



Document d'enregistrement universel 2023

INCLUANT LE
RAPPORT FINANCIER ANNUEL DE LA BFCM

SOMMAIRE

PAROLES DE DIRIGEANTS	2
CHIFFRES CLÉS 2023	4
NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES	6
ENTREPRISE À MISSION	8
NOTRE PLAN STRATÉGIQUE	10
NOS MÉTIERS	12

.1 PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM 15

1.1 Organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	16
1.2 Le groupe Crédit Mutuel	19
1.3 Présentation des métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	21
1.4 Historique	42

.2 RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM 47

2.1 Environnement économique et réglementaire en 2023	48
2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	53
2.3 Activités et résultats consolidés de la BFCM	76
2.4 Activités et résultats sociaux de la BFCM	86

.3 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE 91

3.1 Préambule	93
3.2 Présentation	94
3.3 Les risques et opportunités extra-financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	103
3.4 Ambitions sociétares et clients	120
3.5 Ambitions de gouvernance	126
3.6 Ambition sociétale	131
3.7 Ambition sociale	136
3.8 Ambition environnementale	144
3.9 RSE du pôle technologique	172
3.10 RSE du pôle presse	194
3.11 Plan de vigilance	198
3.12 Note méthodologique	210
3.13 Informations relatives aux exigences réglementaires	216
3.14 Annexes	219
3.15 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière	273
3.16 Rapport du comité de mission	276

.4 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 311

4.1 Caisse Fédérale de Crédit Mutuel – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	313
4.2 BFCM – Rapport sur le gouvernement d'entreprise	345

.5 RISQUES ET ADÉQUATION DES FOND PROPRES – PILIER 3 369

5.1 Chiffres clés	372
5.2 Facteurs de risque [EU OVA]	380
5.3 Gestion des risques [EU OVA & EU OVB]	390
5.4 Champ d'application du cadre réglementaire [EU LIA & EU LIB]	400

5.5 Fonds propres	404
5.6 Indicateurs prudentiels	412
5.7 Adéquation du capital [EU OVC]	420
5.8 Risque de crédit	422
5.9 Risque de contrepartie [EU CCRA]	482
5.10 Techniques d'atténuation du risque de crédit [EU CRC]	503
5.11 Titrisation [EU SECA]	510
5.12 Risque des activités de marché [EU MRA]	517
5.13 Risque de gestion de bilan	521
5.14 Risque opérationnel [EU ORA]	534
5.15 Informations sur les actifs grevés et non grevés [EU AE4]	539
5.16 Risque actions	541
5.17 Capital-Investissement	541
5.18 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	542
5.19 Rémunération [EU OVB & EU REMA]	582
Annexes	593
Index des tableaux et graphiques	625

.6 COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE 631

6.1 États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	632
6.2 Notes annexes aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	638
6.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	739

.7 COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM 749

7.1 États financiers consolidés de la BFCM	750
7.2 Notes annexes aux comptes consolidés de la BFCM	756
7.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	858

.8 COMPTES SOCIAUX DE LA BFCM 867

8.1 États financiers de la BFCM	868
8.2 Renseignements relatifs aux filiales et participations	896
8.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	900
8.4 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	904

.9 CAPITAL ET INFORMATIONS JURIDIQUES 907

9.1 Capital social	908
9.2 Actionnariat	908
9.3 Politique en matière de dividendes	910
9.4 Renseignements divers	910

.10 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 913

10.1 Calendrier 2024 de communication financière	914
10.2 Documents accessibles au public	914
10.3 Responsable de l'information	914
10.4 Responsable du document	915
10.5 Responsables du contrôle des comptes	915
10.6 Tables de concordance	916
10.7 Glossaire	921

Document d'enregistrement universel 2023

incluant le rapport financier
annuel de la BFCM

Ce document général de présentation est rédigé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs, afin de répondre à la spécificité de certains marchés sur lesquels elle se présente.

Afin de donner le même niveau d'information à l'ensemble des investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie-Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document d'enregistrement universel unique reprenant les informations financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (qui offre une vision économique complète des activités du groupe) et celles de la BFCM (l'émetteur). Ce document sera utile à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM (Programme *Euro Medium-Term Notes* ; *U.S. Medium-Term Notes Program* ; *Euro Commercial Paper* ; *Titres de créances négociables*).



Le document d'enregistrement universel a été déposé le 11 avril 2024 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document d'enregistrement universel est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel incluant le rapport financier annuel 2024 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et est disponible sur notre site internet bfc.m.creditmutuel.fr

Paroles de dirigeants

QUESTIONS À NICOLAS THÉRY & DANIEL BAAL

Quel bilan tirez-vous de l'année 2023 ?

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a confirmé la pertinence de son modèle de bancassurance universelle diversifiée, avec un résultat net record de 4,1 milliards d'euros. Un niveau bien supérieur à l'objectif du plan stratégique achevé en 2023.

Fort du savoir-faire de ses 77 300 collaborateurs, le groupe mutualiste accompagne 31,3 millions de clients et sociétaires (+4,0 %). Malgré le ralentissement de la demande de crédit, la banque de détail a affiché une grande résilience tandis que l'assurance, premier pôle de diversification du groupe, a poursuivi sa croissance. Les métiers spécialisés ont enregistré quant à eux d'excellents résultats.

Ces performances remarquables reposent sur l'efficacité de l'organisation décentralisée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Avec un coefficient d'exploitation à 57,1 %, le groupe figure parmi les plus rentables et les plus solides de la zone euro. Un avantage qui s'est accru avec les investissements technologiques réalisés pour libérer du temps de conseil à haute valeur ajoutée pour les clients.

En tant qu'entreprise à mission, quelles sont vos actions menées en 2023 ?

Première banque à avoir choisi de devenir entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé le dividende sociétal en 2023 pour être le fer de lance de la révolution environnementale et solidaire. Sur l'ensemble de l'année, 439 millions d'euros y ont été consacrés, soit 12,5 % du résultat net 2022 du groupe.

Le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire a engagé 363 millions d'euros pour soutenir des projets entrepreneuriaux pour transformer les modèles de production. Intervenant dans les domaines de la planification écologique, il n'a aucun objectif cible de rendement financier et se concentre exclusivement sur la plus-value écologique et/ou sociale.

Nicolas Théry
◀ Président



La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a financé à hauteur de 68 millions d'euros des associations qui agissent contre les fractures économiques, sociales et écologiques au travers des territoires. À titre d'illustration, 17,5 millions d'euros ont été mobilisés pour permettre aux grandes associations d'aide alimentaire de soutenir les ménages modestes confrontés à la hausse des prix.

Après avoir supprimé le questionnaire médical en assurance emprunteur de ses clients fidèles, Crédit Mutuel Alliance Fédérale continue de transformer les pratiques bancaires et assurantielles. En 2023, 6 millions d'euros ont été engagés pour encourager les mobilités douces avec le prêt vélo à 0 % qui compte déjà plus de 30 000 bénéficiaires. Les associations sportives et culturelles de proximité ont bénéficié de près de 2 millions d'euros grâce au remboursement intégral de leur package bancaire.

Quelles perspectives économiques tirez-vous pour vos clients en 2024 ?

L'année 2023 a été marquée par la remontée brutale des taux d'intérêts, le ralentissement de l'économie et le durcissement des conflits internationaux. A ce titre, la normalisation du coût du risque, qui retrouve un niveau pré-crise Covid, a été largement anticipé. Il reflète la fin des dispositifs d'aides massives déployées pendant la crise sanitaire.

La décélération de l'inflation vers un niveau proche de l'objectif de la BCE constitue une excellente nouvelle pour permettre aux ménages et aux entreprises d'envisager sereinement l'avenir et investir. Comme en 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale sera aux côtés de l'ensemble de ses clients, sociétaires et prospects pour leur permettre de réaliser leurs projets et les protéger dans tous les domaines de la banque, de l'assurance et des services immatériels.

Daniel Baal
Directeur général ▶

Quels sont vos projets pour 2024 ?

L'année 2024 marque le lancement de notre nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire. Fort des transformations initiées ces dernières années, le groupe aborde les années à venir guidé par de grandes ambitions : la conquête d'un million de clients bancaires et de huit millions d'assurés à horizon 2027 et l'efficacité opérationnelle pour être LA banque de la révolution environnementale et sociétale.



Chiffres clés 2023



31,3

millions
de clients

6,3

millions
de sociétaires

77 280

collaborateurs

**PRÈS DE
4 400**

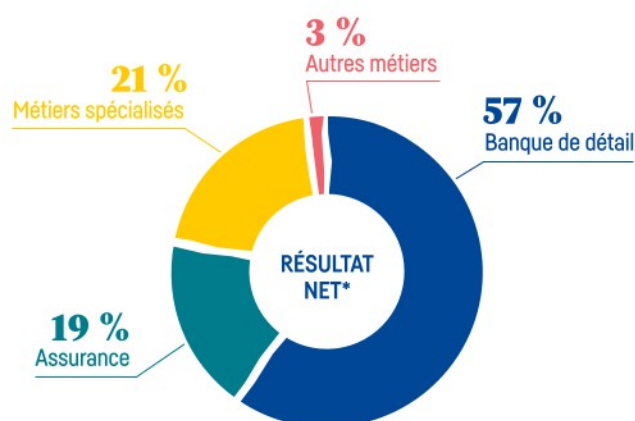
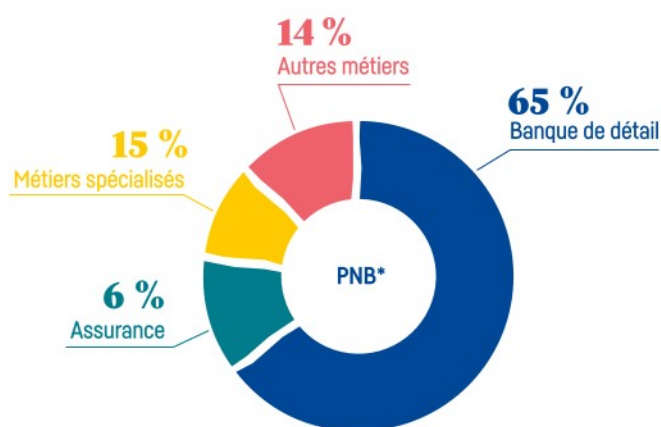
points de vente

COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'€)	DÉCEMBRE 2021	DÉCEMBRE 2022 proforma*	DÉCEMBRE 2023
Produit net bancaire	15 923	15 625	16 060
Résultat brut d'exploitation	6 787	7 015	6 887
Résultat net	3 527	3 485	4 115
Coefficient d'exploitation	57,4 %	55,1 %	57,1 %

* À partir du 1^{er} janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la norme comptable IFRS 17 « contrats d'assurance » au niveau du groupe ainsi que la norme IFRS 9 « instruments financiers » pour ses entités d'assurance. Afin d'avoir une référence homogène, les données de l'exercice 2022 ont été retraitées proforma.

RÉPARTITION DU PNB ET DU RÉSULTAT NET PAR ACTIVITÉ



* Hors secteur « Holding ».

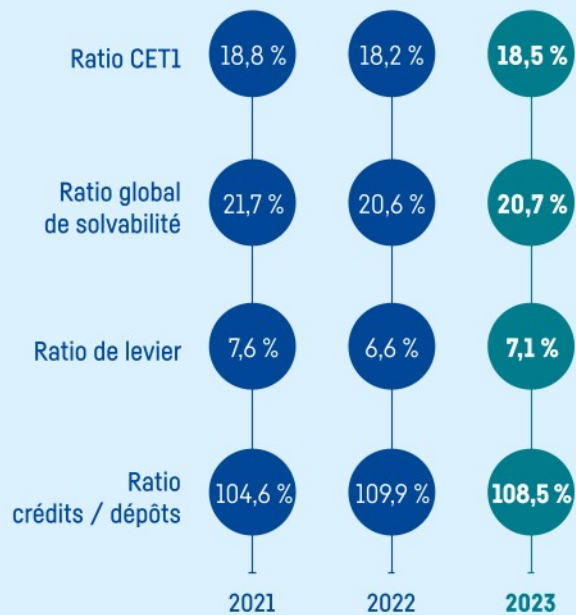
BILAN



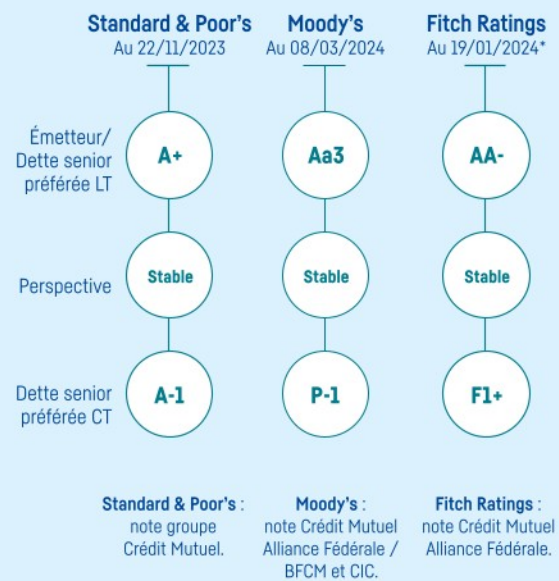
* À partir du 1^{er} janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la norme comptable IFRS 17 « contrats d'assurance » au niveau du groupe ainsi que la norme IFRS 9 « instruments financiers » pour ses entités d'assurance. Afin d'avoir une référence homogène, les données de l'exercice 2022 ont été retraitées proforma.

CAPITAL

Données calculées sans mesures transitoires.



NOTATIONS



* La note « Issuer Default Rating » est stable à A+.

Notre modèle d'affaires

CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE
ENTREPRISE À MISSION

3 axes stratégiques 2024 - 2027

Notre priorité : l'esprit
de conquête et d'initiative

NOS RESSOURCES et atouts

Une banque qui appartient à ses clients

6,3 millions de sociétaires
15 232 élus mutualistes
Un sociétaire = une voix

Une banque territoriale et multicanale

Près de 4 400 points de vente
25 000 conseillers clients
3,8 Md€ investis en capital-investissement
dans l'économie réelle en région

Une banque engagée auprès de ses clients

77 280 collaborateurs au service
de 31,3 millions de clients

Des marques puissantes

Crédit Mutuel, CIC, TARGOBANK, Cofidis

Une banque technologique et innovante

Euro-Information, filiale technologique
dédiée au développement des solutions
d'aujourd'hui et de demain
- des datacenters propriétaires
- une banque à distance développée en propre

Une banque solide

Ratio CET1 à 18,5 %
Mise en réserve du résultat net année après année
62,4 Md€ de capitaux propres

NOS MÉTIERS Une bancassurance multiservice

BANQUE DE DÉTAIL

Nos réseaux :
Crédit Mutuel, CIC, BECM, Beobank

Crédit à la consommation :
Cofidis Group, TARGOBANK
en Allemagne

Filiales métiers : affacturage
et mobilisation de créance,
crédit-bail immobilier
et mobilier, immobilier

57%^[1]

ASSURANCE

Assurance de biens
et de personnes
Assurance-vie
Assurance des emprunteurs

19%^[1]

MÉTIERS SPÉCIALISÉS

Gestion d'actifs
et banque privée
Banque de financement
Activités de marché
Capital-investissement

21%^[1]

AUTRES MÉTIERS

Technologie et logistique
Presse

3%^[1]

[1] Contribution des métiers opérationnels au résultat net 2023 hors secteur « Holding ».

[2] Réseaux Crédit Mutuel et CIC.

[3] Périmètre socle social France. Augmentations collectives des salaires cumulées de janvier 2022 à janvier 2024.

[4] Périmètre RH comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques du CIC et les filiales du socle social.

[5] Y compris mobilités groupe.

[6] Groupes bancaires français.

[7] Voir rapport du comité de mission - chapitre 3.

Les données de ce modèle d'affaires sont à fin 2023.

D'ÊTRE : écouter & agir

5 missions qui guident notre action au service
de nos sociétaires, de nos clients et contribuent au bien commun

Notre engagement : mener la
révolution écologique et sociétale

Le trio gagnant : salariés,
élus & technologie

ENSEMBLE
— PERFORMANT
— SOLIDAIRE

NOTRE
CRÉATION
DE VALEUR

Un engagement durable auprès de nos clients

522 Md€ d'encours de crédits

9 décisions de crédit
sur 10 prises localement⁽²⁾

37 millions de contrats d'assurances

Une proximité relationnelle multicanale de qualité

Un conseiller dédié pour chaque client

Gain de temps administratif pour nos conseillers
grâce à la technologie : 2,57 millions d'heures
libérées dont 35 % issus de l'IA

95,5 % des traitements courants pouvant
être réalisés à distance

Un contrat social fort au service de la performance collective

+8,6 % d'augmentations collectives des
salaires⁽³⁾ pour limiter les effets de l'inflation

6,58 % de la masse salariale investis en formation⁽⁴⁾

Une entreprise qui agit dans l'intérêt de la société

75 % du PNB réalisé en France

Plus de 6 500 embauches en CDI⁽⁵⁾

3,1 Md€ impôts, taxes et charges
sociales payés en France

Une entreprise pérenne et efficiente

PNB à 16,1 Md€ et résultat net à 4,1 Md€

Meilleure efficacité opérationnelle du secteur⁽⁶⁾
avec un coefficient d'exploitation à 57,1 %

Des actions concrètes pour le climat

Réduction de l'empreinte carbone
des portefeuilles crédits et investissements

Plan de sortie du charbon à l'horizon 2030

Arrêt du financement de nouveau projet pétrole
et gaz depuis 2021, et dès juillet 2024 des producteurs
d'énergie sans trajectoire constatée de baisse
de production hydrocarbure

Une performance financière au service de l'utilité collective : le dividende sociétal

Mobilisation de 15 % du résultat net consolidé

Financement de projets de transformation
environnementale et solidaire⁽⁷⁾ (investissements
à impact, services solidaires et mécénat)

439 M€ mobilisés en 2023

NOS OFFRES diversifiées

CONSEIL

Au cœur de notre offre, un conseil
dédié aux besoins de chacun de nos
clients



FINANCEMENTS

Des financements adaptés aux
projets de vie et de développement
de nos clients



ASSURANCE

Une protection au quotidien
pour nos clients et leur famille,
leur patrimoine, leur activité
professionnelle ou leur entreprise



ÉPARGNE & INVESTISSEMENTS

Des solutions pour anticiper
et préparer l'avenir



OFFRE MULTISERVICE

Partenaire de proximité
et facilitateur des projets
de nos clients



CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE, PREMIÈRE BANQUE **Entreprise à mission**



Banque mutualiste, éthique, solidaire et responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale marque sa différence avec son statut d'entreprise à mission.

Nos 5 missions et nos 15 engagements



Des engagements pour améliorer notre impact sur l'environnement qui nous entoure :

- 1 Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales
- 2 Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné
- 3 Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022
- 4 Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations
- 5 Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales
- 6 Défendre l'égalité salariale femmes / hommes à tous les échelons de l'entreprise
- 7 Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France
- 8 Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement
- 9 Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence
- 10 Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants
- 11 Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires
- 12 Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 %*
- 13 Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz
- 14 Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale
- 15 S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1€ net par mois sans frais d'incident

* D'ici fin 2022 - périmètre France scopes 1, 2 et 3 consommations d'énergie, fuites de gaz réfrigérants, flotte automobile et déplacements professionnels.



UNE NOUVELLE VISION DU PARTAGE DE LA VALEUR : **le dividende sociétal** pour une société plus durable et plus solidaire

Face à l'ampleur de la crise climatique et au creusement des inégalités, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en janvier 2023 le **dividende sociétal** pour être au rendez-vous de la solidarité et ouvrir une nouvelle étape du mutualisme de la preuve.

Chaque année, **15 % de son résultat net** sera mobilisé au financement de projets qui

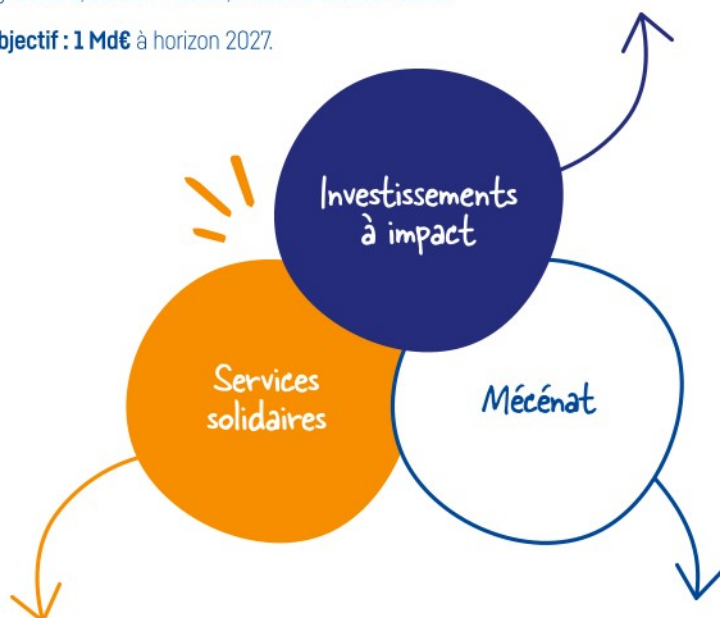
permettent de lutter contre le réchauffement climatique et contre les inégalités sociales. Cette mesure pérenne, concrète et vérifiable est un engagement sans précédent estimé à **2,5 milliards d'euros** à l'horizon du plan stratégique 2024-2027 ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE.



3 piliers :

Le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire finance les initiatives à forte plus-value environnementale ou sociétale sans objectif de rendement cible. Il intervient dans les domaines clés de la planification écologique : mobilité, logement, agriculture, consommation, industrie et biodiversité.

Objectif : 1 Md€ à horizon 2027.



Déploiement de services bancaires et assurantiels inclusifs,

à l'image de la fin du questionnaire de santé pour l'accession à la propriété des malades ou ancien malade ou de la tarification bonifiée pour les clients fragiles.

Soutien majeur des grandes causes locales, régionales et nationales,

notamment au travers de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui fait d'elle l'une des plus grandes fondations d'entreprises de France.

DES ACTIONS CONCRÈTES DÈS 2023 :

Le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire a engagé 363 M€ pour des projets structurants à fort impact environnemental visant :

- À préserver les écosystèmes et la biodiversité (Acquisition de la forêt de Dambach) ;
- À produire de façon plus durable grâce aux énergies renouvelables (énergie bleue avec Sweetch Energy, fossilisation des déchets avec Néolith, liquéfaction du biogaz avec Sublime Énergie, plasma-catalyse pour convertir des gaz en molécules d'intérêt avec Energo, production de froid industriel sans gaz fluoré avec Alpinox X) ;
- À mieux se nourrir en favorisant une nourriture saine ou biologique (Agrilife Studio) ;
- À mieux se loger *via* le logement partagé (co-living avec Colonies).

Un volume de mécénat multiplié par 5 avec des projets financés à hauteur de 68 M€

Du projet local soutenu en proximité par la Caisse de Crédit Mutuel à des actions de fond très structurantes portées par la **Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale** :

- dont 17,5 M€ pour soutenir l'action des associations d'aide alimentaire durement touchées par l'inflation (les Restos du Cœur, la Croix-Rouge française et les banques alimentaires) ;
- dont 2,5 M€ pour 36 projets d'associations qui agissent pour la préservation des écosystèmes français.

8 M€ mobilisés pour la transformation des pratiques bancaires et assurantielles

- **6 M€** pour les mobilités douces avec le prêt vélo à 0 % (plus de 30 000 bénéficiaires) ;
- **2 M€** pour les associations sportives et culturelles : remboursement de 100 % de leur package bancaire.

Notre plan stratégique

Pour faire face aux révolutions économique et monétaire, numérique, écologique, géopolitique que nous vivons, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses ambitions de développement pour mettre sa performance financière au service de la société. Le plan 2024-2027 incarne, avec encore plus de force, le mutualisme de la preuve.



3 axes stratégiques

Notre
priorité

L'ESPRIT DE CONQUÊTE ET D'INITIATIVE

**Etre le banquier et l'assureur
tous risques de tous les
clients et prospects en
développant et renforçant
notre stratégie multiservice**

Proposer tous nos services à tous nos clients et prospects

- Prioriser l'assurance sur tous les marchés : particuliers, professionnels, associations, agriculteurs et entreprises.
- Accélérer la stratégie de paiement et l'élargir au-delà des réseaux français.

Atteindre le 100 % autonomie pour les clients et les prospects

- Augmenter de 20 % les ventes en digital en complément des réseaux physiques.

Changer de dimension sur le marché de l'Entreprise

- Établir une relation globale avec les entreprises en les accompagnant dans leurs projets en France et à l'international en renforçant les expertises et les investissements technologiques et en augmentant le profil de risque d'engagement.
- Réorganiser la gestion d'actifs autour d'un pôle d'expertise de gestion d'actifs.

Déployer notre modèle de bancassurance en Europe

- En Allemagne (TARGOBANK), en Belgique (Beobank), en Europe (Cofidis Group).

Notre
engagement

MENER LA RÉVOLUTION ÉCOLOGIQUE ET SOCIÉTALE

**Mener la révolution écologique
et sociétale en accompagnant
la transformation écologique
des clients et en contribuant
ainsi à la décarbonation
de l'économie**

Réduire l'empreinte carbone de notre bilan et de nos activités, dans le respect de l'Accord de Paris

- 20 % de réduction de l'empreinte carbone de notre bilan en approfondissant nos politiques sectorielles et d'investissements.
- Un Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, centre d'expertise du groupe dans les domaines ESG.

Accompagner la transformation écologique de tous nos clients et de tous nos métiers

- Prioriser notamment l'éco-rénovation : 100 000 clients accompagnés d'ici 2027.
- Accompagner les agriculteurs et viticulteurs.

Créer et partager la valeur grâce au dividende sociétal

- 15 % du résultat net mobilisés pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale dans des investissements à impact, dans des services solidaires de bancassureur et pour le mécénat.

Le trio
gagnant

SALARIÉS, ÉLUS ET TECHNOLOGIE

**Grâce à l'appui de ce trio :
femmes et hommes qui font
la richesse de notre groupe
et de la technologie, nous
construirons ENSEMBLE
un groupe plus solide, plus
performant et plus solidaire**

Attirer, accompagner et fidéliser nos salariés et élus dans tous les temps de vie

- 100 % des salariés et élus s'engagent dans la transformation écologique.
- Renforcer les compétences des collaborateurs dans le cadre de la formation professionnelle et les connaissances des élus grâce à l'Université mutualiste.

Adopter résolument les innovations technologiques pour accroître notre performance

- Offrir à tous les clients, prospects et collaborateurs, pertinence du conseil, sécurité des données et simplicité d'utilisation : c'est la mission d'Euro-Information.
- Accélérer sur les technologies d'avenir : l'intelligence artificielle et quantique. Innover en permanence afin de maîtriser les technologies du futur et veiller à ce qu'elles garantissent la souveraineté du groupe.

Améliorer en continu notre organisation et nos process pour gagner en efficacité

- Renforcer l'expertise réseau avec un objectif de 80 % des caisses de Crédit Mutuel et agences CIC disposant d'au moins sept salariés.
- Réduire significativement les délais de mise sur le marché des nouvelles solutions dans tous les métiers du groupe et pour tous les segments de clientèles.

Les indicateurs de performance 2027

Parce que nous sommes mutualistes, il n'y a pas de performance sans solidarité et notre principale force, **c'est d'agir ensemble.**

Ensemble

>75 %

de collaborateurs et des élus tiers de leur entreprise

50 %

de femmes cadres du Groupe

50 %

de femmes dans la gouvernance du Groupe¹

>30 %

d'alternants recrutés issus de quartiers prioritaires ou de zones rurales

Performant

19 Md€

Produit Net Bancaire (PNB)

54 %

Ratio Frais Généraux/PNB (COEX)

5 Md€

Résultat net

0,5€

Résultat Net pour 100€ d'actif

≤110 %

Ratio crédits / dépôts

>15 M

Clients dans la bancassurance² et 8 millions dans l'assurance³

Solidaire

15 %

du Résultat Net du Groupe investi chaque année dans le dividende social

20 %

de réduction de l'empreinte carbone du bilan⁴

100 %

des collaborateurs et élus engagés dans la transformation écologique

[1] Comités de direction Groupe, conseils d'administration et conseils de surveillance des structures filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ambition exprimée en moyenne sur le Groupe. Les objectifs individuels de chaque entité tiennent compte de la réalité du marché du travail de leur activité.

[2] Périmètre Réseau en France.

[3] Clients disposant d'un produit majeur.

[4] Périmètre : ensemble des portefeuilles de crédits et d'investissements.



Nos métiers

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, bancassureur de premier plan propose une offre multiservice à ses clients particuliers, professionnels et ses sociétaires adaptés à leurs projets.



Cœur de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La banque de détail regroupe **les réseaux de bancassurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale** au travers des caisses locales de Crédit Mutuel des 14 fédérations, des agences et points de vente du **CIC**, de la **Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)** et de **Beobank**. Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose des offres et produits bancaires spécifiques à une clientèle de particuliers, de professionnels, d'agriculteurs, d'associations et d'entreprises adaptés dans la réalisation de leurs projets.

Au travers de **Cofidis Group** et de **TARGOBANK** en Allemagne, spécialistes du **crédit à la**

consommation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose à ses clients particuliers et entreprises un conseil personnalisé en crédits renouvelables et prêts personnels, solutions de paiement, assurances, rachat de créances et financements en magasin et en ligne, affacturation et crédit-bail.

En s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire de ses **filiales métiers**, Crédit Mutuel Alliance Fédérale offre une gamme de produits et services commercialisés majoritairement par les réseaux : affacturation (Crédit Mutuel Factoring et Factofrance), crédit-bail mobilier et immobilier (Crédit Mutuel Leasing, CCLS, Crédit Mutuel Real Estate Lease), vente et gestion immobilière (Crédit Mutuel Immobilier).



4
réseaux bancaires
de proximité

Crédit Mutuel **CIC**
BANQUE EUROPÉENNE
du Crédit Mutuel **beobank**

Crédit à la
consommation

Cofidis GROUP **TARGO BANK**

Les filiales métiers

Affacturation et mobilisation
de créances, crédit-bail
immobilier et mobilier,
immobilier

L'OFFRE DE LA BANQUE
DE DÉTAIL RÉCOMPENSÉE

Crédit Mutuel



de la relation client^[1]

[1] Podium de la relation client Bearing point- Kantar 2024.



L'assurance

Assurer chaque client pour chacun de ses besoins

Acteur majeur de l'assurance et de la protection sociale en France, Crédit Mutuel Alliance Fédérale *via* les **Assurances du Crédit Mutuel** (GACM), couvre les besoins des clients particuliers, professionnels et entreprises en leur proposant au quotidien des solutions d'assurance autour de la protection de leur famille, de leur patrimoine, de leur activité professionnelle ou de leur entreprise. En assurance-vie, les offres diversifiées permettent de s'adapter à l'objectif recherché par le client : financer ses projets, préparer sa retraite ou encore transmettre un capital.

Le Crédit Mutuel figure depuis cinq ans sur le podium du baromètre de référence de l'assurance^[1].

Les métiers spécialisés

Accompagner les besoins plus spécifiques

En complément de l'offre bancassurance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale répond aux enjeux stratégiques de la clientèle grandes entreprises, institutionnels et dirigeants d'entreprise au travers des offres de quatre métiers :

- ▶ **Le métier gestion d'actifs et banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de :**
 - Cinq entités de gestion (Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Gestion, Crédit Mutuel Épargne Salariale, CIC Private Debt et Cigogne Management) ainsi que la plateforme de distribution Crédit Mutuel Investment Managers ;
 - Le groupe La Française, rassemblant cinq sociétés de gestion et une plateforme de distribution ;
 - La Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et la Banque CIC (Suisse).
- ▶ **La banque de financement** (activités de financements structurés, de grands comptes – CIC Corporate – et d'une direction des activités à l'international).
- ▶ **Les activités de marché** (activités commerciales de marché, activité d'investissement et de post marché).
- ▶ **Le capital-investissement** *via* Crédit Mutuel Equity.

La technologie, logistique et presse

Des expertises clés

Euro-Information, filiale technologique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, met à disposition des clients et collaborateurs des outils et services innovants et performants et place la protection des données au cœur de sa stratégie.

Avec le **groupe EBRA**, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est le 1^{er} groupe de presse quotidienne régionale en France.

[1] Baromètres OpinionWay/Argus de l'assurance sur la notoriété, l'image et l'attractivité des assureurs.



Parce que 80 % des déchets présents dans les océans proviennent de l'intérieur des terres, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale soutient plusieurs missions de l'association **Wings of the Ocean** qui ont vocation à protéger la biodiversité marine et l'écosystème naturel des littoraux.



Présentation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM

PRÉAMBULE	16	1.3 PRÉSENTATION DES MÉTIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	21
1.1 ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	16	1.3.1 La banque de détail et le crédit à la consommation en France et en Europe	22
1.1.1 Les caisses de Crédit Mutuel ou caisses locales	18	1.3.2 L'assurance	29
1.1.2 Les fédérations	18	1.3.3 Les métiers spécialisés	31
1.1.3 La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	18	1.3.4 La technologie, la logistique et la presse	40
1.1.4 La Banque Fédérative du Crédit Mutuel	18	1.4 HISTORIQUE	42
1.1.5 Gouvernance au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	19	1.4.1 Les origines du Crédit Mutuel	42
1.2 LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL	19	1.4.2 Les principales dates	43
1.2.1 Les groupes régionaux	19		
1.2.2 La Confédération Nationale du Crédit Mutuel	19		
1.2.3 Les liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	20		
1.2.4 Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux	20		
1.2.5 Dispositions applicables au niveau national	20		

PRÉAMBULE

Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte 31,3 millions de clients, près de 4 400 points de vente et emploie près de 77 300 collaborateurs.

Banque mutualiste de proximité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est désormais l'alliance de 14 fédérations et compte désormais plus de 31 millions de sociétaires et clients. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est l'outil coopératif technique et financier partagé par 1 462 caisses de Crédit Mutuel. Ainsi, au 31 décembre 2023 Crédit Mutuel Alliance Fédérale est composé de 1 462 caisses locales de Crédit Mutuel, de 13 caisses régionales, de 14 fédérations, de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM), de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est affilié à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter les droits et intérêts communs du groupe Crédit Mutuel auprès des pouvoirs

publics. La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est chargée de veiller à la cohésion du réseau Crédit Mutuel et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements et sociétés qui lui sont affiliés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale constitue un réseau important de commercialisation des produits et services des filiales spécialisées détenues directement et indirectement par la BFCM. Ces dernières rétribuent les courants d'affaires apportés *via* le versement de commissions aux caisses locales.

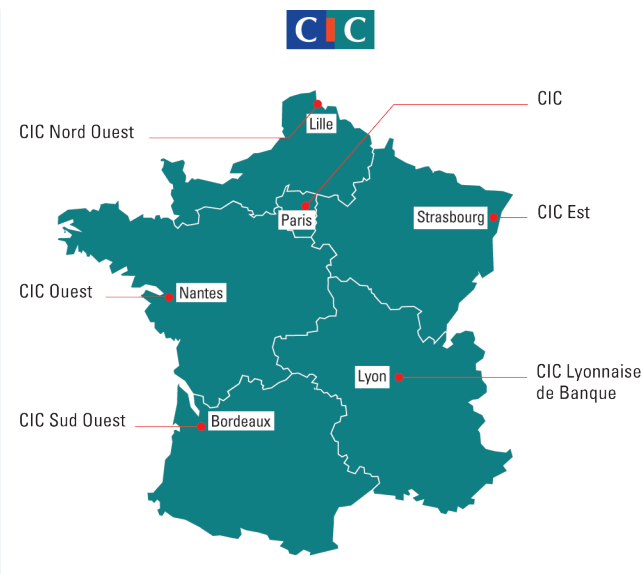
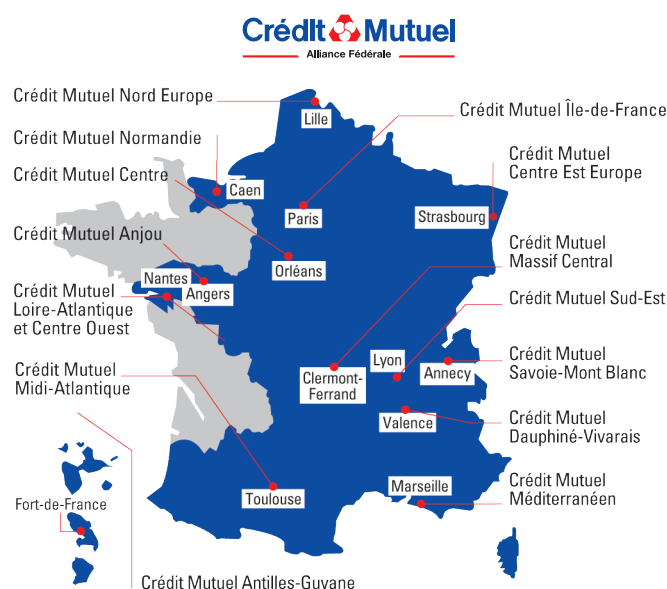
Les éléments financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale offrent une vision économique complète des activités du groupe. Ils incluent des entités non comprises dans le périmètre de consolidation de la seule BFCM en particulier le réseau des caisses locales, ACM Vie SAM (société d'assurance mutuelle), les filiales informatiques et le GIE Centre de Conseil et de Services (CCS).

1.1 ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

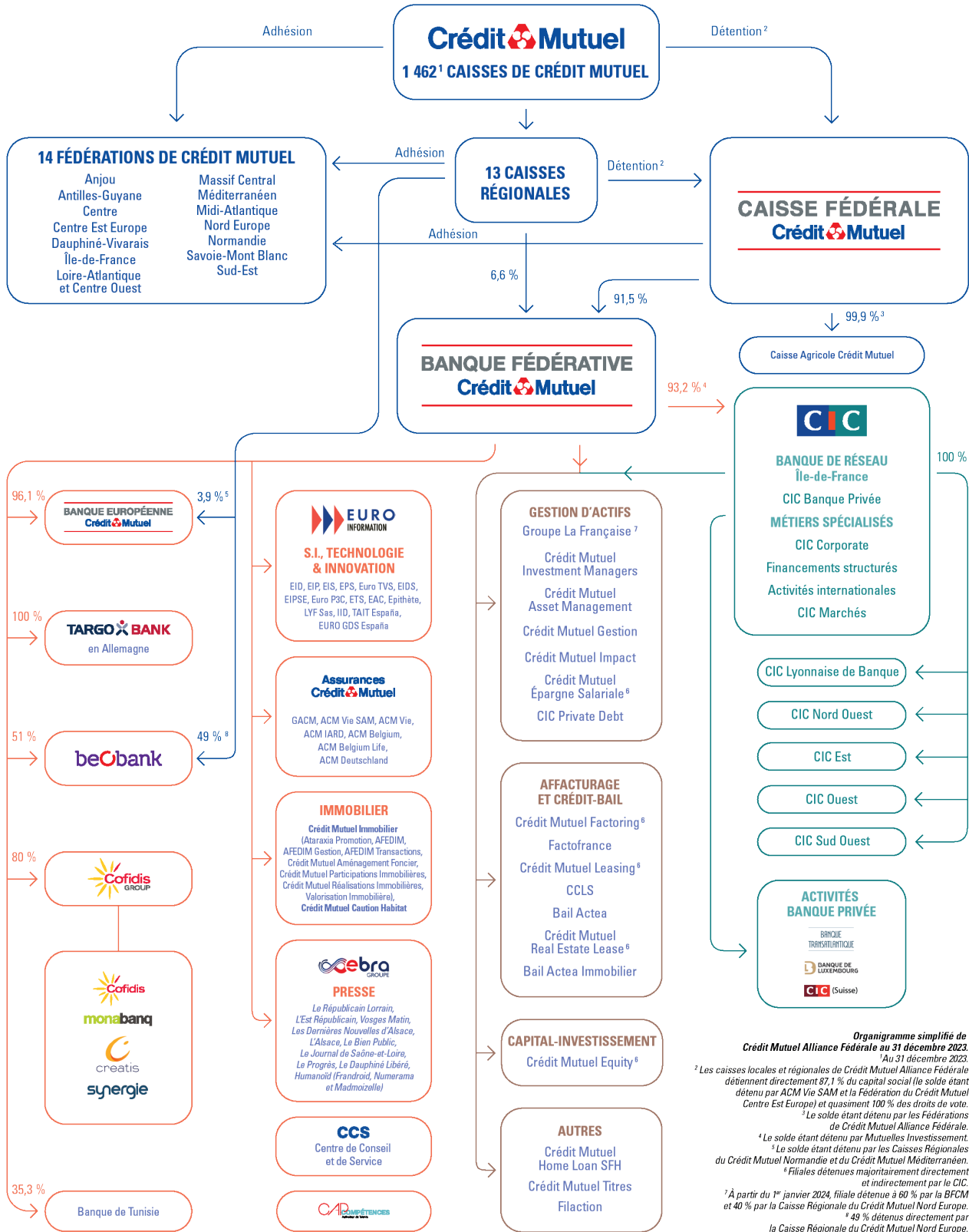
L'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, reflète son statut de banque coopérative et son ancrage territorial au plus près de ses clients et sociétaires.

Le maillage territorial favorise à chaque niveau - local, régional, national - une plus grande implication des collaborateurs et élus permettant d'assurer une grande réactivité et un meilleur service aux clients et

sociétaires. Il autorise un circuit de décision court, permet une bonne répartition des risques et un contrôle de qualité. Les différents degrés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale est un véritable acteur local, les autres échelons effectuant les missions qu'une caisse locale ne peut elle-même assumer.



ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



Organigramme simplifié de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2023.

¹ Au 31 décembre 2023.
² Les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale détiennent directement 87,1 % du capital social (le solde étant détenu par ACM Vie SAM et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) et quasiment 100 % des droits de vote.
³ Le solde étant détenu par les Fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
⁴ Le solde étant détenu par Mutuelles Investissement.
⁵ Le solde étant détenu par les Caisses Régionales du Crédit Mutuel Normandie et du Crédit Mutuel Méditerranéen.
⁶ Filiales détenues majoritairement directement et indirectement par le CIC.
⁷ À partir du 1^{er} janvier 2024, filiale détenue à 60 % par la BFCM et 40 % par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.
⁸ 49 % détenus directement par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.

1.1.1 Les caisses de Crédit Mutuel ou caisses locales

Les caisses de Crédit Mutuel (CCM), associations coopératives selon leur implantation géographique (départements 57 – Moselle, 67 – Bas Rhin, 68 – Haut-Rhin) ou sociétés coopératives de crédit à capital variable (tous les autres départements), constituent le socle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce sont des établissements de crédit en vertu du Code monétaire et financier.

Juridiquement autonomes, dans le respect de la réglementation bancaire, les caisses locales exercent les fonctions de banque de proximité : elles collectent l'épargne, distribuent des crédits et proposent des services financiers variés. Cette autonomie favorise la réactivité et la qualité de service. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (voir infra) centralise l'ensemble des dépôts des caisses et assure leur refinancement.

1.1.2 Les fédérations

Les fédérations sont des entités ayant le statut d'associations auxquelles les caisses locales adhèrent obligatoirement. Organes politiques, elles déterminent les orientations stratégiques du groupe et organisent la solidarité entre caisses. Elles représentent le Crédit Mutuel dans leur région.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe au 31 décembre 2023, 14 fédérations adhérentes : le Crédit Mutuel Centre Est Europe (Strasbourg), le Crédit Mutuel Île-de-France (Paris), le Crédit Mutuel Midi Atlantique (Toulouse), le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (Annecy), le Crédit Mutuel Sud-Est (Lyon), le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest (Nantes), le Crédit Mutuel du Centre (Orléans), le Crédit

Mutuel Normandie (Caen), le Crédit Mutuel Méditerranéen (Marseille), le Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (Valence), le Crédit Mutuel Anjou (Angers), le Crédit Mutuel Massif Central (Clermont-Ferrand), le Crédit Mutuel Antilles-Guyane (Fort de France) et le Crédit Mutuel Nord Europe (Lille).

Ces fédérations ont mis en place progressivement des partenariats agréés par les instances de tutelle qui ont abouti à faire de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Centre Est Europe une caisse commune : la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM).

1.1.3 La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) est une société anonyme à statut de société coopérative de banque. Elle est responsable de l'ensemble des services communs au réseau et assure son animation. La CFCM centralise l'ensemble des dépôts des caisses locales et assure parallèlement leur refinancement, tout en portant les emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, dépôts affectés...).

La CFCM a, au fil des accords de partenariats signés entre 1993 et 2022, mis ses moyens de supports logistiques et financiers au service des caisses des 13 autres fédérations.

Au plan réglementaire, technique et financier, la CFCM porte l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profite l'ensemble des caisses locales qui lui sont affiliées conformément au Code monétaire et financier.

De plus, elle répond de la solvabilité et de la liquidité du périmètre réglementaire comme du respect au sein de ce groupe de la réglementation bancaire et financière, en application de l'article R.511-3 du Code monétaire et financier.

Ainsi, la CFCM assure pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités, mais aussi des prestations de services techniques, juridiques et informatiques, directement ou à travers des filiales de la BFCM (assurance, crédit-bail...).

La CFCM est détenue conjointement par les caisses de Crédit Mutuel, les ACM Vie à forme mutuelle et les fédérations.

En date du 7 septembre 2020 une assemblée générale extraordinaire a approuvé plusieurs modifications statutaires dont l'adoption d'une **raison d'être** et la qualification d'**entreprise à mission** dans son objet social.

Ensemble, écouter et agir devient cette raison d'être pour réussir les cinq missions désormais intégrées aux statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du CIC. Crédit Mutuel Alliance Fédérale devient ainsi la première banque à adopter le statut d'entreprise à mission.

1.1.4 La Banque Fédérative du Crédit Mutuel

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle détient les filiales du groupe et coordonne leurs activités : le Crédit Industriel et Commercial à hauteur de 100 % – détention directe et indirecte – holding du CIC et banque de tête de réseau, qui exerce également les activités d'investissement, de financement et de marché, le GACM SA à hauteur de 50,04 % qui contrôle notamment les sociétés ACM IARD SA, ACM Vie SA et qui conçoit et gère les gammes de

produits en matière d'assurance de biens et de responsabilité, d'assurance de personnes et d'assurance vie. Enfin, elle détient les établissements spécialisés par métier présents en France et à l'étranger (notamment Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM), Cofidis Group, TARGOBANK en Allemagne, Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Factoring, La Française Finance Services depuis le 1^{er} janvier 2024 ...);

■ elle assume la fonction de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intervient de ce fait sur les marchés financiers en tant qu'émetteur d'instruments financiers à court terme et moyen long terme. La gestion de la trésorerie centrale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur un calibrage pertinent des ressources à court terme et à moyen et long terme avec l'objectif de refinancer le groupe de manière efficace et prudente. Elle se formalise par des émissions publiques et des placements privés sur les marchés nationaux et internationaux ainsi que par la détention d'une réserve de liquidité adaptée au respect des ratios réglementaires de liquidité ainsi qu'à la résistance du groupe à un stress sévère. La BFCM met aussi en place les couvertures de risques de taux pour le compte du groupe et de ses filiales.

■ la BFCM exerce la fonction de dépositaire essentiellement des Organismes de placement collectif (OPC) des sociétés de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le rôle du dépositaire consiste à préserver l'intérêt des porteurs de parts d'OPC en s'assurant de la régularité des décisions de gestion. La BFCM assure, à ce titre, trois missions réglementaires : (i) la garde des actifs, c'est-à-dire la conservation et la tenue sur registre des autres valeurs (instruments financiers à terme et autres instruments financiers nominatifs purs) ; (ii) le contrôle de la régularité des décisions de gestion des OPC ; (iii) le suivi des flux de liquidités ou Cash Monitoring. En outre, la BFCM exerce la mission contractuelle de tenue du passif des OPC si le mandat lui est confié par la société de gestion.

La BFCM est affiliée à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

1.1.5 Gouvernance au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent ensuite parmi ces membres leur représentant au niveau de la fédération. Le Président de la fédération (ou d'un District pour la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) peut devenir membre du Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de sa filiale, la BFCM.

Compte tenu de ces éléments, le chapitre « Gouvernement d'entreprise », présentera deux rapports sur le gouvernement d'entreprise : un pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en tant que représentante de la société mère consolidante et un pour la BFCM.

Par ailleurs, les procédures de contrôle interne et de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme sont homogènes au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1.2 LE GROUPE CRÉDIT MUTUEL

Bancassureur de premier plan en France, le groupe Crédit Mutuel est composé du réseau du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales regroupés sous l'organe central du réseau : la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). La CNCM a pour mission d'assurer la défense des intérêts collectifs du groupe Crédit Mutuel dont la Caisse centrale est l'outil de finance.

Le Crédit Mutuel est un groupe coopératif régi notamment par la loi du 10 septembre 1947. Il appartient à ses sociétaires qui détiennent son capital et orientent sa stratégie dans le cadre d'un fonctionnement démocratique.

1.2.1 Les groupes régionaux

Le groupe Crédit Mutuel est constitué d'une fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR) – et de quatre groupes régionaux comprenant 18 fédérations :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale englobant 14 fédérations régionales regroupées autour de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses deux fédérations régionales formant ensemble la Caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa : Bretagne (Brest), et Sud-Ouest (Bordeaux) ;
- le groupe régional Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (Laval) ;
- le groupe régional Crédit Mutuel Océan (La Roche-sur-Yon).

La caisse fédérale peut être interfédérale comme c'est le cas pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et la Caisse interfédérale Crédit Mutuel Arkéa. Les caisses locales et la caisse fédérale, dont elles sont actionnaires, adhèrent à la fédération de leur région. La fédération est l'organe de stratégie et de contrôle qui représente le Crédit Mutuel dans sa région. La caisse fédérale assure les fonctions financières telles que la gestion des liquidités et des prestations de services techniques et informatiques. Fédérations et caisses fédérales sont administrées par des conseils élus par les caisses locales.

1.2.2 La Confédération Nationale du Crédit Mutuel

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) est l'organe central du réseau aux termes du Code monétaire et financier. Les 18 fédérations régionales, la fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural (CMAR), la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM) sont adhérentes de la CNCM. Y sont affiliés les caisses locales de Crédit Mutuel et la BFCM. La CCCM,

organisme financier national qui a la forme d'établissement de crédit, gère le fonds d'intervention destiné à être utilisé en cas de mise en jeu de la solidarité financière du Crédit Mutuel. Son capital est détenu par l'ensemble des caisses fédérales ou interfédérales de Crédit Mutuel.

1.2.3 Les liens de solidarité au sein du groupe Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le dispositif de solidarité du Crédit Mutuel vise à assurer en permanence la liquidité et la solvabilité de l'ensemble des établissements affiliés à la CNCM afin de prévenir toute défaillance. Il repose sur un ensemble de règles et de mécanismes mis en place au niveau des groupes régionaux et au niveau confédéral.

Pour rappel, la solidarité entre les affiliés - incluant notamment Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la CFCM et la BFCM - à la CNCM est illimitée.

1.2.4 Dispositions applicables au niveau des groupes régionaux

Le mécanisme de solidarité prévu au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un mécanisme qui prend appui sur l'article R.511-3 du Code monétaire et financier indépendamment des dispositions statutaires relatives à la responsabilité solidaire des sociétaires dans la limite de la valeur nominale des parts sociales souscrites par le sociétaire.

Chaque fédération doit mettre en place un dispositif de solidarité entre les caisses locales de son ressort territorial.

Ce dispositif doit permettre à une caisse locale de ne pas être durablement déficitaire et/ou d'assurer le redressement d'une situation dégradée. Il assure la péréquation des résultats des caisses adhérentes au moyen d'un fonds fédéral, par le biais de contributions, prenant la forme de cotisations ou de subventions. L'obligation de contribution s'impose à toutes les caisses (y compris la caisse fédérale ou interfédérale), ou aux seules caisses dont les résultats sont positifs, selon le règlement du fonds fédéral concerné en vigueur. Les cotisations, qui assurent la péréquation, ainsi que les subventions doivent permettre de couvrir les pertes constatées dans l'exercice et le report fiscal déficitaire éventuel. Les subventions de péréquation doivent comprendre les sommes nécessaires au versement de la rémunération des parts sociales. Les subventions versées par le fonds fédéral sont normalement remboursables.

Mise en œuvre des mesures de redressement au niveau des groupes régionaux

Un dispositif revu et actualisé annuellement permet au groupe régional de suivre un certain nombre d'indicateurs clés, inclus dans le cadre d'appétence aux risques, adopté par le conseil d'administration de la CNCM et de mettre en œuvre des mesures correctrices prévues au plan de redressement si les indicateurs venaient à être franchis.

En cas de difficulté et sous contrôle de la CNCM, un groupe régional peut solliciter l'aide d'un autre groupe régional, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement.

Dès lors qu'aucune solution de solidarité régionale n'a été mise en place ou n'a permis de rétablir le respect des indicateurs clés dans les délais prévus dans le plan de redressement ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ces solutions se révélerait insuffisante, le dispositif de solidarité nationale est mis en œuvre.

1.2.5 Dispositions applicables au niveau national

La Confédération Nationale du Crédit Mutuel est de manière non limitative chargée de veiller à la cohésion de son réseau et de s'assurer du bon fonctionnement des établissements qui lui sont affiliés. À cette fin, elle doit prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun de ces établissements comme de l'ensemble du réseau (art. L.511-31 du Code monétaire et financier).

Selon les modalités fixées par les décisions à caractère général, les interventions nécessaires peuvent être décidées par le conseil d'administration de la CNCM s'il s'avère que les mécanismes existant au niveau des groupes régionaux sont insuffisants pour régler les éventuelles difficultés auxquelles peut être confronté un groupe ou l'ensemble des affiliés à la CNCM.

1.3 PRÉSENTATION DES MÉTIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

ORGANISATION DES MÉTIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Crédit Mutuel
Alliance Fédérale

CONTRIBUTION DES MÉTIERS
OPÉRATIONNELS⁽¹⁾ AU RÉSULTAT NET
2023

Banque de détail

Réseaux bancaires de proximité

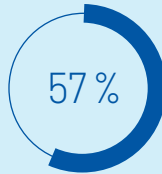
- Crédit Mutuel
- CIC
- BECM (Banque Européenne du Crédit Mutuel)
- Beobank

Crédit à la consommation

- Cofidis Group
- TARGOBANK en Allemagne

Filiales métiers

- Crédit-bail
- Affacturage
- Immobilier
- Autres



Assurance

Groupe des Assurances
du Crédit Mutuel (GACM)



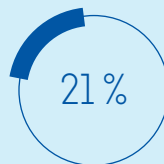
Métiers spécialisés

Gestion d'actifs et banque privée

Banque de financement

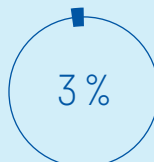
Activités de marché

Capital-investissement



Autres métiers

- Technologie (Euro-Information)
- Logistique
- Presse



Crédit Mutuel Alliance Fédérale, via ses 14 fédérations de Crédit Mutuel qui le contrôlent, adhère à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central qui a pour vocation de représenter le groupe auprès des pouvoirs publics, d'assurer la promotion et la défense de ses intérêts et d'exercer un contrôle sur les fédérations.

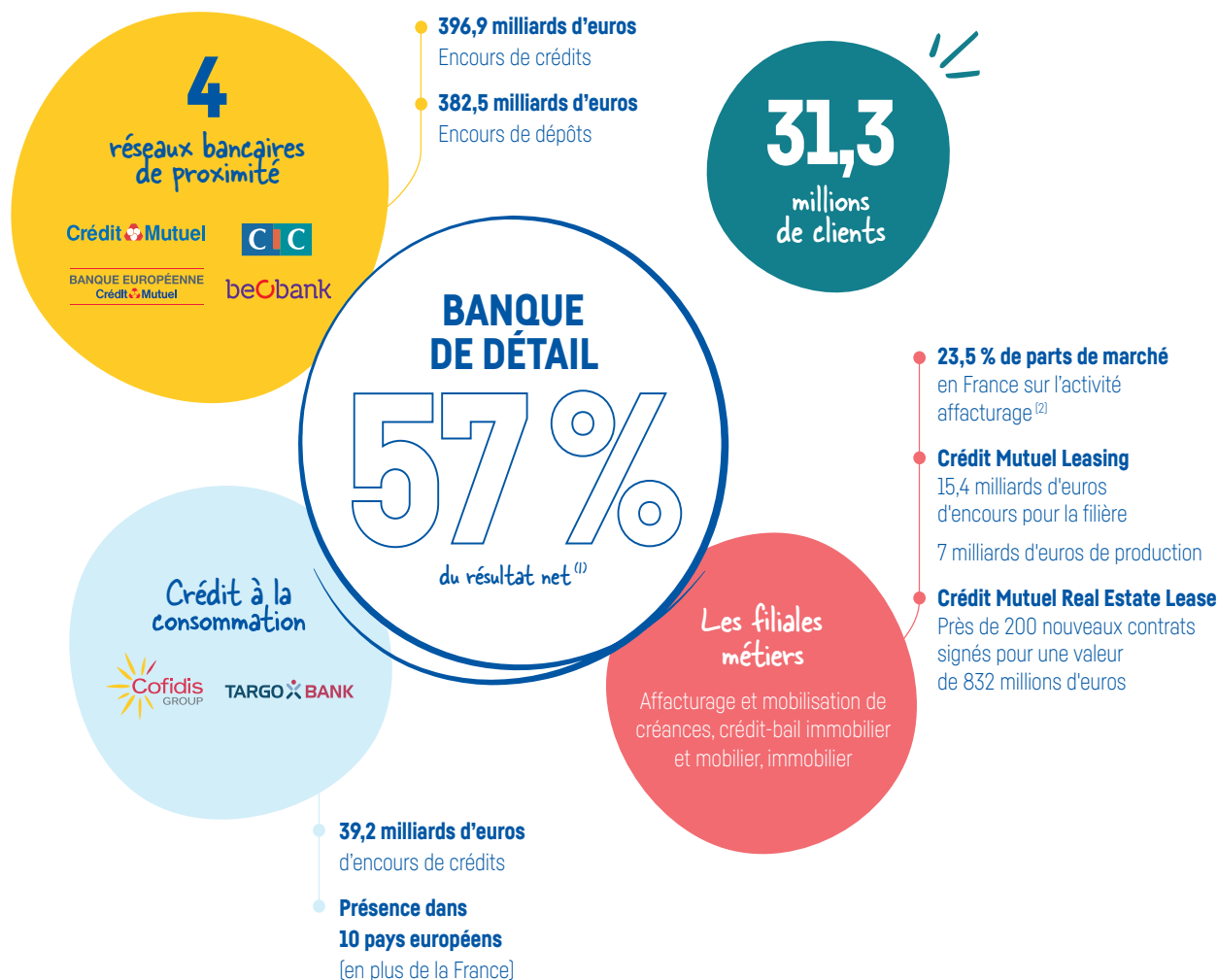
Le positionnement concurrentiel⁽¹⁾ est analysé au niveau de l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont les métiers de la banque de détail et de l'assurance en font un acteur majeur de la bancassurance de détail en France. Les parts de marché⁽²⁾ en dépôts et en crédits bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élèvent ainsi respectivement à 13,1 % et 14,6 %. Globalement, le groupe Crédit Mutuel finance 18,2 % des crédits bancaires nationaux et collecte 16,2 % des dépôts globaux en France.

[1] Hors secteur « Holding ».

[1] Les sources des classements sont mentionnées explicitement, à défaut, l'information est de source interne.

[2] Au 30 septembre 2023, source : centralisations financières territoriales de la Banque de France.

1.3.1 La banque de détail et le crédit à la consommation en France et en Europe



⁽¹⁾ Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteur « Holding ».

⁽²⁾ Source : calculs internes sur la base de données ASF.

Cœur de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la banque de détail représente 65 % de son produit net bancaire en 2023. Elle regroupe le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel, le réseau de bancassurance du CIC, Beobank, la Banque Européenne du Crédit Mutuel, TARGOBANK en Allemagne, Cofidis Group et toutes les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : intermédiaire en assurances, crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilières.

En 2023, les réseaux de banque de détail confirment leur efficacité avec une activité commerciale en hausse. Cette année se caractérise par une modification de la structure des dépôts avec d'importants transferts des comptes courants au profit des comptes rémunérés. La collecte de ressources ressort à 426 milliards d'euros en 2023 (+6,7 %). Les encours de crédits accordés à la clientèle s'établissent à 478 milliards en 2023, en progression de près de +4 % sur un an.

1.3.1.1 Réseaux bancaires

1.3.1.1.1 Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel, Beobank et BECM

Réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel

Le réseau, constitué de 1 462 caisses locales, accompagne 8,8 millions de clients particuliers, professionnels, agriculteurs et associations dans la réalisation de leurs projets. La banque de détail couvre, pour tous ces clients, leurs besoins en matière de tenue de compte courant, de moyens de paiement, d'épargne, de financement et d'assurance. Afin d'établir une relation de proximité, 2 140 points de vente sont mis à disposition des clients complétés d'un dispositif omnicanal dédié. L'accès aux services proposés se fait à tout moment par téléphone, via l'application mobile ou encore depuis le site internet.

En 2023, les encours de dépôts à la clientèle atteignent 183,5 milliards d'euros, en hausse de 4,9 %. Suite à la modification de la structure des dépôts, la collecte est particulièrement importante sur les livrets Bleus et A dont les encours ont progressé de +12,1 % sur un an, du fait de la réévaluation de leur taux de rémunération.

Les encours de crédits progressent de 3,2 % à 185,6 milliards d'euros. Cette hausse est tirée par les encours de crédits habitat (+3,6 %), couplée à la stabilisation des encours de crédits à la consommation et des crédits d'équipement.

La diversification des revenus se poursuit sur l'exercice comme l'illustre la progression des stocks des services complémentaires vendus. Ainsi, le nombre de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance emprunteurs) augmente de +3,1 %. Le nombre d'abonnements en télésurveillance (Homiris) est en progression de +6,6 %, les contrats de téléphonie mobile augmentent dans une moindre mesure (+1,6 %).

Marché des particuliers

Cœur d'activité du Crédit Mutuel, le marché des particuliers répond à la demande des personnes physiques non professionnelles. À ses 7,5 millions de clients particuliers, le Crédit Mutuel propose une gamme de produits et services diversifiés, adaptés à chaque étape de la vie, comme le financement du permis de conduire, le financement de l'achat du premier appartement ou encore la souscription d'une assurance-vie. Il satisfait également aux besoins du quotidien avec une gamme de services pratiques comprenant la téléphonie mobile, l'abonnement internet ou encore la télésurveillance.

Afin de répondre à l'exigence d'immédiateté des clients, le Crédit Mutuel propose un accès 24 h/24 aux comptes et contrats depuis un ordinateur ou un smartphone grâce au service de banque à distance. Cette offre totalise plus de 1,5 milliard de connexions sur l'année, avec une hausse des consultations depuis les outils mobiles [1,3 milliard de connexions en progression de 15 %].

L'exercice 2023 est marqué par la mise à disposition des clients de l'application CM Pay permettant l'envoi et la réception d'argent en quelques secondes et sans frais via un numéro de mobile ou le paiement sans contact entièrement sécurisé même au-delà de 50 € pour les utilisateurs Android.

Par ailleurs, le Crédit Mutuel a mis en œuvre de premières mesures afin de rendre concret son concept unique de dividende sociétal. Ainsi afin de soutenir l'essor des mobilités douces et contribuer à la décarbonation des modes de transport, Crédit Mutuel a lancé en juin 2023 un prêt vélo à taux zéro à destination de ses clients et prospects.

Marché des professionnels

Plus de 700 000 artisans, commerçants et professions libérales constituent la clientèle de ce marché. Le Crédit Mutuel leur propose une gamme complète de solutions pour répondre à leurs besoins de financement, de gestion des comptes, d'épargne et d'assurance. Il accompagne également

leurs dirigeants ou collaborateurs avec des couvertures adaptées en prévoyance, santé et retraite. La protection des locaux professionnels peut être assurée grâce à Homiris Pro, solution de télésurveillance qui inclut l'intervention sur site d'un agent de sécurité en cas d'infraction.

Durant l'exercice, la conquête de nouveaux clients professionnels est dynamique avec un portefeuille en augmentation de 4,8 %. Le Crédit Mutuel répond tant aux besoins en matière de trésorerie qu'aux demandes de financements. En 2023, près de 2,350 milliards de crédits d'investissements ont été accordés aux clients professionnels. Par ailleurs, le développement de produits et service pour faciliter les clients dans leur quotidien (rendez-vous visio, digitalisation des crédits, etc.) s'est poursuivi. Ainsi, Crédit Mutuel a lancé une nouvelle offre dédiée aux autoentrepreneurs qui regroupe un ensemble de produits et des services bancaires utiles à la gestion de l'activité professionnelle (compte bancaire, carte de paiement avec option en temps réel, garantie location de matériel professionnel, etc.) mais également une assurance prévoyance.

En 2023, le Crédit Mutuel continue ses actions de communication et accompagne ses partenaires dans l'organisation de salons. De plus, de nombreux franchisés et créateurs d'entreprise ont pu voir leurs projets se réaliser grâce à un accompagnement dédié.

Marché de l'agriculture

Grâce à des offres spécifiquement adaptées aux métiers et aux risques des agriculteurs, le Crédit Mutuel accompagne les exploitants de l'installation à la transmission, avec des offres spécifiques de financements, de gestion de comptes et d'assurance. Partenaire historique de l'agriculture, le Crédit Mutuel dispose de chargés d'affaires spécialisés pour conseiller plus de 108 000 clients.

L'exercice 2023 marque la poursuite du déploiement de la politique sectorielle agriculture auprès des réseaux et des clients agriculteurs du Crédit Mutuel, permettant une analyse objective des plans d'actions menés par les agriculteurs en matière environnementale, sociale, et de gouvernance, fondée sur les principes de conditionnalités des aides de la politique agricole commune (PAC). Cette démarche engagée favorise la transition agroécologique et permet un dialogue constructif avec les exploitants agricoles pour mieux les accompagner dans leurs projets. Cette politique est soutenue par des dispositifs d'accompagnement encourageant ainsi les exploitants à investir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le potentiel de stockage de carbone dans les sols et préserver la biodiversité. En appui de ces modalités, la gamme des Prêts Transition propose une offre dédiée au marché des agriculteurs pour encourager les projets innovants des exploitants agricoles et les investissements nécessaires à la transformation de l'agriculture vers l'agroécologie. En 2023, le recours aux dispositifs d'accompagnement – aides financières et Prêts Transition – favorisant la nécessaire transition agro-environnementale est en augmentation.

L'offre de services à destination de nos clients agriculteurs a été complétée par trois partenariats engagés dans le cadre du Kiosque à Services, signés en février lors du salon de l'agriculture :

- EDF ENR : installation de panneaux Photovoltaïque sur les toits des bâtiments ;
- AGRI/VITI Job : spécialiste de l'emploi agricole ;
- Mon Hangar : plateforme de mise en relation entre agriculteurs ayant des espaces de stockage disponible, et particuliers/Professionnels dans le besoin.

Enfin, 2023 est marquée par le déploiement de la réforme de l'assurance récolte. Le Crédit Mutuel, par l'intermédiaire de sa filiale Assurances du Crédit Mutuel, en coassurance avec Allianz France, s'inscrit pleinement dans cet élan en déployant une nouvelle offre assurance récolte à destination des clients agriculteurs. 430 chargés d'affaires agriculture ont ainsi été formés pour proposer aux clients les protections les plus adaptées à leur situation.

Marché des organismes à but non lucratif

Les besoins spécifiques des associations, fondations, comités sociaux et économiques et organismes à but non lucratif sont également couverts. Crédit Mutuel propose des solutions de gestion de comptes, d'épargne, de financement, d'assurance et d'épargne salariale. Les encaissements de dons ou encore de cotisations sont également facilités grâce à des solutions dédiées proposées.

Portée par une dynamique commerciale ciblée, l'activité du marché des organismes à but non lucratif s'est intensifiée en 2023 avec plus de 338 000 clients, en progression de 3,1 %. Ils représentent 3,9 % des clients de la banque de détail.

Dans le cadre de son statut d'entreprise à mission, le Crédit Mutuel a mis en place le dividende sociétal. Depuis septembre 2023, les associations culturelles, sportives et de loisirs de proximité sont exonérées à 100 % de tous les frais de fonctionnement liés à la gestion de leur compte. Les associations éligibles sont ainsi dispensées de frais pour bénéficier des services dont elles ont besoin au quotidien pour assurer leurs missions : tenue de compte, carte bancaire, banque à distance, assurance moyen de paiement et surtout un conseiller dédié au sein d'une agence bancaire locale.

Beobank

Beobank filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose des produits de bancassurance en Belgique. Disposant de nombreux points de vente répartis en 61 agences, sept PRO Centers et 132 agents délégués, elle accompagne près de 765 000 clients particuliers, professionnels et petites entreprises dans la réalisation de leurs projets. Elle propose une large gamme d'offres de produits et de services bancaires et non bancaires allant de la constitution de patrimoine à l'octroi de crédit en passant par la télésurveillance. Elle répond ainsi aux besoins personnels et professionnels de ses clients avec des offres qui s'appuient sur des valeurs de responsabilité et de respect.

Dans un contexte de taux profondément modifié en 2023 avec, notamment une remontée des taux directeurs pour juguler l'inflation, Beobank a poursuivi sa croissance sur ses métiers. Ainsi, les encours de crédits s'établissent à 8,7 milliards d'euros à fin 2023, en hausse de 9,3 %, dont les crédits à la consommation (+2,7 %), les crédits hypothécaires (+12,2 %) et les crédits aux professionnels (+10,2 %). Le portefeuille d'assurances de biens a progressé de +23 %. Parallèlement, l'encours des dépôts s'élève à 7,5 milliards d'euros (+7,3 %) à fin d'exercice.

En 2023, Beobank poursuit son projet Vision Canaux 2025 dont l'objectif est d'offrir des expériences personnalisées et omnicanales à ses clients et prospects. Pour accélérer sa croissance, elle s'appuie sur un plan de développement renouvelé, sur une équipe multidisciplinaire de spécialistes et sur la mise en place d'agences pilotes début 2024.

Beobank poursuit ses efforts sur ses quatre axes prioritaires de transformation digitale avec l'enrichissement de l'application Beobank Mobile de nouvelles fonctionnalités, du développement de la banque à distance pour les professionnels, de l'intégration d'outils cognitifs innovants et de l'implémentation de flux pour permettre l'acquisition 100 % en ligne de clients. Cette application atteint désormais la 4^e place au classement annuel de *Sia Partners* en Belgique.

Soucieuse d'apporter plus de services à ses clients, Beobank a complété sa gamme de produits et services de produits ESG (prêt Eco voiture, prêt vélo et e-moto, IEZIE), de nouveaux comptes d'épargne réglementés,

d'une nouvelle offre en comptes à terme et *Money Market*, d'une offre en produits structurés, d'une carte avec encoche pour malvoyants, etc. L'outil de création d'un profil ESG du client permet aux conseillers d'accompagner le client vers un investissement adapté à son appétence au risque et à ses préférences en durabilité.

La politique des ressources humaine chez Beobank est efficace et récompensée pour la 5^e fois par la certification *Top employer*. Ainsi, elle accorde une attention particulière à la formation des collaborateurs pour les faire monter en compétences et met en place une politique de recrutement efficiente pour attirer les talents. Par ailleurs, Beobank a lancé une campagne « Place au vrai vous » qui donne la parole aux employés pour un partage d'expérience, a étendu le *Flex Income Plan* (mobilité sur mesure) et a conclu un nouveau contrat santé.

Implémenter une politique ESG fait également partie des priorités pour Beobank qui a défini sa politique de durabilité axée sur trois axes majeurs reliés aux objectifs de développement durable de l'ONU : prendre soin de ses collaborateurs, prendre soin de ses clients et prendre soin de son écosystème. Afin de renforcer ses actions de mécénat, Beobank a créé la Fondation *With You Fund* en collaboration avec la Banque Transatlantique Belgium.

Beobank poursuit ses investissements pour maintenir sa notoriété à 85 %^[1], la plaçant ainsi parmi les marques bancaires les plus fortes. Elle a également progressé sur la marque pour les consommateurs^[2]. Les résultats de ces deux études, combinées à la nomination comme 2^e meilleure banque belge en 2023 par Testachats, de la 2^e place du prix meilleur réseau d'agences attribué par Guide Épargne et le score NPS de 41 %^[3] (satisfaction et disponibilité des clients à recommander Beobank) sont le fruit du travail de repositionnement entamé il y a quelques années accompagné des investissements permanents.

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM est la filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, au service de l'économie des régions, sur le marché des entreprises et des professionnels de l'immobilier. Banque à taille humaine dont les valeurs reposent sur la proximité et la réactivité, elle apporte à l'ensemble des entreprises une technicité et une forte valeur ajoutée. Sur le marché de l'immobilier, elle intervient comme partenaire des promoteurs et des sociétés foncières.

Pour accompagner ses 20 561 clients, la BECM s'appuie sur ses 326 collaborateurs et dispose des services des centres de métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Constitué de 45 points de vente, le réseau commercial est organisé par marchés avec 31 agences pour le marché des entreprises et 14 agences pour celui des professionnels de l'immobilier.

Mesurés en capitaux moyens mensuels, les crédits à la clientèle progressent de 3,5 % à 18,7 milliards d'euros fin 2023. Les ressources comptables augmentent de 25,8 % à 12,8 milliards d'euros suite à une forte mobilisation des équipes pour rééquilibrer les activités clientèle de la banque.

En 2023, la BECM a adapté son organisation par la mise en commun de moyens sur la gestion des flux pour faciliter l'accompagnement des collaborateurs en augmentant la polyvalence au service des clients. Elle a également déployé une nouvelle offre de financement Immo'Responsable pour les marchands de biens visant à la réhabilitation de logements anciens.

[1] Etude IPSOS juin 2023.

[2] Etude Havas Worldwide 2023.

[3] Etude IPSOS juin 2023.

1.3.1.1.2 Réseau de bancassurance du CIC

Cœur de métier du CIC, la banque de détail représente 53 % de son produit net bancaire à fin 2023. Le CIC est organisé en six banques régionales dont CIC Île-de-France, également holding et banque de tête du réseau. Il s'appuie aussi sur des filiales métiers dont les produits et services sont commercialisés par le réseau. Le CIC répond à des besoins en assurance, crédit-bail mobilier et immobilier, affacturage, gestion d'actifs, épargne salariale, vente et gestion immobilières. Grâce au savoir-faire de ses collaborateurs, la banque de détail répond aux besoins et attentes de 5,62 millions de clients.

Soucieux d'établir une relation de proximité, le CIC offre à ses clients un dispositif omnicanal performant, efficace et moderne. Chaque client dispose d'un conseiller réparti au sein des 1 714 points de vente en France. De nombreuses démarches sont également accessibles à tout moment *via* les sites internet et les applications mobiles.

Le modèle d'entreprise du CIC vise l'excellence du service client, ambition régulièrement récompensée. En 2023, le CIC obtient six trophées sur les six possibles au palmarès des Trophées de la Banque [1]. Il se positionne en première position dans la catégorie Application mobile.

En 2023, le réseau poursuit l'accompagnement des clients et contribue au financement de leurs projets. Les encours de crédits atteignent 180,5 milliards d'euros en hausse de +3,2 % sur un an. Les encours de dépôts s'élèvent à 176,2 milliards d'euros à fin 2023 en hausse de +4,8 %. La collecte est particulièrement importante sur les livrets et sur les comptes à terme qui ont profité du contexte de hausse des taux et de la recherche par les clients de produits liquides et sûrs. Sur les secteurs de diversification, la vente de produits et services au bénéfice de la clientèle poursuit sa dynamique commerciale. Le nombre de contrats signés est en progression de +5,9 % pour la banque à distance, de 5,1 % pour l'offre de télésurveillance Homiris et stable pour la téléphonie.

En 2023, le CIC enrichit ses offres aux différents segments de sa clientèle et propose notamment :

- de nouveaux partenariats dans le cadre du Kiosque à Services, plateforme de services permettant aux clients d'être mis en relation avec des partenaires pour faciliter leur quotidien ;
- une nouvelle offre Multirisques Entreprises à destination des copérateurs ;
- un contrat d'intéressement à impact pour ses offres d'épargne salariale.

Tout au long de l'année, le CIC a œuvré pour apporter un soutien auprès de ses partenaires sportifs dont la Fédération française de cyclisme ou encore la Fédération française de natation. Cette même démarche d'accompagnement s'est traduite par un soutien de la musique et de la culture dont le Festival de Pâques d'Aix-en-Provence ou encore le musée de l'Armée aux Invalides, partenariats qui fêtent respectivement leurs 10 ans et 20 ans en 2023. Enfin, le CIC reste présent aux côtés des jeunes entrepreneurs (Moovjee, WorldSkills, Union des auto-entrepreneurs).

1.3.1.2 Le crédit à la consommation

1.3.1.2.1 Cofidis Group

À travers ses trois marques commerciales, Cofidis, Monabanq, Creadis et son GEIE SynerGIE, Cofidis Group crée, vend et gère une large gamme de services financiers pour les particuliers et les commerçants partenaires. Implanté dans neuf pays - France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, République Tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne - Cofidis Group est

depuis plus de 40 ans l'un des principaux acteurs du crédit à la consommation en Europe. Il propose des prêts personnels et crédits à la consommation, des solutions de paiement, des services bancaires, d'assurance ou encore des rachats de créances et partenariats. Cofidis Group emploie plus de 5 700 collaborateurs au service de ses clients.

En 2023, Cofidis Group réalise une très bonne année, avec une production de près de 10 milliards d'euros, légèrement inférieure à l'an dernier. L'encours de crédit progresse de +8 % par rapport à fin 2022 et s'établit à 19 690 millions d'euros.

Le développement de l'activité banque à distance de Monabanq reste sur un rythme soutenu avec plus de 80 000 ouvertures de comptes courant et épargne, soit une progression de +16 % par rapport à 2022. Les dépôts ont augmenté de +19 % pour dépasser cette année le seuil du milliard d'euros.

L'année 2023 conforte la réussite de la stratégie de Cofidis Group portée par les ambitions du projet Expérience First et sa mise en mouvement pour devenir entreprise à mission, dans les pas de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Avec des priorisations portées sur l'expérience client, la protection des données, l'inclusion ou l'impact environnemental, Cofidis Group vise la parfaite symétrie des attentions entre l'excellence relationnelle client et l'expérience collaborateur, notamment grâce à la collaboration et aux synergies entre les 12 entités du groupe.

Les filiales de Cofidis Group ont reçu de nombreuses récompenses témoignant de cette stratégie. Cofidis Espagne et Monabanq conservent leur label élu Service Client de l'année en 2023 respectivement pour la 10^e et 7^e fois. Cofidis Portugal reçoit également un trophée pour sa relation client. Pour la troisième fois, Cofidis France obtient le label Équipe heureuse, clients heureux, de l'Académie du Service, qui récompense sa stratégie autour de la symétrie des attentions BtoC, après avoir obtenu ce même label en BtoB en 2022.

Engagé dans une promesse employeur pour une aventure humaine et enthousiasmante, Cofidis Group a vécu un moment historique en 2023 avec la certification *Great Places To Work* 2023-2024 de ses 12 filiales. En France, les quatre entités françaises sont à nouveau certifiées *Happy Trainees*, en récompense de l'expérience alternant proposée. Fondamentalement engagé pour l'inclusion, la stratégie RH a reçu en 2023 le trophée DRH à impact aux Victoires des Leaders du Capital Humain.

Enfin, pour honorer son engagement sociétal et environnemental, plusieurs actions ont vu le jour en 2023 : les Missions Boosters sont pérennisées et déployées auprès des trois autres entités en France. Initiées par Cofidis France, les Missions Boosters permettent aux collaborateurs de s'investir auprès d'associations des Hauts de France durant trois jours offerts sur le temps de travail. Avec le programme *Future Makers*, les collaborateurs de Cofidis Espagne mettent leur expérience à profit pour faciliter l'accès au travail des personnes, notamment des jeunes éloignés de l'emploi. Enfin, on notera que Cofidis France a sensibilisé l'ensemble de ses collaborateurs à la Fresque du Climat en 2023, projet qui sera là aussi déployé en 2024 pour Monabanq, Creadis et Synergie.

1.3.1.2.2 TARGOBANK en Allemagne

Implantée dans plus de 250 villes allemandes, TARGOBANK répond aux besoins de 3,8 millions de clients particuliers et entreprises en proposant des solutions bancaires notamment dans les domaines du crédit à la consommation, des assurances, de l'affacturage et du crédit-bail. En outre, la banque offre une couverture globale des besoins des entreprises du segment haut du *Mittelstand*.

[1] Etude « Les Trophées de la Banque 2024 - Qualité » par MoneyVox.fr

TARGOBANK combine les avantages d'une banque en ligne et d'une banque de réseau. Cette complémentarité permet d'offrir un service efficace et personnalisé à distance comme au travers des conseillers présents dans 344 points de vente répartis sur toute l'Allemagne.

À fin 2023, la production de prêts personnels amortissables s'élève à 5,8 milliards d'euros, en légère baisse par rapport à celle de l'exercice 2022. Sur le segment *retail*, les encours de crédits affichent une croissance de 9,7 % à 21,6 milliards d'euros, tandis que les volumes de dépôts clientèle atteignent 29,2 milliards d'euros.

La production de crédits aux entreprises a également augmenté dans le domaine des financements et du crédit-bail. Les volumes d'affacturage ont en revanche diminué.

Le total des encours clients a augmenté de +6,8 % pour atteindre 30,0 milliards d'euros.

En octobre, TARGOBANK a lancé une nouvelle campagne marketing, accompagnée de nouveaux spots publicitaires qui, en s'adressant à différents groupes cibles, matérialise un pas supplémentaire en direction de la banque universelle. TARGOBANK a également franchi une étape importante en matière de sponsoring. Depuis la saison 2023/2024, la banque est l'un des principaux partenaires du club de football Fortuna Düsseldorf, dans le cadre d'un projet unique « *Fortuna für alle* » (« Fortuna pour tous »), visant à rendre l'accès au stade gratuit. Le premier match gratuit « Fortuna pour tous » a eu lieu le 21 octobre 2023 et a suscité un grand engouement. Tous les spectateurs ont bénéficié d'une entrée gratuite.

Consciente de sa responsabilité sociale et sociétale, TARGOBANK et ses collaborateurs ont, cette année encore, soutenu de nombreux projets, financièrement et sous forme de journées de volontariat. En décembre, la banque a également augmenté significativement le capital de sa propre fondation d'1,5 million d'euros à 10 millions d'euros. Cela permettra à l'avenir de soutenir encore davantage de projets et d'associations et d'accroître l'importance et la visibilité de la Fondation TARGOBANK. La banque a par ailleurs encouragé la mobilité écologique en proposant à ses clients une offre ponctuelle de financement à 0 % pour les vélos, les vélos électriques ainsi que les scooters électriques en partenariat avec plus de 340 concessionnaires dans toute l'Allemagne. Pour accompagner ses collaborateurs dans cette approche de mobilité moins polluante, elle a proposé l'acquisition, très largement subventionnée, d'une borne de recharge électrique privative et elle participe à la promotion de l'usage du train en prenant en charge une partie de l'abonnement mensuel *Deutschlandticket*, proposé à un prix réduit de 29 euros par mois au lieu de 49 euros par mois.

En septembre, TARGOBANK a été récompensée pour son dispositif de recrutement dans le cadre de l'étude *Best Recruiters*. Parmi les 252 employeurs allemands représentés, la banque s'est classée 11^e et occupe la première place du secteur bancaire.

Enfin, dans un contexte de forte inflation, la banque a décidé, en novembre, de soutenir ses 7 000 collaborateurs par le versement d'une prime également attribuée aux apprentis et aux étudiants en alternance.

1.3.1.3 Filiales métiers

1.3.1.3.1 Affacturage et la mobilisation de créances

La filière affacturage de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dédiée aux entreprises et aux professionnels, est constituée de deux entités en France : Crédit Mutuel Factoring et Factofrance. Ces deux modèles de distribution complémentaires représentent 23,5 % de parts de marché^[1] de l'affacturage en France au 30 septembre 2023. Crédit Mutuel Factoring, centre de métier historique du groupe, commercialise ses solutions dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC. Factofrance distribue ses produits en direct grâce à des commerciaux dédiés et des apporteurs tels que des courtiers en assurance-crédit, experts-comptables, etc. En Allemagne, les activités d'affacturage sont réalisées par TARGOBANK sous les enseignes TARGO Factoring et TARGO Equipement Finance.

En 2023, plus de 14 300 clients - en hausse de +15 % à l'échelle de la filière affacturage - en France et à l'international, ont bénéficié de financements court terme. S'appuyant sur plus de 910 collaborateurs, Crédit Mutuel Factoring et Factofrance proposent des solutions d'affacturage et de mobilisation de créances professionnelles notifiées dites Dailly. Ces offres sont assorties d'autres services en matière de suivi du poste clients (relance, recouvrement, encaissement et lettrage des règlements) et de garantie contre le risque d'insolvabilité. Factofrance dispose, en outre, d'un produit de financement sur stocks adossé au contrat d'affacturage.

Le volume de créances achetées par Crédit Mutuel Factoring et Factofrance atteint en 2023 un niveau record à 103,4 milliards d'euros, en hausse de +5,0 %. La part d'activité à l'international représente environ 32,3 % du chiffre d'affaires global. Les encours de la filière affacturage à fin d'exercice s'établissent à 14,2 milliards d'euros, en croissance de +5,4 %.

Au cours de l'exercice écoulé, Crédit Mutuel Factoring a démontré sa capacité d'innovation au travers de l'élaboration d'une nouvelle offre dénommée Avance Fournisseurs. Cette offre en pilotage jusque mi-2025, vise à apporter un financement court terme complémentaire, simple à mettre en œuvre et destiné aux clients du CIC et du Crédit Mutuel. Par ailleurs, Factoflash, une offre simplifiée commercialisée depuis septembre 2023, connaît un démarrage prometteur. Ces offres s'adressent en priorité au marché des TPE et répondent parfaitement à l'objectif de simplification des offres. L'implémentation d'une nouvelle solution de syndication internationale en 2023 permettra de poursuivre la conquête sur le segment grands comptes et international.

Factofrance a renforcé son positionnement sur trois segments de marché spécifiques : les exportateurs français, les sociétés en retournement et les ESN (Entreprises de Service Numérique) en labellisant ces offres respectivement Export, Cap rebond et Cap numérique.

Enfin, le déploiement de la signature électronique DocuSign sur de nombreux cas d'usage a été couronné de succès grâce au gain de temps et à la simplification des processus induite pour les clients.

[1] Source : calculs internes sur la base de données ASF.

1.3.1.3.2 Crédit-bail

Crédit-bail mobilier

La filière *leasing* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un acteur majeur du financement locatif d'équipements avec une part de marché supérieure à 15,2%^[1] en France dont 18,9 % sur les produits de crédit-bail et de location financière. Depuis plus de 60 ans, la filière est spécialisée dans le financement des biens d'équipement en crédit-bail et en location. Elle propose des solutions locatives adaptées aux projets d'investissement des particuliers, des associations, des professionnels et des entreprises. Elle est présente dans six pays d'Europe (France, Allemagne, Espagne, Benelux).

La filière distribue ses produits *via* deux principaux canaux de distribution. Au sein des réseaux bancaires, la commercialisation est portée par Crédit Mutuel Leasing. Les offres de financement locatif sont distribuées sous la marque Crédit Mutuel Leasing dans le réseau Crédit Mutuel et sous la marque CIC Leasing au sein du réseau du CIC. L'organisation est largement décentralisée pour garantir la proximité avec les réseaux et les clients finaux. À l'international, l'entité finance les investissements des entreprises françaises ayant des filiales ou leur maison mère sur place. Elle répond également aux besoins des entreprises étrangères qui ont des entités ou leur maison mère en France.

La filière *leasing* dispose également d'une force de vente dédiée et distribue ses offres au travers de son propre réseau d'agences et de partenaires. Ces derniers, principalement des distributeurs ou des constructeurs de matériel, recherchent des solutions de financement locatif pour développer leurs ventes. La filière opère généralement sur les marchés de la bureautique, du transport, de la construction et de la santé. Historiquement portée par les entités CCLS et Bail Actea, la commercialisation par le canal direct est réalisée exclusivement par la marque commerciale CCLS à compter de janvier 2024, après unification des réseaux commerciaux des deux structures.

En 2023, la production sur l'ensemble du périmètre est en croissance de +6 % et dépasse 7 milliards d'euros. En conséquence, l'encours de la filière est en hausse et s'établit à 15,4 milliards d'euros. Avec plus de 909 millions d'euros, la production réalisée à l'international représente 13 % de la production totale de la filière.

Au cours de l'exercice, Crédit Mutuel Leasing a été récompensé par *Asset Finance Connect*, première communauté européenne de *leasing* professionnel qui publie un rapport récompensant les entreprises européennes de crédit-bail d'équipements et de véhicules d'entreprise. La filière a reçu le prix de l'entreprise de crédit-bail à la croissance la plus rapide en euros, et est désormais classée parmi les cinq premières entreprises du classement en termes d'encours.

En 2023, la filière poursuit la déclinaison des priorités du plan stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Crédit Mutuel Leasing a ainsi lancé une offre de *leasing* à impact, qui permet de valoriser la politique RSE des clients. Un bonus/malus sur les loyers est appliqué en fonction de la réalisation de critères extra-financiers reposant sur les objectifs sociaux, sociétaux ou environnementaux. Ce bonus peut être reversé à une association ce qui en garantit l'impact positif.

Par ailleurs, afin d'anticiper la demande croissante de financement en *leasing* des véhicules, requis notamment par l'arrivée des véhicules électriques, la filière a pris une participation majoritaire au capital de

Roulenloc. Créée en 2016, Roulenloc est un *pureplayer* digital qui propose des offres de location et d'abonnement sur des véhicules neufs et d'occasion, à la fois pour les particuliers et les professionnels. Avec cette acquisition, Crédit Mutuel Leasing entend poursuivre son développement sur le marché de la mobilité, une de ses priorités stratégiques. Cette offre vient compléter celles de LLD et LOA distribuées dans l'ensemble des points de vente des réseaux Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans une logique multicanale. En complément la société développe son offre sur les mobilités douces en lançant un pilote avec la *start-up* Zenride, pionnière du vélotaf depuis 2018, afin d'accompagner les entreprises pour la mise à disposition de flotte de vélo de fonction pour leurs salariés.

Dans le cadre de son engagement sociétal, la filière poursuit ses actions de soutien aux Restos du Cœur pour le renouvellement de leur flotte de véhicules utilitaires, son partenariat avec l'association Fratries (*coliving* permettant à des jeunes avec et sans handicap de vivre ensemble sous le même toit), et avec l'association *Burn & Smile* qui accompagne les grands brûlés.

Enfin, les enquêtes réalisées permettent de suivre la qualité de la relation partenaire. Le score NPS obtenu en 2023 par la filière sur son canal de distribution direct est en forte amélioration (de 11 à 29) et démontre un solide niveau de satisfaction avec 90 % de partenaires satisfaits.

Crédit-bail immobilier

Crédit Mutuel Real Estate Lease est un acteur majeur sur le marché du crédit-bail immobilier en France. Il répond aux besoins d'investissements immobiliers des clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il couvre ainsi les entreprises, les professionnels, les acteurs de l'économie sociale et les institutions. Crédit Mutuel Real Estate Lease propose des financements adaptés pour l'acquisition ou la construction d'immeubles professionnels. Les projets peuvent porter sur des locaux commerciaux, logistiques, industriels, ou encore des établissements de santé, bureaux ou hôtels. L'entité s'appuie sur l'expertise technique, juridique, fiscale, financière et réglementaire de ses spécialistes en région. Ses financements sont distribués sous la marque Crédit Mutuel Real Estate Lease dans les caisses de Crédit Mutuel et sous la marque CIC *Real Estate Lease* dans les points de vente du CIC.

En 2023, Crédit Mutuel Real Estate Lease poursuit son développement avec la signature de près de 200 nouveaux contrats pour une valeur totale de plus de 832 millions d'euros. Ses encours totaux sont en croissance, proche de 2 %, et s'établissent à 6,4 milliards d'euros. Avec ce niveau de production, Crédit Mutuel Real Estate Lease se positionne comme l'un des tout premiers crédits bailleurs immobiliers en France.

Le développement et la mise en place d'outils digitaux destinés à caractériser les projets dans les réseaux bancaires permettent de répondre rapidement aux attentes. De nombreuses études de financement sont ainsi réalisées instantanément concédant aux équipes un travail au plus près des clients. Crédit Mutuel Real Estate Lease a, en 2023, renforcé les investissements liés à la digitalisation de ces activités. Les clients pourront ainsi, dès le premier semestre 2024, bénéficier d'un espace dédié au crédit-bail immobilier dans leur banque à distance.

Enfin, Crédit Mutuel Real Estate Lease poursuit l'intégration des performances environnementales des projets dans ses modalités d'analyse des financements étudiés et favorise ainsi les travaux de rénovation et les immeubles à haute performance énergétique, labellisés ou disposant de procédés de production électrique.

[1] Source ASF à fin T3 2023.

1.3.1.3.3 Autres

Crédit Mutuel Immobilier

Crédit Mutuel Immobilier et ses huit filiales^[1] constituent la filiale immobilière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle rassemble l'ensemble des activités immobilières de production et de services sur le territoire national à l'exclusion du financement de l'immobilier et compte 352 collaborateurs en fin d'exercice.

L'exposition aux risques de la filiale est marginale et l'activité est principalement dédiée à l'habitat (logements, terrains à bâtir), l'immobilier commercial ou de bureaux est très marginal.

Crédit Mutuel Immobilier :

- acquiert des fonciers pour développer des zones d'aménagement concerté, produit des terrains à bâtir et propose des charges foncières à des promoteurs immobiliers ;
- réalise et commercialise des opérations immobilières de logements en résidences principales et en investissements locatifs ;
- réalise des opérations immobilières en co-promotion avec des promoteurs clients des réseaux bancaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- participe à des tours de table dans des opérations de promotion immobilière avec des promoteurs clients du groupe ;
- commercialise des biens neufs aux clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale par l'intermédiaire d'AFEDIM, l'agence immobilière de la filiale. AFEDIM s'appuie sur AFEDIM Gestion pour les activités de location et gestion de biens. 45 % des investisseurs/bailleurs *via* AFEDIM ont signé un mandat de gestion auprès d'AFEDIM Gestion ;
- commercialise des logements anciens *via* AFEDIM Transactions, laquelle continue de déployer son offre sur de nouveaux territoires (Ile de France/ Moselle/ région Lyonnaise/ région Nantaise), en 2023 ;
- organise pour les clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des appels d'offres auprès de promoteurs clients, afin de valoriser aux mieux leurs biens immobiliers.

La filiale Crédit Mutuel Aménagement Foncier poursuit la commercialisation de ses terrains à bâtir *via* AFEDIM, agence qui réalise 25 % du volume de commercialisation en 2023.

Crédit Mutuel Aménagement Foncier remporte cette année le Trophée du Renouveau urbain et réhabilitation dans le cadre des Trophées de l'Aménagement Durable de l'Union Nationale des Aménageurs (UNAM), pour le projet de réhabilitation de la Caserne Miribel à Verdun [55].

Durant le mois d'octobre, Crédit Mutuel Aménagement Foncier était partenaire de La Ligue Contre le Cancer et s'est associée à la campagne nationale d'Octobre Rose de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Ses engagements portaient sur le versement de dons à la Ligue contre le cancer pour toute signature d'acte authentique de vente durant ce mois.

Ataraxia, la filiale de promotion immobilière, est lauréate du Concours des Pyramides d'Argent avec le Prix de la conduite responsable des opérations, pour le programme "Les Jardins de Médicis" situé à Vertou en Loire-Atlantique [44], décerné par la Fédération des Promoteurs Immobiliers des Pays de la Loire et le Prix de la Conduite responsable des opérations décerné par la FPI Centre-Val de Loire, pour son programme "Villa des Lys" à Fondettes [37], près de Tours. Ces prix illustrent de façon concrète les engagements environnementaux et sociétaux de cette activité.

Crédit Mutuel Home Loan SFH

Crédit Mutuel Home Loan SFH, filiale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, est en charge de lever des fonds auprès des investisseurs internationaux. Elle emprunte sur les marchés financiers en émettant des obligations à l'habitat notées AAA par les agences de notation dès lors qu'elles sont garanties par des crédits immobiliers du réseau.

L'année 2023 est marquée par la poursuite des politiques monétaires restrictives des banques centrales. Elles ont relevé les taux d'intérêt afin de contrer les pressions inflationnistes nées de la reprise post-Covid et du conflit ukrainien. Le point haut a été atteint le 14 septembre, date de la dernière hausse du taux de la BCE : sur l'année 2023, le taux bas de la BCE est passé de 2 à 4 %.

Comme en 2022, le marché du *covered bond* a été très actif avec de forts volumes. En effet, les banques européennes ont décidé de remplacer leur tombées TLTRO principalement par des émissions sécurisées dont le spread relatif reste attractif.

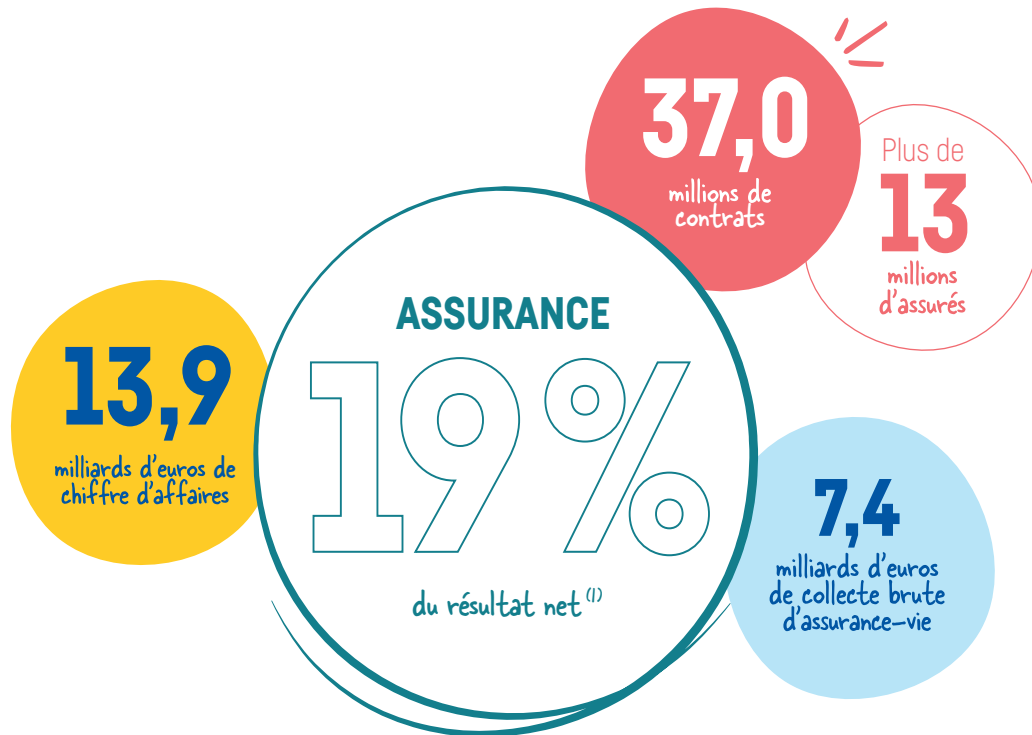
Après un recours massif au *covered bond* en début d'année, la demande a marqué le pas sur la deuxième partie de l'exercice, notamment sur les maturités les plus longues.

Ainsi, le programme SFH 2023 [5 milliards d'euros] a été réalisé partiellement avec les trois émissions suivantes soit 3,5 milliards d'euros :

- en février, 1 750 millions d'euros à +4 ans (coupon de 3,125 %) ;
- en février, 750 millions d'euros à 10 ans (coupon de 3,125 %) ;
- en avril, 1 000 millions d'euros à 6 ans (coupon de 3,25 %).

[1] Liste des huit filiales : aménagement/lotissement : Crédit Mutuel Aménagement Foncier ; distribution de biens et services immobiliers : AFEDIM et AFEDIM Gestion ; promotion immobilière : ATARAXIA Promotion ; co-promotion immobilière : Crédit Mutuel Réalisations Immobilières ; tours de table : Crédit Mutuel Participations Immobilières ; valorisation immobilière : Valorisation Immobilière ; distribution de biens anciens : AFEDIM Transactions.

1.3.2 L'assurance



[1] Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteur « Holding ».

Depuis plus de 50 ans, l'activité d'assurance, totalement intégrée sur le plan commercial et technologique à Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est portée par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM). Celui-ci distribue son offre en France et en Europe principalement dans les réseaux du Crédit Mutuel, du CIC et de Cofidis. En Belgique, le GACM s'appuie sur le réseau Beobank et sur son réseau propre d'agences.

A fin 2023, le GACM protège plus de 13 millions d'assurés particuliers, professionnels et entreprises, grâce à une gamme complète de produits d'assurance et des services performants, solidaires et différenciants.

En assurance-vie par exemple, dans le cadre de sa politique de responsabilité sociale et mutualiste, le GACM, propose depuis plusieurs années déjà, le Pack UC Environnement 50 offrant aux assurés la possibilité de placer leur épargne sur un support en unités de compte finançant le développement durable. En 2023, le GACM a lancé la Gestion Pilotée Durable, offre financière engagée pour un développement durable et solidaire grâce à des fonds thématiques et majoritairement labellisés.

Sur le segment du professionnel, de l'entreprise et du marché agricole, le GACM a entièrement renouvelé son offre au cours des trois dernières années et a mis en œuvre des partenariats pour répondre aux besoins spécifiques de ces marchés. Ainsi, en plus de l'assurance multirisque entreprise, le groupe propose désormais des produits dédiés aux agriculteurs, dont l'assurance récolte.

En assurance santé, tous les contrats bénéficient de l'accès à la Carte Avance Santé pour l'avance des frais de soins.

Enfin, en assurance des emprunteurs, le GACM a été un précurseur sur le marché en 2021 en supprimant les formalités médicales pour les clients fidèles dans le cadre du financement de leur résidence principale^[1]. Crédit Mutuel Alliance Fédérale permet ainsi aux clients fidèles de ne plus faire l'objet de surprimes ou d'exclusions liées à leur état de santé.

En 2023, le chiffre d'affaires du GACM, réalisé très majoritairement en France, s'élève à 13,9 milliards d'euros, en hausse de +5,2 % par rapport à 2022. A périmètre constant, sans le GACM España cédé le 12 juillet 2023^[2], la progression du chiffre d'affaires est de 6,6 % et le portefeuille croît de +3,2 % pour atteindre 37 millions de contrats.

[1] Offre soumise à conditions cumulatives, réservée à l'achat de la résidence principale, aux clients ayant domicilié leurs revenus principaux depuis au moins 7 ans au Crédit Mutuel ou au CIC, âgés de moins de 62 ans, dans la limite d'un capital assuré de 500 000 euros par emprunteur, pour toute première souscription aux ACM d'un contrat d'assurance emprunteur pour leur résidence principale, ou pour tout client. Pour rappel, depuis 2017, il n'y a plus de sélection médicale à partir de la seconde souscription dans le cadre du maintien de l'acceptation médicale.

[2] Le GACM a cédé le 12 juillet 2023 l'intégralité du capital de GACM España à Axa Seguros Generales S.A. de Seguros y Reaseguros. Le chiffre d'affaires réalisé par le GACM España au premier semestre, de 193 millions d'euros, reste acquis au GACM.

En France, la collecte brute en assurance-vie s'élève à 7,4 milliards d'euros, en hausse de +6,2 % par rapport à 2022, portée par une forte croissance des versements sur les fonds en euros (+ 20,4 %). La part de la collecte investie sur des supports en unités de compte diminue mais demeure à un niveau élevé (29 % contre 37 % en 2022). Dans un contexte de remontée des taux de rendement de l'épargne réglementée, la collecte nette est positive de 1,6 milliard d'euros (stable par rapport à 2022) tant sur les fonds en euros (+ 0,8 milliard d'euros) que sur les unités de compte (+0,8 milliard d'euros). Grâce à sa solidité financière et ses réserves importantes, le GACM a augmenté en 2023 de 0,50 point le taux moyen servi sur les fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie et de retraite individuelle, qui s'élève ainsi à 2,80 %, bonus de rémunération inclus. Le ratio de Provision pour Participation aux Excédents (PPE) rapportée aux provisions mathématiques des fonds en euros s'établit à 6,9 % (contre 7,8 % en 2022), suite à une reprise permettant d'améliorer les rendements de nos assurés.

Le chiffre d'affaires des assurances de risques s'élève à 6,4 milliards d'euros. Au détail, en France, les assurances de personnes progressent de 5,1 % (dont +5,7 % en santé, +5,1 % en prévoyance et +4,8 % en

assurance des emprunteurs^[1]), et les assurances de biens, de 5,6 % (dont +4,9 % en automobile et +6,3 % en habitation), des hausses portées par la croissance soutenue des portefeuilles de contrats.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales du GACM en Belgique s'élève à 201 millions d'euros, en hausse de 4,6 % par rapport à 2022. Celui réalisé par le GACM España au premier semestre, de 193 millions d'euros, reste acquis au GACM.

Dans l'objectif de renforcer la présence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en Allemagne, premier marché international du groupe, la société ACM Deutschland AG, dont le siège social est basé à Düsseldorf, a été constituée au cours du premier semestre 2023. Elle est la holding des futures sociétés d'assurance-vie et non-vie, ACM Deutschland Life AG et ACM Deutschland Non Life AG, immatriculées en juillet 2023. Son capital est détenu à 85 % par GACM SA et à 15 % par TARGOBANK en Allemagne, qui sera le distributeur des contrats d'assurance des deux filiales. Les demandes d'agrément de ces dernières auprès de l'autorité prudentielle allemande (BaFin) sont en cours, avec pour objectif d'obtenir les autorisations en 2025.

[1] Proforma du transfert des portefeuilles Cofidis Espagne aux sociétés ACM VIE SA et ACM IARD SA par le GACM España dans le cadre de la cession.

1.3.3 Les métiers spécialisés



(1) Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteurs "Holding" et hors CIC Banque Privée.

(2) L'activité CIC Banque Privée est logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales.

1.3.3.1 Gestion d'actifs et banque privée

Le métier gestion d'actifs et banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de :

- cinq entités de gestion (Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Gestion, Crédit Mutuel Épargne Salariale, CIC Private Debt et Cigogne Management) ainsi que la plateforme de distribution Crédit Mutuel Investment Managers ;
- le groupe La Française, rassemblant cinq sociétés de gestion et une plateforme de distribution ;

- la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et la Banque CIC (Suisse).

1.3.3.1.1 Gestion d'actifs

Depuis septembre 2022, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé un ambitieux projet en vue de regrouper toutes les structures de gestion pour compte de tiers au sein d'un modèle multi spécialiste.

À terme, le rapprochement de l'ensemble de ces entités doit permettre de construire un acteur majeur de la gestion d'actifs en France et en Europe, engagé et responsable totalisant 145 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Plusieurs étapes structurantes sont intervenues en 2023 :

- en mai 2023, Crédit Mutuel Impact (anciennement Crédit Mutuel Capital Privé) est devenue filiale à 99,9 % du Groupe La Française ;
- au troisième trimestre 2023, CIC a cédé les entités CM Asset Management et sa filiale CM Gestion, CIC Private Debt et Cigogne Management à BFCM. La BFCM les a ensuite apportées à Groupe La Française au 1^{er} janvier 2024, qui deviendra ainsi la holding de ce pôle de gestion d'actifs au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le rapprochement de l'ensemble des entités qui composent ce nouvel ensemble sera finalisé courant 2024.

Le groupe La Française

Le groupe La Française est une société de gestion, filiale détenue au 1er janvier 2024 à 40 % par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe et 60 % par la BFCM. Le groupe La Française déploie ses expertises au travers d'un modèle multi-boutiques auprès d'une clientèle institutionnelle et patrimoniale en France et à l'international. Son activité est organisée autour de deux piliers : les actifs immobiliers et les actifs financiers. Avec l'appui de 565 collaborateurs, le groupe La Française gère 45 milliards d'euros d'encours au 31 décembre 2023. Grâce à des expertises variées et des offres d'investissement adaptées, les équipes commerciales proposent des solutions répondant aux enjeux et besoins de leurs clients. Outre sa présence à Paris, le groupe La Française possède des bureaux à Francfort, Hambourg, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Singapour et Séoul. A l'international, les encours sous gestion pour compte de tiers représentent 27 %. Acteur engagé, le groupe La Française prend en compte les impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et l'environnement. La RSE est un de ses axes stratégiques créateur de la valeur dans la durée qui se traduit par la volonté de conjuguer performance et durabilité à travers la conception de solutions d'investissement adaptées.

Depuis septembre 2022, les équipes du groupe La Française participent à la construction du pôle d'expertise de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui regroupera toutes les structures de gestion pour compte de tiers au sein d'un modèle multi spécialiste.

Acteur incontournable de la classe d'actifs immobiliers, La Française Real Estate Managers (REM) est présente sur toute la chaîne de valeur des métiers de la gestion immobilière avec des équipes d'experts dédiées à chaque étape de l'investissement, de la gestion et de la valorisation du patrimoine immobilier. Fin 2023, La Française REM affiche plus de 30,6 milliards d'euros d'encours sous gestion.

Le pôle d'actifs financiers, *via* notamment La Française Asset Management, apporte des expertises spécialisées en gestion obligataire et actions résolument durables ainsi qu'en gestion diversifiée et quantitative. De plus, la filiale NewAlpha Asset Management propose des expertises en private equity et innovative managers.

Acteur engagé, le groupe La Française possède des équipes de recherche ISR qui irriguent l'ensemble des équipes de gestion, lui permettant d'afficher une gamme de produits aux standards élevés en matière de durabilité.

Le groupe La Française affiche une collecte nette de 1,06 milliard d'euros en 2023.

Malgré un contexte difficile marqué par un fort recul des volumes d'investissement en immobilier tertiaire en Europe, La Française REM maintient en 2023 sa position d'acteur incontournable du marché immobilier européen en poursuivant sa stratégie immobilière structurée autour de la durabilité, du service et de la localisation. La société de gestion a fait face aux incertitudes dans cet environnement adverse grâce à une gestion prudente et résiliente de l'ensemble de son patrimoine, accompagnée d'une communication transparente auprès de ses partenaires.

Sur le pilier actifs financiers, La Française AM a poursuivi le développement de son expertise phare ; les fonds à échéance représentent près de 1,3 milliard d'euro d'encours. New Alpha Asset Management, filiale du groupe La Française, affiche désormais 3 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

En 2023, le groupe La Française a poursuivi ses efforts en matière d'investissement durable : deux fonds d'investissement de la gamme Carbon Impact de la Française AM ont été récompensés avec le label Forum *Nachhaltige Geldanlagen* trois étoiles pour la 2^e année consécutive, norme de qualité reconnue pour les investissements durables sur les marchés financiers germanophones. Enfin la SCPI LF Avenir Santé, créée fin 2021, a confirmé sa place dans l'offre d'épargne immobilière du groupe grâce à une stratégie d'investissement durable adaptée, lui ayant permis l'obtention du Top d'Or Tout sur mes finances en catégorie Espoirs-spécialisée. Enfin, après avoir rejoint le groupe La Française, Crédit Mutuel Impact, a lancé le fonds Révolution Environnementale et Solidaire financé par le dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et destiné à amplifier la transformation des modèles de production et intervenir sur les domaines clés de la transition climatique et environnementale où les besoins financiers sont très importants et les autres acteurs ne sont pas assez présents encore.

Crédit Mutuel Investment Managers

Crédit Mutuel Investment Managers est le centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dédié à la gestion d'actifs. Les équipes assurent la commercialisation de l'ensemble des solutions d'investissement proposées par les entités de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, celles-ci conservent leur autonomie et indépendance de gestion.

Crédit Mutuel Investment Managers accompagne les réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les distributeurs externes (banques privées, sélectionneurs de fonds, CGP...), les investisseurs institutionnels et les grandes entreprises. Il leur propose une offre large de produits et de solutions adaptées à leurs besoins. Crédit Mutuel Investment Managers, installé en France et au Luxembourg, intervient dans six pays en Europe.

À fin 2023, les encours des diverses entités de gestion animées par Crédit Mutuel Investment Managers (Crédit Mutuel Asset Management, BLI - Banque de Luxembourg Investments, Cigogne Management, CIC Private Debt, CIC pour les émissions de produits structurés conduites par CIC Market Solutions, Crédit Mutuel Gestion et Dubly Transatlantique Gestion) totalisaient 128 milliards d'euros d'encours sous gestion.

L'activité de l'année s'est inscrite dans un contexte général complexe marqué par la permanence d'une situation géopolitique tendue impactant les trajectoires économiques et financières avec pour corollaires : une inflation qui devrait continuer à baisser, un niveau des taux contraignant, des perspectives de croissance économique contrastées et une urgence de la transition énergétique et climatique.

L'année est marquée par une collecte nette globale de 2,63 milliards d'euros. Avec la remontée des taux, les fonds obligataires ont retrouvé un attrait auprès des investisseurs, enregistrant ainsi une collecte nette positive de 650 millions d'euros, drainé notamment par les fonds obligataires à échéance. De la même façon, les fonds monétaires ont retrouvé l'appétit des investisseurs et affichent une collecte nette positive de 1,05 milliards d'euros. Les fonds actions, quant à eux, ont enregistré une décollecte de 497 millions d'euros.

Enfin l'engouement de la clientèle pour les EMTN structurés s'est renforcé en 2023 en France, mais aussi en Allemagne, avec le retour de produits à capital protégé et le succès d'une offre de produits dédiés à des distributeurs externes, totalisant ainsi 2,7 milliards d'euros de collecte.

Crédit Mutuel Asset Management

Crédit Mutuel Asset Management est une société de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle propose une large gamme de fonds et de solutions de gestion d'actifs pour compte de tiers à destination des particuliers, des entreprises et des institutionnels. Présente sur toutes les classes d'actifs cotées et tous les styles de gestion, sa stratégie est fondée prioritairement sur l'équilibre entre la recherche de performance, risque et durabilité.

Acteur majeur de la gestion d'actifs, avec 75,9 milliards d'euros d'encours gérés en France en 2023, Crédit Mutuel Asset Management propose à ses clients des solutions d'investissements performantes, innovantes et durables. Elle est particulièrement reconnue pour ses solutions de court terme monétaire et de trésorerie flexible, ainsi que pour ses solutions de conviction de long terme en gestion directe obligataire et actions de toutes zones géographiques et de toutes tailles de capitalisation. Son expertise à la fois globale et spécialisée de gestion de taux, de gestion actions, de gestion diversifiée ou bien encore de gestion quantitative se traduit par la gestion de plus de 600 fonds dédiés représentant près de 11 milliards d'euros d'encours.

Mettre en œuvre une démarche responsable et durable dans chacune de ses activités et domaines d'expertise est une des priorités de Crédit Mutuel Asset Management. C'est pourquoi sa gamme de produits répond aux besoins de chacun et permet de contribuer au financement de solutions vertueuses pour une transition écologique et énergétique juste pour tous. Ses processus de gestion et ses équipes d'experts affirment ses convictions en matière de finance responsable.

Crédit Mutuel Asset Management a l'ambition d'intégrer pleinement les questions ESG à trois niveaux : dans les analyses des émetteurs, dans les décisions d'investissement et dans la construction des portefeuilles. L'offre regroupe plus de 50 fonds labélisés dont le montant des encours atteint près de 25,2 milliards d'euros dont cinq nouveaux fonds labélisés en 2023. CM-AM Global Climate Change a renouvelé son label GreenFin. Ce fonds investit dans des sociétés participant activement à la lutte contre le réchauffement climatique, à la transition énergétique et au développement durable. Toutes ces offres sont également mises à disposition des plans d'investissement de l'épargne salariale externe. En 2023, les encours des fonds ouverts en gestion active classés Article 8 ou Article 9 selon la réglementation SFDR et Catégorie 1 ou Catégorie 2 selon la réglementation française AMF représentent plus de 99 % des encours des fonds ouverts en gestion active.

Acteur engagé dans la finance responsable, elle rétrocède une partie des revenus de placement du fonds CM-AM Partage, sous forme de dons à l'association France Active. Chaque année, 50 % des frais de gestion du fonds sont reversés dans une démarche solidaire pour donner du sens à l'épargne de ses clients.

En 2023, Crédit Mutuel Asset Management a lancé quatre nouveaux fonds dont CM-AM Obli IG 2028, un fonds à échéance dont l'objectif de gestion est d'offrir une performance liée à l'évolution des taux. CM-AM Impact First inclusion a pour objectif d'investir dans des entreprises et émetteurs ayant des impacts sociaux positifs.

En outre, elle déroule son plan d'action RSM en cohérence avec les ambitions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, des conférences sur la finance responsable sont organisées pour les collaborateurs. Ces derniers participent également à l'Eco Clean Up Week qui vise à libérer de l'espace de stockage des ordinateurs pour réduire la consommation énergétique. Enfin, elle a publié trois *White paper* à destination des clients et collaborateurs sur le monétaire, la déforestation et le capital humain afin de mener une réflexion sur les thématiques de finance responsable et durable.

L'année 2023 a été consacré également au projet Ensemble Gestion visant à construire une ligne de métier puissante d'asset management au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Crédit Mutuel Asset Management a pleinement contribué aux travaux de définition de l'architecture cible en vue de constituer à terme un acteur significatif dans le paysage français de l'asset management, sixième intervenant français avec plus de 170 milliards d'euros sous gestion. Le rapprochement de l'ensemble des entités qui composent ce nouvel ensemble sera effectif courant 2024.

En 2023, Crédit Mutuel Asset Management est de nouveau classé dans les 50 sociétés de gestion qui comptent par Funds magazine.

Crédit Mutuel Gestion

Filiale de Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Gestion est la principale société de gestion des fédérations et banques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle propose différentes prestations de services de gestion d'actifs financiers qu'ils soient détenus au travers de compte-titres, de plans d'épargne en actions, de contrats d'assurance-vie ou capitalisation. Particuliers, professionnels, entreprises ou associations bénéficient de l'expertise des gérants d'actifs de Crédit Mutuel Gestion et peuvent opter soit pour une délégation de la gestion de leurs avoirs *via* la gestion sous mandat, le mandat d'arbitrage ou les fonds dédiés, soit pour un accompagnement du suivi de leurs avoirs par la gestion conseillée ou le conseil en arbitrage.

Agissant en étroite collaboration avec les réseaux, Crédit Mutuel Gestion a privilégié la proximité en localisant ses 181 collaborateurs sur six pôles régionaux dont dépendent 22 centres de gestion. Crédit Mutuel Gestion accompagne également les réseaux dans le développement de leurs offres financières. Elle participe, par exemple, à la sélection de fonds et au conseil en allocation pour certains portefeuilles des Assurances du Crédit Mutuel et certains comptes-titres et plans d'épargne en actions des fédérations et banques.

En 2023, l'activité commerciale a permis l'ouverture de 5 008 nouveaux comptes ou contrats se traduisant par 2,6 milliards d'euros d'apports bruts. Les encours gérés atteignent 18,4 milliards d'euros.

Pour accompagner les sociétaires et clients dans leur choix d'investissements responsables, Crédit Mutuel Gestion intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans sa politique d'investissement, en s'adaptant à un environnement réglementaire exigeant. La prise en compte de critères ESG aux côtés d'indicateurs financiers vise à identifier des entreprises à la fois performantes, innovantes et porteuses de solutions pour répondre aux défis environnementaux et sociaux. En ce sens, tous les gérants d'actifs ont été formés à l'analyse de ces nouveaux critères extra-financiers à intégrer dans leur gestion.

En 2023, Crédit Mutuel Gestion accompagne également les Assurances du Crédit Mutuel dans la mise en place de leur nouvelle offre financière gestion pilotée durable. Par ailleurs, au cours de l'exercice, les profils de gestion obligataires ont été mis en avant avec un retour de capitaux sur cette classe d'actif.

Cigogne Management

Fondée et détenue par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Cigogne Management est une société de gestion luxembourgeoise spécialisée dans la gestion alternative. Sa particularité est de proposer aux investisseurs des produits à performance absolue dans un contexte de risque maîtrisé. Cigogne Management gère des fonds d'investissement alternatifs thématiques ou diversifiés, un fonds UCITS ainsi que des produits structurés indexés. Elle bénéficie de l'expérience en matière de gestion alternative du CIC qui la conseille. Les produits créés sont proposés aux clients dans une optique d'investissement à long terme avec une durée de détention conseillée entre trois et cinq ans minimum.

L'équipe de gestion basée à Luxembourg gère désormais 1,35 milliard d'euros d'actifs pour ses investisseurs à travers une gamme diversifiée de neuf fonds alternatifs.

Dans un contexte de marché volatil, le fonds de fonds Stork Fund DMS, véhicule cœur de gamme de Cigogne Management, affiche une excellente performance annuelle (+7,58 %), au-delà de son objectif de taux monétaire +3 %. Cette performance a été permise par une allocation dynamique entre les différents compartiments sous-jacents, en privilégiant notamment les classes d'actifs de crédit particulièrement bien orientées cette année. Le contexte global de volatilité s'est avéré favorable à la mise en place de nombreuses opportunités d'investissement.

En parallèle, l'exercice a été marqué par le lancement du nouveau fonds Cigogne UCITS - Credit Opportunities. L'objectif de ce fonds est de générer un rendement régulier en exploitant une approche multi-stratégies autour de la thématique crédit, tout en maintenant une faible corrélation avec les tendances générales des marchés. Le format UCITS va permettre de proposer la gestion alternative développée au plus grand nombre.

L'année a également permis d'accroître l'engagement de Cigogne Management envers les priorités et objectifs d'entreprise à mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment ceux relatifs aux aspects environnementaux et sociétaux. Concernant ses produits, Cigogne Management s'est engagée dans un processus de transformation permettant d'accroître son engagement ESG *via* leur classification en article 8 au sens du règlement SFDR. Après une analyse approfondie du cadre réglementaire et concurrentiel pour l'adoption de labels ou d'orientations ESG, la société a déposé un projet de prospectus auprès des autorités de marché avec pour objectif de convertir une partie de sa gamme UCITS dans la catégorie dite article 8 au cours de l'exercice 2024. Cette classification permettra la promotion des caractéristiques environnementales et sociales de ses produits avec une proportion minimale d'investissements durables.

CIC Private Debt

Depuis plus de 20 ans CIC Private Debt est un acteur de référence du financement désintermédié à destination des PME et ETI françaises et européennes. CIC Private Debt bénéficie d'un courant d'affaires significatif grâce à sa présence historique sur le marché de la dette privée, et de l'appui d'une équipe experte et reconnue de 37 professionnels. Ses activités s'articulent autour de quatre pôles d'investissement permettant d'adresser un grand nombre d'opportunités de financement : Mezzanine et Unitranché, Dette senior Mid Cap, Dette senior Large Cap et Dette infrastructure. Investisseur responsable, soucieux de sensibiliser et d'accompagner les sociétés en portefeuille dans leur démarche ESG, CIC Private Debt intègre les enjeux ESG tout au long du processus d'investissement, y compris pendant les phases de pré-investissement et de post-investissement.

CIC Private Debt s'est engagé à adopter une politique d'investisseur responsable couvrant les thèmes environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance, à travers l'établissement d'une Charte d'investisseur responsable qui s'applique à l'ensemble de l'équipe et des fonds sous gestion. CIC Private Debt est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et de la Charte France Invest.

Avec douze fonds sous gestion, cette entité gère plus de 3 milliards d'euros d'actifs.

En 2023, la société de gestion a finalisé avec succès la levée de son fonds CIC Debt Fund 4 à 565 millions d'euros et a lancé CIC Mezzanine & Unitranché N°6 qui a récolté 302 millions d'euros sur l'exercice. CIC Private Debt a également lancé en 2023 son premier fonds CLO

(Collateralized Loan Obligation), Victory Street 1, avec son équipe de Londres ainsi que le 3^e millésime de sa gamme CIC European Large Caps Funds. Par ailleurs CIC Private Debt a été classé à nouveau numéro 1 des acteurs de Dette Privée en France sur le 1^{er} semestre 2023 par le site spécialisé Debtwire.

Crédit Mutuel Epargne Salariale

Crédit Mutuel Épargne Salariale est le centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale spécialisé dans la gestion et la tenue de compte d'épargne salariale. Il propose un accompagnement dédié et personnalisé des entreprises et de leurs salariés dans la constitution de leur épargne salariale et de leur épargne retraite. Les offres sont distribuées par les caisses de Crédit Mutuel et les points de vente du CIC sous des marques commerciales propres. Crédit Mutuel Épargne Salariale intervient sur tous les marchés, mais se singularise également par une offre clé en main dédiée aux entreprises de moins de 50 salariés.

Crédit Mutuel Épargne Salariale totalise plus de 1,29 million de comptes d'épargne salariale et près de 69 200 entreprises clientes. Le montant global d'encours gérés est de 12,1 milliards d'euros. La distribution de nouveaux contrats s'élève à 15 306 contrats dont 8 738 alimentés dès la première année. La collecte brute atteint un nouveau sommet à 1 816,2 millions d'euros, en hausse de +3,7 %, dont 160,2 millions d'euros pour les versements sur les nouveaux contrats. La collecte nette en gestion financière s'établit à 542,5 millions d'euros.

En termes d'activité, l'exercice a permis de poursuivre l'accompagnement des clients et des réseaux, notamment par la mise en œuvre de facilitateurs pour les chargés d'affaires des caisses et agences. La situation de crise et les tensions sur le marché de l'emploi ont mis en lumière, pour de nombreuses entreprises, l'intérêt de s'équiper de dispositifs de partage de valeur, de motivation et de fidélisation de leurs collaborateurs.

En complément du robo-advisor, un accompagnement humain est proposé aux épargnants pour les éclairer dans leurs choix de fonds. Preuve de la qualité de ses dispositifs et de son accompagnement, Crédit Mutuel Epargne Salariale a été classé Incontournable - meilleure position du classement - par Décideurs, le magazine de référence de la profession RH.

Crédit Mutuel Impact

Crédit Mutuel Impact est une société de gestion investissant en actifs non cotés principalement *via* :

- le fonds Révolution Environnementale et Solidaire, créé en juin 2023 et abondé par le dividende sociétal du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Souscrit par la BFCM et le GACM, il s'agit d'un fonds à impact qui a pour objectif d'accompagner le changement des modèles de production, soutenir les puits de carbone, d'améliorer les infrastructures et de répondre aux défaillances de marché en faisant prévaloir une vision de long terme.

Son portefeuille s'articule autour des six thématiques de la planification écologique : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux consommer, mieux se nourrir, mieux produire, et mieux préserver et valoriser nos écosystèmes. Avec un périmètre d'investissement large, il s'engage auprès d'entreprises de rupture technologique et facilite le passage à l'échelle des filières émergentes ainsi que la transformation sociétale et solidaire. La politique d'investissement du fonds valorise en priorité la plus-value environnementale des acteurs industriels en leur laissant le temps nécessaire pour se développer et asseoir leur solidité financière. Au 31 décembre 2023, le montant de l'actif net du fonds s'élève à 360 M€ ;

- un fonds d'infrastructures investi en France dans le domaine des énergies renouvelables, de la mobilité électrique et de la décarbonation thermique des bâtiments pour un montant d'actifs sous gestion de 230 M€ au 31 décembre 2023. Ce fonds, réservé aux professionnels, est intégralement souscrit en intragroupe (par Crédit Mutuel Capital) ;
- le fonds FPCI Kairos Alpha destiné aux investisseurs professionnels (53 M€ d'encours sous gestion).

1.3.3.1.2 Banque privée

L'activité banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à apporter à la clientèle un service de qualité, conforme aux meilleurs standards de la profession. Elle repose sur plusieurs entités qui disposent chacune d'un positionnement spécifique. En France, l'activité est portée par CIC Banque Privée et Banque Transatlantique. CIC Banque Privée, filière métier intégrée au réseau CIC, s'adresse prioritairement aux dirigeants d'entreprises. Banque Transatlantique propose des prestations sur mesure de banque privée et de *stock-options*. Elle propose aussi des prestations dédiées à la clientèle des Français à l'étranger. À l'international, le groupe dispose d'entités de banque privée dans les zones présentant un fort potentiel de croissance comme le Luxembourg, la Suisse et la Belgique.

Ces enseignes proposent, tant en France qu'à l'étranger, à près de 206 000 clients une offre large de services à haute valeur ajoutée. Chaque entité peut intervenir, en fonction de son marché et de ses compétences, sur d'autres segments de clientèle que la seule clientèle privée.

L'activité banque privée ^[1] totalise 207 milliards d'euros de capitaux sous gestion et 32 milliards d'euros de crédits.

CIC Banque Privée

Depuis plus de 150 ans, CIC Banque Privée accompagne les familles patrimoniales et les dirigeants d'entreprise dans le développement de leur patrimoine personnel et professionnel. CIC Banque Privée s'appuie sur 355 collaborateurs répartis dans 45 points de vente en France qui proposent des services à forte valeur ajoutée dans les domaines de l'ingénierie financière et patrimoniale, de l'allocation d'actifs et de la gestion financière.

Aux côtés des ingénieurs patrimoniaux, les banquiers privés des chefs d'entreprise pour identifier leurs besoins et définir leur stratégie entrepreneuriale et patrimoniale. Des solutions sont alors proposées en synergie avec les métiers du réseau experts dans l'accompagnement des entreprises. CIC Banque Privée bénéficie du maillage territorial national du réseau CIC et de ses bureaux de représentation dans le monde.

En 2023, CIC Banque Privée poursuit son développement en proposant de nouvelles offres en matière de produits structurés en architecture ouverte, et en se plaçant résolument dans une perspective de respect des critères ESG. Ainsi, le fonds Andera Smart Infra classé article 9 selon la réglementation SFDR, a permis à ses clients d'accompagner le développement de sociétés œuvrant dans le domaine des infrastructures durables. Une formation des collaborateurs sur l'approche ESG a également été déployée et la création de parts de partage sur certains OPC a été décidée. L'accompagnement des entrepreneurs et des familles actionnariales s'est traduite par la mise en place, en partenariat avec l'école Audencia, d'un Certificat Jeunes Dirigeants d'entreprises familiales.

Le segment de marché *Wealth Management* visant à accompagner les grandes relations privées est opérationnel dans chacune des régions avec la nomination de dix banquiers privés grandes relations, et au niveau national, par la constitution d'une équipe support dédiée.

Banque Transatlantique

Banque de gestion privée fondée en 1881, la Banque Transatlantique est détenue à 100 % par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Singulière dans le paysage des banques privées, la Banque Transatlantique offre des solutions personnalisées dans la gestion de fortune, l'accompagnement des Français de l'étranger et la gestion de plans d'actionnariat managers.

Près de 470 collaborateurs répartis dans 20 implantations en France et à l'étranger (Londres, Luxembourg, Bruxelles, Courtrai, Hong Kong, Singapour, Montréal, New York, Boston et San Francisco) sont au service de la clientèle française la plus exigeante : *High Net Worth Individuals* (HNWI), *family offices*, cadres dirigeants, entrepreneurs, expatriés, diplomates et cadres de la haute fonction publique.

En croissance continue depuis plus de 20 ans, la Banque Transatlantique gère plus de 62 milliards d'euros d'épargne financière pour ses clients et se positionne parmi les banques de gestion privée de référence.

La Banque Transatlantique possède des expertises fortes en matière d'allocation d'actifs et de gestion d'actifs privée, activités logées dans ses filiales Dubly Transatlantique Gestion, Transatlantique Private Wealth, Banque Transatlantique Belgium et Banque Transatlantique Luxembourg. Les performances de sa gestion sont reconnues par le magazine *Le Revenu*, Dubly Transatlantique Gestion ayant été récompensée d'un Trophée d'Or en 2023, dans la catégorie Fonds diversifiés sur dix ans, pour son fonds Cipec Liberté International Dynamique.

Dans un nouvel environnement de taux, les performances commerciales enregistrées par les filiales et lignes métiers permettent à la Banque Transatlantique d'atteindre un produit net bancaire de 206 millions d'euros.

Leader français dans la structuration et la gestion des plans d'actionnariat, la Banque Transatlantique est le partenaire privilégié des grandes entreprises françaises ou internationales et des ETI cotées ou non. Près d'un tiers des entreprises du SBF120 sont ainsi clientes de la Banque Transatlantique.

Investie dans des actions de mécénat historiquement axées sur le soutien au rayonnement de la France à l'international, la Banque Transatlantique a conclu en 2023 un accord de partenariat orienté vers l'environnement avec la Fondation de la Mer. Il vise à stimuler et récompenser l'innovation maritime. Également soucieuse d'accompagner ses clients désireux de donner du sens à leur argent, elle met à leur disposition le Fonds de Dotation Transatlantique pour structurer leur démarche de philanthropie ou de mécénat. Trois nouveaux fonds hébergés ont ainsi été créés en 2023.

Enfin, la Banque Transatlantique est une nouvelle fois classée banque incontournable, dans la catégorie Banques privées affiliées en 2023 par *Décideurs Magazine*.

Banque de Luxembourg

Fondée en 1920, la Banque de Luxembourg compte parmi les banques les plus importantes au Luxembourg. Avec plus de 1 000 collaborateurs, elle est au service d'une clientèle locale et internationale de particuliers, d'entrepreneurs et de professionnels issus des métiers de la gestion d'actifs.

Elle offre aux clients privés un accompagnement sur mesure dans la gestion, la valorisation et la transmission de leur patrimoine ainsi que pour le financement de leurs projets. Elle accompagne également les familles sur des questions de planification successorale, de gouvernance ou de mise en place de projets philanthropiques. Elle s'appuie sur sa filiale Banque de Luxembourg Investments (BLI) pour proposer à ses clients une expertise en gestion d'actifs au travers d'une gamme de fonds d'investissement diversifiée.

[1] Données sur l'ensemble de l'activité banque privée (CIC Banque Privée, Groupe Banque Transatlantique, Banque de Luxembourg et Banque CIC (Suisse)).

La Banque de Luxembourg accompagne également les entrepreneurs – avec une attention particulière à leurs familles – ainsi que les promoteurs immobiliers, tant dans le financement de leurs projets que dans leur gestion de trésorerie. En matière de gouvernance, un savoir-faire particulier de transmission d'entreprise a été développé, y compris l'intégration de la génération montante, avec pour double objectif la pérennisation de l'entreprise et la préservation de l'harmonie familiale.

Par ailleurs, pionnière dans le développement d'un pôle de compétences dédié aux fonds d'investissement, elle fournit aux initiateurs une large gamme de services, tant dans le domaine des actifs liquides que des actifs privés, avec une expertise ESG renforcée. L'accompagnement s'étend de la création de véhicules d'investissement à l'administration centrale jusqu'à la distribution internationale. Les gestionnaires de patrimoine indépendants, quant à eux, bénéficient d'une large gamme de produits et services sur mesure, leur permettant de déléguer les tâches administratives pour se consacrer pleinement à leur cœur de métier : le conseil à leurs clients et le développement de leur fonds de commerce.

En avril 2023, la Banque de Luxembourg a rejoint la communauté de plus de 7 000 entreprises certifiées B Corp™ à travers le monde. Ce label ambitieux est accordé aux entreprises répondant à des exigences élevées au niveau sociétal et environnemental ainsi que de gouvernance et de transparence. En ce sens, la banque s'est dotée d'une feuille de route solide pour atteindre ses objectifs. Consciente de sa responsabilité sociale liée aux investissements de ses clients, la Banque de Luxembourg propose une offre d'investissement diversifiée, respectueuse des critères ESG. Ainsi la grande majorité de la gamme de fonds d'investissement de la filiale BLI est considérée comme responsable voire durable, car classifiée à *minima* article 8 selon la réglementation SFDR. Il en va de même pour les mandats de gestion discrétionnaires proposés au sein de la Banque Privée qui, outre les critères financiers traditionnels, appliquent en plus des critères ESG, des exclusions sectorielles et suivent également les controverses ou les principales incidences négatives. À ce titre, le mandat de gestion en fonds socialement responsables est en cours d'obtention du label LuxFLAG, certification exigeante qui consacre l'approche ESG mise en place au sein de ce mandat.

La Banque de Luxembourg a été récompensée à plusieurs reprises pour sa gestion d'actifs et la performance de ses fonds à travers sa société de gestion BLI - Banque de Luxembourg Investments. Elle a remporté la 3^e place comme *Fondsboutique des Jahres* lors des *Fund Awards 2023* en Allemagne. À la même remise, le fonds de fonds BL Fund Selection 0-50 a été récompensé comme meilleur fonds dans la catégorie Fonds de fonds, surtout fonds obligataires sur 1, 3, 5 et 10 ans. Le fonds mixte BL Global Flexible USD a gagné plusieurs prix dans différents pays : *Österreichischer Fondspreis 2023* (3^e place), *Deutscher Fondspreis 2023* (3^e place), *De Tijd & L'Echo Fund Awards 2023* (1^{re} place) en Belgique, *Refinitiv Lipper Fund Awards 2023* en Autriche, France et aux Pays-Bas (1^{re} place) et *Mountain View Fund Awards 2023* en Autriche (1^{re} place). Son « frère » BL Global Flexible EUR a eu du succès lors des *Refinitiv Lipper Fund Awards United Kingdom 2023* (1^{re} place). Le fonds *BL American Small & Mid Caps* a remporté la première place aux *Refinitiv Lipper Fund Awards Germany 2023* dans la catégorie *Equity US Sm&Mid Cap* sur cinq ans.

En juin 2023, BLI - Banque de Luxembourg Investments et *Funds for Good* (FFG) ont lancé en partenariat deux nouvelles stratégies actions : FFG European Impact Equities et FFG American Impact Equities. Les deux fonds sont classés article 9 selon la réglementation SFDR. L'objectif étant d'offrir des solutions d'investissement générant un impact double : au travers des investissements en ciblant des sociétés qui contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable et, en post-investissement, avec la génération d'un impact local et direct rendu

possible par la rétrocession d'une partie des frais de gestion des fonds à Funds for Good Impact. Ce partenariat a vocation à soutenir des entrepreneurs en précarité d'emploi ou porteurs d'un projet à dimension sociale ou environnementale.

Enfin, la banque s'est engagée dans un processus de transformation ambitieux en vue de faire face aux défis de demain et réaliser les ambitions d'efficacité, d'orientation client, de pérennité et de durabilité qu'elle s'est fixées dans le cadre de son plan stratégique. En matière de projets, le cycle de vie des données clients, de l'ouverture à la clôture, a été revu et renforcé. Pour optimiser le processus d'octroi des crédits, une nouvelle fonctionnalité permettant de générer de façon automatisée les contrats pour les crédits standards a été rajoutée à la boîte à outils des collaborateurs. L'outil principal des gestionnaires clients s'est également vu attribuer une nouvelle technologie. La banque a poursuivi ses efforts en phase avec les derniers développements réglementaires.

Banque CIC (Suisse)

Établie depuis 1909 en Suisse, la Banque CIC (Suisse) est un partenaire bancaire privilégié des entreprises, grands clients privés et entrepreneurs. Avec le savoir-faire de ses 461 collaborateurs et sa capacité à innover pour toujours mieux accompagner ses clients particuliers et entreprises, elle affiche l'ambition de devenir une banque de référence au service de l'économie suisse.

Avec un total de bilan de 14,3 milliards d'euros, la Banque CIC (Suisse) est un élément pérenne du paysage bancaire suisse.

L'année 2023 a été marquée pour la Banque CIC (Suisse) par une réflexion stratégique visant à renforcer sa position sur le marché en tant que banque au service des entrepreneurs et des entreprises, et à exploiter davantage les synergies avec le groupe. La banque dispose d'une grande expertise dans le domaine des placements financiers et des financements ainsi que d'une longue expérience dans l'accompagnement des entreprises et d'une clientèle exigeante. Grâce à cette nouvelle stratégie, elle peut désormais se concentrer davantage sur sa mission première de banque au service des entreprises et des entrepreneurs.

1.3.3.2 Banque de financement

La banque de financement répond aux enjeux stratégiques de la clientèle grandes entreprises et institutionnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle intervient dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Les équipes sont basées à la fois en France et dans les succursales du CIC situées à Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong. La banque de financement propose des solutions de financements spécialisés et de développement adaptées aux besoins de chaque client en France et à l'international. Elle vient également en appui de l'action des réseaux entreprises pour leur grande clientèle.

1.3.3.2.1 CIC Corporate : grandes entreprises et investisseurs institutionnels

CIC Corporate est le point d'entrée et de contact pour les grands comptes clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il accompagne les grandes entreprises industrielles françaises ou étrangères, cotées ou non, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros. Il propose également ses solutions aux investisseurs institutionnels tels que les compagnies d'assurances et les caisses de retraite. Enfin, il répond aux besoins des organismes publics/parapublics tels que les grandes associations ou les organismes sociaux.

Structurée par secteurs économiques, l'équipe du CIC Corporate est notamment composée de collaborateurs commerciaux titulaires d'un portefeuille clients. Ils conseillent et proposent des solutions de

financement adaptées en fonction des besoins ou de l'activité. Les collaborateurs s'appuient également sur l'expertise des différents métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'international, dont ils coordonnent l'intervention.

Dans une période d'inflation et de bouleversement des politiques monétaires, les opérations d'investissement se sont poursuivies en 2023 à un rythme inférieur à celui de 2022. Les revenus sont néanmoins en forte augmentation, portés par la hausse des taux de crédit, impactant très positivement le produit net d'intérêt, ainsi que par une bonne dynamique commerciale, notamment liée à des opérations stratégiques ou de sécurisation d'échanges commerciaux en France et à l'international (financements, émissions obligataires, émissions de garanties, affacturage, etc.).

Au cours de l'exercice, l'équipe dédiée à la structuration et à la finance durable a continué de se renforcer. Chargée de structurer des financements à impact pour les clients, elle accompagne les commerciaux de CIC Corporate et des banques régionales sur l'arrangement des financements de leurs clients. Elle répond également aux demandes de la BECM, de la structuration obligataire ou encore de la direction des financements spécialisés et des autres métiers spécialisés qui en font la demande.

1.3.3.2 Financements structurés

La direction des financements structurés du CIC accompagne les projets des clients entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Constituée de quatre lignes métier : financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs et titrisation, elle propose des solutions adaptées à chaque type de transaction. Ses équipes opèrent en France et à l'international, en s'appuyant sur les succursales de New York, Londres, Bruxelles, Hong Kong et Singapour.

La ligne métier financement d'acquisitions aide ses clients à concrétiser leurs projets de transmission d'entreprise, de croissance externe et de développement. Son expertise et son savoir-faire en matière de structuration lui permettent de proposer des financements adaptés en fonction des besoins.

Concernant le financement de projets, le CIC élabore des montages financiers sur mesure, après analyse approfondie des projets. Il s'appuie sur l'expertise et l'expérience d'une équipe dédiée d'analystes de projets. Le CIC intervient, notamment sur des financements de projets dans les domaines de l'énergie et des infrastructures. Il dispose d'une expertise spécifique dans les énergies renouvelables. Les financements à impact climatique positif totalisent 2,9 milliards d'euros. L'Europe reste prédominante dans la répartition géographique des encours avec 75 % des autorisations accordées. Les autres principaux projets sont originaires d'Asie Pacifique et d'Amériques.

La ligne métier dédiée au financement d'actifs propose son expertise en France et à l'étranger. Elle opère sur le secteur de l'aéronautique pour le financement de flottes d'avions. Dans le transport maritime, elle propose de financer les navires de transport, de passagers et les conteneurs. Elle couvre également le domaine de l'énergie avec le financement de bateaux d'installation et de maintenance de champs éoliens en mer. Cette ligne métier s'est aussi renforcée dans le secteur des mobilités vertes qui couvre notamment, le secteur ferroviaire et celui des transports publics.

La ligne métier titrisation est en charge de la cession de créances en titres négociables. A cet effet, le CIC dispose d'un véhicule de titrisation « Satellite » qui permet de refinancer les opérations de titrisation de la banque avec sa clientèle corporate.

1.3.3.2.3 Activités internationales et succursales étrangères

Le CIC, *via* sa direction des activités à l'international, accompagne les clients entreprises dans la réalisation de leurs projets à l'international. L'accompagnement de cette clientèle et le développement de leurs activités à l'étranger est réalisé grâce au soutien des réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale présents en Allemagne, en Belgique et en Suisse, aux succursales et bureaux de représentation du CIC et aux partenariats stratégiques.

Les cinq succursales du CIC localisées en Grande-Bretagne, aux États-Unis, à Hong Kong, à Singapour et en Belgique ont pour objectif d'accompagner et financer les clients entreprises dans les zones stratégiques du monde. Elles leur permettent également d'accéder à d'autres métiers du groupe comme les financements d'acquisition, d'actifs, de projets ou aux activités de marché. Les 36 bureaux de représentation – dont les cinq bureaux de développement international installés dans ces succursales – ont pour mission d'assister la clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans leurs projets de développement. Ils répondent ainsi aux demandes de la clientèle en quête d'informations sur des marchés ou recherchant un distributeur, un fournisseur ou un agent commercial. En local, ces bureaux de représentation entretiennent des relations efficaces avec les banques et les filiales des clients. Ils interviennent également pour le compte d'autres métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en étroite collaboration avec la filiale CIC Aidexport. L'accompagnement à l'international de la clientèle s'appuie également sur des partenariats stratégiques : au Canada avec Desjardins, en Chine avec Bank of East Asia, au Maghreb avec la Banque de Tunisie. Au global, à travers ses différents réseaux, plus de cinquante pays sont couverts.

La direction des activités internationales met à disposition de ses clients une gamme complète d'offres pour répondre aux problématiques de développement hors Hexagone. Elle propose des services et produits bancaires destinés à garantir, sécuriser et financer les transactions de commerce international. Les clients disposent ainsi de lettres de crédits documentaires, de garanties internationales, de solutions de gestion des flux et du risque de change, ou encore de financement des exportations et du besoin en fonds de roulement. Malgré un contexte de stress géopolitique et de manque de visibilité, l'accompagnement des clients s'est poursuivi dans la sécurisation de leurs ventes : opérations documentaires, garanties internationales, *forfaiting*, crédits fournisseurs, crédits acheteurs...

Géré par un centre de métier unique certifié ISO 9001, le traitement des opérations documentaires et des garanties à l'international est réparti en France en cinq pôles régionaux afin d'assurer une collaboration de proximité avec les agences entreprises. En complément des métiers traditionnels d'intermédiaire de confiance dans les transactions de commerce international, le CIC propose aux entreprises un accompagnement à l'étranger. À travers sa filiale spécialisée, CIC Aidexport, les clients disposent d'aide et de conseils personnalisés pour leur développement à l'international. Des collaborateurs dédiés travaillent en étroite proximité avec les chargés d'affaires du réseau, des succursales et des bureaux de représentation. Leur rôle consiste à élaborer un ciblage multi-marché, sélectionner des partenaires, assister à l'implantation commerciale ou industrielle et offrir une analyse fine et réaliste du marché visé. En 2023, près de 250 entreprises ont été accompagnées par CIC Aidexport. Au cours de cette période de tensions diverses (économiques, géopolitiques...), les équipes des bureaux de représentation ont joué, pour les clients, un rôle d'ambassadeurs constituant un relais efficace.

1.3.3.3 Activités de marché

CIC Marchés regroupe les activités commerciales de marché – sous la marque CIC Market Solutions – à destination de la clientèle entreprises et institutions financières, l'activité Investissement, ainsi que les prestations de Post Marché au service de ces activités.

Bénéficiant d'opportunités issues de mouvements observés sur les marchés financiers, CIC Marchés affiche un PNB en hausse à 465 millions d'euros (+36,0 %), et un résultat net en forte progression à 147 millions d'euros (+90,1 %).

1.3.3.3.1 Activités commerciales [CIC Market Solutions]

CIC Market Solutions accompagne les entreprises dans leurs besoins d'accès à des financements de marché, de produits de couverture de risque de taux, change et matières premières et de *corporate brokerage* ; et les institutions financières pour leurs besoins d'accès aux marchés et de solutions d'*asset servicing*. En mettant en relation émetteurs et investisseurs, CIC Market Solutions permet la bonne réalisation des opérations financières qui lui sont confiées.

Ainsi, CIC Market Solutions conseille et accompagne les entreprises et les institutions financières dans leurs problématiques de couverture de risque de taux, change et matières premières. CIC Market Solutions fournit aussi bien des solutions standardisées de couverture que des solutions sur-mesure totalement personnalisées et adaptées à la problématique de risque identifiée. Près de 10 000 opérations de couverture ont été traitées pour le compte de près de 5 800 clients. CIC Market Solutions intervient sur le marché des taux, principalement en euros, sur le marché des devises et sur les principales catégories de matières premières : énergie – dont le gaz naturel et l'électricité –, métaux industriels et matières premières agricoles. CIC Market Solutions exécute pour ses clients des opérations sur les instruments financiers : obligations, actions, ETF et dérivés sur les marchés réglementés.

Avec 11,3 milliards d'euros d'encours d'EMTN structurés à fin 2023 (4,3 milliards d'euros émis en 2023) et 2 280 produits émis, CIC Market Solutions permet aux clients entreprises et investisseurs patrimoniaux ou institutionnels, clients des réseaux du groupe ou de ses partenaires externes, de disposer d'une offre performante de produits de placement dans le cadre du programme d'émissions CIC.

Centre de métier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour les opérations de financement de marché et autres opérations financières, CIC Market Solutions a participé en 2023 à 61 opérations primaires malgré un contexte de marché très adverse pour les levées de fonds :

- 54 émissions sur le marché obligataire pour le compte d'émetteurs corporate ou du secteur financier et
- 7 opérations ECM (Equity Capital Market) dont un DE-SPAC-ing.

Trois offres publiques ont également été finalisées (sans compter plusieurs autres en cours en fin d'année).

CIC Market Solutions propose également aux entreprises des prestations de *corporate brokerage* (contrat de liquidité, rachat d'actions, *execution corporate*, reclassement de participations, *listing sponsor*), de service aux émetteurs (tenue de registre actionnaires, préparation et tenue d'assemblées générales, services financiers sur OST) ainsi que de recherche sponsorisée.

CIC Market Solutions offre également une gamme de prestations dédiées aux institutions financières, qu'elles soient sociétés de gestion ou

investisseurs institutionnels : solutions d'aide à la décision d'investissement, solutions d'exécution et de post marché, et solutions de tenue de compte-conservation et de dépositaire d'OPC. Avec 130 sociétés de gestion déposées et plus de 35 000 comptes clients administrés, CIC Market Solutions est leader sur le segment des sociétés de gestion de portefeuilles et d'OPC indépendantes en matière de tenue de compte-conservation et de fonction dépositaire.

CIC Market Solutions accompagne aussi ses clients à l'international, notamment grâce aux équipes de Market Solutions Asia à Singapour et Hong Kong et aux Etats-Unis (CIC Market Solutions Inc).

S'appuyant sur l'expertise de ses analystes – économie et marchés financiers, action, et crédit, intégrant une dimension ESG – et sur ses partenaires (M.M.Warburg & Co et ESN LLP – European Securities Network), CIC Market Solutions propose un large suivi en recherche actions de plus de 550 sociétés européennes.

CIC Market Solutions a en outre développé une offre de produits et services en lien avec la transition environnementale en ligne avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi son pôle de Recherche Durable a été renforcé pour compléter l'offre de Recherche globale à destination des clients investisseurs, pour accompagner les émetteurs dans leurs opérations obligataires ESG (émissions de *Sustainability-Linked Bonds*, *Green Bonds*, *Social Bonds*). Le pôle propose des produits de couverture répondant à une problématique de transition à ses clients dans leur démarche de transition écologique.

1.3.3.3.2 Activités d'investissement

Les activités d'investissement recouvrent essentiellement des achats et ventes de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que des opérations sur les instruments financiers qui leur sont liés. Ces opérations, réalisées par CIC Marchés au bilan du CIC, donnent à Crédit Mutuel Alliance Fédérale une maîtrise des principaux produits de marché utile pour sa clientèle et pour lui-même. La stratégie d'investissement vise à obtenir une performance positive en limitant la volatilité des résultats financiers issus de ces activités.

Le métier Investissement couvre une large gamme d'instruments financiers. Il est organisé autour de trois desks : desk taux (*Fixed Income*), desk actions (M&A, opérations spéciales et hybrides) et desk crédit (ABS/MBS, crédit *corporate* et institutions financières, trésorerie titres). Ces activités s'organisent elles-mêmes en spécialités définies dans le Corps de Règles. Les équipes en charge de ces activités réalisent ces opérations dans un cadre précis de limites. En 2023, les couvertures récurrentes mises en place afin de diminuer la volatilité ont permis d'atténuer les variations liées aux tensions géopolitiques multiples et aux événements bancaires de mars.

L'expertise ainsi déployée est par ailleurs mise au service de la société de gestion alternative de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Cigogne Management SA, pour laquelle CIC intervient en tant que conseil en investissement. L'encours de Cigogne Management SA à fin 2023 ressort à 1,3 milliard d'euros.

En 2023, le métier Investissement a continué à ajuster ses portefeuilles aux évolutions des politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, reflétant ainsi l'engagement du groupe dans l'accompagnement de la transition environnementale. De plus, les travaux sur la finance verte et les investissements durables se poursuivent avec la chaire de recherche « Finance et Enjeux Environnementaux » créée en septembre 2022 avec la Fondation Université de Strasbourg.

1.3.3.4 Capital-investissement

Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance en capital des *start-up*, PME, ETI et GME *via* son entité Crédit Mutuel Equity qui regroupe l'ensemble des métiers de haut de bilan du groupe : capital innovation, capital développement, capital transmission, mais également conseil en fusions-acquisitions. Crédit Mutuel Equity accompagne des projets de développement principalement en France *via* ses huit implantations en région - Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse -, mais aussi à l'international au travers de ses filiales en Allemagne, en Belgique, en Suisse et au Canada.

Crédit Mutuel Equity investit durablement les fonds propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'engage aux côtés des dirigeants pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi, et leur permettre ainsi de mener les transformations nécessaires de leurs modèles d'affaires, de créer de la valeur financière et extra-financière et de franchir des paliers de développement économique, social ou environnemental. Preuve de cet engagement dans le temps : plus d'un quart de ses 333 participations sont détenues depuis plus de dix ans. Le renouvellement du portefeuille reste, pour autant, très dynamique et révélateur de la force de frappe de la structure : sur les trois dernières années plus de 1,5 milliard d'euros a été cédé et plus de 1,7 milliard d'euros a été investi.

L'exercice 2023 est marqué par un niveau d'investissement historique. Près de 700 millions d'euros ont été déployés avec la prudence requise compte tenu des incertitudes géopolitiques, de leurs conséquences économiques sur la croissance attendue des entreprises et des multiples de valorisation induits. En France, ce ne sont pas moins de 430 millions d'euros qui ont été investis dans de nouvelles entreprises sur l'ensemble du territoire et près de 200 millions d'euros réinvestis au capital d'entreprises du portefeuille.

En 2023, Crédit Mutuel Equity réalise 27 nouveaux investissements parmi lesquels : Claire (fabrication et distribution d'équipements et de solutions de performance des réseaux d'eau), Milexia (distributeur spécialisé de composants pour les industries électroniques), Nating (conception et formulation d'ingrédients et de solutions sur mesure adressées aux acteurs de la boulangerie-viennoiserie-pâtisserie), Gascogne (fabrication de papier kraft naturel frictionné et de sacs industriels, grand public), Dimotrans Group (solutions de transport international et de logistique), Arverne Group (exploitation des ressources souterraines), Sea TPI (mise en œuvre de centres de services IT innovants), SFE Process (équipements pour l'extraction et la purification de molécules aux fluides supercritiques) et Horizon Groupe (négoce de mobil-homes). En capital innovation, les investissements ont notamment porté sur Quandela (ordinateur quantique), Harfanglab (cybersécurité), Mecaware (recyclage de batteries), Worldia (tour-opérateur nouvelle génération), Obat (plateforme de gestion pour les professionnels du bâtiment) et Glopal (plateforme d'e-commerce permettant aux marques de développer leurs ventes à l'international).

Crédit Mutuel Equity procède également à des réinvestissements dans le cadre de la poursuite de l'accompagnement des sociétés du portefeuille, notamment dans Financière Ciné Digital (aménagement et équipement de salles de cinéma), Aster Développement (transformation de blé dur et fabrication de pâtes, de couscous et de produits céréaliers) ou encore Gerflor (conception, fabrication et vente de solutions de revêtements pour le sol).

Les principaux désinvestissements portent sur Hunkeler (équipement pour le façonnage de documents produits par impression numérique), Evolis (conception et fabrication d'imprimantes pour cartes plastiques), Elisante (décolletage de haute précision).

Ce portefeuille en encours investis atteint 3,8 milliards d'euros, démontrant la forte dynamique de ces métiers du capital-investissement sur l'ensemble de leurs segments.

CIC Conseil réalise pour la 2^e année consécutive une année record en matière de commissions facturées sur des opérations de fusions/acquisitions. Malgré un contexte de marché difficile : 28 opérations ont été finalisées en 2023 et près de 15 millions d'euros de commissions facturées.

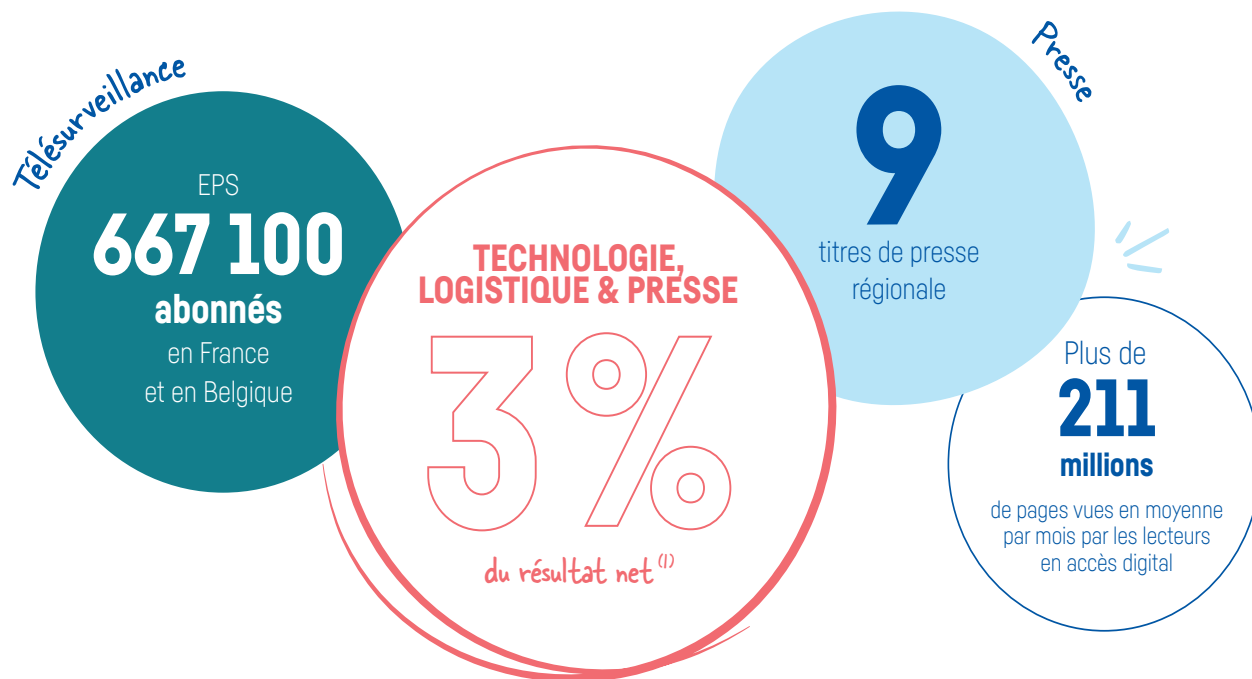
Crédit Mutuel Equity accélère également la structuration de l'accompagnement de ses participations. L'objectif est de mettre en œuvre une transformation durable de ces entreprises sous l'angle de leurs valeurs humaines et de leur approche économique et environnementale. Cette orientation vise à les rendre plus solides financièrement et extra-financièrement. Cela passe principalement par la définition d'une feuille de route pour une stratégie responsable et durable, avec la mise en place d'outils de suivi d'impacts.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Equity a signé un partenariat de trois ans avec l'Institut Français de Gouvernement des Entreprises (IFGE) et participe, avec des dirigeants de ses participations, à des travaux de recherche sur les modèles de gouvernance responsable de demain. En effet, les impératifs ESG et l'urgence de la transition climatique modifient la responsabilité de l'entreprise vis-à-vis de la société. Cette dernière demande de plus en plus de comptes à l'entreprise, vue comme un acteur sociétal porteur d'une dynamique de progrès. Dans ce contexte, la gouvernance se doit de prendre en compte les intérêts de l'ensemble des parties prenantes. Ces travaux de recherche seront publiés dans un livre blanc.

Crédit Mutuel Equity a également signé cette année un partenariat prospectif avec le cabinet Prophyl sur les enjeux de la comptabilité multicapitaux, intégrant à la fois les aspects financiers et extra-financiers. Ces démarches vers de nouveaux critères d'évaluation sont encore à leur début mais la volonté de faire émerger des référentiels internationaux et d'aller vers une normalisation existe, et Crédit Mutuel Equity se doit d'accompagner ses participations dans cette voie.

Ces différentes initiatives illustrent le positionnement singulier de Crédit Mutuel Equity : un acteur d'une finance tournée vers l'intérêt commun, soucieux du partage de la création de valeur entre toutes les parties prenantes y compris les salariés. Mais également un actionnaire assumant son positionnement de proximité au service du développement des territoires et un investisseur engagé sur le temps long de par son modèle rare de déploiement de ses propres capitaux.

1.3.4 La technologie, la logistique et la presse



[1] Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteur « Holding ».

Ce pôle rassemble les sociétés technologiques, les structures à vocation logistique et l'activité presse de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Euro-Information

Euro-Information SAS assure le rôle de holding informatique pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les autres adhérents. Elle assure notamment le financement de tous les investissements informatiques, péri-informatiques et des filiales techniques.

En 2023, son chiffre d'affaires s'établit à 1,61 milliard d'euros.

Euro-Information Développements

Euro-Information Développements assure la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des développements informatiques du groupe en étant garant de l'évolution du système d'information commun à 16 fédérations du Crédit Mutuel, aux banques CIC et aux différents centres de métiers du Crédit Mutuel et du CIC. La prise en charge des besoins se fait selon des principes directeurs : qualité du service rendu, sécurité, protection des données et maîtrise des technologies et des développements. En 2023, 956 470 jours de développement ont été produits, en augmentation de +3 % par rapport à 2022.

Quelques réalisations 2023 sont présentées dans ce qui suit, en lien avec les engagements de l'Entreprise à mission :

- dans le cadre de l'engagement 10 de la mission 4, « Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires », Euro-Information a accompagné la mise en place de la mesure de soutien aux associations de proximité avec un package bancaire solidaire gratuit (compte, carte, application mobile) ;
- en complément pour l'engagement 14 de la mission 5 « Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société juste et plus durable », le secteur d'assurance d'Euro-Information Développements a été mobilisé pour mettre en place l'abandon des formalités médicales dans le contexte de l'assurance emprunteur depuis 2021 et s'est poursuivi aussi en 2023 ;
- de plus, pour l'engagement 15 de la même mission « S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1 euro net par mois sans frais d'incident », le développement a été mis en place pour permettre à 58 391 clients d'en bénéficier.

Le chantier de transformation informatique, sous-ensemble de projets du plan stratégique 2019-2023 révisé, contribue à l'engagement 7 « Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99,0 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France » et à l'engagement 8 « Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement » de la mission 3 « Respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain ».

Concernant l'engagement 7, Euro-Information dispose d'infrastructures en France : après le datacenter à Verlinghem mis en service fin 2021, Euro-Information continue de développer ses infrastructures avec le projet datacenter Est de la France (DCEF) et la construction de deux nouveaux datacenter situés à Fauverney et à Saint-Apollinaire. Ces datacenter, dont la conception est déjà certifiée Uptime Tier IV TCDD (design Tier Certification of Design Document), s'engageront très bientôt dans le processus de certification Tier IV TCCF (construction Tier Certification of Constructed Facility) avant leur mise en service prévue au 3e trimestre 2024. Outre leur très haut niveau de résilience (seulement quelques minutes d'arrêt par an), ces datacenter intègrent une démarche environnementale inédite avec pour cible l'obtention des labels EcoJardin et Biodiversity.

Dans le cadre de l'engagement 8, la Cognitive et OCR (Reconnaissance Optique de Caractères) Factory et la Data Factory sont d'importantes contributrices. Ainsi :

- l'intelligence artificielle est un moyen de libérer du temps administratif pour les conseillers par exemple, dans la gestion des mails au quotidien, notamment en facilitant la gestion des pièces jointes des mails clients, fonctionnalité déployée en 2023 ;
- grâce aux apports technologiques de l'OCR, des solutions cognitives et de la digitalisation (signature électronique, simplification des processus et dématérialisation des documents), 2,57 millions d'heures ont été libérées en 2023 pour les réseaux bancaires, gains de productivité réinvestis dans le développement de la relation client.
- les études engagées à partir de 2022 dans le domaine de l'informatique quantique nous permettront dans un futur proche d'optimiser certains mécanismes basés sur l'IA.

Fruits de développements constants et notamment effectués au cours de l'année 2023, les applications mobiles continuent d'être distinguées :

- en France, les Trophées Money Vox ont consacré l'application mobile du CIC et du Crédit Mutuel respectivement à la 1^{re} et à la 2^e place pour les banques de réseau ;
- pour les banques en ligne, l'application mobile de Monabanq est récompensée.

Ces distinctions s'étendent aussi aux marchés européens :

- en Allemagne, l'application mobile de TARGOBANK a reçu le trophée de la meilleure application bancaire par le magazine Focus Money. À noter notamment, l'excellente note sur Android (4,6 étoiles sur 5) ;
- en Belgique, l'application mobile de Beobank continue de progresser et occupe désormais la 4^e place selon le cabinet Sia Partners.

Euro Protection Surveillance (EPS)

Euro Protection Surveillance propose un service de télésurveillance résidentielle et professionnelle distribué sous la marque Homiris. Son service est commercialisé, principalement par l'intermédiaire des réseaux bancassurance en France et en Belgique, sous la forme d'un abonnement tout compris. Les offres Homiris sont également commercialisées par les réseaux BNPP en France et BNPP Fortis en Belgique.

EPS est un leader de la télésurveillance résidentielle en France^[1] avec environ 33 % de parts de marché en nombre de raccordements.

En 2023, EPS poursuit son développement avec la signature de plus de 75 000 nouveaux contrats et compte désormais plus de 667 100 abonnés.

La qualité de service d'EPS à travers Homiris a été une nouvelle fois récompensée par le magazine *Capital* en étant désignée Meilleure Enseigne de l'Année 2024^[2] dans la catégorie télésurveillance. Un succès qui repose autant sur la qualité de service que sur un savoir-faire français. Homiris est en effet, la seule entreprise du secteur à concevoir et faire fabriquer son matériel dans l'Hexagone, en bénéficiant de la certification Origine France Garantie.

EPS a renforcé ce savoir-faire en octobre 2023 avec l'acquisition de son principal fabricant de cartes et de produits électroniques Staymatel, partenaire depuis 2004.

Le portefeuille électronique Lyf Pay

Lyf est une Fintech française qui simplifie le paiement et réinvente les parcours d'achat du quotidien.

Elle fournit aux enseignes de la grande distribution, aux acteurs de la restauration et aux professionnels indépendants des solutions digitales leur permettant de fluidifier leurs encaissements et de digitaliser leur relation client.

Son application Lyf Pay offre des solutions de paiement mobile simples, avant-gardistes et sécurisées à près de 4 millions de particuliers.

Lyf est soutenue dans sa croissance par des actionnaires leaders de la banque, du paiement et de la grande distribution : BNP Paribas, Crédit Mutuel^[3], Auchan, le groupe Casino, Mastercard et Oney.

La presse

Le groupe EBRA, qui rassemble les activités presse de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est le premier groupe de presse quotidienne régionale (PQR) en France. Ses principaux titres - *Le Dauphiné Libéré*, *L'Est Républicain*, *Vosges Matin*, *Le Républicain Lorrain*, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, *L'Alsace*, *Le Progrès*, *Le Journal de Saône et Loire* et *Le Bien Public* - couvrent l'information sur 23 départements en France. Outre ses supports print, la transformation digitale du groupe EBRA permet à l'ensemble des titres de disposer de fortes audiences digitales. Ainsi, en moyenne, en 2023, plus de 211 millions de pages ont été vues chaque mois. À ces audiences s'ajoutent celles du groupe Humanoid et de ses trois marques *pure player* (*Frandroid*, *Numérama*, *Madmoizelle*) qui ont rejoint EBRA en 2022 et qui ont enregistré plus de 30 millions de pages vues mensuelles en décembre 2023.

[1] Source : « Atlas 2023 En toute sécurité - Télésurveillance Résidentielle ».

[2] Enquête en ligne réalisée par Statista auprès de 20 000 consommateurs en 2023 du 21 juin au 25 juillet 2023 et publié dans le magazine *Capital* de novembre 2023.

[3] Crédit Mutuel Alliance Fédérale [fédérations Crédit Mutuel Centre Est Europe, Sud-Est, Île-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi-Atlantique, Loire-Atlantique et Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarois, Méditerranéen, Anjou, Massif Central, Antilles-Guyane et Nord Europe], Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et Crédit Mutuel Océan.

En 2023, le groupe a poursuivi sa transformation digitale. Les abonnements numériques ont progressé de +20 % entre 2022 et 2023. La part de la publicité digitale locale a également augmenté, passant d'un peu plus de 18 % à 21 % du chiffre d'affaires publicitaire réalisé par les régions locales du groupe EBRA.

Au sein du groupe EBRA, la filiale EBRA Events gère les événements organisés par le groupe, avec comme ambition de devenir le leader national des événements régionaux à impacts positifs. Afin de répondre à cette ambition, la diversification dans l'activité événementielle s'est accélérée en 2023, avec une prise de participation majoritaire dans le capital de la société KCIOP, organisatrice, entre autres, de la course de chiens de traîneaux La Grande Odyssée, et le rachat de Livevent, société qui réalise des challenges sportifs inter-entreprises.

En 2023, le groupe EBRA continue le déploiement de son plan stratégique autour de quatre axes prioritaires :

- renforcer les offres de contenus et services créateurs de valeur et d'engagement ;
- développer un modèle de revenus croissants, profitables et durables ;
- investir dans de nouveaux relais de croissance fortement contributifs ;
- accompagner le développement personnel de ses collaborateurs et affirmer sa culture d'excellence.

Ce plan s'inscrit dans la raison d'être du groupe : « Agir pour renforcer les liens de proximité et de confiance entre les acteurs de nos régions ». Pour soutenir sa raison d'être et ses titres de presse, le groupe a lancé une campagne de communication ainsi qu'un manifeste autour de la signature de marque « La presse qui nous lie ».

Afin de s'adapter aux nouveaux usages et de mieux prendre en compte le contrat de lecture, les éditeurs du groupe EBRA ont développé et mis en place une nouvelle formule papier. Celle-ci, plus moderne, facilite l'accès à l'information, améliore la lisibilité et le confort de lecture.

Par ailleurs, en 2023, EBRA est devenu le premier groupe de presse français à obtenir la certification JTI - *Journalism Trust Initiative*, réaffirmant ainsi son engagement éditorial en faveur d'un journalisme d'excellence, responsable, de transparence ainsi que sa volonté d'indépendance de ses titres.

Enfin, en tant qu'entreprise responsable et engagée (groupe labellisé Positive Company® 2 étoiles), EBRA s'engage :

- pour la biodiversité avec le programme éditorial *Oiseaux de Bonheur*, qui informe les lecteurs sur la richesse de la biodiversité des oiseaux et sensibilise sur les espèces en danger. Le journal alsacien *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* a également installé des ruches sur le toit de ses locaux, dans le centre de Strasbourg pour sensibiliser les habitants et réintroduire les abeilles, pollinisateurs essentiels, dans les milieux urbains ;
- pour l'égalité d'accès aux métiers du journalisme avec l'association La Chance (association qui agit pour la diversité sociale dans les médias) ;
- pour l'évolution de ses collaborateurs pour une adaptation optimale aux transformations des métiers de la presse et des médias avec son organe de formation interne EBRA Académie qui a accueilli plus de 600 élèves en 2023 sur sept parcours professionnels et trois programmes de co-développement.

Au-delà, le groupe continue ses efforts pour atteindre la décarbonation à l'horizon 2050.

1.4 HISTORIQUE

1.4.1 Les origines du Crédit Mutuel

À la fin du XIX^e siècle, l'usure appauvrit les populations agricoles de la Rhénanie (Allemagne).

Frédéric-Guillaume Raiffeisen (1818-1888) développe alors un nouveau concept afin de lutter contre la misère. Il s'agit d'organiser des prêts pour financer les moyens nécessaires à l'agriculture (semences, bétail...), à partir des économies et de la responsabilité de tous les villageois : les sociétaires. L'épargne ainsi collectée est rémunérée. Déjà, les fondements du Crédit Mutuel sont posés :

- les crédits ne sont accordés qu'aux sociétaires ;
- une responsabilité solidaire limitée (à l'origine, illimitée) des sociétaires ;
- une organisation démocratique : une personne égale une voix, la libre adhésion, le bénévolat des administrateurs ;
- des circonscriptions géographiques limitées ;
- l'excédent financier n'est pas distribué ;
- les réserves sont impartageables.

Sur ces fondations, le Crédit Mutuel va construire son histoire jusqu'à l'époque contemporaine...

1.4.2 Les principales dates

1

- 1882** Création de la première caisse de Crédit Mutuel, à La Wantzenau.
- 1885** Création des premières fédérations : Basse-Alsace et Haute-Alsace.
- 1897** Création de la fédération de Lorraine.
- 1905** Création de la fédération d'Alsace-Lorraine.
- 1933** Création, le 1^{er} juin, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel sous la dénomination de Banque Mosellane.
- 1958** Obtention d'un statut légal au niveau national du Crédit Mutuel. La Fédération d'Alsace-Lorraine devient la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine. La Banque Mosellane devient Banque Centrale des Caisses de Lorraine. En 1966, elle prend le nom de Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML).
- 1971** Création des Assurances du Crédit Mutuel. Ouverture du centre de formation du Bischenberg.
- 1972** Élargissement du périmètre à la Franche-Comté : le groupe prend le nom de Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté.
- 1992** Restructuration des entités de siège : fusion de l'ex-Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) et de l'Expansion Rurale et Urbaine (ERU) pour constituer la Caisse Fédérale Centre Est Europe ; transfert de l'activité banque commerciale de l'ex-BFCM à la Banque de l'Économie Crédit Mutuel (BECM), de l'activité de holding de l'ex-BFCM à la Banque du Crédit Mutuel Lorrain (BCML), de l'activité de banque commerciale de la BCML à la BECM ; changement de dénomination sociale de la BCML devenant BFCM.
Naissance du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE) de l'union des deux fédérations d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté d'une part et de Bourgogne-Champagne d'autre part.
- 1993** Partenariat CMCEE avec le Crédit Mutuel du Sud-Est (CMSE).
- 1998** Acquisition de 67 % du capital du CIC pour 2 milliards d'euros par la BFCM.
- 2001** Acquisition par la BFCM de 23 % du CIC détenus par Groupama.
- 2002** Partenariat CMCEE et CMCSE avec le Crédit Mutuel Île-de-France.
- 2004** Création par Euro-Information, en partenariat avec la Banque de Tunisie dont le CIC détient 20 %, de deux filiales en Tunisie spécialisées dans le développement informatique (IID) et les appels sortants (Direct Phone Services).
- 2006** Adhésion de la fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc à la Caisse interfédérale désormais commune à quatre fédérations.
- 2007** Acquisition du Groupe Républicain Lorrain.
Création de la filiale CM-CIC Covered bonds et lancement d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) de 15 milliards d'euros.
- 2008** Acquisition de 100 % du capital de la filiale française du Groupe Banco Popular Español par la BFCM.
Prise de la majorité du capital de L'Est Républicain par la BFCM *via* la société France Est.
Acquisition de 100 % du capital de Citibank Allemagne par la BFCM.
- 2009** Adhésion de la fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique à la Caisse interfédérale commune à cinq fédérations.
Prise de contrôle majoritaire de Cofidis Participations par la BFCM et Trois Suisses International (« 3SI ») : acquisition de 51 % de Cofidis Participations par une société holding commune entre BFCM et 3SI contrôlée à 67 % par la BFCM.
- 2010** Création avec Banco Popular d'un réseau qui renforce le réseau du groupe en France et dans les pays limitrophes, notamment en Espagne.
- 2011** Adhésion des Fédérations du Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre-Ouest, du Centre, Normandie, Dauphiné-Vivaraix et Méditerranéen à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel commune à dix fédérations.
Partenariat du groupe avec le groupe Casino pour la commercialisation de produits financiers *via* la Banque Casino.
- 2012** Adhésion de la Fédération du Crédit Mutuel Anjou à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel commune à 11 fédérations.
- 2013** Création de la société Monético International par le groupe Crédit Mutuel CM11 et le mouvement Desjardins - premier groupe financier coopératif du Canada.
Signature d'un ensemble d'accords permettant à la BFCM de détenir directement ou indirectement le capital de Cofidis Participations à hauteur de 54,63 %.
Partenariat, par l'intermédiaire d'Euro-Information, avec Banco Popular Espanol SA pour la création d'une co-entreprise détenue à 50 % de gestion de l'activité globale d'un parc d'automates implanté en Espagne.
- 2014** Augmentation de la participation du groupe Crédit Mutuel CM11 dans Banque de Tunisie qui passe à 34 %.
- 2015** Acquisition d'Atlantis par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel faisant suite à l'intégration d'Agrupació en 2012.
Acquisition par le Groupe Cofidis Participations de la société portugaise Banif spécialisée dans le crédit automobile de voitures d'occasion et de la société italienne Centax spécialisée dans la garantie des paiements par chèque ou par carte dans la distribution.
Partenariat avec Bouygues permettant à l'opérateur du groupe, El Telecom, d'être le seul opérateur de réseau mobile virtuel à avoir signé trois contrats full MVNO 4 G (SFR, Orange et Bouygues).
- 2016** Détention à 51,02 % de TARGOBANK Espagne par la BFCM.
Cession de la Banque Pasche à la banque luxembourgeoise Havilland.
Acquisition par la BFCM des activités de leasing et d'affacturage de General Electric en France, sous les noms de CM-CIC Leasing Solutions et Factofrance, et en Allemagne sous le nom de Targo Commercial Finance
- 2017** Rachat par la BFCM de 16 % du capital de Cofidis Participations, portant ainsi sa participation à 70,63 %.
Création de Lyf Pay, issu de la fusion des portefeuilles électroniques soutenus par le groupe Crédit Mutuel CM11 (Fivory) et BNP Paribas (Wa!).
Acquisition par la BFCM de 48,98 % du capital de TARGOBANK Espagne auprès de Banco Popular.
Cession par la BFCM de l'intégralité de la participation de Banco Popular Español (3,95 %) à Banco Santander.
Retrait de l'action CIC de la cote, en août, après prise de contrôle par la BFCM et la société Mutuelle Investissement suite à une offre publique d'achat simplifiée.
Vente par le CIC de l'activité banque privée en Asie au Groupe Crédit Agricole Indosuez Wealth Management.

- 2018** Fusion-absorption, le 1^{er} janvier, de Nord Europe Assurances et de ses filiales par le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Changement de nom du groupe Crédit Mutuel CM11 qui devient Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le 9 novembre. Lancement par Crédit Mutuel Alliance Fédérale de son plan stratégique pour 2019-2023 *ensemble#nouveau monde*.
- 2019** Évolution de l'architecture des marques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour renforcer la visibilité des deux principaux réseaux Crédit Mutuel et CIC et des filiales métiers.
- 2020** Adhésion, le 1^{er} janvier, de Crédit Mutuel Antilles-Guyane et Crédit Mutuel Massif Central à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Lancement de Crédit Mutuel Investment Managers, centre de métier de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Rachat par la BFCM de 9,36 % du capital de Cofidis Participations portant ainsi sa participation à 80 %. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) et le CIC se dotent d'une raison d'être : *Ensemble, écouter et agir* et d'un statut d'entreprise à mission. Le plan stratégique devient *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* en cohérence avec la raison d'être et les missions précédemment adoptées. Fusion du CIC Iberbanco avec le CIC. Cession de 100 % du capital d'Euro-Information Télécom à Bouygues Télécom et mise en place d'un accord distribution de long terme de distribution des produits et services fixes et mobiles de Bouygues Télécom.
- 2021** Création de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sous l'égide de la fondation de France, qui a pour objectif d'agir pour l'environnement et les territoires en associant élus, salariés, réseaux et filiales. Signature d'un accord de partenariat stratégique et industriel en matière de télésurveillance avec BNP Paribas consolidant la position d'EPS en tant que leader du marché de la télésurveillance en France et permettant BNP Paribas de proposer des offres Homiris d'EPS à ses clients en France et en Belgique.
- 2023** Création du dividende sociétal qui mobilisera chaque année 15 % du résultat net pour construire un monde plus durable et plus solidaire et lancement du Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire. Projet d'acquisition par Cofidis de Magyar Cetelem Bank, filiale du groupe BNPP PF en Hongrie en mai. Cession de GACM España le 12 juillet. Cession de TARGOBANK Espagne le 6 octobre. Acquisition en octobre par EPS de la société Staymatel, entreprise française experte dans la fabrication de cartes et produits électroniques et de Roulenloc, marketplace de leasing automobile, par Crédit Mutuel Leasing. Crédit Mutuel Impact (anciennement Crédit Mutuel Capital Privé) qui gère le Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire devient filiale à 99,9 % du Groupe La Française en mai 2023. Cession par le CIC des entités CM Asset Management et sa filiale CM Gestion, CIC Private Debt et Cigogne Management à BFCM au troisième trimestre 2023. Lancement, en décembre, du plan stratégique 2024-2027 ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui vise à renforcer ses ambitions de développement pour mettre sa performance financière au service de la société.
- 2024** La BFCM apporte les entités CM Asset Management et sa filiale CM Gestion, CIC Private Debt et Cigogne Management au Groupe La Française qui deviendra ainsi la holding de ce pôle de gestion d'actifs au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le rapprochement de l'ensemble des entités qui composent ce nouvel ensemble sera finalisé courant 2024. Lancement de Cash Service en janvier 2024, offre complète de services bancaires de proximité commune aux quatre enseignes bancaires françaises (BNP Paribas, Société Générale, CIC et Crédit Mutuel Alliance Fédérale).

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



Principale association d'insertion par le sport en France, **Sport dans la Ville** aide les jeunes issus de quartiers prioritaires sur le chemin de la réussite. En tant que partenaire, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale accompagne entre autres le programme « L dans la ville », pour l'émancipation et l'insertion professionnelle des jeunes filles.



Rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM

INTRODUCTION	48	2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM	76
2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN 2023	48	2.3.1 Activités et résultats de la BFCM – périmètre consolidé	76
2.1.1 Environnement économique	48	2.3.2 Évolutions récentes et perspectives	85
2.1.2 Environnement réglementaire	49	2.4 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS SOCIAUX DE LA BFCM	86
2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	53	2.4.1 Activités de la BFCM	86
2.2.1 Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière	53	2.4.2 Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM	87
2.2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	54		
2.2.3 Évolutions récentes et perspectives	75		

INTRODUCTION

Le rapport d'activité porte sur les deux périmètres Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'une part (point 2.2) et BFCM d'autre part (points 2.3 et 2.4).

Le rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - dans lequel est intégré la BFCM - offre une vision économique plus complète des activités du groupe. Il inclut des entités non comprises dans le périmètre

de consolidation de la seule BFCM tels que le réseau des caisses locales, ACM Vie SAM (société d'assurance mutuelle), les filiales informatiques et le GIE CCS (Centre de Conseil et de Services).

Le rapport d'activité du périmètre BFCM est également présenté pour répondre aux obligations de publication du rapport financier annuel.

2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN 2023

2.1.1 Environnement économique

2023 : la mise en place de la désinflation

L'année 2023 a été marquée par la mise en place du mouvement désinflationniste mondial, longtemps attendu pour permettre aux banques centrales occidentales d'arrêter leur cycle de remontée des taux directeurs. Malgré le maintien de risques géopolitiques sensibles (poursuite du conflit en Ukraine, tensions au Moyen-Orient et attaques en mer Rouge), les prix des matières premières se sont globalement stabilisés après une année 2022 marquée par l'envolée des cours. Si la désinflation a démarré lentement au premier semestre, elle s'est ensuite durablement installée des deux côtés de l'Atlantique, permettant aux banques centrales de mettre en pause leur politique monétaire à la fin de l'été et de maintenir les taux directeurs inchangés depuis. Après avoir atteint des plus hauts historiques depuis 2010, les taux souverains ont finalement rechuté fortement à l'automne lorsque les investisseurs financiers se sont rassurés quant à la capacité des banques centrales occidentales à lutter efficacement contre l'inflation. Cela a permis de soutenir les marchés d'actions avec un rallye de fin d'année d'une ampleur rare. Le profil de croissance s'est toutefois nettement différencié entre l'Europe et les États-Unis. Le Vieux Continent a continué de souffrir du ralentissement de la demande mondiale, du niveau toujours élevé de l'inflation ou encore de la réduction du soutien budgétaire. Il a également été affecté par le durcissement des conditions financières de la Banque centrale européenne (BCE) mais aussi par les fragilités de l'industrie allemande induites par la crise énergétique. Au contraire, la croissance américaine s'est montrée plus résiliente, soutenue par les mesures de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages du stock d'épargne disponible. Enfin, en Chine, le rebond de la croissance est resté modeste et a déçu, en dépit des mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées par les autorités.

En **zone euro**, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE sur la première partie de l'année. La résilience de l'inflation sous-jacente - hors énergie et alimentation - et les hausses de salaires ont contraint la BCE à continuer de remonter les taux directeurs et ce, malgré les craintes des investisseurs relatives à l'instabilité financière américaine. Néanmoins, le ralentissement de l'inflation s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année passant de +8,6% en janvier en glissement annuel à +2,4% en novembre, et de +5,3% à +3,6% pour la sous-jacente. Ceci s'explique par des effets de base favorables, la diffusion des conditions financières restrictives et le

ralentissement des prix à la production. De plus, la zone euro a connu une croissance atone cette année, de -0,1% en rythme séquentiel au T3-2023, et de +0,1% au T2 et au T1. Ceci n'a cependant pas empêché l'optimisme de porter les marchés d'actions un cran plus haut, à +12% pour le Stoxx Europe 600. La dégradation des indicateurs économiques s'est davantage matérialisée au deuxième semestre, notamment sur les indices d'activité PMI, même si certains indicateurs de confiance ont arrêté de se dégrader en fin d'année. Dans ce contexte, la BCE a pu laisser ses taux directeurs inchangés depuis sa réunion d'octobre, après dix hausses consécutives de 450 pb ramenant à 4% le taux de rémunération des dépôts. En parallèle, l'institution a accéléré la baisse de la taille de son bilan *via* le non-réinvestissement des titres acquis dans le cadre du programme d'achats d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO). Les taux souverains européens ont donc connu une année 2023 à deux visages. Après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur chute à l'automne à la suite de la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024. Cela a finalement profité au resserrement des écarts (*spreads*) de taux entre les pays cœurs et les pays dits périphériques de la zone euro. L'euro s'est apprécié en 2023 face au dollar terminant en hausse de près de +4%, à 1 € = 1,10 \$. Cette parité est due principalement au repli du dollar causé par l'intégration de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs. À l'échelle européenne, les États membres se sont finalement accordés sur une réforme des règles budgétaires. Cette réforme maintient le seuil de déficit public à 3% du PIB et celui de dette publique à 60% du PIB tout en octroyant davantage de flexibilité aux États pour réduire leur endettement, notamment *via* l'introduction d'une période d'ajustement pouvant être allongée en cas d'investissements structurels dans la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et le maintien en Espagne du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre.

En **France**, l'inflation a poursuivi son repli en 2023 à +3,7% sur un an en décembre en glissement annuel vs +6% en janvier, à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont affecté l'activité. Le PIB s'est en effet contracté au troisième

trimestre à -0,1% en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent. Les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au cours du premier semestre, l'agence de notation *Fitch* a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et du contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit de 4,4 % du PIB en 2024 vs 4,9 % estimé en 2023, qui nécessitera l'émission de 285 milliards d'euros de dette à moyen et long terme. Pour sa part, le CAC 40 a légèrement surperformé son pair paneuropéen avec une progression de +16,5 % sur l'année.

Au **Royaume-Uni**, si la persistance de l'inflation et des tensions sur le marché de l'emploi ont nécessité la poursuite des hausses de taux directeurs au premier semestre, la désinflation observée par la suite a permis à la Banque d'Angleterre d'entamer une phase de pause dans son resserrement monétaire depuis l'été, en maintenant ses taux à 5,25 %. Les conséquences de la politique monétaire ont toutefois pesé sur la croissance économique, laquelle est restée atone au troisième trimestre à -0,1% en glissement trimestriel. Le retour des indicateurs PMI en territoire d'expansion sur la fin d'année a été porté par la chute rapide de l'inflation, en particulier liée au recul des prix de l'énergie. Le gouvernement a présenté son budget d'automne dans lequel il prévoit des dépenses budgétaires supplémentaires, et donc des émissions de dettes plus fortes qu'attendu, ainsi qu'une hausse importante du salaire minimum, des pensions et des prestations sociales.

Aux **États-Unis**, la persistance de l'inflation, notamment dans les services et le logement, a également poussé la banque centrale américaine (Fed) à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5 %-5,25 %. Le mouvement désinflationniste s'est toutefois matérialisé plus rapidement qu'en zone euro. L'indicateur PCE (*Personal Consumption Expenditures*) est passé de +5,5 % en janvier à +2,6 % en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience, avec un rebond du PIB à +4,9 % en rythme séquentiel annualisé au T3, en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main-d'œuvre mais créations d'emplois toujours élevées, faible taux de chômage). Cela n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires, toujours proches de +4 % en rythme annuel en fin d'année. Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à dix ans passant le seuil des 5 % en octobre dernier). Puis les taux ont amorcé un repli généralisé et rapide à partir de mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses des taux directeurs par la Fed en 2024 grâce au ralentissement de l'inflation. Surtout visible sur la partie réelle (i.e. hors

anticipations d'inflation), cette décre des taux a propulsé les indices actions américains vers de nouveaux sommets historiques à l'image de la hausse de +25 % pour le S&P 500. Cela a également contribué à la dépréciation du dollar face aux principales devises sur la fin de l'année. Soulignons que l'année a été mouvementée aux États-Unis en raison : 1/ des craintes sur le système bancaire à la suite des faillites de certaines banques régionales au premier semestre puis 2/ d'une remontée notable au cours de l'été des taux souverains en partie dans le sillage de craintes quant à la trajectoire des finances fédérales américaines, lesquelles faisaient suite à un risque de défaut compte tenu de divergences fortes au sein du Congrès autour des décisions budgétaires. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires a finalement été acté. Ceci a permis la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence *Fitch* de la notation souveraine américaine de AAA à AA+. Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'État).

En **Chine**, la faiblesse conjuguée de l'inflation, passée en territoire négatif, et de la croissance dont la reprise post-pandémie a déçu par son ampleur, a conduit les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire pour atteindre l'objectif de croissance de 5 %. Les fragilités structurelles ont toutefois continué de peser et de limiter l'ampleur du rebond, à l'instar de la crise du secteur immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, sans oublier la net déclin des indices chinois de -18 % pour le Hang Seng en 2023. En outre, si les tensions géopolitiques avec les États-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année - enjeux autour de Taïwan et soupçons d'espionnage -, la rencontre en novembre des dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une stabilisation de la relation bilatérale. S'agissant des autres **pays émergents**, le reflux de l'inflation, notamment sous-jacente, a permis aux banques centrales de baisser les taux directeurs cette année, à l'image de la banque centrale du **Brésil** cet été.

S'agissant des **matières premières**, le cours du Brent a rebondi jusqu'à quasiment 95 \$/baril durant l'été sur fond de coupes de production de l'OPEP+, de résilience de la demande américaine et de hausse des importations chinoises. Il est revenu en fin d'année autour de 78 \$/baril, dans le sillage du ralentissement économique mais aussi de craintes concernant la solidarité du cartel. Les cours du gaz se sont quant à eux repliés autour de 35 €/MWh pour la référence européenne TTF à fin d'année, profitant d'une demande contenue et de la diversification des approvisionnements. Les tensions géopolitiques et les risques climatiques ont néanmoins alimenté la volatilité, en particulier sur certaines denrées alimentaires, bien que l'indice FAO des matières premières ait dans l'ensemble baissé en 2023.

2.1.2 Environnement réglementaire

Les mesures réglementaires, adoptées par les différentes autorités au plan européen et international, impactent significativement Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La mise en conformité avec ces règles concerne tous les métiers, activités et marchés géographiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et exige la mobilisation de moyens humains et matériels importants.

Les événements de l'année 2023 ont rappelé le besoin fondamental d'un cadre réglementaire et illustrent la matérialisation des risques liés aux vulnérabilités de certains acteurs dans un environnement de taux élevés.

En effet, le système financier a connu des tensions importantes au cours de l'année 2023 dans le sillage des faillites de banques aux États-Unis et en Suisse. Par ailleurs, certains risques structurels demeurent élevés, notamment celui de cyberattaques qui s'est accru dans un contexte de tensions géopolitiques fortes, impliquant protection des données et résilience opérationnelle. Ces risques géopolitiques (un douzième train de mesures de sanctions contre la Russie a été requis par la gouvernance européenne fin 2023), l'incertitude économique et le durcissement de la réglementation créent des perspectives difficiles pour 2024.

L'essor de l'intelligence artificielle entraîne, par ailleurs, une mutation profonde et encadrée impliquant des investissements dans la technologie et l'infrastructure numérique.

Les risques de crédit

Dans un contexte d'inflation élevée ralentie dans les derniers mois de 2023 et sous l'impulsion de la normalisation des politiques monétaires, la remontée des taux d'intérêt dans la zone euro constitue toujours le facteur d'influence majeur du risque de crédit en 2023.

Selon la Banque centrale européenne, les critères d'octroi de crédit, c'est-à-dire les directives internes des banques ou les critères d'approbation des prêts, notamment immobiliers ou les lignes de crédit aux entreprises, se sont sensiblement durcis en 2023. La demande de prêts a pour sa part fortement diminué, sous l'effet de la hausse rapide des taux d'intérêt, de la baisse de l'investissement fixe et de l'affaiblissement des marchés de l'immobilier. Le Comité européen du risque systémique recommande aux autorités européennes et nationales une vigilance accrue sur les vulnérabilités du secteur de l'immobilier (commercial et résidentiel) dans l'espace économique européen afin d'éviter tout risque systémique économique et financier.

La directive n°2023/2225/UE du 18 octobre 2023 relative aux contrats de crédit aux consommateurs et abrogeant la directive 2008/48/CE a été publiée. Elle vise à assurer le bon fonctionnement des marchés du crédit, tout en garantissant un niveau élevé de protection des consommateurs. Le texte prévoit des règles plus strictes en matière d'information du consommateur et de publicité en faveur des crédits en ligne, ainsi qu'une évaluation plus rigoureuse de la solvabilité des emprunteurs.

Les risques de marché

Les tensions de marchés survenues au cours des derniers mois - notamment marchés de l'énergie, faillites de banques régionales américaines, et rachat du Crédit Suisse - montrent que des vulnérabilités localisées peuvent rapidement avoir des répercussions généralisées sur les prix des actifs financiers, leur liquidité et leur volatilité.

La BCE a mené une étude approfondie sur la gouvernance et la gestion par les banques du risque de crédit de contrepartie, incitant à aller au-delà des exigences réglementaires.

L'Autorité bancaire européenne (ABE) a, également, renforcé une méthodologie d'évaluation selon laquelle les autorités compétentes vérifient la conformité des établissements aux règles relatives aux exigences de déclaration concernant les risques de marché (FRTB⁽¹⁾). Cette nouvelle approche se concentre sur trois thèmes centraux : la gouvernance, le modèle interne de mesure des risques (couvrant le déficit attendu et la mesure des risques liés aux scénarios de stress) et le modèle interne de risque de défaut.

Destinés à acheminer de l'investissement à long terme pour contribuer au financement des transitions écologique et numérique, les fonds européens d'investissement à long terme (ELTIF) disposent désormais d'un cadre réglementaire moins contraignant permettant de soutenir des projets européens y compris pour les petites et moyennes entreprises. Le Parlement européen a adopté le règlement dit ELTIF 2.0 qui est entré en vigueur fin 2023.

Le cadre réglementaire et prudentiel de la titrisation est, par ailleurs, en cours de révision pour s'adapter aux impératifs de financement de l'économie, notamment au label sur les titrisations simples,

transparentes et standardisées, et aux exigences de durabilité (*Green Bonds Standard*).

La Commission européenne souhaite faire évoluer le règlement modifiant le règlement (UE) 2016/1011 (dit règlement *benchmark*) en ce qui concerne le champ d'application des règles relatives aux indices de référence, particulièrement au titre de l'utilisation dans l'Union d'indices de référence fournis par un administrateur situé dans un pays tiers, comme le Royaume-Uni.

L'objectif principal des changements envisagés au titre de la réglementation EMIR (EMIR 3 en discussion) est d'améliorer l'attractivité et la résilience du système de compensation de l'UE et de réduire l'exposition des entités de l'UE aux contreparties centrales de pays tiers.

Enfin, selon le Conseil de stabilité financière (CSF), environ 14 % des actifs financiers mondiaux sont gérés par des intermédiaires financiers non bancaires exposés à des risques semblables à ceux des banques. Ces acteurs pourraient connaître des besoins de financement importants en cas de choc de marché par le biais d'appels de marges ou de demandes de rachats. Il est donc essentiel de renforcer le cadre réglementaire qui leur est applicable. La Commission européenne a adopté des normes afin que les établissements de crédit déclarent leurs expositions aux entités du système bancaire parallèle (règlement sur les exigences de fonds propres). Ces normes définissent les critères d'identification des entités du système bancaire parallèle, garantissant ainsi l'harmonisation et la comparabilité des expositions déclarées par les établissements de crédit. Ces normes fourniront également aux autorités de surveillance des données solides pour évaluer les risques des banques par rapport aux intermédiaires financiers non bancaires.

Risques de solvabilité

La finalisation de la mise en œuvre de Bâle III, dans le cadre du paquet bancaire, par sa transposition réglementaire en cours en Europe - CRR3⁽²⁾ et CRD6⁽³⁾ ainsi que la revue de Solvabilité II - contribuent au renforcement de la stabilité financière européenne, par un ajustement des exigences prudentielles applicables tant aux établissements de crédit qu'aux organismes d'assurance.

Le HCSF⁽⁴⁾ a décidé en décembre 2022 de relever, à effet du 2 janvier 2024, à 1,0 % le taux de la réserve de protection du crédit (coussin de fonds propres bancaires contracyclique) et n'a pas sollicité de hausse supplémentaire en 2023.

L'ABE a lancé pour 2023 un nouveau test de résistance à l'échelle de l'UE destiné à évaluer la résilience du secteur bancaire européen dans l'environnement macroéconomique actuellement instable. Les hypothèses du scénario adverse étaient plus sévères que pour les précédents stress tests. Les résultats, publiés fin juillet 2023, ont été utilisés dans la fixation des exigences du pilier 2 des banques.

Enfin, la BCE a publié fin décembre 2023 les résultats du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process, SREP*) qu'elle a conduit au cours de l'année. Ces résultats montrent les positions de solvabilité et de liquidité solides des banques.

Risques informatiques et data

Les banques doivent s'attaquer aux vulnérabilités et aux risques découlant d'une dépendance opérationnelle accrue à l'égard des systèmes informatiques, des services fournis par des tiers et des technologies innovantes.

[1] FRTB : *Fundamental Review of the Trading Book*.

[2] CRR3 : *Capital Requirements Regulation*.

[3] CRD6 : *Capital Requirements Directive*.

[4] Haut Conseil de stabilité financière.

La Commission européenne a adopté, en 2023, plusieurs propositions visant à renforcer les capacités de l'UE en matière de cybersécurité à des fins de coopération opérationnelle effective, de solidarité et de résilience. Celles-ci comprennent notamment une proposition de règlement sur la cybersolidarité et une révision ciblée du règlement sur la cybersécurité. Ainsi, la nouvelle directive NIS2^[1] visant à harmoniser et à renforcer la cybersécurité du marché européen, prise en remplacement de la directive 2016/1148, entrera en vigueur au second semestre 2024.

Les menaces cyber, dont les probabilités d'occurrence sont renforcées par la crise géopolitique, figurent également dans les priorités de supervision de la BCE (test de résistance).

Le règlement *Digital Operational Resilience Act*, applicable début 2025, crée un cadre réglementaire sur la résilience opérationnelle numérique en vertu duquel les entités financières devront s'assurer qu'elles peuvent résister, répondre et se rétablir face à toute perturbation opérationnelle grave liée aux technologies de l'information et de la communication.

Concernant la régulation des actifs numériques, le Parlement européen a approuvé des règles communes pour tracer les transferts de crypto-actifs, prévenir le blanchiment d'argent possiblement lié et assurer la protection des clients dans le cadre d'un règlement sur les marchés de cryptoactifs (MiCA)^[2]. Par ailleurs, le CSF et le Fonds Monétaire International ont publié un rapport pour apporter une réponse politique et réglementaire globale aux activités liées aux crypto-actifs et faire face aux risques macroéconomiques et de stabilité financière que ces actifs peuvent générer. Pour sa part, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Groupe des gouverneurs des banques centrales et des responsables du contrôle bancaire) a approuvé une norme prudentielle finalisée sur l'exposition des banques aux crypto-actifs ainsi qu'un programme de travail et des priorités stratégiques pour 2023-24.

Une réflexion réglementaire est également en cours au niveau français et européen sur la finance désintermédiée (DeFi)^[3].

Le règlement sur les données (*Data Act*) publié en décembre 2023 (application septembre 2025) vise à stimuler l'économie des données de l'UE, en optimisant leur accessibilité et leur utilisation par tous.

Enfin, le projet de point d'accès unique européen (*European Single Access Point - ESAP*) prévoit la mise en place d'une plateforme permettant de collecter les données financières et extra-financières par les entreprises européennes. Le 20 décembre 2023, le paquet législatif a été publié au Journal Officiel de l'UE. La plateforme devrait être mise en place progressivement et ses parties essentielles opérationnelles entre 2027 et 2030.

Risques sur les moyens de paiement

Le règlement sur les paiements instantanés en euros, ayant pour objet d'accélérer leur déploiement en les rendant accessibles à tous les particuliers et à toutes les entreprises possédant un compte bancaire dans l'UE ou dans un pays de l'Espace économique européen s'accélère et sera adopté tout début 2024.

La Commission européenne a présenté mi-2023 une proposition de révision de l'actuelle directive sur les services de paiement (DSP2 qui deviendra DSP3) et une proposition de règlement sur les services de

paiement (RSP) avec pour objectif d'accroître le niveau de concurrence sur le marché européen des paiements, d'améliorer la lutte contre la fraude, de renforcer les droits des utilisateurs et d'améliorer la compétitivité des services d'*Open Banking* (partage des données collectées par les institutions bancaires sur leurs clients avec d'autres sociétés).

Les risques climatiques

Les superviseurs financiers portent une attention croissante à l'évaluation et au suivi des risques de transition et des risques physiques associés au changement climatique.

La BCE a intégré ces mesures dans ses priorités de supervision pour 2023-2024. L'Autorité Européenne des Marchés Financiers a annoncé le lancement en 2024 d'une action de surveillance commune (CSA) sur l'intégration de la durabilité dans les processus et procédures d'évaluation de l'adéquation et de gouvernance des produits financiers.

Un autre moyen d'évaluation est la conduite de tests de résistance (stress test). L'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (European Insurance and Occupational Pensions Authority) a conduit, de son côté, son premier exercice de stress test climatique. Par ailleurs, la Commission européenne a mandaté les trois agences européennes de supervision pour conduire un stress test en 2023-2024 évaluant la résilience du secteur financier à moyen terme, en lien avec le risque de transition impliqué par le paquet « Fit for 55 »^[4].

Un autre moyen d'évaluation pertinent est le suivi de l'exposition des institutions financières aux risques physiques et de transition qui se développe particulièrement par la mise en application d'un ensemble d'indicateurs statistiques liés au climat, visant à mesurer l'empreinte carbone des secteurs financiers des pays de la zone euro et leur exposition aux risques physiques.

La directive CSRD sur le reporting de durabilité des entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), transposée en droit français en décembre 2023 vise à renforcer la qualité et la comparabilité des reportings de durabilité. Effective dès 2024 pour les grandes entreprises : elle remplace la directive NFRD (*Non Financial Reporting Directive*) de 2017 et comporte les nouvelles obligations auxquelles devront se conformer les sociétés en matière de déclaration des performances extra-financières. L'objectif principal de la CSRD est d'harmoniser le *reporting* de durabilité des entreprises (incluant les banques) et d'améliorer la disponibilité et la qualité des données ESG publiées. Ces évolutions permettront de répondre aux besoins d'information des acteurs financiers, eux-mêmes soumis à des obligations de *reporting* ESG. La CSRD modifie quatre textes européens existants : la directive Comptable, la directive Transparence, la directive Audit et le règlement Audit.

En outre, la taxonomie impose aux entreprises de communiquer la part de leurs activités alignées avec les critères de la taxonomie à partir de 2023, à l'exception des entreprises financières pour lesquelles l'échéance de divulgation est repoussée à 2024^[5].

L'*International Sustainability Standards Board* et l'*European Financial Reporting Advisory Group* essaient de concert d'harmoniser des normes de *reporting* prudentiel en matière de durabilité afin de fournir aux

[1] *Network and Information Security - December 2022.*

[2] *Markets in Crypto-Assets.*

[3] *La finance décentralisée ou désintermédiée (« DeFi ») désigne un ensemble de services sur crypto-actifs, comparables à des services financiers et effectués sans l'intervention d'un intermédiaire. S'appuyant sur le principe de décentralisation popularisé par les technologies blockchain, elle s'est développée dans le sillage des innovations liées aux crypto-actifs, notamment la généralisation d'automates exécuteurs de clauses (ou smart contracts).*

[4] *Ajustement à l'objectif 55"Fit-For-55" fait référence à l'objectif de l'UE visant à réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030. Le paquet législatif proposé vise à aligner la législation de l'UE sur l'objectif fixé pour 2030*

[5] *Le règlement « taxonomie » détermine si une activité économique est durable au regard de six objectifs : l'atténuation du changement climatique / l'adaptation au changement climatique / la protection des ressources aquatiques et marines / la transition vers une économie circulaire / la réduction de la pollution / la protection de la biodiversité et des écosystèmes*

investisseurs des informations financières comparables et vérifiables liées à la durabilité et de réduire ainsi le risque d'écoblanchiment (dit « *Greenwashing* »).

Le règlement du 22 novembre 2023 sur les obligations vertes européennes (*European Green Bond - EuGB*) établit, par ailleurs, des exigences uniformes pour les émetteurs d'obligations souhaitant utiliser l'appellation « obligation verte européenne ». Il est applicable dans les Etats membres à partir du 21 décembre 2024.

Les risques de conformité

Des travaux conséquents et impactant pour le secteur bancaire sur la commercialisation des instruments financiers aux particuliers sont en cours au niveau européen.

La Commission européenne a adopté en mai 2023 un train de mesures (ou paquet) sur les investissements de détail. Il se compose d'une directive modificative « Omnibus » dite Retail Investment Strategy qui révisé les règles existantes énoncées dans la directive MiFID II^[1], la directive DDA^[2], la directive OPCVM, la directive AIFM^[3], la directive Solvabilité II^[4] complétée d'un règlement modificatif qui révisé le règlement PRIIPs^[5]. Ce paquet législatif prévoit de nombreuses mesures afin notamment :

- d'améliorer les informations fournies aux investisseurs de détail sur les produits et services d'investissement ;
- de rendre les coûts plus transparents et comparables en imposant une présentation et une terminologie normalisées ;
- de protéger les investisseurs de détail des pratiques commerciales trompeuses ;
- de maintenir des normes élevées en matière de qualification professionnelle des conseillers financiers et ;
- de remédier aux conflits d'intérêts potentiels dans la distribution des produits d'investissement, en interdisant entre autres, les rétrocessions pour les ventes réalisées sans fourniture d'aucun conseil.

Enfin, les rémunérations des distributeurs seraient soumises à des garde-fous plus stricts et à des obligations de transparence renforcées.

Une proposition de réforme des règles en vigueur dans l'UE en matière de commercialisation à distance de services financiers auprès des consommateurs (marché numérique et protection numérique) est en cours. Les nouvelles règles impliqueraient une meilleure protection des consommateurs de l'UE contre les pratiques trompeuses de marketing financier en ligne.

Les députés européens ont approuvé des règles plus strictes en vue de renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le contournement des sanctions dans l'UE. Le paquet législatif comprend le règlement unique de l'UE, la sixième directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le règlement instituant l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux.

La crise en Ukraine a conduit l'UE à adopter de nouvelles mesures restrictives à l'égard de la Russie dans le cadre d'un douzième paquet de sanctions en décembre 2023.

Pour renforcer l'effectivité de ces mesures, la Commission européenne a proposé une directive relative au recouvrement et à la confiscation d'avoirs (dans le cadre de la lutte mondiale contre le crime organisé, la corruption et le blanchiment d'argent) visant à garantir des opérations de gel rapides et efficaces partout dans l'UE et une indemnisation plus rapide des victimes.

Les risques de l'assurance

Plusieurs sujets réglementaires significatifs poursuivent leur évolution et mise en œuvre :

- les normes techniques d'exécution concernant la déclaration, à des fins de surveillance, des concentrations de risques et des transactions intragroupe, en application de la Directive sur les conglomérats financiers sont désormais applicables. Ce texte précise la portée et la fréquence de la déclaration des transactions importantes intragroupe et des concentrations importantes de risques au sein des conglomérats financiers. Il définit les formats déclaratifs à respecter et s'applique dès 2023 ;
- la mise en place de la norme comptable IFRS 17 (entrée en vigueur au 01 janvier 2023) induit des changements significatifs en matière d'évaluation des passifs d'assurance et du résultat des compagnies d'assurance ;
- la refonte de la directive Solvabilité II relative aux exigences de solvabilité des sociétés d'assurance.

Par ailleurs, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a émis une nouvelle recommandation relative à la mise en œuvre de certaines dispositions issues de la directive sur la distribution d'assurances concernant la gouvernance des produits d'assurance, les rémunérations, ou encore la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

Risque de résolution

La Commission européenne propose un nouveau paquet législatif visant à adapter et à renforcer le cadre de gestion des crises bancaires et d'assurance des dépôts (CMDI - *crisis management and deposit insurance*).

L'Autorité Bancaire Européenne a publié ses orientations finales sur la capacité globale de rétablissement (*Overall Recovery Capacity: ORC*) dans le cadre des plans de rétablissement.

Enfin, le Conseil de Résolution Unique (CRU) a donné des orientations opérationnelles sur la liquidité dans le cadre d'une résolution visant à améliorer la résolvabilité des banques et leur préparation à une éventuelle résolution. En cas de résolution, la liquidité est un élément clé pour garantir la résolvabilité d'une banque. Les établissements devaient être en conformité avant le 31 décembre 2023.

D'autres sujets réglementaires sont en cours de discussion

- les travaux sur le futur euro numérique sont en progression et connaissent des réticences des régulateurs de certains pays de l'UE ;
- une proposition de règlement visant à mettre en place le tout premier cadre juridique sur l'Intelligence Artificielle en Europe ;

[1] La Directive concernant les Marchés d'Instruments Financiers (MiFID).

[2] La Directive de l'IDD (Insurance Distribution Directive) ou DDA (Directive sur la Distribution d'Assurance).

[3] La Directive Alternative Investment Fund Manager (AIFM) fournit un cadre réglementaire aux gestionnaires de fonds alternatifs en Europe.

[4] La directive Solvabilité II a pour but de moderniser et d'harmoniser les règles de solvabilité applicables aux entreprises d'assurances.

[5] Le règlement européen PRIIPs (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products) vise à uniformiser l'information précontractuelle des produits financiers packagés (fonds d'investissement, produits dérivés, produits d'assurance vie en mode épargne, etc.) proposés à des investisseurs non professionnels.

- la création d'un devoir de vigilance européen normalisé (loi reportée par la présidence belge de l'UE) : *Corporate Sustainability Due Diligence Directive* (CSDDD ou CS3D) obligeant les entreprises à être vigilantes sur les risques de violations des droits humains et environnementaux tout au long de la chaîne de valeur ;
- un règlement sur les fournisseurs de notations ESG visant à améliorer la fiabilité et la transparence des activités de notation ESG, notamment au moyen de règles claires en matière de prévention des conflits d'intérêts.

2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

2

2.2.1 Description de certains facteurs affectant les résultats et la situation financière

Structure et secteurs d'activité

Les résultats et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale reflètent le poids important de la banque de détail et de l'assurance au sein de ses activités. La banque de détail contribue avec régularité à plus des deux tiers du produit net bancaire des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (65 % en 2023). De façon générale, la banque de financement et d'investissement, incluant l'activité de négociation pour compte propre, de même que la gestion d'actifs, la banque privée et le capital-investissement, représentent une part plus faible du produit net bancaire. En outre, les clients des secteurs de l'assurance et de la banque privée sont souvent clients de la banque de détail ; les réseaux bancaires du groupe commercialisent les produits d'assurance du groupe, souvent en lien avec la fourniture d'un autre service par la banque de détail ou simplement par le biais de contacts avec le réseau bancaire. Celui-ci s'efforce de développer les relations avec les clients et de leur offrir le maximum de services. Ainsi, l'acquisition de clients par ces secteurs constitue un moyen d'améliorer les résultats de la banque de détail grâce aux commissions versées aux réseaux distributeurs et à la vente croisée de produits.

Coûts de structure

Crédit Mutuel Alliance Fédérale accorde une attention particulière à la maîtrise de ses frais généraux en recherchant à industrialiser, autant que possible, les processus mis en œuvre par la banque de détail, et ce en vue de réaliser des gains d'efficacité opérationnelle. La quasi-totalité des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale utilise le même système d'information générant des gains d'efficacité importants. De plus, le personnel de la banque de détail est incité à promouvoir tous les produits et services du groupe, plutôt que de se spécialiser par types de produits. En conséquence des efforts déployés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale et malgré les effets défavorables des charges liées à la réglementation fiscale et sociale, le coefficient d'exploitation s'établit à 57,1 % et reste conforme aux objectifs du plan 2019-2023 révisé en 2020.

Coût du risque

Le coût du risque avéré de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est relativement limité en raison de la nature de son modèle économique fondé sur la banque de détail, de son approche prudente en matière de prise de risque et de la rigueur adoptée pour gérer et surveiller les risques. En particulier, dans la mesure où les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont principalement exercées en France, les provisions pour risques pays sont peu importantes. Le coût du risque avéré de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est aussi le reflet des activités de crédit à la consommation de TARGOBANK en Allemagne et de Cofidis qui affichent un coût du risque supérieur à celui des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC.

Structure du capital

En raison du statut de banque mutualiste de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, son capital est détenu par les caisses locales, lesquelles sont détenues par leurs sociétaires. Les résultats nets de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont majoritairement portés en réserve, les sociétaires recevant une rémunération fixe déterminée chaque année pour leurs parts sociales de catégorie B (les « parts B »).

Le groupe encourage régulièrement la souscription de nouvelles parts sociales au moyen de campagnes commerciales. Les parts sociales représentent un moyen de fidéliser la clientèle tout en constituant une source régulière de nouveaux capitaux. En revanche, dans la mesure où le groupe n'est pas coté en bourse, il ne peut pas lever de capitaux par voie d'offre au public. Des informations sur les exigences de fonds propres réglementaires du groupe sont présentées sous le chapitre 5 Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3.

2.2.2 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.1 Évolution de l'activité en 2023

Les encours de dépôts affichent une hausse de +5,3 %, à 481 milliards d'euros à fin 2023, impactés par un repricing brutal du passif commercial. En effet, les dépôts traduisent des transferts importants des comptes courants vers des comptes rémunérés.

Suite à une hausse de rémunération en 2023, la collecte est particulièrement conséquente sur les livrets Bleu et sur les livrets A illustrée par une progression des encours de +13,9 %, à 54,2 milliards au détriment des comptes courants (-13,8 %).

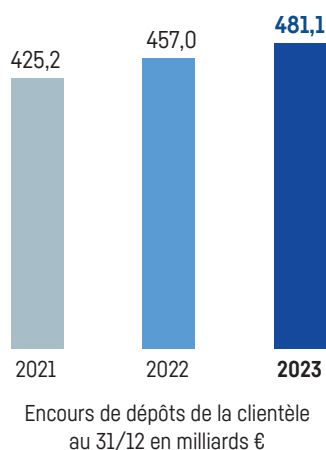
À l'image des réseaux bancaires Crédit Mutuel et CIC, l'épargne réglementée^[1] a profité des rémunérations avantageuses avec une évolution positive de +7 %, à 124,5 milliards d'euros.

Les dépôts négociés (comptes à terme et PEP) ont doublé sur un an à 107 milliards d'euros contre 52 milliards à fin 2022.

<i>(encours en milliards d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022	Évolution	31/12/2021
Comptes courants	191,1	221,7	-13,8 %	223,5
Livrets Bleu & A	54,2	47,6	+13,9 %	39,9
Autres livrets	71,3	78,0	-8,6 %	66,5
Épargne logement	37,7	42,0	-10,3 %	39,2
Dépôts négociés ^[1]	107,1	52,4	x 2	48,5
Autres	19,7	15,3	+29,0 %	7,6
Dépôts de la clientèle	481,1	457,0	+5,3 %	425,2

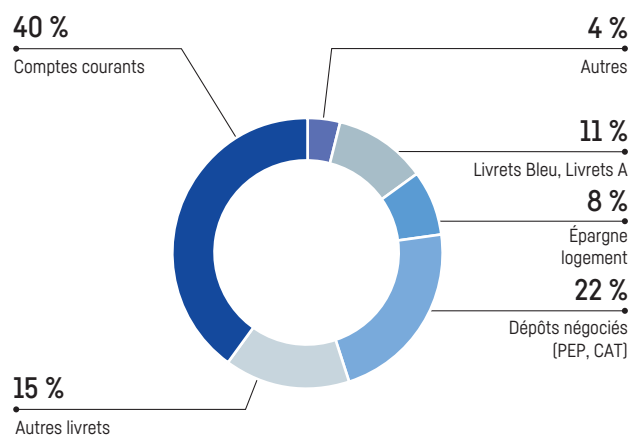
[1] Comptes à terme et Plan d'Épargne Populaire (PEP).

DÉPÔTS CLIENTÈLE



À fin 2023, les encours de crédits progressent de 20 milliards, à 522 milliards d'euros contre 502 milliards d'euros à fin 2022, soit en hausse de +4,0 % sur un an.

STRUCTURE DES DÉPÔTS AU 31/12/2023



Malgré un contexte de hausse des taux, l'année 2023 affiche une évolution favorable des encours de crédits pour les principales catégories de prêts :

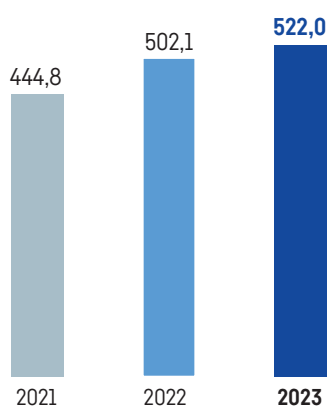
- + 4,1 % pour les encours de crédits habitat, à 264,9 milliards d'euros ;
- + 6,9 % pour les crédits à la consommation, à 54,6 milliards d'euros ;
- + 27,1 % pour les autres crédits incluant les crédits d'équipement.

[1] Livret Bleu, livret A, LDD, LEP, CEL, livret jeune, PEL, PEP.

encours (en milliards d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Évolution	31/12/2021
Habitat	264,9	254,4	+4,1 %	227,1
Consommation	54,6	51,0	+6,9 %	44,2
Équipement et crédit-bail	141,4	134,8	+4,9 %	116,2
Fonctionnement ⁽¹⁾	51,7	54,5	-5,0 %	51,5
Autres	9,4	7,4	+27,1 %	5,9
Crédits à la clientèle	522,0	502,1	+4,0 %	444,8

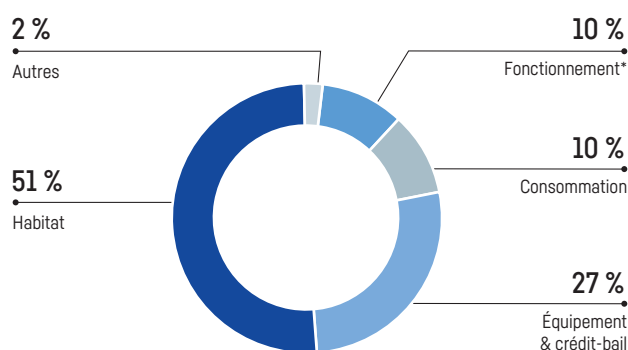
(1) Comptes courants débiteurs et crédits de trésorerie.

CRÉDITS CLIENTÈLE



Encours de crédits à la clientèle au 31/12 en milliards €

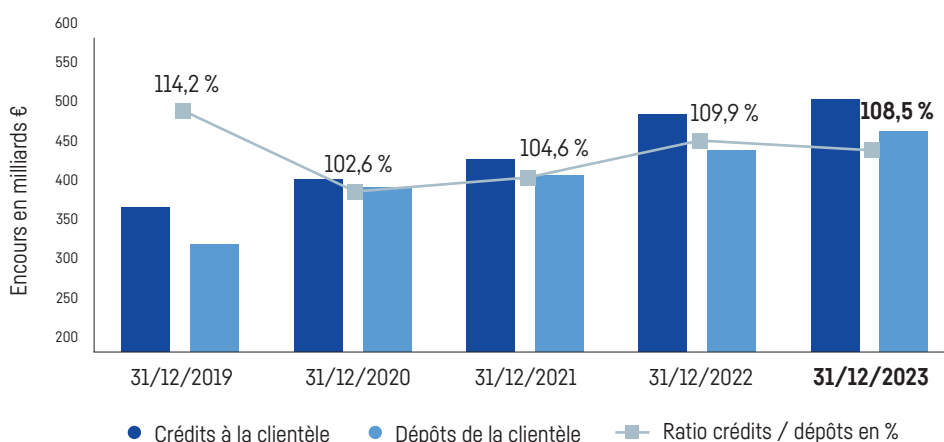
STRUCTURE DES CRÉDITS AU 31/12/2023



* Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.

En 2023, la croissance des encours de dépôts est supérieure à celle des crédits [+5,3 % contre +4,0 %] conduit à une amélioration de 1,4 point du ratio crédits/dépôts qui s'établit à 108,5 % à fin décembre 2023.

ÉVOLUTION DU RATIO CRÉDITS/DÉPÔTS

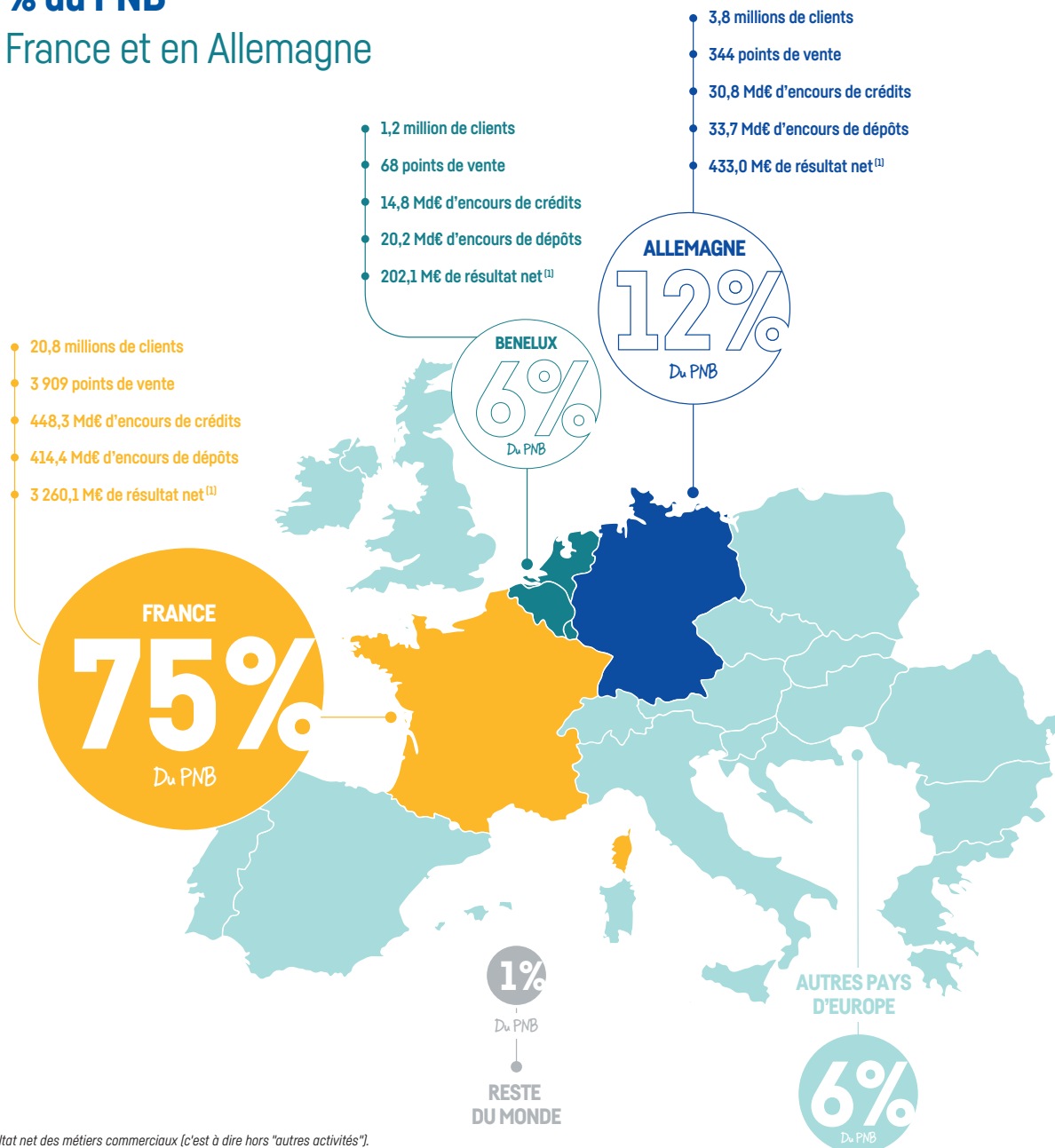


2.2.2.2 Ventilation géographique des revenus

L'activité du groupe en France représente plus des trois quarts du produit net bancaire des métiers commerciaux ⁽¹⁾ du groupe (75 % en 2023). À l'international, le groupe dispose d'activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, au Benelux. Le CIC dispose également de succursales internationales à Londres, Bruxelles, New York, Hong Kong et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales représentent près d'un quart (25 %) du produit net bancaire des métiers commerciaux du groupe.

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PNB AU 31/12/2023

87 % du PNB en France et en Allemagne



⁽¹⁾ Résultat net des métiers commerciaux (c'est à dire hors "autres activités").

⁽¹⁾ Hors métier « holding ».

Poids PNB	France	Étranger
31/12/2023	75 %	25 %
31/12/2022	77 %	23 %
31/12/2021	78 %	22 %
31/12/2020	75 %	25 %

2.2.2.3 Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 proforma	Évolution
Produit net bancaire	16 060	15 625	+2,8 %
Frais de fonctionnement	-9 173	-8 610	+6,5 %
Résultat brut d'exploitation	6 887	7 015	-1,8 %
Coût du risque	-1 296	-768	+68,7 %
<i>coût du risque avéré</i>	-1 477	-891	+65,8 %
<i>coût du risque non avéré</i>	181	123	+47,4 %
Résultat d'exploitation	5 591	6 247	-10,5 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	71	-1 193	n.s.
Résultat avant impôt	5 661	5 054	+12,0 %
Impôt sur les bénéfices	-1 546	-1 569	-1,4 %
Résultat net	4 115	3 485	+18,1 %
Intérêts minoritaires	174	170	+2,3 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 942	3 315	+18,9 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Produit net bancaire

Dans un contexte de changement d'environnement de taux, le produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale maintient sa croissance en dépassant les 16 milliards d'euros, soit une progression de 2,8 % par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution s'explique par l'excellente

résistance de la banque de détail couplée à la bonne performance des métiers spécialisés, en particulier de la banque privée, de la banque de financement et des activités de marché.

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 proforma	Évolution
Banque de détail	12 273	12 074	+1,7 %
<i>dont réseaux bancaires</i>	8 440	8 474	-0,4 %
<i>dont crédit à la consommation</i>	3 131	2 960	+5,8 %
Assurance ⁽¹⁾	1 188	1 206	-1,5 %
Métiers spécialisés	2 724	2 361	+15,3 %
Gestion d'actifs et banque privée	1 285	1 119	+14,8 %
Banque de financement	629	471	+33,7 %
Activités de marché	465	342	+36,0 %
Capital-investissement	345	430	-19,8 %
Autres métiers ⁽¹⁾	-125	-16	x 7,8
PNB CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	16 060	15 625	+2,8 %

(1) Dont reclassement des frais généraux rattachables aux contrats d'assurance en charges afférentes aux contrats d'assurance classées en produit net bancaire.

La banque de proximité démontre une fois encore son efficacité. Malgré une baisse des déblocages de crédits, la hausse du coût des ressources et les contraintes du taux d'usure, les revenus de la **banque de détail** augmentent de 1,7 % à 12,3 milliards d'euros. Sur l'année 2023, la marge d'intérêt progresse grâce à la hausse des produits sur les crédits et une bonne gestion du risque de taux. Les commissions sont stables à 5,1 milliards d'euros.

Les réseaux bancaires maintiennent un niveau de produit net bancaire à 8,4 milliards d'euros (-0,4 %), porté par la croissance du réseau bancaire Crédit Mutuel (+2,4 %).

Le crédit à la consommation enregistre une hausse de 5,8 %, en particulier avec TARGOBANK en Allemagne qui profite de l'évolution des conditions de marché illustrée par une hausse continue des rendements des crédits, Cofidis étant davantage contraint par le taux d'usure en France.

Le produit net des activités d'**assurance** est en léger recul de 1,5 % à 1,2 milliard d'euros.

La contribution de la **gestion d'actifs et banque privée** progresse de 14,8 % pour atteindre près de 1,3 milliard d'euros à fin 2023, dont près de 740 millions d'euros pour la banque privée, illustrant une activité commerciale soutenue, une progression de la marge d'intérêt couplée à la hausse des commissions boursières et de gestion.

Le bon niveau d'activité en matière de crédits aux grandes entreprises et de financements de projets permet à la banque de financement d'afficher une forte hausse de son produit net bancaire (+33,7 %) à 629 millions d'euros.

Les mouvements observés sur les marchés ont bénéficié aux **activités de marché** avec un niveau de produit net bancaire en augmentation de +36 % à 465 millions d'euros contre 342 millions à fin décembre 2022.

Le produit net bancaire du **capital-investissement** est solide à près de 345 millions d'euros contre 430 millions en 2022 après deux exercices exceptionnels.

Les **autres métiers** sont affectés par les retraitements IFRS 17 relatifs aux activités d'assurance portées par le réseau bancaire.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

En 2023, les frais de fonctionnement s'établissent à 9,2 milliards d'euros en hausse de 6,5 %, en ligne avec les objectifs de développement et dans un contexte inflationniste.

(en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Crédits bruts	532 054	511 668	454 020
Créances douteuses brutes	15 133	13 181	11 723
Provisions pour dépréciation des créances	10 103	9 571	9 195
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)</i>	<i>7 013</i>	<i>6 278</i>	<i>5 949</i>
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours sains (Statuts 1 & 2)</i>	<i>3 090</i>	<i>3 293</i>	<i>3 246</i>
Part des douteux dans les crédits bruts	2,8%	2,6 %	2,6%

Compte tenu de cette dégradation du coût du risque, le résultat d'exploitation est en baisse de -10,5 % sur l'année, à 5,6 milliards d'euros.

Autres éléments

Contrairement à 2022, le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » ne contient pas d'ajustement majeur et atteint 71 millions d'euros contre -1,2 milliard un an plus tôt. Pour rappel, l'exercice 2022 intégrait un ajustement de -958 millions relatif à la valeur de l'écart d'acquisition de TARGOBANK en Allemagne lié à la hausse du taux d'actualisation ainsi qu'un complément de provisions (-270 millions) relatif à la cession de TARGOBANK Espagne à ABANCA.

Les frais de personnel [60 % des frais généraux] intègrent notamment les effets des revalorisations salariales décidées début 2023 (+4,5 % de la masse salariale).

La progression des autres charges d'exploitation reflète les investissements technologiques et la politique de mécénat dans le cadre du dividende sociétal pour 68 millions d'euros. Les autres charges d'exploitation sont toujours impactées en 2023 par les contributions au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au Fonds de garantie des dépôts avec un montant de 292 millions d'euros en 2023 (contre 409 millions d'euros en 2022).

Le coefficient d'exploitation atteint 57,1 % contre 55,1 % en 2022 à normes équivalentes. Il est ainsi conforme aux objectifs du plan stratégique 2019-2023 révisé.

Le résultat brut d'exploitation est en léger recul (-1,8 %) à 6,9 milliards d'euros.

Coût du risque et résultat d'exploitation

L'année 2023 est marquée par une progression du coût du risque global (+68,7 %) à 1,3 milliard d'euros pesant sur l'évolution du résultat :

- une progression du coût du risque avéré mesurée à 28 points de base (contre 18 points de base fin 2022) sur la clientèle des réseaux et du crédit à la consommation ainsi qu'en banque de financement en raison d'une remontée des défauts sur le marché des professionnels et des entreprises et du déclassement de dossiers de place. Cette dégradation reflète des conditions économiques dégradées ;
- un coût du risque non avéré en reprise nette de 181 millions d'euros contre 123 millions d'euros en 2022 ; avec l'abandon en 2022 des provisions sectorielles comptabilisées pendant la période pandémique et l'ajustement en 2023 d'un *management overlay* relatif aux incertitudes liées à la conjoncture actuelle (changement de modèle IFRS9).

Au global, le coût du risque au 31 décembre 2023 s'élève à 24 points de base et demeure inférieur au niveau de 2019 de 28 points de base (contre 17 points de base en 2022). Le taux de créances douteuses augmente à 2,8 % contre 2,6 % en 2022. Il reste inférieur au niveau pré-Covid de 3,1 %.

Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt est en hausse de +12 % sur un an, à 5,7 milliards d'euros en 2023 contre 5,1 milliards en 2022.

Résultat net

Dans un contexte macroéconomique instable, le résultat net progresse de 18,1 % à 4,1 milliards d'euros ; il dépasse l'objectif de 3 milliards d'euros fixé par le plan stratégique 2019-2023 révisé en 2020.

Le résultat net part du groupe ressort à 3,9 milliards d'euros (+18,9 %).

2.2.2.4 Résultats par activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.4.1 Banque de détail et crédit à la consommation en France et en Europe

En 2023, la banque de détail représente 65 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	2023	2022 proforma	Évolution
Produit net bancaire	12 273	12 074	+1,7 %
Frais de fonctionnement	-7 836	-7 490	+4,6 %
Résultat brut d'exploitation	4 437	4 584	-3,2 %
Coût du risque	-1 049	-752	+39,5 %
<i>coût du risque avéré</i>	-1 200	-837	+43,4 %
<i>coût du risque non avéré</i>	151	85	+77,8 %
Résultat d'exploitation	3 388	3 831	-11,6 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	5	12	-55,9 %
Résultat avant impôt	3 393	3 843	-11,7 %
Impôt sur les bénéfices	-965	-1 093	-11,7 %
RÉSULTAT NET	2 428	2 750	-11,7 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

Le secteur de la banque de détail regroupe trois métiers :

- le réseau bancaire constitué des caisses locales de Crédit Mutuel des 14 fédérations, du réseau CIC, de la Banque Européenne du Crédit Mutuel et de Beobank ;
- le crédit à la consommation composé de Cofidis Group et de TARGOBANK en Allemagne ;
- les filiales métiers regroupant les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, l'affacturage, la vente et la gestion immobilière.

Le réseau bancaire

À fin décembre 2023, le réseau de bancassurance de proximité, pilier de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, démontre sa solidité avec une hausse du produit net bancaire à 4,2 milliards d'euros et un résultat net à 784 millions.

La bonne évolution du produit net bancaire [+3,7 %] résulte d'une progression de la marge et des commissions.

Les frais de fonctionnement évoluent de +3,2 %, à 3,1 milliards d'euros.

Sur l'année 2023, le coût du risque s'améliore, affichant une dotation nette de 31 millions d'euros contre une dotation nette de 36 millions d'euros à fin 2022, le résultat avant impôt atteint 1,1 milliard d'euros [+5,2 %].

Le résultat net contributif s'inscrit en croissance à 784 millions d'euros.

Activité du périmètre des caisses de Crédit Mutuel

À fin décembre 2023, le nombre de clients du réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel atteint 8,8 millions, en hausse de +1,3 % [+112 000]. Les particuliers, représentant 86 % du nombre total de clients, évoluent de près de +1 %. Sur le marché des professionnels et des entreprises, la croissance est plus forte avec respectivement +4,8 % [+32 000 clients] et +7,2 % [+4 100 clients].

(encours en milliards d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	Évolution	31/12/2021
Comptes courants	55,5	62,2	-10,9 %	54,9
Livrets Bleu et A	38,7	34,6	+12,1 %	28,5
Autres livrets	37,2	37,5	-0,8 %	30,8
Épargne logement	26,5	29,6	-10,5 %	26,8
Dépôts négociés ⁽¹⁾	24,9	10,9	x 2,2	11,5
Autres	0,6	0,1	n.s.	0,1
Dépôts de la clientèle	183,5	174,9	+4,9 %	152,6

(1) PEP & comptes à terme.

Les dépôts confiés par les clients des caisses s'élèvent à 183,5 milliards d'euros à fin 2023, en progression de +4,9 % sur un an.

L'année 2023 se caractérise par une modification de la structure des dépôts avec d'importants transferts des comptes courants au profit des comptes rémunérés.

À fin décembre 2023, l'épargne réglementée ⁽¹⁾ atteint 87 milliards d'euros [+5,6 %].

(1) Livret Bleu, livret A, LDD, LEP, CEL, livret jeune, PEL, PEP.

La collecte est particulièrement importante sur les livrets Bleu et sur les livrets A dont les encours ont progressé de +12,1 %, à près de 39 milliards d'euros. L'instabilité des marchés financiers a conduit les clients à se tourner vers des produits à la fois liquides et sécurisés. L'épargne réglementée a profité de circonstances encore favorables en 2023 : les livrets Bleu et les livrets A ainsi que les livrets de développement durable

et solidaire (LLDS) ont ainsi vu leur taux de rémunération augmenter, passant de 2 % en janvier à 3 % depuis février.

Par ailleurs, les rémunérations attractives proposées qui ont également profité aux comptes à terme et aux livrets d'épargne populaire se traduisent par une progression des dépôts négociés de 14 milliards d'euros pour atteindre près de 25 milliards d'euros à fin 2023.

<i>[encours en milliards d'euros]</i>	31/12/2023	31/12/2022	Évolution	31/12/2021
Habitat	144,2	139,2	+3,6 %	124,0
Consommation	8,9	8,5	+4,7 %	7,0
Équipement & crédit-bail	27,6	26,8	+3,1 %	22,2
Fonctionnement ⁽¹⁾	3,7	4,5	-17,2 %	4,6
Autres	1,1	0,8	+33,2 %	0,5
Crédits à la clientèle	185,6	179,8	+3,2 %	158,4

(1) Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.

Les encours de crédits poursuivent leur croissance (+3,2 %), affichant 185,6 milliards d'euros à fin 2023. Cette hausse est tirée par les encours de crédits habitat à 144,2 milliards d'euros (+3,6 %), couplée à la stabilisation des encours de crédits à la consommation à près de 9 milliards d'euros ainsi qu'aux crédits d'équipement à environ 28 milliards d'euros. Les débloquages de crédits reculent de 19 %, à 32,2 milliards d'euros contre 39,9 milliards un an plus tôt.

La stratégie multiservice se traduit par des niveaux d'équipements des clients qui progressent :

- le stock de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance-vie et assurance emprunteur) atteint 13,2 millions, en hausse de près de +3,1 % sur un an ;
- les contrats de téléphonie mobile sont au nombre de 845 000 abonnements, en progression de +1,6 % sur un an ;
- le nombre d'abonnements de télésurveillance du domicile a connu une forte hausse (+6,6 %), dépassant les 226 500 contrats à fin 2023.

Sur l'année 2023, le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel réalise un produit net bancaire de 3,9 milliards d'euros (+2,8 %) s'appuyant sur une croissance de la marge d'intérêt (en hausse de 5,6 %) et d'un bon niveau de commissionnement (+1,8 %).

Les frais de fonctionnement sont maîtrisés à 2,8 milliards d'euro (+2,9 %).

Au global, le coût du risque diminue à 17 millions d'euros, intégrant une hausse du coût du risque avéré (+50 millions d'euros) plus que compensée par une évolution favorable du coût du risque non avéré (+59 millions d'euros).

L'activité du périmètre des caisses de Crédit Mutuel affiche un résultat net de 725 millions contre 698 millions d'euros à fin décembre 2022.

Activité de Beobank

Beobank propose des produits de bancassurance en Belgique. Tout au long de l'exercice, l'activité est restée sous contrôle : maintien du niveau de la satisfaction des clients, augmentation de la production et gestion efficace des risques et des résultats financiers. La qualité du portefeuille de crédit et d'investissement reste très bonne. Les encours de crédits s'établissent ainsi à 8,7 milliards d'euros à fin 2023, en hausse de +9,3 %, dont les crédits à la consommation (+2,7 %), les crédits hypothécaires (+12,2 %) et les crédits aux professionnels (+10,2 %). Le portefeuille d'assurances de biens a progressé de +23 %. Parallèlement, l'encours des dépôts s'élève à 7,5 milliards d'euros (+7,3 %) à fin 2023.

Le résultat de Beobank s'élève à 59,1 millions d'euros. Le résultat avant impôts de 63,0 millions d'euros est en nette amélioration, de 60 %, par

rapport à la même période de l'an dernier. Le produit net bancaire est en hausse, grâce principalement aux effets conjugués de croissance du volume des prêts hypothécaires et des crédits à la consommation, à un meilleur rendement du portefeuille des crédits à la consommation, des prêts hypothécaires et des cartes de crédit, mais également grâce à l'évolution favorable des swaps de couverture, alors que la hausse des taux s'est répercutée plus tardivement en Belgique.

Les charges d'exploitation sont également en hausse, grevées par l'inflation qui se répercute directement aux salaires en Belgique via un mécanisme d'indexation et par la comptabilisation d'une provision pour crédit-temps. Le coût du risque est en hausse, mais reste toutefois sous contrôle. Le coefficient d'exploitation est en baisse par rapport à 2022 (75,4 % pour 2023).

Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

La BECM est la filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au service de l'économie des régions, sur le marché des entreprises et des professionnels de l'immobilier. S'appuyant sur l'expertise de ses collaborateurs et l'ensemble des services des centres de métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la BECM accompagne 20 561 clients. Constitué de 45 points de vente, le réseau commercial est organisé par marché avec 31 agences pour le marché des entreprises et 14 agences pour celui des professionnels de l'immobilier.

En 2023, la BECM a adapté son organisation par la mise en commun de moyens sur la gestion des flux pour augmenter la qualité de service des clients.

La production de crédits d'investissement, en 2023, représente 1,6 milliard d'euros pour les entreprises et 1,2 milliard pour les foncières et investisseurs immobiliers. Les accords de crédits court terme aux professionnels de l'immobilier atteignent 1,8 milliard d'euros.

Les crédits à la clientèle progressent de +3,5 %, à 18,7 milliards d'euros fin 2023. Les ressources comptables augmentent de 25,8 %, à 12,8 milliards d'euros.

Le produit net bancaire est en diminution de -13,3 % à 306,4 millions d'euros et le résultat net est de 152 millions, en baisse de 17,1 % par rapport à 2022.

Réseau de bancassurance du CIC

Le nombre de clients du réseau bancaire s'établit à 5,6 millions à fin décembre 2023, affichant une évolution de +1,5 % sur un an, soit plus de 83 000 clients supplémentaires. Sur le marché des professionnels et des entreprises, totalisant près d'un million de clients, la croissance est plus importante à +3,3 %. L'évolution des particuliers est plus modérée, à 1,2 % représentant près de 80 % du stock.

<i>[encours en milliards d'euros]</i>	31/12/2023	31/12/2022	Évolution	31/12/2021
Comptes courants	78,0	94,2	-18,8 %	101,7
Livrets A	15,1	12,8	+18,6 %	11,2
Autres livrets	26,1	30,1	-9,1 %	28,4
Épargne logement	11,1	12,3	-9,8 %	12,4
Dépôts négociés ⁽¹⁾	43,8	18,6	x 2,3	12,7
Autres	2,1	0,2	n.s.	0,1
Dépôts de la clientèle	176,2	168,2	+4,5 %	166,4

⁽¹⁾ PEP & comptes à terme.

À fin décembre 2023, les encours de dépôts s'élevaient à 176,2 milliards d'euros, en hausse de 4,5 %.

La nature des dépôts évolue en 2023 avec un renforcement des dépôts négociés.

L'épargne réglementée atteint 37 milliards d'euros (x4,4) au 31 décembre 2023, contre 8 milliards d'euros à fin 2022.

La décollecte affichée sur les comptes courants [-19 %] est transférée aux livrets A, dont les encours ont progressé de +18,6 % à plus de 15 milliards d'euros. Par ailleurs, les rémunérations attractives proposées sont également favorables au développement des comptes à terme et livrets d'épargne populaire, la croissance des dépôts négociés de 25,2 milliards d'euros à près de 44 milliards d'euros fin 2023 illustre cette tendance.

<i>[encours en milliards d'euros]</i>	31/12/2023	31/12/2022	Évolution	31/12/2021
Habitat	104,6	100,1	+6,0 %	91,4
Consommation	6,4	6,1	+3,4 %	6,0
Équipement & crédit-bail	52,5	50,0	+1,7 %	45,1
Fonctionnement ⁽¹⁾	14,6	17,0	-30,9 %	15,8
Autres	2,5	1,8	n.s.	10,7
Crédits à la clientèle	180,5	174,9	+1,4 %	169,0

⁽¹⁾ Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.

Les encours de crédits atteignent 180,5 milliards d'euros, en hausse de 1,4 % à fin décembre 2023 contre 174,9 milliards en 2022. Au global, le réseau CIC totalise 42,2 milliards d'euros de production de crédits contre 50,9 milliards d'euros un an plus tôt, soit une baisse de -17 %.

La croissance des encours de crédits reste favorable sur l'année 2023 pour les principales catégories de prêts :

- +6,0 % pour les encours de crédits habitat, à 104,6 milliards ; sur l'année, le montant des débloqués cumulés est en recul de 22,4 %, à 15,4 milliards, affecté par les contraintes de taux et le report des projets des clients ;
- +1,7 % pour les encours de crédits d'investissement, à 52,5 milliards d'euros ; la demande d'accompagnement des projets des clients professionnels reste soutenue avec des débloqués de 14,2 milliards [-19 %] ;
- +3,4 % pour les encours de crédits à la consommation, à 6,4 milliards d'euros.

Le niveau d'équipement des clients progresse grâce à la stratégie multiservice :

- le stock de contrats d'assurance de biens et de personnes (hors assurance-vie et assurance emprunteur) est en hausse de +3,8 % sur un an, à 6,6 millions ;
- les contrats de téléphonie mobile évoluent légèrement sur un an à 556 000 ;
- le nombre d'abonnements de télésurveillance du domicile affiche une progression de +5,1 %, à plus de 123 000 contrats.

La croissance des commissions [+3,3 %] ne permet pas d'écartier un recul de son produit net bancaire [-3,5 %], à 3,8 milliards d'euros.

Les frais de fonctionnement progressent de +6,8 %, à 2,5 milliards d'euros.

Le coefficient d'exploitation atteint 64,3 % avec un résultat brut d'exploitation de 1,4 milliard d'euros contre 1,7 milliard à fin 2022.

Le coût du risque se dégrade affichant une dotation nette de -235 millions d'euros contre une reprise nette de +74 millions en 2022. Le résultat avant impôt s'élève à 1,1 milliard.

Le résultat net s'inscrit à 822 millions d'euros en 2023, en baisse de 35,4 %.

Le crédit à la consommation

Cofidis Group

Cofidis Group déploie son activité à travers trois marques commerciales : Cofidis, Créatis et Monabanq. Expert du crédit à la consommation, il propose ses offres dans neuf pays européens : France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, République tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne.

Cofidis Group a réalisé une très bonne année, avec une production de près de dix milliards d'euros avec des financements dépassant les prévisions budgétaires. Les financements distribués via le canal de recrutement direct ont été volontairement réduits avec une baisse concomitante des investissements marketing, afin d'adapter les cibles de risques au contexte actuel de baisse de marge. Cette baisse du canal de recrutement direct est concentrée sur le prêt personnel et le rachat. En revanche, le crédit renouvelable est en progression, produit sur lequel sont conservées des marges plus importantes. L'activité de financements distribués via des partenariats continue de progresser : les financements sont en hausse de 10 % par rapport à 2022. Cofidis Group a fait le choix de poursuivre l'accompagnement de ses partenaires pour préserver ses parts de marché.

L'encours de crédit brut progresse de +8 % par rapport à fin 2022 et s'établit à 19,7 milliards d'euros.

Le développement de l'activité « banque à distance » de Monabanq reste sur un rythme soutenu avec 80 000 ouvertures de comptes courants et d'épargne, soit une progression de +16 % par rapport à 2022. Les dépôts et l'épargne financière ont augmenté de +19 % pour dépasser 1,1 milliard d'euros.

L'exercice 2023 reste marqué par la remontée des taux de refinancement qui pénalise fortement le produit net bancaire avec une charge additionnelle d'intérêts de 276 millions d'euros par rapport à 2022.

Les produits d'intérêt progressent fortement, grâce à une activité commerciale très soutenue et à une augmentation de la tarification client. La hausse des produits d'intérêts est de 212 millions d'euros par rapport à 2022, dont 128 millions d'euros liés à la hausse d'encours et 84 millions d'euros à la hausse de la tarification.

De plus, les commissions progressent significativement (+38 millions d'euros) grâce à l'activité commerciale dynamique sur les partenariats, restant principalement portée par Cofidis Italie (+24 millions d'euros), Cofidis France (+6 millions d'euros) et le développement de l'activité bancaire Monabanq (+3 millions d'euros). Cette dynamique permet ainsi de limiter la baisse du produit net bancaire à 19 millions d'euros par rapport à l'an dernier.

Les frais généraux sont en baisse significative par rapport à 2022 (-13 millions d'euros), due à la baisse des investissements commerciaux, liée au ralentissement volontaire de l'activité commerciale, au regard du contexte de taux défavorable. Pour autant, malgré l'absence de push marketing, le marché est resté très actif et le retrait de certains concurrents du marché a été profitable.

En revanche, les frais de personnel augmentent de +6 % pour accompagner le pouvoir d'achat des collaborateurs. La hausse des effectifs est limitée à +1 % et se concentre dans les entités en développement (Monabanq, Cofidis Italie et Europe Centrale).

Le coût du risque reste sur un niveau maîtrisé : il s'établit à 2,2 % en taux sur encours, niveau identique à 2022. Compte tenu de l'amélioration intrinsèque du risque de Cofidis Group depuis la crise sanitaire, il est enregistré dans le coût du risque, l'impact positif de la mise à jour des taux de provision, en particulier sur le provisionnement des encours sains. Les entrées en impayés augmentent fin 2023 et les performances au recouvrement se dégradent légèrement. Cependant, ces deux indicateurs restent sur des niveaux significativement meilleurs que ceux connus avant la crise sanitaire.

Le résultat avant impôt se maintient à un bon niveau, à 146,7 millions d'euros, en baisse de 41 millions d'euros par rapport à 2022. Ceci représente une bonne performance compte tenu de la baisse très forte de la marge d'intérêt. La marge devrait progressivement se reconstituer avec la hausse progressive des taux clients, et la stabilisation puis la baisse des frais financiers.

Le résultat net s'établit à 103 millions d'euros, en retrait de -20 % par rapport à l'an dernier.

TARGOBANK en Allemagne

Implantée dans plus de 250 villes allemandes, TARGOBANK répond aux besoins de 3,8 millions de clients particuliers et entreprises en proposant des solutions en banque du quotidien, crédit à la consommation, placements, assurances, affacturage et crédit-bail. Depuis 2022, l'offre comprend également des financements d'entreprises, des financements spéciaux, des financements de biens immobiliers commerciaux, ainsi que des services de paiement.

La production de prêts personnels amortissables s'élève à 5,8 milliards d'euros en 2023, en légère baisse par rapport à celle de l'exercice 2022.

Sur le segment retail, les encours de crédits affichent une croissance de +9,7 % à 21,6 milliards d'euros, tandis que les volumes de dépôts clientèle atteignent 29,2 milliards d'euros.

La contribution de l'activité retail (classée dans le secteur "crédit à la consommation") au résultat net est de 379 millions d'euros, soit 28,9 % de plus que l'année précédente. Cette augmentation est principalement due à la croissance du portefeuille de crédits ainsi qu'à la hausse des taux d'intérêts que la banque a su répercuter à l'actif du bilan, tout en maîtrisant le coût de ses ressources.

Les activités entreprises (classées dans les secteurs "réseau bancaire" et "filiales métiers") enregistrent une hausse des crédits d'investissement et du crédit-bail, tandis que la production d'affacturage a diminué par rapport à l'exercice 2022.

En 2023, le résultat avant impôt s'établit à 671 millions d'euros, en hausse de +26 % par rapport à l'exercice précédent.

Filiales métiers

Au sein de la banque de détail, les métiers d'appui - crédit-bail, affacturage, immobilier - dégagent, après versement des commissions aux réseaux apporteurs, un produit net bancaire de 703 millions d'euros en forte hausse (+9,9 %) et un résultat net de 167 millions (contre 128 millions en 2022).

L'affacturage et la mobilisation de créances en France

La filière affacturage de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dédiée aux entreprises et aux professionnels, est constituée de deux entités en France : Crédit Mutuel Factoring et Factofrance. Crédit Mutuel Factoring, centre de métier historique du groupe, commercialise ses solutions dans les réseaux Crédit Mutuel et CIC. Factofrance distribue ses produits en direct grâce à des commerciaux dédiés et des apporteurs tels que des courtiers en assurance-crédit, experts-comptables, etc. En Allemagne, les activités d'affacturage sont réalisées par TARGOBANK sous les enseignes TARGO Factoring et TARGO Factoring & Equipement Finance.

Le volume de créances achetées par Crédit Mutuel Factoring et Factofrance atteint en 2023 un niveau record à 103,4 milliards d'euros, en hausse de +5,0 %, pour plus de 14 300 clients. La part d'activité à l'international représente environ 32,3 % du chiffre d'affaires global. Les encours de la filière affacturage à fin d'exercice s'établissent à 14,2 milliards d'euros, en croissance de +5,4 %.

Le produit net bancaire affiche une croissance de +24,1 % sur un an à 436 millions d'euros, grâce à l'augmentation de l'encours financé et à la croissance du taux moyen de la commission de financement impactée par la hausse des taux de refinancement. Les frais généraux restent maîtrisés. Le coût du risque progresse tout en restant à un niveau très faible et très inférieur au budget.

Au total, le résultat net contributif de la filière s'élève à 153 millions d'euros, en nette augmentation (+ 56 %).

Le crédit-bail mobilier et immobilier

Crédit Mutuel Leasing et CCLS (Leasing Solutions)

La filière leasing de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un acteur majeur du financement locatif d'équipements avec une part de marché supérieure à 15,2 %^[1] en France, dont 18,9 % sur les produits de crédit-bail et de location financière. Depuis plus de 60 ans, la filière est spécialisée dans le financement des biens d'équipement en crédit-bail et en location.

La filière distribue ses produits via différents canaux de distribution. Au sein des réseaux bancaires, la commercialisation est portée par Crédit Mutuel Leasing. Les offres de financement locatif sont distribuées sous la marque Crédit Mutuel Leasing dans le réseau Crédit Mutuel et sous la marque CIC Leasing au sein du réseau du CIC. À l'international, l'entité finance les

[1] Source ASF à fin T3 2023.

investissements des entreprises françaises ayant des filiales ou leur maison mère sur place. Elle répond également aux besoins des entreprises étrangères qui ont des entités ou leur maison mère en France.

La filière leasing dispose également d'une force de vente dédiée et distribue ses offres au travers de son propre réseau d'agences et de partenaires. Historiquement portée par les entités CCLS et Bail Actea, la commercialisation par le canal direct est réalisée exclusivement par la marque commerciale CCLS à compter de janvier 2024, après unification des réseaux commerciaux des deux structures.

En 2023, la production sur l'ensemble du périmètre est en croissance de +6 % et dépasse 7 milliards d'euros. En conséquence, l'encours de la filière est en hausse et s'établit à 15,4 milliards d'euros. Avec plus de 909 millions d'euros, la production réalisée à l'international représente 13 % de la production totale de la filière.

Le produit net bancaire contributif du crédit-bail immobilier en France [après versement de commissions aux réseaux du groupe] est en recul de -25 % et atteint près de 136 millions d'euros. Le résultat net est négatif, à -34,6 millions d'euros.

2.2.2.4.2 Assurance

En 2023, l'assurance représente 6 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier assurance pour les exercices 2023 et 2022 proforma.

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 proforma	Évolution
Produit net assurance	1 188	1 206	-1,5 %
Frais de fonctionnement	-129	-113	+14,5 %
Résultat brut d'exploitation	1 059	1 093	-3,1 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-5	-13	+62,6 %
Résultat avant impôt	1 054	1 080	-2,4 %
Impôt sur les bénéfices	-232	-266	-12,7 %
RÉSULTAT NET	822	814	+0,9 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale d'assurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est au cœur du modèle de bancassurance. Il bénéficie des synergies inhérentes au modèle de bancassurance mutualiste : la force des réseaux de proximité et l'intégration technologique. L'activité d'assurance du groupe permet de protéger les clients sociétaires des réseaux grâce à des offres reposant sur une large mutualisation des risques et des services utiles, solidaires et différenciants.

En hausse de 5,2 % par rapport à 2022, le chiffre d'affaires du GACM s'établit à 13,9 milliards d'euros. À périmètre constant, sans le GACM España cédé le 12 juillet 2023 ⁽¹⁾, la progression du chiffre d'affaires est même de 6,6 %. À fin 2023, les portefeuilles comptent 37 millions de contrats, en augmentation de 3,2 % sur l'année.

En France, la collecte brute en assurance-vie s'élève à 7,4 milliards d'euros, en hausse de +6,2 % par rapport à 2022, portée par une forte croissance des versements sur les fonds en euros [+20,4 %]. La part de la collecte investie sur des supports en unités de compte diminue mais demeure à un niveau élevé [29 % contre 37 % en 2022]. Dans un contexte de remontée des taux de rendement de l'épargne réglementée, la collecte nette est positive de

Crédit Mutuel Real Estate Lease

Crédit Mutuel Real Estate Lease est un acteur majeur sur le marché du crédit-bail immobilier en France. Il répond aux besoins d'investissements immobiliers des clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il couvre ainsi les entreprises, les professionnels, les acteurs de l'économie sociale et les institutions. Crédit Mutuel Real Estate Lease propose des financements adaptés pour l'acquisition ou la construction d'immeubles professionnels. Les projets peuvent porter sur des locaux commerciaux, logistiques, industriels, ou encore des établissements de santé, bureaux ou hôtels. Ses financements sont distribués sous la marque Crédit Mutuel Real Estate Lease dans les caisses de Crédit Mutuel et sous la marque CIC Real Estate Lease dans les agences du CIC.

En 2023, Crédit Mutuel Real Estate Lease poursuit son développement avec la signature de près de 200 nouveaux contrats pour une valeur totale de plus de 832 millions d'euros. Ses encours totaux sont en croissance, proche de 2 %, et s'établissent à 6,4 milliards d'euros. Avec ce niveau de production, Crédit Mutuel Real Estate Lease se positionne comme l'un des tout premiers crédits-bailleurs immobiliers en France.

1,6 milliard d'euros [stable par rapport à 2022] tant sur les fonds en euros [+0,8 milliard d'euros] que sur les unités de compte [+0,8 milliard d'euros]. Grâce à sa solidité financière et ses réserves importantes, le GACM a augmenté en 2023 de 0,50 point le taux moyen servi sur les fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie et de retraite individuelle, qui s'élève ainsi à 2,80 %, bonus de rémunération inclus. Le ratio de Provision pour Participation aux Excédents (PPE) rapporté aux encours d'assurance-vie en euros s'établit à 6,9 % [contre 7,8 % en 2022], suite à une reprise de 0,9 point pour améliorer les rendements de nos assurés.

Le chiffre d'affaires des assurances de risques des sociétés du GACM s'élève à 6,4 milliards d'euros. Au détail, en France, les assurances de personnes progressent de +5,1 % (dont +5,7 % en santé, +5,1 % en prévoyance et +4,8 % en assurance des emprunteurs ⁽²⁾), et les assurances de biens, de +5,6 % (dont +4,9 % en automobile et +6,3 % en habitation), des hausses portées par la croissance soutenue des portefeuilles de contrats.

Le chiffre d'affaires réalisé par les filiales du GACM en Belgique s'élève à 201 millions d'euros, en hausse de 4,6 % par rapport à 2022.

(1) Le GACM a cédé le 12 juillet 2023 l'intégralité du capital de GACM España à Axa Seguros Generales S.A. de Seguros y Reaseguros. Le chiffre d'affaires réalisé par le GACM España au premier semestre, de 193 millions d'euros, reste acquis au GACM.

(2) Proforma du transfert des portefeuilles Cofidis Espagne aux sociétés ACM VIE SA et ACM IARD SA par le GACM España dans le cadre de la cession.

Les commissions progressent de +2,6 % et s'élèvent à 2,0 milliards d'euros, dont 1,7 milliard d'euros pour les réseaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La contribution du GACM au produit net bancaire⁽¹⁾, évaluée en normes IFRS 9 et 17, s'élève à 1 188 millions d'euros, en léger repli de -1,5 % par rapport à 2022 proforma. En assurances de biens, la forte inflation sectorielle des dernières années a tout d'abord nettement renchéri les coûts de réparation et de reconstruction. Par ailleurs, après 2022, 2023 est la deuxième année la plus importante en termes de charges des événements naturels pour le GACM, avec une charge de sinistres de 338 millions d'euros (469 millions d'euros en 2022) générée principalement par la tempête Ciaran, les inondations dans le nord de la France et les événements de sécheresse. Au 31 décembre 2023, le ratio combiné des assurances de biens⁽²⁾ du GACM s'établit à 102,1 %, contre 95,2 % à fin 2022. L'impact sur le produit net bancaire du repli en assurances de biens est atténué par la progression du résultat des assurances de personnes et de l'assurance-vie.

Le résultat financier est en hausse, dans un environnement financier plus favorable qu'en 2022, avec la remontée des marchés actions et la légère détente sur les taux d'intérêt.

Le résultat net contributif du GACM en 2023 s'établit ainsi à 822 millions d'euros, en légère hausse de 0,9 % par rapport au résultat net contributif 2022 proforma en normes IFRS 17 / IFRS 9 (814 millions d'euros), ce dernier étant proche du résultat net contributif 2022 publié en normes IFRS 4 / IAS 39 (832 millions d'euros).

À fin 2023, les capitaux propres du GACM s'élèvent à 11,1 milliards d'euros, en progression de 0,3 milliard d'euros par rapport à fin 2022. En complément des 498 millions d'euros de dividendes distribués au titre de 2022, le GACM a versé le 20 décembre 2023 un dividende exceptionnel de 620 millions d'euros à ses actionnaires.

Face aux nombreux défis actuels et à venir, la volonté du GACM est de continuer à proposer des solutions d'assurance au plus grand nombre tout en facilitant les démarches de ses assurés, grâce à des fonctionnalités digitales et des services innovants.

2.2.2.4.3 La gestion d'actifs et banque privée

En 2023, la gestion d'actifs et banque privée représente 7 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>[en millions d'euros]</i>	2023	2022 ⁽¹⁾	Évolution
Produit net bancaire	1 285	1 119	+14,8 %
Frais de fonctionnement	-862	-794	+8,6 %
Résultat brut d'exploitation	423	326	+30,0 %
Coût du risque	-75	-33	x 2,2
Résultat d'exploitation	348	293	+18,9 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	2	15	-86,5 %
Résultat avant impôt	350	307	+13,9 %
Impôt sur les bénéfices	-88	-67	+32,2 %
RÉSULTAT NET	262	241	+8,8 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le métier gestion d'actifs et banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de :

- cinq entités de gestion (Crédit Mutuel Asset Management, Crédit Mutuel Gestion, Crédit Mutuel Épargne Salariale, CIC Private Debt et Cigogne Management) ainsi que la plateforme de distribution Crédit Mutuel Investment Managers ;
- le Groupe La Française, rassemblant cinq sociétés de gestion et une plateforme de distribution ;
- la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et Banque CIC (Suisse).

Le métier de la gestion d'actifs et banque privée affiche un produit net bancaire à près de 1,3 milliard d'euros, soit 7 % du produit net bancaire des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'apprécie de près de +15 %. Cette progression souligne une activité commerciale soutenue de la banque privée suite à la hausse des taux qui favorise la croissance de la marge d'intérêt.

Les frais de fonctionnement sont en hausse de +8,6 %.

En 2022, le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » était composé d'un produit non récurrent lié à l'effet de première consolidation de Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt.

Le résultat net progresse de 8,8 % à 262 millions d'euros en 2023, contre 241 millions en 2022.

Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales, soit 212 millions d'euros de produit net bancaire (-10 %) et 87 millions de résultat net (-18 %).

Activité gestion d'actifs⁽³⁾

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ambitionne de devenir un acteur majeur de la gestion d'actifs en France et en Europe, engagé et responsable, en créant un pôle de gestion d'actifs regroupant toutes les structures de gestion pour compte de tiers au sein d'un modèle multispécialiste.

Ce projet ambitieux sur lequel travaille l'ensemble des équipes depuis septembre 2022 donnera naissance à un acteur majeur de la gestion d'actifs en France dès la fin du premier trimestre 2024.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuiera sur les 12 sociétés de gestion présentes dans le groupe et sur une plateforme de distribution unique regroupant Crédit Mutuel Investment Managers et La Française Finance Services, entité du groupe La Française, détenue depuis le 1er janvier 2024 à 60 % par la BFCM et à 40 % par la caisse régionale du Crédit Mutuel Nord Europe. Elle sera présente via différentes implantations en Europe et en Asie.

(1) En application de la norme IFRS 17, le produit net bancaire intègre les frais rattachables aux contrats d'assurance, soit la grande majorité des frais. Seuls les frais non rattachables apparaissent dorénavant dans les frais généraux.

(2) En norme IFRS 17, net de réassurance.

(3) Les données de résultat citées dans cette partie correspondent aux résultats sociaux des entités et non leurs résultats contributifs à la consolidation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Grâce aux expertises de ces diverses sociétés de gestion, un large éventail d'offres est proposé à une clientèle diversifiée française et internationale : investisseurs institutionnels, grandes entreprises, distributeurs externes - réseaux de distribution tiers, banques privées, sélectionneurs de fonds, CGP... Les entités de gestion d'actifs accompagnent par ailleurs les réseaux tous les marchés du groupe, y compris à l'international.

L'activité de l'année 2023 s'est inscrite dans un contexte général complexe marqué par la permanence d'une situation géopolitique tendue impactant les trajectoires économiques et financières avec pour corollaires : une inflation qui devrait continuer à baisser, un niveau des taux contraignant, des perspectives de croissance économique contrastées et une urgence de la transition énergétique et climatique. Dans ce contexte, les décisions de poursuite ou non du resserrement monétaire dépendront du niveau de l'inflation de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, en immobilier, la collecte ralentit du côté des investisseurs retail et est nettement freinée pour les investisseurs institutionnels, très attentistes eu égard au niveau des valorisations des actifs, notamment de bureaux.

Le total des revenus de la gestion d'actifs s'élève à 601 millions d'euros avec un résultat courant de 195 millions d'euros.

Les encours des différentes sociétés de gestion totalisent 173 milliards d'euros à fin décembre 2023.

Avec la remontée des taux, les investisseurs ont marqué un fort intérêt pour le monétaire, activité importante pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La collecte nette 2023 s'élève ainsi à 1,8 milliard d'euros sur les fonds monétaires pour un encours de 36,4 milliards d'euros. La gestion d'actifs, hors fonds monétaires, matérialise une collecte nette de près de 1,9 milliard d'euros. La dimension durable continue d'être un enjeu prioritaire pour l'ensemble des classes d'actifs, tant sur les actifs cotés avec notamment la gamme de fonds Impact (plus de 760 millions d'euros d'encours) que sur les actifs non cotés, principalement l'immobilier et la dette privée.

Les fonds obligataires à échéance, expertise phare des sociétés de gestion La Française Asset Management et Crédit Mutuel Asset Management, ont bénéficié d'un engouement de la part des investisseurs se traduisant par une collecte de près de 885 millions d'euros et représentant 3,45 milliards d'euros d'encours.

Acteur incontournable de la classe d'actifs immobiliers au sein du Groupe La Française, **La Française REM** a maintenu, dans un contexte chahuté, sa position de leader sur le marché français de l'immobilier collectif. En effet, elle est restée fidèle à son approche alliant prudence et gestion en bon père de famille au service de la qualité des patrimoines et, notamment, du positionnement de ses SCPI.

L'expertise immobilière représente un encours de 30,6 milliards d'euros et enregistre une collecte de plus de 870 millions d'euros en 2023. L'attractivité de la marque a été saluée par l'European Real Estate Brand Institute en juin 2023.

Dans un environnement volatil, les produits structurés - EMTN construits par le CIC sous la marque **CIC Market Solutions** - ont rencontré un vif succès, avec une collecte annuelle de 2,7 milliards d'euros tant auprès des réseaux grand public, entreprises et banque privée que de la clientèle externe, avec des émissions de produits nouveaux à un rythme soutenu. Cette expertise est également déployée en marque blanche au travers d'appels d'offres auprès de grands distributeurs de la place.

La dette privée, proposée par **CIC Private Debt**, a connu un attrait des investisseurs : la collecte nette s'élève à 246 millions d'euros, portant l'encours géré à 3,1 milliards d'euros. L'année 2023 est caractérisée par la levée de fonds réussie du fonds CIC Debt Fund 4 (levée de 565 millions d'euros). CIC Private Debt a été classé à la première place des fonds de dettes privées au premier semestre 2023 par *DebtWire*.

Fait nouveau de 2023, la gestion alternative portée par Cigogne Asset Management se démocratise grâce au lancement d'un nouveau fonds Cigogne UCITS Crédit Opportunités qui affiche une performance de +4,76 % depuis son lancement en juillet.

NewAlpha, société de gestion filiale du Groupe La Française, spécialisée en Multigestion Actions et Performance Absolue et en private equity, a de son côté poursuivi son développement et affiche désormais trois milliards d'euros d'actifs sous gestion.

L'entité BLI, détenant un encours de 13,6 milliards d'euros, a construit une gamme Impact en partenariat avec Funds For Good qui a obtenu le label *Towards Sustainability*. La société de gestion matérialise 1,9 milliard d'euros de rachats en 2023.

En matière d'investissement durable, Crédit Mutuel Asset Management et le Groupe La Française se sont distingués en 2023, en étant qualifiés d'avant-gardistes dans le classement RIBI [*Responsible Investment Brand Index*].

À noter le lancement en 2023 du fonds Révolution Environnemental et Solidaire, géré par Crédit Mutuel Impact. Ce fonds sans objectif de rentabilité financière, 100 % réservé aux investissements résilients pour l'environnement et la solidarité a pour ambition première de changer les modèles de production. À fin 2023, le fonds totalise un actif de 363 millions d'euros, issu de la quote-part du dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale créé et lancé en 2023. Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Impact gère 640 millions d'euros d'encours.

Activité banque privée ^[1]

Le **Groupe Banque Transatlantique** poursuit son développement et affiche des résultats solides pour l'année 2023. Toutes les entités du groupe en France et à l'étranger améliorent leur performance commerciale dans un nouvel environnement de taux.

L'ensemble des entités du Groupe Banque Transatlantique : Banque Transatlantique France, Banque Transatlantique Belgium, Banque Transatlantique Luxembourg, Dubly Transatlantique Gestion et Transatlantique Private Wealth ont atteint ou dépassé leur budget 2023.

Le produit net bancaire, réalisé pour un tiers à l'étranger, s'élève à 206 millions d'euros (+2 % par rapport à 2022). Cette progression est portée à la fois par l'augmentation du produit net d'intérêts (+8 % par rapport à 2022) et par l'évolution des commissions non liée aux commissions de performance et de surperformance perçues de Dubly Transatlantique Gestion (+2 % par rapport à 2022). Le résultat net est stable à hauteur de 59,1 millions d'euros (61,2 millions d'euros en 2022).

Les encours de crédits atteignent 5,2 milliards d'euros (+7 % par rapport à 2022). La production des crédits à l'habitat est restée soutenue sur l'année avec un encours s'établissant à 3,2 milliards d'euros (+7 % par rapport à 2022).

En 2023, l'effet favorable de la hausse des marchés conjugué à une très forte collecte de capitaux sur tous les segments de clientèle (cadres dirigeants, chefs d'entreprise, family offices, expatriés...) permettent d'atteindre un encours d'épargne record de 62,5 milliards d'euros (+19 % par rapport à 2022). L'épargne financière ressort à 56,5 milliards d'euros, en hausse de +20 % sur l'année 2023.

En 2023, vingt nouveaux plans ont été captés qui confirment la position de la Banque Transatlantique comme leader français de la gestion des plans d'actionnariat managers.

[1] Les données de résultat citées dans cette partie correspondent aux résultats sociaux des entités et non leurs résultats contributifs à la consolidation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2023, la **Banque de Luxembourg** continue de bénéficier d'un environnement de taux d'intérêts favorable couplé à un bon développement commercial sur l'ensemble de ses métiers orientés vers les clients privés, les entreprises et les professionnels de la gestion d'actifs.

Le produit net bancaire s'établit à 437,2 millions d'euros à fin 2023, en progression de +23 %, tandis que le bénéfice net atteint 115,0 millions d'euros, en augmentation de +17 % par rapport à 2022. Cette évolution est imputable à une marge nette d'intérêts en hausse de +92 %, à 192,6 millions d'euros, tandis que les commissions nettes présentent un léger tassement de -4 %, à 234,4 millions d'euros. Les encours clientèle restent stables, à 121 milliards d'euros en fin 2023.

Au cours de l'exercice, la Banque de Luxembourg a obtenu la certification B Corp™. Ainsi, elle rejoint la communauté de plus de 7 000 entreprises certifiées à travers le monde, répondant à des exigences élevées au niveau sociétal et environnemental, ainsi que de gouvernance et de transparence.

2.2.2.4.4 La banque de financement

En 2023, la banque de financement représentent 3 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 proforma	Évolution
Produit net bancaire	629	471	+33,7 %
Frais généraux	-155	-146	+5,8 %
Résultat brut d'exploitation	474	324	+46,3 %
Coût du risque	-168	7	n.s.
<i>dont avéré</i>	-202	-51	x3,9
<i>dont non avéré</i>	35	58	-40,8 %
Résultat d'exploitation	307	332	-7,5 %
Gains & pertes/ aut. actifs et MEE	8	0	n.s.
Résultat avant impôt	315	332	-5,1 %
Impôt sur les résultats	-120	-72	+66,7 %
RÉSULTAT NET	195	260	-25,0 %

Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle, et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets).

Les engagements de la banque de financement sont en progression de 6,3 milliards d'euros, à 66,7 milliards.

Le produit net bancaire est en progression de +33,7 %, à 629 millions d'euros en 2023, illustrant le bon dynamisme de l'activité.

Le coût du risque se dégrade à 168 millions d'euros, contre 7 millions en 2022.

Le résultat net s'inscrit donc en baisse à 195 millions d'euros en 2023, contre 260 millions en 2022.

L'exercice 2023 a été marqué pour **Banque CIC (Suisse)** par une réflexion stratégique visant à renforcer son positionnement sur le marché en tant que banque au service des entrepreneurs et des entreprises et à exploiter davantage les synergies avec le groupe.

Avec un total de bilan de 14,3 milliards d'euros, l'expertise de ses 461 collaborateurs dans le domaine du financement et des placements ainsi qu'une excellente performance dans la gestion des fonds qui lui sont confiés, Banque CIC (Suisse) est parfaitement positionnée pour poursuivre sa croissance. Au cours de l'année 2023, les volumes ont connu des évolutions différentes : épargne en baisse de -2,0 %, à 16,9 milliards d'euros, et volume des crédits en hausse de +8,7 %, à 10,7 milliards d'euros.

Le produit net bancaire, en hausse de +23 %, atteint 240 millions d'euros. Le résultat net s'établit à 47,8 millions d'euros en forte progression de +43 % par rapport à 2022, représentant le meilleur résultat de l'histoire de la banque en dépit d'une hausse de provisions

L'activité des **financements structurés** (financement d'acquisitions, financement de projets, financement d'actifs et titrisation) a été très active dans l'ensemble de ses lignes métiers. Globalement, la production de crédits est supérieure à celle de 2022 et totalise 4,9 milliards d'euros sur l'année, en progression de +13 % par rapport à l'exercice précédent. Le produit net bancaire⁽¹⁾ atteint un record historique de 281,3 millions d'euros. Le coût du risque avéré est très faible, inférieur à 5 points de base - ce qui permet de générer de bons résultats sur l'ensemble des métiers. Les résultats atteignent 182 millions d'euros, en augmentation par rapport à 2022.

L'activité **grands comptes (CIC Corporate)** accompagne dans leur développement et dans le cadre d'une relation à long terme les grandes entreprises industrielles et institutions financières françaises ou étrangères cotées ou non, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros. Dans une période d'inflation et de bouleversement des politiques monétaires, les opérations d'investissement se sont poursuivies en 2023 à un rythme inférieur à celui de 2022. Les revenus sont néanmoins en forte augmentation, portés par la hausse des taux de crédit impactant très positivement le produit net d'intérêt, ainsi que par une bonne dynamique commerciale notamment liée à des opérations stratégiques ou de sécurisation d'échanges commerciaux en France et à l'international (financements, émissions obligataires, émissions de garanties, affacturage, etc.).

(1) Comptes sociaux.

La **direction des activités à l'international** accompagne les entreprises clientes dans la réalisation de leurs projets à l'international. Malgré un contexte de stress géopolitique et de manque de visibilité, l'accompagnement de ces entreprises s'est poursuivi dans la sécurisation de leurs ventes à l'international : opérations documentaires, garanties internationales, forfaiting, crédits fournisseurs, crédits acheteurs...

À travers sa filiale spécialisée CIC Aidexport, les clients disposent d'aide et de conseils personnalisés pour leur développement à l'international : élaborer un ciblage multi-marché, sélectionner des partenaires, assister à l'implantation commerciale ou industrielle et offrir une analyse fine et réaliste du marché visé. En 2023, près de 250 entreprises ont été accompagnées par CIC Aidexport. Dans ce cadre, les équipes des bureaux de représentation ont joué, pour les clients, un rôle d'ambassadeurs constituant un relais efficace.

2.2.2.4.5 Les activités de marché

Les revenus des activités de marché représentent 3 % des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 2023.

(en millions d'euros)

	2023	2022 proforma	Évolution
Produit net bancaire	465	342	+36,0 %
Frais généraux	-257	-236	+8,6 %
Résultat brut d'exploitation	208	106	+97,3 %
Coût du risque	-5	-1	n.s.
Résultat avant impôt	204	105	+93,9 %
Impôt sur les résultats	-57	-28	x2
RÉSULTAT NET	147	77	+90,1 %

CIC Marchés regroupe les activités commerciales de marché – sous la marque CIC Market Solutions – à destination de la clientèle entreprises et institutions financières, l'activité investissement ainsi que les prestations de post marché au service de ces activités.

CIC Marchés affiche une forte hausse de +36,0 % de son produit net bancaire, à 465 millions d'euros. Ses frais de fonctionnement, en hausse de +8,6 %, s'établissent à 257 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation augmente de +97,3 %, à 208 millions d'euros.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 208 millions d'euros. Le résultat net global des activités de marché atteint 147 millions d'euros, en progression de +90,1 % (77 millions d'euros en 2022).

CIC Market Solutions connaît une solide dynamique commerciale sur l'année 2023. Le produit net bancaire IFRS s'établit ainsi à 241 millions d'euros, contre 169 millions d'euros à fin 2022, soit une croissance de +43 %. Cette progression est portée par l'ensemble des activités.

Le **métier Investissement** [incluant la France, les succursales de New York, de Singapour et de Londres] génère, en 2023, un PNB de 224 millions d'euros contre 173 millions d'euros en 2022, supérieur à la moyenne sur cinq ans. La poursuite de la sortie des politiques non conventionnelles des banques centrales, les mesures prises pour juguler l'inflation, les tensions géopolitiques multiples et des événements bancaires (Crédit Suisse et Silicon Valley Bank) ont apporté de la volatilité sur les marchés financiers, notamment sur les marchés de taux. Le métier Investissement a été particulièrement actif en 2023 afin de saisir les opportunités qui se sont présentées. La volatilité des résultats a été faible au regard du contexte.

2.2.2.4.6 Le capital-investissement

En 2023, le capital-investissement représente 2 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

	2023	2022	Évolution
Produit net bancaire	345	430	-19,8 %
Frais de fonctionnement	-86	-75	+14,8 %
Résultat brut d'exploitation	259	355	-27,1 %
Coût du risque	0	2	n.s.
Résultat avant impôt	259	357	-27,5 %
Impôt sur les bénéfices	-2	-17	-87,0 %
RÉSULTAT NET	256	340	-24,6 %

Crédit Mutuel Equity regroupe l'ensemble des métiers de haut de bilan du groupe : capital innovation, capital développement, capital transmission, mais également investissements dans des projets d'infrastructure et conseil en fusions-acquisitions. Crédit Mutuel Equity accompagne des projets de développement principalement en France via ses huit implantations en région - Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse -, mais aussi à l'international au travers de ses filiales en Allemagne, en Belgique, en Suisse et au Canada.

Crédit Mutuel Equity investit durablement les fonds propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'engage aux côtés des dirigeants pour

favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi, et leur permettre ainsi de mener les transformations nécessaires de leurs modèles d'affaires, de créer de la valeur financière et extra-financière et de franchir des paliers de développement économique, social ou environnemental.

Preuve de cet engagement dans le temps : plus d'un quart de ses 333 participations sont détenues depuis plus de dix ans. Le renouvellement du portefeuille reste, pour autant, très dynamique et révélateur de la force de frappe de la structure : sur les trois dernières années, plus de 1,5 milliard d'euros a été cédé et plus de 1,7 milliard d'euros a été investi.

L'exercice 2023 est marqué par un niveau d'investissement historique. Près de 700 millions d'euros ont été déployés avec la prudence requise compte tenu des incertitudes géopolitiques, de leurs conséquences économiques sur la croissance attendue des entreprises et des multiples de valorisation induits. En France, pas moins de 430 millions d'euros ont été investis dans de nouvelles entreprises sur l'ensemble du territoire et près de 200 millions d'euros réinvestis au capital d'entreprises du portefeuille. Ce portefeuille en encours investis atteint, quant à lui, 3,8 milliards d'euros, démontrant la forte dynamique de ces métiers du capital-investissement sur l'ensemble de leurs segments.

Avec 345 millions d'euros, le total des produits, provenant aux deux tiers de plus-values, retrouve un niveau normatif après deux années exceptionnelles post-Covid. Le résultat net s'établit à 256 millions d'euros démontrant la solidité et la performance du modèle déployé qui aura généré plus d'un milliard d'euros de résultats nets cumulés sur les trois derniers exercices.

CIC Conseil réalise pour la deuxième année consécutive une année record en matière de commissions facturées sur des opérations de fusions-acquisitions, malgré un contexte de marché difficile : 28 opérations ont été finalisées en 2023 et près de 15 millions d'euros de commissions facturées.

En 2023, les entités du secteur « autres métiers » représentent 3 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)

	2023	2022 proforma
Produit net bancaire	-125	-16
Frais de fonctionnement	151	244
Résultat brut d'exploitation	27	229
Coût du risque	0	8
Résultat d'exploitation	27	237
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	60	-1 207
Résultat avant impôt	87	-970
Impôt sur les bénéfices	-81	-27
RÉSULTAT NET	6	-997

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net bancaire ressort à -125 millions d'euros, contre -16 millions à fin 2022, intégrant les reclassements comptabilisés en holding.

Le résultat net est positif à 6 millions d'euros, contre -997 millions en 2022, marqué par :

- le métier logistique affiche un résultat en hausse de 140 millions (+15,2 %) ; une progression des produits de +8,1 % à 2,4 milliards d'euros, majoritairement constituée du chiffre d'affaires d'Euro-Information. La hausse des charges, de +10,6 % à 2,2 milliards d'euros, traduit la continuité des investissements technologiques ;
- une dégradation de l'activité presse avec un résultat de -22 millions contre -13 millions d'euros un an plus tôt ;
- un résultat net de 112 millions pour les activités « holding ». L'exercice 2022 intégrait, pour un total de 1,2 milliard d'euros, la dépréciation de l'écart d'acquisition de TARGOBANK Allemagne et un complément de provision relatif à la cession de TARGOBANK Espagne.

Zoom sur l'activité presse

Le contexte inflationniste actuel a fortement pénalisé l'exploitation du groupe EBRA en 2023. Le groupe a néanmoins poursuivi sa transformation digitale. Les abonnements numériques ont progressé de +20 % entre 2022 et 2023. La part de la publicité digitale locale a également augmenté, passant d'un peu plus de 18 % à 21 % du chiffre d'affaires publicité réalisé par les régies locales du groupe EBRA.

Investisseur socialement engagé, Crédit Mutuel Equity porte une vision utile, durable et humaine de ses métiers, en privilégiant des montages financiers équilibrés et en respectant la temporalité des projets, avec le souci permanent d'une juste redistribution de la valeur créée sur ses opérations pour toutes les parties prenantes : actionnaires, dirigeants et salariés des entreprises accompagnées.

2.2.2.4.7 Autres métiers : informatique, logistique, presse & autres

Ce secteur rassemble principalement :

- le métier « logistique » incluant les sociétés informatiques du groupe et les structures à vocation logistique ;
- le Groupe EBRA (groupe de presse quotidienne régionale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) qui possède neuf quotidiens régionaux et plus de 1 400 journalistes : Le Dauphiné Libéré, Le Progrès, Le Bien Public, Le Journal de Saône et Loire, Le Républicain Lorrain, L'Est Républicain, Vosges Matin, Les Dernières Nouvelles d'Alsace et L'Alsace. Les neuf titres disposent d'un fort ancrage local et couvrent au total 23 départements sur l'ensemble de la façade Est de la France. Le Groupe EBRA est présent avec ses différentes marques sur le print, et le digital ainsi qu'une offre événementielle avec sa filiale EBRA Events et une expertise vidéo via ses filiales EBRA Studios et EBRA Productions ;
- les activités « holding ».

En 2023, le groupe EBRA poursuit le déploiement de son plan stratégique autour de quatre axes prioritaires :

- renforcer les offres de contenus et services créateurs de valeur et d'engagement ;
- développer un modèle de revenus croissants, profitables et durables ;
- investir dans de nouveaux relais de croissance fortement contributifs ;
- accompagner le développement personnel de ses collaborateurs et affirmer sa culture d'excellence.

Ce plan s'inscrit dans la raison d'être du groupe : « Agir pour renforcer les liens de proximité et de confiance entre les acteurs de nos régions ». Pour soutenir sa raison d'être et ses titres de presse, le groupe a lancé en 2023 une campagne de communication ainsi qu'un manifeste autour de la signature de marque « La presse qui nous lie ».

Afin de s'adapter aux nouveaux usages et de mieux prendre en compte le contrat de lecture, les éditeurs du groupe EBRA ont développé et mis en place une nouvelle formule papier. Celle-ci, plus moderne, facilite l'accès à l'information, améliore la lisibilité et le confort de lecture.

En 2023, EBRA est devenu le premier groupe de presse français à obtenir la certification JTI - Journalism Trust Initiative, réaffirmant ainsi son engagement éditorial en faveur d'un journalisme d'excellence, responsable, de transparence ainsi que sa volonté d'indépendance de ses titres.

La diversification dans l'activité événementielle s'est poursuivie, avec une prise de participation majoritaire dans le capital de la société KCIOP, organisatrice entre autres de la course de chiens de traîneaux La Grande Odyssee, et le rachat de Livevent, société qui réalise des challenges sportifs inter-entreprises.

La transformation numérique et la diversification ne compensent pas complètement l'érosion des revenus print et l'augmentation des coûts de production. Néanmoins, les efforts de maîtrise des dépenses d'exploitation ont permis d'amoindrir l'impact du recul du chiffre d'affaires sur le résultat net du groupe (négatif en 2023).

2.2.2.5 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

2.2.2.5.1 Bilan

La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement de la stratégie déployée au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'est amélioré : il s'établit à 108,5 % au 31 décembre 2023 contre 109,9 % en 2022;
- le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque, décrit dans le chapitre 5 « Risques et adéquation des fonds propres - Pilier 3 ». Ainsi, une progression significative est réalisée dans le cadre des ratios de liquidité Bâle III qui s'affichent au-delà du seuil de 100 % ; le LCR ressort à 162,8 % en moyenne sur l'année 2023 [vs 153,3 % en 2022];

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'élèvent à 62,4 milliards d'euros et les fonds propres Common Equity Tier 1 à 55,7 milliards. Le ratio de fonds propres Common Equity Tier 1 ressort à 18,5 %, l'un des meilleurs au niveau européen. Le ratio global s'élève à 20,7 % et le ratio de levier à 7,1 % contre 6,6 % en 2022.

Actifs

Synthèse. Les actifs consolidés du groupe s'élèvent à 913,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 883,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022 proforma (+ 3,4 %).

Cette hausse de +3,4 % du total des actifs (+30,0 milliards d'euros) découle principalement de la hausse des prêts et créances sur la clientèle (+19,9 milliards soit +4,0 %) ainsi que de la progression des prêts et créances sur les établissements de crédits (+9,7 milliards soit +16,9 %).

Actifs financiers à la juste valeur par résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les instruments dérivés) et certains actifs financiers désignés par le groupe à la juste valeur par résultat à la date de leur acquisition (y compris les titres du métier de capital-investissement). Ces actifs sont réévalués à leur juste valeur lors de chaque arrêté.

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 33,9 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 29,3 milliards d'euros au 31 décembre 2022 proforma. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 4 % du total des actifs du groupe au 31 décembre 2023.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres. Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent principalement des obligations et autres titres de dettes pour 24,6 milliards d'euros et des effets publics pour 11,6 milliards d'euros.

Prêts et créances sur les établissements de crédit. Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur

les établissements de crédit atteignent 66,8 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 57,2 milliards au 31 décembre 2022 proforma.

Prêts et créances sur la clientèle. Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 522,0 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 502,1 milliards au 31 décembre 2022 proforma.

Placements financiers des activités d'assurance. Les placements financiers des activités d'assurance s'élèvent à 131,0 milliards d'euros à fin 2023 contre 122,1 milliards un an plus tôt.

Passifs (hors capitaux propres)

Synthèse. Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 851,2 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 825,1 milliards au 31 décembre 2022 proforma (+3,2 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 11,5 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 9,9 milliards au 31 décembre 2022. La hausse des passifs hors capitaux propres constatée en 2023 provient principalement de la hausse des dettes envers la clientèle de crédit de 24,1 milliards d'euros (+5,3 %) et des dettes représentées par un titre de 15,6 milliards.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat. Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat (détenus à des fins de transaction) ressort à 17,9 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 18,8 milliards au 31 décembre 2022 proforma.

Dettes envers les établissements de crédit. Les dettes envers les établissements de crédit diminuent de 20,1 milliards d'euros (-28,7 %) pour s'établir à 50,0 milliards d'euros au 31 décembre 2023.

Dettes envers la clientèle. Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pensions de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 481,1 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 457,0 milliards au 31 décembre 2022 proforma. Cette progression provient pour l'essentiel de celle des comptes d'épargne à régime spécial à vue et des comptes et emprunts à terme.

Dettes représentées par un titre au coût amorti. Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 150,7 milliards d'euros au 31 décembre 2023 en hausse de 11,6 % par rapport au 31 décembre 2022 proforma.

Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance. Les passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance s'établissent à 119,2 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 109,6 milliards au 31 décembre 2022 proforma.

Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 60,4 milliards d'euros au 31 décembre 2023 contre 56,5 milliards au 31 décembre 2022 proforma, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net.

Les intérêts minoritaires passent de 1 925 millions d'euros au 31 décembre 2022 proforma à 2 015 millions au 31 décembre 2023.

2.2.2.5.2 Liquidité et refinancement

Au final, l'année 2023 a été une année favorable à l'ensemble des marchés (à l'exception du marché des matières premières), qui ont enregistré une excellente performance, que ce soit le marché des actions, celui du crédit ou encore celui des taux.

Ainsi, les marchés obligataires boostés par la poursuite de la hausse des taux ont connu des flux records sur l'ensemble des émetteurs du *High-Yield* (HY) à l'*Investment Grade* (IG). Les demandes des investisseurs attirés par des rendements plus vus depuis plusieurs années ont rencontré sans difficulté des offres d'émissions des banques en hausse pour pallier la fin des politiques accommodantes des banques centrales.

En effet, les banques centrales lancées dans une course-poursuite contre une inflation hors de contrôle depuis 2022 ont continué à hausser leurs taux pour éradiquer rapidement la hausse des prix. Ainsi, la BCE a monté son taux directeur de 200 points de base supplémentaires qui atteint un niveau plus haut à 4 % en septembre 2023. De même, la FED a poursuivi son resserrement monétaire de 100 points de base pour finir à 5,5 % en juillet 2023. En parallèle, les taux longs ont, eux aussi, connu une forte hausse pour atteindre leur plus haut niveau à l'automne avec un taux 10 ans US à 5 %, un taux 10 ans OAT à 3,59 % et un taux Bund à 3,00 %.

Ce durcissement rapide et brutal des politiques monétaires et des taux a créé une forte volatilité dans les marchés et provoqué une crise de liquidité bancaire au printemps. Partie des USA, cette crise s'est propagée en Europe. Rapidement jugulée par les banques centrales, elle a néanmoins eu pour conséquences aux USA la faillite de banques spécialisées (SVB et Silvergate) et la reprise en catastrophe sous la contrainte des autorités de Crédit Suisse par UBS. Au final, cet épisode n'a pas eu de conséquences durables sur la santé des marchés qui sont repartis de plus belle. Mais cette crise soudaine et violente a rappelé aux banques que la liquidité restait un sujet majeur pour la survie du système financier mondial.

Cette politique monétaire a fini par porter ses fruits avec une inflation fortement réduite et une croissance préservée ; la récession tant redoutée a finalement été évitée. Cette toile de fond a incité les banques centrales à laisser entendre que le pic de taux a été atteint mais que les taux devaient néanmoins rester élevés pendant un certain temps (*Higher for longer*).

Ces conseils de prudence n'ont à l'évidence pas été entendus par les marchés qui ont, en fin d'année, connu une forte baisse des taux en « suranticipant » les baisses de taux attendues pour 2024. Ainsi, les taux longs sont revenus sur des taux plus bas, notamment en Europe avec un taux OAT 10 ans en dessous de 2,50 % et un taux Bund sensiblement en dessous de 2 %, soit une baisse de 100 points de base par rapport aux plus hauts niveaux de 2023.

Au total, l'encours des ressources externes levées sur les marchés ressort à 155,2 milliards d'euros à fin décembre 2023, soit une baisse de -0,98 % par rapport à la fin décembre 2022.

En effet, les ressources courtes de marché monétaire (moins d'un an) représentent un encours de 52,6 milliards d'euros à fin décembre 2023 et augmentent de +3,68 % par rapport à l'exercice précédent. Elles représentent 34 % de l'ensemble des ressources de marché levées, soit une hausse de 2 points par rapport à 2022.

Les ressources à moyen et long terme (MLT) ressortent à 102,7 milliards d'euros à fin décembre 2023, soit une réduction de -3,2 % par rapport à l'année 2022. Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a levé 21,7 milliards d'euros de ressources à MLT (dont 1,25 milliard d'euros de *prefunding* 2024) en utilisant majoritairement la signature BFCM, mais également celle de Crédit Mutuel Home Loan SFH, son entité émettrice d'obligations à l'habitat (*Covered bonds*) qui bénéficie du meilleur échelon de notation par les agences. 71,0 % de ces ressources à MLT ont été levées en euros et le solde en devises étrangères (dollar US, livre sterling, et franc suisse), illustrant la bonne diversification de la base d'investisseurs.

La répartition entre les émissions publiques et les placements privés s'établit respectivement à 87 % et 13 %. La durée moyenne des ressources à moyen et long terme levées au 31 décembre 2023 a été de 5,78 ans, comparable à celle constatée en 2022.

Programme de refinancement 2023

Au 31 décembre 2023, les émissions sous un format public ont représenté une contre-valeur de 18,9 milliards d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- BFCM sous format EMTN senior :
 - 4,0 milliard d'euros sous le format senior à 5, 6, 7 et 10 ans, émis en mars, juin et septembre,
 - 1,0 milliard de livres sterling à 3 et 5 ans, émis en janvier et mai,
 - 485 millions de francs suisses à 4 et 7 ans, émis en janvier et juillet,
 - 3,75 milliards de dollars US à 3 et 5 ans, émis en janvier et juillet sous un format US144A,
 - 167,0 milliards de yens à 3, 5 et 10 ans, émis en octobre sous un format Samurai ;
- BFCM sous format EMTN Non Preferred Senior : 4,0 milliards d'euros à 5, 7, 8 et 10 ans, émis en janvier, mai et novembre dans le cadre de la gestion du MREL ;
- BFCM sous format EMTN Tier2 : 1,25 milliard d'euros à 10 ans, émis en janvier ;
- Crédit Mutuel Home Loan SFH : 3,5 milliards d'euros à +4, 6 et 10 ans réalisés en février et avril.

LCR et *buffer* de liquidité

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen sur l'année 2023 de 162,8 % (vs 153,3 % en 2022) ;
- des actifs moyens de liquidité HQLA (*High Quality Liquid Asset*) de 125,6 milliards d'euros, dont 79,8 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

Le total des réserves de liquidité sur le périmètre consolidé se répartit de la façon suivante :

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (en milliards d'euros)	31/12/2023
Cash déposé en banques centrales dont encaisses	92,5
Titres LCR (après haircut LCR)	27,0
dont titres HQLA Level 1	21,6
Autres actifs éligibles banques centrales (après haircut BCE)	50,6
TOTAL DES RÉSERVES DE LIQUIDITÉ	170,1

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marché à 12 mois.

Opérations de refinancement ciblées

Les différentes enveloppes allouées par la BEI ont vu leurs affectations aux bénéficiaires finaux du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale se poursuivre en 2023.

Ainsi, l'affectation de l'enveloppe « Jeunes Agriculteurs & Action Climatique » a été finalisée et une nouvelle enveloppe à hauteur de 80 millions d'euros a été initiée.

De plus, les enveloppes « BEI PME & ETI III » et « Prêts aux professions médicales » se sont poursuivies au cours de l'exercice 2023, permettant aux clients concernés d'être accompagnés dans ce cadre.

Enfin, le 18 décembre 2023 un nouveau contrat a été signé avec la BEI. Il s'agit d'une nouvelle enveloppe de 350 millions d'euros de prêt bonifié, exclusivement dédiée au financement de projets d'énergie renouvelable de petite et moyenne taille, notamment l'éolien terrestre et le photovoltaïque, mais aussi la géothermie, l'hydraulique, la biomasse et le biogaz. Un premier tirage de 60 millions d'euros a été effectué début janvier 2024.

2.2.2.5.4 Notations externes

La solidité financière et la pertinence du modèle d'affaires sont reconnues par les trois agences de notation qui notent Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le groupe Crédit Mutuel :

	Contrepartie LT/ CT**	Émetteur/Dette senior préférée LT	Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque ****	Date de la dernière publication
Standard & Poor's ^[1]	AA-/A-1+	A+	Stable	A-1	a	22/11/2023
Moody's ^[2]	Aa2/P-1	Aa3	Stable	P-1	a3	08/03/2024
Fitch Ratings * ^[3]	AA-	AA-	Stable	F1+	a+	19/01/2024

* La note Issuer Default Rating est stable à A+

** Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

*** La notation intrinsèque correspond à la note Stand Alone Credit Profile (SACP) chez Standard & Poor's, à la note Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) chez Moody's et à la note Viability Rating chez Fitch.

[1] Standard & Poor's : note groupe Crédit Mutuel.

[2] Moody's : notes Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

[3] Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale (en tant qu'entité prépondérante du Groupe Crédit Mutuel).

Les trois principales agences de notation financière ont confirmé, en 2023 et début 2024, les notations externes et les perspectives stables attribuées à Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au groupe Crédit Mutuel.

2.2.2.5.3 Solvabilité

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élevaient à 62,4 milliards d'euros contre 58,4 milliards à fin décembre 2022 proforma, en hausse de près de 4 milliards grâce au report des résultats.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche une solvabilité très solide, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 18,5 % en hausse de 40 points de base par rapport au 31 décembre 2022. Le ratio Tier 1 s'établit à 18,6 % à fin 2023 et le ratio global de solvabilité atteint 20,7 %.

Les fonds propres prudentiels CET1 atteignent 55,7 milliards d'euros et évoluent de +9,5 % grâce au report du résultat.

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élevaient à 300,7 milliards d'euros au 31 décembre 2023 (contre 280,0 milliards à fin décembre 2022, soit +7,4 %). Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 91 % du total, à 274,4 milliards d'euros.

Le rendement des actifs pondérés du risque (RoRWA - Return on Risk-weighted Assets) atteint un niveau de 1,42 % à fin décembre 2023 supérieur aux objectifs du plan stratégique 2019-2023 révisé.

Ceci reflète l'efficacité opérationnelle, la récurrence des résultats, le faible profil de risque ainsi que la solidité des fondamentaux financiers.

2.2.2.6 Précisions méthodologiques

2.2.2.6.1 Résultat 2022 retraité

À partir du premier janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la norme comptable IFRS 17 « contrats d'assurance » au niveau du groupe ainsi que la norme IFRS 9 « instruments financiers » pour ses entités d'assurance.

Afin d'avoir une référence homogène, les données au 31/12/2022 ont été retraitées proforma.

Les deux métiers impactés sont :

- l'**assurance**, d'une part, avec deux principaux effets :
 - l'amortissement sur la durée de vie des contrats des profits futurs attendus (CSM - Contractual Service Margin) des contrats pluriannuels [assurance-vie, emprunteurs dépendance et obsèques] ;
 - le reclassement des frais rattachables aux contrats d'assurance, des frais généraux vers le produit net bancaire.
- les « **autres métiers** », d'autre part, avec le reclassement en produit net bancaire des frais engagés par le réseau au titre de la distribution des contrats d'assurance ; afin de ne pas nuire à l'analyse des performances des activités ; ce reclassement a été positionné en « autres métiers ».

En complément, deux éléments viennent impacter les comptes de 2022 retraités :

- la déconsolidation, avec effet au 1er janvier 2022, de certaines filiales du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), notamment des entités MTRL, Sérénis Assurance, ACM Belgium [ex Partners Assurances], ICM Life et ACM Courtage ;
- la comptabilisation, en produit net bancaire du réseau bancaire, des charges liées aux « plans de développement » auparavant enregistrées dans le secteur « autres métiers ».

2.2.2.7 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits <i>(exprimé en % ou en points de base)</i>	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
Coût du risque	Poste « coût du risque de contrepartie » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés (S3) voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciaux
Épargne assurance	Encours d'assurance vie détenus par nos clients ■ données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance vie
Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) ■ données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance vie)
Épargne totale	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Sommes des lignes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : ■ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ■ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Rentabilité des actifs (ROA)	Le ratio du rendement moyen de l'actif total se calcule en divisant le résultat net par la moyenne du total actifs sur deux années	Le ROA est un indicateur de performance de la banque. Il mesure le résultat dégagé par rapport aux actifs mobilisés
Taux de couverture global	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S1, S2 et S3) aux encours brut identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours totaux
Taux de couverture sur créances douteuses	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3).	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Taux de créances douteuses ; taux de CDL	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES (en millions d'euros)

Coefficient d'exploitation	2023	2022 proforma
Frais généraux	-9 173	-8 610
Produit net bancaire	16 060	15 625
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	57,1 %	55,1 %
Résultat net / actifs réglementaires moyens (RoRWA)	2023	2022 proforma
Résultat net total (y compris intérêts minoritaires)	4 115	3 485
Actifs réglementaires (RWA) moyens	290 306	262 528
RESULTAT NET / ACTIFS RÉGLEMENTAIRES MOYENS	1,42 %	1,33 %
Crédits/dépôts	2023	2022
Crédits nets à la clientèle	521 951	502 097
Dépôts de la clientèle	481 095	456 983
CRÉDITS/DÉPÔTS	108,5 %	109,9 %
Taux de couverture sur créances douteuses	2023	2022
Provisions pour dépréciations sur encours douteux (S3)	-7 013	-6 278
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	15 133	13 181
TAUX DE COUVERTURE SUR CRÉANCES DOUTEUSES	46,3 %	47,6 %
Taux de couverture global	2023	2022
Provisions pour dépréciations sur encours douteux (S3) et sains (S1 et S2)	-10 103	-9 571
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	15 133	13 181
TAUX DE COUVERTURE GLOBAL	66,8 %	72,6 %
Taux de créances douteuses	2023	2022
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	15 133	13 181
Crédits bruts à la clientèle	532 054	511 668
TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES	2,8 %	2,6 %
Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits	2023	2022
Coût du risque clientèle	-1 241	-833
Crédits bruts à la clientèle moyens	521 861	482 844
COÛT DU RISQUE TOTAL CLIENTÈLE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS (EN POINTS DE BASE)	24	17
Rentabilité des actifs (ROA)	2023	2022 proforma
Résultat net	4 115	3 485
Actifs moyens	898 658	863 788
RENTABILITÉ DES ACTIFS (ROA)	0,46 %	0,40 %

2.2.3 Évolutions récentes et perspectives

2.2.3.1 Événements postérieurs à la clôture

Évolution de la gouvernance

Après 10 ans de présidence, Nicolas Théry quittera ses fonctions en avril 2024 et proposera pour lui succéder la nomination de Daniel Baal, Directeur général avec qui il forme un duo depuis 2017.

Nicolas Théry proposera donc à la Chambre syndicale (Parlement de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe), au Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (entité de tête de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) et à l'Assemblée générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel qui se réuniront les 4 et 5 avril la nomination de Daniel Baal en qualité de Président de la fédération Centre Est Europe, de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération nationale.

Sur proposition de Daniel Baal, les fonctions de Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, entité de tête de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, devraient être confiées à Eric Petitgand, actuel Directeur général adjoint.

MREL

Le groupe Crédit Mutuel (le « Groupe », le « Crédit Mutuel ») a reçu sa notification actualisée d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles sur base consolidée pour le groupe de résolution, composé de l'organe central (Confédération Nationale du Crédit Mutuel), ses entités affiliées dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et toutes leurs filiales (« l'exigence de MREL »).

L'exigence de MREL externe du Crédit Mutuel est fixée à 21,92 % des actifs pondérés par le risque (« RWA ») du Groupe, et à 6,53 % en assiette de levier. Elle doit être couverte par les fonds propres consolidés du Groupe et les engagements éligibles émis directement par l'organe central et ses entités affiliées.

L'exigence du MREL de subordination est à 15,36 % des RWA et à 6,53 % en assiette de levier.

Le Groupe couvre largement les exigences globales et subordonnées avec ses fonds propres et encours senior non préférés

2.2.3.2 Perspectives

En décembre 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé son nouveau plan stratégique 2024-2027 ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE, qui vise à renforcer ses ambitions de développement pour mettre sa performance financière au service de la société.

Cette performance sera mise au service de la société avec le dividende sociétal (15 % du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale), opérationnel dès 2023 pour atteindre le plein régime en 2024. D'ici à 2027, 2,5 milliards d'euros devraient être mobilisés pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale.

2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

2.3.1 Activités et résultats de la BFCM – périmètre consolidé

Les comptes au 31 décembre 2023 sont établis selon la norme comptable IFRS 17 « contrats d'assurance » au niveau du groupe ainsi que la norme IFRS 9 « instruments financiers » pour ses entités d'assurance. Afin

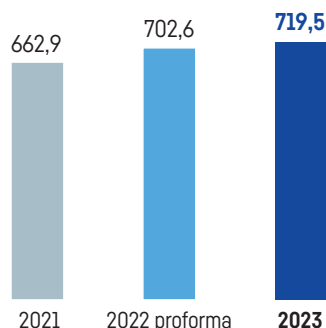
d'avoir une référence comparable, les comptes au 31 décembre 2022 ont été retraités en proforma pour tenir compte de l'application de ces nouvelles normes.

2.3.1.1 Chiffres clés

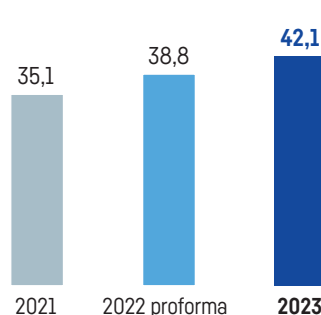
<i>[en millions d'euros]</i>	2023	2022 proforma	2021 publié
Produit net bancaire	11 808	11 533	11 902
Résultat d'exploitation	4 472	5 093	4 906
Résultat net	3 345	2 678	2 842
Résultat net part du groupe	3 002	2 341	2 487
Coefficient d'exploitation*	51,3 %	49,4 %	53,3 %

* Frais généraux rapportés au produit net bancaire.

TOTAL BILAN
[en milliards d'euros au 31 décembre]



CAPITAUX PROPRES
[en milliards d'euros au 31 décembre]



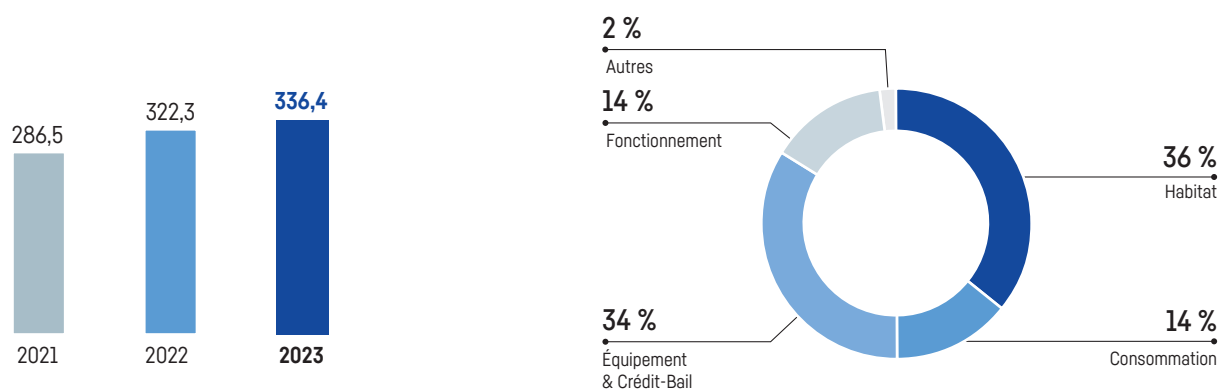
<i>[encours en milliards d'euros]</i>	31/12/2023	31/12/2022	Évolution	31/12/2021
Habitat	120,7	115,2	+4,7 %	103,1
Consommation	45,6	40,4	+12,9 %	37,2
Équipement & crédit-bail	113,8	108,0	+5,3 %	94,0
Fonctionnement ⁽¹⁾	48,0	52,0	-7,8 %	46,9
Autres	8,3	6,6	+26,4 %	5,4
Crédits à la clientèle	336,4	322,3	+4,4 %	286,5

(1) Comptes courants débiteurs & crédits de trésorerie.

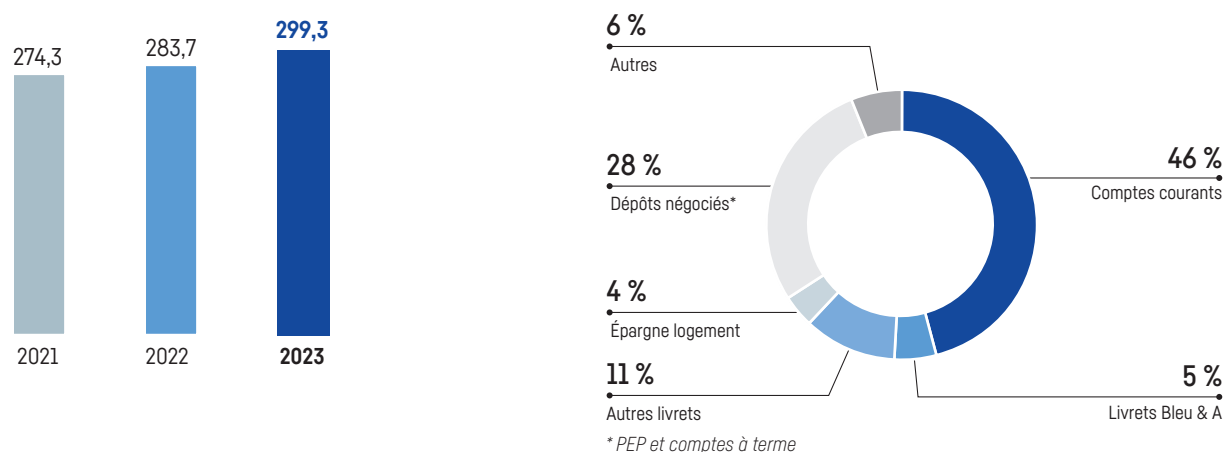
<i>[encours en milliards d'euros]</i>	31/12/2023	31/12/2022	Évolution	31/12/2021
Comptes courants	136,0	160,3	-15,1 %	169,5
Livrets A	15,4	13,0	+18,6 %	11,4
Autres livrets	34,1	40,5	-15,9 %	35,7
Épargne logement	11,2	12,4	-9,7 %	12,4
Dépôts négociés ⁽¹⁾	83,5	42,3	+97,2 %	37,8
Autres	19,1	15,2	+25,8 %	7,5
Dépôts de la clientèle	299,3	283,7	+5,5 %	274,3

(1) PEP & comptes à terme.

CRÉDITS NETS À LA CLIENTÈLE *[en milliards d'euros au 31 décembre]*



DÉPÔTS BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE *[en milliards d'euros au 31 décembre]*



* PEP et comptes à terme

2.3.1.2 Analyse du bilan consolidé

Le total du bilan consolidé de la BFCM est de 719,5 milliards d'euros fin 2023 contre 702,6 milliards au 31 décembre 2022 (+2,4 %).

À l'actif, l'encours total des crédits nets à la clientèle au coût amorti est en hausse de 4,4 % à 336,4 milliards d'euros. Cette hausse est portée par les crédits à l'habitat (+4,7 %) à 120,7 milliards, les crédits à la consommation (+12,9 %) à 45,6 milliards et les crédits à l'équipement (+5,3 %) à 93,1 milliards. Le crédit-bail poursuit sa reprise amorcée en 2021 avec une progression de 5,7 % à 20,7 milliards, en lien avec le haut niveau d'accompagnement des clients. Le crédit de trésorerie est orienté à la baisse avec -9,9 %.

Le poste « Dettes envers la clientèle » au passif du bilan est constitué des dépôts de la clientèle sous forme d'épargne comptable, créances rattachées incluses. Les encours des dépôts bancaires de la clientèle s'élèvent à 299,3 milliards d'euros à fin décembre 2023 en progression de 5,5 % par rapport à 2022. La contribution des entités du CIC représente à elle seule 76 % de ce total, contre 78 % en 2022, tandis que TARGOBANK en Allemagne contribue à hauteur de 11,2 % (33,5 milliards), BEOBANK 2,5 % (7,5 milliards) et la BECM pour 4,5 % (13,5 milliards).

La collecte est particulièrement importante sur les livrets A dont les encours ont progressé de +18,6 % à plus de 15 milliards d'euros. L'instabilité des marchés financiers a conduit les clients à se tourner vers des produits à la fois liquides et sécurisés. L'épargne réglementée a profité de circonstances encore favorables en 2023 : les livrets A ainsi que LLDS ont ainsi vu leur taux de rémunération augmenter, passant de 2 % en janvier à 3 % depuis février.

Par ailleurs, les rémunérations attractives proposées ont également profité aux comptes à terme et livrets d'épargne populaire se traduisant par une progression des dépôts négociés de près de 41 milliards d'euros pour atteindre près de 84 milliards d'euros à fin 2023.

À fin décembre 2023, l'épargne réglementée^[1] atteint 37,2 milliards d'euros contre 8,3 milliards en 2022.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 17,9 milliards d'euros en 2023, contre 18,8 milliards au 31 décembre 2022.

Les émissions de titres, autres que ceux évalués à la juste valeur par résultat, s'élèvent à 150,3 milliards d'euros en hausse de 11,7 % sur un an. Les emprunts obligataires en représentent l'essentiel, avec un encours de 80,2 milliards d'euros, suivis par les titres du marché interbancaire et titres de créances négociables (57,1 milliards). Le solde du poste est constitué des bons de caisse et des dettes rattachées.

Les dettes envers les établissements de crédit sont en baisse à 59,3 milliards (-27,0 %).

Les passifs relatifs aux contrats d'assurance, représentatifs des engagements envers les assurés, s'élèvent à 120,0 milliards d'euros (+8,4 %).

Les intérêts minoritaires au passif, 4,3 milliards d'euros fin 2023, concernent pour l'essentiel les autres groupes de Crédit Mutuel associés dans le GACM et les actionnaires externes de Cofidis Group.

Les capitaux propres part du groupe s'élèvent à 37,8 milliards d'euros, en hausse de 9,3 % (+3,2 milliards) sur un an.

À l'actif, les placements sur le marché interbancaire sont constitués des avoirs en caisse et auprès de la Banque Centrale pour 97,1 milliards d'euros et auprès des établissements de crédit pour 62,9 milliards.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat s'élèvent à 33,2 milliards d'euros contre 28,6 milliards l'an passé.

Les écarts d'acquisition à l'actif (2,1 milliards d'euros au total) découlent essentiellement de l'acquisition des titres TARGOBANK en Allemagne en décembre 2008 (1,0 milliard), de la prise de participation dans Cofidis Group (378 millions) et Cofidis France (79 millions) début mars 2009, et des titres CIC (506 millions d'écart d'acquisition résiduel).

2.3.1.3 Analyse du compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 proforma	Évolution
Produit net bancaire	11 808	11 533	+2,4 %
Frais de fonctionnement	-6 057	-5 697	+6,3 %
Résultat brut d'exploitation	5 751	5 836	-1,5 %
Coût du risque	-1 279	-743	+72,2 %
<i>coût du risque avéré</i>	-1 359	-823	+65,0 %
<i>coût du risque non avéré</i>	80	81	-0,8 %
Résultat d'exploitation	4 472	5 093	-12,2 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ^[1]	53	-1 150	n.s
Résultat avant impôt	4 525	3 943	+14,8 %
Impôt sur les bénéfices	-1 180	-1 265	-6,8 %
Résultat net	3 345	2 678	+24,9 %
Intérêts minoritaires	343	336	+2,1 %
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 002	2 341	+28,2 %

[1] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

[1] Livrets A, LDD, LEP, CEL, livret jeune, PEL, PEP

Produit net bancaire (PNB)

Dans un contexte de changement d'environnement de taux, le produit net bancaire de la BFCM maintient sa croissance et affiche 11,8 milliards d'euros versus 11,5 milliards en 2022 soit une progression de 2,4 %. Cette évolution s'explique par la résistance de la banque de détail couplée à la bonne performance des métiers spécialisés, en particulier de la banque privée, de la banque de financement et des activités de marché.

Le PNB de la **banque de détail** s'affiche à 8,4 milliards d'euros. En 2023, il s'est apprécié de 1,2 %.

L'activité de **gestion d'actifs et banque privée** réalise un PNB de 1 125 millions d'euros en progression de 17,4 %, illustrant une activité commerciale soutenue, une progression de la marge d'intérêt couplée à la hausse des commissions boursières et de gestion.

Le bon niveau d'activité en matière de crédits aux grandes entreprises et de financements de projets permet à la **banque de financement** d'afficher une forte hausse de son produit net bancaire (+33,7 %) à 630 millions d'euros.

Les mouvements observés sur les marchés ont bénéficié aux **activités de marché** avec un niveau de produit net bancaire en augmentation de +36 % à 465 millions d'euros contre 342 millions à fin décembre 2022.

Le produit net bancaire du **capital-investissement** est solide à près de 345 millions d'euros contre 430 millions en 2022 après deux exercices exceptionnels.

Les autres métiers sont affectés par les retraitements IFRS 17 relatifs aux activités d'assurance portées par le réseau bancaire.

Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

En 2023, les frais de fonctionnement s'établissent à 6,1 milliards d'euros en hausse de 6,3 %, en ligne avec les objectifs de développement et dans un contexte inflationniste.

Les frais de personnel (54 % des frais généraux) intègrent notamment les effets des revalorisations salariales décidées début 2023 (+4,5 % de la masse salariale).

La progression des autres charges d'exploitation reflète les investissements technologiques et la politique de mécénat dans le cadre du dividende sociétal.

Les autres charges d'exploitation sont toujours impactées en 2023 par les contributions au fonds de résolution unique, aux frais de supervision et aux cotisations au Fonds de garantie des dépôts avec un montant de 266 millions d'euros en 2023 (contre 329 millions d'euros en 2022).

Le coefficient d'exploitation atteint 51,3 % contre 49,4 % en 2022 à normes équivalentes.

Le résultat brut d'exploitation est en léger recul (-1,5 %) à près de 5,8 milliards d'euros.

Coût du risque et créances douteuses

L'année 2023 est marquée par une progression du coût du risque global (+72,2 %) à -1,3 milliard d'euros (soit 36 points de base contre 26 points de base en 2022) pesant sur l'évolution du résultat :

- une progression du coût du risque avéré mesurée à 39 points de base (contre 26 points de base fin 2022) sur la clientèle des réseaux et du crédit à la consommation ainsi qu'en banque de financement en raison d'une remontée des défauts sur le marché des professionnels et des entreprises et du déclassement de dossiers de place. Cette dégradation reflète des conditions économiques dégradées ;
- un coût du risque non avéré en reprise nette à 80 millions d'euros, stable par rapport à 2022.

Le taux de créances douteuses est progressé – sur un an – à 3,7 % à fin 2023 (vs 3,3 % en 2022) et le taux de couverture s'établit à un niveau de 38,5 % contre 39,1 % en 2022.

Le **résultat d'exploitation** est en baisse et s'établit à 4,5 milliards d'euros.

Autres éléments

Contrairement à 2022, le poste « **Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE** » ne contient pas d'ajustement majeur et atteint +53 millions d'euros contre -1,2 milliard un an plus tôt. Pour rappel, l'exercice 2022 intégrait un ajustement de -958 millions relatif à la valeur de l'écart d'acquisition de TARGOBANK en Allemagne lié à la hausse du taux d'actualisation ainsi qu'un complément de provisions (-270 millions) relatif à la cession de TARGOBANK Espagne à ABANCA.

Résultat avant impôt

Le **résultat avant impôt** est en progression de +14,8 % à 4,5 milliards d'euros à fin 2023 contre 3,9 milliards en 2022.

Résultat net

Dans un contexte macroéconomique encore perturbé, le résultat net progresse de +24,9 % à 3,3 milliards d'euros.

Le résultat net part du groupe atteint plus de 3 milliards d'euros (+28,2 %).

<i>[en millions d'euros]</i>	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Crédits à la clientèle (encours nets au bilan)	336 388	322 279	286 482
Crédits bruts	344 997	330 281	294 205
Créances douteuses brutes	12 600	10 828	9 740
Provisions pour dépréciation des créances	8 609	8 003	7 724
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours douteux [Statut 3]</i>	<i>6 010</i>	<i>5 302</i>	<i>5 068</i>
<i>dont provisions pour dépréciations sur encours sains [Statuts 1 & 2]</i>	<i>2 599</i>	<i>2 701</i>	<i>2 656</i>
Part des douteux dans les crédits bruts	3,7 %	3,3 %	3,3 %

Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En 2023, le résultat brut d'exploitation du périmètre consolidé de la BFCM est issu à hauteur de -1,2 milliards d'euros d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM (principalement les caisses locales et la CFCM).

Les charges nettes d'intérêts de ces opérations atteignent -251 millions d'euros en 2023 contre un produit de 309 millions d'euros en 2022

proforma. Les commissions nettes reculent à -32 millions d'euros. Les charges nettes des autres activités enregistrées par ces entités ressortent à 755 millions d'euros en 2023 contre des charges nettes de 744 millions d'euros en 2022 proforma. Les frais généraux s'élèvent à 183 millions d'euros en 2023 contre 146 millions à fin 2022 proforma.

Au 31 décembre 2023, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM s'établissent à 34,3 milliards d'euros.

2.3.1.4 Analyse des résultats par activité

Les activités retenues sont les mêmes que celles correspondant à l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes « Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique » ainsi qu'à la note 3 « Composition du périmètre de consolidation » qui fait apparaître les regroupements retenus.

2.3.1.4.1 La banque de détail

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 proforma	Évolution
Produit net bancaire	8 410	8 314	+1,2 %
Frais de fonctionnement	-4 995	-4 728	+5,6 %
Résultat brut d'exploitation	3 415	3 587	-4,8 %
Coût du risque	-1 032	-726	+42,0 %
<i>coût du risque avéré</i>	-1 082	-769	+40,6 %
<i>coût du risque non avéré</i>	50	43	+16,9 %
Résultat d'exploitation	2 384	2 860	-16,7 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	3	5	-39,4 %
Résultat avant impôt	2 386	2 865	-16,7 %
Impôt sur les bénéfices	-683	-814	-16,0 %
RÉSULTAT NET	1 703	2 051	-17,0 %

⁽¹⁾ MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le produit net bancaire de la banque de détail est de 8,4 milliards d'euros (+1,2 %).

Les frais généraux évoluent de 5,6 % à 5,0 milliards.

Le coût du risque est en hausse [+306 millions d'euros] à 1 032 millions dont 1 082 millions sur le risque avéré [+40,6 %]. Le risque non avéré s'inscrit en reprise nette de 50 millions d'euros.

Il en ressort un résultat net de 1,7 milliards d'euros en baisse de -17,0 %.

2.3.1.4.2 Assurance

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 proforma	Évolution
Produit net assurance	1 198	1 216	1,5 %
Frais de fonctionnement	-129	-113	+14,5 %
Résultat brut d'exploitation	1 069	1 103	-3,1 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	-5	-13	-62,6 %
Résultat avant impôt	1 064	1 090	-2,4 %
Impôt sur les bénéfices	-232	-266	-12,7 %
RÉSULTAT NET	832	824	+0,9 %

⁽¹⁾ MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

À 837 millions d'euros, le résultat net contributif du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) est en hausse de 1,5 % par rapport à 2022.

Le chiffre d'affaires de l'assurance augmente de +4,8 % sur un an à 12,1 milliards d'euros tiré notamment par une bonne dynamique de collecte en assurance-vie [+5,6 %] portée par une forte croissance des versements sur les fonds en euros. Les frais généraux de 129 millions d'euros sont en hausse de +14,5 % (en norme équivalente).

2.3.1.4.3 La gestion d'actifs et banque privée

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 proforma	Évolution à périm.cst.
Produit net bancaire	1 125	958	+17,4 %
Frais de fonctionnement	-705	-656	+7,6 %
Résultat brut d'exploitation	419	302	+38,8 %
Coût du risque	-75	-33	X 2,2
Résultat brut d'exploitation	344	269	+27,9 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	0	13	n.s
Résultat avant impôt	344	282	+22,2 %
Impôt sur les bénéfices	-78	-55	+41,4 %
RÉSULTAT NET	267	227	+17,5 %

(1) MEE = Mise en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

Le métier de la gestion d'actifs et banque privée affiche un produit net bancaire à plus de 1,1 milliard d'euros, soit 9 % du produit net bancaire des métiers opérationnels de la BFCM et s'apprécie de +17,4 %. Cette progression souligne une activité commerciale soutenue de la banque privée suite à la hausse des taux qui favorise la croissance de la marge d'intérêt.

Les frais de fonctionnement sont en hausse de +7,6 %.

Le coût du risque est en hausse à 75 millions d'euros en 2023 contre 33 millions en 2022.

En 2022, le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » était composé d'un produit non récurrent lié à l'effet de première consolidation de Crédit Mutuel Investment Managers et CIC Private Debt.

Le résultat net progresse de 17,5 % à 267 millions d'euros en 2023, contre 227 millions en 2022.

Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales, soit 212 millions d'euros de produit net bancaire (-10 %) et 87 millions de résultat net (-18 %).

2.3.1.4.4 La banque de financement et les activités de marché

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 proforma	Évolution
Produit net bancaire	1 094	813	+34,7 %
Frais de fonctionnement	-411	-383	+7,5 %
Résultat brut d'exploitation	683	430	+58,8 %
Coût du risque	-172	7	n.s
Résultat d'exploitation	511	437	+16,9 %
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ⁽¹⁾	8	-	n.s
Résultat avant impôt	519	437	+18,7 %
Impôt sur les bénéfices	-177	-100	+77,3 %
RÉSULTAT NET	342	337	+1,4 %

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

La banque de financement

Le produit net bancaire est en hausse de +33,7 % à 629 millions d'euros à fin 2023, illustrant le bon dynamisme de l'activité.

Les frais généraux progressent de +5,8 % à 155 millions d'euros.

Le coût du risque se dégrade à -168 millions d'euros contre une reprise nette de +7 millions en 2022.

Le résultat net s'inscrit donc en recul à 195 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 260 millions l'année précédente.

Les activités de marché

Les activités de marché ont bénéficié d'opportunités issues des mouvements observés dans les marchés financiers. CIC Marchés affiche une forte hausse de +36,0 % du produit net bancaire à 465 millions d'euros.

Après une hausse de +8,6 % des frais de fonctionnement, le résultat brut d'exploitation progresse de plus de 97 % à 208 millions d'euros.

Le résultat net global des activités de marché atteint 147 millions d'euros contre 77 millions d'euros un an plus tôt.

2.3.1.4.5 Le capital-investissement

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 proforma	Évolution
Produit net bancaire	345	430	-19,8%
Frais de fonctionnement	-86	-75	+14,8 %
Résultat brut d'exploitation	259	355	-27,1 %
Coût du risque	0	2	n.s
Résultat avant impôt	259	357	-27,5 %
Impôt sur les bénéfices	-2	-17	-87,0 %
RÉSULTAT NET	256	340	-24,6 %

L'exercice 2023 affiche un niveau d'investissement historique. Près de 700 millions d'euros ont été déployés avec la prudence requise compte tenu des incertitudes géopolitiques, de leurs conséquences économiques sur la croissance attendue des entreprises et des multiples de valorisation induits.

Le renouvellement du portefeuille est très dynamique et révélateur de la force de frappe de la structure : sur les trois dernières années, plus de 1,5 milliard d'euros a été cédé et plus de 1,7 milliard d'euros a été investi.

Avec 345 millions d'euros réalisés sur 2023, le total des produits retrouve un niveau normatif après deux années exceptionnelles post-Covid

La contribution au résultat net s'établit à 256 millions d'euros, démontrant la solidité et la performance du modèle déployé.

2.3.1.4.6 Autres métiers

<i>(en millions d'euros)</i>	2023	2022 proforma
Produit net bancaire	-364	-198
Frais de fonctionnement	270	257
Résultat brut d'exploitation	-94	59
Coût du risque	1	8
Résultat d'exploitation	-94	68
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE ^[1]	47	-1 155
Résultat avant impôt	-47	-1 087
Impôt sur les bénéfices	-7	-14
RÉSULTAT NET	-54	-1 101

[1] MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Les activités informatique, logistique, presse affichent un produit net bancaire de -364 millions d'euros en 2023 (dont -735,3 sur opérations réciproques) contre -197,8 millions en 2022 (-753,7 d'opérations réciproques).

Le résultat net est négatif de 54 millions d'euros en 2023 contre une perte de 1 101 millions en 2022.

2.3.1.5 Indicateurs alternatifs de performance

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
Coefficient d'exploitation	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
Coût du risque	Poste « coût du risque de contrepartie » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
Crédits à la clientèle / production de crédits	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
Coût du risque avéré	Actifs dépréciés (S3) voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
Coût du risque non avéré	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
Epargne assurance	Encours d'assurance-vie détenus par nos clients données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance-vie
Epargne financière bancaire, épargne gérée et conservée	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) ■ données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance-vie)
Epargne totale	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion	Sommes des lignes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : ■ intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable ■ intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
Ratio crédits / dépôts ; coefficient d'engagement	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
Rentabilité des actifs (ROA)	Le ratio du rendement moyen de l'actif total se calcule en divisant le résultat net par la moyenne du total actifs sur deux années	Le ROA est un indicateur de performance de la banque. Il mesure le résultat dégagé par rapport aux actifs mobilisés
Taux de couverture global	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S1, S2 et S3) aux encours brut identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3).	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours totaux.
Taux de couverture sur créances douteuses	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3).	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
Part des douteux dans les crédits bruts ; taux de CDL	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts moyens (calcul à partir de l'annexe « prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes+ location financement)	Indicateur de qualité des actifs

INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES *(en millions d'euros)*

Coefficient d'exploitation	2023	2022 proforma	2021
Frais généraux	-6 057	-5 697	-6 349
Produit net bancaire	11 808	11 533	11 902
COEFFICIENT D'EXPLOITATION	51,3 %	49,4 %	53,3 %
Crédits / dépôts	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Crédits nets à la clientèle	336 388	322 279	286 482
Dépôts de la clientèle	299 302	283 689	274 257
COÛT DU RISQUE CLIENTÈLE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS	112,4 %	113,6 %	104,5 %
Taux de couverture sur créances douteuses	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour dépréciations sur encours douteux	-6 010	-5 302	-5 068
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	12 600	10 828	9 740
TAUX DE COUVERTURE SUR CRÉANCES DOUTEUSES	47,7 %	49,0 %	52,0 %
Taux de couverture global	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Provisions pour dépréciations sur encours douteux (S3) et sains (S1 et S2)	-8 609	-8 003	-7 724
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	12 600	10 828	9 740
TAUX DE COUVERTURE GLOBAL	68,3 %	73,9 %	79,3 %
Taux de créances douteuses	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	12 600	10 828	9 740
Crédits bruts à la clientèle	344 997	330 281	294 205
TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES	3,7 %	3,3 %	3,3 %
Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits	2023	2022 proforma	2021
Coût du risque clientèle	-1 279	-743	-647
Crédits bruts à la clientèle	344 997	330 281	294 205
COÛT DU RISQUE TOTAL CLIENTÈLE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS (EN POINTS DE BASE)	37	22	22

2.3.2 Évolutions récentes et perspectives

2.3.2.1 Événements postérieurs à la clôture

Évolution de la gouvernance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM détient les principales filiales

Après 10 ans de présidence, Nicolas Théry quittera ses fonctions en avril 2024 et proposera pour lui succéder la nomination de Daniel Baal, Directeur général avec qui il forme un duo depuis 2017.

Nicolas Théry proposera donc à la Chambre syndicale (Parlement de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe), au Conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (entité de tête de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) et à l'Assemblée générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel qui se réuniront les 4 et 5 avril la nomination de Daniel Baal en qualité de Président de la fédération Centre Est Europe, de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération nationale.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 23 novembre 2023 a pris acte de la fin de mandat de Daniel Baal en tant que Directeur général à effet au 31 décembre 2023, et a nommé, à effet au 1^{er} janvier 2024, M. Eric Charpentier, directeur général - dirigeant effectif.

MREL

Le groupe Crédit Mutuel (le « Groupe », le « Crédit Mutuel ») a reçu sa notification actualisée d'exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles sur base consolidée pour le groupe de résolution, composé de l'organe central (Confédération Nationale du Crédit Mutuel), ses entités affiliées dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et toutes leurs filiales (« l'exigence de MREL »).

L'exigence de MREL externe du Crédit Mutuel est fixée à 21,92 % des actifs pondérés par le risque (« RWA ») du Groupe, et à 6,53 % en assiette de levier. Elle doit être couverte par les fonds propres consolidés du Groupe et les engagements éligibles émis directement par l'organe central et ses entités affiliées.

L'exigence du MREL de subordination est à 15,36 % des RWA et à 6,53 % en assiette de levier.

Le Groupe couvre largement les exigences globales et subordonnées avec ses fonds propres et encours senior non préférés

2.3.2.2 Perspectives

En décembre 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé son nouveau plan stratégique 2024-2027 ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE, qui vise à renforcer ses ambitions de développement pour mettre sa performance financière au service de la société.

Cette performance sera mise au service de la société avec le dividende sociétal (15 % du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale), opérationnel dès 2023 pour atteindre le plein régime en 2024. D'ici à 2027, 2,5 milliards d'euros devraient être mobilisés pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale.

2.4 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS SOCIAUX DE LA BFCM

2.4.1 Activités de la BFCM

La BFCM a plusieurs activités principales :

- elle assume la fonction de centrale de refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- elle tient la fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- elle porte les filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et coordonne leurs activités.

Fonction de centrale de refinancement

Voir le paragraphe « 2.2.2.5.2 Liquidité et refinancement » du présent chapitre.

Fonction de dépositaire d'organismes de placement collectif (OPC)

S'appuyant sur la solidité du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le dépositaire assure le rôle essentiel de préservation de l'intérêt des porteurs de parts. Dans ce cadre, il met en place son dispositif au travers des missions réglementaires suivantes :

- la garde des actifs : la conservation (principalement les valeurs mobilières classiques) et la tenue sur registre (instruments financiers à terme et autres instruments financiers) prises en charge par les structures spécialisées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- le contrôle de la régularité des décisions de gestion ;
- le suivi des flux de liquidités.

Il peut également exercer la mission contractuelle de la tenue du passif, lorsque celle-ci est déléguée par la société de gestion.

A fin décembre 2023, la BFCM est dépositaire de 1 126 OPC totalisant 82,7 milliards d'euros d'actifs. Le nombre d'OPC est en augmentation de 57 unités. L'encours déposé augmente de 11,5 % par rapport à fin 2022 avec la hausse des marchés des actions, la reprise de la collecte des

OPC monétaires, l'augmentation de l'encours des organismes de titrisation et les effets positifs des entrées en relation avec de nouvelles sociétés de gestion de Private Equity.

En léger repli, la très grande majorité des OPC déposés à la BFCM (92,7 % de l'encours,) est gérée par les sociétés de gestion de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment Crédit Mutuel Asset Management, ainsi que Crédit Mutuel Gestion, Crédit Mutuel Impact, CIC Private Debt et Dubly Transatlantique Gestion.

Les autres OPC déposés sont gérés par des sociétés de gestion externes au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les faits marquants relevés en 2023 sont les suivants :

- l'intégration des équipes de CCS Services Corporate au sein de la fonction dépositaire suite au démantèlement de la structure ;
- suite à la mission SPOT sur l'entrée et le suivi de la relation avec les sociétés de gestion menée par l'AMF en 2022, la lettre de clôture de mission a été adressée à la BFCM le 22 mars 2023 ;
- le plan de contrôle du dépositaire et le plan de contrôle interne ont été intégralement couverts pour l'ensemble des thématiques concernées ;
- la certification ISAE 3402 Type 2 du contrôle dépositaire a été renouvelée, couvrant la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023. La couverture du plan de contrôle a atteint les 100 %. Aucune réserve n'a été émise ;
- la BFCM a participé aux réunions de Place, notamment du Groupe Dépositaire et de l'Observatoire Juridique de France Post Marché ;
- la BFCM est très régulièrement sollicitée par de nouvelles sociétés de gestion. Le portefeuille de clients externes a augmenté dans le respect des règles d'acceptation édictées par les procédures ;
- la BFCM est un acteur clé œuvrant au rapprochement des sociétés de gestion du Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre du Projet « Ensemble Gestion ».

2.4.2 Rapport de gestion sur les comptes sociaux de la BFCM

2.4.2.1 Le bilan

Le bilan arrêté au 31 décembre 2023 totalise 237,8 milliards d'euros, en baisse de 3,4 % par rapport à l'exercice précédent.

Au passif, les dettes envers les établissements de crédit pour 92,8 milliards d'euros comprennent principalement des emprunts à terme aux organismes du groupe, des comptes à vue (23,6 milliards d'euros) et des valeurs données en pension dans le cadre du TLTRO (11,7 milliards d'euros). Les emprunts à terme aux organismes du Groupe se montent à 52,4 milliards d'euros dont la majorité est issue de ressources collectées par sa filiale Crédit Mutuel Home Loan SFH (32,6 milliards d'euros) et par le CIC et ses Banques Régionales (19 milliards d'euros).

Les comptes créditeurs de la clientèle inscrits au passif s'élèvent à 13,5 milliards d'euros. Ce poste est principalement constitué des comptes créditeurs à vue (13,2 milliards d'euros) et de comptes et emprunts à terme de la clientèle financière (0,3 milliard d'euros).

Les ressources sous forme de titres s'élèvent à 100,6 milliards euros et sont composées de titres du marché interbancaire (1,6 milliards d'euros), de titres de créances négociables (32,8 milliards d'euros), d'emprunts obligataires et d'EMTN monétaires (66,2 milliards d'euros).

Le montant des Titres Super Subordonnés (TSS) est de 0,6 milliard d'euros. La BFCM n'a procédé à aucune émission ni aucun remboursement sur l'exercice comptable.

Les fonds pour risques bancaires généraux, d'un montant de 61,6 millions d'euros sont restés stables d'un exercice à l'autre. L'ensemble des capitaux propres et assimilés ressort à 15,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023 (intégrant le résultat 2023 de 1,1 milliard d'euros) contre 913,6 millions d'euros fin 2022.

A l'actif, le rôle de centrale de trésorerie du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale se traduit notamment par des créances détenues sur les établissements de crédit à hauteur de 139,4 milliards d'euros. Le refinancement accordé à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) représente 29,1 milliards d'euros, afin de nourrir les crédits distribués par les caisses de Crédit Mutuel et pour assurer la liquidité de la CF de CM. L'activité de refinancement à terme de la Banque Fédérative s'étend également à la Banque Européenne de Crédit Mutuel (5,5 milliards d'euros), au Groupe CIC et à ses filiales de crédit-bail et d'affacturage

(72,3 milliards d'euros), au groupe COFIDIS (14,8 milliards d'euros), au groupe FactoFrance (5,4 milliards d'euros), à Beobank (1,1 milliard d'euros), à Bail Actea (1,8 milliard d'euros) et à d'autres filiales (1,3 milliard d'euros).

La BFCM refinance également 1,4 milliard d'euros de besoins d'autres groupes de Crédit Mutuel.

Les opérations avec la clientèle totalisent 1,7 milliard d'euros. Ce montant correspond à des interventions en crédit, principalement orientées vers les grandes entreprises, ainsi qu'au refinancement de structures d'acquisition de participations détenues par la BFCM. Par ailleurs, un montant de créances douteuses figure dans ce poste pour un encours net nul après déduction de provisions pour un montant de 25 millions d'euros.

Les titres de placement, d'investissement et accessoirement de transaction constituent les autres emplois de trésorerie (25,5 milliards d'euros).

Les parts dans les entreprises liées, qui atteignent 17,4 milliards d'euros, sont majoritairement composées par les participations dans TARGOBANK Allemagne (5,7 milliards d'euros), le CIC (4,1 milliards d'euros), FactoFrance (1,5 milliard d'euros), le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (1,3 milliard d'euros) et Cofidis Group (1,6 milliard d'euros). Le montant des titres de participation est stable (0,4 milliard d'euros).

2.4.2.2 Informations sur les délais de paiement clients et fournisseurs

Les articles L.441-14 et D.441-6 du code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article L.441-6 du code de commerce, les dates d'échéances des dettes à l'égard des fournisseurs et des créances à l'égard des clients de notre société ne dépassent pas 45 jours fin de mois ou 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Compte tenu du statut d'établissement de crédit, les informations communiquées relatives aux délais de paiement prévues par l'article D.441-6 du Code de commerce n'intègrent pas les opérations de banque et les opérations connexes régies par le Code monétaire et financier.

FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU (en euros)

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	TOTAL
Nombre de factures	10	1				11
Montants	2 033,40	23 628,00	0,00	0,00	0,00	25 661,40
Pourcentage du total	0,00 %	0,01 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,02 %

FACTURES REÇUES AYANT CONNU UN RETARD DE PAIEMENT EN COURS D'EXERCICE (ARTICLE D.441-4 § II)

Il n'y a pas d'opérations significatives ayant connu des retards de paiement au cours de l'année 2023.

2.4.2.3 Le compte de résultat

Les intérêts et produits assimilés s'élèvent à 15,2 milliards d'euros (formés à hauteur de 14,4 milliards d'euros par les opérations avec les établissements de crédit) et les intérêts et charges assimilées ressortent à 15,1 milliards (12 milliards d'euros d'intérêts servis aux établissements de crédit et 3,1 milliards d'euros sur titres émis), soit une marge nette d'intérêt de 55,4 millions d'euros, contre 101,6 millions d'euros en 2022.

Les revenus des titres à revenu variable (actions) pour 668 millions d'euros sont majoritairement constitués de dividendes reçus des filiales de la BFCM (652 millions d'euros).

Les impacts positifs réalisés sur les portefeuilles de négociation pour 9,9 millions d'euros sont principalement issus de gains de change sur actifs libellés en devises (25,1 millions d'euros) diminués de charges nettes de provisions sur le portefeuille obligataire swappé (-15,3 millions d'euros).

Les reprises (nettes de dotations) de provisions pour dépréciation (91,6 millions d'euros), et les moins-values nettes de cessions (-115,3 millions d'euros) constituent l'essentiel du poste gains et pertes sur portefeuilles de placement (-23,7 millions d'euros).

Après comptabilisation des commissions et d'autres éléments liés à l'exploitation, le produit net bancaire atteint 0,7 milliard d'euros contre 1,3 milliard d'euros en 2022.

Les frais généraux en sensible baisse (-1,8 %), totalisent 91,2 millions d'euros (contre 92,9 millions en 2022).

En 2023, le coût du risque enregistre un montant (dotation) de -8,4 millions d'euros.

Le solde du poste gains et pertes sur actifs immobilisés de + 542,7 millions d'euros est constitué de :

- plus et moins-values réalisées et latentes sur les titres de participations, correspondant principalement à des ajustements de valorisation, des mouvements de reprise de provisions et des cessions.

Le poste impôt sur les sociétés pour -6 millions d'euros est constitué pour l'essentiel de l'impôt sur les sociétés à payer au titre de l'exercice comptable.

2.4.2.4 Propositions du conseil à l'assemblée

Finalement, la BFCM affiche en 2023 un bénéfice de 1,1 milliard d'euros.

L'affectation proposée à l'assemblée générale porte sur les sommes suivantes :

- bénéfice 2023 : 1 113 760 465,96 euros ;
- report à nouveau : 901 666,26 euros ;
- soit un total de : 1 114 662 132,22 euros.

Il est ainsi proposé :

- de verser un dividende de 4,87 € à chacune des 34 302 302 actions existantes au 31-12-2023 soit une distribution globale de 167 052 210,74 euros. Ces dividendes sont éligibles à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI ;
- de verser une somme de 383 540 euros à la réserve légale afin d'atteindre le plafond réglementaire de 10 % du capital social ;
- d'affecter à la réserve facultative un montant de 947 000 000 euros ;
- de reporter à nouveau le solde de 226 381,48 euros.

Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous rappelons que les dividendes versés par action au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	2020	2021	2022
Montant en euros	3,02 €	6,72 €	5,34 €
Dividende éligible à l'abattement prévu par l'article 158 du CGI	Oui	Oui	Oui

2.4.2.5 Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2019	2020	2021	2022	2023
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital Social	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 688 529 500,00	1 711 279 700,00	1 715 115 100,00
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	33 770 590	33 770 590	33 770 590	34 225 594	34 302 302
c) Valeur nominale des actions	50 €	50 €	50 €	50 €	50 €
2. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Produit net bancaire, produits du portefeuille-titres et divers	1 998 597 811,55	901 303 696,79	1 537 311 765,31	1 313 378 453,56	676 816 837,30
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 866 736 070,27	952 920 846,80	738 192 649,26	1 271 627 782,10	-74 086 726,23
c) Impôts sur les bénéfices	-141 414,89	70 286,50	-30 957 764,70	4 173 644,70	-6 048 009,60
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	164 089,45	172 342,04	253 920,45	250 684,28	184 143,30
e) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2 003 541 913,11	679 724 686,90	1 229 991 596,22	913 623 423,18	1 113 760 465,96
f) Résultat distribué	300 558 251,00	101 987 181,80	229 995 991,68	182 764 671,96	167 052 210,74
3. RÉSULTATS PAR ACTIONS					
a) Résultats après impôts, participation salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	55,27	28,21	21,14	37,27	-2,34
b) Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	59,33	20,13	36,42	26,69	32,47
c) Dividende attribué à chaque action sur l'année complète	8,90	3,02	6,72	5,34	4,87
d) Dividende attribué à l'action nouvelle émise dans le cadre de l'augmentation de capital du 06-01-2022			6,72		
4. PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	69	71	72	81	97
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	7 815 574,59	8 657 266,62	7 798 169,22	8 095 927,91	9 323 689,70
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	3 521 611,95	4 066 721,55	3 665 573,31	3 868 942,46	4 343 443,71

NB : Le montant de l'impôt sur les bénéfices indiqué comprend en sus des impôts dus au titre de l'exercice, les mouvements sur provisions se rapportant à ces impôts. Ce changement résulte de l'application des principes définis par le règlement CRC n° 2000-03 qui s'applique à compter de l'exercice 2001.



Alléger le parcours des agriculteurs qui cherchent à s'installer, c'est l'objectif de **Terre de Liens**, une association qui aide les exploitants et les néo-paysans. La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à ses côtés pour mettre en œuvre différents projets d'accompagnement à la transmission des terres agricoles *via* le dispositif du bail rural environnemental.



Responsabilité sociale et mutualiste

3.1	PRÉAMBULE	93	3.5	AMBITIONS DE GOUVERNANCE	126
3.2	PRÉSENTATION	94	3.5.1	L'efficacité des instances de gouvernance	126
3.2.1	Périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale	94	3.5.2	La dynamique du sociétariat	127
3.2.2	Modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	96	3.6	AMBITION SOCIÉTALE	131
3.2.3	Crédit Mutuel Alliance Fédérale : 1 ^{re} banque à mission	96	3.6.1	Politique d'achats ESG	131
3.2.4	Gouvernance et orientation stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	98	3.6.2	Relations responsables	131
3.3	LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	103	3.6.3	Développement du territoire	131
	Methodologie appliquée pour créer la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	103	3.6.4	Valoriser les initiatives locales	132
	Intégration des risques climatiques	106	3.6.5	Des initiatives créées pour développer l'entrepreneuriat sur tous les territoires et soutenir l'innovation	134
	Engagements de l'entreprise à mission/ cartographie des risques ESG significatifs/ objectifs du plan stratégique 2019-2023 – Tableau de correspondance	114	3.6.6	Émission inaugurale Social Bond de la BFCM	134
3.4	AMBITIONS SOCIÉTAIRES ET CLIENTS	120	3.7	AMBITION SOCIALE	136
3.4.1	L'écoute des sociétaires et clients	120	3.7.1	Inclusion, diversité et égalité des chances	136
3.4.2	L'inclusion bancaire	121	3.7.2	Accompagner les carrières et les mobilités	138
3.4.3	La maîtrise des risques	123	3.7.3	Favoriser la qualité de vie au travail (QVT)	139
			3.7.4	Promotion de la dynamique du dialogue social	140
			3.7.5	Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail	141
			3.7.6	Emploi	141

3.8	AMBITION ENVIRONNEMENTALE	144	3.11	PLAN DE VIGILANCE	198
3.8.1	Réduction de l'impact environnemental du groupe	144	3.11.1	Introduction	198
3.8.2	Renforcer les solutions et offres de qualité et service responsable	152	3.11.2	Présentation du plan de vigilance	198
3.8.3	Évolution des financements d'énergies renouvelables	155	3.11.3	Les mesures du plan de vigilance	200
3.8.4	Des fonds pour la transition	157	3.11.4	Compte rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance	209
3.8.5	Gestion des risques climatiques	157	3.12	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	210
3.8.6	Le dispositif ESG des assurances et des gestionnaires d'actifs	163	3.12.1	Périmètre des indicateurs	210
3.8.7	Politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	167	3.12.2	Périmètre entités	211
3.8.8	Intégration des critères ESG à l'octroi de financement	170	3.12.3	Principales règles de gestion	214
3.8.9	Protection de la biodiversité	170	3.13	INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	216
3.9	RSE DU PÔLE TECHNOLOGIQUE	172	3.14	ANNEXES	219
3.9.1	Données quantitatives	172	3.15	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	273
3.9.2	Rapport spécifique pôle technologique (Euro-Information, EI)	174	3.16	RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION	276
3.10	RSE DU PÔLE PRESSE	194			
3.10.1	Données quantitatives	194			
3.10.2	Rapport spécifique du pôle presse	196			

3.1 PRÉAMBULE

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est tenu d'établir au titre de l'exercice 2023 une déclaration consolidée de performance extra-financière conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques.

Cette déclaration intègre les informations requises par les articles L.225-102-1, R.225-105-1 et R.225-105, les articles 70 et 173 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, l'article 14 de la loi relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire du 11 février 2016, la loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, l'article L.225-102-4 issu de la loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre du 27 mars 2017, de l'article 8 du règlement Taxonomie 2020/852 (NFRD), du règlement SFDR (dit *Disclosure*) du 9 décembre 2019, de l'article 29 de la loi énergie-climat.

3.2 PRÉSENTATION

3.2.1 Périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Regroupés sous le terme Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le pôle mutualiste (également appelé périmètre réglementaire) et la Banque Fédérative (BFCM) et ses filiales sont complémentaires et liés. La BFCM est la société holding du groupe. Son capital est détenu par les caisses et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM). Elle gère la trésorerie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et intervient sur les marchés financiers. Elle intervient auprès des entreprises et des collectivités territoriales dans le traitement des flux, des activités de crédit ainsi que des opérations de financements spécialisés et assure la correspondance avec les partenaires internationaux. Elle gère les participations détenues dans toutes les filiales spécialisées qui soutiennent l'activité des caisses.

Eu égard à cette organisation, les informations requises dans la déclaration de performance extra-financière sont indiquées ci-après au nom de la CFCM pour le compte du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La CFCM porte pour le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale l'agrément collectif (code banque 10 278) de l'ensemble des caisses qui lui sont affiliées et constitue la tête de groupe de la BFCM et de ses filiales au sens de l'article L.233-3 et L.233-16 du Code de commerce.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale inclut des sociétés qui ne sont pas soumises individuellement à l'obligation de publication d'un rapport spécifique :

- pour les banques régionales du CIC et le CIC, un rapport spécifique est publié dans leur rapport financier annuel ;
- pour le pôle technologie :
 - Euro-Information Services,
 - Euro-Information Développements,
 - Euro-Information Production,
 - Euro-Information,
 - Euro-Protection Surveillance ;
- pour le pôle presse, principalement :
 - Le Dauphiné libéré,
 - Groupe Progrès,
 - L'Est Républicain,
 - Dernières Nouvelles d'Alsace,
 - Est Bourgogne Médias,
 - L'Alsace,
 - Le Républicain lorrain,
 - Liberté de l'Est.

En cohérence avec l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les sociétés du pôle technologie et du pôle presse font l'objet d'une déclaration séparée, disponible dans le présent document.

La liste complète des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, des pôles presse et technologie pris en compte pour la DPEF figure en fin de rapport.

Le périmètre retenu pour la collecte et la consolidation du présent rapport représente 98 % du périmètre consolidé en effectif inscrit au 31 décembre 2023. De façon générale, sont exclues du périmètre les entités sans consommation énergétique ni effectif et les filiales du CIC à l'étranger sauf la Banque de Luxembourg et Banque de Luxembourg Investments SA.

Les fédérations, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les filiales

Les caisses locales adhèrent à une fédération. La fédération est, selon l'implantation géographique de la caisse locale, une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou une association régie par le Code civil local en vigueur dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle pour les caisses locales de ces trois départements.

La fédération, organe de stratégie et de contrôle, représente ainsi le Crédit Mutuel dans sa région.

Au plan réglementaire, technique et financier, la CFCM dispose de l'agrément collectif en qualité d'établissement de crédit, dont profitent toutes les caisses locales qui lui sont affiliées conformément au Code monétaire et financier et qui sont adhérentes à la fédération.

La CFCM répond de la solvabilité et de la liquidité du groupe comme du respect de la réglementation bancaire et financière.

La CFCM assure ainsi pour les caisses locales les fonctions financières telles que la gestion des liquidités, mais aussi des prestations de services, techniques, juridiques et informatiques, directement ou au travers des filiales d'assurances, d'informatique ou de crédit-bail.

En application du Code monétaire et financier, chaque groupe régional de Crédit Mutuel est structuré autour d'une fédération, d'une caisse régionale et de l'ensemble des caisses locales qui sont affiliées à cette fédération, et qui utilisent le même code banque (CIB) que la CFCM.

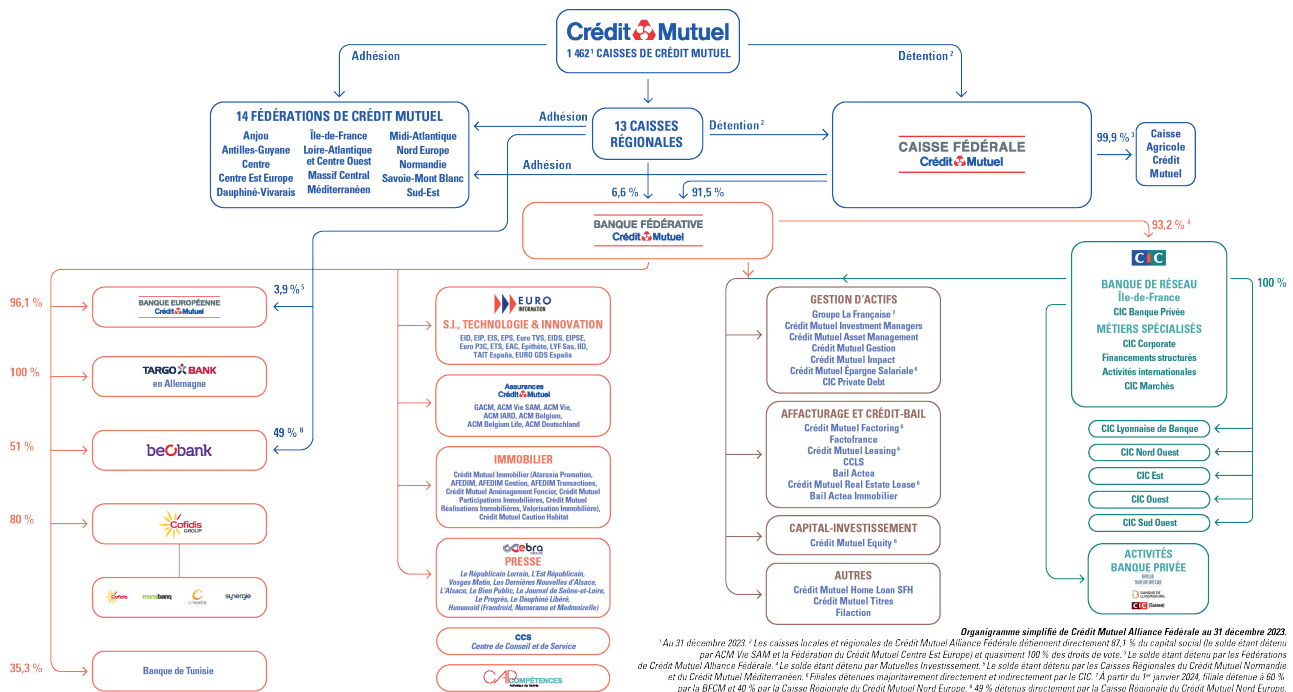
Le périmètre réglementaire regroupe 14 fédérations du Crédit Mutuel ayant mis en place des partenariats agréés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et regroupées au sein de la CFCM :

- le Crédit Mutuel Centre Est Europe - CMCEE - (Strasbourg) ;
- le Crédit Mutuel Île-de-France - CMIDF - (Paris) ;
- le Crédit Mutuel Midi-Atlantique - CMMA - (Toulouse) ;
- le Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc - CMSMB - (Annecy) ;
- le Crédit Mutuel Sud-Est - CMSE - (Lyon) ;
- le Crédit Mutuel Loire-Atlantique et Centre Ouest - CMLACO - (Nantes) ;

- le Crédit Mutuel Normandie - CMN - (Caen) ;
- le Crédit Mutuel Méditerranéen - CMM - (Marseille) ;
- le Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais - CMDV - (Valence) ;
- le Crédit Mutuel Centre - CMC - (Orléans) ;
- le Crédit Mutuel Anjou - CMA - (Angers) ;
- le Crédit Mutuel Antilles - Guyane - CMAG - (Fort-de-France) ;
- le Crédit Mutuel Massif-Central - CMMC - (Clermont-Ferrand) ;
- le Crédit Mutuel Nord Europe - CMNE - (Lille).

Chaque caisse locale est adhérente à la fédération de son implantation géographique et chaque fédération est autonome sur son territoire.

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



Organigramme simplifié de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2022.
 * Au 31 décembre 2022 : Les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale détiennent directement 97,1 % du capital social (le solde étant détenu par ACM Vie SAM et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) et quasiment 100 % des droits de vote. Le solde étant détenu par les Fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le solde étant détenu par Mutuelles Investissement. Le solde étant détenu par les Caisses Régionales du Crédit Mutuel Normandie et du Crédit Mutuel Méditerranéen. * Titres détenus majoritairement directement et indirectement par le CIC. À partir du 1^{er} janvier 2024, filiale détenue à 80 % par la BFCM et 40 % par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe. * 49 % détenus directement par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.



3.2.2 Modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Banque coopérative et mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix de la responsabilité, de la proximité et de la solidarité et démontre sa capacité à construire collectivement un bien commun. Reposant sur une puissance technologique reconnue, le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est à la fois décentralisé, relationnel et intégré dans les territoires.

Le modèle d'affaires et les priorités stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont décrits dans le cahier introductif du présent document d'enregistrement universel.

3.2.3 Crédit Mutuel Alliance Fédérale : 1^{re} banque à mission

En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une raison d'être en phase avec ses valeurs : *Ensemble, écouter et agir*.

Elle est la première banque avec le statut d'entreprise à mission au terme d'une démarche participative impliquant élus mutualistes et salariés, avec cinq missions de long terme qui visent à affirmer son identité et ses valeurs, et à mobiliser les compétences et les énergies autour d'une dynamique commune :

- organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts ;
- banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination ;
- respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain ;
- entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires ;
- entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable.

Ces cinq missions s'articulent autour de 15 engagements concrets à atteindre.

Le suivi de l'exécution de ces engagements est confié à un comité de mission qui s'assurera que l'entreprise met en place les moyens, la gouvernance et l'ambition nécessaire pour progresser dans ses missions. Il s'appuie sur l'expertise de ses membres pour proposer des pistes de travail et des initiatives possibles à moyen terme.

Le comité de mission présente annuellement un rapport joint au rapport de gestion à l'assemblée générale. L'exécution des objectifs sociaux et environnementaux fait l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant qui émet un avis joint au rapport du comité de mission.

Ces engagements renforcent ceux de la démarche RSM (responsabilité sociale et mutualiste) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et plus particulièrement les engagements #12 et #13 liés à la stratégie climat du groupe et à son ambition environnementale d'aligner ses activités avec la trajectoire de l'Accord de Paris.^[1]

[1] Un tableau de correspondance entre les engagements de l'entreprise à mission, les objectifs du plan stratégique 2019 – 2023 et ceux de la démarche RSM est proposé en fin de section 3.3 de ce présent chapitre.

LES 15 ENGAGEMENTS

**MISSION 1**

Organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts

1

Faire vivre la démocratie dans la banque **en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales.**

2

Garantir à chaque client **un conseiller dédié et non commissionné.**

3

Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022.

MISSION 2

Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination

4

Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élues et élus à la **lutte contre les discriminations.**

5

Recruter **25 % d'alternants** issus des **quartiers prioritaires et des zones rurales.**

6

Défendre l'égalité salariale femmes/hommes à tous les échelons de la banque.

MISSION 3

Respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain

7

Garantir l'intimité des données de nos clients **en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France.**

8

Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement.

MISSION 4

Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires

9

Ancrer les centres de décision dans les territoires **avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence.**

10

Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants.

11

Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans les entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires.

MISSION 5

Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable

12

Réduire les émissions carbone du groupe de **20 %** et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de **12 %** d'ici fin 2022.

13

Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz.

14

Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale.

15

S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à **1€ net** par mois sans frais d'incident.

Dividende sociétal

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en 2023 le dividende sociétal afin d'œuvrer encore davantage pour un monde plus durable et plus solidaire. Chaque année, le groupe mobilisera 15 % de son résultat net.

Le dividende sociétal est dédié à trois types d'actions :

- l'investissement à travers le Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire. Ce fonds investit dans des appareils de production et d'infrastructures résilients pour l'environnement et la solidarité ;
- le déploiement de services bancaires et assurantiels inclusifs ;

- le soutien de grandes causes en faveur de l'environnement et de la solidarité au niveau local, régional ou national notamment au travers de la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En 2023, le montant du dividende sociétal s'est élevé à 439 millions d'euros.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a reçu en 2023 le Grand Prix de la Good Economy et le prix d'or dans la catégorie « Contribuer à l'impact sociétal, solidaire et local » pour la mise en place du dividende sociétal. Le groupe se voit également décerner un prix d'or pour le compte solidaire à 1 euro net par mois dans la catégorie « Favoriser l'impact social - Produits & Services ».

3.2.4 Gouvernance et orientation stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe porteur de valeurs. Sa démarche RSE, volontairement renommée en 2016 RSM (Responsabilité Sociale et Mutualiste), s'inscrit en cohérence avec son identité génétique faite de démocratie, proximité, développement économique et social, entraide et solidarité. Le Crédit Mutuel est membre du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2003.

La démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour de cinq ambitions déclinées en 15 engagements. Cette stratégie complète les objectifs de développement du groupe en intégrant les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux dans l'activité des entités du groupe.

Afin de renforcer la stratégie RSM du groupe, un travail de mise en regard de ces cinq ambitions avec les objectifs de développement durable (ODD), adoptés en 2015 par les Nations Unies, a été réalisé. Ces travaux ont abouti à la sélection des ODD correspondant aux objectifs stratégiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur lesquels un important levier d'action est possible. L'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (périmètre France) a été sollicité, sur base volontaire, pour participer à ce projet d'entreprise.

La méthodologie a consisté à développer un questionnaire mettant en corrélation les catégories des 17 ODD avec les actions menées dans le cadre de la stratégie RSM afin d'évaluer le niveau de contribution à chaque ODD.

Les résultats ont permis de sélectionner six ODD (numéro 3, 4, 5, 8, 9 et 13) dont l'analyse des enjeux est cohérente avec les engagements de la démarche RSM du groupe.



Depuis 2019, le Crédit Mutuel est aussi signataire des Principes pour une banque responsable (PRB) de l'UNEP FI (Initiative Financière du Programme pour l'Environnement des Nations Unies). Il a ensuite rejoint deux initiatives thématiques menées dans le cadre du PRB : la Net-Zero Banking Alliance (NZBA) sur le climat et l'inclusion financière universelle.

3.2.4.1 La gouvernance RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

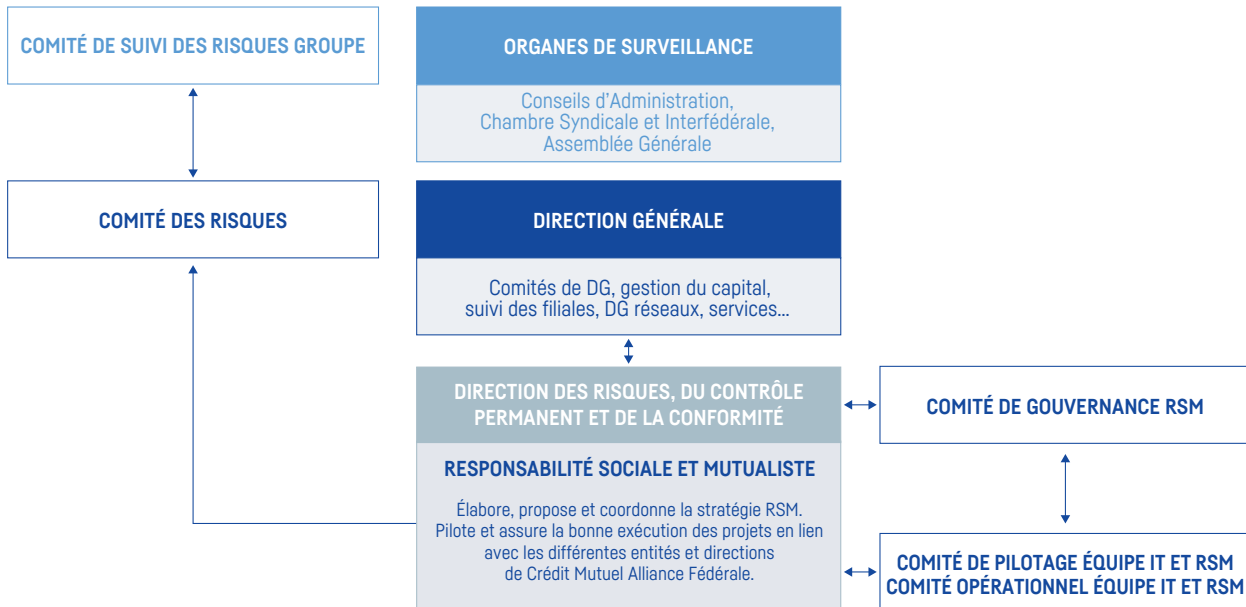
Le dispositif de gouvernance en matière de RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale réunit l'ensemble des fonctions du groupe et s'appuie sur le département RSM rattaché à la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité. Ce positionnement stratégique traduit la volonté de la gouvernance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'identifier les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux comme des facteurs de risque dont le traitement assurera la bonne exécution de la stratégie RSM.

La démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur une gouvernance responsable et engagée. Ses administrateurs bénévoles contribuent activement à la vie du groupe dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité. La chambre syndicale et interfédérale (organe de décision réunissant a minima deux fois par an les présidents élus des caisses locales, régionales, des fédérations et les directeurs généraux) valide dans le cadre d'un groupe de travail dédié le plan d'action RSM. Ce groupe de travail est sous l'autorité du président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Depuis 2021, dans un contexte de multiplication des enjeux RSM, un comité de gouvernance RSM a été mis en place. Il est coordonné par la direction des risques et regroupe les principaux dirigeants effectifs et responsables d'activité du groupe. Il est placé sous l'autorité du directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale y participe en tant qu'invité.

Ce comité propose les orientations stratégiques, valide la feuille de route et en assure la bonne exécution.

SCHÉMA DE GOUVERNANCE



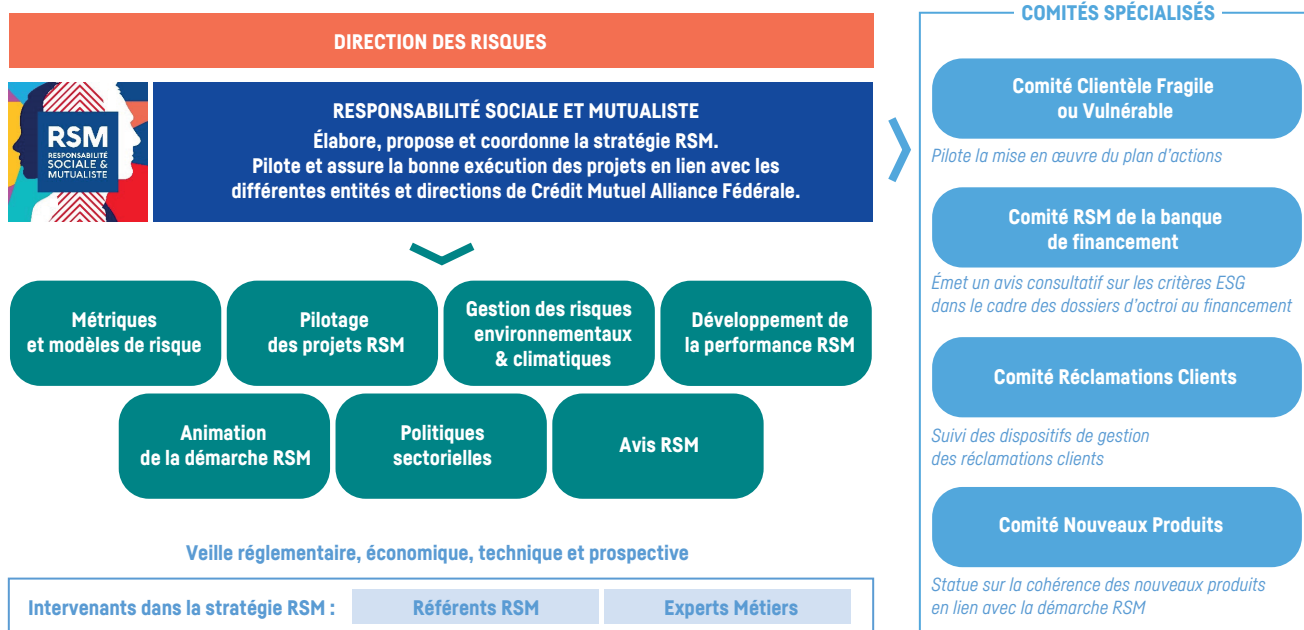
3

Rôle et responsabilités du pôle RSM

Le pôle RSM a pour principales missions et objectifs de :

- définir et mettre en œuvre la politique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de RSM pour l'ensemble des entités et métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- piloter le dispositif de maîtrise des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en liaison avec la direction des risques de la CNCM, afin de répondre aux réglementations et exigences prudentielles en vigueur, notamment en implémentant des procédures adéquates dans les outils décisionnels et de reporting des entités du groupe (politiques sectorielles en particulier) ;
- coordonner et s'assurer de la bonne exécution des projets RSM en lien avec les experts métiers (directions RH, logistique, informatique, commerciale, conformité, etc.) ;
- rendre compte des actions menées au comité de gouvernance RSM et aux organes exécutifs (comité des risques groupe) et de surveillance (comité de suivi des risques groupe) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- participer à différents comités spécialisés : comité clientèle fragile et vulnérable, comité réclamations clients, comité nouveaux produits, comité RSM de la banque de financement, comités opérationnels et de pilotage avec Euro-Information ;
- suivre et assurer les relations avec les agences de notation extra-financière et d'autres parties prenantes ;
- animer le réseau des référents RSM en charge, au sein des différentes entités et structures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de diffuser la démarche RSM du groupe aux collaborateurs et aux élus ;
- communiquer et former les collaborateurs du groupe pour une meilleure appropriation des politiques et des plans d'actions liés aux enjeux ESG.

Schéma de gouvernance RSM



Suite à la création de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, futur centre d'expertise du groupe dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance, le schéma de gouvernance a évolué en 2024.

3.2.4.2 Démarche RSM structurée autour de cinq ambitions

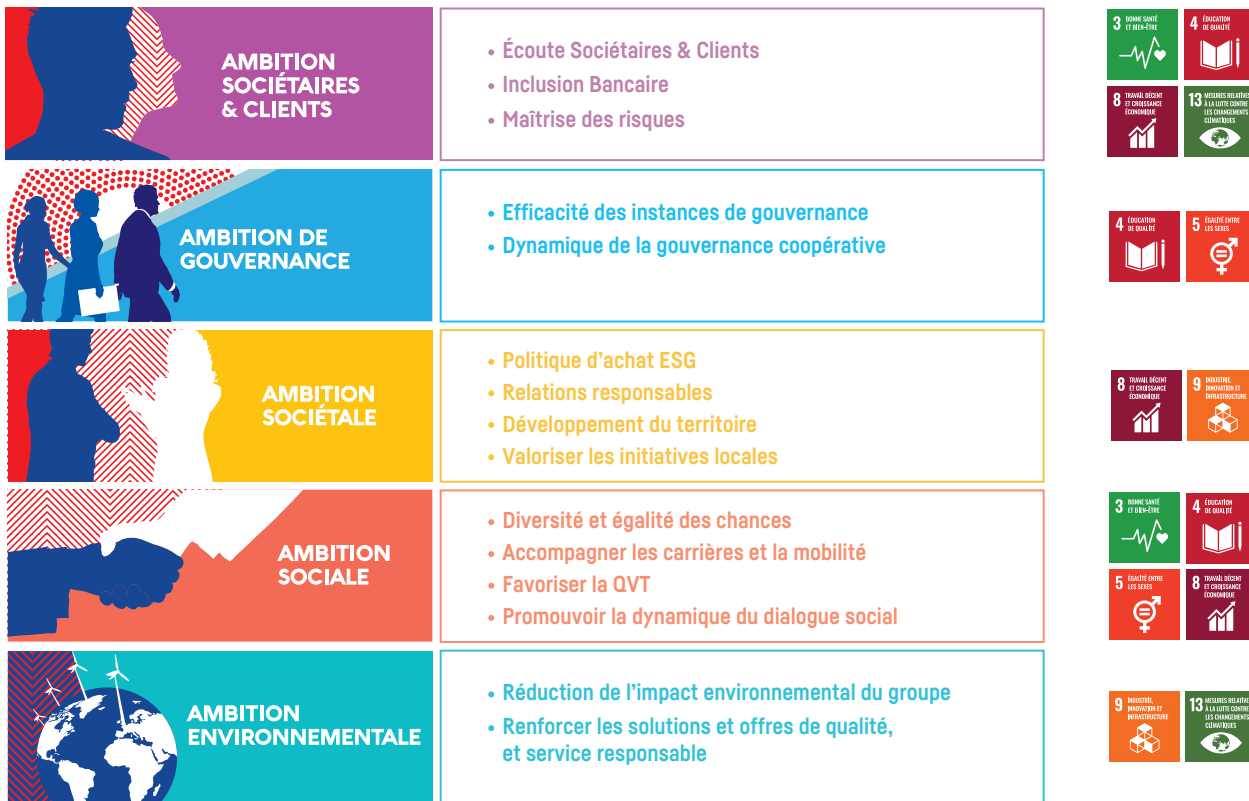


- Ambition sociétales et clients.
- Ambition de gouvernance.
- Ambition sociétale.
- Ambition sociale.
- Ambition environnementale.

La démarche RSM, centrée autour de cinq ambitions et déclinées en 15 engagements, porte les valeurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et met en exergue les priorités environnementales, sociales et sociétales. Chaque entité déploie les engagements de la politique RSM et les adapte en fonction de ses métiers. C'est en s'appuyant sur cette mobilisation collective basée sur la responsabilité et l'autonomie que le développement de la stratégie RSM garantit la cohérence des actions au plus proche des territoires.



LA DÉMARCHE RSM



En matière de lutte contre le changement climatique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour finalité de rejoindre la trajectoire de l'Accord de Paris sur le climat visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2° C d'ici 2100.

De plus, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait sien l'engagement signé par la CNCM de rejoindre l'alliance bancaire Net Zéro organisée par les Nations Unies [1] pour soutenir la transition mondiale de l'économie réelle vers des émissions nettes nulles.

En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé ses engagements pour la préservation de la biodiversité et a rejoint Act4Nature International.

La démarche RSM, intégrée aux plans stratégiques, est un vecteur de performance et de solidité durable. Elle se concrétise par des ambitions chiffrées, à savoir dans le plan stratégique 2019-2023 ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin ! :

- 100 % des collaborateurs formés à la transformation [2] ;
- égalité femmes/hommes aux postes d'encadrement et de gouvernance ;

- taux de sociétariat supérieur à 90 % ;
 - réduction de l'empreinte carbone [3] groupe de plus de 30 % [4] ;
 - hausse des financements de projets à fort impact climatique (énergies renouvelables) de 30 % ;
 - baisse de l'empreinte carbone des portefeuilles clients [5] de 15 %.
- Au 31 décembre 2023 les résultats sont les suivants :
- 97,5 % des collaborateurs [3] sont formés à la transformation digitale ;
 - le taux de féminisation atteint 44,5 % pour les postes de cadres [6] et 36 % pour les comités de direction ;
 - le taux de sociétariat s'élève à 82,3 % ;
 - l'empreinte carbone directe (sans compensation) a diminué de 30,4 % entre 2018 et 2022 ;
 - l'empreinte carbone du portefeuille corporate a baissé de 57,6 % entre 2018 et 2023 ;
 - les financements de projets à fort impact climatique (énergies renouvelables) ont progressé de 79,6 %.

[1] <https://presse.creditmutuel.com/credit-mutuel-devient-la-premiere-banque-mutualiste-francaise-a-rejoindre-l'alliance-bancaire-net-zero-organisee-par-les-nations-unies/>

[2] Périmètre de Cap Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : les collaborateurs en CDI au 31/10/2023 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31/12/2023. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31/12/2023 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31/10/2023 et de ce fait non inscrits à la formation.

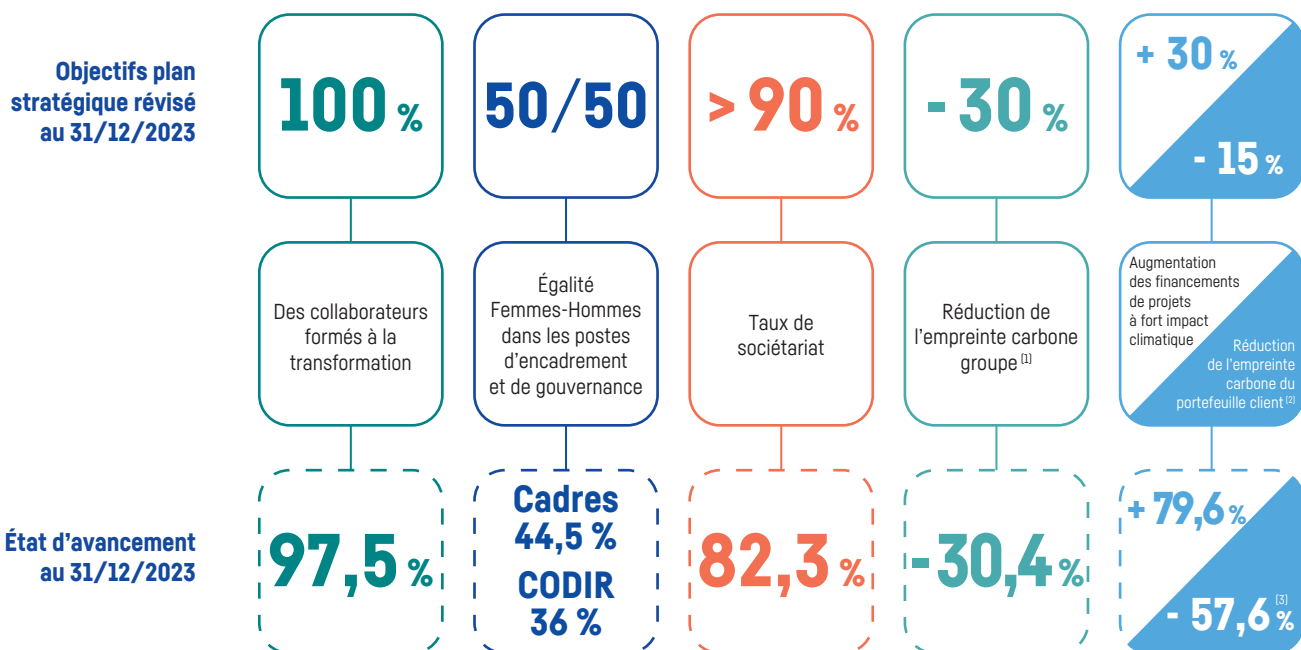
[3] Méthodologie de calcul : norme ISO 14 064 hors partie certification.

[4] Périmètre France scopes 1, 2 & 3 consommations énergétiques, fluides frigorigènes, flotte automobile et déplacements professionnels.

[5] Portefeuille crédits corporate et portefeuilles investissements en gestion d'actifs et assurances.

[6] CDI présents relevant du statut unique au 31/12/2023.

Le plan stratégique 2019-2023



(1) Périmètre France, émissions liées à la consommation énergétique, aux fuites de gaz réfrigérants, aux déplacements professionnels et à la flotte automobile au 31/12/2022.

(2) Portefeuille clients corporate, gestion d'actif et assurance.

(3) La baisse indiquée concerne l'empreinte carbone du portefeuille clients corporate.

Concernant les collaborateurs formés à la transformation, il s'agit du périmètre CAP Compétence comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : les collaborateurs en CDI au 31/10/2023 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31/12/2023. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31/12/2023 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31/10/2023 et de ce fait non inscrits à la formation. Pour l'égalité femmes-hommes dans les postes d'encadrement, il s'agit des CDI présents relevant du statut unique au 31/12/2023.

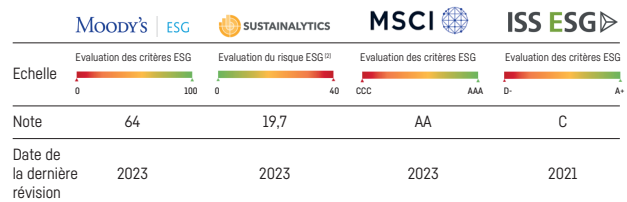
Dans le nouveau plan stratégique 2024-2027 ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE publié en décembre 2023, certaines ambitions traduisent la volonté de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de mener ensemble la révolution environnementale et sociétale :

- plus de 75 % des collaborateurs et des élus fiers de leur entreprise ;
- 50 % de femmes cadres ;
- 50 % de femmes dans la gouvernance du groupe ⁽¹⁾ ;
- plus de 30 % d'alternants recrutés issus de quartiers prioritaires ou de zones rurales ;
- 15 % du résultat net du groupe investi chaque année dans le dividende sociétal ;
- 20 % de réduction de l'empreinte carbone du bilan ⁽²⁾ ;
- 100 % des collaborateurs et des élus engagés dans la transformation écologique.

(1) Comités de direction groupe, conseils d'administration et conseils de surveillance des structures faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ambition exprimée en moyenne sur le groupe. Les objectifs individuels de chaque entité tiennent compte de la réalité du marché du travail de leur activité.

Évolution de la notation extra-financière

Chaque année, Crédit Mutuel Alliance Fédérale répond aux questionnaires des agences de notation extra-financière pour évaluer ses actions environnementales, sociales et son modèle de gouvernance sur un principe d'amélioration continue. Dès 2020, le groupe obtient la note C auprès d'ISS ESG et acquiert le statut *Prime* réservé aux entreprises les mieux notées dans leur secteur. De plus, avec une note de 64/100, l'évaluation de Moody's ESG confirme le rang de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en le plaçant parmi les banques européennes les mieux notées. Enfin, Sustainalytics consolide la position du groupe avec un risque ESG faible : score de 19,7.



[1] Les agences de notation extra-financières notent l'entité BFCM en prenant en compte l'ensemble du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

[2] L'échelle de notation de l'agence Sustainalytics utilise une méthodologie d'analyse de risques (0 à 10 : négligeable ; 10 à 20 : faible ; 20 à 30 : moyen ; 30 à 40 : élevé ; >40 : sévère).

3

3.3 LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS EXTRA-FINANCIERS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Méthodologie appliquée pour créer la cartographie des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

La direction des risques dispose d'une cartographie des risques permettant d'appréhender l'ensemble des facteurs susceptibles d'affecter les activités et leur performance. Cette cartographie est le point de départ des travaux menés par une équipe dédiée pour identifier, évaluer et hiérarchiser les enjeux ESG du groupe. La démarche mise en place en 2018, inspirée par le guide méthodologique *reporting RSE* publié par le MEDEF, s'appuie sur un travail collaboratif des équipes risques et RSM qui a consisté à identifier, à dire d'expert, les facteurs de risque pour chaque domaine ESG.

En 2020, la procédure de notation des risques, à dire d'expert, a été revue sur la base d'indicateurs chiffrés communs à toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette procédure permet de noter les risques en fonction de leur probabilité d'occurrence, de leur gravité en termes d'impact et de leur possibilité de non-détection.

L'échelle de notation varie de 1 [risque très significatif] à 5 [risque très faible]. La note obtenue peut être modulée à la hausse ou à la baisse d'un cran uniquement et sur avis d'expert. Cette méthodologie chiffrée a également été appliquée pour revoir les notations de la cartographie des risques ESG. Les résultats n'avaient pas généré de modification sur la classification des risques significatifs ESG précédemment identifiés.

La cartographie des risques significatifs ESG présente également les mesures de prévention et d'atténuation du risque ainsi que les principaux indicateurs de performance. Elle est validée par le comité des risques (organe exécutif) et le comité de suivi des risques (organe délibérant) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En complément, les risques climatiques sont intégrés dans la cartographie des risques ESG significatifs, en cohérence avec ceux réalisés au niveau de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Ils recouvrent les risques physiques et de transition qui peuvent également provoquer d'autres pertes, découlant, directement ou indirectement, de recours juridiques (« risque de responsabilité ») et de pertes de réputation résultant du fait que le public, les contreparties et/ou les investisseurs de l'établissement associent la banque à des effets négatifs sur l'environnement (« risque de réputation »).

À noter que, comme le risque juridique, le risque de réputation défini comme risque non quantifiable issu d'une perception négative ayant pour conséquence une atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs, etc.) vis-à-vis de la banque, est vu comme la conséquence des autres risques (financier, opérationnel, crédit, commercial notamment). Crédit Mutuel Alliance Fédérale gère le risque de réputation par l'intermédiaire des autres risques. Toutefois, les menaces d'atteinte à la réputation peuvent avoir des conséquences importantes. C'est pourquoi Crédit Mutuel Alliance Fédérale évalue avec soin les conséquences possibles des différents risques (mesures préventives) et s'assure lors de la survenance d'un risque de réputation avéré du bon fonctionnement de la cellule de crise.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES SIGNIFICATIFS ESG

Catégorie d'informations extra-financières	Risques significatifs extra-financiers	Mesures de prévention
GOVERNANCE		
Défaut de formation des élus	<ul style="list-style-type: none"> Risque de décisions incohérentes avec la stratégie du groupe 	<ul style="list-style-type: none"> Plan de formation dédié à chaque profil d'élus
Manque d'attractivité du sociétariat	<ul style="list-style-type: none"> Risque de remise en cause du modèle mutualiste 	<ul style="list-style-type: none"> Animation de la vie coopérative Encourager l'implication des élus dans la vie locale
Défaut de conseil à la clientèle Biens et services vendus inadaptés	<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de clients 	<ul style="list-style-type: none"> Mesures régulières de la qualité Enquête de satisfaction Adaptation des offres proposées
SOCIAL		
Transformation des compétences Défaut de formation des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-conformité des opérations bancaires et d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> Budget de formation significatif (>6 % de la masse salariale) Formations spécifiques liées aux produits d'assurance Accompagnement de tous les collaborateurs dans la transformation digitale
Démobilisation des collaborateurs (Management, reconnaissance professionnelle, QVT...)	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-respect des procédures Risque de défaut de conseil aux clients/prospects – Perte de PNB 	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif interne d'accompagnement des collaborateurs (entretiens réguliers, chartes et accords groupe, mesures pour améliorer la QVT...)
SOCIÉTAL		
Absence de prise en compte des enjeux ESG dans la politique d'achats du groupe	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-respect du plan de vigilance 	<ul style="list-style-type: none"> Respect de la politique d'achats Signature de la charte fournisseurs
Malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients/prospects	<ul style="list-style-type: none"> Risque de fraude interne et/ou externe Risque de conflits d'intérêts Risque de vol d'informations 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des procédures de contrôles des opérations bancaires et d'assurance
Défaillance de la sécurité des systèmes d'information	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'indisponibilité des systèmes d'information de la banque Risque de cybercriminalité Risque de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients 	<ul style="list-style-type: none"> Comité de sécurité des systèmes d'information Certification ISO 27001 Formation des collaborateurs à la RGPD
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION		
Non-respect des procédures	<ul style="list-style-type: none"> Risque de corruption 	<ul style="list-style-type: none"> Formation régulière des collaborateurs Contrôle interne
DROITS DE L'HOMME		
Controverses sur le non-respect des droits de l'homme	<ul style="list-style-type: none"> Risque d'exposition au travers des activités bancaires et d'assurance Risque de non-respect du plan de vigilance 	<ul style="list-style-type: none"> Clauses contractuelles Dispositif de gestion de crise Veille assistée par un outil de <i>scoring</i> Reporting mensuel et établissement d'une liste des titres exclus pour la gestion d'actifs Communication du plan de vigilance
ENVIRONNEMENTAL		
Absence de gouvernance RSM dédiée	<ul style="list-style-type: none"> Risque réglementaire (mauvaise application des textes réglementaires) 	<ul style="list-style-type: none"> Engagements RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale Validation des décisions par les conseils d'administration des organes faitiers Organisation dédiée avec des correspondants dans chaque entité
Non-prise en compte de l'empreinte carbone des entités du groupe dans l'exercice de leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> Risque de réputation Risque réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> Mécanisme de compensation de l'empreinte carbone Processus de certification ISO 50001 (management de l'énergie)
Non-prise en compte dans l'octroi des crédits et la gestion des investissements de règles spécifiques sur les secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de clientèle et d'attractivité (impacts PNB) 	<ul style="list-style-type: none"> Politiques sectorielles & intégration de critères ESG dans l'octroi des crédits et la gestion des investissements
Absence de mesures de prévention pour réduire l'empreinte carbone des opérations bancaires et d'investissements	<ul style="list-style-type: none"> Risque financier (dépréciation des valeurs controversées en portefeuille) 	<ul style="list-style-type: none"> Déploiement de la stratégie Climat pour les activités charbon et hydrocarbures non conventionnels
Non-prise en compte des risques liés au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Risque de transition Risque physique Responsabilité liée aux sujets climatiques et environnementaux 	<ul style="list-style-type: none"> Approche exploratoire de l'évaluation des risques climatiques : mise en place de limites par pays intégrant les risques climatiques et ESG

[1] Baromètre Ifop-Posternak : <https://www.creditmutuel.com/fr/actualites/prix-et-recompenses/barometre-posternak-ifop-credit-mutuel-banque-preferee-francais-novembre-2023.html>

[2] Les réclamations enregistrées sont uniquement celles du périmètre France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui sont seules soumises aux exigences ACPR.

Informations extra-financières	Indicateurs de performance
GOUVERNANCE	
■ Taux de formation des élus [Chapitre 3.5.2]	■ Taux de formation des élus locaux : 80,8 %
■ Taux de sociétariat [Chapitre 3.5.2 – GOUV62 ; GOUV63 ; GOUV65]	■ Taux de sociétariat : 82,32 %
■ Baromètre Posternak [fop(1)] [Chapitre 3.4.1] ■ Indicateur de suivi des réclamations [Chapitre 3.4.1]	■ Indicateur de suivi des réclamations : 40 255 réclamations enregistrées en 2023 sur le périmètre des 14 fédérations adhérent à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des banques du CIC
SOCIAL	
■ Indicateurs Formations [Chapitre 3.7 – SOC46 ; SOC47 ; SOC48 ; SOC50] ■ Taux de collaborateurs ayant validé les formations aux produits d'assurance ■ Taux de formation à la transformation [Chapitre 3.7.2]	■ Indicateurs Formations (i) SOC46 : montant de la masse salariale investie dans la formation : 204,4 M€ (ii) SOC47 : pourcentage de la masse salariale dédiée à la formation : 5,6 % (iii) SOC50 : nombre d'heures consacrées à la formation : 2,7 MH ■ Taux de collaborateurs ayant validé les formations aux produits d'assurance : 97 % des collaborateurs inscrits ⁽³⁾ ont terminé leur formation assurance en 2023 ■ Taux de formation à la transformation : 97,5 % des collaborateurs sont formés à la transformation digitale ⁽⁴⁾
■ Taux de rotation de l'emploi [Chapitre 3.7] ■ Indicateur d'absentéisme : nombre de jours d'absence [Chapitre 3.7 – 3.9.1 – 3.10.1. SOC38 ; SOC39 ; SOC40 ; SOC41]	■ Taux de rotation de l'emploi : 4,4 % hors entités étrangères et mobilité groupe ■ Indicateur d'absentéisme – nombre de jours d'absence : 843 342 hors entités étrangère du groupe La Française
SOCIÉTAL	
■ Nombre de chartes fournisseurs signées [Chapitre 3.6.1]	■ Nombre de chartes fournisseurs signées : près de 4 800 chartes ont été signées par les fournisseurs de CCS et de Euro-Information
■ Pourcentage du montant total des sinistres de l'année lié à la fraude externe ou à la fraude interne [Chapitre 3.4.3]	■ Pourcentage du montant total des sinistres de l'année lié à la fraude externe ou à la fraude interne : la fraude interne et la fraude externe atteignent globalement 42,3 M€ et représentent 33,2 % du total des sinistres ■ Au niveau des ACM : 1 369 dossiers frauduleux en France et à l'étranger.
■ Taux de disponibilité des principales applications TP ⁽³⁾ ■ Impact des sinistres > 1 000 € [Chapitres 3.11.3.3 – 3.9.2] ■ Taux de formation à la RGPD [Chapitre 3.11.3.3]	■ Taux de disponibilité des principales applications TP ⁽⁵⁾ : 99,82 % ■ Impact des sinistres > 1 000 € : 331 sinistres (324 en 2022) ■ Taux de formation à la RGPD : 63 % des collaborateurs ont suivi dans son intégralité un e-learning sur la RGPD et la CNIL
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	
■ Pourcentage de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption [Chapitre 3.11.3.5]	■ Pourcentage de collaborateurs formés à la lutte contre la corruption : 71 % des formations ont été effectuées par les collaborateurs concernés en 2023
DROITS DE L'HOMME	
■ Nombre de signalements issus de l'outil de suivi « faculté de signalement » [Chapitre 3.11.3.4 – Données auditées mais non publiées]	■ Nombre de signalements issus de l'outil de suivi « faculté de signalement » : Données suivies mais non publiées
ENVIRONNEMENTAL	
■ Trois indicateurs RSM intégrés au plan stratégique ensemble#nouveau monde 2019-2023 : indicateurs Humains et Mutualistes [Chapitre 3.2.4.2] :	
■ Émissions de GES : objectif à cinq ans de réduction de 30 % de l'empreinte carbone vie de bureau des entités du groupe [Chapitre 3.2.4.2 et 3.8.1]	■ Évolution en pourcentage de l'empreinte carbone groupe périmètre France vie de bureau concernant les énergies, fuites de gaz réfrigérants, déplacements professionnels et les flottes de véhicules : baisse de 30,4 % entre 2018 et 2022.
■ Taux de croissance des engagements des financements de projets d'énergies renouvelables [Chapitre 3.8.3]	■ Évolution en pourcentage des engagements de financements de projets d'énergies renouvelables : globalement hausse de 79,6 % entre 2018 et 2023.
■ Émissions de GES des portefeuilles corporate, gestion d'actifs et assurance : objectif à cinq ans de réduction de 15 % de l'empreinte carbone des portefeuilles clients [Chapitre 3.2.4.2 et 3.8.1]	■ Évolution en pourcentage de l'empreinte carbone du portefeuille corporate : baisse de 57,6 % entre 2018 et 2023.
■ Suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles ■ Suivi trimestriel des limites par pays	

(3) Périmètre des Fédérations, banques et filiales françaises, certaines filiales étrangères.

(4) Périmètre de Cap Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : les collaborateurs en CDI au 31/10/2023 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31/12/2023. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31/12/2023 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31/10/2023 et de ce fait non inscrits à la formation.

(5) TP : Transaction Processing - Applications majeures utilisées par le réseau bancaire et les clients.

Intégration des risques climatiques

Définitions

Les risques liés au climat et à l'environnement sont communément considérés comme comprenant deux principaux facteurs de risque que sont : le risque physique et le risque de transition ^[1] (source BCE) :

- le risque physique fait référence aux pertes directes causées par le changement climatique (notamment la multiplication des événements climatiques extrêmes et des modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation) ;
- le risque physique peut être qualifié d'aigu quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes, et de chronique lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la pénurie de ressources,
- il peut avoir des conséquences directes, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, ou indirectes, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement ;
- le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements de comportement et des préférences de marché.

Au cours du premier semestre 2021, les risques climatiques ont intégré la cartographie générale des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- risque physique : ce risque a été qualifié à un niveau 4 (risque faible), du fait des expositions globalement situées dans des zones jugées peu vulnérables au regard des scénarios de changement climatique actuellement disponibles, majoritairement en France où il existe un dispositif efficace de prise en compte des catastrophes naturelles. La couverture assurantielle permet également de limiter le risque pour la banque ;
- risque de transition : ce risque a été qualifié à un niveau 4 (risque faible), au vu d'une estimation de pertes limitées à horizon 2-3 ans - dimension prospective de la cartographie, en cohérence avec l'ICAAP. ^[2]

L'actualisation de la cartographie des risques au titre de l'année 2023 a vu l'insertion du risque de responsabilité liée aux sujets climatiques et environnementaux, disposant du même niveau de cotation que les risques physiques et de transition, notés à 4.

L'évaluation des impacts des risques climatiques fait l'objet d'une révision annuelle afin de s'assurer que le niveau sélectionné est conforme aux différentes analyses d'expositions actualisées à ces risques du portefeuille. L'exercice 2023 d'actualisation de la cartographie des risques a vu la confirmation des notations des risques climatiques et environnementaux.

[1] Guide BCE relatif aux risques liés au climat et à l'environnement : Attentes prudentielles en matière de gestion et de déclaration des risques : <https://www.bankingsupervision.europa.eu/ecb/pub/pdf/ssm.202011finalguideonclimate-relatedandenvironmentalrisks-58213f6564.fr.pdf>

[2] ICAAP : Internal Capital Adequacy Assessment Process – Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne.

Projection sur les risques climatiques intégrés à la cartographie des risques ESG significatifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi sa participation aux travaux d'actualisation de la matrice de matérialité engagé par le Groupe Crédit Mutuel. Les travaux réalisés en 2023 ont notamment eu pour objectifs de renforcer l'intégration d'axes sectoriels dans l'analyse et d'enrichir les canaux de transmission entre les risques climatiques et différentes catégories de risques de la cartographie nationale des risques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ensuite décliné celle-ci sur son périmètre.

Cette matrice de matérialité vise à proposer un processus adéquat de détection et de mesure pour évaluer le caractère significatif des risques liés au climat et à l'environnement qui pèsent sur son activité. L'étude de la significativité des risques climatiques se fait à la lumière de l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la relativité de ses expositions aux risques.

Ainsi, une évaluation de l'impact des risques physiques et de transition a été établie sur :

- trois horizons de temps (court terme, moyen terme, long terme) ;
- toutes les catégories de risque de la cartographie globale des risques ;
- une échelle à trois niveaux (niveau 1 : risque faible ; niveau 2 : risque moyen ; niveau 3 : risque fort).



TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE PHYSIQUE 1/2						
FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			COURT TERME < 3 ANS	MOYEN TERME 3-10 ANS	LONG TERME > 10 ANS	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique ■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée des autorités et du groupe à la prise en compte de ce risque 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Défaut de paiement ■ Fragilisation de la situation financière de certains clients ■ Baisse de la valeur des biens immobiliers en garantie ■ Dégradation de qualité du portefeuille se traduisant aussi par des baisses de cotations 	RISQUES DE CRÉDIT				<ul style="list-style-type: none"> ■ Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par secteur d'activité et zone géographique par la réalisation d'études quantitatives et prospectives ainsi que l'identification des canaux de transmission du risque ■ Processus ICAAP et stress tests
<ul style="list-style-type: none"> ■ Forte exposition physique du groupe en raison de la fréquence et intensité des événements climatiques (catastrophes naturelles) ■ Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée aux besoins des clients et aux attentes des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Perturbations logistiques, indisponibilité des outils et du processus de production lié à la survenance de catastrophe naturelle ■ Dommages physiques sur les actifs de production et traitement ■ Risques de pertes de clients si ces derniers considèrent que l'entreprise n'agit pas assez en faveur de l'environnement - défaut de conseil, manquement non délibéré ■ Risque d'amende/de procès pour inaction climatique 	RISQUES OPÉRATIONNELS				<ul style="list-style-type: none"> ■ Procédure interne du groupe pour la poursuite de l'activité ■ Suivi de la sinistralité en lien avec les catastrophes naturelles ■ Suivi de l'exposition des bâtiments du groupe aux aléas climatiques ■ Engagements de décarbonation du groupe ■ Politiques sectorielles ■ Intégration du risque climatique dans le cadre d'appétence au risque

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE PHYSIQUE 2/2

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			COURT TERME < 3 ANS	MOYEN TERME 3-10 ANS	LONG TERME > 10 ANS	
<ul style="list-style-type: none"> Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée à la prise compte de ce risque par rapport aux marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations, obligations d'état) 	RISQUES DE MARCHÉ				<ul style="list-style-type: none"> Système de limites des risques de marché strict Veille réglementaire Mise en place d'indicateurs de ventilation d'encours par notes ESG
<ul style="list-style-type: none"> Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique 	<ul style="list-style-type: none"> Intervention de la BCE sur les marchés 	RISQUES DE TAUX				<ul style="list-style-type: none"> Pilotage par la trésorerie centrale de la BFCM
<ul style="list-style-type: none"> Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique 	<ul style="list-style-type: none"> Retrait des dépôts et de l'épargne par les clients suite à un sinistre, accentuation du déséquilibre bilantiel, diminution des coussins de liquidité 	RISQUES DE LIQUIDITÉ				<ul style="list-style-type: none"> Politique de limitation des risques en matière de gestion de la liquidité et du refinancement fondée sur l'aversion au risque à travers d'indicateurs dont certains avec limites et seuils précisés dans l'ILAAP
<ul style="list-style-type: none"> Forte exposition à des secteurs ou entreprises très exposées au risque physique 	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de sinistres et de la typologie de sinistres en lien avec le dérèglement climatique Inadaptation du tarif des polices d'assurance 	RISQUES D'ASSURANCE DU CONGLOMÉRAT				<ul style="list-style-type: none"> Activité diversifiée entre activités vie et non vie Identification dans le portefeuille des actions, obligations d'entreprises détenues les plus exposées au risque physique Suivi de l'évolution attendue des pertes liées aux catastrophes naturelles Travaux d'identification de l'impact des risques physiques sur le portefeuille immobilier
<ul style="list-style-type: none"> Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée des autorités et du groupe à la prise compte de ce risque 	<ul style="list-style-type: none"> Dévaluation de la valeur du portefeuille du groupe 	RISQUES ACTION ET DE PARTICIPATION				<ul style="list-style-type: none"> Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par zones géographiques
<ul style="list-style-type: none"> Défaut d'anticipation ou réponse inadaptée des autorités et du groupe à la prise compte de ce risque 	<ul style="list-style-type: none"> Baisse du PNB, des revenus financiers et augmentation des provisions comptables Impact financier suite à l'évolution de la réglementation 	STRATÉGIQUE ET RISQUE D'ACTIVITÉ				<ul style="list-style-type: none"> Adaptation rapide aux évolutions réglementaires Travaux d'identification de l'impact des risques physiques par secteurs d'activité et zones géographiques Processus ICAAP

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION 1/3

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			COURT TERME < 3 ANS	MOYEN TERME 3-10 ANS	LONG TERME > 10 ANS	
<ul style="list-style-type: none"> Inadaptation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques Financement sur une contrepartie controversée 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de défaut de paiement Risque de dépréciation d'actifs existants Risque de dégradation de la valeur des garanties Dégradation de qualité du portefeuille se traduisant aussi pas des baisses de cotations 	<p>RISQUES DE CRÉDIT</p>				<ul style="list-style-type: none"> Identification des secteurs avec des expositions sensibles aux risques climatiques Intégration de critères ESG à l'octroi des financements et identification des diagnostics de performance énergétique (DPE) sur les biens immobiliers Processus d'enrichissement du risque climatique dans le cadre d'appétence aux risques Politique crédit avec des seuils d'alerte et/ou limites Processus d'intégration du risque climatique dans la cartographie des risques Plan de sortie du charbon Arrêt des financements de tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz Objectif de réduction de 15 % entre 2019 et 2023 de l'empreinte carbone des portefeuilles corporate, gestion d'actifs et assurance Application des politiques sectorielles Enrichissement des processus ICAAP et stress tests sous l'angle risques climatiques et environnementaux

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION 2/3

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			COURT TERME < 3 ANS	MOYEN TERME 3-10 ANS	LONG TERME > 10 ANS	
<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux par manque de connaissance/compétence pour structurer les offres Financement ou investissement sur une contrepartie controversée Non intégration de critères climatiques à l'octroi de crédits/décisions d'investissement Non respect des engagements environnementaux et climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de clientèle Défaut d'attractivité externe Risque juridique Atteinte à la confiance modifiant le comportement des différents partenaires (clients, investisseurs, fournisseurs, employés, régulateurs, etc.) vis-à-vis de la banque Non atteinte des objectifs environnementaux du plan stratégique 	RISQUES OPÉRATIONNELS				<ul style="list-style-type: none"> Création d'une gamme de prêts pour favoriser l'éco mobilité et la transition énergétique des professionnels, entreprises, agriculteurs et particuliers Développement des prêts à impact Renforcement des compétences des collaborateurs Plan de sortie du charbon Arrêt des financements de tout nouveau projet d'exploration, de production et d'infrastructure dans le pétrole et le gaz Objectif de réduction de 15 % entre 2019 et 2023 de l'empreinte carbone des portefeuilles corporate, gestion d'actifs et assurance Application des politiques sectorielles Objectifs de la stratégie climat : alignement des activités avec la trajectoire climatique
<ul style="list-style-type: none"> Investissement sur une contrepartie controversée Inadaptation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de dépréciation d'actifs existants pour non respect de réglementation environnementale Déévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations...) 	RISQUES DE MARCHÉ				<ul style="list-style-type: none"> Politique d'exclusions Application des politiques sectorielles Système de limites des risques de marché strict
<ul style="list-style-type: none"> Accentuation dans le temps des exigences réglementaires et des investisseurs vis-à-vis des émetteurs et sur la sélection des actifs éligibles à des émissions 	<ul style="list-style-type: none"> Succès des émissions incertains 	RISQUES DE TAUX				<ul style="list-style-type: none"> Veille réglementaire Politique commerciale incitative en faveur de la transition énergétique des clients.

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

TRAVAUX D'IDENTIFICATION DES IMPACTS DES RISQUES CLIMATIQUES : LE RISQUE DE TRANSITION 3/3

FACTEURS DE RISQUES	QUALIFICATION DU RISQUE	CATÉGORIE DU RISQUE	MESURE DE L'IMPACT DU RISQUE ET HORIZON TEMPOREL			MESURE D'ATTÉNUATION DU RISQUE
			COURT TERME < 3 ANS	MOYEN TERME 3-10 ANS	LONG TERME > 10 ANS	
<ul style="list-style-type: none"> Investissement ou financement sur une contrepartie controversée Inadaptation des modèles d'affaires des clients et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> Risque de dépréciation d'actifs Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations...) 	RISQUES DE LIQUIDITÉ				<ul style="list-style-type: none"> Politique d'exclusions Application des politiques sectorielles Processus ILAAP Suivi des notations ESG du portefeuille avec mise en place d'une borne de matérialité sur les notes inférieures à D
<ul style="list-style-type: none"> Investissement sur une contrepartie controversée Impact réglementaire de plus en plus restrictif sur le secteur de l'immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> Dévaluation de la valeur des portefeuilles (actions, obligations...) Fragilisation des capacités de remboursement de crédits immobiliers locatifs (sinistres potentiels) 	RISQUE D'ASSURANCE DU CONGLOMERAT				<ul style="list-style-type: none"> Politique ESG et politique de durabilité Suivi du poids des investissements dans des secteurs émissifs Diversification de l'activité entre l'assurance vie, les produits d'épargne, l'assurance de protection, l'assurance emprunteur
<ul style="list-style-type: none"> Inadaptation des modèles d'affaires et de la technologie aux nouveaux enjeux climatiques des entreprises du portefeuille Investissement sur une contrepartie controversée 	<ul style="list-style-type: none"> Dévaluation de la valeur du portefeuille du groupe 	RISQUES ACTION ET DE PARTICIPATION				<ul style="list-style-type: none"> Politique ESG du groupe
<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance d'offres de produits et services environnementaux par manque de connaissance/compétence pour structurer les offres Absence de définition de la trajectoire climatique : non intégration de critères climatiques à l'octroi de crédits/décisions d'investissement Évolution rapide des normes et de la réglementation Bouleversement de l'environnement concurrentiel et rupture stratégique Non application des dispositifs réglementaires et de supervision lié à la pression réglementaire 	<ul style="list-style-type: none"> Perte de clientèle : risque stratégique et financier Impact sur les fonds propres et par conséquent sur le ratio de solvabilité Renforcement des équipes, recours à des prestataires, développement des outils pour se conformer aux nouvelles exigences réglementaires et aux nouvelles normes Évolution du modèle d'affaires pouvant affecter les standards de rentabilité Mise en défaut réglementaire pouvant constituer une menace sur l'environnement et les populations 	STRATÉGIQUE ET RISQUE D'ACTIVITÉ				<ul style="list-style-type: none"> Développement d'une offre répondant aux besoins d'accompagnement des clients Processus d'intégration du risque climatique dans la cartographie des risques et dans le cadre d'appétence aux risques Certification ISO 50001 Recherche de compétences techniques adaptées dans les différents métiers du groupe

3

Légende - mesure de l'impact : Faible Moyen Significatif

Matrice de matérialité biodiversité

Dans l'objectif d'évaluer et d'appréhender l'impact des risques liés à l'érosion de la biodiversité sur les risques bancaires dits « classiques », Crédit Mutuel Alliance Fédérale a contribué à un chantier piloté par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). Les travaux entrepris ont permis de réaliser une matrice de matérialité évaluant l'impact, sur plusieurs horizons temporels, des risques liés à la biodiversité sur certains risques « classiques » de la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Définition : services écosystémiques, risque physique, risque de transition

Les services écosystémiques sont les bénéfices que les activités humaines retirent de leurs interactions avec les écosystèmes. Ils sont généralement classés en trois catégories : les services d'approvisionnement (en eau potable, en diverses ressources tels que le bois ou les récoltes agricoles, etc.), les services de régulation (prévention de l'érosion des sols, séquestration naturelle du carbone, fertilité des sols, etc.) et les services culturels (récréation, valeur symbolique, etc.). La qualité ou la quantité des services fournis par les écosystèmes dépend notamment de leur biodiversité. La notion de services écosystémiques permet ainsi d'appréhender les dépendances des activités économiques à la biodiversité.

Le risque physique renvoie aux pertes financières engendrées par le déclin de la biodiversité. Il résulte de la dégradation de la nature et de la perte partielle ou totale des services écosystémiques dont dépend une activité économique donnée. Il peut être aigu (zoonose, fuite localisée de produits polluants, etc.) ou chronique (déclin progressif des pollinisateurs, etc.).

Le risque de transition d'un acteur économique décrit le risque d'un désalignement de ses pratiques – ici, sur les sujets de biodiversité – avec les attentes ou le positionnement de ses parties prenantes (autorités réglementaires, investisseurs, opinion publique, clients, innovation technologique, etc.).

Scénarios : projection sur l'état de la biodiversité

La nature – c'est-à-dire, les écosystèmes et leur biodiversité – connaît une dégradation tendancielle et d'une ampleur inédite, en raison des activités humaines. Appréhender cette érosion requiert de caractériser ses impacts actuels et futurs sur les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les scénarios de la TNFD^[1] constituent un cadre de référence pour appréhender, sur le long terme, l'état de la nature et les réactions des

sociétés humaines vis-à-vis de sa dégradation. Pour les besoins de la matrice de matérialité des risques de biodiversité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur ce cadre de référence et a retenu deux scénarios :

- le scénario n° 3 *Sand in the gears* pour l'analyse du risque physique. Dans ce scénario, la dégradation des services écosystémiques est sévère et les acteurs de la société n'ont pas de réponse ordonnée face à cette érosion ;
- le scénario n° 1 *Ahead of the game* pour l'analyse du risque de transition. Dans ce scénario, les acteurs de la société déploient des mesures coordonnées permettant un déclin modéré de la biodiversité.

Caractérisation des liens entre biodiversité et institutions financières

L'analyse des impacts de l'érosion de la biodiversité sur les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a requis une identification des canaux de transmission, qui permettent d'établir les liens de dépendance entre des activités économiques (de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et/ou de ses clients) et les écosystèmes puis une évaluation de l'impact de la dégradation – voire de la disparition – des services écosystémiques sur les facteurs de risques classiques de la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

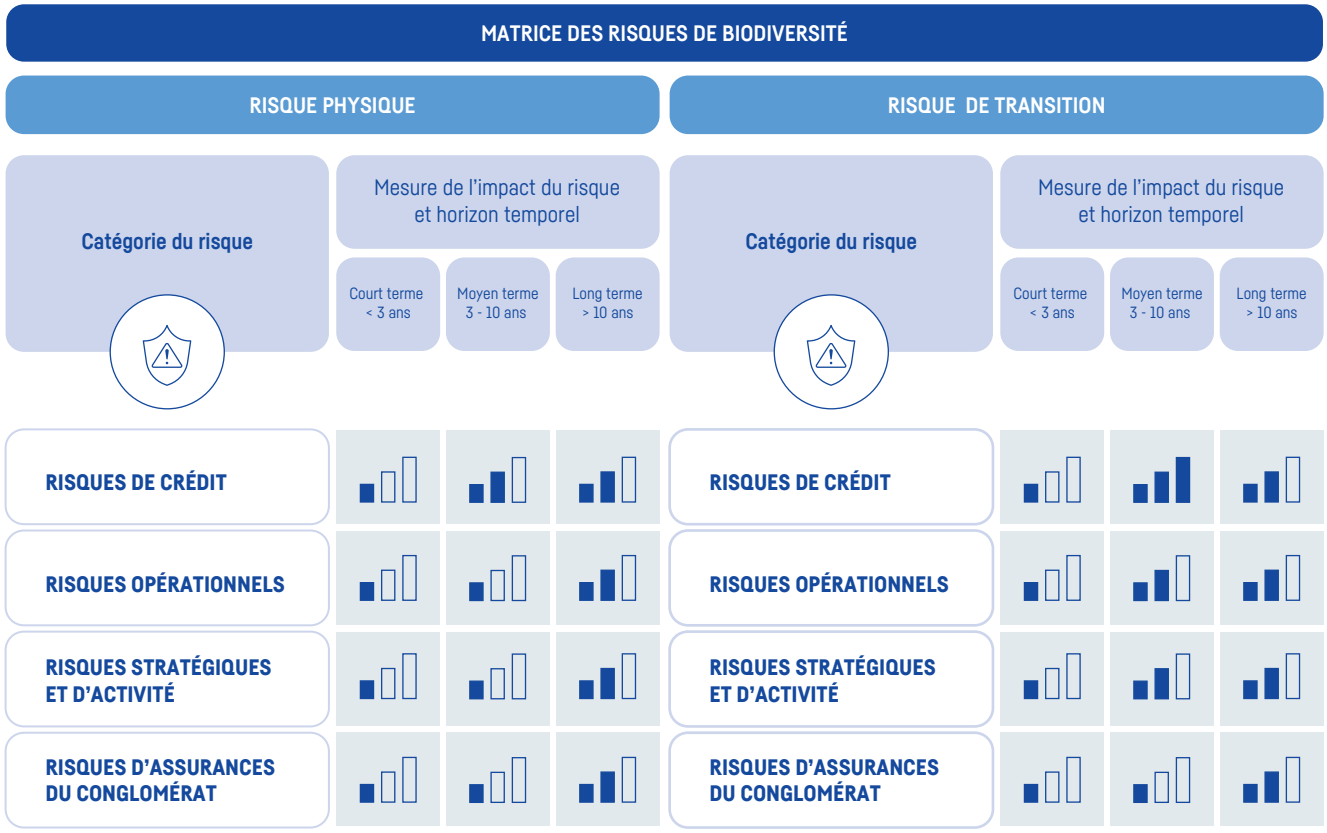
Pour ce premier exercice, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est attaché à évaluer l'impact de l'érosion de la biodiversité sur le risque de crédit, le risque opérationnel, le risque d'assurance du conglomerat, et le risque stratégique et d'activité.

Facteurs de risques et impacts sur les risques de la cartographie nationale des risques

L'évaluation des facteurs de risques supplémentaires consécutifs à l'érosion de la biodiversité s'appuie sur la production d'indicateurs qualitatifs, sur l'identification et l'évaluation des canaux de transmission, et sur les scénarios de biodiversité précédemment mentionnés. Une partie importante des indicateurs qualitatifs mobilisés s'appuient sur les données de l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure, <https://www.encorenature.org/en>).

Sur la matrice de matérialité biodiversité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'impact de l'érosion de la biodiversité sur les risques dits classiques est évalué sur une échelle de cotation à trois niveaux d'un niveau d'impact faible à fort.

[1] Taskforce on Nature-related Financial Disclosures.



3

La matrice de matérialité des risques de biodiversité fera l'objet d'une révision annuelle.

Engagements de l'entreprise à mission/ cartographie des risques ESG significatifs/ objectifs du plan stratégique 2019-2023 – Tableau de correspondance

GRILLE D'ANALYSE






ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHÉ RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
				
Dénomination de la mission	Identification de l'engagement RSM en lien avec la mission	Identification des risques ESG en lien avec la mission de l'entreprise à mission	Mission de l'entreprise à mission / Ambition RSM / Risques ESG	Mesure des indicateurs Mission de l'entreprise à mission / Ambition RSM / Risques ESG






Mesures des indicateurs de performances :






Plan stratégique : Mesure annuelle. Atteinte de l'objectif à horizon 2023.








Entreprise à mission : Mesure annuelle. Atteinte de l'objectif à horizon 2022.

MISSION 1 : Organisation coopérative et mutualiste, accompagner les clients et les sociétaires au mieux de leurs intérêts.	 AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS Écoute clients	<ul style="list-style-type: none"> Risque de perte de clients (défaut de conseil à la clientèle, biens et services vendus inadaptés) Risque de fraude interne et externe (malveillance dans le traitement des opérations bancaires des clients/prospects) Risque d'indisponibilité du SI de la banque (défaillance de la sécurité des systèmes d'information) 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné (Engagement #2 - mission 1) Traiter et analyser les réclamations/questionnaires de satisfaction Sécuriser les opérations bancaires Offrir un service de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des portefeuilles clients des réseaux pour répondre à l'objectif Absence de commissions versées aux conseillers Nombre de réclamations Montant des sinistres de l'année internes et externes Pourcentage par rapport au montant total des sinistres. Taux de disponibilité des principales applications TP
	 AMBITION DE GOUVERNANCE Dynamique de la gouvernance coopérative	<ul style="list-style-type: none"> Risque de manque d'attractivité du sociétariat Risque de remise en cause du modèle mutualiste 	<ul style="list-style-type: none"> Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux Assemblées Générales (Engagement #1 - mission 1) Mobiliser les sociétaires 	<ul style="list-style-type: none"> Variation du nombre de vote de sociétaires aux AG des caisses locales : x2 par rapport à 2020. Taux de sociétariat. Objectif : taux de 90 % Nbre de connexions à l'AGORA
			<ul style="list-style-type: none"> Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022 (engagement #3 - mission 1) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de jeunes élus dans l'année Variation du nombre de votes de sociétaires aux AG des caisses locales → Objectif : augmenter le nombre de jeunes X 2 par rapport à 2020

ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
				
<p>MISSION 2 : Banque de tous, clients et salariés, agir pour chacun et refuser toute discrimination.</p>	<p>AMBITION SOCIALE Diversité et égalité des chances</p> <p>AMBITION SOCIALE Accompagner les carrières et la mobilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques de non-conformité des opérations bancaires et d'assurance (transformation des compétences, défaut de formation des collaborateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Recruter 25 % d'alternants au sein des quartiers prioritaires et des zones rurales. [Engagement #5 - mission 2] ■ Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élues et élus à la lutte contre les discriminations [Engagement #4 - mission 2] ■ Défendre l'égalité salariale femmes/ hommes à tous les échelons de la banque [Engagement #6 - mission 2] ■ Développer l'employabilité et la compétence des collaborateurs par la formation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ % d'alternants recrutés au sein des QPV et des zones rurales entre 2019 et 2024. → Objectif : 25 % des alternants recrutés au sein des QPV et des zones rurales ■ % d'alternants recrutés en CDI ■ % des collaborateurs formés à la lutte contre la discrimination → Objectif : 100 % des collaborateurs formés à la lutte contre les discriminations ■ Écart entre les rémunérations moyennes des hommes et des femmes en France par niveau de classification et par tranche d'âge → Objectif : égalité salariale femmes/hommes par tranche d'âge et niveau classification ■ % de la masse salariale dédiée à la formation ■ Nombre d'heures consacrées à la formation ■ % des collaborateurs ayant suivi des formations assurance ■ % des collaborateurs ayant suivi la formation « le passeport digital » et/ou « le visa relationnel » → Objectif 100 % des collaborateurs

ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS 	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM 	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG 	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION 	INDICATEURS DE PERFORMANCE 
	<p>AMBITION SOCIALE Favoriser la QVT</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de non-respect des procédures ■ Risque de défaut de conseil ■ Perte de PNB (démobilisation des collaborateurs) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en application dans chaque entité concernée l'accord cadre portant sur la qualité de vie au travail ainsi que sur le télétravail 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de rotation de l'emploi ■ Nombre de jours d'absence ■ Nombre d'entités ayant mises en place le travail à distance
	<p>AMBITION SOCIALE Promouvoir le dialogue social</p>		<ul style="list-style-type: none"> ■ Maintenir un dialogue permanent avec les partenaires sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'accords groupe signés dans l'année
	<p>AMBITION DE GOUVERNANCE Efficacité des instances de gouvernance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de décisions incohérentes par rapport à la stratégie du groupe (défaut de formation des élus) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élus à la lutte contre les discriminations (Engagement #4 - mission 2) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de dispositifs de formations disponibles pour les élus par niveau de mandat (organes faitiers, caisses locales, présidents de CA) ■ Nombre d'heures de formation ■ Taux de formation des élus locaux ■ % d'élus et de salariés formés à la lutte contre les discriminations → Objectif 100 %

ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS 	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM 	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG 	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION 	INDICATEURS DE PERFORMANCE 
<p>MISSION 3 : Respectueux de la vie privée de chacun, mettre la technologie et l'innovation au service de l'humain.</p>	<p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS Maîtrise des risques</p>	<ul style="list-style-type: none"> Risque de non-respect de la réglementation générale de la protection des données clients 	<ul style="list-style-type: none"> Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France (Engagement #7 - mission 3) 	<ul style="list-style-type: none"> % de collaborateurs formés à la RGPD % des traitements d'information sur des infrastructures et des systèmes localisés en France et opérés par euro information → Objectif : 99,9 % des traitements des informations clients sur des infrastructures et systèmes localisés en France
	<p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS Écoute clients</p>		<ul style="list-style-type: none"> Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement (Engagement #8 - mission 3) 	<ul style="list-style-type: none"> Gain de temps réalisé par le recours à l'IA (en nombre d'ETP) et progression des effectifs entre 2019 et 2022
<p>MISSION 4 : Entreprise solidaire, contribuer au développement des territoires.</p>	<p>AMBITION SOCIÉTALE Développement des territoires</p>		<ul style="list-style-type: none"> Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence (Engagement #9 - mission 4) 	<ul style="list-style-type: none"> % de décisions prises au niveau des points de vente → Objectif : plus de 90 % des décisions de crédit prises en caisse ou en agence
			<ul style="list-style-type: none"> Accompagner le tissu associatif Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants (Engagement #10 - mission 4) Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans les entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires (Engagement #11 - mission 4) 	<ul style="list-style-type: none"> Évolution du nombre de clients OBNL Nombre d'assurances multi Asso souscrites dans l'année avec la protection juridique Nombre de contrats pay asso souscrits % de fonds propres investis dans les pme et et innovantes ou en croissance → Objectif : 5 % des fonds propres investis dans les PME et ETI innovantes ou en croissance
	<p>AMBITION SOCIÉTALE Valoriser les initiatives locales</p>		<ul style="list-style-type: none"> Encourager le microcrédit Signer des partenariats en faveur de projets pour l'éducation, le sport, la musique, la culture et la réinsertion professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Budget de mécénat et sponsoring

ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS 	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM 	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG 	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION 	INDICATEURS DE PERFORMANCE 
MISSION 5 : Entreprise responsable, œuvrer pour une société plus juste et plus durable.	 AMBITION ENVIRONNEMENTALE Réduction de l'impact environnemental du groupe	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque réglementaire ■ Risque de réputation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduire les émissions carbone du groupe⁽¹⁾ de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici fin 2022 (Engagement #12 - mission 5) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Empreinte carbone interne → Objectif : baisse de 20 % de l'empreinte carbone interne du groupe sur le périmètre énergies fuites de gaz réfrigérants, flotte automobile, déplacements professionnel
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque réglementaire ■ Risque de réputation 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles <i>corporate</i> assurance et gestion d'actifs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Empreinte carbone des portefeuilles <i>corporate</i> assurance et gestion d'actifs → Objectif : baisse de 12 % de l'empreinte carbone des portefeuilles <i>corporate</i>, assurance et gestion d'actifs.
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque financier/climatique 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz (Engagement #13 - mission 5) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles → Objectif : pas de nouveaux projets dans le pétrole et gaz. Arrêt total du financement du charbon.
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Risques climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appliquer des limites d'exposition par pays qui intègrent les risques climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suivi trimestriel des limites par pays
	 AMBITION ENVIRONNEMENTALE Renforcer les solutions et offres de qualité et services responsables	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de perte de clientèle 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Augmenter les financements d'énergie renouvelable entre 2019 et 2023 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Évolution de l'encours des autorisations cumulées des financements d'énergies renouvelables par les financements de projets → Objectif : augmentation de 30 % des financements d'énergie renouvelables entre 2019 et 2023

ENSEMBLE, ÉCOUTER ET AGIR : 5 MISSIONS	ENGAGEMENTS DE LA DÉMARCHE RSM	RISQUES SIGNIFICATIFS ESG	AMBITIONS RSM – OBJECTIFS DE L'ENTREPRISE À MISSION	INDICATEURS DE PERFORMANCE
<p>MISSION 5 : Entreprise responsable, œuvrer pour une société plus juste et plus durable.</p>	<p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS Inclusion bancaire</p>		<ul style="list-style-type: none"> ■ Être la banque de tous les clients : accompagner les clients en situation de fragilité 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de clients équipés de l'Offre Clientèle Fragile (OCF) ■ Nbre de collaborateurs formés à la clientèle fragile ■ Nbre de clients détectés
			<ul style="list-style-type: none"> ■ Assurer le crédit immobilier de clients fidèles sans aucune formalité médicale⁽²⁾ (Engagement #14 - mission 5) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de clients bénéficiaires de la suppression du questionnaire de santé
			<ul style="list-style-type: none"> ■ S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à un euro net par mois sans frais d'incident (Engagement #15 - mission 5) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de clients en difficulté financière bénéficiant du service
	<p>AMBITION SOCIÉTAIRES & CLIENTS Écoute clients</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de corruption (non-respect des procédures) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Lutter contre la corruption 	<ul style="list-style-type: none"> ■ % des collaborateurs formés à la lutte contre la corruption
		<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque d'exposition à travers des activités bancaires et d'assurance 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Respecter les droits de l'Homme 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de signalements
	<p>AMBITION SOCIÉTALE Politique d'achat ESG</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Risque de non-respect du plan de vigilance (absence de prise en compte des enjeux ESG dans la politique d'achat du groupe) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Appliquer la politique d'achat ESG ■ Faire signer la charte des achats durables aux fournisseurs 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de chartes fournisseurs signées

(1) Périmètre France, scopes 1,2,3 consommation d'énergie, fuites de gaz réfrigérants, flotte automobile et déplacements professionnels.

(2) Ce dispositif est réservé aux clients domiciliant leurs revenus principaux depuis 7 ans dans le groupe, le montant assuré va jusqu'à 500 000 € par emprunteur et l'assuré doit être âgé de moins de 62 ans lors de la souscription.



3.4 AMBITIONS SOCIÉTAIRES ET CLIENTS

3.4.1 L'écoute des sociétaires et clients

Le groupe a pour objectif de créer une relation durable avec les clients et sociétaires. L'objectif est de s'assurer que les sociétaires et clients reçoivent les meilleurs conseils pour toujours leur offrir les produits et services correspondant à leur besoin.

La clarté des offres et le contrôle de tous les messages publicitaires, les explications contractuelles, le respect du droit des sociétaires et clients en toutes circonstances, et lors des opérations de recouvrement, les règles liées aux opérations de démarchage, le traitement des réclamations, concernent l'ensemble des équipes de toutes les entités du groupe quel que soit le métier exercé.

Pour mesurer et renforcer la qualité de la relation client, les équipes des départements marketing et commercial réalisent des analyses permettant d'être à l'écoute des clients *via* une approche multicanale en allant requérir leur avis lors du parcours client et en les associant à des réflexions sur des créations de produits.

Un dispositif de différentes mesures de la satisfaction client est déployé au sein de l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dispositif piloté et coordonné par la direction commerciale repose en priorité sur deux piliers :

- mesure de la satisfaction client *via* des enquêtes pluriannuelles. En 2022, 30 000 clients particuliers et professionnels des réseaux Crédit Mutuel et CIC ont participé à une enquête NPS relationnel. Pour la première fois, les clients ont été interrogés sur une perception plus générale et pérenne de leur satisfaction et non pas dans le cadre d'une offre ou d'une action. Les résultats permettent ainsi de disposer d'un baromètre de la relation clients sur l'ensemble des points de contacts (caisse/agence, plateforme téléphonique, application...) et sur différents marchés (patrimoniaux, professionnels, jeunes...). Avec un maillage local poussé, chaque fédération et chaque banque dispose également de ses propres résultats afin de pouvoir se situer et travailler sur ses propres axes d'amélioration. Le niveau de recommandation des clients (score NPS) ^[1] s'est établi à un niveau élevé, notamment dans le domaine bancaire et ce, quel que soit le canal de contact ;

- mesure de la satisfaction client *via* un questionnement immédiat. Après chaque rendez-vous, les clients sont sollicités pour répondre à une unique question sur le niveau de recommandation de la banque. Si l'évaluation obtenue est inférieure à 6/10, un échange est organisé pour comprendre les points d'amélioration, corriger le service attendu et ainsi améliorer l'expérience des clients. De plus, les points de vente des réseaux disposent d'un outil dédié de *reporting* permettant de consulter différents indicateurs quantitatifs, d'identifier des dysfonctionnements dans la relation avec leurs clients et de mettre en place des actions correctives. Un applicatif complémentaire est également mis à disposition pour consulter en direct les *verbatim* des clients. Ces moyens déployés dans les points de vente des réseaux servent un seul objectif : prioriser la qualité de la relation client.

Par ailleurs, le baromètre Posternak-Ifop ^[2], classement trimestriel de l'image des entreprises, confirme au quatrième trimestre 2023 le *leadership* du Crédit Mutuel dans le secteur des banques avec un score de 48 points sur 100.

De plus, les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC ont à nouveau remporté des prix lors des Trophées qualité de la banque 2024 ^[3]. Sur les six canaux de relation client observés, le Crédit Mutuel est six fois sur le podium, et obtient la meilleure note de satisfaction à deux reprises, pour la qualité de ses conseillers pour les besoins du quotidien et la qualité de ses conseillers pour les projets. Le CIC remporte six trophées dont une première place pour son application mobile.

Le Crédit Mutuel a été lauréat du Podium de la Relation Client 2023 ^[4] pour le secteur banque. Cette édition traitait de sujets spécifiques liés au contexte d'inflation et à la relation client responsable.

[1] Le N.P.S ou Net Promoter Score est un indicateur de fidélité mesurant la recommandation des clients. Il est calculé en prenant le pourcentage de promoteurs (note de 9 à 10) et en y soustrayant le pourcentage de détracteurs (note de 0 à 6). Le NPS est ainsi exprimé via un nombre compris entre - 100 et + 100.

[2] Le baromètre Posternak-Ifop a été créé afin d'aider les entreprises à analyser les réactions du citoyen et les comportements du consommateur. <https://www.creditmutuel.com/fr/actualites/prix-et-recompenses/barometre-posternak-ifop-credit-mutuel-banque-preferee-francais-novembre-2023.html>

[3] Sondage OpinionWay pour MoneyVox réalisé du 22 septembre au 16 octobre 2023 auprès d'un échantillon de 5 028 Français bancarisés recrutés au sein d'un échantillon représentatif de la population française majeure.

[4] Enquête réalisée par BearingPoint et Kantar, auprès d'un échantillon national représentatif de 4 000 Français clients de 18 ans et plus, interrogés en ligne sur la qualité de la relation qui les lie aux entreprises dans 11 secteurs d'activités. <https://www.podiumdelarelationclient.fr/podium-2023/>

Écoute des sociétaires et clients aux Assurances du Crédit Mutuel

Les Assurances du Crédit Mutuel ont mené des baromètres de satisfaction en 2022, à destination des assurés, pour identifier leurs demandes, mesurer la concrétisation de leurs attentes et mettre en œuvre les actions adéquates. Par ailleurs, une fonctionnalité Voix du client est mise à disposition des clients sur l'espace assurance sur internet pour recueillir leur avis sur les services digitaux. En 2023, elle a recueilli plus de 10 000 avis pour une note globale de 4,6/5 (de janvier à septembre) : les clients ont valorisé l'accès aux e-services et l'expérience utilisateur, notamment grâce à la facilité de navigation et d'utilisation, la rapidité pour déclarer un sinistre et la simplicité de gestion des documents à fournir. En complément, des dispositifs d'évaluation des prestataires des Assurances du Crédit Mutuel sont également en place, comme pour les garages agréés dont le taux de satisfaction atteint 92 %. Enfin, dans une démarche d'amélioration continue, leur approche d'écoute client 360 est relayée en interne, permettant aux collaborateurs de faire part, à tout moment, des irritants rencontrés pour lesquels des solutions concrètes seront étudiées. Cette démarche d'écoute des clients vise à garantir l'excellence des services d'assurance.

3.4.2 L'inclusion bancaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la banque de tous les clients et reste attentif à accompagner ceux qui traversent des situations de vie difficiles que celles-ci soient structurelles, sociales ou conjoncturelles. La diversité des situations de fragilité peut entraîner une précarité financière nécessitant la mise en place d'une stratégie à l'écoute des populations concernées.

Dans le cadre de cette démarche, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engagent au travers d'un plan d'actions concret dans le respect des valeurs mutualistes, des règles d'éthique professionnelle et de déontologie. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place une politique en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables.

Cette politique décrit l'ensemble des engagements spécifiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de l'inclusion bancaire des clients en situation de fragilité et vient compléter les autres dispositifs de protection de la clientèle visant à encourager les comportements respectueux des intérêts des clients et des bonnes pratiques commerciales.

Un comité clientèle fragile ou vulnérable garantit l'effectivité de la mise en œuvre des obligations réglementaires et des bonnes pratiques concernant la protection de la clientèle fragile ou vulnérable et promeut l'inclusion bancaire.

À l'instar des années précédentes, sous l'égide du comité clientèle fragile ou vulnérable, la mise en œuvre des préconisations de l'OIB – Banque de France, des attentes des pouvoirs publics et des recommandations de l'ACPR issues des contrôles diligentés en 2019, 2020, 2021 et 2022 concernant la clientèle fragile et le plafonnement des frais bancaires s'est poursuivie.

Les évolutions les plus impactantes déployées au cours de l'année 2023 :

- la détection prédictive a été affinée et est désormais basée sur un modèle statistique interfacé avec l'appliquatif dédié à la gestion des débiteurs (SDBI) pour impulser l'accompagnement par le réseau de la clientèle concernée ; le bon fonctionnement du score du modèle de

La qualité des offres et du service des Assurances du Crédit Mutuel a aussi été reconnue sur le marché français. En 2022 et 2023, les *Dossiers de l'Épargne* ont accordé les « Labels d'Excellence » à dix offres des Assurances du Crédit Mutuel : l'assurance Multirisque Habitation, l'assurance Automobile, les formules privilège et avantage du Plan Assurance Vie, le PER Assurance Retraite, le PER Assurance Retraite Entreprise, la Protection Juridique, l'Assurance Accidents de la Vie, l'assurance Plan Santé Entreprise et l'assurance Multi Asso. En 2023, *Le Revenu* a également décerné un Trophée d'Or au PER Assurance Retraite et *Tout Sur Mes Finances* a accordé deux Top D'Or au Plan Assurance Jeune et à la formule privilège du Plan Assurance Vie. Enfin, offre refondue en 2023, la nouvelle assurance Multirisque Habitation a obtenu le label Positive Assurance de l'Institut de l'Économie Positive.

Le traitement des réclamations

Sur le périmètre des 14 fédérations adhérant à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des banques du CIC, le volume global des réclamations^[1] en 2023 est de 40 255. Les réclamations prises en charge par le niveau 2 représentent 0,49 réclamation pour 1 000 clients.

prédiction est suivi trimestriellement pour identifier toute évolution qui imposerait de retravailler la pertinence de l'algorithme ;

- la détection avérée a été élargie : les délais réglementaires de détection des clients inscrits aux fichiers FCC de la Banque de France ont été réduits à 2 mois conformément aux demandes de l'ACPR ;
- la détection spontanée est ouverte en dehors de tout critère objectif de fragilité financière ;
- l'exclusion des dossiers clients détectés sur la base des critères banque a été encadrée : l'interface de l'appliquatif COMPLY historise les détections successives pour sensibiliser les collaborateurs du réseau et contribue ainsi à une meilleure traçabilité des exclusions ;
- un réseau de référents clientèles vulnérables et fragiles est en place pour répondre aux attentes du pôle commun ACPR-AMF : interlocuteur privilégié des agences, le référent contribue à la diffusion et mise en œuvre des bonnes pratiques à l'égard des clientèles vulnérables et fragiles (en particulier les seniors vulnérables isolés, tiers protégés) concernant notamment la commercialisation de l'épargne financière. Il veille également à l'adéquation des propositions commerciales et équipements aux besoins des clientèles concernées. Ce réseau a été réuni à deux reprises depuis sa création (notamment séminaire de formation dédié de mars 2023).

Des actions sont également menées pour renforcer en permanence l'attractivité de l'offre clientèle fragile -OCF- [commercialisée au prix de 1 euro depuis le 1^{er} août 2022].

En 2023 à l'instar des années précédentes, les entités concernées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont procédé aux reportings réglementaires intégrant des données quantitatives et qualitatives concernant la clientèle fragile ou vulnérable destinés à l'ACPR (au titre du questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle) et à l'Observatoire de l'Inclusion Bancaire.

[1] Les réclamations enregistrées sont uniquement celles du périmètre France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui sont seules soumises aux exigences ACPR.

Par ailleurs, les clients assurés auprès des ACM bénéficient de services qui simplifient leurs démarches :

- la carte Avance Santé dispense les assurés des ACM d'avancer leurs frais de santé et facilite ainsi l'accès aux soins. Les conjoints et enfants de plus de 15 ans, également couverts, peuvent obtenir cette carte sans frais supplémentaire. Les fonctionnalités sont régulièrement enrichies et le paiement sans contact est possible jusqu'à 50 euros. En 2023, près d'un million de cartes était en circulation et plus de 500 millions d'euros de frais de santé ont été avancés aux assurés. La carte Avance Santé comporte une encoche pour les personnes malvoyantes. Elle est composée à plus de 85 % de matières recyclées ;
- la suppression pure et simple des formalités médicales a été mise en place en assurance des emprunteurs pour les clients fidèles, sur les crédits immobiliers, dans le cadre de l'achat de la résidence principale en novembre 2021 (sous conditions). Concomitamment, les clients fidèles

déjà présents en portefeuille ont vu leurs éventuelles surprimes ou exclusions liées à leur état de santé annulées. Sont éligibles à ce dispositif solidaire de suppression des formalités médicales les clients bancaires qui ont domicilié leurs revenus principaux au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis au moins sept ans, ou qui sont déjà titulaires d'une assurance des emprunteurs aux ACM pour leur résidence principale, pour un montant allant jusqu'à 500 000 euros par emprunteur et pour un assuré âgé de moins de 62 ans lors de la souscription. Ce dispositif des ACM complète celui ensuite mis en place par la loi dite Lemoine qui, depuis 2022, supprime le questionnaire de santé pour un crédit allant jusqu'à 200 000 euros par emprunteur pour un remboursement total prévu avant les 60 ans de l'assuré.

Enfin, afin d'épauler les associations dans leur engagement, les ACM se mobilisent en offrant l'assurance responsabilité civile des dirigeants aux responsables des associations culturelles et sportives clientes, sous conditions.

DONNÉES CHIFFRÉES DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE FRAGILE ET VULNÉRABLE



3.4.3 La maîtrise des risques

Crédit Mutuel Alliance Fédérale assure un niveau élevé de formation continue à ses collaborateurs pour leur assurer une bonne connaissance des mesures de prévention liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et développe des solutions technologiques, notamment cognitives, renforçant leur efficacité. S'ajoute à cela la volonté du groupe de permettre aux collaborateurs concernés de ne pas se retrouver en situation de conflit d'intérêts et/ou de corruption, par une bonne connaissance des pratiques actives et/ou passives d'acteurs privés comme d'agents publics.

En complément des mesures déjà en place depuis 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre un plan de vigilance^[1] destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme, à la santé, à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement dans le cadre de ses activités. Les actions liées à la bonne application du plan de vigilance sont identifiées notamment vis-à-vis des clients - financements de projets, politiques sectorielles... -, des fournisseurs - politique d'achats groupe, charte des relations fournisseurs...- et des salariés - procédures internes et moyens préventifs -.

Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques est en place ainsi qu'un dispositif de suivi pour analyser les mesures mises en œuvre. L'indicateur de suivi, piloté par la direction de la conformité, est vérifié par l'organisme tiers indépendant, mais non publié pour des raisons de confidentialité.

Le recueil de déontologie du groupe

Mis en œuvre par chaque entité du groupe, ce document de référence, annexé au règlement intérieur, reprend les principales dispositions conventionnelles, réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie. Il rappelle les principes généraux que doivent respecter tous les salariés du groupe dans l'exercice de leurs activités tels que :

- la réglementation, les procédures et normes internes ;
- la protection de l'information (secret professionnel et confidentialité) ;
- la qualité du service due à la clientèle (devoir de conseil et d'information) ;
- le devoir de vigilance dans le cadre de la réalisation des opérations de la clientèle ;
- l'intégrité et la probité ;
- la prévention des conflits d'intérêts ;
- la lutte contre la corruption.

Il y est fait référence aux obligations des collaborateurs qui occupent des fonctions qualifiées de sensibles, notamment au sein des activités de marché, de la banque de financement et d'investissement, de la gestion de portefeuille et de l'analyse financière, exposant leurs titulaires à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées. Ils sont soumis à cet égard à des règles encadrant et limitant leurs transactions personnelles sur instruments financiers.

La dernière version du recueil de déontologie, actualisée début 2023 a été adoptée au terme du processus légal de consultation des partenaires sociaux. Elle comporte notamment un chapitre dédié à la lutte contre la corruption depuis 2018 qui constitue le code de conduite en la matière.

La hiérarchie est appelée à veiller au respect de ces principes dont l'application fait l'objet de vérifications régulières par les services de contrôle et de conformité.

S'agissant de la fraude interne et de la fraude externe pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le montant des sinistres a atteint 42,3 millions d'euros en 2023. Le pourcentage des sinistres par rapport au total des sinistres est de 0,6 % pour la fraude interne et 32,6 % pour la fraude externe.

Focus sur le dispositif de lutte contre la corruption

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un dispositif de détection, de prévention et de lutte contre la corruption conforme à la loi n° 2016-1691 du 09/12/2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique dite loi Sapin 2 qui s'appuie sur un ensemble de procédures internes et d'actions spécifiques :

- des cartographies des risques de corruption et de conflits d'intérêts ;
- un corps de règles de déontologie et de bonne conduite ;
- la formation du personnel relative au respect des bonnes pratiques commerciales et à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;
- l'obligation de déclaration des cadeaux et avantages reçus ou offerts ;
- la prise en compte du risque de corruption dans l'évaluation du profil de risque de la clientèle ;
- un système d'alerte interne dédié aux collaborateurs ;
- un dispositif de traitement des réclamations de la clientèle ;
- un plan de contrôle et d'évaluation interne de l'application de ces mesures.

Ce dispositif s'appuie par ailleurs sur un régime disciplinaire intégré au règlement intérieur, permettant de sanctionner les salariés de la société en cas de violation des règles internes.

L'engagement de lutter contre toute corruption dans le groupe et de ne tolérer aucun acte de ce type est porté à la connaissance des collaborateurs, de la clientèle et des partenaires commerciaux. Il figure dans la politique de lutte contre la corruption qui s'applique à tous les salariés, qu'ils soient techniciens ou cadres, à tous les dirigeants ainsi qu'aux personnes extérieures mises à la disposition de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2023, 71 % des formations sur les règles de déontologie dans laquelle figure la lutte contre la corruption et/ou à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ont été terminées par les collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. La direction de la conformité est notamment chargée de s'assurer du déploiement des procédures de prévention et de lutte contre la corruption, de la vérification de leur respect, d'organiser, en s'appuyant sur les services compétents, les investigations en cas de soupçon et de répondre aux interrogations des collaborateurs sur des situations potentielles ou réelles en lien avec la corruption. La direction de la conformité, hiérarchiquement rattachée à la direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de l'indépendance propre et des moyens nécessaires pour remplir sa mission en toute impartialité.

[1] Plan de vigilance détaillé au paragraphe 3.11 de ce chapitre.

Focus sur le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met également en œuvre un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme conforme aux exigences légales et réglementaires et adapté aux risques générés par les différentes activités exercées sur le territoire national comme à l'étranger. Celui-ci, comprenant un corps de procédures et des outils, est mis en œuvre par des collaborateurs formés à la détection des opérations suspectes. Il est lui-même soumis à des contrôles internes approfondis et fait l'objet d'évaluations régulières de la part des autorités de tutelle.

Dans ce contexte, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'attache à respecter les exigences réglementaires qui consistent à :

- connaître au mieux le client, ses opérations et évaluer les risques de blanchiment dans le but d'écarter toute relation dont l'identité ou les activités seraient mal cernées ;
- exercer une vigilance proportionnelle à ces risques, en fonction du type de clientèle, de l'implantation, des produits et canaux de distribution, sur l'origine des fonds déposés et/ou sur les flux qui lui sont confiés afin de détecter les opérations inhabituelles ou atypiques ;
- impliquer l'ensemble des collaborateurs dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme par des actions régulières de formation et de sensibilisation ;
- appliquer les mesures de gel des avoirs ainsi que des procédures et les contrôles qui permettent de mettre en œuvre et de respecter les programmes de sanctions financières internationales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale interdit toute relation directe ou indirecte avec des sociétés de domiciliation *offshore* ou avec des cabinets de conseil proposant des structures *offshores*. Il interdit également de conseiller de tels sociétés ou cabinets à la clientèle.

Focus sur le dispositif de lutte contre l'évasion fiscale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en œuvre, tant en France que dans les États étrangers où il est établi, l'ensemble des réglementations visant à améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et à permettre la transparence fiscale, dont la directive 2011/16/UE du 15/02/2011 relative à la coopération administrative dans le domaine fiscal (directive DAC 1) telle que modifiée, notamment, par la directive 2014/107/UE du 09/12/2014 relative à l'échange automatique d'informations (EAI) sur les comptes financiers selon une norme commune de déclaration (directive DAC 2) et par la directive 2018/822/UE du 25/05/2018 concernant l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal en rapport avec les dispositifs transfrontières devant faire l'objet d'une déclaration (directive DAC 4).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met également en œuvre la réglementation américaine dite FATCA *Foreign Account Tax Compliance Act* aux termes des accords intergouvernementaux *InterGovernmental Agreement - IGA* signés par les États-Unis avec les autres États, dont notamment l'IGA entre la France et les États-Unis signé le 14 novembre 2012 en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect des obligations fiscales concernant les comptes étrangers.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté de politiques sectorielles dont une politique concernant la clientèle banque privée :

- i) qui rappelle que les opérations liées à la structuration du patrimoine des clients ne doivent pas favoriser la dissimulation, la fraude ou l'évasion fiscale et, plus largement, que les activités transfrontières, notamment de conseil et de commercialisation, sont exercées dans le strict respect des lois et normes en vigueur dans le pays de résidence du client ; et
- ii) qui impose le respect de procédures de connaissance des clients (*Know You Customer - KYC*) renforcées en présence de clients non-résidents, avec exigence d'une attestation de conformité fiscale dans leur pays de résidence.

En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale interdit toute entrée en relation avec une personne domiciliée dans un État qui ne met pas en œuvre l'échange automatique de renseignements susvisé, sauf exception dûment validée selon une procédure strictement contrôlée. Les entrées en relation avec des personnes politiquement exposées (PPE) domiciliées dans un tel pays ne sont pas autorisées dans tous les cas.

Absence d'implantation dans des États ou territoires non coopératifs à des fins fiscales

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas d'établissement et n'exerce pas d'activité dans un État ou territoire non coopératif à des fins fiscales, tant de la liste établie par la France en application des dispositions de l'article 238-0 A du Code général des impôts (CGI) que de celle établie par l'Union européenne.

Respect de la réglementation en matière de prix de transfert

Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en œuvre, tant en France que dans les États étrangers où il est implanté, l'ensemble des législations et réglementations fiscales en matière de prix de transfert, c'est-à-dire l'obligation, conformément aux principes de l'OCDE, d'appliquer un prix de « pleine concurrence » aux opérations réalisées entre entités du groupe établies dans des États différents :

- établissement de la déclaration pays par pays conformément aux standards OCDE (cf. article 223 quinquies C du CGI en France), que les autorités fiscales peuvent échanger automatiquement, par application de l'Accord multilatéral signé par la France le 27/01/2016 ;
- établissement annuel de documentations prix de transfert conformes aux recommandations OCDE et aux exigences de la législation fiscale de l'État d'établissement (cf. article L 13 AA du CGI en France).

Critères d'entrée en relation avec les clients

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une politique interne d'entrée en relation applicable dans toutes ses entités en France et à l'étranger. Le groupe accompagne ses clients dans la réalisation de leurs projets en étant attentif à la gestion des risques, notamment le risque de réputation. Dans cette perspective, il refuse par principe toute relation avec des tiers dont on peut raisonnablement penser qu'ils réalisent ou font la promotion, explicite ou implicite, de pratiques illégales ou contraires à ses valeurs, telles que :

- l'apologie ou l'incitation au terrorisme ;
- l'appel à la haine, à la violence ou les atteintes à la personne ;
- la discrimination, notamment à caractère raciste ou homophobe ;
- la pédophilie, le proxénétisme ;
- la corruption, active ou passive, le blanchiment ;
- le travail dissimulé ou la fraude fiscale.

En outre, pour les risques particuliers qu'elles génèrent pour la banque, les relations avec des personnes physiques ou morales en lien avec certaines activités ne sont pas acceptées comme la prostitution ou la pornographie, les sectes, la voyance ou l'astrologie, le commerce des armes, etc.

Plus généralement, la banque ne poursuit pas de relation avec des tiers lorsque l'intérêt économique ou social et/ou la proximité locale ou régionale n'apparaissent pas évidents, mais également lorsque les conditions de transparence ou de confiance ne sont pas (ou plus) réunies.

Entrées en relation et clientèle des pays dits « sensibles »

Le dispositif existant en matière de gestion des opérations et des clients situés dans les pays jugés sensibles a été renforcé depuis 2016. La direction de la conformité est chargée d'identifier, établir et diffuser au sein du groupe des listes de pays selon leur degré de sensibilité : verte (risque faible), orange (risque standard), rouge (risque élevé et procédure renforcée) et noir (risque très élevé). L'objectif est de définir des diligences progressives ou des interdictions relatives aux entrées en relation avec les clients qui résident dans les pays concernés.

En complément des critères réglementaires utilisés dans le cadre de la méthodologie de classement (pays listés par le GAFI- Groupe d'action financière, pays tiers à haut risque listés par l'UE, etc.), les pays qui ne pratiquent pas les échanges automatiques d'information selon les normes de l'OCDE sont classés en liste rouge. Pour ces pays, les entrées en relation ne sont pas autorisées sauf exception dûment validée selon une procédure strictement contrôlée. Les entrées en relation avec des personnes politiquement exposées domiciliées dans un pays de la liste rouge ne sont pas autorisées dans tous les cas.

Les représentants d'intérêts

La loi Sapin 2 du 9 décembre 2016 a créé un régime particulier pour les représentants d'intérêts, modifié par la loi du 21 février 2022 dite « 3DS », supervisé par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP), prévoyant :

- l'obligation d'appliquer des règles de déontologie strictes ;
- l'obligation de s'inscrire sur le répertoire numérique de la HATVP qui assure l'information des citoyens sur les relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics ;
- la déclaration annuelle d'activités dans les trois mois de la clôture de l'exercice comptable.

La procédure cadre du groupe Crédit Mutuel, appliquant la réglementation en vigueur relative aux représentants d'intérêts, établie sous l'égide de la CNCM, est le document de référence qui s'applique uniformément aux différents groupes régionaux le composant. Le secrétariat général de la CNCM a en charge l'inscription des entités répondant aux critères requis sur le répertoire numérique HATVP ainsi que l'envoi des rapports annuels respectifs à cette autorité.



3.5 AMBITIONS DE GOUVERNANCE

3.5.1 L'efficacité des instances de gouvernance

Les données présentées dans les ambitions de gouvernance ont pour but de refléter le mode de fonctionnement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces données proviennent de plusieurs sources :

- le bilan mutualiste saisi du 1^{er} février au 7 mars 2024 par les caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les directeurs des caisses saisissent ces informations lors d'un conseil d'administration, en concertation avec les élus. Ce bilan permet d'établir un diagnostic de l'année écoulée, sur les sujets institutionnels de la caisse. Pour la saisie réalisée début 2024 sur l'exercice 2023, 1 447 caisses ont répondu et validé le questionnaire sur 1 464 caisses, soit un taux de réponse de 99 % ;
- les données administratives des élus : mandats, fonctions, âge, etc. Ces données sont saisies par les directeurs des caisses, tout au long de l'année, quand cela est nécessaire, notamment au fur et à mesure des renouvellements de mandat ;
- la formation et le développement des compétences des élus : un applicatif commun est utilisé pour les 14 fédérations. Il fournit des données sur les formations suivies, le taux de présence, les durées des formations. Le code d'éthique et de déontologie, applicable à tous les élus et salariés du groupe, précise que les « élus et salariés mettent régulièrement à jour leurs connaissances pour parfaire leurs compétences et mieux exercer leurs responsabilités ». À ce titre, une offre de formation est proposée aux élus, sur des thématiques multiples, pour exercer correctement son mandat. Un plan de développement des compétences pour les élus mutualistes est mis en place lors de chaque plan stratégique. Ce plan permet à chaque élu de disposer d'une offre étendue et diversifiée de formations adaptées à son rôle et à sa responsabilité au sein de l'organisation mutualiste ;
- le bilan post assemblée générale : les directeurs des caisses sont invités à saisir des informations relatives à l'organisation de leur assemblée générale. Les informations fournies renseignent sur la durée des assemblées générales, le taux des votants, leur coût, le taux de présence, les sujets traités, etc. ;
- enfin, certaines données proviennent du système d'information du contrôle de gestion, notamment les données relatives au nombre de sociétaires.

Le sociétariat, adhésion volontaire

Au 31 décembre 2023, le taux de clients sociétaires des 14 fédérations représente 82,32 % des clients éligibles ^[1].

En 2023, les caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont accueilli 474 709 nouveaux sociétaires et ont enregistré le départ de 216 207 sociétaires. Ces sociétaires élisent à leur tour les administrateurs des différents conseils des caisses locales, en assemblée générale.

Accueil des nouveaux sociétaires

Lors de l'entrée en relation avec de nouveaux sociétaires, le modèle mutualiste, facteur différenciant dans son mode de fonctionnement est expliqué dans 93,37 % des cas. En parallèle, les salariés sont formés à la gouvernance mutualiste et 83,48 % des collaborateurs des caisses ont réalisé cette formation.

Pour accroître le nombre de clients sociétaires dans les caisses, 38,49 % d'entre elles réalisent des actions spécifiques comme des réunions d'accueil pour présenter le rôle et la responsabilité d'un sociétaire (9,05 %) et/ou envoient des informations spécifiques, notamment l'invitation à l'assemblée générale (87,42 %).

Les conseils – Contrôle démocratique

En 2023, les élections aux assemblées générales des caisses ont permis à 1 104 nouveaux élus d'intégrer les conseils des caisses. La durée moyenne d'un mandat se situe à onze ans et un mois pour les membres des conseils d'administration et à dix ans et onze mois pour les conseils de surveillance

Les données relatives aux mandats sont saisies par les directeurs de caisse, tout au long de l'année et notamment au fur et à mesure des renouvellements de mandat. L'âge moyen des administrateurs est de 58 ans (56 ans pour les femmes, 59 ans pour les hommes).

De plus, il est à noter que 33,96 % des caisses mènent des actions pour améliorer la féminisation des conseils d'administrations et/ou de surveillance.

[1] Définition du taux de sociétariat : nombre de sociétaires / (nombre de clients particuliers majeurs + personnes morales).

CATÉGORIES SOCIOPROFESSIONNELLES DES ÉLUS EN 2023

	2023	2022
Agriculteurs exploitants	766	772
Artisans – commerçants – chefs d’entreprise	1 938	1 848
Cadres professions supérieures	4 010	4 006
Professions intermédiaires	1 847	1 783
Employés	1 566	1 530
Ouvriers	258	269
Retraités	4 474	4 938
Autres personnes sans activité professionnelle	371	369

Hors Cautionnement Mutuel de l’Habitat. Données 2022 revues.

2023 : Données au 4 janvier 2024.

3

3.5.2 La dynamique du sociétariat

L’animation de la vie coopérative s’appuie sur la richesse des points de vue et des attentes des sociétaires.

Une direction de la Vie Coopérative et Mutualiste a été créée en 2022 pour regrouper les équipes formation des élus, Agora Sociétaires et relations élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui accompagnent les fédérations dans l’animation, la co-construction et le partage d’expérience.

La volonté est de renforcer l’attractivité des valeurs mutualistes, notamment auprès des jeunes actifs et de profiter des assemblées générales des caisses locales, base du modèle démocratique mutualiste, pour favoriser de véritables espaces d’échanges. De plus, le rôle des conseils d’administration est de permettre la validation des choix d’orientation de la caisse locale et d’assurer la représentation de la collectivité des sociétaires.

Les principales actions à mener sont :

- renforcer l’attractivité, notamment auprès des jeunes actifs, des assemblées générales des caisses locales, base du modèle démocratique, et en faire de véritables espaces d’échanges ; conforter le rôle des conseils d’administration dans le choix des orientations de la caisse locale et dans la représentation de la collectivité des sociétaires. À cet effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pris un engagement dans le cadre de son statut d’entreprise à mission consistant à conférer plus de place aux jeunes dans les conseils d’administration et d’atteindre la parité en 2027.

- privilégier la diversité, sous tous ses aspects, des sociétaires et de leurs représentants élus dans les conseils d’administration et de surveillance ;
- développer les compétences des élus en proposant des programmes de formations différenciés et personnalisables ;
- encourager l’implication des élus dans les événements de la vie locale, aux côtés du directeur de caisse et des salariés.

Pour dynamiser la vie mutualiste et faciliter les interactions entre sociétaires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé, en 2020, Agora Sociétaires - réseau social et plateforme d’échanges collaborative- qui a pour principaux objectifs de :

- promouvoir le modèle de fonctionnement de la banque coopérative auprès des clients par l’engagement des élus, des sociétaires et des salariés ;
- créer des liens autour de centres d’intérêt communs et permettre aux sociétaires d’être acteurs de leur banque, de soutenir et valoriser les actions locales de leur caisse ;
- informer les sociétaires, de partager et de faire vivre les initiatives locales portées par les territoires autour de différentes thématiques : santé, musique, bons plans, etc. ;
- permettre à chaque fédération de créer sa communauté et d’animer un fil d’actualités commenté, relayé, partagé par les sociétaires. De même, les caisses locales peuvent créer leurs propres communautés afin de dynamiser le rôle des sociétaires en les impliquant directement dans ces événements ;

Agora Sociétaires a été déployé en 2021 sur l'ensemble des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et depuis, plus de 412 000 utilisateurs ont partagé leurs avis et commentaires sur la plateforme autour d'évènements ou de communautés liés à la musique, à la santé, à la vie locale et aux activités sportives. 1 293 communautés de caisses locales ont déjà été créées par les élus pour promouvoir les actions de leur caisse sur leur territoire, les partenariats noués ainsi que les soutiens aux associations.

100 à 300 publications quotidiennes viennent animer le fil d'actualité proposé aux sociétaires.

Afin de parfaire l'expérience utilisateur des élus et sociétaires, la plateforme bénéficie d'améliorations ergonomiques permanentes basées sur les retours des sociétaires.

Ainsi en 2023, suite à une enquête de satisfaction adressée aux sociétaires, particuliers, associations, mais également aux élus, de nouvelles évolutions et fonctionnalités sont apparues :

- mise en avant de la communauté de la Caisse du sociétaire ;
- flux d'actualité personnalisé ;
- publication de carrousel de photos ;
- création d'une icône Agora Sociétaires en accès direct ;
- affichage du nombre de vues.



Formation et développement de compétence des élus

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif de formation des élus et des administrateurs dans une Université Mutualiste, au sein de la direction de la vie coopérative et mutualiste de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour accompagner le nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

L'Université mutualiste a vocation à couvrir l'ensemble des compétences fondamentales, réglementaires, comportementales et mutualistes permettant :

- de satisfaire les exigences légales et réglementaires de compétences d'un administrateur de banque établies par les réglementations, et développer sa puissance de questionnement et d'expression ;
- de s'engager dans l'entreprise à mission afin de contribuer à une société plus juste et plus durable ;
- de développer son employabilité, et notamment sa capacité à s'insérer, évoluer, se reconverter, et/ou sa capacité à mener des projets d'entreprise, d'associations ou d'engagement sociétaux ;
- de s'épanouir en tant qu'être humain grâce à un développement continu de ses compétences, de sa confiance en soi et de son inclusion parmi ses pairs et dans la société.

Afin de promouvoir la diversité dans les instances, l'Université mutualiste s'appuie sur un ensemble de méthodes andragogiques basées sur les neurosciences et les besoins de la diversité des adultes pour apprendre à apprendre et développer des compétences tout au long de leur vie, à leur rythme, selon leurs besoins et leurs aptitudes.

L'Université Mutualiste a pour objectif principal de rendre accessible à chacune et chacun le développement de leurs compétences, à partir des savoirs issus :

- aussi bien du domaine théorique, académique et scientifique, tel qu'ils pourraient être enseignés dans l'enseignement supérieur et afin qu'ils soient accessibles à chacune et chacun ;
- que sur les expertises issues des salariés, dirigeants, élus, administrateurs, et sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle repose sur trois offres :

- une offre principale permet à chacune et chacun d'apprendre et de développer une compétence en 30 minutes par la méthode qu'elle ou il préfère, en local ou en ligne, en collectif ou en individuel ;
- une offre événementielle est à la disponibilité des Fédérations et entités de Crédit Mutuel leur permettant d'organiser au moins une fois par an une conférence, un atelier, séminaire ou table ronde, avec l'appui de l'Université Mutualiste ;
- une offre diplômante ou certifiante visant à reconnaître les compétences actuelles et apprises grâce à l'Université Mutualiste de chacune et chacun, notamment par l'intermédiaire de badges certifiés. Cette offre intègre également un diplôme d'université en partenariat avec l'université de Strasbourg, dont la 3^e promotion est en cours.

Au sein de l'Université mutualiste, des cursus construits par niveau de mandat permettent d'orienter les élus dans le développement de leurs compétences de manière contextualisée en fonction des moments clés du mandat et des événements et missions rythmant leur année.

Ces actions s'inscrivent dans un écosystème mutualiste qui vise à construire un plan communautaire mobilisant toutes les parties prenantes de l'écosystème de la formation des élus : correspondants dans chaque caisse, commissions fédérales et interfédérales, animateurs élus et salariés et mis en œuvre par chaque fédération dans le cadre du principe de subsidiarité.

En 2023, le taux d'élus locaux formés est de 81 % (GOUV 56) avec 12 304 élus locaux ayant suivi au moins une formation (GOUV 55), 49 101 formations réalisées, en progression de 14 % par rapport à 2022. Cette hausse s'explique par l'efficacité de la stratégie multicanale adoptée pour l'Université Mutualiste, notamment grâce aux formations locales et un nouveau site permettant d'apprendre à tout moment sur tout sujet.

Par ailleurs, 2023 a été marquée par la poursuite de l'engagement de former chaque élu pour lutter contre toute discrimination dans le cadre du statut d'entreprise à mission : toutes les caisses ont été mobilisées dans cet effort, avec plus de 14 474 élus formés, soit 95 % des élus. Les élus absents pour raison de maladie, de maternité, ou autres raisons les ayant empêchés de réaliser cette formation dans le délai imparti pourront la rattraper en 2024 dès leur reprise de mandat.

Données quantitatives

Code	Libellé indicateur	Données fin 2023	Données fin 2022
GOUV63	Nombre total de sociétaires	6 298 729	6 039 460
GOUV62	Nombre de clients particuliers majeurs et personnes morales	7 651 690	7 542 840
GOUV65	Pourcentage de sociétaires parmi les clients particuliers majeurs et personnes morales	82,32 %	80,07 %

Les conseils – Contrôle démocratique

COMPOSITION

	Données fin 2023	
	Femmes	Hommes
Nombre d'élus en caisses locales – Distinction Femmes/Hommes	6 361	8 869
	Conseil d'Administration	Conseil de Surveillance
Nombre d'élus en 2023 en caisses locales – Distinction conseil d'administration / surveillance	11 117	4 113

L'assemblée générale (AG)

Les assemblées générales des caisses locales sont le fondement de la gouvernance mutualiste et illustrent la force de ce modèle grâce à ces moments privilégiés d'écoute, d'information et d'expression de la démocratie mutualiste.

La fin de la crise sanitaire (COVID) a permis à chaque Caisse de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de renouer avec des assemblées générales en présentiel, à la rencontre des sociétaires. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a aussi utilisé les organisations développées pendant la crise sanitaire afin de permettre aux sociétaires de voter à distance. Ainsi, les sociétaires ont été informés en amont des assemblées générales, par courrier et par les outils digitaux nouvellement développés. Les sociétaires ont pu voter par anticipation en se rendant dans leur Caisse ou à distance dans leur espace banque à distance sur le site www.creditmutuel.fr ou sur leur appli via leur smartphone. La 3^e possibilité offerte pour voter était de participer à l'assemblée générale qui se déroulait en présentiel, de manière traditionnelle.

Au total, 1 489 caisses locales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont tenu leur assemblée générale en 2023.

5 196 317 sociétaires ont reçu une invitation spécifique par courrier ou dans leur espace banque à distance.

Tous les sociétaires ont pu trouver toutes les informations en amont de l'assemblée générale afin de voter de manière éclairée. Pendant les assemblées générales, ils ont pu participer à une présentation par le président de la caisse et le directeur. Ils ont également pu obtenir des réponses à leurs questions éventuelles.

Dans le cadre de l'entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est donné un objectif très ambitieux de doublement du nombre de votants par rapport aux assemblées générales de 2019. Cet objectif a été largement dépassé en 2023 : 746 875 sociétaires ont voté, ce qui représente près de 3 fois l'objectif retenu.

Permettre aux sociétaires de s'exprimer et voter facilement dans leur espace banque à distance a séduit un grand nombre de sociétaires ; ce sont plus de 76 % des votants qui se sont exprimés par ce canal innovant.

En conjuguant tradition des échanges en se rencontrant et innovation technologique avec des parcours utilisateurs innovants, le Crédit Mutuel renforce l'expression de la démocratie mutualiste des sociétaires.

Éducation et formation

DÉVELOPPEMENT DU SOCIÉTARIAT

Lors de l'entrée en relation, la différence mutualiste est-elle présentée aux nouveaux clients ?	Oui pour 1 351 caisses (93,37 %)
Des documents sont-ils remis ?	Oui pour 740 caisses (51,14 %)
Avez-vous organisé une réunion à l'intention des nouveaux sociétaires ?	Oui pour 131 caisses (9,05 %)
Leur avez-vous dit qu'ils seront invités à l'AG ?	Oui pour 1 265 caisses (87,42 %)

Intercoopération

VIE ASSOCIATIVE

Associations clientes des caisses de Crédit Mutuel	Actions auprès des associations : nombre de caisses allouant un budget
303 514	1 294 caisses (89,80 % des répondants)

AUTRES INDICATEURS DE GOUVERNANCE

Code Indicateur	Indicateur	2023	2022
GOUV14	Nombre de nouveaux élus en caisse locale	1 103	821
GOUV15	Nombre de nouveaux élus femmes en caisse locale	586	424
GOUV56	Nombre total d'heures de formation dispensées aux administrateurs de caisses locales	41 556	40 012



3.6 AMBITION SOCIÉTALE

3.6.1 Politique d'achats ESG

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie. La politique d'achats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, déployée auprès de toutes les entités, intègre des critères économiques de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

3.6.2 Relations responsables

Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce cette initiative en proposant à la signature de l'ensemble de ses fournisseurs une charte des achats durables et responsables reprenant les engagements internes de la politique d'achats pour assurer des relations commerciales pérennes avec des partenaires engagés dans une démarche de respect des enjeux de développement durable.

Au travers de la signature de cette charte, le fournisseur s'engage à respecter, dans le cadre des activités avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement et les droits des salariés. Il s'engage à respecter les législations applicables à la protection des données personnelles et à mettre en œuvre toutes les

3.6.3 Développement du territoire

Le groupe, employeur de premier plan et fortement implanté en région grâce à la stabilité de son réseau, fonde sa stratégie sur une volonté d'investissement à long terme pour développer l'écosystème économique et social de chaque région. Il poursuit en direct ou en partenariat la distribution d'offres de microcrédits personnels et professionnels pour favoriser le développement d'activités en région.

Soutenir la distribution des offres de microcrédit personnel et professionnel

Crédit Mutuel Alliance Fédérale permet à des clients en situation de fragilité de bénéficier d'un soutien financier en développant des partenariats avec plusieurs associations comme l'ADIE, Initiative France, France Active pour favoriser l'octroi de microcrédits. Les objectifs liés à la distribution de microcrédits sont de créer et consolider des emplois pour ceux qui en sont exclus (demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux, personnes handicapées...).

Ainsi, Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraï (CMVD) soutient Initiative Auvergne Rhône-Alpes (IARA) dont huit associations sont situées sur son territoire. Depuis maintenant 18 ans, ce partenariat concrétise l'engagement du CMDV dans les territoires par un apport financier de 60 000 euros aux fonds de prêts d'honneur, par l'implication des élus mutualistes dans les instances des plateformes et par la participation des collaborateurs dans les comités de prêts.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires incluant dans les contrats des clauses spécifiques liées au respect des textes de référence sur les droits de l'homme, mais également sur la mise en œuvre des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes. Il favorise des relations pérennes et de proximité.

mesures nécessaires à la sécurité et à la confidentialité des informations transmises par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le fournisseur s'engage à disposer de procédures internes destinées à assurer la conformité de son activité au regard des lois et réglementations relatives à la lutte contre la corruption. Par ailleurs, les fournisseurs ont la capacité de signaler les manquements au Crédit Mutuel Alliance Fédérale en utilisant l'adresse mail dédiée.

En 2023, près de 4 800 chartes ont été signées par des fournisseurs de CCS et d'Euro-Information (SOT100).

Des travaux ont été entrepris en 2023 pour intégrer d'avantage les enjeux environnementaux et de biodiversité dans la charte.

Favoriser le maintien ou le retour à l'emploi

Permettre le maintien ou le retour à l'emploi est un des axes privilégiés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour accompagner les personnes en situation de fragilité. Des conventions régionales ont été signées sur l'ensemble du territoire avec des réseaux associatifs d'aide à l'insertion sociale dont CCAS, Secours Catholique, UDAF, Secours populaire, Restaurants du cœur, conseils départementaux pour accompagner nos clients et recevoir les conseils adaptés à chaque situation.

Cet engagement pour faciliter l'accès à l'emploi en région se matérialise par la signature de nouveaux partenariats à l'échelle nationale et/ou locale afin de compléter les dispositifs déjà en place au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'association 60 000 rebonds a pu ouvrir cette année une nouvelle antenne en Région Hauts-de-France grâce au soutien de la Fondation du Crédit Mutuel Nord Europe. Cette antenne est basée à Amiens, en complément de celles à Lille, Dunkerque, Arras et Valenciennes, et a vocation à accompagner vers un nouveau projet professionnel des entrepreneurs ayant fait faillite.

À ce dispositif peuvent s'ajouter également les commissions de solidarité mises en place par les conseils d'administration des caisses locales pour accompagner des clients sociétaires en difficulté.

3.6.4 Valoriser les initiatives locales

Fort de son modèle coopératif et mutualiste, le groupe accompagne notamment les associations clientes sociétaires en développant des partenariats financiers ou matériels impliquant des élus et des collaborateurs. Il participe également à des opérations de mécénat et sponsoring en faveur de projets de toutes sortes : liés à l'éducation, le sport, la musique, la culture et la réinsertion professionnelle, etc. En complément des initiatives soutenues au niveau local par les caisses et les agences ou régional par chacune des entités et filiales du groupe, des opérations sont réalisées au niveau national en particulier par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Celle-ci intervient dans deux domaines : l'environnement et la solidarité. Financée par le dividende sociétal, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi mis en oeuvre cette année un plan d'aide alimentaire à hauteur de 17,5 millions d'euros pour faire face à l'urgence et permettre aux structures de poursuivre leur soutien auprès des plus démunis.

Pour la deuxième année consécutive, elle a reçu le Grand Prix de la Philanthropie 2023. Créée en 2019 par le groupe Ficade, cette distinction valorise le caractère vertueux, la pertinence et l'impact positif des actions philanthropiques des entreprises dans la société. La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été distinguée cette année dans la catégorie « Egalité des chances » pour son action en faveur de la réduction des inégalités dans les territoires.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale soutient et encourage la pratique du sport à travers de nombreux partenariats locaux et nationaux. Le groupe a rejoint fin 2023 #SportGrandeCauseNationale2024, initiative gouvernementale qui vise à promouvoir l'activité physique et sportive au quotidien.

Le budget global dédié aux mécénats et sponsoring atteint 82,8 millions d'euros pour l'exercice 2023 (SOT 52) en raison du fort développement du mécénat avec le dividende sociétal.

Le groupe a la volonté d'accompagner les associations d'intérêt général dans leur développement et leur mission d'intérêt général. Les associations locales ayant un budget inférieur à 500 000 euros, sportives et culturelles bénéficient gratuitement de la solution Pay Asso. Ce service permet aux adhérents de régler leur cotisation, de verser des dons par carte bancaire à des associations, même à celles qui ne disposent pas de site internet.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose aussi l'application mobile Lyf Pro, solution de paiement, de collecte de dons dématérialisée et sécurisée par mobile, qui permet également aux associations de créer et développer leur relation avec leurs donateurs, en utilisant le mobile comme nouveau canal de communication, de simplifier l'organisation et la gestion de leurs événements grâce à une solution allant de la vente de billets à l'encaissement et au paiement.

En 2023, dans le cadre du dividende sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé son appui aux associations sportives et culturelles de proximité en les faisant bénéficier du remboursement à 100 % de leur package bancaire (compte, chéquier, carte, banque à distance et conseiller dédié) ^[1] jusqu'au 31 décembre 2024.

Zoom sur certains partenariats des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE)

Une convention de mécénat entre les districts de la Fédération du Crédit Mutuel situés dans la région Grand Est, l'association Entreprendre pour apprendre et l'académie de Strasbourg permet à des élèves des classes allant de quatrième jusqu'aux BTS, à travers la création de mini entreprises de découvrir le monde économique et professionnel, de développer leur sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnelle. Les élèves, accompagnés par leurs enseignants et par un conseiller entreprise, mettent en oeuvre une activité économique pour découvrir le quotidien d'une entreprise.

La Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)

En mars 2023, le CMNE a organisé son premier « Job Tour », un événement au coeur des territoires pour aller à la rencontre des candidats en recherche d'alternance et de stage. 7 villes ont accueilli une étape de l'événement : Arras, Béthune, Calais, Dunkerque, Lille, Reims et Amiens. 27 collaborateurs ont ainsi pu être recrutés à la rentrée 2023 suite à leur participation au Job Tour by CMNE.

[1] Pour les associations régies par la loi du 1er juillet 1901 ou relevant du droit local d'Alsace-Moselle, à objet exclusivement sportif ou culturel et à but non lucratif, employant jusqu'à deux salariés maximum. Les cotisations sont remboursées par la Banque pour les détenteurs d'un Eurocompte Asso Tranquillité au Crédit Mutuel ou d'un Contrat Professionnel Association au CIC ou pour toute nouvelle souscription à l'un d'eux. Au-delà, voir conditions détaillées en Caisse de Crédit Mutuel proposant cette offre ou en Agence CIC et sur www.creditmutuel.fr ou www.cic.fr.

La Fédération du Crédit Mutuel Anjou (CMA)

L'association Créavenir Anjou du Crédit Mutuel Anjou accompagne depuis dix ans les associations de l'Économie Sociale et Solidaire du Maine-et-Loire. Parmi les associations soutenues en 2023, Egoïstes Ensemble a pour but de permettre aux personnes en situation de handicap de réaliser de grands défis sportifs. Son projet Inclusiv'Challenge consiste à :

- sensibiliser au handicap à travers des actions auprès des jeunes dans les écoles, dans les clubs sportifs ou les académies, mais aussi auprès des entreprises ;
- alimenter un fonds de solidarité dans le but de financer des séances de sport pour faciliter l'accès à la pratique pour les personnes en situation de handicap, et réaliser de grands défis sportifs ;
- réaliser un marathon handi/valides au cours duquel des rencontres avec des entreprises et des associations handisport seront organisées pour sensibiliser au handicap et à ses possibilités de pratique.

La Fédération du Crédit Mutuel Sud Est

Le 30 mars 2023, le Crédit Mutuel Sud-Est a signé la charte des 1000 entreprises qui s'engagent pour l'insertion et l'emploi. Les engagements de Crédit Mutuel Sud-Est se sont traduits en 2023 par :

- le recrutement de 43 personnes par le biais de l'alternance ;
- la réalisation d'entretiens d'entraînement notamment, dans un lycée situé en zone prioritaire, pour exercer des lycéens à mieux s'exprimer lors de leur entretien de recherche de stage ou d'alternance ;
- la réalisation par deux demandeurs d'emploi de longue durée d'un stage de 12 jours au sein de Crédit Mutuel Sud Est après avoir bénéficié durant trois mois d'une préparation Opérationnelle à un Emploi Individuel FAIR.

La Fédération Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc

Quatre parrains, salariés du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, accompagnent des jeunes de l'association Nos Quartiers ont du Talent (insertion des jeunes issus de quartiers prioritaires de villes). Il s'agit donc de favoriser leur insertion professionnelle *via* des rencontres, des visio, des mises en relation, des séances de coaching etc..

La Fédération Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais (CMDV)

La Fédération soutient le Crussol Festival, festival de musique organisé à Saint-Péray en Ardèche. Ce festival a pour objectif de sensibiliser et de construire ensemble une société solidaire et plus durable à travers un événement festif.

Cofidis

En 2023, Cofidis France a accompagné le projet des 40 collégiens de l'école roubaisienne La Cordée, école du réseau national Espérance banlieues implantée en plein cœur de Roubaix : parcourir plus de 200 km à vélo, pour relier Compiègne à Roubaix en relais sur deux jours ! Les jeunes ont pu découvrir le cyclisme et s'unir autour des valeurs du sport.

Les Assurances du Crédit Mutuel

Les Assurances du Crédit Mutuel poursuivent leurs partenariats avec des acteurs innovants en France pour faire bénéficier les assurés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale des dernières technologies médicales. Le partenariat avec NeuroCoach permet ainsi le dépistage des facteurs de risques d'accidents vasculaires cérébraux (AVC). La technologie Visible Patient met, quant à elle, à disposition des assurés et de leurs médecins spécialistes un outil de modélisation 3D des organes, qui permet de préciser la préparation des procédures chirurgicales. Afin que la santé soit accessible sur tous les territoires, les assurés disposent également d'un service de téléconsultation médicale avec MédecinDirect et de soutien d'accompagnement psychologique avec Stimulus.

Toujours dans cette démarche d'accessibilité, en 2022, les ACM ont pris une participation financière dans la santé tech TokTokDoc. Grâce à une équipe d'infirmiers et à leur mallette de policlinique mobile, TokTokDoc apporte la médecine aux personnes dépendantes ou en situation de handicap pensionnaires d'EPHAD. Les ACM sont également mécènes de l'opération « sensibilisation aux gestes qui sauvent » à destination des élèves de 4^e en Alsace, depuis 2018, et se sont également engagées auprès des centres Ressource qui accompagnent les personnes atteintes de cancer et leur famille. L'ensemble de ces partenariats vise à accompagner les assurés dans la prévention des risques et à apporter des solutions innovantes pour améliorer les chances de guérison.

Enfin, au-delà de la santé, les ACM développent également d'autres actions de prévention. Elles proposent le stage J Prévention aux assurés automobile âgés de moins de 28 ans afin de les aider à acquérir les bons réflexes de conduite en situation difficile. Elles participent également aux travaux de l'association Mission Risques Naturels, dont l'Initiative Sécheresse lancée en 2023 vise à mettre en œuvre et à analyser de nouvelles solutions de prévention et de protection des maisons individuelles.

Beobank

Beobank est partenaire de longue date de United Fund For Belgium (UFB), association belge sans but lucratif qui depuis plus de 50 ans, soutient l'intégration sociale en luttant contre l'exclusion et la pauvreté. Elle aide les personnes porteuses d'un handicap et contribue au bien-être de chaque enfant. UFB soutient en particulier les associations caritatives impliquées dans le bien-être des enfants, la réduction de la pauvreté, le soutien aux personnes handicapées et l'intégration sociale. Beobank participe à la récolte de fonds en soutenant financièrement UFB mais aussi en donnant aux collaborateurs la possibilité d'effectuer, pendant ses heures de travail, une journée de bénévolat en Belgique au profit d'une association caritative belge soutenue par UFB. Par ailleurs, plusieurs collaborateurs relèvent chaque année un défi à la fois sportif et solidaire en courant les 20 km de Bruxelles tout en soutenant une ou deux organisations sélectionnées par UFB.

3.6.5 Des initiatives créées pour développer l'entrepreneuriat sur tous les territoires et soutenir l'innovation

Au plus proche de l'économie réelle et des territoires, les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC s'engagent à faciliter le développement des sociétés innovantes et des *start-up*. Afin de tenir cette promesse une filière spécifique dédiée aux *start-up* et entreprises innovantes est en place avec des chargés d'affaires formés à l'accompagnement de l'innovation et de la croissance au sein des réseaux bancaires du Crédit Mutuel et du CIC partout en France, incluant des offres et des dispositifs spécifiques.

Au niveau national, 30 chargés d'affaires entreprises innovantes et 60 référents innovation spécialement formés travaillent quotidiennement pour faciliter le développement des clients et sociétaires porteurs de projets en lien avec les acteurs de l'écosystème de l'innovation. Fin 2023, 4 500 *start-up* en portefeuille sont accompagnées par la filière entreprises innovantes, représentant une évolution de 25 % par rapport à 2022.

Les fédérations de Crédit Mutuel et les banques régionales CIC soutiennent également de nombreux incubateurs, grandes écoles et clusters innovants au sein des régions. Ainsi, la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est est partenaire fondateur d'H7, principal lieu de vie à Lyon des *start-up* et de l'écosystème French Tech.

En complément, deux appels à projets spécifiques au CIC et au Crédit Mutuel ont été déployés, afin de cultiver les idées à impact positif et de récompenser les meilleures initiatives pour construire le monde de demain : Start Innovation Business Awards CIC et 4S Semeur d'innovation pour le Crédit Mutuel.

3.6.6 Émission Social Bond de la BFCM

Face aux défis économiques sociaux et climatiques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est positionné comme un acteur déterminé à accompagner la transformation urgente du système économique. C'est pourquoi, après avoir émis des *green bonds* en 2020 et 2021, via la BFCM, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a émis sa deuxième obligation sociale (*social bond*) de 750 millions d'euros en 2023^[1]. Les actifs financés pour cette émission sont les prêts aux SME (*Small and Medium Enterprises*),

Semeur d'innovation

En 2023, toutes les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont participé à la 3^e édition du concours 4S Semeur d'innovation. Les participants étaient invités à présenter un projet relevant des quatre thématiques suivantes : l'environnement, la culture, la solidarité et le territoire. Au total : 1 385 dossiers de candidature ont été reçus issus d'entrepreneurs, de responsables associatifs ou de particuliers ; 160 projets ont été présélectionnés et accompagnés par des séances de coaching et 64 lauréats ont été récompensés. Chaque lauréat a reçu 4 000 euros, soit une dotation totale de 256 000 euros sur ce projet.

Un Forum national regroupant l'ensemble des lauréats régionaux a été organisé pour la 1^{re} fois en octobre 2023 avec pour objectif de créer des synergies entre nos lauréats et de partager des contenus inspirants.

Start Innovation Business Awards

Le CIC a également déployé la 4^e édition nationale des *Start Innovation Business Awards* qui constitue un véritable accélérateur de business pour ces entreprises. Plus de 1 158 candidats ont postulé à cet appel à projets, qui a récompensé au final 18 lauréats régionaux et trois gagnants nationaux pour l'année 2023, pour 200 000 euros de dotations globales. Plusieurs partenariats ont été signés ou renouvelés également, comme avec BGE qui accompagne depuis 40 ans la reprise d'entreprises, ou ABF Décisions pour inciter les entreprises à se relocaliser en France.

professionnels et agriculteurs situés dans les départements dont le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale et les prêts étudiants et formations diplômantes. Cette émission a connu un fort succès auprès des investisseurs obligataires.

Le dispositif d'identification et de suivi des actifs éligibles est décrit dans le paragraphe 3.8.3.

[1] <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/programmes/obligations-vertes-et-sociales.html>

DONNEES QUANTITATIVES

Indicateur	Code Indicateur	Unité	2023	2022
Encours ISR avec label ISR, FNG, Luxflag	SOT28	Mds€	39,3	30,9
Encours total géré par la société de gestion	SOT28BASE	Mds€	129,5	127,6
Encours de l'épargne salariale solidaire	SOT37	M€	1 583	1 297
Montant reversé aux associations venant des produits solidaires	SOT35	€	1 007 889	513 402
OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprise...)	SOT40	Nb	459 627	455 135
Budget total dédié au mécénat et au sponsoring	SOT52	M€	82,8	55,3
Dossiers traités – ADIE	SOT16	Nb	4 152	4 249
Montant des lignes de crédit mises à disposition – ADIE	SOT17	M€	15,1	13,7
Nouveaux microcrédits financés – France Active	SOT19A	Nb	775	1 391
Montants garantis – France Active	SOT20A	M€	22,8	34,9
Prêts complémentaires accordés – Initiative France	SOT22	Nb	3 265	3 730
Montant des prêts bancaires complémentaires accordés – Initiative France	SOT23	M€	282,1	319,6

Libellé indicateur	Code publication	Unité	2023	2022
Points de vente de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	SOT01	Nb	4 367	4 488
Crédits de proximité (< 3 000 €) accordés	SOT27	Nb	1 328 479	1 288 761
Montant des crédits de proximité (<3 000 €) accordés	SOT26	€	1 236 087 174	1 205 692 345
Encours hors capitalisation des livrets d'épargne pour les autres	SOT33	€	159 097 077	236 222 177
Montant des micros crédits accordés	SOT13	€	816 082	746 741
Éco-prêts accordés dans l'année	SOT63	Nb	23 961	20 487
Montant total des prêts à taux zéro sur l'année	SOT65	€	339 403 370	278 467 276
Montant des prêts dans les énergies renouvelables accordés aux professionnels et agriculteurs	SOT68	M€	254,3	269,9
Encours crédit à la clientèle	SOT83	Mds€	522,00	502,1
Encours crédit à l'habitat	SOT84	Mds€	264,9	254,4
Encours crédit à la consommation	SOT85	Mds€	54,6	51,0



3.7 AMBITION SOCIALE

Les informations et éléments chiffrés portent sur les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France.

3.7.1 Inclusion, diversité et égalité des chances

Crédit Mutuel Alliance Fédérale mène une politique volontariste et ambitieuse en matière de diversité et d'inclusion pour lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité des chances et de traitement.

Cette démarche s'inscrit au cœur des valeurs mutualistes et de la raison d'être de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Ensemble, écouter et agir, et s'incarne plus particulièrement dans la mission « Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination » du statut d'entreprise à mission.

Égalité des chances et emploi des jeunes

Crédit Mutuel Alliance Fédérale se positionne comme un acteur engagé et actif en faveur des jeunes, notamment pour ceux qui sont le plus éloignés de l'emploi en développant sur tout le territoire des initiatives pour favoriser l'alternance et l'accès de ces jeunes au monde de l'entreprise.

En 2023, ce sont plus 1 400 alternants recrutés dont plus de 30 % issus des QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la ville) et des zones rurales.

Membre fondateur du Collectif des entreprises pour une économie plus inclusive, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, aux côtés de 38 grandes entreprises, mène depuis 2018 des actions en faveur de l'inclusion des jeunes sur les dix grands bassins d'emplois en France : Seine-Saint-Denis, Strasbourg, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Lille, Toulouse, Nantes et Grenoble. Sur chacun d'eux, des représentants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont présents pour participer activement à un certain nombre d'initiatives, comme le Forum pour l'Avenir organisé à Strasbourg en mars 2023. Cette journée a permis à plus d'une centaine de jeunes, de 16 à 30 ans, issus de quartiers prioritaires de la ville (QPV) ou de zones rurales, de bénéficier de conseils dans leurs démarches pour accéder au monde professionnel.

Engagé en faveur des quartiers et des territoires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit son accompagnement au plus près des acteurs de terrain avec des associations comme Nos Quartiers ont des Talents, Télémaque, ou Sport dans la Ville. Des actions sont ainsi mises en place dans les entreprises du groupe pour encourager l'engagement des collaborateurs dans le cadre du bénévolat ou du mentorat.

Égalité des chances et non-discrimination

Engagé en faveur de l'égalité des chances, Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit ses actions de formation à la non-discrimination auprès des recruteurs, et plus largement, s'est engagé à former en 2022, 100 % des collaborateurs et collaboratrices à la non-discrimination. Un module de formation, *Prévenir les discriminations* et favoriser la diversité, a été déployé au dernier trimestre 2022, comportant un autodiagnostic et un *e-learning*.

En janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis à la disposition de l'ensemble des collaborateurs un outil de signalement pour signaler des faits de harcèlement et de discrimination. Cet outil est venu renforcer le dispositif de signalement déjà existant en facilitant et en rendant plus visible cette faculté de signalement. Une équipe restreinte au niveau de la DRH Groupe est en charge du suivi des signalements reçus.

Par ailleurs, en janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a rejoint l'initiative #StOpE pour lutter contre le sexisme dit Ordinaire en Entreprise.

Tout au long de l'année 2023, orchestrée par la direction des ressources humaines Groupe, Crédit Mutuel a mené des actions concrètes pour faire reculer durablement le sexisme dit ordinaire en entreprise. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi participé à une étude sur les relations de travail entre les femmes et les hommes. Plus de 20 000 collaborateurs et collaboratrices y ont répondu. Des formations sont déployées à destination des équipes des ressources humaines et des référents harcèlement et agissements sexistes (employeur et CSE) afin de pouvoir agir au quotidien contre le sexisme.

Fortement engagé en faveur de l'égalité professionnelle, une communauté « Crédit Mutuel - Elles » a été créée afin d'agir ensemble et de faire bouger les lignes de la mixité et de l'égalité professionnelle. Cette communauté propose des contenus riches et diversifiés (ateliers, webinaires, articles, partages,...). Plus de 1 100 collaboratrices et collaborateurs composent déjà cette communauté.

Égalité de traitement

Concernant l'égalité de traitement, des mesures sont prises en faveur de l'égalité femmes/hommes. L'égalité salariale est l'un des leviers de la parité, associée à un plan de développement des carrières des femmes. Depuis plusieurs années, dans le cadre des nominations à des postes d'encadrement supérieur et de direction, Crédit Mutuel Alliance Fédérale attache une grande importance à la nécessaire parité des candidatures. En matière de formation, aucune session de l'Ecole des directrices et des directeurs ne démarre sans avoir la parité.

La féminisation des postes d'encadrement est un objectif majeur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui se matérialise par un des indicateurs humain et mutualiste du plan stratégique révisé *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin!* L'ambition est d'atteindre l'égalité femmes/hommes d'ici 2023 dans les postes d'encadrement (emploi de cadres incluant notamment les postes de directeurs/directrices de caisses du réseau Crédit Mutuel et/ou d'agences du réseau CIC) et de gouvernance (membres des comités de direction des entités du groupe relevant du socle social commun).

En outre, dans le cadre de l'engagement n°6 « défendre l'égalité salariale femmes-hommes à tous les échelons de la banque » pris par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en sa qualité d'entreprise à mission, un accord de Groupe portant sur l'égalité salariale a été conclu le 21 février 2022. Aux termes de cet accord, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engageait à ce que, sur le périmètre global de la Convention de Groupe, les salaires des femmes et ceux des hommes ne présentent pas d'écart entre eux de 3 % ou plus pour un même niveau de classification et une même tranche d'âge au 31 décembre 2022. Pour parvenir à l'objectif d'égalité salariale entre les femmes et les hommes et donc supprimer les écarts salariaux collectifs, cet accord prévoyait au titre de l'année 2022 la mise en œuvre d'une mesure de correction collective représentant 0,5 % de la masse salariale.

Cet accord prévoyait également qu'au-delà de ce dispositif prévu pour l'année 2022 l'objectif pour chaque entreprise est d'assurer le maintien d'une égalité salariale collective entre les femmes et les hommes. Un suivi de cet engagement est effectué tous les ans dans le cadre de l'entreprise à mission.

Par ailleurs, plus des trois quarts des entreprises du groupe affichent un score supérieur à 85 points concernant l'index égalité femme-homme.

Handicap et proches aidants

Pleinement engagé en faveur du handicap, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté, de moyens pour structurer et faire vivre sa politique en faveur de l'emploi de personnes en situation de handicap : signature du premier accord de Groupe Handicap et proches aidants le 8 décembre 2021, création d'une mission handicap Groupe et d'un réseau de référents handicaps de proximité et de référents CSE.

Le 1^{er} accord de Groupe Handicap et Proches Aidants signé le 8 décembre 2021 pour la période 2022-2024 concrétise l'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour de quatre axes :

- le recrutement, l'accueil et l'intégration des personnes en situation de handicap,
- l'information, la sensibilisation et la formation de l'ensemble de nos collaborateurs,
- le développement et le maintien dans l'emploi de nos collaborateurs
- l'accroissement des relations avec les secteurs protégés et adaptés.

Cet accord intègre également des mesures qui permettent à nos salarié(e)s dont le proche (enfant, conjoint et ascendant) est handicapé de mieux concilier leur vie professionnelle avec les contraintes rencontrées en lien avec le handicap de leur proche.

Une Mission Handicap Groupe assure le pilotage et le déploiement de l'accord de Groupe Handicap par des actions notamment d'information, de sensibilisation et de formation. C'est une instance de soutien et de conseil qui s'adresse à tous les collaborateurs et collaboratrices reconnus ou non travailleurs handicapés, ainsi qu'aux équipes ressources humaines et aux managers. Elle accompagne plus particulièrement les entités concernées dans les situations d'inaptitude avec recherche de reclassement.

Dans chaque entreprise du groupe, un référent handicap de proximité accompagne les personnes en situation de handicap ou les proches aidants tout au long de leur parcours dans l'entreprise en lien avec les responsables ressources humaines, les managers et les services de santé au travail. Des référents handicap sont également désignés par chaque comité social et économique (CSE) parmi leurs membres.

En 2023, l'ensemble des référents handicap CSE ont été formés dans le cadre de leur mission.

Par ailleurs, un atelier en ligne ouvert à l'ensemble des salarié(e)s a été proposé par la communauté « Crédit Mutuel Elles » sur le thème des aidants : « Aidant et actif, concilier vie privée et vie professionnelle sans perdre pied ! »

Enfin, dans le cadre de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées 2023, des actions ont été déployées pour déconstruire les idées reçues sur le handicap :

- une série de vidéos pour combattre les idées reçues autour du handicap ;
- des ateliers de réalité virtuelle pour sensibiliser et vivre la vie de collaborateurs en situation de handicap sur les sites de Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Paris, Lille et Nantes les 21 et 22 novembre. Grâce à des casques de réalité virtuelle, les collaboratrices et collaborateurs étaient confronté(e)s à des situations de handicap au travail. A travers sept modules, différentes situations étaient illustrées et permettaient de mieux comprendre le quotidien de personnes en situation de handicap visible ou invisible. Ce sont 455 collaborateurs et collaboratrices sensibilisés sur ces journées ;
- le 23 novembre, la journée du DuoDay, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ouvert ses portes à des personnes en situation de handicap afin qu'elles découvrent l'entreprise et les différents métiers du Groupe. Sur l'ensemble du territoire, 112 duos se sont formés (dont 70 pour la journée du 23 novembre).
- la mise en ligne du jeu Handipoursuite qui permet de tester ses connaissances de façon ludique et de faire tomber les préjugés sur le handicap. Plus de 4 000 parties ont été jouées par les collaborateurs et collaboratrices du Groupe.

Mécénat et engagement des collaborateurs

Les valeurs de solidarité et d'engagement sont au cœur de l'identité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Depuis 2020, dans le cadre de l'accord de Groupe relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels, a été mis en place le mécénat de compétence dédié aux collaboratrices et aux collaborateurs proches de la retraite. Ce dispositif qui s'inscrit pleinement dans les valeurs groupe, a permis en 2023 à 19 salariés de bénéficier de cette forme d'engagement innovante auprès d'associations qui oeuvrent pour l'environnement et les territoires, deux axes soutenus par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, et pour renforcer l'engagement du groupe au service du bien commun et permettre aux collaboratrices et aux collaborateurs qui le souhaitent de s'engager pour l'intérêt général, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé en octobre 2023 une plateforme d'engagement citoyen. L'objectif de cette plateforme est de faciliter la mise en relation des besoins des associations en termes de bénévolat et l'envie de chacun, en fonction des causes qui lui tiennent à cœur et de son temps personnel disponible.

Porté conjointement par la direction des ressources humaines et la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce dispositif est lancé dans un premier temps sous la forme d'un pilote auquel cinq entités participent (Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, Crédit Mutuel Midi Atlantique, CIC Nord Ouest, Crédit Mutuel Leasing, Banque Transatlantique et la Française) avant d'envisager son déploiement généralisé à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Au 31 décembre 2023, ce sont un peu plus de 1 000 collaborateurs inscrits sur la plateforme et une vingtaine de missions réalisées.

3.7.2 Accompagner les carrières et les mobilités

Négociation d'un nouvel accord de groupe sur la Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) du 30 juin 2023-2026

La finalité de la GEPP, qui englobe la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des compétences (GPEC), est principalement d'anticiper et d'adapter les évolutions des emplois aux mutations économiques, démographiques et technologiques prévisibles au regard de la stratégie des entreprises. Cela doit permettre à ces dernières de renforcer leur dynamisme et leur compétitivité, et aux salariés, de disposer des informations et des outils dont ils ont besoin pour être les acteurs de leur parcours professionnel.

Ainsi, la démarche de GEPP conduite dans nos entreprises doit être étroitement liée aux orientations stratégiques définies par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le dernier accord de Crédit Mutuel Alliance Fédérale signé unanimement en juin 2020 par les organisations syndicales s'inscrivait dans cet objectif. Cet accord s'articulait principalement autour des thèmes suivants :

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ;
- la formation professionnelle et l'accompagnement des parcours professionnels ;
- les conditions de mobilité interne à l'entreprise ;
- la prise en compte de la diversité dans la gestion de l'emploi ;
- le déroulement de carrière des salariés titulaires de mandats désignatifs ou électifs ;
- le mécénat de compétences pour les salariés en fin de carrière.

L'accord du 30 juin 2020 arrivant à échéance, les partenaires sociaux se sont réunis à l'occasion de plusieurs réunions en 2023 sur le thème de la GEPP.

Les discussions entre les organisations syndicales représentatives et la direction du Groupe ont permis de construire un accord de sorte à ce que les actions et mesures négociées pour les trois années à venir soient au service des orientations stratégiques des entreprises de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, telles que définies dans son futur plan stratégique 2024-2027, Ensemble Performant Solidaire adopté en décembre 2023.

Cet accord a été signé le 15 novembre 2023 par la majorité des organisations syndicales représentatives et s'appliquera sur les trois prochaines années sur le périmètre des entreprises qui relèvent de la Convention de Groupe.

En synthèse l'accord de Groupe sur la GEPP 2023-2026 s'articule autour des sept axes suivants :

- la concrétisation de la promesse employeur de Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour des valeurs d'inclusion, d'égalité et de diversité pour attirer de nouvelles collaboratrices et de nouveaux collaborateurs ;
- l'intégration, l'accompagnement et la fidélisation des collaboratrices et collaborateurs tout au long de la carrière ;
- l'accompagnement des collaboratrices et collaborateurs en fin de carrière ;

- l'anticipation des futurs besoins métiers et compétences des activités et des réseaux ;
- l'accompagnement des projets professionnels de collaboratrices et collaborateurs à l'échelle du Groupe ;
- la formation professionnelle au service de l'employabilité et de l'évolution des compétences des collaboratrices et collaborateurs ;
- la détection, l'accompagnement et la valorisation des talents.

Les engagements pris et les actions qui seront conduites ces trois prochaines années au titre de ces axes doivent permettre à Crédit Mutuel Alliance Fédérale de remplir les ambitions affichées dans ses orientations stratégiques et ainsi consolider sa performance et son efficacité opérationnelle.

Ils doivent également permettre aux salariés d'être les acteurs de leur parcours professionnel au sein de leur entreprise ou d'une autre entité du Groupe dans le cadre d'une mobilité intra-Groupe. Plus que jamais, notre entreprise doit offrir des perspectives réelles de mobilité et de carrière pour chaque salarié.

Cet accord doit aussi, via le renforcement continu des compétences de chacun, favoriser l'employabilité permanente de chaque collaborateur pour construire le Groupe de demain.

Enfin, les actions et engagements déclinés dans le présent accord doivent servir les valeurs de démocratie et de solidarité ainsi que l'engagement social et environnemental que porte Crédit Mutuel Alliance Fédérale, devenue entreprise à mission en 2020.

Dans cette perspective, cet accord prévoit :

- d'une part, de maintenir un certain nombre de dispositifs d'ores et déjà existants et d'assurer leur promotion de sorte à ce qu'ils soient mieux connus de nos salariés ;
- d'autre part, d'aller plus loin et renforcer les engagements pris dans le cadre de cet accord en mettant en place de nouvelles mesures en faveur de la GEPP. La création de l'observatoire paritaire des métiers illustre pleinement cette volonté.

La formation professionnelle

Crédit Mutuel Alliance Fédérale investit massivement dans la formation de ses collaborateurs afin de développer leurs compétences et leur permettre d'évoluer au sein du groupe. En 2023, 6,58 %^[1] de la masse salariale ont été investis en formation. Cet investissement représente plus de 282 000 jours dont la moitié de ces actions est organisée en présentiel.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une structure entièrement dédiée à la formation des salariés. Les parcours métiers sont construits en s'appuyant systématiquement sur une démarche pédagogique progressive, pour accompagner au plus près les collaborateurs. Ces parcours centrés sur la relation client s'adressent principalement aux commerciaux. Ils intègrent toutes les compétences techniques et commerciales requises pour exercer les métiers de la banque et de l'assurance. Ils alternent des mises en situation avec des périodes d'expérimentation et de consolidation. Chaque année, plus de 5 000 collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont en formation sur un parcours, adapté à l'exercice de leur futur métier et gage d'une évolution de carrière régulière au sein de l'entreprise. De plus, l'ensemble des collaborateurs du groupe a accès à la plateforme de formation à distance qui propose une offre riche et diversifiée de modules de formation.

[1] Périmètre de Cap Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Sur le périmètre de la DPEF, le pourcentage de la masse salariale investie dans la formation est de 5,6%.

Par ailleurs, de nombreux directeurs et directrices de caisses de Crédit Mutuel et d'agences du CIC ont suivi le parcours de l'École des directrices et directeurs, réalisé sur une période de quatre à cinq mois. Ces candidats et candidates au poste de directeurs/directrices sont déchargés de toute activité en dehors de leur apprentissage. A l'aide de ce parcours, près de 1 500 salariés ont été formés au métier de directeur/directrice de caisse ou d'agence.

L'un des objectifs du plan stratégique révisé ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin ! du groupe était d'accompagner 100 % des collaborateurs à la transformation digitale à horizon 2023. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en 2019 le passeport digital pour permettre à chacun de se positionner sur son niveau de maîtrise bureautique et digitale. Les évaluations et les mises en situation portent sur la connaissance de l'environnement digital, le traitement des données et informations, la protection dans un environnement digital, les moyens de

communication et de collaboration (réseaux sociaux, conférence en ligne, discussion en ligne, etc.). Il s'agit pour les collaborateurs, à partir du diagnostic réalisé à l'aide d'un questionnaire et de mises en situation, d'acquérir de nouvelles capacités et de progresser à leur rythme. Ce passeport intègre une certification digitale qui permet aux collaborateurs de valoriser leurs compétences, et aux équipes de Cap Compétences de définir les mesures adéquates pour améliorer la maîtrise du sujet.

Par ailleurs, un visa relationnel permet aux collaborateurs des réseaux de situer leur niveau de maîtrise des outils commerciaux tels que la signature électronique, l'analyseur d'e-mails, les assistants virtuels, la banque à distance et le rendez-vous vidéo. Au 31 décembre 2023, 97,5 % des personnes inscrites et présentes^[1] ont bénéficié de l'accompagnement à la transformation digitale, grâce aux dispositifs du passeport digital et/ou du visa relationnel sur le périmètre socle commun du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3

3.7.3 Favoriser la qualité de vie au travail (QVT)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est engagé dans une démarche de QVT encouragée par ses valeurs mutualistes. Concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail pour les collaborateurs et la performance globale dans un environnement en pleine mutation reste une priorité. Cet engagement se concentre sur plusieurs conditions de travail : contenu du travail, opportunités de développement professionnel, qualité du management, satisfaction des clients sociétaires et bon fonctionnement de l'entreprise.

Dès le mois de mai 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a souhaité engager de nouvelles négociations autour de la QVT, incluant la mise en place du travail à distance. En effet, la direction de Crédit Mutuel Alliance Fédérale considère que le recours au travail à distance est un facteur de la QVT des salariés car il permet de réduire les nuisances liées à l'usage des transports pour se rendre au travail, de mieux concilier la vie professionnelle avec la vie personnelle ou encore d'acquérir plus d'autonomie dans le travail.

La direction a proposé aux organisations syndicales de négocier un accord-cadre constituant un socle commun de mesures applicables à l'ensemble des entités qui relèvent de la convention de groupe lesquelles doivent ensuite le décliner au sein de leur organisation dans une logique de proximité et de responsabilité. L'accord-cadre portant sur la qualité de vie au travail ainsi que sur le travail à distance a été signé à la majorité des organisations syndicales en date du 28 octobre 2020. Cet accord-cadre prévoit un socle de mesures qui peut être complété par des engagements spécifiques dans chacune des entités du groupe. Le socle de mesures communes de l'accord-cadre QVT est le suivant :

- optimiser l'organisation du travail au quotidien : l'analyse régulière des tâches, l'instauration d'échanges privilégiés avec les managers au sujet de la QVT et plus spécifiquement, l'inclusion de la charge de travail comme thème spécifique de l'entretien professionnel ;
- favoriser la santé au travail : la mise en place d'une plateforme santé afin de simplifier et d'élargir les services existants, l'amélioration de l'aménagement des locaux et des postes de travail, la lutte contre les risques psychosociaux et la prévention de la dépression ou encore l'encouragement de la pratique du sport en entreprise ;

- améliorer la mobilité des salariés entre leur domicile et leur travail : adoption d'un forfait Mobilités durables de 400 euros qui est passé à 700 euros pour les années 2022 et 2023, lancement d'une plateforme de covoiturage interne et proposition d'inscription à des journées de remise en selle pour sécuriser les déplacements à vélo. Ces mesures s'inscrivent dans la démarche écoresponsable de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- encourager le développement d'un modèle de management dit responsable, inciter les collaborateurs à être participatifs notamment *via* le réseau social d'entreprise et les enquêtes engagements et favoriser l'engagement des salariés dans les activités solidaires (don du sang) ou citoyennes [12 jours accordés aux collaborateurs sapeurs-pompiers volontaires] ;
- faciliter l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle : développement de services à destination des collaborateurs.

En plus des mesures communes, des actions concrètes sont également menées au sein des différentes entités du groupe afin d'améliorer la qualité de vie au travail des collaborateurs. À titre d'exemple, le CIC Ouest a mis en place la possibilité pour ses salariés de réserver des places en crèche et le Crédit Mutuel Antilles Guyane a lancé en 2022 une commission sportive pour lutter contre la sédentarité de ses salariés.

Le travail à distance

Outre les mesures décrites précédemment, l'accord-cadre prévoit la mise en place du travail à distance régulier et volontaire selon deux formules possibles : un rythme de 22 jours maximum de travail à distance par an et/ou un rythme d'un jour minimum de travail à distance par semaine.

En effet, considérant le télétravail comme un facteur d'amélioration de la QVT des salariés, ce mode d'organisation du travail a été ainsi mis en place par ledit accord, charge aux entreprises d'en assurer ensuite une déclinaison locale.

[1] Périmètre de Cap Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : collaborateurs en CDI au 31/10/2023 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31/12/2023. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31/12/2023 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31/10/2023 et de ce fait non inscrits à la formation.

Toutes les entreprises qui relèvent de la convention de groupe, parties à l'accord-cadre du 28 octobre 2020, ont donc mis en place le télétravail après négociations et ce, dès l'année 2021.

En mai 2022, la deuxième édition du baromètre #vousavezlaparole! s'est tenue permettant de recueillir l'avis des salariés, notamment sur leurs conditions de travail.

À cette occasion, il est ressorti que la mise en œuvre du télétravail était appréciée des salariés mais jugée trop encadrée dans son formalisme d'accès. Les salariés ont exprimé le souhait de davantage de souplesse et de fluidité dans la mise en œuvre du télétravail.

Dans ce contexte, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a souhaité faire évoluer le dispositif de télétravail et a donc proposé, aux organisations syndicales représentatives, d'entrer en discussion afin de réviser l'accord

en cours dans le but principalement d'alléger l'accès au télétravail pour les salariés. Un avenant à l'accord-cadre a été conclu le 24 novembre 2022, lequel prévoit notamment les évolutions suivantes :

- la réduction de la durée d'ancienneté au sein du groupe pour être éligible au travail à distance régulier ;
- la suppression de la condition de durée d'ancienneté dans le poste en cas de mobilité du salarié ;
- une nouvelle définition, plus élargie, du domicile du travailleur à distance.

Ces évolutions illustrent l'engagement du groupe en faveur de la qualité de vie au travail et de l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle de ses salariés.

3.7.4 Promotion de la dynamique du dialogue social

L'organisation du dialogue social, la négociation collective, les procédures d'information et de consultation du personnel répondent à la volonté de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise et de poser les questions prioritaires du groupe sur les sujets stratégiques.

Cette volonté est réaffirmée dans le plan stratégique révisé lequel intègre clairement la nécessité d'un dialogue social de qualité et de proximité au service de nos ambitions. Un certain nombre de sujets donnent lieu à des accords de Groupe, mais l'essentiel du dialogue se fait en proximité, dans une logique de responsabilité, au plus près du terrain. Les représentants des salariés sont étroitement associés aux décisions.

Au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le dialogue social de proximité se construit principalement avec les instances et interlocuteurs suivants :

- le comité social et économique (CSE) et ses éventuelles commissions, dont la CSSCT dédiée aux questions relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail. Les attributions principales du CSE sont :
 - d'assurer l'expression collective des salariés permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production,
 - de promouvoir la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail dans l'entreprise,
 - de présenter à l'employeur les réclamations individuelles et collectives, relatives aux salaires, à l'application du Code du travail et aux autres dispositions légales concernant notamment la protection sociale, ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise.

À ce titre, le CSE est notamment informé et consulté sur les thèmes suivants :

- les orientations stratégiques de l'entreprise,
- la situation économique et financière de l'entreprise,
- la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi,
- ponctuellement, sur les thèmes relevant de sa compétence comme les projets de réorganisation ;
- les représentants de proximité mis en place dans certaines entités à implantation géographique dispersée ou multisites pour conserver la proximité avec le terrain. Ils viennent en appui du CSE. Ils peuvent notamment relayer les préoccupations locales des salariés et contribuer à la résolution des problèmes locaux ;
- les délégués syndicaux, qui sont les interlocuteurs privilégiés de l'employeur pour négocier des accords d'entreprise.

Au-delà de l'ensemble de ces instances, des délégués syndicaux sont également désignés sur le périmètre des entités qui relèvent de la convention de groupe. Il s'agit des délégués syndicaux groupe (DSG), qui ont compétence pour négocier les accords applicables au sein des entreprises qui relèvent de la convention de groupe. Leur rôle est précisé dans l'accord de groupe sur le droit syndical du 5 décembre 2018 modifié par avenant le 23 juin 2022.

En 2023, de nombreux accords ont été signés avec les DSG, preuve de la dynamique du dialogue social au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Parmi ces accords, on peut retenir notamment les accords suivants :

- avenant n°4 à la convention de groupe (portant création de nouveaux emplois) ;
- accord de groupe sur la GEPP ;
- accord sur les salaires ;
- accord de groupe relatif à une prime de partage de la valeur versée en 2023.

3.7.5 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

- Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective : les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale tiennent à chaque périodicité requise leurs élections professionnelles (sauf exception due à leur taille). Elles réunissent régulièrement leurs représentants du personnel (Comité Social et Economique, commission santé sécurité et conditions de travail) et autres commissions du CSE obligatoires ou mises en place facultativement. Les employeurs des entités du périmètre des indicateurs n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour délit d'entrave. Plusieurs accords (accord de Groupe sur le droit syndical, accords de Groupe et d'entreprise sur le fonctionnement des CSE) fixent les moyens mis à disposition des représentants du personnel et des représentants syndicaux et précisent les règles d'évolution professionnelle des représentants du personnel.
- Élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession : conformément à la loi, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est attentif dans sa politique sociale à la promotion de l'élimination de ces discriminations notamment à travers les actions décrites dans le paragraphe 3.6.1.
- Élimination du travail forcé ou obligatoire et abolition effective du travail des enfants : Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a recours ni au travail forcé ou obligatoire, ni au travail des enfants dans ses succursales et filiales à l'étranger.

3.7.6 Emploi

Effectif total

Crédit Mutuel Alliance Fédérale emploie 77 283 ^[1] salariés à fin 2023 dont plus de 62 300 travaillent en France.

Embauches

Les nouvelles embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) sont principalement effectuées dans les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC ainsi que dans la filiale Euro-Information. Deux sites carrière dédiés permettant de mettre en avant les offres d'emploi, les métiers, des témoignages de collaborateurs ainsi que les engagements des ressources humaines de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Par ailleurs, des campagnes de communication marque employeur appuient la démarche de recrutement tout au long de l'année.

Un espace carrière dédié aux collaborateurs permet aussi de dynamiser et simplifier la mobilité au sein du groupe. Afin de mieux accompagner les salariés dans le cas de mobilité intra-entreprises et interentreprises, la direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé deux contrats-cadres avec les sociétés MUTER-LOGGER et CSE *Executive Relocations*. S'il n'y a aucune obligation, tant pour l'employeur que pour le salarié, à faire appel à l'une ou l'autre de ces sociétés, ces dernières, en tant que professionnels, disposent d'une expérience, d'une compétence et d'un savoir-faire reconnus dans les prestations d'assistance à la mobilité.

Données quantitatives

EFFECTIFS

Code Indicateur	Libellé indicateur (nb)	2023	2022
SOC01_BIS	Effectif inscrit	74 417	74 723
SOC01_F201	Effectif : Femmes cadres en CDI - France	12 509	11 635
SOC01_F202	Effectif : Femmes non cadres en CDI - France	20 498	20 898
SOC01_F203	Effectif : Femmes cadres en CDD - France	74	48
SOC01_F204	Effectif : Femmes non cadres en CDD - France	1 823	1 745
SOC01_H211	Effectif : Hommes cadres en CDI - France	15 482	14 966
SOC01_H212	Effectif : Hommes non cadres en CDI - France	10 047	10 318
SOC01_H213	Effectif : Hommes cadres en CDD - France	94	72
SOC01_H214	Effectif : Hommes non cadres en CDD - France	1 474	1 481
SOC01_F205	Effectif : Femmes à l'étranger	6 816	7 507
SOC01_FM205	dont : Femmes avec responsabilité managériale	951	1 211
SOC01_FNM205	dont : Femmes sans responsabilité managériale	5 865	6 296
SOC01_H215	Effectif : Hommes à l'étranger	5 600	6 053
SOC01_HM215	dont : Hommes avec responsabilité managériale	1 382	1 714
SOC01_HNM215	dont : Hommes sans responsabilité managériale	4 218	4 339

[1] Entités gérées par la direction des ressources humaines comprenant les entités consolidées et non consolidées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

RÉPARTITION DES SALARIÉS PAR SEXE ET PAR ÂGE

Code indicateur	Libellé indicateur	2023
SOC88	Effectifs < 25 ans	5 221
	Hommes < 25 ans	2 369
SOC89	Femmes < 25 ans	2 852
SOC90	Effectifs 25-29 ans	7 457
	Hommes 25 - 29 ans	3 277
SOC91	Femmes 25 - 29 ans	4 180
SOC92	Effectifs 30-34 ans	9 165
	Hommes 30 - 34 ans	3 896
SOC93	Femmes 30 - 34 ans	5 269
SOC94	Effectifs 35-39 ans	10 144
	Hommes 35 - 39 ans	4 109
SOC95	Femmes 35 - 39 ans	6 035
SOC96	Effectifs 40-44 ans	11 152
	Hommes 40 - 44 ans	4 439
SOC97	Femmes 40 - 44 ans	6 713
SOC98	Effectifs 45-49 ans	9 796
	Hommes 45 - 49 ans	4 220
SOC99	Femmes 45 - 49 ans	5 576
SOC100	Effectifs 50-54 ans	8 737
	Hommes 50 - 54 ans	4 161
SOC101	Femmes 50 - 54 ans	4 576
SOC102	Effectifs 55-59 ans	7 726
	Hommes 55 - 59 ans	3 525
SOC103	Femmes 55 - 59 ans	4 201
SOC104	Effectifs 60 ans et +	5 019
	Hommes 60 ans et +	2 701
SOC105	Femmes 60 ans et +	2 318

EMBAUCHES

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC13	Recrutement : nombre total d'embauches	14 412	19 026
SOC15	Embauches femmes	7 905	10 120
SOC16	Embauches en CDI	6 466	9 164

DEPARTS

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation (toutes entités françaises et étrangères y compris mobilité groupe)	5 820	6 385
SOC20	Dont nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation pour licenciement	877	885

RÉMUNÉRATIONS ET LEURS ÉVOLUTIONS ⁽¹⁾

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC73	Masse salariale brute non chargée	3 642 M€	3 482 M€
SOC107	Rémunération annuelle totale brute des CDI	3 515 M€	3 370 M€
SOC108	Rémunération annuelle totale brute des CDI non cadres	1 410 M€	1 373 M€
SOC109	Rémunération annuelle totale brute des CDI cadres	2 105 M€	1 997 M€
SOC80	Montant global des charges sociales versées	2 028 M€	1 811 M€

(1) 2023 : Hors entités étrangères du groupe La Française.

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein (CDI, CDD, y compris congé parental à temps plein)	65 992	66 086
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel (CDI, CDD et cadres à forfait jour réduit)	8 425	8 637

ABSENTÉISME ⁽¹⁾

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC38	Nombre total de jours d'absence	860 461	955 066
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	843 342	935 816
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	17 119	19 250
SOC44	Nombre d'accidents du travail déclarés avec arrêt de travail	386	468

(1) 2023 : Hors succursales de La Française AM Finance Services.

FORMATIONS ⁽¹⁾

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation) en millions d'euros	204,4	175,8
SOC47	Pourcentage de la masse salariale investie dans la formation	5,6%	5,0%
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi une formation	72 217	72 454
SOC49	Pourcentage de salariés formés	97,1%	97,0%
SOC50	Nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés	2 691 896	2 553 100

(1) 2023 : Hors La Française Group UK et les succursales de La Française AM Finance Services.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Code	Libellé indicateur	2023	2022
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	2 574	2 291
SOC39	Pourcentage de travailleurs handicapés dans l'effectif total	3,5 %	3,1 %
SOC63	Pourcentage de femmes parmi les promotions cadres ou assimilés ⁽¹⁾	44,4 %	40,5 %

(1) CDI, CDD, en France et à l'étranger.



3.8 AMBITION ENVIRONNEMENTALE

3.8.1 Réduction de l'impact environnemental du groupe

Conscient de son rôle au service de l'économie et du développement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à conduire l'ensemble de ses activités de façon responsable. La prise en compte des enjeux environnementaux dans l'exercice de ses métiers constitue un des axes majeurs de sa politique de développement durable.

Empreinte carbone interne (hors financements)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à réduire de 30 % son empreinte carbone^[1] sur le périmètre France à l'horizon du plan stratégique révisé 2019-2023 ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !

En 2018, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mandaté un cabinet spécialisé pour l'accompagner et a choisi d'appliquer la norme ISO 14064^[2] qui fournit un cadre de comptabilisation et de reporting des émissions de gaz à effet de serre sur le périmètre vie de bureau. L'empreinte carbone interne est publiée pour toutes les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale situées en France, avec une année de décalage.

Au cours de l'exercice 2023, les travaux de fiabilisation des données se sont poursuivis et une enquête a été déployée auprès des collaborateurs pour affiner le calcul des émissions liées aux déplacements domicile-travail.

[1] Cet objectif concerne les postes suivants : énergies (gaz, électricité), flotte automobile, fuites de gaz réfrigérants et déplacements professionnels.

[2] Sont appliquées les 2 premières parties de la norme : 14064-1 et 14064-2.

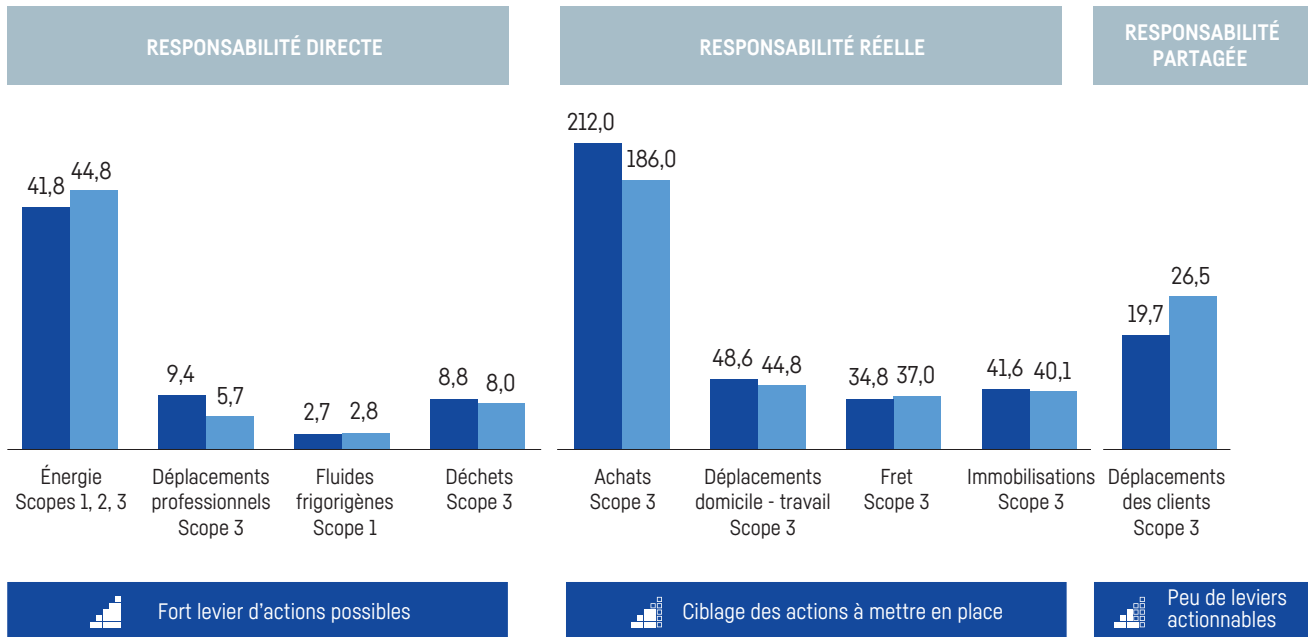
ANALYSE COMPARATIVE DE L'EMPREINTE CARBONE FRANCE [en ktCO₂eq], PÉRIMÈTRE VIE DE BUREAU

L'empreinte de 2022 intègre celle de CMNE contrairement à 2021.

Hors retraitement de périmètre



2022 : 419,4 ktCO₂eq
2021 : 395 ktCO₂eq



Fort levier d'actions possibles

Ciblage des actions à mettre en place

Peu de leviers actionnables

● 2022 ● 2021

en Ktco ₂	2022	2021
scope 1	21,5	22,6
scope 2	12,5	13,6
scope 3*	385,4	359,5
TOTAL	419,4	395,7

* Hors émissions liées aux financements.

Les émissions des scopes 1 et 2 diminuent respectivement de 5 % et 8 % alors que celles du scope 3 progressent de 7 % entre 2021 et 2022.

Les principaux postes d'émission en 2023 sont les achats [51 %], les déplacements domicile-travail [12 %] et les immobilisations [10 %].

La progression de l'empreinte totale de 6 % entre 2021 et 2022 s'explique par :

- une hausse des achats ;
- une augmentation des déplacements professionnels, notamment en avion et en véhicule personnel ;
- une hausse des déplacements domicile-travail.

Concernant l'objectif du plan de stratégie de réduction de 30 % de l'empreinte carbone sur un périmètre plus réduit, il a été atteint avec un taux de réduction de 30,4 % entre l'empreinte de référence de 2018 et celle de 2022 à périmètre constant.

Politique de contribution carbone

Jusqu'en 2023, un mécanisme de compensation de l'empreinte carbone existait : une contribution était calculée pour l'ensemble des entités en fonction de leur empreinte carbone, basée sur des postes d'émission où les leviers d'actions sont possibles. Ces contributions volontaires permettaient de doter la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale créée début 2021, dont l'objectif était notamment d'accompagner le financement de projets à fort impact climatique. En complément s'ajoutait un deuxième niveau de contribution lié à l'empreinte carbone du portefeuille de clients corporate, gestion d'actifs et assurance. En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé son statut d'acteur majeur du mécénat et a mobilisé le dividende sociétal pour renforcer ses actions de mécénat et décupler les moyens affectés à la fondation.

Outil d'empreinte carbone à disposition des clients

Avec son service, Mon empreinte carbone, Monabanq permet à ses clients de disposer, en temps réel, de l'estimation de leur empreinte carbone et d'agir ensuite en faveur de l'environnement. Accessible depuis l'application mobile Monabanq et depuis l'espace client sur le site internet de la banque en ligne, la fonctionnalité, Mon empreinte carbone, permet de calculer les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux dépenses enregistrées au débit du compte de dépôt. Chaque dépense est estimée en kg de CO₂. Ce calcul est défini en fonction des habitudes de vie et des secteurs de dépense : le logement (eau, gaz, électricité...), les transports (essence), les services du quotidien (abonnements téléphoniques, internet...) et les dépenses du quotidien comme l'alimentation. À l'issue des résultats, les utilisateurs peuvent améliorer leur score en modifiant par exemple leurs choix de consommation.

Actions menées pour réduire l'empreinte carbone de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique

Face au changement climatique et au risque de pénurie d'énergie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé en octobre 2022 un plan de sobriété énergétique autour de quatre grandes actions :

- chauffage réduit au strict minimum : le principal levier de baisse de la consommation énergétique étant le chauffage (33 % de la consommation énergétique d'un point de vente), la température des locaux est limitée à 19°C, dans les sièges comme dans les caisses et agences du Crédit Mutuel et du CIC. Des mesures strictes de limitation de la climatisation sont également prises ;
- extinction des enseignes lumineuses et lumières de bureaux hors horaires de travail : la totalité des enseignes lumineuses, tant des sièges que des caisses de Crédit Mutuel et des agences du CIC, sont coupées, de jour comme de nuit. Cette mesure a été appliquée au plus tard le 1^{er} novembre pour les structures nécessitant des adaptations techniques. Par ailleurs, les lumières des locaux sont coupées dès la fin du service. L'éclairage global représente 15 % de la consommation énergétique d'une agence bancaire ;
- organisation collective d'éco-gestes : la baisse de la consommation énergétique étant l'affaire de tous, les collaboratrices et collaborateurs du groupe sont formés aux éco-gestes et à la chasse au gaspillage. Ensemble, ils peuvent mettre en œuvre, à leurs initiatives, des actions à impact. À titre indicatif, les décorations de Noël ont été revues pour continuer à célébrer les fêtes de fin d'année sans utiliser d'illuminations électriques ;

- réduction et adaptation des déplacements.

Le plan adopté prolonge les actions déjà entreprises par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de la transition énergétique et décrites ci-après.

Certification ISO 50001

Dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone, le secteur du bâtiment doit réduire de 60 % ses consommations d'énergie d'ici 2050. Pour aider à l'atteinte de cet objectif, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'un système de management de l'énergie.

Ce système, mis en place par la filiale métier CCS, certifié ISO 50001 en décembre 2020 suit la performance énergétique de tous les bâtiments tertiaires (année de référence 2018), de ses *datacenter* ainsi que de la flotte automobile.

La certification a été renouvelée en octobre 2023. L'audit portait sur l'intégration des entités CMNE et CMMC dans le périmètre). Il en ressort que le système est toujours en amélioration.

L'année 2023 est marquée par la préparation de la nouvelle politique énergétique et les objectifs qui en découlent, en lien avec le plan stratégique 2024-2027. Un travail important sur la structuration et la fiabilisation des données a été poursuivi et renforcé par l'arrivée au sein de l'équipe énergie d'une ressource dédiée. Tous les objectifs de performance sont atteints dans les domaines couverts par la certification. Les mesures de sobriété énergétique de l'automne 2022 ont été un fort contributeur.

Les travaux 2024 s'orienteront sur le renouvellement de la certification ISO 50001 en poursuivant la démarche initiée notamment sur :

- le déploiement d'un outil de suivi de la performance énergétique des points de vente ;
- le recrutement, l'intégration et la montée en compétence de nouveaux collaborateurs en charge de la performance énergétique (référents éco-énergie) ;
- la poursuite des pilotes sur la télématique embarquée de la flotte automobile.

Recommandations sur les consignes de température dans les bâtiments

Ces recommandations sont basées sur le code de l'énergie et la norme NF EN ISO 7730 et permettent d'avoir plus de 90 % des collaborateurs en zone de confort. Pour optimiser le confort des occupants, une télécommande d'ambiance permet un décalage de la consigne de ±2°C.

Les nouvelles consignes permettent un gain d'1°C en moyenne sur l'année, en intégrant la possibilité de variation de ±2°C. Pour l'ADEME cela se traduit par 7 % d'économies d'énergie.

CONSIGNE DE TEMPÉRATURE INTÉRIEURE

	Hiver		Été	
	En période jour	En période nuit	En période jour	En période nuit
	7-19 h	19-7 h et le week-end	7-19 h	19-7 h et le week-end
Bureau et salles de réunion	19°C	16°C (montée progressive de la température en fin de période)	26°C	Dérive de la température limitée à 30°C
Local informatique, téléphonie, sécurité, électricité (LITSE)	Local à chauffer si température < 16°C		Local à rafraîchir si température > 30°C	

Décret tertiaire

Le décret tertiaire issu de la loi Elan impose aux entreprises de réaliser des économies d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire de plus de 1 000 m². Elle a pour objectif de s'assurer que propriétaires et locataires agissent de concert pour limiter les consommations d'énergie des bâtiments. Deux voies sont possibles : l'atteinte d'un seuil en valeur absolue fixé par arrêté du Ministère de la Transition Écologique ou la réduction des consommations d'énergie de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est organisé pour répondre à ces engagements. Sur les 4 712 bâtiments suivis dans son système de management de l'énergie, 810 sont soumis au décret tertiaire et leurs consommations d'énergie 2020 et 2021 ont été déclarées au plus tard au 31 décembre 2022 sur la plateforme de l'Observatoire de la Performance Énergétique, de la Rénovation et des Actions du Tertiaire de l'ADEME.

Partenariat avec Voltalia

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé un contrat d'une durée de 25 ans avec Voltalia, producteur et revendeur français d'énergies renouvelables pour la fourniture d'énergie verte. L'accord prévoit la construction en France d'une centrale de production d'énergie solaire dont le volume de production prévisionnelle représentera environ 5 % de la consommation totale de l'électricité du groupe. Installé en région PACA, sur des terres salées impropres à l'agriculture, le parc sera équipé en panneaux solaires produits par Voltec Solar, entreprise alsacienne. Sa mise en service est prévue au dernier trimestre 2024. Ce partenariat illustre la volonté de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de réduire son empreinte carbone et de s'inscrire comme un acteur du changement responsable, d'un point de vue social et environnemental.

Politique de déplacements professionnels

Concernant la flotte de véhicules, le catalogue s'enrichit chaque année de nouveaux modèles moins émissifs en CO₂ et plus performants énergétiquement

Ces décisions sont appuyées par une campagne de communication interne incitant à la diminution du nombre de kilomètres parcourus notamment grâce à la production de *reportings* et de préconisations pour limiter les déplacements. En complément, la formation à l'éco-conduite qui permet notamment d'acquiescer les réflexes d'optimisation de l'énergie consommée, est inscrite dans le plan de formation de toutes les entités du groupe 2023.

La politique voyage priorise les transports collectifs, le covoiturage et encourage l'utilisation des vélos par le biais de la mise en place de plans de déplacements entreprises dans certaines entités du groupe. Elle incite également les collaborateurs à réduire l'impact environnemental de leurs déplacements en intégrant des restrictions sur le recours à l'avion au profit du rail. Sur certains trajets réalisables en train, l'avion n'est plus proposé dans l'outil de réservation des voyages.

Ces orientations visant à baisser l'impact environnemental des voyages professionnels en réduisant le recours au transport aérien ont été poursuivies avec l'adaptation, en novembre 2022, de la politique voyage groupe et des outils de réservation de voyages ainsi :

- le recours à l'aérien est soumis à accord hiérarchique pour des trajets réalisables en moins de cinq heures en train ;
- il est préconisé de retenir des lieux de réunion/formation accessibles en rail pour la majorité des participants.

La stratégie du groupe s'est vu récompensée, à l'occasion des Grands Prix de l'Eco mobilité organisés par TGV Inter cités, par le prix « Evolution » désignant l'entreprise ayant eu la plus grande progression de mobilité durable entre 2020 et 2021.

En outre, les collaborateurs peuvent bénéficier du forfait mobilités durables qui s'inscrit dans la mise en œuvre du travail à distance fixé par l'accord-cadre qualité de vie au travail signé en 2020. Ce dispositif offre un choix plus large de mobilité (vélo personnel, scooter, trottinette électrique en location, covoiturage) et favorise les modes alternatifs à la voiture individuelle permettant ainsi de réduire l'impact environnemental des trajets domicile-travail. En 2023, le forfait mobilité a été versé à 11 986 personnes.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé en 2022 sa propre plateforme inter-cités de covoiturage.

Depuis 2019, le nombre de kilomètres parcourus dans le cadre des déplacements professionnels avec la flotte automobile ou les autres moyens de transport a diminué de 9 %.

Transport de marchandises amont et aval

La bascule progressive des transporteurs gérés par CCS vers des véhicules dits propres est engagée avec l'intégration dans les appels d'offres des navettes réseaux (transport entre les points de vente et les sièges) de critères de verdissement de leur flotte. Les navettes réseaux Île-de-France intramuros Paris ont ainsi été électrifiées à 80 % afin de diminuer l'empreinte carbone des transports de ses adhérents.

La fréquence de passage dans les points de vente est désormais réduite (5 jours sur 7 au lieu de 6 jours sur 7).

Gestion des ressources

Le tri sélectif et participatif pour le recyclage des cinq principaux déchets (papier, plastique, métal, bois et verre) est mis en place pour l'ensemble des sites de plus de 250 salariés. Ce projet, qui permet de répondre aux exigences du décret de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a été étendu en 2022 sur plusieurs sites siège de moins de 250 occupants.

En 2023 le tri sélectif et participatif a été étendu à de nouvelles matières. Ainsi la récupération des capsules de café dans les réseaux IDF a permis une collecte d'une benne de 160 litres par quinzaine.

Pour l'ensemble des entités du groupe, une politique de gestion des mails, d'impression papier et d'utilisation de la visioconférence est mise en place depuis 2019. Un mode opératoire sur l'utilisation des mails a été rédigé afin d'inciter les collaborateurs à diminuer leur nombre et limiter les pièces jointes. Un logiciel permettant un nouveau mode de pilotage des périphériques d'impression partagés a été déployé. L'objectif est de mesurer l'empreinte écologique des impressions, de responsabiliser les utilisateurs et de limiter les impressions.

En 2023, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Euro-Information ont organisé l'opération « Clean your desk » pour l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette opération invite les collaborateurs à optimiser leur empreinte carbone numérique grâce à la réduction et à la suppression des fichiers et mails. Elle a permis de supprimer plus de 17 millions de fichiers numériques pour environ 16 000 Go.

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le restaurant inter-entreprise du site du Wacken possède une gestion rigoureuse des matières premières et des déchets issus des repas servis chaque jour. Les biodéchets sont valorisés en compostage avec une entreprise locale. Le nombre de plats servis est également adapté en fonction de divers critères comme la saisonnalité ou le nombre de personnes potentiellement présentes en tenant compte de données RH comme la formation, les congés et les aléas tels que la météo ou d'autres événements susceptibles de réduire la fréquentation du restaurant.

Sensibilisation des collaborateurs

Un univers PIXIS dédié, Être écocitoyen au travail !, est déployé sur l'ensemble des postes de travail des collaborateurs des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour les inciter à réaliser des gestes simples et efficaces pour protéger leur environnement et participer à réduire l'empreinte énergétique.

L'outil informe de toutes les initiatives : lancement du papier recyclé gris, utilisation d'enveloppes labellisées, adoption des chéquiers écoresponsable sur papier FSC mixte, calcul de l'empreinte carbone des impressions par collaborateur, etc. L'univers, Être écocitoyen, est accessible à l'ensemble des élus.

En parallèle et afin de renforcer la communication, une communauté, Être Éco-citoyen au travail, a été créée sur le réseau social de l'entreprise. Ce nouveau média a pour but de rendre les échanges autour de la démarche RSM plus dynamiques. Chaque collaborateur peut ainsi poster ses idées, communiquer des bonnes pratiques, publier un article... Cet outil ludique permet de faciliter les interactions et de diffuser plus largement la communication et les événements du groupe.

Afin de renforcer la connaissance sur les sujets ESG différentes formations ont été délivrées. Depuis 2022, une formation spécifique a été conçue et délivrée à destination des futurs directeurs et directrices de caisse. L'École des directeurs intègre dans son cursus un module de formation de deux heures. L'objectif est de permettre aux participants de :

- comprendre les enjeux de la RSE et du développement durable ;
- connaître la démarche RSM afin qu'ils puissent sensibiliser leurs collaborateurs ;

- mobiliser les collaborateurs autour d'actions concrètes et adopter des éco-gestes au bureau ;
- communiquer sur la politique environnementale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- accompagner les clients dans leur transition écologique.

En 2022, un calendrier a été mis en place pour assurer un nombre important de formations et favoriser la meilleure connaissance des enjeux de développement durable pour les collaborateurs des différentes activités de la banque. A cet effet, dans le cadre du déploiement des critères ESG à l'octroi, l'ensemble des chargés d'affaires entreprises du CIC et de la BECM impactés par ce changement ont été formés.

Un module de *e-learning* a été intégré au parcours de formation obligatoire des collaborateurs à réaliser en 2023. Cette formation constitue une première sensibilisation à la démarche RSM afin de mieux appréhender les enjeux, connaître les objectifs des politiques sectorielles et comprendre les critères ESG.

Suite à l'importance de la politique environnementale dans l'activité de la banque l'ensemble des chargés d'affaires entreprises ont été invités à participer à un webinaire de deux heures afin de comprendre les risques climatiques, assimiler les enjeux réglementaires, comprendre les critères ESG et les politiques sectorielles et connaître les offres commerciales pour accompagner les clients entreprises.

Les variations indiquées dans les tableaux ci-dessous sont à iso périmètre.

Indicateurs environnementaux

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Code	Libellé indicateur	2023	2022	var 23/22
ENV05	Consommation totale d'énergie kWh ^[1]	348 780 450	385 924 070	-9,2 %
ENV06	dont électricité kWh	280 922 208	308 098 346	-8,4 %
ENV07	gaz ^[1] kWh	49 478 001	53 292 829	-7,0 %
ENV08	fioul ^[1] kWh	2 952 033	4 344 285	-32,0 %
ENV05_01	réseau urbain chaud kWh	13 246 021	17 298 354	-23,4 %
ENV05_02	réseau urbain froid kWh	2 162 747	2 812 496	-23,1 %
ENV05_03	granulés de bois kWh	19 440	77 760	n.s.

Hors entités étrangères du groupe la Française.

^[1] Données 2022 revues.

VISIO CONFÉRENCES

Code	Libellé indicateur	2023*	2022**	var 23/22
ENV32	Nombre de visio-conférences	2 268 240	2 582 182	-10,0 %

*2023 : hors entités étrangères du groupe la Française.

**2022 : hors entités du groupe La Française.

PAPIER ET CARTOUCHES DE TONER RECYCLÉES

Code	Libellé indicateur	2023	2022	var 23/22
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet) ^[1]	4 737	5 023	-5,0 %
ENV16	Nombre de cartouches de toner usagées recyclées après usage	42 525	59 688	-22,0 %

Hors entités étrangères du groupe la Française.

^[1] Donnée 2022 revue.

CONSOMMATION D'EAU

Code	Libellé indicateur	2023	2022	var 23/22
ENV32	consommation d'eau en m ³	515 815	468 512	12,4 %

Hors entités étrangères du groupe la Française.

CONSOMMATION DE PAPIER

Code	Libellé indicateur	2023*	2022	var 23/22
ENV09	Consommation totale de papier	5 469	6 227	-11,9 %
ENV15R	Total papier recyclé acheté	1 039	1 216	-14,6 %

Hors entités étrangères du groupe La Française.

Actions menées pour réduire l'empreinte carbone des portefeuilles de crédit de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

La majeure partie des émissions de CO₂ produites par les activités des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale réside dans les produits et/ou services proposés aux clients. L'intérêt du calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles de crédit est d'analyser le poids (impact CO₂) de chaque financement dans le choix de l'orientation pour décarboner l'économie et de s'orienter vers les entreprises les plus vertueuses dans ce domaine. Une attention particulière sur les secteurs à forts enjeux pour la transition énergétique et climatique est portée pour définir les stratégies à déployer.

Dans le cadre du plan stratégique révisé, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce ses ambitions environnementales et s'engage à réduire de 15 % l'empreinte carbone de son portefeuille de crédit *corporate* d'ici 2023. L'objectif est d'intégrer les enjeux carbone dans les politiques d'investissement et de mesurer celles fortement émettrices pour instaurer un dialogue constructif avec les entreprises concernées.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a sélectionné La Française Asset Management (direction des risques) pour réaliser la mesure de l'empreinte carbone de ses portefeuilles de crédit. La direction des risques dispose d'une équipe d'analystes data ESG qui a établi une méthodologie propriétaire pour quantifier les émissions de carbone.

Modalités d'analyses :

- périmètre restreint aux entreprises (hors retail et SCI) ;
- exclusions des administrations centrales, collectivités locales, souverains et les financements de projets sur des sociétés ad hoc ;

- encours utilisés du portefeuille de crédits entreprises sans le hors-bilan ;
- les données de gaz à effet de serre des entreprises utilisées dans les calculs sont, pour le calcul réalisé cette année, avec un an de décalage, les données de l'année n n'étant pas encore disponibles au moment de la réalisation des calculs. Les calculs des années précédentes étaient réalisés avec des données gaz à effet de serre n-2.

Le périmètre couvert par des données de gaz à effet de serre, publiées ou calculées par un *proxy*, représente 67 % des expositions soit près de 2 500 contreparties pour lesquelles les données financières consolidées étaient disponibles. Les résultats distinguent trois types d'indices carbone exprimés en tonnes de CO₂ équivalent par million d'euros.

Le premier indice, l'empreinte carbone, donne une indication de la quantité de gaz à effet de serre que l'entreprise génère au *pro rata* de la contribution de la banque ramenée au montant des crédits que la banque lui octroie. Le second, l'intensité carbone, donne une indication relative de la quantité de gaz à effet de serre générée par million d'euros de chiffre d'affaires réalisé, et permet ainsi de rendre compte du degré d'émissions de gaz à effet de serre qu'engendre l'entreprise notamment par rapport à ses concurrents du secteur ou d'un secteur à l'autre. Le troisième, l'intensité carbone en moyenne pondérée, permet de se rendre compte du degré d'émissions de gaz à effet de serre du portefeuille en fonction du poids des encours par contrepartie dans le portefeuille. Cet indicateur permet une analyse fine des choix de financement à réaliser pour accompagner certains secteurs à investir vers des modèles d'affaires respectueux de la transition énergétique.

Résultats :

L'objectif de réduction de 15 % de l'empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate a été dépassé : entre 2018 et 2023, l'empreinte a diminué de 57,6 %.

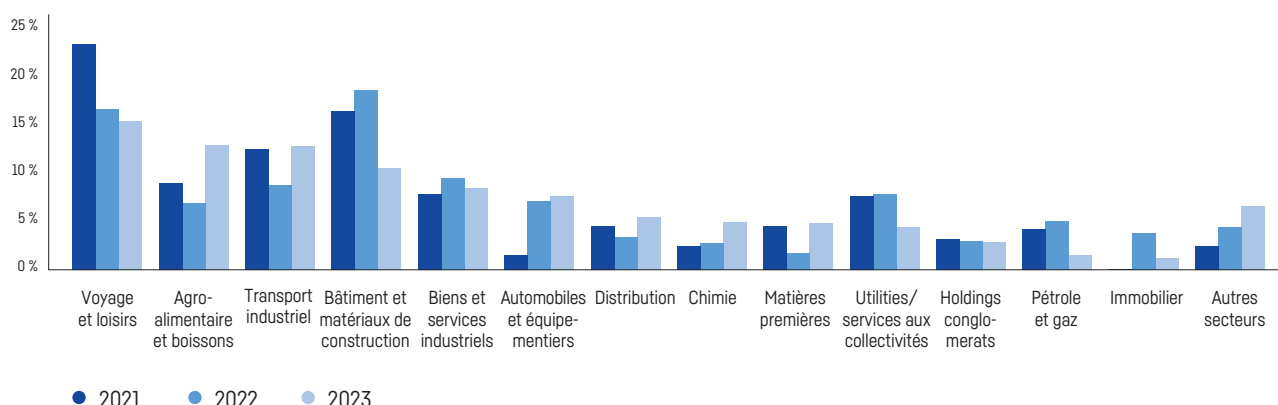
Entre 2022 et 2023, l'empreinte carbone des financements a baissé de 6,5 % sur la base d'un périmètre plus large (+21 % de contreparties couvertes). Cette baisse s'explique principalement par une baisse des encours sur certains secteurs plus carbonés que la moyenne (comme le transport aérien ou la construction), mais également par la baisse des émissions des contreparties. Une forte baisse de l'empreinte carbone

des financements [-37 %] avait été observée entre 2021 et 2022. Cela s'expliquait principalement par la baisse d'activité des entreprises en 2020 du fait de la pandémie (les données de gaz à effet de serre utilisées correspondant à l'année 2020), mais également par une amélioration de la couverture du portefeuille par des données carbone d'entreprises françaises peu émissives.

La répartition géographique est en adéquation avec le profil des entreprises clientes des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concentrée sur l'accompagnement des entreprises françaises : 71,3 % de l'empreinte carbone est concentrée sur des entreprises françaises contre 68,5 % en 2022 et 56 % en 2021.

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Empreinte Carbone (t CO ₂ /M€ Prêtés)	148,0	158,2	251,3	256,6	286,0	348,6
Intensité Carbone du portefeuille [Émissions totales/Chiffre d'affaires total]	88,5	124,3	175,5	209,3	288,0	351,0
Intensité Carbone en moyenne pondérée (Poids dans le portefeuille x Intensité Carbone)	258,2	268	281,0	299,1	286,9	387,1

RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'EMPREINTE CARBONE



Les secteurs d'activité les plus émissifs sont les voyages et loisirs - incluant les compagnies aériennes, le transport industriel, l'agro-alimentaire, et le bâtiment et matériaux de construction, qui totalisent 52 % de l'empreinte carbone du portefeuille.

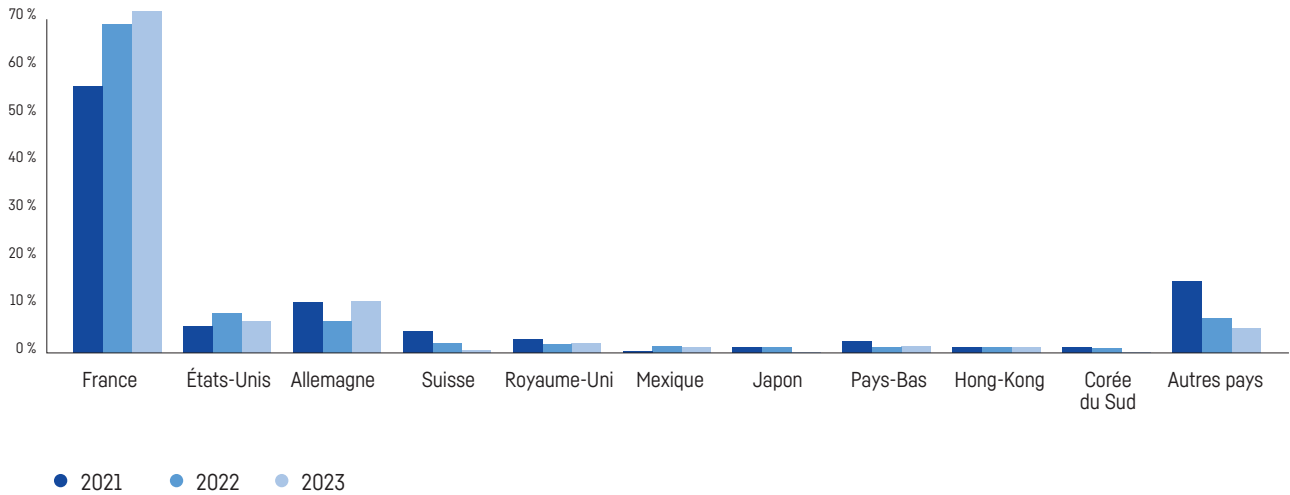
La répartition de l'empreinte carbone du portefeuille en 2023 par rapport à 2022 est principalement marquée par une baisse de la part du secteur

bâtiment et matériaux de construction et une hausse de la part des secteurs de l'agro-alimentaire (liée, entre autres, au fait que plus d'entreprises de ce secteur ont été intégrées dans le calcul cette année) et du transport industriel.

COMPARAISON DES TROIS SECTEURS LES PLUS ÉMISSIFS

Secteur	% dans le portefeuille couvert	% dans l'empreinte carbone
Voyages et loisirs	5,4 %	15,5 %
Agro-alimentaire et boissons	10,6 %	13,0 %
Transport industriel	5,2 %	12,9 %

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DE L'EMPREINTE CARBONE



En 2023, l'amélioration de la couverture du portefeuille a surtout bénéficié aux entreprises françaises. La part des entreprises françaises a augmenté en passant à 71,3 % de l'empreinte carbone du portefeuille analysé en 2023 (vs 68,5 % en 2022 et 55,6 % en 2021).

Engagement pour la décarbonisation du portefeuille maritime

CIC, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé dès 2019 les *Poseidon Principles*. Ils prévoient l'introduction de critères d'évaluation climatique dans les décisions de financements maritimes. Ils permettent d'en mesurer l'impact et de pousser les opérateurs vers la décarbonisation significative de l'industrie du transport maritime.

Ils s'inscrivent dans la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre adoptée en avril 2018 par les États membres de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Cette stratégie visait, à horizon 2050, une réduction d'au moins 50 % des émissions totales de gaz à effet de serre issues du transport maritime sur la base des niveaux de 2008. À plus long terme, elle s'orientait vers un objectif de zéro émission.

Le CIC s'est fixé l'objectif d'être en dessous de la courbe de l'OMI dès 2025 sur la base de la trajectoire initiale présentée en 2021, dans le cadre de sa politique transport maritime qui exclut le financement de

tout bateau transportant du pétrole et dédié au transport de gaz non conventionnel. Signataire dès 2019 des Principes de Poséidon à travers le CIC, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est fixé l'objectif d'être en dessous de la courbe de l'OMI dès 2025, dans le cadre de sa politique transport maritime.

L'écart d'alignement (%) du portefeuille CIC par rapport à la trajectoire initiale au 31 décembre 2022 ressort à -4,00 %.

En septembre 2023, les Principes Poséidon ont adopté la Stratégie révisée 2023 de l'OMI qui proposait deux nouvelles trajectoires : une trajectoire minimale et une trajectoire ambitieuse.

La première trajectoire correspond à l'exigence minimale de la stratégie révisée, avec une réduction de 20 % en 2023 et une réduction de 70 % des émissions de GES du puits à la vague en 2040 par rapport à 2008. La seconde trajectoire correspond à une réduction de 30 % en 2023 et de 80 % en 2040 par rapport à 2008. Cette stratégie révisée a aussi entraîné deux changements majeurs dans le calcul des portefeuilles d'alignement climatique : l'inclusion de tous les GES au lieu du seul CO₂ et l'utilisation d'une base *well-to-wake* au lieu d'une base *tank-to-wake*.

L'écart d'alignement (%) du portefeuille CIC par rapport à la trajectoire correspond à l'exigence minimale de la stratégie révisée ressort à +22,76 %.

3.8.2 Renforcer les solutions et offres de qualité et service responsable

Des solutions de financement durables pour accélérer la transition écologique

Le groupe propose des offres et des financements spécifiques au sein des univers de besoins pour accompagner les clients sociétaires et les entreprises dans leur démarche environnementale. Au-delà des éco-prêts à taux zéro, des crédits économie d'énergie à court et long terme, de l'épargne solidaire et du financement des projets d'énergies renouvelables, Crédit Mutuel Alliance Fédérale offre des prêts bonifiés pour encourager la croissance et le développement des entreprises adoptant une démarche RSE ou investies dans des actions concrètes pour accompagner la finance durable et la transition énergétique.

À cet effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale commercialise l'offre Éco-Mobilité à destination des particuliers et des professionnels. L'objectif est d'accompagner les clients et sociétaires dans la transition écologique et de répondre à leurs besoins de mobilité électrique ou hybride et leur faire bénéficier des aides à l'achat d'un véhicule électrique (bonus écologique et/ou prime à la conversion). L'encours financé par Crédit Mutuel Leasing pour l'achat de véhicules hybrides ou électriques atteint près de 610 millions au 31 décembre 2023. Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé le prêt vélo à taux zéro. A fin décembre 2023, le montant des prêts accordés s'élève à 46,2 millions d'euros.

Avec la gamme des prêts Transition pour les entreprises, le groupe souhaite affirmer son engagement à soutenir les projets innovants dans le domaine du développement durable, en finançant les investissements qui accompagnent la transformation de l'entreprise vers une économie plus responsable et plus performante. La gamme Transition répond à trois objectifs :

- accélérer la transition écologique des entreprises. Le prêt Transition Énergétique est destiné aux investissements porteurs de gains énergétiques, d'amélioration de la performance énergétique et de réduction des coûts. Les entreprises de tous secteurs peuvent en bénéficier pour effectuer des investissements corporels (matériels, installations, équipements, travaux liés, nouveaux produits), sources de performances énergétiques accrues et à effet écologique positif ;

- renforcer la démarche RSE des entreprises. Le prêt Transition RSE finance l'ensemble des investissements, corporels et incorporels, inhérents à la responsabilité sociale de l'entreprise. Il s'adresse aux entreprises ayant engagé une démarche RSE (audit RSE requis) pour financer des actions relevant de l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, de l'économie d'énergie, des transports et, au-delà, de toute action bénéfique pour l'environnement ;

- accompagner la transformation des modèles économiques. Pour accompagner les clients dans leur démarche de transformation digitale, le prêt Transition Numérique finance des investissements liés à la digitalisation des activités de l'entreprise. Les entreprises peuvent moderniser leurs outils et/ou transformer leur modèle économique avec le numérique, y compris par la création de nouveaux produits ou services utilisant de nouvelles technologies : objets connectés, intelligence artificielle, robotique, etc.

Pour renforcer ce dispositif, le prêt Transition Industrielle est venu enrichir la gamme pour financer les entreprises souhaitant investir dans des actifs corporels ou incorporels répondant à l'esprit du plan de relance initié par l'État autour de quatre axes : (re)localiser les activités stratégiques, décarboner l'industrie, moderniser l'appareil productif et innover en soutenant les investissements en recherche et développement.

























En synthèse, le cumul des encours de crédits octroyés dans le cadre de la gamme Transition s'élève à près de 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2023.

Le groupe incite aussi les entreprises à améliorer leur performance en matière de durabilité par la mise en place de *Sustainability-Linked Loans* (SLL) dont les caractéristiques financières évoluent en fonction de l'atteinte ou non d'objectifs en matière sociale, environnementale ou de gouvernance par l'emprunteur.

Une gestion de l'épargne responsable via la filière métiers de gestion d'actifs

Les engagements responsables des sociétés de gestion

Crédit Mutuel Alliance Fédérale affirme sa stratégie d'investisseur responsable *via* ses filiales de gestion. Ce schéma affiche les principaux engagements signés par les sociétés de gestion. Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a signé l'engagement *Act For Nature* qui implique l'ensemble des entités du groupe dont les sociétés de gestion.

	Forum pour l'investissement responsable (FIR) Promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques en France	2004	
		2007	
	Principles for Responsible Investment Encourager la mise en place des "Pratiques d'Investissement Responsable" par les acteurs de la gestion d'actifs, sous l'égide des Nations Unies	2010	
		2012	
		2017	
	CDP- Carbon Disclosure Project Inciter les entreprises à la transparence en matière environnementale afin de constituer une base de données commune	2010	
		2013	
	Observatoire de l'Immobilier Durable (OID) Espace d'échange indépendant du secteur immobilier sur le développement durable	2012	
	Climate action 100+ S'assurer que les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre mondiaux mettent en œuvre les actions nécessaires à la lutte contre le changement climatique	2017	
	Institut de la finance durable Fédérer et accélérer les actions engagées par les institutions financières de la Place et les entreprises françaises pour la réalisation de la transition énergétique et environnementale.	2019	
		2022	
	Science Based Target initiative (SBTi) Accompagner les entreprises dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), en définissant un objectif de réduction des GES "fondé sur la science" et par un soutien technique	2019	
	30% Club France Investor Group Promouvoir la parité dans les instances de direction du SBF 120 (au moins 30% de femmes dans les comités exécutifs en 2025)	2020	
		2022	
	Net Zero Asset Manager Alliance Soutenir l'objectif de zéro émission nette de CO2 d'ici à 2050 (ou avant) et soutenir les investissements alignés avec cet objectif	2021	
	Finance for Biodiversity Pledge S'engager à intégrer la biodiversité dans la gestion d'actifs	2021	
		2022	
	Business for Nature's call to Action Appel aux gouvernements pour qu'ils adoptent des politiques protectrices de la nature	2021	
	Global Impact Investing Network Développer l'investissement à impact	2022	

Crédit Mutuel Asset Management, des solutions d'épargne responsable

Crédit Mutuel Asset Management déploie sa politique d'investissement responsable au travers d'un dispositif d'intégration ESG couvrant la plupart de ses fonds. Cette démarche se structure au travers de plusieurs volets : un modèle d'analyse extra-financière propriétaire s'appuyant sur des fournisseurs de données ESG, l'application de politiques sectorielles, le suivi des principales controverses et un dialogue régulier avec les émetteurs afin de faire évoluer leurs pratiques.

L'ensemble de ce dispositif est précisément décrit dans la politique d'investissement responsable, publiée sur le site internet de la société :

- la politique d'investissement responsable - Crédit Mutuel Asset Management.

L'offre de produits responsable et durable s'étend sur toutes les classes d'actifs et comprend les fonds en intégration ESG (art 8 ou 9), les fonds labellisés (ISR, Greenfin, CIES, Finansol) et les fonds solidaires. Cette offre est présentée sur le site internet de la société :

- la sélection de fonds - Crédit Mutuel Asset Management.

Fonds en intégration ESG et classification SFDR

La majorité des fonds sont gérés au moyen d'un dispositif d'intégration ESG et respectent les critères européens du règlement SFDR Article 8 ou 9. Au 31 décembre 2023, 95 % des encours des fonds ouverts sont classés article 8 SFDR, contre 66 % pour les autres fonds (dédiés ou fonds d'épargne salariale).

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT : CLASSEMENT SFDR AU 31/12/2023

Classification SFDR	FONDS OUVERTS				AUTRES FONDS : DÉDIÉS, ÉPARGNE SALARIALE, ...				TOTAL FONDS			
	Art 6	Art 8	Art 9	TOTAL	Art 6	Art 8	Art 9	TOTAL	Art 6	Art 8	Art 9	TOTAL
en %	4%	95 %	0,4 %	100 %	34 %	66 %	0 %	100 %	12 %	88 %	0 %	100 %
en M€				56 732				19 113				75 845

Fonds ISR

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est « un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité » [source : AFG - FIR]. Ce label d'État français permet d'indiquer aux épargnants les produits répondant à un cahier des charges exigeant sur la transparence, sur la qualité de la gestion ESG et sur la sélection des entreprises selon des critères extra-financiers.

Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Asset Management gère 53 fonds labellisés ISR, totalisant un encours de 25,6 milliards d'euros, soit un tiers de l'encours total sous gestion. La liste des fonds ISR est disponible sur le site internet de la société :

- les fonds ISR - Crédit Mutuel Asset Management.

Fonds Greenfin

La société de gestion propose deux fonds labellisés Greenfin :

- le fonds CM-AM Green Bonds, lancé en 2017 et destiné à une clientèle de particuliers et d'institutionnels, a pour objectif de contribuer au financement de la transition énergétique en adoptant une approche centrée sur des projets à forts bénéfices environnementaux. Il est investi, à minima à 85 % en obligations vertes ;
- le fonds CM-AM Global Climate Change, lancé en juin 2021, participe au financement de la transition énergétique en investissant sur des sociétés internationales leaders sur les tendances de croissance verte suivantes : mobilité durable, énergies renouvelables et efficacité énergétique, préservation des écosystèmes et acteurs du changement.

L'investissement solidaire

Crédit Mutuel Asset Management gère une gamme de dix fonds dits « solidaires » ou fonds « 90-10 », puisqu'ils sont tenus d'investir entre 5 et 10 % de leurs actifs dans des organismes agréés « entreprise solidaire ». L'encours de cette gamme de fonds s'élève à 1 583 millions d'euros au 31 décembre 2023. En particulier, le fonds CM-AM Engagement solidaire, a obtenu le label Finansol en octobre 2022 et bénéficie depuis mai 2022 de l'agrément ESUS.

En complément, Crédit Mutuel Asset Management développe progressivement un ensemble de parts de partage à destination d'associations d'intérêt général. Ce mécanisme permet de reverser une partie des performances financières liée à la part sous forme de dons. Ainsi, sur 2023, une part de partage a été créée en faveur de l'association SIEL BLEU, association œuvrant pour la santé via la pratique d'activité physique auprès d'un public prioritairement fragile. En outre, la part de partage historique, en faveur de l'association France Active a été consolidée dans un fonds, CM-AM Impact First Inclusion, permettant d'élargir les possibilités de collecte.

Actions de sensibilisation

Fort de son rôle pédagogique, la société de gestion publie des informations périodiques sur son site internet visant à sensibiliser les épargnants ; celles-ci prennent différentes formes :

- une saga de vidéos visant à mieux faire connaître la finance durable et responsable ;
- le billet de la Finance Responsable, une note de synthèse sur un sujet d'actualité, d'une périodicité bi-mensuelle ;
- des *white-papers* : des analyses plus fournies sur des sujets à fort enjeu (la forêt comme écosystème, la biodiversité, le captage de CO₂...).

Enfin, une page dédiée sur le site de la société permet d'accéder à l'ensemble des documents relatifs à la finance responsable :

- l'univers de la finance responsable - Crédit Mutuel Asset Management.

Le groupe La Française, une offre étendue de fonds ISR

Le groupe La Française s'affirme comme un investisseur durable, intégrant les impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et l'environnement. Le groupe propose une offre de fonds labellisés ISR allant des actions à l'immobilier en passant par le crédit ou encore les obligations gouvernementales.

Le groupe La Française présente et met à disposition sur son site internet sa politique et ses valeurs.

Cette présentation est complétée par le code de conduite, éthique & transparence qui présente les priorités, les valeurs éthiques appliquées et les engagements pour la protection des clients et collaborateurs.

- en immobilier, les fonds labellisés ISR représentent 10 % des encours de La Française Real Estate Management ;
- en valeurs mobilières, les fonds labellisés ISR (ou FNG pour l'Allemagne) représentent 42 % des encours du groupe La Française [LFAM, N2AM et LFSAM] .

Au total, les fonds labellisés représentent 21 % des encours du groupe La Française.

Assurances du Crédit Mutuel

La gamme des offres d'épargne des Assurances du Crédit Mutuel propose aux assurés d'investir dans des produits financiers qui tiennent compte des impacts de la transition écologique sur les entreprises, mais également sur l'environnement et la société. Dans la gestion financière du fonds en euros en assurance-vie, les Assurances du Crédit Mutuel appliquent une politique ESG. Concernant les unités de compte, à fin 2023, 92 fonds promouvant des caractéristiques environnementales et sociales, ou intégrant un objectif d'investissement durable - respectivement au sens des articles 8 ou 9 du règlement européen *Disclosure* -, sont proposés aux assurés en assurance-vie et épargne retraite. Plus d'une trentaine de ces supports en unités de compte bénéficient également des labels ISR, Greenfin ou Finansol. Tous ces supports ont été rigoureusement sélectionnés pour leurs objectifs environnementaux et/ou sociaux.

En outre, les assurés en assurance-vie disposent désormais de deux solutions de gestion déléguée accompagnant les assurés vers plus de durabilité. Depuis 2020, le Pack Environnement 50 permet d'investir son

épargne à 50 % sur le fonds en euros des Assurances du Crédit Mutuel et à 50 % sur un support en unités de compte, labellisé ISR, CM-AM Sustainable Planet. Ce fonds labellisé investit dans des sociétés européennes qui intègrent des critères de responsabilité sociale et environnementale, engagées dans des thématiques comme l'efficacité environnementale, les énergies alternatives, l'économie circulaire, la ville et les transports durables ou encore le vivre mieux. Depuis 2023, la gestion pilotée durable permet quant à elle de choisir une allocation dans des fonds thématiques, avec l'accès à une dizaine de fonds et le choix entre trois profils. Les supports proposés sont majoritairement investis en actions de sociétés intégrant des critères ESG et intervenant dans les secteurs du changement climatique, des énergies durables ou de la création d'emplois.

Au-delà des offres d'épargne, les Assurances du Crédit Mutuel incitent également leurs clients à réduire leur empreinte carbone à travers d'autres offres :

- l'offre Assur Vélo, qui couvre la casse et le vol des bicyclettes classiques ou à assistance électrique ainsi que les dommages corporels du cycliste, afin de favoriser le développement des mobilités douces ;
- l'offre Mobilité Urbaine, notamment destinée aux trottinettes électriques, qui couvre les dommages à autrui et les dommages corporels du conducteur, afin de soutenir les alternatives à la voiture ;
- l'avantage Mobilité, qui couvre gratuitement les assurés automobile pour leurs trajets domicile-travail, même effectués en transport en commun terrestre ou à vélo ;
- l'avantage Taxi Covoiturage, qui favorise l'écopartage en prenant en charge les frais de taxi des assurés automobile en cas d'immobilisation de leur véhicule, que l'assuré covoiture en tant que conducteur ou passager ;
- l'option Petit Rouleur, qui accorde une réduction tarifaire pour les assurés automobile roulant moins de 6 000 km par an, afin d'inciter à limiter les déplacements en voiture ;
- la couverture des installations d'énergie renouvelable et des installations écologiques (comme les bornes de recharge des véhicules électriques), à travers l'offre de base ou une option, au sein de l'assurance multirisque habitation ;
- l'option d'extension de garantie de la réparation de l'électroménager pour les assurés habitation, afin d'éviter le remplacement de ces biens pendant cinq ans supplémentaires.

3.8.3 Évolution des financements d'énergies renouvelables

En 2023, le département financement de projets du CIC (intégrant les banques régionales) ^[1] a financé 26 projets énergies renouvelables : cinq projets de parcs éoliens onshore, totalisant près de 1 666 MW (localisés en France et aux Etats-Unis), deux projets de parcs éoliens offshore en Europe représentant près de 1 340 MW (parc éolien Moray West au Royaume-Uni et parc éolien Saint-Nazaire en France), trois projets biomasse représentant près de 138 MW (localisés en France), douze projets solaire totalisant près de 1 142 MW (localisés en France), quatre projets de stockage d'énergie totalisant près de 1 307 MW (un en France, trois aux Etats-Unis).

Les autorisations cumulées des projets énergies renouvelables à fin décembre 2023 atteignent 2,55 milliards d'euros, soit une augmentation de 17 % par rapport à fin 2022. Hors sous-participations, les autorisations cumulées de projets énergies renouvelables s'élèvent à 2,3 milliards à fin décembre 2023, en hausse de 16 % par rapport à 2022.

Le plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* du groupe fixe la progression des financements de projets à fort impact climatique à 30 %. Cet objectif concerne, dans un premier temps, l'activité de la banque de financement, notamment à travers les financements de projets. A fin 2023, le taux de progression s'élève à

[1] « Financement de projets » s'entend ici comme une catégorie bien précise de financement corporate, dite financement spécialisé (défini en particulier par l'article 147.8 du règlement européen 575/2013) et répondant à des critères précis. Ces critères, tels qu'homologués par l'ACPR en octobre 2012, sont utilisés pour fixer l'éligibilité des opérations au portefeuille CM CIC Financements de projets.

+79,6 %. Tous les projets financés répondent strictement aux normes environnementales du pays d'implantation. Ces financements font l'objet d'une procédure d'évaluation interne incluant des critères ESG décrite dans le plan de vigilance (paragraphe 3.11.3.3).

En parallèle, l'encours des financements d'énergies renouvelables destinés aux clients des réseaux du Crédit Mutuel et du CIC en 2023, atteint 1 milliard d'euros au 31 décembre 2023.

Émission Green Bond de la BFCM

Le groupe dispose de nombreux programmes d'émission bien adaptés qui permettent d'accéder aux investisseurs des principales zones sur le plan international à travers des émissions publiques et privées. Dans le cadre de la stratégie RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale relayée par les ambitions du plan stratégique, la décision logique et volontaire de s'inscrire dans un programme pérenne d'émission de *Green Bonds* a été actée pour répondre aux attentes des investisseurs. Après une première émission inaugurale en 2020, une deuxième émission a été réalisée en 2021 toujours concentrée sur des actifs verts (financement de projets

renouvelables éoliens, solaires et bâtiments résidentiels neufs à la norme RT2012). Le montant cumulé de ces deux émissions atteint 1,5 milliard d'euros.

En outre, l'équipe constituée à cet effet a choisi de proposer un cadre de référence définissant des actifs éligibles à des émissions *green* et sociales permettant à la BFCM de renforcer sa démarche active sur le financement de ces segments d'activité. Ces deux émissions, dont les modalités de mise en place respectent les meilleurs standards du marché et qui ont été reconnues pour la transparence des méthodologies appliquées (calcul des émissions évitées, sélection des actifs éligibles...), ont connu un fort succès auprès des investisseurs obligataires. Comme le *Green Bond* émis en 2020 inclus dans le *Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index* de décembre 2020, celui émis en 2021 a été inclus dans le *Bloomberg Barclays MSCI Green Bond Index* de décembre 2021.

L'ensemble des documents est disponible sur le site dédié aux investisseurs à l'adresse : <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/presentation.html>

GREEN, SOCIAL & SUSTAINABLE BOND

Définir les catégories éligibles

1. Green : Financement de projets éoliens, solaires et biomasse.
2. Green : Financement de logements résidentiels répondant aux normes RT 2012.
3. Social : Financement des entreprises dans des départements où le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale, des études et de la formation professionnelle.

Financement de véhicules électriques pour les collectivités locales.

Identifier les indicateurs d'impacts pour chaque catégorie

- 1 & 2. Green : Calcul des émissions évitées.
3. Social : Favoriser le maintien de l'emploi dans les zones défavorisées et l'accès aux études et à la formation professionnelle.

Lien avec les objectifs de développement durable.



Rédiger le cadre d'intervention

Green & social Bond : Définition précise des critères de sélection des actifs en respectant les principes de l'ICMA, des GBP et de l'application de la taxonomie.

Présentation de la stratégie RSM et des objectifs poursuivis.

Modalités de calcul des indicateurs de performance.

Reporting des performances des actifs sélectionnés.

Audit par une agence de notation extra-financière

Certification à obtenir afin de garantir aux investisseurs la sélection des actifs, le processus de calcul des indicateurs de suivi et la qualité du reporting.

Présentation investisseurs

Émission

Reporting

3.8.4 Des fonds pour la transition

En 2023, Crédit Mutuel Impact (anciennement Crédit Mutuel Capital Privé) a créé le fonds Révolution Environnementale et Solidaire et poursuivi le déploiement du fonds Siloé Infrastructures.

Abondé chaque année par le dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le fonds Révolution Environnementale et Solidaire a pour mission d'amplifier la transformation des modèles de production et d'intervenir dans les domaines clés de la transition climatique et environnementale où les besoins financiers sont très importants et les autres acteurs ne sont pas assez présents encore.

Avec l'ambition d'être doté d'1,5 milliard d'euros à horizon 2027, le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire promeut la plus-value écologique et sociale et la durabilité. Son profil risqué lui permet d'accompagner dans la durée des projets de rupture technologique, de passage à l'échelle ou de transformation sociétale. Il intervient dans les domaines clés de la planification écologique : mobilité, logement, agriculture, consommation, industrie et biodiversité.

En 2023, le fonds a acquis le Groupement Forestier Vosges Nord en vue de pérenniser son modèle de gestion créateur de valeur environnementale, tant du point de vue de la préservation de la biodiversité que dans sa capacité à séquestrer du carbone (de l'ordre de 23 000 tonnes de CO₂ séquestrés par an). Les investissements ont également porté sur la rénovation et l'adaptation des logements, de nouvelles sources d'énergie (osmotique, syngaz), la fossilisation de déchets non-recyclables...

Via l'apport de fonds propres (ou quasi fonds propres), le fonds SILOE Infrastructures finance des projets de long-terme contribuant au développement des territoires en France et vise prioritairement les projets liés à la transition énergétique. Les opérations réalisées entre 2020 et 2022 avaient principalement financé des projets éoliens et photovoltaïques (dont la capacité de production d'énergie renouvelable se déploie progressivement pour atteindre en 2028/2029 une cible en production de près de 4 GWc^[1]). Les investissements de l'année 2023 ont été orientés vers le développement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) en lien avec les collectivités locales ou des acteurs privés ainsi que le financement de la décarbonation thermique des bâtiments.



3.8.5 Gestion des risques climatiques

Dans un monde toujours plus soucieux de lutter contre le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à prendre en compte les impératifs climatiques dans la conduite de l'ensemble de ses activités pour rejoindre la trajectoire de l'Accord de Paris sur le Climat visant à limiter l'augmentation des températures de 1,5 à 2°C d'ici 2100.

La gouvernance de la gestion des risques climatiques s'articule autour de trois piliers en cours de déploiement :

Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une gouvernance au plus haut niveau ▪ Une prise en compte dans la gestion des risques financiers ▪ Les politiques sectorielles comme la clé de la stratégie
Organisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fonction de gestion des risques majeur en coordination avec les autres directions (juridique, commercial ...) ▪ Des outils et effectifs dédiés ▪ Intégration dans le suivi des risques au même titre que les autres risques critiques
Outils	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Indicateurs de performance de la stratégie climat (émissions, encours, etc.) ▪ Intégration de limites/seuils d'alerte dans le RAF^[1] ▪ Données exhaustives, fiables et granulaires du bilan carbone ▪ Projections via des stress dans l'ICAAP^[2] ▪ Contrôles et audits adéquats

[1] Dispositif ou cadre d'appétence aux risques - Risk Appetite Framework.

[2] Processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne - Internal Capital Adequacy Assessment Process.

La gestion des risques liés au changement climatique (risque physique et risque de transition) est intégrée dans le dispositif de gestion des risques financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'ensemble des projets développés sont présentés au comité de gouvernance RSM, au comité

des risques [organe exécutif] puis au comité de suivi des risques [organe délibérant] de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et font partie du suivi stratégique des risques, en lien direct avec la présidence et la direction générale.

[1] GigaWatt crête.

Les objectifs ambitieux portés par la politique exigeante de responsabilité sociale et mutualiste contribuent à améliorer la performance collective de long terme et se fondent sur :

1. des investissements dans le financement des projets à fort impact climatique ;
2. un accompagnement des entreprises dans la transformation de leurs modèles économiques ;
3. le renforcement des exigences environnementales dans les règles d'octroi de financement ;
4. l'alignement des politiques sectorielles pour lutter contre l'utilisation du charbon et des hydrocarbures conventionnels et non conventionnels au travers de la stratégie climat ;
5. l'intégration des impacts directs et indirects du risque climatique des activités du groupe dans la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale [1].

Intégration qualitative du risque climatique dans le cadre d'appétence aux risques

Le dispositif - ou cadre - d'appétence aux risques (*Risk Appetite Framework*) est présenté au chapitre 5 du présent document d'enregistrement universel. Dans le domaine des risques liés à l'environnement et au climat, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'assure d'intégrer pleinement ces risques dans le développement de ses activités, en incluant une vision long terme. Cela se traduit par :

- l'intégration de la surveillance des risques environnementaux dont climatiques, ainsi que leurs mécanismes de transmission aux autres risques - notamment crédit -, au dispositif de gestion des risques ;
- la mise en place d'outils dédiés pour identifier, mesurer, gérer et suivre l'ensemble de ces risques, aussi bien physiques que de transition ;
- le déploiement de mesures d'atténuation de l'impact des risques environnementaux et de mesures d'adaptation au changement climatique.

Les risques liés à l'environnement et au climat font l'objet d'un suivi spécifique dans le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Dans ce contexte, quatre indicateurs de risques climatiques et environnementaux supplémentaires ont été déclinés dans le cadre d'appétence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour 2024.

Il s'agit de :

- la variation de la part des DPE F et G dans le total des expositions immobilier résidentiel ;
- la variation de la part des expositions fortement exposées aux risques aigus : les risques sont qualifiés d'aigus quand ils découlent de risques extrêmes (inondation, sécheresse et tempête/grêle/neige) ;

- la variation de la part des expositions fortement exposées aux risques chroniques : les risques sont qualifiés de chroniques quand ils découlent de changements graduels (hausse du niveau de la mer, hausse des températures et variation des précipitations) ;
- la variation en % des émissions financées sur trois secteurs (agriculture, construction et industrie manufacturière).

Ces indicateurs complètent les deux indicateurs déjà existants dans le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il s'agit d'indicateurs de suivi des expositions des secteurs charbon et hydrocarbures, éligibles aux politiques sectorielles en vigueur au sein du groupe. Cela vise à suivre les expositions sectorielles des clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, exerçant leurs activités attachées à ces secteurs. Des seuils d'alerte et des limites d'appétence sont fixés en fonction de l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, avec des actions correctrices associées, en cas de dépassement de ces niveaux.

Pour rappel, les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux (intégrant les risques climatiques) sont les plus élevés.

Risques climatiques limite pays

Dans le cadre de la montée en puissance des risques liés au changement climatique pouvant impacter les pays et leur économie, les recherches sur l'évaluation des risques climatiques ont permis d'intégrer une composante ESG dans la définition de ces limites pays. Ces limites consistent à plafonner les niveaux d'exposition que le groupe s'autorise à prendre sur les contreparties avec lesquelles il traite dans chaque pays. Ainsi, le calcul de la limite pays tient compte de l'indice *Notre Dame Global Adaptation Index* ou ND-GAIN [2] qui reflète :

- la vulnérabilité des pays au changement climatique (*vulnerability*) basée sur 36 critères quantitatifs et qualitatifs (thématiques principales : santé, nourriture, écosystèmes, habitat, accès à l'eau, infrastructures) ;
- la capacité d'adaptation à ces changements (*readiness*) basée sur neuf critères économiques, sociaux et de gouvernance.

En fonction du niveau de l'indice, la limite se voit affecter d'un malus plus ou moins important en fonction du niveau de l'index. Au cours de l'exercice 2023, le calcul des limites pays tenant compte de l'indice ND-GAIN a été actualisé même si les notations pays des agences financières intègrent de plus en plus l'aspect environnemental.

Exercices de stress test

Crédit Mutuel Alliance Fédérale participe à l'exercice organisé par l'European Banking Authority (EBA) visant à évaluer la résilience du secteur financier face au paquet européen « fit for 55 », visant à réduire significativement les émissions de CO₂ de l'Union Européenne d'ici à 2030. L'exercice vise aussi pour l'EBA à mieux comprendre la capacité du système financier à soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO₂ dans des conditions stressées.

[1] Dispositif présenté au chapitre 3.3 « Les risques et opportunités extra-financiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ».

[2] <https://gain.nd.edu/>

Compte tenu de son caractère trans-sectoriel et systémique, cet exercice est mené avec la collaboration et la coordination des autres autorités européennes de surveillance (AES), de la Banque centrale européenne (BCE) et du Comité européen du risque systémique (CERS).

Par ailleurs, dans le contexte où les enjeux liés au changement climatique sont importants pour le secteur financier, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a initié en 2023 un exercice d'évaluation des risques associés à l'évolution du climat, dédié exclusivement aux assureurs. Les scénarios envisagés analysent la manifestation d'événements extrêmes en matière de risque physique (vagues de chaleur et inondations) ainsi que de risque de transition avec des ajustements des marchés financiers, à court et à long terme. Ils invitent à une réflexion sur des évolutions stratégiques. Cet exercice a fait l'objet d'une mobilisation transverse des équipes du GACM.

Taxonomie

En application du règlement [UE] 2020/852 de la Commission européenne, Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie ses expositions bilantielles aux secteurs alignés sur la taxonomie.

La taxonomie de l'Union Européenne constitue un ensemble de critères de développement durable destiné aux entreprises, aux investisseurs et aux gouvernements. Elle identifie les activités économiques qui peuvent être considérées comme durables ou éco-responsables. Elle permet ainsi aux acteurs de la finance et aux entreprises d'avoir un langage commun et faciliter les investissements et les financements durables dans le but de favoriser la transition écologique de l'économie.

Éléments méthodologiques

Concepts clés : éligibilité et alignement du portefeuille

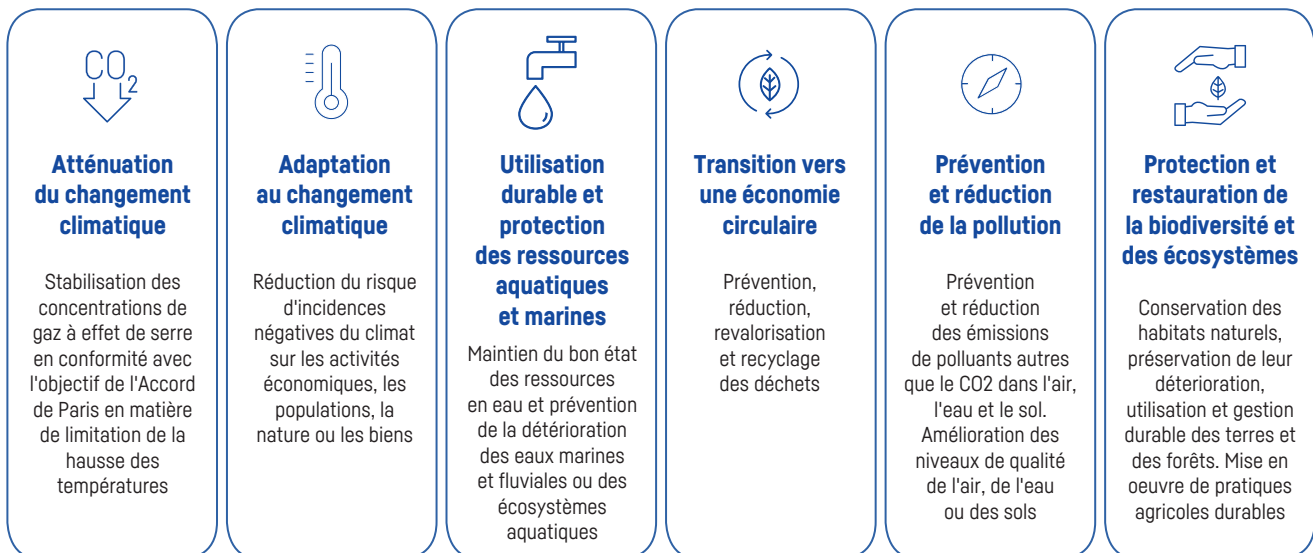
La taxonomie européenne est construite sur les notions clés d'éligibilité et d'alignement.

Une activité économique est éligible à la taxonomie si elle est incluse dans la liste publiée dans les actes délégués du règlement Taxonomie ; celle-ci comprend 147 activités présentes dans 15 macro-secteurs. Il s'agit d'activités qui sont susceptibles de contribuer à l'un des six objectifs environnementaux de la taxonomie ; ces activités représentent plus de 90 %^[1] des émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Union européenne.

Parmi ces activités éligibles, l'activité est considérée alignée à la taxonomie ou durable sur le plan environnemental, uniquement si elle respecte l'ensemble des critères suivants :

- contribuer substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux (cf. infographie ci-dessous) ;
- être conforme aux critères d'examen techniques établis dans les actes délégués ;
- ne pas causer de préjudice important aux autres objectifs environnementaux ;
- respecter certaines garanties sociales minimales.

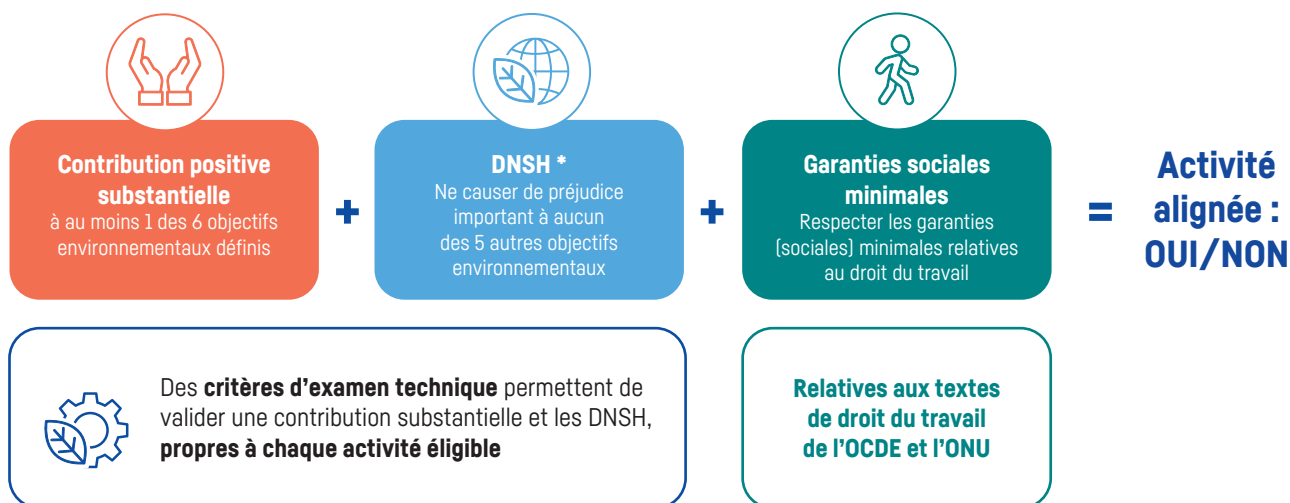
LES SIX OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE LA TAXONOMIE VERTE



Au 31 décembre 2023, selon le règlement délégué [UE] 2021/2178 et le règlement délégué [UE] 2023/2486, la mesure d'éligibilité doit couvrir l'ensemble des objectifs environnementaux de la taxonomie alors que celle de l'alignement est restreinte aux deux premiers objectifs relatifs à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

[1] Taxonomie verte : mode d'emploi ! - Commission européenne (europa.eu)

LES CRITÈRES D'ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS À LA TAXONOMIE VERTE

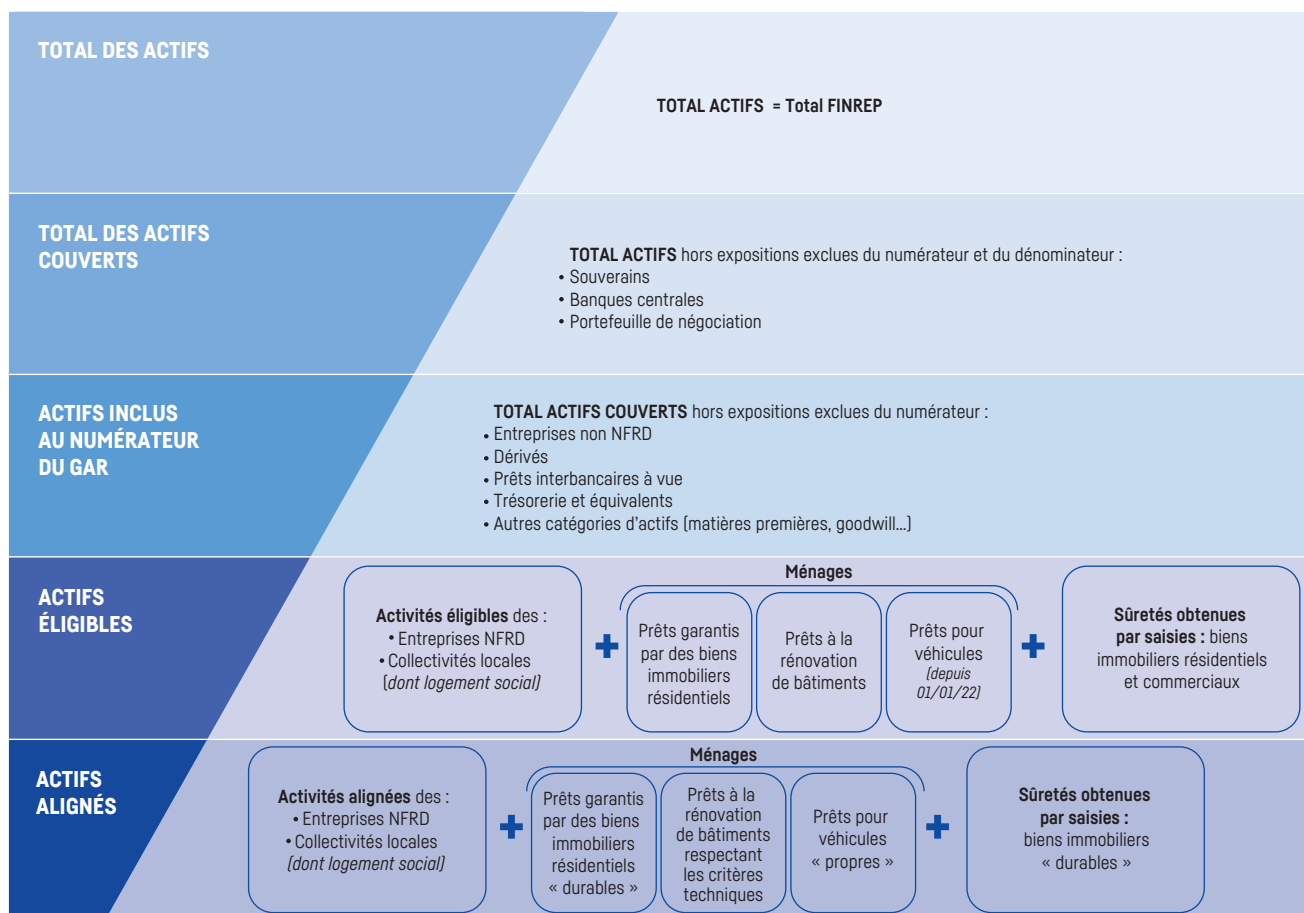


*DNSH : *Do no significant harm*. Ce principe impose de ne causer aucun préjudice aux six objectifs environnementaux qui déterminent la durabilité d'une activité au sens du règlement Taxonomie.

Méthodologie de calcul des ratios d'éligibilité et d'alignement

Le calcul des ratios d'éligibilité et d'alignement nécessite d'évaluer les différents types d'actifs considérés au sens de la taxonomie, à savoir : les actifs couverts au dénominateur, les actifs éligibles ou les actifs alignés au numérateur.

TYPES D'ACTIFS CONSIDÉRÉS AU SENS DE LA TAXONOMIE



Pour évaluer l'éligibilité puis l'alignement au niveau de ses actifs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini une méthodologie tenant compte de la nature de la contrepartie, la typologie des produits financés (type de produits, objet de financement, date de financement, etc.) et le type d'informations disponibles.

Par exemple, les ratios publiés par les contreparties sont utilisés pour toutes les entreprises financières soumises à la NFRD ainsi que pour certaines entreprises non financières dans le cas où l'objet du financement n'est pas identifié en interne.

ÉLIGIBILITÉ ET ALIGNEMENT DU PORTEFEUILLE DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

01

Vérification de l'éligibilité

Entreprises financières NFRD :

application des ratios publiés par les contreparties

Entreprises non financières NFRD :

- Objet du financement inconnu : Application des ratios publiés par les contreparties
- Objet du financement connu : activité éligible si référencée par la taxonomie

Ménages – 100% des :

- Prêts immobiliers résidentiels
- Prêts rénovation de bâtiments
- Prêts pour véhicules accordés depuis le 01/01/22

Collectivités locales :

- Logement social : 100 % Selon éligibilité de l'objet financé

Sûretés : éligibilité à 100%

02

Calcul de l'alignement

Entreprises financières NFRD :

application des ratios publiés par les contreparties

Entreprises non financières NFRD :

- Objet du financement inconnu : application des ratios publiés par les contreparties
- Objet du financement connu : activité alignée si respect des critères techniques + DNSH + MSS

Ménages – prêts respectant les critères techniques définis par la taxonomie pour :

- Prêts immobiliers résidentiels
- Prêts rénovation de bâtiments
- Prêts pour véhicules accordés depuis le 01/01/22

Collectivités locales : prêts respectant les critères techniques définis par la taxonomie

Sûretés : prêts respectant les critères techniques définis par la taxonomie

TAXONOMIE =

+

Groupe de travail coordonné par la Confédération Nationale de Crédit Mutuel

Compte-tenu des enjeux stratégique et réglementaire, la Confédération Nationale du Crédit Mutuel a coordonné en 2023, une série d'ateliers en interne pour assurer la mesure de l'alignement de son portefeuille clients aux deux premiers objectifs de la taxonomie, à savoir : l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

Pour rappel, pendant la période transitoire de deux ans, seuls les ratios d'éligibilité du portefeuille de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la taxonomie verte européenne étaient exigés et publiés.

Ces ateliers dédiés pluridisciplinaires ont regroupé les directions des risques, les directions financières et les équipes en charge des sujets RSE/RSM confédérale et des groupes régionaux avec comme objectifs :

- l'appropriation des textes et des méthodologies de calcul, en lien avec les états FINREP ;
- la définition de règles de gestion communes entre les groupes régionaux, notamment quant aux pièces justificatives à prendre en considération pour calculer l'alignement du portefeuille ;
- l'identification des ratios d'éligibilité et d'alignement publiés par les contreparties concernées par la NFRD ;
- le calcul des ratios (numérateur et dénominateur) sur la base des données 2023.

Le détail de la méthodologie est précisé dans la note méthodologique de la DPEF (paragraphe 3.12.3).

Alignement du portefeuille

Analyse des résultats d'alignement pour l'exercice 2023

L'alignement du portefeuille de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est intimement lié à son modèle d'affaires. Seuls les ménages, les collectivités locales et les entreprises soumises à la publication d'une déclaration extra-financière étant incluses dans le périmètre des actifs couverts par la taxonomie, le ratio d'alignement reste à ce stade principalement impacté par l'alignement des ménages, représentant en valeur brute 40 % du total des actifs. La principale difficulté concerne l'accès aux données permettant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale de calculer l'alignement de ses contreparties *via* l'analyse des critères techniques de contribution substantielle, les critères DNSH et les garanties sociales minimales. S'agissant des ménages, les critères techniques ne sont pas complètement disponibles à ce stade et de ce fait, certains postes n'ont pas pu être intégrés à l'alignement du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les différents taux présentés dans le cadre de cette déclaration ne reflètent ainsi pas, à ce stade, la réalité de l'alignement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3

Entreprises

Au 31 décembre 2023, le *Green Asset Ratio* (GAR) des entreprises financières s'établit à 2,57 %^[1], soit 563 millions d'euros. Il concerne les entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières uniquement qui représentent 2,69 % du total des actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

S'agissant des entreprises non financières, le GAR s'élève à 4,38 % représentant un encours aligné de 723 millions d'euros. Seules les entreprises non financières soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières ont été incluses dans le calcul de l'alignement sur la base des ratios publiés au sein de leur document d'enregistrement universel en 2023. Elles représentent 2,03 % du total des actifs.

S'agissant des financements dédiés à un projet pouvant répondre à un objectif de la taxonomie, le groupe ne dispose pas, à ce jour, d'une documentation suffisante pour vérifier les critères techniques de la réglementation en matière de contribution substantielle et de respect des DNSH. Ainsi, ils ne contribuent pas aux ratios d'alignement du groupe.

Ce montant d'alignement évoluera dans les années à venir du fait d'une meilleure identification des entreprises soumises à ces obligations mais également à la suite de la transposition de la directive (UE) 2022/2464, dite directive CSRD qui étend le champ d'application des entreprises concernées.

Ménages

Au 31 décembre 2023, les prêts et avances consentis aux ménages alignés sur l'objectif d'atténuation du changement climatique s'élèvent à 30,4 milliards d'euros, représentant un *Green Asset Ratio* de 12,07 %. Seuls les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels répondant aux réglementations thermiques RT 2012 et RE 2020, considérés comme

permettant de comptabiliser les biens dans le top 15 % national en terme de consommation énergétique^[2], ainsi que les biens justifiant d'un DPE de catégorie A ont été considérés comme potentiellement alignés sur les critères techniques de la taxonomie. L'analyse a été affinée en excluant les biens pour lesquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale a considéré qu'ils étaient exposés à un risque physique, selon une analyse interne basée sur des données publiques. Les prêts à la rénovation ainsi que les prêts pour véhicules n'ont pas été considérés comme alignés, faute de données suffisamment disponibles pour justifier du respect des critères complémentaires DNSH.

Collectivités locales

Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'étant pas principalement axé sur le financement du logement social, l'analyse d'alignement n'a pas pu être menée au 31 décembre 2023.

Gaz et nucléaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale déclare les investissements dans les activités de production d'électricité à partir de gaz naturel et nucléaire identifiées comme des activités transitoires contribuant aux objectifs de la Taxonomie de l'UE en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Ainsi, l'ensemble des éléments attendus sont publiés en annexes (paragraphe 3.14) et présentent les cinq modèles de reportings sur les activités économiques alignées, éligibles et non éligibles à la taxonomie européenne.

Expositions de hors bilan

Cernant le hors bilan, le calcul d'alignement n'a été réalisé que sur les expositions envers des entreprises soumises aux obligations de publication d'informations extra-financières.

Présentation des ratios réglementaires

Alignement aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

		Total des actifs durables sur le plan environnemental	ICP ^[1]	ICP ^[2]	% de couverture (par rapport au total des actifs) ^[3]	% d'actifs exclus du numérateur du GAR	% d'actifs exclus du dénominateur du GAR
ICP Principal	Encours du ratio d'actifs verts (GAR)	31 368	5,07 %	5,09 %	77 %	40 %	23 %

ICP : Indicateur clé de performance.

[1] Sur la base de l'ICP du chiffre d'affaires de la contrepartie.

[2] Sur la base de l'ICP des CapEx de la contrepartie, sauf pour les activités de prêt générales, pour lesquelles c'est l'ICP du chiffre d'affaires qui est utilisé.

[3] % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires.

Les informations et les modèles réglementaires relatifs à la taxonomie ainsi que les informations spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire sont présentées en annexe de ce document (paragraphe 3.14).

Éligibilité aux autres objectifs environnementaux de la taxonomie

Conformément au règlement (UE) 2023/2486 de la Commission Européenne, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale présente sur une base obligatoire les ratios d'éligibilité de son portefeuille aux six objectifs environnementaux de la taxonomie (utilisation durable et protection des

ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, et protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes). L'éligibilité au 31 décembre 2023 n'a pas pu être calculée, dans la mesure où les contreparties de Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'ont à ce jour pas publié ces informations dans leurs DPEF. Par conséquent, Crédit Mutuel Alliance Fédérale publiera ces ratios d'éligibilité à compter de 2025, année de publication du rapport de durabilité établi au 31 décembre 2024.

Part dans les actifs couverts des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxonomie (objectif 3 à 6)	0 %
Part dans les actifs couverts des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxonomie (objectifs 3 à 6)	100 %

[1] Plus d'informations sur les méthodologies de calcul des ratios en note méthodologique paragraphe 3.12.

[2] D'après les éléments d'interprétation du règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 relatifs au secteur du bâtiment fournis par le ministère de la transition écologique.

Pilier 3 ESG

Des données détaillées complémentaires sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont disponibles dans le Pilier 3 ESG chapitre 5.

3.8.6 Le dispositif ESG des assurances et des gestionnaires d'actifs

Rapport - Article 29 de la loi Energie-Climat

L'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat et son décret d'application 2021-663 publié en 2021 renforcent les exigences de transparence en matière ESG des investisseurs dont les actifs et/ou le total bilan dépassent 500 millions d'euros.

Les exigences de publication portent sur trois domaines :

- le climat : avec la publication de la stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris (avec des objectifs quantitatifs d'émissions de gaz à effet de serre tous les cinq ans, jusqu'à 2050) ainsi que l'alignement des encours ou du bilan sur les activités durables de la Taxonomie européenne et sur les activités liées aux énergies fossiles ;
- la biodiversité : via la publication de stratégie d'alignement sur les objectifs internationaux de préservation de la biodiversité, avec des objectifs chiffrés ;
- l'intégration des facteurs ESG dans les dispositifs de gestion des risques, de gouvernance et d'accompagnement de la transition (notamment engagement actionnarial) des acteurs de marché.

Les rapports art. 29 sont disponibles sur le site internet de chaque entité :

- Rapport - Article 29 de la Loi Energie-Climat de Crédit Mutuel Asset Management ;
- Rapport - Article 29 de la Loi Energie-Climat du Groupe La Française ;
- Rapport ESG dont Article 29 de GACM .

Ces rapports sont transmis aux autorités compétentes et à la Plateforme pour la transparence climatique de l'ADEME.

Ils sont publiés au 1^{er} semestre de l'année suivant la fin de l'exercice.

Règlementation SFDR : classification des fonds et rapport PAI ^[1]

La réglementation SFDR renforce la communication auprès des porteurs sur le risque de durabilité avec la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la stratégie d'investissement.

CRÉDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT : CLASSEMENT SFDR AU 31/12/2023

Classement SFDR (encours en M€ et en %)	Article 9		Article 8		Article 6		Total
Credit Mutuel Asset Management	212	0,3 %	66 686	87,9 %	8 947	11,8 %	75 845

La liste des fonds avec leur catégorie SFDR est disponible sur le site internet de la société :

- liste des fonds SFDR de Crédit Mutuel Asset Management.

Groupe La Française

Chaque pôle d'activité du groupe classe plus de la moitié de ses encours en article 8 ou 9 SFDR, respectivement 68 % pour le pôle immobilier et 61 % pour les actifs financiers, soit des fonds qui respectent des critères de durabilité ou se donnent des objectifs de performance environnementale ou sociale.

Les fonds doivent ainsi être classés selon trois catégories :

- les fonds dits article 6 : règle générale de communication commune à tous les fonds au sein de la documentation précontractuelle (prospectus), en matière de prise en compte ou non du risque de durabilité ;
- les fonds dits article 8 : les fonds relevant de cet article intègrent des caractéristiques environnementales et sociales de manière systématique. Ils font la promotion de ces caractéristiques pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés, appliquent des pratiques de bonne gouvernance ;
- les fonds dits article 9 : les fonds relevant de cet article contribuent à la réalisation d'un objectif environnemental et/ou social défini et quantifiable, par exemple en matière de réduction des émissions carbone. Ce sont aussi des produits ayant un objectif social, tel que les fonds à impact.

Pour se conformer à la réglementation SFDR, les gestionnaires d'actifs publient les documents suivants, disponibles sur leur site internet :

- la classification de tous les fonds selon le règlement SFDR ;
- la politique relative à l'intégration des risques de durabilité ;
- la déclaration sur la prise en compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ;
- le rapport annuel sur les principales incidences négatives ou rapport PAI publié pour la première fois en 2023.

Crédit Mutuel Asset Management

L'ambition pour Crédit Mutuel Asset Management est de classer 100 % des fonds ouverts en gestion active en article 8 ou en article 9. Au 31 décembre 2023, 88 % des encours gérés par Crédit Mutuel Asset Management ^[2] sont classés article 8 et près de 12 % sont classés article 6. Ces derniers sont constitués pour une large part de fonds dédiés, de fonds d'épargne salariale, de fonds à formule ou de fonds indiciels.

[1] Principal adverse impacts.

[2] Ces montants intègrent tous les types de fonds gérés par Crédit Mutuel Asset Management, à savoir : les fonds ouverts au public, les fonds d'épargne salariale, les fonds dédiés de Crédit Mutuel Gestion ou de Dubly Transatlantique Gestion ainsi que les mandats institutionnels.

GROUPE LA FRANÇAISE : CLASSEMENT SFDR AU 31/12/2023

Classement SFDR (encours en M€ et en %)	Article 9		Article 8		Article 6		Total
Actifs immobiliers (LREM)	16 137	63 %	1 345	5 %	8 326	32 %	25 808
Actifs financiers (LFAF, NZAM, LFSAM)	4 487	32 %	3 959	28 %	5 473	39 %	13 918
TOTAL ENCOURS SDG - LFG	20 624	52 %	5 304	13 %	13 799	35 %	39 726

Les documents liés à l'investissement durable du GLF (dont SFDR) sont disponibles sur le site internet de la société :

- Nos publications - Investissement durable - Groupe La Française ;
- La liste des fonds SFDR du Groupe La Française.

Politiques d'investissement durable des assurances et des gestionnaires d'actifs

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Engagé depuis plusieurs années en faveur du développement durable, le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) confirme son statut d'entreprise responsable au travers de sa politique d'investissement.

Investisseur sélectif, le GACM dispose d'une politique ESG mise à jour régulièrement, lui permettant de prendre en compte les risques de durabilité sur ses actifs ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements. Elle repose notamment sur une politique d'exclusion des émetteurs présentant un risque ESG trop important. En pratique, à chaque achat d'une action ou obligation, les gestionnaires d'actifs du GACM ont accès à une analyse ESG de l'émetteur grâce, notamment, à des données fournies par l'entreprise ISS. Cette analyse constitue une aide à la décision dans le processus d'investissement, aide complémentaire aux critères financiers usuellement analysés. Ainsi, la politique ESG du GACM incite à investir conformément aux valeurs du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de respect des droits de l'homme, de l'environnement et des règles de bonne gouvernance.

En outre, afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, le GACM applique des politiques sectorielles ambitieuses, en ligne avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale. C'est le cas en particulier des secteurs des énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz), du tabac ou encore des armes non conventionnelles.

Actionnaire actif, le GACM attache une importance particulière au dialogue actionnarial et à l'exercice de ses droits d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit. Par ce biais, le GACM entend défendre les intérêts financiers des assurés pour le compte desquels il investit tout en encourageant les entreprises qu'il finance dans leur démarche de responsabilité environnementale, sociale et de bonne gouvernance. Ces changements de pratiques de la part des entreprises devront également permettre au GACM d'atteindre ses objectifs de sortie du charbon et de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements, afin de s'aligner sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.

Le GACM est convaincu que le respect de bonnes pratiques ESG permet une meilleure valorisation à long terme des entreprises et le développement d'une économie plus durable dans le monde.

La démarche ESG du GACM est exprimée plus en détail au sein d'un rapport spécifique consultable sur le site internet de la société :

- Publications des assurances du Groupe Credit Mutuel.

Crédit Mutuel Asset Management

Dispositif d'intégration ESG

Crédit Mutuel Asset Management, principale filiale de gestion d'actifs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, s'inscrit pleinement dans la démarche sociale, sociétale et environnementale du Groupe. L'investissement responsable en est la mise en application majeure, au travers d'un dispositif d'intégration ESG pour la plus grande part des fonds et d'une démarche ISR pour une gamme de fonds ciblée.

Ce dispositif d'intégration des enjeux de durabilité se décline au travers de six volets :



Politique d'investissement responsable

Crédit Mutuel Asset Management s'assure que les entreprises et les États dans lesquels il investit font preuve des meilleures pratiques notamment en faveur de la transition climatique, en matière de gouvernance et de développement du capital humain.

Sa politique d'investissement responsable repose sur : une méthodologie d'analyse ESG propriétaire, les politiques sectorielles et climat, le suivi des controverses et l'engagement actionnarial. La version complète du document 'Politique d'investissement responsable' de Crédit Mutuel Asset Management est consultable sur son site internet :

- Politique d'investissement responsable de CMAM.

Méthodologie et modèle d'analyse ESG propriétaire

Crédit Mutuel Asset Management a développé un modèle d'analyse ESG propriétaire, portant sur les entreprises et les États, qui s'appuie sur des fournisseurs de données ESG. Le modèle d'entreprises est conçu autour d'une méthodologie dédiée constituée de 35 indicateurs au sein de 14 catégories couvrant tous les critères de qualité de gouvernance, sociétaux, sociaux et environnementaux, dont le climat.

Cette approche quantitative extra-financière compare les entreprises, au sein de leur propre secteur d'activité, pour déterminer celles qui progressent le mieux dans l'appréhension des risques et des opportunités au regard des enjeux liés au développement durable tels que définis par les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies.

En complément, une analyse qualitative est conduite en interne par une équipe d'experts sur les sujets ESG. In fine, les entreprises de l'univers de Crédit Mutuel Asset Management sont classées en cinq groupes reflétant leur performance extra-financière tant historiques que prospectives.

Les résultats de ces analyses sont mis à disposition de l'ensemble des équipes de gestion.

Politique Climat

Acteur engagé pour la réorientation des flux financiers au sein d'une économie compatible avec un scénario limitant la hausse des températures à +2 degrés Celsius, Crédit Mutuel Asset Management s'est donné comme objectif la réduction de 15 % de l'empreinte carbone de ses investissements (incluant les scopes 1 et 2) sur la période 2018-2023. En application de ses ambitions, Crédit Mutuel Asset Management a intégré dans son outil propriétaire les enjeux de la transition climatique au travers de l'analyse de la stratégie CO₂ des émetteurs, de l'innovation et de la mesure de la trajectoire sur trois ans des performances des émetteurs (source des données carbone : ISS ESG). Crédit Mutuel Asset Management produit, a minima sur une base annuelle, les éléments permettant d'apprécier le positionnement de ses portefeuilles au regard de la trajectoire deux degrés, en accord avec les ambitions en termes d'empreinte carbone du groupe (plan 2018-2023). Ces éléments sont repris dans différents rapports élaborés pour chaque fonds.

Politiques sectorielles

Crédit Mutuel Asset Management s'engage sur les secteurs à forts risques environnementaux et sociaux au travers de la déclinaison des politiques sectorielles Groupe, en particulier sur le charbon, les hydrocarbures non conventionnels et la défense/sécurité.

La politique sectorielle charbon vise à exclure des portefeuilles d'investissement les sociétés qui développent de nouvelles capacités de charbon, tel que recensées dans la Global Coal Exit List (GCEL) de l'ONG Urgewald. D'autre part, les sociétés qui dépassent des seuils quantitatifs basés sur : la production ou les capacités de production de charbon, la part du charbon dans le CA /mix énergétique, sont aussi exclus de l'univers d'investissement, sauf si l'entreprise a publié un plan de sortie du charbon à horizon 2030, jugé crédible par l'équipe d'analystes extra-financiers experts.

La politique sectorielle hydrocarbures, applicable depuis le 1^{er} janvier 2023, prévoit le gel des positions des sociétés dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels dans la production totale d'hydrocarbures est supérieure à 25 %, tel que recensé dans la *Global Oil & Gas Exit List* (GOGEL) publiée par l'ONG Urgewald.

La politique Défense & Sécurité vise à exclure de l'univers d'investissement les émetteurs impliqués dans le développement, la production et la distribution de mines anti-personnel (telles que définies dans le traité d'Ottawa entré en vigueur en 1999) et des armes à sous-munitions (telles que définies dans la Convention d'Oslo adoptée en 2008) ainsi que les sociétés impliquées dans les armes chimiques, biologiques et nucléaires pour le compte de pays non autorisés à détenir l'arme nucléaire d'après le Traité de Non-Prolifération des armes nucléaires. En outre, une vigilance appuyée est assurée au sujet des controverses sévères portant sur des sociétés impliquées dans les armements militaires de combat.

Suivi des controverses

En sus, un suivi des controverses majeures est intégré au sein du dispositif : celui-ci peut être un outil d'exclusion et contribuer à éliminer les 20 % minimum de l'univers d'investissement initial conformément aux exigences réglementaires du label ISR français et de la doctrine AMF Mars 2020 (pour les fonds significativement engagés, de classe 1).

Engagement : dialogue actionnarial et politique de vote

Le vote et le dialogue avec les émetteurs sont des composantes primordiales et historiques dans la démarche d'investissement responsable de Crédit Mutuel Asset Management. La politique de vote, en place depuis plus de 15 ans, s'inscrit dans le prolongement de sa stratégie d'investissement, dont l'objectif est la recherche d'une performance régulière sur le long terme, dans le respect des orientations des fonds. Elle a pour principe de couvrir la totalité des actions détenues pour toutes les sociétés, quelle qu'en soit la taille, la nationalité ou la part de droits de vote détenue. Elle repose sur le respect des droits des actionnaires minoritaires, l'équité entre les actionnaires, la transparence et qualité des informations fournies aux actionnaires, l'équilibre des pouvoirs entre les organes de direction, la pérennité et l'intégration de la stratégie long terme des entreprises et le soutien des meilleures pratiques de gouvernement d'entreprise.

En 2023, Crédit Mutuel Asset Management a voté en 2023 sur une soixantaine de résolutions liées au climat dont près de 50 déposées par des actionnaires minoritaires et 13 *Say on Climate*^[1]. Crédit Mutuel Asset Management a soutenu 11 de ces 13 *Say on Climate*.

[1] Résolution mise à l'ordre du jour d'une assemblée générale, à l'initiative du conseil d'administration ou d'un ou plusieurs actionnaires, portant sur la stratégie ou la politique de cette société en matière environnementale, et notamment sur son impact climatique (AMF, Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2021).

Groupe La Française

La démarche d'investisseur durable est un élément central du développement du groupe La Française. Partie d'une démarche externalisée, La Française a progressivement intégré des ressources et compétences et élargit le périmètre de l'investissement durable à toutes les classes d'actifs gérés.

Pour développer la génération de valeur extraite par notre savoir-faire ESG, La Française Asset Management (LFAM) mobilise tous les métiers du groupe, notamment les équipes de gestion, avec l'implication active de l'équipe de recherche et d'expertise extra-financière : *Sustainable Investment Research* et du pôle data management & modélisation.

Les méthodes utilisées par nos analystes reposent sur :

- des modèles de scoring ;
- une estimation des empreintes carbone ;
- des analyses de trajectoire.

Pour le pilier immobilier, La Française Real Estate Managers (La Française REM) décline l'intégration des critères ESG selon quatre piliers : environnemental, social, gouvernance et climatique.

LFAM : CIBLES DU NET ZERO ASSET MANAGEMENT

Net Zero LFAM	Objectifs 2023 (pour 2025, 2030)	Indicateurs 2022	Objectifs 2022 (pour 2025 et 2030)	Indicateurs 2021
T° des portefeuilles - Scope 1 & 2 - 2025	1,95°	2,04°	2,01°	2,11°
T° des portefeuilles - Scope 1, 2 & 3 - 2025	2,17°	2,25°	2,42°	2,56°
T° des portefeuilles - Scope 1 & 2 - 2030	1,80°		1,84°	
T° des portefeuilles - Scope 1, 2 & 3 - 2030	2,03°		2,20°	

LFAM a également réalisé des calculs de risque climatique et de stress-test climatiques sur les encours globaux de la société de gestion dont les résultats sont disponibles dans l'article 29 LEC du Groupe.

Dans le cadre de travaux avec les différentes parties prenantes, le groupe a mis en œuvre une matrice de matérialité^[1] répondant au principe de *comply or explain* pour rendre compte de sa maîtrise des différentes thématiques RSE ou de durabilité au sein du groupe. Cette approche permet également d'identifier les différents enjeux pour lesquels il s'engage.

Enfin, les politiques de risque de durabilité^[2] sur le périmètre valeurs mobilières et immobilier viennent compléter l'information des clients en matière de prise en compte du risque de durabilité dans la gestion des fonds sous gestion.

Gestion des risques climatiques

Dans la continuité de la démarche ESG initiée il y a quinze ans, le groupe La Française est complètement mobilisée en matière de lutte contre le dérèglement climatique.

Depuis juillet 2021, la Française Asset Management (LFAM) est signataire de l'Initiative *Net Zero Asset Management* (NZAMi). A ce titre, LFAM a défini en 2022 un objectif de réduction des émissions de CO₂ en ligne avec l'Accord de Paris et validé par NZAMi : atteindre une température de 1,5°C à horizon 2040 pour les scopes 1 & 2, et de 1,75°C (*Well-Below* 2°C) d'ici 2040 pour scope 1, 2 & 3.

En 2022, LFREM a mesuré les risques physiques et fonctionnels qui pèsent sur son portefeuille immobilier pour cinq aléas climatiques pouvant impacter les bâtiments et leurs occupants : les vagues de chaleur, les sécheresses, les retraits et le gonflement des argiles, les inondations et les submersions marines. Les résultats sont affichés dans le tableau ci-dessous.

LREM : EXPOSITION AUX RISQUES CLIMATIQUES

LFREM - Risques climatiques	% des actifs présentant une vulnérabilité forte aux aléas climatiques
Vague de chaleur	6,6 %
Sécheresse et retrait & gonflement des sols	0,6 %
Inondation	5,9 %
Submersion marine	1,5 %

Politique d'exclusion et suivi des controverses

Depuis 2019, le groupe La Française s'est engagé à éliminer progressivement le charbon d'ici 2030 dans les pays OCDE et 2040 dans les pays émergents.

[1] Politique RSE et matrice de matérialité : https://www.la-francaise.com/fileadmin/user_upload/XX3570-Politique_RSE-nov_2021_1_.pdf

[2] Politique de risque de durabilité valeurs mobilières : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/20210309_GLF_Risque_de_durabilite_Val_Mob_art_34_FINAL.pdf Politique de risque de durabilité en immobilier : https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/Actualites_reglementaires/20200309_GLF_Risque_de_durabilite_immobilier_art_34_FINAL.pdf

Depuis juillet 2022, sa politique d'exclusion renforce la sortie progressive du charbon et introduit des seuils pour les combustibles fossiles non conventionnels, :

- arrêt de financement des entreprises impliquées dans des projets de développement liés au charbon (ex: mines ou centrales de production électrique) ;
- arrêt de financement des entreprises ayant des projets de développement des énergies fossiles non-conventionnelles ;
- arrêt de financement des entreprises ayant plus de 33 % ou 20 % selon la gamme de produits, de leur production issue de sources non-conventionnelles, et ce dès aujourd'hui pour la gamme Carbon Impact et à compter de 2025 pour les autres.

A noter : cette politique d'exclusion ne s'applique pas directement aux fonds de fonds, ni à la gestion pilotée ou encore à certains mandats ou fonds dédiés (environ 20 % des encours activement gérés) pour lesquels le groupe La Française agit en tant que conseiller et n'est pas décisionnaire final.

L'approche est déclinée par gamme, avec un engagement plus élevé pour la gamme Carbon Impact. Elle vient compléter les politiques restrictives en matière d'armement controversé et de tabac et s'articule avec la gestion des controverses. Toutes ces politiques sont détaillées dans la politique d'exclusions du groupe La Française disponible ici.

Pour le suivi des controverses, le groupe La Française a adopté un processus en deux étapes permettant de revoir, et potentiellement d'exclure, les émetteurs en violation des normes internationales (UN Global Compact - Pacte Mondial). Ce processus combine des informations de notre fournisseur de données ISS ESG et de notre recherche interne.

3.8.7 Politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut être sollicité au travers de ses différentes activités pour intervenir dans des opérations concernant des secteurs sensibles impliquant des risques sociaux et environnementaux. Entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale veut œuvrer pour une société plus juste et plus durable. À ce titre, le groupe a entrepris de définir des politiques sectorielles qui visent à délimiter un champ d'intervention, à fixer des critères et des principes pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus élevés.

Les mesures découlant de ces politiques s'appliquent à l'ensemble des entités sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires propres à chaque entité. Elles peuvent faire l'objet de révision chaque fois que nécessaire.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix de politiques sectorielles responsables en lien avec ses valeurs mutualistes. Son ambition est d'accompagner ses clients dans la transformation de leur modèle d'affaires et contribuer ainsi à lutter contre le réchauffement climatique, la réduction de la biodiversité et la dégradation de l'environnement. Les politiques sectorielles et leurs évolutions sont systématiquement soumises à

Politique de vote et d'engagement

Tout au long de la durée de détention de ses investissements, le groupe La Française exerce sa responsabilité d'investisseur de plusieurs manières :

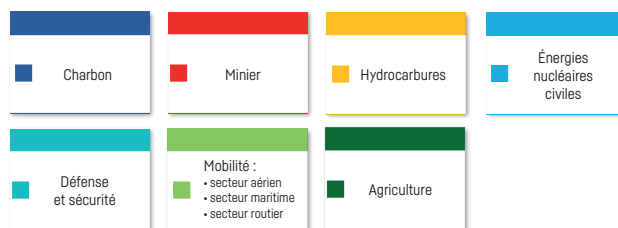
- par le vote, lorsque l'investissement est effectué en actions ;
- par l'engagement, quel que soit le type de détention : actions, dettes ou actifs réels (immobilier) .

Pour ses investissements en actions, le groupe La Française met à jour chaque année la politique de vote s'appliquant à l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille avec un objectif de vote sur 100 % des titres. Pour l'année 2023, le taux de participation aux AG a été de 95,3 % avec un vote contre les résolutions soutenues par le management de 31,5 %.

Pour la partie **Actifs financiers**, le groupe La Française a renforcé sa stratégie d'engagement en 2023 : il a établi un dialogue avec près de 40 entreprises et s'est engagé auprès de plus de 125 entreprises (contre 46 en 2022) en direct ou en collaboration avec d'autres organisations et/ou groupes d'investisseurs. Quatre thèmes sont identifiés comme prioritaires : le changement climatique, le capital naturel, le capital social et la gouvernance & indicateurs.

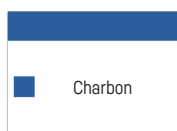
Pour la partie Actifs Immobiliers, La Française REM veille à fédérer l'ensemble des parties prenantes autour des objectifs qu'elle s'est fixés en instaurant un dialogue régulier et en encourageant l'adoption de pratiques vertueuses. En 2022, La Française REM a publié une charte d'Achats Responsables.

POLITIQUES SECTORIELLES DEPLOYÉES AU NIVEAU DE CREDIT MUTUEL ALLIANCE FEDERALE



Crédit Mutuel Alliance Fédérale a choisi d'assurer l'application des règles liées à ses politiques sectorielles en créant des grilles d'analyses spécifiques pour les secteurs d'activités soumis aux politiques sectorielles. Ces documents sont à compléter par les équipes instruisant les dossiers de crédit et présentés aux commissions des engagements.

Zoom sur les politiques sectorielles



Politique sectorielle charbon

Pour les entreprises relevant de la liste d'exclusion Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald :

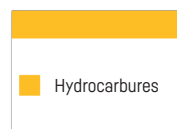
- gel immédiat des opérations bancaires, de financements de projets et d'investissements ;
- sortie immédiate des positions d'investissement prises en assurance, asset management et salle des marchés.

De manière générale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale cessera d'accompagner les entreprises dont :

- la production annuelle de charbon est supérieure à dix mégatonnes ;
- les capacités installées basées sur le charbon sont supérieures à cinq gigawatts ;
- la part de charbon dans le chiffre d'affaires est supérieure à 10 % ;
- la part du charbon dans le mix énergétique de la production d'électricité est supérieure à 10 %.

Ces critères, révisables annuellement, ne sont pas cumulatifs. Ils ont pour objectif de supprimer totalement le financement de l'énergie charbon à horizon 2030.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale conditionne la continuité de ses soutiens financiers aux entreprises clientes exposées au secteur du charbon à la publication d'un plan daté et détaillé de fermeture de l'ensemble de leurs actifs charbon d'ici 2030. Ces demandes dérogatoires pourront faire l'objet d'une procédure d'escalade auprès de la direction générale.



Politique sectorielle Hydrocarbures

En cohérence avec ses engagements pris dès octobre 2021 de stopper tout financement de nouveau projet d'exploration, de production, d'infrastructure^[1](oléoduc, gazoduc et unités de stockage) ou de transformation (raffineries de pétrole, terminaux de liquéfaction de gaz) dans le pétrole et le gaz, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé début 2023 son dispositif vis-à-vis des entreprises productrices d'hydrocarbures non conventionnels.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne fournit plus de services bancaires et financiers aux entreprises listées dans la liste de référence Global Oil & Gas Exit List (GOGEL) de l'ONG Urgewald dont la part de production d'hydrocarbures non conventionnels est supérieure au seuil de 25 %. Ce seuil a été abaissé à 20% depuis le 1^{er} janvier 2024.

Les hydrocarbures non conventionnels retenus pour le calcul de ce seuil sont les suivants :

- pétrole ou gaz de schiste ;
- pétrole issu de sables bitumineux ;
- pétrole lourd^[2] et extra-lourd^[3] ;
- pétrole ou gaz en eau profonde^[4] ;
- pétrole ou gaz extrait en Arctique^[5] ;
- méthane de houille.

[1] Hors politique sectorielle maritime :

https://www.bfcm.creditmutuel.fr/partage/fr/CC/BFCM/assets/articles/rsm-politiques-sectorielles/Politique_Mobilite_Secteur_Maritime.pdf

[2] Densité comprise entre 22.3° à 10° API (American Petroleum Institute).

[3] Densité inférieure à 10°API.

[4] Pétrole en eaux profondes : l'activité pétrole eau profonde désigne les opérations d'exploration, de développement et de production sur des champs pétroliers offshore qui se situent à des profondeurs excédant 5 000 ft (1 500 m).

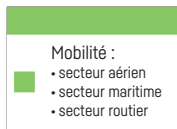
[5] Périmètre de l'Arctic Monitoring and Assessment Programme (AMAP) Zone recouvrant huit pays bordant l'océan Arctique : le Canada, le Danemark (avec le Groenland), la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Russie, la Suède et les États-Unis (Alaska), avec les aires marines associées, pour une superficie totale d'environ 18 millions de km².

À compter du 1^{er} juillet 2024, pour renforcer ses engagements en faveur de la décarbonation de l'économie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale accentuera ses exigences vis-à-vis des entreprises énergétiques productrices de pétrole et de gaz : le groupe cessera toute intervention^[1] auprès des entreprises énergétiques qui continueraient à développer de nouveaux projets d'exploration et de production de pétrole ou de gaz. Ce développement sera analysé par le biais de l'évolution de la production pétrole et gaz de l'entreprise^[2] d'une année sur l'autre : serait ainsi exclue à compter du 1^{er} juillet de l'année n, toute entreprise dont la production de l'année n-1 serait supérieure à la plus faible des productions depuis l'année 2022 comprise.

En complément de cet engagement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mettra un terme à toute intervention auprès des entreprises énergétiques productrices de pétrole et de gaz qui n'auraient pas de trajectoire *Net Zero* crédible et vérifiable pour 2050, avec une baisse sensible de la production en 2030.

Par dérogation à ce qui précède et pour soutenir la transition énergétique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourra poursuivre ses interventions dans les projets d'énergies renouvelables ou bas carbone auprès des entreprises concernées par ces mesures. De même, la souscription et/ou la participation à des émissions d'obligations vertes fléchées vers des projets renouvelables resteront possibles.

Enfin, dans le cadre d'un engagement actionnarial exigeant, les sociétés du groupe pourront continuer à détenir, sur leurs fonds propres ou sur lesquels le groupe donne une garantie (fonds euros), des actions de ces entreprises « exclues » acquises sur le marché secondaire. L'objectif est de les inciter à s'aligner sur une trajectoire respectueuse de l'Accord de Paris sur le Climat.



Politique sectorielle Mobilité

L'objectif de cette politique est de limiter strictement les financements accordés aux actifs les plus sobres en émission carbone. Elle concerne le transport aérien (financement des compagnies aériennes, financement d'acquisition d'avions), le transport maritime (financement des activités de construction et démantèlement naval) et le transport routier (financement des véhicules utilitaires légers et industriels).

En matière de transport aérien

Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales réserveront leurs financements aux seuls modèles de dernière génération des constructeurs Airbus, Boeing, ATR, Embraer et Bombardier. Pour assurer le rajeunissement des flottes d'appareils, et jusqu'en 2025, seuls les appareils dont l'ancienneté n'excède pas huit ans pourront être financés. Au-delà de 2025, ce délai sera ramené à cinq ans. De même, Crédit Mutuel Alliance Fédérale limite ses financements aux compagnies dont l'âge moyen de la flotte n'excède pas 15 ans, ramené à 12 ans à compter de 2025.

En matière de transport maritime

Signataire dès 2019 des Principes de Poséidon à travers le CIC, Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fixe l'objectif d'être en dessous de la courbe de l'*International Maritime Organization*, sur la base de la trajectoire initiale présentée en 2021, dès 2025, dans le cadre de sa politique transport

maritime. Crédit Mutuel Alliance Fédérale exclut le financement de tous bateaux transportant du pétrole et dédiés au transport de gaz non conventionnel.

En matière de transport routier

Crédit Mutuel Alliance Fédérale concentre ses financements réalisés sur le marché des entreprises dans les activités de leasing, de crédit et le financement d'actifs ferroviaires de fret et de passagers sur les actifs les moins émissifs en CO₂. Seuls les véhicules utilitaires légers et industriels répondant *a minima* de la norme Euro six peuvent bénéficier d'un financement.



Politique Agricole

L'objectif de cette politique est de soutenir une agriculture performante, durable et bas carbone grâce à la mise en place d'un dispositif complet : subvention pour accompagner la réalisation d'un diagnostic carbone et pour soutenir les démarches de certification, gamme de prêts dédiés bonifiés.

Ces dispositifs permettent d'encourager les exploitants à investir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer le potentiel de stockage de carbone dans les sols et préserver la biodiversité.

De plus, une analyse objective des plans d'actions menés par les agriculteurs en matière environnementale, sociale, et de gouvernance, fondée sur les principes de conditionnalité des aides de la politique agricole commune (PAC), vient renforcer le dispositif des décisions d'octroi de financement des opérations bancaires du marché de l'agriculture.

Cette démarche engagée favorise la transition agroécologique et permet un dialogue constructif avec les exploitants agricoles pour mieux les accompagner dans leurs projets.



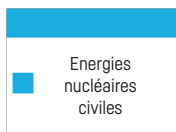
Politique Minier

Cette politique s'applique à toutes les opérations financières destinées à des entreprises du secteur minier quelle que soit la ressource minière et quel que soit le mode d'extraction utilisé. Elle couvre l'ensemble de la filière depuis l'exploration jusqu'à l'acheminement du minerai.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est engagé à ne plus intervenir dans le financement ou les investissements directement affectés ou liés au développement, à la construction ou à l'extension d'installations minières ou métallurgiques si une des caractéristiques suivantes est présente : projet de mines d'amiante, mines artisanales, impact critique sur une zone protégée ou une zone humide inscrite sur la liste de Ramsar, sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

[1] Une intervention désigne toute nouvelle opération ou renouvellement d'opération sur une entreprise figurant dans le bilan consolidé de la banque, ou toute participation à une opération de marché tendant à financer cette entreprise.

[2] La production retenue est celle constatée dans les publications annuelles de l'entreprise.



Politique Énergies Nucléaires Civiles

Cette politique encadre les opérations et conseils fournis à des entreprises du secteur du nucléaire civil. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'assure que toute demande s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur ainsi que des standards et/ou recommandations émanant d'organismes indépendants du secteur nucléaire.

Un processus de décision interne est défini et suit un cadre de référence prenant en compte notamment le pays hôte, le type de financement des projets concernés ainsi que les règles de financement internationales.



Politique Défense et Sécurité

Cette politique sectorielle est afférente aux opérations réalisées avec des entreprises du secteur de la défense et de la sécurité. Elle reconnaît l'existence des conventions, des traités, accords et réglementations spécifiques à l'industrie de l'armement.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale refuse toute participation dans des opérations relatives à des armes controversées et respecte des principes d'analyse systématiques quant aux armes non conventionnelles ainsi qu'aux pays concernés par les financements considérés.

Autre engagement sectoriel

Par voie de communiqué de presse, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé son désengagement de l'industrie du tabac pour ses activités de financement et d'investissement. Cet engagement a été entériné par la signature du *Tobacco-Free Finance Pledge*. Soutenue par le Programme des Nations unies pour l'environnement, cette initiative s'inscrit dans le prolongement de la convention-cadre sur le contrôle du tabac de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de 2003. L'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur les politiques internes déjà mises en place par les entités ACM et Crédit Mutuel Asset Management et s'inscrit dans la lignée des principes portés par le *Tobacco-Free Finance Pledge* visant à limiter l'impact sur la santé humaine et sur l'environnement des activités liées à l'industrie du tabac.

3.8.8 Intégration des critères ESG à l'octroi de financement

Depuis 2022, le groupe déploie un questionnaire ESG à destination de la clientèle entreprise. Les critères ESG (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) permettent d'évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux extra-financiers de long terme dans la stratégie des acteurs économiques.

Cette analyse s'appuyant sur des critères ESG est requise lors d'une entrée en relation ou lors d'une demande de financement pour les clients GE/GME. Cette analyse a pour objectif de :

- déterminer la maturité de l'entreprise sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
- analyser d'éventuelles controverses liées aux droits de l'homme, aux droits du travail, à l'environnement, à la lutte contre la corruption ou à la déforestation, et en évaluer le risque.

À travers un échange avec l'entreprise, un questionnaire ESG est complété, au moins une fois par an, par le chargé d'affaires afin d'établir la performance extra-financière du client. La complétude du questionnaire ESG, ainsi que des grilles d'analyse sectorielle susmentionnées, est de la responsabilité des chargés d'affaires.

Un comité RSE a été créé au niveau de chaque banque régionale, de la BECM ainsi que dans la banque de financement. Instance consultative, ce comité a pour mission d'émettre des avis sur les dossiers

susceptibles de poser des questions sociales, environnementales ou de gouvernance à l'issue de l'analyse réalisée. La saisie du comité RSE est obligatoire pour les dossiers ayant recueilli une note inférieure à un certain seuil, ou bien dans le cadre d'une controverse sévère. Ce comité a également pour objet de faire progresser les méthodes d'analyse des dossiers au sein de la banque.

Pour les grandes entreprises, cette analyse est complétée par la prise en compte des rapports d'analyse ESG, des notations ESG et des rapports de controverses *Norm-Based Research* de l'agence de notation extra-financière ISS ESG.

Ainsi, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale valorisent des relations d'affaires éthiques et complètent l'analyse financière des entreprises par une analyse de leur performance extra-financière. La valorisation des performances extra-financières des clients est un facteur témoignant de la démarche engagée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur du financement de la transition environnementale. Cela permet d'engager un dialogue avec les clients pour mieux les accompagner dans leurs projets de croissance durable en cohérence avec la stratégie environnementale et sociale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

3.8.9 Protection de la biodiversité

Engagements biodiversité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale considère, à partir des avertissements scientifiques de l'IPBES^[1], que des engagements doivent être pris pour assurer la protection des écosystèmes et de leur diversité biologique. Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fixe comme but de réduire sa

contribution à l'érosion de la biodiversité. Précédemment prise en compte à travers ses objectifs mesurables contre le dérèglement climatique et de ses nombreuses politiques sectorielles, la protection de la biodiversité est désormais une politique à part entière du groupe mutualiste suivie par la direction des risques.

[1] *Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services.*

L'engagement biodiversité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'organise en cinq catégories :

- évaluer les impacts et dépendances liés à la biodiversité ;
- réduire l'impact des financements et investissements sur la biodiversité ;
- mobiliser des financements dédiés afin de favoriser une transition environnementale articulant biodiversité et climat ;
- accélérer la transition des exploitations des clients vers une agriculture plus respectueuse de l'environnement et de la biodiversité ;
- réduire l'impact biodiversité sur le périmètre vie de bureau.

L'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé par act4nature international. Act4nature international est une initiative reconnue établissant une démarche standardisée de prise d'engagements volontaires liés à la biodiversité. La démarche d'engagement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été revue par divers contributeurs (entreprises déjà engagées, partenaires scientifiques et associations expertes sur la biodiversité) qui ont certifié sa pertinence.

Les engagements biodiversité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont consultables *via* le site internet de act4nature international : <https://www.act4nature.com/entreprises-engagees-depuis-2020/>

Contribution des politiques sectorielles à la réduction de l'érosion de la biodiversité

Au travers des politiques sectorielles, Crédit Mutuel Alliance Fédérale encadre ses activités dans les domaines où les impacts sociaux et environnementaux sont les plus élevés. Les politiques sectorielles délimitent un champ d'intervention sur des secteurs ayant des impacts environnementaux notoires. Ces secteurs à risque n'affectent pas seulement le climat, mais également les écosystèmes et leur biodiversité. Les critères et principes définis par les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'exercice de ses activités œuvrent ainsi à la réduction de sa contribution indirecte à la dégradation des écosystèmes et à l'érosion de la biodiversité.

La politique sectorielle agricole de Crédit Mutuel Alliance Fédérale cible un des secteurs ayant les impacts les plus significatifs sur les écosystèmes et la biodiversité. Par ses mesures d'accompagnement et d'aides à la certification environnementale, la politique agricole de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permet d'accompagner les clients exploitants vers des modèles d'agriculture plus soutenables.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé, par voie de communiqué de presse, à publier une politique visant à encadrer les activités pouvant contribuer, indirectement ou directement, à des phénomènes de déforestation notamment en forêts tropicales. Suite à cette annonce, un groupe de travail piloté par la RSM a été mené ; la politique sera finalisée au cours de l'année 2024.

Appel à projets biodiversité de la Fondation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

En novembre 2023, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a désigné 36 associations lauréates de son appel à projet biodiversité intitulé « la préservation de la nature et du vivant ». Grâce au dividende sociétal, 2,5 millions d'euros seront mobilisés pour accompagner les projets de ces 36 associations. Ces projets visent à garantir la préservation de la biodiversité dans les six domaines suivants :

- restauration d'écosystèmes marins, ultra-marins ou des zones humides terrestres (10 projets) ;
- conservation de la faune sauvage et de son habitat (10 projets) ;
- protection du patrimoine forestier et agro-forestier (6 projets) ;
- accompagnement du monde agricole à la préservation des sols (4 projets) ;
- maintien de la biodiversité en milieu urbain (4 projets) ;
- préservation d'écosystèmes de hautes altitudes (2 projets).

La réalisation de cet appel à projets répond aussi à l'engagement pris auprès d'act4nature international de mobiliser des financements dédiés favorisant une transition environnementale articulant biodiversité et climat. En détail, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'était engagé à « consacrer une part du dividende sociétal au financement d'associations pour la préservation des zones humides et des forêts, ainsi qu'un programme de recherche en lien avec la biodiversité ».

Acquisition de la forêt de Dambach (Bas-Rhin / Moselle)

En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé le dividende sociétal et consacre annuellement 15 % de son résultat (environ 500 millions d'euros, sur la base du résultat de 2021) afin de construire un monde plus durable et plus solidaire. Le Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire est alimenté par le dividende sociétal et n'a aucun objectif de rendement financier, se concentrant uniquement sur la plus-value écologique et sociale que les investissements réalisés peuvent engendrer. En 2023, le Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire a engagé 363 millions d'euros pour accompagner quatre premiers projets structurants à fort impact environnemental.

L'acquisition de la forêt de Dambach, localisé entre le Bas-Rhin et la Moselle, est un engagement du Fonds de Révolution Environnementale et Solidaire visant à valoriser l'un des poumons forestiers du Grand Est. Les changements climatiques en cours menacent la santé des forêts. Au niveau mondial, les forêts sont également menacées par les activités anthropiques : la surexploitation des ressources naturelles et l'artificialisation des sols contribuent à la dégradation ou à la disparition des forêts, concourant ainsi à l'érosion globale de la biodiversité.

La gestion durable de ce domaine forestier de près de 4 600 hectares, logés au cœur du parc naturel régional des Vosges du Nord, est certifiée par le label indépendant FSC.

Engagements volontaires

Par ailleurs, en 2021, Crédit Mutuel Asset Management a rejoint Business For Nature et Finance for Biodiversity, et a signé le Finance for Biodiversity Pledge en vue de soutenir les engagements en faveur de la biodiversité. Le groupe La Française est également signataire de Finance for Biodiversity Pledge depuis 2022 et a rejoint deux groupes de travail de *Finance for Biodiversity Foundation*. Ces engagements pour la protection, la restauration, et la gestion durable des ressources naturelles doivent se traduire par une stratégie d'investissement responsable dans ce domaine et notamment par la mise en place d'outils d'identification, de mesure et de suivi de l'impact biodiversité de leur portefeuille d'investissement et le dialogue actionnarial.

3.9 RSE DU PÔLE TECHNOLOGIQUE

3.9.1 Données quantitatives

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cubes	35 253
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	71 871 744
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	2 902 612
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	627 333
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	64 131 060
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	3 650 187
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Litres	547 916
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	59
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	24
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	35
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	2 418
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	Tonnes	372
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	51
ENV15R	Total papier recyclé acheté	Tonnes	4
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	3 650
ENV18	Déplacement professionnel - avion	Kilomètres	1 587 095
ENV19	Déplacement professionnel - train	Kilomètres	8 178 266
ENV20	Flotte automobile de l'entité - nombre de km tous véhicules	Kilomètres	24 841 979
ENV23	Déplacement professionnel - automobile salarié	Kilomètres	420 211
ENV24	Déplacement professionnel - transports collectifs - bus-cars-méto-tram	Kilomètres	236 050
ENV25	Déplacement professionnel - taxi & voiture de location	Kilomètres	1 015 851
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	351
ENV32	Nombre de visioconférences	Numérique entier	570 651
ENV33	Durée totale des visioconférences	Heures centésimales	782 926
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	15
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	57
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	21
GOUV09_02	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge < 40 ans	Numérique entier	2
GOUV09_03	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 40-49 ans	Numérique entier	5
GOUV09_04	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 50-59 ans	Numérique entier	36
GOUV09_05	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge ≥ 60 ans	Numérique entier	14
SOC01	Effectif total en ETP	Équivalent Temps Plein	6 072
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	6 126
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 057
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	449
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	2
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	31
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	3 260
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 175
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	3
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	149
SOC02	Effectif total France (CDI + CDD) en PPH	Personnes Physiques	6 126

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
SOC04	Effectif total CDD + CDI cadres	Personnes Physiques	4 322
SOC05	Effectif total CDD + CDI non cadres	Personnes Physiques	1 804
SOC07	Effectif PPH – Femmes	Personnes Physiques	1 539
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	5 941
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	1 624
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	1 506
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	185
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	97,0 %
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	899
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	673
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	226
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	651
SOC17	Embauches en CDD	Personnes Physiques	248
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	375
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	32
SOC27	Turnover (démissions + licenciements + fin période essai + rupture conv.)/[effectif en PPH]	Pourcentage taux	4,8%
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	5 896
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	230
SOC31	% de collaborateurs à temps plein	Pourcentage taux	96,2%
SOC32	% de collaborateurs à temps partiel	Pourcentage taux	3,8%
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	57 045
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	55 303
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	1 742
SOC44	Nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt de travail	Numérique entier	45
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en euros)	Euros	8 959 177
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	3,1 %
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	5 797,00
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	94,6 %
SOC50	Nombre d'heures totales consacrées à la formation des salariés	Heures centésimales	116 668
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	81
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	18
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	63
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	1 059
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	24,5 %
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	194
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	51
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	26,3 %
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	170
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	2,8 %
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	285 472 165
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	291 805
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	191 155
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	351 578
SOC81	Montant global de la prime (intéressement + participation) (en euros – hors charges patronales)	Euros	40 738 227
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	6 090
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	346
SOC89	Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	56
SOC90	Effectifs 25-29 ans	Personnes Physiques	642

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
SOC91	Femmes 25-29 ans	Personnes Physiques	149
SOC92	Effectifs 30-34 ans	Personnes Physiques	830
SOC93	Femmes 30-34 ans	Personnes Physiques	224
SOC94	Effectifs 35-39 ans	Personnes Physiques	946
SOC95	Femmes 35-39 ans	Personnes Physiques	219
SOC96	Effectifs 40-44 ans	Personnes Physiques	887
SOC97	Femmes 40-44 ans	Personnes Physiques	224
SOC98	Effectifs 45-49 ans	Personnes Physiques	901
SOC99	dont femmes 45-49 ans	Personnes Physiques	255
SOC100	Effectifs 50-54 ans	Personnes Physiques	774
SOC101	Femmes 50-54 ans	Personnes Physiques	199
SOC102	Effectifs 55-59 ans	Personnes Physiques	515
SOC103	Femmes 55-59 ans	Personnes Physiques	134
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	285
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	79
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	280 539 544
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	54 659 023
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	225 880 521

3.9.2 Rapport spécifique pôle technologique (Euro-Information, EI)

Comme chaque année, ce document regroupe les actions des différentes entités qui travaillent sur les métiers de l'informatique. En 2023, les principales filiales d'Euro-Information (E-I) sont :

- Euro-Information Production (EIP) qui regroupe l'ensemble des équipes en charge de la production (datacenter), des équipes Systèmes et Réseaux (Architecture technique et Infrastructures associées), des équipes Logistique en charge du pilotage des déploiements des matériels informatiques inscrits au catalogue Euro-Information (serveurs, postes de travail, photocopieurs, téléphonie fixe/mobile, vidéo surveillance, automates bancaires...), de l'organisation et de la centrale d'achats informatiques ;
- Euro-Information Développements (EID) qui regroupe l'ensemble des équipes de développements en charge de la réalisation et de la maintenance des solutions informatiques proposées dans le Système d'Information ;
- Euro-Information Services (EIS) qui installe, maintient et remplace les équipements informatiques (Postes de travail, automates bancaires, téléphones, ...);
- Euro Protection Surveillance (EPS) qui offre des services de télé-sécurité.

Ces entités, dont la forme juridique peut varier, sont toutes contrôlées par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réglementation RSE

En 2019, l'évolution de la réglementation a amené Euro-Information à structurer son reporting à travers une analyse des principaux risques RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises). Une cartographie des risques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) a été établie contenant les scénarios auxquels le groupe doit répondre.

Les principaux scénarios du groupe qui impactent Euro-Information sont :

- l'absence de gouvernance RSM dédiée ;
- la non prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achats ;
- la non prise en compte de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique dans l'exercice des métiers du groupe ;
- la défaillance du dispositif de sécurité informatique du système d'information ;
- au niveau fonctionnement interne des entités du groupe :
 - l'absence de dispositif de prévention et de gestion des déchets,
 - l'absence de politique de réduction des consommations des ressources (eau et papier liés à une activité tertiaire).

La déclaration de performance extra-financière intègre donc les actions concrètes permettant de répondre à ces risques, ainsi que des indicateurs visant à répondre à ces scénarios et à permettre un suivi.

Les actions par scénarios

Mesures de prévention du scénario « absence de gouvernance RSM dédiée »

Le groupe a défini pour la période 2019-2023 un plan stratégique *ensemble#nouveau monde* dans lequel la RSM s'exprime pleinement. Les conditions de la crise épidémique ont amené Crédit Mutuel Alliance Fédérale à réviser ce plan stratégique avec une volonté d'accélérer sa transformation et d'affirmer la pertinence de son modèle mutualiste face à la crise. Il a été renommé *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !*. Euro-Information s'inscrit pleinement dans ce plan stratégique et a un objectif complémentaire de fournir au groupe le socle informatique nécessaire à cette démarche.

En complément de ce plan stratégique révisé, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est devenu la première entreprise à mission du secteur bancaire. Le Groupe s'est doté de la raison d'être *Ensemble, écouter et agir* avec, pour réussir, cinq missions désormais intégrées à l'objet social de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du CIC :

- Organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts ;
- Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination ;
- Respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain ;
- Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires ;
- Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable.

La RSM est donc pleinement intégrée à la gouvernance du groupe et des indicateurs de développement humain et mutualiste ont été définis et seront suivis. Les filiales d'Euro-Information participent à l'objectif commun de réduction de l'empreinte carbone de 30 %^[1]. Le groupe a renforcé ses ambitions environnementales à travers la mise en place de deux objectifs : l'augmentation de 30 % des financements de projets à fort impact climatique et la réduction de 15 % de l'empreinte carbone des portefeuilles clients corporate, gestion d'actifs et assurance.

Le pilotage groupe est réalisé par une équipe de la direction des risques. Dans ce cadre un partage documentaire a été créé en 2020 permettant de coordonner/réutiliser/optimiser les actions de chacun au sein du groupe. Différentes actions et groupes de travail se déroulent chaque année impliquant l'équipe RSM groupe, les interlocuteurs Euro-Information et selon le sujet, les coordinateurs RSM des autres sociétés du groupe.

Un nouveau plan stratégique ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE a été lancé pour la période 2024-2027. Ce plan stratégique se décompose en trois axes, parmi lesquels celui intitulé Révolution Environnementale et Sociétale. Il regroupera l'ensemble des actions du groupe sur le sujet RSM.

En complément, pour le piloter les actions du périmètre Euro-Information sont les suivantes :

- une instance de gouvernance dédiée a été mise en place pour optimiser le suivi des projets RSM liés à la connaissance de nos clients ;

- une stratégie numérique responsable a également été mise en place et, dans ce cadre, des travaux sont menés pour mettre en place des indicateurs et lancer des projets spécifiques. Les décisions sont prises après validation par la direction Euro-Information.

Mesures de prévention du scénario « non-prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d'achats »

Pour rappel, le processus gestion de la relation fournisseurs fait partie des processus qualité certifiés ISO 9001 V2015 suivis et audités par l'AFNOR. Ce processus rentre également dans le périmètre de certification du système de management de la sécurité de l'information ISO 27001 suivi et audité par l'AFNOR. Le dernier audit combiné de renouvellement a eu lieu en novembre 2023. Le processus est écrit, publié et permet de montrer les différentes étapes d'une mise en relation, d'une contractualisation et de la gestion de la relation fournisseurs.

Dans le cadre de ce processus, les prestations rendues par les fournisseurs ont été classées en catégories dont la principale sont FCI (Fonctions Critiques et Importantes)/PSEE (Prestations de Service Essentielles Externalisées) et Autres Prestations sensibles. Cette classification se fait dans le respect des réglementations sur l'identification de l'externalisation des prestations (dont les orientations relatives à l'externalisation - EBA/GL/2019/02). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes achats demandent à ces fournisseurs de leur communiquer les documents permettant d'attester de leur démarche RSE, ou de transmettre le lien vers la localisation internet du document, afin d'en connaître le contenu. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels ou logiciels, mais aussi dans le cadre de l'achat de prestations immatérielles informatiques vis-à-vis des fournisseurs de type ESN (entreprise de services numériques).

En complément, une politique sectorielle d'achats a été élaborée pour le groupe. Mise en place en 2017, elle rend plus lisible les pratiques RSE en matière d'achats. Euro-Information a pris en compte cette politique sectorielle d'achats dans ses procédures. La politique d'achats a inclus la signature d'une charte avec les fournisseurs début septembre 2018 en la demandant d'abord aux fournisseurs existants les plus importants. La signature de la charte fait maintenant partie de la politique d'entrée en relation. Certains fournisseurs refusent de signer la charte en transmettant une politique interne similaire. Cette charte remplace la collecte des documents formalisant leur démarche RSE sauf pour les fournisseurs de services (ESN).

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé de revoir la politique sectorielle d'achats. Euro-Information est associé à cette révision. Les travaux ont commencé mi 2022 et se sont poursuivis en 2023.

En complément, une nouvelle version du règlement intérieur diffusée fin 2018 rappelle un certain nombre d'éléments concernant la politique d'Euro-Information en matière de relations avec les fournisseurs. Une délégation de pouvoirs a été signée par les acheteurs leur rappelant le respect des obligations en matière de politique sectorielle d'achats.

Un comité suivi fournisseurs veille à :

- la mise en place et l'actualisation des procédures d'entrée en relation avec les fournisseurs ;
- leur suivi ;

[1] Périmètre France, concerne les émissions liées aux consommations énergétiques, aux fuites de gaz réfrigérants, aux déplacements professionnels, à la flotte automobile.

- la récupération des notations (qualité du contrat et qualité des prestations) pour les fournisseurs essentiels et sensibles ;
- la récupération des notations financières pour les fournisseurs essentiels et sensibles ;
- la récupération et réactualisation des rapports RSE pour ces mêmes fournisseurs, même si ce fonctionnement a été abandonné en 2020 en raison de la signature de la charte par les fournisseurs ;
- l'application de pratiques cohérentes au sein d'autres filiales d'Euro-Information à savoir Euro-Information Services (EIS), Euro Protection Surveillance (EPS), Euro-Traitement Valeurs Services (ETVS), Euro-Personnalisation Chèques Cartes et Composants (EP3C), Euro Télé Services (ETS) et Euro-Information Direct Services (EIDS) dès lors qu'ils ont des achats spécifiques à réaliser.

Les équipes juridiques, achats, risques, sécurité, contrôle périodique et contrôle permanent sont représentées au comité suivi fournisseurs avec, en invité régulier, une personne de l'audit interne Euro-Information. La direction Euro-Information est informée régulièrement des travaux du comité suivi fournisseurs.

En 2023, les principales évolutions sont les suivantes :

- une adaptation spécifique temporaire Euro-Information de l'annexe de qualification des prestations (annexe 5 dans le processus) permettant de mieux identifier un certain nombre de caractéristiques en cas d'usage de solutions de type « cloud » en vue de bien renseigner les informations nécessaires au Registre d'Externalisation BCE notamment ;
- l'ajout d'un onglet « CRU » dans cette même annexe 5 permettant de mieux identifier les prestations critiques de type CRU (Comité de Résolution Unique).

Les notations financières et qualité des prestations sont effectuées régulièrement avec une périodicité dépendant de la nature de la prestation.

Un contrôle interne permet de s'assurer pour les fournisseurs critiques et sensibles, par une notation qualité, que le travail a été effectué conformément aux engagements contractuels et surtout que les notations attribuées concourent bien à la qualité globale du SI.

En complément, l'étude des nouvelles versions de matériels (postes de travail, imprimantes, scanners, copieurs) intègre depuis 2013 une approche RSE de consommation énergétique. Le déploiement d'équipements de plus en plus économes en énergie se poursuit. Le renouvellement constant du parc (voir partie circuit matériel) contribue donc à la réduction de la consommation énergétique.

Un groupe de travail sur le cycle de vie du matériel a été lancé fin 2021 dans le cadre de la stratégie sobriété numérique (voir chapitre dédié). Les conclusions de ce groupe impacteront le processus d'achat si nécessaire. Par ailleurs, en 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé au travers de sa filiale Euro-Information de faire un don d'un peu plus de 500 ordinateurs portables à différentes associations et universités (Les Restos du Cœur, Emmaüs, etc.) afin de participer, avec ces associations, à l'accompagnement des personnes en difficulté. Cette politique de dons a perduré en 2022 et en 2023. 1 600 ordinateurs portables ont été donnés en 2023 ainsi que 300 smartphones et EPS protège plus de 300 sites des Restos du Cœur. Ces opérations vont se poursuivre dans les années à venir.

Mesures de prévention du scénario « Non prise en compte de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre contribuant au changement climatique dans l'exercice des métiers du groupe »

Plusieurs outils ont été mis en place afin de faire face à ce scénario.

Outils RSE pour les déclaratifs et outil de suivi du bilan carbone groupe

Chaque année, l'outil de déclaration RSE, ainsi que l'outil de présentation par scope, notamment pour le calage du périmètre de déclaration, évoluent. Ils ont été à nouveau la base des indicateurs de la DPEF du groupe sur le volet RSM.

Les équipes Euro-Information ont participé, comme chaque année au calcul de l'empreinte carbone groupe 2022, notamment sur le volet biens immobilisés (matériels utilisateurs et *datacenters*) et valorisation des déplacements domicile-travail.

Suite à un groupe de travail sur l'empreinte directe mené dans le cadre de la préparation du nouveau plan stratégique, un projet d'automatisation du calcul a été lancé fin 2023. Afin de fiabiliser le calcul global de l'empreinte carbone et de compléter la démarche avec un outil de restitution, ce projet devra permettre de répondre aux attentes suivantes :

- effectuer une décomposition simple de l'empreinte carbone du groupe par entité et par poste, afin de permettre aux entités d'agir sur les différents postes et de voir les résultats concrets de leur stratégie de décarbonation ;
- passer pour certains composants de l'empreinte d'un mode de calcul statistique/forfaitaire à un mode réel ;
- permettre de remplacer les coefficients CO₂ issus de sources de données externes (ex : ADEME) par les coefficients CO₂ réels transmis par les fournisseurs lorsqu'on les possède ;
- faire le lien avec le calcul de l'empreinte énergétique faite pour l'ISO 50001 ;
- mesurer l'empreinte carbone en tCO₂/ETP pour neutraliser les évolutions de périmètre ;
- élargir le périmètre sur la totalité des pays où Crédit Mutuel Alliance Fédérale est présent (aujourd'hui périmètre de calcul limité à la France).

Gestion des impacts des politiques sectorielles et réglementation ESG dans le métier bancaire

Collecte des données extra-financières

Le déploiement du Référentiel des Biens Immobiliers (RBI) a débuté en novembre 2023. Ce référentiel permet de centraliser l'ensemble des informations relatives aux biens immobiliers de nos clients, en particulier le DPE (Diagnostic de Performance Énergétique) mais également de mieux évaluer l'exposition de nos encours crédit au risque physique.

La traçabilité des financements durables accordés aux clients s'améliore grâce à la mise en place de critères d'identification dans le Système d'Information. Ces travaux se poursuivront sur 2024.

Détail de l'application de notation ESG

L'application NOTESG a été déployé en juin 2022. Il permet de visualiser, pour les entreprises clientes du groupe, les notes E S G (Environnemental, Social et de Gouvernance) et notes de controverse attribuées par l'agence de notation extra-financière ISS-OEKOM. En 2024, cet applicatif évoluera afin d'intégrer une cotation ESG interne des contreparties. Dans un premier temps, cette cotation sera demandée pour les grandes entreprises.

Stratégie sobriété numérique

Fin 2019, le CIGREF a décidé de constituer un groupe de travail dont le nom est « GT Sobriété Numérique ». Il considérait que la prise de conscience autour des enjeux énergétiques et environnementaux du numérique était encore naissante, même si elle progressait et que l'impact croissant du numérique sur l'émission de GES (Gaz à Effet de Serre) devenait alarmant.

Euro-Information a répondu présent lors de la constitution de ce GT et participe à la réflexion. Euro-Information menait déjà beaucoup d'actions en termes de sobriété numérique, sans pour autant communiquer fortement sur le sujet, par exemple :

- favoriser la réutilisation (seconde vie) des équipements (EIS/Circuit Broker) ;
- si la seconde vie n'est pas possible, s'assurer d'un recyclage/de la destruction dans les règles ;
- optimiser l'architecture et l'agencement des salles des *datacenters* ;
- virtualiser les serveurs et les unités de stockage ;
- définir des règles d'archivage, et de nettoyage des données en cohérence avec le RGPD.

En 2022, le GT Sobriété Numérique est devenu le Cercle Sobriété Numérique et Euro-Information poursuit son implication au sein de ce dernier.

En parallèle, Euro-Information a décidé en 2021 de mettre en place une stratégie autour du Numérique responsable. Il a été décidé de promouvoir cette démarche à l'ensemble de l'entreprise à travers les axes prioritaires suivants :

- achats responsables et cycle de vie : le matériel est un élément majeur dans l'empreinte carbone ;
- services numériques : l'utilisation des ressources informatiques est impactant au vu du nombre de collaborateurs dans le groupe ;
- infrastructures : un sujet déjà lancé dans lequel il faut poursuivre dans la même direction ;
- projets : tout nouveau projet doit avoir une dimension sobriété numérique.

Pour chacun des sujets, des groupes de travail ont débuté au 4^e trimestre 2021. Des premières actions et des premiers indicateurs ont été mis en place. Ces travaux s'inscrivent dans un processus d'amélioration continue. Le but est d'obtenir des gains environnementaux rapides et mesurables à court terme. Sur le long terme, le but est d'ancrer la stratégie sobriété numérique au sein d'Euro-Information afin d'atteindre les objectifs environnementaux des prochaines années.

Un audit interne Euro-Information a été mené sur la stratégie de la sobriété numérique et sa déclinaison. Il a confirmé l'approche prise par Euro-Information.

Depuis 2023, le RSM fait partie des thèmes de formation du catalogue Euro-Information et les collaborateurs peuvent suivre différentes formations qui présentent la problématique (fresque du Climat / fresque du Numérique) ou l'approche interne (RSM pour Euro-Information par exemple).

AXE achats responsables et cycle de vie

GT achats responsables et cycle de vie

En 2022, le groupe de travail achats responsables et cycle de vie a mis en place plusieurs éléments, tels que :

- fiabiliser un indicateur produisant périodiquement des statistiques sur l'âge moyen de remplacement du matériel. Il est diffusé sur l'intranet et est publié tous les débuts d'année sur la période écoulée ;
- mettre en œuvre une prestation de location courte durée, disponible depuis fin janvier 2023 au catalogue, avec des modalités de facturation spécifiques. Cela permet de gérer la réutilisation du matériel et par conséquent d'augmenter la durée d'utilisation globale du matériel.

Il est prévu de mettre en place d'autres indicateurs représentatifs (exemple : suivi des matériels réparés ou reconditionnés, suivi des déchets électroniques DEEE).

Plusieurs leviers d'actions rapides ont été détectés comme l'intégration des critères environnementaux de la charte numérique de l'ADEME dans les appels d'offres Euro-Information, ou la limitation du suréquipement en supprimant les stocks locaux. Les études ont démarré pour en définir les modalités.

Les actions concernant le circuit matériel ainsi que les impacts sur les DEEE seront décrites dans les réponses au scénario suivant.

Rationalisation des tablettes et signature face à face

Un premier projet de rationalisation du parc de tablettes de signature électronique est maintenant clôturé et a conduit à une diminution du parc de tablettes à hauteur de 20 %. Ce sont donc près de 5 000 tablettes qui n'ont pas été renouvelées dans l'ensemble des réseaux des banques Crédit Mutuel et CIC.

Ce projet a permis d'optimiser l'utilisation des périphériques associés au poste de travail et de réduire les coûts logistiques pour les entités concernées.

Dans le cadre du plan de remplacement des tablettes 2024/2025, il a été proposé aux Banques et Fédérations de procéder à une nouvelle rationalisation du parc de tablettes. Le recensement des besoins est en cours pour démarrer le plan de remplacement au 2^e trimestre 2024.

En parallèle, deux nouvelles fonctionnalités ont été déployées pour faciliter le quotidien des conseillers autour de la signature électronique :

- le jumelage temporaire d'une tablette, qui permet à un collaborateur de s'affecter n'importe quelle tablette disponible sur le point de vente ;
- la signature électronique dite « en face à face » grâce à laquelle le PC du collaborateur se substitue à la tablette physique au moment de l'acte de signature électronique par le client.

Sur le second point, vingt entités sont totalement déployées, trois entités sont en pilote. La solution devrait être intégralement déployée en 2024.

AXE Services numériques

GT Services numériques

L'objectif du GT Services numériques est double :

- sensibiliser les utilisateurs du Système d'Information aux enjeux de la sobriété numérique et à l'impact environnemental de leur utilisation de l'informatique ;
- fournir aux utilisateurs les informations leur permettant d'améliorer leur usage du numérique tout en réduisant leur impact environnemental.

Plusieurs études sont en cours, portant sur plusieurs thématiques, telles que :

- la sensibilisation et la responsabilisation des utilisateurs ;
- la consommation électrique des matériels installés ;
- les données bureautiques personnelles des utilisateurs et la messagerie ;
- les impressions.

Différents travaux sont en cours sur les sujets hors accompagnement utilisateur :

- les pilotes sur le nouvel outil de sauvegarde des données personnelles progressent ;
- la réduction du parc d'imprimantes se poursuit en siège et en agence ;
- la gestion des habilitations sur les fichiers Outlook PST passera en recette au T1 2024 ;
- l'outil d'automatisation du transfert des mobilités entre les agences et le siège passera en production au T1 2024.

Clean Your Desk

Depuis 2020, dans le cadre de la semaine du développement durable et en relation avec les opérations du *Digital CleanUp Day*, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réalise des opérations de nettoyage numérique, à travers l'action *Eco Clean Up Week* rebaptisée *Clean Your Desk* afin d'impliquer les collaborateurs dans l'objectif de réduction de l'empreinte numérique.

L'objectif de ces opérations est de sensibiliser et d'apprendre aux collaborateurs l'importance de limiter les ressources consommées sur leur poste de travail. L'opération consiste à supprimer et comptabiliser la taille de tous les fichiers jugés non utiles, en se focalisant sur la suppression des doublons de fichiers de grande taille. L'action concerne aussi le nettoyage des messageries personnelles.

La dernière opération de mars 2023 a permis les gains suivants :

- 4 086 121 fichiers au niveau du poste de travail ;
- 7 948 512 mails supprimés ;
- 1 798 847 fichiers des dossiers partagés supprimés ;
- 3 759 376 fichiers des lecteurs U supprimés.

L'ensemble de ces fichiers supprimés représente 16 595 Go.

Concernant le *Clean Your Desk* physique, cette année un pilote avec Crédit Mutuel Midi Atlantique a été réalisé afin de récupérer le matériel n'ayant plus d'usage (équipements informatiques et accessoires type câble ou claviers/souris ne servant pas/plus). Il ressort du bilan du pilote que la récupération de ce matériel doit se faire en même temps que EIS intervient pour le déploiement des tranches matérielles afin d'éviter des coûts pour les établissements. L'étude est en cours et devrait s'intégrer progressivement dans les processus existants.

AXE Infrastructures

GT Infrastructures

Le GT Infrastructures travaille sur plusieurs sujets.

Un suivi renforcé de l'obsolescence a été mis en place en 2022, au travers des indicateurs stockés dans le décisionnel d'Euro-Information, afin d'identifier/regrouper des infrastructures obsolètes. Ceci a permis de démonter 42 châssis blade et 360 châssis de serveurs assez

anciens. En complément, dans le cadre du traitement de l'obsolescence des baies de stockage, des baies de disque très énergivores ont été remplacées car utilisant des disques mécaniques. Le remplacement par des baies avec des disques flash représente une baisse de puissance de 85kW. A pleine charge, l'économie réalisée représenterait 744 600 kWh par an.

Euro-Information a également contractualisé une offre globale de traitement des matériels des *datacenters* en fin de vie.

Cela intègre :

- une prestation de destruction et de recyclage durable des équipements conformes aux normes DEEE (résiduel de 0,03 % en déchetterie) ;
- la possibilité d'avoir une revalorisation de certains équipements encore viables ;
- la production d'un rapport sur la contribution d'Euro-Information dans l'économie circulaire.

Euro-Information veut tirer pleinement profit de ce contrat dans le cadre du transfert de ses *datacenters* vers Dijon, avec le démantèlement du site de Strasbourg.

En lien avec les travaux du GT Achats et cycle de vie, il est également prévu d'intégrer différents critères RSE dans le référencement fournisseurs, tels que leur politique RSE, leur rapport annuel et leur maturité sur les aspects environnementaux, selon le standard ECMA370, ceci en complément des critères environnementaux déjà en vigueur dans les appels d'offres.

Le dimensionnement du stockage sera abordé en étudiant les opportunités sur plusieurs axes : la duplication des données, la réduction de certains logs et le déplacement des données froides - peu accédées - sur des unités de stockage plus vertueuses.

Le GT a initié un travail de fond pour obtenir des indicateurs très granulaires au niveau des infrastructures, en complément des données des *datacenters*, afin de pouvoir restituer des coûts énergétiques au niveau applicatif ou par transaction.

Évolution des *datacenters* en utilisant les meilleures pratiques écologiques du marché

L'évolution du groupe nécessite des évolutions informatiques permanentes et donc une capacité de traitement et de stockage en constante évolution. L'extension du site lillois d'Euro-Information avec la construction de nouvelles salles a été livrée à la rentrée de septembre 2021. Les installations principales de cette partie du *datacenter* et notamment celles du confinement et du *free-chilling*, sont terminées. Pour les salles historiques des travaux d'optimisations énergétiques ont été réalisés en parallèle.

Euro-Information a lancé la construction d'un *datacenter* dans la région de Dijon (avec deux sites à St Apollinaire et Fauverney qui remplaceront, dans les deux ans suite à leur mise en service, celui de Strasbourg. Les travaux sont en cours, la réception des bâtiments aura lieu en 2024.

Ce *datacenter* respectera de nombreuses normes/labels et réglementations visant à réduire l'impact environnemental tant sur le plan énergétique que sur les aspects préservation de la biodiversité ainsi que des certifications en terme de sécurité. On peut citer principalement la cible du respect du *Code of Conduct* européen des *datacenters* d'une part, de la certification HQE bâtiment durable en niveau excellent pour la partie administrative du bâtiment, du label *biodiversity* en niveau excellent également et l'intégration de la valorisation de la chaleur fatale.

Tous ces projets emploieront les techniques de *free chilling* (adaptation de la méthode de refroidissement en fonction de la température extérieure) et de confinement (disparition des points chauds en séparant mieux les baies et en réalisant des allées froides). Cela représente en cible pour le site lillois une économie de 3.800.000 KWh pour une charge de 1000w/m2.

La mise en œuvre de ces évolutions devrait permettre d'obtenir un PUE (*Power Usage Effectiveness*) inférieur à 1,5 sur ces nouvelles salles du nord de la France ; lorsque c'est possible, ces méthodes seront appliquées aux autres *datacenters* existants.

Le projet Go2Dijon qui organise le transfert du *datacenter* de Strasbourg vers ces nouveaux locaux est en cours. La bascule s'étalera sur une durée de deux ans après la réception.

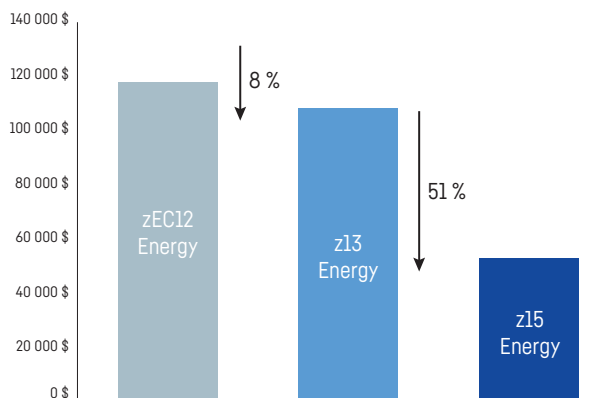
Mise en place des nouvelles technologies Z d'IBM

Depuis 2021, Euro-Information a déployé des machines IBM en technologie Z15 sur les sites de Strasbourg et Lille. Ces machines amènent sécurité, résilience et agilité. IBM communique également sur la maîtrise des consommations énergétiques de sa gamme Z (sujet intégré dans ses objectifs stratégiques). Chaque nouvelle génération doit avoir une meilleure efficacité énergétique que la précédente. Les tests de certains organismes annoncent un gain de 14 % entre Z14 et Z15 (51 % entre Z13 et Z15).

IBM a annoncé fin 2021 une nouvelle gamme de machine, le Z16. Euro-Information a fait partie des dix premiers clients mondiaux à avoir déployé cette machine. Cinq machines sont en service et quatre autres sont en cours de remplacement par des Z16 d'ici fin du T2 2024 :

En complément, de nombreuses évolutions autour de la sécurité, de la résilience et de l'agilité des Z15, les Z16 vont apporter :

- des processeurs gravés à 7 nm, apportant des gains de puissance de 17,6 % par rapport au 14 nm pour une consommation électrique égale, voire moindre ;
- l'intégration d'accélérateurs IA directement dans les processeurs, permettant de décharger, voire supprimer, les accélérateurs spécifiques et d'intégrer au plus près du Z des capacités de traitement pour le monde bancaire et financier. Comme par exemple la lutte contre la fraude.



AXE Projets

GT Projets

Le GT projets a commencé à identifier les indicateurs renseignant l'empreinte carbone associée aux projets d'Euro-Information. Parmi les travaux en cours, sont à l'étude :

- la pertinence de renforcer les analyses de performances techniques (métrologie, dette technique) par un éco-index ;
- la possibilité d'agrèger toutes les mesures de performance pour un applicatif.

Suite à l'expérimentation lancée en 2022 sur le site www.e-i.com de mettre à disposition un mode éco, Euro-Information continue ses travaux au niveau du Digital. L'écoconception appliquée à un site web performant permet de l'alléger et d'optimiser ses performances en plus de gagner en empreinte carbone. C'est une approche complémentaire aux travaux liés à la performance pure. Lors de la conception, il faut déterminer ce qui est indispensable de restituer à un utilisateur en plus d'alléger les ressources/assets (images, vidéos, etc.).

En préparation de l'avenir, Euro-Information réalise une phase exploratoire des outils du marché pour déterminer comment il serait possible d'industrialiser le calcul d'un bilan environnemental du digital et de quelle manière disposer d'un suivi pertinent.

Dans le cadre de la certification EI Epithète (voir chapitre spécifique), le GT va participer aux travaux de mise en place d'indicateurs et d'optimisation des ressources, avec comme objectif d'utiliser les méthodes et résultats pour construire l'équivalent au niveau du système d'information global. Un suivi de métrique est en cours de mise en place avec l'équipe EID facturation.

Des rencontres auront lieu avec les responsables de processus de gestion de portefeuille et de projet pour une présentation des travaux sur l'introduction de critères environnementaux dans les documents des phases amont des projets. En particulier, des demandes des commanditaires métiers se traduisant par une hausse significative de la consommation énergétique doivent être identifiées afin que cet impact puisse être pris en compte dans le process de décision de lancer le projet.

Sobriété Énergétique

Depuis l'origine de l'approche RSM, le groupe a pris en compte la dimension efficacité énergétique dans ses actions afin de limiter son impact et coordonne cela à travers une certification ISO 50001. La crise énergétique de 2022 et le démarrage de la mise en place du décret tertiaire ont nécessité d'ajouter d'autres actions prioritaires.

Optimisation énergétique dans l'approche immobilière et flotte automobile

Euro-Information est acteur de l'approche économie d'énergie du groupe et fait partie du périmètre de la certification ISO 50001. Le groupe a obtenu cette certification fin 2020, elle a été reconduite en octobre 2023 sous le pilotage de Centre de Conseil et de Service (CCS).

Ce projet, lancé en 2019, cible les caisses et agences, les sièges et les *datacenters*. Euro-Information est donc concerné par les deux derniers périmètres.

Le périmètre du SME (Système de Management de l'Energie) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvre l'ensemble de son parc immobilier, soit 1,85 million de mètres carrés répartis sur plus de 3 800 bâtiments disposant de plus de 5 000 compteurs, ainsi que l'ensemble de sa flotte automobile regroupant près de 3 300 véhicules. Au niveau d'Euro-Information, cette certification cible les datacenters, les bâtiments occupés par les personnels Euro-Information et des filiales ainsi que la flotte automobile (véhicules de fonction et de services) et l'entièreté du matériel informatique.

Cette certification servira de base à la mise en place du décret tertiaire ciblant une réduction progressive des consommations énergétiques des bâtiments à l'horizon 2050.

Elle aura, par exemple, permis la valorisation de l'augmentation de 1 degré de la température à Osny représentant une économie estimée à 196 000 kwh par an. De même, elle aura permis de formaliser les consignes de température s'appliquant aux locaux techniques des caisses et agences du groupe.

Le dernier audit de renouvellement ISO 50001, qui s'est déroulé mi-octobre 2023, a été concluant sans non-conformité ni points sensibles. Il a été signalé une bonne progression de la maturité du système dans le cycle de trois ans.

Pour les *datacenters*, une très forte amélioration du comptage, du calcul et de l'analyse des indicateurs, une meilleure implication des mainteneurs et la déclinaison de la démarche sobriété numérique ont été signalées.

Deux indicateurs de l'IT, en complément du *Power Usage Effectiveness* (PUE), ont été mis en place début 2022 afin de mesurer l'efficacité énergétique des *datacenters* de Lille et d'Osny.

- À Lille, un ratio est établi entre le nombre de transactions par machine Z d'IBM et la consommation énergétique du site ;
- À Osny, le ratio est établi entre la capacité de stockage du datacenter et sa consommation énergétique.

Dans les deux cas, les indicateurs démontrent une amélioration de l'efficacité énergétique du transactionnel et du stockage. Par exemple, la consommation énergétique IT mensuelle du site de Lille en janvier 2019 était de 564 000kWh pour 3,7 milliards de transactions. En décembre 2022, la consommation du site était de 650 000kWh pour 5,6 milliards de transactions. On note une amélioration de l'efficacité énergétique de 23 %, due à la mise en place de nouvelles machines et l'optimisation des machines existantes.

L'outil ENERGY est mis à disposition des utilisateurs CCS depuis septembre 2023. Ce service est un outil de gestion opérationnelle d'aide à la décision, qui sert à suivre, investiguer, tracer et simuler afin d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments. Une version pour les entités de type caisse et agence sera mise en place pour le deuxième trimestre 2024.

Plan de Sobriété énergétique des bâtiments

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique du groupe, Euro-Information a suivi les recommandations mises en place depuis 2022 :

- réduction des éclairages inutiles (exemple : timers d'éclairage parkings) ;
- consignes revues avec un minimum à 19°, et un maximum à 26° pour les bâtiments. Ces valeurs pilotent le fonctionnement du chauffage ou de la climatisation ;
- suppression des éclairages électriques pour les décorations de Noël.

Extinction du matériel

Euro-Information a déployé en caisses et agences une solution d'extinction automatique des PC la nuit depuis plusieurs années. Une nouvelle version a été déployée en 2018 permettant d'être plus fin dans le planning d'extinction. En effet, l'outil est connecté avec le référentiel caisses/agences qui contient les horaires réels de présence. Cet outil fonctionne chaque jour et plus de 45 000 PC sont concernés. En parallèle, une version siège a été mise en place sur la quasi-totalité du périmètre fin 2019 permettant de cibler près de 45 000 postes. Cette version s'est accompagnée de la construction d'un reporting permettant de mieux connaître l'impact de cette extinction et de pouvoir mesurer l'évolution en fonction des actions menées. Les mesures montrent que l'économie maximale possible est d'environ 60 % du temps pour les postes caisses/agences et environ 45 % pour les postes sièges. Le gain réel actuel se situe entre 30 % et 40 %. L'année 2022 a vu l'extension de ce dispositif à l'ensemble des postes de travail de la presse.

L'estimation du gain pour le groupe (sièges et caisses/agences) de l'extinction sur la période 2023 est de 865 077 euros d'électricité, ce qui correspond à environ 393 tonnes de CO₂ non produites.

De nouvelles évolutions sont également en cours de réflexion, notamment la mise en veille forcée des postes de travail sur lesquels les utilisateurs sont restés connectés (postes verrouillés). Le mode veille est actuellement mesuré, et des discussions sont en cours quant à sa consommation énergétique.

La mise en place du télétravail a entraîné une nouvelle donne sur plusieurs paramètres :

- la consommation électrique pendant la période de télétravail est à l'initiative du groupe mais la non-consommation se trouve dans les consommations au domicile des collaborateurs. La consommation réelle sur les sites du groupe est donc nulle en réel ces jours-là ;
- le pilotage d'un arrêt et redémarrage automatique à distance est plus complexe à effectuer et à suivre ;
- l'approche consommation est très différente car les collaborateurs ne disposant pas de place permanente chez eux auront tendance à démarrer/arrêter manuellement leur poste, ce qui est bénéfique mais, comme indiqué auparavant, plus difficile à suivre.

L'impact précis de ces paramètres ne pourra être mesuré qu'en les rapprochant de données RH qui tracent les périodes de télétravail, le suivi technique ne permettant pas de le faire.

Dans la même dynamique de réduction de la consommation d'énergie, 80 automates (automates bancaires, bornes et autres distributeurs de rouleaux de monnaie) des salles de test de Verlinghem sont désormais éteints électroniquement par défaut. Ils restent réservables par les développeurs selon leurs besoins, qui doivent les allumer et les éteindre en fonction de leurs besoins. L'opération date d'octobre 2022, le projet PAULA ayant démarré en 2023 (voir chapitre spécifique), l'utilisation de cette salle de test n'est plus comparable avec les années passées. L'objectif attendu sera à suivre dans les années futures.

Evolution du périmètre automobile

Un outil équivalent à la solution ENERGY pour l'immobilier est en phase de déploiement pour optimiser la performance énergétique de la flotte véhicule du groupe, consistant à générer et mettre à disposition les indicateurs de cette consommation par parcs automobiles (par entités du Groupe) et consolider tous les parcs.

Les indicateurs suivis sont, entre autres, les suivants :

- répartition des automobiles par énergie (essence, gazole, électrique, hybride non rechargeable, hybride rechargeable) ;

- évolution des kilomètres parcourus ;
- évolution du taux moyen CO₂ au fil des ans et répartition par énergie ;
- taux de référence Groupe de la loi LOM ;

Ils sont accessibles depuis le portail « ENERGY ».

En parallèle, comme pour toutes les sociétés du groupe, la flotte automobile du périmètre Euro-Information évolue vers un parc de véhicules électriques ou hybrides et des bornes de recharges électriques se déploient sur les sites. Ces bornes sont accessibles à la fois à la flotte et aux véhicules des collaborateurs.

A noter néanmoins que cette évolution est moins rapide pour les véhicules utilitaires des techniciens EIS et EPS en raison de l'offre constructeur moins avancée pour ce type de véhicules.

Eco-Conduite

EIS a mis en œuvre, depuis 2012, un dispositif spécifique pour favoriser l'éco conduite. Cette démarche s'est poursuivie en 2023 et les actions suivantes sont à signaler :

- formation éco-conduite : 10 sessions en 2023 avec 26 participants ;
- rappels « éco-conduite » sur l'arrêt et le stationnement, la vitesse et sanctions ;
- suivi de la consommation de carburant (6,7 litres en 2012 au lancement) : 6,20 litres/100 kms en moyenne en 2021, 6,19 litres/100 kms en moyenne en 2022, 6,21 litres/100 kms en moyenne en 2023.

Cette formation a été mise au catalogue de formation 2023-2024 sur les différents périmètres du groupe, à destination des collaborateurs qui utilisent régulièrement un véhicule de service ou leur propre véhicule dans le cadre de leur mission.

Mise en place de moyens de visioconférence pour éviter les déplacements

La communication par visioconférence s'est généralisée depuis quelques années. Celle-ci répond à de multiples attentes : réunions internes, formations à distance mais aussi rendez-vous avec les clients. En effet, depuis plusieurs années, les réseaux bancaires proposent à un client de rencontrer son conseiller par rendez-vous vidéo (près de 200 000 RDV par an). Pour améliorer la protection des échanges, Euro-Information a mis en œuvre une solution interne permettant d'accueillir les clients directement sur des infrastructures sécurisées.

Cette solution répond aux enjeux suivants :

- proposer un canal complémentaire de communication avec les clients ;
- s'adapter aux nouvelles habitudes de communication avec l'image d'une Banque moderne 2.0 ;
- garder le contact avec les clients moins disponibles, délocalisés, à mobilité réduite, etc. ;
- assister les clients dans leurs démarches sur les sites de Banque à Distance ;
- faciliter les rendez-vous tripartites : client-conseiller-expert métier (immobilier, flux, patrimoine, etc.) à distance pour augmenter ses disponibilités et réduire ses déplacements (agilité, coûts, risques) ;
- réduire l'impact carbone en réduisant les déplacements physiques.

Depuis son poste de travail, chaque salarié bénéficie d'une solution de Softphonie (téléphone intégré à son ordinateur) et de logiciels nécessaires pour effectuer une visioconférence. En complément de

l'équipement des ordinateurs des salariés, Euro-Information a déployé de nombreuses salles de visioconférence afin de faciliter les réunions hebdomadaires du personnel, formations et rencontres clients.

Pour réaliser des réunions importantes comme les assemblées générales de Crédit Mutuel ou les réunions du personnel, une solution de *streaming* implémentée par Euro-Information permet la diffusion de vidéos en temps réel pour une grande assemblée de personnes connectées.

Afin de gagner en souplesse, certaines formations s'effectuent désormais par visioconférence tout en utilisant des applications facilitant les interactions entre les participants.

Ainsi, les outils de communication mis à disposition font partie du quotidien de tous les utilisateurs du groupe de par leurs indispensables fonctionnalités.

Mesures de prévention du scénario « Au niveau fonctionnement interne des entités du groupe : l'absence de dispositif de prévention et de gestion des déchets »

De nombreuses mesures sont mises en œuvre pour traiter ce scénario, et s'ancrent dans la stratégie, Numérique responsable, du groupe.

Le circuit matériel

Euro-Information Services (EIS) réalise, pour le compte d'Euro-Information, les prestations d'installation et de maintenance du matériel informatique et les prestations logistiques associées. EIS est donc l'acteur majeur, sur le plan technique, dans la réparation, le reconditionnement et le recyclage du matériel et s'assure que les produits qui lui sont confiés pour être détruits suivent bien une filière de revalorisation adaptée aux déchets DEEE (Déchet d'Équipement Électrique et Électronique). En 2023, plus de 18 670 jours-homme ont été consacrés au remplacement de produits en fin de vie (imprimantes, postes, portables, onduleurs, automates, Terminaux de Paiement Electronique, etc.). Près de 161 390 produits défectueux ont été traités par l'atelier de réparation, 65 881 produits désinstallés ont été reconditionnés et 70 207 orientés vers le *broker*.

EIS a poursuivi les échanges techniques réguliers avec les structures de support utilisateur du groupe pour disposer de diagnostics précis (par la mise en place d'un Outil d'Aide au Diagnostic « OAD ») évitant les déplacements inutiles. Par ailleurs, EIS continue de suivre, pour optimiser les déplacements de ses techniciens, un indicateur de Résolution du Premier Coup (RPC) dont l'objectif est de résoudre la panne dès la première intervention. Cette démarche a permis d'économiser plus de 18 000 déplacements/an par rapport à 2011. En complément, la baisse du pourcentage de récurrence sur le périmètre des automates bancaires a permis d'économiser plus de 3 500 interventions/an par rapport à 2010.

L'activité de reconditionnement mais aussi de négoce des matériels informatiques usagés (*broke*) continue à évoluer et permet ainsi d'éviter au maximum la destruction du matériel.

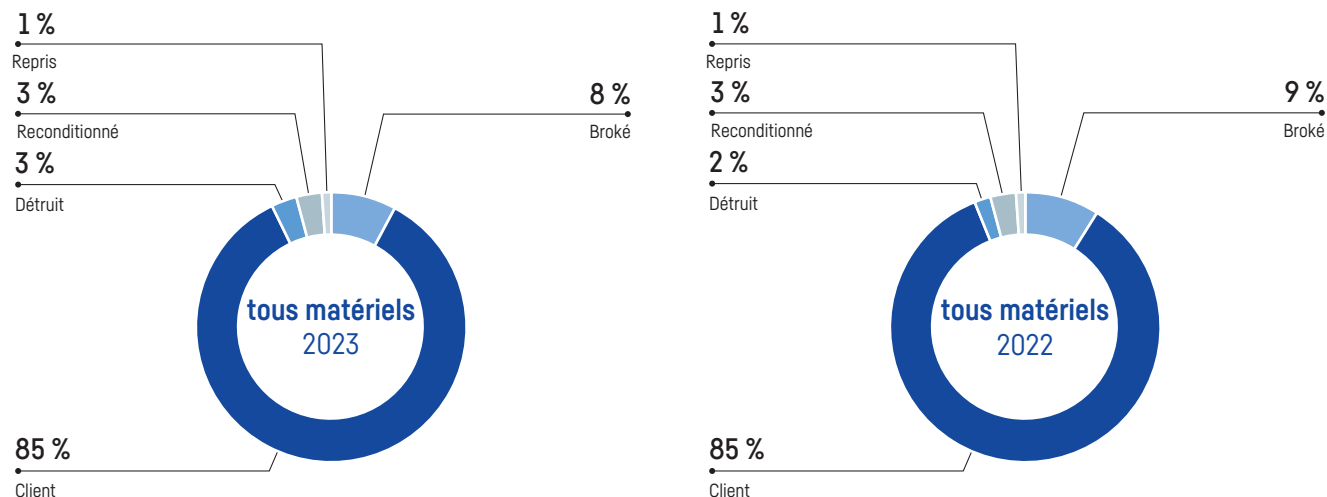
Pour rappel, pour suivre cette activité et son évolution, des statistiques ont été mises en place dès 2015. Ainsi, un appareil désinstallé est soit :

- repris (état initial) ;
- reconditionné (et remis en stock pour retour dans le circuit clients) ;
- broké (revendu) ;
- détruit (si ni réparable ni revendable).

Cette analyse peut être faite par famille de produits et par entités clientes depuis janvier 2014. Euro-Information peut, depuis la déclaration 2019, comparer par génération d'achat, la situation au bout de cinq ans et si nécessaire analyser les évolutions au bout de 2, 3 ou 4 ans. Les entités clientes peuvent aussi faire leur propre analyse.

Cette vision est partielle et est basée sur les étapes du circuit physique.

Voici les constats :

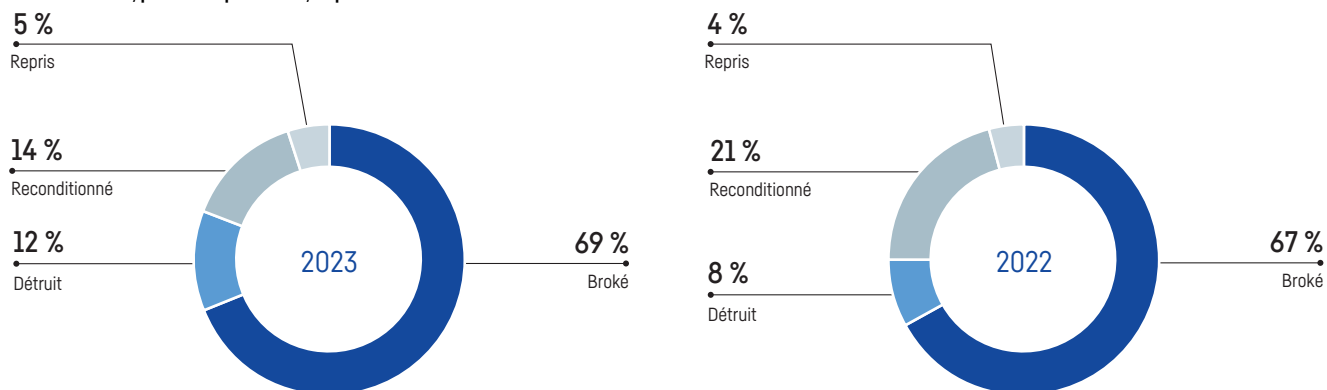


En volume le matériel détruit augmente et celui envoyé au *broker* diminue. En rapportant les chiffres au volume global du matériel, les taux de destruction et de *broker* restent maîtrisés, passant pour la destruction de 2 % à 3 %, et pour le *broker* de 9 % à 8 %.

Cette tendance reste associée à une augmentation régulière du parc géré, 929 879 références en 2022 et 943 560 en 2023, avec toujours une légère diminution du renouvellement client en 2023 (138 328 en 2023 contre 141 299 en 2022).

Les familles les plus importantes de matériels (écrans, postes et portables, imprimantes) représentent maintenant 60 % des mouvements sur l'année. La tendance générale se retrouve sur ces composants majeurs mais, le remplacement des imprimantes individuelles par des MFP entraîne une tendance plus importante cette année sur cette famille avec un pourcentage de repris supérieur à celle des postes portables et écrans.

Famille écrans, postes et portables, imprimantes



La profondeur de l'historique permet, depuis 2018, d'appréhender le devenir d'un parc à cinq ans et donc de comparer deux générations.

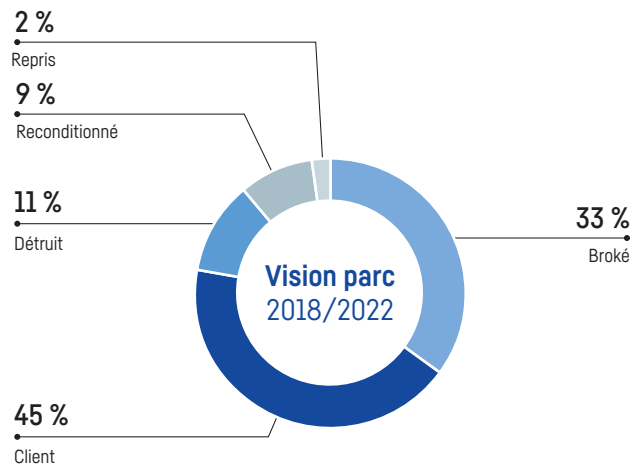
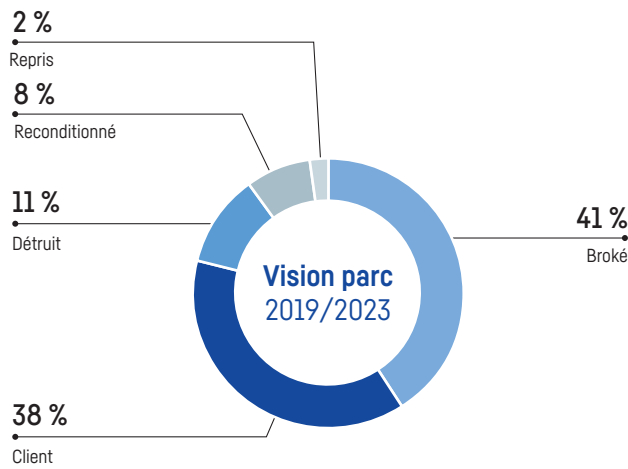
Sur un parc de 715 796 références en 2019, la situation en 2023 est de :

- 38 % ont été renouvelées chez le client ;
- 41 % revendues aux brokers ;

- 8 % reconditionnées ;
- 11 % détruites ;
- 2 % reprises.

En comparaison avec l'historique précédent (2018-2022), on constate une stabilité de la proportion des états « détruits » et « repris » (11 % et 2 %).

Tous matériels



Le volume toujours chez les clients au bout de cinq ans est en baisse à 38 %, alors que le taux de revente *via les brokers* augmente à 41 %.

Ces nouvelles tendances sont la résultante des projets majeurs d'Euro-Information d'évolution des solutions matérielles comme :

- la mise en place de la Softphonie en remplaçant les téléphones IP ;
- le remplacement des imprimantes individuelles par des multifonctions partagées sécurisées.

La standardisation des postes de travail pour permettre la mise en place du *flex-office* va également impacter la durée de vie des équipements utilisateurs [déploiement de docks universels acceptant les différents postes de travail, réduction des postes fixes remplacés par des portables, ...].

De manière uniforme par contre, 2 % des produits sont dans l'état repris qui correspond au matériel en cours d'affectation dans sa nouvelle catégorie.

En 2020, un circuit de recyclage complémentaire pour les claviers et souris a été mis en place. Les caisses, agences et sièges ont désormais la possibilité de retourner ces éléments à EIS afin d'être détruits. Ce système s'appuie sur les navettes du groupe existantes et facilite la récupération du matériel usagé. En 2021, ce processus a facilité, pour ces accessoires, la maîtrise du processus de fin de vie des DEEE.

La destruction des DEEE est réalisée de manière réglementaire avec l'aide d'un partenaire agréé, qui assure le recyclage et la revalorisation des produits. Le suivi des quantités permet de voir l'évolution réelle des volumes qui restent en lien avec les volumes d'activités. En 2020, le volume était très inférieur (183 tonnes) car l'activité globale de dépannage et réparation avait été fortement ralentie par la crise sanitaire. L'augmentation du volume de déchets en 2023 s'explique par la reprise par EIS du recyclage de matériel désinstallé sans valeur, pour en améliorer la traçabilité, ces derniers étant précédemment confiés au *broker*.

	Qté 2018	Qté 2019	Qté 2020	Qté 2021	Qté 2022	Qté 2023
TOTAL DEEE (kg)	251 125	244 683	183 107	208 050	188 929	314 232

Réduction et traitements des déchets non électroniques

Euro-Information est en conformité avec la réglementation sur la disparition du plastique dans le respect des directives du groupe et améliore régulièrement son traitement des déchets :

- gobelets recyclables dans les distributeurs de boissons ;
- serviettes en papier recyclé ;
- fournitures de tasses et/ou de bouteilles en verre ;
- bornes de tri des déchets en centralisé avec circuit de recyclage ;
- prise en compte de la réglementation sur les bio-déchets.

Spécificité des déchets du processus de fabrication des cartes bancaires

En 2023, Euro-P3C a déployé les cartes en PVC 85,5 % et 100 % recyclé dans les réseaux Crédit Mutuel, CIC et TARGOBANK Allemagne ainsi que les cartes en plastique PET récupérées des océans pour le réseau Crédit Mutuel et CIC. On estime l'empreinte carbone d'un kg de PVC à 4,1 kg équivalent CO₂ contre 2,1 kg équivalent CO₂ pour le PVC recyclé. En parallèle, un circuit de collecte des cartes avalées par les GABs est en place depuis 2021 pour valoriser le PVC de ces cartes une fois détruites.

La batterie au lithium des cartes DCVV est récupérée puis recyclée par la filière des déchets dangereux.

Par ailleurs, Euro-P3C continue de recommander l'usage de papier recyclé pour les encarts cartes et a généralisé ses certifications *Forest Stewardship Council (FSC)* sur la plus grande partie de la gamme de carnets de chèques et de remises chèques et espèces et a lancé une série d'actions de réduction de la gâche papier pour la production de chèques.

Mesure de prévention du scénario

« Défaillance de la sécurité informatique »

Plusieurs actions concourent à traiter ce scénario, tant sur l'aspect sécurité au sens large que sur les aspects disponibilité ou sécurité des données.

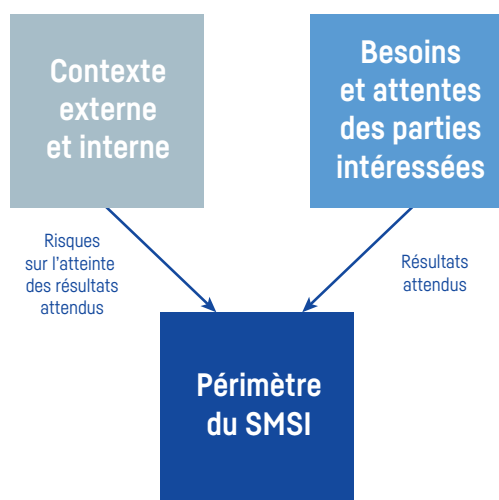
La sécurité du SI

Compte tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées par Euro-Information, une attention très particulière est portée à tous les aspects de la sécurité du système d'information qui évolue chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer les défenses. Tous les moyens sont mis en œuvre pour sécuriser le système communautaire. Ainsi, s'appuyant sur la



norme ISO 27001:2017, un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) est déployé sur l'ensemble des sites de production décrits précédemment. Cette norme ISO 27001:2017 constitue un référentiel de certification reconnu. Elle apporte un cadre de mise en œuvre, de maintien et d'amélioration d'un système de management de la sécurité de l'information dans le temps. Le SMSI prend en compte :

- le contexte externe ;
- le contexte interne ;
- les besoins et attentes des parties intéressées.



Les enjeux du SMSI sont :

- d'améliorer concrètement la sécurité du système d'information en :
 - mettant en place une gouvernance opérationnelle de la sécurité,
 - pilotant la sécurité par une approche risque,
 - définissant les règles de sécurité,
 - garantissant l'application de ces règles ;
- d'améliorer continuellement la sécurité du système d'information en :
 - mesurant les niveaux de sécurité atteints,
 - réalisant une veille sécuritaire,
 - prenant en compte les nouvelles menaces et les évolutions du SI,
 - réduisant l'impact et la fréquence des incidents de sécurité.

Ce SMSI permet donc :

- d'accroître la confiance envers les parties prenantes (autorités de tutelle, banques, fédérations, partenaires, fournisseurs, personnel d'Euro-Information) ;
- de disposer d'un avantage concurrentiel lors de la réponse aux appels d'offre ;
- de traiter systématiquement les risques de sécurité informatique sur les périmètres concernés ;
- de piloter la sécurité au moyen d'indicateurs et non par des mesures d'efforts (coûts, temps, nombre de personnes, etc.).

Conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan à Moyen Terme 2014, Euro-Information a passé avec succès en 2017 l'audit de certification ISO/IEC 27001:2013, certification confirmée lors des audits de surveillance 2018 et 2019, puis renouvelée en 2020 dans le cadre d'un premier audit combiné ISO 9001 (système de management de la qualité) – ISO 27001 (système de management de la sécurité de l'information). Cette certification (n°2017/77568.10) valide ainsi le système de management de la sécurité de l'information mis en œuvre sur les centres de production informatique.

L'année 2020 constituait le début d'un nouveau cycle de trois ans avec l'affirmation de la synergie SMSI-SMQ. La combinaison de ces deux systèmes de management, en intégrant les mesures de sécurité dans la cartographie des processus d'entreprise, permet d'en assurer la prise en compte dans les phases amont de la fourniture des produits et services. Cette méthodologie permettra l'extension du SMSI aux activités de développement, en adaptant les processus, l'appréciation et le traitement des risques, le plan de contrôle, les actions de formation et sensibilisation en cohérence avec les nouvelles exigences. Le renouvellement se base sur la version révisée de la norme, la version 27001:2017.

Depuis 2023 une partie des équipes de développement sont maintenant incluses dans le périmètre de la certification ISO 27001.

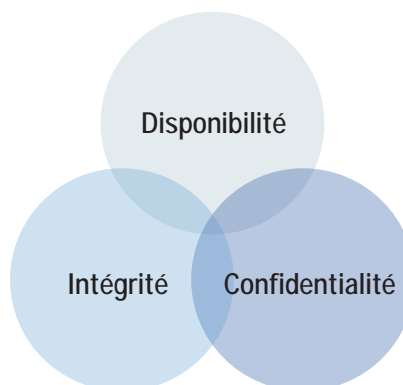
La certification a donc été obtenue en octobre 2023 sur ce nouveau périmètre. En complément, un nouveau certificat ISO 27001 a été obtenu en 2023, spécifiquement pour les services de dématérialisation numérique des factures (e-facture).

La validité de ce certificat peut être contrôlée à l'aide du QR code suivant :



Les principes de base restent les suivants :

- disponibilité : fournir un système fiable avec une accessibilité permanente ;
- confidentialité : sécuriser les accès, les traitements et les données ;
- intégrité : garantir la fiabilité des données.



À ces principes de base s'ajoutent :

- traçabilité : la traçabilité d'une information représente le fait de savoir d'où elle vient, par où elle est passée et où elle a terminé sa route ;
- identification/authentification : la sécurité de l'information et de son accès doit également passer par l'identification de ceux qui y accèdent et également leur authentification (le fait qu'une personne prouve qu'elle soit bien celle qu'elle dit être).

La détection et réponse aux incidents de sécurité est réalisée par l'intermédiaire de la tour de contrôle sécurité dont les missions peuvent se résumer en trois mots :

- anticipation ;
- détection ;
- réaction.

Pour couvrir ces missions, la tour de contrôle sécurité est constituée :

- d'un point de contact unique sécurité (SPOC Sécurité) ;
- d'un *Security Operations Center* (SOC), véritable radar de la sécurité Informatique en charge de tous les aspects liés à la détection des non-conformités ;



- du CERT Crédit Mutuel Euro-Information pour le pilotage de la résolution des incidents de sécurité, la veille ainsi que le renseignement sur les menaces.



Le CERT CM Euro-Information est aussi en charge du renseignement sur la menace cyber (*Cyber Threat Intelligence*). À ce titre, il est le point de contact privilégié pour les entités externes qui souhaitent prévenir le groupe d'une menace à son encontre ou à celui de ses clients.

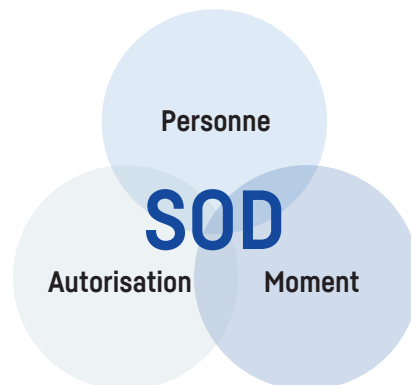
La tour de contrôle sécurité opérationnelle publie chaque semaine une *newsletter* Sécurité. Elle présente l'actualité de la semaine passée sur les thématiques liées à la sécurité de manière générale et/ou à l'actualité bancaire sécurité. La *newsletter* est disponible chaque mercredi (hors contrainte opérationnelle) en français, anglais, espagnol, allemand et portugais.

La sécurité liée aux ressources humaines et à l'organisation se base principalement sur :



- une gouvernance sécurité renforcée et claire avec une équipe spécialisée autour du RSSI et un réseau des correspondants sécurité dans les entités et les centres de métiers du groupe ;
- une sensibilisation permanente à la sécurité de l'ensemble du personnel d'Euro-Information que ce soit en *e-learning* et/ou en présentiel ;
- une charte utilisateur associée au règlement intérieur. Cette charte illustre le comportement professionnel, respectueux et responsable que chaque salarié d'Euro-Information doit satisfaire à l'occasion de l'utilisation des ressources du système d'information ;
- un plan de formation annuel garantissant le maintien des compétences aux aspects sécurité du personnel d'Euro-Information ;
- une gestion des droits d'accès des utilisateurs par des outils performants avec des révisions régulières et formalisées.

La sécurité fonctionne sur les principes du concept SOD (*Segregation of Duties*/Séparation des tâches) répondant aux exigences des normes et des obligations légales (SOX, Bale II, ISO 27000, COBIT, ITIL, ISACA, arrêté du 3 novembre 2014, etc.) et basé sur l'adéquation des trois éléments :



Depuis avril 2020, Euro-Information s'est doté d'une *Red Team*. Cette équipe a pour mission d'effectuer des simulations d'attaques permettant d'évaluer la sécurité globale de l'entreprise en mettant à l'épreuve ses différents moyens de protection, qu'ils soient techniques, physiques ou humains. Les campagnes *Red Team*, en plus d'évaluer le niveau de sécurité d'un système d'information de manière générale, permettent aussi d'évaluer et d'améliorer les actions et réactions de la TCS (*Blue Team*) face à la détection d'intrusions, quelles qu'elles soient. Cette équipe, en plus d'évaluer la sécurité et la conformité aux exigences de l'entreprise, travaille donc en étroite collaboration avec la TCS dans le but d'améliorer et tester les moyens de détection et réponse aux incidents de sécurité.

En septembre 2022, Euro-Information s'est doté d'une équipe de supervision de la sécurité dite, contrôle de sécurité de l'information. L'objectif de cette équipe est de rationaliser, automatiser et étendre le périmètre des contrôles de conformités normatifs (ISO 27001, PCI-DSS, SWIFT, ...) ou réglementaires, tout en assurant une cohérence dans la production et supervision des contrôles.

L'ensemble des éléments du système de sécurité permet notamment à la solution de paiement commerçant Monetico Paiement, d'être certifiée chaque année depuis novembre 2007, PCI/DSS niveau 1 (niveau de sécurité le plus élevé). Cette certification garantit aux clients la qualité de l'exécution de cette solution sur l'infrastructure technologique pour stocker, traiter et transmettre des informations relatives aux cartes de paiement.



Euro-Information a décidé d'augmenter le périmètre de certification. Ce projet ambitieux et innovant a débouché sur une première réussite avec l'obtention, le 30 avril 2019, de la certification du lot 1.0 (périmètre acquisition) concrétisant cinq ans de chantiers de la part de plus de 70 équipes Euro-Information et visant à mettre à disposition ce nouvel environnement à près de 300 utilisateurs. La mise en place de ce nouvel environnement, composé de près de 500 machines (dont deux partitions mainframe) et 170 applications, en fait le plus grand périmètre certifié PCI/DSS en France et l'un des plus grands d'Europe.

Fin 2023 l'entièreté des lots a été livrée, amenant l'environnement PCI DSS à 450 serveurs, 1 100 composants techniques et 200 applications.

Cet environnement dédié est uniquement accessible avec des moyens d'accès très restrictifs. Les applications et systèmes sont soumis à des règles draconiennes de revue de code, de revue des configurations machines, de revue des accès, etc.

Les prochaines étapes seront :

- d'ajouter dans cet environnement les applications d'acquisition restantes ;
- de poursuivre l'uniformisation des processus et méthodes de travail du périmètre PCI/DSS Service Monetico Paiement avec le périmètre PCI/DSS Acquiring and Central Acceptance (l'acquisition) ;
- de maintenir les environnements conformes au fil du temps afin de renouveler, chaque année, les certifications PCI/DSS.

La certification PCI 3DS sur le traitement 3D/Secure, traitement effectué par Euro-Information pour le compte des banques et clients du groupe, acquise en avril 2021 est maintenue.

Les actions entreprises dans le domaine de la sécurité de l'information sont animées et coordonnées par le responsable de la sécurité des systèmes d'information :

- sensibilisation à la sécurité des informaticiens du groupe et des utilisateurs des systèmes d'information opérée par Euro-Information (e-learning, fiches de bonnes pratiques, etc.) ;

- gouvernance de la sécurité ;
- existence d'une tour de contrôle sécurité opérationnelle centralisée ;
- existence d'équipes spécialisées et spécifiques pour la sécurité des serveurs, des réseaux de transports de données, et pour le plan de reprise d'activité ;
- existence d'une *Red Team* ayant pour principales missions d'identifier les failles de sécurité potentielles, de tester les moyens de détection et de réponse face aux attaques et d'apporter la vision *hackers* éthiques aux équipes de développement ;
- réalisation par des sociétés externes de tests d'intrusion et de revues de code source sur la base d'un plan annuel ;
- création d'une équipe de contrôle de sécurité de l'information en charge d'assurer la conformité normative et réglementaire ;
- certification PCI/DSS de la plateforme de paiement commerçant (Monetico Paiement) et de la plateforme d'acquisition et de l'acceptation centralisée ;
- certification PCI 3DS ;
- certification PCI PIN ;
- certification ISO 27001 ;
- revues périodiques au nombre de 43, essentiellement basées sur l'annexe A de l'ISO 27001 dont la description et les résultats sont matérialisés dans un portail de contrôle interne.

En 2023, Euro-Information a poursuivi ses actions notamment sur les points suivants :

- les analyses fournisseurs ;
- la gestion de l'obsolescence ;
- la revue de la méthodologie de risque, avec un passage vers la méthode EBIOS RM, et un rapprochement avec les fonctions risques opérationnels ;
- les améliorations des dispositifs existants ;
- le lancement de nouveaux projets :
 - la réalisation des tests intrusifs, dont les statistiques chiffrées à ce jour sont :
 - 21 tests d'infrastructures y compris les DeMilitarized Zone (DMZ) : zone contenant les serveurs accessibles depuis internet,
 - 239 applications mobiles,
 - 163 applications web.
 - en complément, le SOC :
 - a scanné 223 sites WEB,
 - a scanné 198 108 équipements,
 - assure le suivi de 22 726 vulnérabilités techniques.

Des campagnes de mail de faux *phishing* sont aussi menées, avec pour résultat une amélioration tendancielle sur le pourcentage de clics aux mails de faux *phishing*, et une augmentation des déclarations, suite à l'introduction d'un bouton de signalement dans Outlook.

D'autres actions ont été réalisées en 2023 :

- le respect du RGPD est une des 86 normes de développement et les activités existantes concernent principalement du maintien en conformité ;
- la participation à l'exercice de crise organisé le 20 Juin 2023 par la Banque de France pour la préparation à une cyberattaque de grande ampleur ;
- la poursuite du projet de mise en conformité avec le règlement DORA. Dans le cadre de sa stratégie en matière de finance numérique, la Commission Européenne a présenté un projet de règlement visant à renforcer la résilience opérationnelle numérique dans le secteur financier. Dora (*Digital Operational Resilience Act*) vise un large périmètre du secteur financier à savoir, les établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements de paiement, de monnaie électronique, prestataires de services sur actifs numériques, sociétés de gestion, entreprises d'assurance et de réassurance, etc.

La multiplication, la diversité des piratages et leur médiatisation croissante illustrent l'importance du travail de veille et de compréhension de la menace cyber. Pour l'année 2023, cinq menaces notables visant les secteurs d'activités du groupe ont été identifiées :

- le malspam est le type d'attaque le plus observé durant cette année. Il vise à servir d'accès initial à d'autres menaces (par exemple les *ransomwares*) par le biais d'emails contenant un logiciel malveillant. Toute l'année, plusieurs milliers d'emails ont été traités par les équipes en partie sur base des signalements des utilisateurs au travers du bouton message suspect ;
- les clients sont la cible des infostealers, qui volent les identifiants et mots de passe de tous leurs comptes essentiels (banque, impôt, etc.). Cette menace a connu une forte croissance en 2023. Un suivi des forums cybercriminels pour récupérer les comptes banque à distance et numéros de carte bancaire compromis est réalisé afin de lancer les actions de blocage en relation avec les services fraudes ;
- les *ransomwares* sont la menace la plus médiatisée : elle consiste à bloquer tout un parc informatique afin d'en tirer une rançon. Elle peut s'accompagner d'un vol de données en vue d'une publication sur le site internet des attaquants. La stratégie du groupe consiste à empêcher l'obtention d'accès initiaux au système d'information (en luttant par exemple contre les malspam) et à assurer des sauvegardes sécurisées des données par le travail des équipes Systèmes & Réseaux d'Euro Information ;
- l'ensemble de ces menaces visent également les partenaires et fournisseurs par le biais d'attaques de type *Supply Chain*. Le risque serait d'être compromis par rebond *via* un lien de confiance. Le suivi des groupes cybercriminels et de leurs revendications est essentiel pour connaître les entreprises compromises et engager des actions le cas échéant.
- viennent ensuite les attaques de type DDoS assez triviales à exécuter, rendant un service indisponible en le surchargeant de requêtes. Ce phénomène a été accentué par le contexte géopolitique qui peut inciter des hacktivistes à lancer des attaques contre diverses infrastructures. Les équipes Systèmes Réseaux d'Euro-Information ont mis en place un ensemble d'équipements de sécurité dont le but est d'absorber le trafic malveillant pour que l'attaque ne cause aucun impact sur le service rendu.

Malgré ce niveau élevé de menace, aucun incident notable n'a été observé.

Certification TIER-IV des nouvelles salles machines

Le projet d'extension du datacenter de Lille avait pour cible la mise en place du niveau de sécurité Tier-IV (Uptime Institute), niveau maximum de sécurité pour un datacenter avec un taux de disponibilité de 99,995 % correspondant à une indisponibilité annuelle moyenne de 0,4 heure.

Trois certifications sont à noter :

- Tier-IV Design en 2019 pour les nouvelles salles ;
- Tier-IV Facility en août 2021, il s'agit du premier datacenter en France à obtenir cette certification. Elle consiste à auditer les installations par des consultants experts de l'*Uptime* et à jouer en réel une centaine de cas de tests (pannes, mauvaises manipulations, incidents divers...) pour lesquels le *datacenter* doit rester opérationnel ;
- une étude pour la certification *Tier-IV Opération Sustainability* (TCOS) a été lancée en 2020. Il s'agit de la 3^e et dernière certification possible pour un *datacenter*. Un comité de pilotage a été constitué et l'instruction du projet est en cours. Les propositions des mainteneurs, qui sont parties prenantes de ce projet et dont ils doivent assurer la mise en œuvre opérationnelle, sont à l'étude conjointement par CCS et Euro-Information. Les premières offres reçues sont en cours d'ajustement par ces sociétés suite à un certain nombre de précisions faites par l'*Uptime* concernant ses recommandations.

La certification Tier-IV Design a aussi été obtenue en janvier 2022 pour les sites de St Apollinaire et de Fauverney.

Mesure de prévention du scénario « Au niveau du fonctionnement interne des entités du groupe : l'absence de politique de réduction des consommations des ressources (eau et papier liés à une activité tertiaire) »

Plusieurs mesures sont mises en œuvres pour traiter ce scénario.

Suivi de la politique papier groupe

World Wildlife Fund (WWF) établit régulièrement un baromètre visant à évaluer la politique papier des grandes entreprises implantées en France, dans le but de les inciter à améliorer leurs performances environnementales. Le groupe est interrogé dans le périmètre PAP50 Banque et Assurance. Dans le cadre de cette étude, plusieurs données sont analysées :

- les consommations de papier ;
- la responsabilité environnementale du papier ;
- le tri et la collecte sélective des papiers usagés ;
- les engagements d'amélioration de la politique.

La dernière étude datait de 2014. Crédit Mutuel, CIC et Cofidis avaient été sollicités de manière séparée et étaient alors mal classés dans le rapport final. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a volontairement participé à l'enquête 2020 dans le but de constater la réelle situation sur ces sujets. En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses filiales occupent la 4^e place du classement final et ressort 1^{er} banque du classement. Le score sur 100 est passé de 22 à 79. L'année 2021 a permis, sur base des préconisations faites par Riposte verte, d'échanger avec les différents acteurs concernés pour continuer d'améliorer le score de 2020. Les actions se mettent en place progressivement chaque année et devraient permettre un maintien *a minima* de ce score. L'objectif reste d'être au moins au même niveau lors de la prochaine enquête. Ce sujet est repris dans le cadre de la mise en place de la loi AGEC sur le périmètre papier (voir paragraphe spécifique AGEC).

Réduction de la consommation de papier

L'usage de la signature électronique continue sa progression en 2023 avec plus de 28,9 millions de signatures. Elle s'explique par l'augmentation progressive du périmètre des produits/documents éligibles à la signature électronique. La souscription et la modification des contrats « carte » dans ICARS⁽¹⁾ en signature électronique en point de vente, est en pilote depuis octobre 2023 sur quelques guichets. La signature électronique à distance (*via* la BAD) de ces contrats « carte » ICARS est quant à elle prévue pour début 2024. La signature électronique est également en place dans EPSA⁽²⁾ depuis mi-septembre 2023 et dans INDIGO⁽³⁾ pour les majeurs protégés représentés par une personne physique depuis juin 2023. D'autres applications proposant déjà la signature électronique vont élargir leur périmètre, notamment IDCE qui va permettre de signer électroniquement des crédits professionnels avec garanties/actes de caution d'ici fin 2024.

Le stock de documents en GED continue d'augmenter puisqu'il est passé de 7,5 milliards de documents à fin 2022 à 8,5 milliards à fin 2023. EURO TVS, filiale de numérisation a traité 353 millions de documents en 2023 contre 338 millions en 2022. Le projet de compression des images avant mise en GED initié par Cofidis en 2021, va entrer dans sa phase de qualification. L'ensemble des entités du groupe a validé l'activation de la compression par défaut pour les justificatifs de plus de 250 ko avant mise en GED, ce qui permet un gain de stockage non négligeable sans pour autant altérer la qualité des images et s'inscrit totalement dans une démarche RSE.

Pour les volumes produits dans les ateliers, près de 541 millions de pages ont été imprimées au cours de l'année, soit une baisse de 3,58 % par rapport à 2022. Un peu plus de 167,4 millions de plis ont été produits, soit une diminution de 3,97 %. Dans une logique de rationalisation des moyens, l'activité est désormais regroupée sur les centres de Lille et Strasbourg depuis 2021. À fin 2023, le niveau de documents papier à usage interne au sein du groupe continue de diminuer passant de 0,25 % à 0,08 % de la production totale. Cela s'explique par une baisse de 69,17 % du volume d'édition papier.

Certification EI-Epithète

EI-Epithète propose notamment la gestion électronique des factures pour les entreprises et les professionnels.

En parallèle de la démarche de candidature auprès de la Direction générale des finances publiques [DGFIP] pour agir en qualité de Plateforme de Dématérialisation Partenaire [PDP] de l'Etat, l'entreprise a lancé une démarche de certification RSE auprès d'Hosmony et AFNOR.

En juillet 2023, EI-Epithète a obtenu le Label Engagé RSE par Hosmony et AFNOR :

- niveau confirmé pour AFNOR 26000 ; et
- niveau excellence pour Hosmony.

La démarche RSM lancée par EI-Epithète et les équipes Euro-Information vise à s'inscrire dans les orientations générales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale [Entreprise à Mission - démarche RSM] en ajoutant un focus sur la dimension RSM des offres PDP et Solutions logicielles Hub Business Solutions et ActivFSE.

Papier recyclé non blanchi

La volonté de déployer l'utilisation du papier recyclé non blanchi s'inscrit dans le cadre de la politique RSE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Un nouveau type de papier intégrant les contraintes techniques et fonctionnelles et en accord avec l'approche coût est au catalogue depuis 2018.

La décision d'utilisation ou non est pour l'instant laissée à l'appréciation des sociétés. Cela représente 110 740 ramettes (sur 424 615) correspondant à environ 277 tonnes de papier en 2023 contre 272 tonnes en 2022. Le volume de ce type de papier continue donc à progresser, pour atteindre une proportion de 26 % en 2023.

Impression sur MFP (Imprimantes multifonction permettant impression, photocopies, scanner, fax...) par boîtes à lettres virtuelles

Un projet est en cours pour rationaliser les moyens d'impression et remplacer les imprimantes locales dans chaque bureau par des imprimantes réseau partagées. Cette solution est opérationnelle pour tout type d'impression (bureautique, intranet, 3270, etc.).

L'utilisation partagée des copieurs MFP et imprimantes est possible grâce à la solution Watchdoc qui permet de bloquer la sortie des documents de l'imprimante tant que l'utilisateur ne s'est pas authentifié devant la machine. Le projet a plusieurs objectifs : environnemental en diminuant la consommation de papier, métier en encourageant le recours à la signature électronique et financier en optimisant les coûts d'impression.

La centralisation et sécurisation des impressions s'inscrit dans le cadre des projets RSM du groupe et de la politique de réduction des coûts. Ce projet, qui a notamment pour objectifs de supprimer pratiquement toutes les imprimantes individuelles des postes de travail et de favoriser la signature électronique, conduira à terme, à une réduction importante de la consommation de papier.

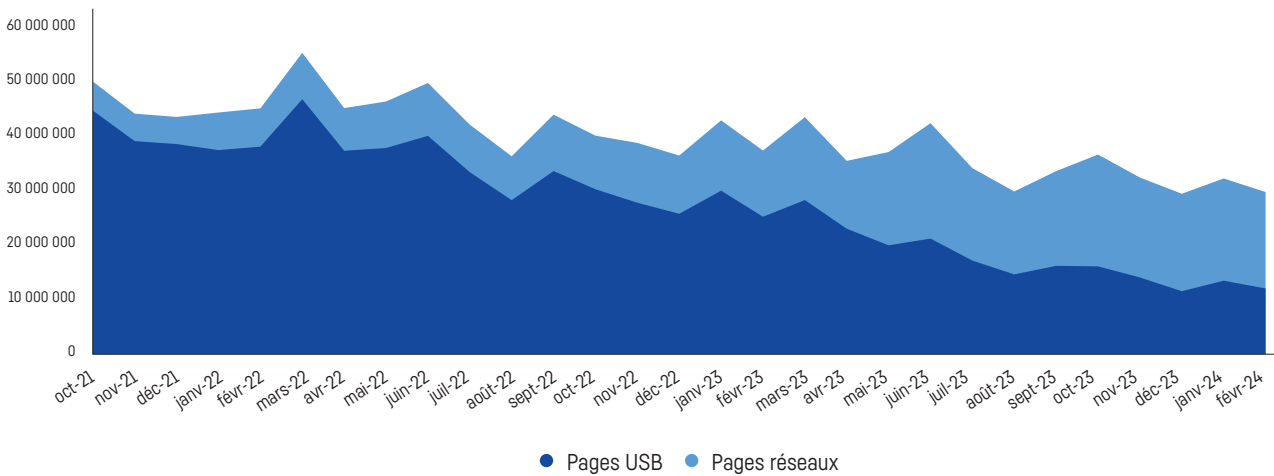
À fin 2023, l'avancement global du projet s'élevait à 73 % du nombre total de points de ventes concernés (3 100 points de vente sur 4 255).

L'impression centralisée sécurisée s'inscrit en parallèle dans le cadre de la mise en place de nouvelles organisations, que ce soit dans le réseau (nouvelles typologies d'agences, travaux de rénovation, projets Crédit Mutuel Nord-Europe de rationalisation du matériel,...) ou dans les sièges (optimisation du parc des imprimantes, emménagement dans de nouveaux locaux etc.). Des sites Euro-Information ont également mis en place la solution permettant d'enlever les imprimantes locales au profit des MFP des étages. Restera donc à mener un projet afin de déployer cette solution dans l'ensemble des sièges existants. Ce projet de mutualisation commence à montrer des résultats probants aussi sur la volumétrie d'impression (hors accueil et enceintes techniques sécurisées). Le nombre d'impressions passe de 44 millions à 29 millions entre le mois de décembre 2021 et le mois de décembre 2023, soit une diminution de l'ordre de 34 %.

[1] Application de souscription et la modification des contrats cartes de paiement.

[2] Application d'épargne salariale.

[3] Application Intranet pour la souscription de produits (package, épargne, crédit conso lié au compte comme les découverts, etc).



Gestion du vrac caisse et service

Depuis la première étape du projet Réduction du vrac caisse et services, livrée en février 2021, 25 % des 4,4 millions de documents identifiés en 2019/2020 ne sont plus imprimés ou sont dématérialisés. La deuxième étape du projet lancée en novembre 2021 qui sera clôturée avec la fin du plan stratégique *ensemble#nouveau monde* portait sur les 20 % de documents qui représentent 80 % des envois.

Les mises en production faites en 2022 et 2023 ont représenté une diminution supplémentaire du volume de 1,5 million de documents à la place des 3 millions identifiés préalablement sur 12 mois. Le suivi des équipes concernées va continuer car certains documents identifiés dans le top 10 des 20 documents les plus générateurs de courriers n'ont pas encore été traités. 900 000 cartes vertes ont été envoyées en vrac dans les réseaux en 2023. À compter d'avril 2024, les français n'ont plus l'obligation d'avoir cette carte verte version papier, ce qui réduira d'autant les envois en vrac.

La campagne d'information des clients détenteurs d'un livret de développement durable et solidaire sur la possibilité de faire un don direct a encore évolué, pour réduire l'envoi en mode courrier. 3 299 370 clients ont été contactés. Le mode courrier ne représente plus que 11 % contre encore 14 % l'année dernière. Mais c'est surtout l'utilisation du *Digital Visual Interface (DVI)* qui a explosé (de 1 % à 61 %) réduisant de fait la partie mail (de 72 % à 21 %).

Mise en place de la loi AGEC

La loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) impacte directement Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui est, à terme, concerné par plusieurs filières REP ^[1]:

- filière papiers graphiques à date d'échéance du 9 mars 2023 ;
- filière équipements électriques et électroniques ;
- filière textiles ;
- filière jouets ;
- filière véhicules ;
- filières bâtiments.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix du système collectif s'agissant de la filière papiers graphiques, c'est pourquoi il adhère à l'éco-organisme CITEO et lui reverse une éco-contribution afin qu'il assure la gestion des déchets. En 2023, la priorité a été d'appliquer la loi AGEC dans le cadre de la filière papiers graphiques par le biais de deux actions :

- l'obtention d'un identifiant unique pour l'apposer sur les conditions générales de vente ou tout autre document contractuel ;
- l'apposition sur tous les documents à destination des clients/sociétaires du logo TRIMAN s'il n'était pas présent et les consignes INFO-TRI associées.

À la fin du premier semestre 2023, toutes les éditions qui transitent par la chaîne éditique locale (ICOU) ou centrale ont bénéficié de l'apposition automatique du cartouche TRIMAN. Par ailleurs, 80 % des éditions locales gérées par Dynamic Fusion étaient à jour. Le travail continue pour suivre les mises à jour des 20 % de documents restants. Les chéquiers et bordereaux clients présentent également le cartouche TRIMAN.

Un guide de la loi AGEC a été créé et diffusé sur tous les sites documentaires du groupe. Il est régulièrement mis à jour avec des informations complémentaires sur le sujet.

Le groupe Projet pris en charge par la direction des risques Groupe a lancé en octobre 2023 le nouveau chantier d'élaboration et de mise en œuvre d'un plan de prévention et d'écoconception (dédié à la filière papiers graphiques) ayant pour objectif de réduire l'usage de ressources non renouvelables, d'accroître l'utilisation de matières recyclées et d'accroître la recyclabilité des produits pour ensuite sélectionner les actions à retenir et déterminer les modalités de suivi de mise en œuvre de ces actions.

Relations avec le groupe La Poste

La Poste est un partenaire important de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et principalement d'Euro-Information. En tant que société fortement impliquée dans la transition écologique, La Poste, en lien avec les courriers remis, a compensé 3 581 tonnes équivalent CO₂ en 2019 afin d'obtenir une neutralité carbone. Cette neutralité est certifiée par un organisme et un certificat de neutralité carbone a été remis en 2020 et 2021.

[1] Une filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) est une catégorie de produit auquel s'applique le principe de REP.

Depuis, un projet pour la mise en place d'une nouvelle offre de gestion des courriers industriels (le courrier industriel premium) a été étudié. Il a été déployé en 2023, cette offre sera étendue à la lettre recommandée en 2024. Cette nouveauté permet un meilleur suivi des courriers mais permet surtout des diminutions d'émissions de carbone, de déchets et de consommables :

- moins de trajets en camion grâce à l'optimisation du remplissage ;
- moins de PND (pli non distribué) transportés grâce au diagnostic adresse ;
- simplification des règles de dépôts ;
- moins d'encre utilisée pour l'affranchissement ;
- moins de papier utilisé (accusé de réception numérique, moins de références d'enveloppes, etc.).

D'autre part dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gamme courrier (NGC 2023), l'augmentation drastique du tarif rapide (+96 %) au 1^{er} janvier 2023 conduirait à un surcoût de l'ordre de dix millions d'euros pour le groupe. Un groupe de travail a été constitué pour vérifier l'opportunité de son utilisation avec migration sur le tarif lent dans le cas contraire. Une justification de la conservation du tarif rapide a été demandée. Les documents qui restent en envoi rapide sont identifiés. Ils font soit l'objet d'un envoi en courrier lent, soit dématérialisés. A fin 2023, la volumétrie des envois rapides a baissé de 61 %. Le courrier industriel premium a été déployé en 2023. Cette offre sera étendue à la lettre recommandée en 2024.

Actions réalisées en complément dans le cadre des scénarios des différents volets social, gouvernance et sociétal pilotés par le groupe

Déploiement des objectifs de l'entreprise à mission

Euro-Information participe activement au déploiement des objectifs que se fixe Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre de l'entreprise à mission.

Euro-Information a notamment travaillé sur la mission 5 : Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société juste et plus durable dont les engagements sont :

- engagement 14 : assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale ;
- engagement 15 : s'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1 euro net par mois sans aucuns frais d'incident.

Le secteur assurances d'Euro-Information Développement a été mobilisé pour mettre en place l'abandon des formalités médicales dans le contexte de l'assurance emprunteur. Depuis le 1^{er} juillet 2022, ce dispositif cohabite avec la loi Lemoine et est basé sur des critères définis par le groupe, dont la fidélité du client.

Côté assurance vie, l'année 2023 a été marquée par le lancement de la nouvelle offre Gestion pilotée durable. Cette offre de gestion pilotée durable, déclinée en trois profils d'exposition, a été souscrite sur un peu plus de 4 500 contrats d'assurance vie, pour un encours total de 57 millions d'euros.

Pour l'engagement 15, la mise en place a eu lieu courant 2022. L'application du tarif a été faite rétroactivement sur l'ensemble du stock et appliquée aux nouvelles ventes. Cela concerne actuellement 51 673 bénéficiaires. En parallèle, des évolutions applicatives ont été apportées pour faciliter la promotion sur le sociétariat, notamment en proposant systématiquement la part A à un client non équipé.

Respectueux de la vie privée de chacun, le groupe s'est engagé à mettre la technologie et l'innovation au service de l'humain. Cela s'inscrit par les engagements 7 et 8 de la mission 3 :

- engagement 7 : garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99,9 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France ;
- engagement 8 : investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement.

Concernant l'engagement 7, il convient de se référer au paragraphe sur la sécurité. Un cloud privé entièrement conçu et opéré en interne a été mis en place au sein des *datacenters* d'Euro-Information. Ce cloud abrite déjà plus d'une centaine d'applications en production et un chantier de 250 000 jours-hommes environ est engagé pour transformer et migrer l'ensemble du patrimoine applicatif sur ce cloud interne très sécurisé.

Pour l'engagement n°8, c'est globalement 2,3 millions d'heures qui ont été libérées pour les réseaux sur l'année 2022, en s'appuyant sur la technologie (cognitif, OCR, dématérialisation, signature électronique, etc.). Ces heures économisées en comparant à la situation en 2016 n'ont pas donné lieu à des réductions de personnel mais ont pu être affectées au développement de la relation client.

Le groupe a aussi mis en place la gratuité de la garantie responsabilité sociale du dirigeant pour tous les présidents des associations. Il s'agit là de l'engagement 10 de la mission 4 « Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires » :

- engagement 10 : offrir la solution de paiement digitale PayAsso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants.

De plus, dans le cadre des engagements pris au titre de l'entreprise à mission et de l'utilisation du dividende sociétale, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le CIC accompagnent les associations de proximité en leur remboursant leur cotisation package Eurocompte Association Tranquillité/Contrat Professionnel Association. Depuis octobre 2023, les outils permettent de rembourser les nouveaux porteurs et de prévenir également les clients en portefeuille. Au 31 décembre 2023, le montant total des remboursements s'élève à 1 290 127 euros, pour un nombre total de 183 843 contrats.

Accessibilité des applications

Le premier cycle de trois ans, propre à la réglementation française sur l'accessibilité numérique, s'achève en 2023. Les 21 entités impactées du groupe ont publié trois documents réglementaires où figure le taux d'accessibilité issu d'un audit externe et 135 sites et applications ont débuté leur mise en conformité. Ainsi chaque utilisateur peut plus facilement percevoir, comprendre, naviguer et interagir sur les supports numériques du groupe. Les prochains cycles "audit-correctif" de trois ans permettront une élévation du niveau d'accessibilité des sites et applications, jusqu'à atteindre un taux cible de 60 % par site.

En parallèle, les briques transverses ont été rendues accessibles. Le développement d'outils, le benchmark régulier de la concurrence, l'offre riche et maîtrisée de matériels et logiciels d'assistance, la veille technologique, l'assistance de niveau 2 en matière de logiciels, la mise à disposition de tutoriels de prise en main des logiciels d'assistance, sont autant d'éléments livrés qui favorisent un deuxième cap à franchir : l'accessibilité *by design*.

Une participation active à l'installation de postes de salariés nouvellement embauchés en situation de handicap ou déjà en poste, les réponses personnalisées aux clients signalant des non-conformités, ont constitué deux challenges, d'ores et déjà relevés. Une documentation toujours plus fournie, des présentations du projet, une communication interne régulière, des missions riches dans leur contenu répondent aux enjeux d'inclusion.

En octobre 2022, une stratégie propre à la banque à distance a été lancée. Elle attache une attention particulière aux sites internet de l'espace client Crédit Mutuel, CIC, CIC Banque Privée, et Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM). Son objectif est d'atteindre une note d'accessibilité de 70 % par site, grâce à des cycles "audit-correctif" de 1 an sur des échantillons de pages réglementaires réduits. Au-delà de l'aspect réglementaire, cette stratégie vise à renforcer le positionnement par rapport à la concurrence et l'image du groupe. Les applications mobiles iOS et Android Crédit Mutuel, CIC, et CIC Banque Privée intégreront cette stratégie en 2024, à l'issue de la mise en conformité des composants SPID (Système de Production d'Interfaces Dynamiques).

Pour les engagements d'inclusion du groupe, le périmètre des applications Euro-Information à rendre accessibles doit s'élargir, sans perturber les plans de charges des équipes. Insuffler l'accessibilité by design à travers des formations et modules *e-learning*, permet une montée en compétences progressive des équipes EID. Il s'agit de pérenniser l'investissement des mises en conformité initiales. Ainsi, un périmètre élargi de 28 applications internet du Top Digital (applications les plus utilisées), a été constitué, loti sur 4 ans, 10/2023 à 10/2027. Cette stratégie élargie s'articule autour de cycles "audit-correctif" de un an jusqu'à obtention d'un taux d'accessibilité de 80 % par page.

Le Top transverse Intranet a pour objectif de rendre accessibles 9 applicatifs intranet utilisés par tous. La démarche est structurée autour d'audits d'accessibilité numérique, suivis de phases de corrections. Comme pour le périmètre élargi internet, l'objectif recherché est l'obtention d'un taux de 80 % par page à travers des cycles "audit-correctif" de un an.

Le Top Inclusion Intranet, constitué à ce jour de 13 applications, permet d'associer le salarié en situation de handicap aux qualifications des évolutions des applications de son quotidien, sur la base du volontariat. Suite à une première expérimentation concluante menée depuis 2021, le *pool* de testeurs s'agrandit en 2023 avec trois nouveaux salariés RQTH volontaires (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé). Le salarié, convié aux qualifications, relève les régressions d'accessibilité sur son parcours habituel. La correction des non-conformités assure une stabilité et une meilleure efficacité au quotidien pour le collaborateur en situation de handicap. Les évolutions ne sont plus perçues comme des perturbations, mais au contraire comme des éléments facilitateurs dans le travail. Le Top Inclusion Intranet, et le *pool* de testeurs, pourront être complétés au fur et à mesure de l'embauche de collaborateurs RQTH par tel ou tel métier.

AGORA – Plate-forme collaborative des sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

L'AGORA est :

- une plateforme collaborative et d'échanges pour les sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, visant à les réunir autour de centres d'intérêt communs, par le biais d'événements, de thèmes et de communautés locales, régionales et nationales. Chaque sociétaire peut interagir, participer, *liker*, commenter des événements et des communautés ;
- un réseau social accessible aux collaborateurs des caisses, aux collaborateurs qui ont un lien avec l'Agora et à tous les sociétaires particuliers et associations munis d'une banque à distance ;
- un outil de communication, d'engagement et de renouvellement du sociétariat, respectueux des choix des utilisateurs.

Cet outil évolue grâce aux retours des collaborateurs et des clients sociétaires et dernièrement de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées, comme :

- les publications de photos de type « carrousel » ;
- une icône d'accès direct sur smartphone ;
- des compteurs de nombre de vues, ;
- un accès automatique direct à la communauté de caisse du sociétaire ;
- un fil d'actualité qui remonte automatiquement les informations qui touchent les sociétaires.

A ce jour, il y a plus de 407 000 utilisateurs d'Agora, évoluant dans plus de 3 500 communautés, et 6 000 événements depuis l'origine.

Projet Green (Monabanq et Beobank) : analyse carbone des dépenses

Monabanq propose à ses clients depuis 2021, une *newsletter* trimestrielle incluant une analyse de l'empreinte carbone des dépenses réalisées.

Cette newsletter ne permettait cependant d'informer qu'un nombre restreint de clients. Le projet *Green* a permis de proposer à l'ensemble des clients ayant activé la gestion de budget, un service automatisé d'estimation de l'empreinte carbone de leurs dépenses, en y associant un module d'analyse par catégorie. Un questionnaire précisant les habitudes de consommation est accessible aux clients, ce dernier permettant d'améliorer la pertinence de l'estimation. Le service a été déployé en juin 2022, sur les deux médias Web et application mobile.

Les statistiques d'activation à fin 2023 sont les suivantes :

- nombre d'activations *Green* : 10 015 ;
- nombre de désactivations *Green* : 826 ;
- nombre questionnaires *Green* remplis : 6 637 ;
- nombre d'utilisateurs gestion de budget : 100 510 ;
- pourcentage d'activation : 10 %.

Pour la suite, il est prévu de développer un espace de documentations et/ou de recommandations afin de permettre aux clients de mieux comprendre leur empreinte carbone et par la suite, d'agir. Cet outil peut être mis en place sur chacune des applications et site web des entités demandeuses du groupe.

Beobank a été la seconde banque proposant le service, ce dernier ayant été généralisé en octobre 2023. Les statistiques d'activation à fin 2023 sont les suivantes :

- nombre d'activations *Green* : 3 200 ;
- nombre de désactivations *Green* : 97 ;
- nombre questionnaires *Green* remplis : 881 ;
- nombre d'utilisateurs Gestion de Budget : 165 241 ;
- pourcentage d'activation : 2 %.

Projet PAULA

Le projet PAULA consiste en une mutualisation des automates bancaires entre les banques BNP Paribas, Société Générale, Crédit Mutuel et CIC sur la France métropole et Monaco. Cela permettra d'augmenter le nombre de points de service pour tous les clients des banques partenaires du projet et de maintenir la qualité de service même dans des zones dont l'activité se réduit. Pour les clients du groupe, 56 % de sites supplémentaires seront accessibles à la fin du projet. Ce projet aura aussi un impact environnemental puisqu'il permettra de réduire le besoin en nombre de matériels et de réduire la consommation énergétique. De plus, l'automatisation du recyclage des espèces par la massification des dépôts engendrera moins de chargement des automates et donc moins de transports de fonds. Au-delà du volet espèces, le projet PAULA apporte la mutualisation de l'acquisition des chèques et des Centres de Traitement des Chèques (CTCs) au service de 2SF. Les banques conservent toutefois leurs CTCs banque pour le traitement final et l'interbancaire. Début 2024, il y avait 8 distributeurs opérationnels avec la nouvelle solution utilisable par les clients.

Intégration des travailleurs handicapés

Euro-Information applique l'accord groupe qui a fêté son deuxième anniversaire fin 2023 (remboursement des contrats prévention et bien-être, demande de bourse d'études, d'aménagement de poste, de télétravail aménagés, etc.). En parallèle un accord entreprise a été signé pour EI, EIP, EID le 28 février 2023.

En plus de deux référents handicap, une chargée de projet handicap accompagne Euro-Information dans le développement d'une politique handicap depuis juillet dernier. Des points individuels sont organisés avec les salariés déclarés (100 à ce jour) et des points d'information sur les dispositifs avec les proches aidants. Cinq nouveaux collaborateurs en situation de handicap ont rejoint les effectifs depuis janvier 2023.

Le partenariat avec la société Execo a été renouvelé. Celle-ci propose un service d'assistance téléphonique aux salariés, service spécialisé sur les questions liées au handicap.

Euro-Information poursuit l'accueil de prestataires issus d'entreprises adaptées : une personne à Paris pour la société Innov&Co et une personne à Villeneuve d'Ascq pour la société Compéthance.

Euro-Information a participé en juin dernier au forum Talent Handicap spécialisé pour les métiers de l'IT et à l'opération DuoDay de novembre 2023 avec 17 duos de personnes en situation de handicap et de salariés volontaires. Le but était de parfaire ou découvrir une possible orientation professionnelle.

Périmètre qualité de vie au travail (QVT)

Dans une démarche d'amélioration de son empreinte carbone, le groupe cherche à optimiser les déplacements domicile-travail de ses employés. La plateforme, 7^e sens, a été déployée à l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en juin. Elle permet à tout collaborateur de déclarer ses trajets pour se rendre au travail ou à des formations, de préciser les places disponibles dans sa voiture ou inversement ses besoins de bénéficier d'une place pour un trajet. Il bénéficie d'alerte dès lors qu'un trajet sollicité est disponible. Depuis le lancement de la plateforme en juin 2022, jusqu'au 31 décembre 2023, ce sont 2 696 collaborateurs qui se sont inscrits. En 2023, il y aura eu 896 trajets d'effectués, ayant permis 304 271 km non roulés, soit un équivalent carbone de 38,6 tCO₂.

Euro-Information participe également aux réflexions du groupe permettant de favoriser, maîtriser les nouveaux modes de transports et de déployer le télétravail. Des nouvelles possibilités ont été ouvertes pour le télétravail avec plusieurs adaptations notamment au niveau de la capacité d'utilisation. Cette capacité a été considérablement augmentée dans le cadre de la pandémie et permet d'assurer la redondance des équipements concernés. L'accord groupe sur la QVT et le télétravail du 8 janvier 2021 a engendré la nécessité d'un déploiement de configurations types pour le télétravail, conçues et validées afin de faciliter l'installation du matériel au domicile personnel du salarié. Actuellement, un ou deux écrans sont fournis selon besoin ainsi que le nécessaire de communication (*webcam*, casque ou *speaker phone* selon le périmètre métier) et un kit de base (clavier et souris). Un écran plus grand de 27 pouces, pour améliorer le confort visuel des collaborateurs en manque de place, a été qualifié au 1^{er} trimestre 2022. Cela est en place pour l'instant chez Euro-information. Depuis 2022, une station universelle d'accueil permet aux salariés de se brancher facilement aussi bien au bureau qu'à leur domicile dans le cadre du télétravail.

Le télétravail a également mis en lumière des problématiques d'impression pour le personnel des caisses et agences. Des chantiers ont été lancés afin d'harmoniser les processus (impression, signature électronique, génération de PDF) permettant de se passer des imprimantes physiques. Cela a abouti, début 2021, à la mise en place d'une importante mise à jour permettant de générer un PDF dans tous les cas. L'intégration de la signature électronique dans les différentes applications métiers se poursuit.

Prime forfait mobilité durable

Euro-Information a déployé la première version de l'application permettant la gestion de la prime forfait mobilité durable, élément de l'accord QVT du groupe. Cette prime est en place dans le périmètre Euro-Information. L'avenant groupe n°2 relatif au QVT et au télétravail a porté le forfait mobilité de 400 à 700 euros pour les années 2022 et 2023, et les trottinettes électriques personnelles entrent désormais dans le champ des possibilités.

En septembre 2023, une enquête a été menée auprès des salariés du groupe afin de mieux connaître leurs habitudes de déplacement (mode de transport, distance). Grâce à un taux de retour de 78 % et de nombreux *verbatim*, les résultats de cette enquête permettront de définir les évolutions des modalités à mettre en œuvre pour encore améliorer le taux de mobilité douce.

Mise en place du Nutri-Score dans un restaurant d'entreprise

Le site de Lyon en partenariat avec Elior, qui gère le restaurant inter-entreprises, a commencé à indiquer le Nutri-Score sur le menu du restaurant. Elior est le premier restaurateur d'entreprise en France qui déploie cet indicateur sur ses menus et permet donc à ce restaurant inter-entreprise [RIE] d'être le premier restaurant du groupe à mettre en place ce système.

Le Nutri-Score a été mis au point par des équipes de recherche internationales indépendantes composées de scientifiques, de médecins et de nutritionnistes, pour rendre les informations nutritionnelles plus faciles à décrypter. Pour classer chaque produit, le Nutri-Score prend en compte, pour 100 grammes de produit, la teneur :

- en nutriments et aliments à favoriser : fibres, protéines, fruits et légumes, légumes secs ;
- en nutriments à limiter : calories, acides gras saturés, sucres, sel .

Après calcul, le score obtenu par un produit permet de lui attribuer une lettre et une couleur :

- du produit le plus favorable sur le plan nutritionnel, classé A ;
- au produit le moins favorable sur le plan nutritionnel, classé E.

Pour tenir compte des spécificités de certaines familles d'aliments tels que

les matières grasses ajoutées (beurre, huile), les fromages ou encore les boissons, la méthode de calcul du score a été adaptée. Le menu de la semaine est diffusé avec son indication et chaque aliment dans les présentoirs du restaurant le précise.

Un nouveau Nutri-Score est apparu en mars 2023. Elior étudie les impacts pour mettre en place cette nouvelle version en 2024.

Les indicateurs

Pour suivre les actions du groupe, une réflexion a été menée depuis 2019 pour définir des indicateurs pertinents. Concernant l'approche sécurisation du système d'information, quatre angles sont pris en considération :

- **L'angle Disponibilité** : le système d'Euro-Information est fiable et la lettre du SMQ (ISO 9001) détermine une cible de fonctionnement à 100 %, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Un suivi des applications principales est réalisé avec un objectif de plus de 99 %. La disponibilité est très élevée sur l'ensemble de l'année avec une moyenne annuelle de 99,82 %.

TAUX DE DISPONIBILITÉ DES PRINCIPALES APPLICATIONS TP

Granularité	2023-01	2023-02	2023-03	2023-04	2023-05	2023-06	2023-07	2023-08	2023-09	2023-10	2023-11	2023-12
Global	99,81 %	99,48 %	99,81 %	99,93 %	99,75 %	99,91 %	99,94 %	99,78 %	99,96 %	99,91 %	99,70 %	99,90 %

Euro-Information atteint des niveaux de disponibilité très importants. La moyenne annuelle est équivalente à celle de 2022 (-0,06 %) L'évolution de cet indicateur depuis le début de son suivi en 2019 est restée globalement stable avec tout de même une progression de +0,28 % (valeur 2019 : 99,54 %).

- **L'angle Sinistralité** : les traitements d'Euro-Information doivent être fiables et les dysfonctionnements doivent être les moins impactants possibles. L'ensemble des incidents informatiques est suivi dont les sinistres avec un impact financier supérieur à 1 000 euros pour le groupe Crédit Mutuel. La sinistralité Euro-information était de 331 en 2021, de 324 en 2022, et de 543 en 2023. Une très forte augmentation du nombre de sinistres est constatée (+68 %) ainsi que le montant total de la sinistralité (+106 %) en raison notamment de plusieurs événements nationaux de manifestations ayant donné lieu à des dégradations de GAB. Concernant les sinistres ayant des impacts sur les activités bancaires, ces derniers sont au nombre de contre 48 en 2023.
 - l'exploitation de vulnérabilité ;
 - des opérations détectées qui ne sont pas expliquées (pas de suivi du processus interne de reporting/traçabilité).
- **Atteinte à la disponibilité** (DDoS, vol, sabotage, etc.). Cette catégorie a pour but de classer tous les incidents de sécurité qui concernent l'atteinte à la disponibilité logique ou physique d'un des systèmes. Cela concerne par exemple :
 - le vol d'un ordinateur portable ;
 - une attaque en dénie de services (DDoS) sur nos réseaux ;
 - le sabotage d'une salle ou d'un système.
- **L'angle Sécurité** : le système d'Euro-Information est soumis en permanence à des attaques visant à éprouver sa solidité. Les incidents découlant de ces attaques doivent être limités en nombre avec des impacts les plus faibles possibles. Dix catégories d'incidents de sécurité ont été définies en s'appuyant sur les référentiels de l'*European Network and Information Security Agency* – Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) avec par exemple :
 - la découverte d'un nouveau compte non connu par les administrateurs d'une machine ;
- **Intrusion** (exploitation de vulnérabilités, comptes ou applications compromis). Cette catégorie a pour but de classer tous les incidents de sécurité qui concernent la détection d'une intrusion sur les systèmes ou dans les locaux. Cela concerne par exemple :
 - l'exploitation de vulnérabilité ;
 - des opérations détectées qui ne sont pas expliquées (pas de suivi du processus interne de reporting/traçabilité).

En 2021, aucune tentative d'intrusion et 261 atteintes à la disponibilité ont été identifiées. En 2022, deux tentatives d'intrusion et 168 atteintes à la disponibilité ont été enregistrées. En 2023, une seule tentative d'intrusion et 244 atteintes à la disponibilité ont eu lieu. Ces deux indicateurs sécurité confirment la nécessité de s'équiper pour contrer les attaques de type DDoS et la solidité du système de surveillance et de défense.

3.10 RSE DU PÔLE PRESSE

3.10.1 Données quantitatives

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
ENV01P	Papier journal	Tonnes	32 999
ENV02P	dont papier labellisé	Tonnes	23 319
ENV03P	Plaques en aluminium	Tonnes	248
ENV04P	Encre journaux et imprimés	Tonnes	476
ENV05P	Emballages	Tonnes	300
ENV06P	Déchets – débuts & fins de bobine	Tonnes	1 173
ENV07P	Déchets – chute de blanc sur rotatives	Tonnes	856
ENV08P	Déchets – retour imprimés	Tonnes	3 547
ENV09P	Déchets – encarts	Tonnes	573
ENV04	Consommation d'eau	Mètres cubes	66 853
ENV05	Consommation totale d'énergie	Kilo Watt Heure	31 246 124
ENV05_01	Réseaux urbains vapeur d'eau	Kilo Watt Heure	737 380
ENV05_02	Réseaux urbains eau glacée	Kilo Watt Heure	103 677
ENV06	Consommation d'énergie électrique	Kilo Watt Heure	22 476 555
ENV07	Consommation d'énergie gaz	Kilo Watt Heure	7 635 919
ENV08	Consommation d'énergie fioul	Kilo Watt Heure	286 428
ENV30	Émissions fugitives de gaz frigorigènes	Kilogrammes	245
ENV09	Consommation totale de papier	Tonnes	127
ENV10	Consommation totale de papier à usage interne	Tonnes	75
ENV11	Consommation totale de papier à usage externe	Tonnes	53
ENV15	Papier usagé recyclé en sortie (déchet)	Tonnes	19
ENV15L	Total papier labellisé acheté	Tonnes	89
ENV15R	Total papier recyclé acheté	Tonnes	4
ENV15RP	Papier journal d'origine recyclé	Tonnes	30 349
ENV13	Consommation cartouches de toner	Numérique entier	1 909
ENV16	Cartouches de toner usagées recyclées après usage	Numérique entier	916
ENV18	Déplacement professionnel – avion	Kilomètres	197 690
ENV19	Déplacement professionnel – train	Kilomètres	2 881 984
ENV23	Déplacement professionnel – automobile salarié	Kilomètres	3 426 178
ENV25	Déplacement professionnel – taxi & voiture de location	Kilomètres	67 653
ENV20	Flotte automobile de l'entité – nombre de km tous véhicules	Kilomètres	18 936 739
ENV29P	Transport transalliance	Tonnes	33 602
ENV30P	Transport La poste	Tonnes	1 754
ENV31	Nombre de matériels de visioconférence	Numérique entier	7
ENV32	Nombre de visio-conférences	Numérique entier	377
ENV33	Durée totale des visio-conférences	Heures centésimales	522
ENV34	Documents numérisés (papier évité)	Tonnes	56
GOUV01	Nombre total de membres dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	55
GOUV02	Nombre de femmes dans le conseil d'administration de la structure (au sens société capitalistique)	Numérique entier	15
GOUV09_02	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge < 40 ans	Numérique entier	3
GOUV09_03	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 40-49 ans	Numérique entier	2
GOUV09_04	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge 50-59 ans	Numérique entier	24
GOUV09_05	Filiales : nombre administrateurs des conseils administration ou surveillance âge ≥ 60 ans	Numérique entier	26

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
SOC01	Effectif total en ETP	Équivalent Temps Plein	3 613
SOC01_BIS	Effectif inscrit PPH	Personnes Physiques	5 350
SOC01_F201	Effectif femmes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	935
SOC01_F202	Effectif femmes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 378
SOC01_F203	Effectif femmes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	43
SOC01_F204	Effectif femmes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	182
SOC01_H211	Effectif hommes cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 215
SOC01_H212	Effectif hommes non cadres en CDI en France	Personnes Physiques	1 383
SOC01_H213	Effectif hommes cadres en CDD en France	Personnes Physiques	65
SOC01_H214	Effectif hommes non cadres en CDD en France	Personnes Physiques	149
SOC02	Effectif total France (CDI + CDD) en PPH	Personnes Physiques	5 350
SOC04	Effectif total CDD + CDI cadres	Personnes Physiques	2 258
SOC05	Effectif total CDD + CDI non cadres	Personnes Physiques	3 092
SOC07	Effectif PPH – femmes	Personnes Physiques	2 538
SOC08	Effectif CDI	Personnes Physiques	4 911
SOC08_NCADRE	Effectif CDI non cadres	Numérique entier	2 761
SOC08BIS	Effectif CDI femmes	Numérique entier	2 313
SOC09	Effectif CDD	Personnes Physiques	439
SOC12	% de salariés en CDI	Pourcentage taux	91,8%
SOC13	Nombre total d'embauches	Personnes Physiques	1 993
SOC14	Embauches hommes	Personnes Physiques	1 094
SOC15	Embauches femmes	Personnes Physiques	899
SOC16	Embauches en CDI	Personnes Physiques	501
SOC17	Embauches en CDD	Personnes Physiques	1 492
SOC19	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	Personnes Physiques	769
SOC20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation sur licenciement	Personnes Physiques	136
SOC29	Nombre de collaborateurs à temps plein CDI CDD (y compris congé parental à temps plein)	Personnes Physiques	3 150
SOC30	Nombre de collaborateurs à temps partiel CDI CDD et cadres à forfait jour réduit	Personnes Physiques	2 200
SOC38	Nombre total de jours d'absence	Jours ouvrés	85 039
SOC39	Nombre de jours d'absence pour maladie	Jours ouvrés	79 036
SOC40	Nombre de jours d'absence pour accidents du travail	Jours ouvrés	6 003
SOC46	Masse salariale investie dans la formation (masse salariale chargée de la formation en euros)	Euros	2 797 080
SOC47	% masse salariale investie dans la formation	Pourcentage taux	1,6%
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi au moins une formation	Numérique entier	1 800
SOC49	% de salariés formés	Pourcentage taux	33,6%
SOC50	Nombre total d'heures consacrées à la formation des salariés	Heures centésimales	29 591
SOC52	Nombre de formations en alternance	Numérique entier	121
SOC53	Nombre de formations en alternance avec contrat de professionnalisation	Numérique entier	50
SOC54	Nombre de formations en alternance avec contrat d'apprentissage	Numérique entier	71
SOC59	Nombre de femmes parmi les cadres	Numérique entier	978
SOC60	% de femmes parmi les cadres	Pourcentage taux	43,3%
SOC61	Nombre de cadres promus dans l'année dans un niveau de fonction supérieur	Personnes Physiques	311
SOC62	Nombre de femmes parmi les promotions cadres	Numérique entier	149
SOC63	% de femmes parmi les promotions cadres	Pourcentage taux	47,9%
SOC68	Nombre de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Numérique entier	182,00
SOC71	% de travailleurs handicapés dans l'effectif total	Pourcentage taux	3,4%
SOC73	Masse salariale brute non chargée (euros)	Euros	173 429 380
SOC74	Rémunération annuelle moyenne des CDI tous statuts	Euros	1 201 284

Code indicateur	Libellé indicateur	Unité d'expression	2023
SOC75	Rémunération annuelle moyenne des CDI non cadres tous statuts	Euros	844 697
SOC76	Rémunération annuelle moyenne des CDI cadres tous statuts	Euros	1 412 036
SOC81	Montant global de la prime [intéressement + participation] [en euros – hors charges patronales]	Euros	182 095
SOC82	Nombre de salariés ayant touché une prime d'intéressement/participation	Numérique entier	546
SOC88	Effectifs < 25 ans	Personnes Physiques	299
SOC89	Femmes < 25 ans	Personnes Physiques	166
SOC90	Effectifs 25-29 ans	Personnes Physiques	382
SOC91	Femmes 25-29 ans	Personnes Physiques	176
SOC92	Effectifs 30-34 ans	Personnes Physiques	324
SOC93	Femmes 30-34 ans	Personnes Physiques	153
SOC94	Effectifs 35-39 ans	Personnes Physiques	381
SOC95	Femmes 35-39 ans	Personnes Physiques	192
SOC96	Effectifs 40-44 ans	Personnes Physiques	505
SOC97	Femmes 40-44 ans	Personnes Physiques	237
SOC98	Effectifs 45-49 ans	Personnes Physiques	540
SOC99	Femmes 45-49 ans	Personnes Physiques	262
SOC100	Effectifs 50-54 ans	Personnes Physiques	860
SOC101	Femmes 50-54 ans	Personnes Physiques	403
SOC102	Effectifs 55-59 ans	Personnes Physiques	908
SOC103	Femmes 55-59 ans	Personnes Physiques	430
SOC104	Effectifs 60 ans et +	Personnes Physiques	1 151
SOC105	Femmes 60 ans et +	Personnes Physiques	632
SOC107	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI	Euros	162 599 193
SOC108	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI non cadres	Euros	44 988 307
SOC109	Rémunération annuelle totale brute (en euros) des CDI cadres	Euros	117 610 886

3.10.2 Rapport spécifique du pôle presse

EBRA est le premier groupe de presse régionale français avec une diffusion de plus de 800 000 exemplaires par jour pour 3,3 millions de lecteurs *print* et une audience digitale conséquente sur l'ensemble des titres : 17,5 millions de pages vues par jour, et 16,5 millions de visiteurs uniques mensuels.

EBRA possède neuf quotidiens régionaux avec plus de 1 400 journalistes : *Le Dauphiné Libéré*, *Le Progrès*, *Le Bien Public*, *Le Journal de Saône-et-Loire*, *Le Républicain Lorrain*, *L'Est Républicain*, *Vosges Matin*, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace* et *L'Alsace*.

Les neuf titres disposent d'un fort ancrage local et couvrent au total 23 départements sur l'ensemble de la façade Est de la France. Le groupe EBRA est présent avec ses différentes marques sur le *print*, le digital ainsi qu'une offre événementielle avec sa filiale EBRA Events et une expertise vidéo via ses filiales EBRA Studios et EBRA Productions.

Dans le but d'enrichir ses audiences et expertises, le groupe EBRA a acquis, en 2022, le groupe Humanoid, éditeur des médias emblématiques Frandroid, Numerama, Madmoizelle et propriétaire de l'agence de création Humanoid xp.

S'inscrivant dans les engagements et missions poursuivis par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les sociétés du groupe EBRA cherchent continuellement à s'améliorer en mettant en œuvre de nouvelles règles et procédures, notamment au niveau social, déontologique et de la responsabilité environnementale.

Labels et certifications

Suite à l'obtention de la première étoile du label RSE *Positive Company* en 2021, le groupe EBRA a adopté une politique volontariste sur la RSE et a déployé un plan d'actions dans le but de progresser dans sa démarche. Ces progrès ont été récompensés par l'obtention de la deuxième étoile du label en 2023 devenant ainsi le premier groupe de presse labellisé deux étoiles *Positive Company*.

Le groupe EBRA a également obtenu en 2023 la médaille d'argent de la notation Ecovadis pour ses engagements vis-à-vis de la société, de son personnel et de l'environnement.

Alors que la perception des médias se dégrade et que le contenu journalistique se heurte à une concurrence directe avec la multiplication des contenus sur les plateformes, Reporters Sans Frontières a mis en place le référentiel *Journalism Trust Initiative* (JTI) afin de restaurer la confiance du public et proposer un repère visible à tous les citoyens pour détecter les informations fiables. 130 experts internationaux ont développé ce mécanisme qui récompense les pratiques journalistiques éthiques et professionnelles. Recommandée par la Commission Européenne, la JTI est reconnue dans 70 pays. Le groupe EBRA est le troisième média français à être certifié après France Médias Monde et France Télévisions. Il est également le premier groupe de presse français à être labellisé.

Opérations de transformation

Dans le cadre de sa démarche de transformation et à la lumière de nouveaux enjeux sociétaux et économiques, le groupe EBRA a souhaité retravailler en profondeur sa stratégie de marques et se doter d'une raison d'être afin de redéfinir et partager le rôle qu'il entend jouer dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Parallèlement, le groupe EBRA a défini un positionnement particulier pour chaque titre au-delà de sa vocation régionale ou locale. Ces positionnements sont bien sûr en lien avec la raison d'être et s'adressent directement aux lecteurs.

Pour cela, les journaux produisent des contenus ou services représentatifs de leurs spécificités, mais s'inscrivent également dans un socle commun qui doit avant tout servir le local et épouser les enjeux du territoire.

EBRA a également entièrement refondu son identité graphique avec un nouveau logo, en cohérence avec le positionnement du groupe, ainsi qu'une modernisation de ses marques titres.

Réalisation d'un bilan carbone groupe

Le groupe EBRA souhaite réaliser son bilan carbone annuellement, en se positionnant au-delà de ses obligations légales. Pour 2023, EBRA a reconduit son bilan carbone avec son partenaire SAMI®.

Véritable outil de gestion d'entreprise et de pilotage des actions RSE, le bilan carbone permet au groupe EBRA d'identifier les postes à émission de carbone et d'activer les leviers pour réduire son impact industriel et humain et ainsi tendre vers son objectif de décarbonation à l'horizon 2050.

Le bilan 2022 est positif : la trajectoire de réduction d'émissions à 5 % par an est dépassée puisque le groupe a réduit son empreinte carbone de plus de 11 % en année 1.

À retenir :

- les postes les plus générateurs de CO₂ sont toujours le fret et les achats : ils représentent presque 50 % des émissions de carbone ;
- l'émission des intrants (achats) a baissé de 19 % par rapport à 2021 ;
- les baisses d'émissions liées à la gestion de fin de vie du papier sont les plus importantes avec -24 % par rapport à 2021.

Pour continuer dans cette dynamique de progrès, le groupe EBRA, ses dirigeants, ses partenaires et ses collaborateurs intensifient leurs actions avec notamment la certification RSE Positive Company, le coaching carbone avec SAMI et la calculette carbone DK.

Responsabilité environnementale

Convaincu que les entreprises peuvent avoir un impact positif sur la préservation de la biodiversité, le groupe EBRA a intégré en 2023 dans sa feuille de route RSE des actions de sensibilisation et de protection :

- Act4nature : initiative de l'Association Française des Entreprises pour l'Environnement ayant pour objet de mobiliser les entreprises à limiter leur impacts directs et individuels sur la biodiversité, le groupe EBRA prend part au mouvement. À travers ses journaux et ses filiales, EBRA s'engage pour Act4nature avec son supplément Ici On Agit ! ;
- Oiseaux de Bonheur : ce programme éditorial et événementiel a pour objectif de mettre en valeur, dans les éditions locales, les acteurs et bénévoles qui agissent au quotidien pour la défense des milieux naturels, et notamment la protection des oiseaux. Celle-ci est un enjeu crucial et emblématique de la nécessaire prise de conscience collective que nous devons avoir vis-à-vis de la préservation de la nature ;

- Des abeilles sur les toits : le journal alsacien *les Dernières Nouvelles d'Alsace* (DNA) a installé des ruches sur le toit de ses locaux, dans le centre de Strasbourg. Cette opération vise à sensibiliser les habitants et réintroduire les abeilles, pollinisateurs essentiels, dans les milieux urbains.

Soucieuses de diminuer leur impact environnemental, les imprimeries du groupe EBRA ont continué leurs actions en :

- adaptant les machines et les consommables afin de ne plus utiliser d'emballages plastique pour les envois postaux de nos journaux ;
- poursuivant leurs recherches sur les encres et autres produits chimiques afin d'utiliser des produits plus respectueux pour l'homme et l'environnement. Ainsi, une des imprimeries du groupe, accompagnée par CITEO et un producteur d'encres a testé de nouvelles solutions à base d'encres végétales ;
- réduisant la pagination et en adaptant le format des journaux ;
- développant leur politique de gestion des déchets et en favorisant l'économie circulaire par la conclusion d'un partenariat avec la papeterie Perlen. Celle-ci assure localement le recyclage de déchets papier directement en papier journal, favorisant ainsi un circuit court ;
- réduisant la gâche papier lors des calages, collages et changement d'édition.

Enfin, en raison de leur engagement dans une gestion plus durable des forêts, les journaux imprimés dans les quatre centres d'impression du groupe ont obtenu et renouvelé leur certification PEFC, leur permettant de continuer à utiliser le label Imprim'vert.

Le groupe continue de déployer son plan de sobriété énergétique axé sur la réduction du chauffage en limitant la température des bureaux à 19°C, l'extinction des enseignes lumineuses dans les sièges comme dans les agences et la mise en place de la politique voyage du groupe. De plus, un guide à l'attention des salariés sur les éco gestes à adopter a été diffusé.

Afin de sensibiliser les collaborateurs à l'impact des déchets et de l'importance d'agir, l'ensemble des sites du groupe EBRA se sont mobilisés et ont participé au *World Cleanup Day* de 2023. Plus de 50 collaborateurs se sont réunis avec un objectif commun. Entre Strasbourg, Lyon et Woippy c'est près de 300 kg de déchets dont du verre, des emballages et des mégots qui ont été récoltés, triés et déposés en déchetterie.

Enfin, la réduction de l'empreinte carbone et numérique a été favorisée par la reconduction en 2023 de l'opération numérique responsable "Range ton PC !", qui vise à supprimer les fichiers et mails devenus inutiles ou obsolètes.

Engagements socialement responsables

Le groupe EBRA a également poursuivi sa démarche socialement responsable sur le thème du Vivre ensemble en déployant la première édition du Printemps de la Qualité de Vie au Travail.

Plusieurs ateliers et formations de sensibilisation ont été proposés pour accompagner les salariés dans différents domaines avec des formats variés : conférences théâtralisées, formations en présentiel ou en distanciel, consultations individuelles...

La direction RSE et EBRA académie ont lancé en 2023 la formation « devenir animateur de la fresque du climat ». Une dizaine de collaborateurs volontaires venant des quatre pôles du groupe ont été formés afin de déployer l'atelier au niveau du groupe. L'objectif étant de sensibiliser, d'éveiller les consciences et de mener des actions concrètes en interne.

En signant l'accord Groupe Vivre Ensemble, EBRA s'est engagé à contribuer au bien-être et à l'épanouissement de chaque collaborateur et manager, en développant des conditions de travail et d'emploi favorisant l'engagement, la communication et la motivation.

Le groupe veille également à l'équilibre vie personnelle et professionnelle par la mise en place d'un cadre de télétravail concerté et souple ainsi qu'une attention particulière aux règles de déconnexion. De plus, pour favoriser la parentalité, le groupe a allongé la durée du congé maternité et du congé paternité.

Enfin, EBRA étoffe ses indicateurs extra financiers en y intégrant des indicateurs de suivi sur l'évolution de la transition vers le numérique et la contribution éditoriale sur la transition écologique.

Affaires et éthique

Soucieux de prendre en considération les enjeux environnementaux, sociaux, éthiques et sociétaux, le groupe EBRA souhaite favoriser et entretenir des relations durables et équilibrées avec des partenaires reconnus comme responsables ou engagés dans des préoccupations analogues aux siennes.

C'est pourquoi, le groupe EBRA a déployé une charte afin d'instaurer un cadre de confiance réciproque : la charte achats et relations durables fournisseurs et prestataires. Ce document décrit l'ensemble des engagements à respecter lorsqu'un fournisseur ou prestataire souhaite entrer en relation avec l'une des sociétés du groupe EBRA.

La charte accompagne les différents contrats et/ou bons de commandes qui sont proposés aux partenaires pour signature. Il s'agit d'un outil de communication et de sensibilisation sur la nouvelle raison d'être, sur les préoccupations du groupe. Le document permettra également au partenaire d'accéder, le cas échéant et en toute confidentialité, au dispositif d'alerte du groupe.

Le document aborde différentes thématiques telles que le respect des droits de l'homme, le droit du travail, l'égalité des chances, la protection des données personnelles, la lutte contre la corruption, la confidentialité des informations échangées, ainsi que les valeurs et démarches environnementales : limitation des émissions de gaz à effet de serre, gestion responsable des déchets.

3.11 PLAN DE VIGILANCE

3.11.1 Introduction

La loi n° 2017-399 du 27 mars 2017, relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, est la loi dite devoir de vigilance. Par cette loi, les grandes entreprises ont l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un plan de vigilance, destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme et à l'environnement dans le cadre de leurs activités et de celles de leurs sous-traitants ou fournisseurs avec qui elles ont une relation commerciale durable. Cette obligation, qui s'applique aux sociétés, filiales comprises employant au moins 5 000 salariés en France ou au moins 10 000 salariés en France et à l'international, concerne notamment Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les entités qui le composent.

Le présent document est soumis au comité de contrôle et de conformité et au comité d'audit et des comptes, ce dernier représentant l'organe de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il pourra faire l'objet de modifications au fur et à mesure des avancées en la matière et intégrer des spécificités de certains métiers.

Le plan de vigilance et sa mise en œuvre sont rendus publics par le biais de la DPEF consultable sur le site dédié^[1].

3.11.2 Présentation du plan de vigilance

3.11.2.1 Définition du plan de vigilance

« Le plan comporte les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, résultant des activités de la société et de celles des sociétés qu'elle contrôle au sens du II de l'article L.233-16, directement ou indirectement, ainsi que des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation. » [cf. article 1er de la loi n° 2017-399].

Le plan de vigilance s'intègre totalement dans le cadre de la démarche de RSM mise en œuvre depuis quelques années par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette démarche a été renforcée en 2020 par l'adoption d'une raison d'être, *Ensemble, écouter et agir*, complétée par le statut d'entreprise à mission pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et pour le CIC.

3.11.2.2 Périmètre du plan de vigilance

Le plan de vigilance permet d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves dans les domaines qui suivent :

1/ Les droits humains et les libertés fondamentales

Il en existe différentes catégories :

- **les droits inhérents à la personne humaine** : il s'agit de l'égalité, de la liberté, de la propriété, de la sûreté et de la résistance à l'oppression ;
- **les droits qui sont des aspects ou des conséquences des précédents** :
 - du principe d'égalité découlent, par exemple, le suffrage universel, l'égalité des sexes, mais aussi l'égalité devant la loi, l'emploi, l'impôt, la justice, l'accès à la culture,
 - le principe de liberté induit l'existence de la liberté individuelle, d'opinion, d'expression, de réunion, de culte, de la liberté syndicale et du droit de grève,

[1] <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/investisseurs/information-financiere-reglementee.html>

- le droit de propriété implique la liberté de disposer de ses biens et d'entreprendre,
- le droit à la sûreté justifie l'interdiction de tout arbitraire, la présomption d'innocence, le respect des droits de la défense, la protection de la liberté individuelle par la justice ;
- **les droits sociaux, c'est-à-dire les prestations à la charge de la collectivité** : on peut citer le droit à l'emploi, à la protection de la santé, à la gratuité de l'enseignement public ;
- **les droits liés à l'environnement** qui affirment le droit de chacun de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé et qui consacrent la notion de développement durable et le principe de précaution.

Le plan de vigilance couvre les atteintes aux droits humains et aux libertés fondamentales générées par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou les partenaires, fournisseurs et intermédiaires, sur leurs parties prenantes dans le cadre des relations commerciales établies.

2/ La santé et la sécurité des personnes

a) Définitions

L'OMS définit la santé comme « l'état complet de bien-être physique, mental et social qui ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité » ;

La sécurité désigne l'ensemble des dispositions destinées à assurer la protection des personnes et des biens de façon à se trouver dans une situation dans laquelle l'ensemble des risques est acceptable.

b) Exemples de risques de sécurité et de santé au travail

Activité physique (travail sur écran, lombalgies...), bruit, cancers professionnels, risques chimiques (amiante...), déplacements, risques psychosociaux (agression et violence externe, épuisement professionnel ou *burn out*, harcèlement et violence interne, stress, suicides), etc.

c) Le plan de vigilance couvre les atteintes à la sécurité et à la santé au sein de l'entreprise, mais aussi en dehors de l'entreprise

- en interne, l'employeur doit veiller à la sécurité et à la protection de la santé de ses salariés. Il doit prendre les mesures de prévention des risques professionnels nécessaires et informer et former ses salariés sur ces risques. Il doit aussi respecter certaines règles dans l'aménagement et l'utilisation des locaux de travail ;
- en externe, l'employeur doit également s'assurer que les activités de l'entreprise comme celles de ses fournisseurs n'ont pas de répercussions négatives sur la sécurité et la santé des salariés de ses fournisseurs, des clients et de toutes autres personnes.

3/ L'environnement

Les risques liés à l'environnement sont les risques industriels ou technologiques générés par l'entreprise ou les partenaires qui ont un impact sur l'environnement : eau, air, sites et sols, bruit, etc. Les risques liés aux activités de financement et d'investissement sont également inclus, l'objectif étant de réduire au maximum les conséquences environnementales découlant de ces activités. Ils concernent :

- la vitalité de l'écosystème (protection de l'écosystème, gestion des ressources, pollution) ;
- la gestion des ressources en eau, de l'agriculture, de la pêche, des forêts, mais aussi du changement climatique, de la biodiversité ou de l'air ;
- la santé environnementale : l'impact de l'environnement sur la santé humaine.

3.11.2.3 Personnes concernées par le plan de vigilance

Toutes les personnes susceptibles d'être affectées par un risque ou une atteinte d'ordre social ou environnemental sont celles qui interviennent dans le cadre des activités de l'entreprise ou de la relation commerciale, notamment avec ses fournisseurs et sous-traitants. Il s'agit des dirigeants, des employés, des travailleurs temporaires, du personnel (détaché ou non), des fournisseurs, des sous-traitants, des clients et de toutes autres personnes impliquées. Ces personnes peuvent être à l'origine de la violation des droits sociaux ou environnementaux, elles peuvent aussi en être complices actives ou passives ou bien victimes. En schématisant, il est à distinguer :

- les risques générés par l'entité/filiale sur ses collaborateurs ;
- les risques générés par l'entité/filiale sur les clients via l'activité, les financements octroyés, les investissements réalisés, les produits et services proposés ;
- les risques générés par l'entité/filiale sur ses partenaires (fournisseurs et sous-traitants, intermédiaires...) et tiers ;
- les risques générés par les partenaires (fournisseurs, intermédiaires...) avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie par l'entité/filiale, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation, sur leurs salariés et tiers.

3.11.3 Les mesures du plan de vigilance

Conformément à la loi, il comprend les cinq principales mesures suivantes :

- une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ;
- des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, au regard de la cartographie des risques ;
- des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques ;
- un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

3.11.3.1 La cartographie des risques sociaux et environnementaux

La cartographie des risques couvre les domaines évoqués ci-dessus, en s'appuyant sur la prise en compte des situations de travail des salariés, des relations avec les clients et partenaires, des activités exercées par l'entreprise et de celles des sous-traitants et fournisseurs.

Sa cotation est établie en fonction des cinq niveaux suivants :

Cotation du risque brut	1	2	3	4	5
Degré de risque	Très significatif	Significatif	Moyen	Faible	Très faible

Pour chaque cas, le risque résiduel est ensuite apprécié selon l'étendue de la couverture du risque constaté en fonction de l'existence et de la pertinence des mesures de prévention et d'atténuation mises en œuvre. Sa cotation est établie en fonction de cinq niveaux de risque suivants :

Cotation du risque résiduel	1	2	3	4	5
Degré de couverture du risque	Couverture défailante : risque non couvert et mesures correctives à mettre en œuvre rapidement	Couverture insuffisante : risque partiellement couvert avec des points importants d'amélioration identifiés	Couverture moyenne : risque couvert mais avec un ou plusieurs points d'amélioration identifiés	Couverture satisfaisante : risque couvert par un dispositif adéquat [organisation, procédures, contrôles...]	Couverture très satisfaisante : risque couvert par un dispositif maîtrisé

Sur cette base, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a identifié les principaux risques potentiels suivants :

- s'agissant des droits humains et des libertés fondamentales : la discrimination, l'atteinte à l'égalité, au respect de la vie privée familiale, à la liberté du droit de grève, à la liberté de réunion et d'association ainsi que l'atteinte à la liberté d'opinion ;

Les objectifs recherchés consistent à :

1/ Identifier les risques

Il s'agit de repérer tous les dangers auxquels peuvent être exposés les salariés (de l'entreprise ou des fournisseurs), les clients et les tiers.

2/ Analyser les risques

Le risque encouru pour chaque situation dangereuse relevée est à définir et à évaluer en fonction :

- de la nature du danger ;
- des moyens de prévention existant déjà (techniques, organisationnels, humains).

3/ Classer les risques

La classification des risques permet de :

- déterminer les priorités du plan d'action en fonction de leur gravité potentielle et de leur probabilité d'apparition ;
- mettre en œuvre des actions de prévention.

Pour chaque domaine (droits humains et libertés fondamentales, santé et sécurité des personnes, environnement), un travail d'identification des principaux risques a été mené. Ces risques ont fait l'objet d'analyses (à dire d'expert) permettant de les évaluer en deux temps en utilisant les notions de risque brut puis celle de risque résiduel (ou risque net). Le risque brut ^[1] tient compte de la probabilité d'apparition et de sa fréquence ainsi que de l'impact que le cas traité pourrait avoir sur les activités de l'entité et sur les services fournis à la clientèle.

- s'agissant de la santé et de la sécurité des personnes : le risque sanitaire, le non-respect des conditions de travail légales, l'atteinte à la sécurité des travailleurs et l'inégalité d'accès au droit à la santé, le harcèlement ;

- s'agissant de l'environnement, le risque de pollution : l'atteinte à la lutte contre le réchauffement climatique, l'atteinte à la biodiversité et la gestion des déchets.

La cartographie est susceptible d'évoluer au fur et à mesure des avancées accomplies dans chaque domaine.

[1] Le risque brut est défini sans prendre en compte l'environnement de contrôle.

3.11.3.2 Les procédures d'évaluation de la situation des fournisseurs et des sous-traitants

L'évaluation régulière de la situation des sous-traitants ou fournisseurs notamment externes avec lesquels est entretenue une relation commerciale est réalisée à l'appui de différentes procédures opérationnelles au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1/ Les procédures d'appel d'offres

La plupart des achats sont effectués par les centres de métiers internes. Certains métiers ont défini des procédures d'appel d'offres au regard de l'importance des négociations. Ainsi, chez Euro-Information, les fournisseurs ont été classés en plusieurs catégories dont les principales sont fournisseurs essentiels et/ou sensibles (importance économique ou stratégique pour Euro-Information ou pour ses clients). Pour les appels d'offres et de manière régulière, les équipes achats demandent à ces fournisseurs de leur communiquer les documents permettant d'attester de leur démarche RSE (ou de leur transmettre le lien vers la localisation internet du document) afin d'en connaître le contenu. Ce fonctionnement est appliqué dans le processus achat de matériels/logiciels, mais aussi dans le cadre de l'achat de prestations immatérielles informatiques vis-à-vis des fournisseurs ESN (Entreprises de Services du Numérique). Euro-Information en effectue une réactualisation régulière. L'évaluation des fournisseurs est également effectuée à travers des politiques établies par le groupe (politiques sectorielles, politique d'achats et charte des fournisseurs, prestations critiques ou importantes externalisées... cf. infra). Par exemple, Euro-Information intègre la charte fournisseur dans ses appels d'offres.

2/ La collecte des documents et informations sur les fournisseurs externes

De nombreux éléments permettant de s'assurer de l'identité du fournisseur, de son honorabilité ou de la qualité des prestations qu'il fournit sont recueillis dans le cadre des procédures du groupe.

Les informations collectées sur les fournisseurs et prestataires sont les suivantes :

- au titre des obligations de vigilance dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé (article L.8222-5 du Code du travail) pour tous les fournisseurs dont le chiffre d'affaires est supérieur à 5 000 euros : extrait Kbis, déclaration URSSAF, authentification URSSAF, liste nominative des travailleurs étrangers (LNTE), certificat de vigilance ;
- autres documents demandés par certains centres de métiers en fonction de leur activité : assurance RCP, attestation d'assurance décennale, licence de transport intérieur, agrément dirigeant du CNAPS^[1] pour les entreprises de sécurité privée, carte professionnelle des agents de sécurité... ;
- les fiches INSEE et les informations légales qui peuvent être consultées par l'application BILI (entreprises, associations, entrepreneurs individuels) ;
- pour les fournisseurs référencés dans l'applicatif CONTRAT : contrats, comptes rendus d'entretien, éléments opérationnels ;
- la charte fournisseur signée pour toute nouvelle entrée en relation avec les centres de métiers internes ;
- les données réglementaires du fournisseur (forme juridique, adresse, SIRET, NAF, catégorie juridique...) sont renseignées dans l'applicatif - PIEFOU - outil de gestion des factures fournisseurs ;

[1] Conseil national des activités privées de sécurité.

- les éléments liés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT), lorsque le fournisseur est également client, sont demandés au fournisseur ou prestataire.

3/ La sélection des intermédiaires et la collecte d'information

- Pour les banques de détail, l'application PRESC dédiée aux IOBSP (intermédiaires en opérations de banque et services de paiement) permet de recenser les documents suivants : inscription ORIAS, assurance responsabilité civile, garantie financière, mandat... ;
- En complément, chaque banque de détail, ou métier spécialisé, établit une procédure de référencement des IOBSP qui permet de formaliser le recueil des informations exigées et la mise en place de certains contrôles ;
- Pour les activités de marché, une politique de sélection des établissements financiers, courtiers ou autres intermédiaires auxquels les ordres des clients sont confiés pour exécution sur les marchés français et étrangers est mise en œuvre. Les entités sélectionnées doivent disposer de procédures et de mécanismes d'exécution des ordres qui correspondent aux objectifs fixés dans la politique d'exécution (disponible sur internet), notamment à certains critères (règles de bonne conduite, modalités de transmission et d'exécution, sécurité des traitements). La sélection des intermédiaires peut être modifiée en fonction de grilles d'évaluation et des contrôles effectués ;
- En complément, chaque banque de détail, ou métier, chaque entité concernée (cas, notamment des sociétés de gestion) est responsable de l'agrément des courtiers en instruments financiers avec lesquels elle traite et du suivi de la relation avec ceux-ci. À cet effet, l'entité :
 - formalise une procédure d'entrée en relation, incluant notamment la lutte contre le blanchiment,
 - établit et tient à jour une liste formalisée des courtiers autorisés à traiter avec elle,
 - met en place une grille d'appréciation des courtiers permettant leur évaluation régulière selon des critères qualitatifs.

4/ L'externalisation des prestations critiques ou importantes

De manière générale Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour principe de faire très peu appel à l'externalisation, et ce, dans tous les domaines, y compris informatique. À ce titre, la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est de privilégier dans la mesure du possible, la conservation en intra-groupe des activités cœur de métier et/ou les plus stratégiques afin de garder les ressources clés en interne.

L'externalisation hors du groupe est circonscrite à des processus spécifiques intégrant notamment un processus de sélection du prestataire et une analyse de risque, • nécessitant une expertise particulière ou permettant de répondre aux besoins spécifiques d'entités.

Lorsque Crédit Mutuel Alliance Fédérale recourt à l'externalisation cela peut lui permettre de maîtriser ses coûts tout en maintenant le niveau de qualité et de sécurité attendu (tant d'un point de vue utilisateur que réglementaire), d'être réactif vis-à-vis des évolutions du marché et de rester flexible face aux demandes et besoins des métiers. De plus, la démarche d'externalisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'inscrit dans le respect des principes universels en matière de droits de l'homme, de normes de travail, d'environnement et de lutte contre la

corruption. En outre dans le cadre de la démarche « Responsabilité Sociale et Mutualiste », les acteurs du processus veillent à respecter les dispositions applicables en matière de responsabilité sociétale.

Les fonctions centrales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (direction du contrôle permanent, direction de la conformité et direction des risques) sont responsables du cadre procédural et de contrôle relatif à l'externalisation. Celui-ci s'articule autour d'une politique d'externalisation qui établit le cadre du dispositif dont les modalités de gouvernance, pilotage et de stratégie ainsi que d'une procédure opérationnelle s'articule autour d'une politique générale qui établit le cadre du dispositif ainsi que d'une procédure opérationnelle complétée de neuf annexes détaillant le processus et le rôle des différentes parties prenantes. Ces documents sont actualisés périodiquement. Le processus d'externalisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, conformément aux dispositions réglementaires (art 239 du décret 3 novembre 2014), s'inscrit dans une politique formalisée de contrôle des prestataires (procédure, contrôle, reporting). Chaque entité mettant en place un dispositif de sous-traitance doit établir un contrat écrit avec le prestataire.

Lorsqu'il s'agit de prestations critiques ou importantes, l'entité doit veiller à ce que l'engagement contractuel définisse notamment à travers des clauses et annexes spécifiques les modalités d'application : les niveaux de qualité, de sécurité et de performance des services attendus, un reporting régulier de l'activité et de la situation financière du prestataire, l'existence de mécanismes de secours, le plan de réversibilité en cas d'interruption de la prestation.

Les exigences réglementaires relatives à la protection des informations confiées et à l'accès pour la supervision de la BCE / ACPR ou de l'AMF aux informations liées à l'externalisation, doivent également être reprises. Plus généralement, le contrat doit se conformer aux lois et règlements applicables à l'entité.

Chaque entité est tenue d'obtenir la signature de la charte des relations fournisseurs (exigences RSE/RSM) pour chaque prestation essentielle externalisée.

3.11.3.3 Les actions d'atténuation et de prévention des risques

Un ensemble de mesures visant à réduire et à prévenir ces risques est mis en œuvre vis-à-vis des clients, des fournisseurs et des salariés. Ces mesures sont présentées ci-après.

1/ Dans la relation avec les clients

a) Des relations basées sur l'éthique et la déontologie

Des règles de bonne conduite existent pour prévenir les risques que les clients pourraient subir. Elles sont fixées par le règlement intérieur qui s'applique à l'ensemble des entités et auquel sont annexés la charte de sécurité, le recueil de déontologie, la charte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et la violence au travail. Le code d'éthique et de déontologie, qui est un document public, vient coiffer ce dispositif.

b) Protection des données personnelles

La connaissance du client et la relation entre la banque et le client nécessitent de recueillir, utiliser et conserver un certain nombre d'informations le concernant. La collecte, l'utilisation et le traitement de ces données sont protégés et également couverts par le secret professionnel :

- les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concernées respectent le principe de pertinence et de proportionnalité des données collectées au regard de la finalité du traitement, afin de garantir le respect des dispositions légales ;
- l'information du client est réalisée de manière claire et pédagogique, notamment sur :
 - l'identité du responsable du traitement,
 - la finalité du traitement, en écartant les formulations trop génériques,
 - le caractère obligatoire ou facultatif des réponses et les conséquences d'un défaut de réponse,
 - les destinataires de cette information,
 - ses droits d'accès, d'opposition, de rectification.

Des informations sur la protection des données personnelles sont diffusées auprès des clients sur la banque à distance ainsi que sur les conventions d'ouverture de compte.

Le 27 avril 2016 a été adopté, par le Parlement européen et le Conseil, le règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Ce règlement, applicable à partir du 25 mai 2018, renforce la protection des données personnelles.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adapté ses outils et référentiels pour intégrer les évolutions réglementaires issues du RGPD^[1]. Ces adaptations portent sur les points suivants :

- la création d'un registre des activités de traitement ;
- la réalisation d'une analyse d'impact pour les traitements susceptibles de présenter un risque élevé pour les droits et libertés des personnes physiques ;
- la mise en œuvre des mécanismes et des procédures internes permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données ;
- la mise en place d'un délégué à la protection des données ;
- l'application du principe de protection des données personnelles dès la conception du traitement ;
- le droit des personnes.

En outre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une charte de sécurité concernant la gestion des données personnelles, diffusée sur son site internet. En 2022, 63 % des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont suivi dans son intégralité un e-learning sur le RGPD et la CNIL.

c) Système de management de la sécurité informatique

Compte tenu du traitement des données bancaires sensibles et des nombreuses offres de service proposées, une attention très particulière est portée par Euro-Information, filiale informatique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sur tous les aspects de la sécurité du système d'information. Celle-ci évolue chaque année pour s'adapter aux nouveaux risques et renforcer les défenses. Tous les moyens sont mis en œuvre pour sécuriser le système communautaire. Ainsi, s'appuyant sur la norme ISO 27001:2013, un système de management de la sécurité de l'information (SMSI) est déployé sur l'ensemble des sites de production. Cette norme apporte un cadre de mise en œuvre, de maintien et d'amélioration d'un système de management de la sécurité de l'information dans le temps.

[1] Règlement général pour la protection des données.

Le SMSI prend en compte le contexte externe, le contexte interne, les besoins et attentes des parties intéressées. Ses enjeux sont :

- d'améliorer concrètement la sécurité du système d'Information en :
 - mettant en place une gouvernance opérationnelle de la sécurité,
 - pilotant la sécurité par une approche risque,
 - définissant les règles de sécurité,
 - garantissant l'application de ces règles,
- d'améliorer continuellement la sécurité du système d'Information en :
 - mesurant les niveaux de sécurité atteints,
 - réalisant une veille sécuritaire prenant en compte les nouvelles menaces et les évolutions du SI,
 - réduisant l'impact et la fréquence des incidents de sécurité.

La certification d'Euro-Information a été renouvelée en 2020 dans le cadre d'un premier audit combiné ISO 9001 (Système de management de la qualité) – ISO 27001 (Système de management de la sécurité de l'information). Cette certification (n° 2017/77568.10) valide ainsi le système de management de la sécurité de l'information mis en œuvre sur les centres de production informatique. En 2023, la certification a été obtenue en incluant dans le périmètre de certification ISO 27001 version 27001 : 2017. En complément, un nouveau certificat ISO 27001 a été obtenu en 2023, spécifiquement pour les services de dématérialisation numérique des factures (e-facture).

Les principes de base restent les suivants :

- disponibilité : fournir un système fiable avec une accessibilité permanente ;
- confidentialité : sécuriser les accès, les traitements et les données ;
- intégrité : garantir la fiabilité des données ;

Auxquels viennent s'ajouter :

- traçabilité de l'information ;
- identification/authentification des personnes qui accèdent à l'information.

En 2020 et en 2021, la pandémie a entraîné une augmentation des cyberattaques. La sécurité a été renforcée, à la fois par des actions de sensibilisation des collaborateurs aux risques actuels, des mesures techniques de détection et de protection, ainsi que par des mesures organisationnelles dans les équipes de sécurité. Une équipe *Red Team* ayant pour principales missions d'identifier les failles de sécurité potentielles, de tester les moyens de détection et de réponse face aux attaques et d'apporter la vision hackers éthiques aux équipes de développement a été créée.

Différents indicateurs de suivi sont mis en place tels que :

- le taux de disponibilité des principales applications TP ^[1] qui est de l'ordre de près de 100 % en 2022 comme en 2020 (SOT102) ;
- le nombre de sinistres informatiques dont le coût est supérieur à 1 000 euros. Ce dernier est de 331 sinistres en 2023 (324 en 2022).

Les collaborateurs sont aussi formés et sensibilisés à la sécurité, aux fraudes les plus courantes et aux règles déontologiques applicables, notamment en matière d'utilisation des outils informatiques et de messagerie. Un onglet Infos Sécurité sur la page d'accueil de l'intranet publie les informations relatives à la sécurité des opérations bancaires, des personnes et des biens, à la sécurité informatique, des alertes Fraude, des mises en garde, etc. Une newsletter sécurité est aussi publiée par Euro-Information sur l'intranet de tous les salariés.

d) Protection des clients dans la conception des nouveaux produits et services

Les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prévoient des procédures spécifiques d'examen préalable de la conformité des nouveaux produits ou des transformations significatives apportées aux produits existants, incluant un avis écrit du responsable de la conformité ou d'une personne dûment habilitée par ce dernier à cet effet, ainsi que de tout dispositif de nature à conseiller et assister les clients. Le processus d'examen des nouveaux produits peut être réalisé dans le cadre du comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou délégué à l'entité concernée avec information de la direction de la conformité.

Lorsqu'un produit est destiné à être commercialisé dans le réseau ou dans plusieurs entités, l'avis du comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale est nécessaire. Lorsque la commercialisation est restreinte à une entité métier, l'avis donné par le métier est communiqué, pour information, au comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui peut émettre ses propres recommandations s'il l'estime nécessaire. Le comité nouveaux produits Crédit Mutuel Alliance Fédérale valide préalablement le processus de contrôle mis en œuvre par le métier.

e) Personnes fragiles et vulnérables

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif d'inclusion bancaire pour assurer l'effectivité de la mise en œuvre de la réglementation et des engagements y afférant :

- en adoptant une politique d'engagements en faveur de la clientèle fragile ou vulnérable : elle décrit les actions menées et en cours au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis fin 2017 pour promouvoir l'inclusion bancaire, assurer la protection des clientèles fragiles financièrement, vulnérables (notamment, les majeurs protégés) et valoriser leur accompagnement dans l'objectif de répondre aux attentes des autorités (OIB-BDF-ACPR) et des pouvoirs publics ;
- en se dotant d'un organe de gouvernance centrale dédié, le comité clientèle fragile ou vulnérable, afin de garantir l'effectivité de la mise en œuvre des obligations réglementaires et des bonnes pratiques concernant la protection de la clientèle fragile ou vulnérable et promouvoir l'inclusion bancaire.

À l'instar des années précédentes, c'est sous l'égide du comité clientèle fragile ou vulnérable que la mise en œuvre des préconisations de l'OIB – Banque de France, des attentes des pouvoirs publics et des recommandations de l'ACPR issues des contrôles diligentés en 2019, 2020, 2021 et 2022 concernant la clientèle fragile et le plafonnement des frais bancaires s'est poursuivie.

Les évolutions ayant le plus d'impact déployées au cours de l'année 2023 sont décrites ci-dessous :

- la détection prédictive a été affinée et est désormais basée sur un modèle statistique interfacé avec l'applicatif dédié à la gestion des débiteurs (SDBI) pour impulser l'accompagnement par le réseau de la clientèle concernée ; le bon fonctionnement du score du modèle de prédiction est suivi trimestriellement pour identifier toute évolution qui imposerait de retravailler la pertinence de l'algorithme ;
- la détection avérée a été élargie : les délais réglementaires de détection des clients inscrits aux fichiers FCC de la Banque de France ont été réduits à 2 mois conformément aux demandes de l'ACPR ;
- la détection spontanée est ouverte en dehors de tout critère objectif de fragilité financière ;

[1] TP : Transactionnel process (applications majeures utilisées par le réseau bancaire).

- l'exclusion des dossiers clients détectés sur la base des critères banque a été encadrée : l'interface de l'appli COMPLI historise les détections successives pour sensibiliser les collaborateurs du réseau et contribue ainsi à une meilleure traçabilité des exclusions ;
- un réseau de référents clientèles vulnérables et fragiles est mis en place pour répondre aux attentes du pôle commun ACPR-AMF : interlocuteur privilégié des agences, le référent contribue à la diffusion et mise en œuvre des bonnes pratiques à l'égard des clientèles vulnérables et fragiles (en particulier les seniors vulnérables isolés, tiers protégés) concernant, notamment la commercialisation de l'épargne financière. Il veille également à l'adéquation des propositions commerciales et équipements aux besoins des clientèles concernées. Ce réseau a été réuni à deux reprises depuis sa création (notamment séminaire de formation dédié en mars 2023)

Des actions sont également menées pour renforcer en permanence l'attractivité de l'Offre Clientèle Fragile (commercialisée au prix de 1 euro depuis le 1^{er} août 2022).

En 2023, comme les années précédentes, les entités concernées de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ont procédé aux reportings réglementaires intégrant des données quantitatives et qualitatives concernant la clientèle fragile ou vulnérable destinés à l'ACPR (au titre du questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle) et à l'Observatoire de l'inclusion bancaire.

f) Accessibilité aux services bancaires

Dans le cadre de la réglementation sur l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) aux personnes handicapées, un registre public d'accessibilité (RPA) est en place dans tous les points de vente afin d'informer le public du degré d'accessibilité du lieu ainsi que des dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, de bénéficier des prestations de l'agence. Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met à disposition sur tous les territoires où il est présent près de 5 900 distributeurs de billets (DAB) dont 97,6 % sont accessibles aux malvoyants. Des relevés de compte en braille sont mis à disposition.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'accessibilité pour rendre ses sites et ses applications accessibles à tous, y compris aux seniors ou aux personnes handicapées ou ayant des limitations fonctionnelles, sur tout type de support (ordinateur, smartphone, tablette, etc.). Ainsi, un service d'interprétation de la langue des signes à distance est mis à disposition des clients déficients auditifs. Des opérateurs assistent les clients gratuitement, par chat ou par visioconférence, dans leur prise de contact avec les services dont ils ont besoin. Et depuis l'application mobile, les clients peuvent bénéficier de cette assistance lors de leurs entretiens en agence. Par ailleurs, les clients sourds ou malentendants ayant souscrit un abonnement téléphonique auprès de Crédit Mutuel Alliance peuvent désormais bénéficier d'une heure gratuite par mois de traduction, conformément à la réglementation.

En parallèle, une veille technologique régulière est effectuée sur les outils techniques et la sensibilisation à l'accessibilité a été intégrée dans le cursus de formations internes suivi par les équipes en charge du développement informatique. Certains collaborateurs sont désormais experts en accessibilité. Ils accompagnent les projets à tous les stades, audient sites ou applications à la demande et traitent les retours des clients. Le niveau d'accessibilité du site crédit mutuel alliance federale.fr est précisé dès la page d'accueil. Dans un autre domaine, Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte la dénomination commune des principaux frais et services bancaires définie dans le décret du 27 mars 2014, qui vise à simplifier pour le consommateur l'accès aux informations tarifaires.

g) Le traitement des réclamations clients

Pour déposer une réclamation, Crédit Mutuel Alliance Fédérale propose à ses clients un dispositif de traitement à trois niveaux.

Ainsi, en cas de mécontentement, le client est invité à contacter :

- son conseiller clientèle ou le directeur de son agence (niveau 1) en vue de trouver la solution la mieux adaptée à sa situation ;
- le service relation clientèle (niveau 2) si la réponse apportée au niveau 1 ne le satisfait pas ;
- le médiateur (niveau 3), uniquement après épuisement des recours internes à la banque et sous réserve que le litige entre dans son champ de compétence.

Les moyens proposés pour déposer une réclamation auprès des niveaux 1 et 2 se sont diversifiés depuis 2019 : formulaire en ligne accessible après authentification *via* le service banque à distance, formulaire en ligne complet pour les non-détenteurs d'un contrat banque à distance, courriel, courrier, face à face et numéro téléphonique unique dédié aux réclamations.

Une information complète sur les réclamations précisant les interlocuteurs à contacter, les moyens ainsi que les recours possibles est portée à la connaissance des clients à partir :

- de la page dédiée aux réclamations des sites internet Crédit Mutuel et du CIC ;
- des plaquettes d'information réclamations disponibles dans les points de vente.

Le groupe a fait le choix d'un outil unique de saisie et de gestion des réclamations permettant d'en effectuer un suivi et de conserver des pistes d'audit. Depuis décembre 2020, cet outil a adopté la nouvelle classification des réclamations permettant de renseigner précisément les nouveaux questionnaires ACPR Banque et Assurance. Depuis le 1^{er} janvier 2023, cet outil a pris en compte les recommandations ACPR Banque et Assurance sur le calcul des délais réglementaires concernant les réclamations écrites et DSP2^[1]. Depuis le 1^{er} janvier 2024 ont été intégrées les évolutions liées à la recommandation AMF avec ajout du médiateur de l'AMF dans les voies de recours.

La priorité donnée à la satisfaction des clients en toutes circonstances explique l'intérêt marqué de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'amélioration constante du traitement des réclamations clients et de son suivi. C'est pourquoi, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a créé en janvier 2019 le service réclamations groupe, directement rattaché au directeur général adjoint du Crédit Mutuel et au directeur général adjoint du CIC, en vue de piloter les réclamations et coordonner les services relations clientèle des différentes entités. Début 2020, ce dispositif a été renforcé par la création d'un comité réclamations clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce comité a pour mission principale de définir les actions à mettre en œuvre d'une part sur la base d'une analyse qualitative et quantitative complète des réclamations, et d'autre part sur la base de la synthèse des points à améliorer détectés dans le cadre du traitement des réclamations.

Enfin, depuis fin avril 2021, une enquête de satisfaction est adressée à chaque client à l'issue de sa réclamation afin de connaître son ressenti quant au traitement de sa réclamation ainsi que les améliorations souhaitées.

[1] Directive sur les services de paiement.

h) Le processus de médiation (SOT74 à SOT78)

La médiation de la consommation, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016, s'est traduite par la mise en place d'un site internet dédié, présentant le dispositif de médiation et permettant aux clients un accès en ligne (à l'adresse : <https://www.lemediateur-creditmutuel.com>). Le rapport annuel du médiateur y est également consultable. Le médiateur est inscrit sur la liste des médiateurs, notifiée à la Commission européenne, par la commission d'évaluation et de contrôle de la médiation.

En 2017, le médiateur groupe et le médiateur AMF ont signé un accord donnant la possibilité au client de présenter toute réclamation relevant du périmètre AMF, soit au médiateur AMF soit au médiateur groupe, sachant que son choix est définitif.

i) L'intégration de critères ESG dans les métiers (SOT88)

Politiques sectorielles

Des politiques sectorielles sont formalisées afin de définir les modalités d'intervention dans le secteur minier, hydrocarbures, mobilité, défense et sécurité, énergie nucléaire civile, agriculture. L'ensemble de ces politiques sont régulièrement révisées pour tenir compte des différents engagements pris par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment dans l'objectif d'aligner ses activités sur ses objectifs de lutte contre le réchauffement climatique.

Un questionnaire ESG est complété, au moins une fois par an, par le chargé d'affaires afin d'obtenir un score qui correspond à la performance extra-financière (ou RSE) du client. La complétude du questionnaire ESG, ainsi que des grilles d'analyse sectorielle susmentionnées, est de la responsabilité des chargés d'affaires en amont de la présentation du dossier de financement aux commissions des engagements.

D'autres politiques liées à la banque privée, le crédit à la consommation, les achats et les relations fournisseurs ou encore la politique d'engagement en faveur des clientèles fragiles ou vulnérables complètent cette liste.

Les financements de projets ^[1]

Le CIC dispose d'une méthodologie d'évaluation interne, reprenant l'échelle de classification Principes de l'équateur :

- projets de catégorie A – Projets présentant des risques adverses potentiels sérieux sur le plan environnemental et social, et/ou susceptibles de générer des impacts hétérogènes, irréversibles et sans précédent. Ces projets font l'objet d'une due diligence renforcée en matière environnementale et sociale. Le processus d'évaluation a pour objectif d'analyser les impacts et les risques environnementaux et sociaux liés au projet proposé, et de proposer des mesures visant à minimiser, atténuer et compenser les risques et les impacts adverses de manière pertinente et adaptée à la nature et à l'échelle du projet proposé ;
- projets de catégorie B – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux limités, moins nombreux, généralement propres à un site, largement réversibles et faciles à traiter par des mesures d'atténuation ;
- projets de catégorie C – Projets présentant des impacts négatifs sociaux ou environnementaux minimes ou nuls.

Tout nouveau financement de projet fait l'objet de due diligences externes incluant un volet relatif à son impact environnemental. Ce dernier fait également l'objet d'un suivi dans le cadre de revue de portefeuille annuelle.

Les dossiers sont sélectionnés sur un ensemble de paramètres intégrant, notamment des critères sociaux, environnementaux et mutualistes, en fonction des secteurs d'activité et des pays choisis. Une grande attention est ainsi accordée aux critères d'utilité sociale (par exemple, sont analysés le caractère plus ou moins stratégique du projet pour un pays, l'alignement des intérêts des différentes parties prenantes, la rationalité économique globale), d'acceptabilité locale (opposition connue de groupes de défense de l'environnement ou de la population locale, nuisances sonores, impact paysager, etc.) et de respect de critères environnementaux (conformité aux normes actuelles et prévisibles).

Sur le secteur de l'énergie, le CIC accompagne ses clients dans le financement de la transition énergétique et s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre au travers de ses choix de financement.

En ce qui concerne la lutte contre la corruption, le décaissement qui intervient après satisfaction des procédures KYC, et sur attestation délivrée par un tiers de confiance (expert technique indépendant), est un moyen de contrôle efficace sur la conformité des dépenses. La stratégie interne du département est de se concentrer sur les secteurs qu'il connaît bien et dont l'utilité collective est fondée sur la satisfaction de besoins de base (approvisionnement ou production d'énergie, de moyens de communication, télécommunications, délégations de services publics).

Le département finance habituellement des projets dans des pays où le risque politique et de solvabilité est maîtrisé (c'est-à-dire des « pays désignés » au sens des Principes Équateur). Quand le département intervient dans des pays plus fragiles, à la fois politiquement et sur le plan des normes environnementales, c'est en considération de la nécessité économique du projet et en participation aux côtés de banques ayant signé les Principes Équateur ou de multilatéraux. Dans chacun de ces projets, l'impact social et environnemental est non seulement pris en compte dès la sélection de l'opération, mais également suivi tout au long de la vie du projet (par exemple : obligation de suivi de la phase construction et de son impact environnemental par un ingénieur indépendant si la taille du projet le justifie, obligation contractuelle de l'emprunteur de respect des normes et de leur évolution au cours de la vie du projet).

Capital-investissement et critères ESG

La responsabilité sociétale de Crédit Mutuel Equity, qui regroupe l'ensemble des activités de Capital-Investissement, fait partie intégrante de sa doctrine d'investissement, qui a été enrichie au cours de l'année. Dans le cadre du renforcement de cette démarche, Crédit Mutuel Equity a développé une méthode d'évaluation et un outil d'élaboration d'une feuille de route en vue d'accompagner la transformation des entreprises de son portefeuille sur les enjeux ESG. Le résultat de cette analyse ESG fait partie intégrante du dossier adressé au comité d'investissement et doit recevoir l'avis préalable du directeur en charge des missions ESG. Les points d'amélioration identifiés et le plan d'actions défini en concertation avec l'équipe dirigeante font l'objet d'un suivi durant toute la période de détention de la participation.

Pour compléter cette démarche, un processus interne peut être mis en œuvre pour formaliser en fonction d'un besoin éclairage ou de prise de position préalable nécessaire du fait d'un secteur d'activité sensible, d'un litige ESG significatif identifié, ou tout autre problématique remettant en cause l'opportunité d'investissement dans sa dimension ESG.

[1] « Financement de projets » s'entend ici comme une catégorie bien précise de financement corporate, dite financement spécialisé (défini en particulier par l'article 147.8 du règlement européen 575/2013) et répondant à des critères précis. Ces critères, tels qu'homologués par l'ACPR en octobre 2012, sont utilisés pour fixer l'éligibilité des opérations au portefeuille CIC Financements de projets.

Finance responsable et durable

Le 10 mars 2020, le règlement européen SFDR est entré en vigueur, exigeant des gestionnaires d'actifs qu'ils fournissent des informations sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance de leurs investissements, et leur impact sur la société et la planète. Les fonds sont classés dans l'une des trois catégories, articles 6, 8 ou 9, en fonction de l'objectif de durabilité :

- article 6 : l'article de la transparence, le prospectus devant préciser si le fonds intègre ou non le risque de durabilité ;
- article 8 : les produits qui favorisent la durabilité environnementale et sociale en intégrant la durabilité de manière contraignante ;
- article 9 : les fonds à impact qui se fixent des objectifs extra-financiers (investissement durable ou réduction des émissions carbone).

Ce règlement a pour objectif de fournir une plus grande transparence ainsi qu'une grille de comparaison de l'offre de fonds d'investissement, au niveau de leur approche ESG. Ainsi, les investisseurs identifient plus facilement les produits et disposent d'une documentation extra-financière avec des standards minimums au niveau européen.

Pour les sociétés de gestion, la mise en place de la réglementation SFDR est l'occasion de réaffirmer leurs engagements et leur implication forte en matière de finance responsable.

Ainsi, l'investissement responsable couvre progressivement l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management, au travers d'un dispositif d'intégration ESG pour la plupart des fonds et d'une démarche ISR pour une gamme de fonds ciblée à destination de la clientèle. Elle a aujourd'hui pour ambition que la majeure partie de ses fonds ouverts respectent les critères de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement européen SFDR.

Le groupe La Française poursuit son ambition stratégique de disposer d'une gamme de fonds ouverts à la commercialisation 100 % durable. Chaque pôle du Groupe La Française, actifs financiers ou immobilier, classe plus de la moitié de ses encours en article 8 ou 9 SFDR, c'est-à-dire dans des fonds qui respectent des critères de durabilité ou se donnent des objectifs de performance environnementaux ou sociaux.

BLI – Banque de Luxembourg Investments a renforcé la place de l'ESG au sein de son offre de solutions de placement. La classification apportée par le règlement SFDR s'inscrit dans cette dynamique et formalise des pratiques existantes. Plusieurs fonds de la gamme BLI répondent déjà aux exigences de l'article 8 ou 9 de la réglementation SFDR. L'objectif est de faire tendre la majeure partie de la gamme vers ces classifications à terme.

2/ Dans la relation avec les sous-traitants et fournisseurs (SOT81)

a) Politique d'achats du groupe

Une politique d'achats s'applique à l'ensemble des achats des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'acquisition de biens et/ou services constitue un acte de gestion et participe à la déclinaison opérationnelle de la stratégie de l'entreprise. Cette politique intègre des critères économiques, de qualité, de respect d'exigences techniques ainsi que les facteurs ESG.

L'ensemble des contrats avec les fournisseurs et/ou prestataires inclut une clause dédiée au respect des dispositions en vigueur en matière de droit du travail. En complément, dans le cadre de la charte des relations fournisseurs, les fournisseurs et/ou prestataires s'engagent à respecter les textes de référence sur les droits de l'homme et du travail.

D'autres mesures viennent compléter cette politique et encourager les conduites responsables des fournisseurs et/ou prestataires. Ainsi le groupe favorise les relations avec les fournisseurs et/ou prestataires qui, à niveau de prestation technique et financière équivalent, adoptent une démarche environnementale intégrant les critères ESG et respectent la politique sociale de lutte contre les discriminations.

b) La charte des relations fournisseurs et prestataires pour des achats durables

Elle décrit l'ensemble des engagements, notamment en matière de droits humains, de vigilance (accès à la faculté de signalement) et de lutte contre la corruption, à respecter par les fournisseurs et prestataires contractant avec une ou plusieurs entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont celles du CIC. Une attention particulière est portée au respect des meilleures pratiques de l'éthique professionnelle et en particulier au strict respect des principes relatifs à la corruption sous toutes ses formes, notamment concernant les usages en matière de cadeaux et autres avantages.

c) Centres de métiers fournisseurs

Une grande partie des achats est réalisée par les centres de métiers fournisseurs du groupe comme CCS, SOFEDIS et Euro-Information.

L'intégration de critères RSE dans les relations de CCS moyens généraux avec ses fournisseurs se matérialise par :

- la prise en compte dans la rédaction du cahier des charges pour un appel d'offres des obligations de vigilance et de la politique RSE de l'entreprise ;
- l'existence de grilles de dépouillement des réponses aux appels d'offres qui fixent par nature d'activité (ménage, recyclage, accueil) le poids des réponses des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux dans la cotation générale ;
- l'intégration dans l'ordre du jour des revues de compte du suivi et du contrôle des aspects sociaux selon le Code du travail (notamment dans le cadre de la lutte du travail dissimulé) ;
- l'inclusion de paragraphes ad hoc sur les aspects RSE dans les contrats type ;
- l'obligation annuelle pour tous les responsables de la filière moyens généraux ayant un pouvoir de décision en matière de fournisseurs, de déclaration de cadeaux dès le premier euro.

La gestion de la relation fournisseurs au sein de la structure d'Euro-Information fait partie des processus Qualité certifiés ISO 9001 V2015 suivis et audités par l'AFNOR. De plus, ce processus rentre également dans le périmètre de certification du Système de Management de la Sécurité de l'Information ISO 27001.

En complément, un comité suivi fournisseurs veille à :

- la mise en place et l'actualisation des procédures d'entrée en relation avec les fournisseurs ;
- leur suivi ;
- la récupération des notations (qualité du contrat et qualité des prestations) pour les fournisseurs essentiels et sensibles ;
- la récupération des notations financières pour les fournisseurs essentiels et sensibles établis en France et depuis 2019 aux fournisseurs étrangers ;
- la récupération/réactualisation des rapports RSE des fournisseurs de service (la signature de la charte fournisseur remplaçant la collecte de ces documents pour les autres fournisseurs depuis 2020 ;
- l'application de pratiques cohérentes au sein d'autres filiales d'Euro-Information à savoir EIS, EPS, ETVS, EP3C et EIDS dès lors qu'ils ont des achats spécifiques à réaliser.

Les équipes juridiques, achats, risques opérationnels, contrôle périodique et contrôle permanent sont représentées au comité suivi fournisseurs avec en invité régulier une personne de l'audit interne Euro-Information. La direction Euro-Information est informée des travaux du comité suivi fournisseurs. Un formulaire permet de noter la qualité de la prestation. Il intègre depuis 2020 des critères d'escalades et/ou de plan d'actions à mener selon les notes obtenues.

Dans le cadre du processus d'identification des prestations, le risque de réputation RSE et le risque de non-conformité RSE (en lien avec les politiques sectorielles) sont intégrés à l'analyse du risque aussi depuis 2020. Les notations financières et qualité sont effectuées chaque année. Euro TVS, filiale d'Euro-Information, dédiée à la numérisation et au traitement informatique de documents et moyens de paiement, a également mis en place un management environnemental et est certifiée ISO 14001.

3/ Dans la relation avec les salariés

Des relations basées sur l'éthique et la déontologie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale promeut certaines valeurs et principes tels que la solidarité, la liberté, la responsabilité et la protection de l'environnement et affirme ses engagements ainsi que les règles de comportement et de bonne conduite qui en résultent.

Cette culture commune à tous les salariés s'applique au travers de la mise en place d'un ensemble d'actions portant sur :

- les principes fondamentaux en matière de règles de bonne conduite qui sont notamment fixés par le règlement intérieur et, ses trois annexes, dont le recueil de déontologie ;
- le code d'éthique et de déontologie, modifié le 5 décembre 2019, puis le 1^{er} décembre 2022 fixe les règles et les principes à respecter par l'ensemble des salariés dont ceux du CIC dans l'exercice de leurs fonctions et met en avant les valeurs et engagements du groupe :
 - agir en entreprise socialement responsable, pour une société plus solidaire, engagée dans la préservation de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique,
 - lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité homme-femme et la diversité,
 - être à l'écoute des clients, les conseillers, les aider dans leurs projets et leurs difficultés,
 - accompagner les clients fragiles,
 - mettre en place une gouvernance éthique des données personnelles,
 - lutter contre la fraude fiscale et la corruption ;
- le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie qui s'adresse aux directeurs d'agence ainsi qu'à un certain nombre de responsables des sièges et métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Son périmètre a été élargi depuis 2020 à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France comme à l'étranger. L'outil dédié ETHIK est enrichi en 2021 d'un focus portant chaque année sur une thématique différente. Pour 2023, il s'agit des conflits d'intérêt et du devoir de transparence ;
- le dispositif de formation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vient compléter et enrichir la culture des salariés en matière de respect des droits humains notamment :
 - le nouveau module sur la déontologie, destiné à tous les salariés, qui est déployé depuis 2022,

- le module Bien travailler ensemble/Lutter contre les discriminations,
- les modules sur le handicap invisible.

Les mesures mises en œuvre

Il existe de multiples procédures et moyens préventifs en fonction du type de risque (atteinte aux droits de l'Homme, risque en matière de santé et sécurité, d'environnement) que les salariés peuvent subir ou qu'ils peuvent engendrer dans le cadre de leurs activités.

a) Prévention des atteintes envers les salariés et mesures mises en place :

- violences et harcèlement : le règlement intérieur et la charte relative à la prévention et à la lutte contre le harcèlement et la violence au sein du groupe ;
- sécurité et santé : CSSCT, médecine du travail, signature d'un accord-cadre de groupe sur la qualité de vie au travail en octobre 2020, etc. ;
- accord de groupe sur l'accompagnement des salariés dans l'usage des outils numériques et le droit à la déconnexion ;
- incivilités : procédure de lutte contre les incivilités et application INCIV ;
- agressions et *hold-up* : procédure vol à main armée ;
- libertés syndicales : accord sur la négociation syndicale de groupe, convention collective de la banque... ;
- droit du travail : législation du travail, convention collective de la banque... ;
- droit d'alerte : procédure faculté de signalement ;
- protection des données personnelles : recueil de déontologie du groupe, procédures relatives à la CNIL ;
- protection de la vie privée : procédures sur les enregistrements et écoutes téléphoniques, procédure sur la vidéosurveillance, RGPD, etc. ;
- corruption et trafic d'influence : dispositif anticorruption interne au groupe ;
- lutte contre les discriminations : charte relative à la lutte contre les discriminations, la promotion de la diversité, et à l'insertion ainsi qu'au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés au sein du groupe.

b) Prévention de l'impact environnemental direct généré par l'activité des salariés au sein de l'entreprise

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage dans le cadre de son plan stratégique 2019-2023 *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* à réduire de 30 % son empreinte carbone interne France^[1]. C'est dans ce contexte qu'une démarche de gestion méthodique de l'énergie a été mise en place (certification ISO 50001 délivrée par l'AFNOR en 2020 et confirmée en 2021). De part son activité, les mesures de prévention portent essentiellement sur la réduction de la consommation de papier et sur le recyclage des déchets :

- gaspillage du papier : dématérialisation de nombreux documents (simulation de crédit ou devis et souscription de produits en ligne, signature électronique, messagerie électronique, etc.) ;

[1] Périmètre vie de bureau. Postes énergies, fuites de gaz réfrigérants, déplacements professionnels et flotte automobile.

- gestion des déchets : procédure collecte des cartouches imprimantes usagées, dispositif de tri sélectif (recyclage des papiers, récupération des batteries usagées...);
- réduction de la consommation numérique : La 4^e opération *Eco Clean Up Week* réalisée en 2022 a permis de supprimer plus de 180 millions de fichiers numériques pour environ 22,5 millions de Mo soit l'équivalent de 427 tonnes de CO₂.

3.11.3.4 La faculté de signalement (SOT109)

La faculté de signalement est un dispositif d'alerte professionnelle mis à la disposition des collaborateurs internes, externes ou occasionnels pour les inciter, en complément des modes normaux d'alerte de l'entité, à signaler à leur employeur les manquements graves au regard du respect des obligations professionnelles et légales.

Les signalements s'étendent à tous les domaines (corruption, fraude, etc), notamment aux droits humains et aux libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité des personnes ainsi qu'à l'environnement.

Conformément à la réglementation, cette procédure garantit la stricte confidentialité de l'identité des auteurs du signalement et des personnes visées par celui-ci. Le collaborateur lanceur d'alerte n'encourt aucune sanction lorsque ce signalement est effectué de bonne foi. Par ailleurs, elle lui donne la possibilité de recourir aux autorités externes (AMF, ACPR, etc.) ou judiciaires, voir aux médias en cas de situation d'urgence. Ce dispositif est supervisé conjointement par la direction de la conformité et par la DRH groupe qui en assurent le reporting régulier.

Un outil dédié à la déclaration de signalements a été déployé début 2023 pour les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France ayant accès à l'intranet d'Euro-Information.

3.11.3.5 Le dispositif de suivi

Le suivi des actions mises en œuvre repose sur un ensemble d'indicateurs et sur la collecte de données chiffrées portant sur les thématiques évoquées précédemment ^[1].

Bilan d'application du code d'éthique et de déontologie ETHIK 2023

Le bilan 2023 a été marqué par une participation soutenue de 98,2 % des 3 866 responsables concernés, avec une légère hausse (98,1 % en 2022). Il a permis de vérifier que les règles de bonne conduite énoncées dans le code d'éthique et de déontologie étaient respectées, avec des évaluations allant de 4,4 à 4,9 sur une échelle croissante graduée de 0 à 5 et une moyenne générale stable de 4,8 sur 5. Il a mis en valeur les relatives difficultés de mise en œuvre qui pouvaient être rencontrées sur certains thèmes tels la transition écologique et la lutte contre le réchauffement climatique et d'identifier les axes d'amélioration possibles.

Les règles abordées dans le bilan sont les suivantes :

- respect de la personne ;
- parité et ouverture ;
- transition écologique et lutte contre le réchauffement climatique ;
- devoir de bonne gestion ;
- devoir de confidentialité et protection des données ;

- devoir de réserve ;
- devoir de formation ;
- conflits d'intérêts ;
- respect des valeurs et des textes.

En complément, un focus permet de développer un thème lié à l'une de ces règles. Pour 2023, il est dédié aux conflits d'intérêts et au devoir de transparence.

Suivi des modules d'autoformation

Par ailleurs, en 2023, 71 % des formations à distance sur les règles de déontologie dans lesquelles est évoquée la lutte contre la corruption ont été terminées par les collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale inscrits (SOT104). En outre, en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, 70 % des formations de 1^{er} niveau et 91 % des formations approfondies ont été terminées par les collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale inscrits.

99 % des collaborateurs inscrits (hors absents longue durée) en 2022 et 2023 à un module de formation prévenir les discriminations et favoriser la diversité ont terminé leur formation.

Traitement des réclamations et médiation

Le dispositif de traitement des réclamations en vigueur au sein du groupe permet à la clientèle de transmettre tous types de réclamations, qu'elles concernent le fonctionnement des comptes, l'épargne ou les sujets extra-financiers.

Sur le périmètre des 14 fédérations adhérant à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et des banques du CIC, le volume global des réclamations en 2023 de 40 255. Les réclamations prises en charge par le niveau 2 représentent 0,49 réclamation pour 1 000 clients.

S'agissant de la médiation, entre 2022 et 2023, au global, le nombre de saisines du médiateur du Crédit Mutuel augmente de 31 % alors que le taux de recevabilité reste stable représentant 38 % en 2023 des saisines (37 % en 2022).

Clientèle fragile

Fin 2023, le nombre de clients bénéficiant de l'offre bancaire de base est de 20 183 et le nombre de clients équipés de l'offre clientèle fragile (OCF) s'élève à 63 677.

Autres indicateurs (liste non exhaustive)

Charte fournisseur

Près de 4 800 chartes sont signées par des fournisseurs de CCS et par les fournisseurs d'Euro-Information (SOT100) à fin décembre 2023.

Financements de projets

Parmi les 50 projets financés en 2023, 38 sont classés en catégorie B, 11 en catégorie C et 1 en catégorie A.

Encours gérés, classification SFDR

De manière globale et selon les classifications du règlement européen SFDR, les encours de Crédit Mutuel Asset Management se répartissent au 31 décembre 2023 comme suit :

- les fonds art. 9 – Class AMF I : 212 millions d'euros
- les fonds art. 8 – Class AMF I et II : 66,7 milliards d'euros

Ces classifications représentent 88,2 % des encours de Crédit Mutuel Asset Management au 31 décembre 2023.

[1] Concernant la faculté de signalement, l'indicateur de suivi, piloté par la direction de la Conformité, elle fait 'objet d'un suivi non publié pour des raisons de confidentialité.

Concernant le groupe La Française, les fonds classés article 9 et article 8 représentent respectivement 20,6 milliards d'euros et 5,3 milliards d'euros, soit globalement 65,3 % des encours de la Française.

Les encours de gérés par la BLI se répartissent au 31 décembre comme suit :

- les fonds art 9 : 150 millions,
- les fonds art 8 : 11,1 milliards.

3.11.4 Compte rendu de la mise en œuvre effective du plan de vigilance

L'équipe RSM de la direction des risques élabore le plan de vigilance et son dispositif de suivi en lien avec les différentes parties prenantes : direction de la conformité et centres de métier. Le plan de vigilance et son compte rendu sont intégrés dans le dispositif de gestion et de surveillance des risques groupe.

En 2023 Crédit Mutuel Alliance Fédérale a continué de renforcer les dispositifs de prévention, d'atténuation, de gestion des risques.

Dans la relation client, les principales mesures concernent la gestion des risques dans les métiers :

- le lancement d'un groupe de travail afin d'élaborer une politique sectorielle immobilier résidentiel pour les particuliers ;
- l'engagement du Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur de la biodiversité en rejoignant Act4nature, qui se traduit, entre autres, par des objectifs concrets comme la mesure de l'empreinte biodiversité de ses financements et investissement et la formation des chargés d'affaires du marché agricole aux enjeux de la biodiversité. ;
- la signature du Tobacco-Free Finance Pledge par Mutuel Alliance Fédérale.

Dans la relation avec les salariés, les actions menées ont été les suivantes :

- au niveau du code d'éthique et de déontologie : L'application ETHIK est depuis 2021 accessible en cinq langues [français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand et le néerlandais belge]. Depuis 2021, des questions complémentaires sont posées sur un thème, différent chaque année, lié à l'une des règles de conduite. En 2023, le focus du bilan ETHIK porte sur les conflits d'intérêt et le devoir de transparence ;
- la signature de l'accord groupe sur la gestion des emplois et des parcours professionnels [GEPP].

Dans la relation avec les sous-traitants et fournisseurs :

- poursuite des travaux visant à fiabiliser les données légales des fournisseurs et sous-traitants et à améliorer la connaissance de ceux-ci [KYS]. L'objectif est de mettre en place un processus achat unique pour toutes les filières achats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec un outil dédié à l'entrée en relation avec les fournisseurs ;

DOCUMENTS CONSULTABLES SUR INTERNET

Titre	Réf/lien
Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre	https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/03/27/2017-399/jo/texte
Les politiques sectorielles	https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/politiques-sectorielles/index.html

3.12 NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Pour le détail de la composition des périmètres, il convient de se reporter aux périmètres déclarés dans les rapports des entités déclarantes.

Le pôle technologique inclut les entités suivantes : Euro-Information Services, Euro-Information, Euro-Information Production, Euro-Information Développements, Euro-Protection Surveillance.

Le pôle presse inclut les entités suivantes : Affiches d'Alsace Lorraine ; Alsacienne de Portage DNA ; Est Bourgogne Médias ; groupe Républicain Lorrain Imprimerie (GRLI) ; groupe Dauphiné Média, groupe Progrès ; La

Liberté de l'Est ; La Tribune ; le Dauphiné Libéré ; Le Républicain Lorrain ; Les dernières nouvelles d'Alsace ; L'Est Républicain ; Médiaportage ; Presse Diffusion ; Publiprint Province n° 1 ; Républicain Lorrain - TV news ; Républicain Lorrain Communication ; SAP Alsace ; SCI Le Progrès Confluence ; Société d'édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ) ; Société d'investissements médias (SIM), Ebra Events, Ebra Media Alsace, Ebra Media Lorraine Franche Comté, Ebra Services, AGIR, Ebra Productions, Est Info TV, Les éditions du Quotidien, Oddity H., Humanoid, Madmoizelle Agency.

3.12.1 Périmètre des indicateurs

Sauf mention contraire dans le rapport et dans le tableau ci-après, tous les indicateurs s'entendent collectés et consolidés sur la totalité du périmètre de référence (voir en annexe).

Thème	Indicateur	Précision note méthodologique
SOC01bis	Effectif PPH	Les données sont manquantes pour :
SOC13	Recrutement : Nombre total d'embauches	CIC filiales étrangères hors Banque du Luxembourg et Banque du Luxembourg Investments
SOC19 SOC 20	Nombre de salariés en CDI ayant quitté l'organisation	
SOC38	Nombre total de jours d'absence en jours ouvrés	
SOC46	Masse salariale investie dans la formation	
SOC48	Nombre de salariés ayant suivi une formation	
SOC50	Formation : Nombre total d'heures dispensées	Données manquantes certaines entités de la presse
SOC107	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) des CDI	
SOC108	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI non cadres	
SOC109	Total des rémunérations annuelles brutes (en euros) – CDI cadres	
GOUV14	Nombre de nouveaux élus en caisse locale	Cet indicateur concerne : les 14 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
GOUV15	Nombre de nouveaux élus femmes – caisses locales	
GOUV56	Heures de formation dispensées aux administrateurs (niveau fédération ; Alliance Fédérale sauf Crédit Mutuel Normandie)	
SOT27	Montant des microcrédits de proximité (< 3 000 €) accordés	Cet indicateur concerne : les 14 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale TARGOBANK Allemagne Cofidis France
SOT28	Encours ISR	Données de Crédit Mutuel Asset Management, de la Française et de BLI
SOT28 BASE	Encours gérés par la société de gestion	Données de Crédit Mutuel Asset Management, de la Française et de BLI
SOT37	Encours de l'épargne salariale solidaire	Données de Crédit Mutuel Asset Management
SOT40	Nombre d'OBNL clientes (associations, syndicats, comités d'entreprise...)	Cet indicateur concerne : les 14 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale les banques régionales du CIC en France BECM Banque Transatlantique
SOT52	Budget global dédié au mécénat et au <i>sponsoring</i> *	Cet indicateur concerne : les 14 fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale CIC hors filiales étrangères sauf Banque du Luxembourg et Banque Luxembourg Investment

* Cet indicateur peut inclure des budgets alloués en 2022, mais non encore intégralement décaissés sur l'année.

La méthodologie de mesure et de reportings, élaborée depuis 2006, a été étendue progressivement à l'ensemble du périmètre bancassurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a fait l'objet en 2018 d'une révision complète des indicateurs afin de fiabiliser la procédure de collecte avec l'ensemble des correspondants du groupe. Cette méthodologie organise les règles de collecte, de calcul et de consolidation des indicateurs, leur périmètre et les contrôles effectués. Elle s'adresse aux collecteurs nationaux des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des filiales contribuant au *reportings*. Elle formalise la piste d'audit tant pour les vérifications internes et externes.

3.12.2 Périmètre entités

On détaille le périmètre pris en compte pour la DPEF ci-dessous :

Palier	Société
ACM	ACM GIE
	ACM IARD
	ACM Vie SAM
	ACM Vie SA
	Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)
	NELB (North Europe Life Belgium)

Palier	Société
CIC	Crédit Industriel et Commercial
	CIC Est
	CIC Lyonnaise de Banque
	CIC Nord Ouest
	CIC Ouest
	CIC Sud Ouest
	Banque de Luxembourg
	Banque de Luxembourg Investment SA (BLI)
	Banque Transatlantique (BT)
	CIC Conseil
	Crédit Mutuel Épargne Salariale
	Crédit Mutuel Factoring
	Crédit Mutuel leasing
	Crédit Mutuel Real Estate Lease
	Crédit Mutuel Capital
	Crédit Mutuel Equity
	Crédit Mutuel Equity SCR
	Crédit Mutuel Innovation
	Dubly Transatlantique Gestion
COFIDIS	Cofidis Belgique
	Cofidis Espagne
	Cofidis France
	Cofidis Hongrie
	Cofidis Italie
	Cofidis Portugal
	Cofidis République Tchèque
	Cofidis SA Pologne
	Cofidis SA Slovaquie
	Creatis
	Monobanq
Synergie	
Euro-Information	Euro-Information Production
	Euro-Protection Surveillance
	Euro-Information
	Euro-Information Développements
	Euro-Information Services

Palier	Société	Palier	Société
Fédération	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM)	Fédération	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (CMIDF)
	Caisse Régionale de Crédit Mutuel Anjou (CMA)		les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (CMLACO)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyanne (CMAG)		les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (CMM)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Centre (CMC)		les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CMMA)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïis (CMDV)		les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CMSMB)		les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France (CMIDF)		les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Normandie (CMN)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest (CMLACO)		les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est (CMSE)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC)		les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CMSMB)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CMM)		Fédération du Crédit Mutuel Anjou (CMA)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CMMA)		Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (CMAG)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)		Fédération du Crédit Mutuel Centre (CMC)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie (CMN)		Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE)
	Caisse Régionale du Crédit Mutuel Sud-Est (CMSE)		Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïis (CMDV)
	Direction Régionale Bourgogne Champagne (DRBC), CMCEE		Fédération du Crédit Mutuel de Savoie-Mont Blanc (CMSMB)
	Direction Régionale Nord (DRN), CMCEE		Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France (CMIDF)
	Direction Régionale Ouest (DRO), CMCEE		Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre Ouest (CMLACO)
	Direction Régionale Sud (DRS), CMCEE		Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Anjou (CMA)		Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (CMM)
	les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane (CMAG)		Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique (CMMA)
les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre (CMC)	Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)		
les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (CMCEE)	Fédération du Crédit Mutuel Normandie (CMN)		
les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïis (CMDV)	Fédération du Crédit Mutuel Sud-Est (CMSE)		

Palier	Société
Filiales	Bail Actea
	Bail Actea Immobilier
	Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)
	Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)
	BECM Francfort
	Beobank
	CCLS
	Centre de Conseil et de Service
	CIC Private debt
	Crédit Mutuel Asset Management
	Crédit Mutuel Caution Habitat
	Crédit Mutuel Gestion
	Crédit Mutuel Immobilier
	Crédit Mutuel Investment Managers
	Factofrance
	Groupe La Française
	La Française AM
	La Française AM Finance Services
	La Française Group UK Finance Limited
	La Française Real Estate Managers
	La Française Sytematic Asset Management GmbH
	New Alpha Asset Management
	Targo Deutschland GmbH
	Targo Dienstleistungs GmbH
	Targo Factoring GmbH
	Targo Finanzberatung GmbH
	Targo Technology GmbH
	Targo Leasing GmbH
	TARGOBANK AG

Palier	Société
Presse	Affiches d'Alsace Lorraine
	Alsacienne de Portage des DNA
	Est Bourgogne Médias
	Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)
	Groupe Dauphiné Média
	Groupe Progrès
	Humanoid
	La Liberté de l'Est
	La Tribune
	Le Dauphiné libéré
	Le Républicain lorrain
	Les Dernières Nouvelles d'Alsace
	L'Est républicain
	Madmoizelle
	Média portage
	Oddity H.
	Presse Diffusion
	Presstic Numerama
	Publprint Province n° 1
	SAP Alsace
	SCI Le Progrès Confluence
	Société d'édition de l'hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)
	Ebra Events
	Ebra Médias Alsace
	Ebra Services
	Ebra Médias Lorraine Franche Comté
	Société d'Investissements Médias (SIM)
	AGIR
	EBRA Productions
	Est Info TV
	Les éditions du Quotiden

3.12.3 Principales règles de gestion

La collecte des données 2022 a démarré dès septembre 2021 afin de mobiliser l'ensemble des services concernés, organiser les paliers de remontée d'informations et les contrôles de cohérence. La collecte a été décomposée en recherche d'informations qualitatives puis quantitatives.

Les indicateurs RSE retenus s'appuient notamment sur :

- l'article 225 de la loi Grenelle 2 ;
- la réalisation des bilans d'émission de gaz à effet de serre ;
- le Décret 2011-829 du 11 juillet 2011 ;
- le bilan mutualiste ;
- la loi de transition énergétique pour la croissance verte, promulguée le 18 août 2015 ;
- l'article 173 de la loi sur la transition énergétique publiée le 31 décembre 2015 ;
- la transposition de la directive 2014/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité (Ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017) ;
- la loi Sapin 2 sur la lutte contre la corruption adoptée le 8 novembre 2016 ;
- la loi sur le devoir de vigilance adoptée le 21 février 2017.

Indicateurs de gouvernance

Une partie des indicateurs est consacrée à la gouvernance mutualiste du groupe et du réseau des caisses locales. Les données de ce volet proviennent principalement d'une base informatique utilisée pour la gestion des mandats et fonctions des élus (alimentée par les directeurs des caisses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au fur et à mesure des modifications institutionnelles intervenues dans leurs conseils) et par le bilan mutualiste (saisie dans un applicatif entre mi-janvier et fin février par les directeurs de caisses, pour renseigner les actions et faits institutionnels de l'année écoulée). Des données proviennent également du système d'information groupe contrôle de gestion, notamment les données sur le sociétariat.

Indicateurs sociaux

Concernant l'effectif, il s'agit des salariés, personnes physiques, inscrits au 31 décembre hors stagiaire, hors intérimaires, hors prestataires. Concernant les données sociales, le nombre total de jours d'absence inclut toutes les absences suivantes des collaborateurs en CDI, CDD ou alternance : les congés maladie indemnisés, les congés maladie non indemnisés, les congés maladies sans certificat médical, les accidents de travail, les congés spéciaux, les congés maladie enfant, les congés sans solde de longue durée (durée supérieure à un mois), les congés sabbatiques et les congés d'invalidité. Les absences non comptabilisées sont les congés payés ou jours conventionnels (RTT, ancienneté, mariage...) et les congés de maternité et de paternité. Enfin, la masse salariale dédiée à la formation n'intègre pas les subventions Fongecif. Concernant les entités françaises du groupe, les indicateurs de formation comprennent les heures de formations en présentiel et les heures en ligne pré requises aux heures en présentiel. À partir de l'exercice 2018, les heures de formation en e-learning sont également comptabilisées.

Indicateur de taux de formation à la transformation digitale : Périmètre de Cap Compétences comprenant les fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les banques CIC, les filiales françaises du socle social et certaines filiales étrangères. Au dénominateur : les collaborateurs en CDI au 31 octobre 2023 des entités du groupe relevant du socle social commun. Les apprentis, alternants et contrats de professionnalisation sont exclus ainsi que les collaborateurs qui étaient absents (absents longue durée, congés maternités, congés de fin de carrière, congés sans solde) au 31 décembre 2023. Au numérateur : les collaborateurs identifiés comme formés qui ont pu suivre ces formations jusqu'au 31 décembre 2023 à l'exception des collaborateurs entrés dans le groupe après le 31 octobre 2023 et de ce fait non inscrits à la formation.

Indicateurs sociétaux

La majorité des indicateurs sociétaux proviennent du système informatique groupe contrôle de gestion. Les critères et paramètres sont informatisés pour une plus grande fiabilité et traçabilité des informations fournies. En revanche, les indicateurs sociétaux sont largement complétés par des indicateurs qualitatifs prouvant les actions menées par les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur leur territoire.

Indicateurs environnementaux

Du fait de la nature des activités du groupe, les nuisances sonores, pollutions des sols ou autres formes de pollutions de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement sur les lieux d'implantation n'apparaissent pas significatifs. Le groupe n'a pas non plus d'impact majeur sur la biodiversité. Cependant, ces enjeux ont été nouvellement intégrés dans la réflexion globale RSE sans être inclus dans ce présent rapport. Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a enregistré aucune provision ou garantie dans sa comptabilité en matière d'environnement.

Les informations relatives au suivi des consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des agences de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un système de calcul a été déployé par Centre de Conseil et de Service (CCS) pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela était nécessaire.

Pour les entités étrangères non intégrées dans le système informatique du groupe, une collecte manuelle a été réalisée, puis importée dans l'applicatif de consolidation RSE. Cela concerne principalement la presse, les entités hors France de Cofidis, les entités hors France du GACM, TARGOBANK en Allemagne et TARGOBANK en Espagne.

L'essentiel des données reportées pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale (réseaux, sièges et filiales) est issu des consommations figurant sur les factures d'eau et d'énergies :

- consommation de chaud et froid issu des réseaux urbains : les consommations sont issues des fichiers fournis par les fournisseurs ;
- consommation d'électricité et gaz : les consommations sont issues des fichiers fournis par les fournisseurs. Seules les données concernant les régies font encore l'objet d'une saisie manuelle dans l'outil de collecte CONSOS et d'une extrapolation comme les consommations d'eau et celles des autres énergies ;
- consommation d'eau et d'autres énergies : les informations relatives au suivi de certaines consommations énergétiques et des consommations d'eau n'étant pas disponibles pour l'ensemble des bâtiments, un système de calcul a été déployé par CCS pour permettre d'estimer ces consommations lorsque cela est nécessaire.

Une extrapolation est effectuée pour compléter :

- les consommations mensuelles manquantes (proportionnellement aux mois saisis dans l'outil CONSOS),
- les consommations manquantes de certains compteurs (consommation moyenne au m² multipliée par la surface du bâtiment). Les données publiées couvrent, dans la majorité des cas, la période du 1^{er} novembre 2018 au 30 juin 2019 ; la période de la collecte a été modifiée en 2019 afin de permettre de garantir une meilleure couverture ;
- consommation de papier à usage interne : elle résulte des informations fournies par Sofedis (centrale d'achat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale), de CCS pour l'activité reprographie, de fournisseurs extérieurs le cas échéant et du service en charge des abonnements de revues pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- consommation de papier à usage externe : en dehors des données de Sofedis, sont prises en compte les informations transmises par des entités de la filière informatique du groupe : Euro-Information Production et Euro P3C (envois de chèquiers, de cartes bleues, des extraits de compte) et de fournisseurs autres notamment pour l'élaboration de documents destinés à la communication ;
- déplacements : le nombre de kilomètres parcourus par les flottes automobiles et les nombres de litres de gasoil et d'essence consommés par ces flottes sont estimés à partir des informations transmises par CCS en charge de la gestion des flottes, sur la base des données obtenues à partir des cartes de règlement du carburant ou sur la base du suivi interne des entités consommatrices.

Cinquante-deux indicateurs font l'objet d'une revue de la publication, d'un audit des données (sur site ou à distance) sur la base d'une revue analytique, de tests substantifs par échantillon, de comparaison avec des ratios de performance sectoriels, d'entretiens et d'un rapport d'assurance comprenant l'attestation de présence et l'avis sur la sincérité par les commissaires aux comptes choisis comme organismes tiers indépendants. Ces indicateurs concernent majoritairement la totalité du périmètre de référence, sauf pour certains indicateurs spécifiques, comme précisé dans le tableau ci-dessous.

Informations relatives au règlement Taxonomie

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, a fait le choix de ne pas appliquer totalement la notice de la Commission européenne du 21 décembre 2023 sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions légales de l'Acte délégué sur les divulgations en vertu de l'article 8 du Règlement taxonomique de l'UE sur la déclaration des activités et actifs économiques éligibles à la taxonomie et alignés sur la taxonomie, compte tenu de sa publication tardive.

Alignement des ménages

L'ensemble des opérations de financement d'acquisition immobilière ou de financement de travaux de rénovation immobilière des ménages, ainsi que les prêts destinés à financer l'acquisition d'un véhicule accordés depuis le 1^{er} janvier 2022 ont été considérés comme intégralement éligibles conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 du 06 juillet 2021. Afin de déterminer l'alignement de ces actifs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les informations disponibles dans son système d'informations pour chaque catégorie de prêts éligibles (prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, prêts à la rénovation de bâtiments, prêts pour véhicules).

Les prêts à la rénovation de bâtiments et les prêts pour véhicules ont été considérés comme non alignés faute d'informations disponibles, notamment s'agissant des critères DNSH (do not significant harm).

Afin de déterminer l'alignement de ses prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a classé ses différentes expositions, selon la date de construction du bâtiment (ou de délivrance du permis de construire), sur les normes existantes RT 2012 et RE 2020, ainsi que sur les DPE collectés en direct ou auprès de l'agence de la transition énergétique (ADEME). Ces différentes données ont été complétées par l'analyse des risques physiques menée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur ses portefeuilles. L'ensemble des prêts exposés aux risques climatiques physiques ont ainsi été considérés comme non alignés sur la taxonomie.

Pour les constructions neuves, dans le cas où la date de permis de construire n'est pas connue, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'évaluer la date de construction sur la base de la date d'obtention du prêt garanti par un bien immobilier, et ainsi déduire les consommations d'énergie primaire maximale à respecter pour que le bien immobilier soit aligné.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas appliqué les garanties sociales minimales à ses expositions sur les ménages, les considérant comme inadaptées au cas des ménages.

Le Green Asset ratio des ménages a été calculé sur la base de la valeur comptable brute des ménages et non sur le total des actifs couverts par la taxonomie, comme c'est le cas pour le GAR total.

Alignement des entreprises

Concernant les opérations de financement des entreprises financières et non financières, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a procédé à une recherche de l'éligibilité et de l'alignement publiés par ses contreparties au sein de leur document d'enregistrement universel, rapport de gestion ou déclaration de performance extra financière, publiés en 2023 lorsque l'objet du financement n'est pas connu. Les ratios ainsi publiés par ses contreparties ont servi de base pour pondérer les encours relatifs à ces entreprises. Dans le cas de financement dédiés, l'éligibilité de l'activité a été considérée selon le code NACE de l'activité et des échanges bilatéraux ont été menés afin de déterminer le respect des différents critères menant ou non à l'alignement de l'activité.

A noter que dans le cas d'une exposition sur une filiale qui ne publie pas d'informations relatives à l'alignement de son activité en propre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de s'appuyer sur le ratio publié par sa maison mère.

Les Green Asset ratios des entreprises financières et non financières ont été respectivement calculés sur la base de la valeur comptable brute des entreprises financières et non financières soumises à NFRD et non sur le total des actifs couverts par la taxonomie, comme c'est le cas pour le GAR total.

Alignement des collectivités locales

Les administrations locales sont incluses au numérateur du Green Asset Ratio dès lors que l'objet du financement est connu. En cas de prêts non affectés, l'exposition est exclue du périmètre des actifs couverts et sont reclassés en expositions souveraines.

Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux

L'alignement des sûretés obtenues n'a pas été calculé en l'absence d'informations probantes permettant de justifier l'alignement.

Alignement des activités liées au gaz fossile et au nucléaire

Afin de mesurer l'alignement de ses expositions au gaz fossile et au nucléaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les ratios d'éligibilité et d'alignement de ses contreparties publiés au sein de leur document d'enregistrement universel en 2023. Les ICP pour lesquels les tableaux des activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile doivent être publiés sont détaillés dans cette déclaration de performance extra-financière. Les tableaux relatifs aux activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile pour les activités économiques alignées à la taxonomie verte, les activités économiques éligibles mais non alignées à la taxonomie verte et les activités économiques non éligibles à la taxonomie verte ont été présentés pour les expositions sur encours au bilan. Ces tableaux n'ont pas été reproduits pour les expositions hors bilan ni pour le flux de nouvelles expositions au bilan ou hors bilan.

Éligibilité des actifs aux autres objectifs environnementaux

Conformément à l'article 5 du règlement délégué (UE) 2023/2486, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est tenu de publier l'éligibilité de son portefeuille aux quatre objectifs climatiques (protection des ressources aquatiques et marines, transition vers une économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes). Faute d'informations disponibles, publiés par ses contreparties, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas pu procéder à l'analyse de l'éligibilité et a donc fait le choix de ne pas les inclure dans son ratio d'éligibilité. À compter de 2025, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuiera sur les données publiées par ses contreparties NFRD dans leurs rapports de durabilité pour publier l'éligibilité de son portefeuille sur l'ensemble du périmètre de la taxonomie.

3.13 INFORMATIONS RELATIVES AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Informations sur les thématiques nouvellement traitées dans le cadre de la DPEF et exclues du tableau de concordance :

■ lutte contre la précarité alimentaire : non applicable ;

■ respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable : non applicable.

Article R.225-105 et L.225-102-1 du Code du commerce	Paragraphe
Modèle d'affaires	3.2.2 ; 3.2.3
Risques extra-financiers	3.3
Politiques menées/résultats de ces politiques	3.2.4
1° Informations sociales :	
a) Emploi :	
▪ l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge, et par zone géographique	3.7.5
▪ les embauches et les licenciements	3.7.5
▪ les rémunérations et leur évolution	3.7.5
b) Organisation du travail :	
▪ l'organisation du temps de travail	3.7.5
▪ l'absentéisme	3.7.5
c) Santé et sécurité :	
▪ les conditions de santé et de sécurité au travail	3.7.3
▪ les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ^[1]	3.7.5
d) Relations sociales :	
▪ l'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	3.7.4
▪ le bilan des accords collectifs, notamment en matière de santé et de sécurité au travail	3.7.4
e) Formation :	
▪ les politiques mises en œuvre en matière de formation, notamment en matière de protection de l'environnement	3.7.2
▪ le nombre total d'heures de formation	3.7.5

Article R.225-105 et L.225-102-1 du Code du commerce	Paragraphe
f) Égalité de traitement :	
▪ les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	3.7.1
▪ les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	3.7.1
▪ la politique de lutte contre les discriminations	3.7.1
2° Informations environnementales :	
a) Politique générale en matière environnementale :	
▪ l'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	3.8.1
▪ les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	3.8.1
▪ le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	-
b) Pollution :	
▪ les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	3.8.6
▪ la prise en compte de toute forme de pollution spécifique à une activité, notamment les nuisances sonores et lumineuses	3.8.1
c) Économie circulaire :	
▪ la prévention et gestion des déchets	3.8.1
▪ les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	3.8.1
▪ les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	3.8.1
▪ l'utilisation durable des ressources	3.8.1
▪ la consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	3.8.1
▪ la consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	3.8.1
▪ la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	3.8.1
▪ l'utilisation des sols	NA
d) Changement climatique :	
▪ les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	3.8.1
▪ les mesures prises pour l'adaptation aux conséquences du changement climatique	3.8.5 ; 3.8.6
▪ les objectifs de réduction fixés volontairement à moyen long terme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les moyens mis en œuvre à cet effet	3.2.4.2 ; 3.8.1 à 3.8.5
e) Protection de la biodiversité :	
▪ les mesures prises pour préserver ou restaurer la biodiversité	3.8.7
3° Informations sociétales	
a) Engagements sociétaux en faveur du développement durable :	
▪ l'impact de l'activité de la société en matière d'emploi et de développement local	3.7.1 ; 3.6.3 à 3.6.6
▪ l'impact de l'activité de la société sur les populations riveraines ou locales ^[2]	3.6.3 ; 3.6.4
▪ les relations entretenues avec les parties prenantes de la société et les modalités du dialogue avec celles-ci	3.2.3 ; 3.4.1 ; 3.5.2
▪ les actions de partenariat ou de mécénat	3.2.3 ; 3.6.4
b) Sous-traitance et fournisseurs :	
▪ la prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	3.6.1
▪ la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale;	3.6.2
c) Loyauté des pratiques :	
▪ les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	3.4.3

Article R.225-105 et L.225-102-1 du Code du commerce	Paragraphe
Informations complémentaires	
1° Informations relatives à la lutte contre la corruption :	
▪ les actions engagées pour prévenir la corruption	3.4.3
2° Informations relatives aux actions en faveur des droits de l'homme	
a) Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :	
▪ au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	3.7.4; 3.7.5
▪ à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	3.7.1; 3.7.5
▪ à l'élimination du travail forcé ou obligatoire	3.6.1; 3.6.2; 3.7.5
▪ à l'abolition effective du travail des enfants	3.6.1; 3.6.2; 3.7.5
b) Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	3.4.3, 3.11.3
3° Autres informations	
Engagements sociétaux en faveur :	
▪ de la lutte contre la précarité alimentaire	3.6.4
▪ du respect du bien-être animal	NC
▪ d'une alimentation responsable, équitable et durable	NC
▪ du lien Nation-armée	NC
▪ de l'engagement dans les réserves	NC
▪ de la pratique d'activités physiques et sportives	3.6.4
▪ des personnes en situation de handicap	3.7.1
Les postes d'émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval	3.8.1
Plan d'action visant à réduire les émissions (recours aux modes ferroviaire et fluvial, aux biocarburants et à l'électromobilité)	3.8.1

[1] Seul le nombre d'accidents de travail est reporté.

[2] Crédit Mutuel Alliance Fédérale évoque son impact territorial à travers son implantation locale. Son activité n'a pas d'impact en revanche sur les populations riveraines.

3.14 ANNEXES

Modèles généraux

- Modèle 1 : Actifs entrant dans le calcul du GAR
- Modèle 2 : GAR Informations par secteur
- Modèle 3 : ICP GAR Encours
- Modèle 4 : ICP GAR Flux
- Modèle 5 : ICP des expositions de hors bilan

Modèles spécifiques aux activités liées au gaz fossiles et au nucléaire

- Modèle 1 : Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile
- Modèle 2 : Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)
- Modèle 3 : Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)
- Modèle 4 : Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci
- Modèle 5 : Activités économiques non éligibles à la taxonomie

3

Modèles généraux

MODÈLE 1 - ACTIFS ENTRANT DANS LE CALCUL DU GREEN ASSET RATIO (GAR)

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (Capex) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Million EUR	GAR - ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR	a	b	c	d	e	f	
		Date de référence des informations 2023						
		Atténuation du changement climatique (CCM)						
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						
		Valeur comptable brute totale	Dont utilisation du produit		Dont transitoire		Dont habilitant	
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	296 247	198 302	31 170	30 352	14	443	
2	Entreprises financières	21 912	913	96	0	3	58	
3	Établissements de crédit	9 735	57	0	0	0	0	
4	- Prêts et avances	4 188	7	0	0	0	0	
5	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	5 546	50	0	0	0	0	
6	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0	
7	Autres entreprises financières	12 177	856	96	0	3	58	
8	dont entreprises d'investissement	4	0	0	0	0	0	
9	- Prêts et avances	4	0	0	0	0	0	
10	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	
11	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0	
12	dont sociétés de gestion	137	0	0	0	0	0	
13	- Prêts et avances	137	0	0	0	0	0	
14	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	
15	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0	
16	dont entreprises d'assurance	8 962	699	87	0	3	49	
17	- Prêts et avances	23	0	0	0	0	0	
18	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0	
19	- Instruments de capitaux propres	8 940	699	87	-	3	49	
20	Entreprises non financières	16 508	3 534	722	0	11	385	
21	- Prêts et avances	16 314	3 534	722	0	11	385	
22	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	179	0	0	0	0	0	
23	- Instruments de capitaux propres	14	0	0	-	0	0	
24	Ménages	251 471	193 779	30 352	30 352	0	0	
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	190 657	190 657	30 352	30 352	0	0	
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 426	1 426	0	0	0	0	
27	dont prêts pour véhicules à moteur	4 714	1 696	0	0	0	0	
28	Financement d'administrations locales	6 340	76	0	0	0	0	
29	Financement du logement	76	76	0	0	0	0	
30	Autres financements d'administrations locales	6 264	0	0	0	0	0	
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	16	0	0	0	0	0	
32	Autres actifs exclus du numérateurs pour le calcul du GAR (mais couverts par le dénominateur)	328 283	0	0	0	0	0	
33	Entreprises financières et entreprises non financières	291 440	-	-	-	-	-	
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	266 190	-	-	-	-	-	
35	- Prêts et avances	247 895	-	-	-	-	-	
36	<i>dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	38 700	-	-	-	-	-	
37	<i>dont prêts à la rénovation de bâtiments</i>	0	-	-	-	-	-	
38	- Titres de créance	11 466	-	-	-	-	-	
39	- Instruments de capitaux propres	6 828	-	-	-	-	-	

g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence des informations 2023								
Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
	Dont utilisation du produit			Dont utilisation du produit			Dont transitoire	Dont habilitant
			Dont habilitant					
1 004	468	0	468	199 306	31 638	30 352	14	911
981	467	0	467	1 894	563	0	3	525
0	0	0	0	57	0	0	0	0
0	0	0	0	7	0	0	0	0
0	0	0	0	50	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
981	467	0	467	1 836	563	0	3	525
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
981	467	0	467	1 680	554	0	3	516
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
981	467	-	467	1 680	554	-	3	516
23	1	0	1	3 557	723	0	11	386
23	1	0	1	3 557	723	0	11	386
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	-	0	0
0	0	0	0	193 779	30 352	30 352	0	0
0	0	0	0	190 657	30 352	30 352	0	0
0	0	0	0	1 426	0	0	0	0
-	-	-	-	1 696	0	0	0	0
0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-

RESPONSABILITÉ SOCIALE ET MUTUALISTE

Annexes

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations 2023					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
Million EUR		Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	25 251	-	-	-	-	-
41	- Prêts et avances	21 461	-	-	-	-	-
42	- Titres de créance	3 496	-	-	-	-	-
43	- Instruments de capitaux propres	294	-	-	-	-	-
44	Dérivés	1 525	-	-	-	-	-
45	Prêts interbancaires à vue	4 505	-	-	-	-	-
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 078	-	-	-	-	-
47	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	29 736	-	-	-	-	-
48	Total des actifs GAR	624 530	198 302	31 170	30 352	14	443
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	190 418	-	-	-	-	-
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	63 683	-	-	-	-	-
51	Expositions sur des banques centrales	100 322	-	-	-	-	-
52	Portefeuille de négociation	26 413	-	-	-	-	-
53	Total des actifs	814 949	198 302	31 170	30 352	14	443
EXPOSITIONS DE HORS-BILAN - ENTREPRISES SOUMISES AUX OBLIGATIONS DE PUBLICATION DE LA NFRD							
54	Garanties financières	26 827	3 415	1 146	0	16	871
55	Actifs sous gestion	148 924	5 385	1 257	0	86	716
56	dont titres de créance	45 139	2 858	539	0	34	239
57	dont instruments de capitaux propres	16 419	1 518	456	0	8	370

1. Ce modèle comprend des informations sur les prêts et avances, les titres de créances et les instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire qui concernent des entreprises financières, des entreprises non financières, PME incluses, des ménages (immobilier résidentiel, prêts à la rénovation de logements et prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement de logements).

2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes sont à prendre en considération : Actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sûretés immobilières saisies par les établissements de crédit en échange de l'annulation de dettes.

3. Les banques qui ont des filiales en dehors de l'UE doivent fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties hors UE. Pour les expositions hors UE, si l'absence d'exigences et de méthodes communes en matière de publication d'informations pose des difficultés supplémentaires, puisque la taxonomie de l'UE et la directive ne s'appliquent qu'au niveau de l'Union, les établissements de crédit ayant des filiales dans des pays tiers devraient, compte tenu de l'importance de ces expositions pour eux, publier dans toute la mesure du possible, un GAR distinct pour leurs expositions hors UE, sous forme d'estimations et de fourchettes, en s'aidant d'approximations et en expliquant les hypothèses, les réserves et les limitations.

4. Pour les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions créées après la date d'entrée en application de l'obligation de publication.

g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af	
Date de référence des informations 2023									
Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)					
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
		Dont utilisation du produit		Dont habitant					
						Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habitant
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 004	468	0	468	199 306	31 638	30 352	14	911	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1 004	468	0	468	199 306	31 638	30 352	14	911	
53	1	0	1	3 468	1 147	0	16	872	
87	9	0	9	5 472	1 266	0	86	724	
31	0	0	0	2 889	539	0	34	239	
14	5	0	5	1 532	461	0	8	375	

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

	a	b	c	d	e	f	
	Date de référence des informations 2023						
	Atténuation du changement climatique (CCM)						
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
	Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)						
Million EUR	Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
GAR - ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR							
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	296 247	200 305	31 744	30 352	59	646
2	Entreprises financières	21 912	971	175	0	10	96
3	Établissements de crédit	9 735	10	1	0	0	1
4	- Prêts et avances	4 188	10	1	0	0	1
5	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	5 546	0	0	0	0	0
6	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
7	Autres entreprises financières	12 177	961	174	0	10	95
8	dont entreprises d'investissement	4	0	0	0	0	0
9	- Prêts et avances	4	0	0	0	0	0
10	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
11	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
12	dont sociétés de gestion	137	0	0	0	0	0
13	- Prêts et avances	137	0	0	0	0	0
14	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15	- Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
16	dont entreprises d'assurance	8 962	699	139	0	9	61
17	- Prêts et avances	23	0	0	0	0	0
18	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19	- Instruments de capitaux propres	8 940	699	139	-	9	61
20	Entreprises non financières	16 508	5 478	1 217	0	49	550
21	- Prêts et avances	16 314	5 478	1 217	0	49	550
22	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	179	0	0	0	0	0
23	- Instruments de capitaux propres	14	0	0	-	0	0
24	Ménages	251 471	193 779	30 352	30 352	0	0
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	190 657	190 657	30 352	30 352	0	0
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 426	1 426	0	0	0	0
27	dont prêts pour véhicules à moteur	4 714	1 696	0	0	0	0
28	Financement d'administrations locales	6 340	76	0	0	0	0
29	Financement du logement	76	76	0	0	0	0
30	Autres financements d'administrations locales	6 264	0	0	0	0	0
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	16	0	0	0	0	0
32	Autres actifs exclus du numérateurs pour le calcul du GAR (mais couverts par le dénominateur)	328 283	0	0	0	0	0
33	Entreprises financières et entreprises non financières	291 440	-	-	-	-	-
34	PME et entreprises non financières (autres que des PME) non soumises aux obligations de publication de la NFRD	266 190	-	-	-	-	-
35	- Prêts et avances	247 895	-	-	-	-	-
36	<i>dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux</i>	38 700	-	-	-	-	-
37	<i>dont prêts à la rénovation de bâtiments</i>	0	-	-	-	-	-
38	- Titres de créance	11 466	-	-	-	-	-
39	- Instruments de capitaux propres	6 828	-	-	-	-	-

g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af	
Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)					
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
	Dont utilisation du produit		Dont habitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire	Dont habitant	
5 891	40	0	0	206 196	31 784	30 352	59	647	
970	17	0	0	1 941	192	0	10	96	
10	0	0	0	20	1	0	0	1	
10	0	0	0	20	1	0	0	1	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	-	0	0	0	-	0	0	
960	17	0	0	1 921	191	0	10	95	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	-	0	0	0	-	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	-	0	0	0	-	0	0	
699	17	0	0	1 398	156	0	9	61	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
699	17	-	0	1 398	156	-	9	61	
4 921	23	0	0	10 399	1 240	0	49	550	
4 921	23	0	0	10 399	1 240	0	49	550	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	-	0	0	0	-	0	0	
0	0	0	0	193 779	30 352	30 352	0	0	
0	0	0	0	190 657	30 352	30 352	0	0	
0	0	0	0	1 426	0	0	0	0	
-	-	-	-	1 696	0	0	0	0	
0	0	0	0	76	0	0	0	0	
0	0	0	0	76	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	

		a	b	c	d	e	f
		Date de référence des informations 2023					
		Atténuation du changement climatique (CCM)					
		Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
		Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)					
Million EUR	Valeur comptable brute totale			Dont utilisation du produit	Dont transitoire	Dont habilitant	
40	Contreparties de pays tiers non soumises aux obligations de publication de la NFRD	25 251	-	-	-	-	-
41	- Prêts et avances	21 461	-	-	-	-	-
42	- Titres de créance	3 496	-	-	-	-	-
43	- Instruments de capitaux propres	294	-	-	-	-	-
44	Dérivés	1 525	-	-	-	-	-
45	Prêts interbancaires à vue	4 505	-	-	-	-	-
46	Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 078	-	-	-	-	-
47	Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	29 736	-	-	-	-	-
48	Total des actifs GAR	624 530	200 305	31 744	30 352	59	646
49	Actifs n'entrant pas dans le calcul du GAR	190 418	-	-	-	-	-
50	Administrations centrales et émetteurs supranationaux	63 683	-	-	-	-	-
51	Expositions sur des banques centrales	100 322	-	-	-	-	-
52	Portefeuille de négociation	26 413	-	-	-	-	-
53	Total des actifs	814 949	200 779	31 744	30 352	59	646
EXPOSITIONS DE HORS-BILAN - ENTREPRISES SOUMISES AUX OBLIGATIONS DE PUBLICATION DE LA NFRD							
54	Garanties financières	26 827	3 872	1 146	0	32	803
55	Actifs sous gestion	148 924	9 746	1 868	0	83	1 001
56	dont titres de créance	45 139	5 029	939	0	25	582
57	dont instruments de capitaux propres	16 419	3 671	577	0	33	262

1. Ce modèle comprend des informations sur les prêts et avances, les titres de créances et les instruments de capitaux propres du portefeuille bancaire qui concernent des entreprises financières, des entreprises non financières, PME incluses, des ménages (immobilier résidentiel, prêts à la rénovation de logements et prêts automobiles uniquement) et des administrations locales/municipalités (financement de logements).

2. Les catégories comptables d'actifs financiers suivantes sont à prendre en considération : Actifs financiers au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, investissements dans des filiales, coentreprises et entreprises associées, actifs financiers désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat, et sûretés immobilières saisies par les établissements de crédit en échange de l'annulation de dettes.

3. Les banques qui ont des filiales en dehors de l'UE doivent fournir ces informations séparément pour les expositions sur des contreparties hors UE. Pour les expositions hors UE, si l'absence d'exigences et de méthodes communes en matière de publication d'informations pose des difficultés supplémentaires, puisque la taxonomie de l'UE et la directive ne s'appliquent qu'au niveau de l'Union, les établissements de crédit ayant des filiales dans des pays tiers devraient, compte tenu de l'importance de ces expositions pour eux, publier dans toute la mesure du possible, un GAR distinct pour leurs expositions hors UE, sous forme d'estimations et de fourchettes, en s'aidant d'approximations et en expliquant les hypothèses, les réserves et les limitations.

4. Pour les prêts automobiles, les établissements n'incluent que les expositions créées après la date d'entrée en application de l'obligation de publication.

g	h	i	j	ab	ac	ad	ae	af
Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				Dont durable sur le plan environnemental (aligné sur la taxonomie)				
Dont utilisation du produit		Dont habilitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire		Dont habilitant
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 891	40	0	0	206 196	31 784	30 352	59	647
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 891	40	0	0	206 670	31 784	30 352	59	647
3 765	4	0	1	7 637	1 150	0	32	804
9 742	12	0	0	19 488	1 880	0	83	1 001
5 217	3	0	0	10 245	942	0	25	582
3 677	5	0	0	7 348	581	0	33	262

Les informations relatives à l'éligibilité du portefeuille aux objectifs environnementaux (ressources aquatiques et marines, économie circulaire, prévention et réduction de la pollution, biodiversité et écosystèmes) n'ont pas pu être collectées, faute de données publiées par les contreparties NFRD au sein de leur déclaration de performance extra-financière pour l'exercice 2023. Elles seront produites et intégrées au calcul du ratio d'éligibilité à compter de l'exercice 2024.

MODÈLE 2 - GREEN ASSET RATIO : INFORMATIONS PAR SECTEUR

Les informations de ce modèle sont établies uniquement sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (Capex) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab										
													Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)		
													Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD
													Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)													
	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR											
1	A01.11-Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	36	0	-	-	36	0	-	-	36	0	-	-									
2	A01.13-Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-									
3	A01.21-Culture de la vigne	20	0	-	-	20	0	-	-	20	0	-	-									
4	A01.45-Élevage d'ovins et de caprins	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-									
5	A01.49-Élevage d'autres animaux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-									
6	A02.20-Exploitation forestière	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-									
7	B08.11-Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-									
8	B08.12-Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	16	2	-	-	16	0	-	-	16	2	-	-									
9	B08.99-Autres activités extractives n.c.a.	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-									
10	B09.10-Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	76	0	-	-	76	0	-	-	76	0	-	-									
11	B09.90-Activités de soutien aux autres industries extractives	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-									
12	C10.12-Transformation et conservation de la viande de volaille	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-									
13	C10.39-Autre transformation et conservation de fruits et légumes	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-									
14	C10.51-Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-									
15	C10.61-Travail des grains	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-									
16	C10.71-Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-									
17	C10.72-Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-									
18	C10.73-Fabrication de pâtes alimentaires	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-									
19	C10.81-Fabrication de sucre	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-									
20	C10.82-Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-									
21	C10.85-Fabrication de plats préparés	10	0	-	-	10	0	-	-	10	0	-	-									
22	C10.86-Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-									
23	C10.89-Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-									

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
24 C11.01-Production de boissons alcooliques distillées	27	0	-	-	27	0	-	-	27	0	-	-
25 C11.02-Production de vin (de raisin)	83	0	-	-	83	0	-	-	83	0	-	-
26 C11.05-Fabrication de bière	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
27 C11.07-Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
28 C13.92-Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
29 C13.96-Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
30 C15.11-Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-
31 C15.12-Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
32 C16.23-Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
33 C16.24-Fabrication d'emballages en bois	35	0	-	-	35	0	-	-	35	0	-	-
34 C17.12-Fabrication de papier et de carton	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
35 C17.21-Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
36 C18.12-Autre imprimerie (labeur)	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
37 C19.20-Reproduction d'enregistrements	12	0	-	-	12	0	-	-	12	0	-	-
38 C20.11-Fabrication de gaz industriels	131	0	-	-	131	0	-	-	131	0	-	-
39 C20.14-Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
40 C20.15-Fabrication de produits azotés et d'engrais	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
41 C20.16-Fabrication de matières plastiques de base	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
42 C20.20-Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
43 C20.41-Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	12	0	-	-	12	0	-	-	12	0	-	-
44 C20.42-Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	86	0	-	-	86	0	-	-	86	0	-	-
45 C20.53-Fabrication d'huiles essentielles	55	0	-	-	55	0	-	-	55	0	-	-
46 C20.59-Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
47 C21.10-Fabrication de produits pharmaceutiques de base	15	0	-	-	15	0	-	-	15	0	-	-
48 C21.20-Fabrication de préparations pharmaceutiques	94	0	-	-	94	0	-	-	94	0	-	-
49 C22.11-Fabrication et rechapage de pneumatiques	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
50 C22.19-Fabrication d'autres articles en caoutchouc	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
51 C22.21-Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
52 C22.22-Fabrication d'emballages en matières plastiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
53 C22.23-Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
54 C22.29-Fabrication d'autres articles en matières plastiques	79	0	-	-	79	0	-	-	79	0	-	-
55 C23.11-Fabrication de verre plat	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
56 C23.12-Façonnage et transformation du verre plat	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
57 C23.19-Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
58 C23.20-Fabrication de produits réfractaires	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
59 C23.32-Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
60 C23.51-Fabrication de ciment	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
61 C23.61-Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
62 C23.62-Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
63 C23.63-Fabrication de béton prêt à l'emploi	10	0	-	-	10	0	-	-	10	0	-	-
64 C23.64-Fabrication de mortiers et bétons secs	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
65 C23.99-Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	28	4	-	-	28	0	-	-	28	4	-	-
66 C24.10-Sidérurgie	22	1	-	-	22	0	-	-	22	1	-	-
67 C24.20-Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
68 C24.33-Profilage à froid par formage ou pliage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
69 C24.43-Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
70 C24.45-Métallurgie des autres métaux non ferreux	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
71 C24.51-Fonderie de fonte	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
72 C25.11-Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
73 C25.12-Fabrication de portes et fenêtres en métal	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
74 C25.50-Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
75 C25.62-Décolletage	60	0	-	-	60	0	-	-	60	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
76 C25.72-Fabrication de serrures et de ferrures	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
77 C25.94-Fabrication de vis et de boulons	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
78 C25.99-Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
79 C26.11-Fabrication de composants électroniques	46	0	-	-	46	0	-	-	46	0	-	-
80 C26.12-Fabrication de cartes électroniques assemblées	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
81 C26.20-Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
82 C26.30-Fabrication d'équipements de communication	10	0	-	-	10	0	-	-	10	0	-	-
83 C26.51-Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	53	0	-	-	53	0	-	-	53	0	-	-
84 C26.60-Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
85 C26.70-Fabrication de matériels optique et photographique	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
86 C27.11-Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-
87 C27.12-Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	15	3	-	-	15	0	-	-	15	3	-	-
88 C27.20-Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
89 C27.32-Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
90 C27.33-Fabrication de matériel d'installation électrique	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
91 C27.40-Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	1	1	-	-	1	0	-	-	1	1	-	-
92 C27.51-Fabrication d'appareils électroménagers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
93 C27.90-Fabrication d'autres matériels électriques	12	0	-	-	12	0	-	-	12	0	-	-
94 C28.11-Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	56	4	-	-	56	0	-	-	56	4	-	-
95 C28.13-Fabrication d'autres pompes et compresseurs	16	0	-	-	16	0	-	-	16	0	-	-
96 C28.15-Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
97 C28.22-Fabrication de matériel de lavage et de manutention	125	2	-	-	125	0	-	-	125	2	-	-
98 C28.25-Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
99 C28.29-Fabrication de machines diverses d'usage général	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
100 C28.30-Fabrication de machines agricoles et forestières	27	3	-	-	27	0	-	-	27	3	-	-
101 C28.91-Fabrication de machines pour la métallurgie	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
102 C28.93-Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
103 C28.99-Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
104 C29.10-Construction de véhicules automobiles	465	7	-	-	465	0	-	-	465	7	-	-
105 C29.20-Fabrication de carrosseries et remorques	5	1	-	-	5	0	-	-	5	1	-	-
106 C29.31-Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
107 C29.32-Fabrication d'autres équipements automobiles	64	2	-	-	64	0	-	-	64	2	-	-
108 C30.11-Construction de navires et de structures flottantes	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
109 C30.12-Construction de bateaux de plaisance	10	3	-	-	10	0	-	-	10	3	-	-
110 C30.20-Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	42	24	-	-	42	0	-	-	42	24	-	-
111 C30.30-Construction aéronautique et spatiale	342	0	-	-	342	0	-	-	342	0	-	-
112 C32.11-Frappe de pièces de monnaie	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
113 C32.12-Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
114 C32.50-Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
115 C32.91-Fabrication d'articles de broserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
116 C32.99-Autres activités manufacturières n.c.a.	45	0	-	-	45	0	-	-	45	0	-	-
117 C33.11-Réparation d'ouvrages en métaux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
118 C33.12-Réparation de machines et équipements mécaniques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
119 C33.16-Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	194	0	-	-	194	0	-	-	194	0	-	-
120 C33.20-Installation de machines et d'équipements industriels	7	1	-	-	7	0	-	-	7	1	-	-
121 D35.11-Production d'électricité	177	3	-	-	177	0	-	-	177	3	-	-
122 D35.12-Transport d'électricité	7	2	-	-	7	0	-	-	7	2	-	-
123 D35.13-Distribution d'électricité	123	41	-	-	123	0	-	-	123	41	-	-
124 D35.14-Commerce d'électricité	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
125 D35.21-Production de combustibles gazeux	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
126 D35.22-Distribution de combustibles gazeux par conduites	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR	Mn EUR
127 D35.23-Commerce de combustibles gazeux par conduites	15	0	-	-	15	0	-	-	15	0	-	-
128 D35.30-Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	22	3	-	-	22	0	-	-	22	3	-	-
129 E36.00-Captage, traitement et distribution d'eau	68	21	-	-	68	0	-	-	68	21	-	-
130 E37.00-Collecte et traitement des eaux usées	15	5	-	-	15	0	-	-	15	5	-	-
131 E38.11-Collecte des déchets non dangereux	57	3	-	-	57	0	-	-	57	3	-	-
132 E38.12-Collecte des déchets dangereux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
133 E38.21-Traitement et élimination des déchets non dangereux	5	1	-	-	5	0	-	-	5	1	-	-
134 E38.22-Traitement et élimination des déchets dangereux	7	1	-	-	7	0	-	-	7	1	-	-
135 E38.31-Démantèlement d'épaves	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
136 E38.32-Récupération de déchets triés	39	1	-	-	39	0	-	-	39	1	-	-
137 E39.00-Dépollution et autres services de gestion des déchets	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
138 F41.10-Supports juridiques de programmes	323	64	-	-	323	0	-	-	323	64	-	-
139 F41.20-Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	80	9	-	-	80	0	-	-	80	9	-	-
140 F42.11-Construction de routes et autoroutes	147	17	-	-	147	0	-	-	147	17	-	-
141 F42.12-Construction de voies ferrées de surface et souterraines	64	7	-	-	64	0	-	-	64	7	-	-
142 F42.13-Construction de ponts et tunnels	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
143 F42.21-Construction de réseaux pour fluides	20	5	-	-	20	0	-	-	20	5	-	-
144 F42.22-Construction de réseaux électriques et de télécommunications	80	10	-	-	80	0	-	-	80	10	-	-
145 F42.91-Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
146 F42.99-Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	19	1	-	-	19	0	-	-	19	1	-	-
147 F43.11-Travaux de démolition	31	0	-	-	31	0	-	-	31	0	-	-
148 F43.12-Travaux de préparation des sites	6	1	-	-	6	0	-	-	6	1	-	-
149 F43.21-Installation électrique	116	14	-	-	116	0	-	-	116	14	-	-
150 F43.22-Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	22	2	-	-	22	0	-	-	22	2	-	-
151 F43.29-Autres travaux d'installation	6	1	-	-	6	0	-	-	6	1	-	-
152 F43.32-Travaux de menuiserie	18	2	-	-	18	0	-	-	18	2	-	-
153 F43.99-Travaux d'étanchéification	21	3	-	-	21	0	-	-	21	3	-	-
154 G45.11-Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	239	1	-	-	239	0	-	-	239	1	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
155 G45.19-Commerce d'autres véhicules automobiles	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-
156 G45.31-Commerce de gros d'équipements automobiles	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
157 G45.32-Commerce de détail d'équipements automobiles	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
158 G46.11-Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits sem	28	0	-	-	28	0	-	-	28	0	-	-
159 G46.12-Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-
160 G46.17-Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
161 G46.18-Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
162 G46.19-Intermédiaires du commerce en produits divers	31	0	-	-	31	0	-	-	31	0	-	-
163 G46.21-Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
164 G46.31-Commerce de gros de fruits et légumes	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
165 G46.33-Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
166 G46.34-Commerce de gros de boissons	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
167 G46.36-Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
168 G46.38-Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
169 G46.39-Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	31	0	-	-	31	0	-	-	31	0	-	-
170 G46.42-Commerce de gros d'habillement et de chaussures	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
171 G46.43-Commerce de gros d'appareils électroménagers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
172 G46.45-Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	21	0	-	-	21	0	-	-	21	0	-	-
173 G46.46-Commerce de gros de produits pharmaceutiques	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
174 G46.49-Commerce de gros d'autres biens domestiques	11	0	-	-	11	0	-	-	11	0	-	-
175 G46.51-Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
176 G46.52-Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
177 G46.61-Commerce de gros de matériel agricole	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
178 G46.63-Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
179 G46.69-Commerce de gros d'autres machines et équipements	206	1	-	-	206	0	-	-	206	1	-	-
180 G46.71-Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	171	4	-	-	171	0	-	-	171	4	-	-
181 G46.72-Commerce de gros de minerais et métaux	46	1	-	-	46	0	-	-	46	1	-	-
182 G46.73-Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	157	0	-	-	157	0	-	-	157	0	-	-
183 G46.74-Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
184 G46.75-Commerce de gros de produits chimiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
185 G46.76-Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	25	0	-	-	25	0	-	-	25	0	-	-
186 G46.77-Commerce de gros de déchets et débris	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-
187 G46.90-Commerce de gros non spécialisé	13	1	-	-	13	0	-	-	13	1	-	-
188 G47.11-Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	324	0	-	-	324	0	-	-	324	0	-	-
189 G47.29-Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
190 G47.30-Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
191 G47.41-Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
192 G47.42-Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
193 G47.52-Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
194 G47.54-Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
195 G47.59-Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
196 G47.62-Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
197 G47.64-Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
198 G47.71-Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
199 G47.72-Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
200 G47.73-Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
201 G47.75-Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
202 G47.76-Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin sp	34	0	-	-	34	0	-	-	34	0	-	-
203 G47.78-Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
204 G47.91-Vente à distance	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
205 H49.10-Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	51	0	-	-	51	0	-	-	51	0	-	-
206 H49.31-Transports urbains et suburbains de voyageurs	35	0	-	-	35	0	-	-	35	0	-	-
207 H49.39-Transports routiers réguliers de voyageurs	34	0	-	-	34	0	-	-	34	0	-	-
208 H49.41-Transports routiers de fret	49	1	-	-	49	0	-	-	49	1	-	-
209 H49.50-Transports par conduites	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
210 H50.10-Transports maritimes et côtiers de passagers	16	1	-	-	16	0	-	-	16	1	-	-
211 H50.20-Transports maritimes et côtiers de fret	96	10	-	-	96	0	-	-	96	10	-	-
212 H51.10-Transports aériens de passagers	73	2	-	-	73	0	-	-	73	2	-	-
213 H52.10-Entreposage et stockage	111	6	-	-	111	0	-	-	111	6	-	-
214 H52.21-Services auxiliaires des transports terrestres	5	1	-	-	5	0	-	-	5	1	-	-
215 H52.23-Services auxiliaires des transports aériens	30	2	-	-	30	0	-	-	30	2	-	-
216 H52.29-Autres services auxiliaires des transports	41	1	-	-	41	0	-	-	41	1	-	-
217 H53.10-Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
218 I55.10-Hôtels et hébergement similaire	28	0	-	-	28	0	-	-	28	0	-	-
219 I55.20-Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
220 I56.10-Restaurants et services de restauration mobile	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
221 I56.21-Services des traiteurs	12	3	-	-	12	0	-	-	12	3	-	-
222 I56.29-Autres services de restauration	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
223 J58.11-Édition de livres	23	0	-	-	23	0	-	-	23	0	-	-
224 J58.13-Édition de journaux	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
225 J58.14-Édition de revues et périodiques	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
226 J58.29-Édition d'autres logiciels	24	0	-	-	24	0	-	-	24	0	-	-
227 J59.11-Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
228 J60.20-Programmation de télévision et télédiffusion	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
229 J61.10-Télécommunications filaires	359	0	-	-	359	0	-	-	359	0	-	-
230 J61.20-Télécommunications sans fil	49	2	-	-	49	0	-	-	49	2	-	-
231 J61.30-Télécommunications par satellite	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
232 J61.90-Autres activités de télécommunication	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
233 J62.01-Programmation informatique	32	0	-	-	32	0	-	-	32	0	-	-
234 J62.02-Conseil informatique	187	3	-	-	187	0	-	-	187	3	-	-
235 J62.03-Gestion d'installations informatiques	43	0	-	-	43	0	-	-	43	0	-	-
236 J62.09-Autres activités informatiques	15	0	-	-	15	0	-	-	15	0	-	-
237 J63.11-Traitement de données, hébergement et activités connexes	11	0	-	-	11	0	-	-	11	0	-	-
238 J63.12-Portails Internet	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
239 K64.20-Activités des sociétés holding	2 111	41	-	-	2 111	0	-	-	2 111	41	-	-
240 L68.10-Activités des marchands de biens immobiliers	85	0	-	-	85	0	-	-	85	0	-	-
241 L68.20-Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 287	109	-	-	1 287	0	-	-	1 287	109	-	-
242 L68.31-Agences immobilières	63	0	-	-	63	0	-	-	63	0	-	-
243 L68.32-Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	44	0	-	-	44	0	-	-	44	0	-	-
244 M70.10-Activités des sièges sociaux	3 440	158	-	-	3 440	0	-	-	3 440	158	-	-
245 M70.22-Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	621	10	-	-	621	0	-	-	621	10	-	-
246 M71.11-Activités d'architecture	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
247 M71.12-Activités d'ingénierie	108	32	-	-	108	0	-	-	108	32	-	-
248 M71.20-Contrôle technique automobile	23	0	-	-	23	0	-	-	23	0	-	-
249 M72.11-Recherche-développement en biotechnologie	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
250 M72.19-Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
251 M72.20-Recherche-développement en sciences humaines et sociales	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
252 M73.11-Activités des agences de publicité	54	0	-	-	54	0	-	-	54	0	-	-
253 M73.12-Régie publicitaire de médias	6	2	-	-	6	0	-	-	6	2	-	-
254 M73.20-Études de marché et sondages	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
255 M74.90-Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	37	10	-	-	37	0	-	-	37	10	-	-
256 M75.00-Activités vétérinaires	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
257 N77.11-Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers	347	31	-	-	347	0	-	-	347	31	-	-
258 N77.12-Location et location-bail de camions	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
259 N77.21-Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	11	3	-	-	11	0	-	-	11	3	-	-
260 N77.29-Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
261 N77.32-Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	6	1	-	-	6	0	-	-	6	1	-	-
262 N77.34-Location et location-bail de matériels de transport par eau	20	0	-	-	20	0	-	-	20	0	-	-
263 N77.35-Location et location-bail de matériels de transport aérien	303	0	-	-	303	0	-	-	303	0	-	-
264 N77.39-Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	199	0	-	-	199	0	-	-	199	0	-	-
265 N78.20-Activités des agences de travail temporaire	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
266 N79.11-Activités des agences de voyage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
267 N79.12-Activités des voyagistes	41	0	-	-	41	0	-	-	41	0	-	-
268 N80.10-Activités de sécurité privée	69	0	-	-	69	0	-	-	69	0	-	-
269 N81.10-Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
270 N81.21-Nettoyage courant des bâtiments	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
271 N81.29-Autres activités de nettoyage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
272 N82.11-Services administratifs combinés de bureau	58	1	-	-	58	0	-	-	58	1	-	-
273 N82.20-Activités de centres d'appels	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
274 N82.30-Organisation de salons professionnels et congrès	30	1	-	-	30	0	-	-	30	1	-	-
275 N82.92-Activités de conditionnement	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
276 N82.99-Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
277 O84.11-Administration publique générale	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
278 O84.23-Justice	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
279 P85.59-Enseignements divers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
280 Q86.10-Activités hospitalières	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
281 Q86.90-Autres activités pour la santé humaine	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
282 Q87.10-Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
283 Q87.30-Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques	41	0	-	-	41	0	-	-	41	0	-	-
284 R90.01-Arts du spectacle vivant	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
285 R90.03-Création artistique	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
286 R91.02-Gestion des musées	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
287 R92.00-Organisation de jeux de hasard et d'argent	20	0	-	-	20	0	-	-	20	0	-	-
288 R93.11-Gestion d'installations sportives	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
289 R93.12-Activités de clubs de sports	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
290 R93.21-Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
291 S94.12-Activités des organisations professionnelles	85	0	-	-	85	0	-	-	85	0	-	-
292 S94.20-Activités des syndicats de salariés	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
293 S95.11-Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
294 S96.02-Coiffure et soins de beauté	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
295 S96.04-Entretien corporel	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
296 U99.00-Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (Capex) des contreparties

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
1 A01.11-Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléagineuses	36	0	-	-	36	0	-	-	36	0	-	-
2 A01.13-Culture de légumes, de melons, de racines et de tubercules	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
3 A01.21-Culture de la vigne	20	0	-	-	20	0	-	-	20	0	-	-
4 A01.45-Élevage d'ovins et de caprins	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
5 A01.49-Élevage d'autres animaux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
6 A02.20-Exploitation forestière	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
7 B08.11-Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
8 B08.12-Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	16	1	-	-	16	0	-	-	16	1	-	-
9 B08.99-Autres activités extractives n.c.a.	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
10 B09.10-Activités de soutien à l'extraction d'hydrocarbures	76	0	-	-	76	0	-	-	76	0	-	-
11 B09.90-Activités de soutien aux autres industries extractives	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
12 C10.12-Transformation et conservation de la viande de volaille	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
13 C10.39-Autre transformation et conservation de fruits et légumes	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
14 C10.51-Exploitation de laiteries et fabrication de fromage	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
15 C10.61-Travail des grains	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
16 C10.71-Fabrication de pain et de pâtisserie fraîche	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
17 C10.72-Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
18 C10.73-Fabrication de pâtes alimentaires	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
19 C10.81-Fabrication de sucre	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
20 C10.82-Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
21 C10.85-Fabrication de plats préparés	10	0	-	-	10	0	-	-	10	0	-	-
22 C10.86-Fabrication d'aliments homogénéisés et diététiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
23 C10.89-Fabrication d'autres produits alimentaires n.c.a.	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
24 C11.01-Production de boissons alcooliques distillées	27	0	-	-	27	0	-	-	27	0	-	-
25 C11.02-Production de vin (de raisin)	83	0	-	-	83	0	-	-	83	0	-	-
26 C11.05-Fabrication de bière	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
27 C11.07-Industrie des eaux minérales et autres eaux embouteillées et des boissons rafraîchissantes	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
28 C13.92-Fabrication d'articles textiles, sauf habillement	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
29 C13.96-Fabrication d'autres textiles techniques et industriels	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
30 C15.11-Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-
31 C15.12-Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
32 C16.23-Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
33 C16.24-Fabrication d'emballages en bois	35	0	-	-	35	0	-	-	35	0	-	-
34 C17.12-Fabrication de papier et de carton	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
35 C17.21-Fabrication de papier et carton ondulés et d'emballages en papier ou en carton	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
36 C18.12-Autre imprimerie (labeur)	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
37 C19.20-Reproduction d'enregistrements	12	2	-	-	12	0	-	-	12	2	-	-
38 C20.11-Fabrication de gaz industriels	131	0	-	-	131	0	-	-	131	0	-	-
39 C20.14-Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
40 C20.15-Fabrication de produits azotés et d'engrais	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
41 C20.16-Fabrication de matières plastiques de base	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
42 C20.20-Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
43 C20.41-Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien	12	0	-	-	12	0	-	-	12	0	-	-
44 C20.42-Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	86	5	-	-	86	0	-	-	86	5	-	-
45 C20.53-Fabrication d'huiles essentielles	55	0	-	-	55	0	-	-	55	0	-	-
46 C20.59-Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
47 C21.10-Fabrication de produits pharmaceutiques de base	15	0	-	-	15	0	-	-	15	0	-	-
48 C21.20-Fabrication de préparations pharmaceutiques	94	0	-	-	94	0	-	-	94	0	-	-
49 C22.11-Fabrication et rechapage de pneumatiques	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
50 C22.19-Fabrication d'autres articles en caoutchouc	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
51 C22.21-Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
52 C22.22-Fabrication d'emballages en matières plastiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
53 C22.23-Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
54 C22.29-Fabrication d'autres articles en matières plastiques	79	3	-	-	79	0	-	-	79	3	-	-
55 C23.11-Fabrication de verre plat	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
56 C23.12-Façonnage et transformation du verre plat	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
57 C23.19-Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
58 C23.20-Fabrication de produits réfractaires	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
59 C23.32-Fabrication de briques, tuiles et produits de construction, en terre cuite	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
60 C23.51-Fabrication de ciment	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
61 C23.61-Fabrication d'éléments en béton pour la construction	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
62 C23.62-Fabrication d'éléments en plâtre pour la construction	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
63 C23.63-Fabrication de béton prêt à l'emploi	10	1	-	-	10	0	-	-	10	1	-	-
64 C23.64-Fabrication de mortiers et bétons secs	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
65 C23.99-Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.	28	2	-	-	28	0	-	-	28	2	-	-
66 C24.10-Sidérurgie	22	1	-	-	22	0	-	-	22	1	-	-
67 C24.20-Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
68 C24.33-Profilage à froid par formage ou pliage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
69 C24.43-Métallurgie du plomb, du zinc ou de l'étain	2	1	-	-	2	0	-	-	2	1	-	-
70 C24.45-Métallurgie des autres métaux non ferreux	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
71 C24.51-Fonderie de fonte	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
72 C25.11-Fabrication de structures métalliques et de parties de structures	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
73 C25.12-Fabrication de portes et fenêtres en métal	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
74 C25.50-Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
75 C25.62-Décolletage	60	0	-	-	60	0	-	-	60	0	-	-
76 C25.72-Fabrication de serrures et de ferrures	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
77 C25.94-Fabrication de vis et de boulons	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
78 C25.99-Fabrication d'autres produits métalliques n.c.a.	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
79 C26.11-Fabrication de composants électroniques	46	0	-	-	46	0	-	-	46	0	-	-
80 C26.12-Fabrication de cartes électroniques assemblées	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
81 C26.20-Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
82 C26.30-Fabrication d'équipements de communication	10	0	-	-	10	0	-	-	10	0	-	-
83 C26.51-Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation	53	1	-	-	53	0	-	-	53	1	-	-
84 C26.60-Fabrication d'équipements d'irradiation médicale, d'équipements électromédicaux et électrothérapeutiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
85 C26.70-Fabrication de matériels optique et photographique	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
86 C27.11-Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	30	4	-	-	30	0	-	-	30	4	-	-
87 C27.12-Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique	15	4	-	-	15	0	-	-	15	4	-	-
88 C27.20-Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
89 C27.32-Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	2	1	-	-	2	0	-	-	2	1	-	-
90 C27.33-Fabrication de matériel d'installation électrique	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
91 C27.40-Fabrication d'appareils d'éclairage électrique	1	1	-	-	1	0	-	-	1	1	-	-
92 C27.51-Fabrication d'appareils électroménagers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
93 C27.90-Fabrication d'autres matériels électriques	12	0	-	-	12	0	-	-	12	0	-	-
94 C28.11-Fabrication de moteurs et turbines, à l'exception des moteurs d'avions et de véhicules	56	12	-	-	56	0	-	-	56	12	-	-
95 C28.13-Fabrication d'autres pompes et compresseurs	16	0	-	-	16	0	-	-	16	0	-	-
96 C28.15-Fabrication d'engrenages et d'organes mécaniques de transmission	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
97 C28.22-Fabrication de matériel de levage et de manutention	125	9	-	-	125	0	-	-	125	9	-	-
98 C28.25-Fabrication d'équipements aérauliques et frigorifiques industriels	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
99 C28.29-Fabrication de machines diverses d'usage général	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-
100 C28.30-Fabrication de machines agricoles et forestières	27	6	-	-	27	0	-	-	27	6	-	-
101 C28.91-Fabrication de machines pour la métallurgie	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
102 C28.93-Fabrication de machines pour l'industrie agro-alimentaire	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
	Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)	
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
103 C28.99-Fabrication d'autres machines d'usage spécifique n.c.a.	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
104 C29.10-Construction de véhicules automobiles	465	39	-	-	465	0	-	-	465	39	-	-
105 C29.20-Fabrication de carrosseries et remorques	5	1	-	-	5	0	-	-	5	1	-	-
106 C29.31-Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
107 C29.32-Fabrication d'autres équipements automobiles	64	4	-	-	64	0	-	-	64	4	-	-
108 C30.11-Construction de navires et de structures flottantes	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
109 C30.12-Construction de bateaux de plaisance	10	1	-	-	10	0	-	-	10	1	-	-
110 C30.20-Construction de locomotives et d'autre matériel ferroviaire roulant	42	22	-	-	42	0	-	-	42	22	-	-
111 C30.30-Construction aéronautique et spatiale	342	2	-	-	342	0	-	-	342	2	-	-
112 C32.11-Frappe de pièces de monnaie	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
113 C32.12-Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
114 C32.50-Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
115 C32.91-Fabrication d'articles de broserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
116 C32.99-Autres activités manufacturières n.c.a.	45	0	-	-	45	0	-	-	45	0	-	-
117 C33.11-Réparation d'ouvrages en métaux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
118 C33.12-Réparation de machines et équipements mécaniques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
119 C33.16-Réparation et maintenance d'aéronefs et d'engins spatiaux	194	4	-	-	194	0	-	-	194	4	-	-
120 C33.20-Installation de machines et d'équipements industriels	7	1	-	-	7	0	-	-	7	1	-	-
121 D35.11-Production d'électricité	177	14	-	-	177	0	-	-	177	14	-	-
122 D35.12-Transport d'électricité	7	5	-	-	7	0	-	-	7	5	-	-
123 D35.13-Distribution d'électricité	123	78	-	-	123	0	-	-	123	78	-	-
124 D35.14-Commerce d'électricité	3	1	-	-	3	0	-	-	3	1	-	-
125 D35.21-Production de combustibles gazeux	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
126 D35.22-Distribution de combustibles gazeux par conduites	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
127 D35.23-Commerce de combustibles gazeux par conduites	15	0	-	-	15	0	-	-	15	0	-	-
128 D35.30-Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	22	5	-	-	22	0	-	-	22	5	-	-
129 E36.00-Captage, traitement et distribution d'eau	68	6	-	-	68	0	-	-	68	6	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
130 E37.00-Collecte et traitement des eaux usées	15	2	-	-	15	0	-	-	15	2	-	-
131 E38.11-Collecte des déchets non dangereux	57	2	-	-	57	0	-	-	57	2	-	-
132 E38.12-Collecte des déchets dangereux	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
133 E38.21-Traitement et élimination des déchets non dangereux	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
134 E38.22-Traitement et élimination des déchets dangereux	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
135 E38.31-Démantèlement d'épaves	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
136 E38.32-Récupération de déchets triés	39	0	-	-	39	0	-	-	39	0	-	-
137 E39.00-Dépollution et autres services de gestion des déchets	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
138 F41.10-Supports juridiques de programmes	323	116	-	-	323	0	-	-	323	116	-	-
139 F41.20-Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	80	8	-	-	80	0	-	-	80	8	-	-
140 F42.11-Construction de routes et autoroutes	147	7	-	-	147	0	-	-	147	7	-	-
141 F42.12-Construction de voies ferrées de surface et souterraines	64	8	-	-	64	0	-	-	64	8	-	-
142 F42.13-Construction de ponts et tunnels	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
143 F42.21-Construction de réseaux pour fluides	20	2	-	-	20	0	-	-	20	2	-	-
144 F42.22-Construction de réseaux électriques et de télécommunications	80	4	-	-	80	0	-	-	80	4	-	-
145 F42.91-Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
146 F42.99-Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.	19	1	-	-	19	0	-	-	19	1	-	-
147 F43.11-Travaux de démolition	31	0	-	-	31	0	-	-	31	0	-	-
148 F43.12-Travaux de préparation des sites	6	1	-	-	6	0	-	-	6	1	-	-
149 F43.21-Installation électrique	116	10	-	-	116	0	-	-	116	10	-	-
150 F43.22-Travaux de plomberie et installation de chauffage et de conditionnement d'air	22	1	-	-	22	0	-	-	22	1	-	-
151 F43.29-Autres travaux d'installation	6	2	-	-	6	0	-	-	6	2	-	-
152 F43.32-Travaux de menuiserie	18	2	-	-	18	0	-	-	18	2	-	-
153 F43.99-Travaux d'étanchéification	21	3	-	-	21	0	-	-	21	3	-	-
154 G45.11-Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	239	17	-	-	239	0	-	-	239	17	-	-
155 G45.19-Commerce d'autres véhicules automobiles	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-
156 G45.31-Commerce de gros d'équipements automobiles	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
157 G45.32-Commerce de détail d'équipements automobiles	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
158 G46.11-Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et produits sem	28	0	-	-	28	0	-	-	28	0	-	-
159 G46.12-Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-
160 G46.17-Intermédiaires du commerce en denrées, boissons et tabac	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
161 G46.18-Intermédiaires spécialisés dans le commerce d'autres produits spécifiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
162 G46.19-Intermédiaires du commerce en produits divers	31	1	-	-	31	0	-	-	31	1	-	-
163 G46.21-Commerce de gros de céréales, de tabac non manufacturé, de semences et d'aliments pour le bétail	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
164 G46.31-Commerce de gros de fruits et légumes	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
165 G46.33-Commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses comestibles	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
166 G46.34-Commerce de gros de boissons	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
167 G46.36-Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
168 G46.38-Commerce de gros d'autres produits alimentaires, y compris poissons, crustacés et mollusques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
169 G46.39-Commerce de gros non spécialisé de denrées, boissons et tabac	31	0	-	-	31	0	-	-	31	0	-	-
170 G46.42-Commerce de gros d'habillement et de chaussures	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
171 G46.43-Commerce de gros d'appareils électroménagers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
172 G46.45-Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté	21	1	-	-	21	0	-	-	21	1	-	-
173 G46.46-Commerce de gros de produits pharmaceutiques	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
174 G46.49-Commerce de gros d'autres biens domestiques	11	0	-	-	11	0	-	-	11	0	-	-
175 G46.51-Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de logiciels	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-
176 G46.52-Commerce de gros de composants et d'équipements électroniques et de télécommunication	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
177 G46.61-Commerce de gros de matériel agricole	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
178 G46.63-Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
179 G46.69-Commerce de gros d'autres machines et équipements	206	1	-	-	206	0	-	-	206	1	-	-
180 G46.71-Commerce de gros de combustibles et de produits annexes	171	91	-	-	171	1	-	-	171	93	-	-
181 G46.72-Commerce de gros de minerais et métaux	46	0	-	-	46	0	-	-	46	0	-	-
182 G46.73-Commerce de gros de bois, de matériaux de construction et d'appareils sanitaires	157	1	-	-	157	0	-	-	157	1	-	-
183 G46.74-Commerce de gros de quincaillerie et fournitures pour plomberie et chauffage	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
184 G46.75-Commerce de gros de produits chimiques	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
185 G46.76-Commerce de gros d'autres produits intermédiaires	25	0	-	-	25	0	-	-	25	0	-	-
186 G46.77-Commerce de gros de déchets et débris	13	0	-	-	13	0	-	-	13	0	-	-
187 G46.90-Commerce de gros non spécialisé	13	1	-	-	13	0	-	-	13	1	-	-
188 G47.11-Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire	324	1	-	-	324	0	-	-	324	1	-	-
189 G47.29-Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
190 G47.30-Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
191 G47.41-Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
192 G47.42-Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
193 G47.52-Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
194 G47.54-Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
195 G47.59-Commerce de détail de meubles, appareils d'éclairage et autres articles de ménage en magasin spécialisé	17	0	-	-	17	0	-	-	17	0	-	-
196 G47.62-Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
197 G47.64-Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
198 G47.71-Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
199 G47.72-Commerce de détail de chaussures et d'articles en cuir en magasin spécialisé	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
200 G47.73-Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
201 G47.75-Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
202 G47.76-Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin sp	34	0	-	-	34	0	-	-	34	0	-	-
203 G47.78-Autre commerce de détail de biens neufs en magasin spécialisé	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
204 G47.91-Vente à distance	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
205 H49.10-Transport ferroviaire interurbain de voyageurs	51	0	-	-	51	0	-	-	51	0	-	-
206 H49.31-Transports urbains et suburbains de voyageurs	35	0	-	-	35	0	-	-	35	0	-	-
207 H49.39-Transports routiers réguliers de voyageurs	34	0	-	-	34	0	-	-	34	0	-	-
208 H49.41-Transports routiers de fret	49	1	-	-	49	0	-	-	49	1	-	-
209 H49.50-Transports par conduites	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
210 H50.10-Transports maritimes et côtiers de passagers	16	0	-	-	16	0	-	-	16	0	-	-
211 H50.20-Transports maritimes et côtiers de fret	96	18	-	-	96	0	-	-	96	18	-	-
212 H51.10-Transports aériens de passagers	73	4	-	-	73	0	-	-	73	4	-	-
213 H52.10-Entreposage et stockage	111	21	-	-	111	0	-	-	111	21	-	-
214 H52.21-Services auxiliaires des transports terrestres	5	1	-	-	5	0	-	-	5	1	-	-
215 H52.23-Services auxiliaires des transports aériens	30	2	-	-	30	0	-	-	30	2	-	-
216 H52.29-Autres services auxiliaires des transports	41	2	-	-	41	0	-	-	41	2	-	-
217 H53.10-Activités de poste dans le cadre d'une obligation de service universel	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
218 I55.10-Hôtels et hébergement similaire	28	0	-	-	28	0	-	-	28	0	-	-
219 I55.20-Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
220 I56.10-Restaurants et services de restauration mobile	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
221 I56.21-Services des traiteurs	12	3	-	-	12	0	-	-	12	3	-	-
222 I56.29-Autres services de restauration	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
223 J58.11-Édition de livres	23	0	-	-	23	0	-	-	23	0	-	-
224 J58.13-Édition de journaux	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
225 J58.14-Édition de revues et périodiques	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
226 J58.29-Édition d'autres logiciels	24	2	-	-	24	0	-	-	24	2	-	-
227 J59.11-Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
228 J60.20-Programmation de télévision et télédiffusion	8	0	-	-	8	0	-	-	8	0	-	-
229 J61.10-Télécommunications filaires	359	0	-	-	359	0	-	-	359	0	-	-
230 J61.20-Télécommunications sans fil	49	0	-	-	49	0	-	-	49	0	-	-
231 J61.30-Télécommunications par satellite	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
232 J61.90-Autres activités de télécommunication	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
233 J62.01-Programmation informatique	32	0	-	-	32	0	-	-	32	0	-	-
234 J62.02-Conseil informatique	187	13	-	-	187	0	-	-	187	13	-	-
235 J62.03-Gestion d'installations informatiques	43	0	-	-	43	0	-	-	43	0	-	-
236 J62.09-Autres activités informatiques	15	2	-	-	15	0	-	-	15	2	-	-
237 J63.11-Traitement de données, hébergement et activités connexes	11	0	-	-	11	0	-	-	11	0	-	-
238 J63.12-Portails Internet	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
239 K64.20-Activités des sociétés holding	2 111	120	-	-	2 111	0	-	-	2 111	120	-	-
240 L68.10-Activités des marchands de biens immobiliers	85	0	-	-	85	0	-	-	85	0	-	-
241 L68.20-Location de terrains et d'autres biens immobiliers	1 287	89	-	-	1 287	21	-	-	1 287	109	-	-
242 L68.31-Agences immobilières	63	6	-	-	63	0	-	-	63	6	-	-
243 L68.32-Administration d'immeubles et autres biens immobiliers	44	0	-	-	44	0	-	-	44	0	-	-
244 M70.10-Activités des sièges sociaux	3 440	196	-	-	3 440	0	-	-	3 440	197	-	-
245 M70.22-Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	621	11	-	-	621	0	-	-	621	11	-	-
246 M71.11-Activités d'architecture	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
247 M71.12-Activités d'ingénierie	108	42	-	-	108	0	-	-	108	42	-	-
248 M71.20-Contrôle technique automobile	23	0	-	-	23	0	-	-	23	0	-	-
249 M72.11-Recherche-développement en biotechnologie	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
250 M72.19-Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
251 M72.20-Recherche-développement en sciences humaines et sociales	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
252 M73.11-Activités des agences de publicité	54	0	-	-	54	0	-	-	54	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
253 M73.12-Régie publicitaire de médias	6	2	-	-	6	0	-	-	6	2	-	-
254 M73.20-Études de marché et sondages	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
255 M74.90-Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques n.c.a.	37	18	-	-	37	0	-	-	37	18	-	-
256 M75.00-Activités vétérinaires	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
257 N77.11-Location et location-bail de voitures et de véhicules automobiles légers	347	113	-	-	347	0	-	-	347	113	-	-
258 N77.12-Location et location-bail de camions	7	0	-	-	7	0	-	-	7	0	-	-
259 N77.21-Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	11	1	-	-	11	0	-	-	11	1	-	-
260 N77.29-Location et location-bail d'autres biens personnels et domestiques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
261 N77.32-Location et location-bail de machines et équipements pour la construction	6	0	-	-	6	0	-	-	6	0	-	-
262 N77.34-Location et location-bail de matériels de transport par eau	20	3	-	-	20	0	-	-	20	3	-	-
263 N77.35-Location et location-bail de matériels de transport aérien	303	2	-	-	303	0	-	-	303	2	-	-
264 N77.39-Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels n.c.a.	199	0	-	-	199	0	-	-	199	0	-	-
265 N78.20-Activités des agences de travail temporaire	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
266 N79.11-Activités des agences de voyage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
267 N79.12-Activités des voyagistes	41	0	-	-	41	0	-	-	41	0	-	-
268 N80.10-Activités de sécurité privée	69	0	-	-	69	0	-	-	69	0	-	-
269 N81.10-Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
270 N81.21-Nettoyage courant des bâtiments	5	0	-	-	5	0	-	-	5	0	-	-
271 N81.29-Autres activités de nettoyage	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
272 N82.11-Services administratifs combinés de bureau	58	0	-	-	58	0	-	-	58	0	-	-
273 N82.20-Activités de centres d'appels	14	0	-	-	14	0	-	-	14	0	-	-
274 N82.30-Organisation de salons professionnels et congrès	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-
275 N82.92-Activités de conditionnement	4	0	-	-	4	0	-	-	4	0	-	-
276 N82.99-Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.	17	1	-	-	17	0	-	-	17	1	-	-
277 O84.11-Administration publique générale	19	0	-	-	19	0	-	-	19	0	-	-
278 O84.23-Justice	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
279 P85.59-Enseignements divers	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
280 Q86.10-Activités hospitalières	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
281 Q86.90-Autres activités pour la santé humaine	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-

	a	b	c	d	e	f	g	h	y	z	aa	ab
	Atténuation du changement climatique (CCM)				Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)			
	Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD		Entreprises non financières (soumises à la NFRD)		PME et autres entreprises non soumises à la NFRD	
	Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute		Valeur comptable brute	
		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)		Dont durable sur le plan environnemental (CCM + CCA)
Ventilation par secteur - niveau à 4 chiffres de la NACE (code et intitulé)	Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR		Mn EUR	
282 Q87.10-Hébergement médicalisé pour personnes âgées	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
283 Q87.30-Hébergement social pour personnes âgées ou handicapées physiques	41	0	-	-	41	0	-	-	41	0	-	-
284 R90.01-Arts du spectacle vivant	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
285 R90.03-Création artistique	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
286 R91.02-Gestion des musées	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
287 R92.00-Organisation de jeux de hasard et d'argent	20	0	-	-	20	0	-	-	20	0	-	-
288 R93.11-Gestion d'installations sportives	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
289 R93.12-Activités de clubs de sports	2	0	-	-	2	0	-	-	2	0	-	-
290 R93.21-Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	3	0	-	-	3	0	-	-	3	0	-	-
291 S94.12-Activités des organisations professionnelles	85	8	-	-	85	0	-	-	85	8	-	-
292 S94.20-Activités des syndicats de salariés	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
293 S95.11-Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
294 S96.02-Coiffure et soins de beauté	1	0	-	-	1	0	-	-	1	0	-	-
295 S96.04-Entretien corporel	9	0	-	-	9	0	-	-	9	0	-	-
296 U99.00-Activités des organisations et organismes extraterritoriaux	30	0	-	-	30	0	-	-	30	0	-	-

MODÈLE 3 - ICP GREEN ASSET RATIO ENCOURS

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement [CapEx] des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

		a	b	c	d	e
		Date de référence des informations 2023				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Dont utilisation du produit			Dont transitoire	Dont habitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	67 %	11 %	10 %	0 %	0 %
2	Entreprises financières	4 %	0 %	0 %	0 %	0 %
3	Établissements de crédits	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
4	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
5	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
6	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
7	Autres entreprises financières	7 %	1 %	0 %	0 %	0 %
8	dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
9	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
12	dont sociétés de gestion	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
13	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
14	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
15	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
16	dont entreprises d'assurance	8 %	1 %	0 %	0 %	1 %
17	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
18	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
19	- Instruments de capitaux propres	8 %	1 %	-	0 %	1 %
20	Entreprises non financières	21 %	4 %	0 %	0 %	2 %
21	- Prêts et avances	22 %	4 %	0 %	0 %	2 %
22	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
23	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
24	Ménages	77 %	12 %	12 %	0 %	0 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	16 %	16 %	0 %	0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	36 %	0 %	0 %	0 %	0 %
28	Financement d'administrations locales	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
29	Financement du logement	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32	TOTAL DES ACTIFS GAR	32 %	5 %	5 %	0 %	0 %

f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						Part du total des actifs couverts
Dont utilisation du produit		Dont habilitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire		Dont habilitant		
0 %	0 %	0 %	0 %	67 %	11 %	10 %	0 %	0 %	0 %	47 %
4 %	2 %	0 %	2 %	9 %	3 %	0 %	0 %	0 %	2 %	4 %
0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %
8 %	4 %	0 %	4 %	15 %	5 %	0 %	0 %	0 %	4 %	2 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %
11 %	5 %	0 %	5 %	19 %	6 %	0 %	0 %	0 %	6 %	1 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11 %	5 %	-	5 %	19 %	6 %	-	0 %	0 %	6 %	1 %
0 %	0 %	0 %	0 %	22 %	4 %	0 %	0 %	0 %	2 %	3 %
0 %	0 %	0 %	0 %	22 %	4 %	0 %	0 %	0 %	2 %	3 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	77 %	12 %	12 %	0 %	0 %	0 %	40 %
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	16 %	16 %	0 %	0 %	0 %	31 %
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
-	-	-	-	36 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
0 %	0 %	0 %	0 %	32 %	5 %	5 %	0 %	0 %	0 %	100 %

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
Date de référence des informations 2023																
Atténuation du changement climatique (CCM)			Adaptation au changement climatique (CCA)						TOTAL (CCM + CCA)							
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)							
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)			Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)							
% (du total des actifs couverts au dénominateur)	Dont utilisation du produit			Dont transitoire			Dont habitant			Dont utilisation du produit			Dont transitoire			Part du total des actifs couverts
	GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur															
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	68 %	11 %	10 %	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %	70 %	11 %	10 %	0 %	0 %	47 %
2	Entreprises financières	4 %	1 %	0 %	0 %	0 %	4 %	0 %	0 %	0 %	9 %	1 %	0 %	0 %	0 %	4 %
3	Établissements de crédits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %
4	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
5	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
6	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %
7	Autres entreprises financières	8 %	1 %	0 %	0 %	1 %	8 %	0 %	0 %	0 %	16 %	2 %	0 %	0 %	1 %	2 %
8	dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
9	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %
12	dont sociétés de gestion	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
13	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
14	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
15	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %
16	dont entreprises d'assurance	8 %	2 %	0 %	0 %	1 %	8 %	0 %	0 %	0 %	16 %	2 %	0 %	0 %	1 %	1 %
17	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
18	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
19	- Instruments de capitaux propres	8 %	2 %	-	0 %	0 %	8 %	0 %	0 %	0 %	16 %	2 %	-	0 %	1 %	1 %
20	Entreprises non financières	33 %	7 %	0 %	0 %	0 %	30 %	0 %	0 %	0 %	63 %	8 %	0 %	0 %	3 %	3 %
21	- Prêts et avances	34 %	7 %	0 %	0 %	3 %	30 %	0 %	0 %	0 %	64 %	8 %	0 %	0 %	3 %	3 %
22	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
23	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %
24	Ménages	77 %	12 %	12 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	77 %	12 %	12 %	0 %	0 %	40 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	16 %	16 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	16 %	16 %	0 %	0 %	31 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

		a	b	c	d	e	f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af
		Date de référence des informations 2023														
		Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)					Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
% (du total des actifs couverts au dénominateur)		Dont utilisation du produit			Dont transitoire	Dont habitant	Dont utilisation du produit			Dont habitant	Dont utilisation du produit			Dont transitoire	Dont habitant	Part du total des actifs couverts
27	dont prêts pour véhicules à moteur	36 %	0 %	0 %	0 %	0 %	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	Financement d'administrations locales	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
29	Financement du logement	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	32 %	5 %	5 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	33 %	5 %	5 %	0 %	0 %	100 %

MODÈLE 4 - ICP GREEN ASSET RATIO FLUX

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties. Les flux utilisés pour le calcul de cet indicateur concernent les nouveaux financements nets de la période.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

	a	b	c	d	e
	Date de référence des informations 2023				
	Atténuation du changement climatique (CCM)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
	Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
	Dont utilisation du produit				
				Dont transitoire	Dont habitant
% [du total des actifs couverts au dénominateur]					
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur					
1 Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	49 %	1 %	1 %	0 %	0 %
2 Entreprises financières	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
3 Établissements de crédits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
4 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
5 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
6 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
7 Autres entreprises financières	6 %	1 %	0 %	0 %	1 %
8 dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
9 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
12 dont sociétés de gestion	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
13 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
14 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
15 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
16 dont entreprises d'assurance	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
17 - Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
18 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
19 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
20 Entreprises non financières	23 %	5 %	0 %	0 %	4 %
21 - Prêts et avances	24 %	5 %	0 %	0 %	4 %
22 - Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
23 - Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
24 Ménages	61 %	1 %	1 %	0 %	0 %
25 dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	2 %	2 %	0 %	0 %
26 dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
27 dont prêts pour véhicules à moteur	56 %	0 %	0 %	0 %	0 %
28 Financement d'administrations locales	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %
29 Financement du logement	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30 Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
31 Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32 TOTAL DES ACTIFS DU GAR	15 %	0,4 %	0,3 %	0,0 %	0,1 %

f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						
		Dont utilisation du produit				Dont utilisation du produit				Part du total des actifs couverts
		Dont habilitant			Dont transitoire	Dont habilitant				
0 %	0 %	0 %	0 %	49 %	1,49 %	0,99 %	0 %	0 %	30 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	6 %	1 %	0 %	0 %	1 %	1 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	23 %	5 %	0 %	0 %	4 %	3 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	24 %	5 %	0 %	0 %	4 %	3 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	61 %	1 %	1 %	0 %	0 %	23 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	2 %	2 %	0 %	0 %	13 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
-	-	-	-	56 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	14,5 %	0,4 %	0,3 %	0,0 %	0,1 %	100 %	

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

		a	b	c	d	e
		Date de référence des informations 2023				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
% [du total des actifs couverts au dénominateur]		Dont utilisation du produit			Dont transitoire	Dont habilitant
GAR - Actifs couverts par le numérateur et le dénominateur						
1	Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	51 %	2 %	1 %	0 %	1 %
2	Entreprises financières	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
3	Établissements de crédits	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
4	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
5	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
6	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
7	Autres entreprises financières	8 %	2 %	0 %	0 %	2 %
8	dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
9	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
10	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
11	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
12	dont sociétés de gestion	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
13	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
14	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
15	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
16	dont entreprises d'assurance	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
17	- Prêts et avances	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
18	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
19	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
20	Entreprises non financières	39 %	10 %	0 %	0 %	5 %
21	- Prêts et avances	40 %	10 %	0 %	0 %	6 %
22	- Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
23	- Instruments de capitaux propres	0 %	0 %	-	0 %	0 %
24	Ménages	61 %	1 %	1 %	0 %	0 %
25	dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	2 %	2 %	0 %	0 %
26	dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
27	dont prêts pour véhicules à moteur	56 %	0 %	0 %	0 %	0 %
28	Financement d'administrations locales	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %
29	Financement du logement	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %
30	Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
31	Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
32	TOTAL DES ACTIFS DU GAR	14 %	0 %	0 %	0 %	0 %

f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae	af	
Climate Change Adaptation (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)						
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)						Part du total des actifs couverts
Dont utilisation du produit		Dont habilitant		Dont utilisation du produit		Dont transitoire		Dont habilitant		
4 %	0 %	0 %	0 %	54 %	2 %	1 %	0 %	1 %	28 %	
1 %	0 %	0 %	0 %	3 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
8 %	0 %	0 %	0 %	15 %	2 %	0 %	0 %	2 %	1 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
35 %	0 %	0 %	0 %	74 %	10 %	0 %	0 %	5 %	3 %	
36 %	0 %	0 %	0 %	75 %	10 %	0 %	0 %	6 %	3 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	-	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	61 %	1 %	1 %	0 %	0 %	21 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	2 %	2 %	0 %	0 %	12 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
-	-	-	-	56 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	
0 %	0 %	0 %	0 %	14 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	

MODÈLE 5 - ICP DES EXPOSITIONS DE HORS BILAN

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

		a	b	c	d	e
		Date de référence des informations 2023				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
		Dont utilisation				
		du produit			Dont transitoire	Dont habilitant
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)						
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	13 %	4 %	0 %	0 %	3 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	4 %	1 %	0 %	0 %	0 %

f	g	h	i	aa	ab	ac	ad	ae
Adaptation au changement climatique (CCA)				TOTAL (CCM + CCA)				
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
Dont utilisation du produit				Dont utilisation du produit				
Dont habilitant				Dont transitoire				
Dont habilitant				Dont habilitant				
0 %	0 %	0 %	0 %	13 %	4 %	0 %	0 %	3 %
0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	1 %	0 %	0 %	0 %

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

		a	b	c	d	e
		Date de référence des informations 2023				
		Atténuation du changement climatique (CCM)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
		Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)				
		Dont utilisation				
% (par rapport au total des actifs hors bilan éligibles)				du produit	Dont transitoire	Dont habilitant
1	Garanties financières (ICP FinGuar)	14 %	4 %	0 %	0 %	3 %
2	Actifs sous gestion (ICP AuM)	7 %	1 %	0 %	0 %	1 %

f		g		h		i		aa		ab		ac		ad		ae	
Adaptation au changement climatique (CCA)								TOTAL (CCM + CCA)									
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)								Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)									
Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)								Part du total des actifs couverts consacrée au financement de secteurs pertinents pour la taxonomie (alignés sur la taxonomie)									
Dont utilisation du produit				Dont habilitant				Dont utilisation du produit				Dont transitoire		Dont habilitant			
14 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	28 %	4 %	0 %	0 %	0 %	0 %	3 %					
7 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	13 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %					

Modèles spécifiques aux activités liées au gaz fossile et au nucléaire

MODÈLE 1 - ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Les informations de ce modèle sont établies uniquement sur la base des chiffres d'affaires des contreparties.

Activités liées à l'énergie nucléaire

1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	OUI
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	OUI
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	OUI

Activités liées au gaz fossile

4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI

MODÈLE 2 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (DÉNOMINATEUR)

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Activités économiques		Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	42	0 %	42	0 %	0	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	31 596	5 %	31 128	5 %	468	0 %
8.	TOTAL ICP APPLICABLE	624 530	100 %	624 530	100 %	624 530	100 %

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)

Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	8	0 %	8	0 %	0	0 %
3. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	66	0 %	66	0 %	0	0 %
4. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
5. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7. Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	31 710	5 %	31 670	5 %	40	0 %
8. TOTAL ICP APPLICABLE	624 530	100 %	624 530	100 %	624 530	100 %

MODÈLE 3 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE (NUMÉRATEUR)

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Activités économiques		Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	119	0 %	119	0 %	0	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	31 519	100 %	31 051	100 %	468	100 %
8.	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	31 638	100 %	31 170	100 %	468	100 %

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)

Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	34	0 %	34	0 %	0	0 %
3. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	246	1 %	246	1 %	0	0 %
4. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
5. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
6. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7. Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	31 504	99 %	31 464	99 %	40	100 %
8. MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE AU NUMÉRATEUR DE L'ICP APPLICABLE	31 784	100 %	31 744	100 %	40	100 %

MODÈLE 4 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Activités économiques		Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	0	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	31	0 %	31	0 %	0	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	0	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	0	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	167 630	100 %	167 094	100 %	536	100 %
8.	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	167 668	100 %	167 132	100 %	536	100 %

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)

Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
	CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
2. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
3. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	3	0 %	3	0 %	0	0 %
4. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	16	0 %	16	0 %	0	0 %
5. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	1	0 %	1	0 %	0	0 %
6. Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %	0	0 %	0	0 %
7. Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	174 392	100 %	168 541	100 %	5 851	100 %
8. MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE, MAIS NON ALIGNÉES SUR CELLE-CI, AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	174 412	100 %	168 561	100 %	5 851	100 %

MODÈLE 5 – ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Les informations de ce modèle sont établies sur la base des chiffres d'affaires et sur la base des dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties.

Présentation fondée sur le chiffre d'affaires des contreparties

Activités économiques non éligibles à la taxonomie		Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	4	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	17	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	425 204	100 %
8.	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE»	425 225	100 %

Présentation fondée sur les dépenses d'investissement (CapEx) des contreparties

Activités économiques non éligibles à la taxonomie		Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
2.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	66	0 %
3.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	8	0 %
4.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
5.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0 %
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	424 152	100 %
8.	MONTANT TOTAL ET PROPORTION TOTALE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE AU DÉNOMINATEUR DE L'ICP APPLICABLE	424 226	100 %

3.15 RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC [Accréditation COFRAC Inspection, n° 3-1681, portée disponible sur www.cofrac.fr] et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société [ci-après l'« Entité »], nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 [ci-après la « Déclaration »] aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce [ci-après les « Informations »] préparées selon les procédures de l'Entité [ci-après le « Référentiel »], présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'Entité

Il appartient au conseil d'administration de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant ;
- ainsi que mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le conseil d'administration.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à notre programme de vérification constitué de nos procédures propres (*Programme de vérification de la déclaration de performance extra-financière, du 7 juillet 2023*) et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)^[1].

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre novembre 2023 et mars 2024 sur une durée totale d'intervention de quinze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions en charge de la définition des politiques, de leur déploiement et de la collecte des informations.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

[1] ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ;
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques (absence de mesures de prévention pour réduire l'empreinte carbone des opérations bancaires et d'investissements et non prise en compte des risques liés au changement climatique), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : Crédit Mutuel de Centre Est Europe et CIC Lyonnaise de Banque ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 17 % et 31 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (17 % des consommations d'énergies, 19 % des effectifs, 23 % des autorisations de financements de projets d'énergies renouvelables, 24 % du nombre d'élus et 31 % du nombre de sociétaires) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 8 avril 2024

L'organisme tiers indépendant

EY & Associés

Caroline Delérable

Associée, Développement Durable

Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

INFORMATIONS SOCIALES

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Part de salariés formés à la transformation digitale [%]. ■ Taux de rotation des employés [%]. ■ Part de femmes à des postes d'encadrement et de gouvernance [%]. ■ Part de la masse salariale dédiée à la formation [%]. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Plan de formation des collaborateurs dont le Passeport digital. ■ Les actions menées en faveur de la parité hommes/femmes. ■ Les actions en faveur de la mobilisation des collaborateurs.

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Consommation totale d'énergie (incluant consommation d'énergie électrique, de gaz, de fioul, réseaux urbains de vapeur d'eau et d'eau glacée (kWh). ■ Taux de croissance des engagements des financements de projets d'énergies renouvelables [%]. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les actions menées pour réduire l'empreinte carbone des portefeuilles de crédit. ■ L'intégration des critères ESG à l'octroi de financement et l'application des politiques sectorielles. ■ Les politiques d'investissement durable des assurances et des gestionnaires d'actifs. ■ Les actions de gestion des risques climatiques du portefeuille crédit via les limites et seuils d'alertes par pays.

INFORMATIONS SOCIÉTALES

Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)	Informations qualitatives (actions ou résultats)
<ul style="list-style-type: none"> ■ Taux de formation des élus [%]. ■ Taux de sociétariat [%]. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les actions de formations des élus. ■ Les actions menées en faveur de l'attractivité du sociétariat

3.16 RAPPORT DU COMITÉ DE MISSION

En 2020, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a adopté une raison d'être en phase avec ses valeurs, *Ensemble, écouter et agir*, et le statut d'entreprise à mission. En ligne avec les dispositions de la loi PACTE, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité de mission qui s'assure que l'entreprise se dote des moyens, de la gouvernance et de l'ambition nécessaires pour progresser dans ses missions. Ce comité s'appuie sur l'expertise de ses membres pour proposer des initiatives possibles à moyen terme et de nouveaux engagements.

L'article L.210-10 du Code de Commerce prévoit la publication annuelle d'un rapport du comité de mission, joint au rapport de gestion, et vérifié par un organisme tiers indépendant (OTI). Le premier rapport du comité de mission a été publié en avril 2022 pour les engagements arrêtés au 31

décembre 2021. Il a fait l'objet d'un audit par l'OTI dont l'avis a été joint au rapport du comité de mission, lui-même joint au rapport annuel. Le contrôle de l'OTI est réalisé tous les deux ans.

Cette troisième édition (avril 2024) du rapport de comité de mission a fait l'objet d'une vérification par l'OTI dont l'avis est joint au rapport du comité de mission reproduit ci-après. Le rapport du comité de mission est également publié dans un document isolé sur le site de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Afin de faciliter la lecture dudit rapport, le tableau suivant présente la correspondance de pagination au sein du présent document d'enregistrement universel :

Pagination dans le DEU

Cap sur 2027 : Ensemble Performant Solidaire Trois questions à Daniel Baal	277
Soyons révolutionnaires Trois questions à Nicolas Théry	280
Une aventure au long cours	281
Le Dividende sociétal en action : aller au bout de nos missions	283
Le comité de mission en action	284
Regards croisés : être entreprise à mission, ça change quoi ?	286
Cinq missions pour guider l'action 100 % des engagements atteints	288
Suivi des missions	299
Panorama complet des performances	300
Avis de l'organisme tiers indépendant	305



Rapport du

COMITÉ DE MISSION

Avril 2024

Un mutualisme de la preuve
pour construire une société
plus juste et plus durable

Crédit Mutuel
Alliance Fédérale



ÉDITO

Ce rapport annuel témoigne des avancées réalisées depuis que Crédit Mutuel Alliance Fédérale est devenu entreprise à mission. Trois ans plus tard, nous constatons une fierté encore plus forte des salariés et élus autour d'un mutualisme innovant animé par les enjeux environnementaux et sociétaux à tous les niveaux de l'entreprise.

En lançant le Dividende sociétal en 2023, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale a démontré qu'il voulait être le fer de lance de la révolution environnementale et sociétale. Dès la première année, ce sont 439 millions d'euros qui y ont été mobilisés, soit 12,5 % des bénéfices annuels ! Cette décision unique montre la voie d'un modèle d'entreprise vertueux avec une vision unique du partage de la valeur.

L'année 2023, marquée par la déferlante de l'intelligence artificielle générative a rappelé l'enjeu majeur pour les entreprises d'adopter des normes garantes d'une utilisation éthique de l'IA. Le comité de mission est ravi d'avoir pu être utile à l'élaboration d'une charte IA de confiance, véritable contrat avec toutes les parties prenantes et qui sera opérationnelle dès 2024.

Le comité de mission a également été consulté sur les objectifs sociétaux et environnementaux du plan stratégique 2024-2027 *Ensemble Performant Solidaire* et a pu vérifier leur cohérence avec les ambitions définies en tant qu'entreprise à mission.

Je remercie tous les membres du comité de mission pour la qualité de leur contribution et leurs nombreux travaux qui ont rythmé l'année. Je tiens également, en leur nom, à remercier les dirigeants du groupe et leurs équipes pour leur disponibilité et leur transparence. Toutes les informations nécessaires ont été mises à notre disposition pour nous assurer du suivi de l'ensemble des engagements et ainsi rendre un avis favorable quant à leur réalisation.

Fleur Pellerin
Présidente du comité de mission



SOMMAIRE

.3

Cap sur 2027 : *Ensemble Performant Solidaire*
Trois questions à Daniel Baal

Soyons révolutionnaires
Trois questions à Nicolas Théry

Une aventure au long cours

Le Dividende sociétal en action :
aller au bout de nos missions

Le comité de mission en action

Regards croisés : être entreprise à mission,
ça change quoi ?

Cinq missions pour guider l'action
100% des engagements atteints

Suivi des missions

Panorama complet des performances

Avis de l'organisme tiers indépendant



Daniel Baal,
Directeur Général

Nicolas Théry,
Président

CAP SUR 2027 : ENSEMBLE PERFORMANT SOLIDAIRE

Avec trois ans de recul, être entreprise à mission, ça change quoi ?

Daniel Baal : L'adoption de la qualité d'entreprise à mission a été pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un puissant levier d'accélération de nos engagements mutualistes. Très concrètement, nous avons réussi à doubler la participation à nos assemblées générales des caisses locales au bénéfice d'une démocratie mutualiste renforcée. Nous avons corrigé en six mois, de manière collective, les disparités salariales non justifiées qui pouvaient persister entre les femmes et les hommes. Et nous contrôlons chaque année que les écarts entre les moyennes de rémunération des femmes et des hommes sur toutes les catégories ne dépassent pas 3 %. Nous avons montré la voie en assurant le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale – une véritable révolution dans le secteur de l'assurance et un apport majeur pour la société. Et bien sûr, la création du Dividende sociétal en 2023 a été une preuve décisive dans la définition de nos ambitions environnementales et sociétales.

Quels sont les liens entre le plan stratégique 2024-2027 et les missions du groupe ?

Daniel Baal : La dénomination de notre plan stratégique, *Ensemble Performant Solidaire* est en totale cohérence avec notre raison d'être : *Ensemble, écouter et agir*. Depuis toujours,

notre force, notre différence, c'est notre collectif mutualiste. Nous ne réussissons ce plan que si nous sommes unis, performants et solidaires. C'est une nécessité absolue pour l'entreprise et une fierté pour chaque salarié. De là, naissent la créativité, l'innovation, la solidité et la pérennité. Enfin, pour chaque entité, chaque direction métier, chaque filiale, nous avons une exigence : fixer des objectifs financiers et extra-financiers qui soient en plein accord avec nos missions.

Quelles sont vos ambitions environnementales et sociétales pour 2024 ?

Daniel Baal : D'abord étendre nos ambitions à l'ensemble de nos entités. Un chantier déjà engagé dans nos filiales Banque de Luxembourg, TARGOBANK Allemagne et Cofidis Group. Cette dernière s'engage d'ailleurs dans la voie de l'entreprise à mission, ce dont je me réjouis, tandis que Banque de Luxembourg est devenue B Corp en 2023. En 2024, avec l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, centre d'expertise ESG, nous allons notamment parfaire le suivi de nos objectifs environnementaux et sociétaux. L'entreprise à mission doit nous donner l'impulsion pour agir au quotidien autour de nouveaux projets, de nouvelles ambitions.

SOYONS RÉVOLUTIONNAIRES

Pour transformer la société, comment l'entreprise peut-elle agir ?

Nicolas Théry : Plusieurs basculements sont à l'œuvre sous nos yeux : économique, écologique, sociétal. C'est le moment pour les entreprises d'être révolutionnaires. En créant le Dividende sociétal, nous avons voulu aller au bout de l'entreprise à mission et montrer une autre voie, celle de la performance financière au service de l'utilité collective. Grâce à ce mécanisme innovant, nous nous sommes donnés les moyens d'avoir une action efficace sur le long terme pour accompagner et soutenir des projets de transformation à impact positif.

Comment analysez-vous les nouvelles attentes des clients, des salariés et des élus mutualistes ?

Nicolas Théry : Les clients sont aussi des citoyens qui poussent de plus en plus, et à raison, les entreprises à transformer leur modèle et demandent des preuves concrètes de leur engagement. De même, les collaborateurs attendent un projet d'entreprise porteur de sens, capable de donner du souffle à leur engagement. Nos élus souhaitent un mutualisme renouvelé, dynamique et moderne. Il ne s'agit pas d'énoncer de grands principes. Nos engagements sont donc extrêmement concrets pour changer la vie quotidienne, ce que j'appelle le mutualisme de la preuve. Nous avons réussi à en faire une source de fierté et de progrès.

Votre message pour 2024 ?

Nicolas Théry : Avec les transformations radicales que nous avons déjà initiées, en devenant la première banque entreprise à mission ou en créant le Dividende sociétal, nous avons fait la démonstration de la vitalité de notre modèle mutualiste. Parce que nous nous appuyons sur nos collaborateurs et élus, la technologie pour le conseil à forte valeur ajoutée et la diversification pour accompagner chacun des projets de nos clients, nous pouvons être confiants sur notre capacité à agir pour la transformation écologique et apporter des réponses concrètes face à la montée des inégalités sociales.

Chiffres clés

77 000 collaborateurs

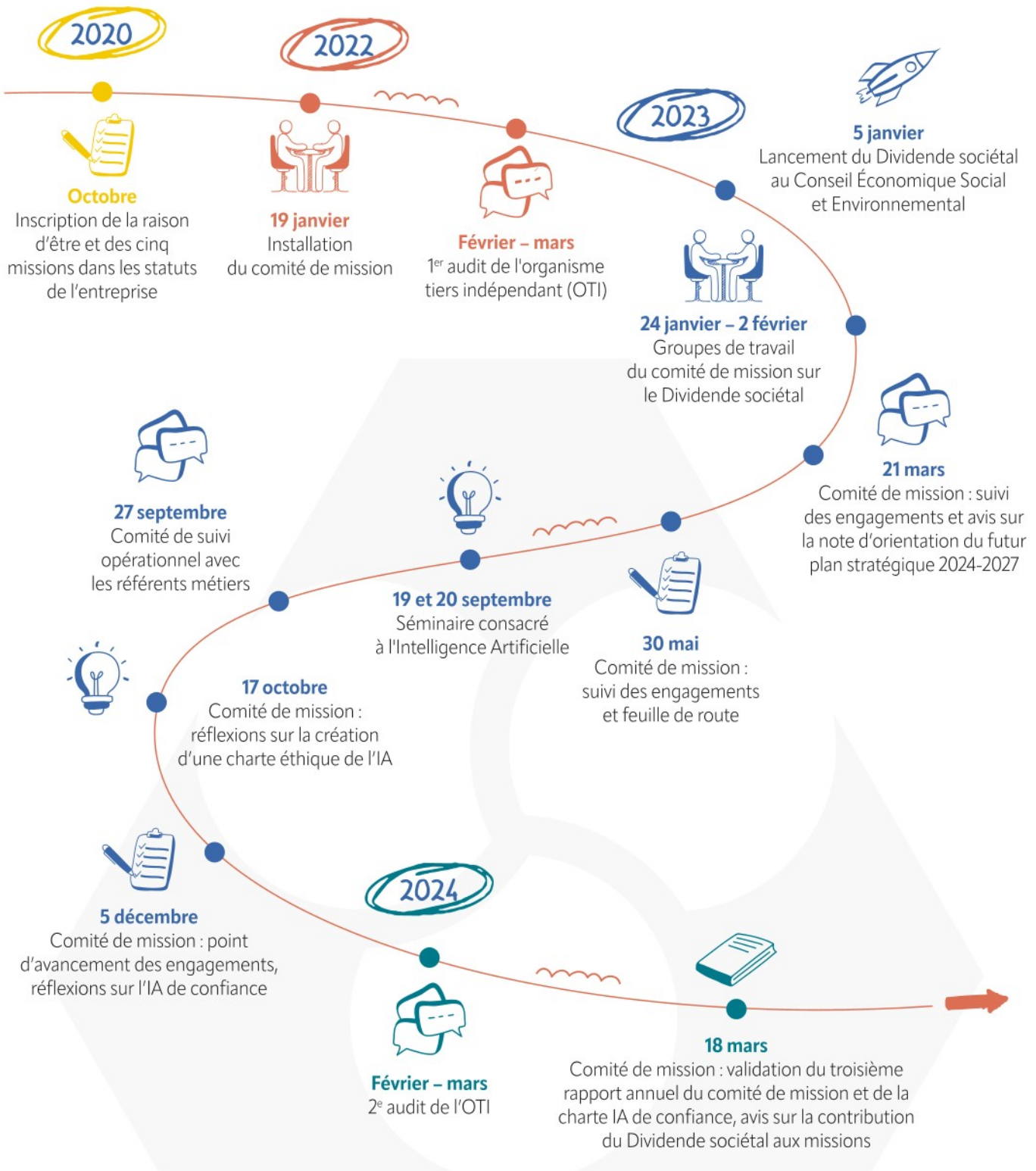
15 500 élus mutualistes

31 millions de clients

4 300 points de vente

au 31 décembre 2023

UNE AVENTURE AU LONG COURS



LE DIVIDENDE SOCIÉTAL EN ACTION : ALLER AU BOUT DE NOS MISSIONS

Après une année de lancement riche d'initiatives, le Dividende sociétal sera pleinement mis en œuvre dans le cadre du plan stratégique 2024-2027. En 2023, 439 millions d'euros ont été consacrés à des projets à forte utilité sociale et environnementale, soit près de 12,5 % du résultat net 2022 du groupe ! Sur la base des résultats 2023, 617 millions d'euros seront consacrés au Dividende sociétal en 2024. À horizon 2027, plus de 3 milliards d'euros devraient être mobilisés pour la transformation écologique et la solidarité sociale et territoriale. En partageant la valeur autrement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met ainsi sa performance financière au service de l'utilité collective.

Chiffres 2023

439 M€ 12,5 % du résultat net

En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, entreprise solidaire et responsable, a contribué significativement à la réalisation de ses missions notamment par **un accompagnement fort des territoires et en œuvrant pour une société plus juste et plus durable**.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a soutenu les associations au plus près des territoires par des actions très concrètes : package bancaire solidaire et actions pour lutter contre les inégalités territoriales (lutte contre les déserts de solidarité, insertion par le sport, etc.). Le groupe mutualiste a également alloué des moyens humains et financiers considérables au financement de projets de transformation durable (investissement dans la production d'énergies renouvelables, système d'alimentation durable, biodiversité, mobilités douces, etc.).

Enfin, de nombreux projets solidaires ont été réalisés : aide à l'accès à un logement de qualité, soutien aux personnes en situation de handicap et aidants, solidarité d'urgence. Des objectifs d'impact ont été définis pour chaque projet avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs (exemple : tonnes de CO₂ évitées par million d'euros investis...).

Quels leviers d'action ?

Pour une plus-value écologique et sociale : le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire

Géré par Crédit Mutuel Impact, le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire investit dans des projets générateurs d'impacts positifs, concrets et mesurables pour l'environnement au bénéfice des territoires. Avec un périmètre d'investissement large, il s'engage auprès d'entreprises de rupture technologique et facilite le passage à l'échelle des filières émergentes pour la transformation sociétale et solidaire. En 2023, ce sont **363 millions d'euros** qui ont été engagés. Sans objectif de rendement financier cible, le fonds vise une plus-value écologique et/ou sociale.

Pour accompagner tous nos clients : des offres à tarification inclusive et solidaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale développe des services de bancassurance solidaires pour favoriser l'inclusion de toutes et tous, avec un accompagnement à la transformation écologique et un soutien particulier apporté à ses clients les plus fragiles. En 2023, ce sont ainsi **plus de 8 millions d'euros** qui ont été engagés.

Pour plus de solidarité dans des territoires durables : le mécénat et les actions philanthropiques

Les actions philanthropiques et de mécénat sont menées à deux niveaux : d'une part, le mécénat local (réalisé au niveau des Caisses locales et des Fédérations de Crédit Mutuel, de la Caisse Fédérale, du réseau CIC, des filiales et des métiers spécialisés) et d'autre part, le mécénat réalisé via la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui œuvre sur deux domaines "Solidarité et Territoires" et "Environnement". En 2023, **68 millions d'euros** ont été consacrés au financement de nombreux projets (du projet local soutenu en proximité par la Caisse de Crédit Mutuel à des actions de fond très structurantes portées par la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale).

3

LE COMITÉ DE MISSION EN ACTION...

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été la première banque à adopter le statut d'entreprise à mission, dans la continuité de ses engagements historiques fondés sur ses valeurs mutualistes.

Ce choix innovant vise à créer une dynamique d'amélioration continue de nos pratiques. Dans ce cadre, le comité de mission joue un rôle majeur. Issus d'horizons multiples, les membres du comité de mission ont été choisis pour leurs expertises et leurs intérêts à la prise en compte des performances sociétales et environnementales dans la performance globale de l'entreprise. Tous partagent la même volonté de contribuer au succès de la démarche de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

2022 fut l'année de l'installation de la gouvernance du comité de mission et des premières mesures des engagements. Début 2023, une nouvelle étape a été franchie avec la mise en place de travaux dédiés au Dividende sociétal, sa gouvernance et son organisation.

La composition tripartite du comité permet de croiser les points de vue et d'enrichir les débats :

- **1/3 d'experts indépendants** apportant leur regard extérieur
- **1/3 d'administrateurs** représentant le mouvement mutualiste
- **1/3 de collaborateurs** représentant les salariés

En 2023, dans le cadre de ses travaux, le comité a organisé des réunions plénières trimestrielles consacrées au suivi des missions, à la consultation de la note d'orientation du plan stratégique 2024-2027, aux enjeux RH et d'inclusion (index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, résultats de l'enquête sur le sexisme ordinaire, etc.). À cela s'ajoute un séminaire organisé à Strasbourg sur l'éthique de l'IA, point d'orgue des travaux réalisés dans ce domaine tout au long de l'année.



De gauche à droite : **Xavier Jaravel**, professeur à la London School of Economics et membre du Conseil d'Analyse Économique, **Audrey Hammerer**, administratrice représentant les salariés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, **Camille Putois**, directrice générale de la coalition d'entreprises "Business for Inclusive Growth" (B4IG), **Fleur Pellerin**, ancienne ministre, fondatrice et CEO de Korelya Capital, **Laurent Torre**, administrateur représentant les salariés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, **Sandrine Pelletier**, présidente et directrice générale du groupe APLIX et administratrice du CIC Ouest, **Laurent Nallet**, représentant des salariés du CIC. Absents sur la photo : **Marie-Jean Boog**, présidente du district de Sarrebourg et **Jean-Louis Maître**, président de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc.

... POUR ÉVALUER LES MISSIONS

Tout au long de l'année 2023, le comité de mission a suivi l'exécution et la trajectoire des quinze engagements, lesquels sont atteints au 31 décembre 2023.* Toutes les directions métiers se sont mobilisées pour décliner opérationnellement les indicateurs. Pour chaque engagement, un plan d'action précis est mis en place : définition de l'indicateur, périmètre, dispositif de pilotage, phasage dans le temps et suivi.

KPMG, organisme tiers indépendant (OTI), a vérifié l'atteinte des objectifs retenus. Il a mené courant février 2024 l'audit des engagements (indicateurs et trajectoire) et procédé à l'analyse des missions. L'OTI a rencontré le comité de mission et sa présidente le 18 mars 2024. Il a conclu ses travaux et émis un rapport comprenant un avis favorable motivé quant à l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux sur le périmètre concerné par la qualité d'entreprise à mission.

... POUR ORIENTER : IA DE CONFIANCE

Le comité de mission a également pour vocation d'apporter son regard sur les actions de l'entreprise, en l'éclairant sur des enjeux stratégiques, en explorant de nouvelles voies et en étant force de proposition. En 2023, il a contribué aux réflexions du groupe sur le Dividende sociétal et le déploiement éthique de l'IA.

La démocratisation de l'intelligence artificielle générative a accéléré l'utilisation de l'IA et l'automatisation de certaines tâches. Au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'intelligence artificielle est aujourd'hui utilisée quotidiennement par plus de 60 000 salariés pour leur apporter plus de simplicité, de proactivité et de temps à consacrer à la relation client.

En tant que banque industrielle, l'impact de ces nouvelles technologies sur les métiers bancaires est une réalité à intégrer plus que jamais dans l'évolution de nos métiers. Dans ce contexte, le comité de mission a contribué aux réflexions du groupe pour garantir une utilisation de l'intelligence artificielle dans un cadre de confiance, respectueux du droit français et européen, reposant sur les valeurs mutualistes du groupe.

Après avoir défini ce cadre de confiance, le groupe a déterminé une charte éthique autour de cinq principes fondateurs :

Protéger les données et l'intimité numérique de nos sociétaires et clients ;

Garantir une utilisation de l'IA transparente et documentée ;

S'engager pour une IA inclusive et respectueuse de l'environnement ;

Développer un contrat de confiance de l'IA avec nos clients et collaborateurs ;

Assurer la robustesse des solutions technologiques à base d'Intelligence Artificielle.

Chiffres 2023

60 000 collaborateurs utilisent l'IA au quotidien

Notre raison d'être : ensemble, écouter et agir

- **Ensemble**, parce que nous sommes mutualistes. C'est la puissance de notre collectif de femmes et d'hommes, d'élus et de salariés, qui portent nos valeurs de liberté, de démocratie et de solidarité depuis près de 150 ans.
- **Écouter**, parce que notre mission depuis toujours est de servir nos sociétaires et clients selon leurs besoins et d'être attentifs aux grandes évolutions du monde pour construire une société plus juste et plus durable.

- **Agir**, c'est le mutualisme de la preuve. C'est transformer notre capacité collective d'écoute en action. C'est développer les territoires en finançant les projets de chacun, du particulier à l'entreprise et en protégeant leur épargne. C'est être au service de toute la société en agissant dans la durée pour le bien commun.

À travers notre raison d'être, nous réaffirmons non seulement nos valeurs mutualistes historiques, mais aussi leur pertinence pour relever au quotidien les grands défis de demain.

* Voir le panorama complet des performances. Les indicateurs peuvent varier en fonction des engagements et de leur nature.

REGARDS CROISÉS : ÊTRE ENTREPRISE À MISSION, ÇA CHANGE QUOI ?

Devenir entreprise à mission a contribué à donner un nouveau souffle au mutualisme et à accélérer notre action collective face aux enjeux de transformation de l'entreprise. Les engagements environnementaux et sociétaux ont eu une forte résonance auprès des collaborateurs, des élus et plus globalement de la société civile.

"Les actions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale doivent irriguer les territoires et accompagner les habitants qui en ont besoin. C'est pourquoi je suis particulièrement ravie de voir que les initiatives du Dividende sociétal permettent de resserrer les liens sociaux et de marquer notre solidarité avec les plus fragiles."



Marie-Jean Boog
Présidente du district de Sarrebourg
(Fédération Crédit Mutuel Centre Est Europe)



Damien Ernst
Directeur général adjoint
d'Euro-Information

"Je suis particulièrement fier de l'engagement en faveur de l'intimité numérique parce que non seulement il protège la vie privée des clients-sociétaires, mais il apporte aussi la preuve éclatante qu'il est possible d'innover et de mettre en œuvre en France des technologies de pointe au service de tous. Il faut pour cela des convictions fortes et oser se faire confiance !"

"Investir les fonds propres du groupe dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires, est un engagement dont les équipes sont fières car nous donnons un sens utile à leurs actions. Nous renforçons la vision humaine et durable du capital-investissement portée par Crédit Mutuel Equity. Cela nous permet de nous aligner sur un projet commun, entre nous, mais aussi avec les dirigeantes et dirigeants d'entreprise que nous accompagnons."



Emilie Lidome
Directrice générale adjointe
Crédit Mutuel Equity

"Être entreprise à mission, cela représente des engagements affichés, concrets, qui donnent du sens à notre vie coopérative et à notre mutualisme. Le doublement des votes à l'occasion de nos assemblées générales de Caisse est un objectif qui fédère les élus et salariés et qui nous amène à encore mieux porter un discours sur notre mode de fonctionnement auprès de nos sociétaires, parce qu'il faut leur expliquer pourquoi leur vote est important."



Véronique De Sesmaisons
Présidente de la caisse de Crédit Mutuel Chantenay Sainte Anne à Nantes (Fédération Crédit Mutuel de Loire-Atlantique, Centre-Ouest)

“En tant qu’entreprise à mission, nous sommes déterminés à aller plus loin sur le plan environnemental. Depuis 2019, les réductions de l’empreinte carbone de notre propre activité et de nos portefeuilles visent à nous aligner avec les objectifs définis par l’Accord de Paris. Avec le nouveau plan stratégique, nous amplifions notre exigence en intégrant les critères ESG dans nos modèles d’affaires pour être le fer de lance de la révolution environnementale et sociétale. Dans ce cadre, l’Institut Mutualiste pour l’Environnement et la Solidarité jouera un rôle clé pour accompagner nos équipes et nos clients dans ces transformations.”



Marion Cluzeau
Directrice du pôle Déploiement ESG, Institut Mutualiste pour l’Environnement et la Solidarité



Laurent Dunat
Président de la caisse de Crédit Mutuel de Caudry (Fédération de Crédit Mutuel Nord Europe)

“La force de notre mouvement mutualiste repose sur sa capacité à se renouveler en permanence et s’adapter à un monde en pleine transformation. Sa modernité se fonde sur une vision à moyen et long termes qui nous permet de relever les grands défis de demain. Enfin, la vitalité de notre mouvement repose sur des administrateurs actifs et représentatifs de toutes les générations. En tant qu’élus, nous avons un rôle majeur à jouer pour promouvoir ce modèle et le faire vivre. À ce titre, l’engagement de tous sur le terrain, dans les conseils ou les assemblées générales, est primordial. Grâce aux quinze engagements de l’entreprise à mission, nous pouvons faire grandir le Crédit Mutuel, incarner concrètement ses ambitions et préparer un avenir meilleur pour nos clients et sociétaires.”

“Nos engagements en faveur de la parité, du recrutement en alternance de jeunes éloignés de l’emploi et plus globalement de la non-discrimination sont des priorités de notre politique diversité et inclusion. C’est questionner notre rôle d’employeur, en refusant toutes les formes de discrimination et en permettant à chacun de s’épanouir selon son potentiel et ses aspirations. Au-delà des chiffres, les actions que nous menons démontrent notre volonté d’agir concrètement et collectivement pour garantir un environnement de travail inclusif, respectueux de toutes les formes de diversité.”

Pascale Ruquet
Responsable diversité et inclusion
Crédit Mutuel Alliance Fédérale



Laurent Torre
Administrateur représentant les salariés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

“Lutter contre toute forme de discrimination est notre profession de foi, un combat de tous les instants que mène l’ensemble de nos collaborateurs et élus.”

CINQ MISSIONS POUR GUIDER L'ACTION

Mission 1

"Organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts"

Mission 2

"Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination"

Cinq missions

Mission 3

"Respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain"

Mission 4

"Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires"

Mission 5

"Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable"

100 % des engagements atteints en 2023

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini une ambition qui place ses clients au cœur de son action au quotidien, déclinée en quinze engagements concrets pour lutter contre toutes les discriminations, pour protéger l'intimité numérique, pour agir pour le développement des territoires ainsi que pour bâtir une société plus juste et plus durable.

- 1 Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales.
- 2 Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné.
- 3 Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration.
- 4 Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations.
- 5 Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales.
- 6 Défendre l'égalité salariale femmes-hommes à tous les échelons de la banque.
- 7 Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France.
- 8 Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement.
- 9 Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence.
- 10 Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants.
- 11 Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires.
- 12 Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 %*.
- 13 Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz.
- 14 Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale.
- 15 S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1 € net par mois sans frais d'incident.

* d'ici fin 2022.

Mission 1

ACCOMPAGNER NOS CLIENTS ET SOCIÉTAIRES AU MIEUX DE LEURS INTÉRÊTS

Organisation coopérative et mutualiste, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour mission d'accompagner ses clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts.

En devenant entreprise à mission, notre banque a voulu renforcer l'écoute et la voix de ses sociétaires en redonnant aux assemblées générales un rôle majeur. Les assemblées générales sont des moments essentiels pour faire vivre la démocratie du groupe et défendre ses valeurs mutualistes, c'est pourquoi, la banque mutualiste s'engage à doubler le nombre de votants aux assemblées générales de leur caisse locale.

En 2023, les sociétaires ont pu voter en présentiel, sur tablette ou à distance (via leur espace banque à distance ou smartphone) ou déléguer leur pouvoir. Cet objectif est atteint avec plus de 746 000 sociétaires votant en 2023, contre 248 000 en 2019.

Des actions sont également menées notamment par la direction de la Vie Coopérative et Mutualiste pour avoir une meilleure représentativité de la société. Les évolutions sont encourageantes et la réforme de la gouvernance a permis d'obtenir la parité dans les conseils des instances faitières début 2024. Les efforts doivent continuer d'être menés, en particulier, sur la représentativité des jeunes dans les conseils d'administration.

Avec la création de la Direction de la Vie Coopérative et Mutualiste, une dynamique d'actions pour les quatre prochaines années a été définie pour renforcer le sociétariat, développer le recrutement des élus et attirer les nouvelles générations (lancement de guides de recrutement des élus...). La formation des élus est également essentielle pour assumer pleinement leur mission. Lancée en 2023, l'Université Mutualiste a permis de former plus de 8 000 élus à la transformation écologique et sociétale.

→ **99,6 %** des clients disposent
d'un conseiller dédié non commissionné.

La relation de proximité reste au cœur de notre développement avec l'engagement de donner à chacun de nos clients un conseiller dédié et non commissionné. L'excellence de la relation a été récompensée : pour la douzième fois avec le Podium de la Relation Client® dans la catégorie banque et une nouvelle fois, dans le top 10 de la Relation Client, tous secteurs d'activité confondus.

"Ancrés dans la société, au cœur du tissu économique et associatif, les élus sont unis autour des valeurs de liberté, de responsabilité et de solidarité. Il est important de renforcer leur accompagnement pour exercer leurs missions dans les meilleures conditions (formation, recrutement, représentativité...) car l'avenir du groupe dépendra de sa capacité à mobiliser un collectif riche dans sa diversité et ses expertises."

Jean-Louis Maître
Président de la Fédération
du Crédit Mutuel
Savoie-Mont Blanc



Trajectoire de nos engagements opérationnels

→ Engagement #1

Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales

2019

248 126 votants,
soit 5,4 % des sociétaires.

→ 2023

746 875 votants,
soit 12,3 % des sociétaires.

→ Engagement #2

Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné

2021

99,5 % des clients disposent d'un conseiller dédié.

0 commission versée aux conseillers des réseaux Crédit Mutuel et CIC.

→ 2023

99,6 % des clients disposent d'un conseiller dédié.

0 commission versée aux conseillers des réseaux Crédit Mutuel et CIC.

→ Engagement #3

Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022

2021

39 % de femmes parmi les élus.

8,7 % de jeunes parmi les nouveaux élus.

→ 2023

41,8 % de femmes parmi les élus.

19,8 % de jeunes parmi les nouveaux élus.*

L'avis du comité de mission

La trajectoire de la mission 1 est la bonne. Le comité de mission se félicite du doublement en 2023 du nombre de votants aux assemblées générales qui prouve la forte mobilisation des caisses locales. Il se réjouit des différentes mesures mises en place dans les fédérations du Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour féminiser et rajeunir les conseils d'administration. Les résultats sont très encourageants et la dynamique doit être maintenue. Enfin, le comité rappelle l'importance de promouvoir le service d'un conseiller dédié non commissionné pour chaque client et sociétaire, en cohérence avec l'ADN du groupe.

* Le taux de jeunes de moins de 35 ans parmi les élus s'élève à 3,26 % en 2023 contre 2,14 % en 2021.

Mission 2

AGIR POUR CHACUN ET REFUSER TOUTE DISCRIMINATION

Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, agir pour chacun et refuser toute discrimination est notre mission. C'est aussi avoir une promesse employeur forte en cohérence avec notre raison d'être et nos missions. Un contrat social en faveur de l'emploi dans tous les territoires et qui fidélise les collaborateurs. Dans le cadre du plan stratégique 2024-2027, nous nous fixons l'objectif d'avoir plus de 75 % des collaborateurs et des élus fiers de leur entreprise.

La lutte contre les discriminations s'est d'abord traduite par un plan national de formation. En 2023, ce sont plus de 45 000 collaborateurs (98,7 % du socle social) et plus de 14 000 élus (95,2 % des élus) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui ont suivi une formation complète portant sur les représentations et les stéréotypes, nos valeurs et comportements attendus... D'autres actions plus ciblées notamment sur les DRH, les partenaires sociaux, les managers ont été engagées.

Faire des différences notre plus grande richesse.

Parmi les causes défendues dans l'entreprise, l'égalité femmes-hommes est une priorité, notamment pour l'égalité salariale. Nous nous engageons à réduire les écarts de salaires au maximum à 3 % par catégorie et tranche d'âge. En 2023, 674 collaborateurs ont bénéficié d'une mesure corrective. En outre, un programme global d'engagements a été pris sur la durée pour promouvoir et accompagner la carrière des femmes.

Après avoir adhéré le 25 janvier 2023 à l'initiative #StOpE contre le sexisme ordinaire, le groupe renouvelle début 2024 son soutien et lance un manifeste et une campagne de communication interne. Le dispositif de signalement sera renforcé.

En matière de formation, aucune promotion de l'école des directrices et des directeurs ne démarre sans avoir atteint la parité. Un réseau féminin "Crédit Mutuel - Elles" a été créé en juillet 2023, dont l'ambition est de contribuer à l'accélération de la réussite professionnelle des femmes du groupe.

Dans un contexte économique difficile, le groupe a renforcé son action en faveur de l'insertion des jeunes dans le monde professionnel. En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a dépassé son objectif : 33 % de jeunes ont été recrutés dans les quartiers prioritaires de la ville et les zones rurales. Plus globalement, de nombreuses actions sont déployées en région pour les jeunes (job dating, actions d'insertion, soutien de nombreuses initiatives auprès de l'École de la 2^e Chance, Sport dans la ville, etc.).



Camille Putois
Directrice générale de la coalition d'entreprises "Business for Inclusive Growth" (B4IG)

"Crédit Mutuel Alliance Fédérale a confirmé son engagement dans la durée pour lutter contre les discriminations, et promouvoir l'égalité femmes-hommes et la diversité. Le comité de mission continuera de suivre avec une grande attention l'impact de ces actions sur la parité et l'inclusion, et les progrès vers une entreprise toujours plus inclusive."

Trajectoire de nos engagements opérationnels

→ Engagement #4

Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations

2022

97,8 % des collaborateurs

91,1 % des élus formés à la lutte contre les discriminations.

→ 2023

98,7 % des collaborateurs

95,2 % des élus formés à la lutte contre les discriminations.

→ Engagement #5

Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales

2021

1 515 alternants recrutés dont 38,2 % issus de quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales.

2023

1 852 alternants recrutés dont 32,8 % issus de quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales.*

→ Engagement #6

Défendre l'égalité salariale femmes-hommes à tous les échelons de la banque

2022

3 872 collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié d'une mesure corrective.

2023

674 collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié d'une mesure corrective.

3

L'avis du comité de mission

Le comité de mission salue l'atteinte des engagements de la mission 2. Les mesures mises en œuvre pour assurer l'égalité femmes-hommes, notamment en matière salariale, pour promouvoir les carrières des femmes et pour lutter contre le sexisme ordinaire en entreprise, ont permis de réelles avancées. Concernant l'insertion des jeunes dans l'emploi, le comité se réjouit du nombre d'alternants recrutés issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales. Le comité de mission sera particulièrement attentif aux enjeux et objectifs RH du plan stratégique 2024-2027, en particulier en termes de parité. La représentativité des femmes dans les instances dirigeantes sera un des points de vigilance du comité de mission.

*Voir le panorama complet des performances.

Mission 3

METTRE LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION AU SERVICE DE L'HUMAIN

Respectueux de la vie de chacun, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour mission de mettre la technologie et l'innovation au service de l'humain. Parce que la banque est une industrie technologique, il est essentiel d'innover en permanence, de maîtriser les technologies du futur et de veiller à ce qu'elles garantissent la souveraineté du groupe.

Première banque à avoir développé les solutions d'intelligence artificielle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale continue de déployer ses outils cognitifs, d'OCR (reconnaissance optique de caractères) dans tous ses métiers au profit de la relation client et du temps que le conseiller peut consacrer à mieux répondre aux besoins de son client. En 2023, ce sont plus de 2,6 millions d'heures qui ont été libérées sur des tâches administratives dans les réseaux équivalant à 1 671 ETP. Par ailleurs, le groupe continue de maintenir l'emploi avec 2 584 recrutements en CDI en 2023.

L'enjeu d'accélérer l'adoption des outils par tous est majeur tout en continuant à garder les clients et collaborateurs au cœur d'une relation humaine.

Aujourd'hui, nous sommes à l'aube d'une nouvelle rupture mêlant intelligence artificielle générative et quantique, qui devrait permettre l'amélioration du transactionnel et ainsi libérer encore plus de temps de conseil pour le client.

Dans un monde toujours plus digital, la protection des données est une priorité pour les Français. Crédit Mutuel Alliance Fédérale se donne les moyens techniques et financiers de préserver l'intégrité et la confidentialité des données qui lui sont confiées et s'engage à traiter plus de 99 % des informations dans ses infrastructures et systèmes localisés en France.

Pour que tous ces développements continuent d'être pleinement maîtrisés, le comité de mission a participé aux travaux de réflexion sur la mise en œuvre d'une charte éthique de l'IA qui traduit nos valeurs et garantit un contrat de confiance avec nos clients et collaborateurs.

"L'intelligence artificielle est un formidable atout pour faciliter le travail des conseillers bancaires et renouveler l'expérience client. Néanmoins, son déploiement doit se faire de façon raisonnée et cadrée en veillant à ne pas déshumaniser la relation bancaire. En élaborant une charte de confiance, nous réaffirmons que la technologie et l'innovation doivent rester au service de l'humain conformément à nos missions."



Xavier Jaravel
Professeur à la London School
of Economics (LSE) et membre
du Conseil d'Analyse Économique
(CAE)

Trajectoire de nos engagements opérationnels

→ Engagement #7

Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France

2021

> 99,9 % de traitements exécutés sur les infrastructures hébergées dans les centres de données de l'entreprise.

2023

> 99,9 % de traitements exécutés sur les infrastructures hébergées dans les centres de données de l'entreprise.

→ Engagement #8

Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement

2021

Gains de productivité équivalant à **900** ETP

Maintien de l'emploi avec **1596** recrutements en CDI.

→ 2023

Gains de productivité équivalant à **1671** ETP

Maintien de l'emploi avec **2584** recrutements en CDI.*

"La technologie est absolument partout dans la société, il est normal qu'elle se retrouve au cœur des enjeux de nos métiers de banquiers et assureurs. Notre groupe poursuit sa révolution et continue de développer les solutions et outils numériques de demain pour un usage responsable dans l'ensemble de nos métiers, en garantissant la sécurité des données et une relation augmentée de l'expérience des clients et des collaborateurs."



Laurent Nallet
Représentant des salariés du CIC

L'avis du comité de mission

Le comité de mission constate l'atteinte des indicateurs contribuant à la réalisation de la mission. Il confirme l'importance des transformations technologiques en cours et à venir, dont les investissements dans le quantique. Il propose de réfléchir à l'évolution de l'engagement sur les gains de productivité et l'intelligence artificielle. Les travaux sur l'IA de confiance, en collaboration avec le comité de mission, ont permis de définir une charte éthique de l'IA, applicable à l'ensemble du groupe. Lors de ses réflexions sur l'IA, le comité a été attentif aux enjeux de transparence, de protection des données, et au déploiement d'une IA inclusive et respectueuse de l'environnement.

*Voir le panorama complet des performances.

Mission 4

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Entreprise solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour mission de contribuer au développement des territoires. Grâce à son organisation décentralisée, le groupe mutualiste agit de manière adaptée et efficace au plus près des besoins de ses clients.

→ En 2023, **92,9 %** des décisions de crédit sont prises localement.

En tant que premier partenaire bancaire des associations, Crédit Mutuel Alliance Fédérale renforce son engagement auprès de celles et ceux qui développent la vie associative et contribuent à la vitalité des territoires. Instituée pendant la crise Covid pour venir en aide aux associations, la gratuité de Pay Asso est désormais permanente ainsi que la responsabilité civile des dirigeants.

Avec le Dividende sociétal, Crédit Mutuel Alliance Fédérale accélère son soutien aux associations de proximité. Depuis septembre 2023, les associations culturelles, sportives et de loisirs de proximité sont exonérées à 100 % de leur abonnement lié à la gestion de leur offre de services groupés. Ces associations ont bénéficié de près de 2 millions d'euros grâce au remboursement à 100 % de leur package bancaire.

Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, par l'intermédiaire de sa filiale Crédit Mutuel Equity, accompagne les initiatives et projets innovants de 280 entreprises en investissant les capitaux propres de la banque dans la durée avec le souci permanent des impacts financiers, économiques, sociaux et environnementaux. Les prises de participations dans les PME et ETI permettent de développer l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos régions.

"Chaque région française, chaque territoire est source de richesse et d'avenir. Grâce à la densité de son maillage d'agences, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est implanté depuis toujours au cœur des écosystèmes économiques et sociaux. Aujourd'hui, l'enjeu est d'accompagner tous les acteurs locaux, qu'il s'agisse de particuliers, d'associations ou d'entreprises innovantes, qui font vivre ces territoires."



Sandrine Pelletier

Présidente et directrice générale
du groupe APLIX et administratrice du CIC
Ouest

Trajectoire de nos engagements opérationnels

→ Engagement #9

Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence

2021

91,3 % des décisions de crédit prises en local au sein des réseaux Crédit Mutuel et CIC.

→ 2023

92,9 % des décisions de crédit prises en local au sein des réseaux Crédit Mutuel et CIC.

→ Engagement #10

Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants

2021

100 % des associations éligibles peuvent bénéficier de la solution Pay Asso et de la gratuité responsabilité civile des dirigeants.

2023

100 % des associations éligibles peuvent bénéficier de la solution Pay Asso et de la gratuité responsabilité civile des dirigeants.

→ Engagement #11

Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires

2021

5,05 % des fonds propres du groupe investis par Crédit Mutuel Equity dans des entreprises françaises ayant fait l'objet d'une analyse de maturité en matière d'innovation, en croissance et/ou créatrices d'emploi.

→ 2023

5,83 % des fonds propres du groupe investis par Crédit Mutuel Equity dans des entreprises françaises ayant fait l'objet d'une analyse de maturité en matière d'innovation, en croissance et/ou créatrices d'emploi.*

3

L'avis du comité de mission

Le comité de mission salue les actions mises en place pour contribuer au développement et à la vitalité des territoires. Il est particulièrement attentif aux moyens déployés pour lutter contre l'isolement social des personnes vivant dans les déserts de solidarité, en soutenant le monde associatif. Le comité de mission encourage le déploiement des actions futures sur l'ensemble des territoires de manière équilibrée et en fonction des besoins.

* Plus de 85 % des entreprises sont considérées comme innovantes, en croissance et/ou créatrices d'emplois. Voir dans le panorama complet des performances.

Mission 5

ŒUVRER POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET PLUS DURABLE

Entreprise responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour mission d'œuvrer pour une société plus juste et plus durable. Avec son plan stratégique 2024-2027, le groupe mutualiste renforce ses engagements en faveur de la transition écologique et la décarbonation de l'économie.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est engagé à réduire ses émissions carbone de 20 % et l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici à fin 2022. Après avoir annoncé dès 2020, sa sortie totale du charbon à horizon 2030, le groupe a arrêté, dès 2021, tout financement de nouveau projet d'exploration, de production, d'infrastructure ou de transformation dans le pétrole et le gaz.

Le lancement du Dividende sociétal a permis d'accélérer le financement de la transformation écologique et sociétale. De nouvelles offres à tarification bonifiée encouragent les clients à passer aux mobilités douces ; plus de 6 millions d'euros ont été engagés en 2023 avec le prêt vélo à 0 % qui compte déjà plus de 30 000 bénéficiaires – soit un coup de pouce de 200 euros par client bénéficiaire. Des investissements importants ont également été réalisés par le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire dans la production d'énergie et l'alimentation durables. La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale a lancé son premier appel à projets biodiversité à hauteur de 2,5 millions d'euros et soutient plus de 36 associations notamment pour la restauration d'écosystèmes marins, ultra marins et de zones humides terrestres.

→ En 2023, **55 %** des clients du groupe achetant leur résidence principale n'ont pas eu de formalités médicales contre environ 25 % au niveau national selon le Comité consultatif du secteur financier.

Parce que la santé ne doit pas être un frein à l'accès à la propriété, dès novembre 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a assuré le crédit immobilier de ses clients fidèles pour leur résidence principale, sans aucune formalité médicale, en allant bien au-delà des obligations légales. Dans un contexte de hausse des prix à la consommation qui réduit le pouvoir d'achat des plus modestes, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirme sa volonté d'agir pour celles et ceux qui se trouvent en situation de fragilité financière. Il s'engage pour eux avec un compte à 1€ net par mois sans frais d'incident.

"Aujourd'hui, la transition écologique est devenue une évidence pour la société dans son ensemble. Les caisses et les agences sont en première ligne pour accompagner nos clients, notamment sur l'éco-rénovation ou les mobilités propres. Pour cela, nous adaptons nos offres, nos compétences et nos outils. La formation, en particulier des managers de proximité et directeurs, devient un maillon essentiel de cette transformation."



Audrey Hammerer

Administratrice représentant les salariés
de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
(Fédération de Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraise)

Trajectoire de nos engagements opérationnels

→ Engagement #12

Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici fin 2022*

2020

-20,7 % de réduction de l'empreinte carbone groupe entre fin 2018 et fin 2020.

-27,9 % de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles clients entre juin 2018 et juin 2021.

→ 2022

-30,4 % de réduction de l'empreinte carbone groupe entre fin 2018 et fin 2022.

-57,6 % de réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles clients entre juin 2018 et juin 2023.

→ Engagement #13

Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz

2021

0 financement de projet dans le pétrole et le gaz depuis octobre 2021.

2023

0 nouveau projet de financement dans le pétrole et le gaz et renforcement de la politique sectorielle Hydrocarbures avec de nouvelles exigences vis à vis des entreprises énergétiques productrices de pétrole et de gaz.**

→ Engagement #14

Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale

2021

80 400 bénéficiaires.

0 formalité médicale (jusqu'à 500 000 € par emprunteur et pour les assurés de moins de 62 ans).

→ 2023

Depuis le lancement en 2021, plus de 165 400 bénéficiaires.

→ Engagement #15

S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1 € net par mois sans frais d'incident

2022

53 033 bénéficiaires.

1^{ère} année de cette mesure en tant qu'engagement de l'entreprise à mission.

→ 2023

58 333 bénéficiaires.

L'avis du comité de mission

Le comité de mission se félicite de l'atteinte des engagements de la mission 5. La trajectoire de l'empreinte carbone groupe est remarquable. Les premières actions déployées dans le cadre du Dividende sociétal ont permis d'accélérer la dynamique. Les objectifs environnementaux et sociétaux devront être adaptés en cohérence avec les ambitions fixées dans le plan stratégique 2024-2027, et avec l'appui de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité.

* Cf déclaration de performance extra-financière 2023, périmètre France scopes 1, 2 et 3 consommations d'énergie, fuites de gaz réfrigérants, flotte automobile et déplacements professionnels (hors déplacements domicile-travail et achats). Cet indicateur est circonscrit à 2022. Refonte prévue des futurs objectifs en lien avec le nouveau plan stratégique 2024-2027.

** Engagement détaillé dans la politique sectorielle hydrocarbures, disponible sur le site www.bfcm.creditmutuel.fr.

PANORAMA COMPLET DES PERFORMANCES

Mission 1

Organisation coopérative et mutualiste, nous accompagnons nos clients et sociétaires au mieux de leurs intérêts

1

Faire vivre la démocratie dans la banque en doublant le nombre de sociétaires votant aux assemblées générales.

Indicateurs :

- 2023 : 12,3 % de sociétaires votants aux assemblées générales au 31/12/2023.
- 2022 : 4,5 %
- 2021 : NS (situation Covid)
- 2019 : 5,4 %

Périmètre :

Caisses locales de Crédit Mutuel.

Moyens :

- Lancement du vote à distance sur smartphone et tablette en 2022.
- Déploiement d'actions de communication spécifiques.
- Déploiement de la Direction de la Vie Coopérative et Mutualiste.

2

Garantir à chaque client un conseiller dédié et non commissionné.

Indicateurs :

- 2023 : 99,7 % de clients ayant un conseiller dédié non commissionné.
 - 2022 : 99,5 %
 - 2021 : 95,5 %
- La part des clients n'ayant pas un conseiller dédié correspond aux périodes transitoires, notamment en cas de changement d'affectation de conseiller.

Périmètre :

Réseau bancaire France (Crédit Mutuel : caisses de Crédit mutuel, centre d'affaires entreprises, caisses régionales Crédit Mutuel et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, CIC : l'ensemble des banques régionales sauf pour le CIC DIF restreint au réseau agences uniquement).

Moyens :

Politique ressources humaines : pas d'intéressement commercial ni de rémunération individuelle variable.

3

Donner plus de place aux jeunes et se rapprocher de la parité dans les conseils d'administration dès 2022.

Indicateurs :

- 2023 : 41,8 % de femmes parmi les élus, 3,26 % de jeunes parmi les élus et 19,8 % de jeunes (moins de 35 ans en date du 31/12) parmi les nouveaux élus.
- 2022 : 40,0 % de femmes parmi les élus, 2,37 % de jeunes parmi les élus et 12,8 % de jeunes parmi les nouveaux élus.
- 2021 : 39,0 % de femmes parmi les élus, 2,14 % de jeunes parmi les élus et 8,7 % de jeunes parmi les nouveaux élus.

Périmètre :

Caisses locales de Crédit Mutuel.

Moyens :

- Renforcement de la communication avec l'appui des conseils d'administration des caisses locales.
- Déploiement de la Direction de la Vie Coopérative et Mutualiste.

Mission 2

Banque de tous, sociétaires et clients, salariés et élus, nous agissons pour chacun et refusons toute discrimination

4

Former tous nos collaborateurs et collaboratrices, élus et élues à la lutte contre les discriminations.

Indicateurs :

- **2023 : 98,7 %** de collaborateurs présents et **95,2 %** d'élus formés avec le module contre la discrimination.
- **2022 : 97,8 %** des collaborateurs présents et **91,1 %** des élus.

Périmètre :

- Socle social : périmètre global de la convention groupe.
- Caisses locales : ensemble des élus.

Moyens :

- Module de formation obligatoire pour tous les salariés.
- Séquence de sensibilisation obligatoire dans les conseils d'administration dès 2022.
- Déploiement de l'Université Mutualiste en ligne pour les élus.
- Refonte du dispositif d'alerte et de suivi.

5

Recruter 25 % d'alternants issus des quartiers prioritaires et des zones rurales.

Indicateurs :

- **2023 : 32,8 %** d'alternants issus des quartiers prioritaires de la ville et des zones rurales.
- **2022 : 42,1 %**
- **2021 : 38,2 %**

Périmètre :

Socle social : périmètre global de la convention groupe.

Commentaire :

L'objectif est dépassé. Pour autant, on constate une baisse du taux de recrutement en zones rurales (ZRR) et quartiers prioritaires (QPV). Le nombre d'alternants recrutés sur 2023 (1 852 vs 1 515 en 2021) est en hausse de 22 %. Le nombre d'alternants en ZRR et QPV a diminué, malgré les offres proposées.

Moyens :

- Participation à des "job dating" dédiés.
- Renforcement des partenariats avec des associations.
- Expérimentation de nouveaux dispositifs pour développer des actions d'insertion.

6

Défendre l'égalité salariale femmes-hommes à tous les échelons de la banque.

Indicateurs :

- **2023** : La majorité des écarts ayant été traités en 2022, **674** collaborateurs et collaboratrices ont bénéficié en 2023 d'une mesure corrective (**561 femmes et 113 hommes**). L'indicateur suivi est le pourcentage d'écart de salaire moyen entre les femmes et les hommes par tranche d'âge et par catégorie. Des travaux complémentaires au périmètre défini, ont été menés dans les principales filiales (TARGOBANK Allemagne, Cofidis France, Banque de Luxembourg).
 - **2022** : il restait 37 femmes sur 27 500 (soit 0,1 %) dont la situation devait être analysée. Pour les autres, écart moyen inférieur à 3 % dans les catégories par tranche d'âge. 0,5 % de la masse salariale consacrée à la correction des écarts salariaux entre les femmes et les hommes en 2022.
- 3 872 collaboratrices et collaborateurs** ont bénéficié d'une mesure corrective.
- **2021** : NA

Périmètre :

Socle social : périmètre global de la convention groupe.

Moyens :

- Négociation d'un accord de groupe avec les représentants des organisations syndicales pour l'année 2022.
- Suivi permanent des écarts de rémunération avec mise en place d'un outil de pilotage dédié à la main de la filière RH.

Mission 3

Respectueux de la vie privée de chacun, nous mettons la technologie et l'innovation au service de l'humain

7

Garantir l'intimité des données de nos clients en traitant 99 % de leurs informations dans nos infrastructures et systèmes localisés en France.

Indicateurs :

- **2023** : >99,9 % de données traitées dans nos infrastructures.
- **2022** : >99,9 % (1^{ère} année de mise en place).

Périmètre :

Activités bancassurance en France concernant les traitements appliqués aux données des clients. Nombre de hits à destination des services externes éligibles : sont exclus les services externalisés pour des raisons réglementaires ou de place (systèmes interbancaires, standards de marché, etc.).

Moyens :

- Investissements en forte croissance dans les infrastructures informatiques du groupe, via des centres de données et un cloud privé hautement sécurisés.
- Implantation de deux nouveaux centres de données informatiques appartenant exclusivement à Euro-Information, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Internalisation de solutions SAAS sur le cloud privé opéré par les équipes internes.

8

Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement.

Indicateurs :

- **2023** : 1 671 gains de productivité en ETP, 2 584 recrutements en CDI.
- **2022** : 1 570 gains de productivité en ETP, 2 378 recrutements en CDI.
- **2021** : 900 gains de productivité en ETP, 1 596 recrutements en CDI.

Périmètre :

- Périmètre des gains en ETP : réseau France.
- Périmètre des recrutements : socle social commun en France.

Moyens :

- Investissements en forte croissance dans la technologie et l'intelligence artificielle.
- Politique sociale qui privilégie la formation, l'évolution des carrières et la création d'emploi.

Commentaire :

- L'innovation technologique (OCR, analyseur d'emails, signature électronique, digitalisation des contrats...) permet de libérer du temps administratif pour les conseillers qui peuvent ainsi se concentrer sur l'accompagnement de leurs clients dans leurs projets.
- Ces gains de productivité traduits en équivalents ETP sont réinvestis dans le développement de la relation client et l'emploi conformément à la politique sociale du groupe.

Mission 4

Entreprise solidaire, nous contribuons au développement des territoires

9

Ancrer les centres de décision dans les territoires avec plus de 90 % de nos décisions de crédit prises en caisse ou en agence.

Indicateurs :

- 2023 : 92,9 % des décisions de crédit prises localement.
- 2022 : 91,7 %
- 2021 : 91,3 %

Périmètre :

Réseaux Crédit Mutuel et CIC.

Moyens :

- Organisation décentralisée avec prises de décision d'octroi de crédits majoritairement en local.

Commentaire :

- L'atteinte de cet objectif est dépendant des évolutions conjoncturelles (impacts de la situation économique sur l'octroi de crédit) ou réglementaires (gestion des risques, niveaux de délégations).

10

Offrir la solution de paiement digitale Pay Asso à nos associations et la garantie responsabilité civile à leurs dirigeants.

Indicateurs :

- 2023 : 100 % des associations sportives et culturelles bénéficient de la solution Pay Asso depuis janvier 2022 et 100 % des dirigeants d'associations clientes sportives et culturelles sont éligibles à la gratuité de la garantie responsabilité civile.
- 2022 : 100%
- 2021 : 100%

Périmètre :

Réseau France (caisses de Crédit Mutuel et agences CIC).

Moyens :

- Gratuité de la solution Pay Asso pour les associations éligibles.
- Gratuité de la responsabilité civile pour les dirigeants éligibles.

Éligibilité :

- Gratuité de la solution Pay Asso pour les associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 ou relevant du droit local d'Alsace-Moselle, à objet exclusivement sportif ou culturel et à but non lucratif, ayant un budget annuel inférieur à 500 000 €, titulaires d'un compte courant au Crédit Mutuel.
- Gratuité de la responsabilité civile pour les dirigeants d'associations sportives et culturelles clientes, dans la limite d'un plafond.

11

Investir 5 % de nos fonds propres essentiellement dans des entreprises françaises pour favoriser l'innovation, la croissance et l'emploi dans nos territoires.

Indicateurs :

- 2023 : 5,83 % de fonds propres du groupe investis essentiellement dans des entreprises françaises.
- 2022 : 5,04 %
- 2021 : 5,05 %

Sous-indicateurs : Maturité d'innovation, de croissance du chiffre d'affaires et de développement d'emploi des entreprises en portefeuille chez Crédit Mutuel Equity : plus de 85 % des entreprises sont considérées comme innovantes, en croissance et/ou créatrices d'emplois.

Périmètre :

Crédit Mutuel Equity.

Moyens :

- Structure de fonds propres dédiée.
- Mise en place d'une cartographie dynamique des participations.

Méthodologie des sous-indicateurs :

- Innovation : analyse annuelle.
- Croissance : calcul de différentiel de CA entre année n-1 et primo-investissement.
- Emploi : calcul de différentiel de CA entre année n-1 et primo-investissement.

Mission 5

Entreprise responsable, nous œuvrons pour une société plus juste et plus durable

12 Réduire les émissions carbone du groupe de 20 % et l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'investissement de 12 % d'ici fin 2022.		
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de l'empreinte carbone groupe : périmètre énergie, fluides frigorigènes, flotte automobile, déplacements professionnels - comparaison à fin 2018. <ul style="list-style-type: none"> - Décembre 2022 : - 30,4 % - Décembre 2021 : - 21,4 % - Décembre 2020 : - 20,7 % • Réduction de l'empreinte carbone du portefeuille de crédit corporate - comparaison à juin 2018. <ul style="list-style-type: none"> - Juin 2023 : - 57,6 % - Juin 2022 : - 54,6 % - Juin 2021 : - 27,9 % 	<p>Périmètre :</p> <p>Voir explications, périmètre et précisions méthodologiques dans la déclaration de performance extra-financière 2023 du groupe, incluse dans le document d'enregistrement universel 2023 accessible en ligne. Dans le cadre du plan stratégique 2024-2027, de nouveaux indicateurs et méthode de calcul s'appuieront sur les travaux réalisés par l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité.</p>	<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Politiques sectorielles (charbon, mobilité, agriculture, hydrocarbures, etc.). • Politique de sobriété énergétique (vie de bureau et déplacements).
13 Favoriser la transition énergétique en ne finançant plus de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz.		
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 : 0 financement de nouveaux projets dans le pétrole et le gaz. • 2022 : 0 • 2021 : 0 depuis octobre 	<p>Périmètre :</p> <p>Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.</p>	<p>Moyens :</p> <p>Engagement détaillé dans la politique sectorielle hydrocarbures, disponible sur le site www.bfcm.creditmutuel.fr.</p>
14 Assurer le crédit immobilier de nos clients fidèles sans aucune formalité médicale.		
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 : 40 000 bénéficiaires. • 2022 : 45 000 bénéficiaires. • 2021 : 80 400 bénéficiaires. <p>La situation de nombreux clients a été régularisée suite à cette mesure, ce qui explique le nombre important de bénéficiaires la première année.</p>	<p>Périmètre :</p> <p>Réseaux Crédit Mutuel et CIC – Réseau France (caisses de Crédit Mutuel et agences CIC).</p>	<p>Moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suppression du questionnaire de santé pour les clients fidèles. • Fin de la tarification en fonction de la pathologie ou de l'indice de masse corporelle du client. • Fin des exclusions des risques particuliers.
<p>Éligibilité :</p> <p>Clients domiciliant leurs revenus principaux depuis sept ans ; montant assuré jusqu'à 500 000 € par emprunteur pour l'achat de la résidence principale ; assuré âgé de moins de 62 ans lors de la souscription.</p>		
15 S'engager pour les clients en difficulté financière avec un compte à 1€ net par mois sans frais d'incident.		
<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2023 : 58 333 bénéficiaires. • 2022 : 53 033 bénéficiaires. <p>1^{ère} année de cette mesure en tant qu'engagement de l'entreprise à mission.</p>	<p>Périmètre :</p> <p>Réseaux Crédit Mutuel et CIC – Réseau France (caisses de Crédit Mutuel et agences CIC).</p>	<p>Moyens :</p> <p>Élaboration d'une offre clients fragiles commercialisée depuis août 2022.</p>

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE L'EXÉCUTION DES OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

3

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après "entité"), désigné comme organisme tiers indépendant ("tierce partie"), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884¹, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission telles que présentées dans les rapports du comité de mission et relatives à la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023, joints aux rapports de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Respect de l'ensemble des objectifs sociaux et environnementaux

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie "Nature et étendue des travaux", et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis, pour chaque objectif social ou environnemental retenu en application du 2^o de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, la société Crédit Mutuel Alliance Fédérale respecte chacun des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Sur la base de notre revue de la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, réalisée selon la doctrine professionnelle applicable, il nous semble que le lien entre la raison d'être du Groupe "*Ensemble, écouter et agir*" et ses activités pourrait être mieux précisé, ce lien étant néanmoins détaillé dans le rapport du Comité de mission. Nous comprenons néanmoins que le caractère générique de la raison d'être est en partie dicté par la diversité des activités du Groupe.
- Concernant l'objectif opérationnel "Investir les gains de productivité issus de l'intelligence artificielle dans l'emploi et le développement", nous observons qu'il pourrait être clarifié, en particulier concernant la corrélation recherchée entre gains de productivité issus de l'intelligence artificielle d'une part, et l'emploi et le développement au sein de la société d'autre part.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le "Référentiel") dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du comité de mission (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

¹ Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du comité de mission.

Il appartient au comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports sont joints aux rapports de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation des dites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément

aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Sociétés à mission, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et avril 2024 sur une durée totale d'intervention de sept semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après "raison d'être") et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

² ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.
- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de société à mission et les derniers rapports du comité de mission établis depuis la dernière vérification ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesure de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en œuvre

- pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans les rapports du comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en œuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment, nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en œuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés par des vérifications au siège de l'entité et couvrent 100 % des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de société à mission.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris la Défense, le 9 avril 2024
KPMG S.A.



Arnaud Bourdeille
Associé



Fanny Houlliot
Expert ESG

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° ORIAS : 07 003 758. Banque régie par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.

• **Conception et réalisation** : alcalie.fr • **Crédits photos** : Crédit Mutuel Alliance Fédérale, Nicolas Reitzum, Margot l'Hermitte, Audrey Grilliat.

Avril 2024 • **Imprimé en France sur du papier certifié.**



Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est donné la mission de soutenir des projets de recherche qui contribuent à limiter les impacts de l'environnement sur la santé. Engagée auprès de la **Fondation du Souffle**, elle soutient de nouveaux projets qui touchent les maladies respiratoires.



Gouvernement d'entreprise

PRÉAMBULE	312	4.2 BFCM – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	345
4.1 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	313	4.2.1 Introduction	346
4.1.1 Introduction	314	4.2.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2023	347
4.1.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2023	315	4.2.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction	349
4.1.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction	318	4.2.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation	363
4.1.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation	332	4.2.5 Conventions réglementées	363
4.1.5 Conventions réglementées	332	4.2.6 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux	363
4.1.6 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux	332	4.2.7 Principes et règles de rémunération de la population identifiée [L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier]	367
4.1.7 Principes et règles de rémunération de la population identifiée [L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier]	341	4.2.8 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	367
4.1.8 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	343		

PRÉAMBULE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent ensuite parmi ces membres leur représentant au niveau de la fédération. Le président de la fédération (ou d'un district pour la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) peut devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou de sa filiale, la BFCM.

Compte tenu de ces éléments, le chapitre « Gouvernement d'entreprise », présente deux rapports sur le gouvernement d'entreprise : un pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en tant que représentante de la société mère consolidante et un pour la BFCM.

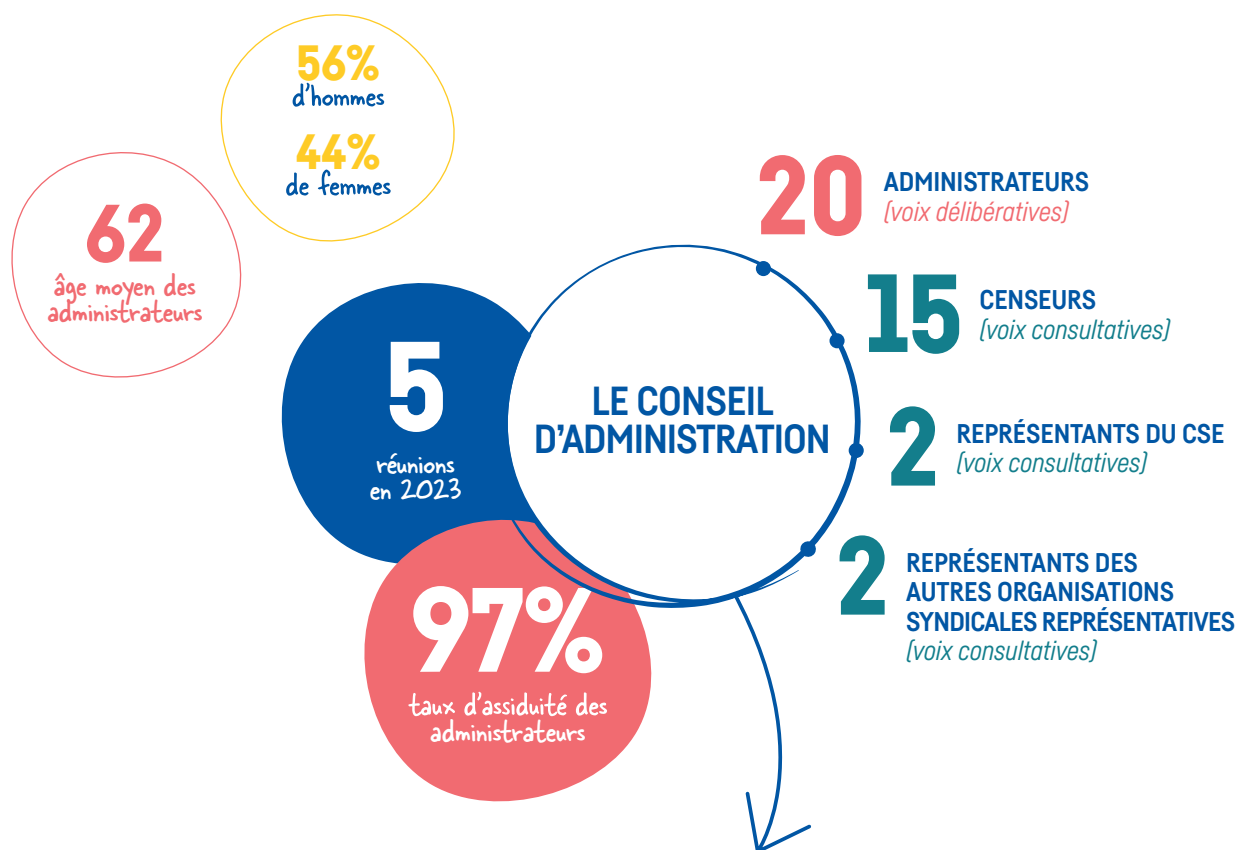
4.1 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LA DIRECTION GÉNÉRALE

1 DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRIGEANT EFFECTIF
M. Daniel Baal

1 DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
DIRIGEANT EFFECTIF
M. Éric Petitgand

1 DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
M. Frantz Rublé



LES COMITÉS SPÉCIALISÉS

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

6 MEMBRES

4 RÉUNIONS

100 % TAUX D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES

COMITÉ DES NOMINATIONS

6 MEMBRES

11 RÉUNIONS

92 % TAUX D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES

COMITÉ D'AUDIT DES COMPTES GROUPE

7 MEMBRES + 9 INVITÉS
REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS

5 RÉUNIONS

96 % TAUX D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES

COMITÉ DE SUIVI DES RISQUES GROUPE

6 MEMBRES + 10 INVITÉS
REPRÉSENTANTS DES FÉDÉRATIONS

8 RÉUNIONS

93 % TAUX D'ASSIDUITÉ DES MEMBRES

Données au 31 décembre 2023.

Périmètre taux d'assiduité et âge moyen : administrateurs y compris administrateurs représentant les salariés.

Périmètre parité : administrateurs hors les administrateurs représentant les salariés.

Périmètre taux assiduité des comités : membres.

4.1.1 Introduction

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Conformément aux articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce, ce rapport comprend notamment :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- la composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L.233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 ;
- une description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé. Cette description est complétée par des informations sur la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité mis en place, le cas échéant, par la direction générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité. Si la société n'applique pas une telle politique, le rapport comprend une explication des raisons le justifiant ;
- les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
- lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, ainsi que le lieu où ce code peut être consulté, ou, à défaut d'une telle référence à un code, les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas s'y référer ainsi que, le cas échéant, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi.

N'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. À ce titre, il est rappelé que l'Autorité bancaire européenne (ABE) a émis des orientations relatives à la gouvernance interne [EBA/GL/2021/05] ainsi que des orientations en matière d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des

titulaires de postes clés [EBA/GL/2021/06] en date du 2 juillet 2021. Dans ses notices de conformité du 7 décembre 2021, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) s'est déclarée conforme aux orientations sur la gouvernance interne et partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude.

Un extrait de la notice de conformité de l'ACPR, relatif aux modalités d'application des orientations sur l'évaluation de l'aptitude est reproduit ci-après :

« La présente notice précise les paragraphes des orientations de l'ABE EBA/GL/2021/06 auxquelles l'ACPR (i) entend se conformer : c'est-à-dire les paragraphes 1 à 162 ; 164 à 171 ; 174 à 176 ; 178 à 207 des orientations et (ii) attend donc des établissements susmentionnés qu'ils se conforment à ces paragraphes.

En effet, l'ACPR n'entend pas se conformer aux dispositions des paragraphes 172 et 173 [évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente] ainsi qu'aux paragraphes 163 et 177 [transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier]. Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants avec deux réserves d'interprétation :

- *l'indépendance formelle des membres de l'organe de direction et des membres du comité des risques et du comité des nominations ne constitue pas un critère d'aptitude prévu par la législation et la réglementation française en vigueur, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul motif d'une candidature individuelle au titre du « fit and proper ». [...] l'ACPR considère la présence de membres indépendants, au sein des organes de surveillance et autres comités spécialisés comme relevant de bonnes pratiques à encourager et non d'une exigence légale ou réglementaire ;*
- *en droit, le fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 89) n'est pas constitutif d'une présomption de non-indépendance d'un membre. Le non-respect de ces critères n'épuise pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres mesures, notamment celles qui seraient élaborées par les établissements français dans le cadre des lois et règlements en vigueur et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif d'indépendance.*

En application du paragraphe 88 b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements concernés qui sont entièrement détenus par un établissement concerné, et dans les entreprises d'investissement qui satisfont aux critères énoncés à l'article 32, paragraphe 4, point a), de la directive 2019/2034/UE ou aux autres critères fixés par un État membre concerné conformément à l'article 32, paragraphes 5 et 6, de la directive n° 2019/2034/UE. »

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise explique comment la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a mis en œuvre les orientations conformément à la notice de l'ACPR et à sa propre interprétation.

Le rapport a également été établi conformément à l'annexe I du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019.

4.1.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2023

Présentation du conseil d'administration au 31 décembre 2023

LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Échéance du mandat	Comités ⁽²⁾	Assiduité en conseil
Nicolas THÉRY <i>Président</i>	58	H	2014	2025	CSRG	100 %
Hélène DUMAS <i>Vice-présidente</i>	66	F	2022	2026	Nominations	100 %
Marie-Jean BOOG	62	F	2022	2024	-	100 %
Gérard CORMORECHE	66	H	1995	2025	CACG	83 %
Bernard DALBIEZ	65	H	2019	2025	Nominations	100 %
Nicolas HABERT	61	H	2020	2024	CSRG	100 %
Marie JOSSO	45	F	2022	2025	Rémunérations	100 %
Christine LEENDERS	67	F	2017	2026	CSRG Rémunérations	100 %
Jean-Louis MAÎTRE	66	H	2019	2025	-	83 %
Monique BOUGHELILBA	58	F	2023	2026	-	100 %
Bich Van NGO	67	F	2023	2024	CACG	100 %
Frédéric RANCHON	57	H	2018	2024	-	75 %
Agnès ROUXEL	65	F	2017	2026	Nominations	100 %
Daniel SCHOEPF	68	H	2018	2026	CSRG	100 %
Jacques SIMON	67	H	2022	2024	-	100 %
Annie VIROT	68	F	2017	2026	Rémunérations	100 %
Alex WEIMERT	69	H	2020	2026	-	100 %
Luc WYNANT	57	H	2022	2025	CACG	100 %
Audrey HAMMERER <i>Administratrice représentant les salariés</i>	45	F	2016	2025	Rémunérations	100 %
Laurent TORRE <i>Administrateur représentant les salariés</i>	56	H	2020	2025	-	100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 31/12/2023.

(2) CSRG : comité de suivi des risques Groupe – CACG : comité d'audit et des comptes Groupe – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.

LES CENSEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Échéance du mandat	Comité ⁽²⁾	Assiduité en conseil
René CAREL	64	H	2023	2026	CSRG	100 %
Philippe COULOIGNER	64	H	2022	2025	-	100 %
Philippe GALLIENNE	67	H	2019	2025	Rémunérations	100 %
Patrice GARRIGUES	65	H	2022	2025	CACG	83 %
Charles GERBER	69	H	2020	2026	CACG	100 %
Chantal CETTOUR-MEUNIER	68	F	2023	2026	-	100 %
Damien LIEVENS	53	H	2017	2026	-	100 %
Olivier OGER	71	H	2022	2025	-	100 %
Philippe RAGE	62	H	2020	2026	-	83 %
Philippe LEPLAIDEUR	59	F	2023	2026	CSRG	67 %
Thierry REBOULET	61	H	2021	2024	Nominations	100 %
Edwige SCHMITT-BORTOT	64	F	2022	2025	-	100 %
Alain TÊTEDOIE	59	H	2017	2026	-	83 %
Philippe TUFFREAU	68	H	2017	2026	-	100 %
Didier VIEILLY	66	H	2015	2024	-	100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 31/12/2023.

(2) CSRG : Comité de suivi des risques Groupe – CACG : comité d'audit et des comptes Groupe – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.

Au cours de l'année 2023, les mandats d'administrateur de Mesdames Laurence MIRAS et Elia MARTINS et de censeur de Madame Gislhaine RAVANEL, de Messieurs Bernard BASSE et de Jean-François JOUFFRAY ont pris fin.

L'entité de tête de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, a décidé lors du conseil d'administration du 27 juillet 2023 de réduire la taille des conseils de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cela s'est traduit par plusieurs propositions faisant en sorte que les présidents de fédération et de district n'aient plus, sauf exception, qu'un seul mandat au sein des structures faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Suite à cette décision, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 23 novembre 2023 a procédé aux mouvements ci-dessous à effet au 1^{er} janvier 2024 :

Administrateurs sortants au 31 décembre 2023

Marie-Jean BOOG

Monique BOUGHELILBA

Hélène DUMAS

Nicolas HABERT

Jean-Louis MAITRE

Frédéric RANCHON

Alex WEIMERT

Administrateurs entrants au 1^{er} janvier 2024

Thierry REBOULET

Brigitte STEIN

Concernant les censeurs, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 23 novembre 2023 a pris acte de la fin du mandat de Madame Chantal CETTOUR MEUNIER et de Messieurs Philippe COULOIGNER, Philippe GALLIENNE, Patrice GARRIGUES, Philippe

LEPLAIDEUR, Damien LIEVENS, Philippe RAGE, Thierry REBOULET, Alain TÊTEDOIE, Philippe TUFFREAU et Didier VIEILLY à effet au 31 décembre 2023, et a nommé Messieurs Joël DERVIN et Alex WEIMERT à effet au 1^{er} janvier 2024.

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT EN 2024

Le 27 février 2024, Nicolas THERY, président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a communiqué sa décision de quitter ses fonctions de président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, de la Caisse

Fédérale de Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Les mouvements liés à cette décision, interviendront lors des instances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale du 1^{er} semestre 2024.

LES QUATRE COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité des rémunérations		Comité des nominations		Comité d'audit et des comptes groupe		Comité de suivi des risques groupe	
6 membres		6 membres		7 membres et 9 invités représentants des fédérations		6 membres et 10 invités représentants des fédérations	
4 réunions	100 % d'assiduité	11 réunions	92 % d'assiduité	5 réunions	96 % d'assiduité	8 réunions	93 % d'assiduité

Le taux d'assiduité s'applique aux membres.

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration ;
- Les statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoient également que jusqu'à trois représentants des organisations syndicales représentatives, autres que celles ayant désigné des administrateurs représentant les salariés, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Composition de la direction générale

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général et dirigeant effectif ;
- M. Éric Petitgand, directeur général adjoint et dirigeant effectif ;
- M. Frantz Rublé, directeur général adjoint.

MOUVEMENTS AU SEIN DE LA DIRECTION GÉNÉRALE EN 2024

Dans la continuité de l'annonce du président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, il est prévu que la direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue lors des instances du 1^{er} semestre 2024. Sur proposition de Daniel Baal, les fonctions de directeur général - dirigeant effectif de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, entité de tête de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, devraient être confiées à Eric Petitgand, actuel directeur général adjoint - dirigeant effectif.



4.1.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction

Administrateurs

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation sociale et environnementale Vigeo, dirigée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel. Président-directeur général de CIC Est de 2012 à 2016, il préside depuis 2014 la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Il a été président de la Fédération bancaire française du 1^{er} septembre 2021 à septembre 2022.

Nicolas Théry est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) – major de la Promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » – et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion – mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration
Membre du comité de suivi des risques groupe
Première nomination au conseil : 2014
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Crédit Industriel et Commercial
Crédit Mutuel Impact
Banque CIC Est
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
ACM IARD SA

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Banque Européenne du Crédit Mutuel

Président

Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges
Musée Rodin

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Membre

Comité d'éthique de la Défense

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président

Fédération bancaire française

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Président du conseil d'administration

Banque CIC Nord Ouest

Dialogues

Hélène Dumas

Née le 9 septembre 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Place de l'Europe -
105 rue du Faubourg Madeleine
45920 Orléans

Vice-présidente du conseil d'administration
Membre du comité des nominations
Première nomination au conseil : 2022
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet

Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre

Administratrice

Caisse régionale de Crédit Mutuel du Centre

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence d'économie et de gestion et du Diplôme d'Études Comptables Supérieures (DECS), Hélène Dumas a exercé différentes fonctions dont celles de Sous-Directeur puis de Directeur adjoint chargé des fonctions support tels que les ressources humaines, l'informatique et la logistique au sein de la Mutualité sociale agricole, avant de prendre sa retraite en 2013. Dès 1998, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet, qu'elle préside désormais depuis 2017. Depuis 2020, elle est administratrice au sein de la Fédération et de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Marie-Jean Boog

Née le 30 août 1961
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Administratrice
Première nomination au conseil : 2022
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Administratrice et présidente du District de Sarrebourg

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges

Directrice des établissements

Association Saint Christophe Walscheid

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après l'obtention en 1982 de son diplôme d'État, Marie-Jean Boog débute sa carrière en tant qu'infirmière, jusqu'en 1988. La même année, elle intègre l'association Saint Christophe Walscheid et devient cadre de soins. Elle obtient en 1991 son diplôme universitaire en gérontologie puis effectue une formation de cadre en soins infirmiers en 1992. En 1998, elle suit une formation de directeur d'établissement de santé et d'ESMS lui permettant de devenir directrice des établissements au sein de l'Association Saint Christophe Walscheid. Dès 2000 elle devient membre de la Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges et en prend la présidence en 2010. En 2018, elle est nommée membre du conseil de surveillance de la Banque Européenne du Crédit Mutuel et administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, présidente du District de Sarrebourg. Depuis 2022, elle est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Monique BOUGHELILBA

Née le 19 octobre 1965
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
130-132 avenue Victor-Hugo
26009 Valence cedex

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Monique Boughelilba a débuté sa carrière en qualité d'assistante administrative. Titulaire d'un diplôme de Baccalauréat G1, elle intègre la fonction publique territoriale. Elle obtiendra ensuite un diplôme de rédacteur au Centre National de la Fonction Publique Territoriale, elle rejoint Grenoble Alpes Métropole en 1997 en qualité de chargée du développement du réseau de transports publics, puis en tant que chargée du suivi administratif et financier d'opérations d'investissements, avant de devenir cheffe de projet.

En 2016, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Fontaine, elle devient ensuite Vice-Présidente du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarais, de la Caisse de Crédit Mutuel de la Vallée du Rhône et membre du conseil de surveillance du Cautionnement Mutuel de l'Habitat.

Administratrice

Première nomination au conseil : 2023
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Fontaine

Vice-Présidente du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais

Caisse de Crédit Mutuel de la Vallée du Rhône

Membre du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
8 rue Rhin et Danube
69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL CORMORECHE spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999.

Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004.

Administrateur

Membre du comité d'audit et des comptes groupe
Première nomination au conseil : 1995
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

Censeur

CIC Lyonnaise de Banque

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Censeur

Crédit Industriel et Commercial

Gérant

SARL CORMORECHE

SCEA CORMORECHE Jean-Gérard

Bernard Dalbiez

Né le 7 août 1958

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

494 avenue du Prado

13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un baccalauréat, Bernard Dalbiez a été conducteur de ligne et formateur au sein de la SNCF avant de prendre sa retraite en 2008. En parallèle de son activité principale, il a été officier de réserve de l'Armée de l'air, sous contrat jusqu'en juin 2019. En 2010, il est élu président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Marseille Pelletan. En 2018, il devient président de District et vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen. Depuis 2021, il est président de la Fédération et Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen et président du conseil de surveillance de Centre de Conseil et de Service.

Administrateur

Membre du comité des nominations

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse de Crédit Mutuel Marseille Pelletan

Président du conseil de surveillance

Société Actimut

Centre de Conseil et de Service

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Ghisonaccia

Administrateur

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse de Crédit Mutuel de Lunel

Caisse de Crédit Mutuel de Sainte-Maxime - Cogolin

Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)

Représentant de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen, président du conseil de surveillance

IMMO CMM

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Saint Laurent du Var

Caisse de Crédit Mutuel de Saint Cyr sur Mer

Caisse de Crédit Mutuel de Sainte-Maxime - Cogolin

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Nice Saint Isidore

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Nicolas Habert

Né le 27 avril 1962
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
6 rue de la Tuilerie
31130 Balma

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'École d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.

Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral. De 2017 à 2023, il a été président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale et de la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

Administrateur

Membre du comité de suivi des risques groupe

Première nomination au conseil : 2020

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Banque CIC Sud Ouest

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Marie Josso

Née le 29 décembre 1978
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
275, Boulevard Marcel Paul Exapole
44800 Saint-Herblain

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un master de psychologie du travail, Marie Josso a fondé et préside depuis 2013 l'entreprise Ad Potentiel qui intervient sur des prestations d'audit psychosocial, d'accompagnement managérial et de recrutements.

Dès 2012, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel Isac Saint Gildas des Bois. Depuis 2018, elle est présidente du conseil d'administration du bailleur social Atlantique Habitations et de la coopérative d'accession La Maison Familiale de Loire-Atlantique. En 2020, elle devient vice-présidente de la Fédération et de la caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest.

Administratrice

Membre du comité des rémunérations

Première nomination au conseil : 2022

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Présidente du conseil d'administration

Atlantique Habitations

La Maison Familiale de Loire-Atlantique

Demeures et traditions

Présidente du conseil de surveillance

Société de coordination Uniter

Présidente

Ad Potentiel

Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest

Administratrice

Caisse de Crédit Mutuel Isac Saint Gildas des Bois

Livie

Membre du conseil de surveillance

Batigere en Île-de-France

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Christine Leenders

Née le 21 février 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
1 place Molière
49000 Angers

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'un BTS Tourisme et titulaire d'une formation coaching and mentoring, Christine Leenders est dirigeante du Haras des Landes.

En 2001, elle est nommée administratrice de la caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir avant d'être élue présidente de cette caisse en 2003.

Depuis 2006, elle est administratrice de la caisse de Crédit Mutuel agricole et rurale de l'Anjou ainsi qu'administratrice de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou depuis 2010. Depuis 2017, elle est membre du conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Administratrice

Membre du comité de suivi des risques groupe et du comité des rémunérations

Première nomination au conseil : 2017

Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Durtal-Seiches-sur-le-Loir

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou

Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou

Caisse de Crédit Mutuel Agricole et Rural de l'Anjou

Gérante

Les Landes

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Présidente

Le pied à l'étrier

Écurie le mors aux dents

Jean-Louis Maître

Né le 26 février 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
99 avenue de Genève
74054 Annecy

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une formation en expertise comptable, Jean-Louis Maître a exercé sa carrière en expertise comptable pendant 39 ans dont 26 ans comme directeur d'un cabinet de dix personnes avant de prendre sa retraite le 1^{er} mars 2017.

Élu au sein du conseil d'administration de la caisse locale de Crédit Mutuel de Bourg Saint Maurice le 15 mars 1989, vice-président du conseil d'administration de cette même caisse locale le 16 mars 1994 puis président de ce même conseil le 16 mars 2000. En 2000, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Censeur à la Confédération Nationale et à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel depuis 2018, il est devenu administrateur en 2022. Il est également administrateur au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis le 10 mai 2019. En 2020, il est devenu président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc. Depuis 2022, il est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Caisse de Crédit Mutuel de Bourg Saint-Maurice

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

ALPES HABITAT

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Bich Van Ngo

Née le 21 juillet 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
18 rue de la Rochefoucauld
75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université Paris Dauphine et certifiée Administrateur de Sociétés de l'école Sciences-Po Paris, Bich Van Ngo est présidente directrice générale de la société NGO Audit et Conseil depuis 2018. Elle a débuté sa carrière en 1979 et exercé dans différents groupes en qualité de directeur financier puis président directeur général en 2018.

En 2013, elle est nommée administratrice au conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel de Verrières le Buisson avant d'en devenir la présidente en 2015. Elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France depuis 2018, du comité d'audit et des comptes groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2020 dont elle est devenue présidente en 2023. Elle a été membre du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel jusqu'en 2023.

Administratrice

Présidente du comité d'audit et des comptes groupe

Première nomination au conseil : 2023

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Verrières le Buisson

Administratrice

Banque de Luxembourg

Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France

Administratrice indépendante

Haffner Energy

Présidente - directrice générale

NGO Audit et conseil

Présidente

Association mouvement des citoyens français d'origine vietnamienne

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Frédéric Ranchon

Né le 22 juin 1966
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
61 rue Blatin
63000 Clermont-Ferrand

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry, Frédéric Ranchon a débuté sa carrière en tant que délégué médical ville et hospitalier en 1988 avant de suivre des formations en entrepreneuriat auprès de l'ESC de Clermont-Ferrand et de l'ESSEC Paris et de prendre la gérance de boutique Orchestra en 2003.

De 2005 à 2019, Frédéric Ranchon est Key Account Manager pour les Laboratoires ABBOTT/ABBVIE (chargé grands comptes hospitaliers).

Il est président de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2017 ainsi que président de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2016.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Chamalières

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Gérant

SAXO

SAXO MOD

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Membre

CCI du Puy-de-Dôme

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Clermont les 9 Soleils

Caisse de Crédit Mutuel Cebazat

Membre du conseil de surveillance

Groupe ESC Clermont Auvergne Développement

Agnès Rouxel

Née le 20 avril 1958
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
17 rue du 11 novembre
14052 Caen

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Agnès Rouxel a suivi un diplôme universitaire de formateur pour adultes. Elle est gérante des sociétés JP2A et GENÈSE, deux cabinets internationaux de conseil et de formation en performance humaine.

En parallèle de son activité principale, elle est membre du conseil européen des entreprises et commerce et conseiller technique à la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire et membre du MEDEF Seine Estuaire et du Conseil européen Femmes Entreprises et Commerce.

Depuis 2018, elle est présidente de la caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse et membre du conseil d'administration de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie.

Administratrice
Membre du comité des nominations
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Sainte-Adresse

Représentante permanente de la caisse de Crédit Mutuel de Sainte Adresse, administrateur

Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie

Conseiller technique

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

Membre du conseil

Conseil européen des entreprises et commerce – Conseil du commerce de France

Gérante

JP2A

Genèse

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administratrice

MEDEF Seine Estuaire

Titulaire et présidente de la Commission élus

Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire

Daniel Schoepf

Né le 9 mars 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un BTS Action commerciale et de multiples formations dans les domaines informatiques, de la gestion et du management, Daniel Schoepf a effectué sa carrière dans le secteur informatique pendant presque quarante ans avant de prendre sa retraite en 2015.

Dès 1996, il est élu président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Saverne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

En 2014, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel Dettwiller. Il est président du comité de suivi des risques groupe depuis 2016.

Administrateur
Président du comité de suivi des risques groupe
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller

Administrateur et président du District de Saverne

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Éditions des dernières nouvelles d'Alsace

SAP L'Alsace

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel



Jacques Simon

Né le 16 août 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
26 rue de France
88300 Neufchâteau

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un certificat technique de l'école supérieure d'application de Bourges, Jacques Simon a exercé, en parallèle de sa formation, en tant que sous-officier au sein de l'armée de terre. Il a ensuite exercé pendant 18 ans les fonctions de Cadre de direction d'un établissement médico-social, avant d'évoluer en 2010 en tant que directeur d'établissements médico-sociaux avant de prendre sa retraite le 1^{er} mai 2017. Entraîneur d'athlétisme et ancien sportif de haut niveau, il est également président d'une association sportive depuis 2012.

Dès 2002, il est membre du conseil de la Caisse de Crédit Mutuel de la Plaine des Vosges, il en devient président en 2013. En 2018, il devient président du district des Vosges, administrateur à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe puis censeur à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Depuis 2019, il préside le conseil d'administration de Cautionnement Mutuel de l'Habitat.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2022
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Président

La Tricolore Néocastrienne

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel la Plaine des Vosges

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Administrateur et président du District d'Epinal

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Représentant permanent de Cautionnement Mutuel de l'Habitat, gérant

SCI Quai de Paris

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Annie Viot

Née le 6 mars 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAPES en mathématiques de l'Université de Reims, Annie Viot a exercé en tant que professeur de mathématiques pendant une vingtaine d'années avant d'exercer en tant que consultante, puis en tant que formatrice.

En 2007, elle est élue présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy. Elle est présidente du District Bourgogne Champagne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2018. Depuis 2020, elle est présidente du comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. En 2021, elle est devenue administratrice et membre du comité des rémunérations au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Administratrice

Présidente du comité des rémunérations
Première nomination au conseil : 2017
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy

Vice-présidente du conseil d'administration et Présidente du District de Bourgogne-Champagne

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Neant

Alex Weimert

Né le 23 mai 1954
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Rue du Prof Raymond Garcin
97201 Fort de France

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme en agro-économie et diplômé d'études supérieures spécialisées, Alex Weimert a débuté sa carrière en qualité de directeur de la Coopérative Fruitière de Guyane avant de devenir conseiller technique et pédagogique au ministère de la Jeunesse et des Sports. En 1984 il fonde l'IFODES, un organisme de formation professionnelle puis en 1988, il fonde Guyane Technologiques Systèmes, une société de services et ingénierie en informatique, Monsieur Alex Weimert est aujourd'hui retraité.

Dès 1992, il devient président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Guyane avant de devenir président du Crédit Mutuel Antilles-Guyane en octobre 2016. Depuis 2021, il a rejoint la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en tant qu'administrateur et membre du comité des nominations.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2020

Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Caisse de Crédit Mutuel Le Crédit Populaire Guyanais

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel VIE SAM

Gérant

Guyane Technologie Systèmes

Ifodes

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Luc Wynant

Né le 19 février 1966
Nationalité : Belge

Adresse professionnelle :
4, place Richebé
59000 Lille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence de droit de l'Université de KU Leuven et d'un MBA de la Vlerick Business School, Luc Wynant associé fondateur du cabinet d'avocats Van Olmen & Wynant à Bruxelles depuis 1993 et responsable du département de droit des sociétés. Pendant plusieurs années, il a été assistant universitaire et maître de conférences à la faculté de droit KU Leuven.

En 2012, il est nommé membre du conseil d'administration de Beobank NV/SA avant de rejoindre, en 2019, la Fédération et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe en tant qu'administrateur.

Administrateur

Membre du comité d'audit et des comptes groupe

Première nomination au conseil : 2022

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Administrateur

Beobank NV/SA

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe

ACM Belgium Life (Bruxelles)

Membre

Belgian Venture Capital and Private Equity Association

European Private Equity and Venture Capital Association

Associé fondateur

Val Olmen & Wynant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant



Administrateurs représentant les salariés

Audrey Hammerer

Née le 8 janvier 1978
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
55 rue du Général de Gaulle
38210 Tullins

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence en histoire géographie et d'une licence ABF, Audrey Hammerer a rejoint le Crédit Mutuel dès 2002 en tant que conseillère d'accueil puis a occupé le poste de chargée de clientèle professionnelle au sein du Pôle professionnel de Grenoble de Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois.

Depuis 2016, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Depuis 2022, elle est directrice de la Caisse de Crédit Mutuel Tullins et membre du Comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administratrice représentant les salariés
Membre du comité des rémunérations
Première nomination au conseil : 2016
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Laurent Torre

Né le 5 août 1967
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, Laurent Torre est responsable d'activité juridique au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il a débuté sa carrière en 1995 en qualité de juriste au sein des Assurances du Crédit Mutuel avant de rejoindre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2000.

Depuis janvier 2020, il est administrateur représentant les salariés au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Depuis 2022, il est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Administrateur représentant les salariés
Première nomination : 2020
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Néant

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Administrateurs dont les mandats ont pris fin en cours d'année 2023

Elia Martins

Née le 4 juin 1970
Nationalité : Portugaise

Adresse professionnelle :
118 rue de la Rochefoucauld
75009 Paris

Administratrice
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Néant

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DEA en droit européen de l'Université Paris 1 et d'un CAPA de l'EFB Paris, Elia Martins est juriste au sein du groupe L'ORÉAL depuis 2006. Auparavant, elle exerçait en tant que collaboratrice au sein du cabinet d'avocats Pierre Haik. En 2013, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe. De 2017 à 2023, elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Paris 8 Europe

Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Laurence Miras

Née le 4 avril 1965
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
130-132 avenue Victor Hugo

Administratrice
Première nomination au conseil : 2017
Échéance : 2023

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas

Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois

Caisse régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit à la faculté de Droit d'Aix-Marseille et d'un diplôme de notaire, Laurence Miras a exercé divers postes dans des études de notaires en qualité de clerc puis a exercé en tant que notaire pendant dix ans avant de devenir jardinier paysagiste en entreprise individuelle en 2013.

En 2014, elle est élue présidente du conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel Agriculture de Valréas et devient membre du conseil d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné Vivarois.

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant



Dirigeants

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteur crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 1999. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur général
Première nomination : 2017
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Crédit Industriel et Commercial

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Président du conseil de surveillance

Cofidis
Cofidis Group
Euro-Information Production

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Administrateur

Crédit Mutuel Impact

Membre du conseil de surveillance

TARGOBANK AG

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur

Fonds de dotation pour un sport propre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

CIC Sud-Ouest
CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

TARGO Deutschland GmbH
TARGOBANK AG
TARGO Management AG

Administrateur

Fivory SA
Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

Éric Petitgand

Né le 4 février 1964
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Éric Petitgand a débuté sa carrière en 1987 en qualité de responsable du back-office trésorerie au sein de BTP puis Renault Crédit International. En 1992, il rejoint la Caisse Centrale du Crédit Mutuel en tant que responsable des back-offices marchés. En 1996, il devient chargé de missions auprès du directeur général et directeur commercial au sein du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 1999, il est nommé directeur régional de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc en 2003, puis vice-président et chef d'exploitation du centre des services partagés du réseau des caisses Desjardins en 2013. Depuis 2016, il est directeur général adjoint de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directeur général adjoint de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Depuis 2017, il est également directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Antilles Guyane et de la Fédération du Crédit Mutuel Antilles Guyane. Depuis 2022, il est directeur général de la Caisse Agricole Crédit Mutuel et administrateur unique de CCS depuis le 1^{er} janvier 2023. Éric Petitgand est titulaire d'un DESS en contrôle de gestion et d'audit de l'IAE de l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne.

Directeur général adjoint et dirigeant effectif

Première nomination : 2016
Sans limitation de durée

Autres mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2023

Président et représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Bischenberg

Administrateur unique

Centre de Conseil et de Service - CCS

Directeur général

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Caisse Agricole Crédit Mutuel

Directeur général adjoint

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

Administrateur

2SF - Société des services fiduciaires

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-Information

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

LYF

Vice-président

Monetico International

Administrateur

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

Membre du conseil de surveillance

Euro-Information Production

Centre de Conseil et de Service - CCS

Membre du conseil de direction

Euro-Information Direct Services

Euro-Information Télécom

Représentant permanent de Placinvest, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-TVS

Euro-Information Épithète

Représentant permanent du CIC Associés, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

4.1.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation

Néant.

4.1.5 Conventions réglementées

Cette partie est traitée dans la partie 8 « Compte sociaux de la BFCM » au sein de la rubrique « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » de ce présent document d'enregistrement universel.

4.1.6 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux

4.1.6.1 Modalités de tenue de l'assemblée générale

Les modalités de tenue de l'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sont définies aux articles 21 et suivants des statuts.

L'assemblée générale ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts, et notamment une augmentation du capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale mixte (AGM) regroupe les deux précédents (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation.

La dernière assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel s'est tenue le 10 mai 2023, sur première convocation.

4.1.6.2 Fonctionnement du conseil d'administration

Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 13 à 17 des statuts et est complété par un règlement intérieur approuvé par le conseil d'administration du 20 février 2019 et dont la dernière mise à jour date du 23 novembre 2023.

Missions du conseil d'administration

En particulier et de manière non exhaustive, le conseil d'administration est compétent dans les domaines suivants : orientations stratégiques ; gouvernance ; contrôle interne et comptes ; gestion des risques ; communication ; rémunération ; rétablissement et résolution.

Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques ou morales, représentantes des sociétaires.

Le conseil d'administration comporte en outre deux administrateurs représentant les salariés conformément au Code de commerce.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs, dont le mandat est également de trois ans. Ils participent avec voix consultative aux

délibérations du conseil d'administration. Ils peuvent, par décision prise à la majorité des voix des censeurs présents ou représentés, requérir une seconde délibération du conseil.

Limite d'âge

La limite d'âge individuelle est fixée à soixante-dix ans pour les administrateurs et à soixante-quinze ans pour les censeurs. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire pour les administrateurs et lors du conseil qui suit la date anniversaire pour les censeurs.

Cumul avec un contrat de travail

Aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées (à l'exception des administrateurs représentant les salariés, qui ne sont pas concernés par les règles de cumul d'un mandat d'administrateur avec un contrat de travail).

Compétence et formation des administrateurs

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif de formation des élus et des administrateurs dans une Université Mutualiste, au sein de la direction vie coopérative et mutualiste de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour accompagner le nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

L'Université Mutualiste a vocation à couvrir l'ensemble des compétences fondamentales, réglementaires, comportementales et mutualistes permettant :

- de satisfaire les exigences légales et réglementaires de compétences d'un administrateur de banque établies par les réglementations, et développer sa puissance de questionnement et d'expression ;
- de s'engager dans l'entreprise à mission afin de contribuer à une société plus juste et plus durable ;
- de développer son employabilité, et notamment sa capacité à s'insérer, évoluer, se reconverter, et/ou sa capacité à mener des projets d'entreprise, d'associations ou d'engagement sociétaux ;
- de s'épanouir en tant qu'être humain grâce à un développement continu de ses compétences, de sa confiance en soi et de son inclusion parmi ses pairs et dans la société.

Afin de promouvoir la diversité dans les instances, l'Université Mutualiste s'appuie sur un ensemble de méthodes andragogiques basées sur les neurosciences et les besoins de la diversité des adultes pour apprendre à apprendre et développer des compétences tout au long de leur vie, à leur rythme, selon leurs besoins et leurs appétences.

L'Université Mutualiste a pour objectif principal de rendre accessible à chacune et chacun le développement de leurs compétences, à partir des savoirs issus :

- aussi bien du domaine théorique, académique et scientifique, tels qu'ils pourraient être enseignés dans l'enseignement supérieur et afin qu'ils soient accessibles à chacune et chacun ;
- que sur les expertises issues des salariés, dirigeants, élus, administrateurs, et sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle repose sur trois offres :

- une offre principale qui permet à chacune et chacun d'apprendre et de développer une compétence en 30 minutes par la méthode qu'elle ou il préfère, en local ou en ligne, en collectif ou en individuel. Le site offre un catalogue de contenus (vidéos, animations, replays, podcasts, ...), allant de quelques minutes à une heure, accessibles à tout moment, et couvrant une dizaine de domaines de compétences ...
- une offre événementielle est à la disponibilité des fédérations et entités de Crédit Mutuel leur permettant d'organiser au moins une fois par an une conférence, un atelier, séminaire ou table ronde, avec l'appui de l'Université Mutualiste ;
- une offre diplômante ou certifiante visant à reconnaître les compétences actuelles et apprises de chacune et chacun grâce à l'Université Mutualiste de , notamment par l'intermédiaire de badges certifiés. Cette offre intègre également un diplôme d'université en partenariat avec l'université de Strasbourg, dont la 3^e promotion est en cours.

Au sein de l'Université Mutualiste, des cursus construits par niveau de mandat permettent d'orienter les élus dans le développement de leurs compétences de manière contextualisée en fonction des moments clés du mandat et des événements et missions rythmant leur année.

Pour les structures faïtières, un programme de conférences, animé par des dirigeants et experts, est proposé en direct et en différé sur le site internet www.universitemutualiste.fr. Un diagnostic de compétence est attaché à chaque formation et donne droit, en cas de réussite, à un badge certifié.

D'autres actions peuvent être programmées à la demande de l'établissement.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhèrent aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le fonctionnement du conseil est régi par son règlement intérieur qui affirme que « le membre du conseil s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Aussi, il s'engage à ne pas favoriser directement ou indirectement ses intérêts personnels ou professionnels ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts du Crédit Mutuel dans son ensemble ou d'une de ses entités. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. »

Contrats de service

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas de contrats de service liant l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Déclaration de non-condamnation

Au cours des cinq dernières années, aucun membre du conseil d'administration et aucun membre de la direction générale n'a été condamné pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, n'a été associé à une mise sous séquestre, une liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire, n'a fait l'objet de mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). De plus, aucune de ces personnes n'a déjà, au cours des cinq dernières années, été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction, ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Diversité du conseil d'administration

- Parité

La loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et modifiée en 2014, qui s'applique à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, a été mise en œuvre par la nomination de huit administratrices en 2017 et en 2018.

En 2023, la représentation des femmes au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est de 44 %.

- Représentation des territoires

Les administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

- Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

- Plan stratégique

Le plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, approuvé par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 23 novembre 2023 puis adopté par la Chambre syndicale et interfédérale des 7 et 8 décembre 2023, réaffirme l'ambition du groupe d'atteindre une représentation équilibrée dans la composition de sa gouvernance, avec notamment l'objectif d'atteindre 50 % de femmes dans la gouvernance du Groupe.

- Charte sur la diversité

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 2 décembre 2022 a adopté une charte sur la politique de diversité des membres des organes de surveillance.

Indépendance des administrateurs

Certains membres du conseil d'administration peuvent être qualifiés d'administrateurs mutualistes indépendants, après examen de leur situation par le comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Le comité des nominations du 4 février 2022 a retenu les critères d'administrateurs mutualistes indépendants prévus dans le règlement intérieur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les a étendus à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et au CIC. Les critères ont été précisés lors du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 23 novembre 2023.

Cet examen doit notamment vérifier qu'il n'existe aucun lien entre l'administrateur et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, qu'il s'agisse des relations financières, familiales ou personnelles. Plus particulièrement, un administrateur ne peut être qualifié d'administrateur mutualiste indépendant que s'il satisfait les conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou ancien salarié du groupe ;
- ne pas être administrateur du conseil d'administration d'une entité bancaire faitière du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (CFCM, BFCM, BECM, CIC) ou de la Confédération depuis plus de 12 ans ;
- ne pas avoir des liens financiers considérés comme significatifs ;
- ne pas recevoir d'indemnisation ou de rémunération, quelle que soit la forme (hors remboursements de frais), au sein du groupe Crédit Mutuel au-delà d'un montant annuel fixé dans la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans les dispositions fixées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a déterminé la part de membres indépendants conformément aux orientations de l'ABE qui considère la présence de membres indépendants comme une bonne pratique et n'impose pas en conséquence un nombre d'administrateurs indépendants.

Au regard de ces règles, sur les 18 administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel au 31 décembre 2023, 13 administrateurs, soit 72 % des administrateurs (hors administrateurs représentant des salariés), sont considérés comme administrateurs mutualistes indépendants.

Évaluation du conseil d'administration et de ses comités

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et ses comités procèdent à une évaluation annuelle de leur fonctionnement et de leur composition sous la responsabilité du comité des nominations.

Chacun des membres des comités réglementaires réalise, annuellement, son autoévaluation individuelle sur la base d'un questionnaire *ad hoc*. Cette autoévaluation porte à la fois sur une autoévaluation des compétences individuelles du membre et sur le fonctionnement du comité. À l'issue de cette autoévaluation, les membres des comités remettent leurs évaluations au président du comité dont ils sont membres qui en effectue la synthèse et la transmet, avec les évaluations individuelles, au président du comité des nominations et au président du conseil d'administration.

Le comité des nominations est ensuite chargé de préparer une évaluation collective et de rendre un avis pour le soumettre au conseil d'administration qui réalise l'évaluation sous l'autorité de son président.

Le fonctionnement de l'évaluation du conseil d'administration et la synthèse de la dernière évaluation sont présentés dans la partie relative au comité des nominations.

4.1.6.3 Les travaux du conseil en 2023

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Réunion du 8 février 2023

Le conseil d'administration du 8 février 2023 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation du bilan et des comptes consolidés au 31 décembre 2022 ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 2 février 2023 ;
- présentation des comptes sociaux et globalisés de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- conventions réglementées ;
- actualités, enjeux et perspectives ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe des 11 janvier et 1^{er} février 2023 ;
- point sur les relations avec les superviseurs ;
- point sur les dépassements du cadre d'appétences aux risques ;
- revue 2023 du cadre d'appétence aux risques y compris les modifications concernant les risques de taux et de liquidité ;
- point sur le suivi des risques et point ALM ;
- point sur la délégation de suivi du risque informatique du GACM ;
- point sur la mise à jour du plan préventif de redressement et de résolution ;
- point sur la mise à jour de la politique sectorielle hydrocarbures ;
- activité 2022 de la fonction de vérification de la conformité ;
- principales zones de risque ;
- épargne, crédits, assurances, services ;
- plan de développement ;
- comité de taux, règlement financier ;
- agréments, crédits aux collectivités et crédits spéciaux ;
- frais généraux 2022 – réalisations définitives ;
- renouvellement du directeur général ;
- rapport du comité des rémunérations des 1^{er} et 5 février 2023 ;
- rapport du comité des nominations des 20 décembre 2022 et 1^{er} février 2023 ;
- calendrier et modalités de la révision coopérative ;
- validation de la contribution annuelle de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 6 avril 2023

Le conseil d'administration du 6 avril 2023 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point d'actualité ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 27 mars 2023 ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- synthèse du comité de suivi des risques groupe du 31 mars 2023 ;

- relations superviseurs ;
- dépassement du RAF au 31 décembre 2022 ;
- suivi des risques au 31 décembre 2022 ;
- validation de la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de l'ICAAP de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de l'ILAAP de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de la mise à jour du référentiel risque de crédit ;
- rapport du comité des rémunérations du 3 avril 2023 et rapport sur la politique et les pratiques de rémunération ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux personnes régulées visées par la réglementation ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations des 28 février, 15 mars et 4 avril 2023 ;
- validation de l'ensemble des évaluations des comités et prise d'acte des évaluations des fonctions clés, y compris l'évaluation de la direction générale ;
- renouvellement de la vice-présidence du conseil ;
- censeurs : renouvellements, nomination et fin de mandat ;
- mouvements au sein des comités réglementaires ;
- dividende sociétal : validation de la mise en allocation dès 2023 ;
- prise d'acte du règlement intérieur de la commission interfédérale de formation des élus ;
- convention réglementée ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- rapport du comité de mission ;
- engagements entreprise à mission ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2023 - politique de dividendes Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 27 juillet 2023

Le conseil d'administration du 27 juillet 2023 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation des comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2023 ;
- présentation des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 30 juin 2023 ;
- arrêté des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2023 ;
- arrêté des comptes consolidés Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 30 juin 2023 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 26 juillet 2023 ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe des 28 juin et 21 juillet 2023 ;
- relations avec les superviseurs ;
- présentation des travaux menés dans le cadre du suivi de la lettre SREP 2022 (CNCM et Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ;
- dépassements du cadre d'appétence aux risques au 31 mars 2023 ;
- suivi des risques ;
- revue de politiques sectorielles ;
- présentation conformité : missions des autorités de tutelle et prise d'acte du plan de renforcement des moyens de la fonction conformité ;
- adoption des principes de la réforme de la gouvernance des instances faitières ;
- rapport du comité des nominations des 22 mai, 23 juin et 24 juillet 2023, y compris l'évaluation du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- rapport du comité des rémunérations du 24 juillet 2023, y compris l'avis sur le processus de coordination du comité de rémunération sur la rémunération des directeurs généraux de fédérations ou de caisses régionales ainsi que des autres cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- épargne, crédits, assurances, services ;
- comité de taux, règlement financier, relèvement du plafond d'émission des parts B ;
- agréments, crédits aux collectivités et crédits spéciaux ;
- projet de révision des mécanismes de délégation de crédit pour les caisses affiliées à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- présentation du rapport annuel du comité clientèles fragiles ou vulnérables ;
- synthèse du comité des réclamations ;
- cooptation au sein du conseil d'administration ;
- nomination de censeurs ;
- mouvements au CSRG ;
- information sur la représentation des salariés au conseil suite aux élections des CSE de juin 2023.

Réunion du 23 novembre 2023

Le conseil d'administration du 23 novembre 2023 a notamment porté sur les sujets suivants :

- information sur les résultats consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 septembre 2023 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 29 septembre 2023 ;
- rapport du comité de suivi des risques groupes des 27 septembre et 17 novembre 2023 ;
- relations avec les superviseurs ;
- projet de lettre SREP 2023 ;
- présentation du projet de cadre de gouvernance de la qualité des données ;
- dépassements du cadre d'appétence aux risques ;
- suivi des risques ;
- lettre d'information annuelle relative au dispositif de déontologie ;
- rapport du comité des nominations du 4 septembre, 18 septembre, 17 octobre et 17 novembre 2023 ;
- rapport du comité des rémunérations du 20 novembre 2023 ;

- épargne, crédits, assurances, services ;
- conditions d'exploitation - ajustements des révisions tarifaires 2024 ;
- plan d'animation de la relation client – objectifs - budget ;
- plan de développement 2024 ;
- budget communication 2024 ;
- comité de taux, règlement financier: recommandation du taux de rémunération des parts B ;
- agréments, crédits aux collectivités et crédits spéciaux ;
- frais généraux 2023 – Budget des frais généraux 2024 ;
- information sur l'augmentation de capital de CIC Suisse ;
- avis du comitè social et économique sur les orientations stratégiques ;
- approbation du plan stratégique Crédit Mutuel Alliance Fédérale 2024-2027, sous réserve de son adoption par la chambre syndicale et interfédérale ;
- projet de transfert des activités BFI du CIC et de ses filiales métiers spécialisés vers la BFCM ;
- projet de fusion en 2024 de la CACM et de la CFCM ;
- renouvellement des membres du comité de mission ;
- mouvements de gouvernance :
 - cooptation d'administrateurs,
 - nomination de la vice-présidente du conseil,
 - nomination de censeurs,
 - composition du CACG et du CSRG ;
- modification du règlement intérieur du conseil ;
- dividende sociétal : décision d'affecter 100 M€ au pilier I et prise d'acte de la contribution à la Fondation.

Réunion du 18 décembre 2023

Le conseil d'administration du 18 décembre 2023 a notamment porté sur le sujet suivant :

- point suite à la décision combinée reçue de la BCE suite à la revue thématiques "climat" effectuée en 2022.

4.1.6.4 Les comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés qui interviennent sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : le comité des rémunérations, le comité des nominations, le comité d'audit et des comptes groupe et le comité de suivi des risques groupe. Les dispositions encadrant la composition, le fonctionnement, le cadre réglementaire et les missions des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont détaillées dans le règlement intérieur du conseil d'administration mis à jour le 23 novembre 2023.

Les comités sont composés de trois à huit membres du conseil d'administration de la CFCM et de ses principales filiales, la BFCM, la BECM et le CIC, nommés par le conseil d'administration sur proposition du président du conseil pour la durée de leur mandat d'administrateur. À ces membres peuvent s'ajouter des invités qui peuvent être censeurs de la CFCM, de la BFCM ou de la BECM ou uniquement administrateurs des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Pour le CSRG et le CACG ces invités issus des fédérations adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, permettent que toutes les fédérations soient représentées au sein de ces deux comités. Un des membres du comité des rémunérations est obligatoirement un administrateur salarié.

Comité des rémunérations

Composition du comité des rémunérations au 31 décembre 2023⁽¹⁾

Au 31 décembre 2023, le comité des rémunérations se compose d'un président et de cinq membres dont un administrateur salarié.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2023
Annie Virost	Présidente	100 %
Philippe Gallienne	Membre	100 %
Audrey Hammerer	Membre	100 %
Marie Josso	Membre	100 %
Christine Leenders	Membre	100 %
Brigitte Stein	Membre	100 %

⁽¹⁾ Au cours de l'année 2023, le mandat de membre de Jean-François Jouffroy a pris fin.

Missions du comité des rémunérations

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, faisant l'objet d'une surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, a décidé lors de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2015 de constituer un comité des rémunérations conformément à l'article L.511-89 du Code monétaire et financier.

Le comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement ;
- les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale consolidées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prise en qualité de société mère du groupe consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui à raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du conseil d'administration ;
- à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées de comités conformes aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ces comités individuels rendent compte aux comités factiers de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiquées.

Le comité des rémunérations prépare les décisions que le conseil d'administration arrête concernant les rémunérations, notamment celles des collaborateurs qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques.

Il procède à un examen annuel :

- des principes de la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;
- de la politique de rémunération et du niveau des enveloppes allouées, des catégories de personnel spécifiques, aussi appelées preneurs de risques : les dirigeants effectifs, les personnes exerçant une fonction de contrôle, les personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération que les preneurs de risques et dirigeants.

Il analyse et contrôle :

- la rémunération des cadres supérieurs des fonctions risques, conformité, contrôle permanent et contrôle périodique ;
- la liste des rémunérations dépassant un certain montant ainsi que celle de la population des collaborateurs, identifiés en tant que preneurs de risque sur toutes les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- les modalités de répartition, d'attribution individuelle et de paiement et notamment le respect des règles de différés formulées dans la politique de rémunération.

Il formule régulièrement, et au moins tous les ans, des propositions sur la rémunération de l'organe exécutif et des mandataires sociaux.

Par ailleurs, le comité des rémunérations prend connaissance du rapport annuel de l'audit sur la politique de rémunération et/ou du rapport de suivi de mission d'audit.

En outre, le comité des rémunérations s'assure auprès de la direction générale que les directions risques, contrôles et conformité ont bien été consultées par la direction des ressources humaines pour la définition et la mise en œuvre de la politique de rémunération.

Il y formule également toutes propositions visant à améliorer l'efficacité des différentes procédures et du dispositif global ou à les adapter à une situation nouvelle et à des changements de réglementation.

Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration de ses travaux et lui présente ses propositions. Il émet dans son compte rendu les avis et recommandations qu'il juge utiles.

Pour exercer ces missions, le comité des rémunérations s'appuie sur les pratiques de marché par tous moyens qu'il jugera utiles.

Dans un but de cohérence au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants – directeurs généraux des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été adopté lors du conseil d'administration du 26 février 2016.

Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif.

Pour la rémunération des directeurs généraux de fédérations ou de caisses régionales partenaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la rémunération est fixée par le conseil d'administration de la fédération ou de la caisse régionale, sur proposition du président. Avant d'arrêter sa proposition, le président de la fédération ou de la caisse régionale consulte le président et le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Pour la rémunération des autres cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, un processus de coordination et de concertation mené par la direction des ressources humaines implique en amont le président et le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Le comité des rémunérations rend son avis à l'issue du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration.

Comité des nominations

Composition du comité des nominations au 31 décembre 2023⁽¹⁾

Au 31 décembre 2023, le comité des nominations se compose d'un président et de cinq membres.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2023
Thierry Reboulet	Président	100 %
Bernard Dalbiez	Membre	100 %
Pascal David	Membre	82 %
Hélène Dumas	Membre	100 %
Simone Muller	Membre	91 %
Agnès Rouxel	Membre	91 %

⁽¹⁾ Le mandat de membre associé de Jean-François Jouffray a pris fin au cours de l'année 2023.

Missions du comité des nominations

Le comité des nominations émet des avis de nomination ou renouvellement et prépare les décisions que le conseil d'administration arrête.

Le comité des nominations a pour mission, sous la responsabilité du conseil d'administration et dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier :

- d'identifier et recommander au conseil des candidats aptes à l'exercice des fonctions d'administrateur, de censeur, de dirigeant pouvant avoir la qualité de dirigeant effectif (directeur général, directeur général délégué, directeur général adjoint et autre cadre dirigeant), en vue de proposer leur candidature à l'organe compétent ;
- d'évaluer l'équilibre et la diversité des connaissances, des compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du conseil d'administration ;
- de préciser les missions et les qualifications nécessaires aux fonctions exercées au sein du conseil et évaluer le temps à consacrer à ces fonctions ;
- de fixer un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil et d'élaborer une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif ;
- de préparer périodiquement et au moins une fois par an l'évaluation de la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil d'administration au regard des missions qui lui sont assignées, de la soumettre à ce conseil accompagné de toutes recommandations utiles ;
- d'évaluer périodiquement et au moins une fois par an les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du conseil d'administration, tant individuellement que collectivement, et lui en rendre compte ;



- d'examiner périodiquement les politiques du conseil d'administration, en matière de sélection et de nomination des personnes mentionnées à l'article L.511-13, des directeurs généraux délégués et du responsable de la fonction de gestion des risques et de formuler des recommandations en la matière ;
- de s'assurer que le conseil n'est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes dans des conditions préjudiciables aux intérêts de la banque.

Évaluation du conseil d'administration

En conformité avec les dispositions du Code monétaire et financier et les orientations formulées par l'ABE, un questionnaire d'évaluation préparé par le comité des nominations est envoyé chaque année aux membres du conseil d'administration.

Le questionnaire est structuré en deux parties, une première partie relative à l'évaluation de l'instance et une seconde partie relative à l'autoévaluation de chaque personne. Il contient également une section relative aux forces, aux faiblesses et aux axes d'amélioration proposés.

Sur la base des questionnaires reçus, le comité réalise une synthèse, présentée au conseil d'administration et lui propose des axes d'amélioration.

La synthèse des résultats des questionnaires d'évaluation des membres du conseil d'administration portant sur l'année 2022 a été présentée au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 27 juillet 2023. Il en ressort une appréciation globale très positive. Sont identifiées quatre grandes forces au sein du conseil :

- la diversité des profils (en termes de provenance et de catégories socioprofessionnelles) ;
- les valeurs du Crédit Mutuel portées par les membres ;
- l'indépendance d'esprit et la liberté de parole ;
- la facilité d'accès aux informations (documents, réponses aux questions).

Les axes d'améliorations identifiés portent sur la taille du conseil qui est jugée comme trop importante, le manque de diversité en termes d'âge et de parité, la méconnaissance de la concurrence ainsi que l'absence d'éléments de comparaison. Il est proposé d'améliorer la gouvernance, d'actualiser les connaissances par des formations et d'apporter plus d'éléments de comparaison avec d'autres banques de la place.

Comité d'audit et des comptes groupe

Composition du comité d'audit et des comptes groupe au 31 décembre 2023^[1]

Au 31 décembre 2023, le comité d'audit et des comptes groupe se compose d'un président, de six membres et de neuf invités.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2023
Bich Van Ngo	Président	100 %
Gérard Cormorèche	Membre	80 %
Charles Gerber	Membre	80 %
Albert Mayer	Membre	100 %
Jean-François Parra	Membre	80 %
René Schwartz	Membre	100 %
Luc Wynant	Membre	100 %

[1] Au cours de l'année 2023, les mandats de membres de Jean-François Jouffray, Franck Emery et Yves Magnin ont pris fin.

Missions du comité d'audit et des comptes

Le comité d'audit et des comptes (CACG) est compétent pour tous les sujets liés au contrôle interne et au contrôle externe ainsi qu'à l'arrêté des comptes et à l'information financière. Il examine également périodiquement l'exposition de Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux risques de toute nature susceptibles d'affecter ses diverses activités.

Le CACG a notamment les missions suivantes :

- contrôle interne et contrôle externe :
 - s'assure de l'existence d'un document décrivant l'organisation et le fonctionnement des différentes fonctions de contrôle et de conformité,
 - examine le plan d'audit interne une fois par an et demande des éventuels compléments de travaux au contrôle périodique,
 - s'assure d'une bonne couverture du contrôle interne par le contrôle permanent et la conformité,
 - s'assure de l'adéquation des ressources des différentes fonctions de contrôle et de conformité,
 - prend connaissance d'une synthèse des principales missions du contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité,
 - reçoit communication du rapport annuel et du rapport semestriel de contrôle interne,
 - s'assure que la mise en œuvre des recommandations formulées par l'audit interne est effective,
 - est informé des conclusions des contrôles effectués par les autorités de tutelle et suit la mise en œuvre des recommandations formulées par ces autorités,
 - examine les questions posées, le cas échéant, par les autorités financières ou toute autre autorité réglementaire ou judiciaire ainsi que les réponses fournies,
 - s'assure de l'existence de règles de bonne conduite en matière d'éthique et de déontologie,
 - s'assure de la bonne complémentarité des fonctions de contrôle, de conformité et de suivi des risques,
 - s'assure qu'il existe un processus d'alerte ouvert aux salariés, sociétaires ou tiers,
 - s'assure que les procédures internes de collecte et de contrôle des données permettent de garantir la qualité de l'information fournie
 - examine le résultat du processus d'évaluation annuelle du contrôle périodique ;
- comptes et information financière :
 - s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes,
 - examine les changements significatifs de méthodes comptables,
 - examine l'évolution, l'adéquation et la pertinence du périmètre de consolidation,
 - examine le traitement comptable d'opérations significatives,
 - examine les estimations retenues dans les tests de perte de valeur,
 - examine périodiquement les litiges et engagements hors bilan significatifs,
 - examine les états financiers (bilan, compte de résultat et annexe),
 - examine les principaux éléments de la communication financière relative aux comptes,

- rencontre les interlocuteurs de la direction financière, préalablement à la diffusion de la communication financière,
- échange périodiquement avec les auditeurs externes, dans les limites prévues par la loi sur le secret professionnel,
- examine les éléments de communication financière relatifs aux comptes (notamment, les hypothèses et estimations retenues par la direction générale si la société communique sur des prévisions ou des tendances),
- présente ses recommandations aux conseils compétents pour la sélection et le renouvellement des commissaires aux comptes,
- examine périodiquement les lettres de mission relatives aux travaux autres que l'audit classique confiées aux contrôleurs légaux,
- examine les conclusions des diligences des commissaires aux comptes,
- examine tous désaccords significatifs entre les commissaires aux comptes et la direction générale,
- examine les rapports complémentaires au comité d'audit établis par les commissaires aux comptes pour les EIP ayant délégué cette disposition réglementaire au CACG,
- examine les lettres de recommandations des commissaires aux comptes et les suites données aux recommandations,
- s'assure du respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux incompatibilités des missions des commissaires aux comptes,
- s'assure de l'indépendance des commissaires aux comptes ;
- risques :
 - examine au moins deux fois par an le coût du risque, les expositions du groupe, les limites de marché et les limites de concentration des crédits, les méthodologies de mesure des risques, les politiques de prise de risques ainsi que les politiques de gestion de crise,
 - s'assure de l'existence d'une procédure d'identification et de suivi des risques et de l'adéquation de ces procédures à une évolution de l'environnement externe et/ou de l'activité,
 - examine la cartographie des risques et les plans d'actions,
 - examine les incidences potentielles des risques significatifs, telles qu'estimées par la direction des risques,
 - s'assure de l'existence d'un tableau de bord des risques décrivant de manière détaillée l'exposition aux risques,
 - s'assure de l'existence de procédures de conformité aux obligations légales et réglementaires,
 - s'assure de l'existence d'un processus d'identification et de traitement des incidents et anomalies,
 - examine le programme d'assurance.

Le CACG propose, le cas échéant, aux différents organes de surveillance concernés, les améliorations et décisions de nature prudentielle qu'il juge nécessaires par rapport aux constats dont il a pris connaissance, qu'ils émanent du contrôle interne ou de contrôles externes.

Comité de suivi des risques groupe

Composition du comité de suivi des risques groupe au 31 décembre 2023^[1]

Au 31 décembre 2023, le comité de suivi des risques groupe se compose d'un président, de cinq membres et de dix invités.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité en 2023
Daniel Schoepf	Président	100 %
Pierre Bertholier	Membre	100 %
Nicolas Habert	Membre	100 %
Catherine Lamblin-Messien	Membre	75 %
Christine Leenders	Membre	100 %
Nicolas Théry	Membre	88 %

[1] Au cours de l'année 2023, les mandats de Jean-François Jouffray et Bernard Basseont pris fin.

Missions du comité de suivi des risques

Le comité de suivi des risques émet des avis et des conseils visant à préparer les décisions que le conseil d'administration arrête concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques.

- Les missions et attributions du comité de suivi des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont notamment les suivantes :
- risques financiers :
 - procéder à une revue exhaustive des risques et des expositions (qualité, notations, concentration, dépréciation) auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé. L'exhaustivité est observée tant en termes de types de risques que de métiers exercés par les entités bancaires et non bancaires du groupe aussi bien en France qu'à l'étranger ;
 - analyser les ratios de liquidité à court et moyen terme et surveiller leurs évolutions notamment dans le cadre de la procédure ILAAP ;
 - examiner l'évolution des principaux ratios réglementaires (solvabilité et de levier) et d'exploitation et notamment ceux relatifs à la consommation de fonds propres, par métiers et entités, ainsi que le respect des montants de fonds propres alloués par les organes de surveillance notamment dans le cadre de la procédure ICAAP ;
 - examiner l'évolution des résultats en perspective avec l'évolution des risques, des résultats et la consommation de fonds propres ;
 - apprécier la qualité du suivi et la maîtrise de tous les risques exposés dans l'arrêté du 3 novembre 2014 et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité et opérationnels, sur l'ensemble du périmètre des entités du groupe (notamment périmètre bancaire et compagnies d'assurances) ;
 - assister l'organe de surveillance dans sa tâche de supervision de l'application des politiques et stratégies en termes de risques par la direction générale constituant l'organe exécutif du groupe. Dans ce cadre, sont notamment observés le respect des limites des indicateurs de risques et les éventuels dépassements ;



- conseiller l'organe de surveillance sur les stratégies et tolérance relatives aux risques, tant actuels que futurs. Dans ce contexte, le comité peut proposer à l'organe de surveillance des modifications sur le dispositif de risques (ajout et modification d'indicateurs et/ou de limites), des reportings spécifiques ou des commentaires sur tel ou tel dossier ou risque particulier ou général ;
- examiner les politiques de prise de risques, les stratégies globales de gestion des risques, les limites imposées, le coût du risque et les dispositifs de contrôle associés, les politiques de provisionnement, les méthodologies de mesure des risques, ainsi que les politiques de gestion de crise y compris les plans préventifs de rétablissement (PPR) ;
- proposer à la direction générale toutes les mesures éventuellement nécessaires sur le dispositif de limites ou de seuils d'alerte sur les principales contreparties, secteurs économiques ou géographiques, ainsi que les limites ou seuils d'alerte en matière de risque de taux, de liquidité et de marché.
- risques non-financiers et contrôles :
 - examiner l'évolution des *ratings* financiers ou non financiers des agences externes ;
 - examiner les résultats des contrôles relatifs aux dispositifs de conformité dont celui relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
 - examiner les alertes ou incidents significatifs portés à sa connaissance et les mesures de réduction mises en œuvre, avec un suivi notamment de la sécurité du système d'information ;
 - examiner de manière annuelle, la cartographie des risques et les plans de contrôle afférents ;
 - examiner de manière annuelle, le plan d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) ;
 - examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier .
- gouvernance :
 - veiller à ce que la nature, la couverture en périmètre, la granularité, la forme et la fréquence des informations relatives aux risques qui sont transmises au comité soient adéquates ;
 - réaliser, deux fois par an, un focus sur les risques de l'activité du CIC New York au titre d'un *US Risks Committee* tel que demandé par les autorités de supervision locales ;
 - s'assurer de la bonne adéquation des ressources affectées aux fonctions de gestion des risques, de contrôle permanent et de conformité ;
 - examiner, de manière trimestrielle, le suivi des recommandations émises par les audits du groupe Crédit Mutuel affectées à la fonction de gestion des risques ;
 - suivre l'avancée des projets réglementaires ayant un impact sur Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
 - examiner et débattre des lettres de suite reçues des différents superviseurs et prendre connaissance des réponses à ces lettres ;
 - s'assurer de la bonne intégration des filiales acquises au sein du dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
 - être informé des conclusions des missions de contrôles effectuées par les différents superviseurs et veiller au suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par ces superviseurs ;
 - examiner, sans préjudice des missions du comité des rémunérations, si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de l'entreprise au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus.

Missions principales du responsable de la fonction de gestion des risques

- le responsable de la fonction de gestion des risques rend compte de l'évolution des principaux risques tels qu'ils sont énumérés par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement et notamment les risques de crédit, de marché, de taux d'intérêt global, d'intermédiation, de règlement, de liquidité, opérationnels et de non-conformité ;
- le responsable de la fonction de gestion des risques informe le comité du suivi des modifications ou dépassements éventuels des limites et des seuils d'alerte, commente l'actualité réglementaire et les missions de contrôle de l'ACPR et de la JST (*joint supervisory team*). Il fait le point sur les évolutions du groupe sur ses marchés en France et à l'international.

4.1.6.5 Déontologie

Recueil de déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018.

Ce document de référence, qui reprend les principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Ce recueil est complété par le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à l'ensemble des élus et des salariés, mais aussi à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a pour objet de faire connaître les engagements du groupe et les règles de comportement qui en découlent en termes de respect de la personne, parité et ouverture, protection et respect de l'environnement, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité et de protection des données, devoir de réserve, devoir de formation, conflits d'intérêts et respect des valeurs et des textes.

Comité d'éthique et de déontologie

Un comité d'éthique et de déontologie a été constitué de manière communautaire par la chambre syndicale en date du 9 décembre 2006 pour suivre le bilan d'application du code d'éthique et de déontologie au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il est composé de représentants de toutes les fédérations adhérant à Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il propose les orientations permettant de conforter l'exemplarité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de mettre en œuvre efficacement les objectifs de responsabilité sociale et mutualiste qu'il s'est fixés.

Le comité présente ses conclusions et ses orientations une fois par an à la Chambre syndicale et interfédérale.

4.1.7 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, se veut avant tout raisonnée et responsable, cherche en priorité à aligner les intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ceux de ses collaborateurs, et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients. Elle prend donc en compte une stricte application du devoir de conseil.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique qui vise à :

- être conforme aux exigences réglementaires et aux pratiques de place ;
- porter ses valeurs mutualistes dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : sociétaires, clients et collaborateurs ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- ne pas encourager la prise de risque excessive et éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts et ne pas inciter ou encourager des activités non autorisées ;
- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, particulièrement dans le domaine de la maîtrise de la gestion des risques ;
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent en leur offrant des niveaux de salaire appropriés, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur séniorité, leur expertise et leur expérience professionnelle ;
- respecter l'égalité hommes/femmes dans les salaires, en fonction de la classification, et plus généralement lutter contre toutes les formes de discriminations ;
- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui dispose que la rémunération des collaborateurs ne doit pas inciter à une prise de

4.1.6.6 Direction générale

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L.511-58 du Code monétaire et financier, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. La direction effective de l'établissement qui est assurée par au moins deux personnes, bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière, tant en interne que vis-à-vis des tiers.

Prérogatives de la direction générale

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des dirigeants effectifs, mais le règlement intérieur définit les cas dans lesquels une approbation préalable du conseil d'administration est requise, à savoir, les projets de prise ou de cession de participations (hors opérations de placements financiers) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêts.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage pas à une prise de risque excédant le niveau de risque défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle s'inspire ainsi, des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du conseil d'administration, et ce, particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014, des articles L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier, et du règlement délégué européen UE n° 2021/923 de la Commission publié le 25 mars 2021 qui fixe les critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le conseil d'administration du 23 novembre 2023.

Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1er janvier 2019 et a été révisée le 9

février 2022. Elle fixe les modalités d'application du principe de bénévolat des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment en définissant strictement les modalités dans lesquelles des indemnités sont allouées pour assurer l'exercice de certaines fonctions stratégiques, dans les fédérations et les entités faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle complète ainsi le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à tous les élus.

Pour l'ensemble des personnes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 s'élève à 170 589 000 euros en 2023.

Le rapport sur les politiques et les pratiques de rémunération prévu à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, est publié chaque année.

Il reprend les informations quantitatives agrégées prévues à l'article 450 h) et 450 G) du règlement UE 575/2013.

Strict cantonnement de la rémunération fixe avec des rémunérations variables à quelques activités spécialisées

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses clients et sociétaires. Elle intègre dans sa politique la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs.

Pour la majeure partie des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment tous ceux travaillant pour les réseaux, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix ^[1] de ne pas fixer d'objectifs individuels de ventes aux clients pouvant générer une rémunération variable.

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire (avantages en nature, rémunérations variables...) sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières. Ainsi les métiers spécialisés, prévoient généralement comme dans les autres groupes bancaires des rémunérations variables : salle des marchés, financements spécialisés, *asset management*, capital-investissement, banque privée, crédit à la consommation.

Organisation du comité des rémunérations au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé le 21 février 2018 l'intégration des entités couvertes par les directives AIFMD et UCITS V ainsi que celles relevant de la directive Solvabilité II dans son périmètre à compter de l'exercice 2018.

Il est rappelé que l'article L.511-91 du Code monétaire et financier, créé par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 – art. 3, prévoit que lorsqu'un établissement de crédit fait partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, le conseil d'administration de cet établissement peut décider que les fonctions dévolues aux comités réglementaires (risques nominations, rémunérations) soient exercées par le comité de l'établissement de crédit au niveau duquel s'exerce la surveillance sur une base consolidée ou sous-consolidée.

Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, tous les conseils d'administration des entités – quelles que soient les activités et la réglementation applicable, en France et à l'étranger – délèguent au comité « faitier » (Caisse Fédérale de Crédit Mutuel) leurs compétences en matière de rémunération. Cela inclut donc les fédérations et caisses régionales (qui « contrôlent » la Caisse Fédérale), l'activité de crédit à la consommation, l'activité de gestion d'actifs et les entités assurances (qui sont dans le périmètre consolidé comptable), les activités de capital investissement, de services et/ou l'informatique, les GIE et les activités de banque privée et filiales à l'étranger (dont la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg, la Banque CIC (Suisse), TARGOBANK en Allemagne).

Le périmètre dépasse donc le simple périmètre de surveillance réglementaire de l'activité bancaire.

Le comité « faitier » rend compte de ses travaux au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de même qu'aux conseils d'administration des entités pour les informations qui les concernent.

Processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Dans un but de cohérence et en l'absence de mécanisme sur le sujet, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants – directeurs généraux des entités - a été adopté lors du conseil d'administration du 26 février 2016. Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif. Ce dispositif associe au président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et le directeur des ressources humaines.

Le comité des rémunérations rend son avis sur proposition du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration.

[1] Sauf quelques exceptions à l'étranger.

4.1.8 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Principes directeurs

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionariat, composé à 100 % par des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est pas concerné par le dispositif *Say on pay*.

Mise en œuvre

Les dirigeants concernés sont le président du conseil d'administration et le directeur général.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 7 février 2023 a décidé, sur proposition du comité des rémunérations du 1^{er} février 2023, d'attribuer :

- pour Monsieur Nicolas Théry, en rémunération de son mandat social de président du conseil d'administration, une indemnité annuelle de 950 000 euros à compter du 1^{er} juin 2023. Cette rémunération est portée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il est rappelé que Monsieur Nicolas Théry est salarié du groupe depuis le 1^{er} septembre 2009 et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 14 novembre 2014.

Pour rappel, lors de la séance du 25 juillet 2022 du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le président du conseil d'administration a fait part de son choix de renoncer volontairement au bénéfice d'une indemnité de cessation de mandat, devant le caractère juridique compliqué de l'existence de cette indemnité et les nombreuses complexités qui interagissent entre les différentes réglementations.

Le prochain examen de la rémunération sera réalisé lors du comité des rémunérations de janvier 2024.

- pour Monsieur Daniel Baal, en rémunération de son mandat social de directeur général, une indemnité annuelle de 950 000 euros à compter du 1^{er} juin 2023. Cette rémunération est portée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Il est rappelé que Monsieur Daniel Baal est salarié de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 1^{er} juillet 1979 au 30 septembre 2001 puis du 2 février 2004 à ce jour et que son contrat de travail a été suspendu à effet du 1^{er} juin 2017.

Le prochain examen de la rémunération est réalisé lors du comité des rémunérations de janvier 2024.

Le directeur bénéficie également d'une indemnité de cessation de mandat correspondant à deux années d'indemnité fixe de mandataire social. Les modalités d'exercice de cette indemnité ont été revues suite à une décision du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 6 avril 2023.

Les modalités d'exercice de l'indemnité de cessation de mandat du directeur général sont dorénavant conditionnées à un certain nombre de critères pour répondre au cadre réglementaire et au cadre confédéral du

Crédit Mutuel. Parmi ces critères figurent notamment des critères de performances :

- Critères économiques -50 % :
 - rendement sur actifs bruts (RN sur actifs pondérés moyens) supérieur à la moyenne des trois premières banques françaises ;
 - coefficient d'exploitation en dessous de 62 % et inférieur à la moyenne des trois premières banques françaises ;
 - ratio de solvabilité (CET 1) supérieur à la moyenne des trois premières banques françaises.

Les calculs sont réalisés sur la base des trois dernières années civiles et des résultats publiés. Chaque critère pèse pour un tiers.

- Critères ESG -50 % :
 - le taux de réalisation des objectifs fixés dans le cadre des engagements pris en tant qu'entreprise à mission (30 %) ;
 - la maîtrise des risques (10 %) ;
 - la mise en œuvre des ambitions stratégiques du groupe (10 %).

Les appréciations sont décidées par les organes de surveillance sur la base de la documentation indépendante de la direction générale, à savoir : le comité de suivi de l'entreprise à mission, l'audit interne et les réalisations du plan stratégique présentées dans les instances de gouvernance.

L'ensemble des critères ne peuvent donner lieu à surperformance.

Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

Le président du conseil d'administration et le directeur général sont évalués par les comités des nominations et des rémunérations, qui se réunissent chaque année à cette fin. Cette évaluation doit porter sur tous les aspects de l'activité et notamment vérifier que les objectifs sociaux et environnementaux assignés à Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont bien atteints. À défaut de réalisation, les comités peuvent proposer au conseil d'administration de réduire la rémunération ou de révoquer le mandat.

Les rémunérations perçues par les deux mandataires sociaux sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Ils ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les deux mandataires sociaux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel n'ont bénéficié d'aucun autre avantage ou dispositif spécifique en dehors des avantages en nature déclarés ci-après.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

À la date du 31 décembre 2023, seul Nicolas Théry détient des emprunts de cette nature.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

2023 <i>(en euros) ^(a)</i>	Origine ^(b)	Part fixe	Part variable	Avantages en nature ^(c)	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	901 277,87		12 342,00	9 427,04	923 046,91
Daniel Baal	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	920 833,39		4 769,40	9 427,04	935 029,83

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration et le directeur général sont rémunérés au titre de leurs mandats sociaux au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

2022 <i>(en euros) ^(a)</i>	Origine ^(b)	Part fixe	Part variable	Avantages en nature ^(c)	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	880 000,08		12 342,00	8 617,92	900 960,00
Daniel Baal	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	880 000,08		4 769,40	8 617,92	893 387,40

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration et le directeur général sont rémunérés au titre de leurs mandats sociaux au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

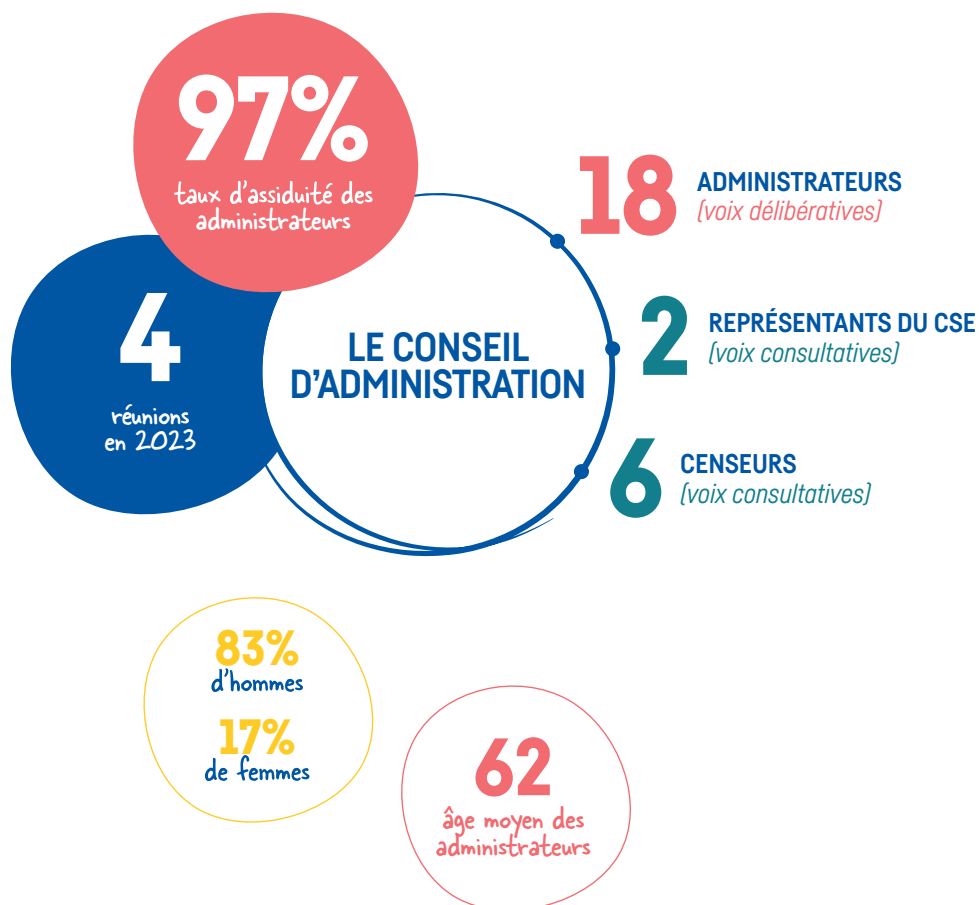
4.2 BFCM – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LA DIRECTION GÉNÉRALE

1 DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRIGEANT EFFECTIF
M. Daniel Baal

1 DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ,
DIRIGEANT EFFECTIF
M. Éric Charpentier

1 DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT,
DIRIGEANT EFFECTIF
M. Alexandre Saada



Données au 31 décembre 2023.
Périmètre taux d'assiduité et âge moyen : administrateurs.
Périmètre parité : administrateurs.

4.2.1 Introduction

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Conformément aux articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce, ce rapport comprend notamment :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- la composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L.233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 ;
- une description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé. Cette description est complétée par des informations sur la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité mis en place, le cas échéant, par la direction générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité. Si la société n'applique pas une telle politique, le rapport comprend une explication des raisons le justifiant ;
- les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
- lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, ainsi que le lieu où ce code peut être consulté, ou, à défaut d'une telle référence à un code, les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas s'y référer ainsi que, le cas échéant, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi.

N'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. À ce titre, il est rappelé que l'Autorité bancaire européenne (ABE) a émis des orientations relatives à la gouvernance interne (EBA/GL/2021/05) ainsi que des orientations en matière d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés (EBA/GL/2021/06) en

date du 2 juillet 2021. Dans ses notices de conformité du 7 décembre 2021, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) s'est déclarée conforme aux orientations sur la gouvernance interne et partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude.

Un extrait de la notice de conformité de l'ACPR, relatif aux modalités d'application des orientations sur l'évaluation de l'aptitude est reproduit ci-après :

« La présente notice précise les paragraphes des orientations de l'ABE EBA/GL/2021/06 auxquelles l'ACPR (i) entend se conformer : c'est-à-dire les paragraphes 1 à 162 ; 164 à 171 ; 174 à 176 ; 178 à 207 des orientations et (ii) attend donc des établissements susmentionnés qu'ils se conforment à ces paragraphes.

En effet, l'ACPR n'entend pas se conformer aux dispositions des paragraphes 172 et 173 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente) ainsi qu'aux paragraphes 163 et 177 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants avec deux réserves d'interprétation :

- *l'indépendance formelle des membres de l'organe de direction et des membres du comité des risques et du comité des nominations ne constitue pas un critère d'aptitude prévu par la législation et la réglementation française en vigueur, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul motif d'une candidature individuelle au titre du « fit and proper ». [...] l'ACPR considère la présence de membres indépendants, au sein des organes de surveillance et autres comités spécialisés comme relevant de bonnes pratiques à encourager et non d'une exigence légale ou réglementaire ;*
- *en droit, le fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 89) n'est pas constitutif d'une présomption de non-indépendance d'un membre. Le non-respect de ces critères n'épuise pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres mesures, notamment celles qui seraient élaborées par les établissements français dans le cadre des lois et règlements en vigueur et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif d'indépendance.*

En application du paragraphe 88) b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements concernés qui sont entièrement détenus par un établissement concerné, et dans les entreprises d'investissement qui satisfont aux critères énoncés à l'article 32, paragraphe 4, point a), de la directive 2019/2034/UE ou aux autres critères fixés par un État membre concerné conformément à l'article 32, paragraphes 5 et 6, de la directive n° 2019/2034/UE. »

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise explique comment la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a mis en œuvre les orientations conformément à la notice de l'ACPR et à sa propre interprétation.

Le rapport a également été établi conformément à l'annexe I du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019.

4.2.2 Composition des organes de direction au 31 décembre 2023

Présentation du conseil d'administration

	Âge ⁽¹⁾	Sexe	Début de mandat	Échéance du mandat	Comités ⁽²⁾	Assiduité
Nicolas THÉRY <i>Président</i>	58	H	2014	2026	CSRG	100 %
Philippe TUFFREAU <i>Vice-président</i>	68	H	2021	2024	/	100 %
Jean-Marc BUSNEL <i>Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur</i>	64	H	2018	2024	/	100 %
Chantal CETTOUR-MEUNIER <i>Administratrice</i>	68	F	2023	2026	/	100 %
Gérard CORMORÈCHE <i>Administrateur</i>	66	H	2001	2025	CACG	100 %
Claude COURTOIS <i>Administrateur</i>	69	H	2019	2025	/	100 %
Sandrine CRESTOIS COGNARD <i>Administratrice</i>	39	F	2023	2024	/	0 %
Philippe GALLIENNE <i>Administrateur</i>	67	H	2019	2025	Rémunérations	100 %
Charles GERBER <i>Administrateur</i>	69	H	2020	2026	CACG	100 %
Olivier GUIOT <i>Administrateur</i>	56	H	2020	2026	/	100 %
Nicolas HABERT <i>Administrateur</i>	61	H	2020	2024	CSRG	100 %
Catherine LAMBLIN-MESSIEN <i>Administratrice</i>	59	F	2022	2025	CSRG	100 %
Albert MAYER <i>Administrateur</i>	68	H	2018	2024	CACG	100 %
Franck MOGADE <i>Administrateur</i>	50	H	2023	2026	/	100 %
Thierry REBOULET <i>Administrateur</i>	61	H	2021	2024	Nominations	100 %
René SCHWARTZ <i>Administrateur</i>	66	H	2018	2024	CACG	100 %
Francis SINGLER <i>Administrateur</i>	67	H	2018	2024	/	100 %
Alain TÊTEDOIE <i>Administrateur</i>	59	H	2007	2024	/	100 %
Joel DERVIN <i>Censeur</i>	66	H	2022	2025	/	100 %
Christian GUILBARD <i>Censeur</i>	65	H	2021	2024	/	100 %
Caroline KALTENBACH <i>Censeur</i>	55	F	2022	2025	/	100 %
Michel KOCHER <i>Censeur</i>	64	H	2022	2025	/	100 %
Jean-Claude LORDELLOT <i>Censeur</i>	69	H	2018	2024	CACG	100 %
Jean-Michel PFINDEL <i>Censeur</i>	68	H	2022	2025	/	100 %

(1) Âge au 31/12/2023.

(2) CSRG : comité de suivi des risques Groupe – CACG : comité d'audit et des comptes Groupe – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.
Dans la colonne Comités, les présidents des comités figurent en bleu gras.

Au cours de l'année 2023, les mandats d'administrateurs de Monsieur Elio GUMBS et de Mesdames Bich Van NGO et Gislhaine RAVANEL ont pris fin.

L'entité de tête de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, a décidé lors du conseil d'administration du 27 juillet 2023 de réduire la taille des conseils de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Cela s'est traduit par plusieurs propositions faisant en sorte que les présidents de fédération et de district n'aient, sauf exception, qu'un seul mandat au sein des structures faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Suite à cette décision, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 23 novembre 2023 a procédé aux mouvements ci-dessous à effet au 1^{er} janvier 2024 :

Administrateurs sortants au 31 décembre 2023

 Nicolas THERY

 Chantal CETTOUR-MEUNIER

 Gérard CORMORECHE

 Claude COURTOIS

 Sandrine CRESTOIS COGNARD

 Charles GERBER

 Olivier GUIOT

 Albert MAYER

 Franck MOGADE

 Thierry REBOULET

 René SCHWARTZ

 Francis SINGLER

 Alain TETEDOIE

Administrateurs entrants au 1^{er} janvier 2024

 Daniel BAAL

 Marie-Jean BOOG

 René CAREL

 Hélène DUMAS

 Caroline KALTENBACH

 Simone MULLER

 Frédéric RANCHON

 Brigitte STEIN

Concernant les censeurs, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 23 novembre 2023 a pris acte de la fin du mandat de Madame Caroline KALTENBACH et de Messieurs Joël DERVIN,

Christian GUILBARD et Jean-Claude LORDELLOT à effet au 31 décembre 2023, et a nommé Messieurs Philippe LEPLAIDEUR, André LORIEU, Jean-Louis MAITRE et Jean-François PARRA à effet au 1^{er} janvier 2024.

Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

Composition de la direction générale

La direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de :

- M. Daniel Baal, directeur général - dirigeant effectif ;
- M. Eric Charpentier, directeur général délégué - dirigeant effectif ;
- M. Alexandre Saada, directeur général adjoint - dirigeant effectif.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 23 novembre 2023 a pris acte de la fin de mandat de Daniel Baal, à effet au 31 décembre 2023, et a nommé, à effet au 1^{er} janvier 2024 :

- M. Eric Charpentier, directeur général - dirigeant effectif ;
- et a confirmé M. Alexandre Saada en qualité de directeur général adjoint - dirigeant effectif.

4.2.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction

Administrateurs

Nicolas Théry

Né le 22 décembre 1965
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Nicolas Théry a débuté sa carrière à l'inspection des finances en 1989 avant de rejoindre la direction du Trésor en 1993. De 1997 à 2000, il est conseiller au cabinet du ministre de l'économie et des finances, chargé des questions monétaires et financières puis des questions internationales et européennes. En 2000, il devient directeur de cabinet de Florence Parly, Secrétaire d'État au Budget. De 2000 à 2002, il est secrétaire confédéral à la CFDT, chargé des questions économiques. Il a participé à la création du Comité intersyndical de l'épargne salariale et de l'agence de notation sociale et environnementale Vigeo, dirigée par Nicole Notat. De 2002 à 2009, il travaille à la Commission européenne comme directeur de cabinet de Pascal Lamy, Commissaire au Commerce international avant de rejoindre la direction générale des entreprises et de devenir directeur à la direction générale de l'environnement où il a notamment travaillé sur le climat. En 2009, il rejoint le Crédit Mutuel. Président-directeur général de CIC Est de 2012 à 2016, il préside depuis 2014 la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et le Crédit Industriel et Commercial. Depuis 2016, il est président de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. Il préside également le conseil de surveillance du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. Il a été président de la Fédération bancaire française du 1er septembre 2021 à septembre 2022.

Nicolas Théry est diplômé de Sciences Po Paris et de l'École Nationale d'Administration (ENA) – major de la promotion « Liberté, Égalité, Fraternité » – et diplômé d'un master de Droit, Économie, Gestion – Mention Droit des affaires.

Président du conseil d'administration
Membre du comité de suivi des risques groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2014
Échéance du mandat : 2026

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Crédit Industriel et Commercial
Crédit Mutuel Impact
Banque CIC Est
Assurances du Crédit Mutuel Vie SA
Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
ACM IARD SA

Président du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel
Banque Européenne du Crédit Mutuel

Président

Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Fondation du Crédit Mutuel pour la lecture

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Strasbourg Vosges
Musée Rodin

Représentant permanent du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, administrateur

ACM GIE

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Membre

Comité d'éthique de la Défense

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président

Fédération bancaire française

Membre du conseil de direction

Euro-Information

Président du conseil d'administration

Banque CIC Nord Ouest

Dialogues

Philippe Tuffreau

Né le 24 mai 1955

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

1, place Molière
49006 Angers

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, d'un DESS Sciences juridiques et d'un certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Philippe Tuffreau est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou.

En 1995, il fonde le cabinet, Exaequo, spécialisé en droit des affaires. En parallèle, il s'implique dans la vie du barreau. En 1998, il est élu pour deux ans bâtonnier d'Angers. En 2003, il devient membre du Conseil national des barreaux. Il assure la vice-présidence de cette institution de 2006 à 2008, et devient l'interlocuteur régulier de la chancellerie. Puis il est élevé au rang de chevalier de l'ordre national du Mérite et de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. De 1995 à 2017, il est vice-président du cabinet d'avocats Oratio.

Dès 1991, il devient président d'une caisse locale de Crédit Mutuel et exerce divers mandats avant de mettre un terme à ses mandats du fait de ses autres activités. En 2014, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel puis devient administrateur fédéral du Crédit Mutuel d'Anjou en 2015 avant de devenir président en 2017. Il est administrateur confédéral depuis 2020.

Vice-président du conseil d'administration

Première nomination au conseil : 2021

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Anjou

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou

Créavenir Anjou (association)

Président du conseil de surveillance

SODEREC

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Angers Saint Laud

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, gérant

SNC Thiers Immobilier

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

GIEMAT

SPL ALTEC

Censeur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Jean-Marc Busnel

Né le 25 avril 1959
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
43 boulevard Volney
53083 Laval

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DESS en administration et gestion d'entreprise, Jean-Marc Busnel a débuté sa carrière au sein d'Acome en tant que technicien puis cadre supérieur en 1980. Il a ensuite occupé différents postes de directeur des opérations (2002) à directeur industrie, achats et supply chain (2008) avant de devenir directeur de branche (2015) puis directeur industriel (2018) avant de prendre sa retraite en 2021.

Dès 1994, il est élu administrateur de la caisse locale de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouët. Il exerce aujourd'hui des mandats au niveau local, mais aussi au niveau fédéral et confédéral. Depuis 2018, il est président de la Caisse Fédérale et de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou Basse-Normandie.

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Hilaire du Harcouët
Caisse de Crédit Mutuel Solidaire
Résidence foyer les hirondelles
Creavenir
Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie

Vice-président du conseil de surveillance

SODEREC

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
ACM IARD SA

Représentant permanent de la Fondation d'entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur

Association des résidences Escalys

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

IDEA OPTICAL

Vice-président

Union régionale des Scop de l'Ouest

Administrateur

ACOME SA

Chantal Cettour Meunier

Née le 15 septembre 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
99, Avenue de Genève
74000 Annecy

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'un brevet professionnel transport et du brevet d'études professionnel comptable mécanographe, Chantal Cettour Meunier était gérante de la société Transport Avocat Maulaz de 1984 à 2006. En 2006, elle rejoint la mairie de Chatel en qualité d'agent de collectivités territoriales avant de prendre sa retraite en 2016. Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2015 et membre de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc depuis 2020.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2023

Échéance du mandat : 2026

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Val d'Abondance

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Gérard Cormorèche

Né le 3 juillet 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
8 rue Rhin et Danube
69009 Lyon

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École supérieure d'Agricultures d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL Cormorèche spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999.

Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il est également président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel depuis 2004 et vice-président de la CNCM (Confédération Nationale du Crédit Mutuel).

Administrateur

Membre du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2001

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est

Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)

CECAMUSE

Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

MTRL

Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé

Administrateur

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire

Censeur

CIC Lyonnaise de Banque

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Gérant

SCEA CORMORECHE JEAN-GÉRARD

SARL CORMORECHE

Censeur

Crédit Industriel et Commercial

Claude Courtois

Né le 6 janvier 1954
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
494 avenue du Prado
13008 Marseille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École Nationale de Police de Cannes-Écluse, Claude Courtois a exercé des fonctions d'inspecteur de police au sein de deux services actifs de la Police Nationale.

Dès 1998, il est élu membre de conseil de surveillance d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2014, il devient administrateur fédéral et président du District Ouest de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Antigone

Caisse de Crédit Mutuel de Lunel

Vice-président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Administrateur

Caisse Méditerranéenne Financement

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Bassin de Thau

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Frontignan

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Bassin de Thau

Caisse de Crédit Mutuel de Perpignan Kennedy

Caisse de Crédit Mutuel de Montpellier Alco

Censeur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Philippe Gallienne

Né le 17 juin 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
17 rue du 11 novembre
14052 Caen

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École de Management de Normandie, Philippe Gallienne a été associé en charge du secteur association et gestion sociale du bureau du Havre de Mazars de 1990 à avril 2019.

Dès 1995, il est élu président fondateur de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Sanvic. En 1998, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Hôtel de Ville et est élu administrateur fédéral la même année. Il a été nommé vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie en 2003 avant d'être nommé président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie en 2019.

Administrateur

Membre du comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Normandie

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie

Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Hôtel de Ville

Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Charles Gerber

Né le 3 juin 1954
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en mécanique générale et d'un diplôme en management et recrutement du Comité d'action économique du Haut-Rhin, Charles Gerber a débuté sa carrière en tant que sergent-chef dans l'armée. Il a ensuite exercé dix ans dans le secteur de la mécanique, 20 ans en tant que responsable d'un site de production et dix ans en tant que responsable achat grand volume au sein de la même entreprise avant de prendre sa retraite en 2009. Dès 1991, il est nommé membre du conseil d'administration d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'être nommé président de conseil d'administration en 2012.

Administrateur

Membre associé du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2020

Échéance du mandat : 2026

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de la Largue

Administrateur et président du District d'Altkirch-St-Louis

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Olivier Guiot

Né le 21 juillet 1967
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
61 rue Blatin
63000 Clermont-Ferrand

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAP en comptabilité, Olivier GUIOT a été technicien logistique avant d'être élu maire de la commune de Saint-Hilaire dans l'Allier en 2001.

Dès 1999, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central. De 2018 à 2020, il est administrateur de plusieurs conseils d'administration provisoires (CCM Montferrand, CCM Cebazat, vice-président de la CCM Yzeure). En 2020, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel d'Yzeure.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2020

Échéance du mandat : 2026

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel d'Yzeure

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Moulins

Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel de Cebazat

Caisse de Crédit Mutuel de Montferrand

Nicolas Habert

Né le 27 avril 1962
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
6 rue de la Tuilerie
31130 Balma

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'École d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international. Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de crédit mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral et président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale et de la Fédération du Crédit Mutuel Midi-Atlantique.

Administrateur
Membre du comité de suivi des risques groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique
Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Banque CIC Sud Ouest

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Catherine Lamblin Messien

Né le 17 août 1964
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 place Richebé
59011 Lille

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après la préparation et l'obtention en 1987 du diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF) à l'Institut d'expertise comptable de La Catho Lille, Catherine Lamblin Messien a débuté sa carrière au sein du Cabinet Lecat en qualité de collaboratrice comptable. En 1990, elle rejoint le Cabinet Declercq avant d'obtenir son diplôme d'expert-comptable (DEC) en 1992. La même année, elle intègre Cofidine - Conseil Fiduciaire, Audit & Finance, en qualité d'expert-comptable.

Depuis 1995, elle exerce les fonctions de gérante dans ce même cabinet comptant 15 salariés. Dès 2015 elle est élue à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Elle exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national.

Administrateur
Membre du comité de suivi des risques groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2022
Échéance du mandat : 2025

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Caisse du Crédit Mutuel de Cambrai

Vice-Présidente du conseil d'administration

Caisse fédérale du Crédit Mutuel Nord-Europe
Fédération du Crédit Mutuel Nord-Europe

Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Crédit Industriel et Commercial
Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Directrice générale

Cofidine Conseil Fiduciaire Audit & Finance

Gérante

Groupement forestier du bois de la Chassagne

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Gérante

Cofidine Conseil Fiduciaire Audit & Finance

Trésorière

Association Femmes Chefs d'entreprise (FCE)

Albert Mayer

Né le 17 septembre 1955
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire de certificats d'études comptables supérieures, Albert Mayer est président du cabinet Albert Mayer Expertise et Audit Comptable depuis 2009. Albert Mayer est également membre de la Compagnie des commissaires aux comptes de Metz depuis 1994 et expert judiciaire près de la Cour d'Appel de Metz.
Dès 1993, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Depuis 2018, il est président du District de Saint-Avold de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe.

Administrateur

Membre du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2018

Échéance du mandat : 2024

Mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Freyming Hombourg-Haut

Président

Mayer Albert Expertise et Audit Comptable

Administrateur et président du District de Saint Avold

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Gérant

Secogem expertise comptable

Pôle d'expertise comptable

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Franck Mogade

Né le 13 août 1973
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Rue Professeur Raymond Garcin
97 200 Fort-de-France

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé en activités commerciales et comptables, Franck MOGADE est gérant d'une société de travaux public depuis 2002. En 2022, il est élu adjoint au maire chargé de l'aménagement, de l'urbanisme et des services techniques dans la commune de Sainte-Marie.
Il est président d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2019 et membre de la Fédération et de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Antilles Guyane depuis 2020.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2023

Échéance du mandat : 2026

Mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Nord Atlantique

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Antilles- Guyane

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Gérant

FY TP FOR YOU TRAVAUX PUBLICS

SOC TERRASSEMENT TRAV PUBLICS

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Thierry Reboulet

Né le 3 août 1962
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
130-132 avenue Victor-Hugo
26009 Valence Cedex

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et administration, Thierry Reboulet a exercé les fonctions de directeur général des Services à la Marie de Tain l'Hermitage pendant 17 ans (36 ans d'ancienneté).
Dès 1998, il est nommé vice-président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2001, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs. Il est désigné président de la Caisse de Crédit Mutuel de Tain l'Hermitage en 2014. Depuis 2021, il préside la Fédération et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs et est président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2022.

Administrateur

Président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2021
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs
Caisse de Crédit Mutuel Vallée du Rhône
Caisse de Crédit Mutuel Tain l'Hermitage

Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel
Caisse Centrale du Crédit Mutuel
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

René Schwartz

Né le 14 janvier 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en Droit et d'un DESS en administration des entreprises, René Schwartz exerçait jusqu'au 30 juin 2019, date de son départ en retraite, la profession d'avocat spécialisé en droit fiscal au sein de la société Fiduciaire d'Alsace et de Lorraine à Mulhouse.
Dès 1992, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde à Bollwiller.
Depuis fin 2018, il est président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Mulhouse et administrateur de la Fédération Centre Est Europe et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Administrateur

Membre associé du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel du Nouveau Monde

Administrateur et président du District de Mulhouse

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

CARPA Mulhouse

Francis Singler

Né le 18 juillet 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un diplôme de technicien en méthodes industrielles, Francis Singler est retraité. Il a effectué sa carrière au sein d'APF Entreprises Alsace, occupant des fonctions de responsable de production puis de responsable informatique avant de prendre sa retraite en 2018.
Dès 2001, il est nommé administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il a été président de la commission de formation des élus du district de Sélestat de 2006 à 2018. Depuis 2018, il est président du District de Sélestat de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et président du conseil d'administration de la caisse Ried Centre Alsace.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2018
Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Ried Centre Alsace

Membre du conseil de surveillance

Euro-Information Production

Administrateur et président du District de Sélestat

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant



Alain Têtedoie

Né le 16 mai 1964
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
10 rue de Rieux
44040 Nantes

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé en horticulture, Alain Têtedoie est président-directeur général dans le secteur de l'agroalimentaire. Dès 1991, il devient administrateur de caisse locale de Crédit Mutuel. Il est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire-Atlantique Centre-Ouest depuis 2006 et est également administrateur confédéral depuis 2004.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2007

Échéance du mandat : 2024

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président

Thalie Holding

Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest

Président du comité de surveillance

Crédit Mutuel Immobilier

Vice-président du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest, président

Investlaco

Fondation Cemavie

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse de Crédit Mutuel de Loire Divatte

Représentant permanent de EFSA, administrateur

Banque CIC Ouest

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Loire-Atlantique et du Centre Ouest, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

SODEREC

Représentant de Thalie Holding, président

La Fraiseraie SAS

Représentant de Thalie Holding, gérant

SCEA La Fraiseraie

Gérant

GFA La Fraiseraie

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil de surveillance

Centre de Conseil et de Service (CCS)

Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Administrateurs dont les mandats ont pris fin au cours de l'année 2023

Elio Gumbs

Né le 23 novembre 1961
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
Rue du Prof Raymond Garcin
97201 Fort de France

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT en Génie électrique, Elio GUMBS est chef de groupe centrale au sein d'Électricité de France depuis 2001. En 1983, il débute sa carrière en tant que Professeur de technologie avant de rejoindre Électricité de France en 1984. En 2008, il devient administrateur d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2017. Depuis 2005, il est vice-président des conseils d'administration de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane.

Administrateur

Première nomination au conseil : 2020
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Saint-Martin

Président

Howlite Concept

Administrateur

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Bich Van Ngo

Née le 21 juillet 1956
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
18, rue de La Rochefoucauld
75439 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université Paris Dauphine et certifiée Administrateur de Sociétés de l'école Sciences-Po Paris, Bich Van Ngo est présidente directrice générale de la société NGO Audit et Conseil depuis 2018.

Elle a débuté sa carrière en 1979 et exercé dans différents groupes en qualité de directeur financier puis président directeur général. En 1995, elle crée la société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes Audit et Conseil Europe qu'elle dirige jusqu'en 2018.

En 2013, elle est nommée administratrice au conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel de Verrières le Buisson avant d'en devenir la présidente en 2015. Elle est membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France depuis 2018, du comité d'audit et des comptes groupe du Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2020 et du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel depuis 2021.

Administratrice

Présidente du comité d'audit et des comptes groupe de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Première nomination au conseil : 2021
Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Présidente du conseil d'administration

Crédit Mutuel de Verrières le Buisson

Administratrice

Banque de Luxembourg

Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France

Administratrice indépendante

Haffner Energy

Présidente – Directrice générale

NGO Audit et conseil

Présidente

Association mouvement des citoyens français d'origine vietnamienne

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

Gislhaine Ravanel

Née le 30 septembre 1952
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
99 avenue de Genève
74054 Annecy

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée de l'École Pigier de Nice, Gislhaine Ravanel est maire de la commune de Houches. Elle a exercé sa carrière au sein de la Mairie de Chamonix puis de la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc avant de prendre sa retraite en 2013.

Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2008 ainsi que présidente du District Arve/Genevois et membre du conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc depuis 2017.

Administratrice

Première nomination au conseil : 2019

Échéance du mandat : 2023

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Chamonix

Administratrice et présidente du District Arve/Genevois

Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Dirigeants

Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteur crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 1999. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015.

Depuis 2017, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.

Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

Directeur Général - dirigeant effectif

Première nomination : 2017

Échéance du mandat : 2026

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

Membre du Directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

Administrateur

Crédit Mutuel Impact

Membre du conseil de surveillance

TARJOBANKAG

Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur

Fonds de dotation pour un sport propre

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

CIC Ouest

Président du conseil de surveillance

CIC Iberbanco

Vice-président du conseil de surveillance

TARGO Deutschland GmbH

TARJOBANK AG

TARGO Management AG

Administrateur

Fivory SA

Fivory SAS

Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel Île-de-France, membre du conseil de direction

Euro-Information

Éric Charpentier

Né le 6 octobre 1960
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
6 avenue de Provence
75009 Paris

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, titulaire d'un DEA de recherches opérationnelles, d'un mastère spécialisé de l'ESSEC en techniques financières, Éric Charpentier démarre sa carrière en 1987 au sein de la société financière des sociétés de développement régional – Finansder dont il devient le directeur général. Il rejoint en 1998 Crédit Mutuel Nord Europe en tant que directeur général adjoint chargé du pôle finances et entreprises, puis il devient directeur général du Crédit Mutuel Nord Europe en 2006.

Depuis 2021, Eric Charpentier est directeur général adjoint, dirigeant effectif du Crédit Industriel et Commercial et directeur général délégué, dirigeant effectif de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel depuis 2022. Il exerce des mandats de président du conseil d'administration dans plusieurs instances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger.

Directeur Général Délégué - dirigeant effectif

Première nomination : 2022

Échéance du mandat : 2025

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Directeur général

Caisse Régionale et Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

Directeur général adjoint

Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil d'administration

Beobank

Banque de Tunisie

CIC Suisse

Banque de Luxembourg

Crédit Mutuel Investment Managers

Président du conseil de surveillance

Crédit Mutuel Equity

Membre du conseil de surveillance

Groupe La Française

Euratechnologies

Administrateur

UFR3S (Faculté de sport et Santé de l'université de Lille)

Crédit Mutuel Impact

Représentant de VTP – 1 Investissements, membre du conseil de surveillance

Banque Transatlantique

Représentant de VTP – 1 Investissements, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Crédit Mutuel Nord Europe Belgium

Société Foncière et Immobilière Nord Europe

Crédit Industriel et Commercial

Président du conseil d'administration

Sciences Po Lille

Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de direction

Euro-Information

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Astree Assurances





Alexandre Saada

Né le 5 septembre 1965
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67000 Strasbourg

Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Alexandre Saada a débuté sa carrière en 1992 à Londres chez S.G. Warburg (fusionné en 1995 dans UBS Investment Bank) dans le département de corporate finance, spécialisé dans le secteur des institutions financières avant d'exercer en tant qu'associé gérant au sein de S Capital de 2002 à 2010. En 2010, il rejoint la Société Générale en tant que responsable des fusions-acquisitions pour le secteur des institutions financières pour la France et le Benelux. En 2015, il devient conseiller de direction générale puis directeur financier du Crédit Mutuel Nord Europe.

Depuis juin 2017, il est directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Home Loan SFH. Il est également président du conseil d'administration du CIC Ouest depuis 2018 et Directeur du « Pôle Finances » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2021.

Alexandre Saada est diplômé de Sciences Po Paris (1988 – section Économique et financière), titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion (1987), d'un DEA d'économie et finance internationales (1988) de l'Université Paris Dauphine et d'un master of Science in Finance (1989 – bourse Jean Monnet) de Lancaster University (R.U.).

Directeur général adjoint - dirigeant effectif

Première nomination : 2018

Mandat sans limitation de durée

Autres mandats exercés au 31 décembre 2023

Directeur Pôle Finances

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Président du conseil d'administration

Crédit Mutuel Home Loan SFH

Vice-président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel IARD SA

Banque de Tunisie

Membre du conseil de surveillance

TARGOBANK AG

TARGO Deutschland GmbH

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Président du conseil d'administration

CIC Ouest

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Opuntia (LUXE TV) SA

Censeur

Cofidis

Cofidis Group

4.2.4 Délégations accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital en cours d'utilisation

Néant.

4.2.5 Conventions réglementées

Cette partie est traitée dans la partie 9 « Capital et informations juridiques » au sein de la rubrique « Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées » de ce présent document d'enregistrement universel.

4.2.6 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux

4.2.6.1 Modalités de tenue de l'assemblée générale

Les modalités de tenue de l'assemblée générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel sont définies aux articles 22 et suivants des statuts.

L'assemblée générale ordinaire (AGO) réunit tous les actionnaires au moins une fois par an sur convocation du conseil d'administration pour voter sur un ordre du jour fixé par celui-ci.

L'assemblée générale extraordinaire (AGE) est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts, et notamment une augmentation du capital, doivent être prises. Les décisions doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale mixte (AGM) regroupe les deux précédents (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation.

La dernière assemblée générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel s'est tenue le 15 septembre 2023, sur première convocation.

4.2.6.2 Fonctionnement du conseil d'administration

Règles de fonctionnement du conseil d'administration

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par les articles 14 à 18 des statuts.

Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Composition du conseil d'administration

La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de 18 membres au plus, personnes physiques ou morales, élus pour une durée de trois ans renouvelable.

Le conseil d'administration peut nommer des censeurs, dont le mandat est de trois ans. Ils participent avec voix consultative aux délibérations du conseil d'administration. Ils peuvent, par décision prise à la majorité des voix des censeurs présents ou représentés, requérir une seconde délibération du conseil.

Limite d'âge

La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans pour les administrateurs et à soixante-quinze ans pour les censeurs. Les fonctions en cours d'exercice à cet âge prennent fin lors de l'assemblée générale qui suit la date anniversaire pour les administrateurs et lors du conseil qui suit la date anniversaire pour les censeurs.

Cumul avec un contrat de travail

Aucun administrateur ne détient un contrat de travail avec la société et ses filiales contrôlées.

Compétence et formation des administrateurs

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif de formation des élus et des administrateurs dans une Université Mutualiste, au sein de la direction vie coopérative et mutualiste de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour accompagner le nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

L'Université Mutualiste a vocation à couvrir l'ensemble des compétences fondamentales, réglementaires, comportementales et mutualistes permettant :

- de satisfaire les exigences légales et réglementaires de compétences d'un administrateur de banque établies par les réglementations, et développer sa puissance de questionnement et d'expression ;
- de s'engager dans l'entreprise à mission afin de contribuer à une société plus juste et plus durable ;
- de développer son employabilité, et notamment sa capacité à s'insérer, évoluer, se reconverter, et/ou sa capacité à mener des projets d'entreprise, d'associations ou d'engagement sociétaux ;
- de s'épanouir en tant qu'être humain grâce à un développement continu de ses compétences, de sa confiance en soi et de son inclusion parmi ses pairs et dans la société.

Afin de promouvoir la diversité dans les instances, l'Université Mutualiste s'appuie sur un ensemble de méthodes andragogiques basées sur les neurosciences et les besoins de la diversité des adultes pour apprendre à apprendre et développer des compétences tout au long de leur vie, à leur rythme, selon leurs besoins et leurs appétences.

L'Université Mutualiste a pour objectif principal de rendre accessible à chacune et chacun le développement de leurs compétences, à partir des savoirs issus :

- aussi bien du domaine théorique, académique et scientifique, tels qu'ils pourraient être enseignés dans l'enseignement supérieur et afin qu'ils soient accessibles à chacune et chacun,
- que sur les expertises issues des salariés, dirigeants, élus, administrateurs, et sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle repose sur 3 offres :

- une offre principale qui permet à chacune et chacun d'apprendre et de développer une compétence en 30 minutes par la méthode qu'elle ou il préfère, en local ou en ligne, en collectif ou en individuel. Le site offre un catalogue de contenus (vidéos, animations, replays, podcasts, ...), allant de quelques minutes à une heure, accessibles à tout moment, et couvrant une dizaine de domaines de compétences.
- une offre événementielle est à la disponibilité des fédérations et entités de Crédit Mutuel leur permettant d'organiser au moins une fois par an une conférence, un atelier, séminaire ou table ronde, avec l'appui de l'Université Mutualiste.
- une offre diplômante ou certifiante visant à reconnaître les compétences actuelles et apprises grâce à l'Université Mutualiste de chacune et chacun, notamment par l'intermédiaire de badges certifiés. Cette offre intègre également un diplôme d'université en partenariat avec l'université de Strasbourg, dont la 3^e promotion est en cours.

Au sein de l'Université Mutualiste, des cursus construits par niveau de mandat permettent d'orienter les élus dans le développement de leurs compétences de manière contextualisée en fonction des moments clés du mandat et des événements et missions rythmant leur année.

Pour les structures faitières, un programme de conférences, animé par des dirigeants et experts, est proposé en direct et en différé sur le site internet www.universitemutualiste.fr. Un diagnostic de compétence est attaché à chaque formation et donne droit, en cas de réussite, à un badge certifié.

D'autres actions peuvent être programmées à la demande de l'établissement.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel adhère aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans son recueil de déontologie. Ce recueil vise à prévenir et le cas échéant, à gérer les situations de conflits d'intérêts. Par ailleurs, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a adopté une charte des membres des organes de surveillance - déontologie, conflits d'intérêts et déclaration personnelles en 2022. Cette charte vise à prévenir les conflits d'intérêts en mettant en place des mesures. Par exemple, le membre du conseil d'administration informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris

potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

Contrats de service

Au 31 décembre 2023, il n'existe pas de contrats de service liant l'un des membres du conseil d'administration ou de la direction générale à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

Déclaration de non-condamnation

Au cours des cinq dernières années, aucun membre du conseil d'administration et aucun membre de la direction générale n'a été condamné pour fraude, n'a fait l'objet de faillite, n'a été associé à une mise sous séquestre, une liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire, n'a fait l'objet de mise en cause et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés). De plus, aucune de ces personnes n'a déjà, au cours des cinq dernières années, été déchue par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Diversité du conseil d'administration

■ Parité

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'est pas soumise aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce. Toutefois, suite à la décision de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 27 juillet 2023, entité de tête de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de réduire la taille des conseils de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est paritaire à compter du 1^{er} janvier 2024.

■ Représentation des territoires

Les administrateurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

■ Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

■ Plan stratégique

Le plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, approuvé par le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel le 23 novembre 2023 puis adopté par la Chambre syndicale et interfédérale des 7 et 8 décembre 2023, réaffirme l'ambition du groupe d'atteindre une représentation équilibrée dans la composition de sa gouvernance, avec notamment l'objectif d'atteindre 50 % de femmes dans la gouvernance du Groupe.

■ Charte sur la diversité

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 2 décembre 2022 a adopté une charte sur la politique de diversité des membres des organes de surveillance.

Indépendance des administrateurs

Certains membres du conseil d'administration peuvent être qualifiés d'administrateurs mutualistes indépendants, après examen de leur situation par le comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Le comité des nominations du 4 février 2022 a retenu les critères d'administrateurs mutualistes indépendants prévus dans le règlement intérieur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les a étendus à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et au CIC. Les critères ont été précisés lors du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 23 novembre 2023.

Cet examen doit notamment vérifier qu'il n'existe aucun lien entre l'administrateur et la BFCM, qu'il s'agisse des relations financières, familiales ou personnelles. Plus particulièrement, un administrateur ne peut être qualifié d'indépendant que s'il satisfait les conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou ancien salarié du groupe ;
- ne pas être administrateur du conseil d'administration d'une entité bancaire faitière du Crédit Mutuel Alliance Fédérale (CFCM, BFCM, BECM, CIC) ou de la Confédération depuis plus de 12 ans ;
- ne pas avoir des liens financiers considérés comme significatifs ;
- ne pas recevoir d'indemnisation ou de rémunération, quelle que soit la forme (hors remboursements de frais), au sein du groupe Crédit Mutuel au-delà d'un montant annuel fixé dans la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans les dispositions fixées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La BFCM a déterminé la part de membres indépendants conformément aux orientations de l'ABE qui considère la présence de membres indépendants comme une bonne pratique et n'impose pas en conséquence un nombre d'administrateurs indépendants.

Au regard de ces règles, sur les 18 administrateurs de la BFCM au 31 décembre 2023, 14 administrateurs, soit 77 %, sont considérés comme administrateurs mutualistes indépendants.

Évaluation du conseil d'administration et de ses comités

Les comités faitiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale procèdent à une évaluation annuelle de leur fonctionnement et de leur composition sous la responsabilité du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

4.2.6.3 Les travaux du conseil en 2023

Le conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an selon un calendrier préétabli.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

Réunion du 7-8 février 2023

Le conseil d'administration du 7-8 février 2023 a notamment porté sur les sujets suivants :

- présentation du bilan et des comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2022 ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 2 février 2023 ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- présentation des comptes au 31 décembre 2022 sociaux et consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;

- arrêté des comptes sociaux et consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 31 décembre 2022 ;
- conventions règlementées ;
- synthèse des CSRG des 11 janvier 2023 et 1^{er} février 2023 ;
- point sur les relations superviseurs ;
- point sur les dépassements du cadre d'appétence aux risques au 30 septembre 2022 ;
- proposition de revue 2023 du cadre d'appétence aux risques y compris les modifications concernant les risques de taux et de liquidité ;
- point sur le suivi des risques et point ALM ;
- point sur la délégation de suivi du risque informatique du GACM ;
- point sur la mise à jour du plan préventif de redressement et de résolution ;
- point sur la mise à jour de la politique sectorielle hydrocarbures ;
- activité 2022 de la fonction de vérification de la conformité ;
- principales zones de risque ;
- frais généraux 2022 – réalisations définitives ;
- renouvellement du directeur général ;
- rapport du comité des rémunérations des 1^{er} et 6 février 2023 ;
- rapport du comité des nominations des 20 décembre 2022 et 1^{er} février 2023 ;
- validation de la contribution annuelle de la BFCM à la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Réunion du 6 avril 2023

Le conseil d'administration du 6 avril 2023 a notamment porté sur les sujets suivants :

- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 27 mars 2023 ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- synthèse du comité de suivi des risques groupe du 31 mars 2023 ;
- relations superviseurs ;
- dépassements du RAF au 31 décembre 2022 ;
- suivi des risques au 31 décembre 2022 ;
- validation de la cartographie des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de l'ICAAP de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de l'ILAAP de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- validation de la mise à jour du référentiel risque de crédit ;
- rapport du comité des rémunérations du 3 avril 2023 et rapport sur la politique et les pratiques de rémunération 2022 ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux personnes régulées visées par la réglementation ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations des 28 février, 15 mars et 4 avril 2023 ;

- renouvellement de la présidence du conseil ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2023.

Réunion du 27 juillet 2023

Le conseil d'administration du 27 juillet 2023 a notamment porté sur le sujet suivant :

- présentation des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2022 ;
- présentation des comptes consolidés Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 30 juin 2022 ;
- arrêté des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2023 ;
- arrêté des comptes consolidés Banque Fédérative du Crédit Mutuel au 30 juin 2023 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 26 juillet 2023 ;
- relations avec les superviseurs ;
- présentation des travaux menés dans le cadre du suivi de la lettre SREP 2022 (CNCM et Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ;
- dépassements du cadre d'appétence aux risques ;
- suivi des risques ;
- revue de politiques sectorielles ;
- missions des autorités de tutelle ;
- activité réseau Crédit Mutuel et CIC : synthèse du comité des réclamations ;
- rapport du comité des nominations des 22 mai, 23 juin et 24 juillet 2023, y compris l'évaluation du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ;
- rapport du comité des rémunérations du 24 juillet 2023, y compris l'avis sur le processus de coordination du comité de rémunération sur la rémunération des directeurs généraux de fédérations ou de caisses régionales ainsi que des autres cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- filiales et participations ;
- cooptation au sein du conseil d'administration ;
- projet « Ensemble Gestion » : arrêté de la documentation et convocation d'une assemblée générale extraordinaire au 15 septembre 2023.

Réunion du 23 novembre 2023

Le conseil d'administration du 23 novembre 2023 a notamment porté sur les sujets suivants :

- information sur les résultats consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 septembre 2023 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 29 septembre 2023 ;
- rapport du comité de suivi des risques groupe des 27 septembre et 17 novembre 2023 ;
- relations avec les superviseurs ;
- présentation du projet de cadre de gouvernance de la qualité des données ;
- dépassements du cadre d'appétence aux risques ;

- suivi des risques ;
- lettre d'information annuelle relative au dispositif de déontologie ;
- rapports du comité des nominations du 4 septembre, 18 septembre, 17 octobre et 17 novembre 2023 ;
- rapport du comité des rémunérations du 20 novembre 2023 ;
- frais généraux 2023 – Budget des frais généraux 2024 ;
- filiales et participations ;
- avis du Comité Social et Economique sur les orientations stratégiques ;
- approbation du plan stratégique Crédit Mutuel Alliance Fédérale 2024-2027, sous réserve de son adoption par la chambre syndicale et interfédérale ;
- projet de transfert des activités BFI du CIC et de ses filiales métiers spécialisés vers la BFCM ;
- nomination d'un nouveau directeur général, dirigeant effectif ;
- mouvements de gouvernance et nomination d'un nouveau président du conseil d'administration.

4.2.6.4 Comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Depuis l'adhésion, par le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel du 17 novembre 2017, aux comités des nominations et des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et plus largement à l'ensemble des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les comités faitiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale rendent compte de leurs travaux au conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel [voir paragraphe 4.1.6.4 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel relatif aux comités réglementaires de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel].

4.2.6.5 Déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018.

Ce document de référence, qui reprend les principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Ce recueil est complété par le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à l'ensemble des élus et des salariés, mais aussi à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a pour objet de faire connaître les engagements du groupe et les règles de comportement qui en découlent en termes de respect de la personne, parité et ouverture, protection et respect de l'environnement, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité et de protection des données, devoir de réserve, devoir de formation, conflits d'intérêts et respect des valeurs et des textes.

4.2.6.6 Direction générale

Mode d'exercice de la direction générale

Conformément à l'article L. 511-58 du Code monétaire et financier, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a opté pour la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général. La direction effective de l'établissement est assurée par au moins deux personnes, bénéficie de tous les pouvoirs qui lui sont attachés par la législation et la réglementation bancaire et financière tant en interne que vis-à-vis des tiers.

Prérogatives de la direction générale

Les statuts ne prévoient aucune limitation particulière des pouvoirs des dirigeants effectifs, mais une décision du conseil d'administration du 20 février 2019 définit les cas dans lesquels une approbation préalable du conseil d'administration est requise, à savoir, les projets de prise ou de cession de participations (hors placements financiers) d'un montant supérieur à 100 millions d'euros.

4.2.7 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel applique les principes et règles de rémunération de la population identifiée décidés par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et présentés dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

4.2.8 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le président et le directeur général à compter du 1^{er} juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019 a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur général ne seraient plus rémunérés à compter du 1^{er} juin 2019.

Pour les principes directeurs, la mise en œuvre et les rémunérations perçues, voir paragraphe 4.1.8 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel relatif aux principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux.

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

2023 [en euros] ^(a)	Origine ^(b)	Part fixe	Part variable	Avantages en nature ^(c)	Réintégrations sociales	Total ^(d)
Nicolas Théry	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	901 277,87		12 342,00	9 427,04	923 046,91
Daniel Baal	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	920 833,39		4 769,40	9 427,04	935 029,83
Eric Charpentier	Crédit Mutuel Nord Europe	884 997,54		2 829,12	9 427,04	897 253,70

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration et le directeur général sont rémunérés au titre de leurs mandats sociaux au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

(d) Eric Charpentier, bénéficie d'un régime spécifique de retraite supplémentaire (régime de retraite à prestations définies)

2022 [en euros] ^(a)	Origine ^(b)	Part fixe	Part variable	Avantages en nature ^(c)	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	880 000,08		12 342,00	8 617,92	900 960,00
Daniel Baal	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	880 000,08		4 769,40	8 617,92	893 387,40
Eric Charpentier	Crédit Mutuel Nord Europe	752 200,08	174 522,00	2 829,12	8 617,92	938 169,12

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration et le directeur général sont rémunérés au titre de leurs mandats sociaux au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.



En finançant des actions forestières vertueuses avec un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages, l'association **Sylv'ACCTES** construit les forêts de demain. La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale soutient les différents programmes et collabore ainsi au déploiement dans de nouveaux territoires et notamment dans le Grand-Est.



Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3

INTRODUCTION	371	5.4 CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE (EU LIA & EU LIB)	400
5.1 CHIFFRES CLÉS	372	5.5 FONDS PROPRES	404
5.1.1 Solvabilité	372	5.5.1 Composition des fonds propres	404
5.1.2 Liquidité	378	5.5.2 Exigences de fonds propres	411
5.1.3 Indicateurs clés (EU KM1)	379	5.6 INDICATEURS PRUDENTIELS	412
5.2 FACTEURS DE RISQUE (EU OVA)	380	5.6.1 Ratio de solvabilité	412
5.2.1 Risques liés aux activités de bancassurance du groupe	381	5.6.2 Grands risques	415
5.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques	383	5.6.3 Surveillance complémentaire des conglomérats financiers	416
5.2.3 Risques liés au contexte réglementaire du groupe	385	5.6.4 Ratio de levier (EU LRA)	417
5.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe	387	5.7 ADÉQUATION DU CAPITAL (EU OVC)	420
5.3 GESTION DES RISQUES (EU OVA & EU OVB)	390	5.7.1 Gouvernance et démarche	420
5.3.1 Profil de risque	390	5.7.2 Les scénarios de stress	421
5.3.2 Appétence aux risques	390	5.8 RISQUE DE CRÉDIT	422
5.3.3 Gouvernance des risques	391	5.8.1 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit (EU CRA)	422
5.3.4 Dispositif de contrôle interne	394	5.8.2 Expositions	425
		5.8.3 Qualité de crédit des actifs	425
		5.8.4 Approche standard (EU CRD)	437
		5.8.5 Systèmes de notations internes (EU CRE)	438

5.9	RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)	482	5.14	RISQUE OPÉRATIONNEL (EU ORA)	534
5.10	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)	503	5.14.1	Principaux objectifs	534
5.10.1	Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré	503	5.14.2	Dispositif de mesure et de maîtrise	534
5.10.2	Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement	503	5.14.3	Reporting et pilotage général	535
5.10.3	Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles	503	5.14.4	Documentation et procédure	535
5.10.4	Principales catégories de fournisseurs de protection	504	5.14.5	Gestion de la continuité d'activité (PUPA) et gestion de crise	536
5.11	TITRISATION (EU SECA)	510	5.14.6	Utilisation des techniques d'assurance	537
5.11.1	Objectifs poursuivis	510	5.14.7	Inventaire des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	537
5.11.2	Procédures de suivi et de contrôle dans le cadre des activités de marché	510	5.14.8	Risques opérationnels particuliers	537
5.11.3	Données chiffrées dans le cadre des activités de marché	511	5.15	INFORMATIONS SUR LES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (EU AE4)	539
5.11.4	Politiques de couverture du risque de crédit dans le cadre des activités de marché	512	5.16	RISQUE ACTIONS	541
5.11.5	Approches et méthodes prudentielles	512	5.16.1	Actifs financiers en juste valeur par résultat	541
5.11.6	Principes et méthodes comptables	512	5.16.2	Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres	541
5.11.7	Expositions par type de titrisation	513	5.17	CAPITAL-INVESTISSEMENT	541
5.12	RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (EU MRA)	517	5.18	RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	542
5.12.1	Organisation générale	517	5.18.1	Définition des risques ESG	542
5.12.2	Le dispositif de contrôle	518	5.18.2	Gouvernance des risques ESG	543
5.12.3	La gestion des risques	519	5.18.3	Stratégie relative aux risques ESG	546
5.12.4	Le risque lié au modèle	520	5.18.4	Intégration des risques ESG	548
5.12.5	Les dérivés de crédit	520	5.18.5	Tableaux de correspondance	553
5.13	RISQUE DE GESTION DE BILAN	521	5.18.6	Informations quantitatives sur les risques climatiques et liés à l'environnement	555
5.13.1	Organisation générale	521	5.19	RÉMUNÉRATION (EU OVB & EU REMA)	582
5.13.2	La gestion du risque de taux (EU IRRBBA)	521	5.19.1	Fonctions de direction	582
5.13.3	La gestion du risque de liquidité (EU LIQA)	524	5.19.2	Organes supervisant la rémunération	584
5.13.4	La gestion du risque de change	533	5.19.3	Conception et structure des processus de rémunération	586
			5.19.4	Prise en compte des risques dans le processus de rémunération	587
			5.19.5	Rémunération de la performance	587
			5.19.6	Rémunération variable et différée	588
			ANNEXES		593
			INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES		625

INTRODUCTION

En application de l'article 4.1 du règlement CRBF n° 2000-03 du 6 septembre 2000 relatif à la surveillance prudentielle sur base consolidée et à la surveillance complémentaire, la BFCM, incluse dans la consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, n'est pas soumise au respect sur base sous-consolidée des ratios de gestion.

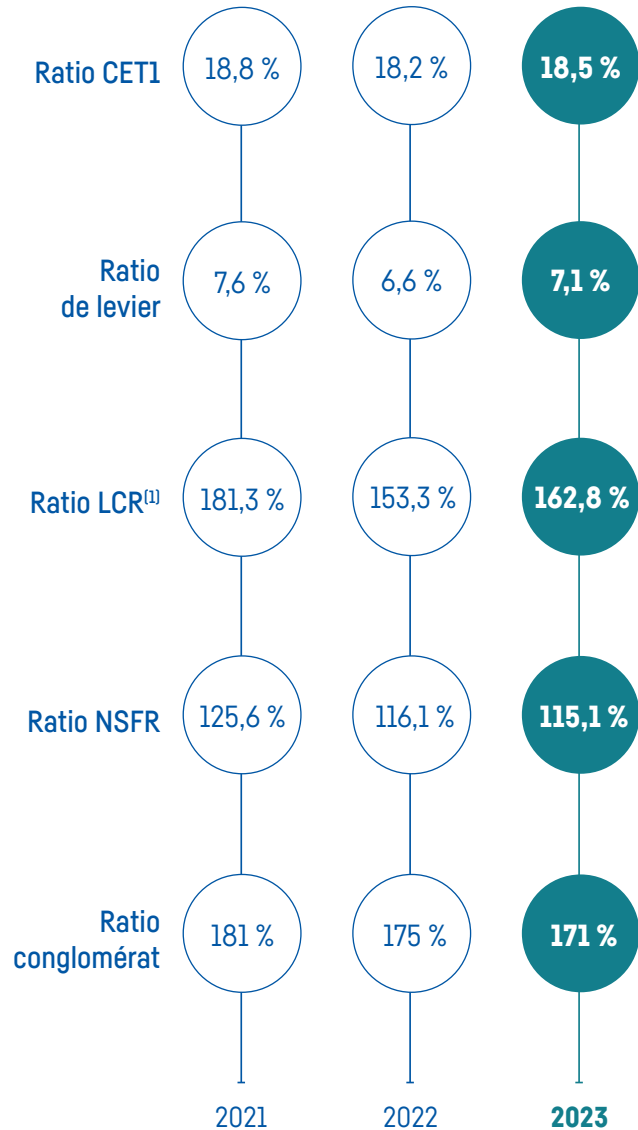
De ce fait, toutes les données qui sont présentées dans ce chapitre portent sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le Pilier 3 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vise à fournir des informations destinées à compléter les dispositions réglementaires minimales relatives aux fonds propres et aux risques telles que demandées dans les Piliers I et II des accords de Bâle *via* des données complémentaires relatives aux fonds propres et aux risques. Ces compléments répondent notamment aux orientations relatives aux exigences de publication au titre de la 8e partie du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 ainsi qu'au règlement (UE) n° 2019/876 (CRR2) du 20 mai 2019 modifiant le règlement (UE) n° 575/2013.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale au travers de son Pilier 3 fournit des informations réglementaires normées et pertinentes, cohérentes et comparables, à l'intention des parties intéressées. Ceci dans le respect des cinq principes édictées par le Comité de Bâle : des informations claires, exhaustives, pertinentes pour les utilisateurs, cohérentes dans le temps et comparables d'une banque à l'autre.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit sa dynamique prudentielle en renforçant ses fonds propres et sa capacité à résister à toute crise quelle que soit son origine : financière, économique, sanitaire... Cela se traduit notamment par un renforcement constant du dispositif de mesure et de surveillance des risques comme l'attestent les éléments présentés dans cette partie « Pilier 3 ».

Ce chapitre intègre notamment les informations demandées par la norme IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » sur les risques de crédit, des activités de marché et de gestion de bilan.



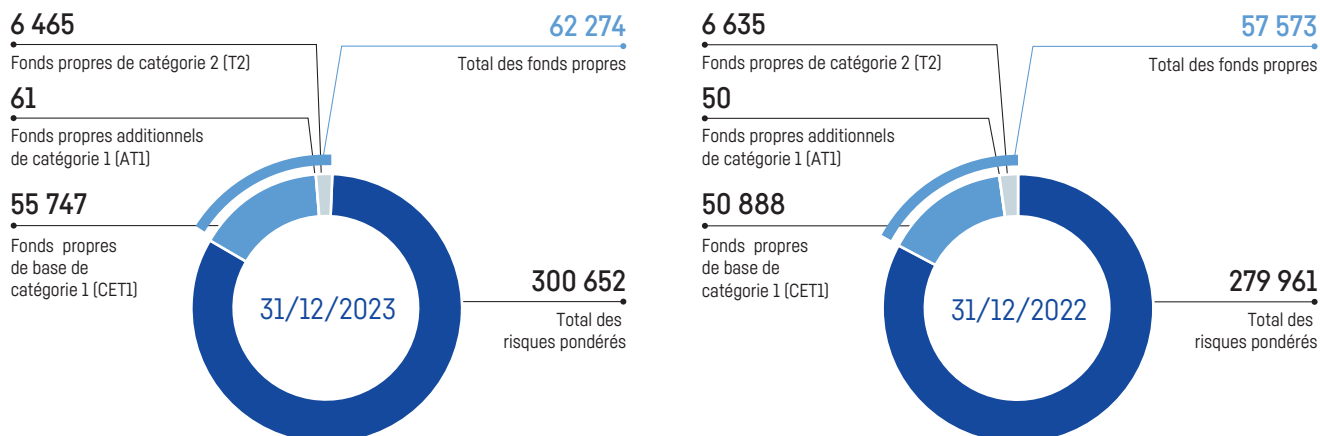
(1) LCR moyen.

5.1 CHIFFRES CLÉS

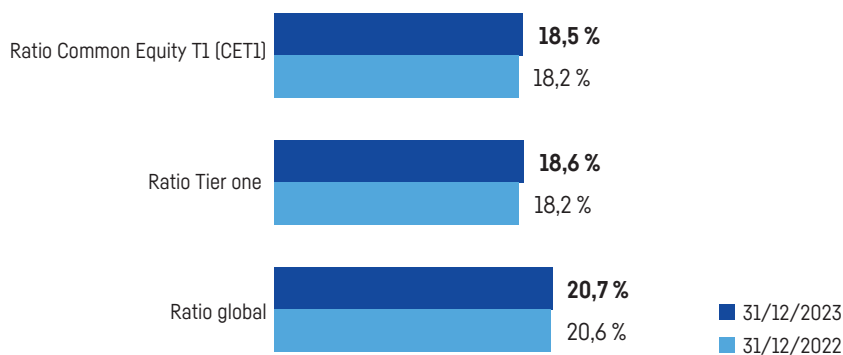
5.1.1 Solvabilité

Ratios de solvabilité

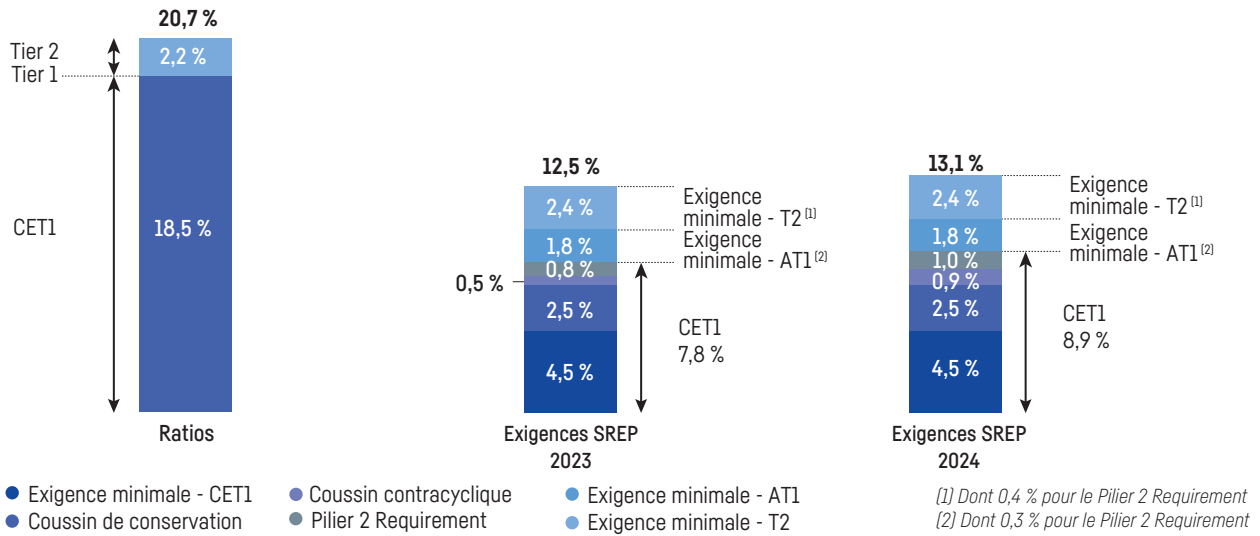
GRAPHIQUE 1 : FONDS PROPRES ET RISQUES PONDÉRÉS (en millions d'euros)



GRAPHIQUE 2 : RATIOS DE SOLVABILITÉ

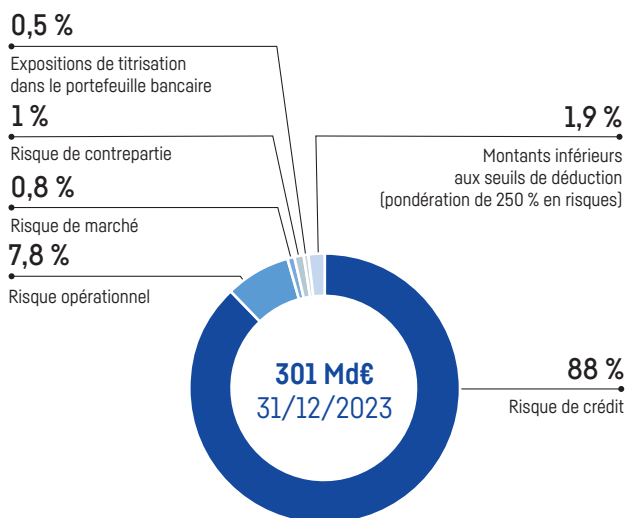


GRAPHIQUE 3 : EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET RATIOS DE SOLVABILITÉ



Selon la décision du HCSF du 26 septembre 2023, le coussin de fonds propres bancaire contracyclique de la France sera de 1% à partir du 2 janvier 2024.

GRAPHIQUE 4 : ACTIFS PONDÉRÉS PAR LES RISQUES (RWA) RÉPARTIS PAR TYPE DE RISQUE [pourcentage]



Risque de crédit

GRAPHIQUE 5 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR CATÉGORIE [pourcentage]

Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.

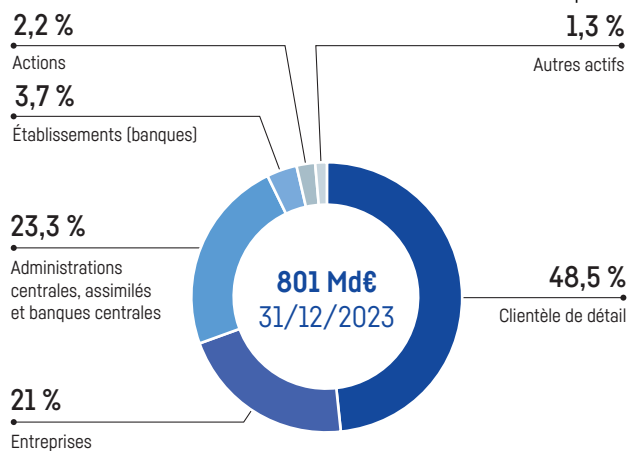


TABLEAU 1 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) REPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

[en millions d'euros]	31/12/2023	31/12/2022
Zone Europe	745 748	734 843
France	652 312	646 486
Allemagne	46 488	38 842
Autres pays	46 948	49 516
Reste du monde	54 832	54 707
États-Unis	13 113	15 474
Autres pays*	41 719	39 233
TOTAL DES EAD	800 580	789 550

Hors risques de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.

La zone Europe correspond aux pays de l'Union Européenne.

* ZOOM SUR L'UKRAINE ET LA RUSSIE

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Ukraine			Russie		
	EAD avant substitution	Garantie reçue ⁽¹⁾	EAD	EAD avant substitution	Garantie reçue ⁽¹⁾	EAD
Clientèle de détail	2	0	2	13	0	13
Entreprises	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales, assimilés et banques centrales	49	46	2	0	0	0
Établissements (banque)	0	0	0	0	0	0
Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES EXPOSITIONS	50	46	4	13	0	13

(1) Contre garantie BPI France.

Les expositions sur ces deux pays sont non significatives sur les expositions globales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

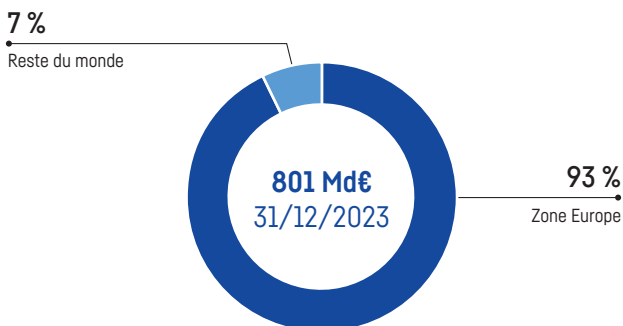
31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Ukraine			Russie		
	EAD avant substitution	Garantie reçue ⁽¹⁾	EAD	EAD avant substitution	Garantie reçue ⁽¹⁾	EAD
Clientèle de détail	4	0	4	17	0	17
Entreprises	0	0	0	0	0	0
Administrations centrales, assimilés et banques centrales	69	66	3	0	0	0
Établissements (banque)	0	0	0	4	0	4
Actions	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES EXPOSITIONS	73	66	7	20	0	20

(1) Contre garantie BPI France.

Les expositions sur ces deux pays représentent environ 0,01 % des expositions globales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

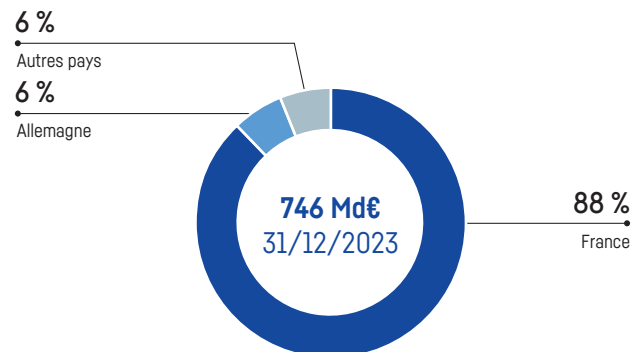
GRAPHIQUE 6 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE *(pourcentage)*

Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.



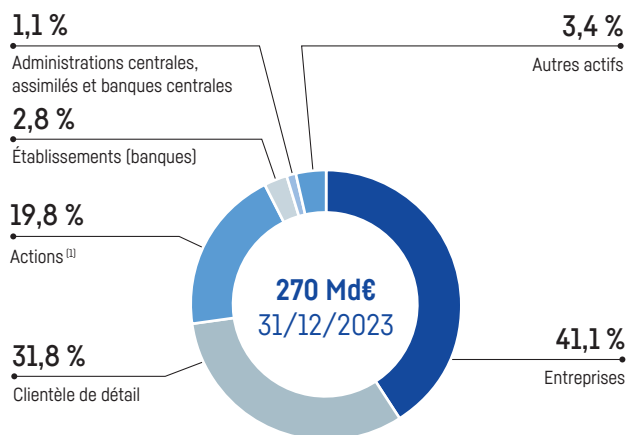
GRAPHIQUE 7 : EXPOSITIONS AU DÉFAUT (EAD) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE – EUROPE *(pourcentage)*

Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.



GRAPHIQUE 8 : RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS (RWA) RÉPARTIS PAR CATÉGORIE [pourcentage]

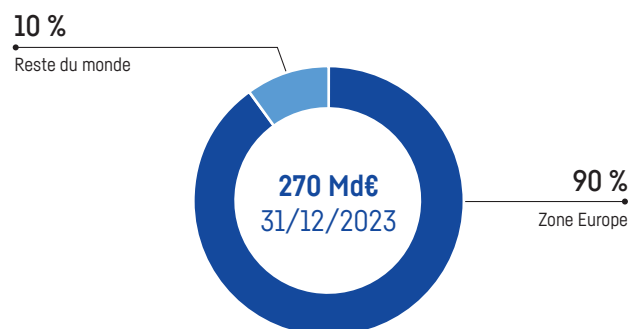
Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.



[1] Dont participations dans les sociétés d'Assurance du Crédit Mutuel.

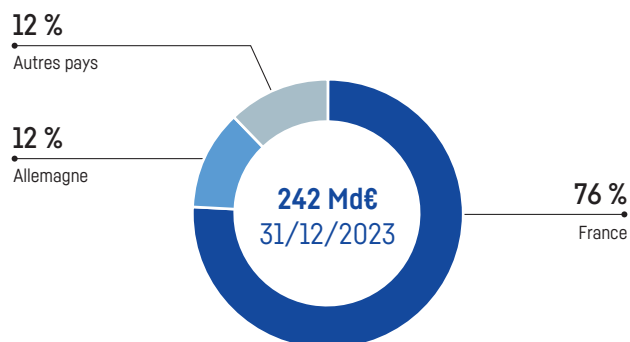
GRAPHIQUE 9 : RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS (RWA) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE [pourcentage]

Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire.



GRAPHIQUE 10 : RISQUES DE CRÉDIT PONDÉRÉS (RWA) RÉPARTIS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE – EUROPE [pourcentage]

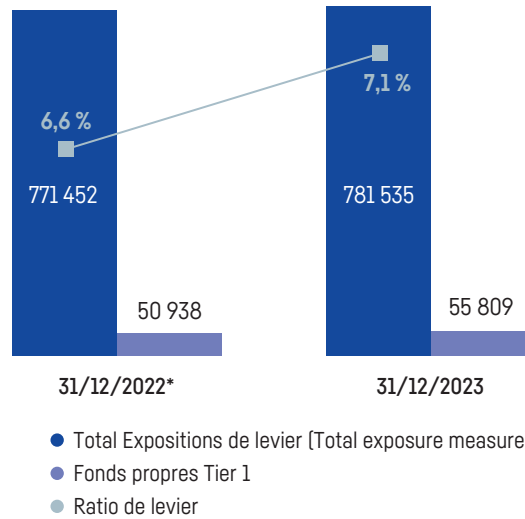
Hors risque de contrepartie et expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire



Ratio de levier

GRAPHIQUE 11 : RATIOS DE LEVIER PHASÉ

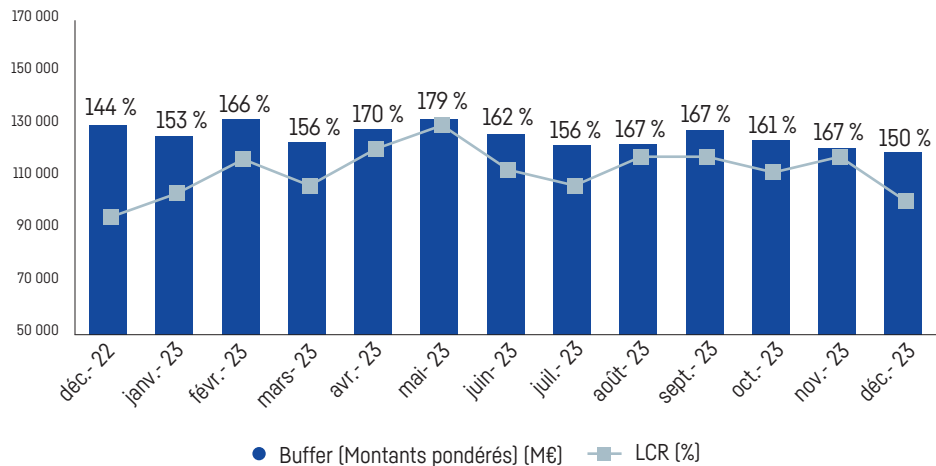
Expositions et fonds propres en millions d'euros.



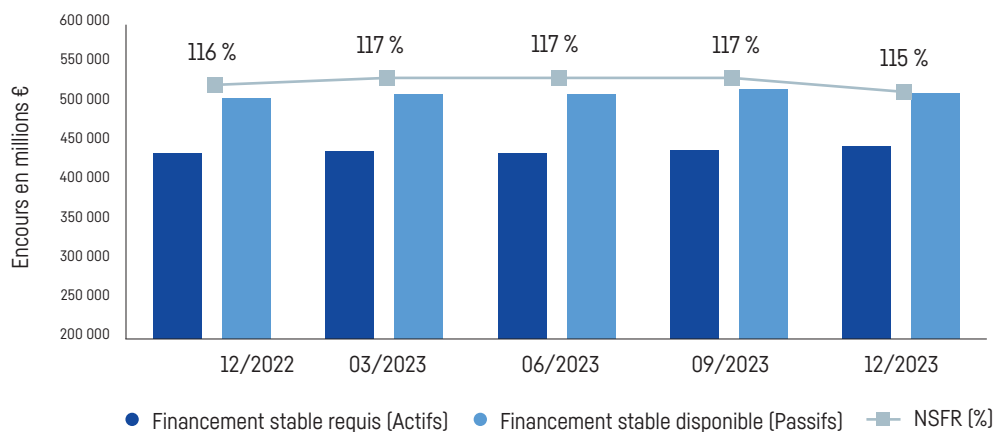
* Comprend l'exclusion temporaire des expositions banques centrales eu égard à l'épidémie de Covid-19 selon l'article 429 bis du CRR2 qui a pris fin en juin 2022.

5.1.2 Liquidité

GRAPHIQUE 12 : ÉVOLUTION DU LCR ET DU BUFFER DE LIQUIDITÉ SUR L'ANNÉE 2023



GRAPHIQUE 13 : ÉVOLUTION DU NSFR SUR L'ANNÉE 2023



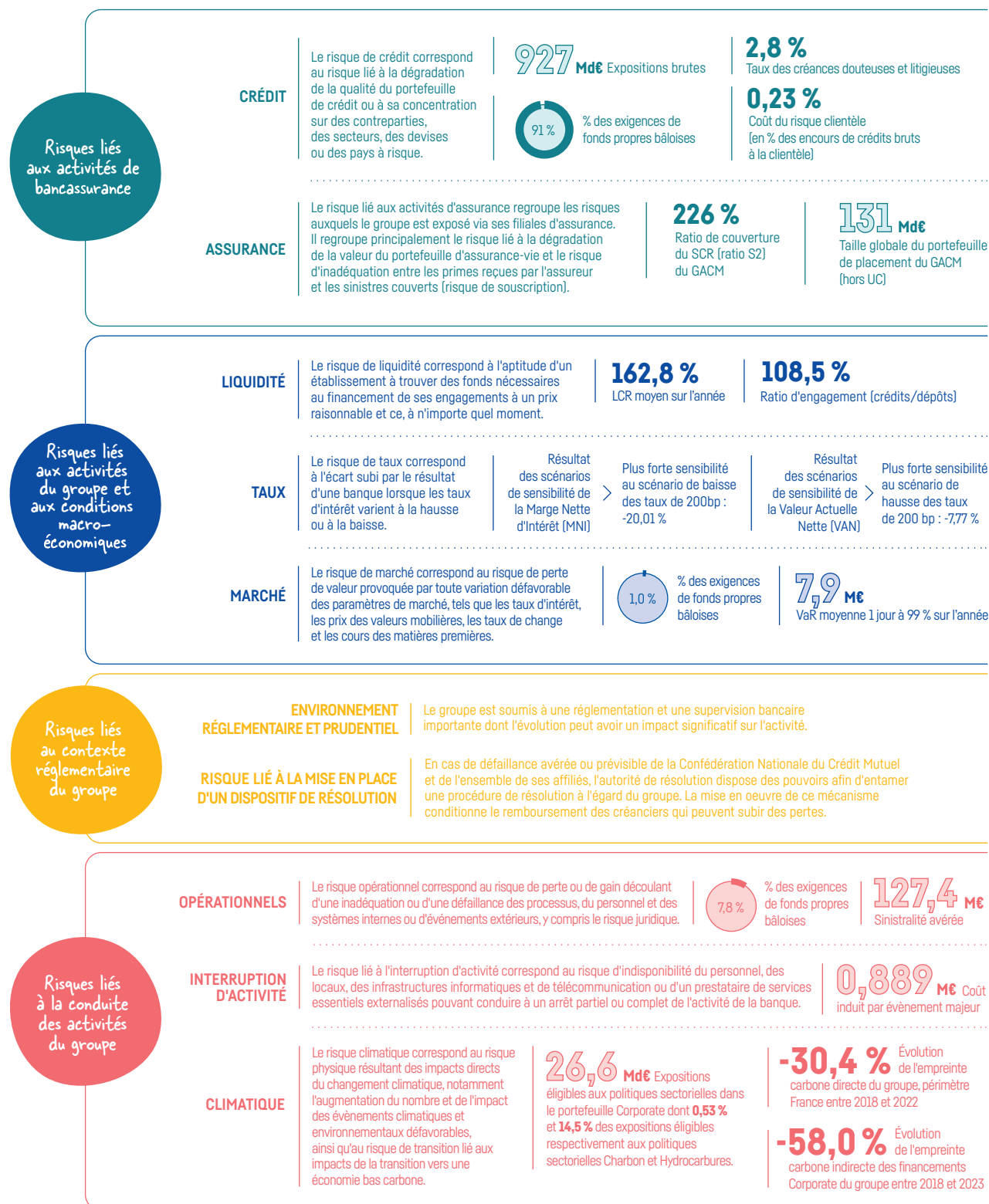
5.1.3 Indicateurs clés (EU KM1)

TABLEAU 2 : INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

	31/12/2023	30/09/2023	30/06/2023	31/03/2023	31/12/2022
<i>[en millions d'euros ou en pourcentage]</i>					
FONDS PROPRES DISPONIBLES					
1 - Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	55 747	54 019	54 289	52 436	50 888
2 - Fonds propres de catégorie 1	55 809	54 072	54 340	52 487	50 938
3 - Fonds propres totaux	62 274	60 819	61 452	60 106	57 573
ACTIFS PONDÉRÉS					
4 - Montant total des actifs pondérés	300 652	298 478	294 236	288 957	279 961
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ)					
5 - Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	18,5%	18,1%	18,5%	18,2%	18,2%
6 - Ratio de fonds propres de catégorie 1	18,6%	18,1%	18,5%	18,2%	18,2%
7 - Ratio de fonds propres totaux	20,7%	20,4%	20,9%	20,8%	20,6%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU SREP (PILIER 2 EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)					
EU 7a - Exigences de fonds propres Pilier 2	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %	1,5 %
EU 7b - dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %	0,8 %
EU 7c - dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %	1,1 %
EU 7d - Exigences totales de fonds propres SREP	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %	9,5 %
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)					
8 - Coussin de conservation de fonds propres	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,5 %
EU 8a - Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre <i>(en %)</i>	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
9 - Coussin de fonds propres contracyclique	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
EU 9a - Coussin pour le risque systémique <i>(en %)</i>	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
10 - Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale <i>(en %)</i>	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
EU 10a - Coussin pour les autres établissements d'importance systémique <i>(en %)</i>	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
11 - Exigence globale de coussin	3,0 %	3,0 %	3,0 %	2,6 %	2,5 %
EU 11a - Exigences globales de fonds propres totaux	12,5 %	12,5 %	12,5 %	12,1 %	12,0 %
12 - Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	6,1 %	5,7 %	6,0 %	6,1 %	6,2 %
RATIO DE LEVIER					
13 - Mesure de l'exposition totale	781 535	788 980	782 862	769 638	771 452
14 - Ratio de levier	7,1 %	6,9 %	6,9 %	6,8 %	6,6 %
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DE LEVIER)					
EU 14a - Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
EU 14b - dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 <i>(points de pourcentage)</i>	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
EU 14c - Exigences de ratio de levier SREP totales	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
EXIGENCES DE COUSSIN LIÉ AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER)					
EU 14d - Exigence de coussin lié au ratio de levier	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
EU 14e - Exigence de ratio de levier globale	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR) ⁽¹⁾					
15 - Actifs liquides totaux (HQLA)	125 578	125 100	125 796	128 073	132 770
EU 16a - Sorties de trésorerie	99 999	102 313	105 694	107 817	107 926
EU 16b - Entrées de trésorerie	22 763	22 748	22 482	21 852	21 035
16 - Sorties de trésorerie nettes totales	77 236	79 565	83 212	85 966	86 891
17 - Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	162,8 %	157,9 %	152,1 %	149,5 %	153,3 %
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (NSFR)					
18 - Financement stable disponible total	512 279	516 941	511 461	511 567	505 907
19 - Financement stable requis total	445 207	440 386	435 748	439 099	435 899
20 - Ratio de financement stable net (NSFR)	115,1 %	117,4 %	117,4 %	116,5 %	116,1 %

(1) Nombre de dates utilisées dans le calcul des moyennes : 12.

5.2 FACTEURS DE RISQUE (EU OVA)



GACM : Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
Données 2023.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après dénommé « le groupe »), regroupe l'ensemble des entités du « périmètre réglementaire » composé des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du « périmètre consolidé BFCM » constitué de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de

capital-investissement. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

Ci-dessous les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe. Les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

5.2.1 Risques liés aux activités de bancassurance du groupe

5.2.1.1 Risques de crédit

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes - bilan, hors bilan, dérivés et pensions -, soumises quasi exclusivement au risque de crédit représentent 927 milliards d'euros au 31 décembre 2023 et mobilisent 91 % des exigences de fonds propres du groupe au titre du Pilier 1 de la réglementation Bâle III.

Le détail des expositions par type de contrepartie est disponible dans les tableaux 32 « Expositions performantes et non-performantes et provisions associées – EU CR1 » et 28 « Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité – EU CQ5 » du Pilier 3 du document d'enregistrement universel 2023.

Compte tenu de la structure de ses expositions, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, une dégradation de la conjoncture plus forte qu'anticipée pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit :

- a. **Un accroissement des défauts lié à l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles qui nécessiterait une augmentation sensible de l'effort de provisionnement dans le compte de résultat.** La succession de crises depuis 2020 (Covid, conflit Russie-Ukraine, crise énergétique, crise climatique) a généré un recours massif à l'endettement tant pour couvrir les pertes d'activité (prêts garantis par l'État dont il reste 9,6 milliards fin 2023) que pour adapter l'appareil de production à la hausse des matières premières et aux enjeux du risque climatique. L'ensemble des contreparties du groupe peut être concerné. Au 31 décembre 2023, le taux des créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 2,84 %, en hausse par rapport au 31 décembre 2022 (2,58 %). Rapporté aux encours de crédits bruts, le coût du risque clientèle est de 0,233 % en 2023 alors qu'il se situait à 0,163 % en 2022 (et 0,154 % en 2021). Le groupe dispose d'un matelas de provisions sur encours sain ou en défaut de 10,1 milliards d'euros (9,6 milliards fin 2022) qui pourrait donc s'avérer insuffisant.
- b. **Une forte baisse des prix de l'immobilier, dégradant fortement la valeur des biens donnés en garantie.** En effet, les crédits immobiliers représentent 51 % des crédits nets à la clientèle, soit près de 265 milliards d'euros au 31 décembre 2023, principalement en France. Le groupe est exposé à un risque de chute des prix,

notamment dans le contexte de hausse des taux d'intérêt et d'inflation des coûts de construction depuis la sortie de la crise Covid. La valeur des biens donnés en garantie pourrait dans ce cas être largement insuffisante pour couvrir le montant du capital et des intérêts dus sur les crédits en difficulté et nécessiter des compléments de provisions significatifs. Si en 2022, le coût du risque sur les crédits habitat du réseau a été non significatif, il s'est redressé à 0,01 % en 2023 et a pu atteindre jusqu'à 0,10 % de l'encours lors de précédentes crises.

- c. **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité.** Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur des États, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français, dont certains ont bénéficié de mesures de soutien des pouvoirs publics (i.e. des prêts garantis par l'État). Ces contreparties, empruntant majoritairement à taux variable, pourraient être affectées par la hausse des taux d'intérêt et la dégradation du contexte économique et faire face à des difficultés de remboursement. Sur les États et assimilés, soit 181 milliards d'euros d'expositions brutes fin 2023, le groupe est principalement exposé sur la France à hauteur de 147 milliards d'euros, majoritairement sur la Banque de France (81 milliards d'euros), membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des dépôts et consignations (plus de 46 milliards d'euros, assimilés à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États, au 31 décembre 2023, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros soit moins de 10 % du résultat net, représentaient six milliards d'euros sur les banques pour six contreparties et 44 milliards d'euros sur les entreprises pour 67 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader, voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.
- d. **Une hausse des risques pondérés composant le dénominateur du ratio de solvabilité.** Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 65 % des expositions totales au risque de crédit dépendent notamment de notes internes dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle III et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille, liée à une forte détérioration de la conjoncture, pourrait donc entraîner une réduction des ratios de solvabilité du groupe.

5.2.1.2 Risques liés aux activités d'assurance

En tant que bancassureur, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis à une surveillance complémentaire au titre de la directive 2002/87/CE relative à la surveillance des conglomérats financiers, dite FICOD.

Le Groupe des Assurances de Crédit Mutuel (GACM), filiale d'assurances du groupe distribue ses produits vie et non-vie principalement *via* les réseaux bancaires du groupe auxquels il reverse des commissions.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le GACM applique les normes IFRS 17 (contrats d'assurance) et IFRS 9 (instruments financiers) dans ses états financiers clos en remplacement d'IFRS 4 et IAS 39. Leur mise en application entraîne une nouvelle présentation du compte de résultats et du bilan, sans impact sur le business model et le ratio de solvabilité du GACM (226 % à fin décembre 2023).

Le poids des activités d'assurances dans le groupe est susceptible, en cas de forte dégradation, d'affecter la rentabilité et la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les risques principaux liés aux activités d'assurances sont les suivants :

a. Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités d'épargne, de retraite, d'assurance-emprunteurs, de prévoyance, d'assurance non-vie et de santé. Selon les activités, il peut recouvrir des risques variés :

- risques de souscription vie : mortalité, rachat, longévité, catastrophe, frais, révision et incapacité/invalidité ;
- risques de souscription non-vie : sous-évaluation de la sinistralité, catastrophe et rachat ;
- risques de souscription santé : incapacité/invalidité, longévité, frais médicaux/hospitalisation, rachat, mortalité, catastrophe, frais, révision.

La concentration du risque est faible pour le GACM, celui-ci gérant un portefeuille principalement constitué de particuliers.

L'ensemble de ces risques est géré finement à travers des processus de gestion des risques de tarification et de provisionnement, ainsi qu'un programme de réassurance construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du GACM en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Le suivi des risques de souscription décrits ci-dessus est réalisé par entité et par branche d'activité.

Le niveau de sinistralité de chaque branche est surveillé ainsi que différents indicateurs techniques (production d'affaires nouvelles, taux de résiliation, ratio de sinistres à primes, fréquence de sinistres...)

Le portefeuille d'épargne des entités vie du GACM fait aussi l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants.

b. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les risques de marché des activités d'assurances se composent de divers risques : baisse des marchés actions, *spread*, hausse ou baisse des taux, liquidité, immobilier, inflation, concentration et change.

Ce risque de marché est géré finement à travers des dispositifs de limites et des règles de dispersion des actifs. La politique de gestion du risque intègre également :

- un contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc.) ;
- une analyse globale des risques visant à protéger les entités contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Les principaux risques de marché pesant sur le GACM sont les suivants :

Risque actions

La dépréciation des actions et assimilés peut impacter les comptes, le bilan et la solvabilité de l'entreprise d'assurance.

Le risque action est suivi à travers divers indicateurs, comme les points morts actions.

Risque de taux

Pour les activités d'assurance-vie, le risque de taux se traduit par un risque à la hausse – l'inertie des taux pouvant amener le taux servi par l'assureur à un niveau inférieur au marché, à même d'entraîner des situations de rachats – ou à la baisse – l'assureur pourrait alors ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis du fait de la diminution des rendements de l'actif.

Le niveau élevé de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) réduit l'exposition au risque de hausse des taux.

Le GACM ne commercialise plus de contrats en euros à taux minimum garanti (TMG), ce qui contribue à limiter le risque de baisse des taux.

Risque de *spread*

Le risque de *spread* correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette. Ce risque reste limité grâce à la bonne diversification du portefeuille obligataire entre émetteurs publics et privés, ainsi qu'à sa bonne qualité crédit.

Le risque de *spread* est géré par des dispositifs de limites et un ensemble de règles relatives à la sélection des contreparties (ou des réassureurs).

c. Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique.

Les risques opérationnels intègrent notamment les risques en matière de cybersécurité, de qualité des données, de non-conformité, et le risque juridique.

Une politique de continuité d'activité a été rédigée. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

Le GACM dispose d'un plan de continuité d'activité métiers (PCA), ainsi que d'un plan de reprise d'activité (PRA) testé par Euro-Information.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

Au niveau du risque de cybersécurité, le GACM bénéficie des moyens de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a mis en place une gouvernance et des mesures de réduction de risque certifiées SMSI (système de management de la sécurité de l'information).

Concernant la qualité des données, le GACM a mis en place une politique exigeante, définissant notamment la gouvernance, une cartographie des flux et un dictionnaire, ainsi qu'un dispositif de contrôle et de *reporting*.

Enfin, afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité, en relation avec le service conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec les filières partenaires, et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier.

d. Risque de durabilité

Le risque de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance [ESG] qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la performance ou la réputation du GACM.

Le GACM est exposé au risque de durabilité notamment à travers son activité d'assurance de biens et son portefeuille d'actifs.

Le groupe dispose d'une politique ESG mise à jour régulièrement, lui permettant de prendre en compte les risques de durabilité sur ses actifs ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements.

Afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, le GACM applique des politiques sectorielles ambitieuses, en ligne avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, le GACM s'est engagé à réduire de 15 % l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements sur la période du plan stratégique 2019-2023, et de 33 % à horizon 2030.

Enfin, la politique d'engagement actionnarial du GACM précise la manière dont le GACM entend exercer ses droits d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit.

5.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers les risques liés à l'impact de l'évolution des conditions de marché sur le risque de liquidité, le risque de taux et enfin le risque de marché.

5.2.2.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à trouver des fonds nécessaires au financement de ses engagements à un prix raisonnable, et ce, à n'importe quel moment. Ainsi un établissement de crédit qui ne peut pas honorer ses flux nets sortants de trésorerie du fait d'une raréfaction de ses ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme est en risque de liquidité.

Le risque de liquidité peut se matérialiser sur différents horizons et répond à de multiples facteurs, ce qui nécessite un pilotage approprié et différencié. Les facteurs peuvent être d'ordre interne ou externe.

Les principaux facteurs de risque associés au risque de liquidité sont :

a. Une sortie soudaine et massive de liquidité

Le groupe doit être en mesure de faire face à des fuites importantes et soudaines de liquidité, que ce soit en lien avec la clientèle (fuite de dépôts, tirages du hors-bilan commercial) ou les activités de marché (appels de marge liés à des évolutions de valorisation, exigence supplémentaire de collatéral, etc.). Afin de couvrir ce risque, le groupe dispose d'une réserve de liquidité constituée de dépôts auprès des banques centrales, principalement la Banque centrale européenne, de titres et de créances disponibles éligibles au refinancement des banques centrales. Cette réserve s'élève à 170 milliards d'euros au 31 décembre 2023. Ce risque à court terme est notamment piloté à l'aide du ratio LCR dont le niveau moyen 2023 s'élève à 162.8 %, ce qui représente un excédent moyen de 48,3 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires minimum.

b. Une évolution déséquilibrée de l'impasse commerciale

En tant que banque universelle, le groupe est autant présent sur le marché du crédit que de l'épargne. Avec un ratio crédits sur dépôts supérieur à 100 %, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est structurellement emprunteur et a recours au financement de marché pour équilibrer son bilan. Une augmentation du ratio, et

donc une augmentation de l'impasse commerciale, accroît la dépendance au refinancement externe et par conséquent l'exposition au risque de liquidité.

En encadrant le ratio crédit sur dépôt, le groupe limite ce risque. Les actions menées en 2023 pour défendre les dépôts dans un contexte de forte concurrence ont permis au groupe de maintenir le ratio autour de son seuil de gestion.

c. Les effets d'un mouvement des taux sur la structure du bilan

Entre 2020 et 2022, dans un contexte de politiques accommodantes de la part des banques centrales et de taux bas, la crise sanitaire avait eu pour effet de maintenir les comptes courants à un niveau exceptionnellement haut, bénéficiant à la position de liquidité du groupe.

La remontée rapide et massive des taux opérée par la BCE depuis juillet 2022 a démontré que la banque était exposée à un risque de déformation de son passif. La défense des dépôts bancaires s'est effectuée notamment par une forte évolution de la tarification des comptes à terme, et l'arbitrage observé entre les comptes courants et les comptes à terme a accru la transformation en liquidité du bilan.

En tant que source principale du financement du bilan, les dépôts bancaires font l'objet d'un suivi rapproché depuis fin 2022 et l'ajustement de leur tarification en fonction de l'évolution des taux de marché ou de leurs anticipations, s'accompagne d'une surveillance étroite des encours.

d. Un accès plus difficile au refinancement de marché

Un contexte géopolitique tendu, une incertitude sur le secteur financier peuvent engendrer une fermeture du marché du refinancement à moyen et long terme. Cela a été le cas début 2023 avec les difficultés de certaines banques régionales américaines ou de Crédit Suisse. Ces situations peuvent se traduire également par un écartement des *spreads* et un renchérissement du coût relatif du refinancement.

Avec la fin des politiques accommodantes des banques centrales enfin, on assiste à un retrait de liquidité sur le marché qui pourrait constituer un environnement adverse pour lever de la ressource. Ce risque d'attrition du refinancement de marché ne s'est toutefois pas

concrétisé et les investisseurs ont profité de la hausse des taux pour reconstituer leurs portefeuilles.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a ainsi réalisé l'intégralité de son programme de refinancement en 2023 et pu anticiper le programme 2024.

e. Une transformation en liquidité trop importante

Afin de ne pas être trop sensible aux risques cités plus hauts, il est nécessaire de veiller à une bonne adéquation des maturités entre les passifs et les actifs à refinancer et de limiter la transformation du bilan. Le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) permet de sécuriser cet équilibre sur un horizon d'un an. Au 31 décembre 2023, le NSFR de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, s'élève à 115,1 % avec un excédent de ressources stable de 67 milliards d'euros.

f. Une dégradation significative de la notation de la BFCM

La BFCM est l'émetteur principal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et à ce titre porte les notations pour le compte du groupe. Les notations long terme [*Senior Preferred*] de la BFCM au 31 décembre 2023 sont AA- stable pour *Fitch Ratings* (confirmé le 19 janvier 2024), Aa3 stable pour *Moody's* (confirmé le 1^{er} février 2024) et A+ stable pour *Standard & Poor's*. Cette dernière agence note le groupe Crédit Mutuel et ses principaux émetteurs.

Une baisse de ces notations de crédit pourrait avoir une incidence sur le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Représentant une moindre qualité de crédit, la levée de ressources serait plus compliquée et évincerait certains investisseurs selon leurs contraintes d'investissement. Le coût relatif du refinancement s'en trouverait également instantanément augmenté et cette dégradation pourrait également se traduire par une exigence de collatéral accru dans certaines activités ou certains contrats bilatéraux.

g. Une évolution défavorable du collatéral

De nombreuses activités de marchés nécessitent la mobilisation de collatéral, soit de façon permanente (dépôts de garantie, marges initiales), soit en fonction de l'évolution des valorisations. Une évolution défavorable des marchés, une dégradation de la note (cf. *supra*), ou encore un resserrement des contraintes imposées par certains acteurs de marché peuvent générer une hausse de la liquidité mobilisée, soit de façon temporaire, soit de façon permanente.

Le collatéral constitutif de la réserve de liquidité et éligible en banque centrale peut, quant à lui, être affecté par les évolutions de la mise en œuvre de la politique monétaire : hausse des décotes, fin de l'éligibilité de certains actifs. L'année 2023 a ainsi vu la fin de l'éligibilité des créances privées habitat (ACC-résid), laquelle s'est traduite par une baisse de la réserve ainsi que le rétablissement complet du niveau des décotes d'avant la crise sanitaire.

5.2.2.2 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt se définit comme l'écart subi par le résultat d'une banque lorsque les taux d'intérêt varient à la hausse ou à la baisse. La valeur d'un établissement étant directement liée à ses résultats, la variation des taux se traduit aussi par un changement de sa valeur patrimoniale avec une incidence sur l'équilibre du bilan et du hors bilan. Ce risque est mesuré sur le portefeuille bancaire et exclut le portefeuille de négociation.

Les principaux facteurs de risque associés au risque de taux sont :

a. Une transformation en taux trop importante

Les opérations clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale engendrent une exposition à la hausse des taux par la production de crédits longs à taux fixe qui ne trouvent pas de compensation dans les ressources clientèle. Ce risque est encadré par les mesures effectuées par la gestion de bilan qui permettent de calibrer les opérations de couverture nécessaires au maintien de l'exposition dans le cadre validé.

La sensibilité de la valeur actuelle nette (ou « VAN ») du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base (Tier 1). Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible à une hausse de l'ensemble de la courbe des taux de 200 bp avec une sensibilité de la VAN de -7,77 % par rapport aux fonds propres de base (Tier 1) au 31 décembre 2023. La sensibilité de la marge nette d'intérêt à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios (hausse et baisse des taux de 100 bp, hausse et baisse des taux de 200 bp avec *floor*) et deux scénarios de stress (dépenfification/inversion de la courbe des taux et stagflation/choc d'inflation à court terme avec hausse progressive des taux longs). Le scénario « baisse de 200 bp avec *floor* » est le scénario le plus défavorable pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec un impact de -20,01 % à deux ans soit -1703 millions d'euros au 31 décembre 2023.

b. Une remontée brutale des taux d'intérêts

Une remontée brutale des taux, comme celle qu'a vécue l'Europe tout au long de l'année 2023, a mis en évidence un risque de diffusion inégale des mouvements de taux dans le bilan de la banque. Du côté des crédits, seule la production vient répercuter la hausse des taux tandis que les remboursements anticipés sur les opérations en stock diminuent. Du côté des dépôts, les produits comme les livrets bénéficient d'une revalorisation sur l'ensemble du stock et les rémunérations des comptes à terme retrouvent une attractivité certaine ; l'arbitrage des dépôts peu ou non rémunérés vers des supports plus attractifs est massif. Il s'ensuit un pincement de la marge nette d'intérêt le temps que l'équilibre global de la structure des taux se fasse dans ce nouveau contexte.

c. Les freins à la diffusion des taux de marché : des taux administrés et taux d'usure

Au risque d'évolution des taux de marché cités dans les deux points précédents, s'ajoute l'impact de facteur qui freine la diffusion des taux de marché à la sphère clientèle. Du côté des crédits, les contraintes liées au taux d'usure et à sa fréquence d'actualisation ont créé une distorsion entre le marché et la tarification clientèle, pesant sur la production de crédits.

Du côté des dépôts, rappelons que les taux négatifs n'ont globalement pas été appliqués aux conditions clientèle, lesquelles ont bénéficié de facto d'un *floor* à 0. En outre, même si sa formule renvoie aux index de marchés, le taux du livret dépend également du niveau de l'inflation et la décision finale relève du ministère des finances.

Si la dernière décision relative au taux du livret semble plutôt favorable à la marge des banques avec un taux fixé jusqu'au 1^{er} février 2025, la période précédente a illustré le risque lié à la décorrélation des taux administrés avec les taux de marché, avec une baisse des taux des crédits supérieure à celle observée sur les dépôts (y compris le *floor* à 0 sur les comptes courants).

5.2.2.3 Risques de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marché réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion du groupe. L'impact du risque de marché sur les activités d'assurance est décrit dans le facteur de risque 5.2.1.2 lié aux activités d'assurance *supra*.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé *supra*. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les activités de marché du groupe sont assujetties à plusieurs types de risques :

a. Une dégradation des perspectives économiques impacterait négativement les marchés financiers qui sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés. La valorisation des valeurs mobilières baisserait, la volatilité des valorisations augmenterait et la liquidité pourrait être réduite sur certains marchés. Une longue période de fluctuation, en particulier de baisse des prix des actifs, pourrait exposer les activités de CIC Marchés à un risque de pertes significatives, notamment face à une situation de difficultés à céder des positions dans un contexte de baisse de la liquidité des marchés.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où il intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des valorisations des opérations. De même, le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction

en bourse, augmentation de capital et émission de dette) diminuerait impliquant de facto moins de commissions.

Si des fonds gérés pour compte de tiers au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale enregistraient des performances en-dessous de celles des concurrents du marché, les retraits de clients pourraient augmenter, ce qui affecterait les revenus de cette activité.

b. La lutte contre une inflation de base persistante s'est poursuivie sur l'exercice 2023, incitant de nombreuses banques centrales à poursuivre le resserrement de leurs politiques monétaires. Ainsi, la Banque centrale européenne a procédé à des hausses successives de son taux de dépôt passant de 0 % à 4 % entre juillet 2022 et septembre 2023, atteignant son niveau le plus élevé depuis 2008.

Outre-Atlantique, après onze hausses de taux consécutives, la Réserve fédérale a laissé son taux directeur inchangé depuis juillet 2023 à 5,5 %, et ce dans le but de mieux évaluer l'impact des hausses précédentes afin obtenir plus d'éléments de confirmation concernant une potentielle tendance désinflationniste.

Dans ce contexte, CIC Marchés finit l'exercice en affichant un produit net bancaire de +457 millions d'euros et un résultat avant impôts de +192 millions d'euros contre respectivement +345 millions d'euros et +126 millions d'euros un an plus tôt.

Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC Marchés est faible. L'enveloppe de fonds propres globale allouée à CIC Marchés est de 620 millions d'euros, ce qui représente 1 % des fonds propres prudentiels globaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (62,3 milliards d'euros au 31 décembre 2023). Dans le cadre de la validation annuelle du cadre d'appétence, cette enveloppe est portée à 660 millions d'euros pour l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2023, cette enveloppe était consommée à hauteur de 441 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2023, la VaR historique (un jour, 99 %) du portefeuille de négociation s'est élevée en moyenne à 7,9 millions d'euros pour le groupe.

Le métier trésorerie groupe dispose également d'une enveloppe globale de fonds propres de 175 millions d'euros pour l'exercice 2023 (portée à 140 millions d'euros pour 2024). Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une enveloppe globale de fonds propres de 200 millions d'euros (portée à 245 millions d'euros pour 2024) pour toutes les autres activités pour compte propre comprenant principalement des OPC dans le cadre d'opérations d'accompagnement du développement de certaines filiales du groupe.

5.2.3 Risques liés au contexte réglementaire du groupe

5.2.3.1 Risques liés à l'environnement réglementaire et prudentiel

L'environnement réglementaire dans lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue est décrit dans la partie dédiée, paragraphe 2.1.2 Environnement réglementaire du chapitre 2.

Les événements de l'année 2023 ont rappelé le besoin fondamental d'un cadre réglementaire et illustrent la matérialisation des risques liés aux vulnérabilités de certains acteurs dans un environnement de taux élevés. Dans un contexte de tensions géopolitiques (douzième train de sanctions contre la Russie) et d'un risque *cyber* accru, les perspectives sont incertaines pour 2024. L'essor de l'intelligence artificielle entraîne par ailleurs une mutation profonde, qui s'insèrera probablement dans un cadre

prudentiel européen, impliquant d'importants investissements dans la technologie et l'infrastructure numérique.

S'agissant du **risque de crédit**, dans un contexte d'inflation élevée, mais ralentie à la fin de l'année 2023 et sous l'impulsion de la normalisation des politiques monétaires, la remontée des taux d'intérêt dans la zone euro constitue toujours le facteur d'influence majeur du risque de crédit en 2023. Dans ces conditions, les critères d'octroi de crédit se sont sensiblement durcis en 2023, et le secteur de l'immobilier (commercial et résidentiel) fait l'objet d'une surveillance renforcée afin d'éviter tout risque économique et financier. Le groupe est enfin attentif à la protection des consommateurs, dont les règles sont modifiées suite à la publication de la directive relative aux contrats de crédit concernant les consommateurs.

En ce qui concerne les **risques de marché**, les tensions de marché survenues au cours des derniers mois montrent que des vulnérabilités localisées peuvent rapidement avoir des répercussions généralisées sur les prix des actifs financiers, leur liquidité et leur volatilité. Le groupe est attentif aux exigences de déclarations spécifiques concernant les risques de marché, dans le cadre du renforcement de la méthodologie d'évaluation de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Plusieurs révisions prudentielles auront par ailleurs des conséquences sur les risques de marché, parmi lesquelles la révision du cadre réglementaire et prudentiel de la titrisation, la revue du règlement benchmark concernant les règles relatives aux indices de référence et la révision du règlement EMIR (EMIR 3 en discussion), notamment s'agissant de la résilience du système de compensation de l'UE, dans le but de réduire l'exposition aux contreparties centrales de pays tiers.

Le **risque de solvabilité** est impacté par la finalisation de la mise en œuvre de Bâle III et sa transposition réglementaire en cours en Europe ainsi que la revue de Solvabilité II. Comme indiqué dans le facteur de risque relatif aux risques de crédit, une grande majorité des expositions du groupe bénéficie d'une homologation du superviseur pour le calcul en méthode interne des risques pondérés. La mise en œuvre de Bâle III impactera défavorablement le calcul des risques pondérés et donc le ratio de solvabilité du groupe ; l'impact dépendra des modalités exactes de transposition de cette réglementation en droit national et européen.

La publication des résultats du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP) par la BCE fin décembre 2023 fait état de positions de solvabilité et de liquidité solides.

La réglementation applicable aux **risques informatiques et data** se renforce dans un contexte de dépendance opérationnelle accrue à l'égard des systèmes informatiques, des services fournis par des tiers et des technologies innovantes, et de menaces cyber qui se sont accrues dans un contexte de tensions géopolitiques fortes. Le groupe s'organise et se met progressivement en conformité avec les nouvelles exigences requises par la nouvelle directive NIS2 qui entre en vigueur au second semestre 2024 et le règlement DORA applicable début 2025, créant un cadre réglementaire sur la résilience opérationnelle numérique. Concernant la régulation des actifs numériques, le groupe se conforme également au règlement sur les marchés de cryptoactifs (MiCA) pour tracer les transferts de cryptoactifs et assurer une meilleure protection des clients. Le comité de Bâle a par ailleurs approuvé une norme prudentielle sur l'exposition des banques aux cryptoactifs. Le règlement sur les données (Data Act), applicable en septembre 2025, enjoint également le groupe à une optimisation de l'accessibilité de ses données.

Les **risques sur les moyens de paiement** font également l'objet d'un suivi dans le cadre de la mise en conformité du groupe avec le règlement sur les paiements instantanés en euros, adopté début 2024 et des dispositions futures relatives aux services de paiements, visant à accroître le niveau de concurrence sur le marché européen des paiements et améliorer la compétitivité des services d'*Open Banking* ^[1].

S'agissant des **risques climatiques**, l'évaluation et le suivi des risques de transition et des risques physiques associés au changement climatique se poursuivent, en lien avec les priorités de supervision 2023-2024 de la BCE et les exigences de la Commission Européenne. Le groupe s'inscrit par ailleurs en cohérence avec les tests de résistance (*stress test*) menés par l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles ainsi que le *stress-test* 2023-2024 mené par les trois agences mandatées par la Commission européenne qui évalue la résilience du secteur financier à moyen terme, en lien avec le risque de transition impliqué par le paquet *fit-for-55*. La directive CSRD sur le

reporting de durabilité, effective en 2024 pour les grandes entreprises aura par ailleurs des conséquences en matière de déclaration des performances extra-financières. Le groupe travaille à la mise en conformité avec les obligations de communication liées aux critères de la taxonomie à partir de 2024.

Les **risques de non-conformité** font également l'objet d'un suivi attentif, afin de mettre en œuvre dans les délais prévus, les mesures prises en termes de protection de la clientèle et les règles plus strictes visant à renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (sixième directive relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux). En ce qui concerne les **risques de l'assurance**, le groupe a engagé plusieurs projets visant à satisfaire aux nouvelles normes imposées par la direction sur les conglomérats financiers, à mettre en œuvre IFRS 17, à anticiper les conséquences de la refonte de la directive Solvabilité 2 applicable aux sociétés d'assurance et la mise en œuvre de dispositions issues de la directive sur la distribution d'assurances.

Enfin, les **risques de résolution** font l'objet d'un suivi dans le cadre de la mise en conformité avec les orientations opérationnelles du Conseil de Résolution Unique (CRU) sur la liquidité, visant une meilleure résolvabilité des banques et le renforcement du cadre de gestion des crises bancaires et d'assurance des dépôts (CMDI – *crisis management and deposit insurance*)

5.2.3.2 Risques liés à la mise en place d'un dispositif de résolution

La réglementation confère à l'autorité de résolution le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe Crédit Mutuel si, après application des mesures visées à l'article L.511-31, la défaillance de la CNCM, organe central du groupe et de l'ensemble de ses affiliés est avérée ou prévisible avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité du groupe Crédit Mutuel. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres, ensuite des porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2, les titulaires de créances subordonnées autres que celles retenues comme instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou comme instruments de fonds propres de catégorie 2 conformément au paragraphe 5 de l'article L.613-30-3 du Code monétaire et financier, puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances.

L'autorité de résolution dispose de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard de l'émetteur, et du groupe Crédit Mutuel, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'émetteur en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

[1] Partage des données collectées par les institutions bancaires sur leurs clients avec d'autres sociétés.

L'émetteur, bénéficie de la couverture du mécanisme de solidarité financière interne au groupe Crédit Mutuel. Néanmoins, l'attention des créanciers est attirée sur le fait que le remboursement intégral de leur créance reste sujet au risque de mise en œuvre de ce mécanisme de solidarité financière.

Lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises au titre de la solidarité ne suffisent pas au rétablissement des affiliés à l'organe central, y compris le rétablissement de l'émetteur, ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la résolution du groupe Crédit Mutuel sera appréhendée sur une base collective. En effet, la mise en œuvre de la solidarité, s'accompagne de la fusion entre les affiliés du groupe Crédit Mutuel.

En phase de difficulté financière avérée, c'est-à-dire lorsque la Banque centrale européenne alerte le Conseil de Résolution Unique du risque de défaillance (principe du *Failing Or Likely To Fail* ou FOLTF), appréhendé sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel, ou le Conseil de Résolution Unique procède à la déclaration de FOLTF sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 18.1 du règlement (UE) 806/2014 dit SRMR ou, ainsi que cela est prévu dans le dispositif de solidarité national, lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises par la CNCM dans le cadre de ce dispositif ne suffisent pas au rétablissement d'un groupe défaillant ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la Confédération se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la CNCM exerce, le cas échéant à la demande des autorités de supervision ou de résolution, tous ses pouvoirs en matière de solidarité afin de satisfaire les objectifs et les principes poursuivis par ces autorités.

En phase de difficulté financière avérée ou en phase de résolution, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard de l'émetteur et, ou du groupe Crédit Mutuel pourrait donner lieu à des modifications structurelles significatives.

Si la CNCM devait procéder à la fusion de la totalité des affiliés, les créanciers pourraient se trouver en concurrence avec les créanciers de même rang que les créanciers d'autres affiliés à la CNCM. Après le transfert de tout ou partie des activités, les créanciers (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion de leurs créances) détiendraient des créances dans un établissement dont les activités ou les actifs restants pourraient être insuffisants pour honorer ces créances détenues par tout ou partie.

Si la CNCM n'a pas procédé à la fusion de la totalité des affiliés à l'entrée en résolution, l'autorité de résolution pourrait considérer d'autres stratégies de résolution (cession d'activités, établissement relais, mise en place d'une structure de séparation des actifs, ou renflouement interne coordonné de tous les affiliés à la CNCM). Dans l'hypothèse où l'autorité de résolution appliquerait le renflouement interne coordonné, la liquidité des affiliés à la CNCM et la totalité des instruments de capital, des engagements éligibles pourraient être mis à contribution pour absorber les pertes, et recapitaliser les affiliés à la CNCM. Dans ce cas, les mesures de réduction de la valeur ou la conversion des engagements éligibles suivrait le rang des créanciers en liquidation judiciaire. Le renflouement interne serait basé sur les besoins en fonds propres au niveau consolidé mais appliqué au prorata au niveau de l'entité, c'est-à-dire que le même taux de dépréciation ou de conversion sera appliqué à tous les actionnaires et créanciers de la même classe nonobstant l'entité juridique émettrice dans le réseau.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus pourrait emporter des pertes pour les investisseurs.

5.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe

5.2.4.1 Risque stratégique et d'activité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé début 2024 son plan stratégique à horizon 2027 Ensemble Performant Solidaire. Celui-ci comprend des objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, ainsi qu'à la rentabilité. Ces objectifs ont été décidés à titre d'objectifs internes ; ils reposent sur des hypothèses, en lien notamment avec le contexte économique et commercial. Ces objectifs ne sauraient être appréhendés comme des prévisions de résultats. Le groupe est susceptible de s'éloigner de ces objectifs, notamment en cas de survenance d'un ou plusieurs des facteurs de risque définis dans la présente section. À titre d'exemple, le plan stratégique définit un objectif de coefficient d'exploitation à un niveau de 54 % en 2027. Or, si le niveau de ce dernier dépend en partie de la capacité du groupe à innover et à mener des actions en cohérence avec l'objectif défini, il dépend aussi d'éléments externes au groupe, tels que l'évolution de l'inflation, impactant celle des frais généraux ou le contexte économique, impactant la capacité du groupe à accroître son PNB. La non-atteinte des objectifs définis dans le plan stratégique 2024-2027 pourrait affecter de manière significative les résultats et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.2.4.2 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

- a. **Les fraudes internes et externes** organisées par des personnes intérieures ou extérieures au groupe dans le but de détourner des fonds ou des données. La fraude externe représente le risque de fréquence le plus important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement.
- b. **Les risques juridiques** auxquels le groupe est exposé et qui pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.
- c. **Un manque ou un retard du groupe à la mise en conformité** intégrale de ses activités avec les règles liées aux activités financières ou bancaires, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, des normes professionnelles et déontologiques, d'instructions, de l'éthique dans les comportements professionnels. L'adoption par différents pays d'exigences légales ou réglementaires multiples et parfois divergentes exacerbe ce risque.
- d. **Toute défaillance ou attaque des systèmes informatiques du groupe** qui pourrait entraîner un manque à gagner, engendrer des pertes et fragiliser ponctuellement le dispositif de protection de la clientèle.

En 2023, 1,9 milliard d'euros de fonds propres est mobilisé pour couvrir les pertes générées par ce risque, (montant stable par rapport au 30 septembre), les exigences de fonds propres s'établissent à 24,1 milliards d'euros, dont 7,8 % au titre des risques opérationnels. Les principaux risques de la sinistralité potentielle sont (i) les fraudes externes et internes et (ii) l'interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes.

La sinistralité avérée globale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, hors récupérations des assurances le cas échéant, a représenté environ 0,79 % du produit net bancaire du groupe en 2023, soit 127,4 millions d'euros.

Les risques ayant le plus fort impact dans la sinistralité avérée en 2023 ont été : (i) les fraudes (ii) l'exécution, livraison et gestion des processus (iii) la politique envers les clients, les produits et les pratiques commerciales.

Les fraudes ont représenté 48 % de la sinistralité avérée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (dont 44 % pour les fraudes externes), et 40 % de la sinistralité potentielle (part relative des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels).

5.2.4.3 Risque lié à l'interruption d'activité

Dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre des Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) qui relèvent des actions de protection et qui permettent de limiter la gravité d'un sinistre. En lien avec la réglementation en vigueur (arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021), un PUPA peut être défini comme la description des actions à mener pour assurer la continuité des processus métier considérés comme essentiels et des moyens juste nécessaires à mettre en œuvre lors de la survenance d'un sinistre ayant pour conséquence l'indisponibilité ou la perturbation grave des ressources humaines, des locaux, de l'informatique et des télécommunications et des FCI (Fonctions Critiques ou Importantes (Prestataire de Services Essentiels Externalisés et fonctions critiques au sens du Conseil de Résolution Unique)).

Les indisponibilités ci-dessus peuvent conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux

services proposés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale nuirait à sa situation financière. De telles circonstances engendreraient des coûts directs, mais au-delà entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

Au cours de l'année 2023, les événements ont été les suivants :

- dans le cadre du conflit Russie-Ukraine, le risque d'une attaque cyber menaçant potentiellement tout ou partie des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est resté placé sous surveillance permanente et renforcée des équipes dédiées et aucun arrêt partiel ou complet de l'activité n'a été constaté sur quelque domaine que ce soit ;
- dans le cadre de la réforme des retraites, lors des émeutes de fin juin, et suite aux tempêtes de fin d'année et plus spécialement la tempête CIARAN, l'interruption d'activité s'est surtout concentrée sur les réseaux d'agences et de caisses avec de nombreuses manifestations partout en France et des inondations localisées essentiellement dans le Nord de la France. Tous ces événements ont engendré des dégradations importantes allant jusqu'à la fermeture de certaines agences, nécessitant le déclenchement de plans de gestion de crise adaptés à chaque situation. Au total, le coût de ces événements majeurs est estimé à 889 milliers d'euros.

5.2.4.4 Risques climatiques

Les risques associés au changement climatique représentent des conséquences supplémentaires des risques existants, tels que le risque de crédit, le risque opérationnel et les risques financiers (de marché et de liquidité). Ceux-ci peuvent par ailleurs être associés à des risques de réputation ou de responsabilité. Ainsi, le changement climatique expose Crédit Mutuel Alliance Fédérale à :

- des risques physiques, faisant référence aux effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation) ;
- des risques de transition faisant référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment et des préférences de marché.

a. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques physiques entraînant notamment :

- des conséquences physiques directes (endommagement/destruction de patrimoine, dégradation des conditions de travail) et indirectes (endommagement/destruction des infrastructures, perturbation des chaînes de production...) pour les contreparties, générant des impacts économiques (coûts de réparation, baisse de productivité, de production, de revenus...) et donc une perte de valeur ajoutée et/ou de richesse, un risque d'augmentation de leur probabilité de défaut et de défaillance, accentuant le risque de crédit, y compris pour les particuliers, notamment en lien avec une dépréciation des biens immobiliers en garantie ;
- une hausse des dommages sur les actifs matériels et systèmes et/ou les collaborateurs du groupe, accentuant les risques opérationnels ;

- des revirements des anticipations des marchés (revalorisations soudaines liées à une forte sensibilité des titres, volatilité accrue, moins-values sur les actifs), accentuant le risque de marché ;
- une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associés (baisse de rentabilité pour l'assureur), une hausse du coût de réassurance ainsi que des impacts indirects sur les portefeuilles d'actifs de la compagnie, accentuant le risque lié aux activités d'assurance.

b. Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait être impacté par les risques de transition entraînant notamment :

- des contraintes d'adaptation des modèles et produits, la modification des sentiments des clients et investisseurs à l'égard des entreprises, la perturbation de la chaîne de production, la modification des conditions de production de l'offre, générant des pertes de parts de marché, une diminution des capacités de financement, une évolution des prix des intrants et outils de production, des baisses de production, une évolution de la demande des produits finis ou services et donc une augmentation des coûts, une baisse de revenus et de la valeur ajoutée pour les entreprises pouvant se traduire par une augmentation de la probabilité de défaut et peser sur le risque de défaillance des entreprises ;
- des impacts sur le secteur immobilier (augmentation de la taxe carbone conduisant à une hausse du coût de l'énergie, mise en place de nouvelles normes concernant les « passoires » énergétiques nécessitant des travaux de rénovation...) pouvant conduire à une augmentation des probabilités de défaut chez les emprunteurs et peser sur le risque de défaillance des particuliers (dépréciation des biens en garantie) ;
- un risque de responsabilité en cas de controverse grave à l'encontre d'un client financé par la banque ou du non-respect d'un engagement, ainsi qu'un risque d'atteinte à la réputation (lié également à une sensibilisation croissante des citoyens aux risques climatiques, de nouvelles réglementations et engagements volontaires pris par la banque) ;
- la perte de clients si ces derniers considèrent que le Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas suffisamment sur les politiques environnementales/climatiques ;
- des dévaluations d'actifs non compatibles bas carbone, ce qui rendrait alors les actifs obsolètes (stranded assets), des modifications des coûts d'emprunt et une réévaluation brutale des actifs financiers ;
- une augmentation du risque de liquidité liée à :

la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédits clientèles (cette dégradation pourrait à terme impacter négativement la rentabilité et la solidité financière et, in fine, altérer la capacité à se refinancer dans de bonnes conditions) ;
la pression des investisseurs sur les portefeuilles d'investissement ;

la perte de valeur des titres de dettes d'entreprises ou d'État détenus (et ne respectant pas certains engagements sur le climat) ;

le retrait des dépôts clientèles (en cas d'image défavorable) ;

- une perte de revenus des assureurs due à une dévalorisation des titres financiers détenus ;
- des risques pesant sur la solvabilité (augmentation des risques pondérés) et la rentabilité d'exploitation (diminution de la marge d'intérêt).

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite devenir la banque de référence de la transition écologique et sociétale. Le déploiement de cette ambition auprès de nos clients et la gestion des risques ESG sont donc certains des facteurs de succès afin d'atteindre les engagements et les objectifs stratégiques fixés. La mise en œuvre d'un dispositif adapté nécessitera la poursuite des changements engagés dans les processus, le développement d'outils informatiques propriétaires et l'enrichissement des indicateurs de suivi dédiés s'appuyant sur des données de qualité internes comme externes.

L'enrichissement du suivi des risques ESG va se poursuivre pendant la période du prochain plan stratégique en s'appuyant notamment sur le dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, décrit dans le chapitre 5.3 du rapport Pilier 3. Si le groupe ne parvenait pas à atteindre les objectifs définis, sa réputation pourrait être négativement affectée.

Par ailleurs, les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux, de gouvernance et environnementaux intégrant les risques climatiques, sont les plus élevés. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles, pour l'ensemble des portefeuilles corporate, investissement et assurance, donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte sept politiques sectorielles : charbon, minier, hydrocarbures, énergies nucléaires civiles, défense et sécurité, mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier, agricole. La politique sectorielle relative à l'immobilier résidentiel (biens situés en France) a été validée en décembre 2023 et entrera en application en avril 2024. L'empreinte carbone directe en France de Crédit Mutuel Alliance Fédérale liée aux consommations énergétiques, aux fluides frigorigènes, à la flotte automobile et aux déplacements professionnels du groupe a augmenté de 1 % en 2023 par rapport à 2022 (après une diminution de 30,4 % entre 2018 et 2022), et l'empreinte carbone indirecte des financements du portefeuille corporate mesurée en tonne de CO₂ par million d'euros prêtés a diminué de 58 % entre 2018 et 2023 (-55 % entre 2018 et 2022), un chiffre supérieur à l'objectif que Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'était fixé dans son plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin!* (objectif de -15 %). Davantage d'éléments concernant la performance extra-financière et les engagements climatiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont disponibles dans le document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au sein du chapitre 3 Responsabilité sociale et mutualiste.

5.3 GESTION DES RISQUES (EU OVA & EU OVB)

5.3.1 Profil de risque

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une banque mutualiste, non cotée et propriété de ses seuls sociétaires, qui n'est pas recensée parmi les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIFIs)^[1] au 31 décembre 2023. Seul le groupe Crédit Mutuel est recensé parmi les autres établissements d'importance systémique (A-EIS) listés par l'ACPR^[2] conformément aux dispositions de l'article L.511-41-1 A du Code monétaire et financier.

La stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est fondée sur des valeurs de long terme qui favorisent un développement maîtrisé, durable

et rentable. La banque de détail est son cœur de métier, comme en attestent la part du risque de crédit dans le total de ses exigences de fonds propres (91 % au 31/12/2023) et l'importance de son portefeuille *Retail* dans l'ensemble de ses expositions. Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervient majoritairement en France et dans les pays européens frontaliers (Allemagne, Belgique, Luxembourg et Suisse).

Le dispositif de gestion des risques du groupe est défini en adéquation avec son profil de risques, sa stratégie et les systèmes de gestion des risques appropriés.

5.3.2 Appétence aux risques

Le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale émane de la volonté du groupe de se doter d'un cadre général exprimant ses principes fondamentaux en matière de risques qui découlent de son identité mutualiste et de son choix de la bancassurance de détail.

En synthèse, la politique de tolérance aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour but de :

- donner à la direction générale et au conseil d'administration un niveau de confiance et de confort acceptable quant à la compréhension et à la gestion complète des risques en lien avec l'atteinte des objectifs du groupe ;
- être mise en œuvre à tous les niveaux du groupe pour obtenir une vision globale et permettre une harmonisation des bonnes pratiques ;
- identifier les événements potentiels susceptibles d'affecter le groupe ainsi que la gestion des risques.

Le cadre d'appétence aux risques constitue un cadre cohérent pour un développement des différentes activités du groupe conforme aux valeurs du Crédit Mutuel. Il est destiné à favoriser une culture de la gestion du risque forte et proactive. Il est fondé sur une vision à moyen et long terme et intégrée dans le processus de prise de décision.

L'application des principes du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est contrôlée et supervisée par la direction des risques groupe, le contrôle permanent et la conformité pour la deuxième ligne de défense et par l'inspection générale pour la troisième ligne de défense.

La politique du cadre d'appétence aux risques est prise en compte lors de l'élaboration des objectifs stratégiques, financiers et de développement commercial au service des sociétaires et clients de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le cadre d'appétence aux risques résulte des orientations stratégiques fixées par la direction générale et le conseil d'administration. Elle permet notamment de :

- s'engager dans des activités pour lesquelles le groupe s'est assuré que les risques sont compris, maîtrisés et gérés adéquatement ;

- rechercher un niveau et un horizon de rentabilité qui ne soient pas au détriment d'une saine gestion des risques ;
- présenter les profils de risques des entités au regard des résultats, de leur consommation de fonds propres et des besoins de financement générés ;
- identifier les risques en amont et les gérer de façon proactive en préservant le profil prudentiel de risques de l'entreprise.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fondé la définition de sa politique de risques sur trois piliers majeurs :

- le processus ICAAP (*Internal Capital Adequacy Assessment Process*, processus d'évaluation de l'adéquation du capital) : en conclusion de l'analyse des risques, le niveau de fonds propres est estimé suffisant pour couvrir l'exposition aux risques. Le rapport ICAAP, élaboré selon la méthodologie de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), et les projections de capital économique et de ratio d'adéquation de fonds propres à horizon trois ans, sont mis à jour annuellement et présentés au comité des risques groupe (CRG) et au comité de suivi des risques groupe (CSRG) ;
- le processus ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Process*, processus d'évaluation de l'adéquation de la liquidité) : la politique de tolérance au risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est marquée par une grande prudence pour garantir le refinancement durable des activités. Son suivi est effectué par les comités de contrôle, les comités de suivi et les comités techniques. Afin d'identifier, de mesurer, de gérer et de maîtriser le risque de liquidité, tout en répondant aux besoins des entités et métiers, la gestion de bilan (ALM) et la trésorerie groupe ont mis en place des indicateurs de gestion accompagnés de limites et de seuils d'alerte. Des scénarios de stress réglementaires et internes permettent de vérifier régulièrement la robustesse du dispositif opérationnel ;
- la mise en place d'un dispositif complet de limites : plusieurs systèmes de limites couvrent l'essentiel des activités et l'ensemble des risques à savoir des limites sur les risques suivants : solvabilité, rentabilité, taux d'intérêt, crédit, liquidité, marché, opérationnels, informatiques, non-conformité, climatiques et environnementaux.

[1] Les indicateurs résultant des QIS dédiés à leur identification sont rendus publics sur le site institutionnel du groupe dans le document intitulé « indicateurs de systémicité ».

[2] La liste des A-EIS est publiée sur le site de l'ACPR.

5.3.3 Gouvernance des risques

5.3.3.1 Le dispositif de surveillance des risques

5.3.3.1.1 La fonction de gestion des risques

La direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvre l'activité de l'ensemble des entités, réseaux, métiers, filiales et succursales françaises et étrangères de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors activités non-financières (presse, domotique, etc.). Elle est responsable de la fonction de Gestion des risques au sens de l'arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021, relatif au contrôle interne des établissements bancaires au niveau central de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pour l'ensemble des structures concernées.

Elle est en relation étroite avec les correspondants risques nommés dans chaque entité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en application de la procédure dédiée sur le rôle des correspondants risques. Elle est également en relation permanente avec la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM). Ce lien est notamment matérialisé par la pleine cohérence des activités de la Direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec le cadre de fonctionnement de la fonction Gestion des risques défini et validé au niveau de la CNCM en 2023.

La direction des risques, en toute indépendance par rapport aux fonctions opérationnelles, est chargée de détecter, mesurer, suivre et maîtriser les risques à l'échelle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et d'en rendre compte aux organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, notamment à la direction générale et au conseil d'administration. Elle fait partie intégrante du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'appuie sur les travaux des équipes de la direction du contrôle permanent et de la direction de la conformité avec lesquelles elle forme la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité (DRCC).

Plus précisément, les missions et objectifs de la direction des risques sont les suivants :

Détecter

- Évaluer l'activité, les opérations, les résultats, le niveau et la qualité des expositions de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et de ses différentes composantes, afin de détecter les risques importants et les risques émergents, pris individuellement et à l'échelle globale.
- Collecter et traiter les données de risques concernant toutes les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger.
- Disposer des outils de collecte avec un niveau de granularité suffisant afin d'obtenir les données nécessaires à la mesure et à l'analyse des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Mettre en place les circuits de collecte et de réception d'informations nécessaires à la détection des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, y compris auprès de parties prenantes externes à la direction des risques voire externes au groupe.
- Identifier et analyser les risques émergents au regard des contextes structurels ou conjoncturels des activités, contreparties, secteurs ou zones géographiques concernées.
- S'assurer de la bonne qualité des données produites et diffusées, et de l'application des principes réglementaires BCBS 239 de gouvernance, d'agrégation et de *reporting* des données de risques via l'élaboration et la déclinaison du cadre de gouvernance de la qualité des données.

Mesurer

- Cartographier l'ensemble des risques auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé, sur la base de l'activité du groupe et des différents risques édictés dans la réglementation, en y associant un système de mesure et d'évaluation de la probabilité et de la gravité du risque.
- Élaborer, en lien avec la direction des risques de la CNCM, une cartographie des risques évaluant le niveau de significativité de chaque risque du groupe, et la décliner sur le périmètre pertinent.
- Mettre en place un système de mesure et de suivi d'indicateurs de risque associés à chaque famille de risque identifié (ex : crédit, liquidité, taux, marché, solvabilité, opérationnel, non-conformité, informatique, assurance, climat, etc.), conformément à l'appétence au risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Instaurer un système de détection et d'alerte (seuil d'alerte et limite) en cas d'infraction à l'appétence au risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou d'une de ses entités, et y décliner un schéma d'escalade associé.

Suivre et maîtriser

- Exercer un suivi permanent des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale comportant une prise de risque ou une potentielle exposition au risque, compte tenu de l'appétence au risque du groupe, des limites de risque définies et des besoins de fonds propres ou de liquidité qui en découlent.
- Suivre l'appétence au risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et s'assurer que les éventuels dépassements de limites sont gérés conformément aux procédures d'escalade en vigueur, y compris en suivant l'efficacité des éventuelles mesures correctrices décidées pour résorber un dépassement.
- S'assurer que les risques identifiés sont effectivement suivis, mesurés, maîtrisés et contrôlés par les unités opérationnelles et que les dispositifs d'atténuation des risques et procédures applicables sont bien mis en œuvre.
- Veiller à ce que l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'exerce dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de gestion des risques. Le cas échéant, proposer les évolutions et le suivi nécessaires pour se mettre en conformité avec la réglementation.

Rendre compte et alerter

- Élaborer un tableau de bord des risques *a minima* trimestriel analysant l'ensemble des risques auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ses différentes composantes sont exposés.
- Piloter et animer les comités des risques au niveau des organes de gouvernance exécutifs (comité des risques groupe) et de surveillance (comité de suivi des risques groupe).
- Élaborer les supports, notes et analyses des risques importants ou émergents à destination des organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration.
- Informer les organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration, de tous les risques significatifs devant être portés à sa connaissance, pour tout le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

- Alerter les organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration, en cas de dysfonctionnements constatés dans le cadre de sa mission de surveillance des risques, en particulier lors d'un dépassement de seuil d'alerte ou de limite d'appétence ou lors de l'identification d'un risque majeur ou sinistre exceptionnel.
- Conseiller les organes de gouvernance exécutifs et de surveillance, en particulier la direction générale, le comité des risques et le conseil d'administration, sur les mesures à envisager pour davantage encadrer ou réduire les risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en lien avec le cadre d'appétence au risque et la stratégie du groupe.
- Intervenir autant que de besoin pour orienter les décisions pouvant générer des risques importants, notamment lors du développement d'une nouvelle activité ou d'évolution stratégique, voire remettre en question les décisions générant une prise de risque excessive et en désaccord avec l'appétence au risque définie par Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- Le cas échéant, escalader auprès du conseil d'administration de la CNCM, et au niveau ultime auprès des autorités de supervision, les risques jugés très significatifs.

Gouvernance

- Élaborer, actualiser *a minima* annuellement, et mettre en œuvre, sous réserve de l'examen et de l'approbation du conseil d'administration, le cadre de gouvernance et la politique de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en particulier le dispositif d'appétence pour le risque définissant les indicateurs et les limites de risque du groupe.
- Piloter, en articulation avec la direction des risques de la CNCM, les dispositifs annuels composant le processus de surveillance et d'évaluation prudentielle (SREP) mené par la BCE, dont le cadre d'appétence aux risques, le processus interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (ICAAP) et le processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP).
- Rédiger les différents *reportings* réglementaires portant sur les risques, notamment les parties risques du rapport annuel de contrôle interne (RACI), les facteurs de risque et le rapport Pilier 3 du document d'enregistrement universel du groupe (DEU).
- Gérer, en liaison avec la direction des risques de la CNCM, le dispositif de gestion des risques opérationnels et mettre en œuvre le dispositif de gestion des crises et les plans d'urgence de poursuite de l'activité (PUPA) adaptés aux activités exercées.
- Piloter, en liaison avec la direction des risques de la CNCM, le plan préventif de rétablissement (PPR) du groupe Crédit Mutuel et les travaux portant sur la résolution du groupe au regard des demandes du Conseil de résolution unique (CRU).
- Veiller, en lien avec la direction des ressources humaines (DRH) et les organes de gouvernance afférents, à la conformité de la politique des rémunérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec la réglementation applicable – notamment s'agissant de l'encadrement des rémunérations des populations dites de « preneurs de risques ».
- Animer le réseau des correspondants risques en charge, au sein des différentes entités et structures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de la mesure, du suivi et de la maîtrise des risques.
- Assurer, en lien avec le réseau des correspondants risques, la diffusion de la culture du risque au sein de l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment *via* la sensibilisation et la formation aux thématiques de risques, ainsi que la rédaction et le partage de bonnes pratiques en la matière.

- S'assurer que la direction des risques dispose des moyens, outils et effectifs suffisants pour réaliser l'intégralité des missions décrites dans la charte. Le cas échéant émettre une alerte aux organes de gouvernance exécutifs et de surveillance.

Par ailleurs, la direction des risques est notamment chargée par la direction générale :

- D'assurer l'interface globale avec les autorités de tutelle (BCE, ACPR, AMF, BDF, etc.) en France et à l'étranger et de coordonner le suivi des missions de contrôle, des entretiens de supervision, des questionnaires et demandes *ad hoc*, ainsi que la mise en œuvre et la clôture des recommandations émises.
- De mener une veille économique et prudentielle sur tous les sujets relatifs à l'environnement réglementaire bancaire et assurantiel, ainsi que des études comparatives (*benchmark*) concernant le positionnement du groupe par rapport à la place, l'évolution de la stratégie et les résultats des principaux concurrents.
- D'effectuer les analyses et les notations internes des banques des pays de l'OCDE, des *Covered*, des Compagnies d'Assurance et des Collectivités Locales.
- De définir et mettre en œuvre la politique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de responsabilité sociale et mutualiste (RSM), en particulier *via* l'élaboration des politiques sectorielles, la rédaction de la déclaration de performance extra-financière (DPEF), et les différents travaux portants sur les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

5.3.3.1.2 Le pilotage du dispositif

Le comité de suivi des risques groupe (CSRG)

Il est composé d'administrateurs représentant toutes les fédérations de Crédit Mutuel adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Outre les membres désignés, participent de manière permanente aux travaux, le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le directeur financier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le responsable des engagements et le responsable de la fonction de Gestion des risques. En accord avec le directeur général, le comité peut s'informer auprès de tous autres collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale susceptibles de l'éclairer dans l'accomplissement de sa mission. Le comité, dans la limite de ses responsabilités, peut se faire assister par un ou des censeurs et/ou conseils internes ou externes au groupe et avoir accès à des études de place.

Le CSRG est un comité spécialisé du conseil d'administration, il assiste l'organe de surveillance et émet des avis et des conseils visant à préparer les décisions que le conseil d'administration arrête concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques pour l'ensemble du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il examine les risques et supervise les travaux de la direction des risques et du comité des risques groupe (CRG) sur la base des dossiers et tableaux de bord préparés et présentés par le directeur des risques. Le directeur des risques prépare les documents, dossiers et tableaux de bord soumis à l'examen du comité et anime les réunions. Les membres du CSRG disposent auprès des auditeurs, des contrôleurs internes et externes, des commissaires aux comptes, des directions financières et des risques, des moyens d'information et des sources documentaires nécessaires.

Les membres du CSRG rendent compte à leurs organes délibérants respectifs, avec l'assistance de la direction des risques, des informations et décisions résultant de leurs réunions. À chaque réunion, un rapport, recensant notamment les principaux indicateurs des risques suivis, est présenté et commenté. Les comptes rendus des comités des risques sont adressés aux secrétaires des conseils d'administration.

Le CSRG s'est réuni à huit reprises en 2023 (11 janvier, 1^{er} février, 31 mars, 28 juin, 21 juillet, 27 septembre, 17 novembre et 18 décembre). Ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus et synthèses destinés aux organes de surveillance des différentes fédérations.

Le comité des risques groupe (CRG)

Il est présidé par le directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et regroupe les principaux dirigeants effectifs et responsables d'activités du groupe. Le CRG assiste l'organe exécutif dans l'examen des risques sur l'ensemble des activités bancaires et non bancaires du périmètre consolidé de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il émet des avis et des conseils visant à assister l'organe exécutif concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il examine les risques auxquels le groupe est exposé sur la base des dossiers et tableaux de bord préparés et présentés par la direction des risques qui sont ensuite soumis à l'examen du CSRG. Cette surveillance indépendante s'exerce sur la base d'un *reporting* normalisé et périodique (tableau de bord des risques) donnant une information exhaustive sur les risques de crédit, de marchés, opérationnels, de taux, de liquidité, de non-conformité, informatiques, liées aux enjeux de Responsabilité Sociale et Mutualiste (RSM) et liés aux métiers spécialisés du groupe (assurance, crédit à la consommation, banque privée, affacturage, etc.).

Le CRG s'est réuni à quatre reprises en 2023 (23 mars, 26 juin, 19 septembre et 13 décembre).

5.3.3.2 La gestion et la surveillance des risques

5.3.3.2.1 La gestion des risques

La gestion des risques de crédit est organisée autour de deux dispositifs : l'un consacré à l'octroi des crédits, l'autre à la mesure des risques et à la surveillance des engagements.

Un référentiel des engagements résume les procédures internes relevant des pratiques de la filière engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale dans le cadre des dispositions statutaires, organisationnelles et réglementaires. Il décrit notamment le dispositif en matière d'octroi de crédit. Il contient des annexes relatives aux activités de marché ainsi qu'aux filiales directement concernées.

Un référentiel de mesure et surveillance du risque de crédit a pour but de présenter de manière synthétique l'ensemble des pratiques et règles de gestion internes pour la bonne maîtrise du risque de crédit dans le cadre des dispositions réglementaires, comptables, statutaires et organisationnelles en vigueur au Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il décrit notamment les dispositifs en matière de mesure et de surveillance du risque de crédit, de gestion de la masse risquée, et de *reporting* et de communication.

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt des banques du groupe est centralisée au niveau de la BFCM. Les couvertures sont affectées aux entités concernées, en fonction de leurs besoins. Ces dernières ne sont plus habilitées à prendre individuellement des décisions de couverture.

La mesure globale des risques de marché s'appuie sur le cadre réglementaire. Les activités de marché sont suivies selon un dispositif formalisé et indépendant en termes d'organisation et de contrôle.

La gestion des risques opérationnels est assurée et contrôlée selon des procédures groupe, sous la coordination de compétences dédiées. La sécurité des systèmes d'information et la mise en place de plans de continuité d'activité font notamment partie des travaux conduits dans ce domaine.

La gestion des risques des filiales, métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur un réseau de correspondants risques locaux au sein de chaque entité, y compris à l'international. Les correspondants risques ont pour mission de veiller à la bonne maîtrise des risques pour leur entité et de diffuser auprès des unités opérationnelles la culture du risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ils alertent au plus tôt leur direction et la direction des risques sur les risques répondant au critère de significativité de leur entité ou qu'ils jugent significatifs relativement aux activités de leur périmètre.

5.3.3.2.2 La surveillance des risques

Elle est exercée par des équipes dédiées et indépendantes bénéficiant d'outils destinés d'une part à appréhender les engagements de manière exhaustive et agrégée et, d'autre part, à assurer un suivi permanent des risques à travers notamment un système de détection avancée des éventuelles anomalies, une vigilance sur le respect des limites ainsi que sur les changements de cotations internes.

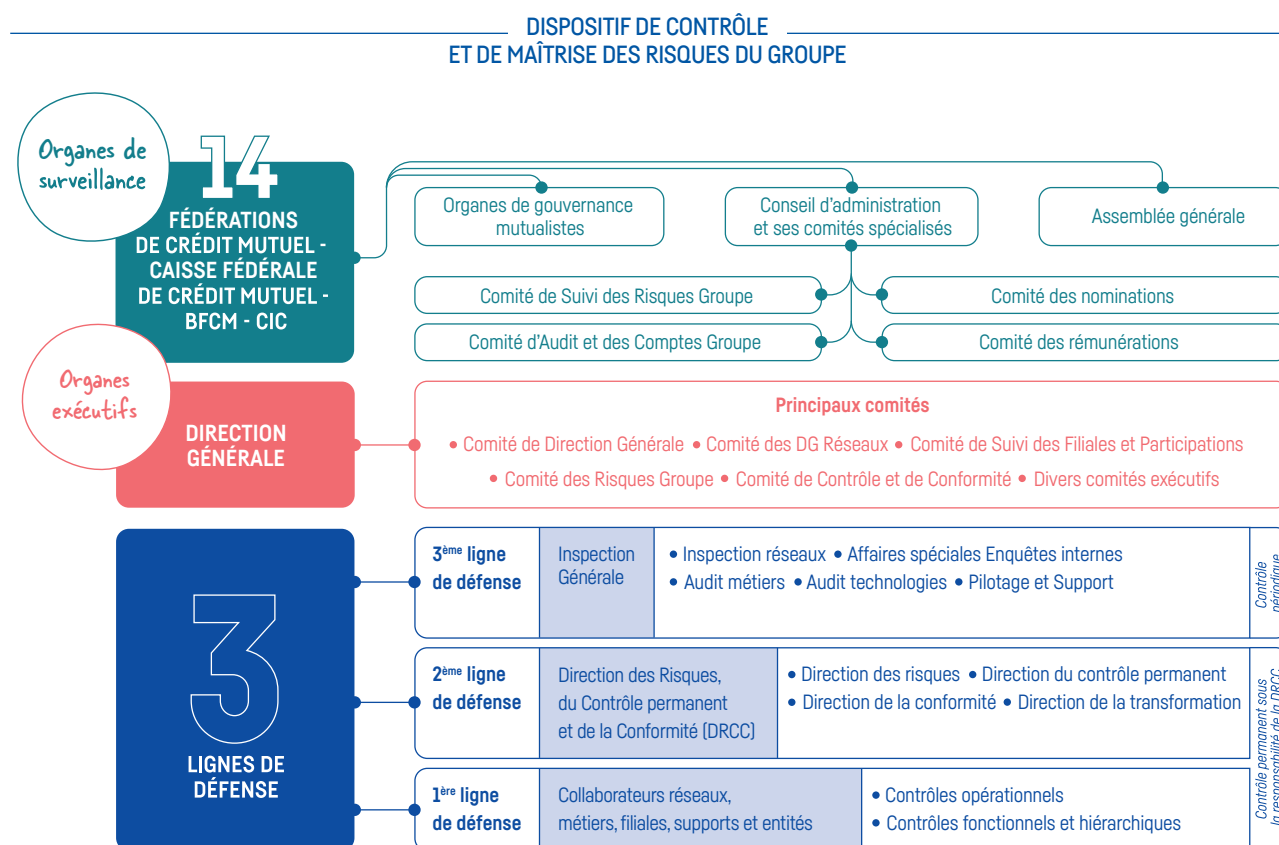
Les éléments de nature à apprécier l'évolution des risques de crédit, de marché, liés à la gestion de bilan et opérationnels, sont fournis régulièrement aux instances dirigeantes et aux responsables concernés. La direction des risques assure un pilotage général en référence aux fonds propres réglementaires consommés par chaque activité au regard des risques encourus et de la rentabilité dégagée.

Dans ce cadre, elle dispose de différents outils réglementaires utilisés pour identifier, suivre, maîtriser et rendre compte des risques : en particulier, la cartographie des risques, le cadre d'appétence aux risques et le dispositif de suivi des seuils d'alerte et limites associés, les processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et de la liquidité interne (ILAAP), ainsi que le plan préventif de rétablissement.

5.3.4 Dispositif de contrôle interne

5.3.4.1 Le cadre général

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est pleinement intégré dans l'organisation du groupe avec l'objectif de veiller au respect des dispositions réglementaires, à une bonne maîtrise des risques, à la sécurisation des opérations ainsi qu'à l'amélioration des performances.



5.3.4.1.1 Les références réglementaires

Les principes en matière de contrôle interne et de surveillance des risques et leurs modalités d'application sont encadrés par différentes dispositions législatives et réglementaires, tant françaises qu'européennes, complétées par des normes professionnelles internationales.

À ce titre, le principal texte de référence applicable au dispositif de contrôle interne de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014 (modifié par l'arrêté du 25 février 2021). Cet arrêté définit les conditions de mise en œuvre et de suivi du contrôle interne dans les établissements de crédit et les entreprises d'investissement et décline dans la réglementation française les exigences de la directive européenne 2013/36/UE du 26 juillet 2013 (dite directive CRD4).

5.3.4.1.2 Un dispositif commun

Dans le respect des dispositions de l'arrêté précité, le groupe s'assure que son dispositif de contrôle interne est adapté à sa taille et à ses opérations.

De manière analogue, il veille à ce qu'il soit adapté à l'importance des risques auxquels ses activités l'exposent et que les collaborateurs impliqués dans ce dispositif soient en capacité de réaliser leurs missions pour répondre aux exigences réglementaires.

Au sein du groupe, les principes gouvernant le contrôle interne sont retranscrits dans les orientations données par la direction générale et déployés en s'appuyant sur des méthodes et des outils communs permettant de développer des standards de qualité.

Ainsi, le système de contrôle interne vise notamment à :

- couvrir de manière exhaustive l'ensemble des activités de bancassurance du groupe ;
- recenser, appréhender, suivre et agréger les risques de manière homogène et sur une base consolidée ;
- communiquer une information (notamment comptable et financière) claire et fiable tant en interne qu'en externe ;

- assurer le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des normes internes et des instructions et orientations fixées par la direction générale ;
- veiller au bon fonctionnement des processus internes et à la sauvegarde des actifs.

Plus largement, le dispositif a pour objectif de contribuer à la bonne maîtrise des activités exercées tout en concourant à améliorer encore l'efficacité des processus et organisations.

5.3.4.1.3 Un dispositif structuré

L'organisation déployée a notamment pour objectif d'assurer la qualité et l'exhaustivité du système de contrôle interne. Le groupe veille, pour lui-même et pour les entreprises qu'il contrôle, à ce que ce dispositif se fonde sur un ensemble de procédures et de limites opérationnelles conformes aux prescriptions réglementaires et aux normes internes et professionnelles. Soucieux de la qualité de son dispositif de contrôle interne, le groupe le pilote dans une démarche d'amélioration continue, visant à l'adapter également aux évolutions réglementaires.

L'identification et la maîtrise des principaux risques par l'intermédiaire de référentiels et de cartographies des contrôles et leur suivi à l'aide de limites adaptées, de procédures formalisées et d'outils dédiés constituent des objectifs constants pour les services de contrôle et de surveillance des risques du groupe. Les outils d'analyse et les états de suivi permettent d'effectuer un examen régulier des différents risques auxquels le groupe est exposé (contrepartie, marché, gestion de bilan, opérationnels...). Conformément à la réglementation, il est établi chaque année un rapport sur le contrôle interne ainsi que sur la mesure et la surveillance des risques, qui est établi sur la base du canevas préconisé par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et résulte de la revue détaillée des dispositifs.

5.3.4.1.4 Un dispositif intégré et indépendant

En adéquation avec les valeurs qui prévalent à son organisation, le dispositif de contrôle mis en place vise à développer une culture prudente et de haut niveau en termes de gestion des risques dans l'ensemble du groupe.

Dans ce cadre, la maîtrise des risques et l'exigence de contrôle appartiennent en premier lieu aux opérationnels, responsables des traitements qu'ils réalisent. Constituant le premier niveau de contrôle, le management opérationnel est partie intégrante du dispositif tant par la prise en charge de la prévention des risques que par la mise en place d'actions correctives visant à corriger ou prévenir les dysfonctionnements identifiés.

Les entités du groupe sont également dotées d'un second niveau de contrôle, identifié au sein d'équipes dédiées. L'indépendance nécessaire de ces contrôles de second niveau est assurée notamment par l'absence de responsabilités opérationnelles et par un rattachement hiérarchique ou fonctionnel aux fonctions centrales des collaborateurs affectés à ces tâches de contrôle, assurant de fait la préservation de leur liberté de jugement et d'appréciation.

La responsabilité des fonctions centrales est de définir, animer et coordonner l'ensemble des dispositifs locaux ou transversaux. Elles organisent et supervisent l'exécution des travaux de contrôle. Par ailleurs, elles participent au titre de leur expertise et de leur indépendance, à la définition de contrôles normatifs.

5.3.4.2 L'organisation du dispositif

Il répond à un triple objectif :

- séparer les différents types de contrôle existants au sein de filières distinctes (périodique, permanent, conformité) conformément aux dispositions réglementaires ;
- harmoniser les travaux réalisés au sein du groupe en matière de contrôle avec la mise en place d'une organisation fondée notamment sur des méthodes et outils homogènes, sur la complémentarité, la subsidiarité et l'indépendance des contrôles ;
- disposer d'une vision globale et transversale des risques de toute nature pour en assurer un *reporting* fiable, régulier et exhaustif à la direction générale et à l'organe délibérant.

5.3.4.2.1 L'organisation des contrôles

Conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014 (modifié par l'arrêté du 25 février 2021), le dispositif comporte trois fonctions :

- le contrôle périodique ;
- le contrôle permanent ;
- la conformité.

Les deux dernières fonctions, réunies au sein d'une direction commune (direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité) sont soumises au contrôle de la première.

La cohérence de l'ensemble du dispositif est assurée par le comité de contrôle et de conformité (CCC), présidé par un dirigeant effectif. Ce Comité rend lui-même compte au comité d'audit et des comptes groupe (CAG), représentant les organes de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les services de contrôle ont par principe accès en permanence et sans restriction aux personnes, locaux, matériels, logiciels et informations de toute nature utiles à leurs missions sur la totalité du périmètre du groupe.

Une répartition par type de contrôle

L'exercice des contrôles, indépendamment de ceux effectués par les hiérarchies dans le cadre de leurs activités opérationnelles, est du ressort :

- du contrôle périodique pour les missions d'inspection ou d'audit, réalisées dans le cadre d'un plan d'intervention sur plusieurs exercices ;
- des contrôles permanents pour tous les travaux de nature récurrente et principalement opérés avec des outils à distance ;
- du contrôle de conformité notamment pour l'application des dispositions réglementaires, des normes internes et professionnelles, incluant la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le contrôle périodique est chargé de superviser la qualité globale du dispositif de contrôle interne, l'efficacité de la gestion et de la surveillance des risques ainsi que le bon fonctionnement des contrôles permanents et de conformité.

Une répartition par lignes métiers

Les filières de contrôle sont structurées par lignes métiers, avec des équipes dédiées au contrôle des activités de banque de détail et d'autres équipes dédiées au contrôle des métiers spécialisés (banque de financement, activités de marché, gestion d'actifs, services financiers et flux...), qui exercent leurs activités au niveau de l'ensemble de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Un pôle de support commun aux différents types de contrôle

Les fonctions de contrôle périodique, de contrôle permanent et de conformité sont complétées par un pôle support commun chargé de :

- développer et maintenir à niveau les outils ;
- élaborer des outils de *reporting* requis pour le suivi des opérations et missions de contrôle, ainsi que pour l'information des organes dirigeants, au niveau central et au niveau local (régions et filiales),
- veiller à la complémentarité des outils entre les différentes fonctions pour une couverture optimale des risques du groupe.

5.3.4.2.2 Le pilotage du dispositif

Le comité de contrôle et de conformité du groupe

Le comité de contrôle et de conformité (CCC) émet des avis, assiste et conseille l'organe exécutif pour tous les sujets liés au dispositif de contrôle interne regroupant les fonctions d'inspection et audit interne, de contrôle permanent, de vérification de la conformité et de gestion des risques (en lien avec les travaux du comité des risques groupe pour cette dernière).

Sous l'autorité du directeur général, il réunit régulièrement les responsables du dispositif de contrôle (périodique, permanent, conformité) et de risques avec les objectifs suivants :

- arrêter les plans d'audit interne, et tout ajustement ultérieur apporté à ceux-ci, et examiner les résultats des missions effectuées et les recommandations critiques émises par l'inspection générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ;
- examiner les synthèses des travaux et des contrôles du contrôle permanent et de la conformité ainsi que les préconisations et actions correctrices proposées ;
- analyser la synthèse des relations avec les superviseurs notamment les résultats des missions de contrôles et entretiens menés par les autorités de tutelle ;
- alerter l'organe exécutif de toute défaillance majeure relevée lors d'un contrôle interne ou externe, proposer les mesures correctrices à mettre en œuvre et s'assurer du déploiement effectif des actions validées par le comité ou l'organe exécutif ;
- suivre la mise en œuvre et la clôture des recommandations formulées lors des contrôles internes et externes ;
- veiller à la bonne complémentarité des actions et des missions des différents acteurs du contrôle interne dans un souci d'efficacité et de couverture globale des risques. Cette complémentarité doit notamment être mise en œuvre à travers des outils performants de détection, de contrôle, de suivi et de restitution ;
- s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne avec les dispositions réglementaires en vigueur, les zones de risques identifiées dans la cartographie des risques et le dispositif d'appétence aux risques, ainsi qu'avec la stratégie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- s'assurer de l'adéquation des ressources et des moyens des différentes fonctions de contrôle interne au regard de leurs missions ;
- adopter les évolutions régissant l'organisation et les missions des fonctions de contrôle interne représentées à ce comité ainsi que les documents cadre associés ;
- valider toute nouvelle procédure encadrant la gouvernance du dispositif de contrôle interne de même que les modifications importantes intervenant dans les procédures existantes ;

- décider de toute action ou mesure visant à renforcer le dispositif de contrôle interne en particulier la sollicitation d'un conseil externe ;
- plus généralement, prendre connaissance de tous les sujets mis à l'ordre du jour par ses membres en relation avec ses missions.

Le CCC rend compte de ses travaux au comité d'audit et des comptes groupe (CACG).

Le comité de contrôle et de conformité s'est réuni à quatre reprises en 2023 (7 mars, 5 juin, 8 septembre et 14 décembre).

Le comité d'audit et des comptes groupe

En vue de répondre aux exigences réglementaires et aux normes de gouvernance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté d'un comité d'audit et des comptes. Il est composé d'administrateurs bénévoles et indépendants issus de la base mutualiste du groupe. Plusieurs de ses membres disposent de compétences particulières en matière comptable et financière. La direction générale et les responsables des services de contrôle et de la direction financière assistent aux réunions. Des séminaires de formation permettent d'entretenir les connaissances des membres du comité.

Ce comité :

- examine le plan d'audit interne ;
- reçoit communication des conclusions des missions menées par le contrôle périodique ainsi que des résultats des contrôles permanents et de conformité ;
- prend connaissance des conclusions des contrôles externes, notamment des éventuelles évolutions préconisées par les autorités de tutelle ;
- est informé des actions mises en œuvre pour donner suite aux principales recommandations émises dans les rapports de contrôle interne et externe ;
- apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne ;
- reçoit une information actualisée sur la situation des risques du groupe ;
- propose aux différents organes délibérants les améliorations qu'il juge nécessaires à l'appui des constats dont il a pris connaissance.

S'agissant des comptes et de l'information financière, le comité :

- est chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- examine les comptes annuels et consolidés ;
- apprécie les conditions de leur établissement et s'assure de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables ;
- participe au choix des commissaires aux comptes ;
- supervise le contrôle légal des comptes.

Le comité d'audit et des comptes groupe met en œuvre un processus d'autoévaluation de ses activités, visant à améliorer son fonctionnement en tenant compte des expériences passées. La dernière autoévaluation a été réalisée en novembre 2023.

Le comité d'audit et des comptes groupe s'est réuni à cinq reprises en 2023 (2 février, 27 mars, 26 juillet, 29 septembre et 7 décembre). Ces réunions ont fait l'objet de comptes rendus destinés aux organes délibérants du groupe.

Il a également examiné les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 lors de sa séance du 5 février 2024 sans qu'il ne soit formulé d'observations majeures.

Le comité des rémunérations

Conformément aux articles L.511-89, 102 et 103 du Code monétaire et financier et 104 de l'arrêté du contrôle interne, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un comité des rémunérations unique, dont le périmètre s'étend à l'ensemble de ses filiales. Celui-ci exprime son avis sur les propositions de la direction générale élaborées après consultation de la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité et procède annuellement à la revue et à la validation de la politique de rémunération. Ce comité s'assure également que les principes définis par l'organe délibérant sont effectivement mis en œuvre. Dans ce cadre, le comité des rémunérations rend régulièrement compte de ses travaux à la direction générale du groupe.

Le comité d'éthique et de déontologie groupe

Créé dans le cadre du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce comité a notamment contribué à la mise en place du recueil de déontologie groupe. Il établit annuellement un bilan sur l'application et le respect au sein du groupe des principes et des règles d'éthique et de déontologie.

5.3.4.3 Les méthodes et les outils

5.3.4.3.1 Les outils

L'harmonisation des méthodes et des outils de contrôle et de maîtrise des risques a été poursuivie. Des outils communs ont été développés, qui comprennent notamment des fonctionnalités dédiées au pilotage.

Les outils du contrôle périodique

Les missions de contrôle sont réalisées au moyen d'outils de cartographie des risques et de gestion opérationnelle des missions, sur la base de référentiels communs et de points de contrôle qui font l'objet d'une actualisation régulière. Les informations nécessaires à l'exercice des contrôles sont accessibles par la consultation des applications du système d'information et des outils décisionnels.

Par ailleurs, un outil permet de suivre la mise en œuvre des recommandations émises dans leurs missions par les différents services de contrôle périodique du groupe et les autorités de tutelle.

Les outils de contrôle permanent

Les contrôles permanents sont réalisés à distance, essentiellement par l'exploitation des données du système d'information. Ils complètent ceux de premier niveau assurés quotidiennement par les responsables des entités opérationnelles (notamment les directeurs dans les réseaux d'agences et de caisses de Crédit Mutuel) et des fonctions régionales d'animation, d'assistance et de contrôle. Ils sont matérialisés dans les « portails de contrôle interne » qui structurent et planifient les différents travaux à réaliser en regard de la couverture des risques.

La détection automatisée des dossiers en « alerte risque », selon des critères de dysfonctionnement prédéterminés, constitue un élément essentiel de bonne maîtrise du risque de crédit. D'autres types de contrôles permettent d'apprécier la qualité des traitements de toute nature. L'analyse des résultats obtenus, effectuée lors des revues des contrôles [« supervision »] vise également à répartir les moyens ou à orienter les missions de contrôle en conséquence.

Les outils de la conformité

Les travaux de mise en œuvre de la veille juridique et réglementaire et de suivi des risques de non-conformité ont été poursuivis. La fonction conformité dispose de ses propres domaines de contrôle au sein des « portails de contrôle interne » lui permettant de vérifier l'application des dispositions réglementaires, notamment pour la déontologie et l'éthique professionnelle, la protection des intérêts de la clientèle, l'exercice des services d'investissement ou la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

5.3.4.3.2 Les procédures

Des « procédures cadre » ont été définies au niveau des fonctions centrales de contrôle du groupe dans un certain nombre de domaines. Elles sont diffusées sur l'intranet du groupe et sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs de manière permanente. Les outils de contrôle s'y réfèrent et des liens ont été créés afin d'en faciliter la consultation et l'exploitation.

5.3.4.4 Données comptables et mode de contrôle au niveau du groupe

Le Pôle Finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est en charge de la tenue des comptabilités générales des principaux établissements de crédit du groupe et il procède à ce titre à des contrôles comptables.

L'établissement des comptes consolidés du groupe ainsi que la communication financière relèvent également du Pôle Finances, qui les soumet au comité d'audit et des comptes groupe puis les présente aux instances délibérantes.

5.3.4.4.1 Contrôles sur les comptes sociaux

Le système comptable

L'architecture comptable

Elle est fondée sur une plate-forme informatique commune à 16 fédérations de Crédit Mutuel et aux banques régionales du CIC, qui comprend des fonctionnalités comptables et réglementaires concernant notamment :

- le plan de comptes, dont la structure est identique à tous les établissements de même type gérés sur cette plate-forme ;
- la définition des schémas et procédures automatisés communs à l'ensemble des banques (moyens de paiement, dépôts et crédits, opérations courantes, etc.) ;
- les outils de restitution (RUBA, alimentation des logiciels de consolidation...) et de pilotage (contrôle de gestion).

L'administration du système d'information comptable commun est confiée à la division « Procédures et schémas comptables ».

Dans ce cadre, l'administration du système d'information comptable commun est confiée au Pôle MOA Finance au sein du Pôle Finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le Pôle MOA Finance est plus particulièrement chargé :

- de la gestion du plan de comptes commun (création des comptes, définition des caractéristiques des comptes, etc.) ;
- de la définition des procédures et schémas comptables communs, dans le respect des prescriptions fiscales et réglementaires. Pour ce, lorsque nécessaire, le Pôle Comptabilités et Fiscalité est consulté et la mise en place des schémas fait l'objet d'une procédure de validation impliquant différents responsables opérationnels.

Le Pôle MOA Finance est indépendant tant hiérarchiquement qu'opérationnellement des équipes de production comptable proprement dites, permettant ainsi une séparation entre les fonctions de conception et d'administration de l'architecture comptable et les autres équipes opérationnelles.

Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, tous les comptes sont obligatoirement dédiés à une équipe opérationnelle qui est en charge de leur fonctionnement et de leur contrôle. L'organisation et les procédures en place permettent d'être en conformité avec l'article 85 de l'arrêté du 3 novembre 2014 et de garantir l'existence de la piste d'audit.

Le plan de comptes

Il est articulé autour de deux grands types : les comptes de tiers, qui retracent des avoirs et créances sur des tiers individualisés, et ceux de comptabilité générale.

Ainsi, l'utilisation de comptes dédiés aux dépôts de tiers comme aux crédits accordés à des tiers permet un suivi de ceux-ci. Pour la conservation de valeurs mobilières, une comptabilité « matières » distingue la propriété des titres entre les tiers et le compte propre.

La nomenclature du plan de comptes de tous les établissements de crédit gérés sur la plate-forme informatique commune est unique (plan NPCI – Nouveau Plan de Comptes Interne) et elle est gérée par le Pôle MOA Finances.

Le plan de comptes définit les propriétés des comptes portant sur :

- les attributs réglementaires (correspondance avec le plan de comptes des établissements de crédit lié aux états réglementaires prudentiels ou PCEC, raccordement au poste des états financiers publiables etc.) ;
- certaines caractéristiques fiscales (régime TVA, etc.) ;
- les caractéristiques de gestion (présence obligatoire ou non, lien avec le plan de comptes de consolidation, durée de conservation des mouvements en ligne, caractéristiques IFRS, etc.).

Les outils de traitement

Les outils de traitement de l'information comptable reposent essentiellement sur les applicatifs internes. S'y ajoutent un certain nombre d'applicatifs spécialisés, externes ou internes, en particulier un logiciel de production du *reporting* de gestion, un logiciel de production des balances ou états comptables, un utilitaire de traitement de requêtes sur fichiers, un logiciel de consolidation, un logiciel de traitement des états réglementaires, un logiciel de gestion des immobilisations et des logiciels de déclarations fiscales

Le mode de contrôle

Les contrôles automatisés

Le traitement des fichiers comptables fait l'objet d'une série de contrôles automatisés avant imputation : équilibre et validité des fichiers, mise à jour de la piste d'audit des comptes concernés par le mouvement comptable. Des outils internes permettent de contrôler les mouvements de la journée comptable et de détecter les anomalies éventuelles.

Un applicatif dédié de contrôle automatisé des comptes est déployé depuis 2010, pour gérer des montants limites d'imputation comptable, différenciés par type de comptes (tiers/comptabilité générale), par sens (débit/crédit), par code application informatique, par entité et par secteur d'activité de l'entité. L'outil comporte deux niveaux de contrôle :

- un seuil d'alerte ;
- un montant limite.

Le contrôle s'applique aux traitements en temps réel ou en batch de tous les applicatifs qui ne nécessitent pas une validation des mouvements selon le principe des « 4 yeux ». Le dépassement de seuil d'alerte génère un événement à destination du chargé de clientèle. Le dépassement du montant limite a pour effet de bloquer le flux comptable, qui est alors dévié vers un compte de régularisation et suppose une validation selon le principe des « 4 yeux » avant imputation définitive.

Dans tous les cas, les mouvements passés au-dessus du seuil d'alerte (automatiquement en traitement de fichiers et après forçage pour le temps réel) sont tracés et archivés dans la gestion des événements.

Les contrôles des arrêtés des comptes sociaux

Lors de chaque arrêté, les résultats comptables font l'objet d'une comparaison avec les données de gestion prévisionnelles, pour validation. Les données de gestion prévisionnelles sont élaborées par des pôles indépendants des services de production comptable (contrôle de gestion et contrôle budgétaire).

Cet examen analytique porte en particulier sur :

- la marge d'intérêt. Pour les instruments de taux (dépôts, crédits et hors bilan), le contrôle de gestion calcule les rendements et les coûts attendus à partir de capitaux moyens observés. Ces derniers sont ensuite comparés aux intérêts effectivement comptabilisés, pour une validation secteur d'activité par secteur d'activité ;
- le niveau des commissions. À partir d'indicateurs d'activité, le contrôle de gestion estime le volume des commissions reçues et à verser, comparé aux données comptabilisées ;
- les frais généraux (frais de personnel et autres charges générales d'exploitation) ;
- la charge du risques (niveau de provisionnement et pertes constatées).

Les procédures mises en place

Les procédures comptables ainsi que les schémas comptables sont formalisés. Pour le réseau, les procédures figurent sur l'intranet de la banque.

Les niveaux de contrôle

Les contrôles comptables quotidiens sont exercés par les collaborateurs concernés au niveau de chaque guichet.

Les services de contrôle comptable assurent en outre une mission générale portant notamment sur les contrôles réglementaires, le suivi des justifications des comptes internes et des guichets, le contrôle de la position de change, celui du PNB par activité, les procédures et les schémas comptables, l'interface entre les *back-offices* et les commissaires aux comptes pour les arrêtés semestriel et annuel.

Par ailleurs, les services de contrôle (périodique, permanent, conformité) réalisent des travaux dans le domaine comptable.

5.3.4.4.2 Contrôles sur les comptes consolidés

Principes et méthodes comptables

L'adaptation aux évolutions réglementaires

Le système est périodiquement adapté aux évolutions réglementaires (IFRS) ou pour améliorer la fiabilité de la production des comptes.

L'application des normes IFRS

Les principes comptables fixés par les normes IFRS sont appliqués depuis le 1^{er} janvier 2005 dans les entités du groupe. Un résumé de ceux-ci est communiqué dans les états financiers consolidés.

Les filiales étrangères appliquent les principes et méthodes définies par le groupe pour procéder au passage des normes locales vers les normes françaises et internationales dans les liasses de consolidation et les *reportings* financiers.

Les comptes individuels établis selon les normes IFRS sont documentés dans le système d'information central pour les entités utilisant le système d'information commun.

Les responsables comptables des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont réunis deux fois par an pour préparer les arrêtés des comptes.

Les comptes individuels selon les normes IFRS sont établis dans le système d'information central pour les entités l'utilisant et arrêtés avec la même organisation et la même équipe que les comptes individuels établis selon les normes françaises (ANC).

Remontée des informations et consolidation

Le processus de consolidation

Le groupe dispose d'un plan de comptes de consolidation. Au sein du système informatique commun, chaque compte du plan de comptes comporte une correspondance avec le plan de comptes de consolidation. Celle-ci est donc unique pour un même compte pour toutes les sociétés gérées sous ce plan.

L'élaboration des comptes consolidés est effectuée selon un calendrier diffusé à toutes les filiales et aux commissaires aux comptes et incluant le cas échéant les changements de procédure ou de normes à intégrer. Au sein de chaque filiale consolidée sont désignés (i) le responsable comptable de l'arrêté des comptes de la filiale et (ii) celui du recensement des comptes réciproques entre sociétés intégrées globalement. Les commissaires aux comptes de la consolidation adressent parallèlement aux auditeurs légaux des sociétés intégrées des instructions visant à s'assurer du respect des différentes normes par la filiale, conformément à leurs normes professionnelles.

La consolidation des comptes est effectuée sur un logiciel dédié, qui est l'un des principaux standards du marché. Son alimentation (liasses de consolidation) est partiellement automatisée à partir d'une interface développée sur le système d'information comptable, assurant la récupération automatique des balances et l'homogénéité entre données sociales et consolidées.

La remontée des informations et le contrôle des données

La liasse de consolidation ne peut être transmise par les sociétés que sous condition d'un certain nombre de vérifications de cohérence programmées dans le logiciel de saisie. Ces règles de contrôle, élaborées par les services de consolidation, portent sur un grand nombre d'éléments (variation des capitaux propres, des provisions, des actifs immobilisés, des flux, etc.). Les contrôles qualifiés de « bloquants » empêchent la transmission de la liasse par la filiale, sauf dérogation accordée par les services centraux de consolidation.

Des contrôles de cohérence avec les données sociales sont aussi effectués par le service de consolidation à réception des liasses (niveau de résultat, soldes intermédiaires de gestion, etc.). Enfin, des états de rapprochements systématiques entre données sociales et consolidées sont élaborés pour les capitaux propres et le résultat. Ce processus, assurant la cohérence du passage entre ces deux séries sociales et consolidées, est effectué hors logiciel de consolidation, conduisant ainsi à la validation de ces éléments consolidés.

L'analyse des informations comptables et financières

Les comptes consolidés font l'objet d'analyses par rapport à l'exercice précédent, au budget et aux *reportings* trimestriels comptables et financiers. Celles-ci sont organisées par thèmes (coût du risque, progression des encours de crédits et de dépôts, etc.). Les évolutions observées sont corroborées par les services concernés tels que la direction des engagements et le contrôle de gestion des différentes entités.

Des analyses par contribution de chaque structure du groupe aux comptes consolidés sont également effectuées.

Les principes comptables retenus qui ont un impact significatif, ont préalablement été revus et validés par les commissaires aux comptes. Ces derniers sont régulièrement convoqués aux conseils d'administration arrêtant les comptes ; ainsi qu'aux sessions du comité d'audit (cf. ci-après).

Lors de chaque arrêté relatif à des comptes ou à des éléments d'information financière faisant l'objet d'une publication, ces derniers sont présentés par la direction financière à la direction générale et aux différents conseils d'administration. La formation du résultat, la présentation de la situation financière et de l'activité donnent lieu à un exposé intégrant des rapprochements avec des données de gestion non comptables (taux, capitaux moyens, etc.).

Les travaux comptables sont régulièrement présentés au comité d'audit et des comptes du groupe.

Conclusion

S'appuyant sur des méthodes et des outils communs, le dispositif de contrôle interne et de surveillance des risques s'inscrit dans l'organisation des contrôles au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qui constitue un ensemble cohérent et adapté aux différentes activités exercées en France comme à l'international. Il répond aux exigences de la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de fonctionnement que le groupe s'est fixé. En poursuivre le renforcement et en améliorer encore l'efficacité constituent un objectif permanent.

5.4 CHAMP D'APPLICATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE (EU LIA & EU LIB)

En application des dispositions du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (dit « CRR »), les périmètres comptable et prudentiel se composent des mêmes entités, seule la méthode de consolidation change.

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la méthode de consolidation diffère notamment pour les entités relevant du secteur des assurances, des activités de presse et les fonds communs de titrisation qui sont consolidés par mise en équivalence, quel que soit le pourcentage de contrôle.

Les différences entre les périmètres comptable et prudentiel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2023 sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Le règlement ANC 2016-09 du 2 décembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016, demande aux sociétés établissant des comptes consolidés en norme IFRS de publier des informations relatives aux entités non intégrées dans le périmètre de consolidation. Crédit Mutuel Alliance Fédérale exclut certaines sociétés en raison de leur caractère non significatif. La liste des sociétés est publiée sur le site institutionnel de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).

TABLEAU 3 : DIFFÉRENCES ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPTABLE ET RÉGLEMENTAIRE ET CORRESPONDANCE ENTRE LES ÉTATS FINANCIERS ET LES CATÉGORIES DE RISQUES RÉGLEMENTAIRES (EU LI)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments :				
			soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie ⁽¹⁾	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché ⁽¹⁾	non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Caisse, Banques centrales – Actif	97 504	97 505	97 505	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 892	33 993	7 580	18 717	0	20 582	0
Instruments dérivés de couv. – Actif	1 525	1 525	0	1 525	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	37 147	37 148	30 752	0	6 396	0	0
Titres au coût amorti	3 825	4 827	4 827	0	0	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	66 843	67 049	57 350	8 111	1 588	0	0
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	521 951	524 063	519 882	4 182	0	0	0
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-2 301	-2 301	0	0	0	0	-2 301
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	130 997	0	0	0	0	0	0
Actifs des contrats de réassurance émis	15	0	0	0	0	0	0
Actifs des contrats de réassurance détenus	312	0	0	0	0	0	0
Actifs d'impôt courants	1 662	1 371	1 371	0	0	0	0
Actifs d'impôt différés	1 131	1 080	1 080	0	0	0	0
Comptes de régularisation et actifs divers	10 530	10 285	10 285	0	0	0	0
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	0	0	0	0	0
Participation aux bénéfices différée	0	0	0	0	0	0	0
Participations dans les entreprises MEE	798	10 106	10 000	0	0	0	106
Immeubles de placement	311	311	311	0	0	0	0
Immobilisations corporelles et LF preneur	4 131	3 970	3 970	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	690	567	0	0	0	0	567
Écart d'acquisition	2 351	2 225	0	0	0	0	2 225
TOTAL ACTIF	913 314	793 726	744 914	32 535	7 984	20 582	597

⁽¹⁾ Certains éléments peuvent être soumis à la fois à des exigences de fonds propres pour le cadre de risque de contrepartie et le cadre de risque de marché. Cela concerne les dérivés et les pensions.

31/12/2023 (en millions d'euros)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Valeurs comptables des éléments :					non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
			soumis au cadre du risque de crédit	soumis au cadre du risque de contrepartie ⁽¹⁾	soumis aux dispositions relatives à la titrisation	soumis au cadre du risque de marché ⁽¹⁾		
Passif								
Banques centrales – Passif	31	31	0	0	0	0	31	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 940	17 980	0	16 493	0	10 911	146	
Instruments dérivés de couvert. – Passif	2 003	2 003	0	2 003	0	0	0	
Dettes envers les établissements de crédit	50 034	44 649	0	9 758	0	0	34 891	
Dettes envers la clientèle	481 095	484 228	0	3 178	0	0	481 050	
Dettes représentées par un titre	150 692	156 279	0	0	0	0	156 279	
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-243	-243	0	0	0	0	-243	
Passifs d'impôt courants	759	754	0	0	0	0	754	
Passifs d'impôt différés	501	483	483	0	0	0	0	
Comptes de régularisation et passifs divers	13 958	12 798	0	0	0	0	12 798	
Dettes liées aux actifs destinés être cédés	0	0	0	0	0	0	0	
Passifs des contrats d'assurance émis	119 184	0	0	0	0	0	0	
Passifs des contrats d'assurance détenus	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques	0	0	0	0	0	0	0	
Dettes envers les EC – JVO	0	0	0	0	0	0	0	
Dettes représentées par un titre – JVO	0	0	0	0	0	0	0	
Dérivés de trading	0	0	0	0	0	0	0	
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	
Instruments dérivés de couvert. – Passif	0	0	0	0	0	0	0	
Autres passifs	0	0	0	0	0	0	0	
Dettes représentées par un titre	0	0	0	0	0	0	0	
Dettes subordonnées émises par les assurances	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions pour risques et charges	3 477	2 823	0	0	0	0	2 823	
Dettes subordonnées émises par les banques	11 502	10 593	0	0	0	0	10 593	
Capitaux propres totaux	62 379	61 346	0	0	0	0	61 346	
Capitaux propres – part du groupe	60 364	60 364	0	0	0	0	60 364	
<i>Capital et primes liées</i>	8 063	8 063	0	0	0	0	8 063	
<i>Réserves consolidées – Groupe</i>	48 171	48 171	0	0	0	0	48 171	
<i>Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – Groupe</i>	188	188	0	0	0	0	188	
<i>Résultat – Groupe</i>	3 942	3 942	0	0	0	0	3 942	
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	2 015	982	0	0	0	0	982	
TOTAL PASSIF	913 314	793 726	483	31 433	0	10 911	760 468	

(1) Certains éléments peuvent être soumis à la fois à des exigences de fonds propres pour le cadre de risque de contrepartie et le cadre de risque de marché. Cela concerne les dérivés et les pensions.

Les écarts entre les valeurs comptables d'après les états financiers publiés et les valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire concernent uniquement des différences de méthodes entre les périmètres statutaires et réglementaires.

TABLEAU 4 : PRINCIPALES SOURCES D'ÉCARTS ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET RÉGLEMENTAIRES DES EXPOSITIONS (EU LI2)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Total	Éléments soumis au :			
		cadre du risque de crédit	cadre du risque de contrepartie ⁽¹⁾	dispositions relatives à la titrisation	cadre du risque de marché
1 - Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire	806 001	744 900	32 535	7 984	20 582
2 - Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	42 827	483	31 433	0	10 911
3 - Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	763 174	744 417	1 102	7 984	9 671
4 - Engagements Hors Bilan	152 755	152 250	-	505	-
- Écart de valorisation sur HB	-101 768	-101 768	-	0	-
5 - Écarts de valorisation	3 069	-	3 069	-	-
6 - Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 ⁽²⁾	9 019	-	14 052	-	-5 032
7 - Écarts découlant de la prise en compte des provisions	5 568	5 569	-	-1	-
8 - Écarts découlant des techniques d'Atténuations de Risque de Crédit (ARC)	0	0	-	-	-
9 - Écarts découlant de la prise en compte des facteurs de conversion (CCF)	0	0	-	-	-
10 - Écarts découlant des titrisations avec transfert de risques	0	0	-	-	-
11 - Autres	112	112	-	0	-
12 - Valeur réglementaire des expositions	831 929	800 580	18 223	8 488	4 639

(1) Les données présentées correspondent à la valeur nette des actifs et des passifs des dérivés et des pensions.

(2) Les positions nettes compensées créditrices sont exclues du risque de contrepartie.

Les écarts entre les valeurs comptables nettes du bilan consolidé réglementaire et la valeur réglementaire des expositions concernent les engagements hors bilan diminués des écarts de valorisation sur le montant comptable du hors bilan.

TABLEAU 5 : DESCRIPTION DES ÉCARTS ENTRE LES PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION (EU LI3)

Nom de l'entité/regroupement	Méthode de consolidation comptable	Méthode de réglementaire				Déduite	Description de l'entité
		Intégration globale	Intégration proportionnelle	Méthode de la mise en équivalence	Ni consolidée, ni déduite		
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel ⁽¹⁾	Intégration globale ⁽²⁾			x			Sociétés d'assurance
Activités de Presse ⁽¹⁾	Intégration globale ⁽³⁾			x			Autres activités
FCT Crédit Mutuel factoring	Intégration globale			x			Filiales du réseau bancaire
FCT Factofrance	Intégration globale			x			Filiales du réseau bancaire
LYF SA	Mise en équivalence		x				Filiales du réseau bancaire
2SF Société des services fiduciaires	Mise en équivalence		x				Autres métiers
Euro Automatic Cash	Mise en équivalence		x				Autres métiers
Euro Protection Surveillance	Intégration globale			x			Autres métiers
Lyf SAS	Mise en équivalence		x				Autres métiers

(1) Le détail par entité figure dans l'annexe 1.

(2) Sauf ASTREE Assurances qui est mise en équivalence.

(3) Sauf Journal de la Haute Marne et Lumedia qui sont mises en équivalence.

Le détail par entité de la description des écarts entre les périmètres de consolidation est présenté en Annexe 1.

TABLEAU 6 : CORRECTIONS DE VALEUR À DES FINS D'ÉVALUATION PRUDENTE (EU PV1)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i> AVA de catégorie	Catégorie de risque					AVA de catégorie - Incertitude d'évaluation		AVA de catégorie totale après diversi- fication	AVA de catégorie totale après diversification	
	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'invest- issement et de financement		Dont: Total approche principal dans le portefeuille de négociation	Dont: Total approche principal dans le portefeuille bancaire
Incertitudes sur les prix du marché	0	1	0	147	0	0	0	74	0	74
Coûts de liquidation	0	77	0	0	0	23	0	62	0	62
Positions concentrées	0	0	0	2	0	0	0	2	0	2
Résiliation anticipée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque lié au modèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque opérationnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais administratifs futurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLÉMENTAIRES (AVA)	0	78	0	149	0	23	0	139	0	139

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i> AVA de catégorie	Catégorie de risque					AVA de catégorie - Incertitude d'évaluation		AVA de catégorie totale après diversi- fication	AVA de catégorie totale après diversification	
	Actions	Taux d'intérêt	Change	Crédit	Matières premières	AVA relatives aux écarts de crédit constatés d'avance	AVA relatives aux coûts d'invest- issement et de financement		Dont: Total approche principal dans le portefeuille de négociation	Dont: Total approche principal dans le portefeuille bancaire
Incertitudes sur les prix du marché	0	3	0	89	0	0	0	46	0	46
Coûts de liquidation	0	67	1	0	0	32	0	66	0	66
Positions concentrées	0	0	0	3	0	0	0	3	0	3
Résiliation anticipée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque lié au modèle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Risque opérationnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais administratifs futurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES CORRECTIONS DE VALEUR SUPPLÉMENTAIRES (AVA)	0	70	1	92	0	32	0	115	0	115

5.5 FONDS PROPRES

5.5.1 Composition des fonds propres

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les fonds propres prudentiels sont déterminés conformément à la partie I du règlement UE n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, et modifiant le règlement UE n° 648/2012 (dit « CRR »), complété par des normes techniques [règlements délégués, et d'exécution UE de la Commission européenne].

Les fonds propres sont désormais constitués par la somme :

- des fonds propres de catégorie 1 : comprenant les fonds propres de base de catégorie 1 nets de déductions (*Common Equity Tier 1 – CET1*), et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) nets de déductions ;
- des fonds propres de catégorie 2 nets de déductions.

Le règlement européen prévoit une période transitoire de mise en conformité des établissements de crédit. Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a plus aucuns éléments de fonds propres bénéficiant de clauses transitoires.

Les fonds propres de catégorie 1

Les fonds propres de base de catégorie 1 (*Common Equity Tier 1* « CET1 ») correspondent aux instruments de capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves (dont celles sur les autres éléments du résultat global accumulés), aux résultats non distribués. Il est exigé une totale flexibilité des paiements et les instruments doivent être perpétuels.

Les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1* « AT1 ») correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio de CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur nominal.

La totale flexibilité des paiements est exigée : suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Les fonds propres de base de catégorie 1 sont déterminés à partir des capitaux propres comptables du groupe, calculés sur le périmètre prudentiel, après application des « filtres prudentiels » et d'un certain nombre d'ajustements réglementaires.

À compter du 1^{er} janvier 2018 et en raison de la fin de clauses transitoires appliquées aux plus-values latentes liés à la mise en équivalence des participations (hormis les titres en couverture de flux de trésorerie), celles-ci ne sont plus filtrées et sont désormais intégralement retenues dans les fonds propres de base.

En revanche, les plus ou moins-values latentes enregistrées comptablement directement en capitaux propres du fait d'une opération de couverture de flux de trésorerie ainsi que celles relatives aux autres instruments financiers, comprenant les instruments de dettes, continuent à être neutralisées.

Les autres ajustements réglementaires en CET1 concernent principalement :

- l'anticipation de la distribution des dividendes ;
- la déduction des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels ;
- la différence négative entre les provisions et les pertes attendues ainsi que les pertes attendues sur actions ;
- les ajustements de valeur dus aux exigences d'évaluation prudente ;
- les impôts différés actif dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporaires nets des passifs d'impôts associés ;
- les pertes ou les gains enregistrés par l'établissement sur ses passifs évalués à la juste valeur, et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les pertes ou les gains en juste valeur des instruments dérivés au passif du bilan de l'établissement et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement ;
- les montants à déduire dû à une couverture insuffisante des expositions non performantes ;
- la déduction des IPC FRU et FGDR.

L'exemption de déduction sur la valeur nette des immobilisations incorporelles sur les logiciels amortis sur trois ans prévue dans le cadre de CRR2, a été appliquée.

Les fonds propres de catégorie 2

Les fonds propres de catégorie 2 correspondent aux instruments de dette subordonnée d'une durée minimale de cinq ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Le montant des « fonds propres éligibles » s'avère plus restreint. Cette notion est utilisée pour le calcul des seuils des grands risques et des participations non financières pondérées à 1 250 %, il s'agit de la somme des :

- fonds propres de catégorie 1 ; et
- fonds propres de catégorie 2, plafonnés à 1/3 des fonds propres de catégorie 1.

TABLEAU 7 : INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES FONDS PROPRES (EU CC1)

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022	Source basée sur les numéros/ lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : INSTRUMENTS ET RÉSERVES				
1	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	7 968	8 266	3
	<i>dont : Parts sociales</i>	7 968	8 266	-
	<i>dont : Prime d'émission</i>	0	0	-
2	Bénéfices non distribués	48 544	43 348	4
3	Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	-184	-18	-
3a	Fonds pour risques bancaires généraux	0	0	-
4	Montant des éléments éligibles visés à l'art. 484, paragraphe 3 et comptes de primes d'émissions y afférents qui seront progressivement exclus du CET1	0	0	-
5	Intérêts minoritaires éligibles au CET1	351	260	5
5a	Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de toute distribution de dividendes prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	3 695	3 167	4
6	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) avant ajustements réglementaires	60 375	55 023	-
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES				
7	Corrections de valeurs supplémentaire (montant négatif)	-139	-115	-
8	Immobilisations incorporelles (nets des passifs d'impôts associés) (montant négatif)	-2 801	-2 840	1
9	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
10	Actifs d'impôt différés dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles, nets des passifs d'impôt associés (nets des passifs d'impôts associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38 paragraphe 3 sont réunies) (montant négatif)	-24	-23	-
11	Réserves en juste valeur relatives aux pertes et aux gains générés par la couverture des flux de trésorerie	1	-19	-
12	Montants négatifs résultant du calcul des pertes anticipées	-556	-226	-
13	Toute augmentation de valeur des capitaux propres résultant des actifs titrisés (montant négatif)	0	0	-
14	Pertes ou gains sur passifs évalués à la juste valeur et qui sont liés à l'évolution de la qualité de crédit de l'établissement	-5	-2	-
15	Actifs de fonds de pension à prestation définie (montant négatif)	0	0	-
16	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments CET1 (montant négatif)	0	0	-
17	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
18	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
19	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments de CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
20	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
20a	Montant des expositions aux éléments suivants qui reçoivent une pondération de 1250 %, lorsque l'établissement a opté pour la déduction	-0	-0	-
20b	<i>dont : participations qualifiées hors du secteur financier (montant négatif)</i>	0	0	-
20c	<i>dont : positions de titrisation (montant négatif)</i>	-0	-0	-
20d	<i>dont : positions de négociation non dénouées (montant négatif)</i>	0	0	-
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions prévues à l'art. 38, paragraphe 3, sont réunies) (montant négatif)	0	0	-
22	Montant au-dessus du seuil de 17,65 % (montant négatif)	0	0	-

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022	Source basée sur les numéros/ lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
23	<i>dont : détections directes et indirectes, par l'établissement, d'instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquelles il détient un investissement important</i>	0	0	-
24	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
25	<i>dont : actifs d'impôt différés résultant de différences temporelles</i>	0	0	-
25a	Résultats négatifs de l'exercice en cours (montant négatif)	0	0	-
25b	Charges d'impôt prévisibles relatives à des éléments CET1 (montant négatif)	0	0	-
26	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
27	Déductions AT1 éligibles dépassant les fonds propres AT1 de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
27a	Autres ajustements réglementaires	-1 104	-910	-
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	-4 627	-4 134	-
29	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	55 747	50 888	-
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : INSTRUMENTS				
30	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	0	0	2
31	<i>dont : classés en tant que capitaux propres en vertu du référentiel comptable applicable</i>	0	0	-
32	<i>dont : classés en tant que passifs en vertu du référentiel comptable applicable</i>	0	0	-
33	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 4, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus de l'AT1	0	0	2
33a	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 bis, paragraphe 1, du CRR progressivement exclus de l'AT1	0	0	-
33b	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 ter, paragraphe 1, du CRR progressivement exclus de l'AT1	0	0	-
34	Fonds propres de catégorie 1 éligibles inclus dans les fonds propres consolidés AT1 (y compris intérêts minoritaires non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	61	50	-
35	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	0	0	-
36	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) avant ajustements réglementaires	61	50	-
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES				
37	Détentions directes et indirectes, par un établissement, de ses propres instruments AT1 (montant négatif)	0	0	-
38	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe une détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
39	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
40	Détentions directes ou indirectes ou synthétiques d'instruments AT1 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
41	Ensemble vide dans l'UE	-	-	-
42	Déductions de T2 éligibles dépassant les fonds propres T2 de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
43	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	0	0	-
44	Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)	61	50	-
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	55 809	50 938	-
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : INSTRUMENTS ET PROVISIONS				
46	Instruments de fonds propres et comptes des primes d'émissions y afférents	7 044	6 913	2
47	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 484, paragraphe 5, et comptes des primes d'émission y afférents qui seront progressivement exclus du T2	0	0	2
47a	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 bis, paragraphe 2, du CRR, progressivement exclus de l'AT1	0	0	-

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022	Source basée sur les numéros/ lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
47b	Montant des éléments éligibles visé à l'art. 494 ter, paragraphe 2, du CRR, progressivement exclus de l'AT1	0	0	-
48	Instruments de fonds propres éligibles inclus dans les fonds propres consolidés T2 (y compris intérêts minoritaires et instruments AT1 non inclus dans la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers	82	67	-
49	<i>dont : instruments émis par des filiales qui seront progressivement exclus</i>	0	0	-
50	Ajustements pour risque de crédit	0	315	-
51	Fonds propres de catégorie 2 (T2) avant ajustements réglementaires	7 125	7 295	-
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2) : AJUSTEMENTS RÉGLEMENTAIRES				
52	Détentions directes ou indirectes, par un établissement, de ses propres instruments et emprunts subordonnés T2 (montant négatif)	-10	-10	-
53	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier lorsqu'il existe un détention croisée avec l'établissement visant à accroître artificiellement les fonds propres de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
54	Détentions directes ou indirectes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au-dessus du seuil de 10 %, net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	0	0	-
54a	<i>Ensemble vide dans l'UE</i>	-	-	-
55	Détentions directes d'instruments et d'emprunts subordonnés T2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (net des positions courtes éligibles) (montant négatif)	-650	-650	-
56	<i>Ensemble vide dans l'UE</i>	-	-	-
56a	Déductions admissibles d'engagements éligibles dépassant les éléments d'engagements éligibles de l'établissement (montant négatif)	0	0	-
56b	Autres ajustements réglementaires des fonds propres T2	0	0	-
57	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (T2)	-660	-660	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	6 465	6 635	-
59	Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	62 274	57 573	-
60	Total actifs pondérés	300 652	279 961	-
RATIOS DE FONDS PROPRES ET COUSSINS				
61	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,54 %	18,18 %	-
62	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	18,56 %	18,19 %	-
63	Total des fonds propres (en pourcentage du montant total d'exposition au risque)	20,71 %	20,56 %	-
64	Exigence de coussin spécifique à l'établissement (exigence de CET1 conformément à l'art. 92, paragraphe 1, point a), plus exigences de coussin de conservation des fonds propres et contracyclique, plus coussin pour le risque systémique, plus coussin pour établissement d'importance systémique, exprimée en pourcentage du montant d'exposition au risque	3,00 %	2,54 %	-
65	<i>dont : exigence de coussin de conservation des fonds propres</i>	2,50 %	2,50 %	-
66	<i>dont : exigence de coussin de fonds propres contracyclique</i>	0,50 %	0,04 %	-
67	<i>dont : exigence de coussin pour le risque systémique</i>	0,00 %	0,00 %	-
67a	<i>dont : coussin pour établissement d'importance systémique mondiale (EISm) ou pour autre établissement d'importance systémique (autre EIS)</i>	0,00 %	0,00 %	-
67b	<i>dont : exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif</i>	1,50 %	1,50 %	-
68	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant d'exposition au risque) disponibles après le respect des exigences minimales de fonds propres	14,04 %	13,68 %	-
69	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	-

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022	Source basée sur les numéros/ lettres de référence du bilan selon le périmètre de consolidation réglementaire (EU CC2)
70	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	
71	[sans objet dans la réglementation de l'UE]	-	-	
MONTANTS INFÉRIEURS AUX SEUILS POUR DÉDUCTION (AVANT PONDÉRATION)				
72	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement ne détient pas d'investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	299	319	-
73	Détentions directes et indirectes de fonds propres d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important (montant au dessous du seuil de 10%, net des positions courtes éligibles)	1 717	1 668	-
74	Ensemble vide dans l'UE	-	-	
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles (montant au dessous du seuil de 10%, net des passifs d'impôt associés lorsque les conditions de l'art. 38 paragraphe 3, sont réunies)	572	593	-
PLAFONDS APPLICABLES LORS DE L'INCLUSION DE PROVISIONS DANS LES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2				
76	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche standard (avant application du plafond)	0	0	-
77	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche standard	938	924	-
78	Ajustements pour risque de crédit inclus dans le T2 eu égard aux expositions qui relèvent de l'approche fondée sur les notations internes (avant application du plafond)	-274	315	-
79	Plafond pour l'inclusion des ajustements pour risque de crédit dans le T2 selon l'approche fondée sur les notations internes	799	761	-
INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES SOUMIS A EXCLUSION PROGRESSIVE (APPLICABLE ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2014 ET LE 1^{ER} JANVIER 2022 UNIQUEMENT)				
80	Plafond actuel applicable aux instruments de CET1 soumis à exclusion progressive	0	0	-
81	Montant exclu du CET1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-
82	Plafond actuel applicable aux instruments AT1 soumis à exclusion progressive	0	0	-
83	Montant exclu de l'AT1 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-
84	Plafond actuel applicable aux instruments T2 soumis à exclusion progressive	0	0	-
85	Montant exclu du T2 en raison du plafond (dépassement du plafond après remboursement et échéances)	0	0	-

Les principales caractéristiques des instruments de fonds propres selon le format de l'annexe VIII du règlement d'exécution (UE) n° 2021/637 du 15 mars 2021 sont présentées en Annexe 2 (EU CCA).

TABLEAU 8 : PASSAGE DU BILAN COMPTABLE CONSOLIDÉ AU BILAN PRUDENTIEL (EU CC2)

31/12/2023 (en millions d'euros)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
ACTIF			
Caisse, Banques centrales – Actif	97 504	97 505	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 892	33 993	
Instruments dérivés de couvert. – Actif	1 525	1 525	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	37 147	37 148	
Titres au coût amorti	3 825	4 827	
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	66 843	67 049	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	521 951	524 063	
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-2 301	-2 301	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	131 325	-0	
Actifs d'impôt courants	1 662	1 371	
Actifs d'impôt différés	1 131	1 080	
Comptes de régularisation et actifs divers	10 530	10 285	
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0	
Participation aux bénéfices différée	0	0	
Participations dans les entreprises MEE	798	10 106	
Immeubles de placement	311	311	
Immobilisations corporelles et LF preneur	4 131	3 970	
Immobilisations incorporelles	690	567	1
Écart d'acquisition	2 351	2 225	1
TOTAL ACTIF	913 314	793 726	

31/12/2023 (en millions d'euros)	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
PASSIF			
Banques centrales – Passif	31	31	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 940	17 980	
Instruments dérivés de couvert. – Passif	2 003	2 003	
Dettes envers les établissements de crédit	50 034	44 649	
Dettes envers la clientèle	481 095	484 228	
Dettes représentées par un titre	150 692	156 279	2
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-243	-243	
Passifs d'impôt courants	759	754	
Passifs d'impôt différés	501	483	
Comptes de régularisation et passifs divers	13 958	12 798	
Dettes liées aux actifs destinés être cédés	0	0	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	119 184	0	
Provisions pour risques et charges	3 477	2 823	
Dettes subordonnées émises par les banques	11 502	10 593	2
Capitaux propres totaux	62 379	61 346	
Capitaux propres – part du groupe	60 364	60 364	
Capital et primes liées	8 063	8 063	3
Réserves consolidées – groupe	48 172	48 172	4
Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – groupe	188	188	
Résultat – groupe	3 942	3 942	4
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	2 015	982	5
TOTAL PASSIF	913 314	793 726	

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
ACTIF			
Caisse, Banques centrales – Actif	111 929	111 933	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 264	29 405	
Instruments dérivés de couvert. – Actif	4 226	4 226	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 522	34 525	
Titres au coût amorti	3 436	4 104	
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	57 173	57 209	
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	502 097	501 830	
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-6 904	-6 904	
Placements des activités d'assurance et parts de réassureurs dans les provisions techniques	122 675	0	
Actifs d'impôt courants	1 557	1 365	
Actifs d'impôt différés	2 237	1 110	
Comptes de régularisation et actifs divers	9 582	9 596	
Actifs non courants destinés à être cédés	4 986	3 924	
Participation aux bénéfices différée	48	0	
Participations dans les entreprises MEE	790	8 042	
Immeubles de placement	298	298	
Immobilisations corporelles et LF preneur	4 079	3 818	
Immobilisations incorporelles	740	614	1
Écart d'acquisition	2 353	2 226	1
TOTAL ACTIF	885 087	767 321	

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Référence au tableau de fonds propres (EU CC1)
PASSIF			
Banques centrales – Passif	44	44	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 772	18 783	
Instruments dérivés de couvert. – Passif	2 502	2 502	
Dettes envers les établissements de crédit	63 217	63 658	
Dettes envers la clientèle	456 983	457 192	
Dettes représentées par un titre	135 072	140 856	2
Écart de réévaluation des PTF couverts en taux	-14	-14	
Passifs d'impôt courants	684	575	
Passifs d'impôt différés	880	508	
Comptes de régularisation et passifs divers	13 998	12 925	
Dettes liées aux actifs destinés être cédés	3 720	3 039	
Provisions techniques et autres passifs d'assurance	112 004	0	
Provisions pour risques et charges	3 407	2 402	
Dettes subordonnées émises par les banques	8 951	8 951	2
Capitaux propres totaux	56 749	55 899	
Capitaux propres – part du groupe	55 024	55 024	
<i>Capital et primes liées</i>	8 366	8 366	3
<i>Réserves consolidées – groupe</i>	44 002	44 001	4
<i>Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres – groupe</i>	-672	-671	
<i>Résultat – groupe</i>	3 329	3 329	4
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	1 725	875	5
TOTAL PASSIF	885 087	767 321	

5.5.2 Exigences de fonds propres

TABLEAU 9 : VUE D'ENSEMBLE DES RWA – EXIGENCES MINIMALES DE FONDS PROPRES (EU OVI)

		RWA (Actifs Pondérés es Risques – APR)		Exigences minimales de fonds propres
		31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023
<i>(en millions d'euros)</i>				
1	Risque de crédit (hors risque de contrepartie – RCC)	264 517	244 382	21 161
2	dont approche standard	74 940	73 017	5 995
3	dont approche NI simple (F-IRB)	59 681	54 855	4 774
4	dont approche par référencement	10 289	9 259	823
5	dont actions selon la méthode de la pondération simple	45 857	36 550	3 669
6	dont approche NI avancée (A-IRB)	72 098	70 701	5 768
7	Risque de crédit de contrepartie (RCC)	2 937	2 896	235
8	dont approche standard	2 197	2 021	176
9	dont méthode du modèle interne (IMM)	0	0	0
10	dont exposition sur une CCP	34	27	3
11	dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA	426	405	34
12	dont autres RCC	281	443	22
13	Risque de règlement	4	0	0
14	Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	1 678	1 641	134
15	dont approche SEC-IRBA	0	0	0
16	dont approche SEC-ERBA	1 487	1 459	119
17	dont approche standard	191	182	15
18	dont 1 250 %/déduction	0	0	0
19	Risque de marché	2 281	2 463	182
20	dont approche standard	2 281	2 463	182
21	dont approches fondées sur les modèles internes (IMM)	0	0	0
22	Grands Risques	0	0	0
23	Risque opérationnel	23 513	22 927	1 881
24	dont approche indicateur de base	1 956	1 904	157
25	dont approche standard	908	999	73
26	dont approche de mesure avancée	20 648	20 024	1 652
27	Montants inférieurs aux seuils de déduction (sous réserve à 250 % de pondération de risque)	5 722	5 653	0
28	Ajustement du plancher	0	0	0
29	TOTAL	300 652	279 961	23 594

5.6 INDICATEURS PRUDENTIELS

5.6.1 Ratio de solvabilité

Les ratios de solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2023, après intégration du résultat net de distribution de dividendes estimés, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU 10 : RATIOS DE SOLVABILITÉ

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	55 747	50 888
Capital	7 968	8 266
Réserves éligibles avant ajustements	52 407	46 515
Déductions des fonds propres de base de catégorie 1	-4 627	-3 892
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	61	50
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	6 465	6 635
TOTAL DES FONDS PROPRES	62 274	57 573
Emplois pondérés au titre du risque de crédit	274 428	254 572
Emplois pondérés au titre des risques de marché	2 711	2 463
Emplois pondérés au titre du risque opérationnel	23 513	22 927
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS	300 652	279 961
RATIOS DE SOLVABILITÉ - Méthode transitoire		
Ratio Common Equity T1 (CET1)	18,5 %	18,2 %
Ratio Tier one	18,6 %	18,2 %
Ratio global	20,7 %	20,6 %

Dans le cadre du CRR ^[1], l'exigence globale de fonds propres est maintenue à 8 % des actifs pondérés en fonction des risques [*Risk-Weighted Assets* ou RWA].

En complément de l'exigence minimale de CET1, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis progressivement depuis le 1^{er} janvier 2016 à des obligations de fonds propres supplémentaires qui se traduisent par :

- un coussin de conservation, obligatoire pour tous les établissements de 2,5 % des risques pondérés au 1^{er} janvier 2020 ;
- un coussin de fonds propres contracyclique spécifique à chaque établissement.

Le coussin contra-cyclique, mis en place en cas de croissance excessive du crédit (notamment une déviation du ratio crédit/PIB), est défini au niveau national sur décision d'une autorité désignée et porte sur les expositions situées dans les pays concernés, quelle que soit la nationalité de la banque concernée, grâce à des accords de réciprocité. En France, le taux de coussin de fonds propres contracyclique est fixé par le Haut Conseil de stabilité financière [HCSF].

À compter du 7 avril 2023, le HSCF a fixé le coussin de fonds propres contracyclique à un niveau de 0,5 % pour les expositions en France. Suite à la décision du 27 décembre 2022, HSCF a décidé de relever l'exigence à 1,0 % pour les expositions en France à compter du 2 janvier 2024.

À noter les évolutions suivantes :

- hausse du CCC de l'Allemagne à 0,75 % à partir du 1^{er} février 2023 ;
- hausse du CCC de la République Tchèque à 2 % à partir du 1^{er} janvier 2023 puis 2,5 % le 1^{er} avril 2023 ;
- hausse du CCC de la Slovaquie à 1,5 % à partir du 1^{er} août 2023 ;
- hausse du CCC de la Hongrie à 0,5 % à partir du 1^{er} juillet 2023.

À compter du 1^{er} janvier 2019, la reconnaissance obligatoire des taux de coussin de fonds propres contracyclique mis en place dans d'autres États est plafonnée à 2,5 %. Au-delà de ce plafond, les taux nécessitent la reconnaissance explicite du HCSF.

Certains pays ont mis en place des coussins pour risque systémique (général ou sectoriel), ces nouveaux coussins impacteront faiblement le groupe.

Le taux de coussin de fonds propres contracyclique spécifique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est calculé comme étant la moyenne pondérée des taux de coussin contracyclique qui s'appliquent dans les pays où sont situées les expositions de crédit pertinentes du groupe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est pas assujéti au coussin AEIS (Autre Établissement d'Importance Systémique), uniquement applicable au niveau consolidé national.

TABLEAU 11 : MONTANT DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACYCLIQUE SPÉCIFIQUE À L'ÉTABLISSEMENT (EU CCY-B2)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
010 Total des emplois pondérés	300 652	279 961
020 Taux de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	0,4977 %	0,0368 %
030 Exigences de coussin contracyclique spécifique à l'établissement	1 496	103

[1] CRR : troisième partie/titre1/chapitre1/section 1/article 92.

TABLEAU 12 : RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS DE CRÉDIT PERTINENTES POUR LE CALCUL DU COUSSIN DE FONDS PROPRES CONTRACTYCLIQUE (EU CCY-B1)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023													
	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché			Expositions de titrisation. Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Exigences de fonds propres					Pondérations des exigences de fonds propres <i>(en %)</i>	Taux de coussin de fonds propres contractyclique <i>(en %)</i>	
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Valeur d'exposition totale		Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total	Montants d'expositions pondérés			
France	35 504	463 046	1 326	0	3 204	503 081	14 396	40	57	14 494	181 172	68,84 %	0,5 %	
Allemagne	32 090	2 154	343	0	584	35 171	2 295	7	6	2 308	28 850	10,96 %	0,8 %	
Royaume-Uni	1 626	3 448	116	0	441	5 631	305	5	13	322	4 029	1,53 %	2,0 %	
Luxembourg	4 533	2 522	26	0	74	7 155	418	0	1	419	5 238	1,99 %	0,5 %	
Pays-Bas	597	2 051	166	0	581	3 395	142	3	7	152	1 895	0,72 %	1,0 %	
Australie	152	2 256	50	0	228	2 686	136	1	3	141	1 758	0,67 %	1,0 %	
Irlande	202	1 028	3	0	179	1 412	71	0	3	74	928	0,35 %	1,0 %	
Norvège	38	835	26	0	0	899	22	2	0	24	299	0,11 %	2,5 %	
Tchèque, république	391	7	0	0	0	398	28	0	0	28	348	0,13 %	2,0 %	
Hong Kong	48	1 277	15	0	0	1 339	53	0	0	53	664	0,25 %	1,0 %	
Suède	164	702	38	0	0	904	22	1	0	22	281	0,11 %	2,0 %	
Slovaquie	315	2	0	0	0	317	19	0	0	19	233	0,09 %	1,5 %	
Danemark	79	63	29	0	0	171	8	1	0	9	117	0,04 %	2,5 %	
Croatie	11	79	0	0	0	90	6	0	0	6	71	0,03 %	1,0 %	
Roumanie	70	4	2	0	0	76	5	0	0	5	67	0,03 %	1,0 %	
Bulgarie	10	1	0	0	0	11	1	0	0	1	8	0,00 %	2,0 %	
Lituanie	18	0	0	0	0	19	1	0	0	1	16	0,01 %	1,0 %	
Slovénie	29	1	0	0	0	30	2	0	0	2	27	0,01 %	0,5 %	
Estonie	5	0	0	0	0	5	0	0	0	0	5	0,00 %	1,5 %	
Chypre	6	5	0	0	0	11	1	0	0	1	9	0,00 %	0,5 %	
Islande	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	0,00 %	2,0 %	

31/12/2022

	Expositions générales de crédit		Expositions de crédit pertinentes – risque de marché			Exigences de fonds propres							Pondérations des exigences de fonds propres (en %)	Taux de coussin de fonds propres contra-cyclique (en %)
	Valeur exposée au risque selon l'approche standard	Valeur exposée au risque selon l'approche NI	Somme des positions longues et courtes des expositions relevant du portefeuille de négociation pour l'approche standard	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Expositions de titrisation. Valeur exposée au risque pour le portefeuille hors négociation	Valeur d'exposition totale	Expositions au risque de crédit pertinentes – risque de crédit	Expositions de crédit pertinentes – risque de marché	Expositions de crédit pertinentes – positions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	Total	Montants d'expositions pondérés			
(en millions d'euros)														
Luxembourg	4 922	2 268	0	0	75	7 265	422	0	1	423	5 286	2,15 %	0,5 %	
Royaume-Uni	1 475	3 021	0	0	344	4 840	277	0	13	290	3 623	1,47 %	1,0 %	
Hong Kong	27	1 571	0	0	0	1 598	58	0	0	58	731	0,30 %	1,0 %	
Suède	144	1 089	0	0	0	1 233	58	0	0	58	725	0,30 %	1,0 %	
Norvège	72	579	0	0	0	651	11	0	0	11	142	0,06 %	2,0 %	
Tchèque, république	334	9	0	0	0	343	23	0	0	23	291	0,12 %	1,5 %	
Slovaquie	287	2	0	0	0	289	18	0	0	18	221	0,09%	1,0 %	
Danemark	125	78	0	0	0	203	13	0	0	13	159	0,06 %	2,0 %	
Roumanie	94	5	0	0	0	100	7	0	0	7	86	0,03 %	0,5 %	
Bulgarie	11	1	0	0	0	12	1	0	0	1	10	0,00 %	1,0 %	
Estonie	7	0	0	0	0	7	1	0	0	1	7	0,00 %	1,0 %	
Islande	3	0	0	0	0	4	0	0	0	0	3	0,00 %	2,0 %	

5.6.2 Grands risques

Les banques ont l'obligation de mesurer et de limiter la valeur de leurs expositions sur un même bénéficiaire, client ou groupe de clients.

L'article 395 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 précise que les encours nets sur un même bénéficiaire ne peuvent pas être supérieurs à 25 % des fonds propres de la banque.

L'article 392 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013 précise que les encours bruts, auprès d'un même bénéficiaire, supérieurs à 10 % des fonds propres de la banque, doivent faire l'objet d'une déclaration au titre des grands risques.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne détient aucun encours brut auprès d'un seul bénéficiaire ⁽¹⁾ (client ou groupe de clients) atteignant le seuil de 10 % ou de 5 % des fonds propres de la banque.

TABLEAU 13 : GRANDS RISQUES

ENTREPRISES

Concentration des risques clientèles	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENT DÉPASSANT 300 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	74	75
Total engagements (en millions d'euros), dont	46 336	47 201
Total bilan (en millions d'euros)	18 570	18 851
Total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	27 766	28 350
ENGAGEMENT DÉPASSANT 100 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	258	254
Total engagements (en millions d'euros), dont	73 653	73 314
Total bilan (en millions d'euros)	33 522	33 193
Total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	40 131	40 121

Source : déclaratif « Grands Risques » périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Expositions nettes après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit. Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales et les expositions intragroupes.

BANQUES

Concentration des risques clientèle	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENT DÉPASSANT 300 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	16	14
Total engagements (en millions d'euros), dont	7 820	6 816
Total bilan (en millions d'euros)	6 818	5 837
Total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	1 002	979
ENGAGEMENT DÉPASSANT 100 MILLIONS D'EUROS		
Nombre de groupes de contreparties	49	44
Total engagements (en millions d'euros), dont	11 483	9 714
Total bilan (en millions d'euros)	9 828	8 160
Total hors bilan de garantie et de financement (en millions d'euros)	1 655	1 555

Source : déclaratif « Grands Risques » périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Expositions nettes après exemptions et prise en compte des techniques d'atténuation du risque de crédit. Engagements : utilisations pondérées bilan + hors bilan garantie & financement.

Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales et les expositions intragroupes.

(1) Ne sont pas considérés comme bénéficiaires uniques « clientèle » les administrations publiques, les banques centrales et les expositions intragroupes.

5.6.3 Surveillance complémentaire des conglomérats financiers

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait partie des conglomérats financiers supervisés par le SGACPR. L'activité de conglomérat financier s'exerce à travers le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette filiale commercialise une large gamme d'assurance vie, assurances de personnes, assurances de biens et de responsabilité, très majoritairement *via* les réseaux bancaires du groupe Crédit Mutuel.

Par dérogation à l'article 36 et 43 du règlement CRR et conformément aux dispositions de l'article 49 de ce même règlement, le SGACPR (Secrétariat général de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution) a autorisé le groupe à ne pas déduire de ses fonds propres de base de catégorie 1, les détentions d'instruments de fonds propres dans des entités du secteur assurance et à adopter la méthode dite de la "VME pondérée", consistant à pondérer les titres détenus dans des entités d'assurance filiales du groupe au dénominateur du ratio de solvabilité.

En conséquence et conformément à l'arrêté du 3 novembre 2014, le groupe est assujéti, en outre, à une exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres selon les modalités dites de la "consolidation comptable", aux normes IFRS.

Ainsi, dans ce cadre, les entités du secteur des assurances consolidées selon la méthode de l'intégration globale en comptabilité le sont également en consolidation prudentielle pour le calcul de l'exigence complémentaire.

Cette surveillance complémentaire se décline en trois volets, sur le périmètre du conglomérat :

- le calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres ;
- le contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire ;
- le contrôle des opérations intragroupes intersectorielles, accompagné d'un détail de ces transactions excédant un certain seuil.

Le premier volet relatif au calcul de l'exigence complémentaire en matière d'adéquation des fonds propres permet de vérifier annuellement la couverture, par les fonds propres comptables consolidés du conglomérat incluant les ajustements réglementaires et les dispositions transitoires prévues dans le règlement CRR, des exigences de solvabilité relatives au secteur bancaire d'une part, et au secteur assurances d'autre part.

L'exigence minimale de couverture de fonds propres du conglomérat est de 100 % et se calcule comme suit :

$$\text{Ratio Conglomérat} = \frac{\text{Fonds propres globaux du conglomérat}}{\text{Exigences bancaires} + \text{Exigences d'assurances}}$$

Au 31 décembre 2023, le groupe affichait un ratio de couverture des exigences de fonds propres de son conglomérat de 171 % (175 % en 2022), après intégration du résultat net de dividendes.

Le deuxième volet relatif au contrôle de la concentration des risques par bénéficiaire sur base consolidée consiste à déclarer les risques bruts (cumulés sur un même bénéficiaire) supérieurs à 10 % des fonds propres consolidés du conglomérat ou à 300 millions d'euros, avec *a minima*, les dix plus grands risques sur établissements et les dix plus grands risques sur entités financières non réglementées. Les secteurs banques et assurances sont distingués pour chaque bénéficiaire.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne détient aucun encours brut auprès d'un seul bénéficiaire ⁽¹⁾ (client ou groupe de clients) atteignant le seuil de 10 % des fonds propres du conglomérat.

Le dernier volet relatif au contrôle des opérations intragroupes, porte sur une synthèse et un détail par nature des transactions entre les secteurs Banque et Assurance du conglomérat sur le refinancement, les engagements en hors-bilan ainsi que sur les produits échangés.

TABLEAU 14 – PARTICIPATIONS NON DÉDUITES DANS DES ENTREPRISES D'ASSURANCE (EU INS1)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important non déduit des fonds propres (avant pondération en fonction des risques)	8 940	7 329
TOTAL RWA	33 077	27 118

TABLEAU 15 – INSTRUMENT DE FOND PROPRE T2 ÉMIS PAR UNE ENTITÉ DU SECTEUR FINANCIER DÉDUITE DES FONDS PROPRES (EU INS1)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Détentions d'instruments de fonds propres d'une entité du secteur financier dans laquelle l'établissement détient un investissement important déduit des fonds propres	650	650

TABLEAU 16 – CONGLOMÉRATS FINANCIERS – INFORMATIONS SUR LES FONDS PROPRES ET LES EXPOSITIONS RETENUES DANS LE RATIO DE LEVIER (EU INS2)

<i>(en millions d'euros et en pourcentage)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Exigences complémentaires de fonds propres du conglomérat financier <i>(en montant)</i>	39 190	36 286
Ratio d'adéquation des fonds propres du conglomérat financier <i>(en %)</i>	170,6 %	174,7 %

5.6.4 Ratio de levier (EU LRA)

Les procédures pour gérer le risque de levier excessif ont été validées par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et s'articulent autour des points suivants :

- le ratio de levier fait partie des indicateurs clés de solvabilité et son suivi est intégré dans les dossiers des comités des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- une limite interne a été définie à l'échelle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- en cas de dépassement de la limite arrêtée par l'organe de surveillance, la procédure spécifique impliquant la direction générale du groupe concerné ainsi que les conseils d'administration du groupe et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a été définie.

TABLEAU 17 : RATIO DE LEVIER – DÉCLARATION COMMUNE (EU LR2-LRCOM)

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>			
EXPOSITIONS AU BILAN (EXCLUANT DÉRIVÉS ET SFT)			
1	Éléments du bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires, incluant les sûretés) ^[1]	768 413	748 769
2	Rajout du montant des sûretés fournies pour des dérivés, lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	0	0
3	(Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés)	-2 748	-407
4	(Ajustement pour les titres reçus dans le cadre d'opérations de financement sur titres qui sont comptabilisés en tant qu'actifs)	0	0
5	(Ajustement pour risque de crédit général des éléments inscrits au bilan)	0	0
6	(Montants d'actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1)	-556	-226
7	Total des expositions au bilan (excluant les dérivés, SFT et actifs fiduciaires)	765 109	748 136
EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS			
8	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (net des marges de variation en espèces éligibles)	1 491	1 756
EU-8a	Dérogation pour dérivés : contribution des coûts de remplacement selon l'approche standard simplifiée	0	0
9	Montants de majoration pour l'exposition future potentielle associée à des opérations sur dérivés SA-CCR	3 069	2 449
EU-9a	Dérogation pour dérivés : contribution de l'exposition potentielle future selon l'approche standard simplifiée	0	0
EU-9b	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	106	148
10	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – SA CCR)	0	0
EU-10a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – approche standard simplifiée)	0	0
EU-10b	(Jambe CCP exemptée des expositions sur transactions compensées pour des clients – méthode de l'exposition initiale)	0	0
11	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	5 756	6 972
12	(Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus)	-3 237	-3 146
13	Total des expositions sur dérivés	7 186	8 179
EXPOSITIONS SUR SFT			
14	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes [2]	20 187	19 848
15	(Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts) [2]	-7 706	-7 299
16	Exposition au risque de contrepartie pour les actifs SFT	0	0
EU-16a	Dérogation pour SFT : exposition au risque de contrepartie conformément à l'article 429 sexies, paragraphe 5, et à l'article 222 du CRR	0	0
17	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	0	0
EU-17a	(Jambe CCP exemptée des expositions sur SFT compensées par les clients)	0	0
18	Total des expositions sur opérations de financement sur titres	12 481	12 549
AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN			
19	Expositions de hors bilan en valeur notionnelle brute	135 543	138 937
20	(Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents)	-86 042	-86 580
21	(Provisions générales déduites lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1 et provisions spécifiques associées aux expositions de hors bilan)	0	0

		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	
		31/12/2023	31/12/2022
<i>(en millions d'euros)</i>			
22	Total des autres expositions hors-bilan	49 501	52 357
EXPOSITIONS EXEMPTÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 429, PARAGRAPHES 7 ET 14, DU RÈGLEMENT (UE) N° 575/2013 (EXPOSITIONS AU BILAN ET HORS BILAN)			
EU-22a	[Expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR]	-7 705	-11 518
EU-22b	[Expositions exemptées en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR – au bilan et hors bilan]	-45 036	-38 252
EU-22k	Total des expositions exemptées	-52 741	-49 769
FONDS PROPRES ET MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE			
23	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	55 809	50 938
24	Mesure de l'exposition totale	781 535	771 452
RATIO DE LEVIER			
25	Ratio de levier <i>(en %)</i>	7,1 %	6,6 %
EU-25a	Ratio de levier <i>(en %)</i> hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable	7,1 %	6,6 %
26	Exigence réglementaire de ratio de levier minimal <i>(en %)</i>	3,0 %	3,0 %
EU-26a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif <i>(en %)</i>	0,0 %	0,0 %
EU-26b	dont : à constituer avec des fonds propres CET1	0,0 %	0,0 %
27	Exigence de coussin lié au ratio de levier <i>(en %)</i>	0,0 %	0,0 %
EU-27a	Exigence de ratio de levier global <i>(en %)</i>	3,0 %	3,0 %
CHOIX DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET EXPOSITIONS PERTINENTES			
EU-27b	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	n/a	n/a
PUBLICATION DES VALEURS MOYENNES			
28	Moyenne des valeurs quotidiennes des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisée en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	19 986	20 361
29	Valeur de trimestre des actifs SFT bruts, après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants	12 481	12 549
30	Mesure de l'exposition totale (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	789 040	779 264
30a	Mesure de l'exposition totale (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	789 040	779 264
31	Ratio de levier (en incluant l'incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	7,1 %	6,5 %
31a	Ratio de levier (hors incidence de toute exemption temporaire de réserves de banque centrale applicable) intégrant les valeurs moyennes des actifs SFT bruts de la ligne 28 (après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes et net des montants en espèces à payer et à recevoir correspondants)	7,1 %	6,5 %

[1] Opérations de pension et de prêts/emprunts de titres.

[2] Correction 2022.12 : chiffres non compensés.

TABLEAU 18 : RÉSUMÉ DU RAPPROCHEMENT ENTRE ACTIFS COMPTABLES ET EXPOSITIONS AUX FINS DU RATIO DE LEVIER
(EU LR1-LRSUM)

<i>(en millions d'euros)</i>		31/12/2023	31/12/2022
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés ⁽¹⁾	913 314	885 235
2	Ajustement sur les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation prudentielle	-119 589	-117 766
3	(Ajustement pour les expositions titrisées qui satisfont aux exigences de transfert de risque significatif)	0	0
4	(Ajustement pour l'exemption temporaire des expositions sur les banques centrales)	0	0
5	(Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition au titre de l'article 429 bis, paragraphe 1, point i), du CRR)	0	0
6	Ajustement pour achats et ventes normalisés d'actifs financiers faisant l'objet d'une comptabilisation à la date de transaction	0	0
7	Ajustement pour les transactions éligibles des systèmes de gestion centralisée de la trésorerie	0	0
8	Ajustement pour instruments financiers dérivés	-2 581	-3 071
9	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	-6 576	-4 172
10	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	49 501	52 357
11	(Ajustement pour les corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente et les provisions spécifiques et générales déduit des fonds propres de catégorie 1)	0	0
EU-11a	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point c), du CRR)	-7 705	-11 518
EU-11b	(Ajustement pour expositions exclues de la mesure de l'exposition totale en vertu de l'article 429 bis, paragraphe 1, point j), du CRR)	-45 036	-38 252
12	Autres ajustements	207	5 639
13	TOTAL DE L'EXPOSITION DU RATIO DE LEVIER	781 535	771 452

(1) Le montant total de l'actif est présenté en normes comptables.

TABLEAU 19 : VENTILATION DES EXPOSITIONS AU BILAN – EXCEPTÉ DÉRIVÉS, SFT ET EXPOSITIONS EXEMPTÉES (EU LR3-LRSPL)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023 Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR	31/12/2022 Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
EU-1 - TOTAL DES EXPOSITIONS DU BILAN ⁽¹⁾ DONT :	713 003	702 129
EU-2 - Expositions du portefeuille de négociation	11 198	10 318
EU-3 - Expositions du portefeuille bancaire, dont:	701 805	691 811
EU-4 - Obligations sécurisées	5 614	4 859
EU-5 - Expositions traitées comme les souverains	134 832	149 011
EU-6 - Expositions sur des gouvernements régionaux, banques multilatérales de développement, organisations internationales, et entités du secteur public non traitées comme des souverains	5 815	5 474
EU-7 - Etablissements	15 297	15 090
EU-8 - Garanties par une hypothèque sur des biens immobiliers ⁽²⁾	277 849	218 630
EU-9 - Expositions retail ⁽²⁾	112 442	156 967
EU-10 - Expositions corporate	106 093	104 108
EU-11 - Expositions en défaut	7 581	6 657
EU-12 - Autres expositions (actions, titrisations, et autres actifs non liés à des expositions de crédit)	36 281	31 014

(1) Hors dérivés, cessions temporaires de titres et expositions exemptées.

(2) La BCE autorise en effet le groupe à reclasser ces prêts dans la même catégorie d'expositions que les autres prêts au logement « de type Crédit Logement ».

5.7 ADÉQUATION DU CAPITAL (EU OVC)

Le Pilier 2 établit un processus de surveillance prudentielle basé sur un dialogue structuré entre les superviseurs bancaires et les établissements financiers. A ce titre, il vient renforcer le Pilier 1, englobe tous les risques impactant potentiellement la solvabilité de l'établissement et participe au renforcement de l'identification, de la qualification, de l'agrégation et de la surveillance des risques.

5.7.1 Gouvernance et démarche

L'ICAAP constitue une composante clé de l'analyse de la robustesse de la solvabilité réalisée par la banque et la supervision européenne dans le cadre du deuxième pilier de la réglementation bâloise. Il consiste en l'évaluation par la banque, selon ses propres méthodologies, de l'adéquation du niveau de ses fonds propres au regard de son activité, de l'ensemble de ses risques actuels et futurs et de son appétence pour ces risques. Afin de déployer le processus ICAAP et d'en assurer une saine gouvernance (conformément au Principe 1 du Guide BCE relatif à l'ICAAP), le Groupe Crédit Mutuel a défini un dispositif général en matière d'ICAAP ^[1], validé par le conseil d'administration CNCM, qui s'applique à tous les niveaux du Groupe Crédit Mutuel, rappelle les rôles et les responsabilités des parties prenantes au dispositif, ainsi que son articulation avec les autres dispositifs opérationnels du Groupe Crédit Mutuel.

La démarche ICAAP conjugue deux approches qui se complètent mutuellement : l'approche normative (ou réglementaire), et l'approche économique. Les deux approches envisagent les risques auxquels un établissement de crédit est exposé ainsi que l'adéquation de ses fonds propres sous des angles différents :

- l'approche normative vise à s'assurer que la banque est apte à répondre à tout moment aux exigences en matière de fonds propres qui lui sont imposées (au titre du Pilier 1 et du Pilier 2). Pour cela, le groupe projette à horizon trois ans ses ratios réglementaires selon différents scénarios (central et adverse) en tenant compte de tous les effets de ces scénarios sur les ratios futurs (effet sur le compte de résultat et les fonds propres, variation des RWA, etc.). Selon cette approche, les impacts mesurés portent donc sur les chiffres comptables et prudentiels et non sur la valeur économique du groupe. Les résultats sont intégrés dans les prévisions à trois ans de fonds propres prudentiels et de risques, en scénario central et sous conditions de stress. Les stress prospectifs appliqués sur les prévisions s'appuient sur des scénarios macro-économiques sévères mais plausibles, tenant compte des principales vulnérabilités du groupe et du contexte conjoncturel actuel. Les résultats de l'application des stress ICAAP sur les indicateurs clés majeurs de solvabilité (et notamment sur les résultats, les fonds propres, les risques pondérés et in fine sur les ratios de solvabilité projetés sur un horizon de trois ans) sont la source principale de la déclaration d'adéquation de fonds propres pour la vision en approche normative.
- l'approche économique repose sur l'évaluation du capital économique, qui constitue la mesure, selon des méthodologies internes tenant compte de considérations relatives à la valeur économique, des exigences de fonds propres nécessaires pour faire face aux risques auxquels le groupe est confronté. Comme indiqué dans le guide BCE relatif à l'ICAAP, l'adéquation du capital économique exige que le niveau de capital interne de l'établissement soit suffisant pour couvrir ses risques et soutenir en permanence sa stratégie. L'évaluation de l'établissement devrait couvrir l'ensemble des catégories de risques pouvant avoir une incidence significative sur son niveau de fonds propres selon une approche économique. Au niveau de Crédit Mutuel Alliance

Fédérale, la mesure des exigences de fonds propres économiques à allouer aux risques s'appuie prioritairement sur des méthodes cohérentes avec celles utilisées pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du Pilier 1, complétées par des approches s'appuyant sur des scénarios de stress.

La cohérence des méthodologies de calcul des allocations économiques appliquées au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, exigée par la BCE à travers le principe 6.8 du "Guide de la BCE relatif au processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP)" est assurée de la façon suivante :

- l'établissement ancre autant que possible la sévérité des stress sur un historique connu (exemple : crise de 2008-2009), ou sur des situations de tension extrême possibles sur le risque examiné,
- il s'appuie sur cette sévérité pour construire des scénarios prospectifs en cohérence avec la méthodologie Pilier 1 appliquée sur des risques analogues (notamment pour déterminer les intervalles de confiance des VaR retenues, le cas échéant).

De manière générale, et conformément à sa très faible appétence aux risques, les méthodologies développées sont robustes et construites à partir d'un degré de prudence élevé, au moins égal à celui retenu dans les modèles de Pilier 1. Ainsi, l'évaluation du niveau de fonds propres économiques requis pour couvrir les risques identifiés s'appuie en premier lieu sur les modèles internes développés pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires (homologués ou non).

Ces derniers :

- sont repris à l'identique lorsqu'ils intègrent par construction une logique de stress. C'est le cas des modèles développés sur les risques opérationnels et sur les risques de marché,
- lorsque ce n'est pas le cas, les modèles de mesure d'exigences de fonds propres réglementaires sont stressés à partir des séries de données historiques dont dispose Crédit Mutuel Alliance Fédérale et via des méthodologies calibrées sur la base de son appétence pour le risque et dans une vision prospective : c'est le cas de l'approche retenue sur les risques de crédit,
- dans tous les cas, les encours mesurés à partir des modèles internes sont confrontés avec les exigences de fonds propres réglementaires déclarées au superviseur, (lesquelles peuvent être mesurées en standard lorsque les modèles utilisés n'ont pas été homologués).

Sur le périmètre des risques couverts par la démarche ICAAP et qui ne font pas l'objet d'une exigence de fonds propres spécifique au titre du Pilier 1, l'exigence de fonds propres économique est évaluée soit en étendant les modèles retenus en Pilier 1 au-delà du périmètre réglementaire (cas de la CVA par exemple), soit à partir de la différence entre une situation stressée et un scénario central (cas du risque de taux ou du risque de *spread* souverain notamment).

[1] Dispositif général national ICAAP, Direction des risques CNCM, septembre 2022.

Par analogie avec la méthode d'agrégation des risques en Pilier 1, les résultats obtenus risque par risque sont additionnés (EBA/GL/2016/10, section 6.2, §31.d), sans prise en compte d'un quelconque effet minorant (de type "diversification") en vue d'aboutir à un montant d'exigences de fonds propres économiques global, confronté à l'encours de fonds propres prudentiels projeté sur l'horizon temporel envisagé. Les fonds propres économiques sont les mêmes que les fonds propres réglementaires prudentiels (de la meilleure qualité puisque constitués dans leur large majorité en CET1 et en son sein de réserves). Lorsque l'évaluation économique des stress impacte la valeur des fonds propres, les fonds propres économiques sont égaux à la différence entre les fonds propres réglementaires et l'impact du stress sur les fonds propres (conformément au principe 5§68 du guide de la BCE relatif à l'ICAAP). Chaque année, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie sa démarche d'évaluation de l'adéquation de ses fonds propres en suivant le dispositif général national ICAAP.

Cette démarche s'appuie :

- en premier lieu sur l'identification des risques et l'appétence au risque associée ;

- en second lieu sur l'évaluation de la capacité d'absorption de ces risques de manière continue par les exigences de fonds propres réglementaires ;
- puis sur la détermination du capital économique à allouer afin de faire face à ces risques ;
- afin *in fine* d'assurer en permanence une structure appropriée de capitalisation.

Ainsi, à l'issue de la démarche, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'assure que les trajectoires des ratios réglementaires (en scénario central et adverse) s'inscrivent bien dans le dispositif de seuils d'alerte et limites fixés par le conseil d'administration. Le capital économique est également comparé au capital interne, qui a vocation à le couvrir dans l'hypothèse d'une continuité d'activité. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'assure que ses risques économiques sont suffisamment couverts par le capital interne disponible.

Les résultats sont chiffrés sur périmètre consolidé de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les filiales les déclinent sur leur périmètre. La définition de méthodologies spécifiques (sur des zones de risques spécifiques à une entité ou à une ligne d'activité notamment) est demandée en complément, sur justification et en transparence avec les instances de la gouvernance des risques nationale.

5.7.2 Les scénarios de stress

Les *stress tests* font partie intégrante du dispositif de gestion des risques mis en place par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ils consistent à simuler des scénarii prospectifs (économiques, financiers, politiques, réglementaires), sévères mais plausibles, afin de mesurer la capacité de résistance de la banque à de telles situations. Conformément aux exigences réglementaires, et en cohérence avec sa cartographie des risques, le Groupe Crédit Mutuel a construit un programme de stress tests gradué (cf. EBA/GL/2018/04 art. 48). Le premier niveau de sévérité des stress alimente les dispositifs ICAAP et ILAAP. Ce dispositif est complété par des *stress* de gravité supérieure dans le cadre du plan de redressement ainsi que par des *reverse stress tests* (non plausibles à date). Les *stress tests* sont déployés de façon proportionnée en lien avec la nature, la taille et la complexité de l'activité et du risque. Le dispositif de stress tests est présenté dans une gouvernance dédiée intitulée "Fonctionnement du dispositif de stress tests du Groupe Crédit Mutuel", intégrée à la base documentaire ICAAP, dans laquelle s'inscrit Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

L'approche normative ICAAP vise à s'assurer que la banque est en mesure de respecter, en permanence, l'ensemble des exigences juridiques et demandes prudentielles concernant les fonds propres (Pilier 1 et Pilier 2) et de faire face à d'autres contraintes internes et externes en la matière. Dans ce cadre, la banque doit définir, en complément du scénario central, des scénarios adverses couvrant un horizon prospectif d'au moins trois ans. Ce scénario adverse combine des évolutions défavorables présumées de facteurs internes et externes et vise à évaluer la résilience de l'adéquation des fonds propres de la banque en cas d'évolution défavorable à moyen terme. Les évolutions présumées de ces facteurs doivent être combinées de façon cohérente, sévères mais plausibles et refléter les risques et les vulnérabilités considérées comme représentant les menaces les plus pertinentes pour la banque.

Dans le cadre de cet exercice ICAAP, compte tenu de l'évaluation de son profil de risque, de ses principales vulnérabilités, et des conditions macroéconomiques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale retient un scénario adverse de type "*stagflation*". Ce scénario se traduit par des prévisions macroéconomiques stressées dont la sévérité est évaluée sur la base d'une comparaison avec les prévisions du scénario central.

Au 31 décembre 2023, le scénario adverse conjugue :

- en 2024 : une poursuite de l'inflation élevée, une baisse du pouvoir d'achat des ménages, une augmentation des faillites d'entreprises et un ralentissement du secteur immobilier ; puis à partir de mi- 2025, un rebond de la croissance est attendu ;
- une hausse des taux en 2024 guidée par la nécessité pour la BCE de contenir cette inflation ;
- des secousses sur les marchés financiers (indices actions et *spreads corporate* et souverains), en réaction à ce choc économique.

Ce scénario adverse tient compte d'une part, des événements économiques observés au cours de l'année 2023, et d'autre part d'une analyse prospective. Le scénario de *stress* s'applique sur le périmètre global, suivant une approche conglomérale, et impacte tous les facteurs de risques matériels pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale détaillés ci-dessous :

- risque de crédit : dégradation de la situation macro-économique, impactant directement les investissements des entreprises, la consommation des ménages, ainsi que la qualité des crédits ;
- risque de taux d'intérêt : hausse des taux directeurs en 2024, baisse en 2025 et remontée très progressive à partir de 2026 ;
- risque de marché : dislocation des marchés financiers ;
- risque assurance : ajustement des taux servis sur les contrats en euros (assurance-vie), hausse de la sinistralité liée à des événements climatiques ponctuels (assurance non-vie).

Ce scénario stressé est appliqué au niveau de la marge d'intérêt, des commissions, des autres éléments de PNB, des frais généraux, du coût du risque, des RWA crédit et du métier assurance. La méthodologie de stress tests est déclinée en tenant compte de la cartographie des risques, notamment en analysant la pertinence à enrichir le socle commun par des scénarios spécifiques en lien avec les vulnérabilités propres aux filiales. Conformément aux exigences réglementaires (EBA/GL/2018/04 art. 84), Crédit Mutuel Alliance Fédérale effectue aussi des *reverse stress tests* au sein de son programme de stress tests, partageant la même gouvernance interne que les autres types de stress test.

À travers cet exercice de *reverse stress tests*, Crédit Mutuel Alliance Fédérale mesure la distance de la banque à une situation le plaçant au-delà de son appétence, voire en redressement, et détermine à partir de quand et sous quelle(s) circonstance(s) le dispositif gradué de pilotage des risques mis en place sur décision du conseil d'administration obligerait à la formalisation de plus en plus détaillée d'un plan d'action pour revenir dans l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et analyse l'adéquation de ses *stress tests*, en particulier *stress tests* ICAAP et ILAAP, au regard de ces résultats. Les *reverse stress tests* en solvabilité sont effectués à partir des excédents de fonds propres comparativement à l'appétence en solvabilité en situation centrale et en situation stressée.

Les résultats de l'application de l'ensemble des *stress ICAAP* sur les indicateurs clés majeurs de solvabilité (et notamment sur les résultats, les fonds propres, les risques pondérés et *in fine* sur les ratios de solvabilité projetés sur un horizon de trois ans) sont la source principale de la déclaration d'adéquation des fonds propres et forment un outil essentiel pour la détermination des allocations en fonds propres économiques.

Enfin, les résultats de l'ICAAP sont présentés trimestriellement aux instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel, qui permettent d'attester qu'il dispose d'un niveau de fonds propres adéquat pour couvrir son exposition selon son appétence aux risques.

5.8 RISQUE DE CRÉDIT

5.8.1 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit (EU CRA)

5.8.1.1 Un modèle axé sur la clientèle de détail

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. En effet, ce dernier est essentiellement axé sur le développement de la banque de détail, avec une extension sur la clientèle d'entreprises principalement françaises depuis l'acquisition du CIC. Depuis son intégration au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le CIC a lui aussi axé son développement sur la clientèle de particuliers. L'activité de banque de détail du groupe, couplée avec celle de distribution de produits d'assurances à la clientèle de détail, représente la grande majorité des sources de revenus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. 51 % des encours de crédits nets à la clientèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont constitués de prêts immobiliers résidentiels aux particuliers et 63 % des expositions brutes sur la clientèle non financière concernent des clients Retail.

5.8.1.2 Une politique de crédit visant un développement prudent

La politique des risques de crédit définit les marchés et les types de financement sur lesquels chaque réseau et les départements spécialisés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale peuvent intervenir.

Elle fixe les critères d'octroi par type de clientèle ou de produits, en se basant principalement sur la solvabilité des emprunteurs, et mentionne explicitement les restrictions éventuelles à la distribution de crédit, soit au travers de la politique générale, (notamment marchés ou produits spécifiques ou interdits, personnes « interdit bancaire », anciens contentieux, selon les cotations...), soit au travers des politiques sectorielles respectueuses des engagements environnementaux du groupe et du financement de la transition énergétique. Ces politiques sont régulièrement révisées pour accroître l'analyse des risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) en intégrant notamment dans le processus d'octroi les notations extra-financières des contreparties étudiées.

Cette politique de risque poursuit plusieurs objectifs :

- aider au pilotage par la maîtrise des engagements dans le respect des limites et plus largement de l'appétence aux risques du groupe ;
- réduire le coût du risque dans la durée ;

- mesurer les exigences de fonds propres ;
- répondre efficacement à la réglementation Bâle III ainsi qu'à la réglementation sur le contrôle interne, et assurer un retour sur investissement de la mise en conformité réglementaire.

La politique de risque est déclinée dans le cadre d'appétence aux risques du groupe, validée par le conseil d'administration de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, *via* un dispositif de limites et de seuils d'alerte, notamment sur la concentration unitaire, sectorielle et géographique des engagements. Ces limites utilisent, notamment, le système de notation du Groupe Crédit Mutuel décrit dans la partie « Gestion des risques » du rapport de gestion.

La politique de risque est diffusée dans l'ensemble des entités du périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, *via* l'intranet déployé dans les entités françaises et étrangères du groupe.

5.8.1.3 Un dispositif renforcé de gestion des risques

Conformément à la réglementation en vigueur, l'organisation de la gestion des risques distingue les deux fonctions suivantes :

- l'octroi de crédits ;
- la mesure des risques, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée.

Ces deux fonctions sont indépendantes l'une de l'autre et rapportent à des lignes hiérarchiques différentes. L'octroi est rattaché à la direction des engagements tandis que la mesure, la surveillance des engagements et la gestion de la masse risquée sont rattachées à la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité.

5.8.1.3.1 Dispositif d'octroi de crédits

L'octroi de crédits s'articule autour de la connaissance du client, de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'engagement.

Connaissance du client

La connaissance du client et le ciblage des prospects s'appuient sur les liens étroits tissés avec l'environnement économique local. La segmentation de la clientèle et sa répartition en plusieurs catégories au regard du risque orientent la prospection commerciale. Un dossier de crédit sert de support à la décision d'octroi.

Évaluation du risque

L'évaluation du risque repose sur les analyses menées à plusieurs stades selon des processus formalisés avec notamment :

- la cotation clientèle ;
- les groupes risques ;
- la pondération des encours liée à la nature du produit et à la garantie retenue.

Les collaborateurs disposent d'une formation à la maîtrise des risques, régulièrement renouvelée.

Cotation clientèle : un système unique pour l'ensemble du groupe

En conformité avec la réglementation, la cotation est au centre du dispositif des risques de crédit : octroi, paiement, tarification et suivi. À ce titre, toutes les délégations s'appuient sur la cotation de la contrepartie. D'une manière générale, la filière engagements valide la cotation interne de tous les dossiers qu'elle est amenée à traiter.

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

Ce système de notation est commun à l'ensemble du groupe Crédit Mutuel.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs.

Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par des modèles (algorithmes ou grilles). L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en neuf positions exclusives du défaut (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois positions pour le défaut (E-, E= et F).

Le suivi des modèles de notation s'articule autour de trois principaux volets que sont l'étude de la stabilité, des performances et des analyses complémentaires. Ce suivi est réalisé sous l'égide de la CNCM sur chaque modèle de notation.

Groupes risques (contreparties)

Sont considérées comme « groupe de clients liés » les personnes physiques ou morales qui constituent un ensemble du point de vue du risque parce que l'une d'entre elles détient sur l'autre ou les autres directement ou indirectement un pouvoir de contrôle ou parce qu'il existe entre elles des liens tels qu'il est probable que si l'une d'entre elles rencontrait des problèmes financiers, notamment des difficultés de financement ou de remboursement, les autres connaîtraient des difficultés de financement ou de remboursement.

Les groupes risques sont constitués sur la base d'une procédure qui reprend les dispositions de l'alinéa 39 du paragraphe 1 de l'article 4 du texte réglementaire de l'UE n° 575/2013.

Pondération des produits et des garanties

Pour l'évaluation du risque de contrepartie, une pondération de l'engagement nominal peut s'appliquer. Elle est une combinaison de la nature du crédit et de celle de la garantie.

Décision d'octroi

La décision d'octroi est principalement fondée sur :

- une analyse risque formalisée de la contrepartie ;
- ma cotation de la contrepartie ou du groupe de contreparties ;
- les niveaux de délégations ;
- le principe du double regard ;
- les règles de plafonnement des autorisations en fonction des fonds propres ;
- la rémunération adaptée au profil de risque et à la consommation de fonds propres.

La gestion des circuits de décision est automatisée et se fait en temps réel : dès la fin de l'instruction d'une demande de crédit, le dossier électronique est transmis au bon niveau décisionnaire.

Niveaux de délégations

Le chargé de clientèle est responsable de l'exhaustivité, de la qualité et de la fiabilité des informations collectées. Conformément à l'article n°107 de l'arrêté du 3 novembre 2014, il constitue des dossiers de crédit destinés à formaliser l'ensemble des informations de nature qualitative et quantitative sur chaque contrepartie. Il vérifie la pertinence des éléments recueillis soit auprès des clients soit à partir des outils externes (études sectorielles, rapports annuels, informations légales, agences de notation) ou internes mis à sa disposition. Chaque chargé de clientèle est responsable des décisions qu'il prend ou fait prendre et dispose d'une délégation *intuitu personæ*.

Pour les dossiers dont le montant excède les délégations *intuitu personæ*, la décision relève d'une commission de décision engagements (CDE) dont les règles de fonctionnement font l'objet de procédures.

Les délégations reposent sur une modulation des plafonds d'engagement en fonction :

- de la cotation ;
- du montant total des engagements sur une contrepartie ou sur un groupe risques, éventuellement pondéré par la nature du crédit concerné ou par les garanties éligibles ;
- des exclusions de délégation.

Rôle de la filière engagements

Chaque banque régionale dispose d'une équipe engagements, rattachée à la direction générale et indépendante des directions opérationnelles. Sa mission principale est de veiller à la pertinence des décisions d'octroi au travers de l'analyse de second regard des dossiers de crédits en vérifiant que la rémunération des crédits soit en rapport avec le risque pris.

5.8.1.3.2 Dispositif de mesure des risques, de surveillance des risques de crédit et de gestion de la masse risquée

En conformité avec les dispositions réglementaires, le suivi des engagements est assuré par les structures nationales et régionales.

Mesure des risques

Pour mesurer les risques, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de différents outils permettant une approche agrégée, statique et dynamique :

- de l'exposition sur pays, un secteur d'activité, une contrepartie ou un groupe de contreparties ;
- de la production et des encours selon des axes adaptés aux lignes métiers concernés (cotation, marché, produits-crédits, secteurs d'activité, rémunération).

Chaque entité commerciale bénéficie d'outils d'information et peut ainsi vérifier quotidiennement le respect des plafonds alloués à chacune de ses contreparties.

Surveillance des risques de crédit

La filière risques contribue, au côté des autres acteurs concernés, à une surveillance *a minima* trimestrielle et formalisée de la qualité des risques de crédit sur chaque ligne de métiers.

Le dispositif de surveillance de la filière risques intervient, de manière indépendante de l'octroi, en complément et en coordination avec les actions menées principalement par le contrôle de premier niveau et le contrôle permanent. L'objectif est de détecter le plus en amont possible les situations à risques, à partir de critères définis par segments de clientèle et/ou par secteur d'activité, de manière informatique ou par l'intermédiaire des responsables opérationnels et engagements compétents.

Dans le cadre du règlement CRBF 93-05, les limites réglementaires banques et *corporate* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont déterminées en fonction des fonds propres réglementaires et des cotations internes des contreparties.

Les limites réglementaires sont suivies selon des modalités spécifiques (y compris fréquences) définies dans des procédures dédiées.

Le suivi des dépassements et des anomalies de fonctionnement de compte est assuré à travers des outils de détection avancée du risque (gestion des débiteurs/risques sensibles/remontées automatiques en recouvrement amiable,...), basés à la fois sur des critères externes et internes, notamment la cotation et le fonctionnement des comptes. Ces indicateurs visent à permettre une identification et une prise en charge des dossiers le plus en amont possible. Cette détection est automatisée, systématique et exhaustive.

Contrôle permanent des risques de crédit

La fonction de contrôle permanent réseau est indépendante de la fonction engagements. Elle assure un contrôle de second niveau sur le risque de crédit. Les contreparties présentant des signaux d'alertes sont passées en revue, et les entités cumulant des indicateurs négatifs sont identifiées. L'objectif du contrôle est de veiller à l'application de stratégies « risque » appropriées et à la mise en œuvre de mesures correctrices adaptées.

Une sécurité complémentaire est ainsi apportée à la gestion du risque de crédit.

Gestion de la masse risquée

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. S'appuyant sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014/règlement (UE) n° 575/2013). Elle se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés.

Détection de la masse risquée

La pratique consiste à identifier de manière exhaustive les créances à placer « sous masse risquée » puis à les affecter à la catégorie correspondant à leur situation : sensible (non déclassés), douteux, douteux compromis ou contentieux. Toutes les créances sont soumises à un traitement automatisé mensuel de détection en fonction d'indicateurs d'origine interne ou externe paramétrés dans le système d'information. Le déclassement, selon les critères réglementaires en vigueur, se fait de manière automatisée.

Passage en défaut, provisionnement, retour en sain

Les traitements de passage en défaut, provisionnement et reclassement en sain répondent aux règles prudentielles en vigueur avec une automatisation sur base mensuelle qui permet l'exhaustivité du processus. En novembre 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé la nouvelle définition du défaut de l'EBA sur le périmètre des expositions homologuées en méthode interne.

Le déploiement a ensuite été élargi sur les entités en méthode standard.

Gestion des clients déclassés en douteux, contentieux

Les contreparties concernées sont gérées de façon différenciée en fonction de la gravité de la situation : en agence par le chargé de clientèle ou par des équipes dédiées et spécialisées par marché, type de contrepartie, ou mode de recouvrement.

5.8.1.4 Liens entre les fonctions de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne

Crédit Mutuel Alliance Fédérale veille à une bonne séparation des fonctions d'octroi et de gestion des engagements avec celles de contrôle et d'audit des opérations. Cette séparation est assurée notamment par le rattachement de ces fonctions à des directions différentes et indépendantes :

- les fonctions d'octroi et de gestion des crédits, localisées à la direction des engagements groupe ;
- les fonctions de suivi et de contrôle du risque et de la conformité des opérations sont localisées à la direction des risques, du contrôle et de la conformité ;
- l'audit interne est localisé au sein de l'inspection générale – inspection réseaux, pour le contrôle de troisième niveau des opérations réalisées dans les réseaux et à l'inspection générale – audit métiers pour le contrôle de troisième niveau des engagements portés par les métiers spécialisés.

La direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité anime le dispositif de surveillance des crédits notamment *via* les commissions trimestrielles de surveillance des engagements et les commissions masses risquées pour le suivi des risques sensibles et des clients en défaut et *via* le suivi de la juste affectation aux différentes classes de risques des principaux engagements du groupe. Elle propose, en collaboration avec la direction des engagements, les lignes métiers concernés, les seuils d'alerte et les limites internes de risque de crédit et veille au bon fonctionnement du dispositif de suivi du risque de crédit et à l'information des instances exécutives et délibérantes sur le niveau des risques. *Via* le contrôle permanent, elle réalise les contrôles de second niveau des opérations de crédit et vérifie que les tâches de contrôle de premier niveau sont bien réalisées par les opérationnels et par la direction des engagements.

L'inspection générale s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif, y compris le dispositif de second niveau mis en place par la direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité, *via* des missions générales ou thématiques sur les engagements.

Le dispositif de gestion du risque de crédit, de contrôle des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne est décrit de manière détaillée dans les chapitres 5.3 Gestion des risques.

5.8.2 Expositions

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est orienté vers les formes les plus avancées de l'accord Bâle III en commençant par la clientèle de détail, son cœur de métier.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a autorisé le Crédit Mutuel à utiliser son système de notations internes pour le calcul de ses exigences de fonds propres réglementaires sur le risque de crédit :

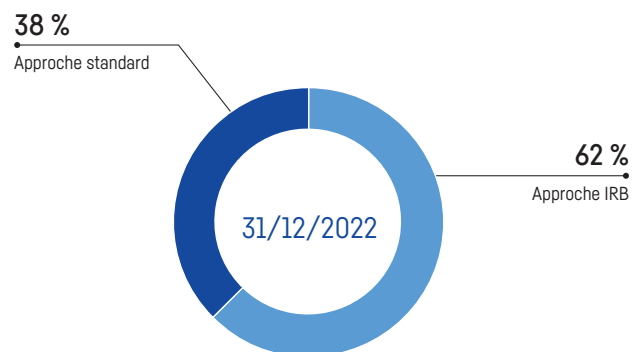
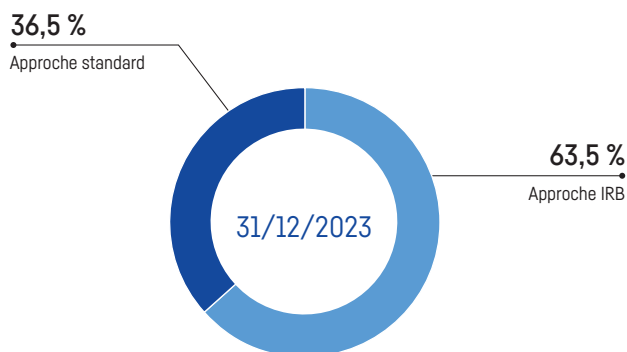
- en méthode avancée, à partir du 30 juin 2008, pour le portefeuille de la clientèle de détail ;
- en méthode fondation, à partir du 31 décembre 2008 pour le portefeuille banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31 décembre 2012 pour les portefeuilles *corporate* et le portefeuille banques ;
- en méthode avancée, à partir du 31 mars 2018, pour le portefeuille promotion immobilière.

Dans le cadre de l'exercice TRIM (Revue ciblée des modèles internes), la Banque centrale européenne a confirmé l'autorisation donnée au groupe Crédit Mutuel, sur le portefeuille des crédits habitat de la clientèle de détail en 2018, sur le portefeuille des entreprises et sociétés civiles de la clientèle de détail en 2019 ainsi que sur les portefeuilles des banques et des grands comptes *corporate* en 2020. En mars 2022, le Crédit Mutuel est repassé en méthode IRB-Fondation pour ses portefeuilles Grands Comptes (Large Corporate) et Banques.

Dans le cadre du plan de *roll out* (plan de passage en SNI), les projets d'utilisation de la méthode avancée sur les périmètres des filiales d'affacturage du groupe Crédit Mutuel en France, de Cofidis France, de Beobank en Belgique et de TARGOBANK AG sont engagés. Ces dernières représentent 9 % des expositions des portefeuilles réglementaires Établissements, Entreprises et Clientèle de détail.

Le pourcentage des expositions homologuées en méthode notations internes pour les portefeuilles réglementaires Établissements, Entreprises et Clientèle de détail s'élève à 79 % au 31 décembre 2023.

GRAPHIQUE 14 : PART DES EXPOSITIONS BRUTES EN MÉTHODE AVANCÉE ET STANDARD



5.8.3 Qualité de crédit des actifs

5.8.3.1 Expositions dépréciées et en souffrance (EU CRB-a)

Une définition unifiée du défaut a été mise en œuvre pour l'ensemble du groupe Crédit Mutuel. Basée sur l'alignement du prudentiel sur le comptable (CRC 2002-03), celle-ci se traduit par la correspondance entre la notion bâloise de créance en défaut et la notion comptable de créances douteuses et litigieuses. Les outils informatiques prennent en compte la contagion, permettant d'étendre le déclassement aux encours liés. Les contrôles réalisés tant par l'Inspection interne que par les commissaires aux comptes assurent la fiabilité du dispositif de recensement des défauts utilisés pour le calcul des exigences de fonds propres.

Depuis novembre 2019, Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe de franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros *retail*, 500 euros *corporate*) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de déployer la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 – elle consiste à présenter une autoévaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par Crédit Mutuel Alliance Fédérale en octobre 2019 ;
- étape 2 – elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (statut 3) et prudentiel.

Les définitions et informations chiffrées concernant les arriérés de paiements figurent également dans le rapport financier, partie « Arriérés de paiement ».

5.8.3.2 Dépréciations pour risque de crédit (EU CRB-c)

La norme IFRS 9 est entrée en vigueur de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018 et remplace la norme IAS 39 – Instruments financiers « Comptabilisation et évaluation ». Elle définit de nouvelles règles en matière de :

- classement et d'évaluation des instruments financiers (phase 1) ;
- dépréciation du risque de crédit des actifs financiers (phase 2) et de ;
- comptabilité de couverture, hors opérations de macrocouverture (phase 3).

À noter que Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'applique pas les dispositions transitoires relatives à la norme IFRS9 (les fonds propres, ratios de fonds propres et de levier reflètent déjà l'incidence totale de la norme IFRS9).

En application de la norme IFRS 9, Crédit Mutuel Alliance Fédérale répartit en trois catégories l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres :

- statut 1 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois [résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir] dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité [résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument] dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit aura été constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 : catégorie regroupant les actifs financiers douteux ou litigieux pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Cette catégorie équivaut au périmètre des encours anciennement dépréciés individuellement sous IAS 39.

En conséquence, et en conformité avec la position de l'ABE, l'ensemble des dépréciations pour risque de crédit du groupe correspondent à des dépréciations spécifiques.

Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*) ;
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*).

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à un statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe.

L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat.

Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Critères quantitatifs

Sur le portefeuille LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation d'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur le portefeuille HDP, les critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit ont évolué conformément aux recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne. Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a soit été multipliée par au moins 3 soit progressé de 400 bps depuis l'origination. Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés.

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

Statuts 1 et 2 – calcul des pertes attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et pas le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison [1 à 10 ans] pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique supérieure à 30 ans.

Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et collectivités et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits *revolving*, ils servent à convertir les encours hors bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, central et pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur cinq ans (validation

par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel). Ces scénarios sont élaborés par les économistes du Groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE). La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Crédit Mutuel. Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes d'un an découle notamment de celle déterminée sur la maturité un an.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. Une analyse est faite à chaque arrêté contrat par contrat. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Ajustement de modèle et post-modèle

Le calcul de pertes attendues tient compte d'un ajustement modèle, dont l'objectif est d'amoindrir l'effet positif des mesures de soutien de l'Etat (PGE et/ou moratoires) sur l'évaluation du risque de crédit des clients. Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a également déployé des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle ;
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques de transition climatique et/ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du groupe.

5.8.3.3 Expositions faisant l'objet d'une garantie d'état dans le cadre de la crise sanitaire

Dans le cadre du dispositif gouvernemental de soutien à l'économie en réponse à la crise sanitaire Covid-19 la garantie de l'État couvre un pourcentage du montant du capital, intérêts et accessoires restant dus de la créance jusqu'à l'échéance de son terme, sauf à ce qu'elle soit appelée avant lors d'un événement de crédit. Ce pourcentage varie de 70 % à 90 %.

Compte tenu de la composition du portefeuille, principalement orienté vers les TPE/PME, l'essentiel des PGE distribués au 31 décembre 2023 bénéficie d'une garantie de l'État à hauteur de 90 %.

TABLEAU 20 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT

Suite à l'abrogation des *guidelines* EBA relatives au suivi des conséquences sur le crédit du Covid-19 [EBA/GL/2020/07], le 16 décembre 2022, le tableau n'est plus attendu.

5.8.3.4 Expositions faisant l'objet d'un moratoire légal dans le cadre de la crise sanitaire

Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique les orientations EBA concernant les moratoires législatifs et non législatifs sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de Covid-19 [EBA/GL/2020/02].

Les orientations s'appliquent à compter du 2 avril 2020. Cette mesure a été introduite une première fois pour trois mois puis prolongée à septembre 2020 pour finalement être reconduite à compter de décembre 2020 et ce jusqu'à mars 2021.

Lors de la première vague de Covid-19, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de soutenir massivement sa clientèle d'entreprises et de professionnels en accordant des reports automatiques d'échéances.

TABLEAU 21 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES SUR LES REMBOURSEMENTS DE PRÊTS APPLIQUÉS EN RAISON DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Suite à l'abrogation des *guidelines* EBA relatives au suivi des conséquences sur le crédit du Covid-19 [EBA/GL/2020/07], le 16 décembre 2022, le tableau n'est plus attendu.

TABLEAU 22 : VOLUME DE PRÊTS ET AVANCES SOUMIS À DES MORATOIRES LÉGISLATIFS ET NON LÉGISLATIFS SELON L'ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

Suite à l'abrogation des *guidelines* EBA relatives au suivi des conséquences sur le crédit du Covid-19 [EBA/GL/2020/07], le 16 décembre 2022, le tableau n'est plus attendu.

5.8.3.5 Expositions restructurées (EU CRB-d)

La restructuration d'une exposition fait suite aux difficultés financières du débiteur et se traduit par des concessions du groupe à son égard (modification des termes du contrat tels que le taux ou la durée, abandon partiel, financement complémentaire qui n'aurait pas été accordé en l'absence de difficultés...). Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose dans ses systèmes d'information des moyens permettant d'identifier les expositions restructurées dans ses portefeuilles sains et en défaut. La notion de crédits restructurés est encadrée par un certain nombre de dispositions réglementaires :

- lignes directrices liées à la forbearance de l'EBA de mars 2015 ;
- règlement d'exécution (UE) 2017/1443 ;
- lignes directrices de la BCE relatives aux prêts non performants de mars 2017 ;
- orientations sur la gestion des expositions non performantes et des expositions restructurées EBA du 31/10/2018 réf EBA/GL/2018/06.

La restructuration ne se traduit pas par un passage en défaut (Statut 3) systématique et se traduit a minima par un passage en Statut 2.

Les tableaux ci-après répartissent les encours de créances et les provisions afférentes au 31 décembre 2023 selon leur secteur d'activité ou type de contrepartie, leur méthode de traitement bâlois et leur zone géographique.

TABLEAU 23 : ÉCHÉANCE DES EXPOSITIONS NETTES – BILAN ET HORS BILAN (EU CR1-A)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes d'expositions					Aucune échéance déclarée	Total
	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans			
Prêts et avances	191 971	107 606	227 226	292 378	11 500	830 680	
Titres de créance	1 099	4 645	15 315	12 187	17 156	50 402	
TOTAL	193 070	112 251	242 541	304 565	28 656	881 082	

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeurs nettes d'expositions					Aucune échéance déclarée	Total
	À vue	<= 1 an	> 1 an <= 5 ans	> 5 ans			
Prêts et avances	203 536	109 989	228 080	281 244	1 691	824 539	
Titres de créance	1 042	4 467	13 945	10 363	14 121	43 938	
TOTAL	204 578	114 456	242 025	291 607	15 811	868 477	

TABLEAU 24 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS RESTRUCTURÉES (EU CQ1)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours brut de créances restructurées performantes				Dépréciations cumulées, variations cumulées de JV sur risque de crédit et provisions		Collatéraux et garanties financières reçus sur encours restructurés	
	Encours brut de créances restructurées performantes	Encours non performants restructurés		Sur expositions performantes bénéficiant de mesures de restructuration	Total sur encours non performants restructurés		Collatéraux et garanties financières reçus sur des expositions non performantes avec des mesures de restructuration	
		Dont en défaut	Dont dépréciés					
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	2 183	3 891	3 891	3 891	-172	-1 631	2 726	1 412
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	3	4	4	4	0	-1	3	3
Établissements de crédit	6	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	99	98	98	98	-6	-75	96	19
Entreprises non financières	1 194	1 879	1 879	1 879	-52	-656	1 901	1 046
Ménages	880	1 909	1 909	1 909	-114	-900	725	344
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêts donnés	43	100	100	100	-4	0	46	0
TOTAL	2 226	3 991	3 991	3 991	-176	-1 631	2 772	1 412

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute/montant nominal des encours restructurés				Dépréciation et juste valeur négative cumulées liées au risque de crédit		Collatéral et garanties financières reçues sur les encours restructurés	
	Encours performants	Encours non performants		Sur encours restructurés performants	Sur encours restructurés non performants		Dont collatéral et garanties sur encours restructurés	
		Dont encours en défaut	Dont encours dépréciés					
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et avances	2 547	3 489	3 489	3 489	-196	-1 432	2 838	1 320
Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	2	5	5	5	0	-1	5	4
Établissements de crédit	2	0	0	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	67	85	85	85	-6	-68	64	16
Entreprises non financières	1 378	1 672	1 672	1 672	-56	-529	1 962	976
Ménages	1 098	1 726	1 726	1 726	-133	-834	807	324
Instruments de dettes	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements de prêts donnés	36	75	75	75	-1	0	27	0
TOTAL	2 583	3 564	3 564	3 564	-196	-1 432	2 866	1 320

TABLEAU 25 : QUALITÉ DE LA RENÉGOCIATION (FORBEARANCE) (EU CQ2)

Le taux de NPE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

TABLEAU 26 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES PAR DURÉE RESTANT À COURIR (EU CQ3)

31/12/2023 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal												
	Encours performants			Encours non performants									Dont encours en défaut
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	Impayés > 30 jours ≤ 90 jours		Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	Impayés > 90 jours ≤ 180 jours	Impayés > 180 jours ≤ 1 an	Impayés > 1 an	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans			
Dépôts auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	100 932	100 932	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts et avances	581 597	579 377	2 219	15 133	4 212	1 046	1 543	4 454	2 158	433	1 286	15 133	
Banques centrales	19	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	7 240	7 172	68	21	10	1	3	2	0	4	0	21	
Établissements de crédit	60 453	60 447	6	6	4	1	0	1	1	0	0	6	
Autres entreprises financières	17 575	17 558	18	199	59	5	9	40	69	9	8	199	
Entreprises non financières	251 148	249 793	1 355	8 596	2 572	426	649	3 172	761	242	774	8 596	
Dont PME	211 994	210 991	1 003	7 338	1 956	356	579	2 779	656	241	770	7 338	
Ménages	245 161	244 388	772	6 311	1 567	613	882	1 241	1 328	178	504	6 311	
Instruments de dettes	42 346	42 346	0	98	98	0	0	0	0	0	0	98	
Banques centrales	1 664	1 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	17 726	17 726	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Établissements de crédit	11 627	11 627	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	
Autres entreprises financières	9 497	9 497	0	2	2	0	0	0	0	0	0	2	
Entreprises non financières	1 832	1 832	0	95	95	0	0	0	0	0	0	95	
Engagements hors bilan	152 624	-	-	570	-	-	-	-	-	-	-	570	
Banques centrales	7	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0	
Administrations publiques	3 889	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0	
Établissements de crédit	41 500	-	-	47	-	-	-	-	-	-	-	47	
Autres entreprises financières	4 246	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4	
Entreprises non financières	75 323	-	-	471	-	-	-	-	-	-	-	471	
Ménages	27 660	-	-	48	-	-	-	-	-	-	-	48	
TOTAL	877 500	722 656	2 219	15 800	4 310	1 046	1 543	4 454	2 158	433	1 286	15 800	

31/12/2022 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal												
	Encours performants			Encours non performants									Dont encours en défaut
	Sans impayés ou impayés ≤ 30 jours	Impayés > 30 jours ≤ 90 jours		Probabilité d'impayés ou impayés ≤ 90 jours	Impayés > 90 jours ≤ 180 jours	Impayés > 180 jours ≤ 1 an	Impayés > 1 an	Impayés > 2 ans ≤ 5 ans	Impayés > 5 ans ≤ 7 ans	Impayés > 7 ans			
Dépôts auprès des banques centrales et autres dépôts à vue	115 106	115 106	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Prêts et avances	550 945	548 970	1 975	13 181	3 540	844	1 039	3 811	2 165	470	1 312	13 181	
Banques centrales	470	470	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	6 876	6 792	84	31	19	1	1	2	7	0	0	31	
Établissements de crédit	51 577	51 567	11	3	1	0	0	1	1	0	0	3	
Autres entreprises financières	11 825	11 815	10	174	21	4	4	60	70	6	9	174	
Entreprises non financières	244 831	243 548	1 282	7 334	2 150	357	310	2 706	754	270	786	7 334	
Dont PME	203 877	202 982	895	6 078	1 561	307	283	2 331	544	269	782	6 078	
Ménages	235 365	234 778	587	5 639	1 349	482	724	1 041	1 334	193	516	5 639	
Instruments de dettes	38 681	38 679	2	93	93	0	0	0	0	0	0	93	
Banques centrales	1 081	1 081	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	16 537	16 537	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Établissements de crédit	10 174	10 174	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	
Autres entreprises financières	9 164	9 164	0	2	2	0	0	0	0	0	0	2	
Entreprises non financières	1 725	1 723	2	91	91	0	0	0	0	0	0	91	
Engagements hors bilan	167 134	-	-	544	-	-	-	-	-	-	-	544	
Banques centrales	13	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0	
Administrations publiques	3 246	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-	0	
Établissements de crédit	55 100	-	-	87	-	-	-	-	-	-	-	87	
Autres entreprises financières	2 775	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	3	
Entreprises non financières	76 746	-	-	400	-	-	-	-	-	-	-	400	
Ménages	29 254	-	-	53	-	-	-	-	-	-	-	53	
TOTAL	871 866	702 755	1 977	13 818	3 634	844	1 039	3 811	2 165	470	1 312	13 818	

TABLEAU 27 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (EU CQ4)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours totaux/montant nominal brut					Dépréciations sur engagements hors bilan et sur garanties financières données	Variations négatives cumulées de JV dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
		Dont encours non performants		Dont encours soumis à dépréciation	Dépréciations cumulées		
			Dont encours en défaut				
Exposition au bilan	639 173	15 230	15 230	638 114	-10 195	-	0
France	506 878	10 679	10 679	506 028	-6 377	-	0
Allemagne	39 193	1 985	1 985	39 177	-2 081	-	0
Belgique	13 688	600	600	13 619	-455	-	0
États-Unis d'Amérique	11 407	61	61	11 404	-51	-	0
Suisse	11 199	432	432	11 190	-118	-	0
Luxembourg	10 701	148	148	10 650	-72	-	0
Royaume-Uni	4 904	63	63	4 899	-21	-	0
Espagne	4 302	329	329	4 294	-352	-	0
Irlande	3 751	17	17	3 748	-7	-	0
Italie	3 695	159	159	3 687	-157	-	0
Singapour	3 497	1	1	3 497	-1	-	0
Portugal	3 413	361	361	3 413	-321	-	0
Pays-Bas	2 963	10	10	2 948	-7	-	0
Japon	2 552	58	58	2 552	-10	-	0
Asutralie	2 352	1	1	2 352	-3	-	0
Canada	2 280	5	5	2 268	-4	-	0
Autres pays	12 398	320	320	12 387	-159	-	0
Exposition au hors-bilan	153 194	570	570	0	0	447	0
France	124 093	546	546	0	0	371	0
États-Unis d'Amérique	5 183	0	0	0	0	3	0
Allemagne	3 826	7	7	0	0	31	0
Suisse	3 385	1	1	0	0	5	0
Belgique	2 632	7	7	0	0	4	0
Luxembourg	2 047	7	7	0	0	11	0
Royaume-Uni	1 980	0	0	0	0	4	0
Pays-Bas	1 417	0	0	0	0	1	0
Irlande	1 384	0	0	0	0	0	0
Singapour	1 167	0	0	0	0	1	0
Australie	1 093	0	0	0	0	1	0
Espagne	1 079	0	0	0	0	0	0
Autres pays	3 908	2	2	0	0	17	0
TOTAL	792 367	15 800	15 800	638 114	-10 195	447	0

Les pays dont les expositions bilan ou hors bilan sont inférieurs à 1 milliard d'euros sont repris dans la ligne « Autres pays ».

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours totaux/montant nominal brut					Dépréciations sur engagements hors bilan et sur garanties financières données	Variations négatives cumulées de JV dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
	602 900	Dont encours non performants		Dont encours soumis à dépréciation	Dépréciations cumulées		
		13 274	Dont encours en défaut				
Exposition au bilan	602 900	13 274	13 274	602 116	-9 659	-	0
France	482 549	9 371	9 371	481 837	-6 130	-	0
Allemagne	33 949	1 805	1 805	33 949	-1 957	-	0
Belgique	12 692	621	621	12 657	-474	-	0
Suisse	10 408	293	293	10 408	-99	-	0
États-Unis d'Amérique	10 089	50	50	10 085	-54	-	0
Luxembourg	8 899	41	41	8 885	-52	-	0
Royaume-Uni	4 744	44	44	4 744	-24	-	0
Espagne	4 101	272	272	4 101	-311	-	0
Singapour	3 408	0	0	3 408	-1	-	0
Portugal	3 362	290	290	3 362	-281	-	0
Irlande	3 345	22	22	3 345	-7	-	0
Italie	3 339	111	111	3 339	-125	-	0
Pays-Bas	2 563	6	6	2 563	-7	-	0
Canada	2 539	6	6	2 524	-6	-	0
Australie	1 974	1	1	1 974	-3	-	0
Japon	1 863	70	70	1 863	-11	-	0
Hong-Kong	1 448	0	0	1 448	-1	-	0
Suède	1 021	1	1	1 021	-2	-	0
Autres pays	10 606	271	271	10 602	-115	-	0
Exposition au hors-bilan	167 677	544	544	0	0	399	0
France	139 629	521	521	-	-	336	-
Allemagne	5 402	7	7	-	-	32	-
États-Unis d'Amérique	4 105	0	0	-	-	3	-
Suisse	3 249	2	2	-	-	3	-
Belgique	2 500	8	8	-	-	3	-
Luxembourg	2 294	1	1	-	-	3	-
Royaume-Uni	1 739	0	0	-	-	6	-
Espagne	1 588	3	3	-	-	0	-
Pays-Bas	1 387	0	0	-	-	1	-
Autres pays	5 784	2	2	-	-	11	-
TOTAL	770 578	13 818	13 818	602 116	-9 659	399	0

Les pays dont les expositions bilan ou hors bilan sont inférieurs à 1 milliard d'euros sont repris dans la ligne « Autres pays ».

TABLEAU 28 : QUALITÉ DE CRÉDIT DES PRÊTS ET AVANCES ACCORDÉS À DES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES PAR BRANCHE D'ACTIVITÉ (EU CQ5)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute				Dépréciation cumulée	Variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit sur expositions non performantes
	Dont non performantes		Dont prêts et avances soumis à dépréciation			
		Dont en défaut				
Agriculture, sylviculture et pêche	9 252	297	297	9 252	-165	0
Industries extractives	591	17	17	591	-8	0
industrie manufacturière	17 262	886	886	17 262	-432	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 203	51	51	3 203	-29	0
Production et distribution d'eau	1 229	29	29	1 229	-19	0
Construction	13 224	817	817	13 224	-412	0
Commerce	22 072	1 166	1 166	22 072	-673	0
Transport et stockage	9 659	218	218	9 657	-113	0
Hébergement et restauration	6 193	569	569	6 193	-272	0
Information et communication	3 924	148	148	3 924	-66	0
Activités financières et d'assurance	14 785	556	556	14 785	-339	0
Activités immobilières	84 583	1 574	1 574	84 583	-845	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	23 508	1 047	1 047	23 508	-510	0
Activités de services administratifs et de soutien	8 709	297	297	8 709	-177	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	140	0	0	140	0	0
Enseignement	1 837	40	40	1 837	-23	0
Santé humaine et action sociale	10 814	137	137	10 814	-103	0
Arts, spectacles et activités récréatives	1 570	81	81	1 570	-42	0
Autres services	27 188	665	665	27 188	-418	0
TOTAL	259 744	8 596	8 596	259 742	-4 646	0

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Encours totaux				Dépréciations cumulées	Variations négatives cumulées de JV dues au risque de crédit sur les expositions non performantes
	Dont encours non performants		Dont encours non performants en défaut			
				Dont encours totaux soumis à dépréciation		
Agriculture, sylviculture et pêche	8 872	306	306	8 872	-186	0
Industries extractives	556	2	2	556	-2	0
Industrie manufacturière	18 655	839	839	18 655	-378	0
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	2 970	45	45	2 970	-29	0
Production et distribution d'eau	1 085	24	24	1 085	-16	0
Construction	13 851	600	600	13 851	-346	0
Commerce	22 527	1 098	1 098	22 527	-642	0
Transport et stockage	8 883	261	261	8 881	-119	0
Hébergement et restauration	6 228	513	513	6 228	-250	0
Information et communication	3 933	100	100	3 933	-58	0
Activités financières et d'assurance	14 104	335	335	14 104	-261	0
Activités immobilières	79 849	1 338	1 338	79 849	-877	0
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	21 950	828	828	21 950	-396	0
Activités de services administratifs et de soutien	8 285	304	304	8 285	-172	0
Administration publique et défense, sécurité sociale obligatoire	140	0	0	140	-1	0
Enseignement	1 768	36	36	1 768	-24	0
Santé humaine et action sociale	10 442	112	112	10 442	-110	0
Arts, spectacles et activités récréatives	1 535	74	74	1 535	-43	0
Autres services	26 531	517	517	26 531	-367	0
TOTAL	252 164	7 334	7 334	252 162	-4 276	0

TABLEAU 29 : EVALUATION DES SÛRETÉS : PRÊTS ET AVANCES (EU CQ6)

Le taux de NPE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

TABLEAU 30 : COLLATÉRAUX OBTENUS PAR PRISE DE POSSESSION ET PROCÉDURES D'EXÉCUTION (CQ7)

(en millions d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Collatéral obtenu par prise de possession (accumulée)			
	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives accumulées	Valeur à la comptabilisation initiale	Variations négatives accumulées
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Autres qu'immobilisations corporelles	16	-2	18	-2
<i>Biens immobiliers résidentiels</i>	16	-2	18	-2
<i>Immeubles commerciaux</i>	0	0	0	0
<i>Bien immobiliers</i>	0	0	0	0
<i>Instruments de capitaux propres et de dettes</i>	0	0	0	0
<i>Autres</i>	0	0	0	0
TOTAL	16	-2	18	-2

TABLEAU 31 : SÛRETÉS OBTENUES PAR PRISE DE POSSESSION ET EXÉCUTION : VENTILATION PAR DATE D'ÉMISSION (CQ8)

Le taux de NPE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

TABLEAU 32 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (EU CR1)

31/12/2023 (en millions d'euros)	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit						Collatéral et garanties financières reçues		
	Encours performants			Encours non performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants			Reprises partielles cumulées	Sur encours performants	Sur encours non performants
	Dont statut 1	Dont statut 2		Dont statut 2	Dont statut 3		Dont statut 1	Dont statut 2		Dont statut 2	Dont statut 3				
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	100 932	100 678	254	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24	0
Prêts et avances	581 597	548 561	32 915	15 133	0	14 865	-3 092	-1 494	-1 592	-7 013	0	-6 949	0	317 479	5 076
Banques centrales	19	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	7 240	7 094	146	21	0	17	-4	-1	-3	-3	0	-3	0	1 158	6
Établissements de crédit	60 453	60 449	5	6	0	6	-2	-2	0	-1	0	-1	0	1 525	1
Autres entreprises financières	17 575	16 818	742	199	0	198	-49	-28	-21	-126	0	-126	0	8 610	64
Entreprises non financières	251 148	233 096	17 972	8 596	0	8 375	-1 266	-508	-756	-3 379	0	-3 330	0	167 853	3 970
Dont : petites et moyennes entreprises	211 994	196 777	15 140	7 338	0	7 137	-1 047	-403	-643	-2 888	0	-2 842	0	151 081	3 367
Ménages	245 161	231 085	14 050	6 311	0	6 269	-1 771	-955	-813	-3 503	0	-3 490	0	138 333	1 035
Instruments de dettes	42 346	41 290	14	98	0	98	-22	-21	-1	-71	0	-68	0	0	0
Banques centrales	1 664	1 664	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations publiques	17 726	17 726	0	0	0	0	-6	-6	0	0	0	0	0	0	0
Établissements de crédit	11 627	11 498	0	1	0	1	-3	-3	0	-1	0	-1	0	0	0
Autres entreprises financières	9 497	9 230	1	2	0	2	-10	-10	0	-1	0	-1	0	0	0
Entreprises non financières	1 832	1 171	13	95	0	95	-3	-2	-1	-70	0	-67	0	0	0
Encours hors bilan	152 624	150 021	2 602	570	0	493	-260	-153	-107	-186	0	-186	-	22 421	169
Banques centrales	7	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	0	0
Administrations publiques	3 889	3 886	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-	531	0
Établissements de crédit	41 500	41 180	320	47	0	47	-5	-3	-2	-38	0	-38	-	131	4
Autres entreprises financières	4 246	4 173	74	4	0	4	-10	-7	-3	-1	0	-1	-	783	1
Entreprises non financières	75 323	73 968	1 354	471	0	396	-220	-122	-98	-145	0	-145	-	16 245	145
Ménages	27 660	26 808	852	48	0	47	-26	-21	-5	-2	0	-2	-	4 732	19
TOTAL	877 500	840 550	35 785	15 800	0	15 456	-3 374	-1 668	-1 701	-7 271	0	-7 204	0	339 925	5 245

Le Groupe Crédit Mutuel applique le droit local et les passages en perte ne sont comptabilisés qu'après l'extinction totale des droits à recouvrement.

	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciation cumulée et ajustement négatif de juste valeur attribuable au risque de crédit						Collatéral et garanties financières reçues			
	Encours performants		Encours non performants				Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours performants			Dépréciation cumulée et ajustement de juste valeur sur encours non performants			Reprises partielles cumulées	Sur encours performants	Sur encours non performants	
	Dont statut 1	Dont statut 2	Dont statut 2	Dont statut 3	Dont statut 1	Dont statut 2	Dont statut 2	Dont statut 3	Dont statut 2	Dont statut 3						
31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>																
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	115 106	114 638	469	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	
Prêts et avances	550 945	516 358	34 495	13 181	0	12 844	-3 296	-1 546	-1 745	-6 278	0	-6 214	0	308 100	4 262	
Banques centrales	470	470	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	6 876	6 773	103	31	0	26	-4	-1	-2	-4	0	-4	0	1 229	15	
Établissements de crédit	51 577	51 560	17	3	0	3	-4	-3	-1	-1	0	-1	0	838	1	
Autres entreprises financières	11 825	10 996	817	174	0	172	-43	-24	-19	-105	0	-104	0	7 462	64	
Entreprises non financières	244 831	223 655	21 127	7 334	0	7 041	-1 380	-513	-865	-2 896	0	-2 846	0	162 867	3 297	
Dont PME	203 877	185 545	18 287	6 078	0	5 824	-1 123	-389	-732	-2 466	0	-2 420	0	142 457	2 740	
Ménages	235 365	222 904	12 430	5 639	0	5 603	-1 867	-1 005	-858	-3 271	0	-3 259	0	135 704	885	
Instruments de dettes	38 681	37 884	27	93	0	93	-21	-20	-1	-64	0	-64	0	0	0	
Banques centrales	1 081	1 081	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	16 537	16 537	0	0	0	0	-5	-5	0	0	0	0	0	0	0	
Établissements de crédit	10 174	10 147	0	1	0	1	-3	-3	0	-1	0	-1	0	0	0	
Autres entreprises financières	9 164	9 150	1	2	0	2	-11	-11	0	-1	0	-1	0	0	0	
Entreprises non financières	1 725	969	26	91	0	91	-2	-1	-1	-62	0	-62	0	0	0	
Engagements hors bilan	167 134	163 425	3 708	544	0	533	-244	-142	-102	-156	0	-156	0	25 397	119	
Banques centrales	13	13	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Administrations publiques	3 246	3 244	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	696	0	
Établissements de crédit	55 100	54 240	860	87	0	87	-9	-3	-6	-18	0	-18	0	127	3	
Autres entreprises financières	2 775	2 691	84	3	0	3	-9	-7	-2	-2	0	-2	0	529	1	
Entreprises non financières	76 746	74 756	1 990	400	0	392	-199	-111	-87	-134	0	-134	0	17 653	96	
Ménages	29 254	28 481	773	53	0	52	-27	-21	-6	-2	0	-2	0	6 392	20	
TOTAL	871 866	832 306	38 699	13 818	0	13 471	-3 561	-1 708	-1 847	-6 498	0	-6 434	0	333 503	4 381	

TABLEAU 33 : VARIATIONS DE STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS (EU CR2)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Stock initial de prêts et avances non performants	13 181	11 723
Entrées dans les portefeuilles non performants	6 160	6 178
Sorties des portefeuilles non performants	-4 208	-4 720
<i>Sorties liées aux pertes</i>	-915	-1 392
<i>Sorties dues à d'autres raisons</i>	-3 294	-3 328
Stock final de prêts et avances non performants	15 133	13 181

TABLEAU 34 : VARIATIONS DE STOCK DE PRÊTS ET AVANCES NON PERFORMANTS ET RECOUVREMENTS NETS CUMULÉS ASSOCIÉS (EU CR2A)

Le taux de NPE de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dépasse pas le seuil de 5 %, ce tableau n'est donc pas produit.

5.8.4 Approche standard (EU CRD)

Les expositions traitées en méthode standard sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a recours aux évaluations des agences de notation *Standard & Poors*, *Moody's* et *Fitch* pour mesurer le risque souverain sur les expositions liées aux administrations et aux banques centrales. Dans le cas où plusieurs échelons de notation déduits des notations externes sont possibles, ils sont classés du plus favorable au moins favorable et le deuxième meilleur est retenu pour le calcul des risques pondérés.

Depuis septembre 2017, le groupe s'appuie notamment sur les estimations fournies par la Banque de France pour les expositions *corporate*.

La table de correspondance utilisée pour allier les échelons de qualité de crédit aux notes externes prises en compte est celle définie par les textes réglementaires.

TABLEAU 35 : VENTILATION DES EXPOSITIONS DANS LE CADRE DE L'APPROCHE STANDARD (EU CR5)

Catégories d'expositions (en millions d'euros) 31/12/2023	Pondérations																Total	Dont non notées
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres	Déduites		
1 - Administrations centrales ou banques centrale	126 507	0	0	0	1 117	0	205	0	0	37	0	604	0	0	0	0	128 469	0
2 - Administrations régionales ou locales	332	0	0	0	5 915	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 254	0
3 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	49 613	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	49 613	0
4 - Banques multilatérales de développement	616	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	616	0
5 - Organisations internationales	1 427	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 427	0
6 - Établissements (banques)	302	0	0	0	1 874	0	38	0	0	121	0	0	0	0	0	0	2 334	0
7 - Entreprises	0	0	0	0	710	0	1 968	0	0	24 690	25	0	0	0	0	0	27 393	0
8 - Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	47 255	0	0	0	0	0	0	0	47 255	0
9 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	0	0	9 616	3 024	0	1 674	778	0	0	0	0	0	0	15 092	0
10 - Expositions en défaut	7	0	0	0	0	0	0	0	0	2 702	889	0	0	0	0	0	3 599	0
11 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 238	0	0	0	0	0	2 238	0
12 - Obligations sécurisées (covered bond)	0	0	0	111	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	111	0
13 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	163	0	0	0	0	0	1	0	0	37	198	0	0	30	0	0	429	0
15 - Expositions sur actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	785	0	1	0	0	0	0	785	0
16 - Autres actifs	0	0	0	1	22	0	47	0	0	2 633	0	0	0	0	105	0	2 809	0
17 - TOTAL	178 966	0	0	112	9 637	9 616	5 289	0	48 929	31 783	3 350	604	0	30	105	0	288 424	0

Les totaux incluent les encours pondérés à 250 % correspondant aux encours d'actifs différés.

L'exposition sur les administrations et les banques centrales est quasiment exclusivement pondérée à 0 %. Les exigences de fonds propres associées à ce portefeuille témoignent d'un risque souverain limité à des contreparties de bonne qualité pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Catégories d'expositions (en millions d'euros) 31/12/2022	Pondérations																Total	Dont non notées
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	35 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	250 %	370 %	1 250 %	Autres	Déduites		
1 – Administrations centrales ou banques centrale	141 564	0	0	0	348	0	263	0	0	23	3	593	0	0	0	0	142 795	0
2 – Administrations régionales ou locales	259	0	0	0	5 785	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 043	0
3 – Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	42 583	0	0	0	44	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 627	0
4 – Banques multilatérales de développement	1 064	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 064	0
5 – Organisations internationales	1 063	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 063	0
6 – Établissements (banques)	16	0	0	0	1 881	0	49	0	0	11	0	0	0	0	0	0	1 958	0
7 – Entreprises	0	0	0	0	743	0	2 274	0	0	25 684	101	0	0	0	0	0	28 802	0
8 – Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	44 431	0	0	0	0	0	0	0	44 431	0
9 – Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0	0	0	0	0	11 547	2 462	0	1 554	906	0	0	0	0	0	0	16 468	0
10 – Expositions en défaut	13	0	0	0	0	0	0	0	0	2 137	879	0	0	0	0	0	3 028	0
11 – Expositions présentant un risque particulièrement élevé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 014	0	0	0	0	0	2 014	0
12 – Obligations sécurisées (covered bond)	0	0	0	85	0	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90	0
13 – Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
14 – Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	120	0	0	0	0	0	1	0	0	227	170	0	0	19	0	0	538	0
15 – Expositions sur actions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	450	0	1	0	0	0	0	450	0
16 – Autres actifs	0	0	0	2	13	0	45	0	0	2 670	0	0	0	0	76	0	2 805	0
17 – TOTAL	186 681	0	0	86	8 815	11 547	5 100	0	45 984	32 107	3 167	593	0	19	76	0	294 176	0

5.8.5 Systèmes de notations internes (EU CRE)

5.8.5.1 Dispositif de notation et paramètres

Les algorithmes de notation ainsi que les modèles experts ont été développés afin d'améliorer l'évaluation des risques de crédit du groupe et de répondre aux exigences réglementaires relatives aux approches de notation interne.

La définition des méthodologies de notation est réalisée sous la responsabilité de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel pour l'ensemble des portefeuilles. Néanmoins, les entités régionales sont directement impliquées dans la réalisation et la validation des chantiers des groupes de travail sur des sujets spécifiques ainsi que sur les travaux relatifs à la qualité des données et la recette des applicatifs. Ainsi, les travaux d'homologation engagés dans les filiales s'appuient sur l'expertise de la structure concernée, sur les équipes de leur maison mère (Risque et Finance), ainsi que sur les équipes de la Confédération Nationale.

Au total, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel est commun à l'ensemble du groupe.

La probabilité de défaut (PD) est la probabilité qu'une contrepartie fasse défaut sur une période d'un an. Les contreparties du groupe éligibles aux approches internes sont notées par un système unique qui se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque ;
- des grilles de cotation élaborées par des experts.

La discrimination et la bonne qualification du risque sont assurées par ces modèles. L'échelle de valeurs reflète la progressivité du risque et se décompose en onze positions dont neuf saines (A+, A-, B+, B-, C+, C-, D+, D-, E+) et trois pour le défaut (E-, E= et F).

Sur les périmètres corporate dit « de masse » et retail, à l'issue du processus interne de notation, chaque emprunteur se voit attribuer une cotation. À partir de celle-ci ainsi que d'autres caractéristiques, les emprunteurs sains sont regroupés en classes homogènes de risque, préalablement au processus de mesure du paramètre réglementaire PD. Les analyses de regroupement sont menées sur les segments définis dans le cadre de la modélisation des algorithmes. Les probabilités de défaut d'une classe de risque sont ensuite estimées à partir des taux de défaut historiques constatés sur les expositions appartenant à cette classe, à partir d'un historique de plus de dix années d'observations. Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte de l'incertitude des estimations.

Sur les autres périmètres, trop peu de défauts sont disponibles pour garantir la pertinence et la robustesse d'estimations statistiques. Les probabilités de défaut associées aux notes internes sont calibrées à partir de données externes.

La perte en cas défaut (LGD) est le rapport entre la perte subie sur une exposition en raison du défaut d'une contrepartie et le montant exposé au moment du défaut, intégrant également les tirages complémentaires effectués après le passage en défaut.

Des modèles internes d'estimation de la LGD ont été développés par le groupe et homologués sur les catégories d'exposition corporate de masse et retail.

Sur les périmètres corporate « de masse » et retail, la LGD est calculée par classes définies selon le type de prêt et la nature des sûretés, le type d'emprunteur et des caractéristiques de fonctionnement. L'estimation de la LGD s'appuie sur les récupérations mensuelles actualisées observées pour chaque classe.

Des marges de prudence sont prises en compte afin de tenir compte des incertitudes des estimations et du caractère downturn de la LGD. Les calculs reposent sur un historique interne de défauts et de pertes de plus de 15 ans.

Le facteur de conversion (CCF) correspond au rapport entre la partie actuellement non tirée d'une ligne de crédit qui pourrait être utilisée et serait donc exposée en cas de défaut et la partie actuellement non tirée de cette ligne de crédit.

Pour les portefeuilles *corporate* de masse et de clientèle de détail, le groupe Crédit Mutuel calcule les facteurs de conversion (CCF) selon une

méthode interne homologuée pour les engagements de financement. Pour les engagements de garantie et la catégorie d'exposition Banque, des valeurs réglementaires (méthode standard) sont appliquées.

Sur le périmètre *corporate* et *retail*, les CCF internes sont estimés à partir des CCF historiques moyens pondérés par le nombre de contrats, en opérant une segmentation basée sur l'axe produit et des caractéristiques de fonctionnement. Ils sont calibrés sur des données internes.

Les paramètres utilisés pour le calcul des risques pondérés sont nationaux et s'appliquent à toutes les entités du groupe.

5.8.5.2 Cartographie des modèles

Paramètre modélisé	Catégorie d'exposition	Portefeuilles	Nombre de modèles	Méthodologie
PD	Établissements	Institutions financières	2 modèles : Banques, <i>covered bonds</i>	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
		Entreprises	Grands comptes (GC) [CA > 500 M€]	6 modèles selon le type de contrepartie et le secteur
	<i>Corporate</i> « de masse » [CA < 500 M€]		3 modèles	Modèles de type quantitatif avec grilles qualitatives à dire d'expert
			Financements d'acquisition grands comptes	1 modèle
	Financements d'acquisition <i>corporate</i>		1 modèle	Modèles de type quantitatif combinés à des grilles qualitatives à dire d'expert
	Financements spécialisés		FS d'actifs : 6 modèles selon le type d'actif,	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives
			FS de projets : 4 modèles selon le secteur,	
			FS Immobiliers : 1 modèle	
	Autres <i>corporates</i>	2 modèles : Foncières, Assurances	Modèles de type expert basés sur des grilles comportant des variables qualitatives et quantitatives	
	Retail	Particuliers	6 modèles selon le type de prêt (crédit immobilier, compte courant débiteur, etc.)	Modèles de type quantitatif
		Personnes Morales	4 modèles selon la typologie client	Modèles de type quantitatif
		Entrepreneurs Individuels	3 modèles selon le type de profession (commerçants, artisans, etc.)	Modèles de type quantitatif
		Agriculteurs	6 modèles selon l'état du compte et le type d'activité (cyclique ou non)	Modèles de type quantitatif
		Associations	1 modèle	Modèles de type quantitatif
		SCI	1 modèle	Modèles de type quantitatif
LGD	Entreprises	<i>Corporate</i> « de masse »	1 modèle appliqué à 11 segments selon le type de prêt, la nature des sûretés, l'algorithme de notation et des caractéristique de fonctionnement	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
	Retail		1 modèle appliqué à 24 segments selon le type de prêt, la nature des sûretés, l'algorithme de notation et des caractéristique de fonctionnement	Modèles de type quantitatif s'appuyant sur les flux de récupérations internes
CCF	Entreprises	<i>Corporate</i> « de masse »	1 modèle appliqué à 5 segments selon le type de prêt et des caractéristique de fonctionnement	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes
	Retail		1 modèle appliqué à 12 segments selon le type de prêt et des caractéristique de fonctionnement	Modèle quantitatif, calibrage des CCF à partir des données internes

TABLEAU 36 : APPROCHE NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD (EU CR6) – IRBA

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0

31/12/2023 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ENTREPRISES					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	4 930	1 304	0	5 236
	0,25 à < 0,50	13 971	2 708	0	14 586
	0,50 à < 0,75	5 294	345	39	5 457
	0,75 à < 2,50	24 938	5 235	41	26 067
	dont [0,75 à < 1,75]	18 148	3 718	40	18 889
	dont [1,75 à < 2,50]	6 789	1 518	43	7 178
	2,50 à < 10,00	12 201	2 351	45	12 574
	dont [2,50 à < 5,00]	8 928	1 827	46	9 253
	dont [5,00 à < 10,00]	3 273	524	44	3 321
	10,00 à < 100,00	1 670	255	36	1 551
	dont [10,00 à < 20,00]	758	92	42	718
	dont [20,00 à < 30,00]	842	152	43	759
	dont [30,00 à < 100,00]	70	11	32	75
	100,00 (défaut)	2 331	238	78	1 968
	Sous-total	65 335	12 435	42	67 439
<i>Dont : Financements spécialisés</i>					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0

	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,24	2 146	26,62	2,5	1 424	27	3	1
	0,38	8 347	23,32	2,5	4 329	30	13	6
	0,67	3 029	19,38	2,5	1 705	31	7	4
	1,40	14 826	23,87	2,5	13 195	51	86	66
	1,17	10 585	24,42	2,5	9 267	49	54	36
	2,01	4 241	22,41	2,5	3 928	55	32	29
	4,36	6 374	24,88	2,5	9 558	76	133	142
	3,47	4 496	25,80	2,5	6 830	74	83	97
	6,85	1 878	22,32	2,5	2 728	82	51	46
	19,97	1 252	23,59	2,5	1 768	114	72	103
	12,06	560	24,55	2,5	756	105	21	35
	25,70	632	23,13	2,5	929	123	45	65
	37,81	60	18,93	2,6	83	111	5	3
	100,00	2 055	67,08	2,5	843	43	1 275	1 115
	4,89	38 029	25,04	2,5	32 822	49	1 590	1 439
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0

31/12/2023 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
<i>Dont : PME</i>					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	2 397	503	0	2 483
	0,25 à < 0,50	8 734	1 056	0	8 937
	0,50 à < 0,75	4 296	287	43	4 435
	0,75 à < 2,50	13 716	1 575	45	13 887
	dont [0,75 à < 1,75]	10 499	1 147	43	10 598
	dont [1,75 à < 2,50]	3 217	428	47	3 289
	2,50 à < 10,00	5 421	623	52	5 428
	dont [2,50 à < 5,00]	4 315	502	52	4 344
	dont [5,00 à < 10,00]	1 106	121	54	1 084
	10,00 à < 100,00	790	72	43	730
	dont [10,00 à < 20,00]	413	40	44	393
	dont [20,00 à < 30,00]	377	32	0	337
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	39	0
	100,00 (défaut)	1 214	91	88	1 065
	Sous-total	36 569	4 207	46	36 966
CLIENTÈLE DE DÉTAIL					
	0 à < 0,15	183 905	18 138	26	188 573
	dont [0 à < 0,10]	126 054	14 528	25	129 630
	dont [0,10 à < 0,15]	57 851	3 610	32	58 943
	0,15 à < 0,25	4 807	1 827	25	5 244
	0,25 à < 0,50	45 362	4 807	30	46 220
	0,50 à < 0,75	20 012	2 002	31	19 578
	0,75 à < 2,50	31 818	5 057	33	32 510
	dont [0,75 à < 1,75]	23 861	2 969	32	23 883
	dont [1,75 à < 2,50]	7 957	2 089	33	8 627
	2,50 à < 10,00	18 165	1 862	34	17 935
	dont [2,50 à < 5,00]	8 800	908	34	8 800
	dont [5,00 à < 10,00]	9 364	954	35	9 135
	10,00 à < 100,00	5 981	313	40	5 751
	dont [10,00 à < 20,00]	2 267	154	38	2 185
	dont [20,00 à < 30,00]	2 951	95	44	2 977
	dont [30,00 à < 100,00]	763	64	40	589
	100,00 (défaut)	5 513	151	66	4 986
	Sous-total	315 565	34 157	29	320 798

	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,24	1 411	26,67	2,5	565	23	2	1
	0,36	5 844	23,07	2,5	2 255	25	8	3
	0,67	2 543	18,60	2,5	1 259	28	6	4
	1,42	9 207	25,11	2,5	6 498	47	49	38
	1,22	7 129	25,28	2,5	4 782	45	32	22
	2,09	2 078	24,54	2,5	1 717	52	16	16
	4,06	3 666	25,79	2,5	3 529	65	56	58
	3,34	2 785	26,30	2,5	2 760	64	38	37
	6,92	881	23,71	2,5	769	71	18	21
	18,66	779	23,56	2,5	692	95	32	33
	12,08	389	23,96	2,5	346	88	11	13
	26,35	390	23,10	2,5	346	103	21	20
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	100,00	1 359	63,92	2,5	480	45	653	482
	4,56	24 809	25,13	2,5	15 279	41	804	618
	0,07	4 552 587	15,52	0,0	5 558	3	21	17
	0,05	3 643 688	15,16	0,0	2 722	2	9	6
	0,13	908 899	16,31	0,0	2 836	5	12	11
	0,18	432 735	21,24	0,0	343	7	2	1
	0,32	1 229 074	18,51	0,0	4 658	10	27	34
	0,54	304 526	21,86	0,0	3 251	17	23	52
	1,48	1 154 779	21,67	0,0	9 137	28	104	207
	1,24	681 206	22,73	0,0	6 349	27	69	139
	2,14	473 573	18,75	0,0	2 788	32	34	68
	5,07	653 330	24,68	0,0	9 394	52	227	408
	3,55	316 862	23,57	0,0	4 052	46	72	129
	6,54	336 468	25,74	0,0	5 342	58	154	280
	21,02	241 450	22,06	0,0	4 990	87	274	362
	14,50	89 931	23,51	0,0	1 675	77	77	115
	23,04	133 096	18,66	0,0	2 808	94	127	163
	35,02	18 423	33,86	0,0	507	86	70	85
	100,00	174 955	55,72	0,0	1 945	39	2 633	2 218
	2,49	8 743 436	18,31	0,0	39 276	12	3 311	3 300

31/12/2023

(en millions d'euros)

Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	156 973	3 943	36	158 382
dont [0 à < 0,10]	107 110	2 812	36	108 125
dont [0,10 à < 0,15]	49 863	1 131	35	50 257
0,15 à < 0,25	893	45	32	907
0,25 à < 0,50	35 643	796	35	35 919
0,50 à < 0,75	11 995	231	35	12 075
0,75 à < 2,50	20 442	729	34	20 688
dont [0,75 à < 1,75]	14 485	422	33	14 624
dont [1,75 à < 2,50]	5 957	307	35	6 064
2,50 à < 10,00	9 994	238	33	10 073
dont [2,50 à < 5,00]	5 221	128	34	5 264
dont [5,00 à < 10,00]	4 773	110	32	4 809
10,00 à < 100,00	3 649	49	35	3 666
dont [10,00 à < 20,00]	1 212	23	36	1 220
dont [20,00 à < 30,00]	2 363	24	35	2 371
dont [30,00 à < 100,00]	73	2	27	74
100,00 (défaut)	2 279	24	35	2 289
Sous-total	241 870	6 055	35	243 999
Dont : PME				
0 à < 0,15	12 819	303	32	12 917
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	12 819	303	32	12 917
0,15 à < 0,25	411	16	26	415
0,25 à < 0,50	7 876	203	32	7 940
0,50 à < 0,75	1 293	37	28	1 303
0,75 à < 2,50	7 779	265	31	7 860
dont [0,75 à < 1,75]	6 053	210	31	6 118
dont [1,75 à < 2,50]	1 725	55	31	1 742
2,50 à < 10,00	3 259	126	31	3 297
dont [2,50 à < 5,00]	1 539	59	31	1 557
dont [5,00 à < 10,00]	1 720	67	30	1 740
10,00 à < 100,00	963	16	34	968
dont [10,00 à < 20,00]	457	9	36	460
dont [20,00 à < 30,00]	436	4	33	437
dont [30,00 à < 100,00]	70	2	26	71
100,00 (défaut)	612	4	31	613
Sous-total	35 011	970	31	35 314

	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	0,07	1 046 623	14,01	0,0	4 347	3	16	14
	0,04	747 470	13,43	0,0	2 051	2	7	5
	0,13	299 153	15,24	0,0	2 296	5	10	9
	0,18	7 748	15,94	0,0	53	6	0	0
	0,31	219 301	15,81	0,0	3 281	9	18	25
	0,55	91 186	16,75	0,0	1 790	15	11	31
	1,49	113 939	17,27	0,0	5 717	28	53	133
	1,21	78 879	17,72	0,0	3 631	25	32	79
	2,17	35 060	16,19	0,0	2 086	34	21	54
	4,99	57 203	18,42	0,0	5 987	59	94	233
	3,62	30 031	17,97	0,0	2 627	50	34	85
	6,49	27 172	18,91	0,0	3 360	70	59	149
	20,29	23 487	17,20	0,0	3 600	98	129	205
	13,84	7 304	17,74	0,0	1 105	91	30	59
	23,15	15 807	16,50	0,0	2 382	100	91	135
	35,05	376	31,09	0,0	113	153	8	11
	100,00	18 430	45,86	0,0	903	39	981	619
	1,70	1 577 917	15,22	0,0	25 677	11	1 302	1 260
	0,13	70 274	16,09	0,0	506	4	3	2
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,13	70 274	16,09	0,0	506	4	3	2
	0,18	3 269	15,64	0,0	20	5	0	0
	0,40	37 296	17,19	0,0	768	10	5	7
	0,53	6 486	27,44	0,0	247	19	2	3
	1,39	37 480	19,27	0,0	1 970	25	21	44
	1,16	28 778	19,91	0,0	1 452	24	15	29
	2,18	8 702	17,00	0,0	518	30	6	15
	5,66	15 531	23,07	0,0	2 182	66	42	96
	3,85	7 402	22,44	0,0	828	53	13	26
	7,28	8 129	23,64	0,0	1 354	78	29	70
	21,75	5 433	19,39	0,0	874	90	41	78
	14,19	2 493	20,02	0,0	403	88	13	30
	27,55	2 601	16,74	0,0	361	83	20	36
	35,05	339	31,69	0,0	110	155	8	11
	100,00	4 262	46,00	0,0	200	33	267	169
	3,33	180 031	18,72	0,0	6 768	19	382	400

31/12/2023

(en millions d'euros)

Dont : Non-PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	144 154	3 641	36	145 465
dont [0 à < 0,10]	107 110	2 812	36	108 125
dont [0,10 à < 0,15]	37 044	828	36	37 340
0,15 à < 0,25	482	29	36	493
0,25 à < 0,50	27 767	592	36	27 978
0,50 à < 0,75	10 702	194	36	10 772
0,75 à < 2,50	12 664	464	35	12 828
dont [0,75 à < 1,75]	8 432	212	35	8 506
dont [1,75 à < 2,50]	4 232	252	36	4 322
2,50 à < 10,00	6 736	112	36	6 776
dont [2,50 à < 5,00]	3 682	69	36	3 707
dont [5,00 à < 10,00]	3 054	43	36	3 069
10,00 à < 100,00	2 686	33	36	2 698
dont [10,00 à < 20,00]	755	14	35	760
dont [20,00 à < 30,00]	1 927	20	36	1 935
dont [30,00 à < 100,00]	3	0	36	3
100,00 (défaut)	1 667	20	36	1 676
Sous-total	206 859	5 085	36	208 685
Dont : Revolving				
0 à < 0,15	3 670	9 584	5	4 114
dont [0 à < 0,10]	2 984	8 562	5	3 380
dont [0,10 à < 0,15]	686	1 022	5	734
0,15 à < 0,25	645	993	5	693
0,25 à < 0,50	1 515	1 705	5	1 598
0,50 à < 0,75	314	262	5	327
0,75 à < 2,50	1 517	1 140	5	1 576
dont [0,75 à < 1,75]	840	688	5	876
dont [1,75 à < 2,50]	676	452	5	701
2,50 à < 10,00	782	340	6	801
dont [2,50 à < 5,00]	427	215	5	439
dont [5,00 à < 10,00]	355	125	6	362
10,00 à < 100,00	257	51	6	260
dont [10,00 à < 20,00]	113	26	6	114
dont [20,00 à < 30,00]	143	25	6	144
dont [30,00 à < 100,00]	1	0	5	1
100,00 (défaut)	180	1	5	180
Sous-total	8 881	14 075	5	9 550

	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	0,07	976 349	13,82	0,0	3 841	3	14	12
	0,04	747 470	13,43	0,0	2 051	2	7	5
	0,13	228 879	14,94	0,0	1 790	5	7	7
	0,18	4 479	16,20	0,0	33	7	0	0
	0,29	182 005	15,42	0,0	2 514	9	12	18
	0,55	84 700	15,46	0,0	1 542	14	9	27
	1,55	76 459	16,05	0,0	3 747	29	32	89
	1,24	50 101	16,15	0,0	2 178	26	17	50
	2,17	26 358	15,86	0,0	1 569	36	15	39
	4,67	41 672	16,15	0,0	3 805	56	51	137
	3,53	22 629	16,09	0,0	1 799	49	21	58
	6,05	19 043	16,22	0,0	2 006	65	30	79
	19,77	18 054	16,42	0,0	2 726	101	88	127
	13,63	4 811	16,36	0,0	702	92	17	29
	22,15	13 206	16,44	0,0	2 021	104	71	98
	35,13	37	16,94	0,0	3	108	0	0
	100,00	14 168	45,80	0,0	703	42	714	450
	1,42	1 397 886	14,63	0,0	18 909	9	920	860
	0,07	840 513	32,60	0,0	66	2	1	1
	0,06	736 585	32,60	0,0	46	1	1	0
	0,13	103 928	32,60	0,0	20	3	0	0
	0,17	135 067	32,60	0,0	23	3	0	0
	0,35	265 605	32,61	0,0	97	6	2	2
	0,55	42 451	32,60	0,0	28	9	1	1
	1,46	295 156	32,60	0,0	287	18	7	6
	1,07	153 099	32,60	0,0	128	15	3	2
	1,94	142 057	32,60	0,0	159	23	4	3
	4,72	148 219	32,61	0,0	334	42	12	9
	3,43	77 586	32,61	0,0	149	34	5	4
	6,28	70 633	32,60	0,0	185	51	7	5
	18,90	51 033	32,61	0,0	240	92	16	9
	15,71	21 241	32,60	0,0	98	85	6	3
	21,30	29 504	32,60	0,0	141	97	10	6
	36,72	288	34,09	0,0	1	111	0	0
	99,99	30 038	57,12	0,0	117	65	94	116
	3,16	1 808 082	33,07	0,0	1 193	12	134	142

31/12/2023 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
<i>Dont : Autre - clientèle de détail</i>					
	0 à < 0,15	23 262	4 611	63	26 077
	dont [0 à < 0,10]	15 961	3 154	70	18 126
	dont [0,10 à < 0,15]	7 302	1 457	49	7 952
	0,15 à < 0,25	3 269	788	51	3 644
	0,25 à < 0,50	8 203	2 306	46	8 703
	0,50 à < 0,75	7 703	1 509	35	7 176
	0,75 à < 2,50	9 859	3 188	42	10 246
	dont [0,75 à < 1,75]	8 536	1 859	42	8 383
	dont [1,75 à < 2,50]	1 323	1 329	43	1 862
	2,50 à < 10,00	7 388	1 285	42	7 061
	dont [2,50 à < 5,00]	3 153	566	45	3 097
	dont [5,00 à < 10,00]	4 236	719	40	3 965
	10,00 à < 100,00	2 076	213	50	1 825
	dont [10,00 à < 20,00]	942	105	47	851
	dont [20,00 à < 30,00]	445	47	70	461
	dont [30,00 à < 100,00]	689	61	40	514
	100,00 (défaut)	3 054	126	72	2 516
	Sous-total	64 814	14 027	50	67 249
<i>Dont : PME</i>					
	0 à < 0,15	2 358	559	31	2 466
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	2 358	559	31	2 466
	0,15 à < 0,25	2 257	397	35	2 370
	0,25 à < 0,50	3 963	1 223	28	3 744
	0,50 à < 0,75	6 353	1 310	31	5 696
	0,75 à < 2,50	7 481	1 423	32	6 976
	dont [0,75 à < 1,75]	6 760	1 250	32	6 229
	dont [1,75 à < 2,50]	720	172	32	748
	2,50 à < 10,00	6 103	1 004	33	5 562
	dont [2,50 à < 5,00]	2 408	406	33	2 232
	dont [5,00 à < 10,00]	3 695	598	33	3 330
	10,00 à < 100,00	1 619	163	40	1 329
	dont [10,00 à < 20,00]	757	81	41	650
	dont [20,00 à < 30,00]	174	21	40	167
	dont [30,00 à < 100,00]	688	61	40	513
	100,00 (défaut)	2 383	87	83	1 830
	Sous-total	32 517	6 166	32	29 973

	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	0,07	2 665 451	22,05	0,0	1 146	4	4	2
	0,05	2 159 633	22,24	0,0	625	3	2	1
	0,13	505 818	21,61	0,0	521	7	2	1
	0,18	289 920	20,40	0,0	266	7	1	1
	0,33	744 168	27,08	0,0	1 280	15	8	8
	0,53	170 889	29,96	0,0	1 433	20	12	21
	1,46	745 684	28,88	0,0	3 133	31	43	68
	1,31	449 228	30,43	0,0	2 590	31	34	57
	2,12	296 456	21,89	0,0	542	29	9	11
	5,22	447 908	32,70	0,0	3 073	44	121	166
	3,43	209 245	31,81	0,0	1 276	41	33	40
	6,62	238 663	33,40	0,0	1 797	45	87	126
	22,80	166 930	30,31	0,0	1 151	63	129	148
	15,28	61 386	30,57	0,0	472	56	41	52
	23,05	87 785	25,42	0,0	285	62	27	22
	35,02	17 759	34,27	0,0	393	76	62	74
	100,00	126 487	64,60	0,0	925	37	1 557	1 484
	5,27	5 357 437	27,43	0,0	12 406	18	1 875	1 898
	0,13	87 390	22,62	0,0	137	6	1	1
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,13	87 390	22,62	0,0	137	6	1	1
	0,18	20 512	17,18	0,0	130	5	1	0
	0,34	81 021	31,66	0,0	557	15	4	4
	0,53	88 354	31,92	0,0	1 152	20	10	18
	1,46	126 289	31,11	0,0	2 131	31	32	56
	1,37	109 540	32,31	0,0	1 953	31	28	51
	2,23	16 749	21,13	0,0	177	24	4	5
	5,36	105 572	34,39	0,0	2 411	43	102	149
	3,39	40 159	33,96	0,0	909	41	25	33
	6,68	65 413	34,67	0,0	1 502	45	77	116
	24,19	47 632	31,70	0,0	825	62	104	130
	15,39	19 783	31,57	0,0	349	54	32	46
	25,13	10 291	24,25	0,0	83	50	10	10
	35,02	17 558	34,28	0,0	392	76	62	74
	100,00	48 785	63,50	0,0	699	38	1 111	1 057
	8,68	605 555	32,14	0,0	8 042	27	1 364	1 414

31/12/2023 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
<i>Dont : Non-PME</i>					
	0 à < 0,15	20 904	4 052	67	23 611
	dont [0 à < 0,10]	15 961	3 154	69	18 126
	dont [0,10 à < 0,15]	4 944	898	60	5 485
	0,15 à < 0,25	1 012	392	67	1 274
	0,25 à < 0,50	4 240	1 083	66	4 960
	0,50 à < 0,75	1 350	200	65	1 480
	0,75 à < 2,50	2 378	1 766	51	3 270
	dont [0,75 à < 1,75]	1 775	608	62	2 155
	dont [1,75 à < 2,50]	603	1 157	44	1 115
	2,50 à < 10,00	1 286	281	76	1 499
	dont [2,50 à < 5,00]	745	160	75	865
	dont [5,00 à < 10,00]	541	121	77	634
	10,00 à < 100,00	457	50	81	496
	dont [10,00 à < 20,00]	185	25	66	201
	dont [20,00 à < 30,00]	271	25	95	294
	dont [30,00 à < 100,00]	1	0	47	1
	100,00 (défaut)	670	39	48	686
	Sous-total	32 297	7 862	63	37 275
ACTIONS					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0
TOTAL		380 900	46 593	32	388 236

	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	0,07	2 578 061	21,99	0,0	1 008	4	3	2
	0,05	2 159 633	22,24	0,0	625	3	2	1
	0,13	418 428	21,15	0,0	384	7	1	1
	0,17	269 408	26,39	0,0	136	11	1	0
	0,32	663 147	23,62	0,0	722	15	4	3
	0,55	82 535	22,43	0,0	281	19	2	3
	1,44	619 395	24,12	0,0	1 002	31	11	13
	1,13	339 688	25,01	0,0	637	30	6	6
	2,04	279 707	22,41	0,0	365	33	5	6
	4,70	342 336	26,47	0,0	662	44	19	17
	3,54	169 086	26,28	0,0	366	42	8	7
	6,30	173 250	26,72	0,0	295	47	11	10
	19,07	119 298	26,59	0,0	326	66	25	19
	14,90	41 603	27,35	0,0	123	61	8	6
	21,86	77 494	26,08	0,0	202	69	17	13
	35,56	201	28,84	0,0	1	84	0	0
	100,01	77 702	67,52	0,0	225	33	446	427
	2,52	4 751 882	23,64	0,0	4 363	12	511	484
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0	8 781 465	0,0	2,5	72 098	19	4 901	4 739

5

Les administrations centrales et banques centrales sont durablement en approche standard, les financements spécialisés en méthode slotting criteria et les actions en méthode de pondération simple.

31/12/2022

(en millions d'euros)

**ADMINISTRATIONS CENTRALES
ET BANQUES CENTRALES**

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)				
0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0

31/12/2022

(en millions d'euros)

ENTREPRISES

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0	0	0
0,50 à < 0,75	24 536	6 291	47	26 588
0,75 à < 2,50	21 741	4 564	48	22 150
dont [0,75 à < 1,75]	14 009	2 676	47	13 921
dont [1,75 à < 2,50]	7 732	1 888	49	8 230
2,50 à < 10,00	14 185	2 943	49	14 617
dont [2,50 à < 5,00]	10 749	2 174	48	11 103
dont [5,00 à < 10,00]	3 437	770	51	3 514
10,00 à < 100,00	1 931	268	52	1 814
dont [10,00 à < 20,00]	1 329	204	53	1 286
dont [20,00 à < 30,00]	43	6	45	46
dont [30,00 à < 100,00]	559	58	48	482
100,00 (défaut)	2 013	205	83	1 765
Sous-total	64 406	14 272	48	66 925
<i>Dont : Financements spécialisés</i>				
0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	0	0	0	0
0,25 à < 0,50	0	0	0	0
0,50 à < 0,75	0	0	0	0
0,75 à < 2,50	0	0	0	0
dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
2,50 à < 10,00	0	0	0	0
dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
10,00 à < 100,00	0	0	0	0
dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
100,00 (défaut)	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0

31/12/2022 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
<i>Dont : PME</i>					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	14 155	1 879	53	14 657
	0,75 à < 2,50	13 097	1 943	52	13 016
	dont [0,75 à < 1,75]	8 815	1 327	50	8 648
	dont [1,75 à < 2,50]	4 283	615	57	4 368
	2,50 à < 10,00	7 068	1 064	56	7 140
	dont [2,50 à < 5,00]	5 794	862	55	5 888
	dont [5,00 à < 10,00]	1 274	203	58	1 252
	10,00 à < 100,00	1 229	141	51	1 152
	dont [10,00 à < 20,00]	906	113	52	882
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	323	28	49	270
	100,00 (défaut)	1 012	85	91	930
	Sous-total	36 561	5 112	54	36 895
CLIENTÈLE DE DÉTAIL					
	0 à < 0,15	120 462	15 899	34	125 835
	dont [0 à < 0,10]	117 965	12 329	34	122 125
	dont [0,10 à < 0,15]	2 498	3 570	34	3 710
	0,15 à < 0,25	37 546	3 449	38	38 742
	0,25 à < 0,50	51 357	5 209	35	52 535
	0,50 à < 0,75	22 994	3 660	34	22 510
	0,75 à < 2,50	39 170	5 974	38	39 963
	dont [0,75 à < 1,75]	24 854	3 347	38	25 370
	dont [1,75 à < 2,50]	14 316	2 627	37	14 594
	2,50 à < 10,00	22 626	2 587	39	22 431
	dont [2,50 à < 5,00]	11 313	1 320	39	11 380
	dont [5,00 à < 10,00]	11 314	1 267	39	11 051
	10,00 à < 100,00	6 908	466	39	6 647
	dont [10,00 à < 20,00]	2 900	263	39	2 826
	dont [20,00 à < 30,00]	2 446	119	42	2 491
	dont [30,00 à < 100,00]	1 562	85	37	1 331
	100,00 (défaut)	4 974	149	62	4 610
	Sous-total	306 037	37 393	36	313 274

	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
	0,64	9 130	20	2,5	4 161	28	19	18
	1,47	8 799	20	2,5	4 851	37	39	40
	1,21	6 007	20	2,5	3 051	35	21	22
	2,00	2 792	20	2,5	1 801	41	18	18
	4,06	4 692	21	2,5	3 651	51	60	74
	3,34	3 736	21	2,5	2 862	49	40	49
	7,43	956	21	2,5	789	63	19	25
	18,78	932	21	2,5	954	83	46	65
	15,04	588	21	2,5	703	80	28	43
	0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
	30,99	344	21	2,5	251	93	18	21
	100,00	1 230	60	2,5	607	65	516	464
	4,67	24 783	21	2,5	14 224	39	679	661
	0,07	3 352 463	14	0,0	3 202	3	12	11
	0,07	2 146 728	14	0,0	3 059	3	11	10
	0,11	1 205 735	23	0,0	143	4	1	1
	0,20	762 531	15	0,0	2 280	6	11	14
	0,35	955 203	17	0,0	5 006	10	31	32
	0,61	753 402	19	0,0	3 274	15	27	34
	1,42	1 356 531	18	0,0	8 822	22	103	177
	1,02	820 957	18	0,0	4 743	19	46	70
	2,12	535 574	18	0,0	4 079	28	56	107
	5,21	649 746	18	0,0	9 175	41	217	441
	3,50	347 246	18	0,0	4 102	36	73	143
	6,96	302 500	19	0,0	5 073	46	144	298
	20,70	336 689	18	0,0	4 688	71	251	473
	14,57	130 627	19	0,0	1 817	64	77	145
	21,29	171 643	17	0,0	1 923	77	90	173
	32,63	34 419	19	0,0	948	71	83	154
	100,00	164 844	53	0,0	1 594	35	2 333	2 162
	2,62	8 331 409	17	0,0	38 040	12	2 984	3 344

31/12/2022

(en millions d'euros)

Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	68 557	2 280	39	69 453
dont [0 à < 0,10]	68 439	2 246	39	69 322
dont [0,10 à < 0,15]	118	34	40	131
0,15 à < 0,25	25 560	752	39	25 856
0,25 à < 0,50	35 260	964	40	35 644
0,50 à < 0,75	12 459	413	40	12 626
0,75 à < 2,50	23 082	849	40	23 421
dont [0,75 à < 1,75]	14 864	504	40	15 065
dont [1,75 à < 2,50]	8 218	345	40	8 356
2,50 à < 10,00	12 592	378	41	12 745
dont [2,50 à < 5,00]	6 681	215	40	6 768
dont [5,00 à < 10,00]	5 910	163	41	5 977
10,00 à < 100,00	4 074	83	41	4 108
dont [10,00 à < 20,00]	1 634	51	41	1 655
dont [20,00 à < 30,00]	1 719	21	40	1 728
dont [30,00 à < 100,00]	721	11	41	725
100,00 (défaut)	2 075	26	40	2 085
Sous-total	183 660	5 746	40	185 938
Dont : PME				
0 à < 0,15	0	0	0	0
dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
0,15 à < 0,25	1 872	53	39	1 893
0,25 à < 0,50	9 555	256	41	9 659
0,50 à < 0,75	7 569	254	41	7 673
0,75 à < 2,50	6 116	280	41	6 231
dont [0,75 à < 1,75]	3 742	160	41	3 807
dont [1,75 à < 2,50]	2 374	120	41	2 424
2,50 à < 10,00	3 946	192	42	4 026
dont [2,50 à < 5,00]	2 129	111	41	2 175
dont [5,00 à < 10,00]	1 817	81	42	1 851
10,00 à < 100,00	1 420	42	42	1 438
dont [10,00 à < 20,00]	827	32	42	840
dont [20,00 à < 30,00]	181	3	41	183
dont [30,00 à < 100,00]	412	7	41	415
100,00 (défaut)	567	4	40	569
Sous-total	31 047	1 082	41	31 489

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,07	493 856	14	0,0	1 774	3	6	6
0,07	492 438	14	0,0	1 768	3	6	6
0,11	1 418	17	0,0	6	5	0	0
0,20	167 866	14	0,0	1 512	6	7	10
0,36	222 572	16	0,0	3 406	10	20	21
0,60	58 393	17	0,0	1 821	14	13	18
1,37	151 090	16	0,0	5 468	23	51	100
0,96	102 736	15	0,0	2 851	19	23	41
2,10	48 354	16	0,0	2 618	31	28	58
4,99	73 669	16	0,0	6 370	50	101	277
3,44	38 133	16	0,0	2 848	42	37	94
6,75	35 536	16	0,0	3 522	59	64	183
20,48	26 170	16	0,0	3 455	84	131	296
14,48	9 359	16	0,0	1 325	80	39	88
21,01	12 445	15	0,0	1 488	86	53	124
32,90	4 366	16	0,0	642	89	39	84
100,00	17 779	46	0,0	669	32	898	634
2,25	1 211 395	15	0,0	24 475	13	1 227	1 361
0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
0,19	12 944	14	0,0	88	5	1	1
0,34	51 166	18	0,0	889	9	6	4
0,60	35 882	18	0,0	1 037	14	8	11
1,62	29 923	19	0,0	1 644	26	19	30
1,19	18 837	19	0,0	832	22	8	13
2,29	11 086	19	0,0	812	33	10	17
5,21	18 985	19	0,0	2 085	52	40	79
3,51	9 974	19	0,0	936	43	14	27
7,20	9 011	19	0,0	1 149	62	25	52
19,97	7 966	18	0,0	1 138	79	51	113
12,95	4 392	18	0,0	630	75	20	46
21,96	1 040	18	0,0	160	88	7	17
33,31	2 534	17	0,0	348	84	24	50
100,01	4 060	47	0,0	226	40	250	175
3,97	160 926	19	0,0	7 107	23	374	411

31/12/2022

(en millions d'euros)

Dont : Non-PME

Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
0 à < 0,15	68 557	2 280	39	69 453
dont [0 à < 0,10]	68 439	2 246	39	69 322
dont [0,10 à < 0,15]	118	34	40	131
0,15 à < 0,25	23 688	699	39	23 963
0,25 à < 0,50	25 705	709	39	25 985
0,50 à < 0,75	4 890	159	40	4 953
0,75 à < 2,50	16 966	569	39	17 191
dont [0,75 à < 1,75]	11 123	345	39	11 258
dont [1,75 à < 2,50]	5 844	225	39	5 932
2,50 à < 10,00	8 645	186	39	8 718
dont [2,50 à < 5,00]	4 552	104	39	4 593
dont [5,00 à < 10,00]	4 093	82	39	4 126
10,00 à < 100,00	2 653	41	40	2 670
dont [10,00 à < 20,00]	807	19	40	814
dont [20,00 à < 30,00]	1 538	18	39	1 545
dont [30,00 à < 100,00]	308	4	39	310
100,00 (défaut)	1 508	22	40	1 517
Sous-total	152 613	4 665	39	154 449
Dont : Revolving				
0 à < 0,15	2 839	8 309	20	4 509
dont [0 à < 0,10]	1 772	5 824	20	2 942
dont [0,10 à < 0,15]	1 067	2 485	20	1 567
0,15 à < 0,25	651	1 042	20	861
0,25 à < 0,50	1 107	1 596	20	1 428
0,50 à < 0,75	888	1 070	20	1 103
0,75 à < 2,50	1 560	1 317	20	1 824
dont [0,75 à < 1,75]	862	777	20	1 018
dont [1,75 à < 2,50]	698	540	20	807
2,50 à < 10,00	692	369	20	766
dont [2,50 à < 5,00]	425	247	20	475
dont [5,00 à < 10,00]	266	123	20	291
10,00 à < 100,00	350	98	20	370
dont [10,00 à < 20,00]	137	53	20	147
dont [20,00 à < 30,00]	208	43	20	216
dont [30,00 à < 100,00]	6	2	20	6
100,00 (défaut)	156	2	20	157
Sous-total	8 243	13 803	20	11 017

	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	0,07	493 856	14	0,0	1 774	3	6	6
	0,07	492 438	14	0,0	1 768	3	6	6
	0,11	1 418	17	0,0	6	5	0	0
	0,20	154 922	14	0,0	1 424	6	7	9
	0,36	171 406	15	0,0	2 518	10	14	17
	0,61	22 511	16	0,0	784	16	5	7
	1,28	121 167	14	0,0	3 824	22	32	70
	0,89	83 899	14	0,0	2 019	18	15	28
	2,02	37 268	14	0,0	1 806	30	17	42
	4,89	54 684	14	0,0	4 285	49	61	199
	3,40	28 159	14	0,0	1 912	42	23	67
	6,55	26 525	14	0,0	2 373	58	38	131
	20,75	18 204	14	0,0	2 317	87	80	183
	16,05	4 967	15	0,0	694	85	19	42
	20,90	11 405	14	0,0	1 328	86	46	107
	32,35	1 832	15	0,0	295	95	15	34
	100,00	13 719	45	0,0	443	29	649	459
	1,90	1 050 469	14	0,0	17 368	11	853	950
	0,09	723 925	31	0,0	78	2	1	1
	0,07	472 524	31	0,0	45	2	1	0
	0,11	251 401	31	0,0	33	2	1	0
	0,20	106 211	31	0,0	30	3	1	0
	0,30	210 011	31	0,0	70	5	1	1
	0,55	182 616	31	0,0	87	8	2	2
	1,56	306 663	31	0,0	315	17	9	8
	1,09	160 691	31	0,0	135	13	3	3
	2,16	145 972	31	0,0	180	22	5	5
	4,84	132 012	31	0,0	296	39	11	12
	3,83	79 460	31	0,0	158	33	6	5
	6,49	52 552	31	0,0	137	47	6	7
	17,51	75 225	31	0,0	293	79	20	19
	11,51	28 994	31	0,0	96	65	5	4
	21,16	45 309	31	0,0	190	88	14	14
	32,23	922	31	0,0	6	101	1	1
	100,02	26 661	54	0,0	35	22	82	103
	2,75	1 763 324	31	0,0	1 204	11	127	146

31/12/2022 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
<i>Dont : Autre - clientèle de détail</i>					
	0 à < 0,15	49 066	5 310	53	51 872
	dont [0 à < 0,10]	47 754	4 258	49	49 861
	dont [0,10 à < 0,15]	1 313	1 052	66	2 012
	0,15 à < 0,25	11 335	1 655	48	12 025
	0,25 à < 0,50	14 990	2 648	43	15 464
	0,50 à < 0,75	9 647	2 176	40	8 782
	0,75 à < 2,50	14 528	3 808	44	14 717
	dont [0,75 à < 1,75]	9 128	2 066	45	9 286
	dont [1,75 à < 2,50]	5 400	1 742	42	5 431
	2,50 à < 10,00	9 343	1 839	43	8 921
	dont [2,50 à < 5,00]	4 206	858	44	4 137
	dont [5,00 à < 10,00]	5 137	981	41	4 784
	10,00 à < 100,00	2 483	285	46	2 170
	dont [10,00 à < 20,00]	1 129	159	45	1 023
	dont [20,00 à < 30,00]	519	55	60	547
	dont [30,00 à < 100,00]	835	71	37	599
	100,00 (défaut)	2 742	122	68	2 367
	Sous-total	114 134	17 844	46	116 319
<i>Dont : PME</i>					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	1 482	415	33	1 518
	0,25 à < 0,50	6 129	1 422	34	5 953
	0,50 à < 0,75	7 498	1 560	33	6 269
	0,75 à < 2,50	8 967	1 694	35	8 091
	dont [0,75 à < 1,75]	5 208	1 036	35	4 807
	dont [1,75 à < 2,50]	3 759	659	35	3 284
	2,50 à < 10,00	6 816	1 226	38	6 072
	dont [2,50 à < 5,00]	2 723	534	37	2 475
	dont [5,00 à < 10,00]	4 093	692	38	3 597
	10,00 à < 100,00	1 677	180	36	1 299
	dont [10,00 à < 20,00]	807	103	36	667
	dont [20,00 à < 30,00]	79	9	32	78
	dont [30,00 à < 100,00]	791	68	36	554
	100,00 (défaut)	2 025	76	81	1 632
	Sous-total	34 594	6 573	35	30 834

	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	0,06	2 134 682	14	0,0	1 349	3	5	4
	0,06	1 181 766	14	0,0	1 246	2	4	4
	0,11	952 916	18	0,0	103	5	0	0
	0,20	488 454	15	0,0	738	6	4	4
	0,35	522 620	18	0,0	1 530	10	9	10
	0,64	512 393	21	0,0	1 366	16	12	14
	1,48	898 778	20	0,0	3 039	21	43	69
	1,10	557 530	19	0,0	1 757	0	20	25
	2,15	341 248	20	0,0	1 282	0	23	44
	5,54	444 065	21	0,0	2 509	28	105	152
	3,58	229 653	20	0,0	1 096	26	30	44
	7,24	214 412	21	0,0	1 413	30	75	108
	21,67	235 294	21	0,0	940	43	100	158
	15,16	92 274	22	0,0	396	39	33	53
	22,22	113 889	19	0,0	245	45	23	36
	32,31	29 131	22	0,0	299	50	43	70
	100,00	120 404	60	0,0	890	38	1 352	1 425
	3,20	5 356 690	17	0,0	12 361	11	1 630	1 836
	0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0	0,0	0	0	0	0
	0,19	66 971	20	0,0	98	6	1	1
	0,33	71 236	22	0,0	631	11	4	4
	0,66	126 900	23	0,0	996	16	9	11
	1,60	128 069	23	0,0	1 841	23	30	36
	1,19	73 805	23	0,0	1 007	21	13	16
	2,19	54 264	23	0,0	834	25	16	21
	5,89	115 183	23	0,0	1 778	29	83	105
	3,56	41 517	23	0,0	681	27	20	25
	7,50	73 666	23	0,0	1 097	31	62	80
	23,75	47 652	23	0,0	572	44	70	111
	16,19	20 241	23	0,0	258	39	25	40
	27,65	1 476	22	0,0	36	47	5	7
	32,30	25 935	23	0,0	277	50	41	65
	100,00	43 193	60	0,0	719	44	925	968
	8,08	599 204	25	0,0	6 634	22	1 122	1 236

31/12/2022 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
<i>Dont : Non-PME</i>					
	0 à < 0,15	49 066	5 310	53	51 872
	dont [0 à < 0,10]	47 754	4 258	49	49 861
	dont [0,10 à < 0,15]	1 313	1 052	66	2 012
	0,15 à < 0,25	9 853	1 241	53	10 508
	0,25 à < 0,50	8 861	1 226	53	9 511
	0,50 à < 0,75	2 149	616	59	2 513
	0,75 à < 2,50	5 562	2 114	50	6 626
	dont [0,75 à < 1,75]	3 920	1 030	54	4 479
	dont [1,75 à < 2,50]	1 642	1 084	47	2 147
	2,50 à < 10,00	2 527	613	53	2 848
	dont [2,50 à < 5,00]	1 483	324	55	1 662
	dont [5,00 à < 10,00]	1 044	289	49	1 186
	10,00 à < 100,00	806	105	62	871
	dont [10,00 à < 20,00]	322	56	61	356
	dont [20,00 à < 30,00]	440	45	66	469
	dont [30,00 à < 100,00]	44	3	47	46
	100,00 (défaut)	717	45	46	736
	Sous-total	79 541	11 270	53	85 485
ACTIONS					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0
TOTAL		370 443	51 665	39	380 198

	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	0,06	2 134 682	14	0,0	1 349	3	5	4
	0,06	1 181 766	14	0,0	1 246	2	4	4
	0,11	952 916	18	0,0	103	5	0	0
	0,20	421 483	14	0,0	640	6	3	4
	0,35	451 384	15	0,0	899	9	5	6
	0,59	385 493	17	0,0	370	15	3	3
	1,34	770 709	15	0,0	1 198	18	14	33
	0,99	483 725	16	0,0	750	17	7	10
	2,08	286 984	15	0,0	448	21	7	23
	4,79	328 882	16	0,0	731	26	22	47
	3,61	188 136	16	0,0	415	25	10	19
	6,46	140 746	16	0,0	316	27	12	28
	18,58	187 642	19	0,0	369	42	30	47
	13,21	72 033	20	0,0	138	39	9	13
	21,31	112 413	18	0,0	209	45	18	29
	32,47	3 196	17	0,0	22	48	2	5
	100,01	77 211	60	0,0	171	23	428	457
	1,43	4 757 486	15	0,0	5 727	7	508	600
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	0	0	0	0	0
	-	8 369 069	-	2,5	70 701	19	4 348	4 747

TABLEAU 36 BIS : APPROCHE NI – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET ÉCHELLE DE PD (EU CR6) IRBF

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
Échelle de PD					
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	26 252	2 173	25	25 469
	dont [0 à < 0,10]	17 662	2 070	25	16 882
	dont [0,10 à < 0,15]	8 590	103	29	8 588
	0,15 à < 0,25	748	236	66	825
	0,25 à < 0,50	444	275	56	304
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	398	26	46	410
	dont [0,75 à < 1,75]	398	26	46	410
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	9	25	50	21
	dont [2,50 à < 5,00]	9	25	50	21
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	50	0
	10,00 à < 100,00	119	161	28	164
	dont [10,00 à < 20,00]	16	0	0	16
	dont [20,00 à < 30,00]	102	161	28	148
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	2	0	0	1
	Sous-total	27 971	2 895	32	27 194
ENTREPRISES					
	0 à < 0,15	5 293	11 967	60	12 657
	dont [0 à < 0,10]	1 708	4 420	62	4 535
	dont [0,10 à < 0,15]	3 585	7 547	59	8 122
	0,15 à < 0,25	6 178	10 707	20	12 481
	0,25 à < 0,50	7 817	12 182	58	14 564
	0,50 à < 0,75	7 558	7 348	0	11 108
	0,75 à < 2,50	2 874	1 454	56	3 594
	dont [0,75 à < 1,75]	2 874	1 454	56	3 594
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	3 322	1 409	55	3 995
	dont [2,50 à < 5,00]	3 322	1 409	55	3 995
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	911	633	67	1 239
	dont [10,00 à < 20,00]	911	633	67	1 239
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	1 032	97	92	1 022
	Sous-total	34 985	45 797	59	60 660

	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
	0,05	215	38,18	2,5	5 208	20	5	2
	0,02	155	34,76	2,5	1 415	8	1	2
	0,10	60	44,90	2,5	3 792	44	4	0
	0,22	49	45,14	2,4	564	68	1	0
	0,42	33	45,26	2,5	285	94	1	0
	0,00	1	0,00	0,0	0	117	0	0
	0,98	43	45,00	2,5	530	129	2	0
	0,98	43	45,00	2,5	530	129	2	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	2,68	21	45,07	2,8	36	169	0	0
	2,68	21	45,07	2,8	36	169	0	0
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	19,62	45	45,00	2,6	484	295	14	2
	10,14	1	45,03	0,0	41	250	1	0
	20,67	44	45,00	2,6	443	300	14	2
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	100,89	3	45,40	2,3	0	0	1	1
	0,20	410	38,62	2,5	7 107	26	24	6
	-	-	-	-	-	-	-	-
	0,09	220	44,76	2,5	3 831	30	5	3
	0,05	83	44,96	2,5	1 028	23	1	1
	0,11	137	44,65	2,5	2 802	35	4	3
	0,20	197	43,54	2,5	5 875	47	11	4
	0,33	367	44,82	2,5	9 153	63	22	111
	0,73	258	44,84	2,5	10 051	90	36	18
	1,40	227	43,48	2,5	3 961	110	22	7
	1,40	227	43,48	2,5	3 961	110	22	7
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	3,91	233	45,00	2,5	6 108	153	70	29
	3,91	233	45,00	2,5	6 108	153	70	29
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	10,13	71	44,89	2,5	2 648	214	68	92
	10,13	71	44,89	2,5	2 648	214	56	92
	0,00	0	0,00	0,0	0	0	0	0
	0,00	0	0,00	2,5	0	0	12	0
	100,00	50	45,00	2,5	0	0	546	529
	2,51	1 623	44,49	2,5	41 626	69	780	794

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>		Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ACTIONS					
	Échelle de PD				
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0
TOTAL		62 956	48 691	57	87 855

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)					
	0 à < 0,15	24 782	2 169	26	25 348
	dont [0 à < 0,10]	17 312	2 010	26	17 868
	dont [0,10 à < 0,15]	7 470	159	19	7 479
	0,15 à < 0,25	823	268	34	913
	0,25 à < 0,50	45	178	23	64
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	260	204	70	403
	dont [0,75 à < 1,75]	260	204	70	403
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	115	39	31	127
	dont [2,50 à < 5,00]	115	39	31	127
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	19	67	35	42
	dont [10,00 à < 20,00]	18	0	0	18
	dont [20,00 à < 30,00]	2	67	35	25
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	6	7	50	9
	Sous-total	26 051	2 932	30	26 907
ENTREPRISES					
	0 à < 0,15	10 648	20 903	61	23 602
	dont [0 à < 0,10]	4 595	10 834	63	11 581
	dont [0,10 à < 0,15]	6 052	10 069	59	12 021
	0,15 à < 0,25	239	1	21	240
	0,25 à < 0,50	7 582	13 549	55	14 753
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	9 516	7 557	62	13 300
	dont [0,75 à < 1,75]	9 516	7 557	62	13 300
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	3 152	1 275	57	3 643
	dont [2,50 à < 5,00]	3 152	1 275	57	3 643
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	1 265	570	56	1 267
	dont [10,00 à < 20,00]	1 265	570	56	1 267
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	844	178	82	891
	Sous-total	33 247	44 034	59	57 696

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondéré (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,04	221	39	3	4 847	19	4	2
0,02	155	36	3	1 545	9	1	2
0,10	66	45	3	3 302	44	3	0
0,22	48	47	3	644	71	1	0
0,38	29	46	2	58	91	0	1
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,98	36	45	2	526	130	2	0
0,98	36	45	2	526	130	2	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
2,67	22	45	3	214	169	2	1
2,67	22	45	3	214	169	2	1
0,00	0	0	0	0	0	0	0
18,66	38	45	2	125	294	4	2
15,85	1	45	0	50	285	1	0
20,68	37	45	2	74	300	2	2
0,00	0	0	0	0	0	0	0
99,71	9	45	2	0	0	5	0
0,14	403	39	3	6 414	24	17	8
0,09	381	44	3	7 256	31	10	7
0,07	185	43	3	2 881	25	3	3
0,12	196	45	3	4 375	36	6	4
0,22	15	45	3	122	51	0	0
0,33	342	45	3	9 279	63	22	112
0,00	0	0	0	0	0	0	0
1,08	443	44	3	13 512	102	64	22
1,08	443	44	3	13 512	102	64	22
0,00	0	0	0	0	0	0	0
3,32	223	45	3	5 312	146	54	38
3,32	223	45	3	5 312	146	54	38
0,00	0	0	0	0	0	0	0
15,86	71	45	3	3 150	249	90	120
15,86	70	45	3	3 150	249	90	120
0,00	1	0	0	0	265	0	0
0,00	0	0	2	0	0	0	0
100,00	61	45	2	0	0	302	288
2,48	1 536	44	3	38 630	67	542	587

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen pondéré	Exposition après CCF et après ARC
ACTIONS					
	0 à < 0,15	0	0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0	0	0
	Sous-total	0	0	0	0
TOTAL		59 298	46 966	57	84 603

PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne pondérée (en années)	Montant d'exposition pondéré après facteurs supplétifs	Densité du montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées	Corrections de valeur et provisions
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
0,00	0	0	0	0	0	0	0
1,73	1 939	43	3	45 044	88	559	630

5.8.5.3 *Backtesting*

Le suivi de la qualité du système de notation interne fait l'objet de procédures nationales qui détaillent les thèmes explorés, les seuils d'alertes et les responsabilités des intervenants. Ces documents sont mis à jour par la direction des risques de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel autant que de besoin en fonction des décisions entérinées.

Le *reporting* de suivi des modèles de notation de masse s'articule autour de trois principaux volets que sont :

- l'étude de la stabilité ;
- les performances ;
- les diverses analyses complémentaires.

Ce *reporting* est réalisé sur chaque modèle de notation de masse sur base trimestrielle et complété par des travaux de suivi et de contrôles semestriels et annuels dont les niveaux de détails sont plus importants (analyse de l'ensemble des éléments constituant chacun des modèles).

Concernant les grilles expertes, le dispositif comprend un suivi annuel complet fondé sur la réalisation de tests de performance (analyse des concentrations de notes, des matrices de transition, de concordance avec le système de notation externe).

Le suivi annuel des probabilités de défaut s'effectue préalablement à toute nouvelle estimation du paramètre réglementaire. Selon les portefeuilles, celui-ci est complété par un suivi intermédiaire, réalisé sur base semestrielle. Il consiste principalement à s'assurer que le taux de défaut par classe de risque se situe dans l'intervalle de confiance autour de la PD.

Les dispositifs de suivi de la LGD et des CCF sont annuels et ont pour principal objectif de valider, à l'échelle de chaque segment, les valeurs prises par ces paramètres. Concernant la perte en cas de défaut, cette validation s'effectue notamment en vérifiant la robustesse des méthodes de calcul des marges de prudence et en confrontant les estimateurs de LGD aux dernières données et aux réalisations. Pour le CCF, la validation s'effectue par confrontation des estimateurs aux derniers CCF observés.

5.8.5.4 Contrôles permanent et périodique

Le plan de contrôle permanent du dispositif réglementaire bâlois du groupe Crédit Mutuel comporte deux niveaux. À l'échelle nationale, la fonction de validation de modèles intervient sur la validation des nouveaux modèles et des ajustements significatifs apportés aux modèles existants d'une part, et sur la surveillance permanente du système de notation interne (et notamment des paramètres) d'autre part.

À l'échelle régionale, le Contrôle Permanent CNCM assure un rôle d'animation, de coordination et de normalisation de l'ensemble de la filière Contrôle Permanent du groupe Crédit Mutuel.

Celui-ci effectue des contrôles portant sur l'appropriation globale du système de notation interne, les aspects opérationnels liés à la production et au calcul des notes, les procédures de gestion des risques de crédit directement en lien avec le système de notation interne et la qualité des données.

Au titre du contrôle périodique, le corps d'inspection du groupe Crédit Mutuel réalise une revue annuelle du système de notation interne. Une procédure cadre définit la typologie des missions à réaliser en mode pérenne sur le dispositif bâlois ainsi que la répartition des responsabilités entre les inspections régionales et nationale.

5.8.5.5 Informations quantitatives complémentaires

Les actifs pondérés des risques des expositions Actions sont obtenus selon la méthode de pondération simple consistant en l'application de pondérations forfaitaires aux valeurs comptables des expositions.

Les actifs pondérés des risques des expositions Financements spécialisés sont obtenus selon la méthode *slotting criteria*.

TABLEAU 37 : APPROCHE NI – PÉRIMÈTRE D'UTILISATION DES APPROCHES STANDARD ET IRB (EU CR6-A)

	Encours performants				
	Au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en approche NI	Total des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (en %)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (en %)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (en %)
31/12/2023 (en millions d'euros)					
Administrations centrales et banques centrales	0	175 872	100	0	0
<i>dont Administrations régionales ou locales</i>	0	6 057	100	0	0
<i>dont Entités du secteur public</i>	0	48 622	100	0	0
Établissements (banques)	28 894	31 251	4	92	3
Entreprises	145 281	176 301	7	82	10
<i>dont Entreprises – Financements spécialisés hors slotting criteria</i>	0	0	0	0	0
<i>dont Entreprises – Financements spécialisés en slotting criteria</i>	12 871	12 871	0	100	0
Clientèle de détail	325 323	390 173	7	83	10
<i>dont Clientèle de détail – Biens immobiliers – PME</i>	35 314	39 381	9	90	2
<i>dont Clientèle de détail – Biens immobiliers – non-PME</i>	208 685	219 966	3	95	2
<i>dont Clientèle de détail – Revolving</i>	9 550	9 916	1	96	3
<i>dont Clientèle de détail – PME</i>	34 491	41 228	8	84	9
<i>dont Clientèle de détail – Autres non – PME</i>	37 283	79 681	16	47	38
Actions	15 681	17 984	12	87	1
Autres actifs	7 513	10 321	13	73	14
TOTAL	522 692	801 901	27	65	7

	Valeur exposée au risque				
	Au sens de l'article 166 du CRR pour les expositions en approche NI	Total des expositions en approche standard et en approche NI	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'utilisation partielle permanente de SA (en %)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet de l'approche NI (en %)	Pourcentage de la valeur exposée au risque totale faisant l'objet d'un plan de déploiement (en %)
31/12/2022 (en millions d'euros)					
Administrations centrales et banques centrales	0	181 564	100	0	0
<i>dont Administrations régionales ou locales</i>	0	5 935	100	0	0
<i>dont Entités du secteur public</i>	0	41 798	100	0	0
Établissements (banques)	26 924	28 872	4	93	2
Entreprises	142 168	174 511	5	81	13
<i>dont Entreprises – Financements spécialisés hors slotting criteria</i>	0	0	0	0	0
<i>dont Entreprises – Financements spécialisés en slotting criteria</i>	11 561	11 561	0	100	0
Clientèle de détail	319 354	382 513	7	83	10
<i>dont Clientèle de détail – Biens immobiliers – PME</i>	31 489	34 967	8	90	2
<i>dont Clientèle de détail – Biens immobiliers – non-PME</i>	154 449	167 592	5	92	3
<i>dont Clientèle de détail – Revolving</i>	11 017	11 341	1	97	2
<i>dont Clientèle de détail – PME</i>	36 906	43 649	7	85	9
<i>dont Clientèle de détail – Autres non – PME</i>	85 493	124 965	10	68	22
Actions	12 542	14 435	12	87	2
Autres actifs	6 470	9 275	15	70	15
TOTAL	507 459	791 170	28	64	8

TABLEAU 38 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE NI (EU CR8)

<i>(en millions d'euros)</i>	RWA	EFP
1 – RWA décembre 2022	124 941	9 995
2 – Montant des actifs	4 185	335
3 – Qualité des actifs	1 138	91
4 – Mise à jour des modèles	734	59
5 – Méthodologie et politique	0	0
6 – Acquisitions et cessions	0	0
7 – Mouvements de devises	0	0
8 – Autres	0	0
9 – RWA décembre 2023	130 997	10 480

TABLEAU 39 : APPROCHE NI – CONTRÔLES A POSTERIORI DE LA PD PAR CATÉGORIES D'EXPOSITIONS (EU CR9)

Les informations relatives à ce tableau sont traitées à l'échelle nationale dans la publication Pilier 3 du groupe Crédit Mutuel.

TABLEAU 40 : APPROCHE NI – CONTRÔLES A POSTERIORI DE LA PD PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS – (UNIQUEMENT POUR L'ESTIMATION DE PD) (EU CR9.1)

Catégorie d'expositions <i>(en millions d'euros)</i> 31/12/2023	Fourchette de PD	Notation externe équivalente	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé <i>(en %)</i>	PD moyenne <i>(en %)</i>	Taux de défaut annuel historique moyen <i>(en %)</i>
				dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année			
Banques	0,00 à <0,15	1 à 2	309	1	0,06	0,06	0,12
	0,15 à < 0,50	3	155	-	0,11	0,32	0,00
	0,50 à < 10	4	108	1	0,46	1,83	0,36
	10,00 à < 100,00	5 à 6	102	-	2,65	20,67	1,26
	100,00 <i>(Default)</i>		-	-	100,00	100,00	100,00
Grands comptes	0,00 à <0,15	1 à 2	569	1	0,40	0,07	0,07
	0,15 à < 1,50	3	5 628	26	0,56	0,67	0,35
	1,50 à < 10	4	1 674	7	1,25	3,91	1,00
	10,00 à < 100,00	5 à 6	285	8	9,27	10,13	4,16
	100,00 <i>(Default)</i>		-	-	100,00	100,00	100,00

Catégorie d'expositions <i>(en millions d'euros)</i> 31/12/2022	Fourchette de PD	Notation externe équivalente	Nombre de débiteurs à la fin de l'année précédente		Taux de défaut moyen observé <i>(en %)</i>	PD moyenne <i>(en %)</i>	Taux de défaut annuel historique moyen <i>(en %)</i>
				dont nombre de débiteurs qui ont fait défaut au cours de l'année			
Banques	0,00 à <0,15	1 à 2	321	-	0,03	0,06	0,07
	0,15 à < 0,50	3	148	-	0,11	0,32	-
	0,50 à < 10	4	137	1	1,21	1,82	0,35
	10,00 à < 100,00	5 à 6	39	-	2,91	20,67	1,94
	100,00 <i>(Default)</i>		-	-	100,00	100,00	100,00
Grands comptes	0,00 à <0,15	1 à 2	1 208	1	0,46	0,07	0,09
	0,15 à < 1,50	3	3 856	19	0,44	0,59	0,21
	1,50 à < 10	4	2 717	26	1,27	2,48	0,91
	10,00 à < 100,00	5 à 6	314	4	9,86	15,86	5,38
	100,00 <i>(Default)</i>		-	-	100,00	100,00	100,00

TABLEAU 41 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – PROJETS (EU CR10.1)

Catégories réglementaires <i>(en millions d'euros)</i> 31/12/2023		Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Échéance résiduelle							
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	193	34	50 %	209	109	0
	2,5 ans ou plus	2 459	614	70 %	2 898	2 117	12
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	114	70	70 %	153	111	1
	2,5 ans ou plus	1 091	490	90 %	1 443	1 353	12
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	71	30	115 %	88	105	2
	2,5 ans ou plus	593	140	115 %	694	831	19
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	14	0	250 %	14	37	1
	2,5 ans ou plus	10	14	250 %	20	52	2
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	4	0	0 %	4	0	2
	2,5 ans ou plus	6	0	0 %	5	0	2
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	397	134	-	467	362	6
	2,5 ANS OU PLUS	4 158	1 256	-	5 060	4 353	46

Catégories réglementaires <i>(en millions d'euros)</i> 31/12/2022		Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Échéance résiduelle							
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	133	98	50 %	195	101	0
	2,5 ans ou plus	2 211	435	70 %	2 522	1 839	10
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	169	42	70 %	196	143	1
	2,5 ans ou plus	965	382	90 %	1 233	1 156	10
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	18	2	115 %	18	22	1
	2,5 ans ou plus	421	129	115 %	515	618	14
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	15	5	250 %	16	43	1
	2,5 ans ou plus	81	20	250 %	95	248	8
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	4	0	0 %	4	0	2
	2,5 ans ou plus	0	0	0 %	0	0	0
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	339	147	-	430	309	5
	2,5 ANS OU PLUS	3 680	965	-	4 365	3 859	42

TABLEAU 42 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – BIENS IMMOBILIERS (EU CR10.2)

Catégories réglementaires (en millions d'euros) 31/12/2023		Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Pertes attendues
Échéance résiduelle							
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	349	56	50 %	379	197	0
	2,5 ans ou plus	1 670	100	70 %	1 734	1 265	7
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	327	8	70 %	333	243	1
	2,5 ans ou plus	574	113	90 %	607	569	5
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	67	0	115 %	67	80	2
	2,5 ans ou plus	6	0	115 %	6	7	0
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	5	0	250 %	5	12	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	0	0	0 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	0 %	0	0	0
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	744	64	-	779	520	3
	2,5 ANS OU PLUS	2 255	213	-	2 351	1 853	12

Catégories réglementaires (en millions d'euros) 31/12/2022		Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
Échéance résiduelle							
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	326	24	50 %	330	172	0
	2,5 ans ou plus	1 568	184	70 %	1 692	1 234	7
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	322	24	70 %	334	244	1
	2,5 ans ou plus	541	125	90 %	611	573	5
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	30	1	115 %	30	36	1
	2,5 ans ou plus	4	0	115 %	4	5	0
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	5	0	250 %	5	14	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	0	0	0 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	0 %	0	0	0
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	679	49	-	695	452	2
	2,5 ANS OU PLUS	2 118	310	-	2 312	1 826	12

TABLEAU 43 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉ – ACTIFS (EU CR10.3)

Catégories réglementaires (en millions d'euros)		Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Pertes attendues
31/12/2023	Échéance résiduelle						
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	359	3	50 %	356	186	0
	2,5 ans ou plus	3 306	258	70 %	3 350	2 440	13
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	11	9	70 %	18	13	0
	2,5 ans ou plus	224	33	90 %	232	218	2
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	2	0	115 %	2	2	0
	2,5 ans ou plus	203	0	115 %	183	220	5
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	0	0	250 %	0	0	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	0	0	0 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	73	0	0 %	73	0	37
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	371	12	-	376	201	0
	2,5 ANS OU PLUS	3 806	291	-	3 838	2 878	57

Catégories réglementaires (en millions d'euros)		Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Pondération	Montant d'exposition	RWA	Pertes attendues
31/12/2022	Échéance résiduelle						
Catégorie 1	Moins de 2,5 ans	301	17	50 %	311	162	0
	2,5 ans ou plus	2 906	207	70 %	2 931	2 138	12
Catégorie 2	Moins de 2,5 ans	5	0	70 %	5	3	0
	2,5 ans ou plus	91	74	90 %	147	138	1
Catégorie 3	Moins de 2,5 ans	43	0	115 %	43	52	1
	2,5 ans ou plus	220	0	115 %	202	242	6
Catégorie 4	Moins de 2,5 ans	0	0	250 %	0	0	0
	2,5 ans ou plus	20	0	250 %	5	13	0
Catégorie 5	Moins de 2,5 ans	4	0	0 %	4	0	2
	2,5 ans ou plus	29	0	0 %	28	-63	56
TOTAL	MOINS DE 2,5 ANS	354	17	-	363	218	3
	2,5 ANS OU PLUS	3 267	281	-	3 397	2 531	75

TABLEAU 44 : NI – FINANCEMENT SPÉCIALISÉS : MATIÈRES PREMIÈRES (EUR CR10.4)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a aucune exposition de financement spécialisé concernant les matières premières.

TABLEAU 45 : FINANCEMENT SPÉCIALISÉ : ACTIONS (EUR CR10.5)

Catégories (en millions d'euros)	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
31/12/2023						
Expositions sur capital-investissement	2 994	0	190 %	2 994	5 688	24
Expositions sur actions cotées	255	0	290 %	255	740	2
Autres expositions sur actions ⁽¹⁾	10 657	0	370 %	10 657	39 430	256
TOTAL	13 905	0	-	13 905	45 857	282

⁽¹⁾ Dont 8 930 millions d'euros d'expositions relatives au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, traitées selon le compromis danois.

Catégories (en millions d'euros)	Exposition au bilan	Exposition hors bilan	Pondération de risque	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré	Montant des pertes anticipées
31/12/2022						
Expositions sur de capital-investissement	1 921	0	190 %	1 921	3 649	15
Expositions sur actions cotées	236	0	290 %	236	684	2
Autres expositions sur actions ⁽¹⁾	8 707	0	370 %	8 707	32 216	209
TOTAL	10 864	0	-	10 864	36 550	226

⁽¹⁾ Dont 7 351 millions d'euros d'expositions relatives au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, traitées selon le compromis danois.

5.9 RISQUE DE CONTREPARTIE (EU CCRA)

Exigences de publication d'informations qualitatives sur le RCC

Objectifs et politiques de gestion des risques en matière de RCC

S'agissant du risque de contrepartie des activités de marché, l'objectif de sa gestion est celui d'estimer la perte économique que subirait le groupe en cas de défaillance instantanée d'une contrepartie avant prise en compte du taux de recouvrement.

La méthode utilisée pour l'affectation des limites opérationnelles en matière de capital interne pour les expositions au risque de crédit de la contrepartie

Les limites de risque de crédit et de contrepartie de la salle de marchés sont essentiellement des notes internes des contreparties et du type d'exposition à ces dernières (marché monétaire, investissement en titres de propriété ou de dette, produits dérivés et pensions livrées).

Politiques relatives aux garanties et autres techniques d'atténuation du risque et aux évaluations du risque de contrepartie

Conformément à ce qui est indiqué dans l'état EU CCR1, le risque de contrepartie des opérations de la salle de marchés sont calculées (i) *via* la méthode utilisant les prix du marché, accompagné d'un *add-on*, pour les expositions *via* les produits dérivés et (ii) *via* la méthode générale

fondé sur les sûretés financières s'agissant des expositions *via* opérations de pension livrée. Les flux d'appel de marge (collatéralisation) atténuent les risques de ces expositions. Des couvertures *via* des CDS peuvent également être utilisées pour la gestion du risque de crédit sur certaines contreparties Grands Comptes. Enfin, s'agissant de l'atténuation du risque de contrepartie, les mesures appliquées sont :

- i) la signature de contrats de compensation avec certaines contreparties pour certains produits (cf. *close out netting* en cas de défaillance de la contrepartie) ;
- ii) la compensation de transactions sur certains dérivés de gré à gré auprès d'une contrepartie centrale.

Les politiques appliquées en matière d'expositions au risque de corrélation

Le risque de corrélation défavorable, *Wrong Way Risk*, fait l'objet d'une surveillance dans ses deux composantes, le risque spécifique et le risque général. Une procédure de contrôle du risque spécifique de corrélation a été mise en place afin de détecter les opérations susceptibles d'être exposées. Le risque général de corrélation fait l'objet d'un calcul combinant un scénario de dégradation des probabilités de défaut (historiques et marché) et un scénario de déformation des facteurs de risque principaux auxquels le portefeuille est sensible.

TABLEAU 46 : ANALYSE DE L'EXPOSITION AU RCC PAR APPROCHE (EU CCR1)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur Alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	28	53	-	1.4	114	114	1.4	31
UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	0	0	-	1.4	0	0	1.4	0
SA-CCR (pour les dérivés)	1 097	2 172	-	1.4	4 731	4 577	1.4	2 215
IMM (pour les dérivés et les SFT)	-	-	0	0	0	0	0	0
<i>Dont opérations de financement sur titres</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
<i>Dont dérivés et opérations à règlement différé</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
<i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	0	0	0	0
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	0	0	0	94
VaR pour les SFT	-	-	-	-	0	0	0	0
TOTAL	-	-	-	-	0	0	0	2 340

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Coût de remplacement (RC)	Exposition future potentielle (PFE)	EEPE	Facteur alpha utilisé pour calculer l'exposition réglementaire	Valeur exposée au risque avant ARC	Valeur exposée au risque après ARC	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
UE – Méthode de l'exposition initiale (pour les dérivés)	14	93	-	1.4	148	148	1.4	47
UE – SA-CCR simplifiée (pour les dérivés)	0	0	-	1.4	0	0	1.4	0
SA-CCR (pour les dérivés)	1 264	1 751	-	1.4	4 383	4 237	1.4	2 036
IMM (pour les dérivés et les SFT)	-	-	0	0,0	0	0	0	0
<i>Dont opérations de financement sur titres</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
<i>Dont dérivés et opérations à règlement différé</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
<i>Dont issues d'ensembles de compensation de conventions multiproduits</i>	-	-	0	-	0	0	0	0
Méthode simple fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	0	0	0	0
Méthode générale fondée sur les sûretés financières (pour les SFT)	-	-	-	-	0	0	0	355
VaR pour les SFT	-	-	-	-	0	0	0	0
TOTAL	-	-	-	-	0	0	0	2 438

TABLEAU 47 : EXIGENCE DE FONDS PROPRES AU TITRE DE CVA (EU CCR2)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Montant de l'exposition	RWA	Montant de l'exposition	RWA
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	0	0	0	0
i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)	-	0	-	0
ii) Composante SVaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)	-	0	-	0
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	1 704	426	1 374	405
Total de la méthode basée sur l'exposition d'origine	0	0	0	0
Total soumis aux exigences de fonds propres au titre de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 704	426	1 374	405

TABLEAU 48 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE RÉGLEMENTAIRE ET PAR PONDÉRATION DE RISQUE [EU CCR3]

Catégories d'expositions au 31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Pondération											Total
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	11	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	11
Banques multilatérales de développement	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	0	897	0	0	155	11	0	0	0	0	0	1 062
Entreprises	0	0	0	0	0	1	0	0	136	0	0	137
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0	15
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
Total	15	897	0	0	155	11	0	15	139	0	0	1 231

Catégories d'expositions au 31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Pondération											Total
	0 %	2 %	4 %	10 %	20 %	50 %	70 %	75 %	100 %	150 %	Autres	
Administrations centrales ou banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrations régionales ou locales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	27	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28
Banques multilatérales de développement	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
Organisations internationales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Établissements (banques)	0	400	0	0	198	14	0	0	3	0	0	615
Entreprises	0	0	0	0	0	1	0	0	441	0	0	442
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
Établissements et entreprises faisant l'objet d'une évaluation de crédit à court terme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	5
Total	43	400	0	0	198	15	0	2	449	0	0	1 108

TABLEAU 49 : APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD (EU CCR4) – MÉTHODE IRBA

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)	
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	Sous-total		0	0,0	0	0	0,0	0	0
	ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
dont [0 à < 0,10]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [0,10 à < 0,15]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
0,15 à < 0,25		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
0,25 à < 0,50		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
0,50 à < 0,75		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
0,75 à < 2,50		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [0,75 à < 1,75]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [1,75 à < 2,50]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
2,50 à < 10,00		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [2,50 à < 5,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [5,00 à < 10,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
10,00 à < 100,00		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [10,00 à < 20,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [20,00 à < 30,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [30,00 à < 100,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
100,00 (défaut)		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
Sous-total			0	0,0	0	0	0,0	0	0

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>		Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
Échelle de PD								
ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	66	0,2	373	43,3	2,5	33	50
	0,25 à < 0,50	60	0,4	485	45,0	2,5	43	72
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	140	1,4	611	35,4	2,5	119	85
	dont [0,75 à < 1,75]	91	1,2	404	38,7	2,5	80	88
	dont [1,75 à < 2,50]	49	1,9	207	29,0	2,5	39	80
	2,50 à < 10,00	91	4,2	453	43,9	2,5	134	147
	dont [2,50 à < 5,00]	74	3,6	347	43,7	2,5	102	139
	dont [5,00 à < 10,00]	17	6,7	106	45,0	2,5	31	181
	10,00 à < 100,00	15	17,8	72	45,0	2,5	36	235
	dont [10,00 à < 20,00]	8	12,0	45	45,0	2,5	18	225
	dont [20,00 à < 30,00]	7	26,6	26	45,0	2,5	18	270
	dont [30,00 à < 100,00]	1	0,0	1	45,0	2,5	0	0
	100,00 (défaut)	8	100,0	49	45,0	2,5	0	0
	Sous-total	380	4,4	2 043	40,9	2,5	364	96
Dont : Financements spécialisés								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0

31/12/2023 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
CLIENTÈLE DE DÉTAIL								
	0 à < 0,15	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0 à < 0,10]	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	2	0,2	16	45,0	0,0	0	10
	0,25 à < 0,50	0	0,4	14	45,0	0,0	0	17
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	1,3	10	45,0	0,0	0	30
	dont [0,75 à < 1,75]	0	1,0	6	45,0	0,0	0	27
	dont [1,75 à < 2,50]	0	1,9	4	45,0	0,0	0	34
	2,50 à < 10,00	0	6,6	4	45,0	0,0	0	41
	dont [2,50 à < 5,00]	0	3,6	1	45,0	0,0	0	38
	dont [5,00 à < 10,00]	0	7,0	3	45,0	0,0	0	41
	10,00 à < 100,00	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [10,00 à < 20,00]	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	5	0,6	111	45,0	0,0	0	10

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>		Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
Échelle de PD								
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0	0,0	0
Dont : PME	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0	0,0	0

31/12/2023 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Dont : Revolving								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
Dont : Autre - clientèle de détail								
	0 à < 0,15	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0 à < 0,10]	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	2	0,2	16	45,0	0,0	0	10
	0,25 à < 0,50	0	0,4	14	45,0	0,0	0	17
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	1,3	10	45,0	0,0	0	30
	dont [0,75 à < 1,75]	0	1,0	6	45,0	0,0	0	27
	dont [1,75 à < 2,50]	0	1,9	4	45,0	0,0	0	34
	2,50 à < 10,00	0	6,6	4	45,0	0,0	0	41
	dont [2,50 à < 5,00]	0	3,6	1	45,0	0,0	0	38
	dont [5,00 à < 10,00]	0	7,0	3	45,0	0,0	0	41
	10,00 à < 100,00	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [10,00 à < 20,00]	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	5	0,6	111	45,0	0,0	0	10
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

31/12/2023 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0 à < 0,10]	2	0,1	65	45,0	0,0	0	4
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	2	0,2	16	45,0	0,0	0	10
	0,25 à < 0,50	0	0,4	14	45,0	0,0	0	17
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	1,3	10	45,0	0,0	0	30
	dont [0,75 à < 1,75]	0	1,0	6	45,0	0,0	0	27
	dont [1,75 à < 2,50]	0	1,9	4	45,0	0,0	0	34
	2,50 à < 10,00	0	6,6	4	45,0	0,0	0	41
	dont [2,50 à < 5,00]	0	3,6	1	45,0	0,0	0	38
	dont [5,00 à < 10,00]	0	7,0	3	45,0	0,0	0	41
	10,00 à < 100,00	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [10,00 à < 20,00]	0	16,2	2	45,0	0,0	0	54
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	5	0,6	111	45,0	0,0	0	10
ACTIONS								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
TOTAL		385	4,4	2 154	41,0	2,5	365	95

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
ADMINISTRATIONS CENTRALES ET BANQUES CENTRALES								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

31/12/2022 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	85	0,7	855	34,3	2,5	55	65
	0,75 à < 2,50	82	1,4	665	45,0	2,5	92	112
	dont [0,75 à < 1,75]	61	1,2	457	45,0	2,5	65	108
	dont [1,75 à < 2,50]	21	2,0	208	45,0	2,5	27	125
	2,50 à < 10,00	61	4,7	474	45,0	2,5	97	159
	dont [2,50 à < 5,00]	47	3,7	360	45,0	2,5	69	148
	dont [5,00 à < 10,00]	14	7,9	114	45,0	2,5	28	193
	10,00 à < 100,00	7	19,4	52	45,0	2,5	18	252
	dont [10,00 à < 20,00]	5	15,9	32	45,0	2,5	13	246
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	2	30,8	20	45,0	2,5	5	271
	100,00 (défaut)	5	100,0	31	45,0	2,5	0	0
	Sous-total	241	4,7	2077	41,2	2,5	262	109
Dont : Financements spécialisés								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
Dont : PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
CLIENTÈLE DE DÉTAIL								
	0 à < 0,15	3	0,1	79	45	0,0	0	3
	dont [0 à < 0,10]	1	0,1	39	45	0,0	0	2
	dont [0,10 à < 0,15]	2	0,1	40	45	0,0	0	3
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	1	0,3	22	45	0,0	0	5
	0,50 à < 0,75	0	0,5	13	45	0,0	0	8
	0,75 à < 2,50	0	1,6	18	45	0,0	0	13
	dont [0,75 à < 1,75]	0	1,2	14	45	0,0	0	12
	dont [1,75 à < 2,50]	0	2,2	4	45	0,0	0	15
	2,50 à < 10,00	0	4,3	3	45	0,0	0	16
	dont [2,50 à < 5,00]	0	4,3	3	45	0,0	0	16
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	10,5	6	45	0,0	0	19
	dont [10,00 à < 20,00]	0	10,5	6	45	0,0	0	19
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	5	0,8	141	45	0,0	0	6

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)	
Dont : Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0	
	Sous-total		0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Dont : PME	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
dont [0 à < 0,10]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [0,10 à < 0,15]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
0,15 à < 0,25		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
0,25 à < 0,50		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
0,50 à < 0,75		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
0,75 à < 2,50		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [0,75 à < 1,75]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [1,75 à < 2,50]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
2,50 à < 10,00		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [2,50 à < 5,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [5,00 à < 10,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
10,00 à < 100,00		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [10,00 à < 20,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [20,00 à < 30,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
dont [30,00 à < 100,00]		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
100,00 (défaut)		0	0,0	0	0	0,0	0	0	
Sous-total			0	0,0	0	0	0,0	0	0

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
Dont : Revolving								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

31/12/2022 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
Dont : Autre – clientèle de détail	0 à < 0,15	3	0,1	79	45	0,0	0	3
	dont [0 à < 0,10]	1	0,1	39	45	0,0	0	2
	dont [0,10 à < 0,15]	2	0,1	40	45	0,0	0	3
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	1	0,3	22	45	0,0	0	5
	0,50 à < 0,75	0	0,5	13	45	0,0	0	8
	0,75 à < 2,50	0	1,6	18	45	0,0	0	13
	dont [0,75 à < 1,75]	0	1,2	14	45	0,0	0	12
	dont [1,75 à < 2,50]	0	2,2	4	45	0,0	0	15
	2,50 à < 10,00	0	4,3	3	45	0,0	0	16
	dont [2,50 à < 5,00]	0	4,3	3	45	0,0	0	16
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	10,5	6	45	0,0	0	19
	dont [10,00 à < 20,00]	0	10,5	6	45	0,0	0	19
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	5	0,8	141	45	0	0	6
Dont : PME	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA (en %)
Dont : Non-PME								
	0 à < 0,15	3	0,1	79	45	0,0	0	3
	dont [0 à < 0,10]	1	0,1	39	45	0,0	0	2
	dont [0,10 à < 0,15]	2	0,1	40	45	0,0	0	3
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	1	0,3	22	45	0,0	0	5
	0,50 à < 0,75	0	0,5	13	45	0,0	0	8
	0,75 à < 2,50	0	1,6	18	45	0,0	0	13
	dont [0,75 à < 1,75]	0	1,2	14	45	0,0	0	12
	dont [1,75 à < 2,50]	0	2,2	4	45	0,0	0	15
	2,50 à < 10,00	0	4,3	3	45	0,0	0	16
	dont [2,50 à < 5,00]	0	4,3	3	45	0,0	0	16
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	10,5	6	45	0,0	0	19
	dont [10,00 à < 20,00]	0	10,5	6	45	0,0	0	19
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	5	0,8	141	45	0,0	0	6
ACTIONS								
	0 à < 0,15	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0 à < 0,10]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,10 à < 0,15]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0	0,0	0	0
	Sous-total	0	0,0	0	0	0,0	0	0
TOTAL		246	4,7	2 218	41	2,5	263	107

TABLEAU 49 BIS : APPROCHE NI – EXPOSITIONS AU RCC PAR PORTEFEUILLE ET PAR ÉCHELON DE PD (EU CCR4) – MÉTHODE IRBF

31/12/2023 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne (en années)	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)								
	0 à < 0,15	8 154	0,1	144	15,1	1,7	416	5
	dont [0 à < 0,10]	6 769	0,1	114	14,1	1,7	299	4
	dont [0,10 à < 0,15]	1 385	0,1	30	19,7	1,7	117	8
	0,15 à < 0,25	891	0,2	19	9,8	2,0	101	11
	0,25 à < 0,50	604	0,4	13	7,1	1,6	52	9
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	0,75 à < 2,50	381	1,0	2	1,1	0,5	0	0
	dont [0,75 à < 1,75]	381	1,0	2	1,1	0,5	0	0
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	Sous-total	10 030	0,1	178	13,6	1,7	569	6
ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	5 315	0,0	81	14,5	2,4	284	5
	dont [0 à < 0,10]	4 690	0,0	36	10,4	2,3	67	1
	dont [0,10 à < 0,15]	625	0,1	45	45,0	2,5	216	35
	0,15 à < 0,25	313	0,2	55	45,0	2,5	152	48
	0,25 à < 0,50	510	0,3	99	45,0	2,5	322	63
	0,50 à < 0,75	131	0,7	80	45,0	2,5	119	90
	0,75 à < 2,50	22	1,4	37	45,0	2,5	26	114
	dont [0,75 à < 1,75]	22	1,4	37	45,0	2,5	26	114
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	2,50 à < 10,00	108	3,9	57	45,0	2,5	166	153
	dont [2,50 à < 5,00]	108	3,9	57	45,0	2,5	166	153
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	10,00 à < 100,00	11	10,1	20	45,0	2,5	24	214
	dont [10,00 à < 20,00]	11	10,1	20	45,0	2,5	24	214
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0	0	0
	100,00 (défaut)	9	100,0	4	45,0	2,5	0	0
	Sous-total	6 421	0,3	433	19,7	2,5	1 091	17
TOTAL		16 451	20,0	611	16,0	2,2	1 661	10

31/12/2022 (en millions d'euros)	Échelle de PD	Valeur exposée au risque post-ARC	PD moyenne pondérée (en %)	Nombre de débiteurs	LGD moyenne pondérée (en %)	Échéance moyenne en années	Montant d'exposition pondérée (RWEA)	Densité de RWEA
ÉTABLISSEMENTS (BANQUES)								
	0 à < 0,15	6 005	0,1	143	14,4	1,8	325	5
	dont [0 à < 0,10]	5 302	0,1	115	13,5	1,7	237	4
	dont [0,10 à < 0,15]	702	0,1	28	21,4	2,0	88	12
	0,15 à < 0,25	776	0,2	28	14,4	2,0	145	19
	0,25 à < 0,50	58	0,4	5	45,0	1,4	3	5
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	18	1,0	2	14,4	1,5	7	42
	dont [0,75 à < 1,75]	18	1,0	2	14,4	1,5	7	42
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [2,50 à < 5,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [10,00 à < 20,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	Sous-total	6 857	0,1	178	14,7	1,8	480	7
ENTREPRISES								
	0 à < 0,15	4 526	0,0	137	14,0	2,5	405	9
	dont [0 à < 0,10]	4 082	0,0	74	10,8	2,5	248	6
	dont [0,10 à < 0,15]	444	0,1	63	43,6	2,5	156	35
	0,15 à < 0,25	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,25 à < 0,50	526	0,3	89	45,0	2,5	327	62
	0,50 à < 0,75	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	0,75 à < 2,50	152	1,0	108	45,0	2,5	154	102
	dont [0,75 à < 1,75]	152	1,0	108	45,0	2,5	154	102
	dont [1,75 à < 2,50]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	2,50 à < 10,00	150	3,3	72	45,0	2,5	219	146
	dont [2,50 à < 5,00]	150	3,3	72	45,0	2,5	219	146
	dont [5,00 à < 10,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	10,00 à < 100,00	10	15,9	19	45,0	2,5	26	249
	dont [10,00 à < 20,00]	10	15,9	19	45,0	2,5	26	249
	dont [20,00 à < 30,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	dont [30,00 à < 100,00]	0	0,0	0	0,0	0,0	0	0
	100,00 (défaut)	10	100,0	6	45,0	2,5	0	0
	Sous-total	5 374	0,4	431	18,9	2,5	1 130	21
TOTAL		12 230	22,0	609	16,5	2,2	1 610	13

TABLEAU 50 : EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS DE CRÉDIT (EU CCR6)

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023			31/12/2022		
	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit	Couvertures fondées sur des dérivés de crédit		
	Protections achetées	Protections vendues		Protections achetées	Protections vendues	Autres dérivés de crédit
Montants notionnels	-	-	-	-	-	-
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	7 244	4 300	0	6 492	4 526	0
Contrats dérivés sur défaut indiciaires	1 840	1 456	0	2 295	2 447	0
Contrats d'échange sur rendement total	0	0	0	0	0	0
Options de crédit	0	0	0	0	0	0
Autres dérivés de crédit	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS	9 085	5 756	0	8 786	6 972	0
Justes valeurs	-	-	-	-	-	-
Juste valeur positive (actif)	8	116	0	38	76	0
Juste valeur négative (passif)	-158	-6	0	-92	-28	0

TABLEAU 51 : ÉTAT DES FLUX DE RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RCC DANS LE CADRE DE LA MÉTHODE DU MODÈLE INTERNE (EU CCR7)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'utilise pas les modèles internes (méthode IMM) pour le traitement des dérivés et pensions.

TABLEAU 52 : EXPOSITIONS SUR DES CONTREPARTIES CENTRALES (EU CCR8)

<i>(en millions d'euros)</i>	2023		2022	
	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)	Valeur exposée au risque	Montant d'exposition pondéré (RWEA)
Expositions aux contreparties centrales éligibles (total)	-	34	-	27
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) ; dont	928	24	438	16
i) Dérivés de gré à gré	603	18	382	15
ii) Dérivés négociés en bourse	20	0	20	0
iii) Opérations de financement sur titres	305	6	36	1
iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	0	0	0	0
Marge initiale ségrégée	2 790	-	2 412	-
Marge initiale non ségrégée	10	2	16	3
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	50	7	62	8
Contributions non financées au fonds de défaillance	0	0	0	0
Expositions aux contreparties centrales non éligibles (total)	-	0	-	0
Expositions pour les opérations auprès de contreparties centrales non éligibles (à l'exclusion des marges initiales et des contributions aux fonds de défaillance) dont	0	0	0	0
i) Dérivés de gré à gré	0	0	0	0
ii) Dérivés négociés en bourse	0	0	0	0
iii) Opérations de financement sur titres	0	0	0	0
iv) Ensembles de compensation dans lesquels la compensation multiproduits a été approuvée	0	0	0	0
Marge initiale ségrégée	0	-	0	-
Marge initiale non ségrégée	0	0	0	0
Contributions préfinancées au fonds de défaillance	0	0	0	0
Contributions non financées au fonds de défaillance	0	0	0	0

5.10 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (EU CRC)

Les sûretés financières, personnelles et réelles peuvent être directement utilisées pour réduire le calcul des exigences de fonds propres (EFP) mesurées au titre du risque de crédit et participant au calcul du ratio de solvabilité du groupe. L'utilisation des garanties en technique de réduction des risques est toutefois soumise au respect de conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation.

5.10.1 Compensation et collatéralisation des pensions et des dérivés de gré à gré

Lorsqu'un contrat cadre est passé avec une contrepartie, l'entité signataire applique une compensation des expositions de cette dernière.

Avec les contreparties établissements de crédit, le groupe Crédit Mutuel complète ces accords avec des contrats de collatéralisation (CSA). La gestion

opérationnelle de ces derniers se fait à travers la plate-forme TriOptima.

Grâce aux appels de marges réguliers, le risque de crédit net résiduel sur les dérivés de gré à gré et les pensions est fortement réduit.

5.10.2 Description des principales catégories de sûretés prises en compte par l'établissement

Crédit Mutuel Alliance Fédérale exploite les garanties dans le calcul des risques pondérés de manière différenciée selon la nature de l'emprunteur, la méthode de calcul retenue pour l'exposition couverte et le type de garantie.

Pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut calculée de manière statistique sur l'intégralité des créances douteuses et litigieuses du groupe. Sur ce périmètre, le groupe n'a donc pas recours aux techniques de réduction du risque dans son calcul des exigences de fonds propres.

Pour les contrats relevant des portefeuilles « Souverains », « Établissements » et, pour partie, du portefeuille « Corporate », les sûretés personnelles et les sûretés financières sont exploitées comme techniques de réduction des risques telles que définies par la réglementation :

- les sûretés personnelles correspondent à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les dérivés de crédits (achat de protection) font partie de cette catégorie ;

- les sûretés financières sont définies par le groupe comme un droit de l'établissement de liquider, conserver ou d'obtenir le transfert ou la propriété de certains montants ou actifs tels que les dépôts en espèce nantis, les titres de créances, les actions ou obligations convertibles, l'or, les parts OPCVM, les contrats d'assurance vie et les instruments de toute nature émis par un tiers et remboursables sur simple demande. L'utilisation de la garantie n'est effective que si cette dernière respecte les critères juridiques et opérationnels prévus par la réglementation. Les traitements aval pour le calcul des risques pondérés tenant compte des techniques de réduction des risques sont largement automatisés. La vérification du respect des conditions d'éligibilité et d'exigences minimales imposées par la réglementation doit être conduite et formalisée au moment de l'instruction de la garantie.

5.10.3 Procédures appliquées en matière de valorisation et de gestion des instruments constitutifs de sûretés réelles

Les procédures de valorisation des garanties varient avec la nature de l'instrument constitutif de la sûreté réelle. Pour le cas général, les études réalisées au sein du groupe Crédit Mutuel se fondent sur des méthodologies d'estimation statistiques, directement intégrées aux outils, à partir d'indices externes auxquels des décotes peuvent être appliquées selon le type de bien pris en garantie (par exemple, la valorisation des biens financés en financement locatif tient compte de l'obsolescence économique du bien). Dans le cas de garanties immobilières, la valorisation initiale est généralement calculée à partir de la valeur d'acquisition ou de construction du bien.

Par exception, des procédures spécifiques prévoient des valorisations à dire d'expert, notamment en cas de dépassement des seuils fixés sur les encours des opérations. Ces procédures sont établies à l'échelle nationale.

Afin d'effectuer les contrôles nécessaires au respect des conditions portant sur les contrats de garanties et sur les garants, l'identification des garanties dans le système d'information, le respect des normes et règles en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel en matière d'éligibilité ; les groupes régionaux bénéficient d'outils communs et de procédures opérationnelles dédiées listant les typologies de garanties retenues comme pouvant être éligibles, présentant les mécanismes informatiques développés dans les applicatifs de gestion des garanties pour définir l'éligibilité, et détaillant les questions auxquelles le gestionnaire doit répondre pour se positionner sur l'éligibilité de la garantie au moment de son instruction. Ces procédures sont régulièrement mises à jour par la CNCM et soumises à la validation des instances de la gouvernance Bâle III. Le contrôle permanent est impliqué en second niveau dans la vérification de l'éligibilité et de sa justification.

Au cours de la vie de la garantie, la revalorisation de cette dernière est réalisée périodiquement selon les règles décrites dans les procédures.

5.10.4 Principales catégories de fournisseurs de protection

En dehors des garanties intra-groupes, les principales catégories de fournisseurs de protection prises en compte relèvent des sociétés de cautionnement mutuel de type Crédit Logement ou CNP.

TABLEAU 53 : TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE DE CRÉDIT (ARC) – VUE D'ENSEMBLE (EU CR3)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur	dont expositions garanties par des sûretés ⁽¹⁾	dont expositions garanties par des garanties financières	dont expositions garanties par des dérivés de crédit
1 - Prêts et avances	365 002	322 555	280 480	42 075	0
1 - Titres de créance	42 354	0	0	0	-
3 - TOTAL	407 355	322 555	280 480	42 075	0
4 - Dont expositions non performantes	3 073	5 076	3 172	1 904	0
5 - Dont en défaut	3 073	5 076	-	-	-

⁽¹⁾ Colonne contenant les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens des déclaratifs FINREP. Le montant d'exposition garantie inclut les contrats relevant de la clientèle de masse qui sont traités en méthode IRB Avancée et pour lesquels les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut.

En approche standard, les écarts faibles entre les montants d'expositions pré et post ARC montrent que l'impact des sûretés n'est pas significatif. Les concentrations potentielles découlant des mesures d'ARC (par garant et par secteur) sont suivies dans le cadre de la gestion des risques de crédit et incluses dans le tableau de bord trimestriel, et notamment du

suivi du respect des limites en termes de concentration (suivi réalisé après prise en compte des garants). Aucune concentration particulière, hors PGE, ne découle de la mise en place de techniques d'ARC.

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions non garanties – Valeur comptable	Expositions garanties – Valeur	dont expositions garanties par des sûretés ⁽¹⁾	dont expositions garanties par des garanties financières	dont expositions garanties par des dérivés de crédit
1 - Prêts et avances	357 296	312 361	267 868	44 493	0
1 - Titres de créance	38 690	0	0	0	-
3 - TOTAL	395 986	312 361	267 868	44 493	0
4 - Dont expositions non performantes	2 671	4 262	2 615	1 646	0
5 - Dont en défaut	2 671	4 262	-	-	-

⁽¹⁾ Colonne contenant les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens des déclaratifs FINREP. Le montant d'exposition garantie inclut les contrats relevant de la clientèle de masse qui sont traités en méthode IRB Avancée et pour lesquels les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut.

TABLEAU 54 : APPROCHE STANDARD – EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT ET EFFETS DES MESURES D'ARC (EU CR4)

Catégories d'expositions au 31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
1 - Administrations centrales et banques centrales	118 705	935	128 264	206	1 872	1 %
2 - Administrations régionales ou locales	5 930	406	6 133	122	1 187	19 %
3 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	48 481	366	49 213	400	0	0 %
4 - Banques multilatérales de développement	616	0	616	0	0	0 %
5 - Organisations internationales	1 427	0	1 427	0	0	0 %
6 - Établissement (banques)	2 059	434	2 152	181	514	22 %
7 - Entreprises	24 478	20 337	23 462	3 931	24 671	90 %
8 - Clientèle de détail	46 257	14 712	45 975	1 280	34 304	73 %
9 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	14 929	349	14 929	164	6 521	43 %
10 - Expositions en défaut	3 653	116	3 542	56	4 036	112 %
11 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	2 245	74	2 203	35	3 358	150 %
12 - Obligations sécurisées (<i>Covered bond</i>)	111	0	111	0	11	10 %
13 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0 %
14 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	429	0	429	0	714	166 %
15 - Expositions sur actions	785	0	785	0	786	100 %
16 - Autres actifs	2 809	0	2 809	0	2 688	96 %
17 - Total	272 913	37 728	282 049	6 375	80 662	28 %

Le groupe Crédit Mutuel n'utilise par ailleurs pas de dérivé de crédit comme technique d'atténuation du risque de crédit (incidence nulle sur les RWA).

Catégories d'expositions au 31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	Expositions pré-CCF et ARC		Expositions post-CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	Montant figurant au bilan	Montant hors bilan	RWA	Densité des RWA
1 - Administrations centrales et banques centrales	131 323	925	142 629	166	1 712	1 %
2 - Administrations régionales ou locales	5 599	783	5 711	332	1 157	19 %
3 - Secteur public (Organismes publics hors administration centrale)	41 648	320	42 232	395	9	0 %
4 - Banques multilatérales de développement	1 064	0	1 064	0	0	0 %
5 - Organisations internationales	1 063	0	1 063	0	0	0 %
6 - Établissement (banques)	1 718	331	1 819	139	412	21 %
7 - Entreprises	25 483	20 688	24 277	4 526	25 666	89 %
8 - Clientèle de détail	43 525	13 811	43 147	1 284	32 183	72 %
9 - Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	16 177	598	16 176	292	7 187	44 %
10 - Expositions en défaut	3 039	79	2 979	49	3 454	114 %
11 - Expositions présentant un risque particulièrement élevé	1 980	158	1 937	77	2 995	149 %
12 - Obligations sécurisées (<i>covered bond</i>)	90	0	90	00	11	12 %
13 - Expositions sur établissements et entreprises faisant l'objet d'une éval. du crédit à court terme	0	0	0	0	0	0 %
14 - Expositions sous forme de parts ou d'actions d'OPC	538	0	538	0	719	134 %
15 - Expositions sur actions	450	0	450	0	451	100 %
16 - Autres actifs	2 805	0	2 805	0	2 714	97 %
17 - Total	276 501	37 692	286 917	7 259	78 670	27 %

TABLEAU 55 : APPROCHE NI – EFFET DES DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS COMME TECHNIQUES D'ARC SUR LES RWA (EU CR7)

L'effet des dérivés de crédit comme technique ARC (EU CR7) n'est pas significatif pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

TABLEAU 56 : EXPOSITIONS GARANTIES EN APPROCHE IRBA (EU CR7-A)

Expositions IRBA au 31/12/2023 (en millions d'euros)	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Protection de crédit financée ⁽¹⁾						Protection de crédit non financée							
	Total des exposi- tions	Partie cou- verte par des sûre- tés finan- cières (en %)	Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)			Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)			Partie cou- verte par des gar- ties (en %)	Partie cou- verte par des déri- vés de crédit (en %)	RWEA sans effets de substi- tution (effets de réduc- tion uni- que- ment)	RWEA avec effets de substi- tution (effets de réduc- tion et de substi- tution)		
			Partie des exposi- tions cou- verte par des sûre- tés immo- bilières (%)	Partie des exposi- tions cou- verte par des créan- ces à recou- vrer (%)	Partie des exposi- tions cou- verte par d'au- tres sûre- tés réelles (%)	Partie des exposi- tions cou- verte par des dé- pôts en espè- ces (%)	Partie des exposi- tions cou- verte par des poli- ces d'assu- rances vie (%)	Partie des exposi- tions cou- verte par des ins- truments détenus par un tiers (%)						
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 - Établissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3 - Entreprises	70 546	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	33 774	32 822
3.1 - dont entreprises - PME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.2 - dont entreprises - Financement spécialisé	38 501	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	15 657	15 279
3.3 - dont entreprises - Autres	32 045	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	18 118	17 543
4 - Clientèle de détail	325 323	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	40 995	39 276
4.1 - dont clientèle de détail - Biens immobiliers PME	35 314	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 768	6 768
4.2 - dont clientèle de détail - Biens immobiliers non-PME ⁽²⁾	208 685	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 909	18 909
4.3 - dont clientèle de détail -Expositions renouvelables éligibles	9 550	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 193	1 193
4.4 - dont clientèle de détail - Autres PME	34 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	0	9 759	8 042
4.5 - dont clientèle de détail - Autres non-PME	37 283	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 366	4 363
5 - TOTAL	395 869	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	74 769	72 098

(1) Colonnes ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

(2) La BCE autorise en effet le groupe à reclasser ces prêts dans la même catégorie d'expositions que les autres prêts au logement « de type Crédit Logement ».

Expositions IRBA au 31/12/2022 (en millions d'euros)	Techniques d'atténuation du risque de crédit										Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA				
	Protection de crédit financée ⁽¹⁾											Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de substitution (effets de réduction unique)	RWEA avec effets de substitution (effets de réduction et de substitution)
	Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)					Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)						Partie couverte par des garanties (en %)	Partie couverte par des dérivés de crédit (en %)		
	Partie couverte par des sûretés financières (en %)	Partie des expositions couvertes par des sûretés immobilières (%)	Partie des expositions couvertes par des créances à recouvrer (%)	Partie des expositions couvertes par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expositions couvertes par des dépôts en espèces (%)	Partie des expositions couvertes par des polices d'assurance vie (%)	Partie des expositions couvertes par des instruments détenus par un tiers (%)	Partie des expositions couvertes par des garanties (en %)	Partie des expositions couvertes par des dérivés de crédit (en %)	Partie des expositions couvertes par des dérivés de crédit (en %)	RWEA			RWEA	
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
2 - Établissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
3 - Entreprises	71 291	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	34 355	32 661	
3.1 - dont entreprises - PME	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
3.2 - dont entreprises - Financement spécialisé	39 319	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	15 019	14 224	
3.3 - dont entreprises - Autres	31 975	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	19 336	18 437	
4 - Clientèle de détail	319 354	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	39 501	38 040	
4.1 - dont clientèle de détail - Biens immobiliers PME	31 489	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 107	7 107	
4.2 - dont clientèle de détail - Biens immobiliers non-PME	154 449	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 368	17 368	
4.3 - dont clientèle de détail - Expositions renouvelables éligibles	11 017	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 204	1 204	
4.4 - dont clientèle de détail - Autres PME	36 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16	0	8 093	6 634	
4.5 - dont clientèle de détail - Autres non-PME	85 493	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 730	5 727	
5 - TOTAL	390 648	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	73 857	70 701	

(1) Colonnes ne contenant que les expositions garanties faisant l'objet d'une technique d'atténuation du risque de crédit au sens réglementaire. Le faible montant d'expositions garanties traduit le fait que pour les contrats relevant de la clientèle de masse et traités en méthode IRB Avancée, les garanties sont utilisées comme axe de segmentation de la perte en cas de défaut, les techniques ARC ne sont donc pas utilisées.

Expositions IRBF au 31/12/2023 (en millions d'euros)	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Total des expo- sitions	Partie cou- verte par des sûretés finan- cières (en %)	Protection de crédit financée						Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de sub- stitution (effets de réduc- tion unique- ment)	RWEA avec effets de sub- stitution (effets de réduc- tion et de sub- stitution)		
			Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)			Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)			Partie des expo- sitions cou- verte par des instru- ments détenus par un tiers (%)	Partie cou- verte par des garan- ties (en %)			Partie cou- verte par des dérivés de crédit (en %)	
			Partie des expo- sitions cou- verte par des sûretés immo- bilières (%)	Partie des expo- sitions cou- verte par des créan- ces à recou- vrer (%)	Partie des expo- sitions cou- verte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expo- sitions cou- verte par des dépôts en espè- ces (%)	Partie des expo- sitions cou- verte par des polices d'assu- rances vie (%)							
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 - Établissements	28 895	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	7 765	7 107
3 - Entreprises	74 755	2	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	53 471	51 792
3.1 - dont entreprises - PME	12 871	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 166	10 166
3.2 - dont entreprises - Financement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3 - dont entreprises - Autres	61 884	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	43 305	41 626
4 - TOTAL	103 650	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	61 236	58 899

Expositions IRBF au 31/12/2022 (en millions d'euros)	Techniques d'atténuation du risque de crédit											Techniques d'atténuation du risque de crédit dans le calcul des RWEA		
	Total des expo- sitions	Partie cou- verte par des sûretés finan- cières (en %)	Protection de crédit financée						Protection de crédit non financée		RWEA sans effets de sub- stitution (effets de réduc- tion unique- ment)	RWEA avec effets de sub- stitution (effets de réduc- tion et de sub- stitution)		
			Partie couverte par d'autres sûretés éligibles (en %)			Partie couverte par d'autres formes de protection de crédit financée (en %)			Partie des expo- sitions cou- verte par des instru- ments détenus par un tiers (%)	Partie cou- verte par des garan- ties (en %)			Partie cou- verte par des dérivés de crédit (en %)	
			Partie des expo- sitions cou- verte par des sûretés immo- bilières (%)	Partie des expo- sitions cou- verte par des créan- ces à recou- vrer (%)	Partie des expo- sitions cou- verte par d'autres sûretés réelles (%)	Partie des expo- sitions cou- verte par des dépôts en espè- ces (%)	Partie des expo- sitions cou- verte par des polices d'assu- rances vie (%)							
1 - Administrations centrales et banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2 - Établissements	26 924	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 443	6 414
3 - Entreprises	70 886	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	50 449	47 826
3.1 - dont entreprises - PME	11 561	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 196	9 196
3.2 - dont entreprises - Financement spécialisé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3.3 - dont entreprises - Autres	59 325	2	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	41 253	38 630
4 - TOTAL	97 811	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	56 892	54 240

TABLEAU 57 : COMPOSITION DES SÛRETÉS POUR LES EXPOSITIONS AU RCC (EU CCR5)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i> Type de sûreté	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeurs des sûretés fournies	
	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
Espèces - monnaie nationale	3	1 692	2 639	810	0	406	0	132
Espèces - autres monnaies	2	301	124	2 273	0	230	0	57
Dettes souveraine nationale	0	0	0	0	0	6 407	33	6 838
Autre dette souveraine	0	0	0	0	0	2 774	0	2 018
Dettes des administrations publiques	0	0	0	0	0	0	0	326
Obligations d'entreprise	0	0	0	0	0	1 611	0	2 111
Actions	0	0	0	0	0	888	0	137
Autres sûretés	0	0	0	0	0	4 620	0	6 286
TOTAL	6	1 993	2 763	3 084	0	16 936	33	17 906

Ségréguée : s'entend d'une sûreté protégée contre la faillite.

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i> Type de sûreté	Sûretés utilisées dans des opérations sur dérivés				Sûretés utilisées dans des OFT			
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeurs des sûretés fournies	
	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation	Faisant l'objet d'une ségrégation	Ne faisant pas l'objet d'une ségrégation
Espèces - monnaie nationale	4	4 384	2 348	1 645	0	425	0	187
Espèces - autres monnaies	9	556	78	2 813	0	193	0	138
Dettes souveraine nationale	0	0	0	0	0	5 219	0	5 264
Autre dette souveraine	0	0	0	0	0	2 678	0	2 697
Dettes des administrations publiques	0	0	0	0	0	341	0	510
Obligations d'entreprise	0	0	0	0	0	1 570	0	1 465
Actions	0	0	0	0	0	803	0	42
Autres sûretés	0	0	0	0	0	4 965	0	7 013
TOTAL	13	4 940	2 425	4 458	0	16 194	0	17 317

5.11 TITRISATION (EU SECA)

5.11.1 Objectifs poursuivis

Dans le cadre des activités de marché, le groupe intervient sur le marché de la titrisation en prenant des positions d'investissement dans une triple optique de rendement, de prise de risques et de diversification. Les risques sont essentiellement le risque de crédit sur les actifs sous-jacents et le risque de liquidité avec notamment les variations des critères d'éligibilité de la Banque centrale européenne.

L'activité est principalement une activité d'investisseur portant sur des tranches senior ou mezzanine mais bénéficiant toujours d'une notation externe.

Dans le cadre des financements spécialisés, le groupe accompagne ses clients comme sponsor (arrangeur ou co-arrangeur) ou parfois investisseur dans le cadre de titrisation de créances commerciales. Le canal utilisé est l'outil Satellite, mis en place en novembre 2019. Il souscrit aux parts senior de véhicules de titrisation et émet des billets de trésorerie.

Satellite est une société de titrisation créée sous la forme d'une société par actions simplifiée et sponsorisée par la banque Crédit Industriel et Commercial. Les programmes d'émission ABCP du conduit Satellite sont notés A-1 (sf) par *S&P Global Ratings* et P-1 (sf) par *Moody's France SAS*. Ces programmes d'émission ABCP du conduit Satellite permettront au Crédit Mutuel Alliance Fédérale de constituer une source alternative de financement court terme et notamment de refinancer les opérations de titrisations de la banque avec sa clientèle *corporate*.

Ce canal bénéficie d'une ligne de liquidité accordée par le groupe qui lui garantit le placement de ses billets de trésorerie. Le groupe est principalement exposé à un risque de crédit sur le portefeuille de créances cédées et un risque d'assèchement des marchés de capitaux.

5.11.2 Procédures de suivi et de contrôle dans le cadre des activités de marché

Le suivi des risques de marché des positions de titrisations est effectué par le contrôle des risques et des résultats (CRR) à travers différents axes, procédures quotidiennes qui permettent de suivre l'évolution des risques de marché. Le CRR analyse chaque jour l'évolution du résultat des stratégies de titrisation et l'explique par les facteurs de risque. Il surveille le respect des limites fixées par le corps de règles et validées par la direction des engagements groupe. Les limites font l'objet d'une révision annuelle, au minimum. Le corps de règles encadre de façon rigoureuse les encours et les risques des portefeuilles.

La qualité de crédit des tranches de titrisations est également observée quotidiennement à travers le suivi des notes des organismes externes d'évaluation de crédit Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings. Les actions de ces agences (*upgrades*, *downgrades* ou mises sous surveillance) font l'objet d'une analyse. En outre, une synthèse trimestrielle des changements de notation est réalisée.

Dans le cadre de la procédure de gestion des limites de contreparties, les travaux suivants sont réalisés : analyse approfondie des titrisations ayant atteint le niveau de délégation des engagements du groupe et de certaines titrisations sensibles (issues de pays périphériques de la zone euro ou ayant subi un *downgrade* important). Ces analyses visent notamment à apprécier le niveau de crédit de la position ainsi que les performances du sous-jacent.

De plus, chaque tranche de titrisation et quel que soit le niveau de délégation, fait l'objet d'une fiche. Ces fiches reprennent les principales caractéristiques de la tranche détenue, de la structure et du portefeuille sous-jacent. Pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011, des informations relatives aux performances du sous-jacent ont été ajoutées. Ces informations sont mises à jour une fois par mois. Les prospectus d'émission et la documentation pre sale des agences sont également enregistrés et mis à disposition avec les fiches, ainsi que les rapports d'investisseurs pour les titrisations émises à partir du 1^{er} janvier 2011.

Un dispositif de *stress test* est également déployé dans l'objectif de mesurer l'impact de différents scénarios sur les tranches détenues. Pendant l'année 2021, le dispositif a été enrichi et complètement revu. Les principaux paramètres auxquels les scénarios appliquent des variations sont les prépaiements, les défauts et les taux de récupération (*recovery rates*).

Des tests de résistance sont ainsi réalisés chaque mois sur les portefeuilles. Une revue de la qualité des actifs (AQR) a été réalisée par la Banque centrale européenne en 2014, complétée par des *Stress Test*, en 2014, 2016, 2018, 2021 et à nouveau en 2023, avec des résultats très satisfaisants.

5.11.3 Données chiffrées dans le cadre des activités de marché

Au cours de l'exercice 2023, les investissements du groupe en matière de titrisations ont augmenté de 251 millions d'euros (+3 %), et représentent 8,7 milliards d'euros d'encours comptables bilan et hors bilan au 31 décembre 2023. Les investissements de la filière des activités de marché de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, intitulée CIC Marchés, représentent 80 % des encours de titrisations. Les statistiques se trouvant dans les tableaux de cette section n'incluent pas 4,7 milliards d'euros bilan et hors bilan en 2023 (3,7 milliards en 2022) de titrisations non tranchées sponsorisées par les agences américaines Ginnie-Mae (*Government National Mortgage Association*), SBA (*Small Business Administration*), Freddie Mac (*Federal Home Loan Mortgage Corporation*) et Fannie Mae (*Federal National Mortgage Association*). Ces tranches sont pleinement, inconditionnellement et irrévocablement garanties par le gouvernement des États-Unis et de ce fait traitées comme des expositions souveraines et classées dans les expositions aux administrations centrales américaines. Les émissions de Ginnie-Mae et

SBA sont pleinement, inconditionnellement et irrévocablement garanties par le gouvernement des États-Unis et de ce fait traitées comme des expositions souveraines et classées dans les expositions aux administrations centrales américaines et les émissions de Freddie Mac et Fannie Mae sont classées dans les expositions Corporates. Ces encours ne sont donc plus comptabilisés sous la classe réglementaire bâloise « titrisations ».

Les portefeuilles de titrisations sont gérés de façon prudente et sont constitués très largement de titres seniors, de très bonne qualité de crédit. La quasi-totalité des chiffres est *Investment grade* (99,9 % dont 16 % non noté en externe mais équivalent *Investment grade* concernant les cours de Satellite) dont l'essentiel classé AAA, l'ensemble de la titrisation fait l'objet d'une surveillance rapprochée. Les portefeuilles sont diversifiés, à la fois en termes de types d'expositions (RMBS, CLO, ABS de prêts auto, ABS de prêts à la consommation, ABS de cartes de crédit), et de zones géographiques (États-Unis, France, Allemagne, Italie, Espagne).

TABLEAU 58 : RÉPARTITION DES ENCOURS DE TITRISATION

Répartition des encours par portefeuille (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille Bancaire	8 488	8 099
Portefeuille de Négociation	213	351
TOTAL DES ENCOURS ⁽¹⁾	8 701	8 450

(1) Ces encours n'intègrent pas les tranches sponsorisées par les agences américaines Ginnie Mae et SBA.

Répartition des encours <i>Investment Grade/Non Investment Grade</i> (en %)	31/12/2023	31/12/2022
Catégorie <i>Investment Grade</i> (dont AAA 78%)	84 %	85 %
Catégorie <i>Non Investment Grade</i>	0 %	0 %
Non noté en externe mais équivalent IG	16 %	15 %
TOTAL	100 %	100 %

Répartition géographique des encours	31/12/2023
États-Unis	37 %
France	29 %
Pays-Bas	7 %
Allemagne	3 %
Royaume-Uni	3 %
Espagne	7 %
Italie	5 %
Australie	3 %
Irlande	2 %
Belgique	0 %
Luxembourg	0 %
Portugal	0 %
Autriche	1 %
Finlande	1 %
Grèce	1 %
Hong Kong	0 %
Suisse	0 %
Corée du Sud	0 %
Norvège	0 %
TOTAL	100 %

5.11.4 Politiques de couverture du risque de crédit dans le cadre des activités de marché

Les activités de marchés sont traditionnellement acheteuses de titres. Néanmoins des achats de protection par des CDS peuvent être autorisés et sont régis, le cas échéant, par les procédures relatives à l'encadrement des activités de marché.

5.11.5 Approches et méthodes prudentielles

Les entités dans le périmètre d'homologation de l'approche notations internes du risque de crédit appliquent la méthode fondée sur les notations externes (SEC-ERBA). Dans le cas contraire, c'est l'approche standard qui est retenue.

5.11.6 Principes et méthodes comptables

Les titres de titrisation sont comptabilisés comme les autres titres de dettes, soit en fonction de leur classement comptable. Les principes et méthodes comptables sont présentés dans la note 1a de l'annexe aux états financiers.

5.11.7 Expositions par type de titrisation

Depuis le 1er janvier 2019, le risque de titrisation est encadré par le nouveau règlement (EU) 2017/2401 qui est venu amender le CRR (règlement (EU) 575/2013).

Ce texte a révisé, notamment, les approches existantes (notation interne, approche standard) et introduit une nouvelle approche basée sur les notations externes pour le calcul des exigences de fonds propres qui ont été renforcées.

Les expositions indiquées ci-dessous sont nettes de provisions et les expositions en méthode Notations Internes pondérées à 1250 % sont déduites des fonds propres.

TABLEAU 59 : EXPOSITIONS DE TITRISATION DANS LE PORTEFEUILLE HORS NÉGOCIATION (EU SEC1)

31/12/2023 (en millions d'euros)	L'établissement agit en tant que sponsor				L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques	Sous-total	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS			STS	Non STS		
1 - Total des expositions	0	848	0	0	2 475	5 165	0	8 488
2 - Clientèle de détail (total)	0	0	0	0	2 019	853	0	2 873
3 - Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0	683	557	0	1 240
4 - Cartes de crédit	0	0	0	0	72	0	0	72
5 - Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0	1 265	296	0	1 561
6 - Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0
7 - Clientèle de gros (total)	0	848	0	0	456	4 312	0	5 615
8 - Prêts aux entreprises	0	0	0	0	0	3 851	0	3 851
9 - Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0	0	0	0	0
10 - Contrats de locations et créances à recevoir	0	848	0	0	456	461	0	1 764
11 - Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0
12 - Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur.

31/12/2022 (en millions d'euros)	L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques			
	STS	Non STS	Synthétiques	Sous-total
Total des expositions	2 328	5 771	0	8 099
Clientèle de détail (total)	1 795	731	0	2 526
Prêts hypothécaires résidentiels	625	485	0	1 110
Cartes de crédit	68	0	0	68
Autres expositions sur la clientèle de détail	1 102	246	0	1 348
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	533	5 040	0	5 573
Prêts aux entreprises	0	3 996	0	3 996
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	533	1 044	0	1 577
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor.

TABLEAU 60 : EXPOSITION DE TITRISATIONS DANS LE PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (EU SEC2)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS		
Total des expositions	208	5	447	660
Clientèle de détail (total)	208	4	0	212
Prêts hypothécaires résidentiels	112	4	0	116
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	96	0	0	96
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	1	0	1
Prêts aux entreprises	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	1	0	1
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor.

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>	L'établissement agit en tant qu'investisseur			
	Classiques		Synthétiques	Sous-total
	STS	Non STS		
Total des expositions	271	80	459	810
Clientèle de détail (total)	271	30	0	301
Prêts hypothécaires résidentiels	115	30	0	145
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	156	0	0	156
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	0	50	0	50
Prêts aux entreprises	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	0	50	0	50
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor.

TABLEAU 61 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INITIATEUR ET SPONSOR (EU SEC3)

	Valeurs exposées au risque [par fourchette de pondération/déductions]					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)			Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après application du plafond					
	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100 %	Pondération > 100 % et < 1 250 %	Pondération 1 250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 % / déductions
31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>																	
Total des expositions	848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112	0	0	0	9	0
Opérations classique	848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112	0	0	0	9	0
Titrisation	848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112	0	0	0	9	0
Clientèle de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dont STS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	848	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	112	0	0	0	9	0
Dont STS	300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30	0	0	0	2	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations synthétiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur.

TABLEAU 62 : POSITIONS DE TITRISATION ET ACTIFS PONDÉRÉS – INVESTISSEURS (EU SEC4)

	Valeurs exposées au risque [par fourchette de pondération/déductions]					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)			Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après application du plafond					
	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100 %	Pondération > 100 % et < 1 250 %	Pondération 1 250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 % / déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 % / déductions
31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>																	
Total des expositions	7 154	144	81	261	0	0	7 116	524	0	0	1 487	79	0	0	119	6	0
Titrisation classique	7 154	144	81	261	0	0	7 116	524	0	0	1 487	79	0	0	119	6	0
Titrisation	7 154	144	81	261	0	0	7 116	524	0	0	1 487	79	0	0	119	6	0
Sous-jacent de détail	2 792	65	12	3	0	0	2 872	0	0	0	403	0	0	0	32	0	0
Dont STS	2 008	7	5	0	0	0	2 019	0	0	0	227	0	0	0	18	0	0
Clientèle de gros	4 361	79	70	258	0	0	4 244	524	0	0	1 084	79	0	0	87	6	0
Dont STS	455	1	0	0	0	0	386	70	0	0	39	7	0	0	3	1	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation synthétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

31/12/2022 (en millions d'euros)	Valeurs exposées au risque (par fourchette de pondération/déductions)					Valeur exposées au risque (par approche réglementaire)				Montant d'exposition pondéré (par approche réglementaire)			Exigence de fonds propres après application du plafond				
	Pondération ≤ 20 %	Pondération > 20 % et ≤ 50 %	Pondération > 50 % et ≤ 100 %	Pondération > 100 % et < 1 250 %	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions	SEC-IRBA	SEC-ERBA (y compris IAA)	SEC-SA	Pondération 1 250 %/ déductions
Total des expositions	7 662	138	54	246	0	0	6 861	1 237	0	0	1 459	182	0	0	117	15	0
Titrisation classique	7 662	138	54	246	0	0	6 861	1 237	0	0	1 459	182	0	0	117	15	0
Titrisation	7 662	138	54	246	0	0	6 861	1 237	0	0	1 459	182	0	0	117	15	0
Sous-jacent de détail	2 441	66	15	3	0	0	2 525	0	0	0	364	0	0	0	29	0	0
Dont STS	1 775	13	7	0	0	0	1 795	0	0	0	211	0	0	0	17	0	0
Clientèle de gros	5 220	72	39	243	0	0	4 336	1 237	0	0	1 095	182	0	0	88	15	0
Dont STS	2 839	16	0	0	0	0	2 461	200	0	0	35	20	0	0	3	2	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation synthétique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Titrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-jacent de détail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Clientèle de gros	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

TABLEAU 63 : EXPOSITIONS TITRISÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT – EXPOSITIONS EN DÉFAUT ET AJUSTEMENTS POUR RISQUE DE CRÉDIT SPÉCIFIQUE (EU SEC5)

31/12/2023 (en millions d'euros)	Expositions titrisées par l'établissement - l'établissement agit en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor			
	Montant nominal total de l'encours	Montant total des ajustements pour risque de crédit spécifique effectués au cours de la période		
		Dont expositions en défaut	Dont expositions en défaut	Dont expositions en défaut
Total des expositions	481	0	0	0
Clientèle de détail (total)	0	0	0	0
Prêts hypothécaires résidentiels	0	0	0	0
Cartes de crédit	0	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de détail	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0
Clientèle de gros (total)	481	0	0	0
Prêts aux entreprises	0	0	0	0
Prêts hypothécaires commerciaux	0	0	0	0
Contrats de locations et créances à recevoir	481	0	0	0
Autres expositions sur la clientèle de gros	0	0	0	0
Retitrisation	0	0	0	0

Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas en tant qu'initiateur.

5.12 RISQUE DES ACTIVITÉS DE MARCHÉ (EU MRA)

5.12.1 Organisation générale

Les activités de marché du groupe sont organisées autour de trois métiers : la trésorerie du groupe (opérations pour l'essentiel enregistrées dans le bilan de la BFCM), le commercial et l'investissement pour les activités taux-actions-crédits (enregistrées dans le bilan du CIC), ces deux derniers métiers constituant CIC Marchés. Pour les trois métiers, la gestion est « saine et prudente ».

Les activités sont exercées en France et dans les succursales de Londres (trésorerie groupe et investissement), New York (investissement et commercial) et Singapour (investissement et commercial). L'appétit de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour les activités de marché est très faible. La consommation de fonds propres au titre des risques de marché représente 1 % des fonds propres globaux du groupe à fin 2023.

Trésorerie groupe

Le métier est organisé en trois équipes : une équipe dédiée à la gestion de la trésorerie centrale et la liquidité. Elle centralise l'ensemble du refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et assure la gestion réglementaire des actifs de liquidité. Elle poursuit une politique de diversification de sa base d'investisseurs à Paris, Londres mais aussi aux États-Unis (format US144A) et en Asie (format Samourai), et d'outils de refinancement dont Crédit Mutuel Home Loan SFH. Une équipe est dédiée à la gestion et au suivi du collatéral, une autre équipe dédiée à la Banque de règlement (dont les différents risques sont intégrés dans les risques du métier).

Les produits traités sont principalement des instruments de dette (marché monétaire et obligataire) et des instruments à terme fermes de couverture de risque de taux et de change.

Au-delà des strictes positions de refinancement, ce métier abrite également un portefeuille de titres classé en actif à la juste valeur par capitaux propres ayant, pour l'essentiel, vocation à pouvoir être mobilisés en cas de crise de liquidité.

Commercial

CIC Market Solutions est, au sein du CIC Marchés, la direction en charge des activités commerciales. C'est une plateforme complète de solutions de marchés proposées à la clientèle sur tous les marchés primaires ou secondaires mais aussi sur les solutions de dépositaire (dépositaire d'OPC et tenue de comptes titres). Elle permet notamment de mieux accompagner les clients pour leurs financements de marché.

Les équipes de vente disposent d'une gamme d'outils et de produits unifiés. Elles sont organisées en cinq activités.

L'équipe Solutions de marché secondaire (SMS) composée des Solutions Globales d'Exécution Taux/Change/Matières Premières opérant depuis Paris ou au sein des banques régionales, est chargée de la commercialisation de produits OTC de couverture de taux, de change, ou encore d'actions et de matières premières. Elle a pour objectif la recherche du meilleur prix, la préservation des marges commerciales et le retournement des positions.

L'offre Solutions Globales d'Exécution comporte également des sous-jacents Actions-Obligations-Dérivés. Parallèlement, les équipes d'Exécutions sont assistées par les équipes de Ventes de Solutions.

L'activité Vente Actions exercée à Paris, l'est aussi au travers de la filiale CIC Market Solutions Inc., *broker-dealer* régulé par la FINRA, détenu à 100 % par le CIC, dont le siège opérationnel est localisé chez CIC NY avec une clientèle d'investisseurs professionnels aux USA et au Canada.

Les Solutions Globales d'Exécution sont complétées par la Liquidité Obligataire, composée de Tenue de Marché Obligataire et de Facilitation Obligataire. De plus, au sein de SMS, l'activité Ressources Commerciales Spécifiques gère les opérations de couverture réalisées pour le compte de l'ALM, y compris la transformation d'émissions callable en ressources vanille.

L'équipe Solutions de Placement (SP) utilise le programme d'émission du CIC pour commercialiser des produits de placement notamment les EMTN CIC et s'adressent aux clients des différents réseaux Crédit Mutuel et CIC, institutionnels, entreprises et particuliers. En cas de commercialisation partielle ou de sortie anticipée des clients, SP peut être amené à porter temporairement des titres ce qui conduira à une consommation de fonds propres soumise à une limite.

Les trois autres activités commerciales ne comportent pas de risques de marché ou de crédit. Il s'agit de la Recherche globale, des Solutions de marché primaire et Solutions dépositaires.

Sur le périmètre CIC Market Solutions, il n'y a pas de risque de marché sur les matières premières y compris agricoles car les opérations sont en strict *back-to-back*.

Celles-ci sont réalisées sur demande clientèle, sur des produits de gré à gré. CIC Market Solutions ne peut pas influencer sur le cours de matières premières.

Investissement taux-actions-crédits

Le métier, également inclus dans CIC Marchés, est organisé avec des desks spécialisés dans des opérations d'investissements d'actions/hybrides, crédit (*spread*), taux. Il s'agit essentiellement d'opérations d'achat et de vente de titres financiers acquis dans l'intention de les conserver durablement, ainsi que d'opérations sur instruments financiers liés à ces dernières. Nécessairement créatrices de valeur dans un cadre de risques maîtrisés, ces activités doivent servir de socle au développement commercial, et fournir des expertises ou services à d'autres entités du groupe.

5.12.2 Le dispositif de contrôle

Le dispositif de contrôle s'appuie sur un cadre de référence et sur une structure organisationnelle dédiée.

Le cadre de référence intègre un système de limites unifié qui encadre les activités de marché, y compris celles exercées par les succursales du CIC. Ce cadre de référence est formalisé dans deux « corps de règles ».

Un corps de règles CIC Marchés pour les métiers Commercial et Investissement et un corps de règles trésorerie groupe. Des mises à jour intègrent les nouveaux produits et perfectionnent le suivi de la mesure des risques, régulièrement tout au long de l'année, avec une validation formelle complète au moins une fois par an.

Le groupe dispose d'une politique de négociation qui décrit les règles régissant l'affectation des opérations de marchés dans l'un des deux portefeuilles prudentiels, le portefeuille bancaire et le portefeuille de négociation.

La politique de négociation couvre aussi bien les métiers Investissement et Commercial (CIC Marchés) que les opérations menées par la trésorerie groupe. S'agissant du métier investissement, une annexe de la politique définit de façon granulaire – par spécialité d'investissement – l'horizon de détention des positions, le classement prudentiel et la justification du classement.

Le cadre de référence ainsi que l'application de la politique de négociation font l'objet de contrôles spécifiques dans le cadre du contrôle permanent de premier niveau.

La structure organisationnelle repose sur des acteurs ou des fonctions ainsi que sur une comitologie dédiée aux activités de marché.

Les unités engageant les opérations (*front office*) sont séparées de celles chargées de la surveillance des risques et des résultats (contrôle) et de celles qui assurent la validation, le règlement et l'enregistrement comptable (*back office*).

Les organes de contrôle sont encadrés par la direction des risques groupe qui élabore les tableaux de bord présentant les synthèses des expositions de risques et fait valider les niveaux de fonds propres alloués/consommés par le conseil d'administration du CIC et de la BFCM.

Le système de contrôle permanent s'appuie sur un contrôle de premier niveau qui s'articule autour de trois équipes du postmarché : (i) le contrôle des risques-résultats (CRR) valide la production, effectue le suivi quotidien des résultats et des risques et s'assure du respect des limites, (ii) le postmarché comptable et réglementaire (PMCR), responsable du rapprochement des résultats comptables et économiques ainsi que des aspects réglementaires, (iii) le juridique et fiscal marchés (JFM), en charge des aspects juridiques et fiscaux de premier niveau.

Un contrôle de second niveau organisé autour (i) du contrôle permanent métiers activités de marché (CPM) qui, rattaché à la direction du contrôle permanent (DCP), supervise le contrôle permanent de premier niveau exercé par CIC Marchés et effectue ses propres contrôles directs sur les activités, (ii) de la direction des engagements groupe qui suit les encours de risques par groupe de contreparties, (iii) de la direction juridique et fiscale groupe qui collabore avec le service juridique et fiscal CIC Marchés et (iv) de la direction financière du CIC qui supervise les schémas comptables, le plan de comptes et les contrôles comptables et réglementaires.

Un contrôle de troisième niveau organisé autour (i) du contrôle périodique métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui intervient avec une équipe spécialisée et assure *a posteriori*, par la réalisation d'audits, le contrôle et la conformité des activités de marché et (ii) l'inspection générale de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM) qui intervient en complément des audits réalisés par le contrôle périodique métiers.

Un comité des risques de marché mensuel (CRM) et un comité des risques trésorerie groupe trimestriel (CRTG) sont en charge du suivi de la stratégie, des résultats et des risques respectivement de CIC Marchés (en France et dans les succursales) et de la trésorerie groupe, dans le cadre des limites attribuées par le conseil d'administration du CIC et de la BFCM.

Le CRM est présidé par le Directeur Général du CIC et de la BFCM, il regroupe le Directeur général adjoint de la BFCM, responsable du Pôle Finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de la Liquidité et de la trésorerie du groupe, les membres du Comité de Direction CIC Marchés, le responsable de la Direction des Risques Groupe et celui des Engagements, le responsable de la Conformité Groupe et celui de la Direction du Contrôle Permanent. Il valide les limites opérationnelles établies dans le cadre des limites générales fixées par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM qui sont régulièrement informés des risques et des résultats de ces activités.

Le CRTG est présidé par le directeur général du CIC et de la BFCM, il regroupe le directeur général adjoint de la BFCM responsable du pôle finances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la liquidité et de la trésorerie groupe, les responsables *front office* de la trésorerie groupe, le responsable de l'ALM Groupe, les responsables des équipes du postmarché et celui de la direction des risques groupe. Il analyse les opérations de refinancement de marchés, de refinancement des entités du groupe et celles des actifs de liquidité.

Le comité des risques groupe (niveau exécutif) et le comité de suivi des risques groupe (comité spécialisé de l'organe délibérant), pilotés par la direction des risques groupe, analysent trimestriellement tous les risques auxquels le groupe est exposé, dont les risques de marché. Ils étudient les encours, les risques, les résultats, les consommations de fonds propres [réglementaires et internes], les évolutions réglementaires, les chantiers et les audits (internes et externes) en cours relatifs aux activités de marché.

TABLEAU 64 : RISQUE DE MARCHÉ SELON L'APPROCHE STANDARD (EU MRI)

[en millions d'euros]	31/12/2023		31/12/2022	
	Risques pondérés	Exigences de Fonds Propres	Risques pondérés	Exigences de Fonds Propres
Produits fermes	-	-	-	-
1 - Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	868	69	992	79
2 - Risque sur actions (général et spécifique)	752	60	787	63
3 - Risque de change	505	40	505	40
4 - Risque sur produits de base	2	0	1	0
Options	-	-	-	-
5 - Approche simplifiée	0	0	0	0
6 - Méthode delta-plus	36	3	13	1
7 - Approche par scénario	3	0	4	0
8 - Titrisation (risque spécifique)	115	9	161	13
9 – TOTAL	2 281	182	2 463	197

5.12.3 La gestion des risques

Le système de limites de risques de marché repose sur :

- une limite globale en fonds propres réglementaires (CAD/RES) basée sur une mesure standard interne proche de la mesure réglementaire, déclinée par *desk*, et en VaR (ou VaR stressée) ;
- des règles et scénarios internes (risques CAD, VaR historique et *stress-tests*) permettant de convertir les expositions en pertes potentielles.

Les limites couvrent les différents types de risques de marché (taux, change, actions et risque de signature) et sont divisées en sous-limites par type de risque pour chacun des périmètres d'activité.

En cas de dépassement de la limite globale et/ou de la limite allouée à chaque métier, la direction des risques groupe pilote la surveillance et la gestion du (ou des) dépassement(s).

Le suivi des risques s'opère avec des indicateurs de premier niveau (sensibilités aux différents facteurs de risque de marché), principalement destinés aux opérateurs et de second niveau (pertes potentielles) qui apportent une vision plus synthétique et directement accessible aux instances décisionnelles.

Les fonds propres alloués en 2023 pour les métiers d'investissement taux-actions-crédits et commercial, sont globalement en légère hausse par rapport à 2022 afin de prendre en compte le calcul en mesure réglementaire et non plus en mesure standard interne. Pour 2024, les limites ont été revues à la hausse afin de prendre en compte la poursuite du développement des activités d'investissement notamment à Londres et à Singapour. Le calcul d'une enveloppe en fonds propres pour la charge CVA complète le dispositif de suivi des risques.

La VaR du portefeuille de négociation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale finit l'année 2023 à 5.4 millions d'euros. Une politique générale de *stress-tests* et un dispositif de stress vient compléter la gestion des risques, avec une procédure d'escalade en cas de dépassement de limites. De plus, une limite en VaR Stressée est suivie, y compris par *desk* pour le métier Investissement.

Les indicateurs et limites les plus stratégiques sont intégrés au *Risk Appetite Framework* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et du CIC, piloté par la direction des risques groupe.

Les activités de marché réalisées au sein des succursales de New York, Singapour et Londres sont encadrées par des limites sous la supervision du CIC Marchés.

La position de trésorerie emprunteuse au jour le jour globalisant le CIC et la BFCM ne doit pas excéder une limite fixée à 1 milliard d'euros pour 2023 (idem pour 2024), avec un palier intermédiaire d'alerte, définis par la direction et validés par les conseils d'administration du CIC et de la BFCM. La durée de refinancement des actifs en portefeuille fait également l'objet d'une surveillance et de limites.

Les principaux risques de la salle de trésorerie groupe et CIC Marchés sont relatifs aux activités suivantes :

Hybrides

La consommation en fonds propres, s'établit à 80 millions d'euros en moyenne en 2023 pour terminer l'année à 87 millions d'euros. Le stock d'obligations convertibles est stable à 2 milliards d'euros fin 2023.

Crédit

Les positions correspondent à des titres sur des entités *corporates* ou financières ou à des arbitrages titres/CDS (*credit default swap*), ainsi qu'à des papiers sécurisés (titrisations, *covered bonds*).

Sur le portefeuille de crédit *corporates* et financières la consommation de fonds propres démarre l'année à 61 millions d'euros évolue progressivement jusqu'en mai où elle atteint 80 pour terminer l'année 2023 à 65 millions d'euros. Les variations sur l'activité s'expliquent notamment par l'augmentation de la part relative des positions du Banking Book au cours de l'année. Sur le portefeuille de papiers sécurisés, la consommation de risques est relativement stable, avec une très large proportion de titres ayant une très bonne notation externe (AAA), et évolue autour de 64 millions d'euros (61 millions d'euros en fin d'année).

M&A et divers actions

La consommation de fonds propres s'est établie à 49 millions d'euros en moyenne en 2022 avec un plus haut à 77 millions d'euros en septembre. Ces mouvements suivent l'évolution des encours sur le M&A.

L'encours de ce dernier s'élevait ainsi à 338 millions d'euros en septembre 2023 en progression de 170 millions d'euros par rapport à janvier. Il termine l'année à 146 millions d'euros, l'un des niveaux les plus bas de l'année, le gisement d'opérations étant très réduit notamment en Europe.

Fixed income

Les positions concernent majoritairement des investissements directionnels ou des arbitrages de courbes, avec le plus souvent un support de titres d'États essentiellement européens.

Les positions sur les États périphériques sont très limitées. L'encours global de titres d'États se montait à 1 milliard d'euros fin 2023 contre 1,5 milliard d'euros fin 2022 dont 0,7 milliard d'euros sur la France.

5.12.4 Le risque lié au modèle

Le CRR du CIC Marchés est en charge du développement des rares modèles intervenant dans les valorisations de ses positions.

En 2023, les modèles concernés sont au nombre de quatre (inchangé par rapport à l'année précédente). Ces modèles sont encadrés par une politique générale validée en comité des risques de marché tous les ans.

5.12.5 Les dérivés de crédit

Ces produits sont utilisés par CIC Marchés et comptabilisés dans son portefeuille de négociation.

Refinancement

La consommation de fonds propres de la BFCM concerne principalement le portefeuille HQLA. Celle-ci est calculée à partir de la CAD et du RES.

En février 2023, la consommation en fonds propres baisse d'environ 40 millions pour atteindre 87 millions d'euros après application de la méthode strictement réglementaire (vs mesure interne standard autorisée jusqu'alors). Elle évolue ensuite autour de 91 millions d'euros en moyenne, atteint un plus haut en juin à 98 millions d'euros et termine l'année à 89 millions d'euros.

Les variations sur l'année portent majoritairement sur le RES Hors bilan et sont concentrées sur le périmètre Etablissements.

Elle prévoit un développement et une documentation par le CRR, un suivi de leur performance également produit par le CRR et revu par la direction du contrôle permanent et la direction des risques groupe, pour présentation en comité des risques de marché. Ces modèles sont également intégrés dans le programme d'audit par l'Inspection Générale – Audit Métiers.

CIC Marchés observe de son côté des limites de risque par émetteur/contrepartie sur l'ensemble des supports. Les encours y sont suivis quotidiennement et encadrés par des limites revues périodiquement par les instances désignées à cet effet (comités des engagements, comités des risques de marché).

5.13 RISQUE DE GESTION DE BILAN

5.13.1 Organisation générale

La gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concerne principalement la gestion du risque de liquidité et du risque de taux d'intérêt. Cette gestion est centralisée.

Les comités décisionnaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de gestion du risque de liquidité et du risque de taux, s'articulent sur plusieurs niveaux décisionnels que sont :

- les comités techniques qui permettent une analyse des risques, notamment de liquidité et de taux d'intérêt, ainsi que la concertation entre les métiers pour une gestion optimisée aidant aux prises de décision ;
- les comités de suivi qui assurent une revue régulière des décisions des comités techniques, et fixent les seuils d'alerte et les limites. Ils représentent un support important dans le cadre d'une gestion globale des risques en adéquation avec le profil de risque du groupe ;
- les comités de contrôle qui ont un rôle de surveillance du dispositif et de *reporting* aux organes de gouvernance.

Les décisions de couverture visent à maintenir les indicateurs de risque dans les limites et/ou les seuils d'alerte fixés au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des banques du groupe. Les couvertures sont affectées aux banques concernées, en fonction de leurs besoins.

Les analyses sur les risques de liquidité et de taux d'intérêt sont présentées chaque trimestre devant le comité des risques groupe et le comité de suivi des risques groupe.

Le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité font en outre l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CFdeCM et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales du CIC, BECM, etc.).

5.13.2 La gestion du risque de taux (EU IRRBBA)

5.13.2.1 Gouvernance et pilotage du risque de taux d'intérêt

Le dispositif en place au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale concernant le risque de taux d'intérêt s'inscrit dans les recommandations de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, celles de l'Autorité bancaire européenne relatives au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP – *Supervisory Review and Evaluation Process*) de décembre 2014 (2014/13), les recommandations du Comité de Bâle sur le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (BCBS368 – avril 2016) ainsi que les orientations de l'ABE [ABE/GL/2022/14] précisant les critères de détection, d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques découlant d'éventuelles variations des taux d'intérêt (*IRRBB - Interest Rate Risks for the Banking Book*) et de l'évaluation et du suivi du risque d'écart de crédit des activités hors portefeuille de négociation des établissements (*CSRBB - Credit Spread Risks for the Banking Book*). Les dernières évolutions du dispositif portent sur l'implémentation des orientations de l'ABE applicables à partir du 30/06/2023 pour le suivi IRRBB et au 31/12/2023 pour le CSRBB et des normes techniques (RTS - Regulatory Technical Standards) sur le test de valeurs aberrantes (SOT- Supervisory Outlier Test) et sur l'approche standard et l'approche standard simplifiée pour l'IRRBB.

Le risque de taux d'intérêt est géré et suivi par la gestion de bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont définis comme suit :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de la salle des marchés, disposant de moyens propres ;

- la gestion de bilan a pour objectif prioritaire l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change d'une part, le maintien d'un niveau de liquidité permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise de liquidité éventuelle d'autre part ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque et de la maîtrise du risque de liquidité et de taux lié à l'activité du réseau.

La gestion du risque de taux est réalisée par le comité technique ALM qui se réunit trimestriellement. Celui-ci est chargé de gérer ce risque en fonction des limites de risque en vigueur au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Le comité de suivi ALM qui est semestriel, examine l'évolution des risques de gestion de bilan et valide les limites de risque et les seuils d'alerte.

5.13.2.2 Systèmes de mesures et de surveillance et dispositif de couverture

Le risque de taux est généré par l'activité commerciale du groupe et résulte des différences de taux et d'index de référence entre les emplois et les ressources.

Son analyse tient aussi compte de la volatilité des encours de produits sans échéance contractuelle et des options implicites (options de remboursement anticipé de crédits, de prorogation, d'utilisation de droits à crédit, etc.).

La situation de risque de taux sur l'ensemble des opérations issues des activités du réseau est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle du bilan par des opérations dites de macrocouverture.

Les opérations d'un montant élevé ou de structure particulière peuvent faire l'objet de couvertures spécifiques. Le comité technique ALM qui est en charge de décider des couvertures à mettre en place et de les répartir au prorata des besoins de chaque entité.

Ces couvertures visent à maintenir les indicateurs de risque (sensibilité du MNI et de la VAN, impasses) dans les limites et/ou les seuils d'alerte fixés au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des banques du groupe.

Des limites de risques et des seuils d'alerte sont fixés par rapport au niveau global de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Certaines entités, dans le cadre de leur *Risk Appetite Framework* (RAF) disposent d'un corps de limites et de seuils d'alerte spécifique. Pour les autres entités, des seuils d'alerte de même niveau que les limites globales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appliquent.

L'analyse du risque de taux s'appuie sur les indicateurs suivants, réactualisés chaque trimestre :

1. L'impasse statique à taux fixe correspondant aux éléments du bilan et du hors-bilan, dont les flux sont réputés certains, et ce sur un horizon de temps d'un mois à 20 ans, encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de 3 à 7 ans, mesurées par un ratio sur le PNB ;
2. L'impasse statique « taux livret et inflation » sur un horizon de temps d'un mois à 20 ans encadrée par des limites ou des seuils d'alerte de trois à sept ans, mesurées par un ratio sur les fonds propres T1 + T2 ;
3. La sensibilité de la marge nette d'intérêt calculée sur des scénarios nationaux et encadrée par des limites ou des seuils d'alerte. Elle se mesure par pas annuel, sur un horizon de deux ans et est exprimée en pourcentage de MNI prudentielle de chaque entité.

Plusieurs scénarios de taux d'intérêt sont analysés. Pour la vision interne, le scénario central de taux retenu pour le calcul des indicateurs ALM repose sur les prévisions de taux utilisées par la fonction contrôle de gestion pour les prévisions de résultats.

Ces prévisions sont élaborées trimestriellement sous l'égide de la CNCM. Pour la vision réglementaire, le scénario central correspond aux taux *forwards issus* de la courbe d'actualisation à date.

Les autres scénarios de taux d'intérêt sont les suivants :

Vision interne

- Hausse de la courbe des taux de 100 bp en bilan constant et en bilan dynamique (utilisé pour les limites/seuils d'alerte) ;
- Baisse de la courbe des taux de 100 bp, sans floor, en bilan constant et en bilan dynamique (utilisé pour les limites/seuils d'alerte) ;
- Scénario de stagflation par un choc d'inflation fort à CT avec maintien à un niveau élevé et hausse progressive des taux longs.

Vision réglementaire

- Hausse de la courbe des taux de 100 bp (utilisé pour les limites / seuils d'alerte) ;
- Baisse de la courbe des taux de 100 bp, sans floor (utilisé pour les limites / seuils d'alerte) ;
- Dépentification/inversion de la courbe des taux par une hausse des taux court terme de 50 bp tous les semestres durant deux ans (choc cumulé de 200 bp) ;
- Hausse de la courbe des taux de 200 bp ;
- Baisse de la courbe des taux de 200 bp, avec un floor progressif de -1,5 % à spot à 0 % à 50 ans ;
- Scénario de hausse de l'inflation de 100 bp.

Les scénarios d'adossement du gap de liquidité sont étudiés avec un adossement 100 % EURIBOR 3 mois.

Au 31 décembre 2023, la marge nette d'intérêt du *banking book* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM sur périmètre consolidé sont exposés à un an et à deux ans, selon le scénario de référence, à la baisse des taux de 100 bp sans floor.

Pour ces deux périmètres, les sensibilités en bilan dynamique sont les suivantes :

- pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la sensibilité à la baisse des taux est de -2,83 % à un an (-241 millions d'euros en valeur absolue) et -5,02 % à deux ans (-427 millions d'euros), dans le respect des limites de risque ;
- pour la BFCM sur périmètre consolidé, la sensibilité est de -230,5 millions d'euros en année 1 et -267,9 millions d'euros en année 2, soit respectivement -3,41 % et -3,96 % de la MNI.

TABLEAU 65 : INDICATEURS DE SENSIBILITÉ DU PNB

VISION INTERNE*

	31/12/2023		31/12/2022	
	Sensibilité en % MNI		Sensibilité en % MNI	
	1 an	2 ans	1 an	2 ans
Hausse de la courbe des taux de 100 bp – Bilan dynamique	2,70 %	4,29 %	3,65 %	5,65 %
Baisse de la courbe des taux de 100 bp – Bilan dynamique	-2,83 %	-5,02 %	-3,62 %	-5,63 %
Scénario de stagflation	-18,90 %	-3,21 %	-1,62 %	-31,79 %
Hausse de la courbe des taux de 100 bp - Bilan constant	3,24 %	5,31 %	4,07 %	6,08 %
Baisse de la courbe des taux de 100 bp - Bilan constant	-3,39 %	-6,11 %	-4,11 %	-6,15 %

* Le scénario central utilisé pour les indicateurs au 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022 en vision interne est celui des économistes du groupe utilisé pour les prévisions de résultats.

VISIONS RÉGLEMENTAIRE*

	31/12/2023	
	Sensibilité en % MNI	
	1 an	2 ans
Hausse de la courbe des taux de 100 bp	7,88 %	11,50 %
Baisse de la courbe des taux de 100 bp sans floor	-8,13 %	-12,67 %
Dépendification/inversion de la courbe des taux	3,48 %	7,12 %
Hausse de la courbe des taux de 200 bp	15,99 %	23,23 %
Baisse de la courbe des taux de 200 bp	-11,65 %	-20,01 %
Scénario de hausse de l'inflation de 100 bp	-1,91 %	-4,37 %

* Au 31 décembre 2023, la méthode de calcul a changé (application de la vision réglementaire avec comme base de référence au calcul de sensibilité un scénario central correspondant aux taux forwards issus de la courbe d'actualisation à date) et ne permet pas une comparaison avec les indicateurs au 31 décembre 2022 (application de la vision interne).

4. Le risque de base, lié à des actifs et passifs corrélés sur des index différents, correspond au risque de changement des relations entre les différents taux de marché (emploi à taux variable financé par des ressources à taux variables mais non indexées sur le même indice). Le risque de base est encadré par une limite sur l'encours moyen à un an d'actifs EURIBOR 3 mois financés par des ressources Eonia €STR.

5.13.2.3 Indicateurs réglementaires

La sensibilité de la VAN (Valeur Actuelle Nette) est calculée selon les préconisations de l'EBA :

- exclusion des fonds propres et des immobilisations ;
- actualisation des flux à l'aide d'une courbe de taux de *swap* (sans *spread* de liquidité, ni *spread* de crédit) ;
- application d'un floor progressif de -1,5 % à spot à 0 % à 50 ans aux taux de marché ;
- la durée moyenne des dépôts non échéancés étant inférieure à cinq ans, le plafonnement à cinq ans demandé par la réglementation est sans objet ;
- compensation des risques entre devises à 50 %.

Les sensibilités de VAN sont déterminées à partir des six scénarios de taux EBA :

- déplacement parallèle vers le haut ;
- déplacement parallèle vers le bas ;
- pentification de la courbe ;
- aplatissement de la courbe ;
- hausse des taux courts ;
- baisse des taux courts.

Et un scénario Inflation de +100 bp.

Globalement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale présente une sensibilité de VAN en deçà du seuil d'alerte de -13 % des fonds propres Tier 1, à :

- une baisse des taux de 200 bp, de +1,25 % (+678 millions d'euros) ;
- une hausse des taux de 200 bp, de -7,77 % (-4 201 millions d'euros).

TABLEAU 66 : SENSIBILITÉ DE LA VAN À RAPPORTER AUX FONDS PROPRES GLOBAUX

Sensibilité de la VAN	31/12/2023	31/12/2022
	En % des fonds propres Tier 1	En % des fonds propres Tier 1
Baisse de 200 bp	1,12 %	3,71 %
Hausse de 200 bp	-6,91 %	-7,60 %

TABLEAU 67 : SENSIBILITÉ DE LA VAN RAPPORTÉE AUX FONDS PROPRES DE BASE

Sensibilité de la VAN	31/12/2023
	En % des fonds propres Tier 1
Baisse de 200 bp	1,25 %
Hausse de 200 bp	-7,77 %
Baisse taux court terme	3,44 %
Hausse taux court terme	-6,89 %
Pentification	1,73 %
Aplatissement	-5,58 %
Inflation +100 bp*	-4,44 %

* Indicateur non calculé en 2022.

TABLEAU 68 : RISQUE DE TAUX DANS LE BANKING BOOK (EU IRRBB1)

<i>(en millions d'euros)</i>	EVE		NII*	
	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2022
Déplacement parallèle vers le bas [- 200 bps]	678	2 085	-992	-108
Déplacement parallèle vers le haut [+ 200 bps]	-4 201	-4 275	1 362	438
Baisse des taux courts	1 860	929	-	-
Hausse des taux courts	-3 723	-1 825	-	-
Pentification de la courbe	938	-235	-	-
Aplatissement de la courbe	-3 019	-562	-	-
Inflation de 100bp	-2 400	-	-	-

*Les sensibilités NII au 31 décembre 2023 sont exprimées en vision réglementaire et au 31 décembre 2022 en vision interne.

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)	54 072	48 883
FONDS PROPRES GLOBAUX (TIER 1 + TIER 2)	60 819	56 216

5.13.2.4 Déclaration

Crédit Mutuel Alliance Fédérale certifie l'adéquation des dispositifs en matière de gestion du risque de taux d'intérêt au profil de risque des activités commerciale, et à l'appétit au risque défini par la gouvernance.

Les dispositifs de gestion, de mesure, de maîtrise, de contrôle et de suivi du risque de taux d'intérêt sont approuvés par l'organe de direction.

Ils s'inscrivent dans la politique générale des risques du groupe et ont été validés par la direction générale et les organes délibérants. Ils sont adaptés au profil de risques, à la nature et à la taille des activités du groupe.

Le risque de taux d'intérêt fait l'objet d'une revue semestrielle par les conseils d'administration de la CFdeCM, et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales, BECM, etc.).

5.13.3 La gestion du risque de liquidité (EU LIQA)

5.13.3.1 Stratégie et pilotage du risque de liquidité

La protection des clients, la défense de la culture et de l'organisation mutualistes, le financement et le soutien de l'activité économique en régions sont au cœur de la stratégie Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, le groupe s'appuie sur le dispositif ILAAP (*Internal Liquidity Adequacy Assessment Processes* ou processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité) qui s'inscrit dans les recommandations générales du Comité de Bâle (09-2008), celles de l'Autorité bancaire européenne relatives au processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (SREP – *Supervisory Review and Evaluation Process*) de décembre 2014 (2014/13), de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, les orientations de l'ABE (2016/10) ainsi que les orientations de la BCE de novembre 2018 relatives à l'ILAAP.

Le groupe a fait le choix de définir une politique d'appétence aux risques qui se définit par une politique de tolérance au risque d'une manière générale et plus particulièrement une politique d'aversion au risque en matière de gestion de la liquidité et du refinancement. Il s'inscrit dans un objectif de gestion saine et prudente au regard de l'exigence de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des

activités bancaires, Titre 1^{er}, article 2 privilégiant la pérennité à long terme, avec un émetteur unique de dette à moyen long terme, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (« BFCM »). Son but est d'immuniser les comptes d'exploitation des caisses et des agences contre les risques de liquidité et de taux, révéler les prix de marché nécessaires à une tarification clientèle adaptée, et garantir les marges du réseau commercial.

Le dispositif de pilotage du risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur les axes suivants :

- gouvernance du risque de liquidité assurant son suivi centralisé et les prises de décision en comités techniques, de suivi et de contrôle ;
- détermination des impasses de liquidité faisant l'objet de limites et de seuils d'alerte permettant de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement ;
- pilotage et suivi du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR), représentatif de la situation de liquidité à court terme du groupe ;
- pilotage et suivi du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR), représentatif de la situation de liquidité à moyen terme du groupe ;
- pilotage et suivi du coefficient d'engagement (ratio crédits sur dépôts) ;
- détermination et suivi des besoins de liquidité en situation normale et en situation de *stress*.

5.13.3.2 Gouvernance et structure de la fonction de gestion de la liquidité – Centralisation de la gestion de la liquidité et interactions entre unités du groupe

5.13.3.2.1 Gouvernance et structure de la fonction de gestion de la liquidité

La liquidité est gouvernée par des comités techniques et de suivi et elle est encadrée par des comités de contrôle.

La gestion opérationnelle de la liquidité est partagée entre, d'un côté la Trésorerie groupe dont le métier Trésorerie Groupe assure l'interface entre les marchés et les entités du périmètre centralisé, et de l'autre côté, la gestion de bilan (ALM groupe), qui, sur le périmètre de gestion centralisée, assure la mesure des besoins et la mise en œuvre des couvertures des activités commerciales. La Trésorerie groupe et l'ALM groupe sont rattachés à la direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et agissent conformément aux décisions des comités *ad hoc* (comité technique ALM, comité risques trésorerie groupe, comité trésorerie centrale et liquidité groupe, comité de gestion du plan d'urgence).

Ni la gestion de bilan, ni la Trésorerie groupe ne constituent des centres de profits, ou gérés comme tels. Les besoins de financement du groupe identifiés par l'ALM, en comité technique ALM, sont communiqués à la Trésorerie Groupe chargée d'emprunter dans les marchés les ressources nécessaires.

Sur le plan du contrôle, la direction des risques assure la fonction de gestion des risques pour toutes les natures de risques et toutes les entités du groupe. Elle est rattachée au directeur général, et rapporte aux organes délibérant et exécutif de la gouvernance.

La trésorerie groupe

Elle répond aux deux objectifs étroitement liés, de sécuriser et refinancer aux meilleures conditions possible les besoins du groupe, et veiller à la réputation du groupe sur le marché.

Sur les marchés, l'équipe dédiée de la Trésorerie groupe assure la gestion et l'animation des programmes d'émissions, la maîtrise des cotations et la réalisation des opérations de couverture des risques de taux et de change.

Grâce à une relation directe avec les investisseurs, elle maîtrise toutes les composantes de l'accès aux marchés, une présence permanente à travers ses cotations, la gestion centralisée des portefeuilles, la capacité immédiate d'émission d'instruments de liquidité et de refinancement diversifiant les supports, les devises, les pays sources.

La BFCM est l'unique émetteur de dette à moyen long terme sur les marchés de capitaux, ainsi que la dette sécurisée à travers Crédit Mutuel-CIC Home Loan SFH. Elle entretient la capacité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à satisfaire ses besoins de refinancement, à maîtriser les enjeux de son développement et la préservation de sa solvabilité.

La gestion de bilan

La fonction a pour objectif d'immuniser les marges commerciales des entités locales et des métiers spécialisés contre le risque. Son dispositif s'assure de la gestion des risques à travers la révision annuelle des seuils d'alertes et des limites dans le respect des contraintes prudentielles.

La maîtrise du risque de liquidité sur l'activité de banque commerciale est assurée, avec un haut niveau d'exigence, par la couverture automatique en ressources de la transformation générée des trois mois aux sept ans, sur des actifs et passifs dont l'écoulement se rapproche des pondérations du LCR et du NSFR, avec des seuils d'alerte restreints sur les impasses de liquidité « scénario de stress Bâle III ».

La direction des risques (DR)

La DR met en œuvre la surveillance et le contrôle du risque de liquidité. Elle informe régulièrement les instances dirigeantes (tableau de bord trimestriel), anime et participe aux différents comités de contrôle (comité de suivi des risques groupe, comité des risques groupe, comité d'audit et des comptes, et comité de contrôle et de conformité), aux comités de suivi, aux comités techniques traitant du risque de liquidité ainsi qu'aux conseils d'administration. Elle anime le réseau de correspondants risques des différents métiers et entités du groupe. La direction des risques est le point d'entrée de la BCE et des banques centrales nationales. Elle coordonne également le suivi des mises en œuvre des recommandations des missions de contrôle des Superviseurs.

5.13.3.2.2 Centralisation de la gestion de la liquidité et interaction entre unités du groupe

Crédit Mutuel Alliance Fédérale adopte un mode de gestion et un pilotage centralisés de la liquidité tant au niveau de la gestion de bilan que de la Trésorerie groupe, avec des règles communes et homogènes aux lignes métiers pour les mesures de risques ainsi que pour les allocations à travers chaque entité du groupe.

La centralisation permet ainsi d'optimiser la gestion des expositions de trésorerie, et les prises de décision en comités techniques, de suivi, et de contrôle.

La gestion de bilan ne permet pas aux entités de se prêter entre elles, mais administre la liquidité disponible par maturité aux entités en besoin, mutualisant ainsi les positions et optimisant le recours à la Trésorerie groupe et aux marchés.

Le périmètre administré par la gestion de bilan couvre 100 % des prêts à la clientèle, 100 % des dépôts en provenance de la clientèle du groupe, et 100 % des passifs de marchés de la Trésorerie groupe.

Ce périmètre est pertinent pour certifier des mesures de risques de liquidité, de taux et de couvertures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors Assurances et gestion d'actifs.

Les entités d'Assurances et de gestion d'actifs, bénéficiant d'une autonomie de mesure et de gestion opérationnelle de leur liquidité, disposent d'un dispositif robuste de suivi du risque de liquidité. Elles rendent compte régulièrement au groupe des résultats de leur stress de liquidité adaptés à leur activité.

5.13.3.3 Systèmes de mesures et de surveillance

Les systèmes de mesure et de surveillance des risques sont de portée globale et couvrent l'intégralité du périmètre du groupe. Les entités non financières sont exclues.

Les indicateurs de gestion de bilan sont restitués au niveau consolidé et par entité. Il s'agit des indicateurs suivants :

- impasse de liquidité statique qui s'appuie sur les échéanciers contractuels et conventionnels, intégrant les engagements de hors-bilan.

Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de trois mois à cinq ans et font l'objet de limites ;

- impasse de liquidité dynamique sur cinq ans, intégrant les éléments de production nouvelle, permettant de mesurer les besoins de financements futurs liés au développement de l'activité commerciale ;
- impasse de liquidité en scénario de stress Bâle III, dont les règles d'écoulement sont basées sur les pondérations du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR). Des ratios de transformation (ressources/emplois) sont calculés sur les maturités de trois mois à sept ans et font l'objet de limites et de seuils d'alerte, afin de sécuriser et d'optimiser la politique de refinancement.

Le comité technique ALM décide des opérations de couvertures de liquidité à mettre en place au regard de tous ces indicateurs. Les répartitions se font au prorata des besoins cumulés.

Le système de limite est global, et le cas échéant, se décompose et s'applique à chaque entité ou métier, de façon granulaire (LCR, impasses de liquidité « Bâle III »).

Ce dispositif limite les expositions en liquidité sur toute la courbe de *cash* afin de prévenir une transformation excessive.

5.13.3.4 Gestion de la trésorerie et concentration des ressources

Les règles prudentes et le dispositif efficace d'accès aux ressources de marché font l'objet d'un descriptif dans le chapitre 2 de l'URD, paragraphe liquidité et refinancement.

5.13.3.5 Indicateurs réglementaires et réserve de liquidité

Depuis mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro doivent transmettre à leurs superviseurs les *reportings* de liquidité définis par l'EBA (European Banking Authority), se déclinant comme suit :

- ratio de liquidité court terme dit « LCR » (*Liquidity Coverage Ratio*), à fréquence mensuelle ; et
- ratio structurel de liquidité à long terme dit « NSFR » (*Net Stable Funding Ratio*), à fréquence trimestrielle.

Le ratio LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

La réserve de liquidité LCR est financée par de la dette à court terme (maturités jusqu'à un an).

Le ratio NSFR a pour objectif de limiter la transformation d'un établissement bancaire en veillant à la couverture des actifs à plus d'un an par du refinancement stable. Il est entré en vigueur le 30 juin 2021.

TABLEAU 69 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME – LCR (EU LIQ1)

31/12/2023 (en millions d'euros)		Valeur totale non pondérée				Valeur totale pondérée			
		31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023	31/03/2023	30/06/2023	30/09/2023	31/12/2023
ACTIFS DE HAUTE QUALITÉ									
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	-	-	-	-	128 073	125 796	125 100	125 578
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	283 620	285 277	287 589	289 979	20 105	19 898	19 569	19 218
3	Dépôts stables	191 337	192 228	192 592	191 951	9 567	9 611	9 630	9 598
4	Dépôts moins stables	85 606	83 285	80 218	77 295	10 451	10 154	9 752	9 361
5	Financement de gros non garanti	131 268	126 149	119 946	115 690	74 418	72 250	69 253	67 298
6	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	22 163	21 293	20 486	19 931	5 331	5 111	4 896	4 744
7	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	99 811	95 763	90 329	86 864	59 793	58 045	55 226	53 659
8	Créances non garanties	9 294	9 093	9 130	8 895	9 294	9 093	9 130	8 895
9	Financement de gros garanti	-	-	-	-	2 511	2 429	2 262	2 142
10	Exigences supplémentaires	91 509	91 664	90 779	89 984	10 261	10 573	10 665	10 721
11	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	1 988	2 158	2 178	2 168	1 988	2 158	2 178	2 168
12	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Facilités de crédit et de trésorerie	89 521	89 507	88 601	87 816	8 273	8 416	8 487	8 552
14	Autres obligations de financement contractuel	157	188	221	285	81	106	137	199
15	Autres obligations de financement éventuel	5 875	5 981	6 076	6 143	443	438	427	423
16	TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	107 817	105 694	102 313	99 999
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	10 455	10 107	9 643	8 995	4 734	4 726	4 805	4 774
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	25 772	26 448	26 526	26 623	15 147	15 677	15 771	15 811
19	Autres entrées de trésorerie	2 252	2 368	2 466	2 477	1 970	2 078	2 172	2 178
EU-19a	[Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible]	-	-	-	-	0	0	0	0
EU-19b	[Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié]	-	-	-	-	0	0	0	0
20	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	38 479	38 923	38 635	38 094	21 852	22 482	22 748	22 763
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	0	0	0	0
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	0	0	0	0
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	38 479	38 923	38 635	38 094	21 852	22 482	22 748	22 763
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ	-	-	-	-	128 073	125 796	125 100	125 578
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	85 966	83 212	79 565	77 236
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (en %) ⁽¹⁾	-	-	-	-	149 %	152 %	158 %	163 %

(1) Pour chaque date de référence, le ratio affiché correspond à la moyenne des ratios des 12 mois précédant la date considérée et non pas au ratio des composants moyens des 12 mois précédents.

31/12/2022 (en millions d'euros)	Valeur totale non pondérée				Valeur totale pondérée				
	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022	31/03/2022	30/06/2022	30/09/2022	31/12/2022	
ACTIFS DE HAUTE QUALITÉ									
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	-	-	-	-	144 303	144 690	139 293	132 770
SORTIES DE TRÉSORERIE									
2	Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :								
3	Dépôts stables	272 528	273 431	276 205	283 581	19 053	19 401	19 766	20 258
4	Dépôts moins stables	186 996	184 846	185 027	190 742	9 350	9 242	9 251	9 537
5	Dépôts moins stables	79 925	83 532	86 253	87 639	9 680	10 137	10 491	10 677
6	Financement de gros non garanti	130 255	131 270	133 788	134 103	70 037	70 792	73 523	75 022
7	Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives	22 306	22 655	22 462	22 482	5 419	5 491	5 428	5 415
8	Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	99 452	100 610	102 727	102 464	56 121	57 295	59 496	60 451
9	Créances non garanties	8 497	8 006	8 599	9 156	8 497	8 006	8 599	9 156
10	Financement de gros garanti	0	0	0	0	1 867	1 948	2 097	2 275
11	Exigences supplémentaires	82 488	85 146	88 246	90 436	8 682	8 937	9 416	9 858
12	Sorties associées à des expositions sur instruments dérivés et autres exigences de sûreté	1 090	1 186	1 446	1 727	1 090	1 186	1 446	1 727
13	Sorties associées à des pertes de financement sur des produits de créance	0	0	0	0	0	0	0	0
14	Facilités de crédit et de trésorerie	81 398	83 960	86 800	88 709	7 592	7 751	7 969	8 132
15	Autres obligations de financement contractuel	83	105	118	146	66	70	64	73
16	Autres obligations de financement éventuel	5 655	5 681	5 712	5 783	385	410	430	440
16	TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	100 090	101 558	105 297	107 926
ENTRÉES DE TRÉSORERIE									
17	Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	10 643	10 476	10 138	10 333	4 347	4 445	4 364	4 503
18	Entrées provenant des expositions pleinement performantes	23 495	23 976	24 707	25 154	13 617	13 891	14 368	14 719
19	Autres entrées de trésorerie	2 595	2 096	1 884	2 032	2 589	2 027	1 742	1 819
EU-19a	(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)				0	0	0	0	0
EU-19b	(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)				0	0	0	0	0
20	TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	36 733	36 548	36 729	37 519	20 553	20 363	20 473	21 041
EU-20a	Entrées de trésorerie entièrement exemptées	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20b	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90 %	-	-	-	-	-	-	-	-
EU-20c	Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75 %	36 733	36 548	36 729	37 519	20 553	20 363	20 473	21 041
21	COUSSIN DE LIQUIDITÉ	-	-	-	-	144 303	144 690	139 293	132 770
22	TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRÉSORERIE	-	-	-	-	79 537	81 194	84 824	86 885
23	RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (en %) ⁽¹⁾	-	-	-	-	182 %	179 %	165 %	153 %

[1] Pour chaque date de référence, le ratio moyen est égal au rapport entre la moyenne des coussins de liquidité et la moyenne des sorties nettes de trésorerie sur les 12 mois précédant la date considérée.

Le LCR de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 162,8 % en moyenne sur l'année glissante, ce qui représente un excédent de liquidité de 48,3 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire. Le ratio est piloté au-delà de 115 %.

Les actifs liquides moyens sont composés de dépôts en banques centrales à proportion de 79,9 % et de titres hautement liquides de niveau 1 à proportion de 15,6 %.

Les sorties de trésorerie moyennes à 30 jours stressées sont composées de dépôts *corporate* et *retail* à hauteur de 40,7 %. Les financements auprès des banques et de la clientèle financière représentent 46 %.

Les entrées de trésorerie moyennes à 30 jours stressées sont composées des remboursements de prêts *corporate* et *retail* à hauteur de 48,2 %. Les remboursements des avances et prêts octroyés aux banques et à la clientèle financière représentent 24,2 %. Les remboursements de repos représentent 21 %.

TABLEAU 70 DÉTAIL DU BUFFER DE LIQUIDITÉ – LCR

Montant après pondération BCE (en millions d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Tier 1	114 037	126 611
Cash déposé en banques centrales	91 396	103 691
HQLA	21 563	21 571
Encaisses	1 078	1 349
Tier 2a	2 949	1 504
Tier 2b	2 515	1 880
TOTAL DU BUFFER	119 501	129 995

La ventilation du bilan consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie se présente de la façon suivante :

TABLEAU 71 : VENTILATION DU BILAN CONSOLIDÉ CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE SELON LA DURÉE RÉSIDUELLE DES FLUX FUTURS CONTRACTUELS DE TRÉSORERIE (CAPITAL ET INTÉRÊTS)

31/12/2023 (en millions d'euros)	≤ 1 mois ⁽¹⁾	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. ⁽²⁾	Total
ACTIF								
Caisse – Banques centrales	97 505	-	-	-	-	-	-	97 505
Dépôts à vue établissements de crédit	4 505	-	-	-	-	-	-	4 505
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	6 658	3 292	3 846	1 941	6 419	2 995	1 262	26 413
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	53	3	32	48	220	281	168	805
Actifs fin. À la JV par capitaux propres	1 102	1 653	3 029	4 472	13 941	12 286	0	36 484
Titres au coût amorti	1 273	34	318	971	1 203	960	67	4 827
Prêts et créances – Établissements de crédit	13 018	2 521	1 941	726	2 027	42 302	9	62 544
Prêts et créances – Clientèle	52 108	18 183	45 574	52 703	123 541	231 948	5	524 063
PASSIF								
Dépôts de banques centrales	31	0	0	0	0	0	0	31
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	5 993	3 864	2 412	712	3 358	1 492	4	17 834
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	38	0	108	0	0	0	0	146
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	31	13	31	62	1 807	59	0	2 003
Passifs fin. évalués au coût amorti	400 578	42 685	106 094	29 413	74 061	43 191	621	696 642
Dépôts des banques centrales	0	0	12 037	0	0	0	0	12 037
Dépôts d'administrations publiques	2 197	850	1 737	144	468	26	0	5 423
Dépôts d'établissements de crédit	18 379	6 278	4 256	282	840	1 106	0	31 141
Dépôts d'autres entreprises financières	31 892	1 866	5 806	785	1 627	424	0	42 401
Dépôts d'entreprises non financières	131 848	11 504	22 650	5 583	10 873	1 620	3	184 083
Dépôts de particuliers	204 423	7 669	17 739	5 779	14 491	2 377	2	252 479
dont Titres de dette, y compris les obligations	10 829	14 166	40 216	15 719	42 209	33 139	0	156 279
dont Passifs subordonnés	0	5	1 060	1 065	3 449	4 411	603	10 593

Hors activités d'assurance.

(1) Comprend les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(2) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations ; comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».

31/12/2022

(en millions d'euros)

	≤ 1 mois ⁽¹⁾	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm. ⁽²⁾	Total
ACTIF								
Caisse – Banques centrales	111 933	-	-	-	-	-	-	111 933
Dépôts à vue établissements de crédit	4 502	-	-	-	-	-	-	4 502
Actifs fin. détenus à des fins de transaction	2 024	3 581	5 463	2 366	5 861	3 152	629	23 076
Actifs fin. désignés à la JV par le biais du cpte de résultat	38	6	29	27	107	353	173	734
Actifs fin. À la JV par capitaux propres	1 258	1 278	2 764	3 926	11 892	12 696	0	33 816
Titres au coût amorti	1 444	56	274	303	1 163	797	67	4 104
Prêts et créances – Établissements de crédit	9 489	1 372	1 925	1 842	726	37 353	0	52 707
Prêts et créances – Clientèle	49 655	17 404	42 128	49 663	120 933	221 739	309	501 830
PASSIF								
Dépôts de banques centrales	44	0	0	0	0	0	0	44
Passifs fin. détenus à des fins de transaction	1 197	4 511	4 758	1 656	4 156	2 338	11	18 627
Passifs fin. désignés à la JV par le biais du cte de résultat	0	0	156	0	0	0	0	156
Dérivés utilisés à des fins de couverture (passifs)	16	12	25	4	2 368	78	0	2 502
Passifs fin. évalués au coût amorti	422 672	35 353	75 049	41 401	57 119	39 848	114	671 554
<i>Dépôts des banques centrales</i>	<i>0</i>	<i>3 150</i>	<i>11 200</i>	<i>17 825</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>32 175</i>
<i>Dépôts d'administrations publiques</i>	<i>2 273</i>	<i>1 046</i>	<i>1 354</i>	<i>178</i>	<i>244</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>5 095</i>
<i>Dépôts d'établissements de crédit</i>	<i>18 350</i>	<i>5 375</i>	<i>3 775</i>	<i>622</i>	<i>603</i>	<i>1 019</i>	<i>0</i>	<i>29 744</i>
<i>Dépôts d'autres entreprises financières</i>	<i>34 482</i>	<i>1 666</i>	<i>2 226</i>	<i>822</i>	<i>950</i>	<i>200</i>	<i>0</i>	<i>40 346</i>
<i>Dépôts d'entreprises non financières</i>	<i>148 880</i>	<i>6 161</i>	<i>9 879</i>	<i>5 862</i>	<i>6 086</i>	<i>631</i>	<i>0</i>	<i>177 500</i>
<i>Dépôts de particuliers</i>	<i>205 153</i>	<i>5 983</i>	<i>7 606</i>	<i>5 097</i>	<i>8 476</i>	<i>2 100</i>	<i>0</i>	<i>234 416</i>
<i>dont Titres de dette, y compris les obligations</i>	<i>12 344</i>	<i>11 407</i>	<i>38 470</i>	<i>9 889</i>	<i>37 030</i>	<i>31 716</i>	<i>0</i>	<i>140 856</i>
<i>dont Passifs subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>0</i>	<i>1 060</i>	<i>3 679</i>	<i>4 107</i>	<i>103</i>	<i>8 951</i>

Hors activités d'assurance.

(1) Comprends les créances et dettes rattachées, les titres donnés et reçus en pension livrée.

(2) Comprend les titres de créance à durée indéterminée, les actions, les créances douteuses et litigieuses et les dépréciations ; comprend également pour les instruments financiers marqués au marché les différences entre la juste valeur et la valeur de remboursement.

Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».

Commentaires :

Il s'agit des encours comptables IFRS sur un périmètre prudentiel. Les règles d'échéancement retenues sont :

- les durées contractuelles de remboursement du principal ;
- les actions ont une durée indéterminée, de même que les prêts et titres à durée indéterminée ;
- les dettes et créances rattachées sont ventilées selon leur durée contractuelle réelle et par défaut dans la colonne < 1 mois ;
- les provisions sont ventilées en cohérence avec les actifs concernés ;

- les créances douteuses sont ventilées en fonction de leur date contractuelle lorsqu'elle n'est pas dépassée et sont classées en colonne indéterminée dans le cas contraire, tout comme les créances litigieuses et contentieuses ;

- les dérivés : leur valeur de marché est renseignée dans le flux correspondant à la date de fin de contrat.

Lorsqu'il est impossible de fournir de façon fiable un échéancier, le montant comptable est porté dans la colonne « durée indéterminée ».

TABLEAU 72 : RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET – NSFR (EU LIQ2)

		Valeur non pondérée par échéance résiduelle				Valeur pondérée
		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	58 646	0	0	6 465	65 111
2	Fonds propres	58 646	0	0	6 465	65 111
3	Autres instruments de fonds propres	-	0	0	0	0
4	Dépôts de la clientèle de détail	-	286 669	3 381	5 260	276 009
5	Dépôts stables	-	191 040	3 040	5 083	189 459
6	Dépôts moins stables	-	95 628	341	177	86 550
7	Financement de gros	-	239 262	24 932	95 687	167 453
8	Dépôts opérationnels	-	22 614	0	0	11 307
9	Autres financements de gros	-	216 648	24 932	95 687	156 145
10	Engagements interdépendants	-	45 035	0	0	0
11	Autres engagements :	3 097	16 945	776	3 318	3 706
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	3 097	-	-	-	0
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus	-	16 945	776	3 318	3 706
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL	-	-	-	-	512 279
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE REQUIS						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	-	-	-	-	4 517
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	-	1 263	1 278	30 924	28 444
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	-	0	0	0	0
17	Prêts et titres performants :	-	85 666	35 374	419 150	383 081
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %	-	6 330	2 355	310	2 113
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers	-	16 909	1 642	13 375	16 166
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public dont :	-	38 917	21 529	164 251	332 327
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	2 098	3 890	9 445	99 065
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	8 928	9 238	208 988	0
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	5 467	5 635	129 817	0
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	-	14 581	610	32 226	32 475
25	Actifs interdépendants	-	45 036	0	0	0
26	Autres actifs :	7 658	13 972	326	15 549	24 569
27	Matières premières échangées physiquement	-	-	-	0	0
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP	-	-	-	2 760	2 346
29	Actifs dérivés affectant le NSFR	-	-	-	1 167	1 167
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	-	-	-	3 731	187
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	-	13 972	326	15 549	20 869
32	Éléments de hors-bilan	-	86 564	47	7	4 595
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL	-	-	-	-	445 207
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (en %)	-	-	-	-	115,07%

31/12/2022

(en millions d'euros)

Valeur non pondérée par échéance résiduelle

		Pas d'échéance	< 6 mois	6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE						
1	Éléments et instruments de fonds propres	53 802	0	0	6 634	60 436
2	Fonds propres	53 802	0	0	6 634	60 436
3	Autres instruments de fonds propres	-	0	0	0	0
4	Dépôts de la clientèle de détail	-	282 948	1 278	1 298	266 886
5	Dépôts stables	-	195 466	230	770	186 681
6	Dépôts moins stables	-	87 482	1 048	528	80 205
7	Financement de gros	-	232 757	24 116	104 276	174 392
8	Dépôts opérationnels	-	23 677	0	0	11 839
9	Autres financements de gros	-	209 080	24 116	104 276	162 554
10	Engagements interdépendants	-	38 251	0	0	0
11	Autres engagements :	3 779	12 758	1 716	3 334	4 192
12	Engagements dérivés affectant le NSFR	3 779	-	-	-	0
13	Tous les autres engagements et instruments de fonds propres non inclus dans les catégories ci-dessus	-	12 758	1 716	3 334	4 192
14	FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE TOTAL	-	-	-	-	505 907
ÉLÉMENTS DU FINANCEMENT STABLE REQUIS						
15	Total des actifs liquides de qualité élevée (HQLA)	-	-	-	-	1 803
EU-15a	Actifs grevés pour une échéance résiduelle d'un an ou plus dans un panier de couverture	-	1 273	1 288	30 908	28 449
16	Dépôts détenus auprès d'autres établissements financiers à des fins opérationnelles	-	0	0	0	0
17	Prêts et titres performants :	-	83 442	34 259	397 858	371 567
18	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par des actifs liquides de qualité élevée de niveau 1 soumis à une décote de 0 %	-	5 312	2 371	1 012	2 741
19	Opérations de financement sur titres performantes avec des clients financiers garanties par d'autres actifs et prêts et avances aux établissements financiers	-	19 722	1 740	11 206	14 641
20	Prêts performants à des entreprises non financières, prêts performants à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts performants aux emprunteurs souverains et aux entités du secteur public dont :	-	34 204	20 862	159 730	328 129
21	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	1 376	2 400	812	90 479
22	Prêts hypothécaires résidentiels performants, dont :	-	8 794	8 771	200 505	0
23	Avec une pondération de risque inférieure ou égale à 35 % selon l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	-	5 393	5 313	122 010	0
24	Autres prêts et titres qui ne sont pas en défaut et ne sont pas considérés comme des actifs liquides de qualité élevée, y compris les actions négociées en bourse et les produits liés aux crédits commerciaux inscrits au bilan	-	15 410	515	25 405	26 056
25	Actifs interdépendants	-	38 252	0	0	0
26	Autres actifs :	7 133	13 981	726	19 881	29 323
27	Matières premières échangées physiquement	-	-	-	0	0
28	Actifs fournis en tant que marge initiale dans des contrats dérivés et en tant que contributions aux fonds de défaillance des CCP	-	-	-	2 549	2 167
29	Actifs dérivés affectant le NSFR	-	-	-	2 015	2 015
30	Engagements dérivés affectant le NSFR avant déduction de la marge de variation fournie	-	-	-	2 569	128
31	Tous les autres actifs ne relevant pas des catégories ci-dessus	-	13 981	726	19 881	25 013
32	Éléments de hors-bilan	-	91 011	58	5	4 757
33	FINANCEMENT STABLE REQUIS TOTAL	-	-	-	-	435 899
34	RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (EN %)	-	-	-	-	116,06 %

5.13.3.6 Expositions sur instruments dérivés et appels de garantie

Dans le cadre de sa gestion de son risque de taux et de liquidité, Crédit Mutuel Alliance Fédérale met en place les couvertures appropriées à ses risques.

Pour ce qui concerne le suivi des flux du LCR, le groupe suit les appels de garantie des différents contrats existants. Le groupe calcule, par ailleurs, une sortie de trésorerie supplémentaire correspondant à des besoins de sûretés qui résulteraient d'un scénario de marché défavorable.

5.13.3.7 Concentration des sources de liquidité - Asymétrie des monnaies dans le RCL

Compte tenu de ses activités commerciales et des marchés domestiques où il intervient, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est très concentré sur l'euro. Seul le dollar américain passe le seuil de 5 % de représentativité sur le total de bilan consolidé.

5.13.4 La gestion du risque de change

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, dont la majeure partie des activités est réalisée en euros (81 % du total du passif), est peu exposé au risque de change. La seule autre devise significative est le dollar américain (6,7 % du total du passif).

Dans un souci de diversification géographique de ses sources de financement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale lève une partie significative du refinancement à court terme et à moyen long terme sur les marchés américain et anglais.

À court terme, ce risque de change est géré grâce au *swap* systématique de la ressource levée. À moyen long terme, une partie des refinancements est conservée en devise d'origine, afin de couvrir les impasses en devises des entités du groupe.

Le solde est systématiquement converti en euros à l'aide de *swaps* de change.

Les positions de change de chaque entité du groupe sont centralisées automatiquement sur la BFCM et la holding CIC.

5.13.3.8 Déclaration

Crédit Mutuel Alliance Fédérale certifie l'adéquation des dispositifs en matière de gestion du risque de liquidité au profil de risque des activités commerciales, et à l'appétit au risque défini par la gouvernance.

Les dispositifs de gestion, de mesure, de maîtrise, de contrôle et de suivi du risque de liquidité sont approuvés par l'organe de direction.

Ils s'inscrivent dans la politique générale des risques du groupe et ont été validés par la direction générale et les organes délibérants. Ils sont adaptés au profil de risques, à la nature et à la taille des activités du groupe et tiennent compte du contexte économique et des marchés.

Le risque de liquidité fait l'objet d'une revue *a minima* annuelle par les conseils d'administration de la CFdeCM, de la BFCM et des autres entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (banques régionales, BECM, etc.).

Cette centralisation se fait de façon quotidienne pour les opérations commerciales de transferts et pour les encaissements et décaissements de produits et charges en devises.

Les résultats latents en devises sont convertis en euro chaque fin de mois et la position de change qui en résulte est également centralisée.

Les entités du groupe, sauf rares exceptions, ne supportent aucun risque de change à leur niveau.

La BFCM et le CIC se chargent de solder les positions de change dans le marché quotidiennement et mensuellement.

Les positions de change structurelles résultant des dotations en devises des succursales du CIC à l'étranger ne sont pas couvertes.

Le résultat de change est constaté dans les comptes de conversion actif ou passif et ne transite donc pas par le compte de résultat.

Les résultats des succursales étrangères sont laissés dans les succursales étrangères et viennent ainsi se cumuler à la position de change structurelle.

5.14 RISQUE OPÉRATIONNEL (EU ORA)

Dans le cadre de la réglementation prudentielle Bâle II, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un dispositif complet de gestion des risques opérationnels sous la responsabilité des organes dirigeants, avec un référentiel de risques unique et des méthodes d'évaluation quantitatives communes.

Il dispose d'une fonction globale de gestion des risques opérationnels clairement identifiée et répartie en pratique entre les fonctions nationales et régionales. Elle porte sur les risques opérationnels, les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA) et les assurances couvrant ces risques.

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel s'appuie sur un socle commun à l'ensemble du groupe, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant

au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ces risques.

Le Crédit Mutuel est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel, à l'exception de la déduction des pertes attendues de ses exigences en fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2010, sur le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères, du groupe Cofidis et de Crédit Mutuel Factoring.

L'homologation a été étendue à Crédit Mutuel Factoring avec application effective pour l'arrêté au 31 mars 2012, à la Banque de Luxembourg pour l'arrêté au 30 septembre 2013, à Cofidis France pour l'arrêté au 30 septembre 2014 et à TARGOBANK Allemagne pour l'arrêté au 30 juin 2018.

5.14.1 Principaux objectifs

La mise en place de la politique de gestion des risques opérationnels poursuit les objectifs suivants :

- contribuer au pilotage du groupe par la maîtrise des risques et de leurs coûts ;
- du point de vue humain : protéger les personnes, développer responsabilité, autonomie et contrôles, capitaliser sur les compétences du groupe ;

- du point de vue économique : préserver les marges en gérant au plus près les risques sur toutes les activités et adapter les programmes d'assurances aux risques identifiés ;

- du point de vue réglementaire : répondre efficacement à la réglementation Bâle II et aux demandes des autorités de contrôle, s'appuyer sur le contrôle interne (arrêté du 3 novembre 2014), optimiser les PUPA des activités essentielles, adapter la communication financière (Pilier 3 de Bâle III).

5.14.2 Dispositif de mesure et de maîtrise

Le système de mesure et de surveillance du risque opérationnel est basé sur un socle commun à l'ensemble du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, sur une démarche d'identification et une démarche de modélisation des risques aboutissant au calcul de l'exigence finale de fonds propres affectés à ce risque.

5.14.2.1 Description de la méthode AMA

Dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode avancée du risque opérationnel (AMA) pour l'évaluation des exigences de fonds propres au titre des risques opérationnels, un département dédié de la direction des risques est en charge du risque opérationnel.

Le dispositif de mesure et de maîtrise des risques opérationnels s'appuie sur des cartographies des risques réalisés par ligne de métier, objet et type de risque, en étroite relation avec les directions fonctionnelles et les dispositifs de gestion quotidiens des risques. Les cartographies instituent notamment un cadre normé pour l'analyse de la sinistralité et conduisent à des modélisations à dire d'experts confrontées à des évaluations probabilistes à base de scénarios.

Pour ses modélisations, le groupe s'appuie notamment sur la base nationale des sinistres internes. Cette base est alimentée selon les règles définies dans la procédure nationale de collecte. Au-delà du seuil uniforme de 1 000 euros, chaque sinistre doit être saisi. Des rapprochements entre la base des sinistres et les informations comptables sont opérés.

Par ailleurs, le groupe Crédit Mutuel est abonné à une base de données externe dont l'analyse contribue à l'enrichissement des cartographies et plus généralement au système de mesure du risque opérationnel.

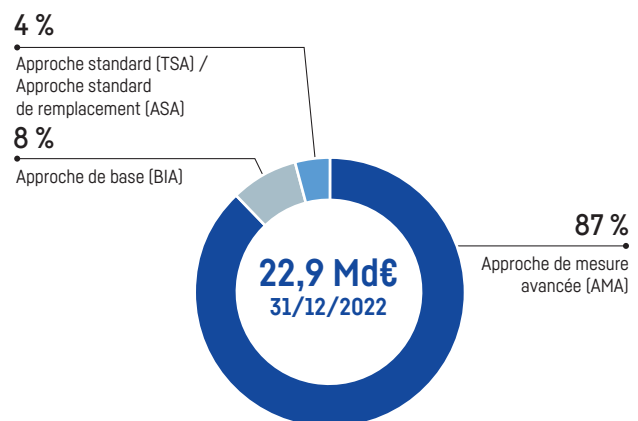
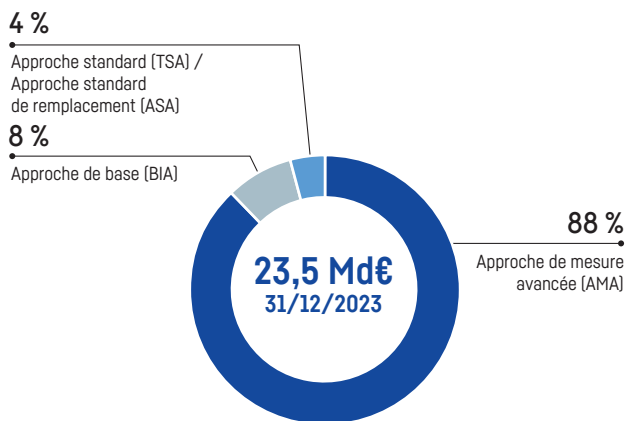
5.14.2.2 Périmètre d'homologation en méthode AMA

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est autorisé à utiliser son approche de mesure avancée (modèles internes) pour le calcul des exigences de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel (87,8 % du périmètre au 31 décembre 2023).

Cette autorisation a pris effet au 1^{er} janvier 2010 pour le périmètre consolidé en dehors des filiales étrangères et du Groupe Cofidis et a été étendue aux sociétés suivantes :

- Crédit Mutuel Factoring à compter de l'arrêté au 31 mars 2012 ;
- Banque de Luxembourg à compter de l'arrêté au 30 septembre 2013 ;
- Cofidis France à compter de l'arrêté au 30 septembre 2014 ;
- TARGOBANK Allemagne à compter de l'arrêté au 30 juin 2018.

GRAPHIQUE 15 : RÉPARTITION DES RWA RISQUES OPÉRATIONNELS PAR APPROCHE AU 31 DÉCEMBRE 2023 (EU OR2)



5.14.2.3 Politique en matière de couverture et de réduction des risques opérationnels

Les orientations générales de réduction des risques opérationnels comprennent :

- les actions de prévention efficaces identifiées dans les cartographies et mises en œuvre directement par les opérationnels ou le contrôle permanent ;

- les actions de protection prioritairement tournées vers les plans d'urgence et de poursuite d'activité (PUPA) métiers, logistique et informatique pour les activités essentielles afin de limiter la gravité d'un sinistre en cas de crise.

Un dispositif de gestion de crise cohérent dans le groupe, en lien avec celui de la place pour l'interbancaire, couvre la communication de crise et les trois phases des plans de continuité des PUPA : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

5.14.3 Reporting et pilotage général

L'application de la politique de gestion de risque opérationnel et le profil de risque sont suivis avec des indicateurs clés, seuils et alertes couvrant l'évaluation des risques potentiels, l'évolution de la sinistralité, l'efficacité des mesures de réduction et de financement décidées. Ils font l'objet d'une information régulière aux dirigeants effectifs et aux organes de surveillance et intègrent les exigences de l'arrêté du 3 novembre 2014. Chaque année, des actions de formation aux risques opérationnels concernent les directeurs des réseaux, les contrôleurs internes et les opérationnels chargés de leur suivi.

5.14.4 Documentation et procédure

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'un ensemble de procédures en mode pérenne, validées par les instances dirigeantes et régulièrement mises à jour, comportant :

- la gouvernance : procédures traitant des rôles et responsabilités des instances dirigeantes, de décision et de pilotage, de la fonction nationale, de la périodicité et des destinataires des *reportings*, du périmètre de suivi des entités du groupe, de la méthodologie d'intégration des filiales ;

- la collecte des sinistres : procédures donnant les règles de collecte et de contrôle des pertes internes ;
- le système de mesure : procédures concernant notamment les modélisations à dire d'expert et probabilistes, les règles de collectes des *Key Risk Indicator* (KRI), les clés de répartition des exigences de fonds propres, les déclarations COREP.

Ces procédures font l'objet de contrôles réguliers.

5.14.5 Gestion de la continuité d'activité (PUPA) et gestion de crise

Le dispositif de continuité d'activité mis en place au sein du groupe répond à un double objectif :

- garantir la poursuite des activités à la suite d'un sinistre ou d'un évènement perturbant gravement le fonctionnement du groupe ou de l'une de ses entités ;
- se conformer aux obligations légales et réglementaires.

Il s'adresse à toutes les activités bancaires, non bancaires et financières du groupe.

5.14.5.1 Les PUPA

Les PUPA relèvent des actions de protection mises en œuvre par le groupe pour limiter la gravité d'un sinistre, dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels.

Replacé dans le contexte de gestion de crise que se fixe le groupe, et en lien avec la réglementation en vigueur, un PUPA peut être défini comme la description des actions à mener pour assurer la continuité des processus métier considérés comme essentiels et des moyens juste nécessaires à mettre en œuvre lors de la survenance d'un sinistre ayant pour conséquence l'indisponibilité ou la perturbation grave des ressources humaines, des locaux, de l'informatique et des télécommunications et des FCI (fonctions critiques ou importantes, prestataire de services essentiels externalisés et fonctions critiques au sens du conseil de résolution unique).

La méthodologie d'élaboration d'un PUPA, document de référence de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est accessible à toutes les équipes concernées et appliquée opérationnellement au niveau de toutes les entités du groupe.

Les PUPA s'articulent autour de trois phases :

- le plan de secours : immédiat et constitué des actions visant à traiter les urgences et à mettre en place la solution de traitement dégradée ;
- le plan de continuité : correspond à la reprise de l'activité en environnement dégradé suivant les modalités qui ont été retenues avant la survenance de la crise ;
- le plan de retour à la normale : se prépare peu après le démarrage du plan de continuité avec un temps de mise en œuvre qui dépend de l'ampleur des dégâts.

En complément des PUPA, des plans de gestion de crise, correspondants aux principales crises/menaces qui peuvent impacter le groupe ont été définis.

Afin d'assurer l'efficacité des PUPA, une révision, a minima annuelle, est réalisée et validée par les instances décisionnaires de l'entité. Par ailleurs, des tests et exercices sont mis en place régulièrement avec pour objectifs de vérifier l'adéquation des PUPA à la réalité opérationnelle de l'entité, de maintenir la mobilisation du personnel et de contrôler la lisibilité des actions des PUPA par tous les utilisateurs.

5.14.5.2 Organisation de la gestion de crise

Le dispositif de gestion de crise mis en place au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale couvre la communication et l'organisation la plus efficace pour traiter les trois phases : plans de secours, de continuité, de retour à la normale.

Il est basé sur :

- un comité de crise, présidé en région par le directeur général de la banque et au niveau national par le directeur général du groupe. En temps de crise, ce comité prend les décisions de fond, priorise les actions et assure la communication interne et externe ;
- une cellule de crise qui centralise les informations, met en œuvre les décisions et suit leur réalisation ;
- un point de crise par métier qui coordonne sur le terrain les opérations en relation avec la cellule de crise et notamment l'activation des PUPA jusqu'au retour à la normale.

5.14.5.3 Pilotage du dispositif au niveau groupe

L'ensemble du dispositif est piloté en central par le service gestion de crise – continuité d'activité de la direction des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce service a pour mission de coordonner, d'organiser et de gérer la gouvernance de la continuité d'activité et de la gestion de crise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et d'animer les correspondants gestion de crise – continuité d'activité de tous les Métiers/Filiales disposant d'un PUPA.

Des comités de coordination sont organisés, sous l'égide de ce service, avec les principales filiales logistiques et informatiques du groupe ainsi qu'avec la DRH afin de contribuer et de veiller à l'efficacité du dispositif de gestion de crise et de continuité d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Leurs travaux doivent permettre d'anticiper et de maîtriser au mieux les scénarios de risques et les plans de gestion de crise afférents.

Le comité de crise groupe valide l'ensemble du dispositif qui lui est présenté, *a minima*, une fois par an.

5.14.6 Utilisation des techniques d'assurance

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution a autorisé le groupe Crédit Mutuel à prendre en compte l'impact des assurances en tant que facteur d'atténuation dans le calcul de l'exigence de fonds propres AMA au titre du risque opérationnel avec application effective pour l'arrêté au 30 juin 2012.

Les principes appliqués au financement des risques opérationnels dans le groupe Crédit Mutuel sont fonction de la fréquence et de la gravité de chaque risque potentiel. Ils consistent à :

- financer en rétention sur le compte d'exploitation les risques de fréquence (*expected loss*) sans gravité ;
- assurer les risques graves *via* des assureurs et réassureurs externes ;

- développer l'autoassurance en deçà des franchises des assureurs ;
- affecter des réserves de fonds propres prudentiels ou des provisions financées par actifs mobilisables pour les risques de gravité non assurables.

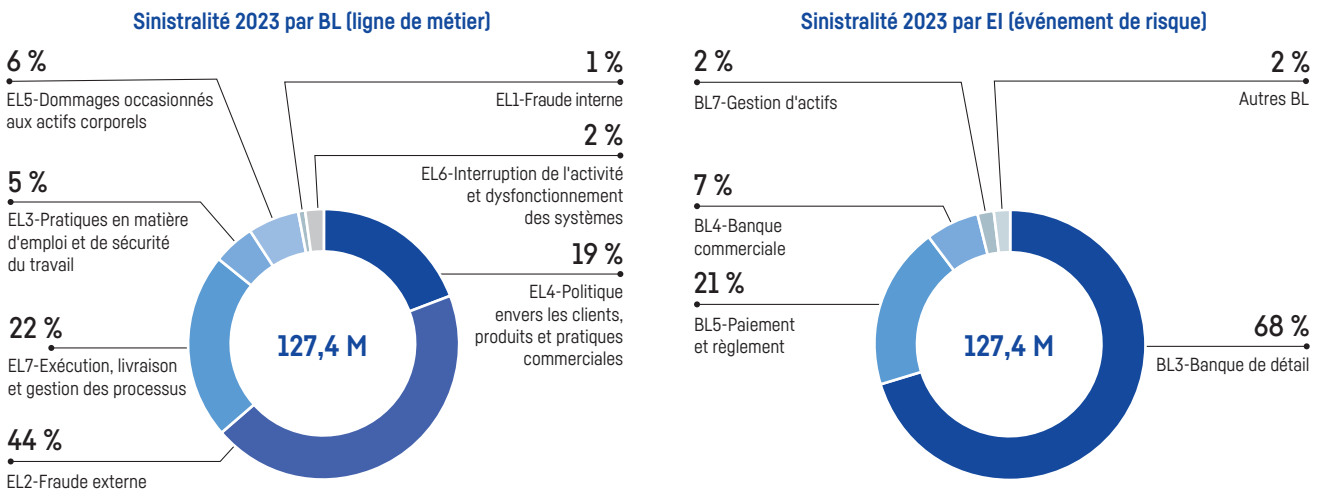
Les programmes d'assurance du groupe Crédit Mutuel respectent les dispositions visées à l'article 323 du règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant la déduction des assurances en méthode AMA.

Les couvertures d'assurances retenues dans le processus de déduction couvrent les dommages aux biens mobiliers et immobiliers (multirisque), la fraude (globale de banque), la responsabilité civile professionnelle, les cyber risques (police cyber).

5.14.7 Inventaire des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Le total des sinistres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale atteint 127,4 millions d'euros en 2023, dont 133,5 millions d'euros de pertes, 430,1 millions d'euros de dotations aux provisions et 436,2 millions d'euros de reprises de provisions. Il s'est réparti comme suit :

GRAPHIQUE 16 : SINISTRALITÉ ANNUELLE PAR LIGNE DE MÉTIER ET PAR ÉVÉNEMENT DE RISQUE (EU OR1)



5.14.8 Risques opérationnels particuliers

Risques juridiques

Intégrés dans les risques opérationnels, ils concernent entre autres l'exposition à des amendes, pénalités et dommages et intérêts pour faute imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Risques industriels et environnementaux

Intégrés dans les risques opérationnels et analysés sous l'angle de la défaillance des systèmes et de la survenance d'événements naturels majeurs (crue centennale, déluge, tremblement de terre, pollution...), de leur impact sur l'entreprise et des moyens de prévention et de protection à mettre en place, notamment la gestion de crise et les plans d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA).

Concernant la gestion des risques sociaux et environnementaux, la démarche entreprise fait l'objet d'un descriptif dans le volet sociétal du chapitre 3 Responsabilité sociale et mutualiste.

Procédures judiciaires ou d'arbitrage

Après 13 années de procédure, la Cour de Cassation a, le 28 juin 2023, rejeté le pourvoi de l'Autorité de la Concurrence dans le dossier Echange Image Chèque (EIC). L'Autorité de la Concurrence avait, en septembre 2010, sanctionné les banques françaises, dont le CIC, leur reprochant des infractions aux règles de la concurrence s'agissant des tarifs et des conditions liées pour le traitement des chèques remis aux fins

d'encaissement. La décision de la Cour de Cassation clôt définitivement ce contentieux en faveur des banques, en reconnaissant l'absence d'accord entre elles qui aurait eu pour effet de fausser, restreindre ou empêcher le jeu normal de la concurrence.

Il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage en cours ayant eu, au cours des 12 derniers mois ou susceptible d'avoir à l'avenir, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

5.15 INFORMATIONS SUR LES ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS (EU AE4)

Depuis le 31/12/2014 et en application de l'article 100 du CRR, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déclare aux autorités compétentes la quantité d'actifs non grevés à sa disposition et leurs principales caractéristiques. Ces actifs peuvent servir de sûreté pour obtenir d'autres financements sur les marchés secondaires ou par la banque centrale, et constituent dès lors des sources de liquidité supplémentaires.

Un actif est considéré comme « grevé » s'il sert de garantie, ou peut-être utilisé contractuellement, dans le but de sécuriser, collatéraliser ou rehausser une transaction de laquelle il ne peut pas être séparé. Par opposition, est « non grevé », un actif exempt de toutes limitations d'ordre juridique, réglementaire, contractuel ou autre, de la possibilité de liquidation, de vente, de transmission, ou de cession.

À titre d'exemple, entrent dans la définition des actifs grevés, les types de contrats suivants :

- transactions financières sécurisées, incluant les contrats de mise en pension, prêts de titres et autres formes de prêts ;
- accords de collatéralisation ;

- garanties financières collatéralisées ;
- collatéraux placés dans des systèmes de clearing, chambres de compensation ou d'autres établissements comme condition d'accès au service. Cela inclut les marges initiales et les fonds contre le risque d'insolvabilité ;
- facilités données aux banques centrales. Les actifs déjà positionnés ne doivent pas être considérés comme grevés, sauf si la banque centrale n'autorise pas le retrait de ces actifs sans accord préalable ;
- actifs sous-jacents des entités de titrisation quand ces actifs n'ont pas été décomptabilisés par l'entité. Les actifs sous-jacents aux titres conservés ne sont pas considérés comme grevés, sauf si ces titres sont utilisés pour nantir ou garantir de quelque manière une transaction ;
- paniers de sûretés constitués pour l'émission d'obligations sécurisées. Ces actifs entrent dans les actifs grevés sauf dans certaines situations où l'entité détient ces obligations sécurisées (obligations émises sur soi-même).

Les actifs placés dans des mécanismes de financement, non utilisés, et qui peuvent être facilement retirés, ne sont pas considérés comme grevés.

Au 31 décembre 2023, le niveau et les caractéristiques des actifs grevés et non grevés pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale se déclinent comme suit :

TABLEAU 73 : ACTIFS GREVÉS ET NON GREVÉS ⁽¹⁾ (EU AE1)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>		Valeur comptable des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Valeur comptable des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA
010	Actifs de l'établissement	75 416	6 099			715 517	32 373	-	-
030	Instruments de capitaux propres	5	0	5	0	7 617	212	7 623	212
040	Titres de créances	11 728	5 980	11 919	5 880	36 486	25 030	34 047	25 097
050	Dont obligations sécurisées	441	441	441	441	4 541	4 589	4 541	4 589
060	Dont titres adossés à des actifs	1 868	380	1 761	284	2 844	75	2 719	74
070	Dont émis par des administrations publiques	3 829	3 533	3 872	3 532	14 223	13 451	13 959	13 598
080	Dont émis par des entreprises financières	6 082	1 505	5 990	1 425	18 599	9 629	16 611	9 657
090	Dont émis par des entreprises non financières	1 584	758	1 584	758	2 244	198	2 311	213
120	Autres actifs ⁽²⁾	64 273	118			670 909	6 934		

⁽²⁾ Dont Prêts et avances.

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>		Valeur comptable des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs grevés	dont HQLA et EHQLA	Valeur comptable des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur des actifs non grevés	dont HQLA et EHQLA
010	Actifs de l'établissement	93 355	5 575	-	-	667 576	28 645	-	-
030	Instruments de capitaux propres	6	5	6	5	6 998	100	6 998	100
040	Titres de créances	11 189	5 428	11 655	5 964	34 345	22 692	33 124	23 030
050	Dont obligations sécurisées	288	288	288	288	4 293	4 282	4 293	4 282
060	Dont titres adossés à des actifs	2 036	842	2 277	904	715	87	503	87
070	Dont émis par des administrations publiques	3 808	3 463	3 805	3 460	14 180	14 347	14 063	14 596
080	Dont émis par des entreprises financières	5 895	1 240	5 891	1 341	16 225	6 959	15 083	7 008
090	Dont émis par des entreprises non financières	1 617	761	1 617	761	2 892	172	2 840	172
120	Autres actifs ⁽²⁾	82 461	125	-	-	625 362	5 610	-	-

⁽²⁾ Dont Prêts et avances.

(1) L'ensemble des données présentées sont calculées selon les valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

TABLEAU 74 : SÛRETÉS REÇUES ⁽¹⁾ (EU AE2)

		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés	dont HQLA et EHQLA
31/12/2023					
<i>(en millions d'euros)</i>					
130	Sûretés reçues	14 566	10 060	8 440	2 580
140	Prêts à vue	0	0	0	0
150	Instruments de capitaux propres	727	204	741	140
160	Titres de créances	13 906	9 773	6 835	2 398
170	Dont obligations sécurisées	116	116	128	128
180	Dont titres adossés à des actifs	2 728	1 428	2 615	1 103
190	Dont émis par des administrations publiques	8 046	7 852	1 092	940
200	Dont émis par des entreprises financières	5 201	1 610	4 198	1 238
210	Dont émis par des entreprises non financières	847	391	1 388	169
220	Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	0	825	0
230	Autres sûretés reçues	0	0	1 181	0
240	Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0	256	0
241	Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement	-	-	0	0
250	TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	90 240	16 218		

		Juste valeur de la garantie reçue grevée ou des titres de créances propres émis grevés	dont HQLA et EHQLA	Juste valeur de la garantie reçue ou des titres de créances propres émis disponible pour être grevés	dont HQLA et EHQLA
31/12/2022					
<i>(en millions d'euros)</i>					
130	Sûretés reçues	13 334	9 370	8 217	3 056
140	Prêts à vue	0	0	0	0
150	Instruments de capitaux propres	944	446	356	104
160	Titres de créances	12 390	8 792	6 703	2 929
170	Dont obligations sécurisées	91	64	70	70
180	Dont titres adossés à des actifs	2 176	1 318	3 137	1 691
190	Dont émis par des administrations publiques	6 795	6 595	935	930
200	Dont émis par des entreprises financières	4 596	1 538	4 418	1 773
210	Dont émis par des entreprises non financières	778	457	1 238	102
220	Prêts et avances autres que les prêts à vue	0	0	573	0
230	Autres sûretés reçues	0	0	847	0
240	Propres titres de créance émis autres que propres obligations garanties ou titres adossés à des actifs	0	0	0	0
241	Propres obligations garanties et titres adossés à des actifs émis et non encore donnés en nantissement	-	-	0	0
250	TOTAL ACTIFS, SÛRETÉS REÇUES ET PROPRES TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	107 241	14 935	-	-

[1] L'ensemble des données présentées sont calculées selon les valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

TABLEAU 75 : VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS GREVÉS/COLLATÉRAUX REÇUS ET LES PASSIFS ADOSSÉS ⁽¹⁾ (EU AE3)

31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	68 849	85 538

31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>		Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs, garanties reçues et titres de créance propres émis autres que des obligations garanties et des titres adossés à des actifs grevés
010	Valeur comptable des passifs financiers sélectionnés	83 847	102 548

5.16 RISQUE ACTIONS

Le risque actions couru par Crédit Mutuel Alliance Fédérale est de différentes natures.

5.16.1 Actifs financiers en juste valeur par résultat

Les portefeuilles actions détenus à des fins de transaction s'élevaient à 1 264 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 731 au 31 décembre 2022 et concernaient exclusivement les activités de marché du CIC (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés). Les actions comptabilisées en autre juste valeur par résultat (AJVPR) ont trait essentiellement au métier de capital-développement avec 4 953 millions d'euros (cf. note 5a de l'annexe aux états financiers consolidés). Les titres immobilisés en autre juste valeur par résultat (AJVPR) s'élevaient à 1 138 millions d'euros au 31 décembre 2023 dont 442 millions d'euros de titres de participation et 101 millions d'euros d'autres titres détenus à long terme.

5.16.2 Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres

Les encours des actions et les titres immobilisés classées en actifs à la juste valeur par capitaux propres se situaient respectivement à 124 millions et 538 millions d'euros. Les titres immobilisés comprenaient notamment :

- des titres de participation pour 99 millions d'euros ;
- des autres titres détenus à long terme pour 387 millions d'euros.

5.17 CAPITAL-INVESTISSEMENT

L'activité est effectuée *via* des entités dédiées à ce métier avec un portefeuille intégralement valorisé en juste valeur par option.

TABLEAU 76 : RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ CAPITAL-INVESTISSEMENT

	31/12/2023	31/12/2022
Nombre de lignes cotées	15	15
Nombre de lignes non cotées	290	289
Nombre de fonds	28	25
Portefeuille réévalué pour compte propre <i>(en millions d'euros)</i>	4 200	3 545
Capitaux gérés pour comptes de tiers <i>(en millions d'euros)</i> ⁽¹⁾	0	190

⁽¹⁾ La filiale Crédit Mutuel Capital Privé a été cédée par Crédit Mutuel Equity au profit du Groupe La Française, le 9 mai 2023 (et renommée Crédit Mutuel Impact). Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Equity n'a plus de capitaux gérés pour compte de tiers.

Source : Crédit Mutuel Impact (ex-Crédit Mutuel Equity).

Les investissements en gestion pour compte propre se répartissent sur 305 lignes (hors encours investis dans des fonds), concernant principalement des petites et moyennes entreprises.

⁽¹⁾ L'ensemble des données présentées sont calculées selon les valeurs médianes des données fin de trimestres de l'année écoulée.

5.18 RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

Application des normes techniques d'exécution (ITS) relatives aux informations prudentielles sur les risques ESG conformément à l'article 449a du CRR

Les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont des risques dont l'importance s'affirme progressivement. Ils constituent des facteurs déterminants des autres risques auxquels Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé, notamment le risque de crédit, le risque opérationnel ou les risques financiers. Ils sont notamment susceptibles

d'affecter, directement ou indirectement, la capacité des entreprises et particuliers à rembourser leurs créances, et ainsi affecter la rentabilité et la pérennité du modèle d'affaires du groupe. C'est pourquoi les facteurs et les risques ESG sont intégrés dans la stratégie et gestion globale des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.18.1 Définition des risques ESG

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la performance financière ou la solvabilité des agents économiques. Ils constituent les informations indispensables à la compréhension de la performance extra-financière des entreprises.

Les risques ESG sont par conséquent une matérialisation négative sur les performances financières ou la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale du fait des impacts de ces facteurs sur ses contreparties et ses actifs. Ils correspondent aux risques directs ou indirects de pertes financières liées aux événements climatiques ou environnementaux qui peuvent impacter Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou ses clients, aux évolutions sociétales ou aux défaillances de la gouvernance de ses clients.

Le dispositif de maîtrise des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est strictement encadré et repose sur un cadre réglementaire national et européen qui tend à se renforcer d'année en année.

Concernant la thématique climatique et environnementale, les principales attentes prudentielles en matière de gestion et de déclaration des risques ESG s'inscrivent dans un cadre global détaillé dans le guide relatif aux risques liés au climat et à l'environnement de la Banque centrale européenne (BCE), publié le 27 novembre 2020. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur ce guide afin de développer un cadre de gestion des risques extra-financiers ainsi que sur d'autres réglementations ou exigences telles que :

- le rapport de l'Autorité bancaire européenne (ABE) sur la gestion et la supervision des risques ESG publié le 23 juin 2021 qui fournit aux établissements financiers des définitions communes des risques ESG et de leurs canaux de transmission tout en identifiant les méthodes d'évaluation nécessaires à une gestion efficace de ces risques ;
- le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020, dit Règlement « Taxonomie » qui établit un cadre visant à favoriser les investissements durables au travers d'une classification des activités économiques permettant d'attester de leur durabilité sur le plan environnemental ;
- le règlement d'exécution (UE) 2022/2453 du 19 décembre 2022 qui détaille les exigences prudentielles de publication relatives aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein des rapports dits de Pilier 3.

La thématique sociale et sociétale ainsi que la thématique relative à la gouvernance sont principalement encadrées par la réglementation nationale relative à l'éthique des affaires :

- Loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre qui instaure des obligations de vigilance à l'égard des sociétés les plus importantes et prévoit l'engagement de leur responsabilité en cas de manquement dans la gestion des risques d'atteintes aux droits humains et sociaux ainsi qu'aux libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ;
- Loi n° 2016-1691 du 09 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique qui établit un cadre de prévention et de détection de la corruption.

5.18.1.1 Les risques climatiques et liés à l'environnement

Le dérèglement climatique et la dégradation de l'environnement entraînent de lourdes conséquences sur les activités économiques et sur le plan social. Nombreux sont les secteurs économiques directement touchés par des aléas climatiques, plus nombreux, plus intenses. Ils représentent un risque environnemental, affectant la stabilité financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de ses contreparties. Les risques liés à l'environnement sont décomposés en plusieurs types de risques, dont le risque climatique et le risque lié à la biodiversité.

Ils peuvent par ailleurs entraîner des risques de réputation et de responsabilité, adressés au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale *via* un dispositif de gestion dédié.

5.18.1.1.1 Les risques climatiques

Le risque climatique recouvre deux familles de risques : les risques physiques liés aux effets financiers du changement climatique et les risques de transition liés aux effets du changement de réglementation ou sociétaux pouvant impacter le business model des entreprises.

Le risque physique fait notamment référence aux pertes directes causées par le changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation).

Le risque physique peut être qualifié :

- d'« aigu » quand il découle d'événements extrêmes, tels que la sécheresse, les inondations et les tempêtes ; et
- de « chronique » lorsqu'il résulte de changements graduels, comme la hausse des températures, l'élévation du niveau de la mer, le stress hydrique, la perte de biodiversité, le changement d'utilisation des sols, la destruction de l'habitat et la pénurie de ressources. Il peut avoir des conséquences directes, par exemple des dommages causés aux biens immobiliers ou une baisse de productivité, ou indirectes, comme la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

Le risque de transition fait référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Il peut provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment et des préférences de marché.

A date, les risques climatiques sont traités comme un enjeu en tant que tel tout en faisant le lien avec les catégories de risques existantes. Les mécanismes de transmission des risques climatiques et liés à l'environnement aux autres risques (notamment crédit) sont nombreux et différenciés selon que l'on évalue les risques physiques ou de transition. C'est pourquoi l'aspect matriciel des risques climatiques et liés à l'environnement implique la mobilisation croissante de toutes les équipes risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (risque de crédit, risque opérationnel, pilotage global des risques...) pour :

- identifier et mesurer les impacts du risque climatique sur ces risques, via l'actualisation d'une matrice de matérialité des risques climatiques ;
- adapter les outils et processus existants le cas échéant ;
- mettre en place des indicateurs de pilotage.

5.18.1.1.2 Les risques liés à la perte de biodiversité

Selon les définitions établies par la *Taskforce Nature-related Financial Disclosures (TNFD)* dans son guide publié en septembre 2023, les risques liés à la biodiversité sont des menaces potentielles pour une organisation qui découlent de ses dépendances et des impacts de la société sur la nature. Les risques peuvent être physiques ou de transition.

Le risque physique équivaut au risque de coûts économiques et de pertes financières résultant de la dégradation de la nature et de la perte consécutive des services écosystémiques dont dépend l'activité économique. Il peut être chronique (par exemple, un déclin progressif de la diversité des espèces de pollinisateurs entraînant une baisse de

rendements agricoles) ou aigu (par exemple, la probabilité accrue de nouvelles pandémies/zoonoses).

Le risque de transition équivaut au risque de coûts économiques et de pertes financières résultant d'un désalignement des pratiques avec les attentes des parties prenantes en matière de protection de la biodiversité. Il peut être provoqué par des changements de la réglementation et de la politique, de la jurisprudence, de la technologie, du sentiment des investisseurs et des préférences des consommateurs.

5.18.1.2 Les risques sociaux

Les facteurs sociaux, tels que définis par l'Autorité bancaire européenne dans son rapport sur la gestion et la surveillance des risques ESG^[1], correspondent aux enjeux sociaux qui peuvent avoir un impact positif ou négatif sur la performance financière ou la solvabilité d'une entité, d'un souverain ou d'un individu. Ils sont principalement liés aux droits, au bien-être et aux intérêts des personnes et des collectivités, et comprennent des facteurs comme l'égalité, la santé, l'inclusion, les relations de travail, la santé et la sécurité au travail, le capital humain et les collectivités.

Le risque social correspond à tout impact financier négatif sur l'établissement découlant des impacts actuels ou futurs de facteurs sociaux sur ses contreparties ou actifs investis.

A ce jour, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas mené de travaux destinés à mesurer une adéquation entre le risque social et les autres catégories de risques.

5.18.1.3 Les risques de gouvernance

Les facteurs de gouvernance sont, selon la définition de l'Autorité bancaire européenne, tous les sujets de gouvernance qui peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la performance financière ou la solvabilité d'une entité, d'un souverain ou d'un particulier. Ils couvrent les pratiques de gouvernance, y compris la direction exécutive, la rémunération des dirigeants, les audits, les contrôles internes, l'évitement fiscal, l'indépendance du conseil d'administration, les droits des actionnaires et la corruption, et aussi la façon dont les entreprises ou les entités intègrent des facteurs environnementaux et sociaux dans leurs politiques et procédures.

Les risques de gouvernance sont les risques de tout impact financier négatif sur l'établissement en raison des impacts actuels ou futurs des facteurs de gouvernance sur ses contreparties ou actifs investis.

A ce jour, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas mené de travaux destinés à mesurer une adéquation entre le risque de gouvernance et les autres catégories de risques.

5.18.2 Gouvernance des risques ESG

5.18.2.1 Rôle et implication des organes de gouvernance dans la supervision et la gestion des risques ESG

Le dispositif de gouvernance des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance s'intègre dans celui de l'ensemble des risques qui s'articule entre :

- les instances dirigeantes qui sont le conseil d'administration (organe de direction dans sa fonction de surveillance) et la direction générale (organe de direction dans sa fonction exécutive); et

- les trois lignes de défense participant à la gestion des risques du groupe : les départements opérationnels (première ligne), la direction des risques, de la conformité et du contrôle permanent de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (DRCC) (deuxième ligne) et le contrôle périodique (troisième ligne).

L'efficacité de la mise en œuvre de l'appétence aux risques du groupe repose sur l'articulation des instances dirigeantes avec les différents comités techniques, spécialisés et les réunions du conseil d'administration auxquelles participent les dirigeants effectifs et le directeur des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

[1] Environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette articulation est décrite dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF) chapitre 3.2.

5.18.2.1.1 Organe de surveillance

Le conseil d'administration (CA) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est impliqué de manière directe, lors de ses réunions, par des points inscrits à l'ordre du jour traitant des sujets RSE, et de manière indirecte, au travers du comité de suivi des risques groupe, qui a notamment pour mission d'émettre des avis au conseil sur la supervision des risques liés au climat et à l'environnement. Dans le cadre de ses missions, le conseil valide les orientations stratégiques, les politiques sectorielles et le niveau d'appétence aux risques.

Au cours de l'année 2023, le CA, le comité des rémunérations, le comité des nominations et le comité de suivi des risques groupe ont examiné, dans le cadre de leurs missions respectives, des sujets en lien avec la RSM et les risques climatiques.

La démarche RSM de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur une gouvernance responsable et engagée. Ses administrateurs contribuent activement à la vie du groupe dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité. La chambre syndicale et interfédérale (parlement mutualiste réunissant *a minima* deux fois par an les présidents élus des caisses locales, régionales, des fédérations et les directeurs généraux) valide dans le cadre d'un groupe de travail dédié le plan d'action RSM. Ce groupe de travail est sous l'autorité du président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.18.2.1.2 Dirigeants effectifs

Le comité de direction générale (CDG) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est impliqué de manière directe, lors de ses réunions, par des points traitant des sujets RSE et de manière indirecte, au travers de différents comités présidés par le directeur général, dans l'évaluation et la gestion des risques climatiques et environnementaux. Le directeur des risques, de la conformité et du contrôle permanent est membre des instances exécutives dans lesquelles les sujets RSE sont traités. Cette articulation est décrite dans la DPEF chapitre 3.2.

Un comité de gouvernance RSM coordonné par la direction des risques groupe, regroupe les principaux dirigeants effectifs et responsables d'activités du groupe. Il est placé sous l'autorité du directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et le président y participe en tant qu'invité. Ce comité propose les orientations stratégiques, valide la feuille de route et en assure la bonne exécution.

Le comité de gouvernance RSM s'est réuni à trois reprises en 2023.

5.18.2.1.3 Prise en compte des risques ESG par les fonctions de contrôle interne

La direction des risques groupe est composée de plusieurs pôles dont le pôle RSM.

Celui-ci a notamment pour mission de :

- définir et mettre en œuvre la politique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de RSM pour l'ensemble des entités et métiers de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- piloter le dispositif de maîtrise des risques ESG de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en liaison avec la direction des risques de la Confédération nationale du Crédit Mutuel (CNCM) afin qu'il réponde aux réglementations et exigences prudentielles en vigueur, notamment en implémentant des procédures adéquates dans les outils décisionnels et de *reporting* des entités du groupe (en particulier les politiques sectorielles) ;

- coordonner et s'assurer de la bonne exécution des projets RSM en lien avec les experts métiers (directions RH, logistique, informatique, commerciale, conformité...) ;
- rendre compte des actions menées au comité de gouvernance RSM et aux organes exécutifs (comité des risques groupe) et de surveillance (comité de suivi des risques groupe) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- participer à différents comités spécialisés dont le comité RSM de la banque de financement ;
- animer le réseau des référents RSM en charge, au sein des différentes entités et structures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de diffuser la démarche RSM du groupe aux collaborateurs et aux élus ;
- communiquer et former les collaborateurs du groupe pour une meilleure appropriation des politiques et des plans d'actions liés aux enjeux ESG.

Une des activités du pôle RSM est dédiée à la gestion des risques environnementaux et climatiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ses principales fonctions sont les suivantes :

- la gestion des relations superviseurs sur les risques climatiques et environnementaux pour le compte de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en lien avec la CNCM ;
- l'intégration du risque climatique et environnemental dans les différents dispositifs de gestion des risques [Cadre d'appétence aux risques – RAF, cartographie des risques, ICAAP, ILAAP...] ;
- les *reportings* réglementaires (Pilier 3 ESG, Taxonomie, ACPR...) ;
- les tableaux de bord des risques : suivi des expositions liées aux politiques sectorielles, indicateurs de suivi des risques climatiques et environnementaux ;
- la veille réglementaire.

Cette articulation est décrite dans la DPEF chapitre 3.2.

Le début d'année 2024 sera marqué par une évolution de l'organisation quant au suivi des enjeux et des risques ESG. En effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé en septembre 2023 la création de l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité, dont la vocation, à sa mise en place opérationnelle à la fin du premier trimestre 2024 est de devenir le centre d'expertise de référence du groupe sur les sujets ESG. L'institut sera une direction opérationnelle de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFdeCM) directement rattachée au directeur général de la CFdeCM. Les équipes dédiées au suivi des risques ESG resteront hiérarchiquement et fonctionnellement rattachées à la direction des risques groupe.

La structure organisationnelle par lignes métiers des filières de contrôle interne poursuit ses travaux d'organisation. Le groupe s'est fixé en lien avec les attentes de la BCE plusieurs objectifs à horizon 2024 :

- définition des rôles et responsabilités des lignes de défense en matière de gestion des risques et de contrôle ;
- conformité et contrôle permanent : définition d'un socle commun minimum de contrôles concernant les risques climatiques ;
- contrôle périodique : intégration des risques climatiques en tant qu'objet auditable dans le plan d'audit quinquennal.

L'année 2023 a été marquée par la réalisation d'une mission d'audit interne au cours du second semestre portant sur les risques climatiques et environnementaux ainsi que sur les publications extra financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Les conclusions définitives de cet audit ne sont pas connues à la date de rédaction du présent rapport.

5.18.2.1.4 Prise en compte des risques ESG par les lignes métiers

L'une des missions du pôle RSM est d'accompagner la prise en compte des risques ESG par les lignes métiers. Pour cela, le pôle RSM coordonne et pilote de nombreux projets pour s'assurer du déploiement auprès des lignes métiers.

Fin 2022 le pôle RSM a mis en ligne un premier *e-learning* pour sensibiliser l'ensemble des collaborateurs du groupe à la démarche RSM. Cette formation fait partie des modules obligatoires à réaliser en 2023. Elle a permis à tous de mieux comprendre les enjeux, de connaître les objectifs des politiques sectorielles et d'appréhender les critères ESG.

D'autres formations ont été réalisées en lien avec les besoins métiers. Un webinaire a notamment été diffusé afin de communiquer aux chargés d'affaires entreprises les bons réflexes à avoir avec les clients pour aborder les critères ESG, les nouvelles réglementations et exploiter de nouvelles opportunités commerciales.

La RSM est également une thématique indispensable à la formation Ecole des directeurs – EDD. Cette formation a été mise à jour en 2023 pour que ceux-ci puissent s'approprier ces connaissances pour devenir des acteurs engagés et expliquer la démarche à leurs collaborateurs. Depuis la fin d'année la fresque du climat vient compléter le parcours de formation de l'EDD.

En 2023, l'ensemble des collaborateurs de la direction des risques, de la conformité et du contrôle permanent ont également été sensibilisés aux causes et effets du changement climatique à travers la Fresque du Climat.

Par ailleurs, de nombreux projets ayant pour objectif l'intégration de données ESG dans le système d'information ont été développés en 2023. Le premier d'entre eux, le projet "référentiel des biens immobiliers", a été déployé progressivement à partir de fin 2023 pour les applicatifs d'instruction des biens immobiliers résidentiels, des biens apportés en garantie et des biens mis en gestion. Le déploiement généralisé pour ces applicatifs est finalisé à la publication de ce document.

Le second vise à déployer dans le système d'information plusieurs grilles d'analyse à destination de différents types de clientèle afin de répondre à la diversité des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.18.2.2 Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques ESG dans les dispositifs de gouvernance interne

Crédit Mutuel Alliance Fédérale accorde une attention croissante aux problématiques ESG. Il s'appuie sur ses principaux engagements internationaux, signés par la CNCM ou par le CIC pour développer un cadre d'analyse des performances ESG de ses contreparties, et notamment le Global Compact, dont il est signataire depuis 2003. Il veille ainsi au respect et à l'application des dix principes, dont notamment les droits de l'homme, les normes internationales du travail et la lutte contre la corruption, en rendant compte chaque année à ses parties prenantes des progrès réalisés sur ces 10 principes, afin d'améliorer continuellement ses performances en identifiant les points d'amélioration.

Risques environnementaux

Le lien entre les instances dirigeantes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et les différentes composantes du contrôle interne, dont les risques environnementaux et climatiques, est fondé sur :

- une communication vers l'organe exécutif :
 - directement par les équipes participant à la gestion des risques se trouvant en deuxième et troisième ligne de défense. La direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité ainsi que le contrôle périodique sont hiérarchiquement attachés au directeur général,
 - par le biais de comités, qu'ils soient exécutifs, techniques et opérationnels comme le comité des risques groupe (CRG) ou le comité de gouvernance RSM.
- une communication vers l'organe de surveillance :
 - directement par les équipes participant à la gestion des risques se trouvant en deuxième et troisième ligne de défense,
 - par le biais de comités spécialisés comme le Comité de Suivi des Risques Groupe (CSRG).

La direction des risques groupe assure l'organisation et le secrétariat du CRG, du CSRG et du comité de gouvernance RSM.

Le rôle du CRG et du CSRG sont décrits dans le chapitre Gestion des risques du document d'enregistrement universel.

Les politiques sectorielles élaborées par le pôle RSM, ainsi que leur évolution, sont ainsi soumises à l'approbation des conseils d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la BFCM et du CIC. Le pôle RSM réalise également le suivi des expositions éligibles à des politiques sectorielles intégré dans le tableau de bord des risques. Le tableau de bord des risques, trimestriel, est élaboré par la direction des risques. C'est le rapport principal analysant tous les risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il intègre en particulier le suivi des expositions des financements et investissements dans les secteurs éligibles à une politique sectorielle. Il est présenté en comité des risques groupe et en comité de suivi des risques groupe.

Risques sociaux

Le Groupe Crédit Mutuel, dans le cadre de sa cartographie des risques extra-financiers, identifie et détermine les politiques de gestion des risques sociaux mises en place par les groupes régionaux, dont Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Des indicateurs clés de pilotage sont définis conjointement entre la CNCM et les groupes régionaux, dont Crédit Mutuel Alliance Fédérale afin de surveiller et gérer les risques ESG. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a développé une gouvernance spécifique afin d'assurer la gestion de ces risques, et de suivre les notations ESG des contreparties.

Risque de gouvernance

Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie sur la gouvernance des risques ESG pour appréhender le risque de gouvernance de leurs contreparties dans le cadre de leur analyse ESG. Des comités émettent ainsi un avis lors de la prise de décision pour l'octroi de crédits, dans le cadre de leur activité de financement. Dans le cadre de leur revue documentaire, ils actualisent leur connaissance client avec la déclaration de performance extra-financière de leurs contreparties. Cette déclaration, audité par un organisme tiers indépendant a fait l'objet d'une revue et d'une validation conforme à la réglementation. Cette revue est principalement effectuée dans le cadre des activités d'investissement ou pour le compte de la banque de financement.

5.18.3 Stratégie relative aux risques ESG

5.18.3.1 Intégration des risques ESG dans la stratégie économique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Par son modèle mutualiste et collaboratif, Crédit Mutuel Alliance Fédérale œuvre à conjuguer les besoins de ses sociétaires et clients avec les défis de son époque, dans une recherche de performance globale, à la fois financière, environnementale et sociale. Il poursuit ainsi une stratégie de développement responsable, et se positionne en partenaire bancaire et financier d'un monde qui se conçoit sur le temps long, au service des territoires et de leurs acteurs.

En tant qu'acteur responsable, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a pour volonté de construire un monde plus durable, et tient compte de l'incidence des facteurs et des risques environnementaux sur son environnement d'affaires, dans son modèle d'affaires, et sa stratégie.

À l'issue d'une réflexion participative avec ses élus et salariés, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est doté fin 2020 d'une raison d'être *Ensemble, écouter et agir* et du statut d'entreprise à mission. Cette raison d'être a pour vocation d'orienter les décisions stratégiques et opérationnelles. Cinq missions ont été définies qui se traduisent par 14 engagements concrets à atteindre d'ici fin 2022. Deux de ces engagements sont liés à la stratégie climat du groupe et à son ambition environnementale d'aligner ses activités avec la trajectoire de l'Accord de Paris.

Ils renforcent la démarche RSM (Responsabilité sociale et mutualiste), centrée autour de cinq ambitions déclinées en 15 engagements et mettent notamment en exergue les priorités environnementales de réduction de l'impact environnemental du groupe et de renforcement des solutions et offres de qualité, et services responsables.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a par ailleurs inscrit, dans son plan stratégique 2019-2023, trois objectifs ambitieux en matière de transition écologique et climatique.

Un tableau de correspondance entre les engagements de l'entreprise à mission, les objectifs du plan stratégique 2019 - 2023 et ceux de la démarche RSM est proposé dans la DPEF chapitre 3.2.

Au niveau national, Crédit Mutuel Alliance Fédérale participe au plan d'actions 2020-2023 du Groupe Crédit Mutuel qui vise à capitaliser collectivement sur les initiatives engagées et à piloter les enjeux communs en matière de risques climatiques, environnementaux et de RSE.

5.18.2.3 Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques ESG

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses sociétaires et clients.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est membre du comité de pilotage du Groupe Crédit Mutuel « Risques climatiques & RSE » composé des directeurs des risques et/ou des directeurs en charge de la RSE de chaque groupe régional, et de représentants des systèmes d'information.

5.18.3.2 Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion des risques ESG

Crédit Mutuel Alliance Fédérale tient compte de l'incidence des facteurs et des risques environnementaux dans son modèle d'affaires et dans sa stratégie RSM, afin de les adapter.

Cela se traduit par :

- l'intégration de la surveillance des risques environnementaux et climatiques, ainsi que leurs mécanismes de transmission aux autres risques (notamment crédit), au dispositif de gestion des risques du groupe ;
- la mise en place d'outils dédiés pour identifier, mesurer, gérer et suivre l'ensemble de ces risques (aussi bien physiques que de transition) ;
- le déploiement de mesures d'atténuation de l'impact des risques environnementaux et d'adaptation au changement climatique ;
- la volonté d'accompagner les sociétaires et clients dans leur transition vers des modes de vie plus durables et compatibles avec les enjeux de la transition écologique et sociale.

En complément, des politiques sectorielles (charbon, hydrocarbures, transport, mines) encadrent les opérations envisageables avec des entreprises intervenant dans des secteurs fortement émetteurs de gaz à effet de serre ou ayant des impacts environnementaux. Elles intègrent des exclusions et des restrictions dans l'octroi de crédits.

Le suivi des actifs éligibles à ces politiques est effectué trimestriellement.

Des objectifs ont été définis dans le cadre des engagements #12 et #13 de la mission numéro 5 « Entreprise responsable, œuvrer pour une société plus juste et plus durable » :

- réduction des émissions carbone du groupe de 20 % (périmètre France - vie de bureau - postes énergies - fluides frigorigènes - flotte automobile - déplacements professionnels) entre fin 2018 et fin 2020 ;
- arrêt dès 2021 des financements des nouveaux projets dans le pétrole et le gaz.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale poursuit aussi les objectifs en matière de transition écologique et climatique de son plan stratégique révisé 2019-2023 *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* :

- réduction des émissions carbone internes de 30 % et de l'empreinte carbone du portefeuille de financement Corporate et d'investissement à hauteur de 15 % ;
- accélération des financements dans les projets à fort impact climatique (+30 %).

L'ensemble de ces objectifs fait l'objet d'un suivi annuel.

Par ailleurs, au titre de son adhésion à l'Alliance Bancaire Net Zéro (NZBA), présentée dans le paragraphe précédent, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié ses engagements, au travers d'une publication distincte, sur deux premiers secteurs d'activités économiques identifiés comme émissifs. Ces deux premiers secteurs sont :

- hydrocarbures ;
- production d'électricité

A l'horizon 2030, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage à réduire son empreinte carbone (scope 1, 2 et 3) de 30 % par rapport à 2018 sur le secteur hydrocarbures. Concernant le secteur production d'électricité, l'engagement vise à avoir, plus de 90 % de ses encours relatifs à la production d'électricité dans des projets ou des contreparties ayant des émissions de CO₂ inférieures à 100gCO₂/kWh.

S'agissant du risque social, dans le cadre de la loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale établit et met en œuvre un plan de vigilance, destiné à prévenir les atteintes graves aux droits de l'homme dans le cadre de leurs activités et celles de leurs sous-traitants et fournisseurs avec qui nous entretenons une relation commerciale durable. Ce plan de vigilance couvre les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, et l'environnement. Ce plan est présenté au sein de la DPEF chapitre 3.11.

Deux objectifs ont ainsi été fixés et largement atteints :

- Réduire de 15 % l'empreinte carbone des financements du portefeuille Corporate

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Empreinte carbone du portefeuille tCO ₂ e émis/M€ prêtés	148,0	158,2	251,1	256,6	286,1	348,8

- Augmenter de 30 % les projets à fort impact climatique

	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Autorisations cumulées en Mds€	2,2	2,2	2	1,8	1,6	1,3

Le groupe développe également le financement des entreprises par des prêts à impact ou des *sustainability linked* loans qui peuvent comporter des objectifs environnementaux dans les contrats de prêts.

Des gammes de prêts, avec des taux préférentiels, permettant de financer des investissements consacrés à l'économie d'énergie auprès des entreprises, des administrations locales et des particuliers sont également proposés.

5.18.3.3 Politiques et procédures d'engagement avec les contreparties

Afin d'atténuer les risques associés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a instauré un dialogue avec ses clients afin d'évaluer la performance ESG de ses contreparties. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'appuie pour ce faire en majorité sur une grille d'évaluation de critères ESG complétée d'une analyse et identification de potentielles controverses. En complément de cette grille d'évaluation, et comme indiqué dans le paragraphe précédent, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de politiques sectorielles couvrant notamment des secteurs d'activité émissifs et ayant pour objectif de préciser la nature des activités autorisées avec les clients intervenants au sein de ces secteurs.

5.18.3.4 Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxonomie de l'UE

En application du règlement (UE) 2020/852 du Parlement Européen, dit règlement Taxonomie et du règlement délégué (UE) 2021/2139, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mené dès 2021 des travaux, en coordination avec la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, pour identifier la part de ses actifs éligibles puis alignés à la Taxonomie Européenne dans son portefeuille de clients entreprises soumises à NFRD et particuliers. Conformément à la réglementation, la Déclaration de Performance Extra-Financière 2023 (3.8.4 Gestion des risques climatiques) présente la méthodologie et les résultats de l'analyse d'alignement des actifs aux deux premiers objectifs environnementaux (atténuation et adaptation au changement climatique).

Fortement engagé pour respecter la trajectoire de l'Accord de Paris sur le climat, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'une stratégie climat ambitieuse et a inscrit à son plan stratégique 2019-2023 des objectifs volontaristes en matière de transition écologique et climatique.

Par ailleurs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé ses engagements auprès du monde agricole et viticole avec des solutions de financement en faveur d'une agriculture performante, durable et bas-carbone (financement du reste à charge d'un diagnostic carbone, versement d'une subvention de 500 euros^[1] pour financer le processus de labellisation « Haute Qualité Environnementale » ou « Agriculture biologique » dans lequel s'engagent les exploitants qui veulent certifier leur exploitation, lancement du Prêt Transition Agricole bonifié pour faciliter la transformation des exploitations vers des modèles agroécologiques).

[1] Première enveloppe budgétaire de plus de 2 millions d'euros.

Les Assurances du Crédit Mutuel détenaient à fin 2023 4,2 milliards d'euros d'obligations dites *green bonds*, 1,1 milliards d'euros d'obligations dites *social bonds* et avaient près de 1,5 milliard d'euros investis sur des supports de type obligations durables ou *sustainability loans*.

En 2023, Crédit Mutuel Impact (anciennement Crédit Mutuel Capital Privé) a créé le fonds Révolution Environnementale et Solidaire, tout en poursuivant le déploiement du fonds Siloé Infrastructures.

Abondé chaque année par le dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le fonds Révolution Environnementale et Solidaire a pour mission d'amplifier la transformation des modèles de production et d'intervenir dans les domaines clés de la transition climatique et environnementale où les besoins financiers sont très importants. Les premiers investissements ont été portés sur la rénovation et l'adaptation des logements, de nouvelles sources d'énergie (osmotique, syngaz), la fossilisation de déchets non-recyclables, et sur l'acquisition d'une forêt dans les Vosges.

5.18.4 Intégration des risques ESG

5.18.4.1 Identification des risques ESG

L'identification des facteurs et risques ESG repose dans un premier temps sur un suivi attentif des actualités et de la réglementation en la matière. Le Groupe Crédit Mutuel réalise une veille réglementaire, prudentielle et concurrentielle permanente, collaborative et partagée entre la CNCM et les groupes régionaux en matière de finance durable et d'enjeux climatiques. Il construit et adapte ses plans d'action en tenant compte de celle-ci, notamment des attentes de la Banque centrale européenne, de l'Autorité bancaire européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette veille est complétée par un suivi de la jurisprudence émergente résultant d'un phénomène croissant de contentieux climatiques qui se traduit notamment par des actions menées par des associations et collectifs citoyens contre des États ou entreprises.

Par ailleurs, en complément de ce dispositif déployé au niveau du Groupe Crédit Mutuel, Crédit Mutuel Alliance Fédérale réalise :

- le suivi de différentes métriques dans la cartographie globale des risques et le tableau de bord des risques (suivi de nos expositions sur les secteurs couverts par des politiques sectorielles, exposition de nos encours aux risques physiques, ventilation des notes ...) ;
- l'enrichissement de notre matrice de matérialité visant à évaluer plus finement l'impact des risques physiques et de transition sur les risques issus de la cartographie globale des risques ;
- la réalisation d'une matrice de matérialité biodiversité ;
- la participation aux groupes de travail animés et organisés par la CNCM portant sur les thématiques risques climatiques et environnementaux (y compris risque de réputation et de responsabilité) ;
- le stockage des notations ESG d'ISS OEKOM dans le système d'information et la constitution d'une base historique ;

Via l'apport de fonds propres (ou quasi fonds propres), le fonds Siloé Infrastructures finance des projets de long-terme contribuant au développement des territoires en France et vise prioritairement les projets liés à la transition énergétique. Les opérations réalisées entre 2020 et 2022 avaient principalement porté sur des projets éoliens et photovoltaïques. Les investissements de l'année 2023 ont été orientés vers le développement d'Infrastructures de recharge de véhicules électriques en lien avec les collectivités locales ou des acteurs privés, ainsi que vers le financement de la décarbonation thermique des bâtiments.

Les activités de gestion d'actifs du groupe sont signataires de nombreux engagements de place, dont les *Principles for Responsible Investment* et le *Finance for Biodiversity Pledge*.

Les actifs investis alignés aux objectifs de la Taxonomie sont publiés dans les rapports Article 29 de la loi Energie-Climat des différentes sociétés de gestion et assureurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale [1].

- la mise en œuvre des guidelines de l'EBA sur l'octroi de crédit et le suivi des prêts.

Le cadre de gestion des risques environnementaux ESG repose sur des méthodologies et normes internationales, sur lesquelles s'appuie le groupe pour répondre aux attentes des superviseurs. Outre le Global Compact et des Principes pour une banque responsable qui fournissent un cadre global lui permettant d'appréhender ces sujets en termes de méthodologie et de reporting, le Crédit Mutuel se fonde sur le guide de la Banque centrale européenne (BCE) relatif aux risques liés au climat et à l'environnement ainsi que sur le rapport de l'autorité bancaire européenne sur la gestion et la surveillance des risques ESG, et sur les définitions apportées par ces documents.

Dans le cadre de ses publications groupe, le Crédit Mutuel structure ses publications en suivant en matière de risques environnementaux les recommandations de la TCFD s'agissant des risques environnementaux et a établi une table de correspondance de ses indicateurs environnementaux avec les normes du standard GRI.

Dans le cadre du devoir de vigilance, les risques sociaux et sociétaux sont identifiés à partir de facteurs de risque et évalués en fonction de l'impact du risque et des moyens de prévention et d'atténuation existants (procédures, organisations et ressources). Les risques sont ensuite notés en fonction de leur gravité en termes d'impact, de leur probabilité d'occurrence et de leur possibilité de non détection. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini et déployé des politiques de prévention et d'atténuation de ces risques assorties d'objectifs et d'indicateurs de suivi. En fonction du degré de risque et de la couverture de ce risque, les principaux risques potentiels ont été identifiés en matière de droits humains et de libertés fondamentales et en matière de santé et sécurité des personnes ; un plan de vigilance ainsi que les actions qu'il sous-tend sont détaillés dans le document d'enregistrement universel.

[1] <https://www.creditmutuel-am.eu/fr/non-professionnels/notre-approche-responsable/article-29-loi-energie-climat.html>
https://www.la-francaise.com/fileadmin/docs/demarche_responsable/XX3687_-_Article_29_juillet_2023.pdf
<https://www.dublytransatlantiquegestion.com/fr/telechargements/DTG-rapport-entite-art-29-LEC-2022.pdf>
 Nos publications | Assurances du Crédit Mutuel (ACM)
 Rapport_extra_financier.pdf [creditmutuelimpact.fr]
 Rapport Entité 2022 - Article 29 Loi Energie Climat.pdf [cic-privatedebt.eu]

5.18.4.1.1 Cartographie des risques ESG

Les risques environnementaux ont été intégrés à la cartographie des risques et au cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ainsi, les risques climatiques et environnementaux sont évalués selon une méthodologie présentée au sein du chapitre 3.3 de la DPEF.

5.18.4.1.2 Temporalité des risques ESG et lien avec les risques financiers

Afin de préciser son évaluation de la significativité des risques climatiques, le Groupe Crédit Mutuel a poursuivi en 2023 ses travaux de production d'une matrice de matérialité nationale, déclinée sur le périmètre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Cette matrice de matérialité vise à proposer un processus adéquat de détection et de

mesure pour évaluer le caractère significatif des risques liés au climat et à l'environnement qui pèsent sur son activité. L'étude de la significativité des risques climatiques se fait à la lumière de l'analyse des canaux de transmission, de l'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la relativité de ses expositions aux risques.

Ainsi, une évaluation de l'impact des risques physiques et de transition a été établie sur :

- trois horizons de temps (court terme, moyen terme, long terme) ;
- toutes les catégories de risques de la cartographie nationale des risques ;
- une échelle à trois niveaux.

31/12/2023

Catégorie de risques	Risque physique			Risque de transition		
	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans	Court terme < 3 ans	Moyen terme 3-10 ans	Long terme > 10 ans
Risques de crédit	+	++	+++	+	+++	++
Risques opérationnels	+	++	+++	+	++	++
Risques de marché	+	++	++	+	++	++
Risque de taux	+	+	+	+	+	+
Risque de liquidité	+	+	+	+	+	+
Risque d'assurance du conglomérat	+	+	++	+	+	++
Risque action et de participation	+	+	++	+	+	+
Risque stratégique et risque d'activité	+	+	++	++	+++	++

+++ : Impact fort

++ : Impact moyen

+ : Impact faible

A court terme, les risques climatiques sont évalués comme ayant un impact non matériel pour les catégories de risques prudentiels.

Les facteurs de risques climatiques ayant les impacts les plus importants sur le profil de risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont :

- les risques physiques sur les risques de crédit à long terme ;
- les risques de transition sur les risques de crédit à moyen terme ;
- les risques physiques sur les risques opérationnels à long terme ;
- les risques de transition sur les risques stratégiques et d'activité à moyen terme.

La matrice de matérialité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est présentée en détail au sein de la DPEF chapitre 3.3

Par ailleurs, au cours de l'année 2023, un chantier national a été lancé sur la thématique des risques liés à la perte de biodiversité. Deux notions fondamentales ont permis de construire une première approche d'analyse : celles des impacts et dépendances à la biodiversité et aux services écosystémiques. Une matrice de matérialité du risque lié à la perte de biodiversité a été produite. Par souci de priorisation, seules certaines catégories de risque ont été retenues. Les autres risques seront progressivement ajoutés lors des mises à jour de la matrice, prévues annuellement.

	Risque physique			Risque de transition		
	< 3 ans	3-10 ans	> 10 ans	< 3 ans	3-10 ans	> 10 ans
Risques de crédit	+	++	++	+	+++	++
Risques opérationnels	+	+	++	+	++	++
Risque stratégique et risque d'activité	+	+	++	+	++	++
Risque d'assurance du conglomérat	+	+	++	+	+	++

+++ : Impact fort

++ : Impact moyen

+ : Impact faible

5.18.4.2 Mesure des risques ESG

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place différents processus visant à identifier et évaluer les activités et expositions sensibles et vulnérables aux risques ESG. Les méthodologies utilisées reposent principalement sur la modélisation de l'impact (stress test) et sur l'exposition aux risques ESG (via des approches sectorielles, géographiques et évaluation des risques ESG des contreparties). Il assure le suivi de différentes métriques dans la cartographie nationale des risques et le tableau de bord des risques (suivi des encours dans les secteurs sensibles, suivi de l'évolution de nos expositions charbon et hydrocarbures...).

5.18.4.2.1 Processus et outils de mesure des risques environnementaux et climatiques

L'identification, la mesure et la surveillance des activités et expositions sensibles aux risques environnementaux sont déclinées en plusieurs approches :

Politiques sectorielles :

Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de politiques sectorielles^[1] sur la mobilité, le secteur minier, le charbon, les énergies nucléaires civiles, la défense et sécurité, et l'agriculture. La présentation des politiques sectorielles est réalisée au sein de la DPEF, chapitre 3.8.7.

Approche géographique :

Dans l'optique de mieux identifier sa vulnérabilité au risque physique, le groupe Crédit Mutuel, dans une approche commune et partagée entre la CNCM et les groupes régionaux, a développé une méthodologie dédiée à l'identification de l'exposition de ses infrastructures et de ses actifs financés aux risques climatiques physiques couvrant les six aléas climatiques suivants :

- risques aigus : inondations, sécheresses, tempêtes-grêle-neige
- risques chroniques : hausse de la température de l'air, modification du régime des précipitations et élévation du niveau de la mer.

Cette méthodologie intègre notamment les caractéristiques méthodologiques suivantes :

- granularité au niveau du code postal sur le périmètre de la France, qui représente 77 % des encours de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 31 décembre 2023 ;
- échelle de risques à cinq niveaux ;
- données historiques et prospectives (horizon 2050) de sources publiques et scientifiques.

Les résultats de cette analyse sont exposés au travers du modèle quantitatif 5 présenté à la suite de ce chapitre portant sur les risques ESG.

Approche par scénario :

L'élargissement des exercices réglementaires de stress-tests aux risques climatiques contribue à une meilleure compréhension et prise en compte des risques climatiques au sein du groupe. Cela permet de mieux identifier et quantifier la contribution des portefeuilles de crédits et d'actifs ainsi que leur vulnérabilité face aux effets du changement climatique. Le Groupe Crédit Mutuel a participé à deux exercices de place :

- premier exercice organisé par l'ACPR en 2020, portant sur l'impact du risque de transition sur les portefeuilles crédit et marché.
- second exercice mené en 2022 par la BCE, s'intéressant aux impacts des risques physiques à court terme et des risques de transition à long terme.

5.18.4.2.2 Processus et outils de mesure des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini des mesures spécifiques afin d'évaluer le degré de sensibilité des expositions au risque social et sociétal. Pour ce faire, nous nous appuyons sur notre système de notation ESG. L'analyse des activités sensibles au risque social est établie sur une base documentaire.

S'agissant des activités d'investissement et de gestion d'actifs, les filiales du Crédit Mutuel procèdent à l'évaluation des contreparties en termes d'impacts et de risques ESG liés aux activités accompagnées, et en termes de politiques RSE. Les sociétés de gestion du groupe disposent de dispositifs propres d'intégration de critères ESG dans leur politique d'investissement. De plus amples informations sont disponibles dans les rapports annuels des entités concernées^[2].

De plus, afin d'évaluer les risques sociaux de leurs contreparties, dans le cadre des exigences relatives au devoir de vigilance, Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie un plan de vigilance relatif aux risques d'atteinte grave en matière de droits humains et libertés fondamentales, de santé/sécurité et d'environnement. Des indicateurs de pilotage sont définis et un compte-rendu de mise en œuvre est publié chaque année. Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques est en place ainsi qu'un dispositif de suivi pour analyser les mesures mises en œuvre. L'indicateur de suivi, piloté par la direction de la conformité, est vérifié par l'organisme tiers indépendant, mais non publié pour des raisons de confidentialité.

5.18.4.2.3 Disponibilité, qualité et exactitude des données

La disponibilité, la qualité et l'exactitude des données sont des enjeux centraux dans le cadre de la gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance. En effet, la collecte de données ESG sur les clients et sur le périmètre du groupe sont indispensables à la bonne conduite des travaux prudentiels et stratégiques. L'appel à des fournisseurs de données et, en dernier recours, l'usage d'approximations sur un périmètre défini permettent de pallier l'absence actuelle de données. Des notes méthodologiques accompagnant ces approximations rendent compte des choix et incertitudes liées aux modèles employés.

De plus, de nombreuses démarches sont mises en place pour améliorer la disponibilité, la qualité et l'exactitude des données, notamment à travers l'inscription des données climatiques dans le cadre du projet BCBS 239^[3] et la participation à des travaux de place. Cela se traduit également opérationnellement par des projets informatiques visant par exemple à inclure les notations ESG des clients dans le système d'information, ou à collecter l'ensemble des données sur les biens immobiliers financés ou reçus en garantie, notamment les diagnostics de performance énergétique.

[1] <https://www.bfcm.creditmutuel.fr/fr/rsm/nos-politiques-sectorielles.html>

[2] Notamment : Crédit Mutuel Asset Management, La Française AM, Dubly Transatlantique Gestion, Crédit Mutuel Impact...

[3] Basel Committee on Banking Supervision's standard numéro 239 : Principes pour des pratiques efficaces d'agrégation des données sur les risques et de notification des risques.

5.18.4.3 Gestion des risques

5.18.4.3.1 Processus et outils de mesure des risques environnementaux et climatiques

Le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, incluant les risques climatiques et environnementaux, fait l'objet d'une revue annuelle. Il est présenté au comité des risques groupe et au comité de suivi des risques groupe, avant d'être validé par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Les risques climatiques et environnementaux ont intégré le cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 1^{er} janvier 2023 avec l'insertion de deux indicateurs ayant vocation à couvrir le risque de transition. Cette première insertion s'est vue complétée par l'intégration de quatre indicateurs supplémentaires au 1^{er} janvier 2024 couvrant les risques physiques et les risques de transition.

Cette mise à jour du cadre d'appétence aux risques porte ainsi à six le nombre d'indicateurs couvrant les risques climatiques et environnementaux en 2024. Ces indicateurs sont suivis selon les périodicités validés par le conseil d'administration.

5.18.4.3.2 Intégration des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques ESG et de la performance des contreparties en matière de gouvernance dans le cadre de tolérance des risques

Les risques climatiques et liés à l'environnement ont également été intégrés au processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et au rapport annuel de contrôle interne (RACI). La gestion des risques liés au climat et à l'environnement est donc pleinement intégrée au système de gestion des risques du groupe. Le dispositif est progressivement élargi par les avancées dans les méthodologies d'analyse des facteurs de risques climatiques et d'interactions avec les risques traditionnels.

Les risques sociaux et sociétaux sont identifiés et présentés dans la déclaration de performance extra-financière du groupe. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a défini et déployé des politiques de prévention et d'atténuation de ces risques assorties d'indicateurs de suivi, présentées au sein de la DPEF.

Les travaux d'alimentation de l'ICAAP (analyse de significativité des risques et exercices de projections) ont permis de démontrer qu'un dispositif de maîtrise de ces risques est mis en place afin de s'assurer de la gestion et du suivi de leur évolution, conformément à la feuille de route consolidée. D'autre part, il apparaît que les risques climatiques ne provoquent pas d'augmentation significative des risques à court terme (provisions, transfert de *buckets*) que ce soit en risque physique (horizon 1 an) ou transition (3 ans).

A ce stade, le Groupe n'alloue donc pas de fonds propres additionnels au titre des risques climatiques.

Les risques climatiques font également l'objet d'une analyse dans l'ILAAP (processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité). Cela résulte d'un dispositif d'évaluation et gestion des risques de liquidité en lien avec les risques climatiques. Celui-ci repose sur des évaluations qualitatives, quantitatives et prospectives des enjeux en présence, tant pour le risque physique que le risque de transition.

Concernant les risques sociaux et de gouvernance, avant toute entrée en relation, le Crédit Mutuel applique les obligations réglementaires applicables en matière de « connaissance de la clientèle » dès l'instant où un contact avec une personne physique ou morale clairement et

préalablement identifiée peut conduire à une entrée en relation. Les mesures de vigilance, qui découlent de ces obligations, sont conduites avant la réalisation de toute opération ou de tout conseil. La collecte de l'ensemble des éléments de connaissance client permet aux entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'établir un profil de risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC-FT) pour chacune de leurs relations d'affaires.

La complétude et la conformité de la collecte des éléments de connaissance client font l'objet d'une vérification. Leur analyse conduit à établir un profil de risque de la relation d'affaires et à apprécier le mode de fonctionnement futur de la relation. Cela servira, le cas échéant, à détecter des opérations inhabituelles ou incohérentes avec le profil de risque présenté par la relation d'affaires et (si nécessaire, selon l'appréciation du risque), l'origine et la destination des fonds concernés par les opérations. A défaut d'obtenir les éléments d'information permettant la connaissance de la nature et de la relation d'affaires, il ne pourra pas être procédé à l'entrée en relation.

Pendant toute la durée de la relation d'affaires, les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale mettent à jour et analysent les éléments d'information qui permettent de conserver une connaissance appropriée et actualisée de leur relation d'affaires notamment en vue de réévaluer périodiquement le niveau de risque BC-FT du client.

5.18.4.3.3 Activités, engagements et expositions contribuant à atténuer les risques environnementaux et sociaux

Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait siens les engagements pris par la Confédération Nationale pour le compte du groupe Crédit Mutuel dans plusieurs initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et signataire :

- du *Global Compact* des Nations Unies depuis 2003. Depuis 2018, le groupe Crédit Mutuel partage également sa contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) adoptés en 2015 par les Nations Unies ;
 - des Principes de la banque responsable (PRB), une initiative issue du programme des Nations unies pour la finance durable (UNEP-FI), dont les principes visent à aligner la stratégie des entreprises sur les ODD, à orienter leurs activités vers une finance plus inclusive et une économie durable, et à s'engager à être transparentes sur leurs impacts positifs et négatifs sur les personnes et la planète ;
 - de la *Net-Zero Banking Alliance* en mai 2021, et ainsi à aligner les trajectoires de décarbonation de son portefeuille avec les objectifs de l'Accord de Paris.
- Des engagements sont aussi pris au niveau des filiales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :
- signature des *Poseidon Principles* en 2019 par le CIC, avec pour objectif d'être en dessous de la courbe de l'Organisation Maritime Internationale dès 2025 dans le cadre de sa politique transport maritime, politique qui exclut par ailleurs le financement de tous bateaux transportant du pétrole, ou dédiés au transport de gaz non conventionnel ;
 - signature du *Finance for Biodiversity Pledge* par Crédit Mutuel Asset Management et le groupe La Française.

Le rôle du Crédit Mutuel est d'être aux côtés des acteurs économiques des territoires sur lesquels il est implanté. Convaincu de la nécessité de les accompagner dans la transformation de leur modèle économique et dans leurs transitions sociales et écologiques, il fait le choix de se fixer un cadre visant à développer l'impact positif de ses clients.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale déploie différents dispositifs permettant d'atténuer les risques environnementaux et sociaux, notamment par l'évaluation ESG de ses contreparties dans le cadre de ses activités d'investissements et de financements. Cette évaluation ESG est complétée d'un ensemble de politiques sectorielles ambitieuses sur les secteurs les plus à risque s'agissant des thématiques environnementales et sociétales.

En parallèle, conformément au règlement (UE) 2019/2088, sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit règlement *Disclosure*, les entités du groupe soumises à ces obligations ont fait évoluer leur approche ESG pour répondre à la notion d'évaluation des risques de durabilité et ont publié leurs politiques d'intégration des risques de durabilité dans les processus de décision. Ils publient également des indicateurs tels que la part de leurs encours ESG, la part de l'encours labellisé ISR...

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a également développé des produits spécifiques visant à accompagner ses clients dans l'amélioration de leurs pratiques, environnementales, sociales et/ou sociétales, notamment le prêt transition RSE, le prêt avance rénovation ou le prêt Crédinergie détaillés au sein de la DPEF chapitre 3.8.

5.18.4.3.4 Description des limites fixées aux risques environnementaux (en tant que vecteurs de risques prudentiels) et au risque social

Comme précisé dans la section 4.3.1 du présent chapitre, six indicateurs relatifs aux risques environnementaux sont intégrés dans le cadre d'appétence aux risques. Le calibrage des limites et des seuils d'alerte a été réalisé en tenant compte de notre appétence pour le risque ainsi que des engagements pris au travers de nos politiques sectorielles ou de notre stratégie. Cette fixation intègre par ailleurs des échanges préalables entre la CNCM et les Crédit Mutuel Alliance Fédérale afin d'assurer une cohérence d'ensemble. Un suivi de ces indicateurs est réalisé selon la périodicité de chaque indicateur.

5.18.4.4 Reporting

Les risques environnementaux sont suivis par le comité des risques groupe et le comité de suivi des risques groupe de manière trimestrielle via le tableau de bord des risques. Ces risques font également l'objet de points d'information réguliers dans les instances, tels que mentionnés dans la section 2 du présent chapitre, portant sur la gouvernance des risques ESG. En 2023, les instances de gouvernance internes ont été régulièrement informées et ont eu à approuver des axes de travail et enjeux centraux sur ces sujets, parmi lesquels le suivi des recommandations de la revue thématique climat, l'actualisation de la cartographie des risques, cadre d'appétence et ICAAP, le *reporting* Pilier 3, la validation du cadre général de suivi des risques liés au climat et à l'environnement...

En parallèle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le CIC publient une déclaration de performance extra-financière. Elles présentent et identifient les principaux risques auxquels le groupe et l'une de ses filiales, le CIC sont confrontés et détaillent les différentes politiques mises en place afin d'y faire face. Des indicateurs clés de performance sont conjointement définis, entre les groupes régionaux et la CNCM, dans le cadre des travaux menés par le groupe de travail RSE.

5.18.5 Tableaux de correspondance

5.18.5.1 Informations qualitatives sur le risque environnemental

		Chapitre correspondant
Stratégie et processus économiques		
a)	Stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques environnementaux, en tenant compte de leur incidence sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement	Chapitre 5.18.3
b)	Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque environnemental à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives relatives à la définition de la stratégie et des processus économiques	Chapitre 5.18.3
c)	Activités d'investissement actuelles et cibles d'investissement (futures) en faveur d'objectifs environnementaux et d'activités alignées sur la taxonomie de l'UE	Chapitre 5.18.3
d)	Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des risques environnementaux	Chapitre 5.18.4.3
Gouvernance		
e)	Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définis dans le contexte de la gestion des risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents	Chapitres 5.18.2.1 et 5.18.2.2
f)	Intégration par l'organe de direction des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans la structure organisationnelle, tant au sein des lignes d'activité que des fonctions de contrôle interne de l'établissement	Chapitres 5.18.2.1 et 5.18.2.2
g)	Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques environnementaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction, couvrant les canaux de transmission pertinents	Chapitres 5.18.2.1 et 5.18.2.2
h)	Chaînes de communication de rapports relatifs au risque environnemental et fréquence des rapports	Chapitre 5.18.4.4
i)	Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement en matière de risques environnementaux	Chapitre 5.18.2.3
Gestion des risques		
j)	Intégration des effets à court, moyen et long terme des facteurs et risques environnementaux dans le cadre de tolérance des risques	Chapitres 5.18.1 et 5.18.4.3
k)	Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion des risques environnementaux	Chapitres 5.18.1 et 5.18.4.1
l)	Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques environnementaux, couvrant les canaux de transmission pertinents	Chapitre 5.18.4.1
m)	Activités, engagements et expositions contribuant à atténuer les risques environnementaux	Chapitre 5.18.4.3
n)	Mise en œuvre d'outils d'identification, de mesure et de gestion des risques environnementaux	Chapitre 5.18.4.2
o)	Résultats et conclusions tirées de la mise en œuvre des outils et incidence estimée du risque environnemental sur le profil de risque de fonds propres et de liquidité	Chapitre 5.18.4.2
p)	Disponibilité, qualité et exactitude des données, et efforts visant à améliorer ces aspects	Chapitre 5.18.4.2
q)	Description des limites fixées aux risques environnementaux (en tant que vecteurs de risques prudentiels) et déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement	Chapitre 5.18.4.3
r)	Description du lien (canaux de transmission) entre les risques environnementaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques	Chapitre 5.18.1

5.18.5.2 Informations qualitatives sur le risque social

Stratégie et processus économiques		Chapitre correspondant
a)	Ajustement de la stratégie économique de l'établissement visant à intégrer les facteurs et les risques sociaux, en tenant compte de l'incidence du risque social sur l'environnement économique, le modèle économique, la stratégie et la planification financière de l'établissement	Chapitre 5.18.3
b)	Objectifs, cibles et limites pour l'évaluation et la gestion du risque social à court, moyen et long terme, et évaluation des performances au regard de ces objectifs, cibles et limites, y compris les informations prospectives entrant dans la définition de la stratégie et des processus économiques	Chapitre 5.18.3
c)	Politiques et procédures de dialogue direct et indirect avec des contreparties nouvelles ou existantes sur leurs stratégies d'atténuation et de réduction des activités socialement dommageables	Chapitre 5.18.4.3
Gouvernance		
d)	Responsabilités de l'organe de direction dans l'établissement du cadre de tolérance au risque et dans la supervision et la gestion de la mise en œuvre des objectifs, de la stratégie et des politiques définies dans le contexte de la gestion du risque social, couvrant les approches suivies par les contreparties en ce qui concerne : i) les activités en faveur de la communauté et de la société ii) les relations de travail et les normes de travail iii) la protection des consommateurs et la responsabilité des produits iv) les droits de l'homme	Chapitres 5.18.2.1 et 5.18.2.2
e)	Intégration de mesures de gestion des facteurs et des risques sociaux dans les dispositifs de gouvernance interne, y compris le rôle des comités, la répartition des tâches et des responsabilités, et le circuit de retour d'information entre la fonction de gestion des risques et l'organe de direction	Chapitres 5.18.2.1 et 5.18.2.2
f)	Canaux de communication de rapports relatifs au risque social et fréquence des rapports	Chapitre 5.18.4.4
g)	Alignement de la politique de rémunération sur les objectifs de l'établissement liés au risque social	Chapitre 5.18.2.3
Gestion des risques		
h)	Définitions, méthodologies et normes internationales sur lesquelles repose le cadre de gestion du risque social	Chapitres 5.18.1 et 5.18.4.1
i)	Processus d'identification, de mesure et de suivi des activités et des expositions (et, le cas échéant, des sûretés) sensibles aux risques sociaux, couvrant les canaux de transmission pertinents	Chapitre 5.18.4.1
j)	Activités, engagements et actifs contribuant à atténuer le risque social	Chapitre 5.18.4.3
k)	Mise en œuvre d'outils d'identification et de gestion du risque social	Chapitre 5.18.4.2
l)	Description de la fixation de limites au risque social et des cas déclenchant la saisie des échelons supérieurs et l'exclusion du portefeuille en cas de dépassement	Chapitre 5.18.4.3
m)	Description du lien (canaux de transmission) entre les risques sociaux et le risque de crédit, le risque de liquidité et de financement, le risque de marché, le risque opérationnel et le risque de réputation dans le cadre de gestion des risques	Chapitre 5.18.1

5.18.5.3 Informations qualitatives sur le risque de gouvernance

Gouvernance		Chapitre correspondant
a)	Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gouvernance, de la performance de la contrepartie en matière de gouvernance, y compris au niveau des comités de l'organe supérieur de gouvernance de cette dernière et de ses comités chargés des décisions sur les questions économiques, environnementales et sociales	Chapitre 5.18.2.3
b)	Prise en compte par l'établissement du rôle de l'organe supérieur de gouvernance de la contrepartie dans la publication d'informations non financières	Chapitres 5.18.2 et 5.18.4.4
c)	Intégration par l'établissement, dans les dispositifs de gouvernance, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment : i) Considérations éthiques ii) Stratégie et gestion des risques iii) Inclusivité iv) Transparence v) Gestion des conflits d'intérêts vi) Communication interne sur les préoccupations critiques	Chapitres 5.18.2 et 5.18.4.2
Gestion des risques		
d)	Intégration par l'établissement, dans ses dispositifs de gestion des risques, de la performance de ses contreparties en matière de gouvernance, notamment : i) Considérations éthiques ii) Stratégie et gestion des risques iii) Inclusivité iv) Transparence v) Gestion des conflits d'intérêts vi) Communication interne sur les préoccupations critiques	Chapitre 5.18.4.2



5.18.6 Informations quantitatives sur les risques climatiques et liés à l'environnement

5.18.6.1 Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique

5.18.6.1.1 Modèle 1 : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle

TABLEAU 77 – MODÈLE 1 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR SECTEUR, ÉMISSIONS ET ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE

	a	b	c	d	e
	<i>Valeur comptable brute (en millions d'euros)</i>				
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
Secteur/Sous-secteur au 31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>					
1 - Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique ⁽¹⁾	168 192	695	425	10 859	5 628
2 - A - Agriculture, sylviculture et pêche	9 256	0	1	587	297
3 - B - Industries extractives	596	198	2	15	17
4 - B.05 - Extraction de houille et de lignite	0	0	0	0	0
5 - B.06 - Extraction d'hydrocarbures	101	80	0	0	0
6 - B.07 - Extraction de minerais métalliques	1	0	0	0	0
7 - B.08 - Autres industries extractives	363	118	2	15	16
8 - B.09 - Services de soutien aux industries extractives	131	0	0	0	0
9 - C - Industrie manufacturière	17 620	83	60	1 229	886
10 - C.10 - Industries alimentaires	2 708	0	0	216	172
11 - C.11 - Fabrication de boissons	1 048	0	0	23	20
12 - C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	0	0	0	0	0
13 - C.13 - Fabrication de textiles	207	0	0	10	18
14 - C.14 - Industrie de l'habillement	159	0	0	14	28
15 - C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	162	0	0	5	15
16 - C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	557	0	0	29	29
17 - C.17 - Industrie du papier et du carton	284	0	0	11	15
18 - C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	355	0	0	27	28
19 - C.19 - Cokéfaction et raffinage	69	47	0	0	0
20 - C.20 - Industrie chimique	1 191	4	0	41	13
21 - C.21 - Industrie pharmaceutique	471	0	0	51	6
22 - C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	834	2	0	25	44
23 - C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	714	0	5	30	31
24 - C.24 - Métallurgie	319	0	1	5	17
25 - C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1 650	0	1	108	138
26 - C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	741	0	0	17	18
27 - C.27 - Fabrication d'équipements électriques	420	30	5	17	14
28 - C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	1 257	0	9	52	37
29 - C.29 - Industrie automobile	781	0	10	15	48
30 - C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	645	0	27	8	71
31 - C.31 - Fabrication de meubles	241	0	0	16	35

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO ₂)			Émissions de GES (colonnes i) : pourcentage de la valeur brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		(émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO ₂)						
-2 971	-461	-2 158	-	-	-	66 315	34 261	55 174	12 441	8,6
-165	-22	-131	-	-	-	3 620	2 862	2 433	340	7,7
-8	0	-4	-	-	-	357	194	35	10	5,8
0	0	0	-	-	-	0	0	0	0	1,6
0	0	0	-	-	-	75	20	6	0	5,5
0	0	0	-	-	-	1	0	0	0	2,7
-7	0	-4	-	-	-	203	122	29	10	6,3
0	0	0	-	-	-	79	52	0	0	4,7
-432	-46	-340	-	-	-	13 458	2 465	818	878	3,9
-112	-11	-93	-	-	-	1 821	559	192	136	4,8
-10	-1	-7	-	-	-	880	106	35	28	3,0
0	0	0	-	-	-	0	0	0	0	3,3
-6	0	-5	-	-	-	127	34	32	15	6,3
-15	0	-14	-	-	-	86	12	29	33	8,9
-3	0	-3	-	-	-	96	40	20	6	4,8
-17	-1	-15	-	-	-	313	138	41	65	6,4
-7	0	-6	-	-	-	198	63	12	10	4,1
-13	-1	-11	-	-	-	236	61	28	31	6,0
0	0	0	-	-	-	20	49	0	0	4,9
-11	-4	-6	-	-	-	939	178	25	48	3,0
-9	-6	-1	-	-	-	393	47	11	20	2,9
-20	-1	-17	-	-	-	631	160	22	21	3,6
-18	-5	-11	-	-	-	509	124	35	46	4,3
-6	0	-6	-	-	-	235	61	8	16	3,6
-54	-5	-45	-	-	-	1 275	266	50	60	4,1
-9	0	-8	-	-	-	600	47	24	70	3,8
-4	-1	-2	-	-	-	367	27	14	11	2,5
-19	-1	-16	-	-	-	971	154	23	108	3,9
-14	0	-13	-	-	-	676	77	8	20	2,3
-23	0	-21	-	-	-	565	20	46	14	2,4
-11	0	-10	-	-	-	141	52	31	17	6,1

	a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
Secteur/Sous-secteur au 31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
32 – C.32 – Autres industries manufacturières	1 981	0	0	440	51
33 – C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	824	0	1	68	39
34 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 260	312	50	85	51
35 – D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	2 705	259	47	67	50
36 – D35.11 – Production d'électricité	2 365	182	3	67	49
37 – D35.2 – Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux	510	53	0	17	1
38 – D35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	46	0	3	1	0
39 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 229	0	32	39	29
40 – F – Services de bâtiments et travaux publics	13 246	25	135	1 243	817
41 – F.41 – Construction de bâtiments	4 336	0	72	401	333
42 – F.42 – Génie civil	1 454	25	41	32	26
43 – F.43 – Travaux de construction spécialisés	7 456	0	22	810	458
44 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	22 268	16	10	1 533	1 166
45 – H – Transports et entreposage	9 738	60	23	494	222
46 – H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	4 757	1	1	312	132
47 – H.50 – Transports par eau	1 443	49	11	14	39
48 – H.51 – Transports aériens	1 554	0	2	116	20
49 – H.52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	1 885	10	9	46	28
50 – H.53 – Activités de poste et de courrier	99	0	0	6	3
51 – I – Hébergement et restauration	6 207	0	3	729	569
52 – L – Activités immobilières	84 770	0	110	4 904	1 574
53 – Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique ^[1]	97 569	27	297	7 205	3 063
54 – K – Activités financières et d'assurance	16 386	6	41	738	562
55 – Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M à U)	81 183	21	256	6 467	2 500
56 – TOTAL	265 761	722	722	18 064	8 691

[1] Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « accord de Paris » de l'Union – règlement sur les indices de référence en matière de climat – considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) <i>(en tonnes équivalent CO₂)</i>			Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise				Échéance moyenne pondérée
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) <i>(en tonnes équivalent CO₂)</i>		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	
-35	-6	-15	-	-	-	1 733	109	73	66	2,8
-16	-1	-12	-	-	-	645	83	59	37	4,4
-29	-5	-17	-	-	-	1 027	655	1 390	189	8,7
-27	-4	-17	-	-	-	786	569	1 165	185	9,1
-26	-4	-17	-	-	-	561	507	1 157	139	9,7
-2	0	0	-	-	-	212	81	214	3	6,9
0	0	0	-	-	-	29	5	12	0	4,1
-19	-2	-14	-	-	-	782	246	167	34	5,3
-412	-42	-326	-	-	-	7 841	1 450	2 065	1 890	7,5
-166	-11	-150	-	-	-	2 482	322	556	976	7,6
-31	-1	-14	-	-	-	852	332	177	92	8,8
-216	-30	-163	-	-	-	4 507	796	1 332	822	7,2
-673	-59	-559	-	-	-	14 450	3 720	1 892	2 207	5,9
-116	-15	-75	-	-	-	6 426	1 968	974	371	5,1
-73	-10	-48	-	-	-	3 458	798	300	201	4,7
-11	-1	-6	-	-	-	967	354	113	9	5,3
-7	-1	-4	-	-	-	790	487	275	2	4,1
-23	-2	-15	-	-	-	1 152	308	277	149	6,7
-3	0	-2	-	-	-	60	21	9	10	6,1
-272	-39	-206	-	-	-	2 852	1 788	1 252	315	7,1
-845	-231	-486	-	-	-	15 503	18 913	44 147	6 206	11,1
-1 745	-297	-1 308	-	-	-	42 522	16 497	22 091	16 459	9,0
-346	-36	-269	-	-	-	9 304	3 707	1 509	1 866	4,3
-1 399	-262	-1 019	-	-	-	33 218	12 790	20 581	14 593	10,0
-4 716	-759	-3 446	-	-	-	108 837	50 758	77 265	28 900	8,8

	a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
Secteur/Sous-secteur au 31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>					
			Dont durables sur le plan environ- nemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818			
1 - Expositions sur des secteurs contribuant fortement au changement climatique ⁽¹⁾	164 147	908	-	11 124	5 031
2 - A - Agriculture, sylviculture et pêche	8 876	0	-	645	306
3 - B - Industries extractives	561	179	-	10	2
4 - B.05 - Extraction de houille et de lignite	1	0	-	0	0
5 - B.06 - Extraction d'hydrocarbures	100	89	-	0	0
6 - B.07 - Extraction de minerais métalliques	4	0	-	0	0
7 - B.08 - Autres industries extractives	213	0	-	10	2
8 - B.09 - Services de soutien aux industries extractives	244	90	-	0	0
9 - C - Industrie manufacturière	18 919	229	-	824	839
10 - C.10 - Industries alimentaires	2 257	0	-	198	123
11 - C.11 - Fabrication de boissons	422	0	-	34	11
12 - C.12 - Fabrication de produits à base de tabac	20	0	-	0	0
13 - C.13 - Fabrication de textiles	159	0	-	18	6
14 - C.14 - Industrie de l'habillement	168	0	-	19	26
15 - C.15 - Industrie du cuir et de la chaussure	112	0	-	5	11
16 - C.16 - Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	413	0	-	25	20
17 - C.17 - Industrie du papier et du carton	213	0	-	10	8
18 - C.18 - Imprimerie et reproduction d'enregistrements	318	0	-	19	23
19 - C.19 - Cokéfaction et raffinage	242	209	-	0	0
20 - C.20 - Industrie chimique	938	0	-	42	11
21 - C.21 - Industrie pharmaceutique	327	0	-	5	4
22 - C.22 - Fabrication de produits en caoutchouc	699	0	-	35	13
23 - C.23 - Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	623	0	-	18	14
24 - C.24 - Métallurgie	209	0	-	10	13
25 - C.25 - Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	1 311	1	-	101	84
26 - C.26 - Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	481	0	-	20	16
27 - C.27 - Fabrication d'équipements électriques	311	19	-	14	12
28 - C.28 - Fabrication de machines et équipements n.c.a.	887	0	-	30	44
29 - C.29 - Industrie automobile	861	0	-	19	24
30 - C.30 - Fabrication d'autres matériels de transport	283	0	-	65	23
31 - C.31 - Fabrication de meubles	188	0	-	19	14

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes	Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) (en tonnes équivalent CO ₂)		Émissions de GES (colonnes i) : pourcentage de la valeur brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise	≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	Échéance moyenne pondérée
-2 849	-530	-1 992	-	-	-	54 309	55 351	46 177	8 310	8,9
-186	-36	-132	-	-	-	2 669	3 873	2 051	284	7,9
-2	0	-1	-	-	-	217	318	18	9	5,5
0	0	0	-	-	-	1	0	0	0	0,4
0	0	0	-	-	-	33	62	5	0	6,9
0	0	0	-	-	-	3	0	0	0	3,2
-2	0	-1	-	-	-	118	74	13	8	5,6
0	0	0	-	-	-	61	181	0	1	5,8
-378	-31	-306	-	-	-	10 490	6 818	663	949	5,0
-106	-12	-88	-	-	-	1 201	544	153	359	7,1
-8	-1	-6	-	-	-	293	78	33	18	5,2
0	0	0	-	-	-	20	0	0	0	2,1
-5	-1	-4	-	-	-	85	30	30	14	7,1
-17	0	-17	-	-	-	106	10	22	30	8,9
-3	0	-2	-	-	-	79	14	13	5	5,2
-16	-1	-13	-	-	-	250	75	43	45	6,5
-7	0	-6	-	-	-	158	30	8	17	3,7
-13	-1	-11	-	-	-	190	76	25	27	6,3
0	0	0	-	-	-	180	62	0	0	1,8
-8	-1	-4	-	-	-	759	135	13	30	3,7
-2	0	0	-	-	-	267	50	1	9	3,9
-11	-1	-7	-	-	-	530	128	20	22	4,3
-11	-1	-8	-	-	-	456	86	28	54	5,7
-7	0	-6	-	-	-	165	32	3	9	3,9
-55	-4	-46	-	-	-	978	223	57	53	4,4
-7	0	-6	-	-	-	434	34	6	7	4,4
-4	-1	-2	-	-	-	247	31	13	20	4,6
-20	-1	-17	-	-	-	651	130	12	93	5,5
-12	-1	-10	-	-	-	783	59	6	13	1,9
-22	-2	-19	-	-	-	202	22	48	10	5,0
-8	-1	-7	-	-	-	87	59	26	16	7,1

	a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (en millions d'euros)					
Secteur/Sous-secteur au 31/12/2022 <i>(en millions d'euros)</i>		Dont expositions sur des entreprises exclues des indices de référence « accords de Paris » de l'Union conformément à l'article 12, paragraphe 1, points d) à g), et à l'article 12, paragraphe 2, du règlement (UE) 2020/1818	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes
32 – C.32 – Autres industries manufacturières	6 903	0	-	74	310
33 – C.33 – Réparation et installation de machines et d'équipements	574	0	-	43	29
34 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 015	427	-	92	45
35 – D35.1 – Production, transport et distribution d'électricité	2 224	345	-	91	42
36 – D35.11 – Production d'électricité	2 046	345	-	90	42
37 – D35.2 – Fabrication de gaz ; distribution par conduite de combustibles gazeux	762	82	-	1	3
38 – D35.3 – Production et distribution de vapeur et d'air conditionné	29	0	-	1	0
39 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 085	0	-	41	24
40 – F – Services de bâtiments et travaux publics	13 880	25	-	1 080	600
41 – F.41 – Construction de bâtiments	3 682	0	-	275	154
42 – F.42 – Génie civil	4 077	25	-	32	128
43 – F.43 – Travaux de construction spécialisés	6 120	0	-	772	319
44 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	22 603	12	-	1 438	1 098
45 – H – Transports et entreposage	8 949	36	-	603	265
46 – H.49 – Transports terrestres et transport par conduites	3 700	0	-	305	103
47 – H.50 – Transports par eau	1 293	25	-	122	25
48 – H.51 – Transports aériens	1 229	0	-	120	44
49 – H.52 – Entreposage et services auxiliaires des transports	2 550	11	-	50	91
50 – H.53 – Activités de poste et de courrier	177	0	-	5	2
51 – I – Hébergement et restauration	6 231	0	-	876	513
52 – L – Activités immobilières	80 028	0	-	5 515	1 338
53 – Expositions sur des secteurs autres que ceux contribuant fortement au changement climatique ^[1]	94 002	23	-	10 075	2 394
54 – K – Activités financières et d'assurance	14 659	0	-	871	338
55 – Expositions aux autres secteurs (codes NACE J, M à U)	79 343	23	-	9 204	2 055
56 – TOTAL	258 149	931	-	21 199	7 424

[1] Conformément au règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission complétant le règlement (UE) 2016/1011 par des normes minimales pour les indices de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « accord de Paris » de l'Union – règlement sur les indices de référence en matière de climat – considérant 6 : les secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006.

f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) <i>(en tonnes équivalent CO₂)</i>			Émissions de GES (colonne i) : pourcentage de la valeur comptable brute du portefeuille d'après les déclarations propres à l'entreprise				Échéance moyenne pondérée
	Dont expositions de stade 2	Dont expositions non performantes		Émissions de GES financées (émissions des catégories 1, 2 et 3 de la contrepartie) <i>(en tonnes équivalent CO₂)</i>		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	
-24	-2	-14	-	-	-	1 922	4 860	52	68	6,6
-15	-1	-12	-	-	-	447	49	51	26	5,6
-29	-7	-16	-	-	-	759	883	1 173	200	9,1
-27	-7	-16	-	-	-	494	534	999	197	8,6
-27	-7	-16	-	-	-	414	469	994	170	9,3
-2	0	0	-	-	-	255	346	158	3	9,3
0	0	0	-	-	-	9	4	16	0	8,2
-16	-2	-12	-	-	-	475	427	154	29	5,9
-346	-41	-261	-	-	-	6 916	3 710	1 764	1 489	7,7
-124	-10	-104	-	-	-	2 206	289	519	668	8,7
-31	-1	-12	-	-	-	1 106	2 726	108	138	5,5
-191	-30	-145	-	-	-	3 605	696	1 137	683	7,6
-642	-61	-525	-	-	-	11 237	8 127	1 622	1 616	6,1
-122	-26	-72	-	-	-	5 242	2 779	714	215	6,1
-71	-15	-44	-	-	-	2 604	695	276	124	4,9
-14	-4	-5	-	-	-	901	301	89	2	5,5
-7	-3	-4	-	-	-	671	375	182	1	5,3
-28	-4	-18	-	-	-	923	1 388	160	79	6,5
-2	0	-1	-	-	-	143	20	6	7	3,3
-254	-45	-190	-	-	-	2 764	2 345	933	188	6,8
-877	-280	-478	-	-	-	13 540	26 071	37 086	3 332	11,2
-1 491	-337	-967	-	-	-	30 055	30 931	19 076	13 940	1,5
-264	-36	-180	-	-	-	6 286	6 042	1 471	860	6,3
-1 227	-301	-787	-	-	-	23 769	24 888	17 605	13 081	1,3
-4 340	-867	-2 959	-	-	-	84 364	86 281	65 253	22 251	4,0

Expositions sur des entreprises exclues des indices de référence de l'Accord de Paris

Pour identifier les contreparties exclues des indices de référence « Accords de Paris », Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix de s'appuyer sur les données fournies par l'ONG Urgewald, qui dresse et alimente deux listes distinctes : la *Global Coal Exit List (GCEL)* et la *Global Oil&Gas Exit List (GOGEL)*.

Sur la base de ces listes, Crédit Mutuel Alliance Fédérale identifie les entreprises exclues des indices de référence « Accords de Paris » et qui dégagent une partie de leur chiffre d'affaires d'activités liées au charbon (GCEL) et au pétrole et au gaz (GOGEL).

S'agissant des entreprises qui tirent au moins 50 % de leur chiffre d'affaires d'activités de production d'électricité présentant une intensité d'émission de gaz à effet de serre supérieure à 100g CO₂e/kWh, les expositions relevant du code NACE D35.11 Production d'électricité ont été analysées afin de déterminer la source d'énergie produite. Les entreprises produisant de l'électricité à partir de source carbonées (autres que les énergies renouvelables ou l'énergie nucléaire) sont considérées comme exclues des indices de référence de l'Accord de Paris.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale considère qu'il n'a pas d'informations fiables sur lesquelles se baser pour identifier les expositions qui porteraient atteinte à un des objectifs environnementaux de la taxonomie. De ce fait, ce point n'a pas pu être inclus dans l'analyse au 31 décembre 2023.

Expositions durables sur le plan environnemental

Afin d'identifier les entreprises alignées sur l'objectif d'atténuation du changement climatique de la taxonomie, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les informations publiées par ses contreparties dans leur document d'enregistrement universel au 31 décembre 2022, au sein duquel la part alignée de leur chiffre d'affaires a été publiée.

Emissions de gaz à effet de serre financées

Des projets de collecte des données et de calcul des émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 à 3) sont en cours au sein de l'établissement. Conformément aux exigences réglementaires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale commencera à divulguer ces informations au plus tard le 30 juin 2024.

5.18.6.1.2 Modèle 2 : Prêts garantis par des biens immobiliers – Efficacité énergétiques des sûretés

TABLEAU 78 – MODÈLE 2 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PRÊTS GARANTIS PAR DES BIENS IMMOBILIERS – EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES SÛRETÉS

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés)						
Secteur de la contrepartie au 31/12/2023 (en millions d'euros)	0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500	
1 – Total UE	227 703	33 242	62 430	66 970	32 581	16 098	14 633
2 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	40 626	6 651	8 508	10 728	6 660	3 464	3 393
3 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	187 061	26 591	53 921	56 243	25 921	12 633	11 240
4 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	16	0	0	0	0	0	0
5 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé	172 687	23 517	51 095	53 583	24 469	9 224	10 799
6 – Total non-UE	6 580	139	197	239	172	65	74
7 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 984	14	67	67	55	8	10
8 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 596	125	130	172	117	57	64
9 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
10 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé	884	139	196	238	172	65	74

h i j k l m n o p

Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)

Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)

Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés

Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m² des sûretés) estimé

A	B	C	D	E	F	G		
4 089	6 874	17 657	38 165	23 078	10 652	9 137	118 051	99 %
569	592	886	1 737	1 499	872	1 176	33 296	96 %
3 520	6 282	16 771	36 428	21 579	9 780	7 961	84 739	99 %
0	0	0	0	0	0	0	16	0 %
-	-	-	-	-	-	-	111 979	100 %
0	0	0	0	0	0	0	6 579	13 %
0	0	0	0	0	0	0	2 984	7 %
0	0	0	0	0	0	0	3 596	18 %
0	0	0	0	0	0	0	0	0 %
-	-	-	-	-	-	-	884	100 %

	a	b	c	d	e	f	g
	Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)						
	Niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés)						
Secteur de la contrepartie au 31/12/2022 (en millions d'euros)		0 ; <= 100	> 100 ; <= 200	> 200 ; <= 300	> 300 ; <= 400	> 400 ; <= 500	> 500
1 – Total UE	218 664	11 246	110 241	49 524	20 736	1 967	12 800
2 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	38 415	1 709	18 782	8 412	3 963	239	2 751
3 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	180 231	9 537	91 459	41 113	16 773	1 727	10 049
4 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	18	0	0	0	0	0	0
5 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé	170 452	8 096	97 695	37 732	15 724	43	11 163
6 – Total non-UE	6 101	0	0	0	0	0	0
7 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	2 650	0	0	0	0	0	0
8 – Dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	3 451	0	0	0	0	0	0
9 – Dont sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0	0	0	0	0	0	0
10 – Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé	0	0	0	0	0	0	0

h	i	j	k	l	m	n	o	p
Valeur comptable brute totale (en millions d'euros)								
Niveau d'efficacité énergétique (label du certificat de performance énergétique des sûretés)							Sans le label du certificat de performance énergétique des sûretés	
A	B	C	D	E	F	G	Dont niveau d'efficacité énergétique (performance énergétique en kWh/m ² des sûretés) estimé	
1 610	3 052	15 357	33 457	19 157	7 073	5 582	133 376	90 %
112	137	785	1 527	1 200	531	648	33 474	92 %
1 498	2 916	14 572	31 930	17 956	6 542	4 934	99 883	89 %
0	0	0	0	0	0	0	18	0 %
-	-	-	-	-	-	-	120 048	100 %
0	0	0	0	0	0	0	6 100	0 %
0	0	0	0	0	0	0	2 650	0 %
0	0	0	0	0	0	0	3 450	0 %
0	0	0	0	0	0	0	0	0 %
-	-	-	-	-	-	-	0	0 %

Au 31 décembre 2023, les diagnostics de performance énergétique (DPE) n'ont pas été systématiquement collectés pour les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, pour les prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux et pour les sûretés obtenues par prise de possession. Cette collecte a été complétée par la base de l'Agence de la transition écologique (ADEME) qui enregistre les DPE réalisés par les diagnostiqueurs en France.

Pour les expositions pour lesquelles seule l'étiquette de DPE a été collectée, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a établi une échelle de correspondance afin de déterminer le niveau de consommation énergétique associée, sur la base des échelles de consommation par étiquette, ou sur la base des consommations moyennes constatées sur les biens pour lesquels la donnée est complète (étiquette de DPE + consommation d'énergie exprimée en kWh/m²). Pour les expositions pour lesquelles aucune donnée DPE n'est disponible, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a procédé à des calculs internes pour estimer le niveau de consommation énergétique (en kWh/m²). Ces calculs sont basés sur une extrapolation visant à appliquer aux expositions sans DPE la répartition obtenue sur les expositions pour lesquelles il existe des données DPE, en distinguant les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels et les prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux.

5.18.6.1.3 Modèle 3 : Paramètres d'alignement

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas encore fixé d'objectifs d'alignement sur l'ensemble des secteurs cibles de ce tableau et en lien avec le scénario *Net Zero Emissions* de l'Agence Internationale de l'Energie.

Cependant, en 2022, une première série d'objectifs a été publiée sur les secteurs hydrocarbures et production d'électricité. Le détail de ces objectifs est publié sur le site internet du Crédit Mutuel.

Par ailleurs, des projets de tests de méthodologies d'alignement, et de collecte de données sont en cours au sein du Groupe et différentes méthodologies d'estimation sont à l'étude.

Conformément aux exigences réglementaires, Crédit Mutuel Alliance Fédérale commencera à divulguer ces informations au plus tard le 30 juin 2024.

5.18.6.1.4 Modèle 4 : Expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone

TABLEAU 79 – MODÈLE 4 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEUR DU RISQUE DE TRANSITION POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SUR LES 20 PLUS GRANDES ENTREPRISES À FORTE INTENSITÉ DE CARBONE

Au 31/12/2023 (en millions d'euros)

a	b	c	d	e
Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) ⁽¹⁾	Dont durables sur le plan environnemental (CCM)	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
153	0,02 %	1	2	3

⁽¹⁾ Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

Au 31/12/2022 (en millions d'euros)

a	b	d	e
Valeur comptable brute (agrégée)	Valeur comptable brute de l'exposition sur les contreparties par rapport à la valeur comptable brute totale (agrégée) ⁽¹⁾	Échéance moyenne pondérée	Nombre d'entreprises faisant partie des 20 plus grandes entreprises polluantes incluses
310	0,04 %	2,4	2

⁽¹⁾ Pour les contreparties figurant parmi les 20 entreprises qui émettent le plus de carbone dans le monde.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, pour identifier les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone, s'appuie sur la liste *Carbon Majors* établie par le *Climate Accountability Institute*, diffusée en 2020 sur la base des données relatives à l'exercice 2018 (dernières données disponibles). Cette liste publique englobe les émissions estimées par cette initiative sur les scopes 1, 2 et 3.

Afin d'identifier les expositions considérées comme durables sur le plan environnemental le Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les informations publiées par les contreparties du top 20 concernées au sein de leur déclaration de performance extra-financière.

5.18.6.2 Indicateurs du risque physique potentiellement lié au changement climatique

5.18.6.2.1 Modèle 5 : Expositions soumises à un risque physique

TABLEAU 80 – MODÈLE 5 : PORTEFEUILLE BANCAIRE – INDICATEURS DU RISQUE PHYSIQUE POTENTIELLEMENT LIÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : EXPOSITIONS SOUMISES À UN RISQUE PHYSIQUE

a	b	c	d	e	f	g	
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
Ventilation par tranche d'échéance							
Variable : Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique – événements aigus et chroniques au 31/12/2023			Échéance				Échéance moyenne pondérée
			≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	9 256	195	124	134	27	8,2	
2 – B – Industries extractives	596	16	2	2	0	4,1	
3 – C – Industrie manufacturière	17 620	610	200	75	39	5,1	
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 260	28	16	26	0	7,8	
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 229	28	6	2	1	4,4	
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	13 246	515	85	215	189	8,8	
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motos	22 268	777	332	154	182	6,9	
8 – H – Transports et entreposage	9 738	201	58	35	10	5,7	
9 – L – Activités immobilières	84 770	673	1 151	3 294	269	11,8	
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	190 657	1 030	3 022	12 052	6 803	16,0	
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	43 610	395	747	1 641	61	10,6	
12 – Sûretés saisies	16	0	0	0	0	0,0	
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0	

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions				
			dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	
297	182	0	38	17	-9	-1	-8
17	3	0	1	0	0	0	0
680	245	0	65	51	-26	-2	-24
21	49	0	2	0	0	0	0
19	18	0	3	1	-1	0	0
734	271	0	113	50	-20	-2	-17
881	563	0	98	69	-29	-3	-26
180	124	0	27	18	-5	-1	-4
4 012	1 375	0	318	79	-35	-7	-28
18 866	4 040	0	1 382	176	-61	-7	-54
2 068	776	0	164	62	-25	-4	-20
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0

a	b	c	d	e	f	g
Valeur comptable brute (en millions d'euros)						
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique						
Ventilation par tranche d'échéance						
Variable : Zone géographique soumise à un risque physique lié au changement climatique – événements aigus et chroniques au 31/12/2022						Échéance moyenne pondérée
		≤ 5 ans	> 5 ans ≤ 10 ans	> 10 ans ≤ 20 ans	> 20 ans	
1 – A – Agriculture, sylviculture et pêche	8 876	144	108	124	27	8,7
2 – B – Industries extractives	561	12	3	2	0	5,2
3 – C – Industrie manufacturière	18 919	587	153	63	60	5,4
4 – D – Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	3 015	16	24	27	0	10,3
5 – E – Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	1 085	16	8	2	1	5,5
6 – F – Services de bâtiments et travaux publics	13 880	415	71	183	150	9,2
7 – G – Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles	22 603	609	266	141	109	7,0
8 – H – Transports et entreposage	8 949	179	51	36	7	5,8
9 – L – Activités immobilières	80 028	462	944	2 809	221	12,2
10 – Prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	183 682	739	2 355	9 260	5 118	10,7
11 – Prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	41 065	317	621	1 360	30	16,1
12 – Sûretés saisies	18	0	0	0	0	0,0
13 – Autres secteurs pertinents (ventilation ci-dessous, le cas échéant)	0	0	0	0	0	0,0

h	i	j	k	l	m	n	o
Valeur comptable brute (en millions d'euros)							
dont expositions sensibles aux effets d'événements physiques liés au changement climatique							
dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique chroniques	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique aigus	dont expositions sensibles aux effets d'événements liés au changement climatique tant chroniques qu'aigus	dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes	Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		
						dont expositions de stade 2	dont expositions non performantes
272	131	0	39	17	-11	-2	-8
13	4	0	1	0	0	0	0
557	304	2	49	47	-34	-2	-30
33	34	0	2	0	0	0	0
17	10	0	3	0	-1	0	0
602	215	1	117	28	-24	-5	-17
717	405	3	81	46	-31	-4	-25
147	126	0	25	15	-7	-1	-5
3 340	1 075	20	365	79	-60	-20	-31
14 624	2 809	39	7 333	979	-78	-33	-38
1 718	600	10	198	54	-38	-11	-21
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a identifié trois risques chroniques (hausse du niveau de la mer, hausse de la température, variation des précipitations) et trois risques aigus (inondation, sécheresse, tempête/grêle/neige). La ventilation des encours est principalement réalisée sur le périmètre de la France métropolitaine, qui représente 77 % des encours de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

A ce jour, l'évaluation de l'exposition à ces risques d'une contrepartie est réalisée au niveau de son code postal. Les codes postaux sont associés à des degrés de risques physiques variant de 0 (risque très faible) à 4 (risque très fort).

Cette échelle a été construite en appliquant les principes méthodologiques suivants :

- utilisation de données historiques pour les risques aigus ;
- utilisation de données prospectives pour les risques chroniques, alignées avec le scénario RCP 8.5 du GIEC ;
- pondération des notes par risques pour obtenir des notes consolidées d'exposition aux risques aigus et aux risques physiques.

Les encours exposés à niveau 4 sont reportés comme « sensible au changement climatique » dans le modèle 5.

5.18.6.3 Mesures d'atténuation

5.18.6.3.1 Modèle 6 : Récapitulatif des indicateurs clés de performance des expositions alignées sur la taxonomie

TABLEAU 81 – MODÈLE 6 : RÉCAPITULATIF DES ICP DES EXPOSITIONS ALIGNÉES SUR LA TAXONOMIE

31/12/2023 (en millions d'euros)	ICP			% de couverture (par rapport au total des actifs) ⁽¹⁾
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Total (atténuation du changement climatique + adaptation au changement climatique)	
GAR Encours	5,0 %	0,1 %	5,1 %	76,6 %
GAR Flux	0,4 %	0,0 %	0,4 %	100,0 %

(1) % d'actifs sur lesquels porte l'ICP, par rapport au total des actifs bancaires.

En application du règlement (UE) 2020/852 de la Commission européenne, le Crédit Mutuel Alliance Fédérale publie ses expositions bilantielles aux secteurs alignés sur la taxonomie.

Compte-tenu de l'enjeu stratégique de ce dossier, des ateliers dédiés pluridisciplinaires regroupant les directions des risques et directions financières confédérale et des groupes régionaux ont ainsi été menés en 2023, avec comme objectifs :

- l'appropriation des textes et des méthodologies de calcul, en lien avec les états FINREP ;

- la définition de règles de gestion communes entre les groupes régionaux, notamment quant aux pièces justificatives à prendre en considération pour calculer l'alignement du portefeuille ;
- l'identification des ratios d'éligibilité et d'alignement publiés par les contreparties concernées par la NFRD ;
- le calcul des ratios [numérateur et dénominateur] sur la base des données 2023.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a procédé à l'analyse de ses expositions pour déterminer l'alignement de son portefeuille à la taxonomie européenne. Cette analyse d'alignement a été menée selon plusieurs critères, en fonction des typologies de contreparties incluses au numérateur.

Alignement des ménages

L'ensemble des opérations de financement d'acquisition immobilière ou de financement de travaux de rénovation immobilière des ménages, ainsi que les prêts destinés à financer l'acquisition d'un véhicule accordés depuis le 1er janvier 2022 ont été considérés comme intégralement éligibles conformément au règlement délégué (UE) 2021/2178 du 06 juillet 2021. Afin de déterminer l'alignement de ces actifs, Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'est appuyé sur les informations disponibles dans son système d'informations pour chaque catégorie de prêts éligibles (prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, prêts à la rénovation de bâtiments, prêts pour véhicules).

Les prêts à la rénovation de bâtiments et les prêts pour véhicules ont été neutralisés et ne sont pas alignés faute d'informations disponibles, notamment s'agissant des critères DNSH (*do not significant harm*).

Afin de déterminer l'alignement de ses prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels, Crédit mutuel Alliance Fédérale a classé ses différentes expositions, selon la date de construction du bâtiment (ou de délivrance du permis de construire), sur les normes existantes RT 2012 et RE 2020, ainsi que sur les DPE collectés en direct ou auprès de l'agence de la transition énergétique (ADEME). Ces différentes données ont été complétées par l'analyse des risques physiques menée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur ses portefeuilles. L'ensemble des prêts exposés aux risques climatiques physiques ont ainsi été considérés comme non alignés sur la taxonomie.

Pour les constructions neuves, dans le cas où la date de permis de construire n'est pas connue, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix d'évaluer la date de construction sur la base de la date d'obtention

du prêt garanti par un bien immobilier, et ainsi déduire les consommations d'énergie primaire maximale à respecter pour que le bien immobilier soit aligné.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a pas appliqué les garanties sociales minimales à ses expositions sur les ménages, les considérant comme inadaptées au cas des ménages.

Alignement des entreprises

Concernant les opérations de financement des entreprises financières et non financières, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a procédé à une recherche de l'éligibilité et de l'alignement publiés par ses contreparties au sein de leur document d'enregistrement universel, rapport de gestion ou déclaration de performance extra financière, lorsque l'objet du financement n'est pas connu. Les ratios ainsi publiés par ses contreparties ont servi de base pour pondérer les encours relatifs à ces entreprises. Dans le cas de financements dédiés, l'éligibilité de l'activité a été considérée selon le code NACE de l'activité et des échanges bilatéraux ont été menés afin de déterminer le respect des différents critères menant ou non à l'alignement de l'activité.

A noter que dans le cas d'une exposition sur une filiale qui ne publie pas d'informations relatives à l'alignement de son activité en propre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de s'appuyer sur le ratio publié par sa maison mère.

Alignement des collectivités locales

Les administrations locales sont incluses au numérateur du *Green Asset Ratio* dès lors que l'objet du financement est connu. En cas de prêts non affectés, l'exposition est exclue du périmètre des actifs couverts et ces prêts sont reclassés en expositions souveraines.

Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux

L'alignement des suretés obtenues n'a pas été calculé en l'absence d'informations probantes nous permettant de justifier l'alignement.

5.18.6.3.2 Modèle 7 : Actifs entrant dans le calcul du Green Asset Ratio (GAR)

TABLEAU 82 – MODÈLE 7 : MESURES D'ATTÉNUATION : ACTIFS ENTRANT DANS LE CALCUL DU GAR

	a	b	c	d	e	f
	Date de référence des informations 2023					
	Atténuation du changement climatique (CCM)					
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					
	Valeur comptable brute	Dont financement spécialisé			Dont habitant	
		Dont transitoire				
31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>						
GAR - ACTIFS COUVERTS PAR LE NUMÉRATEUR ET LE DÉNOMINATEUR						
1 – Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	296 247	198 302	31 170	0	14	443
2 – Entreprises financières	21 912	913	96	0	3	58
3 – Établissements de crédit	9 735	57	0	0	0	0
4 – Prêts et avances	4 188	7	0	0	0	0
5 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	5 546	50	0	0	0	0
6 – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
7 – Autres entreprises financières	12 177	856	96	0	3	58
8 – dont entreprises d'investissement	4	0	0	0	0	0

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				
Dont financement spécialisé			Dont adaptation	Dont habilitant	Dont financement spécialisé			Dont adaptation	Dont habilitant
1 004	468	0	0	468	199 306	31 638	0	14	911
981	467	0	0	467	1 894	563	0	3	525
0	0	0	0	0	57	0	0	0	0
0	0	0	0	0	7	0	0	0	0
0	0	0	0	0	50	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	0	-	0	0
981	467	0	0	467	1 836	563	0	3	525
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	a	b	c	d	e	f
	Date de référence des informations 2023					
	Atténuation du changement climatique (CCM)					
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					
	Valeur comptable brute	Dont				
		financement spécialisé	Dont transitoire	Dont habilitant		
31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>						
9 – Prêts et avances	4	0	0	0	0	0
10 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
11 – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
12 – dont sociétés de gestion	137	0	0	0	0	0
13 – Prêts et avances	137	0	0	0	0	0
14 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
15 – Instruments de capitaux propres	0	0	0	-	0	0
16 – dont entreprises d'assurance	8 962	699	87	0	3	49
17 – Prêts et avances	23	0	0	0	0	0
18 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	0	0	0	0	0	0
19 – Instruments de capitaux propres	8 940	699	87	-	3	49
20 – Entreprises non financières (soumises aux obligations de publication de la NFRD)	16 508	3 534	722	0	11	385
21 – Prêts et avances	16 314	3 534	722	0	11	385
22 – Titres de créance, y compris dont l'utilisation du produit de l'émission est spécifique (UoP)	179	0	0	0	0	0
23 – Instruments de capitaux propres	14	0	0	-	0	0
24 – Ménages	251 471	193 779	30 352	0	0	0
25 – dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	190 657	190 657	30 352	0	0	0
26 – dont prêts à la rénovation de bâtiments	1 426	1 426	0	0	0	0
27 – dont prêts pour véhicules à moteur	4 714	1 696	0	0	0	0
28 – Financement d'administrations locales	6 340	76	0	0	0	0
29 – Financement de logements	76	76	0	0	0	0
30 – Autres financements d'administrations locales	6 264	0	0	0	0	0
31 – Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	16	0	0	0	0	0
32 – TOTAL DES ACTIFS DU GAR	296 247	198 302	31 170	0	14	443

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				
Dont financement spécialisé					Dont financement spécialisé				
Dont adaptation					Dont adaptation				
Dont habitant					Dont habitant				
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	0	-	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	0	-	0	0
981	467	0	0	467	1 680	554	0	3	516
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
981	467	-	0	467	1 680	554	-	3	516
23	1	0	0	1	3 557	723	0	11	386
23	1	0	0	1	3 557	723	0	11	386
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	-	0	0	0	0	-	0	0
-	-	-	-	-	193 779	30 352	0	0	0
-	-	-	-	-	190 657	30 352	0	0	0
-	-	-	-	-	1 426	0	0	0	0
-	-	-	-	-	1 696	0	0	0	0
0	0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	0	76	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1 004	468	0	0	468	199 306	31 638	0	14	911

	a	b	c	d	e	f
	Date de référence des informations 2023					
	Atténuation du changement climatique (CCM)					
	Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					
	Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					
	Valeur comptable brute	Dont				Dont habilitant
		financement spécialisé	Dont transitoire			
31/12/2023 <i>(en millions d'euros)</i>						
ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR POUR LE CALCUL DU GAR (MAIS INCLUS DANS LE DÉNOMINATEUR)						
33 – Entreprises non financières de l'UE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)	266 190	-	-	-	-	-
34 – Prêts et avances	247 895	-	-	-	-	-
35 – Titres de créance	11 466	-	-	-	-	-
36 – Instruments de capitaux propres	6 828	-	-	-	-	-
37 – Entreprises non financières non-UE (non soumises aux obligations de publication de la NFRD)	25 251	-	-	-	-	-
38 – Prêts et avances	21 461	-	-	-	-	-
39 – Titres de créance	3 496	-	-	-	-	-
40 – Instruments de capitaux propres	294	-	-	-	-	-
41 – Dérivés	1 525	-	-	-	-	-
42 – Prêts interbancaires à vue	4 505	-	-	-	-	-
43 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 078	-	-	-	-	-
44 – Autres actifs (goodwill, matières premières, etc.)	29 736	-	-	-	-	-
45 – TOTAL DES ACTIFS AU DÉNOMINATEUR (GAR)	624 530	-	-	-	-	-
AUTRES ACTIFS EXCLUS À LA FOIS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR POUR LE CALCUL DU GAR						
46 – Souverains	63 683	-	-	-	-	-
47 – Expositions sur des banques centrales	100 322	-	-	-	-	-
48 – Portefeuille de négociation	26 413	-	-	-	-	-
49 – TOTAL DES ACTIFS EXCLUS DU NUMÉRATEUR ET DU DÉNOMINATEUR	190 418	-	-	-	-	-
50 – TOTAL ACTIFS	814 949	-	-	-	-	-

g	h	i	j	k	l	m	n	o	p
Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)				
Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)					Dont vers des secteurs pertinents pour la taxonomie (éligibles à la taxonomie)				
Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)					Dont durables sur le plan environnemental (alignés sur la taxonomie)				
Dont financement spécialisé					Dont financement spécialisé				
Dont adaptation					Dont adaptation				
Dont habilitant					Dont habilitant				
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

5.18.6.3.3 Modèle 8 : Green Asset Ratio [%]

TABLEAU 83 – MODÈLE 8 : GAR [%]

	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p			
	Date de référence des informations 2023 : ICP concernant l'encours																		
	Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation au changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)								
	Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie					Proportion d'actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie								
	dont durables sur le plan environnemental					dont durables sur le plan environnemental					dont durables sur le plan environnemental								
% (du total des actifs inclus dans le dénominateur) au 31/12/2023	Dont financement spécialisé		Dont transitoire		Dont habilitant		Dont financement spécialisé		Dont adaptation		Dont habilitant		Dont financement spécialisé		Dont transitoire/adaptation		Dont habilitant		Part du total des actifs couverts
1 – GAR	32 %	5 %	5 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	32 %	5 %	0 %	0 %	0 %	77 %		
2 – Prêts et avances, titres de créance et instruments de capitaux propres détenus à des fins autres que la vente et éligibles pour le calcul du GAR	67 %	11 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	67 %	11 %	0 %	0 %	0 %	24 %		
3 – Entreprises financières	4 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	2 %	0 %	0 %	2 %	9 %	3 %	0 %	0 %	2 %	0 %			
4 – Établissements de crédit	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
5 – Autres entreprises financières	7 %	1 %	0 %	0 %	0 %	8 %	4 %	0 %	0 %	4 %	15 %	5 %	0 %	0 %	4 %	0 %			
6 – dont entreprises d'investissement	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
7 – dont sociétés de gestion	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
8 – dont entreprises d'assurance	8 %	1 %	0 %	0 %	1 %	11 %	5 %	0 %	0 %	5 %	19 %	6 %	0 %	0 %	6 %	0 %			
9 – Entreprises non financières soumises aux obligations de publication de la NFRD	21 %	4 %	0 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	22 %	4 %	0 %	0 %	2 %	0 %			
10 – Ménages	77 %	12 %	0 %	0 %	0 %	-	-	-	-	-	77 %	12 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
11 – dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	100 %	16 %	0 %	0 %	0 %	-	-	-	-	-	100 %	16 %	0 %	0 %	0 %	0 %	23 %		
12 – dont prêts à la rénovation de bâtiments	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	-	-	-	-	-	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
13 – dont prêts pour véhicules à moteur	36 %	1 %	1 %	1 %	0 %	-	-	-	-	-	36 %	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %			
14 – Financement d'administrations locales	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	-	-	-	-	-	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
15 – Financement de logements	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	-	-	-	-	-	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
16 – Autres financements d'administrations locales	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			
17 – Sûretés obtenues par saisie : biens immobiliers résidentiels et commerciaux	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	-	-	-	-	-	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %			

RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

q	r	s	t	u	v	w	x	y	z	aa	ab	ac	ad	ae	af
Date de référence des informations 2023 : ICP concernant les flux															
Atténuation du changement climatique (CCM)					Adaptation du changement climatique (CCA)					TOTAL (CCM + CCA)					
Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie dont durables sur le plan environnemental					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie dont durables sur le plan environnemental					Proportion de nouveaux actifs éligibles finançant des secteurs pertinents pour la taxonomie dont durables sur le plan environnemental					
Dont financement spécialisé		Dont transitoire		Dont habilitant	Dont financement spécialisé		Dont adaptation		Dont habilitant	Dont financement spécialisé		Dont transitoire / adaptation		Dont habilitant	Part du total des actifs couverts
15%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	15%	0%	0%	0%	0%	100%
49%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	49%	1%	0%	0%	0%	30%
1%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	4%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	3%
6%	1%	0%	0%	1%	0%	0%	0%	0%	0%	6%	1%	0%	0%	1%	1%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
23%	5%	0%	0%	4%	0%	0%	0%	0%	0%	23%	5%	0%	0%	4%	3%
61%	1%	1%	0%	0%	-	-	-	-	-	61%	1%	0%	0%	0%	23%
100%	2%	0%	0%	0%	-	-	-	-	-	100%	2%	0%	0%	0%	13%
100%	0%	0%	0%	0%	-	-	-	-	-	100%	0%	0%	0%	0%	0%
56%	0%	0%	0%	0%	-	-	-	-	-	56%	0%	0%	0%	0%	2%
2%	0%	0%	0%	0%	-	-	-	-	-	2%	0%	0%	0%	0%	0%
100%	0%	0%	0%	0%	-	-	-	-	-	100%	0%	0%	0%	0%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
0%	0%	0%	0%	0%	-	-	-	-	-	0%	0%	0%	0%	0%	0%

5

5.18.6.3.4 Modèle 10 : Autres actions d'atténuation

TABLEAU 84 – MODÈLE 10 – AUTRES MESURES D'ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE NON COUVERTES DANS LE RÈGLEMENT (UE) 2020/852

Au 31/12/2023 (en millions d'euros)

a	b	c	d	e	f
Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en millions d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	1 – Entreprises financières	1 350	Oui	Non	Voir (1) ci-dessous
	2 – Entreprises non financières	296	Oui	Non	
	3 – dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	
	4 – Autres contreparties	603	Oui	Non	
Prêts (par ex. vertes, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	5 – Entreprises financières	2 394	Oui	Non	Voir (2), (3), (4) et (5) ci-dessous
	6 – Entreprises non financières	3 752	Oui	Non	
	7 – dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	170	Oui	Non	
	8 – Ménages	5 286	Oui	Non	
	9 – dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	5 180	Oui	Non	
	10 – dont prêts à la rénovation de bâtiments	82	Oui	Non	
	11 – Autres contreparties	-	-	-	

Au 31/12/2022 (en millions d'euros)

a	b	c	d	e	f
Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en millions d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
Obligations (par ex. vertes, durables, liées à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	1 – Entreprises financières	778	Oui	-	Voir commentaires
	2 – Entreprises non financières	148	Oui	-	
	3 – dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0	-	-	
	4 – Autres contreparties	342	Oui	-	

a	b	c	d	e	f
Type d'instrument financier	Catégorie de contrepartie	Valeur comptable brute (en millions d'euros)	Type de risque atténué (risque de transition lié au changement climatique)	Type de risque atténué (risque physique lié au changement climatique)	Informations qualitatives sur la nature des mesures d'atténuation
Prêts (par ex. verts, durables, liés à la durabilité en vertu de normes autres que les normes de l'UE)	5 - Entreprises financières	2 079	Oui	-	Voir commentaires
	6 - Entreprises non financières	2 744	Oui	-	
	7 - dont prêts garantis par des biens immobiliers commerciaux	0	-	-	
	8 - Ménages	915	Oui	-	
	9 - dont prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels	0	-	-	
	10 - dont prêts à la rénovation de bâtiments	0	-	-	
	11 - Autres contreparties	0	-	-	

Crédit Mutuel Alliance Fédérale documente dans ce modèle les souscriptions d'obligations ainsi que les prêts proposés à la clientèle qui ne sont pas couverts par le règlement (UE) 2020/852 : Taxonomie européenne, au 31/12/2023. Les produits suivants sont considérés comme présentant des mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes par le règlement (UE) 2020/852, dit règlement Taxonomie :

[1] les investissements dans des obligations vertes. Au 31 décembre 2023, les émetteurs de ces titres n'ayant pas documenté l'éligibilité de leurs émissions au règlement taxonomie, il sont considérés comme non couverts par la réglementation européenne taxonomique ;

[2] les financements à impact dont les caractéristiques dépendent d'atteinte d'objectif environnementaux. Ces prêts étant destinés aux contreparties non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE Non Financial Reporting Directive (NFRD), ils ne sont pas pris en compte dans le calcul du ratio d'éligibilité mais permettent néanmoins

d'atténuer le changement climatique de par les indicateurs développés pour la mesure d'impact (émissions de gaz à effet de serre notamment) ;

[3] les prêts à l'habitat qui respectent les critères de contribution substantielle de la taxonomie mais qui ne sont pas alignés au titre du critère DNSH sur le risque physique ;

[4] les financements de projet dont l'objet porte sur des mesures d'atténuation du risque climatique (notamment les financements dédiés aux énergies renouvelables accordés aux contreparties non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE Non Financial Reporting Directive (NFRD) ;

[5] les financements dont l'objet contribue à l'atténuation du risque climatique, notamment le financement des installations d'énergie renouvelables ou la rénovation énergétique des bâtiments pour les contreparties non soumises aux obligations de publication de la directive 2014/95/UE Non Financial Reporting Directive (NFRD).

5.19 RÉMUNÉRATION (EU OVB & EU REMA)

5.19.1 Fonctions de direction

Nombre de fonctions exercées par les membres de l'organe de Direction

Nom	Qualité	Mandats dans le Groupe	Mandats hors Groupe
CONSEIL D'ADMINISTRATION			
THERY Nicolas	Président du conseil d'administration	18 mandats non exécutifs	2 mandats non exécutifs
DUMAS Hélène	Vice-Présidente du conseil d'administration	4 mandats non exécutifs	
BOOG Marie-Jean	Administratrice	3 mandats non exécutifs	
CORMORECHE Gérard	Administrateur	16 mandats non exécutifs	
DALBIEZ Bernard	Administrateur	14 mandats non exécutifs	
HABERT Nicolas	Administrateur	9 mandats non exécutifs	
JOSSO Marie	Administratrice	6 mandats non exécutifs	1 mandat exécutif 4 mandats non exécutifs
LEENDERS Christine	Administratrice	5 mandats non exécutifs	1 mandat exécutif
MAITRE Jean-Louis	Administrateur	8 mandats non exécutifs	
BOUGHELILBA Monique	Administratrice	6 mandats non exécutifs	
NGO Bich Van	Administratrice	4 mandats non exécutifs	2 mandats exécutifs 1 mandat non exécutif
RANCHON Frédéric	Administrateur	7 mandats non exécutifs	2 mandats exécutifs 1 mandat non exécutif
ROUXEL Agnès	Administratrice	3 mandats non exécutifs	2 mandats non exécutifs 2 mandats exécutifs
SCHOEPF Daniel	Administrateur	6 mandats non exécutifs	
SIMON Jacques	Administrateur	4 mandats non exécutifs 1 mandat exécutif	1 mandat exécutif
VIROT Annie	Administratrice	5 mandats non exécutifs	
WEIMERT Alex	Administrateur	8 mandats non exécutifs	2 mandats exécutifs
WYNANT Luc	Administrateur	5 mandats non exécutifs	1 mandat exécutif 2 mandats non exécutifs
HAMMERER Audrey	Administratrice représentant les salariés	2 mandats non exécutifs	
TORRE Laurent	Administrateur représentant les salariés	1 mandat non exécutif	
DIRECTION EFFECTIVE			
BAAL Daniel	Directeur général – dirigeant effectif	7 mandats non exécutifs 5 mandats exécutifs	
PETITGAND Eric	Directeur général adjoint – dirigeant effectif	6 mandats non exécutifs 6 mandats exécutifs	

Informations concernant la politique de recrutement pour la sélection des membres de l'organe de direction ainsi que leurs connaissances, leurs compétences et leur expertise

En application de l'article L. 511-91 du Code monétaire et financier, le Comité des Nominations couvre depuis le 1^{er} janvier 2018, les entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui lui ont délégué leurs prérogatives en matière de nomination, en France et à l'étranger. Conformément à l'annexe relative au comité des nominations du règlement intérieur du

conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et dans le respect des dispositions du Code monétaire et financier, le comité des nominations examine la formation, l'expérience, la compétence, la disponibilité et l'honorabilité des candidats aux postes d'administrateur ou de dirigeant et s'assure ensuite qu'ils disposent en permanence de l'aptitude nécessaire à l'exercice de leurs mandats. Par ailleurs, le comité des nominations évalue périodiquement, et à tout le moins une fois par an pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel : la structure, la taille, la composition et l'efficacité du conseil d'administration au regard de ses missions ainsi que les connaissances, les compétences et l'expérience des membres du conseil d'administration tant individuellement que collectivement.

Diversité du conseil d'administration

Parité

La loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et modifiée en 2014, qui s'applique à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, a été mise en œuvre par la nomination huit administratrices en 2017 et en 2018.

En 2023, la représentation des femmes au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel était de 44 %.

Représentation des territoires

Les administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

Plan stratégique

Les travaux lancés dans le cadre du plan stratégique *ensemble#nouveau monde, plus vite, plus loin !* de Crédit Mutuel Alliance Fédérale réaffirment l'ambition du groupe de renforcer la diversité dans la composition de sa gouvernance, avec notamment l'objectif d'atteindre une égalité de représentation entre les hommes et les femmes dans les postes d'encadrement et de gouvernance.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 2 décembre 2022 a adopté une charte sur la politique de diversité des membres des organes de surveillance.

Informations sur la politique de diversité applicable à la sélection des membres de l'organe de Direction

Conformément à son statut d'entreprise à mission et à son plan stratégique, Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait des carrières des femmes un élément central de son action. Plus aucune session des écoles des directrices et des directeurs dans les réseaux ne démarre aujourd'hui sans être paritaire. Pour toutes les nominations à des postes d'encadrement supérieur et de direction, des candidatures de femmes sont proposées, avec le souci d'aboutir rapidement à la parité. En l'espace d'un an, et grâce à nos travaux nous avons atteint un taux de féminisation des comités de direction de 38 % sur le périmètre du socle social.

Enfin, en 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a poursuivi ses actions de correction des écarts salariaux collectifs entre les femmes et les hommes. Au-delà de ces mesures, des actions de fond à moyen et long termes vont se poursuivre avec la formation de l'ensemble des salariés et des élus pour lutter contre toutes les formes de discrimination.

En 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte en France 45 % de femmes cadres, 45 % de femmes directrices générales dans les banques à réseau et 38 % de femmes membres d'un comité exécutif.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale se fixe pour objectif dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, une égalité femmes-hommes aux postes d'encadrement et de gouvernance.

Au delà des actions menées pour la promotion et l'accompagnement des femmes à tout niveau de l'entreprise, une démarche visant à travailler la diversité sous toutes ses formes est enclenchée: insertion des personnes en situation de handicap avec le lancement de la mission

handicap Groupe, mise en place d'un pacte générationnel : jeunes, alternance et senior, QPV...

Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite à travers l'ensemble de ces actions incarner un Groupe dont la gouvernance refuse toute forme de discrimination, en agissant au quotidien pour construire une société inclusive, plus juste et plus durable : un mutualisme par la preuve.

Information indiquant si l'établissement a mis en place, ou non, un comité des risques distinct, et la fréquence de ses réunions

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel s'est dotée d'un comité des risques, dénommé Comité de Suivi des Risques Groupe (CSRG).

Le CSRG couvre de manière consolidée Crédit Mutuel Alliance Fédérale, i.e. les entités du groupe consolidé par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (code banque 10278) prise en qualité de société-mère du groupe consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui a raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du conseil d'administration.

Le comité de suivi des risques émet des avis et des conseils visant à préparer les décisions que le conseil d'administration arrête concernant la politique générale, les seuils et limites en matière de gestion des risques. Il se réunit au moins quatre fois par an et autant de fois que nécessaire dans tous les cas de figure.

Le Comité est composé de trois membres à huit membres du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de ses principales filiales, la BFCM, la BECM et le CIC, retenus notamment en raison de leurs connaissances et de leurs compétences dans les domaines traités par le comité et obligatoirement d'un administrateur salarié.

A ces membres s'ajoutent des membres associés qui peuvent être censeurs de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, censeurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, censeurs de la BECM, ou administrateurs des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Pour le CSRG ces membres associés, issus des fédérations adhérentes à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et formant entre elles Crédit Mutuel Alliance Fédérale, permettent que toutes les fédérations soient représentées. Ces membres associés peuvent également être qualifiés de membres invités.

Outre les membres désignés, participent de manière permanente aux travaux, le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le directeur financier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le responsable de la fonction de gestion des risques.

Description des flux d'information sur les risques à destination de l'organe de Direction

L'interaction avec le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est réalisée par la participation du président du CSRG aux réunions des conseils, au cours desquelles il présente une synthèse des travaux et décisions du CSRG.

Les membres et membres associés, disposant d'un mandat d'administrateur d'une fédération adhérente au Crédit Mutuel Alliance Fédérale, doivent dans le cadre de leurs missions, réaliser une restitution de la synthèse des débats et avis rendus par les comités auprès de la fédération dont ils sont respectivement administrateur.

5.19.2 Organes supervisant la rémunération

Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fait l'objet d'une surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée et a décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 février 2015 de constituer un Comité des Rémunérations conformément à l'article L. 511-89 du code monétaire et financier.

Lors de sa séance du 17 novembre 2017, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a décidé la mise en place d'un comité faitier au niveau de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour l'ensemble du périmètre du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

En conséquence, à partir de cette date, le comité a pour périmètre de compétence :

- l'ensemble des établissements de crédit et les sociétés de financement ;
- les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale consolidées par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CIB 10278) prise en qualité de société-mère du groupe consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui en raison de leur taille, de leur organisation interne, ainsi que de la nature, l'ampleur, la complexité et le caractère transfrontalier de leur activité entrent dans le périmètre sur décision du conseil d'administration ;
- à l'exception des entités qui, à raison de leur activité, importance ou spécificité, sont dotées d'un comité conforme aux dispositions légales et réglementaires. Dans ce cas, ce comité individuel rend compte au Comité des Rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel des travaux réalisés et des informations communiquées.
- les sociétés de gestion d'actifs et les entreprises d'assurance et de réassurance.

Le comité des rémunérations était composé du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 de :

- Mme Annie VIROT, présidente ;
- M. Philippe GALIENNE ;
- Mme Audrey HAMMERER ;
- Mme Christine LEENDERS ;
- M. Jean-François JOUFFRAY, membre sorti en cours d'exercice ;
- M. Gérard OLIGER, membre sorti en cours d'exercice ;
- Mme Marie JOSSO, membre sorti en cours d'exercice ;
- Mme Brigitte STEIN, membre sorti en cours d'exercice.

Le Comité est composé de trois membres à huit membres du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de ses principales filiales, la BFCM, la BECM et le CIC retenus notamment en raison de leurs connaissances et de leurs compétences dans les domaines traités par le comité et obligatoirement d'un administrateur salarié.

A ces membres s'ajoutent des membres associés qui peuvent être censeurs de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel, censeurs de la Banque Fédérative du crédit Mutuel, censeurs de la BECM, ou administrateurs des fédérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les membres du comité disposent à tout moment de l'honorabilité, des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaire à la compréhension des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale y compris les principaux risques auxquels il est exposé.

Les membres sont nommés par le conseil d'administration sur proposition de son président pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mandaté une étude externe en 2021 sur les rémunérations des membres de direction et de comité de direction dans la banque de détail en France. Les conclusions ont été présentées en séance du 27 juillet 2021. La même étude a été menée en 2023 et présentée lors de la dernière séance du comité des rémunérations en novembre.

En 2023, le Comité des Rémunérations s'est réuni à quatre reprises, le 1^{er} février, le 3 avril, le 24 juillet et le 20 novembre.

L'ordre du jour des réunions est fixé par la présidente du Comité ou par le président du conseil d'administration quand celui-ci est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité préalablement à leur réunion avec un dossier reprenant les points forts de l'actualité bancaire et financière sur les rémunérations et les éléments utiles à leurs débats.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses sociétaires et clients. Elle intègre dans sa politique la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs.

Pour la majeure partie des collaborateurs du Groupe, notamment tous ceux travaillant pour les réseaux, le Groupe a fait le choix (sauf quelques rares exceptions) de ne pas fixer d'objectifs individuels de vente aux clients pouvant générer une rémunération variable.

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire (avantages en nature, rémunérations variables...) sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières. Ainsi les métiers spécialisés au sein du Groupe, prévoient généralement comme dans les autres groupes bancaires des rémunérations variables : salle des marchés, financements spécialisés, asset management, capital-investissement, banque privée, crédit à la consommation.

Quand elles existent ces rémunérations doivent faire l'objet d'une documentation sur les règles d'attribution et de détermination des montants attribués.

La rémunération globale des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se décompose de différents éléments :

- la rémunération fixe ;
- la rémunération variable annuelle ;
- la rémunération collective sous forme d'intéressement et participation en France ;
- d'un régime de retraite supplémentaire et prévoyance santé ;
- d'avantages en nature (voiture de fonction...).

Selon les métiers, les responsabilités exercées et les performances réalisées, les collaborateurs bénéficient de tout ou partie de ces éléments.

Ainsi une rémunération variable peut être accordée pour certains métiers seulement et sous certaines conditions strictement encadrées. Cette part variable prend en compte une contribution particulière au développement et aux résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ainsi que le respect de règles déontologiques. L'assiette des éléments variables de la rémunération comprend des objectifs financiers et non financiers assignés aux collaborateurs et aux équipes. Dans le calcul de l'enveloppe à distribuer et pour mieux maîtriser les facteurs de risque, les coûts imputables aux activités sont défalqués et notamment les coûts du risque et de la liquidité.

La politique de rémunération 2023 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale prévoit notamment des conditions particulières de rémunération pour les collaborateurs identifiés comme preneurs de risques.

Ainsi, en 2023, le montant des enveloppes de rémunérations variables représentait près de 4,3 % de la rémunération totale au sein du groupe régionale Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale applique l'ensemble des dispositions réglementaires en matière d'encadrement des rémunérations.

Les collaborateurs entrant en 2023 dans la catégorie des preneurs de risques, au niveau de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ont été identifiés conformément à la réglementation en vigueur. L'identification a été réalisée sur base individuelle et consolidée.

Ainsi, conformément à l'article 199 de l'arrêté du 3 novembre 2014 (modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020), dès lors qu'ils ne sont pas de grande taille au sens du point 146 du paragraphe 1 de l'article 4 du règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, les établissements de crédit, les sociétés de financement, les entreprises d'investissement ainsi que les groupes mentionnés au III de l'article L. 511-57 du code monétaire et financier ne sont pas soumis aux dispositions des articles L. 511-81 et L. 511-82 et du deuxième alinéa de l'article L. 511-84 du code monétaire et financier sur base individuelle et, le cas échéant, sur base consolidée lorsqu'ils se trouvent dans l'une ou l'autre des situations suivantes :

- a) leur total de bilan est inférieur ou égal en moyenne à 5 milliards d'euros sur la période de quatre ans qui précède immédiatement l'exercice en cours ;
- b) leur total de bilan est inférieur ou égal en moyenne à 10 milliards d'euros sur la période de quatre ans qui précède immédiatement l'exercice en cours et ils respectent cumulativement les critères énoncés aux c, d et e de l'article 4, paragraphe 1, point 145 du règlement (UE) no 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013.

Compte tenu de l'importance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de certaines des entités qui le composent, l'identification des preneurs de risques est faite non seulement au niveau consolidé mais aussi au niveau individuel.

La DRH de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en liaison avec la direction des risques et la conformité, propose à la direction générale une liste qui est validée par le comité des rémunérations et le conseil d'administration.

Au niveau consolidé

Le périmètre concerne donc la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, le CIC, Cofidis et TARGOBANK AG.

Au niveau des critères qualitatifs, la liste des MRT comprend donc :

- les membres de la Présidence et de la Direction Générale ;
- les administrateurs et tous les membres des comités spécialisés des structures faitières ;
- les responsables de la conformité, du contrôle périodique, du contrôle permanent et des risques, au niveau groupe ;
- les directeurs d'une fonction en charge des affaires juridiques, des finances (y compris la fiscalité et le budget), des ressources humaines, de la politique de rémunération, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des technologies de l'information, de l'analyse économique ou de la sous-traitance de fonctions essentielles, au niveau groupe ;
- les responsables de risques et les responsables managériaux des unités opérationnelles importantes (c'est-à-dire des unités opérationnelles auxquelles ont été attribuées au moins 2 % du capital interne du groupe), sachant que les responsables managériaux pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale comprend les responsables et les collaborateurs lui rapportant directement ;

- les collaborateurs disposant de pouvoirs permettant de formuler des propositions ou d'engager, individuellement ou collectivement en comité, le groupe à hauteur du seuil réglementaire de 0,5 % des fonds propres de catégorie 1 soit *via* l'octroi de crédit, soit *via* la prise de participation ;
- les collaborateurs pouvant exposer l'établissement de crédit à un risque de marché égal ou supérieur à 0,5 % du CET1 ou 5 % de la limite interne en valeur de risque ;
- les collaborateurs managant un groupe de personnes qui, cumulativement, peuvent atteindre les seuils posés sur les engagements entraînant un risque de crédit ou un risque de marché ;
- les membres des comités chargés de la gestion d'un risque spécifique : comité ALM, comité des risques groupe, comité risques opérationnels/contrôle permanent, comité contrôle/conformité, comité nouveaux produits.

Pour ce qui est des critères quantitatifs, il faudra considérer comme preneurs de risques les membres du personnel :

- ayant une rémunération totale supérieure ou égale à 750 000 euros ;
- ayant une rémunération supérieure ou égale à 500 000 euros ainsi qu'à la rémunération moyenne des membres de l'organe de direction et de la direction générale pour pouvoir recenser le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque d'une unité opérationnelle importante.

Pour application des critères quantitatifs, la rémunération est sur une base brute et en équivalent temps plein (reconstitution de la rémunération à temps complet et sur l'année complète pour un collaborateur à temps partiel ou recruté en cours d'année), attribuées au cours de l'exercice N-1.

Outre les dirigeants effectifs du groupe et les dirigeants des établissements de crédit, sociétés de financement et entreprises d'investissement identifiés sur base individuelle (cf. *infra*), Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé de considérer comme preneurs de risques l'ensemble des dirigeants effectifs de ses filiales et toutes les membres du personnel dont la rémunération dépasse le seuil de 500 000 euros.

Au niveau individuel

Une identification des preneurs de risques est aussi effectuée au niveau des établissements de crédit, les sociétés de financement et les entreprises d'investissement qui répondent aux critères d'application sur base individuelle énoncés le règlement délégué n° 604/2014 (modifié par l'arrêté du 22 décembre 2020, art 198, 199 et 200).

Chaque année, la liste des établissements concernés sur le périmètre Crédit Mutuel Alliance Fédérale est établie par la DRH Groupe avec information du comité des rémunérations.

Au niveau des critères qualitatifs, la liste comprend donc :

- les membres de la Présidence et de la Direction Générale ;
- les administrateurs ;
- les responsables de la conformité, du contrôle périodique, du contrôle permanent et des risques, au niveau individuel et des unités opérationnelles importantes identifiées ;
- les directeurs d'une fonction en charge des affaires juridiques, des finances (y compris la fiscalité et le budget), des ressources humaines, de la politique de rémunération, de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, des technologies de l'information, de l'analyse économique ou de la sous-traitance de fonctions essentielles, au niveau de l'établissement et au niveau de l'unité opérationnelle importante lorsque ces activités sont déléguées localement ;

- les responsables managériaux des unités opérationnelles importantes non encore identifiés précédemment (c'est-à-dire des unités opérationnelles auxquelles ont été attribuées au moins 2 % du capital interne du groupe), sachant que les responsables managériaux pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale comprend les responsables et les collaborateurs lui rapportant directement ;
- les collaborateurs disposant de pouvoirs permettant de formuler des propositions ou d'engager, individuellement ou collectivement en comité, le groupe à hauteur du seuil réglementaire de 0,5 % des fonds propres de catégorie 1 soit *via* l'octroi de crédit, soit *via* la prise de participation ;
- les collaborateurs pouvant exposer l'établissement de crédit à un risque de marché égal ou supérieur à 0,5 % du CET1 ou 5 % de la limite interne en valeur de risque ;
- les collaborateurs manageant un groupe de personnes qui, cumulativement, peuvent atteindre les seuils posés sur les engagements entraînant un risque de crédit ou un risque de marché ;
- les membres des comités chargés de la gestion d'un risque spécifique : comité ALM, comité des risques groupe, comité risques opérationnels/contrôle permanent, comité contrôle/conformité, comité nouveaux produits.

Au niveau des critères quantitatifs, la liste comprend :

- les membres du personnel ayant une rémunération totale supérieure ou égale à 750 000 euros ;
- les membres du personnel ayant une rémunération fixe supérieure ou égale à 500 000 euros ainsi qu'à la rémunération moyenne des membres de l'organe de direction et de la direction générale pour pouvoir recenser le personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque d'une unité opérationnelle importante ;
- lorsque l'établissement compte plus de 1 000 membres du personnel, ces derniers font partie des 0,3 % des membres du personnel (nombre arrondi à l'entier supérieur) auxquels, au sein de l'établissement, la rémunération totale la plus élevée a été accordée au cours de l'exercice précédent ou pour ce dernier sur une base individuelle.

5.19.3 Conception et structure des processus de rémunération

Compte tenu des spécificités de ses métiers, de ses entités juridiques et des législations nationales et internationales dans lequel il opère, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en place un système de rémunération qui répond à ses valeurs tout en assurant à ses collaborateurs une rétribution cohérente vis-à-vis de ses marchés de référence afin d'attirer et conserver les talents dont il a besoin.

La direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale définit les orientations stratégiques en matière de rémunérations (par exemple le choix de privilégier une rémunération fixe, sauf exceptions limitées dans quelques activités spécialisées) ou opérationnelles (par exemple dans le cadre des négociations annuelles) puis examine la politique de rémunération préparée par la DRH de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en collaboration avec les responsables des métiers et des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

La direction des risques, du contrôle permanent et de la conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale vérifie que la politique proposée :

- est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- prend bien en compte des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts ;
- est conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques ;
- est conforme à la réglementation ;
- est correctement appliquée au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et signale les problèmes de non-conformité aux dirigeants effectifs et à l'organe de surveillance.

Le conseil d'administration adopte et revoit régulièrement les principes généraux de la politique de rémunération et en contrôle la mise en œuvre.

La rémunération globale des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale se compose de différents éléments :

- d'une rémunération fixe, qui rémunère la compétence, l'expérience, le niveau de qualification et l'engagement du salarié. Elle est fixée en fonction du marché et d'un principe de cohérence interne à Crédit Mutuel Alliance Fédérale en cohérence avec la convention groupe mise en place au 1^{er} janvier 2018 pour la France ;

- d'une rémunération variable, pour certaines catégories de collaborateurs : pour certains métiers et sous certaines conditions, une part variable peut être accordée. Elle prend en compte une contribution particulière au développement et aux résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'assiette des éléments variables de la rémunération comprend des objectifs financiers et non financiers explicitement assignés aux collaborateurs et aux équipes. Pour certaines activités, dans le calcul de l'enveloppe à distribuer et pour mieux maîtriser les facteurs de risque, les coûts imputables aux activités sont défalqués et notamment les coûts du risque et de la liquidité. La rémunération variable ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération appliquée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur ;
- la rémunération collective sous forme d'intéressement et participation en France : une telle rémunération sera possible, le cas échéant, en fonction de la taille et des accords en place au sein de chaque entité ;
- un régime de retraite supplémentaire et une prévoyance santé ;
- des avantages en nature (voiture de fonction...).

Selon les entités, les métiers et les responsabilités exercés et en fonction des performances réalisées, les collaborateurs bénéficient de tout ou partie de ces éléments.

Les procédures opérationnelles mettant en œuvre la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont documentées de manière à assurer, par le contrôle permanent ou le contrôle périodique, l'audibilité du dispositif et la traçabilité des décisions par rapport aux principes et aux procédures en vigueur.

Dans le cadre de l'examen régulier de la mise en œuvre des principes de la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, le comité des rémunérations a proposé au conseil d'administration du 23 novembre 2023 de mettre à jour la politique de rémunération sur le point de l'allongement de la période de rétention de 6 mois à 1 an sur les différés des preneurs de risques.

Lors de sa première séance annuelle, le comité des rémunérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a examiné les rémunérations des cadres supérieurs des fonctions risques, conformité, contrôle permanent et contrôle périodique.

Le personnel concerné ne dispose pas de rémunérations variables liées à la performance individuelle et ce depuis de nombreuses années.

Ces rémunérations sont sous la supervision et décision de la direction des ressources humaines groupe.

La politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale reprend les normes décrites dans le cadre confédéral du Crédit Mutuel sur les rémunérations - Population identifiée, notamment en ce qui concerne les règles en termes de rémunérations variables garanties et indemnités de départ.

5.19.4 Prise en compte des risques dans le processus de rémunération

La politique de rémunération menée par Crédit Mutuel Alliance Fédérale se veut avant tout raisonnée et responsable et cherche en priorité à aligner les intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ceux de ses collaborateurs. En effet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique, conforme aux exigences réglementaires et visant à :

- porter ses valeurs mutualistes dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : sociétaires, clients et collaborateurs ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- ne pas encourager la prise de risque excessive et éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts et ne pas inciter ou encourager des activités non autorisées ;

- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, particulièrement dans le domaine de la maîtrise de la gestion des risques ;
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent en leur offrant des niveaux de salaire appropriés, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur séniorité, leur expertise et leur expérience professionnelle ;
- respecter l'égalité entre les femmes et les hommes en matière de rémunération selon la classification, et plus généralement lutter contre toutes les formes de discrimination ;
- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

Ainsi, en 2023, le montant des enveloppes de rémunérations variables représentait près de 4,3 % de la rémunération totale au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 1,96 % des frais généraux et 0,29 % des FP CET1.

5.19.5 Rémunération de la performance

L'enveloppe de la rémunération variable de chaque métier fait l'objet d'une proposition de la direction de ces métiers à la direction des ressources humaines et à la direction générale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en précisant :

- la cohérence de l'évolution de l'enveloppe avec les performances quantitatives de l'unité (performances commerciales, performances financières) ;
- la prise en compte du respect des règles en termes de contrôle interne (respect des règles de contrôle, des limites, de la déontologie, conflit d'intérêt ...) ;
- la cohérence de l'enveloppe avec l'assise financière de l'unité : l'enveloppe ne réduit pas l'assise financière de l'établissement et préserve les intérêts à long terme (poids sur les frais généraux, poids sur le résultat net ...) ;
- l'alignement sur le risque et ajustement préalable : l'enveloppe est également fixée en tenant compte des critères de performance

ajustés aux risques : rendement des actifs, consommation de capital requis pour les risques des activités, risque de liquidité ...]. Le niveau de l'enveloppe n'est pas le résultat d'une prise de risque excessive ;

- la comparaison avec les pratiques de place si nécessaire.

Les enveloppes fixées pour chacune des entités/unités sont réparties entre les différentes activités en fonction de critères propres à chaque métier ou équipe. La répartition des primes tient compte de différents éléments comme :

- la mesure de la performance ;
- la mesure du risque ;
- le comportement en termes d'esprit d'équipe et de réactivité ;
- le comportement professionnel au regard des valeurs, de la déontologie et des procédures de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

5.19.6 Rémunération variable et différée

Comme indiqué dans sa politique de rémunération, les rémunérations variables sont cantonnées à certains métiers spécialisés en France et à l'étranger. Quand les dispositifs existent, les formes d'attribution sont homogènes et les modalités de report sont encadrées par la politique du groupe pour le personnel identifié.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'utilisait pas jusqu'en 2021 le paiement sous forme d'instruments financiers pour les rémunérations variables différées. Cette pratique étant corrélée au statut mutualiste du groupe formé de sociétaires. En conséquence, il n'y a pas de capital social détenu par des actionnaires. Il n'y a donc pas de rémunération variable indexée sur des actions ou des titres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, la totalité est versée en espèces.

Lors de sa séance du 23 novembre 2021, le comité des rémunérations a examiné les modifications apportées à la politique de rémunération et notamment la prise en compte du cadre confédéral sur les rémunérations de la population des preneurs de risques établi en début d'année 2021 à la demande de la JST.

Ainsi, des modifications ont été apportées aux règles de versement de rémunération variable pour les preneurs de risques à compter de 2021. La rémunération variable des preneurs de risques doit respecter les critères suivants, pour autant que la rémunération variable soit supérieure à 50 000 euros ou représente plus d'un tiers de leur rémunération annuelle totale :

- 50 % de la rémunération variable est différée quand le montant attribué est inférieur à 500 000 euros et 60 % quand le montant attribué est au-dessus ;
- 50 % de la rémunération variable est versée sous forme d'instruments financiers. Dans le contexte de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, l'obligation de versement en instruments financiers ne peut être appliquée telle quelle et induit l'utilisation d'instruments non numéraires équivalents à des droits de propriété. Ces instruments consistent en l'attribution d'espèces bloquées, indexées sur un indicateur composite reflétant la performance des entités d'appartenance du bénéficiaire. Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de retenir un indicateur commun à l'ensemble du groupe régional qui se base sur l'évolution en moyenne mobile sur les trois dernières années du RORWA (rendement des actifs pondérés du risque). Cet indicateur répond aux objectifs suivants :
 - intégrer une logique long terme avec une prise en compte de la solvabilité dans la durée,
 - intégrer une logique de performance en ayant un lien avec l'évolution du résultat net du groupe régional,
 - tenir compte des principes de la politique de rémunération qui prône avant tout la force du collectif, en limitant les rémunérations variables aux métiers spécialisés.

Les conditions ainsi énoncées sont appliquées à l'ensemble des preneurs de risques du groupe quelque soit leur entité d'appartenance.

Les activités concernées par la demande de dépassement du seuil de 100 % sont les activités de salle de marché (métier investissement) en France et à New York.

La distribution individuelle aux collaborateurs est décidée par la ligne managériale en fonction d'une évaluation globale des performances individuelles et collectives intégrant des éléments d'ordre quantitatifs et qualitatifs. Il n'existe pas de lien direct et automatique entre le niveau des résultats commerciaux et financiers d'un salarié et son niveau de rémunération variable afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêt ou de non-prise en compte des intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de ses clients.

L'attribution individuelle est effectuée par décision de la hiérarchie sur la base :

- des performances de l'équipe à laquelle appartient l'intéressé ;
- des performances individuelles mesurées selon le couple résultat - risque ;
- des évaluations individuelles prenant en compte les réalisations qualitatives par rapport aux objectifs fixés.

A titre d'exemple, pour les opérateurs de marché, la répartition de l'enveloppe globale est effectuée en fonction des différents critères de performance quantitative et qualitative suivants :

- résultats économiques de l'activité à laquelle sont rattachés les opérateurs ;
- risques pris ;
- respect des limites et des délégations ;
- comportement au sein des équipes ;
- initiatives positives pour le succès des opérations ;
- management des équipes (selon la position hiérarchique) ;
- par ailleurs, le versement effectif de la partie différée est conditionnel et subordonné à une clause de malus portant sur les résultats de l'activité. La rémunération différée peut donc être substantiellement réduite ou même ne pas être versée en cas de défaut de maîtrise des risques entraînant des pertes. Cette clause permet de responsabiliser les collaborateurs sur les risques à moyen terme qu'ils peuvent faire prendre à l'établissement. De plus, le versement de ces sommes est soumis à une condition de présence.

Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf dans le contexte de l'embauche de professionnels des marchés financiers, hors mutations intra-groupe. Dans ce cas, la garantie est limitée à 1 an.

Dans le cas où le départ est contraint et lié à une faute grave ou à une faute lourde, ces éléments de rémunérations « post-départ » sont susceptibles d'être réduits ou supprimés, notamment par application des dispositions prévues par l'entreprise et notamment en France au titre des articles L511-84 et L511-84-1 du code monétaire et financier.

TABLEAU 85 : SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE (EU REM1)

		Direction				
		Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres de la population identifiée	
<i>(en euros)</i>						
Au 31/12/2023						
Rémunération fixe attribuée pendant l'exercice	Nombre de membres de la population identifiée (ayant perçu une rémunération fixe)	160	154	190	361	
	Rémunération fixe totale	5 126 465 €	49 925 962 €	38 886 198 €	66 681 275 €	
	Dont : rémunération en espèces/en numéraire	4 962 842 €	46 258 937 €	34 565 468 €	59 962 715 €	
	Dont : actions et droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dont : autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dont : autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dont : autres formes de rémunération	163 623 €	3 667 025 €	4 320 729 €	6 718 560 €	
Rémunération variable attribuée pendant l'exercice	Nombre de membres de la population identifiée (ayant perçu une rémunération variable)	0	0	0	0	
	Rémunération variable totale	0 €	8 422 060 €	7 307 074 €	18 734 756 €	
	Dont : rémunération en espèces/en numéraire	0 €	4 743 492 €	4 220 437 €	10 549 442 €	
	Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en espèces/en numéraire	0 €	1 892 412 €	1 595 375 €	4 189 385 €	
	Dont : actions et droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en actions et droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dont : instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	3 678 568 €	3 086 638 €	8 185 313 €	
	Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	1 892 420 €	1 595 377 €	4 130 890 €	
	Dont : autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dont : rémunération différée parmi cette rémunération en autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dont autres formes de rémunération	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Dont : rémunération différée parmi ces autres formes de rémunération	0 €	0 €	0 €	0 €	
	RÉMUNÉRATION TOTALE ATTRIBUÉE PENDANT L'EXERCICE		5 126 465 €	58 348 022 €	46 193 272 €	85 416 030 €

TABLEAU 86 : PAIEMENTS SPÉCIAUX PENDANT L'EXERCICE (EU REM2)

		Direction			
		Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Autres membres de la direction générale	Autres membres de la population identifiée
<i>(en euros)</i>					
Au 31/12/2023					
Rémunérations variables garanties attribuées pendant l'exercice Dont primes d'arrivée, rémunérations variables garanties suite à l'arrivée d'un collaborateur, etc.	Nombre de membres de la population identifiée concernés	-	-	-	-
	Montant total	-	-	-	
	Dont versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	0 €	0 €	0 €	0 €
Indemnités de départ versées pendant l'exercice, attribuées au cours de périodes antérieures	Nombre de membres de la population identifiée concernés	0	0	0	0
	Montant total	0 €	0 €	0 €	0 €
Indemnités de départ attribuées pendant l'exercice	Nombre de membres de la population identifiée concernés	1	1	2	3
	Montant total	0 €	195 000 €	631 061 €	1 141 176 €
	Dont versées au cours de l'exercice	0 €	195 000 €	631 061 €	1 141 176 €
	Dont versées au cours de l'exercice et qui ne sont pas prises en compte dans le plafonnement des primes	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dont différées	0 €	0 €	0 €	0 €
	Dont indemnités les plus élevées attribuées à une seule personne	0 €	195 000 €	577 162 €	760 000 €

TABLEAU 87 : RÉMUNÉRATION DIFFÉRÉE ET SOUMISE À PÉRIODE DE RÉTENTION (EU REM3)

	Rémunérations différées acquises au titre des exercices précédents N-1 et antérieurs			Mouvements ayant eu lieu en année N (y compris sur des rémunérations qui ne seront pas versées en N+1)			Rémunérations acquises en N	
	Montant total des rémunérations différées octroyées au titre des périodes de performance antérieures	Dont : devenant acquises au cours/au terme de l'exercice	Dont : devenant acquises au cours/au terme des exercices suivants	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliqué au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours de l'exercice	Montant de l'ajustement en fonction des performances appliquées au cours de l'exercice aux rémunérations différées qui devaient devenir acquises au cours d'années de performance futures	Montant total de l'ajustement au cours de l'exercice dû à des ajustements implicites ex post	g = versées immédiatement en N+1	h = soumises à rétention
	a	b	c	d	e	f	g	h
ORGANE DE DIRECTION – FONCTION DE SURVEILLANCE	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Espèces	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et Droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres formes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
ORGANE DE DIRECTION – FONCTION DE GESTION	8 569 462 €	2 550 192 €	6 019 270 €	0 €	0 €	0 €	2 550 192 €	0 €
Espèces	5 775 181 €	1 808 038 €	3 967 142 €	0 €	0 €	0 €	1 808 038 €	0 €
Actions et Droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments	2 794 281 €	742 154 €	2 052 127 €	0 €	0 €	0 €	742 154 €	0 €
Autres formes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTRES MEMBRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE	7 877 910 €	4 187 428 €	3 690 483 €	0 €	0 €	0 €	1 510 367 €	0 €
Espèces	4 345 049 €	2 476 384 €	1 868 665 €	0 €	0 €	0 €	782 127 €	0 €
Actions et Droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments	3 532 861 €	1 711 043 €	1 821 818 €	0 €	0 €	0 €	728 240 €	0 €
Autres formes	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTRES MEMBRES DE LA POPULATION IDENTIFIÉE	12 254 292 €	4 187 428 €	8 066 864 €	0 €	0 €	0 €	4 103 931 €	0 €
Espèces	6 484 765 €	2 476 384 €	4 008 381 €	0 €	0 €	0 €	2 429 343 €	0 €
Actions et Droits de propriété équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments liés à des actions et autres instruments non numéraires équivalents	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres instruments	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 674 589 €	0 €
Autres formes	5 769 526 €	1 711 043 €	4 058 483 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	28 701 663 €	10 925 047 €	17 776 616 €	0 €	0 €	0 €	8 164 490 €	0 €

(en euros)
Au 31/12/2023

TABLEAU 88 : HAUTES RÉMUNÉRATIONS (EU REM4)

[en nombre de personnes]
Au 31/12/2023Membres de la population identifiée s'étant vu attribuer une haute
rémunération au sein de l'article 450(i) CRR

Entre 1 million et 1,5 million non compris	8
Entre 1,5 million et 2 millions non compris	2
Entre 2 millions et 2,5 millions non compris	-
Entre 2,5 millions et 3 millions non compris	-
Entre 3 millions et 3,5 millions non compris	-
Entre 3,5 millions et 4 millions non compris	-
Entre 4 millions et 4,5 millions non compris	-
Entre 4,5 millions et 5 millions non compris	-
Entre 5 millions et 6 millions non compris	-
Entre 6 millions et 7 millions non compris	-
Entre 7 millions et 8 millions non compris	-

TABLEAU 89 : VENTILATION DE LA POPULATION IDENTIFIÉE PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (EU REM5)

[en euros] Au 31/12/2023	Direction			Domaines d'activité					
	Organe de direction – Fonction de surveillance	Organe de direction – Fonction de gestion	Ensemble de l'organe de direction	Banque d'investissement	Banque de détail	Gestion d'actifs	Fonctions de contrôle interne indépendant	Fonctions trans- versales	Autres
NOMBRE TOTAL DE MEMBRES DE LA POPULATION IDENTIFIÉE	865								
Parmi lesquels membres de la direction	160	154	314						
Parmi lesquels membres de la direction générale				18	95	4	0	57	16
Parmi lesquels autres membres de la population identifiée				94	79	2	114	67	5
RÉMUNÉRATION TOTALE DE LA POPULATION IDENTIFIÉE	5 126 465 €	58 680 307 €	63 806 772 €	49 109 060 €	34 597 222 €	1 677 761 €	19 625 781 €	23 104 574 €	3 162 619 €
Parmi laquelle rémunération variable	0 €	8 472 060 €	8 472 060 €	19 175 342 €	3 090 993 €	495 500 €	1 696 414 €	1 516 081 €	17 500 €
Parmi laquelle rémunération fixe	5 126 465 €	50 208 247 €	55 334 712 €	29 933 718 €	31 506 229 €	1 182 261 €	17 929 367 €	21 588 493 €	3 145 119 €

ANNEXES

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (CET1)

Émetteur	Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	969500LFTDNMONT2EP08	969500LFTDNMONT2EP08
Droit régissant l'instrument	Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L.512-1 du Code monétaire et financier	Loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, et article L.512-1 du Code monétaire et financier
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE		
Règles transitoires CRR	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1
Règles CRR après transition	Fonds propres de base de catégorie 1	Fonds propres de base de catégorie 1
Eligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé	Individuel et (sous-) consolidé
Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	Parts sociales de type A - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)	Parts sociales de type B - liste publiée par l'ABE (article 26, paragraphe 3 du CRR)
Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	259,87 M€	7708,02 M€
Valeur nominale de l'instrument	15 €	1 €
Prix d'émission	15 €	1 €
Prix de rachat	15 €	1 €
Classification comptable	Capitaux Propres	Capitaux Propres
Date d'émission initiale	Variable	Variable
Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuel	Perpétuel
Échéance initiale	N/A	N/A
Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Non	Non
Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	N/A	N/A
Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	N/A	N/A
Coupons/dividendes		
Dividende/coupon fixe ou flottant	N/A	Flottant
Taux de coupon et indice éventuel associé	N/A	N/A
Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Pleine discrétion	Pleine discrétion
Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
Cumulatif ou non cumulatif	Non cumulatif	Non cumulatif

Émetteur	Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	Crédit Mutuel Alliance Fédérale – Caisse Fédérale de Crédit Mutuel
Convertible ou non-convertible	Non convertible	Non convertible
Si convertible, déclencheur de la conversion (trigger)	N/A	N/A
Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
Caractéristiques en matière de réduction du capital	Oui	Oui
Si réduction, déclencheur de la réduction	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L.613-31-16 du Code monétaire et financier	Sur décision de l'assemblée générale des associés ou, en cas de résolution, sur décision du collège de résolution de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en vertu des pouvoirs qu'il tient de l'article L.613-31-16 du Code monétaire et financier
Si réduction, totale ou partielle	Réduction totale ou partielle	Réduction totale ou partielle
Si réduction, permanente ou provisoire	Permanente	Permanente
Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Rang inférieur à toutes les autres créances	Rang inférieur à toutes les autres créances
Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

N/A si non applicable.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (AT1)

Depuis le passage à CRR2 le 1^{er} janvier 2022, le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'a plus d'instrument éligible AT1 ou d'instrument AT1 bénéficiant d'une clause de grand père permettant son déclassement en Tier2.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0000584377	FR0000165847
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé et sous-consolidé	Consolidé et sous-consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés à durée indéterminée ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés à intérêt progressif et à durée indéterminée ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	17,80 M€	0,69 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	18,96 M€	7,25 M€
9a	Prix d'émission	18,96 M€	7,25 M€
9b	Prix de rachat	18,96 M€	7,25 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	20/07/1987	26/12/1990
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Perpétuelle	Perpétuelle
13	Échéance initiale	Sans échéance	Sans échéance
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur : pendant une période de 45 jours à compter du 20/07/1994 à 101 % du nominal + intérêts courus 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat partiel ou total à la main de l'émetteur : le 26/12/1999 au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	Pendant une période de 45 jours à compter de chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 20/07/1994	À chaque date de paiement d'intérêts postérieure au 26/12/1999

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Crédit Industriel et Commercial	Crédit Industriel et Commercial
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	Moyenne des 12 derniers TME +0,25 %	PIC +1,75 % pour les intérêts payables chaque année depuis 2006
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Discrétion partielle	Discrétion partielle
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Cumulatif	Cumulatif
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	N/A	N/A
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	N/A	N/A
26	Si convertible, taux de conversion	N/A	N/A
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	N/A	N/A
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	N/A	N/A
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	N/A	N/A
32	Si réduction, totale ou partielle	N/A	N/A
33	Si réduction, permanente ou provisoire	N/A	N/A
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	N/A	N/A
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	N/A	N/A

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1069549761	XS1288858548
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	77,03 M€	339,73 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	1 000,00 M€	1 000,00 M€
9a	Prix d'émission	991,43 M€	990,84 M€
9b	Prix de rachat	1000,00 M€	1000,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	21/05/2014	11/09/2015
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	21/05/2024	11/09/2025
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>withholding tax event</i> ou <i>tax deduction event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>capital event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de <i>gross-up event</i> : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>withholding tax event</i>, <i>tax deduction event</i> ou <i>tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>capital event</i>) : à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0,03	0,03
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	n/a	n/a
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1385945131	XS1512677003
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	446,03 M€	398,52 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	1 000,00 M€	700,00 M€
9a	Prix d'émission	990,98 M€	695,09 M€
9b	Prix de rachat	1000,00 M€	700,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	24/03/2016	04/11/2016
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	24/03/2026	04/11/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>withholding tax event, tax deduction event</i> ou <i>tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>capital event</i>) : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux (<i>withholding tax event, tax deduction event</i> ou <i>tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>capital event</i>) : à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	2,375 %	1,875 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	n/a	n/a
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1587911451	XS1717355561
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Anglais sauf subordination
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	324,93 M€	387,67 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	500,00 M€	500,00 M€
9a	Prix d'émission	497,62 M€	495,72 M€
9b	Prix de rachat	500,00 M€	500,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	31/03/2017	15/11/2017
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	31/03/2027	15/11/2027
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>withholding tax event</i>, <i>tax deduction event</i> ou <i>tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>capital event</i>) : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>withholding tax event</i>, <i>tax deduction event</i> ou <i>tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>capital event</i>) : à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0,02625
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	n/a
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	XS1824240136	FR0013425162
3	Droit régissant l'instrument	Anglais sauf subordination	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	440,27 M€	1000,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	500,00 M€	1 000,00 M€
9a	Prix d'émission	499,43 M€	996,84 M€
9b	Prix de rachat	500,00 M€	1 000,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	25/05/2018	18/06/2019
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	25/05/2028	18/06/2029
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>withholding tax event</i>, <i>tax deduction event</i> ou <i>tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>capital event</i>) : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>withholding tax event</i>, <i>tax deduction event</i> ou <i>tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>capital event</i>) : à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0,025	0,01875
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	n/a	n/a
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0014006KD4	FR0011828235
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	750,00 M€	0,28 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	750,00 M€	5,00 M€
9a	Prix d'émission	744,66 M€	5,00 M€
9b	Prix de rachat	750,00 M€	5,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	19/11/2021	10/04/2014
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	19/11/2031	10/04/2024
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>withholding tax event</i>, <i>tax deduction event</i> ou <i>tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>capital event</i>) : à tout moment au pair 	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	0,01125	4 % puis Min(4,5 %;Max(3 %;CMS10ans)
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	n/a	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0011927037	FR0012046860
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	0,59 M€	0,23 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	7,00 M€	2,00 M€
9a	Prix d'émission	7,00 M€	2,00 M€
9b	Prix de rachat	7,00 M€	2,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	03/06/2014	29/07/2014
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	03/06/2024	29/07/2024
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	3,15 % puis Min(6 %;Max(3,15 %;CMS10ans)	130 %*CMS10ans
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0012033926	FR0012112605
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	1,33 M€	0,41 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	11,1 M€	3,00 M€
9a	Prix d'émission	12,1 M€	3,00 M€
9b	Prix de rachat	12,1 M€	3,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	06/08/2014	03/09/2014
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	06/08/2024	03/09/2024
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	3,10 % puis Min(5 %;Max(3,10 %;CMS10ans))	3,10 % puis Min(5 %;Max(3,10 %;CMS10ans))
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0012187078	FR0012187086
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	0,79 M€	0,55 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	5,00 M€	3,50 M€
9a	Prix d'émission	5,00 M€	3,50 M€
9b	Prix de rachat	5,00 M€	3,50 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	15/10/2014	15/10/2014
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	15/10/2024	15/10/2024
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devant flottant	Fixe devant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	3 % puis Min(4,5 %;Max(3 %;CMS10ans)	3 % puis Min(4,5 %;Max(3 %;CMS10ans)
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0012303246	FR0011781061
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	0,73 M€	59,77 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	4,00 M€	120,00 M€
9a	Prix d'émission	4,00 M€	118,51 M€
9b	Prix de rachat	4,00 M€	120,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	28/11/2014	10/03/2014
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	28/11/2024	27/06/2026
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	2,6 % puis Min(4 %;Max(2,6 %;CMS10ans))	4,25 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0012304442	FR0012618320
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	32,76 M€	5,52 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	55,00 M€	22,00 M€
9a	Prix d'émission	55,00 M€	22,00 M€
9b	Prix de rachat	55,00 M€	22,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	22/12/2014	02/04/2015
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	22/12/2026	02/04/2025
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	3,40 %	1,9 % puis Min(3,75 %;Max(1,90 %;CMS10ans)
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0012632495	FR0012616894
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	0,75 M€	26,59 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	3,00 M€	40,00 M€
9a	Prix d'émission	3,00 M€	40,00 M€
9b	Prix de rachat	3,00 M€	40,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	02/04/2015	27/04/2015
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	02/04/2025	27/04/2027
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	1,9 % puis Min(3,75 %;Max(1,80 %;CMS10ans))	2,75 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0012767267	FR0013073764
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	8,53 M€	50,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	30,00 M€	50,00 M€
9a	Prix d'émission	30,00 M€	50,00 M€
9b	Prix de rachat	30,00 M€	50,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	01/06/2015	23/12/2015
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	02/06/2025	23/12/2030
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe devenant flottant	Fixe devenant flottant
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	1,35 % puis Min(3,10 %;Max(1,35 %;CMS10ans)	4 % puis EURIBOR6M +1,78 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	Non
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR0013201431	FR001400AY79
3	Droit régissant l'instrument	Français	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE			
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/ individuel et (sous-) consolidé	Consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	162,08 M€	1250,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	300,00 M€	1 250,00 M€
9a	Prix d'émission	295,79 M€	1249,55 M€
9b	Prix de rachat	300,00 M€	1 250,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	12/09/2016	16/06/2022
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	12/09/2026	16/06/2032
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ À tout moment en cas de survenance d'un événement de fonds propres, de retenue à la source, de brutage. ■ À partir d'une date ultérieure à 5 ans après l'émission, l'émetteur peut racheter les obligations subordonnées 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option d'achat le 16/06/2027 au pair + option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>withholding tax event</i>, <i>tax deduction event</i> ou <i>tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>capital event</i>) : à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Banque Fédérative du Crédit Mutuel	
COUPONS/DIVIDENDES			
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	2,13 %	3,88 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Non	Non
22	Cumulatif ou non cumulatif	Non	n/a
23	Convertible ou non-convertible	Non	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dettes Senior Non Préférée	Dettes Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

1	Émetteur	Banque Fédérative du Crédit Mutuel
2	Identifiant unique (par exemple CUSIP, ISIN or Bloomberg pour placement privé)	FR001400F323
3	Droit régissant l'instrument	Français
TRAITEMENT RÉGLEMENTAIRE		
4	Règles transitoires CRR (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2
5	Règles CRR après transition (les compléments de la CRR2 inclus)	Fonds propres de catégorie 2
6	Éligible au niveau individuel (sous-) consolidé/individuel et (sous-) consolidé	Consolidé
7	Type d'instrument type (à préciser pour chaque ressort territorial)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Titres subordonnés ■ art. 62 et suivants du CRR
8	Montant comptabilisé en fonds propres réglementaires (monnaie en millions, à la dernière date de clôture)	1 250,00 M€
9	Valeur nominale de l'instrument	1 250,00 M€
9a	Prix d'émission	1 243,23 M€
9b	Prix de rachat	1 250,00 M€
10	Classification comptable	Passif - coût amorti
11	Date d'émission initiale	13/01/2023
12	Perpétuelle ou à durée déterminée	Durée déterminée
13	Échéance initiale	13/01/2033
14	Option de rachat de l'émetteur soumise à l'accord préalable de l'autorité de surveillance	Oui
15	Date facultative d'exercice de l'option de rachat, date d'exercice des options de rachat conditionnelles et prix de rachat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas d'événements fiscaux impactant le paiement du coupon (<i>withholding tax event</i>, <i>tax deduction event</i> ou <i>tax gross-up event</i>) : à tout moment au pair ■ Option de rachat pour la totalité de la souche en cas de déqualification des fonds propres de catégorie 2 (<i>capital event</i>) : à tout moment au pair
16	Dates ultérieures d'exercice de l'option de rachat, s'il y a lieu	n/a

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES (T2)

Émetteur		Banque Fédérative du Crédit Mutuel
COUPONS/DIVIDENDES		
17	Dividende/coupon fixe ou flottant	Fixe
18	Taux de coupon et indice éventuel associé	5,13 %
19	Existence d'un mécanisme de suspension des versements de dividendes (<i>dividend stopper</i>)	Non
20a	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de calendrier)	Obligatoire
20b	Pleine discrétion, discrétion partielle ou obligatoire (en termes de montant)	Obligatoire
21	Existence d'un mécanisme de hausse de la rémunération (<i>step up</i>) ou d'une autre incitation au rachat	Obligatoire
22	Cumulatif ou non cumulatif	n/a
23	Convertible ou non-convertible	Non
24	Si convertible, déclencheur de la conversion (<i>trigger</i>)	n/a
25	Si convertible, entièrement ou partiellement	n/a
26	Si convertible, taux de conversion	n/a
27	Si convertible, caractère obligatoire ou facultatif de la conversion	n/a
28	Si convertible, type d'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a
29	Si convertible, émetteur de l'instrument vers lequel a lieu la conversion	n/a
30	Caractéristiques en matière de réduction du capital	Non
31	Si réduction, déclencheur de la réduction	n/a
32	Si réduction, totale ou partielle	n/a
33	Si réduction, permanente ou provisoire	n/a
34	Si réduction provisoire du capital, description du mécanisme de réaugmentation du capital	n/a
35	Rang de l'instrument en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Dette Senior Non Préférée
36	Existence de caractéristiques non conformes	Non
37	Dans l'affirmative, préciser les caractéristiques non conformes	n/a

INDEX DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
		5.1 Chiffres clés	372
Graphique 1		Fonds propres et risques pondérés	372
Graphique 2		Ratios de solvabilité	372
Graphique 3		Exigences réglementaires et ratios de solvabilité	373
Graphique 4		Actifs pondérés par les risques (RWA) répartis par type de risque <i>(pourcentage)</i>	374
Graphique 5		Expositions au défaut (EAD) répartis par catégorie <i>(pourcentage)</i>	374
Tableau 1		Expositions au défaut (EAD) répartis par zone géographique	374
Graphique 6		Expositions au défaut (EAD) répartis par zone géographique <i>(pourcentage)</i>	375
Graphique 7		Expositions au défaut (EAD) répartis par zone géographique – Europe <i>(pourcentage)</i>	375
Graphique 8		Risques de crédit pondérés (RWA) répartis par catégorie <i>(pourcentage)</i>	376
Graphique 9		Risques de crédit pondérés (RWA) répartis par zone géographique <i>(pourcentage)</i>	376
Graphique 10		Risques de crédit pondérés (RWA) répartis par zone géographique – Europe <i>(pourcentage)</i>	376
Graphique 11		Ratios de levierphasé	377
Graphique 12		Évolution du LCR et du <i>Buffer</i> de liquidité sur l'année 2023	378
Graphique 13		Évolution du NSFR sur l'année 2023	378
Tableau 2	EU KM1	Indicateurs clés	379
	EU OVA	5.2 Facteurs de risque	380
	EU OVA EU OVB	5.3 Gestion des risques	390
	EU LIA EU LIB	5.4 Champ d'application du cadre réglementaire	400
Tableau 3	EU LI1	Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	400
Tableau 4	EU LI2	Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	402
Tableau 5	EU LI3	Description des écarts entre les périmètres de consolidation	402
Tableau 6	EU PV1	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente	403
		5.5 Fonds propres	404
Tableau 7	EU CC1	Informations détaillées sur les fonds propres	405
Tableau 8	EU CC2	Passage du bilan comptable consolidé au bilan prudentiel	409
Tableau 9	EU OV1	Vue d'ensemble des RWA - exigences minimales de fonds propres	411
		5.6 Indicateurs prudentiels	412
Tableau 10		Ratios de solvabilité	412
Tableau 11	EU CCY-B2	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement	412
Tableau 12	EU CCY-B1	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin de fonds propres contracyclique	412
Tableau 13		Grands risques	415
Tableau 14	EU INS1	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance	416
Tableau 15	EU INS1	Instruments de fonds propres T2 émis par une entité du secteur financier déduite des fonds propres	416
Tableau 16	EU INS2	Conglomérats financiers – Informations sur les fonds propres et les expositions retenues dans le le ratio de levier	416
	EU LRA	5.6.4 Ratio de levier	417
Tableau 17	EU LR2-LRCOM	Ratio de levier – déclaration commune	417
Tableau 18	EU LR1-LRSUM	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins de ratio de levier	419
Tableau 19	EU LR3-LRSPL	Ventilation des expositions au bilan – excepté dérivés, SFT et expositions exemptés	419
	EU OVC	5.7 Adéquation du capital	420

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
		5.8 Risque de crédit	422
	EU CRA	5.8.1 Informations qualitatives générales sur le risque de crédit	422
Graphique 14		Part des expositions brutes en méthode avancée et standard	425
	EU CRB-a	5.8.3.1 Expositions dépréciées et en souffrance	425
	EU CRB-c	5.8.3.2 Dépréciation pour risque de crédit	426
Tableau 20		Qualité de crédit des prêts garantis par l'État	428
Tableau 21		Qualité de crédit des prêts et avances soumis à des moratoires sur les remboursements de prêts appliqués en raison de la pandémie de Covid-19	428
Tableau 22		Volume de prêts et avances soumis à des moratoires législatifs et non législatifs selon l'échéance résiduelle	428
	EU CRB-d	5.8.3.5 Expositions restructurées	429
Tableau 23	EU CR1-A	Échéance des expositions nettes - bilan et hors-bilan	429
Tableau 24	EU CQ1	Qualité de crédit des expositions restructurés	430
Tableau 25	EU CQ2	Qualité de la renégociation (Forbearance)	430
Tableau 26	EU CQ3	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par durée restant à courir	431
Tableau 27	EU CQ4	Qualité de crédit des expositions non performantes par zone géographique	432
Tableau 28	EU CQ5	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	434
Tableau 29	EU CQ6	Évaluation des sûretés - prêts et avances	434
Tableau 30	EU CQ7	Collatéraux obtenus par prise de possession et procédures d'exécution	435
Tableau 31	EU CQ8	Sûretés obtenues par prise de possession et exécution - ventilation par date d'émission	435
Tableau 32	EU CR1	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	435
Tableau 33	EU CR2	Variation de stock de prêts et avances non performants	436
Tableau 34	EU CR2A	Variation de stock de prêts et avances non performants et recouvrements nets cumulés associés	436
Tableau 35	EU CR5	Ventilation des expositions dans le cadre de l'approche standard	437
	EU CRE	5.8.5 Systèmes de notations internes	438
Tableau 36	EU CR6	Approche NI - Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD - IRBA	440
Tableau 36 bis	EU CR6	Approche NI - Exposition au risque de crédit par catégorie d'expositions et échelle de PD - IRBF	468
Tableau 37	EU CR6-A	Approche NI - Périmètre d'utilisation des approches standard et IRB	477
Tableau 38	EU CR8	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche NI	478
Tableau 39	EU CR9	Approche NI - Contrôles <i>a posteriori</i> de la PD par catégories d'expositions	478
Tableau 40	EU CR9.1	Approche NI - Contrôles <i>a posteriori</i> de la PD par catégorie d'expositions - uniquement pour l'estimation de PD	478
Tableau 41	EU CR10.1	NI - Financement spécialisé - projets	479
Tableau 42	EU CR10.2	NI - Financement spécialisé - biens immobiliers	480
Tableau 43	EU CR10.3	NI - Financement spécialisé - actifs	481
Tableau 44	EU CR10.4	NI - Financement spécialisé - matières premières	481
Tableau 45	EU CR10.5	Financement spécialisé - actions	481
	EU CCRA	5.9 Risque de contrepartie	482
Tableau 46	EU CCR1	Analyse de l'exposition au RCC par approche	482
Tableau 47	EU CCR2	Exigence de fonds propres au titre de CVA	483
Tableau 48	EU CCR3	Approche standard - Expositions au RCC par portefeuille réglementaire et par pondération de risque	484
Tableau 49	EU CCR4	Approche NI - Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD - méthode IRBA	485
Tableau 49 bis	EU CCR4	Approche NI - Expositions au RCC par portefeuille et par échelon de PD - méthode IRBF	499
Tableau 50	EU CCR6	Expositions sur dérivés de crédit	501
Tableau 51	EU CCR7	État des flux de RWA relatifs aux expositions au RCC dans le cadre de la méthode du modèle interne	501
Tableau 52	EU CCR8	Expositions sur des contreparties centrales	502

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
	EU CRC	5.10 Techniques d'atténuation du risque de crédit	503
Tableau 53	EU CR3	Techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) – Vue d'ensemble	504
Tableau 54	EU CR4	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets des mesures d'ARC	505
Tableau 55	EU CR7	Approche NI – Effet des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'ARC sur les RWA	506
Tableau 56	EU CR7-A	Expositions garanties en approche IRBA	506
Tableau 57	EU CCR5	Composition des sûretés pour les expositions au RCC	509
	EU SECA	5.11 Titrisation	510
Tableau 58		Répartition des encours de titrisation	511
Tableau 59	EU SEC1	Expositions de titrisations dans le portefeuille hors négociation	513
Tableau 60	EU SEC2	Exposition de titrisations dans le portefeuille de négociation	514
Tableau 61	EU SEC3	Positions de titrisation et actifs pondérés – initiateur et sponsor	515
Tableau 62	EU SEC4	Positions de titrisation et actifs pondérés – investisseurs	515
Tableau 63	EU SEC5	Expositions titrisées par l'établissement – expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	516
	EU MRA	5.12 Risque des activités de marché	517
Tableau 64	EU MR1	Risque de marché selon l'approche standard	519
		5.13 Risque de gestion de bilan	521
	EU IRRBBA	5.13.2 La gestion du risqué de taux	521
Tableau 65		Indicateurs de sensibilité du PNB	522
Tableau 66		Sensibilité de la VAN à rapporter aux fonds propres globaux	523
Tableau 67		Sensibilité de la VAN rapportée aux fonds propres de base	523
Tableau 68	EU IRRBB1	Risque de taux dans le <i>banking book</i>	524
	EU LIQA	5.13.3 La gestion du risque de liquidité	524
Tableau 69	EU LIQ1	Ratio de liquidité à court terme – LCR	527
Tableau 70		Détail du <i>buffer</i> de liquidité – LCR	529
Tableau 71		Ventilation du bilan consolidé Crédit Mutuel Alliance Fédérale selon la durée résiduelle des flux futurs contractuels de trésorerie (capital et intérêts)	529
Tableau 72	EU LIQ2	Ratio de financement stable net – NSFR	531
	EU ORA	5.14 Risque opérationnel	534
Graphique 15	EU OR2	Répartition des RWA risques opérationnels par approche au 31 décembre 2023	535
Graphique 16	EU OR1	Sinistralité annuelle par ligne de métier et par événement de risque	537
	EU AE4	5.15 Informations sur les actifs grevés et non grevés	539
Tableau 73	EU AE1	Actifs grevés et non grevés	539
Tableau 74	EU AE2	Sûretés reçues	540
Tableau 75	EU AE3	Valeur comptable des actifs grevés/collatéraux reçus et les passifs adossés	541
		5.16 Risque actions	541
		5.17 Capital-investissement	541
Tableau 76		Risques liés à l'activité capital-investissement	541
		5.18 Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance	542
Tableau 77		Modèle 1. Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	556
Tableau 78		Modèle 2. Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : prêts garantis par des biens immobiliers - efficacité énergétique des sûretés	564
Tableau 79		Modèle 4. Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : expositions sur les 20 plus grandes entreprises à forte intensité de carbone	568
Tableau 80		Modèle 5. Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique	568
Tableau 81		Modèle 6. Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie	571
Tableau 82		Modèle 7. Mesures d'atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR	572
Tableau 83		Modèle 8 : <i>Green Asset Ratio</i> (%)	578
Tableau 84		Modèle 10. Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852	580

Numéro de tableau	Code réglementaire	Titre	Numéro page rapport
	EU OVB EU REMA	5.19 Rémunération	582
Tableau 85	EU REM1	Synthèse des rémunérations attribuées durant l'exercice	589
Tableau 86	EU REM2	Paielements spéciaux pendant l'exercice	590
Tableau 87	EU REM3	Rémunération différée et soumise à période de rétention	591
Tableau 88	EU REM4	Hautes rémunérations	592
Tableau 89	EU REM5	Ventilation de la population identifiée par domaine d'activité	592
Annexes		Informations qualitatives sur les instruments de fonds propres	593

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



Pour relier à leur environnement les jeunes victimes de harcèlement, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale se mobilise en soutenant les **Centres Relier** en leur permettant de déployer leurs actions pour rompre l'isolement, éviter le décrochage social et prévenir les comportements à risque.



Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

6.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	632	6.2	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE	638
6.1.1	Bilan	632			
6.1.2	Compte de résultat	634	6.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	739
6.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	636			
6.1.4	Tableau des flux de trésorerie	637			

6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

6.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022	Notes
Caisse, Banques centrales	97 504	111 929	121 181	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 892	29 264	22 356	5a
Instruments dérivés de couverture	1 525	4 226	1 293	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	37 147	34 522	32 095	7
Titres au coût amorti	3 825	3 436	3 674	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	66 843	57 173	60 915	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	521 951	502 097	444 825	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-2 086	-6 904	1 083	6b
Placements financiers des activités d'assurance	130 997	122 096	136 641	13a, 13b
Contrats d'assurance émis - Actif	15	18	26	13a, 13b
Contrats de réassurance détenus - Actif	312	328	277	13a, 13b
Actifs d'impôts courants	1 662	1 559	1 249	14a
Actifs d'impôts différés	1 131	1 232	1 301	14b
Compte de régularisation et actifs divers	10 530	9 540	9 475	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	4 897	107	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	798	775	533	16
Immeubles de placement	311	298	61	17
Immobilisations corporelles	4 131	3 978	3 741	18a
Immobilisations incorporelles	690	740	739	18b
Écarts d'acquisition	2 351	2 351	3 140	19
TOTAL DE L'ACTIF	913 530	883 555	844 712	-

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022	Notes
Banques centrales	31	44	605	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 940	18 772	12 080	5b
Instruments dérivés de couverture	2 003	2 502	1 874	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	150 692	135 072	121 116	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	50 034	70 182	78 397	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	481 095	456 983	425 197	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-27	-14	13	6b
Passifs d'impôts courants	759	581	774	14a
Passifs d'impôts différés	501	525	835	14b
Compte de régularisation et passifs divers	13 958	14 045	12 762	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	3 622	0	3c
Contrats d'assurance émis – passif	119 184	109 564	124 615	13c, 13d
Contrats de réassurance détenus- passif	0	0	0	13c, 13d
Provisions	3 477	3 408	3 894	20
Dettes subordonnées au coût amorti	11 502	9 861	8 956	21
Capitaux propres totaux	62 379	58 408	53 596	-
Capitaux propres – Part du groupe	60 364	56 483	50 464	-
Capital et réserves liées	8 063	8 366	6 905	22a
Réserves consolidées	48 172	44 882	39 773	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	188	-80	543	22b
Résultat de l'exercice	3 942	3 315	3 243	-
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	2 015	1 925	3 132	-
TOTAL DU PASSIF	913 530	883 555	844 712	-

6.1.2 Compte de résultat

Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité	Notes
Intérêts et produits assimilés	32 259	15 660	24
Intérêts et charges assimilées	-23 762	-7 657	24
Commissions (produits)	6 203	6 169	25
Commissions (charges)	-1 618	-1 622	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	809	700	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-159	-137	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	0	28
Produits des contrats d'assurance émis	7 098	6 900	29, 29a
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-5 760	-5 662	29, 29a
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	-34	88	29
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-5 736	2 680	29
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	3	1	29
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	5 787	-2 636	29b
Produits des autres activités	1 609	1 737	30
Charges des autres activités	-639	-595	30
Produit net bancaire	16 060	15 625	-
Charges générales d'exploitation	-8 364	-7 859	31, 31a, 31b, 31d
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	-810	-750	31, 31c
Résultat brut d'exploitation	6 887	7 015	-
Coût du risque de contrepartie	-1 296	-768	32
Résultat d'exploitation	5 591	6 247	-
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	26	0	16
Gains ou pertes sur autres actifs	45	-222	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	-971	34
Résultat avant impôt	5 661	5 054	-
Impôts sur les bénéfices	-1 546	-1 569	35
Résultat net	4 115	3 485	-
Résultat – Intérêts minoritaires	174	170	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	3 942	3 315	-

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Résultat net	4 115	3 485
Écarts de conversion	-12	71
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	38	-174
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat	-	-
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	2 531	-9 924
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-2 440	8 826
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-25	21
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-7	-2
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	85	-1 181
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	-83	-4
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	-1	0
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	401	128
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA – non recyclables	15	-68
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-96	297
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-1	0
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	235	354
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 436	2 657
<i>Dont part du groupe</i>	4 210	2 692
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	226	-35

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

6.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

[en millions d'euros]	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves ^[1]	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2021	6 905	0	38 904	42	1 439	2	-383	3 243	50 152	3 059	53 211
Incidences de la mise en œuvre d'IFRS 17 et IFRS 9 assurance	-	-	869	-	-557	-	-	-	312	73	385
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022	6 905	0	39 773	42	882	2	-383	3 243	50 463	3 132	53 596
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	3 243	-	-	-	-	-3 243	0	-	0
Augmentation de capital	33	-	-	-	-	-	-	-	33	-	33
Distribution de dividendes	-	-	-80	-	-	-	-	-	-80	-50	-130
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	33	0	3 163	0	0	0	0	-3 243	-47	-50	-97
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	3 315	3 315	170	3 485
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	0	76	-1 005	17	288	-	-623	-204	-828
Sous-total	0	0	0	76	-1 005	17	288	3 315	2 692	-35	2 657
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ^[2]	-	-	-20	-	-	-	-	-	-20	-32	-52
Autres variations ^[3]	1 428	0	1 967	-	-	-	-	-	3 394	-1 090	2 304
Capitaux propres au 31 décembre 2022	8 366	0	44 882	118	-123	19	-95	3 315	56 483	1 925	58 408
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	3 315	-	-	-	-	-3 315	0	-	0
Augmentation de capital	-303	-	-	-	-	-	-	-	-303	-	-303
Distribution de dividendes	-	-	-161	-	-	-	-	-	-161	-121	-282
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	-303	0	3 154	0	0	0	0	-3 315	-464	-121	-585
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	3 942	3 942	174	4 115
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	0	-14	397	-20	-95	-	268	52	320
Sous-total	0	0	0	-14	397	-20	-95	3 942	4 210	226	4 435
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ^[2]	-	-	133	-	-	-	-	-	133	-15	118
Autres variations	-	0	3	-	-	-	-	-	3	1	3
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	8 063	0	48 172	105	274	-1	-189	3 942	60 364	2 015	62 379

[1] Le total des réserves au 31 décembre 2023 s'élève à 48 172 M€ et sont constituées par la réserve légale pour 512 M€, les autres réserves pour 9 340 M€, et les réserves consolidées pour 38 320 M€.

[2] Concerne l'actualisation de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse et l'entrée dans le périmètre de Caroline 1.

[3] Lié principalement à l'entrée de la fédération Crédit Mutuel Nord Europe dans le périmètre consolidé au 01/01/2022.

6.1.4 Tableau des flux de trésorerie

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Résultat net	4 115	3 485
Impôts	1 546	1 569
Résultat avant impôts	5 661	5 054
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	754	746
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	27	971
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	596	-359
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-26	0
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	372	-53
+/- (Produits)/charges des activités de financement		0
+/- Autres mouvements	9 203	-9 166
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	10 926	-7 862
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-27 083	-1 401
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	3 927	-28 496
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-10 318	20 122
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-3 308	-2 464
- Impôts versés	-1 368	-1 793
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-38 150	-14 032
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	-21 563	-16 840
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-368	401
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-371	21
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-833	-717
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	-1 572	-295
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-250	-99
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	8 465	7 631
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	8 215	7 532
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	-20	345
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	-14 940	-9 257
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-21 563	-16 840
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-1 572	-295
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	8 215	7 532
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-20	345
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	108 291	117 548
Caisse, banques centrales (actif & passif)	111 875	120 577
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-3 584	-3 029
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	93 351	108 291
Caisse, banques centrales (actif & passif)	97 444	111 875
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-4 093	-3 584
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-14 940	-9 257

6.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes et méthodes comptables	639	Note 22	Réserves liées au capital et réserves	722
Note 2	Répartition du compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique	668	Note 23	Engagements donnés et reçus	724
Note 3	Périmètre de consolidation	675	Note 24	Intérêts et produits/charges assimilés	725
Note 4	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	684	Note 25	Commissions	725
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	684	Note 26	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	725
Note 6	Couverture	686	Note 27	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	726
Note 7	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	687	Note 28	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	726
Note 8	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	688	Note 29	Produits nets des activités d'assurance	726
Note 9	Note sur les encours de titrisation	692	Note 30	Produits et charges des autres activités	728
Note 10	Actifs financiers au coût amorti	694	Note 31	Frais généraux	729
Note 11	Passifs financiers au coût amorti	696	Note 32	Coût du risque de contrepartie	732
Note 12	Valeurs brutes et cadrage des dépréciations	698	Note 33	Gains ou pertes sur autres actifs	734
Note 13	Activités d'assurance	700	Note 34	Variations de valeur des écarts d'acquisition	734
Note 14	Impôts	712	Note 35	Impôts sur les bénéfices	734
Note 15	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	713	Note 36	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	735
Note 16	Participation dans les entreprises mises en équivalence	714	Note 37	Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	736
Note 17	Immeubles de placement	715	Note 38	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	737
Note 18	Immobilisations corporelles et incorporelles	716	Note 39	Exposition aux risques	737
Note 19	Écart d'acquisition	717	Note 40	Honoraires des commissaires aux comptes	738
Note 20	Provisions et passifs éventuels	718	Note 41	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	738
Note 21	Dettes subordonnées	721			

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2023.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2022-01 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS ⁽¹⁾. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Amendements applicables au 1^{er} janvier 2023

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2023, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, il est possible de raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la directive 2022/2523 et transposées dans la loi des Finances 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire serait à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles *Global Anti-Base Erosion* (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15 %.

L'amendement à IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé en mode projet sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et de pouvoir estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. Le groupe n'anticipe pas à date d'impact significatif lié à cette réforme fiscale.

Application de la norme IFRS 17 et IFRS 9 pour les activités d'assurance

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le groupe applique les normes IFRS 17 – Contrats d'assurance et IFRS 9 Instruments financiers pour ses activités d'assurance.

Le détail des principes IFRS 9 et IFRS 17 appliqués par le groupe est présenté dans la partie Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Application de la norme IFRS 17

La norme IFRS 17 est d'application rétrospective. Elle impose une date de transition correspondant au début de l'exercice annuel précédant immédiatement la date de première application, à savoir le 1^{er} janvier 2022.

L'évaluation rétrospective de ces actifs et passifs à la transition, et notamment des différents portefeuilles de contrats d'assurance, peut faire l'objet d'approches alternatives lorsque les informations historiques nécessaires à une application totalement rétrospective ne sont pas disponibles.

Ainsi, le groupe applique une approche rétrospective modifiée pour la majorité des portefeuilles de contrats d'assurance, méthode qui permet, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, d'obtenir des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective complète de la norme.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 sont présentées directement dans les capitaux propres.

Modalités d'application de l'approche rétrospective modifiée

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par application de l'approche rétrospective complète, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Ainsi, les entités concernées ont appliqué l'approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants, que ce soit en Assurances de personnes (notamment en assurance des emprunteurs) ou en Vie/Épargne.

Les simplifications utilisées ont été fonction de la disponibilité des informations nécessaires selon les portefeuilles considérés.

Pour le calcul de la CSM à la date de transition, le groupe a fait le choix de privilégier la méthode rétrospective modifiée à l'approche en Juste Valeur, sous réserve toutefois que l'approche rétrospective modifiée ne soit pas impraticable. **L'approche rétrospective modifiée est jugée praticable à compter de l'exercice 2012.**

(1) À noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. § 2.2 « Activités d'assurance ».

Portefeuilles modélisés selon le modèle général

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle général, le principe de l'approche rétrospective modifiée consiste à reconstituer les passifs à la date de comptabilisation initiale à partir de leur évaluation à la date de transition, en reconstituant rétroactivement les mouvements intervenus entre les deux dates avec des simplifications :

- les flux de trésorerie à l'origine sont estimés en ajoutant au montant à la date de transition les flux de trésorerie réels constatés entre les deux dates ;
- le taux d'actualisation à l'origine peut être déterminé avec des courbes de taux simulant celles à la date de première comptabilisation ;
- les variations de l'ajustement pour risque non financier entre la date d'origine et la date de transition peuvent être estimées à partir de chroniques de relâchement observées sur des contrats similaires.

Pour les passifs au titre de la couverture restante ainsi reconstitués à la date d'origine, la marge sur services contractuels initiale (si elle existe) est amortie sur la base des services rendus sur la période précédant la transition afin de déterminer le montant de la marge sur services contractuels restant à cette date.

Lorsque les contrats sont regroupés en un groupe unique à la date de transition, il est possible d'utiliser le taux d'actualisation à cette date.

Lorsque l'option de ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres est choisie, celle-ci nécessite de reconstituer le montant porté en capitaux propres à la date de transition à partir du taux à l'origine dans le cas du passif au titre de la couverture restante et du taux à la date du sinistre pour le passif au titre des sinistres survenus.

Lorsqu'une telle reconstitution n'est pas possible, le montant porté en capitaux propres est nul.

Le groupe a choisi de ne retenir que certaines simplifications proposées par la MRA, notamment l'approximation des cashflows par les flux réels passés et l'approximation de l'ajustement pour risque. Les groupes de contrats annuels de 2012 à 2021 ont été reconstitués et le calcul de la réévaluation en capitaux propres recyclables au titre des variations de taux d'actualisation a été effectué de façon rétrospective, sans simplification.

Portefeuilles modélisés selon le modèle simplifié

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle simplifié (« PAA »), les provisions pour couverture restante ont été déterminées à la transition à partir des anciennes provisions pour primes non acquises, brutes de frais d'acquisition car le groupe a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition en charges.

Les provisions pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement pour risque non financier à la date de transition. Le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation a été reconstitué sur la base des taux historiques.

Portefeuilles modélisés selon le modèle VFA

Pour les contrats Vie/Épargne évalués selon le modèle des honoraires variables, l'approche rétrospective modifiée consiste également à reconstituer le passif à la date d'origine en partant du passif à la date de transition. Toutefois, pour les passifs au titre de la couverture restante, la norme prévoit que la marge sur services contractuels à la date de transition soit déterminée selon l'approche suivante :

- de la valeur de réalisation des actifs sous-jacents à la date de transition sont d'abord déduits les flux de trésorerie d'exécution (flux de trésorerie actualisés et ajustement pour risque) à cette même date ;

- à ce montant sont ajoutés les produits prélevés sur les assurés, les variations de l'ajustement pour risque et déduits les frais d'acquisition payés sur la période intercalaire ;
- la marge sur services contractuels nette des frais d'acquisition ainsi reconstituée à l'origine est ensuite amortie jusqu'à la date de transition pour refléter les services rendus à cette date, ainsi que les frais d'acquisition restant à amortir.

Pour la mise en œuvre de cette approche, les principales simplifications ont été les suivantes :

- les contrats existants ont été regroupés selon la segmentation prévue post-transition, sans découpage par cohortes annuelles, en lien avec le choix de l'exception prévue par le règlement européen ;
- la marge sur services **contractuels** à la date de transition a ainsi été reconstituée :
 - à partir de la valeur de marché des actifs sous-jacents (voir ci-avant) déduction faite des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition,
 - en ajoutant les marges passées issues des données historiques (comptables ou de gestion), qui ont été ré-étalées jusqu'à la date de transition (en utilisant la même approche, tenant compte du « sur rendement » des actifs, que celle qui sera utilisée après la transition), et
 - déduction faite des frais d'acquisition restant à amortir,
 - le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre de l'ajustement pour non-concordance comptable a été déterminé en utilisant la valeur de réalisation des actifs sous-jacents constatée en capitaux propres recyclables à la date de transition, comme prévu par la norme.

Application de la norme IFRS 9

Le groupe ayant différé l'application d'IFRS 9, pour les entités d'assurance du groupe, jusqu'à la date d'application d'IFRS 17, la norme IFRS 9 s'applique au 1^{er} janvier 2023.

Par cohérence avec les modalités de transition de la norme IFRS 17, et afin de fournir une information plus pertinente, le groupe retrace les données comparatives de l'exercice 2022 relatives aux instruments financiers concernés de ses entités d'assurance (incluant les instruments financiers décomptabilisés en 2022).

Le groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » (*overlay*) pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9, conformément à l'amendement relatif à la présentation des comparatifs IFRS 9-IFRS 17, adopté par l'UE en septembre 2022.

Cette approche par superposition permet d'homogénéiser l'impact de la transition sur les capitaux propres consolidés des normes IFRS 9 et IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers concernés, des dépréciations pour risque de crédit et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 à la date du 1^{er} janvier 2022 seront présentées directement dans les capitaux propres.

Autres impacts liés à l'application de la norme IFRS 17

À compter de la première application de la norme IFRS 17, le groupe applique les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16 consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents des contrats participatifs directs.

Impacts de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 31 décembre 2022

Les principaux impacts de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 31 décembre 2022 pour les entités d'assurance sont les suivants :

BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	31/12/2022 publié
Caisse, Banques centrales	111 929	0	111 929
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 264	0	29 264
Instruments dérivés de couverture	4 226	0	4 226
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 522	0	34 522
Titres au coût amorti	3 436	0	3 436
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	57 173	0	57 173
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	502 097	0	502 097
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-6 904	0	-6 904
Placements financiers des activités d'assurance	122 095	-580	122 675
Contrats d'assurance émis – Actif	18	18	-
Contrats de réassurance détenus – Actif	328	328	-
Actifs d'impôts courants	1 559	2	1 557
Actifs d'impôts différés	1 233	-1 004	2 237
Compte de régularisation et actifs divers	9 540	-42	9 582
Actifs non courants destinés à être cédés	4 897	-89	4 986
Participation aux bénéfices différée	-	-48	48
Participations dans les entreprises mises en équivalence	775	-15	790
Immeubles de placement	298	0	298
Immobilisations corporelles	3 978	-101	4 079
Immobilisations incorporelles	740	0	740
Écarts d'acquisition	2 351	-2	2 353
TOTAL DE L'ACTIF	883 555	-1 532	885 087

BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	31/12/2022 publié
Banques centrales	44	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 772	0	18 772
Instruments dérivés de couverture	2 502	0	2 502
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	70 182	6 965	63 217
Dettes envers la clientèle au coût amorti	456 983	0	456 983
Dettes représentées par un titre au coût amorti	135 072	0	135 072
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-14	0	-14
Passifs d'impôts courants	581	-103	684
Passifs d'impôts différés	525	-355	880
Compte de régularisation et passifs divers	14 045	47	13 998
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 622	-98	3 720
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-120 121	120 121
Contrats d'assurance émis – passif	109 563	109 563	-
Contrats de réassurance détenus – passif	0	0	-
Provisions	3 408	1	3 407
Dettes subordonnées au coût amorti	9 861	910	8 951
Capitaux propres totaux	58 409	1 661	56 748
Capitaux propres – Part du groupe	56 483	1 459	55 024
Capital et réserves liées	8 366	0	8 366
Réserves consolidées	44 882	880	44 002
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-80	592	-672
Résultat de l'exercice	3 315	-14	3 329
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	1 926	202	1 724
TOTAL DU PASSIF	883 555	-1 532	885 087

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	31/12/2022 publié
Marge nette d'intérêts	8 002	-1	8 003
Commissions	4 547	16	4 531
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers	563	0	563
Résultat des activités d'assurance	1 371	-1 793	3 164
Produits et charges des autres activités	1 142	63	1 079
Produit net bancaire	15 625	-1 715	17 340
Frais généraux	-8 610	1 718	-10 328
Résultat brut d'exploitation	7 015	3	7 012
Coût du risque	-768	0	-768
Résultat d'exploitation	6 247	3	6 244
Autres éléments du résultat	-1 193	-8	-1 185
Impôts sur les bénéfices	-1 569	-13	-1 556
Résultat net	3 485	-18	3 503
Résultat - Intérêts minoritaires	170	-4	174
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	3 315	-14	3 329

Les principaux effets de transition liés à IFRS 17 et IFRS 9 au 31 décembre 2022 sont :

- a) [L'annulation des actifs et passifs d'assurance selon IFRS 4 :
- à l'actif pour 1 752 millions d'euros, dont 402 millions d'euros au titre des actifs de réassurance détenus, principalement des provisions techniques au sein des « Placements financiers des activités d'assurance » ;
 - au passif pour 120 121 millions d'euros, dont 112 004 millions d'euros au titre des passifs d'assurance émis, principalement des provisions mathématiques au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis ».
- b) La comptabilisation des actifs et les passifs d'assurance et de réassurance :
- à l'actif pour 346 millions d'euros au sein des « Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus » ;
 - au passif pour 109 698 millions d'euros au sein des « Contrats d'assurances émis » ;
 - l'effet de reclassement des créances et dettes rattachables dans l'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance, précédemment comptabilisées au sein des « Comptes de régularisation » et des « Autres passifs ».
- c) La réévaluation des actifs financiers en « Placements financiers des activités d'assurance » sous IFRS 9 pour 1 760 millions d'euros s'explique essentiellement par le reclassement du portefeuille pour compte propre au coût amorti.

Le groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en juste valeur par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et reconnaître 3 613 millions d'euros en « Placements financiers des activités d'assurance ».

Les passifs financiers comptabilisés sous IFRS 4 au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis » sont reclassés dans les agrégats de présentation bancaires pour 6 965 millions d'euros, dont 6 965 millions d'euros de « Dettes envers les établissements de crédit » et 910 millions de « Dettes subordonnées au coût amorti ».

- d) L'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 conduit à un impact net d'impôts différés sur les capitaux propres du groupe de 1 661 millions d'euros au 1^{er} janvier 2023.

Le passage à IFRS 17 requiert d'inclure dans l'évaluation des contrats d'assurance le coût de distribution et de gestion aux bornes du groupe (frais de personnel, frais administratifs, charges d'amortissement des immobilisations...) directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance et de les présenter au sein des Charges des services d'assurance en produit net bancaire.

Ainsi, les profits futurs sont à présenter aux bornes du groupe bancassurance retraités de la marge interne réalisée par les réseaux bancaires distributeurs.

Impact de la transition sur les capitaux propres

L'impact à la transition sur le périmètre assurance et bancaire est le suivant au 1^{er} janvier 2022 :

	Capitaux propres comptables
Au 31/12/2021	53 211
Dépréciations IFRS 9	-26
Effet des reclassements à la JVPR	1 110
Effet des reclassements à la JVCP	650
Effet des reclassements au coût amorti	0
Impôts différés	-487
Autres	7
Au 01/01/2022 après application d'IFRS 9	54 464
FTA IFRS 17	-868
Au 01/01/2022	53 596

Effet d'application d'IFRS 17

L'impact du passage d'IFRS 17 sur les capitaux propres s'élève à 446 millions d'euros au 1^{er} janvier 2022.

Les tableaux ci-dessous présentent les montants de marge sur services contractuels (CSM) déterminés à la date de transition, selon la méthode de transition appliquée. Le premier tableau détaille la CSM relative aux contrats d'assurance émis, alors que le deuxième tableau traite de la CSM cédée, pour le périmètre des contrats de réassurance détenus.

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Soit stock de CSM à la date de transition 01/01/2022	-	5 841	494	6 334

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Stock de CSM cédée à la date de transition 01/01/2022	-	-	60	60

Le groupe applique l'option prévue par la norme IFRS 17 sous l'approche de transition rétrospective modifiée permettant l'utilisation de la courbe de taux d'actualisation à la date de transition au 1^{er} janvier 2022 au lieu de la courbe de taux d'actualisation à l'origine en date de première comptabilisation des contrats d'assurance.

Effets d'application d'IFRS 9 sur les placements financiers des activités d'assurance

Le tableau suivant réconcilie :

- le total des placements financiers au 31 décembre 2021, présenté selon IAS 39 (en ligne) et le total des placements financiers au 1^{er} janvier 2022, présenté selon IFRS 9 ;
- les dépréciations comptabilisées selon IAS 39 avec les provisions pour risques de crédit comptabilisées selon IFRS 9.

À la date de transition au 1^{er} janvier 2022, l'impact du passage à IFRS 9 est expliqué par une variation des capitaux propres en lien avec la réévaluation en valeur de marché des titres antérieurement comptabilisés au coût amorti (HTM), qui seront classés en juste valeur par capitaux propres.

En outre, la norme IFRS 9 n'entraîne pas de reclassement des passifs financiers.

Le montant des dépréciations IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 sur le périmètre des activités d'assurance s'élève à 26 millions d'euros.

RECLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS ET EFFET D'IFRS 9 SUR LEUR VALORISATION

	Montant au 31/12/2021	Entités d'assu- rances déconso- lidées	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Dérivés de couverture		Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti	
			Montant reclassé/ conservé	Effet IFRS 9	Montant reclassé/ conservé	Effet IFRS 9	Montant reclassé/ conservé	Effet IFRS 9	Montant reclassé/ conservé	Effet IFRS 9
Au 01/01/2022	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 071	322	28 699	-	-	-	51	0	0	0
Dérivés de couverture	0	-	-	-	0	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	90 467	-182	20 106	0	-	-	70 526	624	17	0
<i>dont dépréciation</i>	-1 010	0					-1 010	-43		
Prêts et créances sur les établissements de crédits	5 898	-3	0	0	-	-	5 851	-	48	0
<i>dont dépréciation</i>							0		0	
Prêts et créances sur la clientèle	53	0	0	2	-	-	6	0	46	0
<i>dont dépréciation</i>	0	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 350	1	20	0	-	-	6 328	0	0	0
<i>dont dépréciation</i>	0									0
Montant au 01/01/2022 (IFRS 9)	131 839	138		48 827	0		83 386		111	

Sociétés sortant du périmètre de consolidation

De manière concomitante à la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17, les sociétés du secteur d'activité d'assurance listées dans le tableau ci-dessous ont été retirées du périmètre de consolidation, principalement à des fins de simplification du processus opérationnel de réalisation des comptes, dans la mesure où cela s'avère non significatif en terme de patrimoine, de situation financière et de résultat. Parmi les 17 sociétés concernées, figurent notamment des sociétés d'assurance, des sociétés immobilières et d'autres sociétés.

Société	Méthode de consolidation historique
SERENIS ASSURANCES	Globale (IG)
ACM SERVICES	Globale (IG)
ASTREE	Mise en équivalence (ME)
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, SA	Globale (IG)
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE	Globale (IG)
ASISTENCIA AVANÇADA BCN, SL	Globale (IG)
AMDIF, SL	Globale (IG)
ATLANTIS ASESORES, SL	Globale (IG)
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA	Globale (IG)
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL	Globale (IG)
ICM LIFE	Globale (IG)
MTRL	Globale (IG)
PARTNERS	Globale (IG)
ACM COURTAGÉ	Globale (IG)
SCI ACM COTENTIN	Globale (IG)
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	Globale (IG)

Contexte macro-économique et géopolitique

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du prix des matières, à la forte inflation, au resserrement des politiques monétaires, aux tensions géopolitiques résultant du conflit au Moyen-Orient.

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le groupe Crédit Mutuel n'a pas d'équipe présente sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires. Les expositions du groupe sur SVB, UBS et Crédit Suisse restent peu significatives à l'échelle du groupe.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1 & 2), le groupe Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Durant 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le groupe a engagé des travaux de refonte de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisées pour

mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues.

Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2023, le groupe a retenu trois scénarios macro-économiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après :

- Le scénario central prévoit, en France, un taux d'inflation divisé par deux en 2024 à 2,5 % en lien avec l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre et la légère progression du taux de chômage attendu, et qui atteindrait la cible de 2 % à partir de 2025. L'hypothèse de récession économique est écartée, mais la croissance resterait faible sur 2024 et 2025 (0,6 % et 1,1 % respectivement). Le niveau actuel des taux directeurs (4 % pour le taux de facilité de dépôts) devrait se maintenir jusqu'en août 2024. Puis une première baisse est attendue en septembre 2024 une fois l'inflation maîtrisée, suivie de reculs successifs jusqu'au 1^{er} trimestre 2026. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. La courbe de taux resterait ainsi inversée jusqu'en 2025, et se normaliserait en 2026. Le taux du livret A est figé à 3 % jusqu'au 31 janvier 2025, avant retour de l'application de la formule de calcul ;
- Le scénario optimiste prévoit, en France, une baisse de l'inflation plus rapide qu'anticipé par le scénario central en 2024. L'assouplissement des conditions de financement sur 2024 favoriserait une croissance économique plus dynamique, autour de 1,4 % dès 2025. La normalisation de la courbe de taux serait attendue dès 2025 ;
- Le scénario pessimiste anticipe une accélération de l'inflation à fin 2023, et la poursuite de la hausse des taux directeurs de la BCE en 2024. Ceci entraînerait une contraction de l'activité économique et un effondrement de croissance (-1,6 %) en 2024. La BCE abaisserait ses taux directeurs dès fin 2024 et les effets de cette politique monétaire se manifesteraient à compter de mi-2025 avec un renouement de croissance.

VARIABLES MACRO-ÉCONOMIQUES ET PROJECTIONS RETENUES DANS LE SCÉNARIO CENTRAL

Les principales variables utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques

France	Moyenne 2022	Moyenne 2023	Moyenne 2024	Moyenne 2025	Moyenne 2026
Taux d'inflation hors tabac	5,3 %	5,0 %	2,5 %	2,0 %	2,0 %
Prix du pétrole (en dollars)	101	84	90	90	90
Taux de croissance du PIB	2,5 %	0,8 %	0,6 %	1,1 %	1,2 %
Taux de chômage (fin de période)	7,2 %	7,4 %	7,8 %	7,8 %	7,7 %

TAUX DE MARCHÉ

Zone euro	-	-	-	-	-
Euribor 3 mois	0,34 %	3,47 %	3,89 %	2,95 %	2,39 %
France	-	-	-	-	-
TEC 10 ans	1,67 %	3,00 %	2,98 %	2,81 %	2,80 %

Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du groupe Crédit Mutuel.

Les évolutions des pondérations résultent des évolutions méthodologiques décrites ci-dessus :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31/12/2022	19 %	80 %	1 %
Au 31/12/2023	60 %	30 %	10 %

Les travaux de refonte effectués courant 2023 ont permis de mieux appréhender la dimension prospective du calcul de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31 décembre 2023 s'élèvent à 3 114 millions d'euros, variant de -204 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 (montant incluant l'ajustement post-modèle 2022).

Au 31 décembre 2023, le groupe a toutefois déployé des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle ;

Analyse de sensibilité

Le groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédits attendues (y compris ajustement post-modèle). Il en ressort de ces analyses qu'une pondération à 100 % du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 8 %, soit 251 millions d'euros ;
- optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 25 %, soit 788 millions d'euros ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 18 %, soit 565 millions d'euros.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles sont dans le chapitre 5 du document de référence.

1. Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe 14 fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée, Anjou, Antilles-Guyane, Massif Central et Nord Europe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité « consolidante » est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité « consolidante » à la tête du groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Ainsi, l'entité « consolidante » est constituée par :

- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques de transition climatique et/ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaires du groupe ;

- le troisième porte sur les portefeuilles *Retail* (hors particulier) à fort taux de défaut, dont l'objectif est d'amoinrir l'effet positif des mesures de soutien de l'État (PGE et/ou moratoires) sur l'évaluation du risque de crédit des clients concernés.

Au 31 décembre 2023, ces trois ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 149 millions d'euros, 83 millions d'euros et 127 millions d'euros. Ils représentent 11,5 % du montant total des pertes de crédit attendues.

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA), la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (FCMAG), la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC) et la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (FCMNE). Organes politiques des groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses ;

- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (CRCMAG), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe (CRCMNE). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.) ;

- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM, FCMA, FCMAG, FCMMC et FCMNE : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du groupe.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Écarts d'acquisition

1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du *goodwill* total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (*goodwill* partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le *goodwill* concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

[1] SPPI : seulement paiement de principal et d'intérêts.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » [modèle de collecte] ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du *trading*, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI ^[1] (*seulement paiement de principal et d'intérêts*) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts *benchmark* entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- les raisons des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de huit ans. (Le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif

financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'État (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe propose :

- des prêts garantis par l'État ^[1] (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels ; et
- depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1^{er} PGE.

Les PGE représentent des prêts *in fine* d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0 %, augmenté du coût de la garantie d'État fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client *via* une commission).

À l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à six ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (*i.e.* aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1^{re} échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (*i.e. unlikely to pay*).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 31 décembre 2023, les prêts garantis par l'État émis par le groupe s'élèvent à 10 milliards d'euros, garantis à hauteur de 9 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 1 milliard d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dû. Au 31 décembre 2023, la dépréciation s'élève à 0,2 milliard d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et 2.1.8 « Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

[1] Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'État et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du Code monétaire et financier.

2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO ⁽¹⁾ II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en

juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de trois tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel Crédit Mutuel Alliance Fédérale peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédits accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés ⁽²⁾. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50 bp sur les périodes d'intérêt spécial et spécial additionnelle de juin 2020 à juin 2022 ⁽³⁾.

(1) Targeted Longer-Term Refinancing Operations (opérations ciblées de refinancement long terme).

(2) Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 3 février 2021).

(3) Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27 octobre 2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipé supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire [respectivement du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 inclus et du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 inclus], il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50 % (application d'un plafond de -1 %) ;
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le groupe Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS 9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le groupe tiennent compte jusqu'au 22 novembre 2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. À compter du 23 novembre 2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23 novembre 2022 et le 30 juin 2026.

Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 11,7 milliards d'euros (contre 32,2 millions d'euros au 31 décembre 2022).

2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, *via* la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de sur-couverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêt pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 17, ces garanties financières restent évaluées en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit,...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;

- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois [résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir] dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité [résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument] dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, *revolving*, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, au 31 décembre 2023, les critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit ont évolué conformément aux recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté. Dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins trois depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits *revolving*, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne [ou paramètre de risque].

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective inclue dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, central, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur cinq ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE.

Ces scénarios sont élaborés par les économistes du groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE).

Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé *a minima* à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du groupe. Les pondérations sont actualisées *a minima* semestriellement.

Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros *Retail*, 500 euros *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. 2.1.6 « Garanties financières et engagements de financement » et 2.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non *via* les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. II-1

2.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leur marge est modifiée pour être étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du produit net bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Le groupe a retenu l'approche *Year To Date* (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.

Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, elle implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectués dans ses états financiers intermédiaires.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Regroupement de contrats

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrat correspond au portefeuille de contrat, en application de l'exception européenne appliquée.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (Approche Building Blocks Approach)

Les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général comme la somme des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution :
 - les estimations des flux de trésorerie futurs (primes, prestations, frais directement rattachables) pondérés par leur probabilité de réalisation,
 - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
 - un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, ou CSM).

La marge de services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou *bottom-up*). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux *swaps*, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

Ajustement pour risque non financier et niveau de confiance

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la *Value at Risk* (« VaR ») pour l'ensemble des risques. Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de prévoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

Modèle des honoraires variables (Approche Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (*Variable Fee Approach*), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;

- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. À chaque date d'arrêté, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats ;
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits Vie du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit *bow wave* associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Approche simplifiée (Approche Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (*Premium Allocation Approach*) à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de Santé et de Prévoyance individuelles et collectives.

Principales options normatives retenues par le groupe

Unité de couverture des groupes de contrats d'assurance

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le « volume de services » recouvre deux aspects : le « volume de prestations fourni » et la « période de couverture prévue ».

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la provision mathématique rattachées à chaque contrat, ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur évalué selon le modèle général, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond au capital assuré

Neutralisation des effets taux en OCI

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du groupe Crédit Mutuel.

Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat) ;

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance :
 - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
 - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- Résultat financier des activités d'assurance :
 - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du produit net bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Évaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non performance du réassureur.

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisée selon IFRS 9 (cf. § 2.1.8 « Évaluation du risque de crédit »).

2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

Réforme des retraites promulguée le 15 avril 2023

En France, les changements induits par la réforme des retraites constituent une modification de régime pour les indemnités de fin de carrière dont l'impact au titre du coût des services passés a été comptabilisé en résultat.

2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans [en fonction du type d'immeuble concerné] ;
- Constructions – équipements : 10-40 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans ;
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans [si acquisition de portefeuille de contrats clientèle].

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation *a minima* une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » [pour les dotations] et « Produits des autres activités » [pour les reprises] du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés *via* les exemptions de courte durée et de faible valeur [fixée à 5 milliers d'euros]. Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente *a minima* la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de neuf ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat [1]. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;

[1] Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant un service ponctuel sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisées dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;

- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues. À date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du groupe ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4. Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

4.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

Amendement à IFRS 16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail

Il clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15. L'analyse d'impact lié à cet amendement est en cours.

Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à cet amendement qui sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2024.

Note 2 Répartition du compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique

2a Répartition du bilan par secteur

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	10 764	-	6 686	80 055	97 504
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	674	-	30 546	2 672	33 892
Instruments dérivés de couverture	23	-	867	634	1 525
Actifs financiers au coût amorti dont :	530 749	-	55 330	6 540	592 619
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti</i>	52 703		8 108	6 031	66 843
<i>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti</i>	477 663		43 785	503	521 951
<i>Titres au coût amorti</i>	383		3 437	6	3 825
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	922	-	19 423	16 802	37 147
Placements financiers des activités d'assurance	-	130 997	-	-	130 997
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-	0	791	798
PASSIF					
Banques centrales	-	-	31	0	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	17 329	610	17 940
Instruments dérivés de couverture - Passif	53	-	786	1 165	2 003
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	50 034	0	50 034
Dettes envers la clientèle	426 153	-	48 082	6 861	481 095
Dettes représentées par un titre	23 757	-	30 887	96 048	150 692

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	1 320	9 401	43	10 764
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	544	4	126	674
Instruments dérivés de couverture	23	0	0	23
Actifs financiers au coût amorti dont :	449 257	39 688	41 803	530 749
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti</i>	52 274	191	239	52 703
<i>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti</i>	396 901	39 197	41 565	477 663
<i>Titres au coût amorti</i>	82	300	-	383
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	800	121	1	922
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-	-	7
PASSIF				
Banques centrales	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture - Passif	53	-	-	53
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	0
Dettes envers la clientèle	382 486	30 271	13 396	426 153
Dettes représentées par un titre	23 756	-	1	23 757

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	4 812	1 874	-	-	6 686
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	235	2 667	23 300	4 343	30 546
Instruments dérivés de couverture	78	69	720	-	867
Actifs financiers au coût amorti dont :	22 274	28 281	4 723	51	55 322
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti</i>	965	3 921	3 193	29	8 108
<i>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti</i>	19 509	22 777	1 498	1	43 777
<i>Titres au coût amorti</i>	1 800	1 583	32	22	3 437
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	102	11 040	8 281	-	19 423
Participations dans les entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-
PASSIF					
Banques centrales	28	3	-	-	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	93	328	16 908	-	17 329
Instruments dérivés de couverture – Passif	14	13	759	-	786
Dettes envers les établissements de crédit	-	50 034	-	-	50 034
Dettes envers la clientèle	26 901	19 637	1 544	-	41 337
Dettes représentées par un titre	35	19 618	11 234	-	30 887
31/12/2022 retraité					
	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	Total
ACTIF					
Caisses, Banques centrales, CCP – Actif	6 072	-	11 242	94 616	111 929
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	672	-	26 575	2 017	29 264
Instruments dérivés de couverture – Actif	55	-	1 620	2 552	4 226
Actifs financiers au coût amorti dont :	505 839	-	50 453	6 424	562 705
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	45 089	-	6 131	5 952	57 173
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	460 361	-	41 280	466	502 097
<i>Titres au coût amorti</i>	388	-	3 042	6	3 436
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	865	-	17 632	16 026	34 522
Placements financiers des activités d'assurance	-	122 096	-	-	122 096
Participations dans les entreprises MEE	7	-	0	768	775
PASSIF					
Banques centrales	-	-	44	-	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	18 443	329	18 772
Instruments dérivés de couverture – Passif	3	-	1 097	1 403	2 502
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	70 454	-	70 454
Dettes envers la clientèle	399 275	-	44 161	13 639	457 075
Dettes représentées par un titre	23 436	-	23 177	88 458	135 072

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2022 retraité	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	1 516	4 524	32	6 072
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	552	3	116	672
Instruments dérivés de couverture	55	-	-	55
Actifs financiers au coût amorti dont :	428 680	36 381	40 777	505 838
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti</i>	44 578	146	366	45 089
<i>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti</i>	384 014	35 936	40 411	460 360
<i>Titres au coût amorti</i>	89	299	-	388
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	651	213	1	865
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-	-	7
PASSIF				
Banques centrales	-	-	-	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	0
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	-	3	3
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	0
Dettes envers la clientèle	362 392	23 819	13 064	399 275
Dettes représentées par un titre	23 429	-	6	23 436

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2022 retraité	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	6 270	4 971	-	-	11 242
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	329	556	21 931	3 760	26 575
Instruments dérivés de couverture	94	145	1 381	-	1 620
Actifs financiers au coût amorti dont :	21 517	25 319	3 568	48	50 453
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti</i>	1 034	2 751	2 335	11	6 131
<i>Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti</i>	18 672	21 374	1 233	1	41 280
<i>Titres au coût amorti</i>	1 812	1 194	-	36	3 042
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	94	9 616	7 921	-	17 632
PASSIF					
Banques centrales	44	-	-	-	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	166	193	18 084	-	18 443
Instruments dérivés de couverture - Passif	23	-	1 074	-	1 097
Dettes envers les établissements de crédit	-	70 454	-	-	70 454
Dettes envers la clientèle	28 213	13 822	2 026	-	44 161
Dettes représentées par un titre	40	13 683	9 454	-	23 177

2b Répartition du compte de résultat par secteur

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	Total
Produit net bancaire	12 273	1 188	2 724	-125	16 060
Frais généraux	-7 836	-129	-1 359	151	-9 173
Résultat brut d'exploitation	4 437	1 059	1 365	27	6 887
Coût du risque de contrepartie	-1 049	0	-248	1	-1 296
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	5	-5	10	60	71
Résultat avant impôts	3 393	1 054	1 127	87	5 662
Impôt sur les sociétés	-965	-232	-267	-81	-1 546
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0	0	0	0	0
Résultat net comptable	2 428	822	860	6	4 115
Minoritaires	-	-	-	-	174
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	-	-	-	-	3 942

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	8 440	3 131	703	12 273
Frais généraux	-5 706	-1 691	-439	-7 836
Résultat brut d'exploitation	2 734	1 439	264	4 437
Coût du risque de contrepartie	-295	-746	-8	-1 049
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	-1	6	0	5
Résultat avant impôts	2 438	699	256	3 393
Impôt sur les sociétés	-658	-218	-89	-965
RÉSULTAT NET COMPTABLE	1 780	481	167	2 428

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	1 285	629	465	345	2 724
Frais généraux	-862	-155	-257	-86	-1 359
Résultat brut d'exploitation	423	474	208	259	1 365
Coût du risque de contrepartie	-75	-168	-5	0	-248
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	2	8	0	0	10
Résultat avant impôts	350	315	204	259	1 127
Impôt sur les sociétés	-88	-120	-57	-2	-267
GAINS ET PERTES NETS D'IMPÔTS SUR ACTIFS ABANDONNÉS	0	0	0	0	0
Résultat net comptable	262	195	147	256	860

[1] Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

31/12/2022 retraité	Banque de détail	Assurance	Métiers spécialisés	Autres métiers	Total
Produit net bancaire	12 074	1 206	2 361	-16	15 625
Frais généraux	-7 490	-113	-1 251	244	-8 610
Résultat brut d'exploitation	4 584	1 093	1 110	229	7 015
Coût du risque de contrepartie	-752	0	-24	8	-768
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	12	-13	15	-1 207	-1 193
Résultat avant impôts	3 843	1 080	1 101	-970	5 054
Impôt sur les sociétés	-1 093	-266	-183	-27	-1 569
Résultat net comptable	2 750	814	918	-997	3 485
Minoritaires	-	-	-	-	170
Résultat net part du groupe	-	-	-	-	3 315

[1] Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2022 retraité	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	8 474	2 960	640	12 074
Frais généraux	-5 474	-1 603	-413	-7 490
Résultat brut d'exploitation	3 000	1 358	226	4 584
Coût du risque de contrepartie	13	-724	-41	-752
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	12	0	0	12
Résultat avant impôts	3 024	633	186	3 843
Impôt sur les sociétés	-830	-206	-58	-1 093
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	-	-	-	-
Résultat net comptable	2 195	427	128	2 750

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2022 retraité	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	1 119	471	342	430	2 361
Frais généraux	-794	-146	-236	-75	-1 251
Résultat brut d'exploitation	326	324	106	355	1 110
Coût du risque de contrepartie	-33	7	-1	2	-24
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	15	-	-	-	15
Résultat avant impôts	307	332	105	357	1 101
Impôt sur les sociétés	-67	-72	-28	-17	-183
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	-	-	-	-	0
Résultat net comptable	241	260	77	340	918

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

2c Répartition du bilan par zone géographique

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales	80 771	14 859	1 874	97 504	95 420	11 539	4 970	111 929
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	30 812	369	2 711	33 892	27 860	540	863	29 264
Instruments dérivés de couverture	1 416	78	30	1 525	4 050	94	82	4 226
Actifs financiers au coût amorti	511 843	69 597	11 179	592 619	487 092	65 319	10 294	562 705
<i>dont prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	62 434	1 099	3 310	66 843	53 629	1 136	2 407	57 173
<i>dont prêts et créances sur la clientèle</i>	447 997	66 084	7 869	521 951	432 449	61 761	7 887	502 097
<i>dont titres au coût amorti</i>	1 412	2 413	0	3 825	1 014	2 422	0	3 436
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	25 480	656	11 010	37 147	24 309	631	9 582	34 522
Placements financiers des activités d'assurance	129 212	1 785	0	130 997	120 581	1 515	0	122 096
Participations dans les entreprises MEE	652	11	135	798	635	9	131	775
PASSIF								
Banques centrales	0	28	3	31	0	44	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 474	241	224	17 940	18 005	325	442	18 772
Instruments dérivés de couverture	1 984	14	6	2 003	2 474	23	5	2 502
Dettes envers les établissements de crédit	24 140	14 604	11 290	50 034	43 725	17 625	8 832	70 182
Dettes envers la clientèle	413 620	63 907	3 569	481 095	394 381	58 614	3 989	456 983
Dettes représentées par un titre	134 440	6 177	10 076	150 692	122 724	1 356	10 991	135 072

(1) États-Unis, Canada, Singapour, Hong Kong, et Tunisie.

2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire ⁽²⁾	11 937	3 897	226	16 060	11 887	3 494	244	15 625
Frais généraux	-6 897	-2 165	-111	-9 173	-6 464	-2 037	-110	-8 610
Résultat brut d'exploitation	5 040	1 732	115	6 887	5 424	1 457	134	7 015
Coût du risque de contrepartie	-628	-670	2	-1 296	-207	-588	26	-768
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽³⁾	49	2	20	71	-1 202	-14	23	-1 193
Résultat avant impôts	4 460	1 065	136	5 661	4 015	855	184	5 054
Résultat net global	3 254	756	102	4 113	2 733	596	156	3 485
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 106	735	101	3 942	2 588	574	153	3 315

(1) États-Unis, Canada, Corée du sud, Singapour, Hong Kong et Tunisie.

(2) 25,4 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2023 (contre 23,4 % du PNB en 2022).

(3) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

■ Au 1^{er} janvier 2022 les sociétés d'assurance suivantes ont été déconsolidées suite à la mise en place de seuils lors de la mise en œuvre opérationnelle de la norme IFRS 17 : MTRL, SÉRÉNIS ASSURANCES, PARTNERS, ICM LIFE, ASTRÉE, ACM SERVICES, ACM COURTAGE, AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE, AMDIF, SL, ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL, ASISTENCIA AVANÇADA BCN, SL, ATLANTIS ASESORES, SL, ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA, TARGO PENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, SA, SCI ACM COTENTIN, SCI ACM TOMBE ISSOIRE.

Depuis le 31 décembre 2022, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- entrées : KCIOP, Crédit Mutuel Impact (ex-Capital Privé), ACM Deutschland AG, ACM Deutschland life AG, ACM Deutschland non life AG, Fonds Révolution Environnementale et Solidaire, CIC Capital Belgium, Caroline 1, Crédit Mutuel Impact Forêts ;
- cession : Groupe Cholet Dupont, GACM España, GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros SAU, Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances SA, Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA, TARGOBANK Espagne ;
- modification : Succursalisation de Cofidis Italie, changement de nom d'Actimut devenu Immo CMM ;
- dissolution : Inflection Point by La Française, La Française Forum Securities Limited.

	Pays	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Beobank	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
Caisse Agricole du Crédit Mutuel	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale du CIC LB)	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
TARGOBANK Espagne	Espagne	-	-	NC	100	98	IG
B. CRÉDITS À LA CONSOMMATION							
Cofidis Belgique	Belgique	100	78	IG	100	79	IG
Cofidis France	France	100	78	IG	100	79	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	78	IG	100	79	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	78	IG	100	79	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	78	IG	100	79	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	78	IG	100	79	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	78	IG	100	79	IG
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	78	IG	100	79	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	78	IG	100	79	IG
Creatis	France	100	78	IG	100	79	IG
Monabanq	France	100	78	IG	100	79	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	78	IG	100	79	IG
TARGOBANK AG	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bail Actéa	France	100	98	IG	100	98	IG
Bail Actéa Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	98	IG	100	98	IG
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode *
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA	France	44	43	ME	44	43	ME
Paysurf	France	100	94	IG	100	94	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG

D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Caroline I	France	100	98	IG	-	-	NC
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	98	IG	100	98	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	98	IG	100	98	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Satellite	France	100	98	IG	100	98	IG

E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE

Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Private debt	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	100	98	IG	97	96	IG
Crédit Mutuel Impact (ex-Capital Privé)	France	100	100	IG	-	-	NC
Crédit Mutuel Épargne Salariale	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	98	IG	100	96	IG
Crédit Mutuel Investment Managers	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Investment Managers succ Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Cholet Dupont	France	-	-	NC	34	34	ME
Groupe La Française	France	100	100	IG	100	100	IG
Inflection Point by La Française	Grande Bretagne	-	-	NC	100	100	IG
La Française AM	France	100	100	IG	100	100	IG
La Française AM Finance Services (LFFS)	France	100	100	IG	100	100	IG
La Française AM Finance Services Luxembourg branch (succursale de LFFS)	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
La Française AM Finance Services Italian branch (succursale de LFFS)	Italie	100	100	IG	100	100	IG
La Française AM Finance Services sucursal en Espana (succursale de LFFS)	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
La Française Forum Securities Limited	États-Unis	-	-	NC	100	100	IG
La Française Group Korea Limited	Corée du sud	100	100	IG	100	100	IG
La Française Group UK Finance Limited	Grande Bretagne	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
La Française Group UK Limited	Grande Bretagne	100	100	IG	100	100	IG
La Française Real Estate Managers Germany Deutsche Zweigniederlassung (succursale de La Française Group UK Limited)	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
La Française Group Singapore PTE Limited	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
La Française Real Estate Managers	France	100	100	IG	100	100	IG
La Française Real Estate Partners International investments	Grande Bretagne	99	99	IG	99	99	IG
La Française Real Estate Partners International Lux SARL	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
La Française Sytematic Asset Management GmbH (ex-la Française AM GmbH)	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
LFP Multi Alpha	France	100	100	IG	100	100	IG
New Alpha Asset Management	France	51	51	IG	50	50	IG
Newton Square	France	100	100	IG	100	100	IG
PU Retail Luxembourg Management Company SARL	Luxembourg	50	50	IG	50	50	IG
F. CAPITAL-INVESTISSEMENT							
CIC Capital Belgium	Belgique	100	98	IG	-	-	NC
CIC Capital Canada Inc.	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG
G. AUTRES MÉTIERS							
2SF Société des services fiduciaires	France	33	30	ME	33	30	ME
Actéa Environnement	France	100	100	IG	100	100	IG
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	97	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	97	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	63	67	ME	63	67	ME
Centre de Conseil et de Service (CCS)	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Impact Forêts	France	100	93	IG	-	-	NC
Cofidis Group	France	80	78	IG	80	79	IG
EBRA Médias Rhône-Alpes PACA (ex-Groupe Dauphiné Media)	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA (ex-Société d'Investissements Médias (SIM))	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Éditions (ex-Les Éditions du Quotidien)	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA events	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Info (ex-AGIR)	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Médias Alsace	France	100	98	IG	100	97	IG
EBRA Médias Bourgogne Rhône-Alpes (ex-Publiprint Province n° 1)	France	100	98	IG	100	98	IG

	Pays	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhône-Alpes (ex-Pressé Diffusion)	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Productions	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA services	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Studio (ex-Est Info TV)	France	100	98	IG	100	98	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	45	ME	50	45	ME
Euro-Protection Surveillance	France	89	82	IG	89	82	IG
Euro-Information	France	90	90	IG	90	90	IG
Euro-Information Développement	France	100	90	IG	100	90	IG
Foncière Massena	France	100	88	IG	100	88	IG
Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	France	100	93	IG	-	-	NC
France Régie	France	100	97	IG	100	97	IG
GEIE Synergie	France	100	78	IG	100	79	IG
GIE CMN Prestations	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Humanoid	France	100	70	IG	100	70	IG
Immo CMM (ex-Actimut)	France	100	100	IG	100	100	IG
Immobilier BCL Lille	France	55	55	IG	55	55	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	49	ME	50	49	ME
KCIOP	France	62	61	IG	-	-	NC
La Liberté de l'Est	France	100	98	IG	97	95	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
L'Est Républicain	France	100	98	IG	100	98	IG
L'Immobilier du CMN	France	100	100	IG	100	100	IG
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Lyf SAS	France	50	45	ME	50	45	ME
Madmoizelle	France	100	70	IG	100	70	IG
Media des massifs français (ex-NEWCO4)	France	68	67	IG	68	67	IG
Mediaportage	France	100	98	IG	100	98	IG
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
Nord Europe Partenariat	France	100	100	IG	100	100	IG
Nord Europe Participations et Investissements	France	100	100	IG	100	100	IG
Oddity H.	France	71	70	IG	71	70	IG
Presstic Numerama	France	100	70	IG	100	70	IG
SAP Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI ACM	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI Centre Gare	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN Locations	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN1	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
SCI CMN2	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN3	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI Richebé Inkerman	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Saint Augustin	France	100	88	IG	100	88	IG
SFINE Bureaux	France	100	100	IG	100	100	IG
SFINE Propriété à vie	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société Foncière et Immobilière Nord Europe	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Versicherungsvermittlung GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Transactimmo	France	100	100	IG	100	100	IG

H. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

ACM Belgium Life SA (ex-NELB)	Belgique	100	88	IG	100	89	IG
ACM Capital	France	100	88	IG	100	88	IG
ACM GIE	France	100	88	IG	100	89	IG
ACM IARD	France	97	85	IG	97	85	IG
ACM Vie SA	France	100	88	IG	100	89	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
ACM Deutschland Life AG	Allemagne	100	93	IG	-	-	NC
ACM Deutschland non Life AG	Allemagne	100	93	IG	-	-	NC
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	93	IG	-	-	NC
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances SA	Espagne	-	-	NC	95	84	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	-	-	NC	88	79	IG
GACM España	Espagne	-	-	NC	100	89	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	-	-	NC	100	89	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	90	88	IG	90	89	IG

(1) Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Equivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée

3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation.

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 23 octobre 2023.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 966	779	-191	-25	-134	5 685	0
Belgique	489	174	-37	17	-58	1 511	0
Canada	-8	-12	0	2	0	9	0
Espagne	272	12	-1	0	-22	1 663	0
États-Unis d'Amérique	132	90	-27	0	-13	95	0
France	11 937	6 306	-1 223	16	-1 851	57 736	0
Hong-Kong	15	9	-1	0	-2	19	0
Hongrie	39	-4	-1	0	-4	359	0
Italie	131	14	-1	8	-7	348	0
Luxembourg	433	178	-34	1	-35	1 043	0
Monaco	10	6	1	0	0	19	0
Pays-Bas	2	2	0	0	0	1	0
Pologne	9	-7	0	-1	-2	101	0
Portugal	191	74	-20	0	-9	695	0
République de Corée	1	0	0	0	0	2	0
République tchèque	17	-1	0	0	-2	157	0
Royaume-Uni	71	58	-13	0	-5	84	0
Singapour	87	51	-7	0	-7	145	0
Slovaquie	9	-4	0	0	-1	85	0
Suisse	256	84	-5	-5	-15	430	0
Tunisie ⁽¹⁾	0	20	0	0	0	0	0
TOTAL	16 060	7 828	-1 559	13	-2 166	70 187	0

(1) Entité consolidée par mise en équivalence.

3c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31/12/2023	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Euro-Information	10 %	11	227	0	2 635	106	0	1 659
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	12 %	91	996	-114	125 287	748	505	1 076
Cofidis Belgique	22 %	2	NA ⁽²⁾	0	1 331	11	1	101
Cofidis France	22 %	9	NA ⁽²⁾	0	11 957	44	-3	565

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(2) Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis GROUP (ex-Participations) à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

31/12/2022 retraité	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Euro-Information	10 %	11	218	0	2 550	143	0	1 520
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	11 %	95	1 042	-41	118 814	771	20	1 145
Cofidis Belgique	21 %	2	NA ⁽²⁾	0	1 155	10	5	100
Cofidis France	21 %	14	NA ⁽²⁾	0	11 701	39	20	549

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(2) Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis GROUP (ex-Participations) à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3d Participations dans des entités structurées non consolidées

Financements d'actifs

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour cette catégorie, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

Organismes de placement collectif ou fonds

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux *swaps* mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾
Total bilan	0	34 395	2 845	0	22 851	2 537
Valeurs comptables des actifs financiers	0	17 621	1 034	0	12 176	1 036

(1) Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe Crédit Mutuel assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

(2) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

3e Actifs, passifs et résultat des activités non courantes destinées à être cédées

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actifs non courants destinés à être cédés	-	4 897
Passifs non courants destinés à être cédés	-	3 622
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	0

Au 31/12/2022 : les actifs et passifs des sociétés suivantes étaient reclassés selon la norme IFRS5 en « actifs et passifs destinés à être cédés » :

■ GACM España, suite à la signature d'un accord le 13 décembre 2022, entre le GACM et Axa Seguros Generales, SA de Seguros y Reaseguros (Axa Espagne) en vue de la cession par GACM SA, de 100 % du capital de GACM España, à Axa Espagne. Cette cession a été réalisée le 12 juillet 2023 ;

■ TARGOBANK Espagne, suite à l'annonce de l'entrée en négociations exclusives entre le groupe et ABANCA le 22 décembre 2022, en vue de la cession de TARGOBANK Espagne par la BFCM. Cette cession a été réalisée le 6 octobre 2023 ;

■ Cholet Dupont, filiale du Groupe La Française, a été cédée au premier semestre 2023.

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Caisse, Banques centrales	0	241
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	1
Instruments dérivés de couverture	0	14
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0
Titres au coût amorti	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	0	458
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	0	3 320
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0
Placements financiers des activités d'assurance	0	846
Contrats d'assurance émis - Actif	0	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	0	23
Actifs d'impôts courants	0	1
Actifs d'impôts différés	0	24
Compte de régularisation et actifs divers	0	71
Actifs non courants destinés à être cédés	0	15
Participation aux bénéfices différée	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	23
Immeubles de placement	0	0
Immobilisations corporelles	0	75
Immobilisations incorporelles	0	9
Écarts d'acquisition	0	46
Mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés	0	-270
Actifs non courants destinés à être cédés	0	4 897
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	0	411
Dettes envers la clientèle au coût amorti	0	2 429
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	14
Passifs d'impôts courants	0	16
Passifs d'impôts différés	0	0
Compte de régularisation et passifs divers	0	162
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	520
Provisions	0	30
Dettes subordonnées au coût amorti	0	40
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	3 622

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Caisse, Banques centrales – actif		
Banques centrales	96 426	110 601
dont réserves obligatoires	2 836	2 618
Caisse	1 078	1 329
Total	97 504	111 929
Banques centrales – passif	31	44

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	8 269	805	6 734	15 808	6 315	733	5 589	12 637
■ Effets publics	694	0	0	694	1 034	0	0	1 034
■ Obligations et autres titres de dettes	6 311	805	643	7 759	4 550	733	551	5 834
Cotés	6 311	0	11	6 322	4 550	26	161	4 737
Non cotés	0	805	632	1 437	0	707	390	1 097
dont OPC	0	0	406	406	0	0	515	515
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 264	0	4 953	6 217	731	0	4 129	4 860
Cotés	1 264	0	1 115	2 379	731	0	1 041	1 772
Non cotés	0	0	3 838	3 838	0	0	3 088	3 088
■ Titres immobilisés	0	0	1 138	1 138	0	0	909	909
Titres de participations	0	0	442	442	0	0	371	371
Autres titres détenus à long terme	0	0	101	101	0	0	166	166
Parts dans les entreprises liées	0	0	571	571	0	0	347	347
Autres titres immobilisés	0	0	24	24	0	0	25	25
Instruments dérivés	5 634	0	0	5 634	6 869	0	0	6 869
Prêts et créances	12 407	0	17	12 424	9 743	0	14	9 757
dont pensions	12 407	0	0	12 407	9 743	0	0	9 743
Autres actifs classés à la JVPR	26	0	0	26	0	0	0	0
TOTAL	26 336	805	6 751	33 892	22 928	733	5 603	29 264

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES COMPTABILISÉES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

		% détenu	JV au 31/12/2023	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit Logement	Non coté	5 %	74	1 593	12 553	216	120
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	10 %	63	604	16 793	4	1
Groupement Forestier Vosges Nord ⁽¹⁾	Non coté	87 %	219	27	27	2	< 1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2022.

(1) Acquisition en 2023 par Crédit Mutuel Impact Forêts.

ERRATUM : les titres BMCE ont été déclassés en titres de placement depuis 2018 mais inclus à tort dans la liste des participations lors des exercices passés.

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 794	18 615
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	146	157
TOTAL	17 940	18 772

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Vente à découvert de titres	769	1 365
■ Obligations et autres titres de dettes	176	646
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	593	719
Dettes représentatives des titres donnés en pension	11 020	9 748
Instruments dérivés de transaction	5 433	6 815
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	572	687
TOTAL	17 794	18 615

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Dettes interbancaires	84	84	0	133	133	0
Dettes envers la clientèle	62	62	0	24	24	0
TOTAL	146	146	0	157	157	0

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	184 824	3 375	3 332	169 042	4 686	4 605
<i>Swaps</i>	85 769	2 642	2 980	79 024	3 163	4 033
Autres contrats fermes	56 227	0	0	53 697	0	0
Options et instruments conditionnels	42 828	733	352	36 321	1 523	572
Instrument de change	155 929	2 039	1 885	150 634	1 917	1 909
<i>Swaps</i>	105 189	47	72	101 188	45	144
Autres contrats fermes	13 673	1 758	1 579	12 705	1 566	1 459
Options et instruments conditionnels	37 067	234	234	36 741	306	306
Autres que taux et change	19 156	220	218	22 131	267	303
<i>Swaps</i>	6 711	83	98	7 040	50	110
Autres contrats fermes	8 541	44	57	9 923	100	85
Options et instruments conditionnels	3 904	93	63	5 168	117	108
TOTAL	359 909	5 634	5 435	341 807	6 869	6 816

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	268 338	1 525	2 003	223 945	4 226	2 502
<i>Swaps</i>	268 337	1 525	2 003	223 933	4 226	2 502
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	12	0	0
TOTAL	268 338	1 525	2 003	223 945	4 226	2 502

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

31/12/2023	De 3 mois à				31/12/2023
	Moins de 3 mois	moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	16 747	26 522	143 600	81 469	268 338
<i>Swaps</i>	16 747	26 522	143 600	81 469	268 337
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	1	0	1
TOTAL	16 747	26 522	143 600	81 469	268 338

31/12/2022 retraité	De 3 mois à				31/12/2022
	Moins de 3 mois	moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Couverture de <i>Fair Value Hedge</i>	9 560	17 905	129 102	67 377	223 945
<i>Swaps</i>	9 550	17 906	129 101	67 377	223 933
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	11	0	1	0	12
TOTAL	9 560	17 905	129 102	67 377	223 945

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT PAR PORTEFEUILLE		
■ d'actifs financiers	-2 086	-6 904
■ de passifs financiers	-27	-14

6c Éléments couverts en *Fair Value Hedge*

ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	2 994	0	0	2 487	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	305 135	-2 090	4 952	208 848	-7 043	-8 165
Titres au coût amorti	1 134	-55	42	1 125	-97	-124
Actifs financiers à la JVCP	21 198	-412	674	20 259	-1 086	-2 268
TOTAL	330 461	-2 557	5 668	232 719	-8 225	-10 558

ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	75 437	-2 393	2 456	65 116	-4 849	-5 262
Dettes envers les établissements de crédit	17 957	-879	736	36 403	-1 615	-2 017
Dettes envers la clientèle	24 770	-31	32	55 142	-63	-77
TOTAL	118 164	-3 303	3 224	156 662	-6 527	-7 356

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Effets publics	11 616	10 873
Obligations et autres titres de dettes	24 621	22 768
■ Cotés	23 677	21 725
■ Non cotés	944	1 043
Créances rattachées	271	194
Sous-total brut titres de dettes	36 508	33 835
Dont titres de dettes dépréciés [S3]	3	0
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	-20	-19
Autres dépréciations [S3]	-3	0
Sous-total net titres de dettes	36 485	33 816
Actions et autres instruments de capitaux propres	124	216
■ Cotés	0	1
■ Non cotés	124	215
Titres immobilisés	538	491
■ Titres de participations	99	91
■ Autres titres détenus à long terme	387	342
■ Parts dans les entreprises liées	52	58
Sous-total instruments de capitaux propres	662	706
TOTAL	37 147	34 522
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	-36	29
Dont titres de participation cotés	0	0

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – HORS ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	32 255	4 195	696	37 147
Effets publics et valeurs assimilées	11 590	72	36	11 697
Obligations et autres titres de dettes	20 665	4 122	0	24 787
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	2	122	124
Participations et ATDLT	0	0	487	487
Parts entreprises liées	0	0	52	52
Transaction/JVO/Autres	7 849	18 418	7 598	33 865
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	582	112	0	694
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	4 628	1 061	621	6 310
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	805	805
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	206	429	9	644
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 264	0	0	1 264
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 115	0	3 838	4 953
Participations et ATDLT – Autres JVPR	5	0	538	543
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	595	595
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	12 407	0	12 407
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	17	0	17
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	50	4 392	1 192	5 634
Autres actifs classés à la JVPR	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	1	1 521	2	1 525
TOTAL	40 105	24 135	8 297	72 537
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	69 827	6 716	1 586	78 130
Effets publics et valeurs assimilées	30 761	219	0	30 980
Obligations et autres titres de dettes	36 930	522	0	37 451
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 218	16	0	1 234
Participations et ATDLT	918	0	1 586	2 504
Parts entreprises liées	0	0	0	0
Prêts et Créances – JVCPR	0	5 960	0	5 960
Transaction/JVO/Autres	37 713	12 146	62	49 921
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	161	7	0	168
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	23 304	5 302	0	28 606
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 247	6 266	62	20 575
Prêts et créances – Autre JVPR	0	209	0	209
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	362	0	362
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	2 768	0	2 768
TOTAL	107 540	21 631	1 648	130 819

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	1 254	15 157	1 528	17 940
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	84	0	84
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	62	0	62
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	11 020	0	11 020
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 254	3 991	1 528	6 774
Instruments dérivés de couverture	0	1 994	9	2 003
TOTAL	1 254	17 152	1 537	19 943

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes/ remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	3 088	417	-79	-3	317	0	99	3 838

31/12/2022 retraité	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – HORS ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	30 565	3 188	768	34 522
Effets publics et valeurs assimilées	10 598	289	59	10 946
Obligations et autres titres de dettes	19 966	2 898	6	22 870
Actions et autres instruments de capitaux propres	1	2	213	216
Participations et ATDLT	0	0	433	433
Parts entreprises liées	0	0	58	58
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	5 734	16 216	7 314	29 264
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 025	0	9	1 034
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	2 725	1 670	156	4 550
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	26	0	707	734
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	162	373	17	551
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	731	0	0	731
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 041	0	3 088	4 128
Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	0	536	538
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	371	371
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	9 743	0	9 743
Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	14	0	14
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	24	4 415	2 430	6 869
Autres actifs classés à la JVPR	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	3	4 221	2	4 226
TOTAL	36 303	23 625	8 084	68 012

31/12/2022 retraité	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	62 872	8 002	1 299	72 173
Effets publics et valeurs assimilées	26 930	230	0	27 160
Obligations et autres titres de dettes	34 608	560	0	35 168
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 030	27	0	1 057
Participations et ATDLT	305	0	1 299	1 604
Parts entreprises liées	0	0	0	0
Prêts et Créances – JVCPR	0	7 184	0	7 184
Transaction/JVO/Autres	33 380	12 282	93	45 755
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	146	6	0	153
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	20 153	5 268	0	25 421
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	13 080	6 385	90	19 556
Participations et ATDLT – Autres JVPR	0	0	3	3
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances – Autre JVPR	0	203	0	203
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	419	0	419
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	3 194	0	3 194
TOTAL	96 252	23 477	1 393	121 122
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	2 038	14 247	2 487	18 772
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	133	0	133
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	24	0	24
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	9 748	0	9 748
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	2 038	4 343	2 487	8 868
Instruments dérivés de couverture	0	2 490	13	2 502
TOTAL	2 038	16 737	2 500	21 275

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux *brokers* ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable	Valeur comptable
	31/12/2023	31/12/2022 retraité
RMBS	1 356	1 255
CMBS	0	0
CLO	3 851	3 996
Autres ABS	3 494	3 199
TOTAL	8 701	8 450

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2023	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	116	0	0	97	213
Coût amorti	19	0	31	1 736	1 786
Juste valeur – Autres	1	0	306	60	366
Juste valeur par capitaux propres	1 220	0	3 514	1 601	6 335
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
France	543	0	841	1 123	2 507
Espagne	58	0	0	230	288
Royaume-Uni	156	0	120	165	441
Europe hors France, Espagne, Royaume-Uni	529	0	249	1 231	2 009
États-Unis	2	0	2 641	585	3 228
Autres	68	0	0	161	228
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 326	0	3 527	1 573	6 427
AA	19	0	241	539	799
A	9	0	83	3	94
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	1	1
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	1 371	1 371
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
Origination 2005 et avant	7	0	0	0	7
Origination 2006-2008	16	0	0	7	23
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2023	1 332	0	3 851	3 487	8 671
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701

Expositions au 31/12/2022	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	145	0	0	206	351
Coût amorti	26	0	337	1 516	1 879
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	1 083	0	3 659	1 477	6 219
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
France	560	0	786	930	2 275
Espagne	95	0	0	328	423
Royaume-Uni	6	0	175	163	344
Europe hors France, Espagne, Royaume-Uni	474	0	279	1 080	1 832
États-Unis	5	0	2 756	567	3 328
Autres	116	0	0	133	248
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 174	0	3 722	1 308	6 204
AA	63	0	199	644	906
A	10	0	75	4	89
BBB	5	0	0	0	5
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	1 237	1 237
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
Origination 2005 et avant	9	0	0	0	9
Origination 2006-2008	24	0	0	7	31
Origination 2009-2011	7	0	0	0	7
Origination 2012-2022	1 215	0	3 996	3 192	8 403
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Titres au coût amorti	3 825	3 436
Prêts et créances sur les établissements de crédit	66 843	57 173
Prêts et créances sur la clientèle	521 951	502 097
TOTAL	592 619	562 706

10a Titres au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Titres	3 876	3 490
■ Effets publics	1 612	1 654
■ Obligations et autres titres de dettes	2 265	1 836
Cotés	1 417	718
Non cotés	848	1 119
Créances rattachées	16	11
TOTAL BRUT	3 892	3 502
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	95	93
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	-65	-64
TOTAL NET	3 825	3 436

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 1 767 millions d'euros. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 1 727 millions d'euros.

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Créances saines (S1/S2)	65 487	56 223
Comptes réseau Crédit Mutuel ^[1]	48 537	41 606
Autres comptes ordinaires	3 786	3 805
Prêts	2 231	2 637
Autres créances	9 022	6 698
Pensions	1 911	1 477
Créances rattachées	1 357	953
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-3
TOTAL	66 843	57 173

[1] Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Créances saines (S1/S2)	496 195	478 873
Créances commerciales	17 983	18 203
Autres concours à la clientèle	477 138	459 875
■ crédits à l'habitat	264 589	254 200
■ autres concours et créances diverses dont pensions ^{(1) (2)}	212 550	205 675
Créances rattachées	1 074	795
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	14 273	12 470
Créances brutes	510 468	491 343
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽³⁾	-2 903	-3 104
Autres dépréciations (S3)	-6 760	-6 075
SOUS-TOTAL I	500 805	482 164
Location financement (investissement net)	20 726	19 614
■ Mobilier	15 084	14 209
■ Immobilier	5 642	5 405
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	860	710
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-187	-189
Autres dépréciations (S3)	-253	-203
SOUS-TOTAL II	21 146	19 932
TOTAL	521 951	502 097
dont prêts subordonnés	12	12
dont pensions	1 445	1 203

(1) Dont 10 milliards d'euros au 31/12/2023 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise Covid-19.

(2) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (288 M€) et Fonds de garantie des dépôts (284 M€). À noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable dans un contexte de continuité d'exploitation et de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.

(3) Ce poste comprend un ajustement post-modèle - cf. note 1 - Principes comptables.

VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
Montants au 31/12/2023	6 896	1 207	1 455	-5	-8	-181
Montants au 31/12/2022	9 973	1 776	1 111	-6	-15	-111

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2022				31/12/2023
	retraité	Augmentation	Diminution	Autres	
Valeur brute comptable	20 324	3 578	-2 311	-5	21 586
Dépréciations des loyers non recouvrables	-392	-191	151	-8	-440
VALEUR NETTE COMPTABLE	19 932	3 387	-2 160	-13	21 146

VENTILATION PAR DURÉE DES LOYERS FUTURS MINIMAUX À RECEVOIR AU TITRE DE LA LOCATION FINANCEMENT

	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	6 030	12 059	3 541	21 630
Valeurs actualisées des loyers futurs	5 620	11 476	3 517	20 613
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS	410	583	24	1 017

Note 11 Passifs financiers au coût amorti**11a Dettes représentées par un titre au coût amorti**

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Bons de caisse	94	129
TMI & TCN	56 778	55 747
Emprunts obligataires	79 419	70 430
Titres seniors non préférés	12 756	8 011
Dettes rattachées	1 645	755
TOTAL	150 692	135 072

11b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Autres comptes ordinaires	3 604	2 262
Emprunts	14 928	16 846
Autres dettes	5 297	6 102
Pensions ⁽¹⁾	25 629	44 869
Dettes rattachées	576	103
TOTAL	50 034	70 182

⁽¹⁾ Dans le cadre de la politique monétaire mise en oeuvre par l'Eurosystème, le groupe a décidé de participer aux opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées depuis mars 2020. Le Crédit Mutuel s'est ainsi refinancé en TLTRO III auprès de la BCE à hauteur de 11 725 millions d'euros au 31 décembre 2023.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Comptes d'épargne à régime spécial	165 751	170 867
■ à vue	125 337	123 865
■ à terme	40 414	47 002
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	14	13
Sous-total	165 765	170 880
Comptes à vue	198 443	228 732
Comptes et emprunts à terme	115 577	57 131
Pensions	0	12
Dettes rattachées	1 299	210
Autres dettes	11	19
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
Sous-total	315 330	286 103
TOTAL	481 095	456 983

11d Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/2023	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	8 536	-1 431	7 105	-4 250	0	-803	2 052
Pensions	28 159	-2 523	25 636	0	-25 314	-269	53
TOTAL	36 695	-3 954	32 741	-4 250	-25 314	-1 072	2 105

31/12/2023	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	8 867	-1 431	7 436	-4 160	0	-3 145	131
Pensions	39 576	-2 523	37 053	0	-36 598	-392	63
TOTAL	48 443	-3 954	44 490	-4 160	-36 598	-3 537	194

31/12/2022 retraité	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collateral)	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	24 243	-13 163	11 080	-5 293	0	-1 033	4 754
Pensions	27 773	-7 397	20 376	0	-20 007	-325	43
TOTAL	52 016	-20 560	31 456	-5 293	-20 007	-1 358	4 797

31/12/2022 retraité	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée (cash collateral)	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	22 476	-13 163	9 313	-5 284	0	-3 838	191
Pensions	62 068	-7 397	54 671	0	-53 344	-1 246	81
TOTAL	84 544	-20 560	63 984	-5 284	-53 344	-5 084	272

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Les montants figurant dans la 2^e colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre.

La colonne « Impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquelles le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des

parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non *via* des chambres de compensation.

La colonne « Instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « Trésorerie reçue/versée (cash collateral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les rubriques de prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle à l'actif, et de dettes envers les établissements de crédit et la clientèle au passif.

Note 12 Valeurs brutes et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2022 retraité	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres ⁽¹⁾	31/12/2023
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	57 176	25 980	-16 329	0	18	66 845
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	56 703	25 971	-16 057	-46	19	66 590
aux pertes attendues à maturité [S2]	473	9	-272	46	-1	255
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	511 668	172 706	-154 078	0	1 759	532 054
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	464 393	165 091	-140 559	-5 679	577	483 823
aux pertes attendues à maturité [S2]	34 095	6 660	-9 627	1 563	406	33 098
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	12 878	922	-3 757	4 117	728	14 887
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	302	33	-135	-1	48	246
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 502	1 496	-1 116	0	10	3 892
soumis aux pertes attendues à 12 mois [S1]	3 401	1 492	-1 096	-18	10	3 789
soumis aux pertes attendues à maturité [S2]	8	0	0	0	0	8
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	93	4	-20	18	0	95
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	33 835	18 769	-15 898	0	-198	36 508
aux pertes attendues à 12 mois [S1]	33 832	18 766	-15 898	-5	-198	36 497
aux pertes attendues à maturité [S2]	3	0	0	5	0	8
aux pertes attendues sur actifs dépréciés [S3] à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	3	0	0	0	3
TOTAL	606 181	218 951	-187 421	0	1 589	639 299

(1) Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers.

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PRÊTS À LA CLIENTÈLE)

Par tranche de probabilité de défaut 12 mois IFRS9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois [S1]	Soumis aux pertes attendues à terminaison [S2]	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine [S3]
<0,1	48	258 034	1 375	0
0,1-0,25	0	55 337	247	0
0,26-0,99	1	82 174	5 833	0
1 -2,99	4	47 199	8 785	0
3 -9,99	12	30 617	7 845	0
>=10	269	10 462	9 013	14 887
TOTAL	334	483 823	33 098	14 887

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2022 retraité	Dotation	Reprise	Autres	31/12/2023
Prêts et créances Établissements de crédit	-3	-2	5	-2	-2
pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-2	4	-2	-2
pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	1	0	0
Prêts et créances clientèle	-9 571	-5 037	4 521	-16	-10 103
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 543	-949	997	2	-1 493
pertes attendues à maturité (S2)	-1 750	-1 673	1 823	3	-1 597
dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-6 278	-2 415	1 701	-21	-7 013
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	-66	-4	2	1	-67
pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	0	0	-1
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-64	-4	2	1	-65
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-19	-25	21	0	-23
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
pertes attendues à 12 mois (S1)	-19	-22	21	0	-20
pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
TOTAL	-9 659	-5 068	4 549	-17	-10 195

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Il est présenté en note 1.

12c Répartition des dépréciations

31/12/2023	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement ⁽¹⁾	S2	Dont ajustement ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	66 590	255	0	-2	0	0	0	0	66 843
Prêts et créances clientèle	483 823	33 098	15 133	-1 493	-145	-1 597	-214	-7 013	521 951
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 789	8	95	-1	0	-1	0	-65	3 825
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	36 497	8	3	-20	0	0	0	-3	36 485
Actifs financiers en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	590 699	33 369	15 231	-1 516	-145	-1 598	-214	-7 081	629 104

(1) Ajustement post-modèle.

Note 13 Activités d'assurance

PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
PLACEMENTS FINANCIERS D'ASSURANCE		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	49 920	45 756
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	78 131	72 173
Prêts et créances, au coût amorti	178	974
Instruments de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement ⁽¹⁾	2 768	3 194
Sous-total Placements financiers d'assurance ⁽²⁾	130 997	122 096
Actifs des contrats d'assurance	15	18
Actifs des contrats de réassurance	312	328
TOTAL	131 324	122 442

(1) Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(2) Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros, dépréciés intégralement.

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES PAR LES ASSURANCES

		% détenu	JV au 31/12/23	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	16 %	976	743	1 346	763	202
Desjardins	Non coté	10 %	393	3 062	10 641	4 138	329
Serenis assurances	Non coté	100 %	76	na	na	na	na

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2022 et sont en millions d'euros.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS DE DETTE DÉTENUS PAR LES ASSURANCES SELON LA MÉTHODE DU RATING MÉDIAN

Rating Median	% au 31/12/2023
AAA	25 %
AA	41 %
A	16 %
BBB	14 %
Non noté	4 %
TOTAL	100 %

13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	49 349	49 349	0	0	45 133	45 134
■ Effets publics	0	0	168	168	0	0	153	153
■ Obligations et autres titres de dettes	0	0	28 606	28 606	0	0	25 421	25 422
Cotés	0	0	22 006	22 006	0	0	20 153	20 154
Non cotés	0	0	6 600	6 600	0	0	5 268	5 268
<i>dont OPC</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>26 425</i>	<i>26 425</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>22 764</i>	<i>22 764</i>
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	20 575	20 575	0	0	19 556	19 556
Cotés	0	0	14 247	14 247	0	0	13 052	13 052
Non cotés	0	0	6 328	6 328	0	0	6 504	6 504
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	0	0	0	0	3	3
Titres de participations	0	0	0	0	0	0	3	3
Instrumentés dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat	0	0	362	362	0	0	419	419
Prêts et créances	0	0	209	209	0	0	203	203
TOTAL	0	0	49 920	49 920	0	0	45 755	45 756

13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Effets publics	30 982	27 162
Obligations et autres titres de dettes	37 493	35 209
■ Cotés	36 928	34 683
■ Non cotés	565	526
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut titres de dettes	68 475	62 371
Dont titres de dettes dépréciés [S3]	18	18
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	-24	-25
Autres dépréciations [S3]	-18	-18
Sous-total net titres de dettes	68 433	62 328
Prêts	5 961	7 184
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	5 961	7 184
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	-1	0
Autres dépréciations [S3]	0	0
Sous-total net prêts et créances	5 960	7 184
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 234	1 057
■ Cotés	1 218	1 030
■ Non cotés	16	27
Titres immobilisés	2 504	1 604
■ Titres de participations	2 504	1 604
Sous-total instruments de capitaux propres	3 738	2 661
TOTAL	78 131	72 173
Dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	308	-25
Dont titres de participation cotés	918	305

13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

31/12/2023

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA(BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-18	0	0	0	0	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	105 308	72	986	3 402	95	109 863
Solde à l'ouverture	105 289	72	986	3 402	95	109 845
A – Produits des activités d'assurance	-7 098	0	0	0	0	-7 098
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues en cours d'exercice	0	-47	1 538	4 186	33	5 709
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	14	0	0	0	0	14
Perte sur les contrats onéreux	0	75	0	0	0	75
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-41	29	-26	-38
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	14	28	1 496	4 215	8	5 760
C – Composante d'investissement	-6 406	0	6 406	0	0	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)	-13 490	28	7 902	4 215	8	-1 338
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	3 183	0	15	84	3	3 284
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	5 675	2	11	46	1	5 736
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-4 632	30	7 928	4 345	12	7 682
Primes reçues	13 688	0	0	0	0	13 688
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-7 846	-4 008	0	-11 854
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	0	0	-27
E – Total flux de trésorerie	13 662	0	-7 846	-4 008	0	1 807
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	379	0	18	-4	0	393
Contrats d'assurance – actif	-16	0	1	0	0	-15
Contrats d'assurance – passif	114 714	102	1 085	3 735	106	119 742
SOLDE À LA CLÔTURE (OUVERTURE D+E+F)	114 697	102	1 087	3 735	106	119 727

31/12/2022 retraité

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA(BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-27	0	0	0	0	-26
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	120 263	62	1 025	3 548	102	125 001
Solde à l'ouverture	120 237	62	1 026	3 548	102	124 974
A – Produits des activités d'assurance	- 6 900	0	0	0	0	-6 900
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues en cours d'exercice	0	-54	1 518	3 992	31	5 487
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	65	0	0	0	0	65
Perte sur les contrats onéreux	0	80	0	0	0	80
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-15	66	-22	30
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	65	26	1 503	4 059	9	5 662
C – Composante d'investissement	-5 533	0	5 533	0	0	0
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)	-12 368	26	7 036	4 059	9	-1 238
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-11 464	0	-109	-291	-12	-11 876
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-2 701	0	9	11	0	-2 680
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-26 533	26	6 936	3 779	-3	-15 794
Primes reçues	13 016	0	0	0	0	13 016
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-6 960	-3 829	0	-10 789
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-172	0	0	0	0	-172
E – Total flux de trésorerie	12 844	0	-6 960	-3 829	0	2 055
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	-1 259	-16	-16	-95	-4	-1 391
Contrats d'assurance – actif	-18	0	0	0	0	-18
Contrats d'assurance – passif	105 308	72	986	3 402	95	109 863
SOLDE À LA CLÔTURE (D+E+F)	105 289	72	986	3 402	95	109 845

RAPPROCHEMENT DES DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCE

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	Solde à la clôture	Dettes rattachables – Cash basis	Créances rattachables – Cash basis	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)	Solde à la clôture	Dettes rattachables – Cash basis	Créances rattachables – Cash basis	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)
ASSURANCE								
Actif des contrats d'assurance	-15	-	0	-15	-18	-	0	-18
Passif des contrats d'assurance	119 742	-558	-	119 184	109 863	-299	-	109 564
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE	119 727	-558	0	119 169	109 845	-299	0	109 546
RÉASSURANCE								
Actifs des traités de réassurance	414		-102	312	385		-57	328
Passifs des traités de réassurance	0	0		0	0	0		0
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCES	414	0	-102	312	385	0	-57	328

13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)

	31/12/2023			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-51	16	18	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	96 895	1 511	7 532	105 938
Solde à l'ouverture	96 843	1 527	7 550	105 920
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-799	-799
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-136	0	-136
Ajustements liés à l'expérience	-38	18	0	-20
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-38	-118	-799	-956
Contrats comptabilisés au cours de la période	-303	123	222	43
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-2 304	192	2 112	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	-34	6	0	-28
Variations liées aux services futurs	-2 641	321	2 334	14
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-29	-13	0	-41
Variations liées aux services passés	-29	-13	0	-41
Résultat des activités d'assurance	-2 708	190	1 534	-983
Effet de taux neutralisés en OCI	3 132	64	0	3 196
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	5 660	13	18	5 690
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	6 084	267	1 552	7 903
Primes reçues	8 978	0	0	8 978
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-7 935	0	0	-7 935
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	-27
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	1 017	0	0	1 017
Transfert vers d'autres postes du bilan	395	5	-9	391
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	104 399	1 781	9 066	115 245
SOLDE À LA CLÔTURE	104 339	1 799	9 093	115 230

31/12/2022 retraité

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs [BE]	Ajustement au titre du risque non financier [RA]	Marge sur services contractuels [CSM]	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-48	14	8	-26
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	113 291	1 368	6 326	120 985
Solde à l'ouverture	113 243	1 382	6 334	120 959
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-771	-771
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-116	0	-116
Ajustements liés à l'expérience	-94	17	0	-78
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-94	-99	-771	-964
Contrats comptabilisés au cours de la période	-402	177	254	29
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-2 123	384	1 739	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	52	-37	0	15
Variations liées aux services futurs	-2 474	524	1 993	43
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-2	-12	0	-15
Variations liées aux services passés	-2	-12	0	-15
Résultat des activités d'assurance	-2 570	412	1 222	-936
Effet de taux neutralisés en OCI	-11 324	-249	0	-11 572
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	-2 715	7	16	-2 692
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-16 609	171	1 238	-15 201
Primes reçues	8 544	0	0	8 544
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-7 082	0	0	-7 082
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-68	0	0	-68
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	1 393	0	0	1 393
Transfert vers d'autres postes du bilan	-1 184	-26	-22	-1 232
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-51	16	18	-18
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	96 895	1 511	7 532	105 938
SOLDE À LA CLÔTURE	96 843	1 527	7 550	105 920

13e Passifs d'assurance comptabilisés initialement au cours de la période

	31/12/2023		Total
	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	11	15	26
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 127	769	3 896
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	3 137	784	3 922
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-3 391	-833	-4 224
Ajustement au titre du risque non financier	32	91	123
Marge sur Services Contractuels	222	0	222
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	0	43	43

	31/12/2022 retraité		Total
	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	14	6	20
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	4 159	509	4 668
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	4 173	515	4 687
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-4 525	-541	-5 066
Ajustement au titre du risque non financier	122	55	177
Marge sur Services Contractuels	231	0	231
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	0	29	29

13f Éléments sous-jacents aux contrats VFA

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
	Éléments sous jacents des contrats de participations directes	Éléments sous jacents des contrats de participations directes
Éléments sous jacents des contrats d'assurance avec participation directe		
PLACEMENTS FINANCIERS		
Juste valeur par capitaux propres	68 974	65 444
Effets publics et valeurs assimilées	25 152	22 000
Obligations et autres titres de dettes	32 900	30 715
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1 441
Participations et ATDLT	1 609	1 383
Parts entreprises liées	203	200
Prêts et créances	9 110	9 705
Juste valeur par résultat	53 033	47 474
Effets publics et valeurs assimilées	157	143
Obligations et autres titres de dettes	29 720	26 748
Actions et autres instruments de capitaux propres	20 057	17 108
Participations et ATDLT	0	0
Parts entreprises liées	0	0
Prêts et créances	260	190
Dérivés et autres actifs financiers – transaction	0	0
Immeubles d'exploitation AJVPR	328	378
Immeubles hors exploitation AJVPR	2 511	2 907
Instruments dérivés de couverture	0	0
Coût amorti	298	1 241
Prêts et créances sur les établissements de crédit	298	1 241
Autres actifs	45	32
Actifs d'impôts courants	3	6
Autres actifs	28	16
Comptes de régularisation – Actif	14	10
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	122 350	114 191
PASSIFS FINANCIERS		
Juste valeur par résultat	8 875	9 591
Dérivés et autres passifs financiers – Trading	61	117
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 814	9 474
Comptes crédit clientèle – Autres – À terme	0	0
Autres passifs	128	165
Autres Passifs	33	38
Passifs d'impôts différés	95	127
Comptes de régularisation – Passif	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	9 003	9 756

13g Échéancier CSM – Assurance

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
CSM Contrat d'assurance	4 144	3 132	1 817	9 093	3 757	2 751	1 042	7 550
CSM Contrat de réassurance	20	12	17	49	24	14	18	56

13h Incidence de l'application de la méthode rétrospective modifiée sur la CSM et les produits des activités d'assurance au cours des périodes ultérieures

CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
RÉSULTAT D'ASSURANCE		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	2 402	2 109
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	975	1 022
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	277	375
TOTAL	3 654	3 506

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
CSM		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	161	71
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	1 008	997
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	310	355
TOTAL	1 479	1 423

Ces tableaux ne concernent que les contrats d'assurance de personnes.

13i Suivi du flux de CSM selon la méthode de transition

Contrats d'assurance	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats
CSM à l'ouverture	997	355	71	1 285	426	-
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-70	-23	-8	-78	-32	-4
Variations liées aux services passés	-70	-23	-8	-78	-32	-4
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	67	-18	-11	-226	-31	-101
Contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	110	-	-	184
Variations liées aux services futurs	67	-18	99	-226	-31	83
Charges financières sur contrats émis	14	1	2	16	-0	-0
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS EN OCI	14	1	2	16	-0	-0
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-4	-2	-	-9	-7
CSM fin de période	1 008	310	161	997	355	71

Gestion des risques assurance

La gestion du risque d'assurance porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

Les entités d'assurance du groupe développent et commercialisent une gamme complète de produits d'assurances, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels.

La gestion du risque d'assurance s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification afin d'assurer la suffisance *a priori* des primes pour couvrir les sinistres à venir ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;

- l'équipe Solvabilité II qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque d'assurance dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

ANALYSE DE CONCENTRATION

	31/12/2023
France	107 066
Autres	1 663
TOTAL	108 729

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

	31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Rachats massifs de 10 %	3	10
Contrats d'assurance	3	10
Contrats de réassurance	0	0
Instruments financiers	0	0

ÉVOLUTION DE L'ESTIMATION DE LA CHARGE TOTALE NON ACTUALISÉE SUR LES SINISTRES PAR ANNÉE DE SURVENANCE

	À la fin de la période	À un an	À deux ans	À trois ans	À quatre ans	À cinq ans	Estimation des flux de	
							Sinistres payés cumulés	trésorerie futurs au titre des prestations des sinistres survenus
Survenances antérieures	-	-	-	-	-	-	-	1 428
2018	-	-	-	2 411	2 414	2 432	2 214	218
2019	-	-	2 666	2 659	2 649	-	2 397	252
2020	-	2 885	2 774	2 757	-	-	2 412	345
2021	3 039	2 988	2 942	-	-	-	2 455	487
2022	3 404	3 465	-	-	-	-	2 633	833
2023	3 601	-	-	-	-	-	2 016	1 585
Survenances totales	-	-	-	-	-	-	-	5 148
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des frais de gestion des sinistres survenus	-	-	-	-	-	-	-	237
Effet d'actualisation	-	-	-	-	-	-	-	-613
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des sinistres survenus présentés au bilan	-	-	-	-	-	-	-	4 772

RISQUES DE TAUX DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2023		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
Hausse de 50 bp des taux sans risque	-4	-182	166
Contrats d'assurance	202	1 534	166
Contrats de réassurance	0	-9	0
Instruments financiers	-206	-1 707	0
Baisse de 50 bp des taux sans risque	6	207	-282
Contrats d'assurance	-201	-1 605	-282
Contrats de réassurance	0	10	0
Instruments financiers	207	1 802	0

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES ACTIONS

	31/12/2023		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
Baisse de 20 % du prix des actions	-43	-218	-493
Contrats d'assurance	4 278	43	-493
Contrats de réassurance	0	0	0
Instruments financiers	-4 321	-261	0

ANALYSE DE MATURITÉ – ESTIMATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

	31/12/2023					TOTAL
	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans		
Contrat d'assurance	-	-	-	-	-	
Actif	0	0	0	0	0	
Passif	1 829	2 955	10 231	91 123	106 138	
TOTAL	1 829	2 955	10 231	91 123	106 138	

MONTANTS PAYABLES À VUE

Les montants payables à vue, correspondant à la valeur de rachat des contrats d'assurance, ainsi que leur valeur comptable sont présentés comme suit :

	31/12/2023
Montants payables à vue	100 734
Valeur comptable	113 567

Courbes des taux IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Taux 1 an	4,0 %	3,9 %
Taux 5 ans	3,0 %	3,8 %
Taux 10 ans	3,1 %	3,8 %
Taux 20 ans	3,1 %	3,5 %
Taux 30 ans	3,0 %	3,2 %

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actif (par résultat)	1 662	1 559
Passif (par résultat)	759	581

14b Impôts différés

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actif (par résultat)	802	806
Actif (par capitaux propres)	329	426
Passif (par résultat)	469	454
Passif (par capitaux propres)	32	71

RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/2023		31/12/2022 retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	-	-	-	-
Différences temporaires sur	-	-	-	-
■ dépréciations des actifs financiers	560	-	617	-
■ réserve latente de location financement	-	329	-	344
■ réévaluation des instruments financiers	1 674	2 557	2 779	2 339
■ charges à payer et produits à recevoir	329	91	288	103
■ résultats des sociétés transparentes	-	-	-	-
■ activité d'assurance	2 120	1 195	1 718	2 036
■ autres décalages temporaires	92	18	93	8
■ déficits fiscaux	44	-	41	-
Compensation	-3 690	-3 690	-4 305	-4 305
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 131	501	1 233	525

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	550	486
Comptes d'ajustement sur devises	26	31
Produits à recevoir	671	593
Comptes de régularisation divers	2 963	3 361
Sous-total	4 210	4 471
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	135	115
Débiteurs divers	6 113	4 888
Stocks et assimilés	57	49
Autres emplois divers	15	17
Sous-total	6 320	5 069
TOTAL	10 530	9 540

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	400	338
Comptes d'ajustement sur devises	1 674	1 365
Charges à payer	2 233	2 025
Produits constatés d'avance	1 417	1 240
Comptes de régularisation divers	3 142	4 068
Sous-total	8 866	9 036
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	876	872
Obligations locatives – Autres	31	41
Comptes de règlement sur opérations sur titres	691	973
Versements restant à effectuer sur titres	294	398
Créditeurs divers	3 200	2 725
Sous-total	5 092	5 009
TOTAL	13 958	14 045

15c Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/2023	≤ 1 an	1 an < ≤ 3 ans	3 ans < ≤ 6 ans	6 ans < ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	176	276	276	109	70	907
■ Immobilier	156	274	267	109	70	876
■ Autres	20	2	9	0	0	31

31/12/2022 retraité	≤ 1 an	1 an < ≤ 3 ans	3 ans < ≤ 6 ans	6 ans < ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	225	259	242	106	81	913
■ Immobilier	206	240	239	106	81	872
■ Autres	19	19	3	0	0	41

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2023	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	150	16	7	151
Caisse Centrale du Crédit Mutuel ⁽¹⁾	France	67,19 %	626	18	10	NC*
LYF SAS	France	49,99 %	2	-9	0	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33,33 %	2	0	0	NC*
Autres participations	-	-	1	0	-	-
Total (1)	-	-	787	25	17	-
COENTREPRISES						
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	11	1	0	NC*
Total (2)	-	-	11	1	0	-
TOTAL (1)+(2)	-	-	798	26	17	-

(1) La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

* NC : Non communiqué.

31/12/2022 retraité	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	149	17	6	149
Caisse Centrale du Crédit Mutuel ⁽¹⁾	France	67,19 %	612	3	0	NC*
LYF SAS	France	49,95 %	3	-10	0	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33,33 %	-7	-11	0	NC*
Autres participations	-	-	1	2	-	-
Total (1)	-	-	765	2	6	-
COENTREPRISES						
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00 %	9	-2	0	NC*
Total (2)	-	-	9	-2	0	-
TOTAL (1)+(2)	-	-	775	0	6	-

(1) La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

* NC : Non communiqué.

16b Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2023					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	7 211	424	280	166	NC*	1 207
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	9 515	47	33	25	0	931
LYF SAS	8	2	-18	-18	0	4
LYF SA	27	2	0	0	0	16
2SF Société des services fiduciaires	62	28	0	0	0	39
COENTREPRISES						
Euro Automatic Cash	51	15	-1	0	1	29

(1) Montants 2022.

(2) En millions Dinar Tunisien

* NC : Non communiqué.

	31/12/2022 retraité					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	6 630	378	245	161	NC*	1 103
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	9 552	34	19	16	10	916
LYF SAS	9	2	-20	-20	0	5
LYF SA	24	1	0	0	0	15
2SF Société des services fiduciaires	58	4	0	0	0	12
COENTREPRISES						
Euro Automatic Cash	54	14	-3	-6	3	28

(1) Montants 2022.

(2) En millions Dinar Tunisien

* NC : Non communiqué.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Coût historique	420	5	-11	23	437
Amortissement et dépréciation	-122	-9	1	4	-126
MONTANT NET	298	-4	-10	27	311

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est de 367 millions d'euros.

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	577	8	-5	-2	578
Constructions d'exploitation	5 336	155	-202	3	5 292
Droits d'utilisation – Immobilier	1 560	182	-71	72	1 743
Droits d'utilisation – Autres	62	2	-1	6	69
Autres immobilisations corporelles	3 301	581	-314	-15	3 553
Total	10 836	928	-593	64	11 235
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	-15	-2	0	0	-17
Constructions d'exploitation	-3 588	-176	185	-2	-3 581
Droits d'utilisation – Immobilier	-705	-223	43	-2	-887
Droits d'utilisation – Autres	-21	-18	1	0	-38
Autres immobilisations corporelles	-2 529	-216	164	1	-2 580
Total	-6 858	-635	393	-3	-7 103
MONTANT NET	3 978	293	-200	61	4 131

DONT IMMEUBLES LOUÉS EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Terrains d'exploitation	7	0	0	0	7
Constructions d'exploitation	99	0	-1	0	98
TOTAL	106	0	-1	0	105

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	710	63	-2	1	772
Immobilisations acquises	1 629	65	-32	5	1 667
■ logiciels	270	21	-13	30	308
■ autres	1 359	44	-19	-25	1 359
Total	2 339	128	-34	6	2 439
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	-589	-77	2	0	-664
Immobilisations acquises	-1 010	-70	17	-22	-1 085
■ logiciels	-220	-25	12	-27	-260
■ autres	-790	-45	5	5	-825
Total	-1 599	-147	19	-22	-1 749
MONTANT NET	740	-19	-15	-16	690

(1) Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-Information et TARGOBANK AG.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	31/12/2023
Écart d'acquisition brut	4 746	2	-2	-	-	4 746
Dépréciations	-2 395	-	-	-	-	-2 395
ÉCART D'ACQUISITION NET	2 351	2	-2	0	0	2 351

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/2023
TARGOBANK Allemagne	1 018	-	-	-	-	1 018
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497	-	-	-	-	497
Cofidis Group	378	-	-	-	-	378
Groupe La Française	201	-	-2	-	-	199
Cofidis France	79	-	-	-	-	79
Euro-Protection Surveillance	51	-	-	-	-	51
GACM Seguros Generales Compañía de Seguros y Reaseguros SA	0	-	-	-	-	-
EBRA	33	2	-	-	-	35
SIIC Foncière Massena	26	-	-	-	-	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	-	-	-	-	21
Banque de Luxembourg	13	-	-	-	-	13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances SA	0	-	-	-	-	-
Cofidis Italie	9	-	-	-	-	9
Banque Transatlantique	6	-	-	-	-	6
Dubly Transatlantique Gestion	5	-	-	-	-	5
Autres	14	-	-	-	-	14
TOTAL	2 351	2	-2	0	0	2 351

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte économique actuel, ses conséquences observées sur les résultats au 31 décembre 2023, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 31 décembre 2023.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Le coût du capital a été actualisé au 31 décembre 2023 avec :

- 9,5 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT ;
- le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis ⁽¹⁾	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	9,5 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-5 %	-6 %	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	-1 %	-2 %	-1 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-4 %	-5 %	-4 %

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur TARGOBANK Allemagne, Cofidis et CIC.

(1) Cofidis France et Cofidis Group.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2022 retraité	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2023
Provisions pour risques	526	378	-45	-300	26	585
Sur engagements de garantie ⁽²⁾	289	205	0	-163	1	332
■ dont pertes attendues à 12 mois [S1]	62	45	0	-39	0	68
■ dont pertes attendues à maturité [S2]	75	65	0	-55	0	85
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	152	95	0	-69	1	179
Sur engagements de financement ⁽²⁾	111	125	-6	-114	0	116
■ dont pertes attendues à 12 mois [S1]	80	82	0	-77	0	85
■ dont pertes attendues à maturité [S2]	27	33	0	-37	0	23
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions fiscales	6	5	-4	0	-4	3
Provisions pour litiges	64	19	-15	-8	2	62
Provisions pour risques sur créances diverses	56	25	-21	-14	27	73
Autres provisions	1 419	393	-67	-151	-56	1 537
■ Provision pour épargne logement	239	1	-3	-25	1	213
■ Provisions pour éventualités diverses	735	296	-49	-111	-34	837
■ Autres provisions ⁽¹⁾	445	96	-15	-15	-23	488
Provisions pour engagements de retraite	1 463	145	-40	-18	-195	1 355
TOTAL	3 408	916	-152	-469	-225	3 477

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des SPV à hauteur de 447 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2023, le poste comprend un ajustement post-modèle - cf. note 1-Principes comptables.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2022 retraité	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES DE RETRAITE					
Indemnités de fin de carrière	1 025	117	-42	76	1 176
Compléments de retraite	251	7	-9	-185	64
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	164	22	0	-79	107
Sous-total comptabilisé	1 440	146	-51	-188	1 347
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	23	0	-6	-8	9
Juste valeur des actifs	-	-	-	-	-
Sous-total comptabilisé	23	0	-6	-8	9
Autres engagements	0	0	0	0	0
TOTAL COMPTABILISÉ	1 463	146	-57	-196	1 356

RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Taux d'actualisation ⁽²⁾	3,19 %	3,40 %
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 2,65 %	Minimum 1 %

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

ÉVOLUTION DE LA PROVISION RELATIVE AUX INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	31/12/2022 retraité	Effet de l'actua lisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expé rience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux béné ficiaires	Cotisa tions au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2023
						démogra phiques	financières					
Engagements	1 440	46	1	58	8	19	140	-64	-6	-2	-53	1 586
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	415	0	14	0	0	0	1	0	-19	0	0	411
Provisions	1 025	46	-13	58	8	19	139	-64	14	-2	-53	1 176

SENSIBILITÉ TAUX D'ACTUALISATION

Passif à 2,69 % (-50 pb)	Passif à 3,69 % (+50 pb)	Duration
114	-102	17

	31/12/2021	Effet de l'actua lisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expé rience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux béné ficiaires	Cotisa tions au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2022 retraité
						démogra phiques	financières					
Engagements	1 789	15	0	69	0	4	-474	-59	-6	37	64	1 440
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	461	0	5	0	0	0	-40	0	2	0	-13	415
Provisions	1 327	15	-4	69	0	4	-434	-59	-8	37	77	1 025

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	JV des actifs 31/12/2022	Effet de l'actua lisation	Écart actuariel	Rendement des actifs du régime	Cotisations des participants au régime	Cotisations de l'employeur	Paiement aux béné ficiaires	Effet des variations de change	Autres	JV des actifs 31/12/2023
Juste valeur des actifs du régime	1 112	0	1	35	-20	9	-28	0	-128	982

DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Actifs cotés sur un marché actif				Actifs non cotés sur un marché actif			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Composition des actifs du régime	60 %	24 %	0 %	12 %	0 %	2 %	2 %	0 %

20c Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Encours des plans d'épargne logement	-	-
Ancienneté inférieure à 10 ans	8 513	27 762
Ancienneté supérieure à 10 ans	24 937	10 263
TOTAL	33 450	38 025
Encours de comptes d'épargne logement	4 233	3 977
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	37 683	42 002

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Prêts d'épargne-logement		
Encours de prêts d'épargne-logement sources de provisions pour risques inscrits à l'actif du bilan	67	32

Provisions d'épargne logement	31/12/2022 retraité	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2023
Sur comptes d'épargne-logement	0	0	0	0
Sur plans d'épargne-logement	238	-28	0	210
TOTAL	238	-28	0	210
Analyse par ancienneté des provisions sur les plans d'épargne logement				
Ancienneté inférieure à 10 ans	62	-25	0	37
Ancienneté supérieure à 10 ans	176	-3	0	173
TOTAL	238	-28	0	210

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;

- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 21 Dettes subordonnées

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Dettes subordonnées	10 709	9 132
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	595	595
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	178	114
TOTAL	11 502	9 861

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10/03/2014	120 M€	120 M€	4,25	27/06/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21/05/2014	1 000 M€	990 M€	3,00	21/05/2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1 000 M€	969 M€	3,00	11/09/2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24/03/2016	1 000 M€	953 M€	2,375	24/03/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12/09/2016	300 M€	300 M€	2,13	12/09/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04/11/2016	700 M€	658 M€	1,875	04/11/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31/03/2017	500 M€	473 M€	2,625	31/03/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/11/2017	500 M€	470 M€	1,625	15/11/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25/05/2018	500 M€	472 M€	2,5	25/05/2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18/06/2019	1 000 M€	1 000 M€	1,875	18/06/2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19/11/2021	750 M€	628 M€	1,125	19/11/2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16/06/2022	1 250 M€	1 219 M€	3,875	16/06/2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/01/2023	1 250 M€	1 308 M€	5,125	11/01/2033
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	04/06/2014	150 M€	150 M€	4,625	04/06/2024
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21/10/2021	750 M€	758 M€	1,85	21/04/2042
Crédit Industriel et Commercial	Participatif	28/05/1985	137 M€	8 M€	⁽²⁾	⁽³⁾
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09/11/2004	66 M€	66 M€	CMS10 cap 8	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	436 M€	419 M€	⁽⁴⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	92 M€	92 M€	⁽⁵⁾	indéterminé

⁽¹⁾ Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation pour les instruments couverts.

⁽²⁾ Minimum 85 % (TAM*+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM*+TMO)/2.

⁽³⁾ Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

⁽⁴⁾ CMS 10 ans ISDA CIC +10 points de base.

⁽⁵⁾ CMS 10 ans ISDA +10 points de base.

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021).

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Capital et réserves liées au capital	8 063	8 366
■ Capital	8 063	8 366
Réserves consolidées	48 172	44 882
■ Réserves réglementées	6	6
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	48 091	44 753
<i>dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres</i>	173	164
■ Report à nouveau	75	123
TOTAL	56 235	53 248

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles ;
- de parts B négociables ;
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B et assimilées ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B et assimilées par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1er janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois ;

- les parts souscrites à compter du 1er janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique, et par la caisse de crédit mutuel « Cautionnement Mutuel de l'Habitat », société de caution mutuelle de crédits qui a émis depuis 1999 des parts sociales à intérêts prioritaires dont la souscription est réservée aux distributeurs de crédits cautionnés hors Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Au 31 décembre 2023 le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 259,9 millions d'euros au titre des parts A ;
- 7 999,6 millions d'euros au titre des parts B et assimilées ;
- 3,2 millions d'euros au titre des parts P.

22b Gains ou pertes latents ou différés (part du groupe)

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Gains ou pertes latents ou différés ⁽¹⁾ liés aux :		
■ placements des activités d'assurances en JVCPR - instruments de dettes	-815	-897
■ placements des activités d'assurance en JVCPNR - instruments de capitaux propres	1 228	864
■ actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables - instruments de dettes	-157	-190
■ actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables - instruments de capitaux propres	17	99
■ dérivés de couverture (CFH)	-1	19
■ écarts de conversion	146	157
■ quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-40	-37
■ écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-189	-95
■ risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
■ autres	-	-
TOTAL	188	-80

[1] Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflect.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	-11	76
Sous-total	-11	76
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	33	-177
Sous-total	33	-177
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	-82	-3
Sous-total	-82	-3
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	-	0
Autres mouvements	-20	17
Sous-total	-20	17
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance		
Reclassement vers le résultat	-	-
Autres mouvements	2 625	-8 376
Sous-total	2 625	-8 376
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	-	-
Autres mouvements	-2 179	7 553
Sous-total	-2 179	7 553
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-95	288
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-3	-1
TOTAL	268	-623

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	-11	0	-11	76	0	76
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	33	0	33	-233	55	-177
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	-82	0	-82	-3	-1	-3
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	3 459	-834	2 625	-11 362	2 987	-8 376
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-27	7	-20	23	-6	17
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-2 937	758	-2 179	10 181	-2 628	7 553
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-137	42	-95	415	-127	288
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-3	0	-3	-1	0	-1
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	296	-27	268	-904	281	-623

Note 23 Engagements donnés et reçus**ENGAGEMENTS DONNÉS**

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Engagements de financement	86 326	89 359
Engagements en faveur d'établissements de crédit	632	489
Engagements en faveur de la clientèle	85 694	88 870
Engagements de garantie	27 084	27 078
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 671	5 401
Engagements d'ordre de la clientèle	22 413	21 677
Engagements sur titres	3 957	2 410
Autres engagements donnés	3 957	2 410
Engagements donnés de l'activité d'assurance	5 646	5 906

ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Engagements de financement	22 243	16 404
Engagements reçus d'établissements de crédit	22 242	16 404
Engagements reçus de la clientèle	1	0
Engagements de garantie	114 001	118 881
Engagements reçus d'établissements de crédit	62 072	60 970
Engagements reçus de la clientèle	51 929	57 911
Engagements sur titres	736	1 872
Autres engagements reçus	736	1 872
Engagements reçus de l'activité d'assurance	5 702	6 817

TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actifs donnés en pension	37 537	53 244
Passifs associés	36 540	54 585

AUTRES ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Titres prêtés	0	390
Dépôts de garantie sur opérations de marché	6 287	4 659
TOTAL	6 287	5 049

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2023		31/12/2022 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	7 190	-3 145	1 498	-682
Clientèle	14 699	-7 930	10 628	-2 745
■ dont crédit-bail et location simple	1 047	-358	663	-209
■ dont obligation locative	0	-11	0	-9
Instruments dérivés de couverture	7 569	-7 035	2 404	-2 308
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 365	-658	665	-84
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 245	0	436	0
Titres au coût amorti	191	0	30	0
Dettes représentées par un titre	0	-4 971	0	-1 824
Dettes subordonnées	0	-23	0	-15
TOTAL	32 259	-23 762	15 660	-7 657
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	<i>23 326</i>	<i>-16 069</i>	<i>12 592</i>	<i>-5 266</i>

(1) Dont -40 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +20 millions d'euros en charges en 2023 et dont -278 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +205 millions d'euros en charges en 2022.

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, dont les modalités ont été précisées par la BCE (cf. note 1 Principes comptables).

Note 25 Commissions

	31/12/2023		31/12/2022 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	15	-13	26	-17
Clientèle	2 049	-29	1 973	-26
Titres	1 133	-103	1 160	-67
■ dont activités gérées pour compte de tiers	863	0	857	0
Instruments dérivés	4	-11	7	-11
Change	29	-2	32	-2
Engagements de financement et de garantie	165	-97	186	-115
Prestations de services	2 808	-1 363	2 785	-1 383
TOTAL	6 203	-1 618	6 169	-1 622

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Instruments de transaction	209	240
Instruments à la juste valeur sur option	20	31
Inefficacité des couvertures	1	26
Sur couverture de juste valeur (FVH)	1	26
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	1 892	-2 821
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	-1 891	2 847
Résultat de change	173	58
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	406	345
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	809	700

(1) Dont 254 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement en 2023 contre 350 millions d'euros en 2022. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Dividendes	27	24
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-185	-161
TOTAL	-159	-137

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actifs financiers au coût amorti	-	-
PV/MV réalisées sur:	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et TRF	0	0
TOTAL	0	0

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Revenus des contrats d'assurance	7 098	6 900
Charges des contrats d'assurance	-5 760	-5 662
Résultat des contrats d'assurance	1 338	1 238
Charges nettes des traités de réassurance	-34	88
Résultat des activités d'assurance	1 304	1 326
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	5 787	-2 636
Produits nets des placements financiers d'assurance	-5 736	2 680
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	3	1
Autres produits et charges	0	0
TOTAL	1 358	1 371

29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
ASSURANCE		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :		
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	799	771
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	136	116
■ <i>Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition</i>	14	12
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	1 615	1 647
■ Autres	15	13
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	2 579	2 559
Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	4 519	4 341
Charges liées aux contrats d'assurance	-5 760	-5 662
TOTAL Résultat de services d'assurance	1 338	1 238
RÉASSURANCE		
Charges des contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :		
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	-5	-6
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	-1	-1
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	-13	-15
■ Autres	0	0
Charges afférentes aux contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-19	-22
Charges afférentes aux contrats de réassurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-111	-98
Revenus des contrats de réassurance	96	207
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES DE RÉASSURANCE	-34	88

29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Intérêts et produits/charges assimilés	1 750	1 423
Prêts et créances au coût amorti	-14	-5
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	347	242
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 417	1 186
Commissions sur titres	31	44
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 361	-4 346
■ Instruments de transaction	0	0
■ Résultat de change	-12	16
■ Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	4 373	-4 362
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	42	226
■ Dividendes	121	87
■ PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-79	139
Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	0	0
Produits nets sur immeubles de placement	-382	27
Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance	-1	3
TOTAL	5 801	-2 623

29c Lien entre les produits/charges financières d'assurance et le rendement d'investissement tiré des actifs

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Intérêts et produits/charges assimilés	1 413	1 277
Autres revenus d'investissement	4 570	-3 783
Coût du risque des placements financiers d'assurance	-2	3
Résultat d'investissement	5 982	-2 503
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-5 712	2 716
Effets de l'option d'atténuation des risques	0	0
Intérêts courus	-81	-36
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	0	0
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	-3 226	11 876
pertes nettes de change	0	0
Charges financières nettes sur contrats d'assurance	-9 020	14 556
Intérêts courus	4	1
Autres revenus	15	-70
Résultat financier nets des contrats de réassurance	19	-69
Variations des contrats d'investissements (passifs)	3 892	-13 443
Variations issues des participations de tires dans des fonds consolidés	0	0
TOTAL	872	-1 459
<i>dont comptabilisé en résultat</i>	249	178
<i>dont comptabilisé en OCI</i>	623	-1 637

Note 30 Produits et charges des autres activités

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	119	116
Autres produits	1 490	1 621
Sous-total	1 609	1 737
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :	-9	-9
■ dotations aux provisions/amortissements	-9	-9
Autres charges	-630	-586
Sous-total	-639	-595
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	970	1 143

Note 31 Frais généraux

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Charges de personnel	-5 498	-5 179
Autres charges d'exploitation	-2 865	-2 681
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-809	-751
TOTAL	-9 172	-8 611

31a Charges de personnel

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Salaires et traitements ⁽¹⁾	-3 210	-3 098
Charges sociales	-1 470	-1 217
Avantages du personnel à court terme	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-376	-436
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-400	-381
Charges de personnel liées aux activités d'assurance non rattachables	-43	-43
Autres	3	-2
TOTAL	-5 498	-5 179

⁽¹⁾ Ce poste tient compte de l'effet des arrêts de la Cour de Cassation du 13/09/2023, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.

EFFECTIFS

Effectifs moyens	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Techniciens de la banque	39 448	39 443
Cadres	30 739	29 903
TOTAL	70 187	69 346
Dont France	57 736	56 753
Dont étranger	12 451	12 593
Effectifs inscrits ⁽¹⁾	77 283	77 457

⁽¹⁾ Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

31b Autres charges d'exploitation

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Impôts et taxes ^[1]	-473	-607
Locations	-299	-253
■ locations à court terme d'actifs	-80	-85
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables ^[2]	-207	-158
■ autres locations	-12	-10
Autres services extérieurs	-1 844	-1 629
Autres charges d'exploitation liées aux activités d'assurance non rattachables	-83	-69
Autres charges diverses	-166	-123
TOTAL	-2 865	-2 681

[1] Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de -217 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2023, contre -319 millions d'euros en 2022.

[2] Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Amortissements :	-761	-749
■ immobilisations corporelles	-641	-624
<i>dont droits d'utilisation</i>	-245	-233
■ immobilisations incorporelles	-120	-125
Dépréciations :	-44	-1
■ immobilisations corporelles	-1	-2
■ immobilisations incorporelles	-43	1
Dot. amort. & prov. liées aux activités d'assurance non rattachables	-4	-1
TOTAL	-809	-751

31d Réconciliation des charges par nature *versus* destination sur les activités d'assurance

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Frais non rattachables	Frais rattachables	Total	Frais non rattachables	Frais rattachables	Total
Charges de personnel	43	974	1 017	43	963	1 006
Salaires et traitements	26	862	888	26	864	890
Charges sociales	9	54	64	10	54	63
Avantages du personnel à CT	1	6	7	1	4	5
Intéressement et participation des salariés	4	31	35	3	19	23
Impôts, taxe et versements assimilés sur rémunération	3	19	22	3	20	23
Autres	0	1	1	1	1	2
Autres charges d'exploitation	83	841	923	69	873	942
Impôts & taxes	0	49	49	0	56	56
Locations	0	19	19	3	16	19
■ location à court terme d'actifs	0	0	0	0	0	0
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables	0	0	0	0	0	0
■ autres locations	0	19	19	3	16	19
Autres services extérieurs	58	757	815	60	781	840
Mécénat	9	0	9	0	0	0
Autres charges diverses	15	17	32	7	20	27
Dotations et reprises sur amortissements et provisions – immobilisations corp. & incorp.	4	3	7	1	7	8
Amortissements	4	3	7	1	7	8
■ immo. Corp.	3	3	6	1	7	8
dont droits d'utilisation	3	0	3	0	4	4
■ immo. Incorp.	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
■ immo. Corp.	0	0	0	0	0	0
■ immo. Incorp.	0	0	0	0	0	0
Frais généraux liés aux activités d'assurance	129	1 818	1 947	113	1 843	1 956
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	0	177	177	0	244	244
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	0	-27	-27	0	-20	-20
Frais d'acquisition amortis	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0	0	0	0	0
Autres frais liés aux activités d'assurance	0	150	150	0	224	224
TOTAL DES FRAIS DES CONTRATS D'ASSURANCE	129	1 968	2 097	113	2 068	2 181
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	-	1 968	1 968	-	2 068	2 068
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	129	-	129	113	-	113

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Pertes attendues à 12 mois (S1)	40	-297
Pertes attendues à maturité (S2)	140	420
Actifs dépréciés (S3)	-1 476	-891
TOTAL	-1 296	-768

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf. note 29a).

31/12/2023	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 103	1 143	-	-	-	40
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	4	-	-	-	2
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-951	1 000	-	-	-	49
dont location financement	-45	42	-	-	-	-3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	-	-	-	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-22	21	-	-	-	-1
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	-127	117	-	-	-	-10
Pertes attendues à maturité (S2)	-1 777	1 917	-	-	-	140
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	1	-	-	-	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 678	1 825	-	-	-	147
dont location financement	-56	57	-	-	-	1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	-	-	-	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	-98	91	-	-	-	-7
Actifs dépréciés (S3)	-2 462	1 763	-589	-296	108	-1 476
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-2 330	1 666	-589	-293	108	-1 438
dont location financement	-16	16	-9	-3	1	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	2	0	0	0	2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	0	0	0	0	-3
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-129	95	0	-3	0	-37
TOTAL	-5 341	4 822	-589	-296	108	-1 296

31/12/2022 retraité	Dotations	Reprises	Créances irrecouvrables couvertes	Créances irrecouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-731	434	-	-	-	-297
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-3	2	-	-	-	-1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-586	319	-	-	-	-267
dont location financement	-58	25	-	-	-	-33
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	-	-	-	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-10	6	-	-	-	-4
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	-131	106	-	-	-	-25
Pertes attendues à maturité (S2)	-1 002	1 422	-	-	-	420
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	0	-	-	-	-1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-900	1 209	-	-	-	309
dont location financement	-61	62	-	-	-	1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	6	-	-	-	3
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	-99	207	-	-	-	108
Actifs dépréciés (S3)	-1 578	1 617	-742	-318	130	-891
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 493	1 527	-732	-307	130	-875
dont location financement	-12	17	-7	-5	1	-6
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	19	0	0	0	19
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	-8	0	0	-8
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-85	71	-2	-11	0	-27
TOTAL	-3 312	3 474	-742	-318	130	-768

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	11
■ Moins-values de cession	-18	-25
■ Plus-values de cession	27	36
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	36	-233
TOTAL	45	-222

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	-971
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	-971

Note 35 Impôts sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Charge d'impôt exigible	-1 535	-1 439
Charge d'impôt différé	13	-139
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-24	9
TOTAL	-1 546	-1 569

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Résultat taxable	5 636	5 054
Taux d'impôt théorique	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique	-1 456	-1 306
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	70	82
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	38	41
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-16	-21
Décalages permanents	-167	-347
Autres	-16	-19
Charge d'impôt	-1 546	-1 569
Taux d'impôt effectif	-27,44 %	30,77 %

Note 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2023		31/12/2022 retraité	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
ACTIFS				
Actifs à la juste valeur par résultat	39	870	3	309
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	5 127	2 295	4 859	3 183
Placements des activités d'assurance	0	88	0	84
Contrats d'assurance émis – Actif	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus – Actif	0	0	0	0
Actifs divers	6	12	46	5
TOTAL	5 172	3 265	4 907	3 581
PASSIFS				
Passifs à la juste valeur par résultat	66	205	99	53
Dettes représentées par un titre	0	20	0	20
Dettes envers les établissements de crédit	470	581	1 445	859
Dettes envers la clientèle	1	5	6	35
Contrats d'assurance émis – passif	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	66	0	66
Passifs divers	4	1	0	0
TOTAL	541	877	1 550	1 034
Engagements de financement donnés	0	0	0	6
Engagements de garantie donnés	24	4	27	45
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	704	0	720

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2023		31/12/2022 retraité	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	131	105	2	12
Intérêts versés	-74	-37	-5	-13
Commissions reçues	0	14	-1	15
Commissions versées	0	-12	0	-13
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	87	-1	-101	0
Produits des contrats d'assurance émis	0	0	0	1
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	0	-121	0	-123
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	0	0	0	0
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	0	0	0	0
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	0	0	0
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	4	0	1
Autres produits et charges	28	51	10	47
Frais généraux	-9	-44	0	-50
TOTAL	163	-40	-94	-124

Note 37 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

Au 31 décembre 2023, le groupe a affiné la méthodologie de calcul de la juste valeur des prêts et créances à la clientèle, fondée sur un calcul d'actualisation des flux futurs estimés.

Les taux d'actualisation utilisés dépendent désormais du type de prêts (crédit habitat, consommation, équipement et trésorerie) et des courbes de taux d'octroi constatés en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2022, les justes valeurs de prêts et créances à la clientèle étaient estimées sur la base d'une courbe de taux sans risque à laquelle était ajouté un spread de crédit et un spread de liquidité calculés de façon globale.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que les prêts et créances comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus values ou les moins values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2023.

31/12/2023

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	556 789	592 619	2 128	71 804	482 858	556 789
Prêts et créances sur établissements de crédit	62 878	66 843	0	62 820	58	62 878
Prêts et créances à la clientèle ⁽¹⁾	490 148	521 951	0	7 560	482 589	490 148
Titres	3 763	3 825	2 128	1 424	211	3 763
Placements des activités d'assurance au coût amorti	179	179	0	179	0	179
Prêts et créances	179	179	0	179	0	179
Passifs financiers au coût amorti	689 135	693 324	909	393 514	294 712	689 135
Dettes envers les établissements de crédit	49 585	50 034	0	49 507	78	49 585
Dettes envers la clientèle	480 920	481 095	0	198 443	282 477	480 920
Dettes représentées par un titre	147 249	150 692	0	135 240	12 009	147 249
Dettes subordonnées	11 380	11 502	909	10 324	147	11 380

(1) La juste valeur au 31 décembre 2022 des prêts et créances à la clientèle comptabilisés au coût amorti telle que présentée ci-dessous n'a pas été modifiée pour refléter les effets à cette date de l'affinement méthodologique réalisé en 2023.

31/12/2022 retraité

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	509 621	562 705	2 185	59 667	447 768	509 621
Prêts et créances sur établissements de crédit	51 747	57 173	0	51 738	9	51 747
Prêts et créances à la clientèle	454 548	502 097	0	6 987	447 560	454 548
Titres	3 326	3 436	2 185	942	199	3 326
Placements des activités d'assurance au coût amorti	974	974	0	974	0	974
Prêts et créances	974	974	0	974	0	974
Passifs financiers au coût amorti	658 736	671 165	-651	433 580	225 807	658 736
Dettes envers les établissements de crédit	67 972	69 250	0	67 936	36	67 972
Dettes envers la clientèle	454 477	456 983	0	228 736	225 741	454 477
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	127 155	135 072	0	127 125	30	127 155
Dettes subordonnées	9 131	9 861	-651	9 783	0	9 131

(1) La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

Note 38 Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du 20 février 2019 a mis en place un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour le président et le directeur général.

Ce conseil a décidé du versement, sous condition de performance :

- d'une indemnité de cessation de mandat de président du conseil d'administration de M. Nicolas Théry, représentant deux années d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 2 401 000 euros (charges sociales incluses) ;
- d'une indemnité de cessation de mandat de directeur général de M. Daniel BAAL, représentant deux années d'indemnité de mandataire social, soit un engagement estimé de 2 402 000 euros (charges sociales incluses).

Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES GLOBALEMENT AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS ^[1]

	31/12/2023	31/12/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>	rémunérations globales	rémunérations globales
Mandataires Sociaux – comité de direction – Membres du Conseil touchant une rémunération	9 798	9 619

[1] Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 2 848 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Note 39 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 4, note 39 sur les risques du rapport de gestion.

Note 40 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2023			
	KPMG		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ Entité mère	0,238	2 %	0,093	2 %
■ Filiales intégrées globalement	8,095	77 %	4,105	75 %
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES (SACC)				
■ Entité mère	-	0 %	-	0 %
■ Filiales intégrées globalement	2,177	21 %	1,298	23 %
TOTAL	10,510	100 %	5,496	100 %
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :</i>	4,899	-	3,215	-
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :</i>	0,450	-	0,391	-
	31/12/2022			
	KPMG		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant (en millions d'euros HT)	%	Montant (en millions d'euros HT)	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ Entité mère	0,165	1 %	0,184	3 %
■ Filiales intégrées globalement	9,284	73 %	4,700	80 %
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES (SACC)				
■ Entité mère	-	0 %	-	0 %
■ Filiales intégrées globalement	3,220	26 %	0,994	17 %
TOTAL	12,669	100 %	5,878	100 %
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :</i>	6,078	-	4,038	-
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :</i>	1,576	-	0,416	-

Note 41 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, clos au 31 décembre 2023, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 7 février 2024.

6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale (CMAF) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des comptes Groupe.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014, à l'exception, pour le cabinet KPMG, d'une prestation non significative rendue à certaines sociétés d'un sous-groupe non consolidé, ce qui n'affecte pas son jugement professionnel ainsi que, l'expression de son opinion et l'exercice de sa mission de certification des comptes consolidés du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application, à compter du 1^{er} janvier 2023, de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et concomitant de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur les portefeuilles d'instruments financiers des activités d'assurance tel qu'exposé dans la note 1 « Amendements applicables au 1^{er} janvier 2023 ; Application de la norme IFRS 17 et IFRS 9 pour les activités d'assurance » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RISQUE DE CRÉDIT ET ÉVALUATION DES DÉPRÉCIATIONS SUR LES PORTEFEUILLES DE PRÊTS À LA CLIENTÈLE

Risque identifié	Notre réponse
<p>Les banques du groupe CMAF sont exposées à des risques de crédit inhérents à leurs activités, notamment pour ce qui concerne les prêts à la clientèle.</p> <p>A ce titre et comme indiqué dans la note 1-II-1-8 « <i>Évaluation du risque de crédit</i> » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe comptabilise des dépréciations selon le modèle de la norme IFRS 9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ pour les encours sains non dégradés (statut 1) et sains dégradés (statut 2), le provisionnement est réalisé sur la base des pertes de crédit attendues respectivement à douze mois et à maturité ; ■ pour les encours douteux (statut 3), la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte notamment de l'effet des garanties. <p>Le classement des encours entre les différents statuts prévus par la norme IFRS 9 et l'évaluation des pertes de crédit attendues ou avérées pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requièrent l'exercice d'un jugement accru et la prise en compte d'hypothèses par le groupe CMAF, notamment pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ déterminer les modalités d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en statuts 1 et 2 ou du risque avéré (statut 3), en fonction notamment des secteurs d'activité ; ■ estimer le montant des pertes de crédit pour les différents statuts. <p>Comme présenté dans la note 10c de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2023, le montant total des encours bruts de prêts à la clientèle s'élève à 532 054 millions d'euros et le montant total des dépréciations s'élève à 10 103 millions d'euros.</p> <p>Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit ainsi que de la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle (statuts 1 à 3), en particulier, dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par les tensions sur les matières premières et l'énergie, l'inflation et par la hausse des taux d'intérêts, nous avons considéré que le classement des encours de crédit à la clientèle entre les différentes catégories prévues par la norme IFRS 9 et l'évaluation des dépréciations comptabilisées constituaient un point clé de l'audit.</p>	<p>S'agissant des encours classés en statuts 1 et 2, les travaux que nous avons réalisés ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ prendre connaissance, lors d'une revue critique, des conclusions des travaux réalisés par les commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel sur les options méthodologiques et les modèles de dépréciations définis par la Direction. Ces travaux ont couvert en particulier : <ul style="list-style-type: none"> ■ un examen du dispositif mis en place pour classer les créances entre les différents statuts et évaluer le montant des pertes de crédits attendues, ■ un examen des méthodes et des mesures retenues pour les différents paramètres et les modèles de calcul des pertes de crédits attendues, ■ l'analyse des modalités de détermination des différents scénarios macroéconomiques retenus pour le calcul des corrections de valeur, ainsi que l'information financière afférente, ■ la réalisation de tests sur la qualité des données ainsi que des contrôles réalisés sur les systèmes d'information utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues ; ■ réaliser des travaux d'analyse de données relatifs à la correcte classification des encours par catégorie (statuts 1 et 2) ; ■ examiner les rapprochements réalisés entre les données des outils informatiques de calcul des pertes attendues et la comptabilité ; ■ analyser les évolutions du portefeuille et des niveaux de dépréciation, par statut et pour une sélection d'entités entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 afin d'en apprécier la cohérence d'ensemble. <p>S'agissant des encours classés en Statut 3, nous avons examiné le processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier les prêts et créances présentant un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes, dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par les tensions sur les matières premières et l'énergie, l'inflation et par la hausse des taux d'intérêts. Les travaux ont principalement consisté à examiner :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'application des règles de classement des encours en statut 3 sur un échantillon de créances ; ■ les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information ; ■ le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des créances en statut 3 et de la comptabilisation des dépréciations associées ; ■ les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles sur un échantillon de dossiers de crédits de la banque de financement, et contrôler la documentation de la note de crédit ; ■ l'évolution dans le temps des indicateurs clés : rapport des encours en statut 3 sur les encours totaux et taux de couverture des encours en statut 3 par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.</p>

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPLEXES CLASSÉS EN NIVEAUX 2 ET 3 DE JUSTE VALEUR

Risque identifié

Dans le cadre de ses activités de marchés pour compte propre et de trésorerie groupe et en lien avec son offre de services à la clientèle, votre groupe détient des instruments financiers à des fins de transaction.

Ces instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur ainsi que mentionné dans la note 1. II-1-1-1 « Prêts, créances, ou titres de dettes acquis » de l'annexe aux comptes consolidés. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêt de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.

Comme présenté dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2023, le montant total des instruments financiers classés en niveaux 2 et 3 de juste valeur s'élève à 26 016 millions d'euros à l'actif et 16 685 millions d'euros au passif.

Nous avons considéré que l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 était un point clé de l'audit du fait d'un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier pour :

- la détermination des paramètres d'évaluation non observables sur le marché et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs financiers ;
- l'utilisation de modèles internes d'évaluation ;
- l'estimation des principaux ajustements d'évaluation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité ;
- l'analyse des écarts éventuels d'évaluation avec des contreparties constatés dans le cadre d'appels de marge.

Notre réponse

Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier et évaluer les instruments financiers complexes et notamment :

- la gouvernance autour des modèles d'évaluation et les ajustements de valeur ;
- les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 ;
- la justification et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations.

Des spécialistes en évaluation d'instruments financiers complexes ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également :

- réalisé nos propres tests d'évaluation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ;
- analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place pour contrôler les ajustements réalisés ;
- examiné les principaux écarts d'appels de marge, afin d'apprécier la cohérence des évaluations précédemment retenues ;
- analysé les critères utilisés dans la hiérarchie de la juste valeur tels que décrits dans la note 8 « Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan » de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES EN NIVEAU 3 DE JUSTE VALEUR DU PÔLE CAPITAL DÉVELOPPEMENT

Risque identifié

Votre groupe détient, à travers des filiales de capital développement, des participations comptabilisées à la juste valeur par résultat.

Ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté. Pour estimer la juste valeur, lorsque les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, votre groupe applique une approche mark-to-model fondée notamment sur des données non observables, comme indiqué dans le paragraphe « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de la note 1.3 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par les tensions sur les matières premières et l'énergie, l'inflation et par la hausse des taux d'intérêts, nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur par résultat des titres de participations non cotés ou comptabilisés en niveau 3 constituait un point clé de l'audit compte tenu du recours au jugement de la Direction dans la détermination de leur juste valeur et de la complexité des modèles qui concourent à son estimation.

Notre réponse

Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe associés à l'évaluation des participations comptabilisées en niveau 3 de juste valeur du pôle capital développement.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, et sur la base d'un échantillon, nos travaux ont également consisté à :

- analyser les méthodes et les données de valorisation non observables retenues par votre groupe pour les lignes évaluées sur la base d'une approche mark-to-model, et apprécier la prise en compte du contexte dans les données utilisées pour la valorisation ;
- contrôler, le cas échéant, que la valorisation retenue par votre groupe était comparable au prix observé lors d'une transaction similaire et récente ;
- analyser les plus ou moins-values résultant des variations de juste valeur, et vérifier le cas échéant des dépréciations associées.

ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Risque identifié

Votre groupe a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition s'élèvent à 2 351 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2023 et sont présentés sur une ligne distincte du bilan et dans la note 19 – Écart d'acquisition de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note 1.1.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Comme indiqué dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable est déterminée selon deux méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est fondée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires moyen terme déterminés par la Direction, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme après prise en compte des exigences de fonds propres.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit en raison de :

- leur montant significatif au bilan consolidé du groupe ;
- l'importance du jugement de la Direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des processus mis en place par le groupe pour mesurer le besoin de dépréciation des écarts d'acquisition.

Les travaux effectués avec l'aide de nos experts en évaluation et modélisation pour examiner la valeur recouvrable déterminée par votre groupe ont notamment consisté en :

- une analyse de la méthodologie retenue ;
- une appréciation des principaux paramètres et des hypothèses utilisés par comparaison avec les données de marché disponibles.

S'agissant de la méthode reposant sur la valeur d'utilité, nous avons également :

- effectué une étude des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ;
- procédé à un recalcul des valeurs d'utilité déterminées par votre groupe pour un échantillon d'écarts d'acquisition ;
- analysé les tests de sensibilité disponibles (tels que présentés en note 19) afin d'apprécier la valeur d'utilité retenue.

ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DE LA PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 « CONTRATS D'ASSURANCE »

Risque identifié

La mise en place de la norme IFRS 17 « contrats d'assurance » à partir du 1^{er} janvier 2023 entraîne des changements significatifs des politiques comptables et règles d'évaluation des contrats d'assurance ainsi que des modifications dans la présentation des états financiers. Son application a été réalisée rétrospectivement sur les contrats d'assurance en cours à la date de transition au 1^{er} janvier 2022.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a présenté l'incidence de cette nouvelle norme comptable conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », ce qui comprend les informations comparatives corrélatives au 1^{er} janvier 2022, ainsi que l'incidence des choix de méthodes comptables retenus sur le solde d'ouverture des capitaux propres et sur les soldes du bilan d'ouverture.

La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés « principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale présente en particulier les informations qualitatives et quantitatives requises par la norme IFRS 17 ainsi que les principaux choix de méthodes comptables appliqués à la transition. Selon cette note, l'adoption de cette nouvelle norme comptable a conduit à constater un impact global de -868 millions d'euros sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 et à constituer une marge sur services contractuels à l'ouverture d'un montant brut avant impôts de 6 274 millions d'euros.

L'application de la norme IFRS 17 fait intervenir de nouvelles estimations comptables et actuarielles impliquant un jugement accru de la direction dans le choix des méthodes comptables appropriées dans le cadre des dispositions de transition et dans la détermination des hypothèses et paramètres clés pour refléter la situation future estimée la plus probable.

L'importance des changements en matière d'évaluation et de comptabilisation des passifs au titre des contrats d'assurance induits par cette nouvelle norme comptable, le choix de méthodes comptables et le recours important au jugement de la direction pour déterminer certaines hypothèses clés d'évaluation, nous ont conduit à considérer l'évaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons notamment réalisé les procédures d'audit suivantes :

- prendre connaissance et apprécier les processus et les contrôles définis par la direction permettant de déterminer l'impact de l'adoption de la norme IFRS 17 sur les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2022, ainsi que sur les états financiers comparatifs au 31 décembre 2022 ;
- analyser le choix de méthodes comptables et des jugements retenus par la direction au regard des dispositions de la norme IFRS 17 ;
- apprécier les paramètres et les hypothèses utilisés dans les méthodes de transition appliquées pour le calcul de la marge sur services contractuels (selon l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de transition à la juste valeur) ;
- apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en modélisation actuarielle, les méthodologies et les jugements clés retenus dans la détermination des modèles d'évaluation actuariels (comprenant notamment ceux relatifs à la détermination de la marge sur services contractuels et les paramètres clés des taux d'actualisation retenus par la direction) au regard des dispositions de la norme IFRS 17 ;
- réaliser des tests, sur la base de sondages et de notre évaluation des risques, sur les données, les hypothèses et paramètres clés de modélisation et sur les retraitements opérés et utilisés dans le calcul des soldes d'ouverture et des états comparatifs présentés ;
- apprécier le caractère approprié des informations de l'annexe aux comptes consolidés relatives à la transition vers la nouvelle norme IFRS 17 au regard des exigences de la norme IAS 8.

ÉVALUATION DES PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a comptabilisé des passifs liés à des contrats d'assurance pour un montant de 119 727 millions d'euros comme présenté dans la note 13c de l'annexe aux états financiers consolidés.

Comme exposé dans la note 13c de l'annexe aux états financiers consolidés, les passifs relatifs à des contrats d'assurance sont évalués selon la norme IFRS 17 qui repose en particulier sur les principes suivants :

- la détermination de la meilleure estimation (ou « best estimate ») de la valeur actualisée des flux de trésorerie à payer ou à recevoir nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés : l'évaluation des flux de trésorerie futurs comporte des incertitudes significatives induites par le recours à des modèles actuariels complexes qui reposent sur des méthodologies d'évaluation des flux de trésorerie adaptées aux engagements ainsi que sur des données et des hypothèses relatives à des périodes futures ;
- la définition de l'ajustement au titre des risques non financiers (ou « risk adjustment »), destiné à couvrir l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs à mesure que les contrats d'assurance sont exécutés. En particulier, le groupe a exercé son jugement dans le choix du niveau de confiance et de la maille de diversification appliquée.
- la détermination de la marge sur services contractuels (ou « contractual service margin ») représentant la valeur actualisée des profits futurs différés attribuables aux actionnaires sur la durée de couverture des contrats d'assurance profitables et reconnue en compte de résultat sur la base des unités de couverture définies par le groupe et appropriées aux groupes de contrats d'assurance considérés.

En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance, de leur sensibilité à l'environnement économique et financier et du recours important au jugement de la direction dans le choix des hypothèses et des techniques complexes de modélisation des engagements pour refléter la situation future estimée la plus probable, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et en principes comptables IFRS, nous avons réalisé notamment les procédures d'audit suivantes :

- prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance ;
- réaliser des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données et dans les calculs actuariels concernant l'évaluation des engagements relatifs aux contrats d'assurance ;
- apprécier l'éligibilité des contrats d'assurance des branches « assurance vie » au modèle d'évaluation comptable des « honoraires variables » et apprécier la correcte application par la direction de ces méthodes d'évaluation aux contrats d'assurance « épargne et retraite » en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17 ;
- apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulées par la direction, ainsi que ceux portant sur la gouvernance et sur les contrôles relatifs aux processus et à la validation des modèles actuariels de projection des flux de trésorerie futurs actualisés appliqués aux engagements des contrats d'assurance « épargne et retraite ». Nous avons notamment apprécié le caractère adéquat des éventuels changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs ;
- tester, par sondage, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés (y compris ceux mis en œuvre dans le cadre de changements d'hypothèses ou de modélisation actuarielle des flux de trésorerie futurs), de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services contractuels. Apprécier, par sondage, le caractère raisonnable de ces estimations (y compris l'analyse de la sensibilité des résultats des évaluations obtenues par l'application des hypothèses et modèles retenus par la direction) ;
- tester, par sondage, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces procédures de vérification comprennent l'évaluation des processus de détermination de la reprise en compte de résultat de la période au titre de l'ajustement pour risques non-financiers et de la marge sur services contractuels ;
- réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative ;
- apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-1011 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destiné à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au 1 de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale par votre assemblée générale du 4 mai 2018 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la deuxième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit et des comptes Groupe de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit et des comptes Groupe

Nous remettons au Comité d'audit et des comptes Groupe un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit et des comptes Groupe figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit et des comptes Groupe la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des comptes Groupe des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 9 avril 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Sophie Sotil-Forgues
Associée

Arnaud Bourdeille
Associé

PricewaterhouseCoopers France

Laurent Tavernier
Associé

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



Pour agir face au mal logement, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale soutient **Toit à moi**, une association qui relogé des personnes sans-abri ou isolées, à changer de vie en les logeant dans des appartements dont ils sont propriétaires et en les accompagnant pour les aider à résoudre leurs problématiques.



Comptes consolidés de la BFCM

7.1	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM	750	7.2	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM	756
7.1.1	Bilan	750	7.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	858
7.1.2	Compte de résultat	752			
7.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	754			
7.1.4	Tableau des flux de trésorerie nette	755			

7.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

7.1.1 Bilan

Bilan actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022	Notes
Caisse, Banques centrales	97 074	111 454	120 723	4
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	33 188	28 599	23 722	5a
Instruments dérivés de couverture	2 325	4 253	2 128	6a
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	36 922	34 327	30 978	7
Titres au coût amorti	3 786	3 397	3 640	10a
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	62 878	57 969	57 059	10b
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	336 388	322 279	286 482	10c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 558	- 2 733	449	6b
Placements financiers des activités d'assurance	131 752	122 842	136 639	13a
Contrats d'assurance émis - Actif	15	18	26	13a
Contrats de réassurance détenus - Actif	312	328	277	13a
Actifs d'impôts courants	1 076	971	809	14a
Actifs d'impôts différés	852	931	976	14b
Compte de régularisation et actifs divers	7 580	7 355	8 159	15a
Actifs non courants destinés à être cédés	0	4 874	107	3c
Participations dans les entreprises mises en équivalence	865	821	799	16
Immeubles de placement	38	28	30	17
Immobilisations corporelles	2 426	2 339	2 377	18a
Immobilisations incorporelles	462	471	488	18b
Écarts d'acquisition	2 111	2 109	3 098	19
TOTAL DE L'ACTIF	719 492	702 632	678 967	-

Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité	01/01/2022	Notes
Banques centrales	31	44	605	4
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 939	18 772	12 082	5b
Instruments dérivés de couverture	4 426	6 725	2 034	6a
Dettes représentées par un titre au coût amorti	150 276	134 560	121 463	11a
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	59 280	81 256	83 072	11b
Dettes envers la clientèle au coût amorti	299 302	283 682	274 257	11c
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	- 27	- 14	13	6b
Passifs d'impôts courants	532	387	582	14a
Passifs d'impôts différés	453	451	779	14b
Compte de régularisation et passifs divers	10 934	11 274	9 673	15b
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	3 622	-	3c
Contrats d'assurance émis - passif	119 526	110 282	124 464	13c, 13d
Provisions	2 740	2 453	3 604	20
Dettes subordonnées au coût amorti	12 003	10 361	9 607	21
Capitaux propres totaux	42 079	38 776	36 731	22
Capitaux propres - Part du groupe	37 771	34 548	32 658	22
Capital et réserves liées	6 568	6 495	6 197	22a
Réserves consolidées	28 011	25 738	23 458	22a
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	190	- 26	477	22b
Résultat de l'exercice	3 002	2 341	2 526	-
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	4 308	4 228	4 073	-
TOTAL DU PASSIF	719 492	702 632	678 967	-

7.1.2 Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité	Notes
Intérêts et produits assimilés	29 216	12 738	24
Intérêts et charges assimilés	- 22 491	- 6 413	24
Commissions (produits)	4 343	4 275	25
Commissions (charges)	- 1 338	- 1 276	25
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	793	657	26
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	- 159	- 137	27
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	0	0	28
Produits des contrats d'assurance émis	7 207	7 004	29,29a
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	- 6 147	- 6 000	29,29a
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	- 34	88	29
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	- 5 736	2 680	29
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	3	1	29
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	5 799	- 2 625	29 b
Produits des autres activités	863	1 025	30
Charges des autres activités	- 512	- 484	30
Produit net bancaire	11 808	11 533	-
Charges générales d'exploitation	- 5 694	- 5 372	31a, 31d
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	- 363	- 325	31b, 31c, 31d
Résultat brut d'exploitation	5 751	5 836	-
Coût du risque de contrepartie	- 1 279	- 743	32
Résultat d'exploitation	4 472	5 093	-
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	51	56	16
Gains ou pertes sur autres actifs	2	- 235	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	- 971	34
Résultat avant impôt	4 525	3 943	-
Impôts sur les bénéfices	- 1 180	- 1 265	35
Résultat net	3 345	2 678	-
Résultat - Intérêts minoritaires	343	336	-
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	3 002	2 341	-
Résultat de base par action en euros	87,61	68,86	36
Résultat dilué par action en euros	87,61	68,86	36

État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Résultat net	3 345	2 678
Écarts de conversion	- 12	72
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de dettes	39	- 171
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	- 25	21
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	2 531	- 9 928
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	- 2 440	8 822
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	- 2	- 1
Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	90	- 1 184
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	- 83	- 11
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	413	193
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA – non recyclables	15	- 64
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
Réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	- 48	255
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-	-
Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres	296	374
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 731	1 868
<i>dont part du groupe</i>	3 218	1 838
<i>dont part des intérêts minoritaires</i>	514	29

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

7.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves ⁽¹⁾	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2021	1 689	4 509	21 759	42	1 093	2	- 299	2 487	31 282	3 845	35 127
Incidences de la mise en œuvre d'IFRS17 et IFRS9 assurance	-	-	711	-	- 457	-	-	-	254	131	385
Correction d'erreur intégration Vie Mutuelle	-	-	987	-	96	-	-	39	1 122	97	1 219
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2022	1 689	4 509	23 458	42	732	2	- 299	2 526	32 658	4 073	36 731
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 526	-	-	-	-	- 2 526	0	-	0
Augmentation de capital	23	-	-	-	-	-	-	-	23	-	23
Distribution de dividendes	-	-	- 230	-	-	-	-	-	- 230	- 152	- 382
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	23	0	2 296	0	0	0	0	- 2 526	- 207	- 152	- 359
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	2 341	2 341	336	2 678
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	78	- 837	17	239	-	- 504	- 307	- 811
Sous-total	0	0	0	78	- 837	17	239	2 341	1 838	29	1 868
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	- 20	-	-	-	-	-	- 20	- 32	- 53
Autres variations	-	275	5	-	-	-	-	-	280	309	589
Capitaux propres au 31 décembre 2022	1 711	4 784	25 738	120	- 105	19	- 60	2 341	34 548	4 228	38 776
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 341	-	-	-	-	- 2 341	0	-	0
Augmentation de capital	4	69	- 73	-	-	-	-	-	0	-	0
Distribution de dividendes	-	-	- 183	-	-	-	-	-	- 183	- 385	- 568
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	4	69	2 086	0	0	0	0	- 2 341	- 183	- 385	- 568
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	3 002	3 002	343	3 345
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	- 14	293	- 20	- 43	-	216	170	386
Sous-total	0	0	0	- 14	293	- 20	- 43	3 002	3 218	514	3 731
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires ⁽²⁾	-	-	134	-	-	-	-	-	134	- 15	119
Autres variations	-	-	53	-	-	-	-	-	53	- 33	20
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	1 715	4 853	28 011	106	188	- 1	- 103	3 002	37 771	4 308	42 079

(1) Le total des réserves au 31 décembre 2023 s'élève à 28 011 millions d'euros et sont constituées par la réserve légale pour 171 millions d'euros, les autres réserves pour 7 433 millions d'euros, et les réserves consolidées pour 20 407 millions d'euros.

(2) Concerne l'actualisation de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse et l'entrée dans le périmètre de Caroline 1.

7.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Résultat net	3 345	2 678
Impôts	1 180	1 265
Résultat avant impôts	4 525	3 943
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	326	319
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	26	971
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	636	- 340
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	- 51	- 56
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	378	- 40
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	9 252	- 10 650
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	10 567	- 9 796
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	- 23 976	- 5 446
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	1 284	- 25 135
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 9 750	19 907
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 74	- 5 906
- Impôts versés	- 1 098	- 1 426
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	- 33 614	- 18 006
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)	- 18 522	- 23 860
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	- 371	651
+/- Flux liés aux immeubles de placement	- 371	31
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	- 368	- 211
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	- 1 110	470
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	- 568	- 380
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	8 465	7 631
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	7 897	7 251
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)	- 20	345
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	- 11 755	- 15 793
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	- 18 522	- 23 860
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	- 1 110	470
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	7 897	7 251
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	- 20	345
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	96 447	112 240
Caisse, banques centrales (actif & passif)	111 399	120 120
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 14 952	- 7 880
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	84 694	96 447
Caisse, banques centrales (actif & passif)	97 014	111 399
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	- 12 320	- 14 952
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	- 11 755	- 15 793

7.2 NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

Note 1	Principes et méthodes comptables	757	Note 23	Engagements donnés et reçus	841
Note 2	Répartition du compte de bilan et résultat par secteur et par zone géographique	784	Note 24	Intérêts et produits/charges assimilés	842
Note 3	Périmètre de consolidation	791	Note 25	Commissions	842
Note 4	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	798	Note 26	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	842
Note 5	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	798	Note 27	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	843
Note 6	Couverture	800	Note 28	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	843
Note 7	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	801	Note 29	Produits nets des activités d'assurance	843
Note 8	Hierarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	802	Note 30	Produits et charges des autres activités	845
Note 9	Note sur les encours de titrisation	806	Note 31	Frais généraux	846
Note 10	Actifs financiers au coût amorti	808	Note 32	Coût du risque de contrepartie	849
Note 11	Passifs financiers au coût amorti	811	Note 33	Gains ou pertes sur autres actifs	850
Note 12	Valeur brute et cadrage des dépréciations	813	Note 34	Variations de valeur des écarts d'acquisition	851
Note 13	Activités d'assurance	815	Note 35	Impôts sur les bénéfices	851
Note 14	Impôts	829	Note 36	Résultat par action	851
Note 15	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	830	Note 37	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	852
Note 16	Participation dans les entreprises mises en équivalence	831	Note 38	Hierarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	854
Note 17	Immeubles de placement	832	Note 39	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	856
Note 18	Immobilisations corporelles et incorporelles	833	Note 40	Exposition aux risques	856
Note 19	Écart d'acquisition	834	Note 41	Dividendes	856
Note 20	Provisions et passifs éventuels	835	Note 42	Honoraires des commissaires aux comptes	856
Note 21	Dettes subordonnées	838	Note 43	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	857
Note 22	Réserves liées au capital et réserves	839			

Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2023.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2022-01 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS ⁽¹⁾. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

Amendements applicables au 1^{er} janvier 2023

Le groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2023, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

Amendement à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, il est possible de raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

Amendement à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

Amendement à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la directive 2022/2523 et transposées dans la loi des Finances 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire serait à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15 %.

L'amendement à IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé en mode projet sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et de pouvoir estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. Le groupe n'anticipe pas à date d'impact significatif lié à cette réforme fiscale.

Application de la norme IFRS 17 et IFRS 9 pour les activités d'assurance

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le groupe applique les normes IFRS 17 – Contrats d'assurance et IFRS 9 – Instruments financiers pour ses activités d'assurance.

Le détail des principes IFRS 9 et IFRS 17 appliqués par le groupe est présenté dans la partie Principes comptables et méthodes d'évaluation.

Application de la norme IFRS 17

La norme IFRS 17 est d'application rétrospective. Elle impose une date de transition correspondant au début de l'exercice annuel précédant immédiatement la date de première application, à savoir le 1^{er} janvier 2022.

L'évaluation rétrospective de ces actifs et passifs à la transition, et notamment des différents portefeuilles de contrats d'assurance, peut faire l'objet d'approches alternatives lorsque les informations historiques nécessaires à une application totalement rétrospective ne sont pas disponibles.

Ainsi, le groupe applique une approche rétrospective modifiée pour la majorité des portefeuilles de contrats d'assurance, méthode qui permet, en se fondant sur des informations raisonnables disponibles sans coût ou effort excessif, d'obtenir des évaluations qui se rapprochent le plus possible de celles qui découleraient de l'application rétrospective complète de la norme.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1^{er} janvier 2022 sont présentées directement dans les capitaux propres.

Modalités d'application de l'approche rétrospective modifiée

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par application de l'approche rétrospective complète, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Ainsi, les entités concernées ont appliqué l'approche rétrospective modifiée sur la majorité des portefeuilles de contrats existants, que ce soit en Assurances de personnes (notamment en assurance des emprunteurs) ou en Vie/Épargne.

Les simplifications utilisées ont été fonction de la disponibilité des informations nécessaires selon les portefeuilles considérés.

Pour le calcul de la CSM à la date de transition, le groupe a fait le choix de privilégier la méthode rétrospective modifiée à l'approche en Juste Valeur, sous réserve toutefois que l'approche rétrospective modifiée ne soit pas impraticable. **L'approche rétrospective modifiée est jugée praticable à compter de l'exercice 2012.**

(1) À noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. §II-2 Activités d'assurance.

Portefeuilles modélisés selon le modèle général

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle général, le principe de l'approche rétrospective modifiée consiste à reconstituer les passifs à la date de comptabilisation initiale à partir de leur évaluation à la date de transition, en reconstituant rétroactivement les mouvements intervenus entre les deux dates avec des simplifications :

- les flux de trésorerie à l'origine sont estimés en ajoutant au montant à la date de transition les flux de trésorerie réels constatés entre les deux dates ;
- le taux d'actualisation à l'origine peut être déterminé avec des courbes de taux simulant celles à la date de première comptabilisation ;
- les variations de l'ajustement pour risque non financier entre la date d'origine et la date de transition peuvent être estimées à partir de chroniques de relâchement observées sur des contrats similaires.

Pour les passifs au titre de la couverture restante ainsi reconstitués à la date d'origine, la marge sur services contractuels initiale (si elle existe) est amortie sur la base des services rendus sur la période précédant la transition afin de déterminer le montant de la marge sur services contractuels restant à cette date.

Lorsque les contrats sont regroupés en un groupe unique à la date de transition, il est possible d'utiliser le taux d'actualisation à cette date.

Lorsque l'option de ventilation des variations financières entre résultat et capitaux propres est choisie, celle-ci nécessite de reconstituer le montant porté en capitaux propres à la date de transition à partir du taux à l'origine dans le cas du passif au titre de la couverture restante et du taux à la date du sinistre pour le passif au titre des sinistres survenus.

Lorsqu'une telle reconstitution n'est pas possible, le montant porté en capitaux propres est nul.

Le groupe a choisi de ne retenir que certaines simplifications proposées par la MRA, notamment l'approximation des *cashflows* par les flux réels passés et l'approximation de l'ajustement pour risque. Les groupes de contrats annuels de 2012 à 2021 ont été reconstitués et le calcul de la réévaluation en capitaux propres recyclables au titre des variations de taux d'actualisation a été effectué de façon rétrospective, sans simplification.

Portefeuilles modélisés selon le modèle simplifié

Dans le cas des contrats évalués selon le modèle simplifié (« PAA »), les provisions pour couverture restante ont été déterminées à la transition à partir des anciennes provisions pour primes non acquises, brutes de frais d'acquisition car le groupe a opté pour la comptabilisation des frais d'acquisition en charges.

Les provisions pour sinistres survenus correspondant à ces contrats sont constituées des flux de trésorerie attendus et de l'ajustement pour risque non financier à la date de transition. Le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre des variations de taux d'actualisation a été reconstitué sur la base des taux historiques.

Portefeuilles modélisés selon le modèle VFA

Pour les contrats Vie/Épargne évalués selon le modèle des honoraires variables, l'approche rétrospective modifiée consiste également à reconstituer le passif à la date d'origine en partant du passif à la date de transition. Toutefois, pour les passifs au titre de la couverture restante, la norme prévoit que la marge sur services contractuels à la date de transition soit déterminée selon l'approche suivante :

- de la valeur de réalisation des actifs sous-jacents à la date de transition sont d'abord déduits les flux de trésorerie d'exécution (flux de trésorerie actualisés et ajustement pour risque) à cette même date ;

- à ce montant sont ajoutés les produits prélevés sur les assurés, les variations de l'ajustement pour risque et déduits les frais d'acquisition payés sur la période intercalaire ;
- la marge sur services contractuels nette des frais d'acquisition ainsi reconstituée à l'origine est ensuite amortie jusqu'à la date de transition pour refléter les services rendus à cette date, ainsi que les frais d'acquisition restant à amortir.

Pour la mise en œuvre de cette approche, les principales simplifications ont été les suivantes :

- les contrats existants ont été regroupés selon la segmentation prévue post-transition, sans découpage par cohortes annuelles, en lien avec le choix de l'exception prévue par le règlement européen ;
- la marge sur services **contractuels** à la date de transition a ainsi été reconstituée :
 - à partir de la valeur de marché des actifs sous-jacents (voir ci-avant) déduction faite des flux de trésorerie d'exécution à la date de transition,
 - en ajoutant les marges passées issues des données historiques (comptables ou de gestion), qui ont été réévaluées jusqu'à la date de transition (en utilisant la même approche, tenant compte du « sur rendement » des actifs, que celle qui sera utilisée après la transition), et
 - déduction faite des frais d'acquisition restant à amortir,
 - le montant porté en capitaux propres recyclables à la date de transition au titre de l'ajustement pour non-concordance comptable a été déterminé en utilisant la valeur de réalisation des actifs sous-jacents constatée en capitaux propres recyclables à la date de transition, comme prévu par la norme.

Application de la norme IFRS 9

Le groupe ayant différé l'application d'IFRS 9, pour les entités d'assurance du groupe, jusqu'à la date d'application d'IFRS 17, la norme IFRS 9 s'applique au 1^{er} janvier 2023.

Par cohérence avec les modalités de transition de la norme IFRS 17, et afin de fournir une information plus pertinente, le groupe retraite les données comparatives de l'exercice 2022 relatives aux instruments financiers concernés de ses entités d'assurance (incluant les instruments financiers décomptabilisés en 2022).

Le groupe opte pour l'application de l'approche dite par « superposition » (*overlay*) pour comptabiliser les cessions d'actifs sur l'exercice 2022, comme si ces cessions avaient été comptabilisées selon le référentiel IFRS 9, conformément à l'amendement relatif à la présentation des comparatifs IFRS 9-IFRS 17, adopté par l'UE en septembre 2022.

Cette approche par superposition permet d'homogénéiser l'impact de la transition sur les capitaux propres consolidés des normes IFRS 9 et IFRS 17 au 1^{er} janvier 2022.

Les différences d'évaluation des actifs et passifs financiers concernés, des dépréciations pour risque de crédit et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 9 à la date du 1^{er} janvier 2022 seront présentées directement dans les capitaux propres.

Autres impacts liés à l'application de la norme IFRS 17

À compter de la première application de la norme IFRS 17, le groupe applique les modifications d'IAS 40 et d'IAS 16 consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en valeur de marché par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents des contrats participatifs directs.

Impacts de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 31 décembre 2022

Les principaux impacts de l'application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 au 31 décembre 2022 pour les entités d'assurance sont les suivants :

BILAN ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	Correction d'erreur ⁽¹⁾	31/12/2022 publié
Caisse, Banques centrales	111 454	0	0	111 454
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	28 599	0	-13	28 612
Instruments dérivés de couverture	4 253	0	0	4 253
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	34 327	0	3	34 324
Titres au coût amorti	3 397	0	0	3 397
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	57 969	0	0	57 969
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	322 279	0	0	322 279
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-2 733	0	0	-2 733
Placements financiers des activités d'assurance*	122 842	-580	14 575	108 847
Contrats d'assurance émis – Actif	18	18	0	-
Contrats de réassurance détenus – Actif	328	328	0	-
Actifs d'impôts courants	971	2	11	958
Actifs d'impôts différés	931	-1 003	138	1 796
Compte de régularisation et actifs divers	7 355	-42	-75	7 472
Actifs non courants destinés à être cédés	4 874	-89	1	4 962
Participation aux bénéfices différée	-	-48	0	48
Participations dans les entreprises mises en équivalence	821	-15	-41	877
Immeubles de placement	28	0	0	28
Immobilisations corporelles	2 339	-101	2	2 438
Immobilisations incorporelles	471	0	-1	472
Écarts d'acquisition	2 109	-1	0	2 110
TOTAL DE L'ACTIF	702 632	-1 531	14 600	689 563

* Ce poste comprend les immeubles de placement des activités d'assurance.

(1) Correction d'erreur. La société d'assurance mutuelle ACM Vie n'était pas, jusqu'au 31 décembre 2022, consolidée par Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) du fait de son statut de mutuelle. Cette entité est sous le contrôle du groupe au sens d'IFRS 10 via le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) qui la contrôle à 100 % et aurait dû être intégrée globalement dans les comptes consolidés de la BFCM à hauteur de sa quote-part de détention dans le GACM de 66 %. La BFCM considère que cette erreur ne génère pas d'impact économique significatif et la corrige sur l'exercice 2023 et sur le bilan d'ouverture.



BILAN PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	Correction d'erreur ⁽¹⁾	31/12/2022 publié
Banques centrales	44	0	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	18 772	0	-10	18 772
Instruments dérivés de couverture	6 725	0	0	6 725
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	81 256	6 965	-19	74 310
Dettes envers la clientèle au coût amorti	283 683	0	-5	283 698
Dettes représentées par un titre au coût amorti	134 560	0	-648	135 208
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-14	0	0	-14
Passifs d'impôts courants	387	-103	1	489
Passifs d'impôts différés	451	-355	14	792
Compte de régularisation et passifs divers	11 274	47	-8	11 235
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3 622	-98	0	3 720
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	-	-120 122	13 631	106 492
Contrats d'assurance émis – passif	110 283	109 563	720	-
Contrats de réassurance détenus – passif	0	0	0	-
Provisions	2 453	1	33	2 419
Dettes subordonnées au coût amorti	10 361	910	0	9 451
Capitaux propres totaux	38 775	1 661	892	36 222
Capitaux propres – Part du groupe	34 548	1 094	1 013	32 441
Capital et réserves liées	6 495	0	0	6 495
Réserves consolidées	25 738	656	984	24 098
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-26	450	-36	-441
Résultat de l'exercice	2 341	-12	65	2 288
Capitaux propres – Intérêts minoritaires	4 227	567	-122	3 781
TOTAL DU PASSIF	702 632	-1 531	14 600	689 563

[1] Correction d'erreur. La société d'assurance mutuelle ACM Vie n'était pas, jusqu'au 31 décembre 2022, consolidée par Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) du fait de son statut de mutuelle. Cette entité est sous le contrôle du groupe au sens d'IFRS 10 via le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) qui la contrôle à 100 % et aurait dû être intégrée globalement dans les comptes consolidés de la BFCM à hauteur de sa quote-part de détention dans le GACM de 66 %. La BFCM considère que cette erreur ne génère pas d'impact économique significatif et la corrige sur l'exercice 2023 et sur le bilan d'ouverture.

RÉSULTAT

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2022 retraité	Effet IFRS 17/9 et autres	Correction d'erreur ⁽¹⁾	31/12/2022 publié
Marge nette d'intérêts	6 326	-1	3	6 324
Commissions	2 999	16	-5	2 988
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers	519	0	-9	528
Résultat des activités d'assurance	1 149	-1 793	590	2 352
Produits et charges des autres activités	540	63	-1	478
Produit net bancaire	11 533	-1 715	578	12 670
Frais généraux	-5 697	1 718	-499	-6 916
Résultat brut d'exploitation	5 836	3	79	5 754
Coût du risque	-743	0	0	-743
Résultat d'exploitation	5 093	3	79	5 011
Autres éléments du résultat	-1 151	-8	-2	-1 141
Impôts sur les bénéfices	-1 265	-13	-18	-1 234
Résultat net	2 677	-18	59	2 636
Résultat – Intérêts minoritaires	336	-6	-5	347
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	2 341	-12	65	2 288

(1) Correction d'erreur.

La société d'assurance mutuelle ACM Vie n'était pas, jusqu'au 31 décembre 2022, consolidée par Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) du fait de son statut de mutuelle.

Cette entité est sous le contrôle du groupe au sens d'IFRS 10 via le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM) qui la contrôle à 100 % et aurait dû être intégrée globalement dans les comptes consolidés de la BFCM à hauteur de sa quote-part de détention dans le GACM de 66 %.

La BFCM considère que cette erreur ne génère pas d'impact économique significatif et la corrige sur l'exercice 2023 et sur le bilan d'ouverture.

Les principaux effets de transition liés à IFRS 17 et IFRS 9 au 31 décembre 2022 sont :

a) L'annulation des actifs et passifs d'assurance selon IFRS 4 :

- à l'actif pour 1 752 millions d'euros, dont 402 millions d'euros au titre des actifs de réassurance détenus, principalement des provisions techniques au sein des « Placements financiers des activités d'assurance »,
- au passif pour 120 121 millions d'euros, dont 112 004 millions d'euros au titre des passifs d'assurance émis, principalement des provisions mathématiques au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis ».

b) La comptabilisation des actifs et les passifs d'assurance et de réassurance :

- à l'actif pour 346 millions d'euros au sein des « Contrats d'assurance émis et de réassurance détenus »,
- au passif pour 109 698 millions d'euros au sein des « Contrats d'assurances émis »,
- l'effet de reclassement des créances et dettes rattachables dans l'évaluation des passifs d'assurance et des actifs de réassurance, précédemment comptabilisées au sein des « Comptes de régularisation » et des « Autres passifs ».

c) La réévaluation des actifs financiers en « Placements financiers des activités d'assurance » sous IFRS 9 pour 1 760 millions d'euros s'explique essentiellement par le reclassement du portefeuille pour compte propre au coût amorti.

Le groupe a également appliqué les modifications d'IAS 40, consécutives à IFRS 17, conduisant à évaluer en juste valeur par résultat les immeubles détenus comme éléments sous-jacents de contrats participatifs directs et reconnaître 3 613 millions d'euros en « Placements financiers des activités d'assurance ».

Les passifs financiers comptabilisés sous IFRS 4 au sein des « Passifs des contrats d'assurance émis » sont reclassés dans les agrégats de présentation bancaires pour 6 965 millions d'euros, dont 6 965 millions d'euros de « Dettes envers les établissements de crédit » et 910 millions de « Dettes subordonnées au coût amorti ».

d) L'application des normes IFRS 17 et IFRS 9 conduit à un impact net d'impôts différés sur les capitaux propres du groupe de 1 661 millions d'euros au 01/01/2023.

Le passage à IFRS 17 requiert d'inclure dans l'évaluation des contrats d'assurance le coût de distribution et de gestion aux bornes du groupe (frais de personnel, frais administratifs, charges d'amortissement des immobilisations...) directement attribuables à l'exécution des contrats d'assurance et de les présenter au sein des Charges des services d'assurance en produit net bancaire.

Ainsi, les profits futurs sont à présenter aux bornes du groupe bancassurance retraités de la marge interne réalisée par les réseaux bancaires distributeurs.



Impact de la transition sur les capitaux propres

L'impact à la transition sur le périmètre assurance et bancaire est le suivant au 1^{er} janvier 2022 :

	Capitaux propres comptables
Au 31/12/2021	35 127
Dépréciations IFRS 9	-26
Effet des reclassements à la JVPR	1 110
Effet des reclassements à la JVCP	650
Effet des reclassements au coût amorti	0
Impôts différés	-487
Autres	7
Au 01/01/2022 après application d'IFRS 9	36 381
FTA IFRS 17	-868
Au 01/01/2022 après application d'IFRS 17 et 9	35 513
Correction d'erreur*	1 218
Au 01/01/2022	36 731

Effet d'application d'IFRS 17

L'impact du passage d'IFRS 17 et IFRS 9 sur les capitaux propres s'élève à 385 millions d'euros au 1^{er} janvier 2022.

Les tableaux ci-dessous présentent les montants de marge sur service contractuels (CSM) déterminés à la date de transition, selon la méthode de transition appliquée. Le premier tableau détaille la CSM relative aux contrats d'assurance émis, alors que le deuxième tableau traite de la CSM cédée, pour le périmètre des contrats de réassurance détenus.

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Soit stock de CSM à la date de transition 01/01/2022	-	4 955	419	5 373

<i>(en millions d'euros)</i>	Méthode rétrospective complète	Méthode rétrospective modifiée	Juste valeur	Total
Stock de CSM cédée à la date de transition 01/01/2022	-	-	60	60

Le groupe applique l'option prévue par la norme IFRS 17 sous l'approche de transition rétrospective modifiée permettant l'utilisation de la courbe de taux d'actualisation à la date de transition au 1^{er} janvier 2022 au lieu de la courbe de taux d'actualisation à l'origine en date de première comptabilisation des contrats d'assurance.

Effets d'application d'IFRS 9 sur les placements financiers des activités d'assurance

Le tableau suivant réconcilie :

- le total des placements financiers au 31 décembre 2021, présenté selon IAS 39 (en ligne) et le total des placements financiers au 1^{er} janvier 2022, présenté selon IFRS 9 ;

- les dépréciations comptabilisées selon IAS 39 avec les provisions pour risques de crédit comptabilisées selon IFRS 9.

À la date de transition au 1^{er} janvier 2022, l'impact du passage à IFRS 9 est expliqué par une variation des capitaux propres en lien avec la réévaluation en valeur de marché des titres antérieurement comptabilisés au coût amorti (HTM), qui seront classés en juste valeur par capitaux propres.

En outre, la norme IFRS 9 n'entraîne pas de reclassement des passifs financiers.

Le montant des dépréciations IFRS 9 au 1^{er} janvier 2022 sur le périmètre des activités d'assurance s'élève à 26 millions d'euros.

	Montant au 31/12/2021	Entités d'assurances déconsolidées	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Dérivés de couverture	Actifs financiers à la JVCP		Actifs financiers au coût amorti	
			Montant reclassé/ conservé	Effet IFRS 9	Montant reclassé/ conservé	Montant reclassé/ conservé	Effet IFRS 9	Montant reclassé/ conservé	Effet IFRS 9
Au 01/01/2022									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	29 071	322	28 699	-	-	51	0	0	0
Dérivés de couverture	0	-	-	-	0	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	90 467	-182	20 106	0	-	70 526	624	17	0
<i>dont dépréciation</i>	-1 010	0	-	-	-	-1 010	-43	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédits	5 898	-3	0	0	-	5 851	-	48	0
<i>dont dépréciation</i>		-	-	-	-	-	0	-	0
Prêts et créances sur la clientèle	53	0	0	2	-	6	0	46	0
<i>dont dépréciation</i>	0	-	-	-	-	-	0	-	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 350	1	20	0	-	6 328	0	0	0
<i>dont dépréciation</i>	0	-	-	-	-	-	-	-	0
Montant au 01/01/2022 (IFRS 9)	131 839	138	48 827	0	0	83 386		111	

Sociétés sortant du périmètre de consolidation

De manière concomitante à la première application des normes IFRS 9 et IFRS 17, les sociétés du secteur d'activité d'assurance listées dans le tableau ci-dessous ont été retirées du périmètre de consolidation,

principalement à des fins de simplification du processus opérationnel de réalisation des comptes, dans la mesure où cela s'avère non significatif en termes de patrimoine, de situation financière et de résultat. Parmi les 17 sociétés concernées, figurent notamment des sociétés d'assurance, des sociétés immobilières et d'autres sociétés.

Société	Méthode de consolidation historique
SÉRÉNIS ASSURANCES	Globale (IG)
ACM SERVICES	Globale (IG)
ASTRÉE	Mise en équivalence (ME)
TARGOPENSIONES, ENTIDAD GESTORA DE FONDOS DE PENSIONES, SA	Globale (IG)
AGRUPACIÓ SERVEIS ADMINISTRATIUS AIE	Globale (IG)
ASISTENCIA AVANÇADA BCN, SL	Globale (IG)
AMDIF, SL	Globale (IG)
ATLANTIS ASESORES, SL	Globale (IG)
ATLANTIS CORREDURÍA DE SEGUROS Y CONSULTORÍA ACTUARIAL, SA	Globale (IG)
ASESORAMIENTO EN SEGUROS Y PREVISIÓN ATLANTIS, SL	Globale (IG)
ICM LIFE	Globale (IG)
MTRL	Globale (IG)
PARTNERS	Globale (IG)
ACM COURTAGE	Globale (IG)
SCI ACM COTENTIN	Globale (IG)
SCI ACM TOMBE ISSOIRE	Globale (IG)

Contexte macro-économique et géopolitique

Le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues liées à hausse des taux d'intérêt, l'accroissement du prix des matières, à la forte inflation, au resserrement des politiques monétaires, aux tensions géopolitiques résultant du conflit au Moyen-Orient.

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'a pas d'équipe présente sur les lieux de conflits ; les expositions directes dans ces deux pays ainsi qu'en Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le groupe n'a aucun actif à la Banque centrale de Russie.

En mars 2023, la confiance dans les marchés financiers a été affaiblie à nouveau par les faillites de plusieurs banques américaines (dont la Silicon Valley Bank), le rachat de Crédit Suisse par UBS et la volatilité du cours des valeurs bancaires. Les expositions du groupe sur SVB, UBS et Crédit Suisse restent peu significatives à l'échelle du groupe.

Dans ce contexte de fortes incertitudes, le groupe suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Il possède un dispositif d'une gouvernance et de pilotage des risques robuste.

Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en stage 1 & 2), le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficultés, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Durant 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le groupe a engagé des travaux de refonte de l'approche multi-scénarios, et *de facto* de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisées pour

mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues.

– Scénarios macro-économiques

Au 31 décembre 2023, le groupe a retenu trois scénarios macro-économiques permettant d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après :

- Le scénario central prévoit, en France, un taux d'inflation divisé par deux en 2024 à 2,5 % en lien avec l'augmentation de l'offre de main-d'œuvre et la légère progression du taux de chômage attendu, et qui atteindrait la cible de 2 % à partir de 2025. L'hypothèse de récession économique est écartée, mais la croissance resterait faible sur 2024 et 2025 (0,6 % et 1,1 % respectivement). Le niveau actuel des taux directeurs (4 % pour le taux de facilité de dépôts) devrait se maintenir jusqu'en août 2024. Puis une première baisse est attendue en septembre 2024 une fois l'inflation maîtrisée, suivie de reculs successifs jusqu'au 1^{er} trimestre 2026. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs serait plus stable. La courbe de taux resterait ainsi inversée jusqu'en 2025, et se normaliserait en 2026. Le taux du livret A est figé à 3 % jusqu'au 31 janvier 2025, avant retour de l'application de la formule de calcul ;
- Le scénario optimiste prévoit, en France, une baisse de l'inflation plus rapide qu'anticipé par le scénario central en 2024. L'assouplissement des conditions de financement sur 2024 favoriserait une croissance économique plus dynamique, autour de 1,4 % dès 2025. La normalisation de la courbe de taux serait attendue dès 2025 ;
- Le scénario pessimiste anticipe une accélération de l'inflation à fin 2023, et la poursuite de la hausse des taux directeurs de la BCE en 2024. Ceci entraînerait une contraction de l'activité économique et un effondrement de croissance [-1,6 %] en 2024. La BCE abaisserait ses taux directeurs dès fin 2024 et les effets de cette politique monétaire se manifesterait à compter de mi-2025 avec un renouement de croissance.

Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques

France	Moyenne 2022	Moyenne 2023	Moyenne 2024	Moyenne 2025	Moyenne 2026
Taux d'inflation hors tabac	5,3 %	5,0 %	2,5 %	2,0 %	2,0 %
Prix du pétrole (en dollars)	101	84	90	90	90
Taux de croissance du PIB	2,5 %	0,8 %	0,6 %	1,1 %	1,2 %
Taux de chômage (fin de période)	7,2 %	7,4 %	7,8 %	7,8 %	7,7 %

TAUX DE MARCHÉ

Zone euro					
Euribor 3 mois	0,34 %	3,47 %	3,89 %	2,95 %	2,39 %
France					
TEC 10 ans	1,67 %	3,00 %	2,98 %	2,81 %	2,80 %

– Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Les évolutions des pondérations résultent des évolutions méthodologiques décrites ci-dessus :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 31/12/2022	19 %	80 %	1 %
Au 31/12/2023	60 %	30 %	10 %

Les travaux de refonte effectués courant 2023 ont permis de mieux appréhender la dimension prospective du calcul de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2 623 millions d'euros, variant de -125 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2022 (montant incluant l'ajustement post-modèle 2022).

Au 31 décembre 2023, le groupe a toutefois déployé des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle ;
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques de transition climatique et/ou aux effets des crises actuelles, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaires du groupe ;
- le troisième porte sur les portefeuilles *Retail* (hors particulier) à fort taux de défaut, dont l'objectif est d'amoinrir l'effet positif des mesures de soutien de l'État (PGE et/ou moratoires) sur l'évaluation du risque de crédit des clients concernés.

Au 31 décembre 2023, ces trois ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 105 millions d'euros, 57 millions d'euros et 96 millions d'euros. Ils représentent 9,9 % du montant total des pertes de crédit attendues.

– Analyse de sensibilité

Le groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédits attendues (y compris ajustement post-modèle). Il en ressort de ces analyses qu'une pondération à 100 % du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 7,5 %, soit 197 millions d'euros ;
- optimiste entraînerait, *a contrario*, une diminution des pertes de crédit attendues de 27,8 %, soit 729 millions d'euros ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 21 %, soit 547 millions d'euros.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles sont dans le chapitre 5 du document de référence.

1. Périmètre et méthodes de consolidation

1.1 Entité consolidante

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par

palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

Des entités contrôlées : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

Des entités sous contrôle conjoint : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

Des entités sous influence notable : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultat sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

1.8 Écarts d'acquisition

1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition

correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquéreur (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

2. Principes et méthodes comptables

2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI ^[1] [seulement paiement de principal et d'intérêts] des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt *benchmark* entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

[1] SPPI : seulement paiement de principal et d'intérêts.

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de huit ans. (Le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collective).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Prêts garantis par l'État (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe propose :

- des prêts garantis par l'État ^[1] (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels ; et
- depuis avril 2022, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1^{er} PGE.

Les PGE représentent des prêts *in fine* d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0 %, augmenté du coût de la garantie d'État fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client *via* une commission).

À l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à six ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il peut obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (*i.e.* aménagement de l'échéancier contractuel, avec une première échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (*i.e. unlikely to pay*).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

[1] Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'État et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du Code monétaire et financier.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 31 décembre 2023, les prêts garantis par l'État émis par le groupe s'élèvent à 7 milliards d'euros, garantis à hauteur de 7 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 1 milliard d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dû. Au 31 décembre 2023, la dépréciation s'élève à 0,2 milliard d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « II.1.viii Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « II-1-vii. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du *Short Term Exercise* (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO ^[1] II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la Loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

[1] Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme).

Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Parmi les passifs financiers au coût amorti, figurent les opérations de TLTRO III.

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de trois tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédits accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019.

Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement avaient été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés ^[1]. En particulier, des conditions plus favorables avaient permis de bénéficier d'une réduction de 50bp sur les périodes d'intérêt spécial et spécial additionnelle de juin 2020 à juin 2022 ^[2].

Dans le cadre des mesures de politique monétaire et depuis juin 2022, la BCE a relevé de manière successive ses trois taux directeurs pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et assurer un retour vers un objectif d'inflation de 2 % à moyen terme.

Le 27 octobre 2022, la BCE a recalibré les modalités de rémunération des opérations de TLTRO III afin de renforcer la transmission de la hausse des taux directeurs aux conditions d'octroi des prêts bancaires. Les conditions d'intérêt applicables aux TLTRO III ont été ajustées à compter du 23 novembre 2022 (et des dates de remboursement anticipés supplémentaires ont été ouvertes).

Elles sont décrites ci-après et tiennent compte de l'atteinte, par le groupe, des objectifs de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme :

- de sa date de début jusqu'au 22 novembre 2022 inclus et hors période d'intérêt spécial ou spécial supplémentaire, le taux d'intérêt des opérations TLTRO III représente la moyenne du taux de facilité de dépôt au cours de cette période (et non plus sur la durée de vie de l'opération) ;
- durant les périodes d'intérêt spécial et d'intérêt spécial supplémentaire (respectivement du 24 juin 2020 au 23 juin 2021 inclus et du 24 juin 2021 au 23 juin 2022 inclus), il est égal à la moyenne des taux de facilité de dépôt sur la période diminuée de 0,50 % (application d'un plafond de -1 %) ;
- à compter du 23 novembre 2022 et jusqu'à la date d'échéance (ou de remboursement anticipé), le taux d'intérêt des opérations TLTRO III sera indexé sur la moyenne des taux d'intérêt directeurs de la BCE applicables au cours de cette période.

Cette évolution s'accompagne de l'ouverture de trois dates de remboursement anticipé supplémentaires.

Selon le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel, les opérations de TLTRO III représentent des instruments financiers à taux révisable comptabilisés au coût amorti. L'ajustement des conditions d'intérêt suite à cette décision doit être comptabilisé en application des dispositions d'IFRS 9 sur les changements de taux de marché des instruments à taux révisable.

Les intérêts constatés non échus par le groupe tiennent compte jusqu'au 22 novembre 2022 de l'effet de la modification de formule d'intérêts entre le début de l'opération et cette date. À compter du 23 novembre 2022, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé sur base de la moyenne des taux de facilité de dépôt connu entre le 23 novembre 2022 et le 30 juin 2026.

Au 31 décembre 2023, le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel participe aux opérations de refinancement de TLTRO III à hauteur de 11,7 milliards d'euros (contre 32,2 millions d'euros au 31 décembre 2022).

2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

[1] Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021).

[2] Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25).

2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (*swaps*, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, *swaps*, accords de taux futurs, *caps*, *floors* et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis [méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de *Black and Scholes*, techniques d'interpolation], fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Comptabilités de couverture

– Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, *via* la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques [change, crédit...] qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des *asset swaps*. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;



- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

– Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les *swaps* sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée

de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

– Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (*carve-out*) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de surcouverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non-disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêt pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

– Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 17, ces garanties financières restent évaluées en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;

- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatés en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois [résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir] dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité [résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument] dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle III approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (*Low Default Portfolio*, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (*High Default Portfolio*, portefeuille qui présente un nombre de défaut pour suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : *Corporate* de masse, *Retail*. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, au 31 décembre 2023, les critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit ont évolué conformément aux recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté. Dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins trois depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – Calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (un à dix ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne [ou paramètre de risque].

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, central, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur cinq ans. Le groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) disponibles auprès de l'OCDE.

Ces scénarios sont élaborés par les économistes du groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE).

Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé *a minima* à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du groupe. Les pondérations sont actualisées *a minima* semestriellement.

Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (*obligor*) ou d'un groupe d'emprunteurs (*joint obligor*) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros *Retail*, 500 euros *Corporate*) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Banque Fédérative du Crédit Mutuel a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (*two-step approach*) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. II.1.vi « Garanties financières et engagements de financement » et II-3-ii « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, *mark-to-model*.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les *swaps* de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché [données non observables]. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non *via* les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

2.2 Activités d'assurance

2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. II-1

2.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leur marge est modifiée pour être étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du produit net bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Le groupe a retenu l'approche Year To Date (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.

Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, elle implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectués dans ses états financiers intermédiaires.

Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis. La définition d'un contrat d'assurance n'a pas été modifiée par rapport à IFRS 4, à l'exception de l'appréciation du risque de perte pour l'assureur qui doit s'effectuer sur la base d'une valeur actuelle.

Regroupement de contrats

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrat correspond au portefeuille de contrat, en application de l'exception européenne appliquée.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (Approche Building Blocks Approach)

Les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général comme la somme des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution :
 - les estimations des flux de trésorerie futurs (primes, prestations, frais directement rattachables) pondérés par leur probabilité de réalisation,
 - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
 - un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (*Contractual Service Margin*, ou CSM).

La marge de services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou *bottom-up*). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux *swaps*, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

Ajustement pour risque non financier et niveau de confiance

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la *Value at Risk* (« VaR ») pour l'ensemble des risques. Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de prévoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

Modèle des honoraires variables (Approche Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (*Variable Fee Approach*), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;

- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;

- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. À chaque date d'arrêté, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats ;
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits Vie du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit *bow wave* associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

Approche simplifiée (Approche Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (*Premium Allocation Approach*) à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de Santé et de Prévoyance individuelles et collectives.

Principales options normatives retenues par le groupe

– Unité de couverture des groupes de contrats d'assurance

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le « volume de services » recouvre deux aspects : le « volume de prestations fourni » et la « période de couverture prévue ».

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la provision mathématique rattachées à chaque contrat, ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur évalué selon le modèle général, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond au capital assuré

Neutralisation des effets taux en OCI

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA [32-63-1320] et de l'AMF [DOC-2022-06], le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du groupe Crédit Mutuel.

Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat) ;

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance :
 - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
 - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- résultat financier des activités d'assurance :
 - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
 - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du produit net bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

Évaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non-performance du réassureur.

2.3 Instruments non financiers

2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, *in fine*.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évaluée et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « II.1.viii Évaluation du risque de crédit »).

2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un évènement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

Réforme des retraites promulguée le 15 avril 2023

En France, les changements induits par la réforme des retraites constituent une modification de régime pour les indemnités de fin de carrière dont l'impact au titre du coût des services passés a été comptabilisé en résultat.

2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

2.3.4 Immobilisations

2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) ;
- Constructions – équipements : 10-40 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans ;
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation *a minima* une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés *via* les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente *a minima* la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de neuf ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat ^[1]. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du décalage des loyers après cette période.
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

[1] Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant un service ponctuel sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

2.3.6.1 Impôts différés

En application de l'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

2.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues. À date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du groupe ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

3. Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

4. Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

4.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

Amendement à IFRS 16 sur les dettes de loyers dans une opération de cession-bail

Il clarifie le traitement ultérieur du passif résultant d'une telle opération lorsque la vente initiale de l'actif sous-jacent répond aux critères d'IFRS 15. L'analyse d'impact lié à cet amendement est en cours.

Le groupe n'anticipe pas d'impact significatif lié à cet amendement qui sera d'application obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2024.

Note 2 Répartition du compte de bilan et résultat par secteur et par zone géographique

Les secteurs d'activité du groupe BFCM sont les suivants:

- La banque de détail regroupe :
 - a) les activités de réseau bancaire : banques régionales du CIC, BECM, Beobank et Targobank en Espagne,
 - b) Crédit à la consommation : Targobank en Allemagne et Cofidis,
 - c) Filiales métier : les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilière ;
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les métiers spécialisés regroupent :
 - a) Les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger,

- b) la banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères,
- c) les activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit),
- d) Le capital-investissement ;
- Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistique, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules deux entités font exception, le CIC et la BFCM en raison de leur présence dans plusieurs activités. Dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartition analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.

2a Répartition du bilan par secteur d'activité

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	10 334	-	6 686	80 055	97 074
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	207	-	30 475	2 506	33 188
Instruments dérivés de couverture	23	-	867	1 434	2 325
Actifs financiers au coût amorti dont :	306 955	-	55 304	40 794	403 052
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	14 524	-	8 082	40 272	62 878
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	292 088	-	43 785	516	336 388
■ Titres au coût amorti	344	-	3 437	6	3 786
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	689	-	19 423	16 810	36 922
Placements financiers des activités d'assurance	-	131 752	-	-	131 752
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-	-	858	865
PASSIF					
Banques centrales	-	-	31	-	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	17 329	610	17 939
Instruments dérivés de couverture – Passif	53	-	785	3 588	4 426
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	59 280	-	59 280
Dettes envers la clientèle	244 232	-	41 338	13 732	299 302
Dettes représentées par un titre	23 341	-	29 627	97 308	150 276

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	890	9 401	43	10 334
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	77	4	126	207
Instruments dérivés de couverture	23	-	-	23
Actifs financiers au coût amorti dont :	225 436	39 689	41 830	306 955
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	14 070	191	262	14 524
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	211 322	39 197	41 568	292 088
■ Titres au coût amorti	43	300	-	344
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	568	121	1	689
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-	-	7
PASSIF				
Instruments dérivés de couverture – Passif	53	-	-	53
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	0
Dettes envers la clientèle	200 565	30 271	13 396	244 232
Dettes représentées par un titre	23 340	-	1	23 341

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	4 812	1 874	-	-	6 686
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	164	2 667	23 300	4 343	30 475
Instruments dérivés de couverture	78	69	720	-	867
Actifs financiers au coût amorti dont :	22 249	28 281	4 723	51	55 304
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	939	3 921	3 193	29	8 082
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	19 509	22 777	1 498	1	43 785
■ Titres au coût amorti	1 800	1 583	32	22	3 437
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	102	11 040	8 281	-	19 423
PASSIF					
Banques centrales	28	3	-	-	31
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	93	328	16 908	-	17 329
Instruments dérivés de couverture – Passif	14	12	759	-	785
Dettes envers les établissements de crédit	-	59 280	-	-	59 279
Dettes envers la clientèle	26 901	12 786	1 651	-	41 338
Dettes représentées par un titre	35	18 358	11 234	-	29 627



31/12/2022 retraité	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	5 596	-	11 242	94 616	111 454
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	197	-	26 550	1 853	28 599
Instruments dérivés de couverture	55	-	1 619	2 580	4 253
Actifs financiers au coût amorti dont :	293 000	-	50 421	40 221	383 643
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	12 123	-	6 101	39 745	57 969
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	280 529	-	41 278	472	322 279
■ Titres au coût amorti	349	-	3 042	6	3 397
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	660	-	17 630	16 037	34 327
Placements financiers des activités d'assurance		122 842	-	-	122 842
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-	-	814	821
PASSIF					
Banques centrales	-	-	43	-	43
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	18 443	329	18 772
Instruments dérivés de couverture – Passif	3	-	1 097	5 626	6 725
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	81 256	-	81 256
Dettes envers la clientèle	225 836	-	44 099	13 748	283 682
Dettes représentées par un titre	22 924	-	22 724	88 912	134 560

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2022 retraité	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
ACTIF				
Caisse, Banques centrales	1 040	4 524	32	5 596
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	77	3	116	197
Instruments dérivés de couverture	55	-	-	55
Actifs financiers au coût amorti dont :	215 721	36 381	40 899	293 000
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	11 492	146	485	12 123
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	204 179	35 936	40 414	280 529
■ Titres au coût amorti	50	299	-	349
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	446	213	1	660
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-	-	7
PASSIF				
Banques centrales	-	-	-	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	0
Instruments dérivés de couverture – Passif	-	-	3	3
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	0
Dettes envers la clientèle	188 956	23 817	13 064	225 836
Dettes représentées par un titre	22 918	-	6	22 924

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2022 retraité	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
ACTIF					
Caisse, Banques centrales	6 270	4 971	-	-	11 242
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	964	21 827	3 760	26 550
Instruments dérivés de couverture	94	157	1 368	-	1 619
Actifs financiers au coût amorti dont :	21 486	25 318	3 568	48	50 421
■ Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	1 005	2 750	2 335	11	6 101
■ Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	18 670	21 374	1 233	1	41 278
■ Titres au coût amorti	1 812	1 194	-	36	3 042
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	93	9 616	7 921	-	17 630
PASSIF					
Banques centrales	43	-	-	-	43
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	86	632	17 724	-	18 443
Instruments dérivés de couverture – Passif	23	5	1 069	-	1 097
Dettes envers les établissements de crédit	-	81 256	-	-	81 256
Dettes envers la clientèle	28 213	13 861	2 026	-	44 099
Dettes représentées par un titre	40	13 230	9 454	-	22 724

2b Répartition du compte de résultat par secteur

31/12/2023	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	8 410	1 198	2 563	-364	11 808
Frais généraux	-4 995	-129	-1 203	270	-6 057
Résultat brut d'exploitation	3 415	1 069	1 361	-94	5 751
Coût du risque de contrepartie	-1 032	0	-247	1	-1 279
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	3	-5	8	47	53
Résultat avant impôts	2 386	1 064	1 121	-47	4 525
Impôt sur les sociétés	-683	-232	-257	-7	-1 180
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0	0	0	0	0
Résultat net comptable	1 703	832	865	-54	3 345
Minoritaires	-	-	-	-	343
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 703	832	865	-54	3 002

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2023	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 577	3 131	703	8 410
Frais généraux	-2 864	-1 691	-439	-4 995
Résultat brut d'exploitation	1 712	1 439	264	3 415
Coût du risque de contrepartie	-278	-746	-8	-1 032
Gains ou pertes sur autres actifs	-4	6	0	3
Résultat avant impôts	1 431	699	256	2 386
Impôt sur les sociétés	-376	-218	-89	-683
RÉSULTAT NET COMPTABLE	1 055	481	167	1 703

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2023	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	1 125	629	465	345	2 563
Frais généraux	-705	-155	-257	-86	-1 203
Résultat brut d'exploitation	419	474	208	259	1 361
Coût du risque de contrepartie	-75	-168	-5	0	-247
Gains ou pertes sur autres actifs	0	8	0	0	8
Résultat avant impôts	344	315	204	259	1 121
Impôt sur les sociétés	-78	-120	-57	-2	-257
RÉSULTAT NET COMPTABLE	267	195	147	256	865

31/12/2022 retraité	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	8 314	1 216	2 200	-198	11 533
Frais généraux	-4 728	-113	-1 113	257	-5 697
Résultat brut d'exploitation	3 587	1 103	1 087	59	5 836
Coût du risque de contrepartie	-726	0	-24	8	-743
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽¹⁾	5	-13	13	-1 155	-1 150
Résultat avant impôts	2 865	1 090	1 075	-1 087	3 943
Impôt sur les sociétés	-814	-266	-171	-14	-1 265
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0	0	0	0	0
Résultat net comptable	2 051	824	904	-1 101	2 678
Minoritaires	-	-	-	-	336
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 051	824	904	-1 101	2 342

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

31/12/2022 retraité	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 715	2 960	640	8 314
Frais généraux	-2 712	-1 603	-413	-4 728
Résultat brut d'exploitation	2 002	1 358	226	3 587
Coût du risque de contrepartie	38	-724	-41	-726
Gains ou pertes sur autres actifs	5	0	0	5
Résultat avant impôts	2 046	633	186	2 865
Impôt sur les sociétés	-550	-206	-58	-814
RÉSULTAT NET COMPTABLE	1 496	427	128	2 051

DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

31/12/2022 retraité	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	958	471	342	430	2 200
Frais généraux	-656	-146	-236	-75	-1 113
Résultat brut d'exploitation	302	324	106	355	1 087
Coût du risque de contrepartie	-33	7	-1	2	-24
Gains ou pertes sur autres actifs	13	0	0	0	13
Résultat avant impôts	282	332	105	357	1 075
Impôt sur les sociétés	-55	-72	-28	-17	-171
RÉSULTAT NET COMPTABLE	227	260	77	340	904

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

2c Répartition du bilan par zone géographique

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
ACTIF								
Caisses, Banques centrales	80 341	14 859	1 874	97 074	94 944	11 539	4 970	111 454
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	30 111	367	2 711	33 188	27 196	539	863	28 599
Instruments dérivés de couverture	2 216	78	30	2 325	4 077	94	82	4 253
Actifs financiers au coût amorti	322 284	69 588	11 179	403 052	308 043	65 309	10 294	383 645
<i>dont prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	58 477	1 091	3 310	62 878	54 436	1 126	2 407	57 969
<i>dont prêts et créances sur la clientèle</i>	262 435	66 084	7 869	336 388	252 631	61 761	7 887	322 279
<i>dont titres au coût amorti</i>	1 373	2 413	0	3 786	975	2 422	0	3 397
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	25 256	656	11 010	36 922	24 113	631	9 582	34 327
Placements financiers des activités d'assurance	129 967	1 785	0	131 752	121 327	1 515	0	122 842
Participations dans les entreprises MEE	730	0	135	865	691	0	130	821

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
PASSIF								
Banques centrales	0	28	3	31	0	44	0	44
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	17 474	241	224	17 939	18 005	325	442	18 772
Instruments dérivés de couverture	4 406	14	6	4 426	6 697	23	5	6 725
Dettes envers les établissements de crédit	42 460	5 530	11 290	59 280	58 863	13 563	8 829	81 256
Dettes envers la clientèle	232 574	63 159	3 569	299 302	221 080	58 614	3 989	283 682
Dettes représentées par un titre	134 023	6 177	10 076	150 276	122 212	1 356	10 991	134 560

(1) USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.

2d Répartition du compte de résultat par zone géographique

	31/12/2023				31/12/2022			
	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total	France	Europe hors France	Autres pays ⁽¹⁾	Total
Produit net bancaire ⁽²⁾	7 698	3 885	225	11 808	7 815	3 475	242	11 533
Frais généraux	-3 804	-2 143	-110	-6 057	-3 573	-2 015	-109	-5 697
Résultat brut d'exploitation	3 894	1 741	116	5 751	4 242	1 460	133	5 836
Coût du risque de contrepartie	-611	-670	2	-1 279	-181	-588	26	-743
Gains ou pertes sur autres actifs ⁽³⁾	31	1	20	53	-1 161	-12	23	-1 150
Résultat avant impôts	3 315	1 073	137	4 525	2 900	860	183	3 943
Résultat net global	2 476	764	103	3 343	1 930	602	155	2 687
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 171	728	103	3 002	1 611	576	154	2 341

(1) USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.

(2) 33,6 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger en 2023 (contre 31,2 % du PNB en 2022).

(3) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

Note 3 Périmètre de consolidation

3a Composition du périmètre de consolidation

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

■ Au 1^{er} janvier 2022, les sociétés d'assurance suivantes ont été déconsolidées suite à la mise en place de seuils lors de la mise en œuvre opérationnelle de la norme IFRS 17 : Serenis Assurances, Partners, ICM Life, ASTREE, ACM Services, ACM Courtage, Agrupació Serveis Administratius AIE, AMDIF, SL, Asesoramiento en Seguros y Previsión Atlantis, SL, Asistencia Avanzada BCN, SL, Atlantis Asesores, SL, Atlantis Correduría de Seguros y Consultoría Actuarial, SA, Targo Pensiones, Entidad Gestora de Fondos de Pensiones, SA, SCI ACM Tombe Issoire.

La société ACM Vie Mutuelle a été intégrée dans le périmètre BFCM consolidé au 31/12/2023 et 31/12/2022 retraité afin de répondre à la norme IFRS 10 (cf. note 1).

Depuis le 31 décembre 2022, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- Entrées : KCIOP, ACM Deutschland AG, ACM Deutschland life AG, ACM Deutschland non life AG, Fonds Révolution Environnementale et Solidaire, CIC Capital Belgium, Caroline 1, Crédit Mutuel Impact Forêts ;
- Cession : GACM España, GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU, Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances SA, Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA, TARGOBANK Espagne ;
- Modification : Succursalisation de Cofidis Italie.

	Pays	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
A. RÉSEAU BANCAIRE							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
Beobank	Belgique	51	51	IG	51	51	IG
CIC Est	France	100	100	IG	100	99	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	100	IG	100	99	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de LB)	Monaco	100	100	IG	100	99	IG
CIC Nord Ouest	France	100	100	IG	100	99	IG
CIC Ouest	France	100	100	IG	100	99	IG
CIC Sud Ouest	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	100	IG	100	99	IG
TARGOBANK Espagne	Espagne	-	-	NC	100	100	IG
B. CRÉDITS À LA CONSOMMATION							
Cofidis Belgique	Belgique	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis France	France	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	80	IG	100	80	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	80	IG	100	80	IG
Creatis	France	100	80	IG	100	80	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	80	IG	100	80	IG
Monabanq	France	100	80	IG	100	80	IG
TARGOBANK AG	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE							
Bail Actea	France	100	100	IG	100	100	IG
Bail Actea Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	99	IG

	Pays	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Belgique	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
Factofrance SA	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	99	IG
FCT Factofrance	France	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	France	100	100	IG	100	99	IG
LYF SA	France	44	44	ME	44	44	ME
Paysurf	France	51	64	IG	51	64	IG
Targo Factoring Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG

D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ

CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	100	IG	100	99	IG
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong Kong	100	100	IG	100	99	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	99	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	100	IG	100	99	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	100	IG	100	99	IG
Caroline 1	France	100	100	IG	-	-	NC
Satellite	France	100	100	IG	100	99	IG

E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE

Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	99	IG
Banque du Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	100	IG	100	99	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	100	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	100	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	100	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	99	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	99	IG
CIC Private debt	France	100	100	IG	100	99	IG
CIC Suisse	Suisse	100	100	IG	100	99	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	100	100	IG	81	81	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	100	IG	100	81	IG
Crédit Mutuel Investment Managers	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Investment Managers succursale de Luxembourg	France	100	100	IG	100	100	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	100	IG	100	99	IG

F. CAPITAL INVESTISSEMENT

CIC Capital Canada Inc	Canada	100	100	IG	100	99	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	100	IG	100	99	IG
CIC Capital Deutschland Gmbh	Allemagne	100	100	IG	100	99	IG

	Pays	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
CIC Capital Belgium	Belgique	100	100	IG	-	-	NC
CIC Conseil	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	100	IG	100	99	IG
G. AUTRES MÉTIERS							
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
CIC Participations	France	100	100	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Impact Forêts	France	100	83	IG	-	-	NC
Cofidis Group (ex Cofidis Participations)	France	80	80	IG	80	80	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Médias Rhône-Alpes PACA (ex Groupe Dauphiné Media)	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA (ex Société d'Investissements Médias (SIM))	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Éditions (ex Les Éditions du Quotidien)	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Info (ex AGIR)	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Médias Alsace	France	100	99	IG	100	99	IG
EBRA Médias Bourgogne Rhône-Alpes (ex Publiprint Province n° 1)	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Médias Lorraine Franche Comté	France	100	100	IG	100	99	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhône-Alpes (ex Presse Diffusion)	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Productions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA services	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Studio (ex Est Info TV)	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Euro Protection Surveillance	France	22	22	ME	22	22	ME
Euro-Information	France	27	27	ME	26	26	ME
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	France	100	83	IG	-	-	NC
France Régie	France	100	99	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	80	IG	100	80	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Humanoid	France	100	71	IG	100	71	IG
Journal de la Haute-Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
KCIOP	France	62	62	IG	-	-	NC
La Liberté de l'Est	France	100	100	IG	97	97	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Madmoizelle	France	100	71	IG	100	71	IG
Média des massifs français (ex NEWCO4)	France	68	68	IG	68	68	IG

	Pays	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	100	97	IG	90	90	IG
Oddity H.	France	71	71	IG	71	71	IG
Presstic Numerama	France	100	71	IG	100	71	IG
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	66	IG	90	59	IG
SCI ACM	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI Saint Augustin	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Versicherungsvermittlung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG

H. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

ACM Belgium Life (ex NELB North Europe Life Belgium)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG
ACM Capital	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	83	IG	-	-	NC
ACM Deutschland life AG	Allemagne	100	83	IG	-	-	NC
ACM Deutschland non life AG	Allemagne	100	83	IG	-	-	NC
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	97	64	IG	97	64	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	66	IG	100	66	IG
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances SA	Espagne	-	-	NC	95	63	IG
Atlantis Vida, Compañía de Seguros y Reaseguros SA	Espagne	-	-	NC	88	59	IG
GACM España	Espagne	-	-	NC	100	66	IG
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	Espagne	-	-	NC	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG

*Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée

3b Informations sur les implantations incluses dans le périmètre de consolidation

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans chaque état ou territoire. Le pays de chaque implantation est mentionné dans le périmètre de consolidation.

Le groupe ne dispose pas d'implantation répondant aux critères définis par l'arrêté du 6 octobre 2009 dans les États ou territoires non coopératifs (ETNC) figurant sur la liste fixée par l'arrêté du 23 octobre 2023.

Pays	Produit net bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts courants	Impôts différés	Autres taxes et charges sociales	Effectifs	Subventions publiques
Allemagne	1 958	780	-191	-25	-133	5 644	0
Belgique	489	174	-37	17	-58	1 511	0
Canada	-8	-12	-0	2	-0	9	0
Espagne	272	12	-1	0	-22	1 660	0
États-Unis d'Amérique	132	90	-27	-0	-13	95	0
France	7 698	4 287	-869	30	-977	28 622	0
Hong Kong	15	9	-1	0	-2	19	0
Hongrie	39	-4	-1	-0	-4	359	0
Italie	131	14	-1	8	-7	344	0
Luxembourg	434	181	-34	1	-35	1 032	0
Monaco	10	6	1	0	0	19	0
Pays-Bas	2	2	-0	0	-0	1	0
Pologne	9	-7	0	-1	-2	101	0
Portugal	191	74	-20	-0	-9	695	0
République Tchèque	17	-1	0	0	-2	157	0
Royaume-Uni	68	59	-13	0	-5	74	0
Singapour	87	51	-7	-0	-7	144	0
Slovaquie	9	-4	0	0	-1	85	0
Suisse	256	84	-5	-5	-15	430	0
Tunisie ⁽¹⁾	0	20	0	0	0	0	0
TOTAL	11 808	5 815	-1 206	26	-1 290	41 001	0

(1) Entité consolidée par mise en équivalence.

3c Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

31/12/2023	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	288	3 295	-378	142 533	836	551	1 193
Beobank	49 %	29	386	-7	10 016	43	22	315
Cofidis France	20 %	9	NA ⁽²⁾	0	11 957	44	-3	565

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(2) Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis GROUP (ex Participation) à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

31/12/2022 retraité	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement ⁽¹⁾			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	285	3 410	-135	134 054	823	29	1 214
Beobank	49 %	14	382	-10	9 106	5	29	269
Cofidis France	20 %	13	NA ⁽²⁾	0	11 701	39	20	549

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

(2) Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis GROUP (ex Participation) à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le solde restant.

3d Participations dans des entités structurées non consolidées

■ Financements d'actifs :

Le groupe octroie des prêts à des entités structurées dont le seul objet est la détention des actifs afin d'être mis en location, les loyers reçus permettant à l'entité structurée le remboursement de ses emprunts. Ces entités sont dissoutes à l'issue de l'opération de financement. Le groupe est généralement le seul actionnaire.

Pour cette catégorie, l'exposition maximale aux pertes sur les entités structurées correspond à la valeur comptable de l'actif financé de l'entité structurée.

■ Organismes de placement collectif ou fonds :

Le groupe intervient comme gestionnaire et dépositaire. Il propose à sa clientèle des fonds dans lesquels il n'a pas vocation à investir. Le groupe commercialise et gère ces fonds, dédiés ou publics, et pour cela est rémunéré par des commissions.

Pour certains fonds proposant des garanties aux porteurs de parts, le groupe peut être contrepartie aux *swaps* mis en place. Dans les cas exceptionnels où le groupe serait tout à la fois gestionnaire et investisseur de telle façon qu'il serait supposé agir d'abord pour son propre compte, cette entité serait alors intégrée dans le périmètre de consolidation.

Un intérêt dans une entité structurée non consolidée est un lien contractuel ou non qui expose le groupe à la variabilité des rendements associés à la performance de l'entité.

Le risque du groupe est essentiellement un risque opérationnel de manquement à son mandat de gestion ou de dépositaire et, le cas échéant, est également exposé au risque à hauteur des sommes investies.

Aucun soutien financier n'a été accordé aux entités structurées du groupe sur l'exercice.

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾	Véhicules de titrisation (SPV)	Gestion d'actifs (OPCVM/SCPI) ⁽¹⁾	Autres entités structurées ⁽²⁾
Total bilan	0	34 395	2 845	0	22 851	2 537
Valeurs comptables des actifs financiers	0	17 621	1 034	0	12 176	1 036

(1) Les montants indiqués concernent les OPCVM détenus à plus de 20 % et dont le groupe Crédit Mutuel assure la gestion, y compris unités de compte détenues par les assurés.

(2) Les autres entités structurées correspondent à des entités de financement d'actifs.

3e Actifs, passifs et résultat des activités non courantes destinées à être cédées

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actifs non courants destinés à être cédés	0	4 874
Passifs non courants destinés à être cédés	0	3 622
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	0

Au 31/12/2022 : les actifs et passifs des sociétés suivantes étaient reclassés selon la norme IFRS 5 en « actifs et passifs destinés à être cédés » :

- GACM España, suite à la signature d'un accord le 13 décembre 2022 entre le GACM et Axa Seguros Generales, SA de Seguros y Reaseguros (Axa Espagne) en vue de la cession par GACM SA, de 100 % du capital de GACM España, à Axa Espagne. Cette cession a été réalisée le 12 juillet 2023 ;
- TARGOBANK Espagne, suite à l'annonce de l'entrée en négociations exclusives entre le groupe et ABANCA le 22 décembre 2022, en vue de la cession de TARGOBANK Espagne par la BFCM.

Cette cession a été réalisée le 6 octobre 2023.

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Caisse, Banques centrales	0	241
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	0	1
Instruments dérivés de couverture	0	14
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	0	0
Titres au coût amorti	0	0
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	0	458
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	0	3 320
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0
Placements financiers des activités d'assurance	0	846
Contrats d'assurance émis – Actif	0	-
Contrats de réassurance détenus – Actif	0	23
Actifs d'impôts courants	0	1
Actifs d'impôts différés	0	24
Compte de régularisation et actifs divers	0	71
Actifs non courants destinés à être cédés	0	15
Participation aux bénéfices différée	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0	0
Immeubles de placement	0	0
Immobilisations corporelles	0	75
Immobilisations incorporelles	0	9
Écarts d'acquisition	0	46
Mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés	0	-270
Actifs non courants destinés à être cédés	0	4 874
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	0	411
Dettes envers la clientèle au coût amorti	0	2 429
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	14
Passifs d'impôts courants	0	16
Passifs d'impôts différés	0	0
Compte de régularisation et passifs divers	0	162
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	0	520
Provisions	0	30
Dettes subordonnées au coût amorti	0	40
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	3 622
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	0	0
Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées	0	0

Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Caisse, Banques centrales – actif	-	-
Banques centrales	96 426	110 601
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 836	2 618
Caisse	648	853
Total	97 074	111 454
Banques centrales – passif	31	44

Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	8 267	805	6 032	15 104	6 315	734	4 924	11 973
■ Effets publics	694	0	0	694	1 034	0	0	1 034
■ Obligations et autres titres de dettes	6 309	805	288	7 402	4 550	734	235	5 518
<i>Cotés</i>	6 309	0	11	6 320	4 550	26	161	4 737
<i>Non cotés</i>	0	805	277	1 082	0	708	74	781
<i>dont OPC</i>	0		80	80	0		229	229
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 264	-	4 921	6 185	731	-	4 094	4 825
<i>Cotés</i>	1 264		1 115	2 379	731		1 041	1 772
<i>Non cotés</i>	0		3 806	3 806	0		3 053	3 053
■ Titres immobilisés	-	-	823	823	-	-	596	596
<i>Titres de participations</i>			267	267			198	198
<i>Autres titres détenus à long terme</i>			101	101			166	166
<i>Parts dans les entreprises liées</i>			454	454			231	231
<i>Autres titres immobilisés</i>			1	1			1	1
Instruments dérivés	5 634	-	-	5 634	6 869	-	-	6 869
Prêts et créances	12 407	0	17	12 424	9 743	0	14	9 757
<i>dont pensions</i>	12 407	0	-	12 407	9 743	0	-	9 743
Autres actifs classés à la JVPR	26	-	-	26	0	-	-	0
TOTAL	26 334	805	6 049	33 188	22 927	734	4 938	28 599

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES COMPTABILISÉES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	-	% détenu	JV au 31/12/23	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Crédit Logement	Non coté	5 %	74	1 593	12 553	216	120
CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat)	Non coté	10 %	63	604	16 793	4	1
Groupement Forestier Vosges Nord ^[1]	Non coté	87 %	219	27	27	2	< 1

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2022.

[1] Acquisition en 2023 par Crédit Mutuel Impact Forêts.

ERRATUM : les titres BMCE ont été déclassés en titres de placement depuis 2018 mais inclus à tort dans la liste des participations lors des exercices passés.

5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	17 793	18 616
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	146	156
TOTAL	17 939	18 772

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Vente à découvert de titres	769	1 365
Obligations et autres titres de dettes	176	646
Actions et autres instruments de capitaux propres	593	719
Dettes représentatives des titres donnés en pension	11 020	9 748
Instruments dérivés de transaction	5 432	6 816
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	572	687
TOTAL	17 793	18 616

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Dettes interbancaires	84	84	0	132	132	0
Dettes envers la clientèle	62	62	0	24	24	0
TOTAL	146	146	0	156	156	0

5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<i>Instrument de taux</i>	184 824	3 375	3 330	169 041	4 685	4 604
Swaps	85 769	2 642	2 979	79 024	3 162	4 032
Autres contrats fermes	56 227	0	0	53 697	0	0
Options et instruments conditionnels	42 828	733	351	36 320	1 523	572
<i>Instrument de change</i>	155 929	2 039	1 885	150 634	1 917	1 909
Swaps	105 189	47	72	101 188	45	144
Autres contrats fermes	13 673	1 758	1 579	12 705	1 566	1 459
Options et instruments conditionnels	37 067	234	234	36 741	306	306
<i>Autres que taux et change</i>	19 156	220	218	22 131	267	303
Swaps	6 711	83	98	7 040	50	110
Autres contrats fermes	8 541	44	57	9 923	100	85
Options et instruments conditionnels	3 904	93	63	5 168	117	108
TOTAL	359 909	5 634	5 433	341 806	6 869	6 816

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 6 Couverture

6a Instruments dérivés de couverture

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	337 738	2 325	4 426	279 891	4 253	6 725
Swaps	337 737	2 325	4 426	279 875	4 253	6 725
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	16	0	0
TOTAL	337 738	2 325	4 426	279 891	4 253	6 725

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

ÉCHÉANCIER DE LA VALEUR NOMINALE DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

31/12/2023	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2023
Couverture de Fair Value Hedge	20 453	30 906	177 758	108 620	337 738
Swaps	20 453	30 906	177 758	108 621	108 621
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	1	0	1
TOTAL	20 453	30 906	177 758	108 620	337 738

31/12/2022 retraité	Moins de 3 mois	De 3 mois à moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31/12/2022
Couverture de Fair Value Hedge	9 867	18 883	164 314	86 827	279 891
Swaps	9 852	18 883	164 313	86 827	279 875
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	15	0	1	0	16
TOTAL	9 867	18 883	164 314	86 827	279 891

6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles	-	-
■ d'actifs financiers	-558	-2 733
■ de passifs financiers	-27	-14

6c Éléments couverts en Fair Value Hedge

ÉLÉMENTS COUVERTS À L'ACTIF

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	31 245	0	0	30 014	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	184 922	-562	2 310	72 303	-2 872	-3 361
Titres au coût amorti	1 134	-55	42	1 125	-97	-124
Actifs financiers à la JVCP	21 198	-412	674	20 259	-1 086	-2 268
TOTAL	238 499	-1 029	3 026	123 701	-4 055	-5 753

ÉLÉMENTS COUVERTS AU PASSIF

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice
Dettes représentées par un titre	75 437	-2 393	2 456	65 116	-4 849	-5 262
Dettes envers les établissements de crédit	17 957	-879	736	36 403	-1 615	2 017
Dettes envers la clientèle	24 770	-31	32	29 143	-63	-77
TOTAL	118 164	-3 303	3 224	130 662	-6 527	-7 356

Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Effets publics	11 616	10 873
Obligations et autres titres de dettes	24 619	22 767
■ Cotés	23 675	21 724
■ Non cotés	944	1 043
Créances rattachées	271	195
Sous-total brut titres de dettes	36 506	33 834
Dont titres de dettes dépréciés [S3]	3	0
Dépréciations sur encours sains [S1/S2]	-20	-19
Autres dépréciations [S3]	-3	0
Sous-total net titres de dettes	36 483	33 815
Actions et autres instruments de capitaux propres	123	217
■ Cotés	0	1
■ Non cotés	123	213
Titres immobilisés	316	295
■ Titres de participations	105	96
■ Autres titres détenus à long terme	160	142
■ Parts dans les entreprises liées	51	57
Sous-total instruments de capitaux propres	439	512
TOTAL	36 922	34 327
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	-67	-6
Dont titres de participation cotés	0	0

Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	32 254	4 195	473	36 922
Effets publics et valeurs assimilées	11 590	72	36	11 697
Obligations et autres titres de dettes	20 664	4 122	0	24 786
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	2	121	123
Participations et ATDLT	0	0	265	265
Parts entreprises liées	0	0	51	51
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	7 849	18 063	7 250	33 162
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	582	112	0	694
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	4 628	1 061	621	6 310
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	805	805
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	206	74	8	288
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 264	0	0	1 264
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 115	0	3 806	4 921
Participations et ATDLT – Autres JVPR	5	0	363	368
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	454	454
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	12 407	0	12 407
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	17	0	17
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	50	4 392	1 192	5 634
Autres actifs classés à la JVPR	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	1	2 321	2	2 325
TOTAL	40 104	24 579	7 725	72 409
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	69 827	6 716	2 337	78 880
Effets publics et valeurs assimilées	30 761	219	0	30 980
Obligations et autres titres de dettes	36 930	522	0	37 451
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 218	16	0	1 234
Participations et ATDLT	918	0	1 586	2 504
Parts entreprises liées	0	0	751	751
Prêts et Créances – JVCPR	0	5 960	0	5 960
Transaction/JVO/Autres	37 713	12 146	62	49 921
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	161	7	0	168

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	23 304	5 302	0	28 606
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 247	6 266	62	20 575
Participations et ATDLT – Autres JVPR	0	0	0	0
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances -Autre JVPR	0	209	0	209
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	362	0	362
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	2 768	0	2 768
TOTAL	107 540	21 631	2 399	131 569

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	1 254	15 157	1 528	17 939
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	84	0	84
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	62	0	62
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	11 020	0	11 020
■ Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	1 254	3 991	1 528	6 773
Instruments dérivés de couverture	0	4 417	9	4 426
TOTAL	1 254	19 574	1 537	22 365

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital investissement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés. L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix. Ces ajustements de valorisation permettent

d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Hierarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3	Ouverture	Achats	Ventes/ remboursements	Transferts	Gains et pertes en résultat	Gains et pertes en capitaux propres	Autres mouvements	Clôture
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	3 053	417	-79	-3	317	0	103	3 806

31/12/2022 retraité	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	30 564	3 188	574	34 327
Effets publics et valeurs assimilées	10 598	289	59	10 946
Obligations et autres titres de dettes	19 965	2 898	6	22 869
Actions et autres instruments de capitaux propres	1	2	213	216
Participations et ATDLT	0	0	239	239
Parts entreprises liées	0	0	57	57
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0
Transaction/JVO/Autres	5 734	15 900	6 965	28 599
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 025	0	9	1 034
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	2 725	1 670	156	4 550
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	26	0	707	734
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	162	57	16	235
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	731	0	0	731
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR ⁽¹⁾	1 041	0	3 053	4 093
Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	0	363	365
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	231	231
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	9 743	0	9 743
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	14	0	14
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	24	4 415	2 430	6 869
Autres actifs classés à la JVPR	0	0	0	0
Instruments dérivés de couverture	3	4 248	2	4 253
TOTAL	36 302	23 337	7 541	67 179
ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE				
Juste valeur par capitaux propres	63 245	7 629	2 038	72 912
Effets publics et valeurs assimilées	26 930	230	0	27 160
Obligations et autres titres de dettes	34 981	188	0	35 168
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 030	27	0	1 057
Participations et ATDLT	305	0	1 299	1 604
Parts entreprises liées	0	0	739	739
Prêts et Créances – JVCPR	0	7 184	0	7 184
Transaction/JVO/Autres	33 380	12 282	93	45 755
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	146	6	0	153
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0

31/12/2022 retraité	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	20 153	5 268	0	25 421
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	13 080	6 385	90	19 556
Participations et ATDLT – Autres JVPR	0	0	3	3
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances -Autre JVPR	0	203	0	203
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	419	0	419
Instruments dérivés de couverture	0	0	0	0
Immeubles hors exploitation AJVPR	0	3 194	0	3 194
TOTAL	96 625	23 105	2 132	121 861

31/12/2022 retraité	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
PASSIFS FINANCIERS IFRS 9				
Transaction/JVO	2 038	14 248	2 486	18 772
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	133	0	133
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	24	0	24
Dettes – Transaction	0	9 748	0	9 748
Dérivés et autres passifs financiers – Transaction	2 038	4 344	2 486	8 868
Instruments dérivés de couverture	0	6 713	13	6 725
TOTAL	2 038	20 961	2 499	25 497

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de *trading* et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable 31/12/2023	Valeur comptable 31/12/2022 retraité
RMBS	1 356	1 255
CMBS	0	0
CLO	3 851	3 996
Autres ABS	3 494	3 199
TOTAL	8 701	8 450

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 31/12/2023	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	116	0	0	97	213
Coût amorti	19	0	31	1 736	1 786
Juste valeur – Autres	1	0	306	60	366
Juste valeur par capitaux propres	1 220	0	3 514	1 601	6 335
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
France	543	0	841	1 123	2 507
Espagne	58	0	0	230	288
Royaume-Uni	156	0	120	165	441
Europe hors France, Espagne, Royaume-Uni	529	0	249	1 231	2 009
États-Unis	2	0	2 641	585	3 228
Autres	68	0	0	161	228
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 326	0	3 527	1 573	6 427
AA	19	0	241	539	799
A	9	0	83	3	94
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	1	1
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	1 371	1 371
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701
Origination 2005 et avant	7	0	0	0	7
Origination 2006-2008	16	0	0	7	23
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2023	1 332	0	3 851	3 487	8 671
TOTAL	1 356	0	3 851	3 494	8 701

Expositions au 31/12/2022	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	145	0	0	206	351
Coût amorti	26	0	337	1 516	1 879
Juste valeur – Autres	1	0	0	0	1
Juste valeur par capitaux propres	1 083	0	3 659	1 477	6 219
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
France	560	0	786	930	2 275
Espagne	95	0	0	328	423
Royaume-Uni	6	0	175	163	344
Europe hors France, Espagne, Royaume-Uni	474	0	279	1 080	1 832
États-Unis	5	0	2 756	567	3 328
Autres	116	0	0	133	248
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 174	0	3 722	1 308	6 204
AA	63	0	199	644	906
A	10	0	75	4	89
BBB	5	0	0	0	5
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	2	0	0	7	9
Non noté	0	0	0	1 237	1 237
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450
Origination 2005 et avant	9	0	0	0	9
Origination 2006-2008	24	0	0	7	31
Origination 2009-2011	7	0	0	0	7
Origination 2012-2022	1 215	0	3 996	3 192	8 403
TOTAL	1 255	0	3 996	3 199	8 450

Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Titres au coût amorti	3 786	3 397
Prêts et créances sur les établissements de crédit	62 878	57 969
Prêts et créances sur la clientèle	336 388	322 279
TOTAL	403 052	383 645

10a Titres au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Titres	3 837	3 452
■ Effets publics	1 612	1 654
■ Obligations ext autres titres de dettes	2 225	1 798
Cotés	1 417	718
Non cotés	808	1 080
Créances rattachées	16	11
TOTAL BRUT	3 853	3 463
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	95	93
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	-65	-64
TOTAL NET	3 786	3 397

Au 31 décembre 2023, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 1 767 millions d'euros. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 1 727 millions d'euros.

10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Créances saines (S1/S2)	62 253	57 376
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	13 689	11 360
Autres comptes ordinaires	3 769	3 886
Prêts	32 426	31 438
Autres créances	10 458	9 216
Pensions	1 911	1 477
Créances rattachées	627	596
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-3
TOTAL	62 878	57 969

(1) concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Créances saines (S1/S2)	311 671	299 840
Créances commerciales	17 932	18 146
Autres concours à la clientèle	292 948	281 132
■ crédits à l'habitat	120 548	115 150
■ autres concours et créances diverses dont pensions ^{(1) (2)}	172 400	165 982
Créances rattachées	791	561
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	11 740	10 117
Créances brutes	323 411	309 958
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) ⁽³⁾	-2 412	-2 512
Autres dépréciations (S3)	-5 757	-5 099
SOUS-TOTAL I	315 242	302 347
Location financement (investissement net)	20 726	19 614
■ Mobilier	15 084	14 209
■ Immobilier	5 642	5 405
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	860	710
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-187	-189
Autres dépréciations (S3)	-253	-203
SOUS-TOTAL II	21 146	19 932
TOTAL	336 388	322 279
dont prêts subordonnés	12	12
dont pensions	1 445	1 203

(1) dont 7 milliards d'euros au 31/12/2023 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise covid-19.

(2) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (243 M€) et Fonds de garantie des dépôts (121 M€). À noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable dans un contexte de continuité d'exploitation et de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.

(3) Le poste comprend un ajustement post-modèle. - cf. note 1 - Principes comptables.

VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
montants au 31/12/2023	5 405	895	1 178	-4	-6	-150
montants au 31/12/2022	7 734	1 401	907	-5	-12	-93

OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Valeur brute comptable	20 324	3 578	-2 311	-5	21 586
Dépréciations des loyers non recouvrables	-392	-191	151	-8	-440
VALEUR NETTE COMPTABLE	19 932	3 387	-2 160	-13	21 146

VENTILATION PAR DURÉE DES LOYERS FUTURS MINIMAUX À RECEVOIR AU TITRE DE LA LOCATION FINANCEMENT

	< 1 an	>1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total
Loyers futurs minimaux à recevoir	6 030	12 059	3 541	21 630
Valeurs actualisées des loyers futurs	5 620	11 476	3 517	20 613
PRODUITS FINANCIERS NON ACQUIS	410	583	24	1 017

Note 11 Passifs financiers au coût amorti

11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Bons de caisse	46	54
TMI & TCN	56 411	55 302
Emprunts obligataires	79 420	70 429
Titres seniors non préférés	12 756	8 011
Dettes rattachées	1 643	763
TOTAL	150 276	134 560

11b Dettes envers les établissements de crédit

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Autres comptes ordinaires	12 648	15 767
Emprunts	14 140	15 994
Autres dettes	6 348	4 583
Pensions ⁽¹⁾	25 569	44 802
Dettes rattachées	574	109
TOTAL	59 280	81 256

(1) Dans le cadre de la politique monétaire mise en œuvre par l'Eurosystème, le groupe a décidé de participer aux opérations de TLTRO III (Targeted Long Term Refinancing Operation) lancées depuis mars 2020. Crédit Mutuel s'est ainsi refinancé en TLTRO III auprès de la BCE à hauteur de 11 725 millions d'euros au 31 décembre 2023.

11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Comptes d'épargne à régime spécial	61 031	66 322
■ à vue	46 818	49 501
■ à terme	14 213	16 821
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	7	3
Sous-total	61 038	66 325
Comptes à vue	143 377	167 260
Comptes et emprunts à terme	93 872	49 919
Pensions	0	12
Dettes rattachées	1 009	151
Autres dettes	6	15
Sous-total	238 264	217 357
TOTAL	299 302	283 682

11d Compensation des actifs et passifs financiers

31/12/2023	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue [cash collateral]	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	9 336	-1 431	7 905	-4 256	0	-1 597	2 052
Pensions	28 159	-2 523	25 636	0	-25 314	-268	53
TOTAL	37 495	-3 954	33 541	-4 256	-25 314	-1 866	2 105

31/12/2023	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée [cash collateral]	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	11 289	-1 431	9 858	-4 166	0	-5 506	186
Pensions	39 511	-2 523	36 987	0	-36 539	-392	56
TOTAL	50 800	-3 954	46 846	-4 166	-36 539	-5 899	242

31/12/2022 retraité	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue [cash collateral]	
ACTIFS FINANCIERS							
Dérivés	24 415	-13 163	11 253	-5 300	0	-1 228	4 725
Pensions	27 780	-7 397	20 383	0	-20 015	-325	43
TOTAL	52 195	-20 560	31 636	-5 300	-20 015	-1 553	4 768

31/12/2022 retraité	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers donnés en garantie	Trésorerie versée [cash collateral]	
PASSIFS FINANCIERS							
Dérivés	26 722	-13 163	13 560	-5 291	0	-8 054	214
Pensions	62 006	-7 397	54 609	0	-53 354	-1 246	9
TOTAL	88 728	-20 560	68 169	-5 291	-53 354	-9 300	223

Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis (US GAAP), moins restrictifs que les normes IFRS.

Les montants figurant dans la 2^e colonne correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32, pour les opérations passant en chambre. La colonne « impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux

contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. La colonne « trésorerie reçue/versée [cash collateral] » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les rubriques de prêts et créances aux établissements de crédit et à la clientèle à l'actif, et de dettes envers les établissements de crédit et la clientèle au passif.

Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2022 retraité	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres ⁽¹⁾	31/12/2023
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis	57 972	30 771	-25 874	-1	12	62 880
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	57 499	30 762	-25 602	-47	13	62 625
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	473	9	-272	46	-1	255
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis	330 282	143 038	-129 706	-1	1 384	344 997
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	296 624	136 102	-118 147	-3 985	571	311 165
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	22 830	6 048	-8 282	403	234	21 232
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	10 607	858	-3 169	3 581	552	12 429
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	221	30	-108	0	27	171
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 463	1 496	-1 114	0	8	3 853
■ soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	3 362	1 492	-1 094	-18	8	3 750
■ soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	8	0	0	0	0	8
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	93	4	-20	18	0	95
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	33 834	18 769	-15 900	0	-197	36 506
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	33 832	18 766	-15 900	-5	-197	36 496
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	2	0	0	5	0	7
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	3	0	0	0	3
TOTAL	425 551	194 074	-172 594	-2	1 207	448 236

(1) Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers.

VALEUR COMPTABLE BRUTE DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PRÊTS À LA CLIENTÈLE)

Par tranche de probabilité de défaut 12 mois IFRS 9	Dont actifs dépréciés dès l'origine	Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	Soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	Soumis aux pertes attendues sur actifs dépréciés à la clôture mais non dépréciés dès l'origine (S3)
<0,1	48	136 409	1 211	0
0,1-0,25	0	39 613	242	0
0,26-0,99	0	60 077	3 194	0
1 -2,99	1	38 453	5 184	0
3 -9,99	7	26 841	5 109	0
>=10	183	9 772	6 292	12 429
TOTAL	239	311 165	21 232	12 429

12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2022 retraité	Dotations	Reprises	Autres	31/12/2023
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit	-3	-2	5	-2	-2
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	-2	4	-2	-2
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	1	0	0
Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle	-8 003	-4 502	3 909	-13	-8 609
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 402	-881	907	4	-1 372
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1 299	-1 448	1 517	2	-1 228
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-5 302	-2 173	1 485	-19	-6 009
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti – titres	-66	-4	2	1	-67
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	0	0	-1
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-64	-4	2	1	-65
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP – titres de dettes	-19	-25	21	0	-23
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-19	-22	21	0	-20
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	-3	0	0	-3
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-8 091	-4 533	3 937	-14	-8 701

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Il est présenté en note 1.

12c Répartition des dépréciations

31/12/2023	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement ⁽¹⁾	S2	Dont ajustement ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	62 625	255	0	-2	0	0	0	0	62 878
Prêts et créances clientèle	311 165	21 232	12 600	-1 372	-115	-1 228	-143	-6 009	336 388
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 750	8	95	-1	0	-1	0	-65	3 786
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	36 496	7	3	-20	0	0	0	-3	36 483
Actifs financiers en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	414 036	21 502	12 698	-1 395	-115	-1 229	-143	-6 077	439 535

(1) Ajustement post-modèle.

31/12/2022	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement ⁽¹⁾	S2	Dont ajustement ⁽¹⁾	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	57 499	473	0	-3	0	-1	0	0	57 968
Prêts et créances clientèle	296 624	22 830	10 828	-1 402	-80	-1 299	-141	-5 302	322 279
Actifs financiers au coût amorti – titres	3 362	8	93	-1	0	-1	0	-64	3 397
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	33 832	2	0	-19	-2	0	0	-3	33 815
Actifs financiers en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	391 317	23 313	10 921	-1 425	-82	-1 301	-141	-5 366	417 459

(1) Ajustement post-modèle.

Note 13 Activités d'assurance

PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Actifs financiers	31/12/2023	31/12/2022 retraité
PLACEMENTS FINANCIERS D'ASSURANCE		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	49 920	45 755
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	78 881	72 912
Prêts et créances, au coût amorti	183	981
Instruments de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement ⁽¹⁾	2 768	3 194
Sous-total Placements financiers d'assurance ⁽²⁾	131 752	122 842
Actifs des contrats d'assurance	15	18
Actifs des contrats de réassurance	312	328
TOTAL	132 079	123 188

(1) Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(2) Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros dépréciés intégralement.

LISTE DES PRINCIPALES PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES DÉTENUES PAR LES ASSURANCES

	-	% détenu	JV au 31/12/23	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Ardian Holding	Non coté	16 %	976	743	1 346	763	202
Desjardins	Non coté	10 %	393	3 062	10 641	4 138	329
Serenis assurances	Non coté	100 %	76	na	na	na	na

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2022 et sont en millions d'euros.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS DE DETTE DÉTENUS PAR LES ASSURANCES SELON LA MÉTHODE DU RATING MÉDIAN

Rating Median	% au 31/12/2023
AAA	25 %
AA	41 %
A	16 %
BBB	14 %
Non noté	4 %
TOTAL	100 %

13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	49 349	49 349	0	0	45 133	45 133
■ Effets publics	0	0	168	168	0	0	153	153
■ Obligations et autres titres de dettes	0	0	28 606	28 606	0	0	25 421	25 421
<i>Cotés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>23 335</i>	<i>23 335</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>20 153</i>	<i>20 153</i>
<i>Non cotés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 271</i>	<i>5 271</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>5 268</i>	<i>5 268</i>
<i>dont OPC</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>26 425</i>	<i>26 425</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>22 764</i>	<i>22 764</i>
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	20 575	20 575	0	0	19 556	19 556
<i>Cotés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>14 247</i>	<i>14 247</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>13 052</i>	<i>13 052</i>
<i>Non cotés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 328</i>	<i>6 328</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>6 504</i>	<i>6 504</i>
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	0	0	0	0	3	3
<i>Titres de participations</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3</i>	<i>3</i>
Instruments dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat	0	0	362	362	0	0	419	419
Prêts et créances	0	0	209	209	0	0	203	203
TOTAL	0	0	49 920	49 920	0	0	45 755	45 755

13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Effets publics	30 982	27 162
Obligations et autres titres de dettes	37 492	35 209
■ Cotés	36 927	34 683
■ Non cotés	565	526
Créances rattachées	0	0
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Sous-total brut titres de dettes	68 474	62 371
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-24	-25
Autres dépréciations (S3)	-18	-18
Sous-total net titres de dettes	68 432	62 328
Prêts	5 961	7 184
Créances rattachées	0	0
Sous-total brut prêts et créances	5 961	7 184
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous-total net prêts et créances	5 960	7 184
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 234	1 057
■ Cotés	1 218	1 030
■ Non cotés	16	27
Titres immobilisés	3 255	2 343
■ Titres de participations	2 504	1 604
■ Autres titres détenus à long terme	0	0
■ Parts dans les entreprises liées	751	739
Sous-total instruments de capitaux propres	4 489	3 400
TOTAL	78 881	72 912
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	45	36
Dont titres de participation cotés.	918	305

13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

31/12/2023

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)				Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)		
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-18	0	0	0	0	-18	
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	106 026	72	986	3 402	95	110 581	
Solde à l'ouverture	106 008	72	986	3 402	95	110 563	
A – Produits des activités d'assurance	-7 207	0	0	0	0	-7 207	
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-47	1 725	4 385	33	6 097	
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	14	0	0	0	0	14	
Perte sur les contrats onéreux	0	75	0	0	0	75	
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-41	29	-26	-38	
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	14	28	1 684	4 415	8	6 147	
C – Composante d'investissement	-6 406	0	6 406	0	0	0	
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)	-13 600	28	8 090	4 415	8	-1 060	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	3 183	0	15	84	3	3 284	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	5 675	2	11	46	1	5 736	
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0	
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-4 742	30	8 116	4 544	12	7 960	
Primes reçues	13 798	0	0	0	0	13 798	
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-8 034	-4 208	0	-12 241	
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	0	0	-27	
E – Total flux de trésorerie	13 771	0	-8 034	-4 208	0	1 530	
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	2	0	18	-4	0	16	
Contrats d'assurance – actif	-16	0	1	0	0	-15	
Contrats d'assurance – passif	115 055	102	1 085	3 735	106	120 084	
SOLDE À LA CLÔTURE (D+E+F)	115 039	102	1 087	3 735	106	120 069	

31/12/2022 retraité

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)				Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)		
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-27	0	0	0	0	-26	
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	120 263	62	1 025	3 548	102	125 001	
Solde à l'ouverture	120 237	62	1 026	3 548	102	124 974	
A – Produits des activités d'assurance	-7 004	0	0	0	0	-7 004	
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-54	1 684	4 165	31	5 825	
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	65	0	0	0	0	65	
Perte sur les contrats onéreux	0	80	0	0	0	80	
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-15	66	-22	30	
B – Charges afférentes aux activités d'assurance	65	26	1 669	4 231	9	6 000	
C – Composante d'investissement	-5 533	0	5 533	0	0	0	
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)	-12 473	26	7 203	4 231	9	-1 004	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-11 464	0	-109	-291	-12	-11 876	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	-2 701	0	9	11	0	-2 680	
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0	
D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global	-26 637	26	7 102	3 951	-3	-15 560	
Primes reçues	13 120	0	0	0	0	13 120	
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-7 126	-4 002	0	-11 127	
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-172	0	0	0	0	-172	
E – Total flux de trésorerie	12 949	0	-7 126	-4 002	0	1 821	
F – Transfert vers d'autres postes du bilan	-541	-16	-16	-95	-4	-672	
Contrats d'assurance – actif	-18	0	0	0	0	-18	
Contrats d'assurance – passif	106 026	72	986	3 402	95	110 581	
SOLDE À LA CLÔTURE (OUVERTURE +D+E+F)	106 008	72	986	3 402	95	110 563	

RAPPROCHEMENT DES DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)
ASSURANCE								
Actif des contrats d'assurance	-15	-	0	-15	-18	-	0	-18
Passif des contrats d'assurance	120 084	-558	-	119 526	110 581	-299	-	110 282
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE	120 069	-558	0	119 511	110 563	-299	0	110 264
Réassurance								
Actifs des traités de réassurance	414	-	-102	312	385	-	-57	328
Passifs des traités de réassurance	0	0	-	0	0	0	-	0
TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCES	414	0	-102	312	385	0	-57	328

13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)

	31/12/2023			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-51	16	18	-18
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	98 654	1 511	6 491	106 656
Solde à l'ouverture	98 603	1 527	6 509	106 638
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-697	-697
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-136	0	-136
Ajustements liés à l'expérience	-38	18	0	-20
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-38	-118	-697	-854
Contrats comptabilisés au cours de la période	-247	123	166	42
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-1 967	192	1 774	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	-34	6	0	-28
Variations liées aux services futurs	-2 248	321	1 940	14
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-29	-13	0	-41
Variations liées aux services passés	-29	-13	0	-41
Résultat des activités d'assurance	-2 314	190	1 243	-881
Effet de taux neutralisés en OCI	3 132	64	0	3 196
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	5 660	13	18	5 690
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	6 477	267	1 260	8 005
Primes reçues	8 978	0	0	8 978
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-8 037	0	0	-8 037
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-27	0	0	-27
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	914	0	0	914
Transfert vers d'autres postes du bilan	18	5	-9	14
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	106 072	1 781	7 734	115 587
SOLDE À LA CLÔTURE	106 012	1 799	7 761	115 572



31/12/2022 retraité

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-48	14	8	-26
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	114 252	1 368	5 364	120 985
Solde à l'ouverture	114 204	1 382	5 373	120 959
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-683	-683
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-116	0	-116
Ajustements liés à l'expérience	-94	17	0	-78
Variations relatives aux services rendus au cours de la période	-94	-99	-683	-876
Contrats comptabilisés au cours de la période	-334	177	185	29
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-2 024	384	1 640	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	52	-37	0	15
Variations liées aux services futurs	-2 306	524	1 825	43
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-2	-12	0	-15
Variations liées aux services passés	-2	-12	0	-15
Résultat des activités d'assurance	-2 402	412	1 142	-848
Effet de taux neutralisés en OCI	-11 324	-249	0	-11 572
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	-2 715	7	16	-2 692
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	-16 441	171	1 158	-15 112
Primes reçues	8 544	0	0	8 544
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-7 170	0	0	-7 170
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-68	0	0	-68
TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE	1 305	0	0	1 305
Transfert vers d'autres postes du bilan	-465	-26	-22	-513
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-51	16	18	-18
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	98 654	1 511	6 492	106 656
SOLDE À LA CLÔTURE	98 602	1 527	6 509	106 638

13e Passif d'assurance comptabilisé initialement au cours de la période

	31/12/2023		Total
	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	11	15	26
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	3 183	769	3 952
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	3 193	784	3 978
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-3 391	-833	-4 224
Ajustement au titre du risque non financier	32	91	123
Marge sur Services Contractuels	166	0	166
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	0	43	43

	31/12/2022 retraité		Total
	Contrats profitables émis	Contrats déficitaires émis	
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	14	6	20
Sinistres attendus et autres charges afférentes aux activités d'assurance	4 215	509	4 724
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	4 228	515	4 743
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	-4 525	-541	-5 066
Ajustement au titre du risque non financier	122	55	177
Marge sur Services Contractuels	175	0	175
Perte sur contrats d'assurance détenus et comptabilisés initialement au cours de la période	0	29	29

13f Éléments sous-jacents aux contrats VFA

ÉLÉMENTS SOUS JACENTS DES CONTRATS D'ASSURANCE AVEC PARTICIPATION DIRECTE

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
PLACEMENTS FINANCIERS		
Juste valeur par capitaux propres	68 974	65 444
Effets publics et valeurs assimilées	25 152	22 000
Obligations et autres titres de dettes	32 900	30 715
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1 441
Participations et ATDLT	1 609	1 383
Parts entreprises liées	203	200
Prêts et créances	9 110	9 705
Juste valeur par résultat	53 033	47 474
Effets publics et valeurs assimilées	157	143
Obligations et autres titres de dettes	29 720	26 748
Actions et autres instruments de capitaux propres	20 057	17 108
Participations et ATDLT	0	0
Parts entreprises liées	0	0
Prêts et créances	260	190
Dérivés et autres actifs financiers – transaction	0	0
Immeubles d'exploitation AJVPR	328	378
Immeubles hors exploitation AJVPR	2 511	2 907
Instruments dérivés de couverture	0	0
Coût amorti	298	1 241
Prêts et créances sur les établissements de crédit	298	1 241
Autres actifs	45	32
Actifs d'impôts courants	3	6
Autres actifs	28	16
Comptes de régularisation – Actif	14	10
TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS	122 350	114 191
PASSIFS FINANCIERS		
Juste valeur par résultat	8 875	9 591
Dérivés et autres passifs financiers – <i>Trading</i>	61	117
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 814	9 474
Comptes crédit. clientèle – Autres – À terme	0	0
Autres passifs	128	165
Autres Passifs	33	38
Passifs d'impôts différés	95	127
Comptes de régularisation – Passif	0	0
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	9 003	9 756

13g Échéancier CSM – Assurance

	31/12/2023				31/12/2022 retraité			
	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL	Entre 0 et 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus de 10 ans	TOTAL
CSM Contrat d'assurance	3 537	2 673	1 551	7 761	3 239	2 372	898	6 509
CSM Contrat de réassurance	20	12	17	49	24	14	18	56

13h Incidence de l'application de la méthode retrospective modifié sur la CSM et les produits des activités d'assurance au cours des périodes ultérieures

CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
RÉSULTAT D'ASSURANCE		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	2 402	2 109
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	975	1 022
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	277	375
TOTAL	3 654	3 506

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
CSM		
Nouveaux contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective complète (FRA) en date de transition	135	61
Contrats et contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (MRA) en date de transition	844	855
Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV) en date de transition	259	304
TOTAL	1 239	1 220

Ces tableaux ne concernent que les contrats d'assurance de personnes.

13i Suivi du flux de CSM selon la méthode de transition

CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche rétrospective modifiée (MRA)	Contrats d'assurance enregistrés selon l'approche par la juste valeur (JV)	Autres contrats
CSM à l'ouverture	855	304	61	1 149	381	-
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat pour services rendus	-100	-34	-12	-104	-42	-6
Variations liées aux services passés	-100	-34	-12	-104	-42	-6
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	76	-8	9	-206	-26	-67
Contrats comptabilisés au cours de la période	-	-	77	-	-	142
Variations liées aux services futurs	76	-8	86	-206	-26	74
Charges financières sur contrats émis	14	1	2	16	-0	-0
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS EN OCI	14	1	2	16	-0	-0
Transfert vers d'autres postes du bilan	-	-4	-2	-	-9	-7
CSM fin de période	844	259	135	855	304	61

Gestion des risques assurance

La gestion du risque d'assurance porte globalement sur l'ensemble des risques que prend un assureur lors de la commercialisation de contrats d'assurance.

Le cycle inversé qui caractérise le secteur de l'assurance impose d'inscrire le suivi de ce risque technique dans la durée.

Les entités d'assurance du groupe développent et commercialisent une gamme complète de produits d'assurances, à destination principalement de la clientèle de particuliers et de professionnels.

La gestion du risque d'assurance s'articule autour des principaux piliers suivants :

- les pôles métiers qui assurent le développement commercial et la tarification afin d'assurer la suffisance a priori des primes pour couvrir les sinistres à venir ;
- le service actuariat-provisions techniques qui coordonne le calcul des provisions des bilans sociaux ;

- l'équipe Solvabilité II qui est responsable des calculs réglementaires et des sensibilités associées ;
- le contrôle de gestion dont les *reportings* et les analyses de fond permettent de suivre ce risque d'assurance dans la durée sur l'ensemble des métiers ;
- le service réassurance qui recense l'intégralité des risques à externaliser, définit le programme de couverture adéquat et le place sur le marché ;
- la fonction clé actuarielle qui a pour vocation la coordination actuarielle des différents pôles d'activité, la coordination du calcul des provisions techniques prudentielles et qui émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- la fonction clé gestion des risques qui est responsable de la coordination du système de gestion des risques.

ANALYSE DE CONCENTRATION

	31/12/2023
France	108 739
Autres	1 663
TOTAL	110 402

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

	31/12/2023	
	Impact résultat net	Impact capitaux propres
Rachats massifs de 10 %	3	10
Contrats d'assurance	3	10
Instruments financiers	0	0

ÉVOLUTION DE L'ESTIMATION DE LA CHARGE TOTALE NON ACTUALISÉE SUR LES SINISTRES PAR ANNÉE DE SURVENANCE

	À la fin de la période	À un an	À deux ans	À trois ans	À quatre ans	À cinq ans	Sinistres payés cumulés	Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des prestations des sinistres survenus
Survenances antérieures	-	-	-	-	-	-	-	1 428
2018	-	-	-	2 411	2 414	2 432	2 214	218
2019	-	-	2 666	2 659	2 649	-	2 397	252
2020	-	2 885	2 774	2 757	-	-	2 412	345
2021	3 039	2 988	2 942	-	-	-	2 455	487
2022	3 404	3 465	-	-	-	-	2 633	833
2023	3 601	-	-	-	-	-	2 016	1 585
Survenances totales	-	-	-	-	-	-	-	5 148
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des frais de gestion des sinistres survenus	-	-	-	-	-	-	-	237
Effet d'actualisation	-	-	-	-	-	-	-	-613
Estimation des flux de trésorerie futurs au titre des sinistres survenus présentés au bilan	-	-	-	-	-	-	-	4 772

RISQUES DE TAUX DES CONTRATS D'ASSURANCE

	31/12/2023		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
Hausse de 50 bp des taux sans risque	-4	-182	166
Contrats d'assurance	202	1 534	166
Contrats de réassurance	0	-9	0
Instruments financiers	-206	-1 707	0
Baisse de 50 bp des taux sans risque	6	207	-282
Contrats d'assurance	-201	-1 605	-282
Contrats de réassurance	0	10	0
Instruments financiers	207	1 802	0

ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES ACTIONS

	31/12/2023		
	Impact résultat net	Impact capitaux propres	Impact CSM
Baisse de 20 % du prix des actions	-43	-218	-493
Contrats d'assurance	4 278	43	-493
Contrats de réassurance	0	0	0
Instruments financiers	-4 321	-261	0

ANALYSE DE MATURITÉ – ESTIMATION DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES FLUX DE TRÉSORERIE FUTURS

	31/12/2023				
	Moins d'un an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Contrat d'assurance	-	-	-	-	-
Actif	0	0	0	0	0
Passif	1 857	3 002	10 393	92 559	107 811
TOTAL	1 857	3 002	10 393	92 559	107 811

MONTANTS PAYABLES À VUE

Les montants payables à vue, correspondant à la valeur de rachat des contrats d'assurance, ainsi que leur valeur comptable sont présentés comme suit :

	31/12/2023
Montants payables à vue	100 734
Valeur comptable	113 567

COURBES DES TAUX IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Taux 1 an	4,0 %	3,9 %
Taux 5 ans	3,0 %	3,8 %
Taux 10 ans	3,1 %	3,8 %
Taux 20 ans	3,1 %	3,5 %
Taux 30 ans	3,0 %	3,2 %

Note 14 Impôts

14a Impôts courants

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actif (par résultat)	1 076	971
Passif (par résultat)	532	387

14b Impôts différés

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actif (par résultat)	530	508
Actif (par capitaux propres)	322	423
Passif (par résultat)	428	401
Passif (par capitaux propres)	25	50

RÉPARTITION DES IMPÔTS DIFFÉRÉS PAR GRANDES CATÉGORIES

	31/12/2023		31/12/2022 retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	-	-	-	-
Différences temporaires sur	-	-	-	-
■ dépréciations des actifs financiers	390	-	422	-
■ réserve latente de location financement	-	329	-	344
■ réévaluation des instruments financiers	1 576	2 549	2 695	2 317
■ charges à payer et produits à recevoir	298	67	246	75
■ résultats des sociétés transparentes	-	-	-	-
■ activité d'assurance	2 120	1 195	1 718	2 036
■ autres décalages temporaires	113	2	112	-17
■ déficits fiscaux	44	-	41	-
Compensation	-3 690	-3 690	-4 305	-4 305
TOTAL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	852	453	931	451

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable.

Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

15a Comptes de régularisation et actifs divers

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF		
Valeurs reçues à l'encaissement	116	89
Comptes d'ajustement sur devises	23	30
Produits à recevoir	601	527
Comptes de régularisation divers	2 015	2 524
Sous-total	2 755	3 170
AUTRES ACTIFS		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	135	115
Débiteurs divers	4 643	4 031
Stocks et assimilés	43	34
Autres emplois divers	4	5
Sous-total	4 825	4 185
TOTAL	7 580	7 355

15b Comptes de régularisation et passifs divers

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	400	338
Comptes d'ajustement sur devises	1 672	1 365
Charges à payer	1 437	1 283
Produits constatés d'avance	637	529
Comptes de régularisation divers	2 952	3 770
Sous-total	7 098	7 285
AUTRES PASSIFS		
Obligations locatives – Immobilier	714	665
Obligations locatives – Autres	13	6
Comptes de règlement sur opérations sur titres	682	963
Versements restant à effectuer sur titres	262	351
Créditeurs divers	2 165	2 004
Sous-total	3 836	3 989
TOTAL	10 934	11 274

15c Obligations locatives par durée résiduelle

31/12/2023	≤ 1 an	1 an < ≤ 3 ans	3 ans < ≤ 6 ans	6 ans < ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	126	219	223	93	66	727
■ Immobilier	124	217	214	93	66	714
■ Autres	2	2	9	0	0	13

31/12/2022 retraité	≤ 1 an	1 an < ≤ 3 ans	3 ans < ≤ 6 ans	6 ans < ≤ 9 ans	> 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	166	190	178	78	60	671
■ Immobilier	164	189	175	78	60	665
■ Autres	2	1	3	0	0	6

Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31/12/2023	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	150	16	7	151
Euro-Information	France	26,81 %	687	30	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25 %	11	5	14	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09 %	9	-1	0	NC*
Autres participations	-	-	1	0	0	NC*
TOTAL	-	-	865	51	22	-

* NC : Non communiqué.

31/12/2022 retraité	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33 %	149	17	6	149
Euro-Information	France	26,36 %	645	31	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25 %	9	7	12	NC*
LYF SA	France	43,75 %	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09 %	10	0	0	NC*
Autres participations	-	-	1	0	0	NC*
TOTAL	-	-	821	56	19	-

* NC : Non communiqué.

16b Données financières publiées par les principales entreprises MEE

	31/12/2023					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	7 211	424	280	166	NC*	1 207
Euro-Information ⁽¹⁾	2 341	1 525	133	135	0	2 134
Euro Protection Surveillance ⁽¹⁾	202	251	44	31	0	127
LYF SA	27	2	0	0	0	16
SCI La Tréflière	47	3	-1	-1	0	18

(1) Montants 2022.

(2) En millions Dinar Tunisien.

* NC : Non communiqué.

	31/12/2022					
	Total bilan	PNB ou CA	RBE	Résultat net	Réserves OCI	Capitaux propres
ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE						
Banque de Tunisie ^{(1) (2)}	6 630	378	245	161	NC*	1 103
Euro-Information ⁽¹⁾	2 185	1 422	117	285	0	1 999
Euro Protection Surveillance ⁽¹⁾	172	202	38	26	0	108
LYF SA	24	1	0	0	0	15
SCI La Tréflière	49	3	0	0	0	19

(1) Montants 2021.

(2) En millions Dinar Tunisien.

* NC : Non communiqué.

Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
Coût historique	67	3	-9	12	72
Amortissement et dépréciation	-38	-2	0	5	-35
MONTANT NET	28	2	-9	17	38

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

18a Immobilisations corporelles

	31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
COÛT HISTORIQUE					
Terrains d'exploitation	461	7	-5	-1	462
Constructions d'exploitation	3 012	89	-179	2	2 924
Droits d'utilisation – Immobilier	1 154	159	-32	55	1 336
Droits d'utilisation – Autres	9	2	-1	6	16
Autres immobilisations corporelles	1 221	157	-119	1	1 260
TOTAL	5 857	414	-336	63	5 998
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Terrains d'exploitation	-15	-2	0	1	-16
Constructions d'exploitation	-2 081	-86	163	-1	-2 005
Droits d'utilisation – Immobilier	-504	-157	23	-2	-640
Droits d'utilisation – Autres	-3	-1	1	0	-3
Autres immobilisations corporelles	-915	-50	59	-2	-908
TOTAL	-3 518	-296	246	-4	-3 572
MONTANT NET	2 339	118	-88	57	2 426

18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Autres	31/12/2023
COÛT HISTORIQUE					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	291	7	-2	0	296
Immobilisations acquises	1 030	52	-27	5	1 060
■ logiciels	260	21	-10	23	294
■ autres	769	31	-17	-17	766
TOTAL	1 320	59	-29	6	1 356
AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION					
Immobilisations générées en interne ⁽¹⁾	-281	-4	2	-1	-284
Immobilisations acquises	-568	-52	14	-4	-610
■ logiciels	-213	-23	10	-21	-247
■ autres	-355	-29	4	17	-363
TOTAL	-849	-56	16	-5	-894
MONTANT NET	471	3	-13	1	462

(1) Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-Information et TARGOBANK AG.

Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	31/12/2023
Écart d'acquisition brut	4 502	2	-	-	-	4 504
Dépréciations	-2 393	-	-	-	-	-2 393
ÉCART D'ACQUISITION NET	2 109	-	-	-	-	2 111

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2022 retraité	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 31/12/2023
TARGOBANK Allemagne	1 018	-	-	-	-	1 018
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506	-	-	-	-	506
Cofidis Group	378	-	-	-	-	378
Cofidis France	79	-	-	-	-	79
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	0	-	-	-	-	0
EBRA	33	2	-	-	-	35
SIIC Foncière Massena	26	-	-	-	-	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	-	-	-	-	21
Banque de Luxembourg	13	-	-	-	-	13
Agrupació AMCI d'Assegurances i Reassegurances SA	0	-	-	-	-	0
Cofidis Italie	9	-	-	-	-	9
Banque Transatlantique	6	-	-	-	-	6
Dubly Transatlantique Gestion	5	-	-	-	-	5
Autres	15	-	-	-	-	15
TOTAL	2 109	2	0	0	0	2 111

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte économique actuel, ses conséquences observées sur les résultats au 31 décembre 2023, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales filiales.

la valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 31 décembre 2023.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque. La prime de risque est déterminée par observation de la sensibilité du cours par rapport au marché dans le cas d'un actif coté, ou par estimation d'analyste sur les actifs non cotés. Le coût du capital a été actualisé au 31 décembre 2023 avec :

- 9,5 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT ;
- le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis ⁽¹⁾	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	9,5 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-5 %	-6 %	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	-1 %	-2 %	-1 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-4 %	-5 %	-4 %

(1) Cofidis France et Cofidis Group.

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur TARGOBANK Allemagne, Cofidis et CIC.

Note 20 Provisions et passifs éventuels

20a Provisions

	31/12/2022 retraité	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	31/12/2023
Provisions pour risques	472	337	-38	-272	24	523
Sur engagements de garantie ⁽²⁾	262	181	0	-150	1	294
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	59	43	0	-38	0	64
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	71	59	0	-52	-1	77
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	132	79	0	-60	2	153
Sur engagements de financement ⁽²⁾	99	116	-6	-101	-2	106
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	72	75	0	-69	0	78
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	23	31	0	-32	-2	20
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provisions fiscales	7	5	-4	0	-3	5
Provisions pour litiges	48	10	-8	-7	2	45
Provisions pour risques sur créances diverses	56	25	-21	-14	26	72
Autres provisions	1 227	297	-51	-133	-59	1 281
■ Provision pour épargne logement	87	1	0	-8	0	80
■ Provisions pour éventualités diverses	695	200	-36	-110	-36	713
■ Autres provisions ⁽¹⁾	445	96	-15	-15	-23	488
Provisions pour engagements de retraite	755	124	-39	-14	110	936
TOTAL	2 454	758	-128	-419	75	2 740

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des SPV à hauteur de 447 millions d'euros.

(2) Ce poste comprend un ajustement post-modèle - cf. note 1 - Principes comptables.

20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2022 retraité	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES					
Indemnités de fin de carrière	610	103	-40	112	785
Compléments de retraite	54	6	-9	7	58
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	70	15	0	-1	84
Sous-total comptabilisé	734	124	-49	118	927
RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE					
Engagements envers les salariés et retraités ⁽¹⁾	21	0	-4	-8	9
Juste valeur des actifs	-	-	-	-	-
Sous-total comptabilisé	21	0	-4	-8	9
Autres engagements	0	0	0	0	0
TOTAL COMPTABILISÉ	755	124	-53	110	936

Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Taux d'actualisation ⁽²⁾	3,19 %	3,40 %
Taux attendu d'augmentation des salaires ⁽³⁾	Minimum 2,65 %	Minimum 1 %

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

ÉVOLUTION DE LA PROVISION RELATIVE AUX INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

	31/12/2022	Effet de l'actua- lisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expé- rience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux béné- ficiaires	Cotisa- tions au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2023
						démogra- phiques	financières					
Engagements	1 024	34	1	46	0	21	78	-39	-6	-2	29	1 197
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	415	1	14	0	0	0	1	0	-19	0	0	412
Provisions	609	33	-13	46	0	21	77	-39	14	-2	29	785

SENSIBILITÉ TAUX D'ACTUALISATION

Passif à 2,69 % (-50 pb)	Passif à 3,69 % (+50 pb)	Duration
53	-109	17

	31/12/2021	Effet de l'actua- lisation	Produits financiers	Coût des services rendus	Écarts actuariels liés à l'expé- rience	Écart actuariel lié aux changements d'hypothèses		Paiement aux béné- ficiaires	Cotisa- tions au régime	Transfert Mobilité	Autres	31/12/2022
						démogra- phiques	financières					
Engagements	1 365	11	0	49	0	6	-394	-41	-6	-4	38	1 024
Contrat d'assurance hors groupe et actifs gérés en externe	456	0	5	0	0	0	-40	0	2	0	-8	415
Provisions	909	11	-4	49	0	6	-354	-41	-8	-4	46	609

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

DÉTAIL DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME

	Actifs cotés sur un marché actif				Actifs non cotés sur un marché actif			
	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres	Titres de dettes	Instruments de capitaux propres	Immobilier	Autres
Composition des actifs du régime	53 %	27 %	0 %	17 %	0 %	1 %	1 %	0 %

20c Provisions pour risques sur engagements au titre de l'épargne-logement

	31/12/2023	31/12/2022
ENCOURS DES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT		
Ancienneté inférieure à 10 ans	2 508	7 694
Ancienneté supérieure à 10 ans	7 832	3 903
TOTAL	10 340	11 597
<i>Encours de comptes d'épargne logement</i>	841	782
TOTAL DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT	11 181	12 379

PRÊTS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

	31/12/2023	31/12/2022
Encours de prêts d'épargne-logement, source de provisions pour risques, inscrits à l'actif du bilan	14	6

PROVISIONS D'ÉPARGNE LOGEMENT

	31/12/2022	Dotations ou reprises nettes	Autres variations	31/12/2023
Sur comptes d'épargne-logement	-	-	-	-
Sur plans d'épargne-logement	87	-7	-	80
Sur prêts d'épargne-logement	0	-0	-	-
TOTAL	87	-7	-	80
ANALYSE PAR ANCIENNETÉ DES PROVISIONS SUR LES PLANS D'ÉPARGNE LOGEMENT				
Ancienneté inférieure à 10 ans	17	-6	-	11
Ancienneté supérieure à 10 ans	70	-1	-	69
TOTAL	87	-7	-	80

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle de personnes physiques. Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent pour l'établissement distributeur deux types d'engagement :

- de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché.

Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en terme de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en terme de conditions réglementées de PEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

Note 21 Dettes subordonnées

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Dettes subordonnées	10 709	9 132
Emprunts participatifs	20	20
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 095	1 095
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	179	114
TOTAL	12 003	10 361

PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)

	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice ⁽¹⁾	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10/03/2014	120 M€	120 M€	4,25	27/06/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	21/05/2014	1 000 M€	990 M€	3,00	21/05/2024
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1 000 M€	969 M€	3,00	11/09/2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24/03/2016	1 000 M€	953 M€	2,375	24/03/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12/09/2016	300 M€	300 M€	2,130	12/09/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04/11/2016	700 M€	658 M€	1,875	04/11/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31/03/2017	500 M€	473 M€	2,625	31/03/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/11/2017	500 M€	470 M€	1,625	15/11/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25/05/2018	500 M€	472 M€	2,500	25/05/2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18/06/2019	1 000 M€	1 000 M€	1,875	18/06/2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19/11/2021	750 M€	628 M€	1,125	19/11/2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16/06/2022	1 250 M€	1 219 M€	3,875	16/06/2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/01/2023	1 250 M€	1 308 M€	5,125	11/01/2033
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	04/06/2014	150 M€	150 M€	4,625	04/06/2024
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21/10/2021	750 M€	758 M€	1,85	21/04/2042
CIC	Participatif	28/05/1985	137 M€	8 M€	⁽²⁾	⁽³⁾
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28/12/2005	500 M€	500 M€	⁽⁴⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	09/11/2004	66 M€	66 M€	CMS10 cap 8	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	15/12/2004	436 M€	419 M€	⁽⁵⁾	indéterminé
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSS	25/02/2005	92 M€	92 M€	⁽⁶⁾	indéterminé

(1) Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation sur les instruments couverts.

(2) Minimum 85 % (TAM*+TMO)/2 Maximum 130 % (TAM*+TMO)/2.

* Pour les besoins du calcul de ce taux, à compter du 3 janvier 2022, toute référence au taux moyen mensuel du marché monétaire sera réputée être une référence à l'EuroSTR (règlement (UE) 2021/1848 du 21 octobre 2021).

(3) Non amortissable, mais remboursable au gré de l'emprunteur à compter du 28/05/1997 à 130 % du nominal revalorisé de 1,5 % par an pour les années ultérieures.

(4) Taux Euribor 1 an +0,3 point de base.

(5) CMS 10 ans ISDA CIC +10 points de base.

(6) CMS 10 ans ISDA +10 points de base.

Note 22 Réserves liées au capital et réserves

22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Capital et réserves liées au capital	6 568	6 495
■ Capital	1 715	1 711
■ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 853	4 784
Réserves consolidées	28 011	25 738
■ Réserves réglementées	9	9
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	28 001	25 729
■ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	149	135
■ dont Report à nouveau	1	0
TOTAL	34 579	32 233

22b Gains ou pertes latents ou différés

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Gains ou pertes latents ou différés ⁽¹⁾ liés aux :	-	-
■ Placements des activités d'assurances en JVCPR – instruments de dettes	-603	-661
■ Placements des activités d'assurance en JVCPR – instruments de capitaux propres	964	684
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-158	-197
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	-15	69
■ Dérivés de couverture (CFH)	-1	19
■ Écarts de conversion	148	159
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-41	-39
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-103	-60
■ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
■ Autres	-	-
TOTAL	190	-26

(1) Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflect.

22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-11	78
Sous-total	-11	78
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-45	-188
Sous-total	-45	-188
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-20	17
Sous-total	-20	17
Réévaluation des placements des activités d'assurance	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	1 934	-6 327
Sous-total	1 934	-6 327
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-1 596	5 773
Sous-total	-1 596	5 773
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-43	239
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	0
TOTAL	216	-408

22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	-11	0	-11	78	0	78
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	-84	1	-84	-5	-1	-6
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	48	-9	38	-238	55	-182
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	2 545	-611	1 934	-8 586	2 259	-6 327
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-27	7	-20	23	-6	17
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-2 150	555	-1 596	7 782	-2 009	5 773
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-69	25	-43	350	-110	239
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	0	-2	0	0	0
TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	248	-32	216	-597	189	-408

Note 23 Engagements donnés et reçus

ENGAGEMENTS DONNÉS

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Engagements de financement	65 369	66 879
Engagements en faveur d'établissements de crédit	627	491
Engagements en faveur de la clientèle	64 742	66 388
Engagements de garantie	31 215	31 119
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 635	5 360
Engagements d'ordre de la clientèle	26 580	25 759
Engagements sur titres	3 957	2 410
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	3 957	2 410
Engagements donnés de l'activité d'assurance	5 646	5 906

ENGAGEMENTS REÇUS

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Engagements de financement	22 248	16 409
Engagements reçus d'établissements de crédit	22 248	16 409
Engagements de garantie	100 993	104 383
Engagements reçus d'établissements de crédit	59 166	56 388
Engagements reçus de la clientèle	41 827	47 995
Engagements sur titres	736	1 872
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	736	1 872
Engagements reçus de l'activité d'assurance	5 702	6 817

TITRES ET VALEURS DONNÉS EN PENSION

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actifs donnés en pension	37 471	53 172
Passifs associés	36 479	54 518

AUTRES ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE DE PASSIF

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Titres prêtés	0	390
Dépôts de garantie sur opérations de marché	10 022	9 505
TOTAL	10 022	9 895

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la

non-restitution des titres. Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les pensions et les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	31/12/2023		31/12/2022 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	7 306	-3 610	1 268	-746
Clientèle	11 355	-5 022	7 640	-1 293
■ dont crédit-bail et location simple	1 037	-358	659	-209
■ dont obligation locative	0	-9	0	-7
Instruments dérivés de couverture	7 755	-8 193	2 699	-2 451
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 364	-658	665	-92
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 245	0	436	0
Titres au coût amorti	191	0	30	0
Dettes représentées par un titre	0	-4 967	0	-1 816
Dettes subordonnées	0	-41	0	-14
TOTAL	29 216	-22 491	12 738	-6 413
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	<i>20 097</i>	<i>-13 641</i>	<i>9 374</i>	<i>-3 869</i>

(1) dont -29 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +20 millions d'euros en charge en 2023, et dont -284 millions d'euros d'impact des taux négatifs en produits et +206 millions d'euros en 2022.

Les charges d'intérêt sur banques centrales comprennent notamment les intérêts calculés dans le cadre des opérations du TLTRO III, dont les modalités ont été précisées par la BCE (cf. note 1 Principes comptables).

Note 25 Commissions

	31/12/2023		31/12/2022 retraité	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	4	-13	19	-17
Clientèle	1 371	-15	1 308	-14
Titres	1 028	-110	1 035	-76
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	<i>773</i>	<i>0</i>	<i>754</i>	<i>0</i>
Instruments dérivés	4	-11	7	-11
Change	24	-2	26	-2
Engagements de financement et de garantie	93	-80	93	-95
Prestations de services	1 819	-1 106	1 787	-1 062
TOTAL	4 343	-1 338	4 275	-1 276

Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Instruments de transaction	210	240
Instruments à la juste valeur sur option	20	32
Inefficacité des couvertures	16	22
Sur couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
Sur couverture de juste valeur (FVH)	16	22
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	-753	2 001
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	769	-1 979
Résultat de change	150	37
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat ⁽¹⁾	397	325
TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR	793	657

(1) dont 254 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement en 2023 contre 350 millions d'euros en 2022. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Dividendes	27	24
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-186	-161
TOTAL	-159	-137

Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Actifs financiers au coût amorti	-	-
PV/MV réalisées sur :	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et TRF	0	0
TOTAL	0	0

Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Revenus des contrats d'assurance	7 207	7 004
Charges des contrats d'assurance	-6 147	-6 000
Résultat des contrats d'assurance	1 060	1 004
Charges nettes des traités de réassurance	-34	88
Résultat des activités d'assurance	1 026	1 092
Produits nets des placements financiers d'assurance	5 799	-2 625
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-5 736	2 680
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	3	1
Autres produits et charges	0	0
TOTAL	1 092	1 149

29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
ASSURANCE		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	-	-
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	697	683
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	136	116
■ Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	14	12
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	1 717	1 735
■ Autres	15	13
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	2 579	2 559
Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	4 628	4 445
Charges liées aux contrats d'assurance	-6 147	-6 000
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES D'ASSURANCE	1 060	1 004
RÉASSURANCE		
Charges des contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	-	-
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	-5	-6
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	-1	-1
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	-13	-15
■ Autres	0	0
Charges afférentes aux contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-19	-22
Charges afférentes aux contrats de réassurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)	-111	-98
Revenus des contrats de réassurance	96	207
TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES DE RÉASSURANCE	-34	88

29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Intérêts et produits/charges assimilés	1750	1 423
Prêts et créances au coût amorti	-14	-5
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	347	242
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 417	1 186
Commissions sur titres	31	44
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4 361	-4 346
■ Instruments de transaction	0	0
■ Résultat de change	-12	16
■ Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	4 373	-4 362
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	42	226
■ Dividendes	121	87
■ PV/MV réalisées sur instruments de dettes	-79	139
Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti	0	0
Produits nets sur immeubles de placement	-382	27
Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance	-1	3
TOTAL	5 801	-2 623

29c Lien entre les produits/charges financières d'assurance et le rendement d'investissement tiré des actifs

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Intérêts et produits/charges assimilés	1 413	1 277
Autres revenus d'investissement	4 570	-3 783
Coût du risque des placements financiers d'assurance	-2	3
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT	5 982	-2 503
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-5 712	2 716
Effets de l'option d'atténuation des risques	0	0
Intérêts courus	-81	-36
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	0	0
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	-3 226	11 876
pertes nettes de change	0	0
CHARGES FINANCIÈRES NETTES SUR CONTRATS D'ASSURANCE	-9 020	14 556
Intérêts courus	4	1
Autres revenus	15	-70
RÉSULTAT FINANCIER NETS NETS DES CONTRATS DE RÉASSURANCE	19	-69
Variations des contrats d'investissements (passifs)	3 892	-13 443
Variations issus des participations de tires dans des fonds consolidés	0	0
TOTAL	872	-1 459
<i>dont comptabilisé en résultat</i>	<i>249</i>	<i>178</i>
<i>dont comptabilisé en OCI</i>	<i>623</i>	<i>-1 637</i>

Note 30 Produits et charges des autres activités

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS		
Charges refacturées	113	109
Autres produits	750	916
Sous-total	863	1 025
CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS		
Immeubles de placement :		
■ dotations aux provisions/amortissements	-1	-2
Autres charges	-511	-482
Sous-total	-512	-484
TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES	351	542

Note 31 Frais généraux

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Charges de personnel	-3 263	-3 031
Autres charges d'exploitation	-2 431	-2 341
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-363	-325
TOTAL	-6 057	-5 697

31a Charges de personnel

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Salaires et traitements ^[1]	-2 012	-1 931
Charges sociales	-854	-677
Avantages du personnel à court terme	-2	-2
Intéressement et participation des salariés	-168	-197
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-186	-179
Charges de personnel liées aux activités d'assurance non rattachables	-43	-43
Autres	2	-2
TOTAL	-3 263	-3 031

[1] A noter, le montant des avantages du personnel à court terme tient compte de l'effet des arrêts de Cour de la Cassation du 13/09/2023, en matière d'acquisition des congés payés pendant un arrêt de travail pour maladie ou accident non professionnel.

EFFECTIFS

Effectifs moyens	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Techniciens de la banque	23 644	23 673
Cadres	17 357	17 081
TOTAL	41 001	40 754
Dont France	28 622	28 227
Dont étranger	12 379	12 527
Effectifs inscrits ^[1]	46 540	47 246

[1] Les effectifs inscrits correspondent à la totalité des effectifs de fin de période des entités sous contrôle du groupe, par différence avec les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP), limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

31b Autres charges d'exploitation

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-384	-450
Locations	-180	-184
■ locations à court terme d'actifs	-57	-61
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽²⁾	-112	-115
■ autres locations	-11	-8
Autres services extérieurs	-1 800	-1 659
Autres charges d'exploitation liées aux activités d'assurance non rattachables	-85	-69
Autres charges diverses	18	21
TOTAL	-2 431	-2 341

(1) Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de [-198] millions d'euros au titre de la contribution au fonds de résolution unique en 2023, contre [-251] millions d'euros en 2022.

(2) Inclut le matériel informatique.

31c Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Amortissements :	-333	-323
■ immobilisations corporelles ⁽¹⁾	-302	-292
<i>dont droits d'utilisation</i>	-162	-151
■ immobilisations incorporelles	-31	-31
Dépréciations :	-26	-1
■ immobilisations corporelles	-1	-2
■ immobilisations incorporelles	-25	1
Dot. amort. & Prov. Liées aux activités d'assurance non rattachables	-4	-1
TOTAL	-363	-325

31d Réconciliation des charges par nature *versus* destination sur les activités d'assurance

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Frais non rattachables	Frais rattachables	Total	Frais non rattachables	Frais rattachables	Total
Charges de personnel	43	562	606	43	587	630
Salaires et traitements	26	451	476	26	488	514
Charges sociales	9	54	64	10	54	63
Avantages du personnel à CT	1	6	7	1	4	5
Intéressement et participation des salariés	4	31	35	3	19	23
Impôts, taxe et versements assimilés sur rémunération	3	19	22	3	20	23
Autres	0	1	1	1	1	2
Autres charges d'exploitation	83	609	691	69	592	661
Impôts & taxes	0	49	49	0	56	56
Locations	0	19	19	3	16	19
■ location à court terme d'actifs	0	0	0	0	0	0
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables	0	0	0	0	0	0
■ autres locations	0	19	19	3	16	19
Autres services extérieurs	58	524	583	60	499	559
Mécénat	9	0	9	0	0	0
Autres charges diverses	15	17	32	7	20	27
Dotations et reprises sur amortissements et provisions – immobilisations corp. & incorp.	4	3	7	1	7	8
Amortissements	4	3	7	1	7	8
■ Immo. Corp	3	3	6	1	7	8
dont droits d'utilisation	3	0	3	0	4	4
■ Immo. Incorp	0	0	0	0	0	0
Dépréciations	0	0	0	0	0	0
■ Immo. Corp	0	0	0	0	0	0
■ Immo. Incorp	0	0	0	0	0	0
Frais généraux liés aux activités d'assurance	129	1 174	1 303	113	1 186	1 299
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	0	1 208	1 208	0	1 160	1 160
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	0	-27	-27	0	-20	-20
Frais d'acquisition amortis	0	0	0	0	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0	0	0	0	0
Autres frais liés aux activités d'assurance	0	1 181	1 181	0	1 140	1 140
TOTAL DES FRAIS DES CONTRATS D'ASSURANCE	129	2 355	2 484	113	2 326	2 439
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	-	2 355	2 355	-	2 326	2 326
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	129	-	129	113	-	113

Note 32 Coût du risque de contrepartie

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
■ Pertes attendues à 12 mois (S1)	19	-269
■ Pertes attendues à maturité (S2)	61	349
■ Actifs dépréciés (S3)	-1 359	-824
TOTAL	-1 279	-743

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf. note 29b).

31/12/2023	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 026	1 045	-	-	-	19
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-2	4	-	-	-	2
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-883	911	-	-	-	28
dont location financement	-45	42	-	-	-	-3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	-	-	-	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-22	21	-	-	-	-1
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	-118	108	-	-	-	-10
Pertes attendues à maturité (S2)	-1 544	1 605	-	-	-	61
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	1	-	-	-	1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 454	1 519	-	-	-	65
dont location financement	-56	57	-	-	-	1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	-	-	-	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	-90	85	-	-	-	-5
Actifs dépréciés (S3)	-2 209	1 546	-519	-280	103	-1 359
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-2 093	1 459	-519	-277	103	-1 327
dont location financement	-16	16	-9	-3	1	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	2	0	0	0	2
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	0	0	0	0	-3
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-113	85	0	-3	0	-31
TOTAL	-4 779	4 196	-519	-280	103	-1 279

31/12/2022 retraité	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-635	366	-	-	-	-269
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-3	2	-	-	-	-1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-500	258	-	-	-	-242
dont location financement	-58	25	-	-	-	-33
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	-1	1	-	-	-	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-10	6	-	-	-	-4
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	-121	99	-	-	-	-22
Pertes attendues à maturité (S2)	-708	1 057	-	-	-	349
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	0	-	-	-	-1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-612	860	-	-	-	248
dont location financement	-61	62	-	-	-	1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	-	-	-	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-3	6	-	-	-	3
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	-	-	-	0
■ Engagements donnés	-92	191	-	-	-	99
Actifs dépréciés (S3)	-1 372	1 392	-668	-301	125	-824
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 301	1 312	-658	-290	125	-812
dont location financement	-12	17	-7	-5	1	-6
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	19	0	0	0	19
■ Engagements donnés	-71	61	-2	-11	0	-23
TOTAL	-2 714	2 815	-668	-301	125	-743

Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles	4	-3
■ Moins-values de cession	-11	-19
■ Plus-values de cession	15	16
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	-2	-232
TOTAL	2	-235

Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	-971
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	-971

Note 35 Impôts sur les bénéfices

DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Charge d'impôt exigible	-1 193	-1 185
Charge d'impôt différé	26	-91
Ajustements au titre des exercices antérieurs	-13	11
TOTAL	-1 180	-1 265

RAPPROCHEMENT ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT COMPTABILISÉE ET LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE

	31/12/2023	31/12/2022
Résultat taxable	4 474	3 887
Taux d'impôt théorique	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique	-1 156	-1 004
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	70	82
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	32	38
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	-16	-21
Décalages permanents	-94	-337
Autres	-15	-22
Charge d'impôt	-1 180	-1 265
Taux d'impôt effectif	-26,36 %	30,77 %

Note 36 Résultat par action

	31/12/2023	31/12/2022 retraité
Résultat net part du groupe	3 002	2 341
Nombre d'actions à l'ouverture	34 225 594	33 770 590
Nombre d'actions à la clôture	34 302 302	34 225 594
Nombre moyen pondéré d'actions	34 263 948	33 998 092
Résultat de base par action	87,61	68,86
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	87,61	68,86

Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
ACTIFS						
Actifs à la juste valeur par résultat	0	909	0	0	312	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	800	0	0	27
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	11	1 580	34 302	11	2 282	33 941
Placements des activités d'assurance	0	88	5	0	84	7
Contrats d'assurance émis – Actif	0	0	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus – Actif	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	2	0	2	5	0	1
TOTAL	13	2 578	35 108	16	2 678	33 976
PASSIFS						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	271	0	0	152	0
Dettes représentées par un titre	0	20	0	0	20	0
Dettes envers les établissements de crédit	-0	416	11 253	0	460	14 144
Dettes envers la clientèle	1 163	0	26	1 175	27	26
Contrats d'assurance émis – passif	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	66	500	0	66	500
Passifs divers	115	0	10	82	0	4
TOTAL	1 278	772	11 789	1 257	725	14 674
Engagements de financement donnés	0	0	1	0	6	2
Engagements de garantie donnés	28	1	4 768	26	42	4 688
Engagements de financement reçus	0	0	5	0	0	5
Engagements de garanties reçus	0	704	3 528	0	720	2 238

ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	31/12/2023			31/12/2022 retraité		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	0	110	1 466	5	11	550
Intérêts versés	-20	-68	-1 717	0	-17	-241
Commissions reçues	8	0	30	9	-0	22
Commissions versées	-56	-9	-62	-47	-9	-62
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	11	70	-2	10	-108	-2
Produits des contrats d'assurance émis	1	0	84	1	1	80
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-156	-118	-847	-147	-123	-833
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	-1	0	0	-1	0
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	4	10	0	1	10
Autres produits et charges	-15	0	0	-15	0	0
Frais généraux	-657	-1	-183	-613	-1	-146
TOTAL	-884	-13	-1 221	-797	-246	-621

Note 38 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

Au 31 décembre 2023, le Groupe a affiné la méthodologie de calcul de la juste valeur des prêts et créances à la clientèle, fondée sur un calcul d'actualisation des flux futurs estimés.

Les taux d'actualisation utilisés dépendent désormais du type de prêts (crédits habitat, consommation, équipement et trésorerie) et des courbes de taux d'octroi constatées en fin d'exercice.

Au 31 décembre 2022, les justes valeurs des prêts et créances à la clientèle étaient estimées sur la base d'une courbe de taux sans risque à laquelle était ajouté un spread de crédit et un spread de liquidité calculés de façon globale.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable. Certaines entités du groupe peuvent également appliquer des hypothèses : la valeur de marché est la valeur comptable pour les contrats dont les conditions se réfèrent à un taux variable, ou dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an.

Nous attirons l'attention sur le fait que les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre 2023.

	31/12/2023					
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	386 535	403 052	2 128	69 755	314 652	386 535
Prêts et créances sur établissements de crédit	61 615	62 878	0	61 580	35	61 615
Prêts et créances à la clientèle ⁽¹⁾	321 197	336 388	0	6 751	314 446	321 197
Titres	3 723	3 786	2 128	1 424	171	3 723
Placements des activités d'assurance au coût amorti	183	183	0	183	0	183
Prêts et créances	183	183	0	183	0	183
Passifs financiers au coût amorti	518 328	520 860	909	349 052	168 367	518 328
Dettes envers les établissements de crédit	59 964	59 280	0	59 964	0	59 964
Dettes envers la clientèle	299 608	299 302	0	143 376	156 232	299 608
Dettes représentées par un titre	146 876	150 276	0	134 888	11 988	146 876
Dettes subordonnées	11 880	12 003	909	10 824	147	11 880

(1) La juste valeur au 31 décembre 2022 des prêts et créances à la clientèle comptabilisés au coût amorti telle que présentée ci-dessous n'a pas été modifiée pour refléter les effets à cette date de l'affinement méthodologique réalisé en 2023.

	31/12/2022 retraité					-
	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs financiers au coût amorti	358 882	383 644	2 185	63 063	293 634	358 881
Prêts et créances sur établissements de crédit	55 852	57 969	0	55 852	0	55 852
Prêts et créances à la clientèle	299 742	322 279	0	6 269	293 474	299 742
Titres	3 287	3 397	2 185	943	160	3 287
Placements des activités d'assurance au coût amorti	981	981	0	981	0	981
Prêts et créances	981	981	0	981	0	981
Passifs financiers au coût amorti	499 020	508 926	-651	384 343	115 328	499 020
Dettes envers les établissements de crédit	80 188	80 323	0	80 188	0	80 188
Dettes envers la clientèle	282 495	283 682	0	167 167	115 328	282 495
Dettes représentées par un titre ⁽¹⁾	126 706	134 560	0	126 706	0	126 706
Dettes subordonnées	9 631	10 361	-651	10 283	0	9 631

(1) La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

Note 39 Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Les dirigeants du groupe (président du conseil d'administration et directeur Général) ont bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence

en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES GLOBALEMENT AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS ⁽¹⁾

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
	rémunérations globales	rémunérations globales
Mandataires Sociaux – comité de direction – Membres du Conseil touchant une rémunération	9 798	9 619

⁽¹⁾ Voir également chapitre sur le gouvernement d'entreprise.

Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière et pour médailles du travail s'élève à 2 848 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Note 40 Exposition aux risques

Les informations relatives à l'exposition aux risques demandées par IFRS 7 sont présentées dans le chapitre 5 sur les risques du rapport de gestion.

Note 41 Dividendes

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a prévu de verser un dividende de 167 millions d'euros, soit 5 euros par action.

Note 42 Honoraires des commissaires aux comptes

	31/12/2023			
	KPMG		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant <i>(en millions d'euros HT)</i>	%	Montant <i>(en millions d'euros HT)</i>	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,181	2 %	0,125	2 %
■ Filiales intégrées globalement	7,048	82 %	3,919	75 %
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,235	3 %	0,230	4 %
■ Filiales intégrées globalement	1,108	13 %	0,948	18 %
TOTAL	8,572	100 %	5,222	100 %
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :</i>	3,676	-	3,003	-
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :</i>	0,299	-	0,391	-

31/12/2022 retraité

	KPMG		PricewaterhouseCoopers France	
	Montant <i>(en millions d'euros HT)</i>	%	Montant <i>(en millions d'euros HT)</i>	%
CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,245	2 %	0,386	7 %
■ Filiales intégrées globalement	8,189	73 %	4,314	78 %
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES				
■ BFCM	0,846	8 %	0,342	6 %
■ Filiales intégrées globalement	1,903	17 %	0,479	9 %
TOTAL	11,183	100 %	5,521	100 %
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour la certification des comptes :</i>	5,003	-	3,762	-
<i>dont honoraires versés aux commissaires aux comptes en France pour les services autres que la certification des comptes :</i>	1,205	-	0,414	-

Les principales natures de SACC concernent des attestations, lettres de confort et procédures convenues.

Note 43 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Les comptes consolidés de BFCM périmètre consolidé, clos au 31 décembre 2023, ont été arrêtés par le conseil d'administration du 7 février 2024.

7.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014, à l'exception, pour le cabinet KPMG, d'une prestation non significative, rendue à certaines sociétés d'un sous-groupe non consolidé, ce qui n'affecte pas son jugement professionnel ainsi que l'expression de son opinion et l'exercice de sa mission de certification des comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le changement de méthode comptable concernant l'application, à compter du 1^{er} janvier 2023, de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et concomitant de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » sur les portefeuilles d'instruments financiers des activités d'assurance tel qu'exposé dans la note 1 « Amendements applicables au 1^{er} janvier 2023 ; Application de la norme IFRS 17 et IFRS 9 pour les activités d'assurance » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement ;
- la correction d'erreur concernant l'intégration de la société d'assurance mutuelle ACM Vie SAM dans le périmètre de consolidation exposée en note 1 « principes et méthodes comptables » et dans les autres notes présentant les données chiffrées liées à cette correction d'erreur.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

RISQUE DE CRÉDIT ET ÉVALUATION DES DÉPRÉCIATIONS SUR LES PORTEFEUILLES DE PRÊTS À LA CLIENTÈLE

Risque identifié

Les banques du groupe BFCM sont exposées à des risques de crédit inhérents à leurs activités, notamment pour ce qui concerne les prêts à la clientèle.

À ce titre et comme indiqué dans la note 1-II-1-8 « *Évaluation du risque de crédit* » de l'annexe aux comptes consolidés, le groupe comptabilise des dépréciations selon le modèle de la norme IFRS 9 :

- pour les encours sains non dégradés (statut 1) et sains dégradés (statut 2), le provisionnement est réalisé sur la base des pertes de crédit attendues respectivement à douze mois et à maturité ;
- pour les encours douteux (statut 3), la dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte notamment de l'effet des garanties.

Le classement des encours entre les différents statuts prévus par la norme IFRS 9 et l'évaluation des pertes de crédit attendues ou avérées pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requièrent l'exercice d'un jugement accru et la prise en compte d'hypothèses par le groupe BFCM, notamment pour :

- déterminer les modalités d'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit pour classer les encours en statuts 1 et 2 ou du risque avéré (statut 3), en fonction notamment des secteurs d'activité ;
- estimer le montant des pertes de crédit pour les différents statuts.

Comme présenté dans la note 10c de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2023, le montant total des encours bruts de prêts à la clientèle s'élève à 344 997 millions d'euros et le montant total des dépréciations s'élève à 8 609 millions d'euros.

Compte tenu de l'importance du jugement dans l'appréciation du risque de crédit ainsi que de la détermination des dépréciations sur prêts à la clientèle (statuts 1 à 3), en particulier, dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par les tensions sur les matières premières et l'énergie, l'inflation et la hausse des taux d'intérêts, nous avons considéré que le classement des encours de crédit à la clientèle entre les différentes catégories prévues par la norme IFRS 9 et l'évaluation des dépréciations comptabilisées constituaient un point clé de l'audit.

Notre réponse

S'agissant des encours classés en statuts 1 et 2, les travaux que nous avons réalisés ont consisté à :

- prendre connaissance, lors d'une revue critique, des conclusions des travaux réalisés par les commissaires aux comptes du groupe Crédit Mutuel sur les options méthodologiques et les modèles de dépréciations définis par la Direction. Ces travaux ont couvert en particulier :
 - un examen du dispositif mis en place pour classer les créances entre les différents statuts et évaluer le montant des pertes de crédits attendues,
 - un examen des méthodes et des mesures retenues pour les différents paramètres et les modèles de calcul des pertes de crédits attendues,
 - l'analyse des modalités de détermination des différents scénarios macroéconomiques retenus pour le calcul des corrections de valeur, ainsi que l'information financière afférente,
 - la réalisation de tests sur la qualité des données ainsi que des contrôles réalisés sur les systèmes d'information utilisés dans la détermination des pertes de crédit attendues ;
- réaliser des travaux d'analyse de données relatifs à la correcte classification des encours par catégorie (statuts 1 et 2) ;
- examiner les rapprochements réalisés entre les données des outils informatiques de calcul des pertes attendues et la comptabilité ;
- analyser les évolutions du portefeuille et des niveaux de dépréciation, par statut et pour une sélection d'entités entre le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 afin d'en apprécier la cohérence d'ensemble.

S'agissant des encours classés en Statut 3, nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier les prêts et créances présentant un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes, dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par les tensions sur les matières premières et l'énergie, l'inflation et par la hausse des taux d'intérêts. Les travaux ont principalement consisté à examiner :

- l'application des règles de classement des encours en statut 3 sur un échantillon de créances ;
- les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées en faisant appel à nos spécialistes en systèmes d'information ;
- le processus de suivi du risque de crédit, en prenant connaissance des conclusions des comités spécialisés en charge du suivi des créances en statut 3 et de la comptabilisation des dépréciations associées ;
- les principales hypothèses retenues pour l'estimation des dépréciations individuelles sur un échantillon de dossiers de crédits de la banque de financement, et contrôler la documentation de la note de crédit ;
- l'évolution dans le temps des indicateurs clefs : rapport des encours en statut 3 sur les encours totaux et taux de couverture des encours en statut 3 par des dépréciations. Chaque fois qu'un indicateur s'est écarté de la moyenne nous avons analysé les écarts constatés.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPLEXES CLASSÉS EN NIVEAUX 2 ET 3 DE JUSTE VALEUR

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de marchés pour compte propre et de trésorerie groupe et en lien avec son offre de services à la clientèle, votre groupe détient des instruments financiers à des fins de transaction.</p> <p>Ces instruments financiers sont des actifs ou des passifs financiers comptabilisés au bilan pour leur juste valeur ainsi que mentionné dans la note 1. II-1-1-1 « <i>Prêts, créances, ou titres de dettes acquis</i> » de l'annexe aux comptes consolidés. La contrepartie de la réévaluation au bilan en date d'arrêt de ces instruments financiers est comptabilisée en résultat.</p> <p>Comme présenté dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés, au 31 décembre 2023, le montant total des instruments financiers classés en niveaux 2 et 3 de juste valeur s'élève à 25 313 millions d'euros à l'actif et 16 685 millions d'euros au passif.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 était un point clé de l'audit du fait d'un risque important d'anomalies significatives dans les comptes consolidés car elle requiert l'exercice du jugement, en particulier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la détermination des paramètres d'évaluation non observables sur le marché et la catégorisation des instruments selon la hiérarchie de la juste valeur des actifs et des passifs financiers ; ■ l'utilisation de modèles internes d'évaluation ; ■ l'estimation des principaux ajustements d'évaluation permettant de tenir compte des risques de contrepartie ou de liquidité ; ■ l'analyse des écarts éventuels d'évaluation avec des contreparties constatés dans le cadre d'appels de marge. 	<p>Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe pour identifier et évaluer les instruments financiers complexes et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la gouvernance autour des modèles d'évaluation et les ajustements de valeur ; ■ les contrôles relatifs aux processus de collecte des paramètres nécessaires à l'évaluation des instruments financiers complexes classés en niveaux 2 et 3 ; ■ la justification et la validation indépendante des résultats comptabilisés sur ces opérations. <p>Des spécialistes en évaluation d'instruments financiers complexes ont été inclus dans notre équipe d'audit. Avec leur assistance, nous avons également :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ réalisé nos propres tests d'évaluation sur un échantillon d'instruments financiers complexes ; ■ analysé les processus internes d'identification et de validation des principaux ajustements de valeur appliqués sur les instruments financiers et leur évolution dans le temps. Nos analyses ont porté sur l'examen des méthodologies retenues sur les réserves de marché et les ajustements de valeur, et le dispositif de gouvernance mis en place pour contrôler les ajustements réalisés ; ■ examiné les principaux écarts d'appels de marge, afin d'apprécier la cohérence des évaluations précédemment retenues ; ■ analysé les critères utilisés dans la hiérarchie de la juste valeur tels que décrits dans la note 8 « <i>Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan</i> » de l'annexe aux comptes consolidés.

ÉVALUATION DES PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES EN NIVEAU 3 DE JUSTE VALEUR DU PÔLE CAPITAL DÉVELOPPEMENT

Risque identifié	Notre réponse
<p>Votre groupe détient, à travers des filiales de capital développement, des participations comptabilisées à la juste valeur par résultat.</p> <p>Ces instruments sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur ainsi que lors des arrêts ultérieurs et jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».</p> <p>La juste valeur en cas de cotation de l'instrument financier sur un marché actif est le prix coté. Pour estimer la juste valeur, lorsque les titres ne sont pas cotés sur un marché actif, votre groupe applique une approche <i>mark-to-model</i> fondée notamment sur des données non observables, comme indiqué dans le paragraphe « Détermination de la juste valeur des instruments financiers » de la note 1.3 « <i>Principes et méthodes comptables</i> » de l'annexe aux comptes consolidés.</p> <p>Dans un contexte d'incertitudes persistantes marqué par les tensions sur les matières premières et l'énergie, l'inflation et par la hausse des taux d'intérêts, nous avons considéré que l'évaluation de la juste valeur par résultat des titres de participations (non cotés ou comptabilisés en niveau 3 constituait un point clé de l'audit compte tenu du recours au jugement de la Direction dans la détermination de leur juste valeur et de la complexité des modèles qui concourent à son estimation.</p>	<p>Nous avons examiné les processus et testé les contrôles mis en place par votre groupe associés à l'évaluation des participations comptabilisées en niveau 3 de juste valeur du pôle capital développement.</p> <p>Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, et sur la base d'un échantillon, nos travaux ont également consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ analyser les méthodes et les données de valorisation non observables retenues par votre groupe pour les lignes évaluées sur la base d'une approche <i>mark-to-model</i>, et apprécier la prise en compte du contexte dans les données utilisées pour la valorisation ; ■ contrôler, le cas échéant, que la valorisation retenue par votre groupe était comparable au prix observé lors d'une transaction similaire et récente ; ■ analyser les plus ou moins-values résultant des variations de juste valeur, et vérifier le cas échéant des dépréciations associées.

ÉVALUATION DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Risque identifié

Votre groupe a réalisé des opérations de croissance externe ayant conduit à la comptabilisation d'écarts d'acquisition. Ces écarts d'acquisition s'élevaient à 2 111 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2023 et sont présentés sur une ligne distincte du bilan et dans la note 19 – Écart d'acquisition de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note 1.1.8 de l'annexe aux comptes consolidés, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs des entités acquises.

Les écarts d'acquisition sont affectés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) et font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an ou dès la présence d'un indice de perte de valeur. Lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée. Comme indiqué dans la note 19 de l'annexe aux comptes consolidés, la valeur recouvrable est déterminée selon deux méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est fondée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus.

S'agissant de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires moyen terme déterminés par la Direction, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme après prise en compte des exigences de fonds propres.

Nous avons considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition constituait un point clé de l'audit en raison de :

- leur montant significatif au bilan consolidé du groupe ;
- l'importance du jugement de la Direction dans le choix de la méthode de détermination de la valeur recouvrable et, dans le cas de la valeur d'utilité, des hypothèses de résultats futurs des sociétés concernées et du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie prévisionnels.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance des processus mis en place par le groupe pour mesurer le besoin de dépréciation des écarts d'acquisition.

Les travaux effectués avec l'aide de nos experts en évaluation et modélisation pour examiner la valeur recouvrable déterminée par votre groupe ont notamment consisté en :

- une analyse de la méthodologie retenue ;
- une appréciation des principaux paramètres et des hypothèses utilisés par comparaison avec les données de marché disponibles.

S'agissant de la méthode reposant sur la valeur d'utilité, nous avons également :

- effectué une étude des plans d'affaires prévisionnels à partir desquels ont été déterminés les flux de trésorerie prévisionnels ;
- procédé à un recalcul des valeurs d'utilité déterminées par votre groupe pour un échantillon d'écarts d'acquisition ;
- analysé les tests de sensibilité disponibles (tels que présentés en note 19) afin d'apprécier la valeur d'utilité retenue.

ÉVALUATION DE L'INCIDENCE DE LA PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 17 « CONTRATS D'ASSURANCE »

Risque identifié	Notre réponse
<p>La mise en place de la norme IFRS 17 « contrats d'assurance » à partir du 1^{er} janvier 2023 entraîne des changements significatifs des politiques comptables et règles d'évaluation des contrats d'assurance ainsi que des modifications dans la présentation des états financiers. Son application a été réalisée rétrospectivement sur les contrats d'assurance en cours à la date de transition au 1^{er} janvier 2022.</p> <p>La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a présenté l'incidence de cette nouvelle norme comptable conformément à la norme IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs », ce qui comprend les informations comparatives corrélatives au 1^{er} janvier 2022, ainsi que l'incidence des choix de méthodes comptables retenus sur le solde d'ouverture des capitaux propres et sur les soldes du bilan d'ouverture.</p> <p>La note 1 de l'annexe aux comptes consolidés « principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel présente en particulier les informations qualitatives et quantitatives requises par la norme IFRS 17 ainsi que les principaux choix de méthodes comptables appliqués à la transition. Selon cette note, l'adoption de cette nouvelle norme comptable a conduit à constater un impact global de -868 millions d'euros sur les capitaux propres au 1^{er} janvier 2022 et à constituer une marge sur services contractuels à l'ouverture d'un montant brut avant impôts de 5 313 millions d'euros.</p> <p>L'application de la norme IFRS 17 fait intervenir de nouvelles estimations comptables et actuarielles impliquant un jugement accru de la direction dans le choix des méthodes comptables appropriées dans le cadre des dispositions de transition et dans la détermination des hypothèses et paramètres clés pour refléter la situation future estimée la plus probable.</p> <p>L'importance des changements en matière d'évaluation et de comptabilisation des passifs au titre des contrats d'assurance induits par cette nouvelle norme comptable, le choix de méthodes comptables et le recours important au jugement de la direction pour déterminer certaines hypothèses clés d'évaluation, nous ont conduit à considérer l'évaluation de l'incidence de la première application de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Nous avons notamment réalisé les procédures d'audit suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ prendre connaissance et apprécier les processus et les contrôles définis par la direction permettant de déterminer l'impact de l'adoption de la norme IFRS 17 sur les comptes consolidés au 1^{er} janvier 2022, ainsi que sur les états financiers comparatifs au 31 décembre 2022 ; ■ analyser le choix de méthodes comptables et des jugements retenus par la direction au regard des dispositions de la norme IFRS 17 ; ■ apprécier les paramètres et les hypothèses utilisés dans les méthodes de transition appliquées pour le calcul de la marge sur services contractuels (selon l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de transition à la juste valeur) ; ■ apprécier, avec l'aide de nos spécialistes en modélisation actuarielle, les méthodologies et les jugements clés retenus dans la détermination des modèles d'évaluation actuariels (comprenant notamment ceux relatifs à la détermination de la marge sur services contractuels et les paramètres clés des taux d'actualisation retenus par la direction) au regard des dispositions de la norme IFRS 17 ; ■ réaliser des tests, sur la base de sondages et de notre évaluation des risques, sur les données, les hypothèses et paramètres clés de modélisation et sur les retraitements opérés et utilisés dans le calcul des soldes d'ouverture et des états comparatifs présentés ; ■ apprécier le caractère approprié des informations de l'annexe aux comptes consolidés relatives à la transition vers la nouvelle norme IFRS 17 au regard des exigences de la norme IAS 8.

ÉVALUATION DES PASSIFS LIÉS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a comptabilisé des passifs liés à des contrats d'assurance pour un montant de 120 069 millions d'euros comme présenté dans la note 13c de l'annexe aux états financiers consolidés.

Comme exposé dans la note 13c de l'annexe aux états financiers consolidés, les passifs relatifs à des contrats d'assurance sont évalués selon la norme IFRS 17 qui repose en particulier sur les principes suivants :

- la détermination de la meilleure estimation (ou « best estimate ») de la valeur actualisée des flux de trésorerie à payer ou à recevoir nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés : l'évaluation des flux de trésorerie futurs comporte des incertitudes significatives induites par le recours à des modèles actuariels complexes qui reposent sur des méthodologies d'évaluation des flux de trésorerie adaptées aux engagements ainsi que sur des données et des hypothèses relatives à des périodes futures ;
- la définition de l'ajustement au titre des risques non financiers (ou « risk adjustment »), destiné à couvrir l'incertitude sur le montant et l'échéancier des flux de trésorerie futurs à mesure que les contrats d'assurance sont exécutés. En particulier, le groupe a exercé son jugement dans le choix du niveau de confiance et de la maille de diversification appliquée ;
- la détermination de la marge sur services contractuels (ou « contractual service margin ») représentant la valeur actualisée des profits futurs différés attribuables aux actionnaires sur la durée de couverture des contrats d'assurance profitables et reconnue en compte de résultat sur la base des unités de couverture définies par le groupe et appropriées aux groupes de contrats d'assurance considérés.

En raison de l'horizon long terme des engagements relatifs aux contrats d'assurance, de leur sensibilité à l'environnement économique et financier et du recours important au jugement de la direction dans le choix des hypothèses et des techniques complexes de modélisation des engagements pour refléter la situation future estimée la plus probable, nous avons considéré l'évaluation des passifs liés aux contrats d'assurance comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Avec le concours de nos spécialistes en modélisation actuarielle et en principes comptables IFRS, nous avons réalisé notamment les procédures d'audit suivantes :

- prendre connaissance des processus et des méthodologies définis par la direction du groupe permettant de déterminer, selon les principes de la norme IFRS 17, la meilleure estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles envers les assurés de contrats d'assurance ;
- réaliser des procédures d'audit sur l'environnement de contrôle interne des systèmes d'information intervenant dans le traitement des données et dans les calculs actuariels concernant l'évaluation des engagements relatifs aux contrats d'assurance ;
- apprécier l'éligibilité des contrats d'assurance des branches « assurance vie » au modèle d'évaluation comptable des « honoraires variables » et apprécier la correcte application par la direction de ces méthodes d'évaluation aux contrats d'assurance « épargne et retraite » en conformité avec les dispositions de la norme IFRS 17 ;
- apprécier et tester les contrôles clés mis en place par la direction. Dans ce cadre, nous avons en particulier évalué les dispositifs de contrôle relatifs aux méthodologies, aux jugements et aux hypothèses clés formulées par la direction, ainsi que ceux portant sur la gouvernance et sur les contrôles relatifs aux processus et à la validation des modèles actuariels de projection des flux de trésorerie futurs actualisés appliqués aux engagements des contrats d'assurance « épargne et retraite ». Nous avons notamment apprécié le caractère adéquat des éventuels changements d'hypothèses, de paramètres ou de modélisation des processus actuariels intervenant dans l'évaluation des flux de trésorerie futurs ;
- tester, par sondage, les principales méthodologies, les hypothèses et les paramètres actuariels clés retenus dans la détermination des estimations des flux de trésorerie futurs actualisés (y compris ceux mis en œuvre dans le cadre de changements d'hypothèses ou de modélisation actuarielle des flux de trésorerie futurs), de l'ajustement au titre des risques non financiers et de la marge sur services contractuels. Apprécier, par sondage, le caractère raisonnable de ces estimations (y compris l'analyse de la sensibilité des résultats des évaluations obtenues par l'application des hypothèses et modèles retenus par la direction) ;
- tester, par sondage, la fiabilité des données sous-jacentes utilisées dans les modèles de projection et les calculs de la meilleure estimation des flux de trésorerie futurs actualisés. Ces procédures de vérification comprennent l'évaluation des processus de détermination de la reprise en compte de résultat de la période au titre de l'ajustement pour risques non-financiers et de la marge sur services contractuels ;
- réaliser des procédures analytiques sur les évolutions afin d'identifier le cas échéant toute variation incohérente ou inattendue significative ;
- apprécier le caractère approprié de l'information communiquée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la deuxième année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 9 avril 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Sophie Sotil-Forgues
Associée

Arnaud Bourdeille
Associé

PricewaterhouseCoopers France

Laurent Tavernier
Associé



La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale soutient le réseau **Entourage** qui donne aux personnes en situation de grande précarité et d'exclusion les réseaux de soutien dont elles ont besoin pour rebondir et reprendre leur place dans la société en coordonnant des actions de solidarité.



Comptes sociaux de la BFCM

8.1	ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM	868	8.2	RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS	896
8.1.1	Comptes annuels	868	8.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	900
8.1.2	Notes annexes aux comptes annuels	871	8.4	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	904

8.1 ÉTATS FINANCIERS DE LA BFCM

8.1.1 Comptes annuels

Actif

<i>(en euros)</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Caisse, banques centrales, CCP	2.2, 2.3	41 413 586 082,87	40 240 287 775,55
Effets publics et valeurs assimilées	2.8, 2.15	7 414 699 947,74	7 203 309 134,13
Créances sur les établissements de crédit	2.2, 2.3	139 378 899 953,75	149 975 181 444,99
Opérations avec la clientèle	2.3, 2.4	1 701 809 145,93	2 159 774 053,77
Obligations et autres titres à revenu fixe	2.3, 2.15	17 202 901 539,43	15 420 659 331,57
Actions et autres titres à revenu variable	2.8, 2.15	861 988 840,03	793 407 994,04
Participations et autres titres détenus à LT	2.17	343 175 601,32	367 812 035,97
Parts dans les entreprises liées	2.17	17 461 960 573,20	16 026 921 819,13
Crédit-bail et location avec option d'achat		0,00	0,00
Location simple		0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	2.0, 2.21	8 000 141,00	8 000 141,00
Immobilisations corporelles	2.0	43 484,27	50 107,15
Capital souscrit non versé		0,00	0,00
Actions propres		0,00	0,00
Autres actifs	2.24	9 877 092 057,84	11 519 388 870,17
Comptes de régularisation	2.25	2 133 275 826,29	2 377 195 926,70
TOTAL DE L'ACTIF		237 797 433 193,67	246 091 988 634,17

Hors-bilan

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	3.0	490 448 220,83	903 579 413,80
Engagements de garantie	3.1	7 391 270 020,90	6 649 307 196,24
Engagements sur titres		81 405 635,84	0,00

Passif

<i>[en euros]</i>	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Banques centrales, CCP	2.2, 2.3	0,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit	2.2, 2.3	92 778 128 546,27	111 638 883 139,21
Comptes créditeurs de la clientèle	2.3	13 501 717 477,57	13 265 436 951,74
Dettes représentées par un titre	2.3	100 575 394 961,95	92 951 292 132,95
Autres passifs	2.24	375 325 920,20	433 283 630,19
Comptes de régularisation	2.25	3 305 259 172,23	2 707 817 471,46
Provisions pour risques et charges	2.27	523 710 811,25	674 980 160,00
Dettes subordonnées	2.7	11 380 226 677,42	10 066 340 499,84
Fonds pour risques bancaires généraux	2.20	61 552 244,43	61 552 244,43
Capitaux propres hors FRBG	2.20		
<i>Capital souscrit</i>	2.20	1 715 115 100,00	1 711 279 700,00
<i>Primes d'émission</i>	2.20	4 852 655 174,87	4 783 771 390,87
<i>Réserves</i>	2.20	7 613 684 975,26	6 883 409 955,26
<i>Écarts de réévaluation</i>		0,00	0,00
<i>Prov. réglementées et subventions d'investissement</i>	2.20	0,00	0,00
<i>Report à nouveau</i>	2.20	901 666,26	317 935,04
<i>Résultat de l'exercice</i>	2.20	1 113 760 465,96	913 623 423,18
TOTAL DU PASSIF		237 797 433 193,67	246 091 988 634,17

Hors-bilan

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	3.0	22 007 989 802,80	16 157 884 414,59
Engagements de garantie	3.1	0,00	0,00
Engagements sur titres		1 094 000 000,01	100 611 662,72

Compte de résultat

(en euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
+ Intérêts et produits assimilés	4.1	15 201 228 268,17	4 295 562 208,23
- Intérêts et charges assimilées	4.1	-15 145 804 606,79	-4 193 955 724,27
+ Produits sur opérations de crédit-bail & de LOA		0,00	0,00
- Charges sur opérations de crédit-bail & de LOA		0,00	0,00
+ Produits sur opérations de location simple		0,00	0,00
- Charges sur opérations de location simple		0,00	0,00
+ Revenus des titres à revenu variable	4.2	667 568 434,59	1 251 114 850,34
+ Commissions (produits)	4.3	169 518 912,51	164 806 006,84
- Commissions (charges)	4.3	-175 036 454,20	-152 354 974,52
+/- Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	4.4	9 918 635,03	-40 313 569,89
+/- Gains sur opérations des portefeuilles placement et assimilés	4.5	-23 691 377,71	-148 235 160,58
+ Autres produits d'exploitation	4.6	231 588,19	137 320 340,24
- Autres charges d'exploitation	4.6	-27 116 562,50	-565 522,83
Produit net bancaire		676 816 837,29	1 313 378 453,56
- Charges générales d'exploitation	4.7	-91 246 480,04	-92 921 288,34
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles		-7 819,99	-7 393,08
Résultat brut d'exploitation		585 562 537,26	1 220 449 772,14
+/- coût du risque	4.8	-8 420 643,39	-5 963 381,09
Résultat d'exploitation		577 141 893,87	1 214 486 391,05
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	4.9	542 666 581,69	-305 036 612,57
Résultat courant avant impôts		1 119 808 475,56	909 449 778,48
+/- Résultat exceptionnel	4.10	0,00	0,00
- Impôt sur les bénéfices	4.11	-6 048 009,60	4 173 644,70
+/- Dotation/reprise de FRBG et provisions réglementées		0,00	0,00
RÉSULTAT NET		1 113 760 465,96	913 623 423,18

8.1.2 Notes annexes aux comptes annuels

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Principes comptables et méthodes d'évaluation	871	Note 3	Notes annexes au hors bilan	888
Note 2	Notes annexes au bilan	877	Note 4	Notes annexes au compte de résultat	892

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes sociaux de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) sont établis conformément aux principes comptables généraux et aux règlements de l'Autorité des normes comptables (ANC) dont le règlement 2014-07 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Ils respectent la règle de prudence et les conventions de base concernant :

- la continuité de l'exploitation ;
- la permanence des méthodes ;
- l'indépendance des exercices.

2023 : la mise en place de la désinflation

L'année 2023 a été marquée par la mise en place du mouvement désinflationniste mondial, longtemps attendu pour permettre aux banques centrales occidentales d'arrêter leur cycle de remontée des taux directeurs. Malgré le maintien de risques géopolitiques sensibles (poursuite du conflit en Ukraine, tensions au Moyen-Orient et attaques en mer Rouge), les prix des matières premières se sont globalement stabilisés après une année 2022 marquée par l'envolée des cours. Si la désinflation a démarré lentement au premier semestre, elle s'est ensuite durablement installée des deux côtés de l'Atlantique, permettant aux banques centrales de mettre en pause leur politique monétaire à la fin de l'été et de maintenir les taux directeurs inchangés depuis. Après avoir atteint des plus hauts historiques depuis 2010, les taux souverains ont finalement rechuté fortement à l'automne lorsque les investisseurs financiers se sont rassurés quant à la capacité des banques centrales occidentales à lutter efficacement contre l'inflation. Cela a permis de soutenir les marchés d'actions avec un rallye de fin d'année d'une ampleur rare. Le profil de croissance s'est toutefois nettement différencié entre l'Europe et les États-Unis. Le Vieux Continent a continué de souffrir du ralentissement de la demande mondiale, du niveau toujours élevé de l'inflation ou encore de la réduction du soutien budgétaire. Il a également été affecté par le durcissement des conditions financières de la Banque centrale européenne (BCE) mais aussi par les fragilités de l'industrie allemande induites par la crise énergétique. Au contraire, la croissance américaine s'est montrée plus résiliente, soutenue par les mesures de soutien budgétaire et l'utilisation par les ménages du stock d'épargne disponible. Enfin, en Chine, le rebond de la croissance est resté modeste et a déçu, en dépit des mesures de soutien budgétaire et monétaire annoncées par les autorités.

En **zone euro**, la persistance des pressions inflationnistes a inquiété les investisseurs financiers et la BCE sur la première partie de l'année. La résilience de l'inflation sous-jacente – hors énergie et alimentation – et les hausses de salaires ont contraint la BCE à continuer de remonter les taux directeurs et ce, malgré les craintes des investisseurs relatives à l'instabilité financière américaine. Néanmoins, le ralentissement de l'inflation s'est accéléré sur la deuxième partie de l'année passant de +8,6 % en janvier en glissement annuel à +2,4 % en novembre, et de +5,3 % à +3,6 % pour la sous-jacente. Ceci s'explique par des effets de base favorables, la diffusion des conditions financières restrictives et le ralentissement des prix à la production. De plus, la zone euro a connu une croissance atone cette année, de -0,1 % en rythme séquentiel au T3-2023, et de +0,1 % au T2 et au T1. Ceci n'a cependant pas empêché l'optimisme de porter les marchés d'actions un cran plus haut, à +12 % pour le Stoxx Europe 600. La dégradation des indicateurs économiques s'est davantage matérialisée au deuxième semestre, notamment sur les indices d'activité PMI, même si certains indicateurs de confiance ont arrêté de se dégrader en fin d'année. Dans ce contexte, la BCE a pu laisser ses taux directeurs inchangés depuis sa réunion d'octobre, après dix hausses consécutives de 450 pb ramenant à 4 % le taux de rémunération des dépôts. En parallèle, l'institution a accéléré la baisse de la taille de son bilan *via* le non-réinvestissement des titres acquis dans le cadre du programme d'achats d'actifs historique (APP) et le remboursement des opérations de prêts à long terme des banques (TLTRO). Les taux souverains européens ont donc connu une année 2023 à deux visages. Après une hausse significative lors de la phase de resserrement monétaire, ils ont finalement pu amorcer leur rechute à l'automne à la suite de la pause de la BCE, un mouvement entretenu par les attentes des investisseurs financiers concernant l'assouplissement monétaire à venir en 2024. Cela a finalement profité au resserrement des écarts (*spreads*) de taux entre les pays cœurs et les pays dits périphériques de la zone euro. L'euro s'est apprécié en 2023 face au dollar terminant en hausse de près de +4 %, à 1 euro = 1,10 \$. Cette parité est due principalement au repli du dollar causé par l'intégration de la fin du resserrement monétaire de la Fed par les investisseurs. À l'échelle européenne, les États membres se sont finalement accordés sur une réforme des règles budgétaires. Cette réforme maintient le seuil de déficit public à 3 % du PIB et celui de dette publique à 60 % du PIB tout en octroyant davantage de flexibilité aux États pour réduire leur endettement, notamment *via* l'introduction d'une période d'ajustement pouvant être allongée en cas d'investissements structurels dans la transition écologique, la défense ou le numérique. Enfin, l'année a été ponctuée par des événements politiques tels que l'arrivée en tête aux élections législatives des Pays-Bas du parti d'extrême-droite eurosceptique et le maintien en Espagne du socialiste P. Sanchez au poste de Premier ministre.

En **France**, l'inflation a poursuivi son repli en 2023 à +3,7 % sur un an en décembre en glissement annuel vs +6 % en janvier, à l'image du reste de la zone euro, mais le resserrement monétaire et le contexte inflationniste ont affecté l'activité. Le PIB s'est en effet contracté au troisième trimestre à -0,1 % en rythme séquentiel par rapport au trimestre précédent. Les signes d'affaiblissement de la conjoncture française se sont multipliés en fin d'année (indices d'activité PMI toujours en territoire de contraction). Au cours du premier semestre, l'agence de notation *Fitch* a dégradé la notation souveraine de la France de AA à AA- en raison de réserves relatives à la trajectoire des finances publiques et du contexte social qui a suivi la promulgation de la réforme des retraites. Enfin, le gouvernement a présenté son projet de loi de finances pour 2024, lequel prévoit un déficit de 4,4 % du PIB en 2024 vs 4,9 % estimé en 2023, qui nécessitera l'émission de 285 milliards d'euros de dette à moyen et long terme. Pour sa part, le CAC 40 a légèrement surperformé son pair paneuropéen avec une progression de +16,5 % sur l'année.

Au **Royaume-Uni**, si la persistance de l'inflation et des tensions sur le marché de l'emploi ont nécessité la poursuite des hausses de taux directeurs au premier semestre, la désinflation observée par la suite a permis à la Banque d'Angleterre d'entamer une phase de pause dans son resserrement monétaire depuis l'été, en maintenant ses taux à 5,25 %. Les conséquences de la politique monétaire ont toutefois pesé sur la croissance économique, laquelle est restée atone au troisième trimestre à -0,1 % en glissement trimestriel. Le retour des indicateurs PMI en territoire d'expansion sur la fin d'année a été porté par la rechute rapide de l'inflation, en particulier liée au recul des prix de l'énergie. Le gouvernement a présenté son budget d'automne dans lequel il prévoit des dépenses budgétaires supplémentaires, et donc des émissions de dettes plus fortes qu'attendu, ainsi qu'une hausse importante du salaire minimum, des pensions et des prestations sociales.

Aux **États-Unis**, la persistance de l'inflation, notamment dans les services et le logement, a également poussé la banque centrale américaine (Fed) à continuer de relever les taux directeurs jusqu'en juillet, portant la bande de fluctuation à 5 %-5,25 %. Le mouvement désinflationniste s'est toutefois matérialisé plus rapidement qu'en zone euro. L'indicateur PCE (*Personal Consumption Expenditures*) est passé de +5,5 % en janvier à +2,6 % en novembre, permettant à la Fed de laisser ses taux inchangés depuis la réunion de septembre. En parallèle, la croissance américaine n'a cessé de surprendre par sa résilience, avec un rebond du PIB à +4,9 % en rythme séquentiel annualisé au T3, en particulier dans les services portés par la demande des ménages. Le marché de l'emploi a également été un facteur de soutien en ne se normalisant que très graduellement (augmentation de l'offre de main-d'œuvre mais créations d'emplois toujours élevées, faible taux de chômage). Cela n'a permis qu'un ralentissement seulement progressif des salaires, toujours proches de +4 % en rythme annuel en fin d'année. Tout comme en Europe, les taux souverains américains ont connu une forte appréciation jusqu'à l'automne, en particulier pour les échéances de long terme (taux à dix ans passant le seuil des 5 % en octobre dernier). Puis les taux ont amorcé un repli généralisé et rapide à partir de mi-octobre sur fond d'anticipations par les investisseurs financiers de nombreuses baisses des taux directeurs par la Fed en 2024 grâce au ralentissement de l'inflation. Surtout visible sur la partie réelle (*i.e.* hors anticipations d'inflation), cette décade des taux a propulsé les indices actions américains vers de nouveaux sommets historiques à l'image de la hausse de +25 % pour le S&P 500. Cela a également contribué à la dépréciation du dollar face aux principales devises sur la fin de l'année. Soulignons que l'année a été mouvementée aux États-Unis en raison : 1/ des craintes sur le système bancaire à la suite des faillites de certaines banques régionales au premier semestre puis 2/ d'une remontée notable au cours de l'été des taux souverains en partie dans le sillage de craintes quant à la trajectoire des finances fédérales américaines, lesquelles

faisaient suite à un risque de défaut compte tenu de divergences fortes au sein du Congrès autour des décisions budgétaires. Un accord sur le relèvement du plafond de la dette et des coupes budgétaires a finalement été acté. Ceci a permis la reprise des émissions de dette sur le marché depuis juin sans pour autant empêcher la dégradation par l'agence *Fitch* de la notation souveraine américaine de AAA à AA+. Les risques budgétaires sont d'ailleurs restés élevés au second semestre (aucun budget adopté à l'approche de la date de clôture de l'exercice fiscal 2023), nécessitant l'adoption d'un budget provisoire jusqu'à fin janvier 2024 afin d'éviter un *shutdown* (fermeture des services non essentiels de l'État).

En **Chine**, la faiblesse conjuguée de l'inflation, passée en territoire négatif, et de la croissance dont la reprise post-pandémie a déçu par son ampleur, a conduit les autorités à maintenir leur soutien budgétaire et monétaire pour atteindre l'objectif de croissance de 5 %. Les fragilités structurelles ont toutefois continué de peser et de limiter l'ampleur du rebond, à l'instar de la crise du secteur immobilier et du niveau très élevé d'endettement public et privé, sans oublier la net déclin des indices chinois de -18 % pour le Hang Seng en 2023. En outre, si les tensions géopolitiques avec les États-Unis se sont amplifiées sur la première partie de l'année – enjeux autour de Taiwan et soupçons d'espionnage – la rencontre en novembre des dirigeants Xi Jinping et Joe Biden pour la première fois depuis un an a marqué une stabilisation de la relation bilatérale. S'agissant des autres **pays émergents**, le reflux de l'inflation, notamment sous-jacente, a permis aux banques centrales de baisser les taux directeurs cette année, à l'image de la banque centrale du **Brésil** cet été.

S'agissant des **matières premières**, le cours du Brent a rebondi jusqu'à quasiment 95 \$/baril durant l'été sur fond de coupes de production de l'OPEP+, de résilience de la demande américaine et de hausse des importations chinoises. Il est revenu en fin d'année autour de 78 dollars/baril, dans le sillage du ralentissement économique, mais aussi de craintes concernant la solidarité du cartel. Les cours du gaz se sont quant à eux repliés autour de 35 euros/MWh pour la référence européenne TTF à fin d'année, profitant d'une demande contenue et de la diversification des approvisionnements. Les tensions géopolitiques et les risques climatiques ont néanmoins alimenté la volatilité, en particulier sur certaines denrées alimentaires, bien que l'indice FAO des matières premières ait dans l'ensemble baissé en 2023.

1.1 Évaluation des créances et dettes et utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

Les créances et dettes sur la clientèle et les établissements de crédit sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition s'il est différent de la valeur nominale.

Les créances et dettes rattachées (intérêts courus ou échus, à recevoir et à payer) sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif auxquels elles se rapportent.

Les commissions reçues à l'occasion de l'octroi d'un concours et celles versées aux apporteurs d'affaires sur crédits sont rapportées progressivement au résultat suivant une méthode qui revient à les assimiler à des intérêts. Cet étalement est comptabilisé en produits nets d'intérêts au compte de résultat. Au bilan, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédits concerné.

La préparation des états financiers peut nécessiter la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se répercutent dans la détermination des produits et des charges, des actifs et passifs du bilan

et dans l'annexe aux comptes. Dans ce cas de figure, les gestionnaires, sur la base de leur jugement et de leur expérience, utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires.

C'est notamment le cas concernant :

- la juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- les régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- la valorisation des titres de participation ;
- les provisions pour risques et charges.

1.2 Créances et risque de crédit

Le système de déclassement en encours douteux est conforme au règlement ANC n° 2014-07, selon lequel les créances de toute nature sont déclassées dans les situations suivantes :

- en cas de constatation d'impayés depuis plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales, de plus de six mois pour les crédits aux acquéreurs de logement, de plus de trois mois pour les autres concours ;
- lorsque la créance présente un caractère contentieux judiciaire (procédures de surendettement, de redressement, de liquidation judiciaire, faillite, etc.) ;
- lorsque la créance, indépendamment de l'existence de tout impayé, présente d'autres risques de non-recouvrement total ou partiel.

En effet, les traitements de passage en douteux, provisionnement et retour en sain de la clientèle sont automatisés en cohérence avec les règles prudentielles, (règlement délégué de l'UE 2018/171) et aux orientations d'application EBA/GL/2016/07 de l'Autorité bancaire européenne (ABE). Ainsi :

- l'analyse du défaut (*i.e.* le fait générateur du déclassement de la créance) est effectuée quotidiennement, au niveau de l'ensemble des engagements d'un emprunteur, l'appréciation du défaut étant déterminée par emprunteur ou groupe d'emprunteurs ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés et de douze mois pour les crédits restructurés.

Les créances douteuses font l'objet de dépréciations individualisées créance par créance enregistrées en coût du risque.

Les intérêts sur créances douteuses non réglés et inscrits au compte de résultat sont couverts par des dépréciations à hauteur de l'intégralité du montant comptabilisé. Les dotations ou reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties se rapportant à des intérêts sur créances douteuses sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Le principal de la créance est provisionné selon l'estimation la plus probable de la dépréciation, conformément aux principes généraux de prudence. Le calcul de la dépréciation tient compte de la valeur de réalisation des garanties personnelles ou réelles liées à la créance.

La dépréciation constituée couvre la perte prévisionnelle actualisée au taux d'intérêt d'origine du crédit. Les pertes prévisionnelles sont égales à la différence entre les flux contractuels initiaux et les flux prévisionnels de recouvrement. La détermination des flux de recouvrement repose notamment sur des statistiques qui permettent d'estimer les séries de recouvrement moyennes dans le temps, à partir de la date de déclassement du crédit. Une reprise de provision du fait du passage du temps est enregistrée en produit net bancaire.

Les encours douteux pour lesquels la déchéance du terme a été prononcée ou qui sont classés depuis plus d'un an en créances douteuses, sont spécifiquement identifiés dans la catégorie « encours douteux compromis ».

La banque a défini des règles internes qui présument le caractère nécessairement compromis de la créance dès lors qu'elle a été classée plus d'un an en créance douteuse, sauf à démontrer formellement l'existence et la validité de garanties couvrant la totalité des risques. La comptabilisation des intérêts sur la créance cesse à partir du classement en « encours douteux compromis ».

L'article 2221-5 du règlement ANC précité prescrit un traitement spécifique de certains encours restructurés. Les encours redevenus sains à la suite d'une restructuration à des conditions hors marché sont isolés dans une catégorie spécifique. Dans cette hypothèse, les abandons de principal ou d'intérêts, échus ou courus, ainsi que les écarts d'intérêts futurs, sont immédiatement constatés en perte, puis réintégrés au fur et à mesure de l'amortissement du prêt. Le nombre de prêts concernés et les montants en cause sont faibles et le calcul d'une décote serait sans impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

L'impossibilité de recouvrer toute ou partie de la ou des créances douteuses entraîne le passage en perte. L'absence de possibilité de recouvrement résulte principalement :

- de l'attestation d'irrécouvrabilité délivrée par la société de recouvrement comportant les motifs de l'échec ;
- de l'absence de solvabilité du ou des débiteurs des créances du dossier, constatée après que toutes les procédures internes du service contentieux ont été mises en œuvre ;
- d'un jugement défavorable à la banque entraînant l'impossibilité de poursuivre le recouvrement de ses créances ou d'une décision de justice ordonnant l'effacement des dettes ;
- d'un plan de surendettement incluant un abandon partiel de créance.

1.3 Opérations sur titres

Les postes du bilan :

- « Effets publics et valeurs assimilées » ;
- « Obligations et autres titres à revenu fixe » ;
- « Actions et autres titres à revenu variable ».

enregistrent des titres de transaction, de placement et d'investissement, selon leur nature.

Cette classification résulte de l'application du règlement ANC 2014-07, qui prescrit la ventilation des titres en fonction de leur destination.

Titres de transaction

Sont classés dans ce portefeuille les titres acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et qui sont négociables sur un marché dont la liquidité est assurée, avec des prix de marché significatifs. Ils sont enregistrés coupon couru éventuel à l'achat inclus, les frais d'acquisition étant portés en charges. À la date de clôture, les titres de transaction sont évalués au prix de marché. Le solde global des gains et des pertes résultant des variations de cours est porté au compte de résultat.

Titres de placement

Les titres de placement sont la catégorie de classement par défaut des titres qui ne relèvent pas d'un autre classement comptable. Les primes ou décotes constatées lors de l'acquisition de titres à revenu fixe sont étalées sur la durée de vie de l'instrument concerné. À la clôture de l'exercice, les moins-values latentes sur titres de placement, corrigées éventuellement des amortissements et reprises des différences visées ci-dessus, font l'objet d'un provisionnement individuel par code valeur ou par ensembles homogènes ; les titres de placement sont valorisés au cours de cotation lorsque le marché est actif, à défaut par des techniques de valorisation s'appuyant sur des transactions récentes ou des modélisations couramment utilisées par les intervenants de marché. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement

Sont classés dans ce portefeuille les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « titres de transaction » ou de la catégorie « titres de placement » avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, en disposant des capacités de détention à terme nécessaires (notamment financières et juridiques). L'écart constaté entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalé sur la durée de vie du titre. Les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciations, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les bons du Trésor, titres de créances négociables (court terme et moyen terme) et les instruments du marché interbancaire classés dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont enregistrés au prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. Les produits d'intérêts sont calculés au taux négocié, le montant de la prime ou de la décote faisant l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle.

Les obligations comprises dans les portefeuilles de placement et d'investissement sont comptabilisées hors coupon couru. Les produits d'intérêts sont calculés au taux nominal des titres. Lorsque leur prix d'acquisition est différent de leur valeur de remboursement, cette différence est amortie actuariellement et portée en charges ou produits selon le cas.

Les titres libellés en devises sont évalués au cours de change à la date de clôture ou à la date antérieure la plus proche. Les différences d'évaluation sont portées en pertes ou en gains sur opérations financières.

Reclassement d'actifs financiers

Les reclassements de titres entre les différentes catégories comptables obéissent aux dispositions prévues par les articles 2381-1 à 2381-5 du règlement ANC 2014-07.

Cessions temporaires de titres

Les cessions temporaires de titres sont destinées à garantir des prêts ou des emprunts de trésorerie par des titres. Elles prennent principalement deux formes distinctes, selon le mécanisme juridique utilisé, à savoir :

- les pensions ;
- les prêts et emprunts de titres.

La pension consiste juridiquement à céder en pleine propriété des titres, l'acheteur s'engageant irrévocablement à les rétrocéder et le vendeur à les reprendre, à un prix et une date convenus lors de la conclusion du contrat. Comptablement, les titres donnés en pension sont maintenus dans leur poste d'origine et continuent à être évalués selon les règles applicables aux portefeuilles auxquels ils se rattachent. Parallèlement, la dette représentative du montant encaissé est enregistrée au passif. La créance représentative d'une pension sur titres reçus est enregistrée à l'actif.

Les prêts de titres sont des prêts à la consommation régis par le Code civil dans lesquels l'emprunteur s'engage irrévocablement à restituer les titres empruntés à l'échéance. Ces prêts sont généralement garantis par la remise d'espèces, qui restent acquises au prêteur en cas de défaillance de l'emprunteur. Dans ce dernier cas, l'opération est assimilée à une opération de pension et enregistrée comptablement comme telle. En cas de prêt dit « sec » sans remise d'espèces, les titres prêtés ne figurent plus au bilan et une créance représentative de la valeur des titres prêtés est inscrite à l'actif, cette créance étant évaluée à chaque arrêté selon les règles applicables au portefeuille d'origine des titres. En cas d'emprunt dit « sec », les titres empruntés sont inscrits dans le portefeuille de transaction et une dette est constatée au passif, au prix de marché à la mise en place et lors des arrêts ultérieurs. Dans les états de synthèse, le montant de la dette représentative de la valeur des titres empruntés au passif est diminué du montant des titres empruntés comptabilisés à l'actif.

1.4 Options

Les primes payées ou perçues sont enregistrées en compte de bilan lors de leur paiement ou à leur encaissement. Les primes sur options non dénouées sont évaluées à la clôture de l'exercice lorsqu'elles sont traitées sur un marché organisé. L'écart est enregistré au compte de résultat. Les gains et les pertes sur les opérations de gré à gré traitées en dehors des marchés organisés et assimilés sont enregistrés au compte de résultat lors du dénouement.

1.5 Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les autres titres détenus à long terme sont des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement des relations professionnelles durables avec l'émetteur, sans exercer toutefois une influence dans sa gestion.

Les titres de participation et de filiales sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

Ces titres sont comptabilisés au coût historique. À la clôture de l'exercice, chaque ligne fait séparément l'objet d'une estimation. Lorsque la valeur comptable apparaît supérieure à la valeur d'utilité, une dépréciation est constituée pour le montant de la moins-value latente. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces

titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention : elle peut être estimée par différents critères tels que l'actif net éventuellement corrigé, la rentabilité et la perspective de rentabilité, les cours moyens de bourse des derniers mois.

1.6 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité correspondant à la durée réelle d'utilisation du bien, en tenant compte, le cas échéant, de leur valeur résiduelle, les durées de vie usuelles étant :

- logiciels : 1 à 10 ans ;
- constructions – gros œuvre structure : 20 à 80 ans ;
- constructions – équipements : 10 à 40 ans ;
- agencements et installations : 5 à 15 ans ;
- matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 5 à 10 ans ;
- matériel informatique : 3 à 5 ans.

Dans le cas où les composants d'un actif ont des durées d'utilité différentes, chacun d'entre eux est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre. Un amortissement dérogatoire peut être pratiqué dans les conditions admises par la réglementation, lorsque la durée d'usage admise fiscalement est plus courte que la durée d'utilité du bien ou du composant.

Lorsqu'il existe des indices de perte de valeur tels qu'une diminution de la valeur de marché, l'obsolescence ou la dégradation physique du bien, des changements dans le mode d'utilisation du bien, etc., un test de dépréciation visant à comparer la valeur comptable du bien à sa valeur actuelle est effectué. En cas de comptabilisation d'une dépréciation, la base amortissable de l'actif est modifiée de manière prospective.

1.7 Conversion des opérations en devises

Les créances et dettes, ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan, sont convertis au cours de marché à la clôture de l'exercice, à l'exception des éléments libellés en devises participant à la monnaie unique européenne, pour lesquels le taux de conversion officiel a été retenu.

Les actifs corporels sont maintenus au coût historique. Les actifs financiers sont convertis au cours de clôture (voir précisions notes précédentes).

Les produits et charges en devises sont enregistrés en résultat au cours de change en vigueur le dernier jour du mois de leur perception ou de leur paiement ; les charges et produits courus, mais non payés à la date de clôture sont convertis au cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change latents ou définitifs résultant des opérations de conversion sont constatés à chaque arrêté comptable.

1.8 Contrats d'échange (swaps)

En application du règlement ANC 2014-07, la banque est susceptible de constituer trois portefeuilles distincts enregistrant les contrats selon qu'ils ont pour objet de maintenir des positions ouvertes et isolées (a), de couvrir le risque de taux d'un élément isolé ou d'un ensemble d'éléments homogènes (b), ou de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (d). Il n'existe pas de portefeuille de contrats d'échange destinés à couvrir le risque global de taux, dit portefeuille de catégorie (c).

Dans ces conditions, les transferts d'un portefeuille à l'autre ne sont possibles que du :

- portefeuille (a) vers le portefeuille (b) ;
- portefeuille (b) vers les portefeuilles (a) ou (d) ;
- portefeuille (d) vers le portefeuille (b).

Les contrats sont inscrits à leur valeur nominale au hors bilan. La valeur de marché retenue pour les contrats d'échange dits de transaction est issue de l'application de la méthode d'actualisation des flux futurs avec une courbe de taux zéro coupon. La branche à taux fixe est estimée à partir des différentes échéances actualisées en fonction de la courbe de taux, alors que la valeur actuelle de la branche à taux variable est estimée à partir de la valeur du coupon en cours majoré du nominal. La valeur de marché résulte de la comparaison de ces deux valeurs actualisées, après prise en compte du risque de contrepartie et des frais de gestion futurs. Le risque de contrepartie est calculé conformément à l'article 2525-3 du règlement ANC 2014-07, auquel est appliqué un coefficient de fonds propres de 8 %. Les frais de gestion sont ensuite déterminés en majorant ce montant de fonds propres d'un taux de 10 %.

Les soultes éventuellement perçues ou versées lors de la conclusion d'un contrat d'échange sont constatées au compte de résultat *prorata temporis* sur la durée du contrat. En cas de résiliation anticipée d'un contrat, la soulte perçue ou versée est immédiatement constatée en résultat, sauf lorsque le contrat a été initié dans le cadre d'une opération de couverture. La soulte est alors rapportée au compte de résultat en fonction de la durée de vie de l'élément initialement couvert.

Afin de mesurer et de suivre les risques encourus en raison de ces opérations, des limites globales de sensibilité incluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises sont fixées par activité. Ces positions font l'objet d'une information régulière à l'organe exécutif de la banque, pris au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier.

1.9 Engagements en matière de retraite, indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

La comptabilisation et l'évaluation des engagements de retraites et avantages similaires sont conformes à la recommandation n° 2013-02 de l'ANC.

Régimes de retraite des employés

Les pensions de retraite sont prises en charge par diverses institutions auxquelles la banque et ses salariés versent périodiquement des cotisations. Ces dernières sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont dues.

D'autre part, les salariés bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire financé par l'employeur, au travers de deux contrats d'assurance. Ces contrats de type article 83 CGI assurent le service d'un régime de capitalisation en points à cotisations définies. L'engagement relatif à ce régime est entièrement couvert par les réserves constituées. En conséquence, aucun engagement résiduel n'en résulte pour l'employeur.

Indemnités de fin de carrière et primes de médaille du travail

Les futures indemnités de fin de carrière et les primes à verser pour l'attribution de médailles du travail sont intégralement couvertes par contrat d'assurance.

Les engagements sont calculés suivant la méthode des unités de crédits projetés conformément aux normes IFRS. Sont notamment pris en compte, la mortalité, le taux de rotation du personnel, le taux d'évolution des salaires, le taux de charges sociales dans les cas prévus et le taux d'actualisation financière.

Les engagements correspondants aux droits acquis par les salariés au 31 décembre sont intégralement couverts par les réserves constituées auprès de la compagnie d'assurances. Les indemnités de fin de carrière et primes médailles du travail arrivées à échéance et versées aux salariés au cours de l'année font l'objet de remboursements par l'assureur.

Les engagements d'indemnité de fin de carrière sont déterminés sur la base de l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite à l'initiative du salarié à un âge qui a été porté de son 62^e à son 63^e anniversaire depuis l'exercice 2023, afin de tenir compte des effets de la réforme des retraites entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Le coût des services passés lié à cette modification d'âge de départ est comptabilisée dans le résultat de l'exercice.

1.10 Fonds pour risques bancaires généraux

Les fonds pour risques bancaires généraux sont définis comme les montants que la banque décide d'affecter à la couverture de tels risques, lorsque des raisons de prudence l'imposent eu égard aux risques particuliers inhérents aux opérations bancaires.

Les montants affectés à ces fonds s'élèvent à 61,6 millions d'euros, aucun mouvement n'ayant affecté ce poste durant l'exercice.

1.11 Provisions

Les dépréciations affectées à des postes d'actifs sont déduites des créances correspondantes qui apparaissent ainsi pour leur montant net. Les provisions relatives aux engagements hors bilan sont inscrites en provisions pour risques.

La BFCM peut être partie à un certain nombre de litiges ; leurs issues possibles et leurs conséquences financières éventuelles sont examinées régulièrement et, en tant que de besoin, font l'objet de dotations aux provisions reconnues nécessaires.

1.12 Commissions

Les commissions sont généralement enregistrées à leur encaissement, à l'exception de celles rémunérant un service dans le temps, ou lorsqu'elles sont relatives aux opérations financières constatées dès la clôture de l'émission ou de leur facturation.

1.13 Impôt sur les bénéfices

Avec effet au 1^{er} janvier 2016, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CFCM) a exercé l'option pour « l'intégration fiscale mutualiste » conformément aux dispositions de l'article 223 A, 5^e alinéa du Code général des impôts.

Le mécanisme de l'intégration fiscale permet de payer l'impôt sur les sociétés sur un résultat global obtenu en faisant la somme algébrique des résultats positifs et négatifs des différentes entités du groupe. Le groupe d'intégration fiscale de la CFCM est constitué de :

- la CFCM, société « tête d'intégration » ;
- les caisses locales et régionales qui lui sont affiliées en vertu d'un agrément d'exercice collectif délivré par le régulateur bancaire ;
- la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et une trentaine de ses filiales qui ont exercé l'option pour y participer.

Par convention, chaque membre de l'intégration fiscale est tenu de verser à la CFCM, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat si le membre était imposable distinctement, déduction faite par conséquent de l'ensemble des droits à imputation dont les membres auraient bénéficié en l'absence d'intégration.

La rubrique « Impôts sur les bénéfices » comprend :

- le montant d'impôt sur les sociétés et de la contribution additionnelle calculé comme si la société était imposée séparément ;
- la contribution additionnelle de 3 % sur les revenus distribués ;
- les éventuelles régularisations afférentes aux exercices antérieurs et aux rappels d'impôt ;
- la charge ou le produit d'impôt afférent aux crédits d'impôt sur prêts à taux zéro et prêts assimilés.

L'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice et les contributions additionnelles sont déterminés selon la réglementation fiscale applicable. Les crédits d'impôt attachés aux revenus de valeurs mobilières ne sont pas comptabilisés. Leur imputation est faite directement en déduction de la charge d'impôt.

1.14 Implantations dans les États ou territoires non coopératifs en matière de transparence et d'échange d'informations en matière fiscale

La banque ne possède pas d'implantation directe ou indirecte dans les États ou territoires visés par le premier alinéa de l'article L.511-45 du Code monétaire et financier.

1.15 Consolidation

La société est intégrée globalement dans le périmètre de consolidation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale faisant lui-même partie du périmètre de consolidation de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Note 2 Notes annexes au bilan

Les chiffres donnés dans les différents tableaux qui suivent sont exprimés en milliers d'euros.

2.0 Mouvements ayant affecté les postes de l'actif immobilisé

	Valeur brute au 31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Transferts ou Remboursements	Valeur brute au 31/12/2023
Immobilisations financières	23 106 658	3 999 008	634 888	-1 224 491	25 246 287
Immobilisations corporelles	1 576	2	-	-	1 578
Immobilisations incorporelles	8 000	-	-	-	8 000
TOTAUX	23 116 234	3 999 010	634 888	-1 224 491	25 255 865

2.1 Amortissements et dépréciations sur actif immobilisé

AMORTISSEMENTS

	Amortissements au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Amortissements au 31/12/2023
Immobilisations financières	0	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 526	8	-	1 534
Immobilisations incorporelles	0	-	-	-
TOTAUX	1 526	8	0	1 534

DÉPRÉCIATIONS

	Dépréciations au 31/12/2022	Dotations	Reprises	Dépréciations au 31/12/2023
Immobilisations financières	1 503 566	35 395	1 058 708	480 253
Immobilisations corporelles	0	-	-	-
Immobilisations incorporelles	0	-	-	-
TOTAUX	1 503 566	35 395	1 058 708	480 253

2.2 Répartition des créances et dettes

A) CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2023		Montant 2022	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	704 736		2 187 716	
Prêts, valeurs reçues en pension ⁽¹⁾	40 766 600	132 873 526	39 625 000	143 092 380
Titres reçus en pension livrée	-	536 129	-	193 516
Valeurs non imputées	-	1 743	-	48
Créances rattachées ⁽¹⁾	13 591	907 507	4 403	164 370
Créances douteuses	-	-	-	-
[Dépréciations]	-	-	-	-
TOTAL	41 484 927	134 318 905	41 817 119	143 450 314
Prêts subordonnés	-	4 337 151	-	4 337 151
TOTAL DES CRÉANCES SUR LES EC ET BC	-	180 140 983	-	189 604 584
<i>(1) dont Banques Centrales</i>	40 762 083		39 629 403	

B) DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITS ET LES BANQUES CENTRALES

	Montant 2023		Montant 2022	
	À vue	À terme	À vue	À terme
Comptes Ordinaires	19 174 227	-	21 314 787	-
Emprunts ⁽¹⁾	1 796 471	55 652 692	50 503	55 639 438
Valeurs données en pension ⁽¹⁾	-	11 725 600	-	32 176 200
Titres donnés en pension livrée	-	1 017 160	-	192 682
Valeurs non imputées	-	-	-	-
Dettes rattachées ⁽¹⁾	791	811 532	12	-100 775
Autres sommes dues	2 599 656	-	2 364 036	-
TOTAL	23 571 145	69 206 984	23 731 338	87 907 545
TOTAL DES DETTES ENVERS LES EC ET BC	-	92 778 129	-	111 638 883
<i>(1) dont Banques Centrales</i>	-	12 036 684	-	31 722 027

2.3 Ventilation des créances et dettes selon leur durée résiduelle

ACTIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	41 471 336	-	-	-	13 591	41 484 927
À terme	19 903 321	13 829 676	67 546 385	36 469 167	907 507	138 656 056
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE						
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	130 221	248 585	293 430	705 043	5 132	1 382 411
Créances douteuses	-	-	-	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	319 398	-	-	-	-	319 398
OBLIGATIONS & AUTRES TITRES À REVENU FIXE	887 834	1 187 585	8 914 401	6 087 820	125 261	17 202 901
<i>dont titres de transaction</i>	960	-	-	-	-	960
TOTAUX	62 712 110	15 265 846	76 754 216	43 262 030	1 051 491	199 045 693

Les créances douteuses sont considérées comme étant remboursables à plus de cinq ans.

PASSIF

	Inférieure ou égale à trois mois	De trois mois à un an	De un à cinq ans	Plus de cinq ans et à durée indéterminée	Intérêts courus et échus	TOTAL
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LES BANQUES CENTRALES						
À vue	23 570 354	-	-	-	791	23 571 145
À terme	11 780 588	16 879 240	22 975 624	16 760 000	811 532	69 206 984
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE						
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-	-	-
À vue	13 199 264	-	-	-	-	13 199 264
À terme	300 000	-	-	-	2 454	302 454
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE						
Titres du marché interbancaire et titres de	-	-	-	-	-	-
Créances négociables	8 613 357	23 969 068	956 250	471 000	331 953	34 341 628
Emprunts obligataires	4 065 011	2 601 055	35 321 670	9 796 044	544 691	52 328 471
Autres titres	-	-	4 250 000	9 500 000	155 296	13 905 296
DETTES SUBORDONNÉES	-	1 040 600	4 770 000	5 393 215	176 412	11 380 227
TOTAUX	61 528 574	44 489 963	68 273 544	41 920 259	2 023 129	218 235 469

2.4 Répartition des créances sur la clientèle

Hors créances rattachées de 5 131 milliers d'euros sur créances brutes

	Montant 2023			Montant 2022		
	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations	Créances brutes	dont Créances douteuses	Dépréciations
RÉPARTITION PAR GRANDS TYPES DE CONTREPARTIE						
Sociétés	1 696 617	25 027	25 027	2 153 745	25 027	16 633
Entrepreneurs individuels	-	-	-	-	-	-
Particuliers	11	-	-	36	-	-
Administrations publiques	50	-	-	1 045	-	-
Administrations privées	-	-	-	-	-	-
Total	1 696 678	25 027	25 027	2 154 826	25 027	16 633
RÉPARTITION PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ						
Agriculture et industries minières	-	-	-	-	-	-
Commerces de détails et de gros	-	-	-	5 606	-	-
Industries	-	-	-	-	-	-
Services aux entreprises et holding	25 027	25 027	25 027	14 394	25 027	16 633
Services aux particuliers	-	-	-	-	-	-
Services financiers	1 591 515	-	-	1 733 506	-	-
Services immobiliers	75 719	-	-	92 653	-	-
Transports et communication	57	-	-	303 448	-	-
Non ventilé et autres	4 360	-	-	5 219	-	-
Total	1 696 678	25 027	25 027	2 154 826	25 027	16 633
RÉPARTITION PAR SECTEURS GÉOGRAPHIQUES						
France	1 300 129	25 027	25 027	1 723 926	25 027	16 633
Europe hors France	396 549	-	-	430 900	-	-
Autres pays	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 696 678	25 027	25 027	2 154 826	25 027	16 633

Sur l'exercice 2023, la BFCM a comptabilisé 8 394 milliers d'euros de dotations aux provisions. L'encours de créances douteuses est de 25 027 milliers d'euros.

Parmi les créances ci-dessus, aucune créance n'est compromise ou restructurée.

2.5 Montant des engagements sur participations et filiales intégrées globalement

ACTIF

	Montant 2023	Montant 2022
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue	106 508	886 839
À terme	102 986 371	112 618 677
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE		
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	373 933	728 854
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	7 224 089	5 526 706
CRÉANCES SUBORDONNÉES	5 155 759	5 190 073
TOTAL	115 846 660	124 951 149

PASSIF

	Montant 2023	Montant 2022
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
À vue	11 218 581	7 449 649
À terme	50 752 645	48 596 567
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE		
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	460 501	403 870
À terme	-	-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE		
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de	-	-
Créances négociables	-	-
Emprunts obligataires	2 494 769	2 773 175
Autres dettes représentées par un titre	-	-
DETTES SUBORDONNÉES	16 558	16 588
TOTAL	64 943 054	59 239 849

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

2.6 Répartition des actifs subordonnés

	Montant 2023		Montant 2022	
	Montant subordonné	dont prêts participatifs	Montant subordonné	dont prêts participatifs
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À terme	4 046 151	-	4 046 151	-
Indéterminée	291 000	-	291 000	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle	933 950	933 950	933 950	933 950
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	194 477	132 873	190 596	132 873
TOTAL	5 465 578	1 066 823	5 461 697	1 066 823

2.7 Dettes subordonnées

Type d'emprunt	Montant 2023			Montant 2022		
	Devise	Encours	Échéance	Devise	Encours	Échéance
Emprunt SUB	EUR	500 000	indéterminée	EUR	500 000	indéterminée
Emprunt TSS	EUR	593 215	indéterminée	EUR	593 215	indéterminée
TSR 3 % - XS1069549761	EUR	1 000 000	21/05/2024	EUR	1 000 000	21/05/2024
TSR 2,5 % - XS1824240136	EUR	500 000	25/05/2028	EUR	500 000	25/05/2028
TSR 3 % - XS1288858548	EUR	1 000 000	11/09/2025	EUR	1 000 000	11/09/2025
TSR 2,375 % - XS1385945131	EUR	1 000 000	24/03/2026	EUR	1 000 000	24/03/2026
TSR 1,875 % - XS1512677003	EUR	700 000	04/11/2026	EUR	700 000	04/11/2026
TSR 2,625 % - XS1587911451	EUR	500 000	31/03/2027	EUR	500 000	31/03/2027
TSR 1,625 % - XS1717355561	EUR	500 000	15/11/2027	EUR	500 000	15/11/2027
TSR 1,875 % - FR0013425162	EUR	1 000 000	18/06/2029	EUR	1 000 000	18/06/2029
TSR 1,125 % - FR0014006KD4	EUR	750 000	19/11/2031	EUR	750 000	19/11/2031
TSR 1,8 % - FR0012632495	EUR	3 000	02/04/2025	EUR	3 000	02/04/2025
TSR 1,9 % - FR0012618320	EUR	22 000	02/04/2025	EUR	22 000	02/04/2025
TSR 2,125 % - FR0013201431	EUR	300 000	12/09/2026	EUR	300 000	12/09/2026
TSR 2,75 % - FR0012616894	EUR	40 000	27/04/2027	EUR	40 000	27/04/2027
TSR 3,4 % - FR0012304442	EUR	55 000	22/12/2026	EUR	55 000	22/12/2026
TSR 3,875 % - FR001400AY79	EUR	1 250 000	16/06/2032	EUR	1 250 000	16/06/2032
TSR 4,25 % - FR0011781061	EUR	120 000	27/06/2026	EUR	120 000	27/06/2026
TSR 3,1 % - FR0012033926	EUR	11 100	06/08/2024	EUR	11 100	06/08/2024
TSR EURIB6+1,78 - FR0013073764	EUR	50 000	23/12/2030	EUR	50 000	23/12/2030
TSR 4 % - FR0011828235	EUR	5 000	10/04/2024	EUR	5 000	10/04/2024
TSR 3,15 % - FR0011927037	EUR	7 000	03/06/2024	EUR	7 000	03/06/2024
TSR CMS10+130 - FR0012046860	EUR	2 000	29/07/2024	EUR	2 000	29/07/2024
TSR 3,10 % - FR0012112605	EUR	3 000	03/09/2024	EUR	3 000	03/09/2024
TSR 3 % - FR0012187078	EUR	5 000	15/10/2024	EUR	5 000	15/10/2024
TSR 3 % - FR0012187086	EUR	3 500	15/10/2024	EUR	3 500	15/10/2024
TSR 2,60 % - FR0012303246	EUR	4 000	28/11/2024	EUR	4 000	28/11/2024
TSR 1,35 % - FR0012767267	EUR	30 000	02/06/2025	EUR	30 000	02/06/2025
TSR 5,125 % - FR001400F323	EUR	1 250 000	13/01/2033		-	
		11 203 815			9 953 815	
		176 412	Créances rattachées		112 525	Créances rattachées
Conditions	<p>Les emprunts et les titres subordonnés occupent un rang inférieur par rapport aux créances de tous les autres créanciers, à l'exclusion des titres participatifs.</p> <p>Les titres super subordonnés occupent le dernier rang, car ils sont expressément subordonnés à toutes les autres dettes de l'entreprise, qu'elles soient chirographaires ou subordonnées.</p>					
Possibilité remboursement anticipé	<p>Pas de possibilité les cinq premières années sauf si augmentation concomitante du capital.</p> <p>Interdit pour l'emprunt TSR, sauf en cas de rachat en bourse, OPA ou OPE.</p> <p>Restreintes pour les titres super subordonnés (TSS) car ils sont assimilés à des Fonds Propres de base.</p>					

2.8 Portefeuille titres : ventilation entre portefeuilles de transaction, de placement et d'investissement

	Montant 2023			Montant 2022		
	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement	Portefeuille transaction	Portefeuille placement	Portefeuille investissement
Effets publics et valeurs assimilées.	-	7 414 700	-	-	7 203 309	-
Obligations et autres titres	960	10 166 786	7 035 156	240	10 180 357	5 240 062
Actions et OPC	-	861 989	-	-	793 408	-
TOTAUX	960	18 443 475	7 035 156	240	18 177 074	5 240 062

Il n'y a aucun encours de titre de transaction sur un marché actif au sens de l'article ANC 2321-1.

2.9 Portefeuille titres : titres ayant fait l'objet d'un transfert d'un portefeuille à un autre

Suite aux modifications du règlement 90-01 du Comité de la Réglementation Bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres introduites par le règlement CRC n° 2008-17 du 10 décembre 2008 afférent aux transferts de titres hors de la catégorie « titres de transaction » et hors de la catégorie « titres de placement », la BFCM n'a opéré aucun reclassement au 31 décembre 2023.

2.10 Portefeuille titres : différences entre prix d'acquisition et prix de remboursement des titres de placement et des titres d'investissement

NATURE DES TITRES	Décotes/surcotes nettes restant à amortir			
	Montant 2023		Montant 2022	
	Décote	Surcote	Décote	Surcote
Titres de placement				
■ Marché obligataire	80 547	111 607	17 244	128 195
■ Marché monétaire	-	-	-	-
Titres d'investissement				
■ Marché obligataire	2 213	-	2 722	-
■ Marché monétaire	-	-	-	-

2.11 Portefeuille titres : plus et moins-values latentes sur titres

	Montant 2023	Montant 2022
Montant des plus-values latentes sur titres de placement :	323 254	371 175
Montant des moins-values latentes sur titres de placement et ayant fait l'objet d'une dépréciation :	398 090	417 053
Montant des moins-values latentes sur titres d'investissement :	0	55
Montant des plus-values latentes sur titres d'investissement :	56 338	17 393

2.12 Portefeuille titres : montant des créances représentatives des titres prêtés

	Montant 2023	Montant 2022
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et OPC	0	0

2.13 Portefeuille titres : montant des créances et dettes se rapportant à des pensions livrées sur titres

	Montant 2023		Montant 2022	
	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées	Créances se rapportant aux pensions livrées	Dettes se rapportant aux pensions livrées
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	-	-	-	-
À terme	536 129	-	193 516	-
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE				
Autres concours à la clientèle	-	-	-	-
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT				
À vue	-	-	-	-
À terme	-	1 017 160	-	192 682
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE				
Autres dettes	-	-	-	-
À vue	-	-	-	-
À terme	-	-	-	-
TOTAL	536 129	1 017 160	193 516	192 682

Les actifs mis en pension au 31 décembre 2023 correspondent à :

- des dépôts sécurisés pour 35 000 milliers d'euros ;
- des emprunts d'État pour 501 129 milliers d'euros.

2.14 Portefeuille titres : ventilation des obligations et autres titres à revenu fixe selon l'émetteur

	Montant 2023			Montant 2022		
	Émetteur			Émetteur		
	Organismes publics	Autres	Créances rattachées	Organismes publics	Autres	Créances rattachées
Effets publics, obligations et autres titres	11 051 063	13 381 596	184 942	10 743 271	11 765 015	115 682

2.15 Portefeuille titres : ventilation selon la cotation

	Montant 2023			Montant 2022		
	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées	Montant des titres cotés	Montant des titres non cotés	Créances rattachées
Effets publics et valeurs assimilés	7 355 019	0	59 681	7 150 018	0	53 291
Obligations et autres titres	16 053 257	1 024 383	125 261	14 083 268	1 275 000	62 391
Actions et OPC	858 463	3 526	0	789 761	3 647	0
TOTAUX	24 266 739	1 027 909	184 942	22 023 047	1 278 647	115 682

2.16 Portefeuille titres : informations sur les OPC

	Montant 2023			Montant 2022		
	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL	Montant des parts d'OPC français	Montant des parts d'OPC étrangers	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	0	-	-	0	0

	Montant 2023			Montant 2022		
	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL	Montant des parts d'OPC de capitalisation	Montant des parts d'OPC de distribution	TOTAL
Titres à revenu variable : OPC	-	0	-	-	0	0

2.17 Portefeuille titres : participations et parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit

	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2023	Montant détenu dans des établissements de crédit en 2022
Participations et activité de portefeuille	187 636	219 199
Parts dans les entreprises liées	6 396 882	7 002 431
TOTAL	6 584 518	7 221 630

2.18 Portefeuille titres : information sur l'activité de portefeuille

Au 31 décembre 2023 il n'y a pas d'encours de titres sur l'activité de portefeuille.

2.19 Sociétés à responsabilité illimitée dans lesquelles l'établissement est associé

Nom de la société	Siège social	Forme juridique
CM Foncière	STRASBOURG	Société en Nom Collectif

2.20 Ventilation du poste « Capitaux Propres »

	Montant 2022	Affectation du résultat	Augmentation de capital et autres variations	Montant 2023
Capital souscrit	1 711 280	-	3 835	1 715 115
Primes d'émission	4 783 771	-	68 884	4 852 655
Réserve légale	168 853	2 275	-	171 128
Réserves statutaires et contractuelles	6 705 062	728 000	-	7 433 062
Réserves réglementées	0	-	-	-
Autres réserves	9 495	-	-	9 495
Report à nouveau	318	584	-	902
Résultat de l'exercice	913 623	-913 623	-	1 113 760
Distribution de dividendes	-	182 764	-	-
TOTAL	14 292 402	0	72 719	15 296 117
Fonds pour risque bancaire généraux	61 552			61 552

Le capital est composé de 34 302 302 actions d'une valeur nominale de 50 euros.

2.21 Frais d'établissement, frais de recherche et de développement et fonds commerciaux

	Montant 2023	Montant 2022
Frais d'établissement	-	-
Frais de constitution	-	-
Frais de premier établissement	-	-
Frais d'augmentation de capital et d'opérations diverses	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-
Fonds commerciaux	-	-
Autres immobilisations incorporelles	8 000	8 000
TOTAL	8 000	8 000

2.22 Créances éligibles au refinancement d'une banque centrale

Les créances éligibles sont exclusivement constituées de créances sur la clientèle. Au 31 décembre 2023, ces créances clientèle éligibles BFCM au refinancement d'une banque centrale se montent à 9 367 062 milliers d'euros sur un encours groupe mobilisable de 25 101 426 milliers d'euros.

2.23 Intérêts courus à recevoir ou à payer

ACTIF

	Intérêts courus à recevoir	Intérêts courus à payer
Caisse, banques centrales	13 583	-
Effets publics et valeurs assimilées	59 681	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-
À vue	8	-
À terme	907 507	-
Créances sur la clientèle	-	-
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	1 923	-
Comptes ordinaires débiteurs	3 209	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	125 261	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Participations et activités de portefeuille	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-

PASSIF

Banques centrales	-	311 684
Dettes envers les établissements de crédit	-	-
À vue	-	791
À terme	-	499 848
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Comptes d'épargne à régime spécial	-	-
À vue	-	-
À terme	-	-
Autres dettes	-	-
À vue	-	-
À terme	-	2 454
Dettes représentées par un titre	-	-
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	-	331 953
Emprunts obligataires	-	544 691
Autres dettes représentées par un titre	-	155 296
Dettes subordonnées	-	176 412
TOTAL	1 111 172	2 023 129

2.24 Postes « Autres actifs » et « Autres passifs »

AUTRES ACTIFS

	Montant 2023	Montant 2022
Instruments conditionnels achetés	7 358	7 623
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	35 883	58 131
Débiteurs divers	9 833 851	11 453 635
Créances de carry back	-	-
Autres stocks et assimilés	-	-
Autres emplois divers	-	-
TOTAL	9 877 092	11 519 389

AUTRES PASSIFS

	Montant 2023	Montant 2022
Autres dettes de titres	-	-
Instruments conditionnels vendus	5 263	5 452
Dettes de titres de transaction	-	-
<i>dont dettes sur titres empruntés</i>	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	50 967	330 260
Versement restant à effectuer sur titres non libérés	-	13 912
Créditeurs divers	319 096	83 660
TOTAL	375 326	433 284

2.25 Comptes de régularisation

ACTIF

	Montant 2023	Montant 2022
Siège et succursale – réseau	-	-
Comptes d'encaissement	1 040	459
Comptes d'ajustement	57 646	10 629
Comptes d'écarts	-	-
Pertes potentielles sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	-	-
Pertes à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	100 363	52 039
Charges à répartir	340 041	313 196
Charges constatées d'avance	170 312	81 035
Produits à recevoir	1 323 913	816 491
Comptes de régularisation divers	139 961	1 103 347
TOTAL	2 133 276	2 377 196

PASSIF

	Montant 2023	Montant 2022
Siège et succursale – réseau	-	-
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	1 425	1 209
Comptes d'ajustement	1 536 986	1 300 545
Comptes d'écarts	-	-
Gains potentiels sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme non dénoués	-	-
Gains à étaler sur contrats de couverture d'instruments financiers à terme dénoués	444 189	430 648
Produits constatés d'avance	13 202	18 420
Charges à payer	799 371	355 238
Comptes de régularisation divers	510 087	601 757
TOTAL	3 305 260	2 707 817

Les articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce prévoient une information spécifique sur les dates d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs ; les sommes en question sont négligeables pour notre société et aucune facture n'a connu de retard de règlement.

2.26 Solde non amorti de la différence entre montant initialement reçu et prix de remboursement des dettes représentées par un titre

	Montant 2023	Montant 2022
Prime d'émission des titres à revenu fixe	261 401	233 677
Primes de remboursement des titres à revenu fixe	281	442

2.27 Provisions

	Montant 2023	Dotation	Reprise	Montant 2022	Délai de retournement
Pour éventualités diverses	358 000	26 500	-	331 500	> 3 ans
Pour engagement par signature	-	-	63 700	63 700	< 1 an
Sur swaps	16 149	15 386	78	841	< 1 an
Pour risque titres immobilisés	18 050	-	124 700	142 750	< 1 an
Pour impôts et redressements	120 000	-	-	120 000	> 1 an
Autres provisions	11 201	948	5 936	16 189	< 1 an
Pour passifs sociaux	311	311	-	0	< 1 an
TOTAL	523 711	43 145	194 414	674 980	-

2.28 Contre-valeur en euros de l'actif et du passif en devises hors zone euro

ACTIF

	Montant 2023	Montant 2022
Caisse, banques centrales, CCP	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	16 523 290	16 835 596
Créances sur la clientèle	122 006	203 155
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	861 797	793 216
Promotion immobilière	-	-
Prêts subordonnés	-	-
Participations et activités de portefeuille	142 755	145 652
Parts dans les entreprises liées	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	-	-
Autres actifs	926 289	743 189
Comptes de régularisation	620 083	301 168
TOTAL ACTIVITÉ DEISES	19 196 220	19 021 976
Pourcentage du total actif	8,07 %	7,73 %

PASSIF

	Montant 2023	Montant 2022
Banques centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	9 124 724	10 135 184
Comptes créditeurs de la clientèle	1 160 726	3 212 712
Dettes représentées par un titre	30 540 697	27 912 469
Autres passifs	174 034	125 117
Comptes de régularisation	209 615	127 876
Provisions	0	0
Excédent de charges sur les produits	-63 177	74 004
TOTAL ACTIVITÉ DEISES	41 146 619	41 587 362
Pourcentage du total passif	17,30 %	16,90 %

Note 3 Notes annexes au hors bilan

3.0 Engagements de financement donnés et reçus

	Montant 2023	Montant 2022
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS		
Établissements de crédits	222 448	285 197
Clientèle	268 000	618 383
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
Établissements de crédits	22 007 990	16 157 884
<i>dont BDF</i>	22 007 990	16 157 884
Clientèle	0	0
TOTAL	22 498 438	17 061 464

3.1 Engagements de garantie donnés et reçus

	Montant 2023	Montant 2022
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS		
Établissements de crédits	7 319 598	6 555 876
Clientèle	71 672	93 431
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS		
Établissements de crédits	0	0
Clientèle	0	0
TOTAL	7 391 270	6 649 307

3.2 Actifs donnés en garantie d'engagements

	Montant 2023	Montant 2022
Valeurs affectées en garantie d'opérations sur marchés à terme	25 826	0
Pensions données en nantissement	0	0
Autres valeurs affectées en garantie	34 629 477	47 872 581
<i>dont BDF</i>	34 629 477	47 872 581
<i>dont BEI</i>	0	0
TOTAL	34 655 303	47 872 581

La société CM HOME LOAN SFH est une filiale à 99,99 % de la BFCM. Elle a pour objet d'émettre pour le compte exclusif de sa société mère des titres sécurisés par des crédits hypothécaires et assimilés distribués par les réseaux du Crédit Mutuel et du CIC. En application des dispositions contractuelles liées à ces opérations, la BFCM serait tenue d'apporter des actifs en garantie des émissions de CM HOME LOAN SFH sous certaines conditions potentielles (telles que la dégradation de la notation en dessous d'un certain niveau ou le dimensionnement des crédits hypothécaire). Au 31 décembre 2023 ce mécanisme dérogatoire n'a pas eu à être mis en œuvre.

3.3 Actifs reçus en garantie

	Montant 2023	Montant 2022
Valeurs reçues en garantie d'opérations sur marchés à terme	2 682	0
Autres valeurs reçues en garantie	3 000	3 000
<i>dont BEI</i>	3 000	3 000
TOTAL	5 682	3 000

La banque se refinance auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat par émission de billets à ordre en mobilisation de créances visées à l'article L.313-42 du Code monétaire et financier pour un total de 1 543 988 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Les prêts à l'habitat garantissant ces billets à ordre sont apportés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale dont la BFCM est filiale et s'élèvent à la même date à 3 261 006 milliers d'euros.

3.4 Opérations à terme en devises non encore dénouées à la date de clôture du bilan

Opérations de change à terme	Montant 2023		Montant 2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euros à recevoir contre devises à livrer	7 109 436	7 781 394	10 285 495	10 716 097
<i>dont swaps de devises</i>	7 109 436	7 781 394	6 104 692	6 542 406
Devises à recevoir contre euros à livrer	35 927 658	36 721 517	34 426 333	35 134 811
<i>dont swaps de devises</i>	17 724 038	18 411 864	15 129 429	15 515 356
Devises à recevoir contre devises à livrer	5 661 610	5 550 929	5 982 045	5 945 343
<i>dont swaps de devises</i>	-	-	-	-

3.5 Autres opérations à terme non encore dénouées à la date de clôture du bilan

	Montant 2023	Montant 2022
OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS ET ASSIMILÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-
<i>dont Achats de contrats futures</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
Autres opérations fermes	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT		
Opérations fermes de couverture	379 172 120	303 753 369
<i>dont swaps de taux</i>	369 162 556	297 501 987
<i>swaps de taux en devises</i>	10 009 565	6 251 382
<i>Achat de floor</i>	0	0
<i>Vente de floor</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	100 000	100 000
<i>dont Achat swap option</i>	-	-
<i>Vente swap option</i>	-	-
<i>dont Achat de cap/floor</i>	100 000	100 000
<i>Vente de cap/floor</i>	-	-
Autres opérations fermes	4 166 000	2 682 200
<i>dont swaps de taux</i>	4 166 000	2 682 200
<i>Swaps de taux en devises</i>	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE		
Opérations conditionnelles de couverture	62 267	64 713
<i>dont Achat d'option change</i>	26 644	27 705
<i>Vente d'option change</i>	35 623	37 008
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR D'AUTRES INSTRUMENTS QUE LES INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT ET DE COURS DE CHANGE		
Opérations fermes de couverture	-	-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-
<i>dont Achat d'option</i>	-	-
<i>Vente d'option</i>	-	-

3.6 Ventilation des opérations à terme non encore dénouées selon la durée résiduelle

	Montant 2023			Montant 2022		
	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans	Moins d'un an	Plus d'un an à cinq ans	Plus de cinq ans
OPÉRATIONS EN DEVISES	28 718 531	19 574 994	1 760 315	31 897 474	17 441 818	2 456 959
OPÉRATIONS EFFECTUÉES SUR MARCHÉS ORGANISÉS D'INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achats de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
Autres opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Ventes de contrats futures</i>	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT						
Opérations fermes	62 451 810	172 811 315	148 074 995	53 452 736	158 998 512	93 984 321
<i>dont swaps</i>	62 451 810	172 811 315	148 074 995	53 452 736	158 998 512	93 984 321
<i>Achat de floor</i>	-	-	0	-	-	0
<i>Vente de floor</i>	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles de couverture	-	-	100 000	-	-	100 000
<i>dont Achat de swap option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente de swap option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat de cap/floor</i>	-	-	100 000	-	-	100 000
<i>Vente de cap/floor</i>	-	-	-	-	-	-
Autres opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE						
Opérations conditionnelles de couverture	-	62 267	-	-	64 713	-
<i>dont Achat d'option change</i>	-	26 644	-	-	27 705	-
<i>Vente d'option change</i>	-	35 623	-	-	37 008	-
OPÉRATIONS EFFECTUÉES DE GRÉ À GRÉ SUR AUTRES INSTRUMENTS À TERME						
Opérations fermes	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente d'engagement à terme (NDF)</i>	-	-	-	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-	-
<i>dont Achat d'option</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Vente d'option</i>	-	-	-	-	-	-

3.7 Engagements avec participations et filiales intégrées globalement

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Montant 2023	Montant 2022
Engagements de financement	100 000	182 850
Engagements de garantie	7 267 272	5 602 253
Engagements sur opérations devises	330 094	8 972 930
Engagements sur instruments financiers à terme	63 074 448	43 455 032
Engagements sur titres	-	-
TOTAL	70 771 814	58 213 065

ENGAGEMENTS REÇUS

	Montant 2023	Montant 2022
Engagements de financement	-	-
Engagements de garantie	3 000	3 000
Engagements sur opérations devises	251 928	8 977 518
Engagements sur instruments financiers à terme	-	-
Engagements sur titres	-	-
Engagements sur opérations conditionnelles	35 570	37 008
TOTAL	290 498	9 017 526

Ce tableau comprend les engagements reçus et donnés sur les participations et filiales intégrées par intégration globale dans la consolidation de la BFCM.

3.8 Juste valeur des instruments dérivés

	Montant 2023		Montant 2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
RISQUES DE TAUX – COMPTABILITÉ DE COUVERTURE (MACRO-MICRO)				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	7 597	-	2 684
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>	-	503	-	219
Dérivés incorporés	37 223	18 738	89 838	8 052
<i>Swaps</i>	6 970 390	9 986 625	8 360 342	14 059 501
RISQUES DE TAUX – HORS COMPTABILITÉ DE COUVERTURE				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>	-	-	-	-
Dérivés incorporés	56 345	5 408	50 715	6 328
<i>Swaps</i>	30 607	71 863	77 835	123 165
RISQUES DE CHANGE				
Instruments conditionnels ou optionnels	-	-	-	-
Instruments fermes autres que <i>swaps</i>	-	-	-	-
<i>Swaps</i>	57 627	3 815	61 759	11 493

La présentation de cette annexe résulte de l'application des règlements du CRC n° 2004-14 à 2004-19 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers. La juste valeur des instruments dérivés est déterminée par rapport à la valeur de marché ou, à défaut, par l'application de modèles de marchés.

Note 4 Notes annexes au compte de résultat

4.1 Produits et charges d'intérêts

	Produits 2023	Produits 2022
Produits sur opérations avec les établissements de crédits	14 394 840	3 872 549
Produits sur opérations avec la clientèle	35 227	10 426
Produits sur obligations ou autres titres à revenu fixe	528 621	327 312
Produits sur prêts subordonnés	234 755	78 615
Autres produits à caractère d'intérêts	7 759	6 660
Reprises/dotations sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	26	-
Reprises/dotations sur provisions à caractère d'intérêts	-	-
TOTAL	15 201 228	4 295 562

	Charges 2023	Charges 2022
Charges sur opérations avec les établissements de crédits	11 749 356	2 754 908
Charges sur opérations avec la clientèle	309 499	33 419
Charges sur obligations ou autres titres à revenu fixe	2 605 538	1 045 718
Charges sur emprunts subordonnées	322 847	213 456
Autres charges à caractère d'intérêts	164 501	140 519
Dotations/reprises sur provisions relatives aux intérêts sur créances douteuses	-	-
Dotations/reprises sur provisions à caractère d'intérêts	-5 936	5 936
TOTAL	15 145 805	4 193 956

4.2 Ventilation des revenus des titres à revenu variable

	Montant 2023	Montant 2022
Revenus des actions et autres titres à revenu variable de placement	15 984	16 438
Revenus des titres de participation et de filiales	651 585	1 234 677
Revenus des titres de l'activité de portefeuille	-	-
TOTAL	667 568	1 251 115

4.3 Commissions

	Produits 2023	Produits 2022
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	8	16 332
Commissions sur opérations avec la clientèle	219	398
Commissions relatives aux opérations sur titres	54	39
Commissions sur opérations de change	13	21
Commissions sur prestations de service financiers	169 190	147 928
Commissions sur opérations de hors bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	35	88
Reprises sur provisions relatives à des commissions	-	-
TOTAL	169 519	164 806

	Charges 2023	Charges 2022
Commissions sur opérations avec les établissements de crédits	4 828	9 999
Commissions sur opérations avec la clientèle	11	8
Commissions relatives aux opérations sur titres	7 983	7 655
Commissions sur opérations de change	1 088	954
Commissions sur prestations de service financiers	157 747	131 641
Commissions sur opérations de hors bilan	-	-
Commissions diverses d'exploitation	3 380	2 098
Dotations aux provisions relatives à des commissions	-	-
TOTAL	175 037	152 355

4.4 Gains ou pertes sur portefeuille de négociation

	Montant 2023	Montant 2022
Titres de transaction	215	37
Change	25 110	-30 420
Instruments financiers à terme	-99	-9 896
Dotations/reprises nettes de provisions	-15 307	-35
TOTAL	9 919	-40 314

4.5 Gains ou pertes sur portefeuille titres de placement et assimilés

	Montant 2023	Montant 2022
Frais d'acquisition sur titres de placement	-	-
Plus ou moins-values nettes de cessions	-115 291	-9 039
Dotations ou reprises nettes de provisions	91 599	-139 196
TOTAL	-23 692	-148 235

En 2023, les reprises de provisions ont enregistré un montant de 50 558 milliers d'euros lié au titre BOA. Au 31 décembre 2022, la BFCM avait constitué une dotation de 60 391 milliers d'euros sur ce même titre BOA.

Suite à la sortie de TARGOBANK Espagne en 2023, la BFCM a repris la provision pour risque de recapitalisation de 63 700 d'euros constituée en 2022 et constatée une moins-value de cession de 69 153 milliers d'euros.

4.6 Autres produits ou charges d'exploitation

	Montant 2023	Montant 2022
Produits divers d'exploitation	232	137 320
Charges diverses d'exploitation	-27 117	-566
TOTAL	-26 885	136 754

Au 31 décembre 2022, la BFCM disposait d'un stock de provisions pour éventualités diverses de 331 500 milliers d'euros liée à son exposition sur le continent de l'Afrique. Au 31 décembre 2023, cette exposition a été ajustée (dotation) à la hausse de 26 500 milliers d'euros.

4.7 Charges générales d'exploitation

	Montant 2023	Montant 2022
Salaires et traitements	9 324	8 274
Charges de retraites	1 178	1 086
Autres charges sociales	3 166	2 783
Intéressement et participation des salariés	1 150	1 030
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 763	1 562
Autres impôts et taxes	16 035	12 846
Services extérieurs	41 669	45 011
Dotations/reprises sur provisions sur charges générales d'exploitation	1 116	-
Autres charges diverses	18 559	23 131
Charges refacturées	-2 713	-2 802
TOTAL	91 247	92 921

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la CF de CM pour le président et le directeur général à compter du 1^{er} juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019, a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur Général ne seraient plus rémunérés à compter du 1^{er} juin 2019.

Le montant global des rémunérations directes et indirectes versées aux dirigeants de la BFCM par le groupe s'est élevé à 9 798 056,54 euros en 2023 contre 9 619 060,50 euros en 2022. Aucun jeton de présence n'a été alloué.

Conformément au règlement de l'ANC 2016-07, les honoraires versés aux commissaires aux comptes sont détaillées ci-dessous :

<i>[en milliers d'euros HT]</i>	PWC France	KPMG	Autres
Certification des comptes	125	181	
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	230	235	289

(1) Les prestations fournies couvrent les SACC fournis à la demande de l'entité, correspondant aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché et aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

4.8 Coût du risque

	Montant 2023	Montant 2022
Dotations aux provisions liées à des créances	-8 772	-14 124
Reprises de provisions liées à des créances	352	8 090
Gains/pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	0	91
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	0	-20
TOTAL	8 420	-5 963

4.9 Gains/Pertes sur actifs immobilisés

	Montant 2023	Montant 2022
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	-	-
Gains ou pertes sur immobilisations financières	-605 346	42 728
Dotations/reprises de provisions sur actifs immobilisés	1 023 313	-268 415
Dotations/reprises de provisions sur risques et charges	124 700	-79 350
TOTAL	542 667	-305 037

En 2023, la cession de la filiale Espagnole TARGOBANK Espagne a engendré une moins-value de 605 549 milliers d'euros totalement compensée par une reprise de provisions du même montant. Par ailleurs, la provision sur la société SIM a été ajustée de 35 300 milliers d'euros (dotations) contre 58 100 milliers d'euros (dotation) en 2022.

Enfin, la BFCM a repris en 2023 la provision pour risques et charges liée à la recapitalisation des sociétés de Presse pour 124 700 milliers d'euros.

Cette recapitalisation a été réalisée par SIM (*holding* du groupe de presse) au premier semestre 2023.

4.10 Résultat exceptionnel

	Montant 2023	Montant 2022
Résultats de sociétés de personnes	-	-
Autres produits exceptionnels	-	-
Dotations/reprises de provisions sur sociétés de personnes	-	-
TOTAL	0	0

4.11 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

	Montant 2023	Montant 2022
(A) Impôt du afférent au résultat ordinaire	-6 083	4
(B) Impôt du afférent aux éléments exceptionnels	0	0
(C) Impôt du afférent aux exercices antérieurs	35	4 170
[A+B+C] Impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice	-6 048	4 174
Dotations aux provisions à caractère d'impôt sur les bénéfices	0	0
Reprises de provisions a caractère d'impôt sur les bénéfices	0	0
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DE L'EXERCICE	-6 048	4 174

4.12 Autres informations : Effectifs

Effectifs moyens (ETP)	Montant 2023	Montant 2022
Techniciens de banque	19	19
Cadres	78	62
TOTAL	97	81

8.2 RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR COMPTABLE BRUTE EXCÈDE 1 % DE NOTRE CAPITAL À SAVOIR : 17 112 797 EUROS

	Capital au 31/12/2022	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2022	Quote-part du capital détenu au 31/12/2023 (en %)
1) FILIALES (PLUS DE 50 % DU CAPITAL EST DÉTENU PAR NOTRE SOCIÉTÉ)			
Mutuelles Investissement SA (ex Devest 15), Strasbourg	930 000	211 523	90,00
CM Caution Habitat SA (ex Devest 16), Strasbourg	310 037	9 752	100,00
Crédit Mutuel – Home Loan SFH (ex CM CIC Covered Bonds), SA, Paris	220 000	2 400	100,00
SIM (ex Ebra), SAS, Houdemont	83 767	15 147	100,00
CM Immobilier (ex Ataraxia), SAS, Orvault	51 760	64 539	100,00
Cigogne Management, Luxembourg	125	14 813	100,00
CIC Private Debt, Paris	625	14 961	100,00
Banque Européenne du Crédit Mutuel, BECM, SAS, Strasbourg	134 049	1 535 515	96,08
Crédit Industriel et Commercial, SA, Paris	612 000	14 904 000	93,18
Cofidis Group (ex Cofidis Participations), SA, Villeuneuve d'Asq	112 658	1 886 155	79,99
Factofrance SAS, Paris	507 452	641 613	100,00
TARGOBANK Espagne (ex Banco Popular Hipotecario), Madrid, Espagne	0	0	0,00
TARGOBANK Deutschland GmbH, Düsseldorf, Allemagne	625 526	2 859 105	100,00
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, SA, Strasbourg	1 241 035	6 929 821	50,04
Beobank, Buxelles, Belgique	333 782	386 587	51,00
Nord Europe Lease (bail Actea Immobilier), Mont-Saint-Aignan	35 091	21 605	100,00
CM-CIC AM, Strasbourg	3 872	72 325	100,00
2) PARTICIPATION (DE 10 À 50 % DU CAPITAL SONT DÉTENUS PAR NOTRE SOCIÉTÉ)			
Fonds Révolution Environnemental et Solidaire, Paris	362 000	nc	50,00
CM Real Estate Lease, SA, Paris	64 399	49 009	45,94
Caisse de Refinancement de l'Habitat, SA, Paris	578 384	24 273	10,43
Banque de Tunisie, Tunis, Tunisie	270 000 ⁽¹⁾	842 559 ⁽¹⁾	35,33
3) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION (LE CAPITAL DÉTENU PAR NOTRE SOCIÉTÉ EST INFÉRIEUR À 10 %)			
EPI Interim Company, Molenbeek-Saint-Jean, Belgique	99 386	0	6,49

(1) Montants exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).

(2) PNB et Bénéfice net exprimés en milliers de Dinars Tunisiens (TND).

(3) Chiffre d'Affaires « Sans objet » pour la société.

(4) PNB pour les établissements de Crédits ou Financiers.

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2023		Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2023	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2023	Chiffre d'affaires au 31/12/2022	Bénéfice net ou perte au 31/12/2022	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2023	Observations
Brute	Nette						
837 000	837 000	0	0	0 ⁽³⁾	64 735	0	
310 037	310 037	100 000	0	3 119 ⁽⁴⁾	1 462	0	
220 000	220 000	6 117 887	0	9 900 ⁽⁴⁾	6 600	6 160	
871 437	478 687	0	0	19 137	-5 964	0	
100 986	100 986	0	0	6 449	9 258	0	
55 700	55 700	0	0	30 923	5 066	2 100	
110 187	110 187	0	0	22 352	7 213	0	
465 755	465 755	5 835 679	3 097 547	353 480 ⁽⁴⁾	3 889	57 633	
4 146 391	4 146 391	70 926 445	3 153 527	6 327 000 ⁽⁴⁾	2 289 000	0	Activité Consolidée
1 553 769	1 553 769	15 358 049	0	1 399 214 ⁽⁴⁾	129 695	0	Activité Consolidée
1 460 802	1 386 642	5 870 015	400 000	151 737 ⁽⁴⁾	40 279	0	
0	0	0	0	0 ⁽⁴⁾	0	0	
5 696 196	5 696 196	1 988 538	725 000	59 649	105 669	0	Activité Consolidée
1 269 111	1 269 111	650 000	0	13 410 477	835 173	557 301	Activité Consolidée
267 786	267 786	1 160 000	0	273 372 ⁽⁴⁾	30 159	7 690	
40 336	40 336	1 828 780	0	5 138 ⁽⁴⁾	2 097	2 012	
234 543	234 543	0	0	307 584	6 326	0	
181 000	181 000	0	0	0 ⁽³⁾	nc	0	
47 779	47 779	5 332 107	0	33 800 ⁽⁴⁾	10 405	2 385	
62 768	62 768	0	77 199	3 690 ⁽⁴⁾	1 177	0	
210 802	210 802	0	0	428 815 ⁽²⁾	168 562 ⁽²⁾	7 196	Activité Consolidée
20 266	20 266	0	0	0	-35 292	0	

B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES PARTICIPATIONS

	Capital au 31/12/2022	Capitaux propres autres que le capital et le résultat au 31/12/2022	Quote-part du capital détenu au 31/12/2023 en %
1) FILIALES NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
a) filiales françaises (ensemble)	-	-	-
<i>dont SNC Rema, Strasbourg</i>	-	-	-
b) filiales étrangères (ensemble)	-	-	-
2) PARTICIPATIONS NON REPRISES AU PARAGRAPHE A			
a) participations françaises (ensemble)	-	-	-
b) participations étrangères (ensemble)	-	-	-
3) AUTRES TITRES DE PARTICIPATION NON REPRIS AU PARAGRAPHE A			
a) autres titres de participations dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
b) autres titres de participations dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

Valeur comptable des titres détenus au 31/12/202023		Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2023	Montant des cautions et avals fournis par la Banque au 31/12/2023	Chiffre d'affaires au 31/12/2022	Bénéfice net ou perte au 31/12/2022	Dividendes nets encaissés par la Banque au 31/12/2023
Brute	Nette					
56 849	43 867	51 652	0			1 080
305	305	0	0			0
0	0					
23 278	23 265	10 920	0			4 510
830	830	0	0			0
22 858	22 510	0	0			2 968
1 146	1 146	0	0			0

8.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 à l'exception, pour le cabinet KPMG, d'une prestation non significative rendue à certaines sociétés d'un sous-groupe non consolidé, ce qui n'affecte pas son jugement professionnel, l'expression de son opinion et l'exercice de sa mission de certification des comptes annuels de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

RISQUE DE VALORISATION DES PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME ET DES PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

Risque identifié

Au 31 décembre 2023, les participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées s'élèvent respectivement à 343 millions d'euros et 17 462 millions d'euros et sont parmi les postes dont la valeur est la plus importante au bilan de votre société.

Comme indiqué dans la note 1.5 de l'annexe aux comptes annuels, les participations et autres titres détenus à long terme et les parts dans les entreprises liées sont comptabilisés au coût historique et dépréciés lorsque leur valeur d'utilité, qui représente ce que la société accepterait de décaisser pour les obtenir si elle avait à les acquérir, est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité est estimée par la société sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'utilité est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la société dans son choix des éléments à considérer selon les titres concernés. Ces éléments peuvent correspondre selon les cas à des données historiques (pour certaines entités, actif net éventuellement corrigé et, pour d'autres entités, cours moyens de bourse du dernier mois), ou à des informations prévisionnelles (niveau de rentabilité et perspective d'activité).

En raison du recours au jugement dans le choix des critères et des informations prévisionnelles retenues par la société pour l'estimation de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées constituait un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation et autres titres détenus à long terme et des parts dans les entreprises liées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la société est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :
 - contrôler que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante,
 - contrôler, pour les évaluations reposant sur des données de marché observables, les cours de bourse retenus par votre société ;
- pour les évaluations reposant sur des informations prévisionnelles :
 - prendre connaissance de la documentation justifiant les valeurs d'utilité retenues,
 - analyser les méthodes et les paramètres de valorisation retenus par la société ;
- au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :
 - apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation et les parts dans les entreprises liées,
 - contrôler la comptabilisation d'une provision pour risques dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société BANQUE FÉDÉRATIVE DU CRÉDIT MUTUEL par votre assemblée générale du 11 mai 2016 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers France et du 10 mai 2022 pour le cabinet KPMG S.A..

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers France était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 9 avril 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Sophie Sotil-Forgues
Associée

Arnaud Bourdeille
Associé

PricewaterhouseCoopers France

Laurent Tavernier
Associé

8.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 9 avril 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Sophie Sotil-Forgues
Associée

Arnaud Bourdeille
Associé

PricewaterhouseCoopers France

Laurent Tavernier
Associé

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.



L'association **For My Planet – Act For The Future** sensibilise les adolescents aux impacts du changement climatique sur leur environnement proche lors d'expéditions scientifiques et écologiques. La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage aux côtés de cette association pour lui permettre de se développer dans plusieurs nouveaux territoires.



Capital et informations juridiques

9.1	CAPITAL SOCIAL	908	9.4	RENSEIGNEMENTS DIVERS	910
9.2	ACTIONNARIAT	908	9.4.1	Raison sociale et nom commercial	910
9.2.1	Répartition du capital de la BFCM au 31 décembre 2023	908	9.4.2	Lieu de constitution, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)	910
9.2.2	Information spécifique sur le contrôle	909	9.4.3	Date de constitution et durée de vie	910
9.2.3	Changement de contrôle	909	9.4.4	Objet social et raison d'être	910
9.3	POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES	910	9.4.5	Autres informations concernant l'émetteur	911
			9.4.6	Législation régissant les activités et forme juridique	911
			9.4.7	Date des dernières informations financières	911
			9.4.8	Changements significatifs	911
			9.4.9	Événements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité	911
			9.4.10	Contrats importants	911
			9.4.11	Situation de dépendance	911

9.1 CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2023, le capital social s'élève à 1 715 115 100,00 euros. Il est divisé en 34 302 302 actions de 50 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie.

Historique des opérations réalisées :

- une augmentation de capital réservée à la caisse régionale du CMNE a eu lieu le 6 janvier 2022 par l'émission de 455 004 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros ;
- une augmentation de capital a eu lieu le 15 septembre 2023 par l'émission de 76 708 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros.

La BFCM ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions de la BFCM ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.

9.2 ACTIONNARIAT

9.2.1 Répartition du capital social et des droits de vote

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la détention du capital de la BFCM au cours des trois derniers exercices :

Raison sociale détentrice	Situation au 31/12/2023			Situation au 31/12/2022			Situation au 31/12/2021		
	Nombre d'actions	% détenu	Montant nominal détenu (en euros)	Nombre d'actions	% détenu	Montant nominal détenu (en euros)	Nombre d'actions	% détenu	Montant nominal détenu (en euros)
Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	31 399 922	91,54 %	1 569 996 100	31 399 922	91,74 %	1 569 996 100	31 401 262	92,98 %	1 570 063 100
Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Loire-Atlantique et du Centre Ouest	752 608	2,19 %	37 630 400	741 949	2,17 %	37 097 450	741 949	2,20 %	37 097 450
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie	468 327	1,37 %	23 416 350	459 722	1,34 %	22 986 100	459 722	1,36 %	22 986 100
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe	455 015	1,33 %	22 750 750	455 015	1,33 %	22 750 750	1	0,00 %	50
Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre	315 440	0,92 %	15 772 000	308 716	0,90 %	15 435 800	308 716	0,91 %	15 435 800
Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou	180 574	0,53 %	9 028 700	175 991	0,51 %	8 799 550	175 991	0,52 %	8 799 550
Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan	177 478	0,52 %	8 873 900	172 116	0,50 %	8 605 800	172 116	0,51 %	8 605 800
Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Île-de-France	164 292	0,48 %	8 214 600	146 411	0,43 %	7 320 550	146 411	0,43 %	7 320 550
Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie	127 614	0,37 %	6 380 700	123 766	0,36 %	6 188 300	123 766	0,37 %	6 188 300
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	78 925	0,23 %	3 946 250	74 450	0,22 %	3 722 500	74 460	0,22 %	3 723 000
Caisse du Crédit Mutuel du Sud Est	65 989	0,19 %	3 299 450	61 535	0,18 %	3 076 750	61 535	0,18 %	3 076 750
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Centre Est Europe	59 066	0,17 %	2 953 300	59 066	0,17 %	2 953 300	59 066	0,17 %	2 953 300
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique	27 965	0,08 %	1 398 250	24 484	0,07 %	1 224 200	24 484	0,07 %	1 224 200
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Sud Est	5 704	0,02 %	285 200	5 704	0,02 %	285 200	5 704	0,02 %	285 200

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	3 218	0,01 %	160 900	2 851	0,01 %	142 550	2 851	0,01 %	142 550
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois	6 599	0,02 %	329 950	2 470	0,01 %	123 500	2 470	0,01 %	123 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Île-de-France	1 890	0,01 %	94 500	1 890	0,01 %	94 500	1 890	0,01 %	94 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Loire-Atlantique et du Centre Ouest	1 480	0,00 %	74 000	1 480	0,00 %	74 000	1 480	0,00 %	74 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Méditerranéen	1 450	0,00 %	72 500	1 450	0,00 %	72 500	1 440	0,00 %	72 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Midi-Atlantique	1 172	0,00 %	58 600	1 172	0,00 %	58 600	1 172	0,00 %	58 600
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Centre	1 040	0,00 %	52 000	1 040	0,00 %	52 000	1 040	0,00 %	52 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Normandie	910	0,00 %	45 500	910	0,00 %	45 500	910	0,00 %	45 500
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Nord Europe	1 330	0,00 %	66 500	1 330	0,00 %	66 500			
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Dauphiné-Vivarois	551	0,00 %	27 550	551	0,00 %	27 550	551	0,00 %	27 550
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Savoie-Mont Blanc	500	0,00 %	25 000	500	0,00 %	25 000	500	0,00 %	25 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Anjou	400	0,00 %	20 000	400	0,00 %	20 000	400	0,00 %	20 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Massif Central	300	0,00 %	15 000	300	0,00 %	15 000	300	0,00 %	15 000
Caisses de Crédit Mutuel de la Fédération Antilles-Guyane	260	0,00 %	13 000	260	0,00 %	13 000	260	0,00 %	13 000
Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe	81	0,00 %	4 050	81	0,00 %	4 050	81	0,00 %	4 050
Personne Physique	42	0,00 %	2 100	42	0,00 %	2 100	42	0,00 %	2 100
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central	10	0,00 %	500	10	0,00 %	500	10	0,00 %	500
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc	2 150	0,01 %	107 500	10	0,00 %	500	10	0,00 %	500
TOTAL	34 302 302	100,00 %	1 715 115 100	34 225 594	100,00 %	1 711 279 700	33 770 590	100,00 %	1 688 529 500

Les actionnaires de la BFCM ne détiennent pas de droits de vote différenciés.

9.2.2 Information spécifique sur le contrôle

La société est contrôlée comme décrit dans le paragraphe 9.2.1.

En matière de modalités de prévention de tout contrôle abusif, il convient de noter que toutes les opérations entre la Caisse Fédérale de crédit Mutuel et la BFCM sont conclues à des conditions normales de marché.

La société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive.

9.2.3 Changement de contrôle

Les statuts de la BFCM comportent des stipulations qui ont pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle en ce qu'elles limitent à certaines personnes strictement déterminées la possibilité de devenir actionnaires de la BFCM et imposent un agrément préalable du conseil d'administration pour le transfert des actions.

À la connaissance de la BFCM, il n'existe aucun accord, dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.



9.3 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En matière de politique de distribution de dividendes, la BFCM privilégie un actionariat de long terme composé quasi-exclusivement d'entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Dans ce cadre, elle verse régulièrement à ses actionnaires un dividende raisonnable tout en privilégiant le renforcement de ses fonds propres en reportant en réserves la part de ses bénéfices nécessaires à son développement et à la couverture de ses risques dans le respect des ratios réglementaires.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS ET DES DIVIDENDES

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'actions au 31 décembre	33 770 590	33 770 590	33 770 590	34 225 594	34 302 302
Bénéfice <i>(en euros par action)</i>	59,33	20,14	36,42	26,69	32,47
Dividende <i>(en euros par action)</i>	8,90	3,02	6,72	5,34	4,87

* Par prélèvement sur la réserve facultative.

En cas de non-réclamation d'un dividende, celui-ci sera soumis aux dispositions de l'article L.1126-1 alinéa 3 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que « sont définitivement acquis à l'État (...) les dépôts de sommes d'argent et, d'une manière générale, tous avoirs en espèces dans les banques, les établissements de crédit et tous autres établissements qui reçoivent des fonds en dépôt ou en compte courant, lorsque ces dépôts ou avoirs n'ont fait l'objet de la part des ayants droit d'aucune opération ou réclamation depuis trente années (...) »

9.4 RENSEIGNEMENTS DIVERS

9.4.1 Raison sociale et nom commercial

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Sigle : BFCM

9.4.2 Lieu de constitution, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI)

Strasbourg B 355 801 929

Code APE/NAF : 6419Z

Numéro LEI : VBHFXYT70G62HNT8T76

9.4.3 Date de constitution et durée de vie

La société a été créée le 28 octobre 1955. Sauf prorogation ou dissolution anticipée, elle prendra fin le 27 octobre 2054.

9.4.4 Objet social et raison d'être

(Article 2 des statuts)

La société a pour objet :

- d'organiser et de développer les activités de diversification du groupe qu'elle constitue avec les Caisses de Crédit Mutuel de son ressort d'activité, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe ;
- de faire pour elle-même, pour le compte de tiers ou en participation, en France et à l'étranger, toutes opérations de banque ainsi que toutes opérations connexes et annexes, d'effectuer toutes activités de courtage d'assurances et plus généralement toutes activités d'intermédiation en assurances ainsi que toutes autres opérations entrant dans le champ d'activité d'une banque conformément à la réglementation et à la législation en vigueur ;
- de prendre et de gérer toute participation directe ou indirecte dans toute société française ou étrangère par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux, fusions, associations ou participations, syndicats de garantie ou autrement ;
- et généralement faire toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets précités ou entrant dans le champ d'activité d'une banque.

La société a également pour objet la prestation de services d'investissements régie par le Code monétaire et financier.

(Article 2bis des statuts)

L'action de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel s'inscrit dans le Groupe Crédit Mutuel. La Caisse Fédérale de crédit Mutuel, au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fait sienne la raison d'être : *Ensemble, écouter et agir.*

9.4.5 Autres informations concernant l'émetteur

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Adresse du siège social de la BFCM : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg.

Adresse de contact de la BFCM : 6 rue de Provence, 75452 Paris Cedex 09

Téléphone : + 33 (0)1 53 48 77 02

Site internet : www.bfcm.creditmutuel.fr ^[1]

Les statuts, les procès-verbaux d'assemblée générale et les rapports peuvent être consultés au siège social : 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg.

9.4.6 Législation régissant les activités et forme juridique

La BFCM, société anonyme française, est régie par les dispositions du Code de commerce sur les sociétés anonymes et les lois applicables aux établissements de crédit français, codifiées pour l'essentiel dans le Code monétaire et financier. La BFCM est une banque adhérente à la Fédération bancaire française (FBF).

9.4.7 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières de la BFCM arrêtées datent du 31 décembre 2023.

9.4.8 Changements significatifs

Aucun changement significatif de performance financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM n'est intervenu entre le 31 décembre 2023 et la date de dépôt du présent document d'enregistrement universel.

9.4.9 Événements récents propres à la BFCM et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité

Aucun événement significatif relatif à la situation financière ou commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de BFCM consolidés n'est intervenu depuis la publication le 7 février 2024 des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 de nature à altérer la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de BFCM consolidés.

9.4.10 Contrats importants

Il n'existe à ce jour aucun contrat important signé par la BFCM ces deux dernières années autre que les contrats conclus dans le cadre normal de ses affaires.

9.4.11 Situation de dépendance

A ce jour, Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'est pas en situation de dépendance.

[1] Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du prospectus, à l'exception de celles figurant le cas échéant par référence dans le document d'enregistrement universel.



La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale est partenaire du projet innovant **Fratries**, une solution de coliving ou habitats partagés. Le concept : offrir partout des maisons modernes pour être bien chez soi et permettre à des jeunes actifs avec et sans handicap mental et troubles autistiques de vivre ensemble.



Informations complémentaires

10.1	CALENDRIER 2024 DE COMMUNICATION FINANCIÈRE	914	10.5	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	915
10.2	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	914	10.6	TABLES DE CONCORDANCE	916
10.3	RESPONSABLE DE L'INFORMATION	914	10.6.1	Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	916
10.4	RESPONSABLE DU DOCUMENT	915	10.6.2	Table de concordance du rapport financier annuel de la BFCM	918
	Attestation et gouvernance	915	10.7	GLOSSAIRE	921
	Attestation du responsable du document d'enregistrement universel	915			

10.1 CALENDRIER 2024 DE COMMUNICATION FINANCIÈRE

BFCM

7 février 2024	Publication des résultats de l'année 2023
14 mai 2024	Assemblée générale ordinaire
31 juillet 2024	Publication des résultats du premier semestre 2024

Calendrier sous réserve de modification

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

7 février 2024	Publication des résultats de l'année 2023
31 juillet 2024	Publication des résultats du premier semestre 2024

Calendrier sous réserve de modification

10.2 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

Par voie électronique sur le site internet de la BFCM

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.
- Le présent document d'enregistrement universel et ceux des deux exercices précédents.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

En adressant une demande par courrier à :

**Banque Fédérative du Crédit Mutuel
Secrétariat Général Groupe**

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen
67913 STRASBOURG Cedex 9

+ 33 (0)3 88 14 88 14

10.3 RESPONSABLE DE L'INFORMATION

M. Alexandre Saada

Directeur général adjoint de la BFCM

Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Email : alexandre.saada@creditmutuel.fr

10.4 RESPONSABLE DU DOCUMENT

Attestation et gouvernance

Je soussigné Alexandre Saada, Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, confirme après avoir pris toute mesure raisonnable, que Crédit Mutuel Alliance Fédérale a publié les informations contenues dans le chapitre 5 Risques et adéquation des fonds propres - Pilier 3 - en vertu de la

partie 8 du Règlement (UE) n° 2019/876 (CRR 2) conformément au système comptable en place et au contrôle interne qui lui est associé.

Fait à Paris, le 11 avril 2024

Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

M. Éric Petitgand,

Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le

rapport de gestion (dont la table de concordance du rapport financier annuel figurant dans le chapitre 10 du présent document d'enregistrement universel indique le contenu) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Strasbourg, le 11 avril 2024

10.5 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires sur le périmètre des comptes annuels et consolidés BFCM

KPMG SA, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Mme Sophie Sotil et M. Arnaud Bourdeille – Tour Eqho 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-La Défense Cedex.

Début du premier mandat : 10 mai 2022.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Nomination : L'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2022 a nommé en remplacement du cabinet Ernst&Young et Autres, le cabinet KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Laurent Tavernier – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 11 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Renouvellement : L'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2022 a renouvelé pour les comptes sociaux et consolidés, PricewaterhouseCoopers France commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Commissaires aux comptes titulaires sur le périmètre des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale porté par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

KPMG SA, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par Mme Sophie Sotil et M. Arnaud Bourdeille – Tour Eqho 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-La Défense Cedex.

Début du premier mandat : 10 mai 2022.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Nomination : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a nommé en remplacement du cabinet Ernst&Young et Autres, le cabinet KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

PricewaterhouseCoopers France, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Laurent Tavernier – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

Début du premier mandat : 26 mai 2016.

Durée du mandat en cours : six exercices à compter du 10 mai 2022.

Renouvellement : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a renouvelé PricewaterhouseCoopers France en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

10.6 TABLES DE CONCORDANCE

10.6.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué [UE] 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 11 avril 2024
1.	Personnes responsables	914-914
2.	Contrôleurs légaux des comptes	915
3.	Facteurs de risque	380-380
4.	Informations concernant l'émetteur	910-910
5.	Aperçu des activités	
5.1	Principales activités	6-7 ; 21-21
5.2	Principaux marchés	6-7 ; 21 , 56 , 668-668 , 681
5.3	Événements importants dans le développement des activités	54-54 ; 75-75
5.4	Stratégie et objectifs	10-11
5.5	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	911
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	21
5.7	Investissements	N/A
6.	Structure organisationnelle	
6.1	Description du groupe	16-16
6.2	Principales filiales	16-16
7.	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1	Situation financière	48-48
7.2	Résultats d'exploitation	48-48
8.	Trésorerie et capitaux	
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	633 ; 636 ; 751 ; 754
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	637 ; 755
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	69-69
8.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	N/A
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	N/A
9.	Environnement réglementaire	49-49
10.	Informations sur les tendances	75-75 ; 85-85
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	313-313 ; 345-345
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	333 ; 364
13.	Rémunération et avantages	341-341 ; 367-367
14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	318-318 ; 349-349
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	333 ; 364
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	336-336 ; 338-338 ; 366-366
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	314 ; 346
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	332 ; 363
15.	Salariés	
15.1	Nombre de salariés	729 ; 846 ; 895
15.2	Participations et stock-options	N/A

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 11 avril 2024
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A
16.	Principaux actionnaires	
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	908
16.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	N/A
16.3	Contrôle de l'émetteur	909
16.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	909
17.	Transactions avec des parties liées	
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	631-631 ; 749-749 ; 867-867
18.1	Informations financières historiques	631-631 ; 749-749 ; 867-867
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3	Vérification des informations financières historiques annuelles	739-739 ; 858-858 ; 900-900
18.4	Informations financières pro forma	631-631 ; 749-749
18.5	Politique en matière de dividendes	856 ; 910-910
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	538
18.7	Changement significatif de la situation financière	911-911
19.	Informations supplémentaires	
19.1	Capital social	908
19.2	Acte constitutif et statuts	910
20.	Contrats importants	911
21.	Documents disponibles	914-914

Rubriques de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « document d'enregistrement universel »		n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 11 avril 2024
1.	Informations à fournir concernant l'émetteur	
1.1	Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus
1.2	Déclaration de l'émetteur	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 487 à 572, 46 à 81, 87 à 230, 289 à 485 et 573 à 578 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2022 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/d033aae8-01c1-4a29-b14a-f2c764656a08>), déposé à l'AMF le 13 avril 2023 sous le numéro D.23-0268 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2022, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 581 à 664, 73 à 85, 289 à 485 et 665 à 670 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2022 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/d033aae8-01c1-4a29-b14a-f2c764656a08>), déposé à l'AMF le 13 avril 2023 sous le numéro D.23-0268 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 413 à 491, 42 à 60, 75 à 210, 265 à 411 et 492 à 494 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2021 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/0245fa3c-217d-4271-ad4e-c3d5e3362d82>), déposé à l'AMF le 13 avril 2022 sous le numéro D.22-0284 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2021, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 497 à 574, 61 à 72, 75 à 210, 265 à 411 et 575 à 580 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2021 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/0245fa3c-217d-4271-ad4e-c3d5e3362d82>), déposé à l'AMF le 13 avril 2022 sous le numéro D.22-0284 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 359 à 437, 40 à 58, 73 à 154, 207 à 357 et 438 à 439 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2020 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/c05f424a-4b92-441b-9ff5-f9d0762d3517>), déposé à l'AMF le 21 avril 2021 sous le numéro D.21-0334 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2020, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 441 à 517, 59 à 71, 73 à 154, 207 à 357 et 518 à 523 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2020 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/c05f424a-4b92-441b-9ff5-f9d0762d3517>), déposé à l'AMF le 21 avril 2021 sous le numéro D.21-0334 .

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel que la BFCM doit publier en tant que société émettrice de titres cotés conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

10.6.2 Table de concordance du rapport financier annuel de la BFCM

		Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
1	Attestation du responsable du document de référence					915
2	Rapport de gestion					
2.1	Situation de la société et du groupe durant l'exercice écoulé	L.232-1 II, L.233-26				4-5 ; 47-47
2.2	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la société et du groupe	L.225-100-1 I 1°				4-5 ; 47-47
2.3	Indicateurs clés de performance de nature financière et non financière de la société et du groupe	L.225-100-1 I 2°				4-5 ; 11
2.4	Autres informations sur la situation de la société et du groupe					
	Évolution prévisible de la société et du groupe	L.232-1 II, L.233-26				75
	Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	L.232-1 II, L.233-26				75
	Activités en matière de recherche et de développement de la société et du groupe	L.232-1 II, L.233-26				N/A
	Succursales existantes	L.232-1 II				N/A
	Informations relatives aux implantations par état ou territoire		L.511-45, R.511-16-4			789-789
	Prise, au cours d'un exercice, de participation ou de contrôle dans des sociétés ayant leur siège social en France	L.233-6, L.247-1				N/A
	Activité et résultats de l'ensemble de la société, des filiales de la société et des sociétés qu'elle contrôle par branche d'activité	L.233-6				21-21 ; 896-896
2.5	Informations sur les risques et les procédures de contrôle interne					
	Principaux risques et incertitudes auxquels la société et le groupe sont confrontés	L.225-100-1 I 3°				380-380
	Risques financiers liés aux effets du changement climatique et mise en œuvre d'une stratégie bas carbone	L.225-100-1 I 4°				388
	Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société et le Groupe relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	L.225-100-1 I 5°				394-394
	Objectifs et politique en matière de couverture de chaque catégorie principale de transactions de la société et du Groupe	L.225-100-1 I 6°				383-383

		Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
	Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du Groupe	L.225-100-1 I 6°				381-381
	Dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges			223 quater		N/A
2.6	Déclaration de performance extra-financière					
	Informations sur la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société, des filiales et des sociétés contrôlées, les effets de cette activité quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale	L.225-102-1 III, R.225-105				136-136
	Conséquences sur le changement climatique de l'activité et de l'usage des biens et services produits	L.225-102-1 III, R.225-105				144-144
	Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, du respect du bien-être animal, d'une alimentation responsable, équitable et durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités	L.225-102-1 III, R.225-105, R.225-105-1				131-131
	Accords collectifs conclus dans l'entreprise, les filiales et les sociétés contrôlées et de leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise, des filiales et des sociétés contrôlées ainsi que sur les conditions de travail des salariés	L.225-102-1 III				136-136
	Modèle d'affaires	R.225-105				6-7
	Description des principaux risques extra-financiers liés à l'activité de la société et des filiales et sociétés contrôlées, des politiques et des résultats de ces politiques de prévention, d'identification et d'atténuation de ces risques	R.225-105				103-103
2.7	Plan de vigilance	L.225-102-4				198-198
3	Avis de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales et environnementales	L.225-102-1, R.225-105-2 II				
4	Rapport sur le gouvernement d'entreprise	L.225-37				
4.1	Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux (section 13 de l'annexe 1 du règlement délégué 2019/980)					341 ; 367
4.2	Principes et règles de rémunération de la population identifiée		L.511-73			341 ; 367
4.3	Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice	L.225-37-4				349-349
4.4	Tableau récapitulatif des délégations dans le domaine des augmentations de capital	L.225-37-4				N/A
4.5	Modalités d'exercice de la direction générale	L.225-37-4				367
4.6	Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	L.22-10-10				347-347 ; 363-363
4.7	Politique de diversité	L.22-10-10				364
4.8	Éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général	L.22-10-10				367
4.9	Déclaration indiquant si la société se réfère ou non à un Code de gouvernement d'entreprise	L.22-10-10				346
4.10	Modalités de la participation des actionnaires à l'assemblée générale	L.22-10-10				363

		Articles du Code du commerce	Articles du Code monétaire et financier	Articles du Code général des impôts	Articles du règlement général de l'AMF	Pages
5	Informations concernant le capital social	L.233-13				
5.1	Nom des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et modifications intervenues au cours de l'exercice	L.233-13				908
5.2	Nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société qu'elles détiennent	L.233-13				907-907
5.3	État de la participation des salariés au capital social	L.225-102				N/A
5.4	Informations relatives aux opérations de rachat par la société de ses propres actions pendant l'exercice	L.225-211				N/A
5.5	État récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux, les dirigeants, certains cadres de la société et des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits au cours du dernier exercice si applicable		L.621-18-2 et R.621-43-1		223-26	N/A
6	Autres informations comptables, financières et juridiques					
6.1	Informations sur les délais de paiement	L.441-14 et D.441-6				87
6.2	Montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices et montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %			243 bis		88
6.3	Informations sur les instruments financiers dont le sous-jacent est constitué d'une matière première agricole et moyens mis en œuvre par la société afin d'éviter d'exercer un effet significatif sur le cours des matières premières agricoles		L.511-4-2			N/A
6.4	Montant et caractéristiques des prêts finances ou distribués par la société ou qu'ils distribuent tels que définis au III de l'article 80 de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale et bénéficiant à ce titre de garanties publiques. Si applicable		L.511-4-1			N/A
6.5	Rendement des actifs de la société		R.511-16-1			N/A
7	États financiers					
7.1	Comptes sociaux					867-867
	dont résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	R.225-102				89
7.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	L.823-10				900-900
7.3	Comptes consolidés	L.233-26				749-749
	dont honoraires versés aux commissaires aux comptes					738
7.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	L.823-10				858-858

10.7 GLOSSAIRE

Ce glossaire répertorie certains termes techniques et abréviations présents dans ce document. La liste n'est pas exhaustive.

Acronymes

ACPR Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

AMF Autorité des marchés financiers.

APR Actifs pondérés par le risque. Voir RWA.

ARC Atténuation du risque de crédit. Voir CRM.

BCE Banque centrale européenne.

CRD *Capital Requirement Directive* Directive européenne sur les fonds propres réglementaires.

CRBF Comité de réglementation bancaire et financière.

CSM (marge interne) : *contractual service margin*

CSRD *Corporate Sustainability Reporting Directive*

DDA Directive de distribution d'assurance.

EBA *European Banking Authority* Voir ABE.

ESG Environnement, Social, Gouvernance

ETI Entreprise de taille intermédiaire.

ETP Équivalent temps plein.

FBF Fédération bancaire française.

FCPE Fonds commun de placement entreprise.

FCPI Fonds d'investissement de proximité dans l'innovation. OPCVM disposant d'importants avantages fiscaux acquis sous réserve de conserver les parts au minimum cinq ans.

FED *Federal Reserve System* Banque centrale des États-Unis.

FRA *Forward Rate Agreement* Accord futur sur les taux d'intérêt.

FTA *first time application*

HQLA (*level 1/level 2*) *High Quality Liquid Assets (level 1/level 2)* Actifs liquides de haute qualité (level 1 : liquidité et qualité extrêmement élevées/level 2 : liquidité et qualité inférieures au *level 1*).

IARD Incendie, accidents et risques divers.

IAS *International Accounting Standards*.

IDA Impôt différé actif.

IFRS *International Financial Reporting Standards* Normes internationales d'information financière.

M&A *Mergers and acquisitions* Fusions et acquisitions.

NACE (code) Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne.

NRE Loi sur les nouvelles régulations économiques.

NZBA *Net-Zero banking Alliance*.

OPCVM Organisme de placement collectif en valeurs mobilières.

OST Opérations sur titres.

OTC *Over-the-counter* Marché de gré à gré.

PACTE (loi) Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises.

PNI Produit net d'intérêt.

RES Ratio européen de solvabilité.

RSE Responsabilité Sociale ou Sociétale d'entreprise.

RSM Responsabilité Sociale et Mutualiste.

SCPI Société civile de placement immobilier.

TMO Taux moyen obligataire.

Définitions

A

ABCP *Asset-Backed Commercial Paper* (Billet de trésorerie adossé à des actifs) Titre de créance négociable dont le paiement provient des flux de trésorerie d'un portefeuille d'actifs sous-jacents. Conduits d'ABCP : véhicules de titrisation hors-bilan dont l'objet est de financer des actifs bancaires variés par des billets de trésorerie d'une maturité inférieure à un an.

ABE *Autorité bancaire européenne (EBA)* Autorité européenne de supervision qui a remplacé le Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS). Elle a pour but de promouvoir des normes européennes harmonisées et plus sûres et peut primer sur les superviseurs nationaux en cas de situation d'urgence. En plus des nouveaux stress-tests, l'EBA doit notamment veiller à l'application des nouvelles normes internationales de solvabilité et de liquidité.

ABS *Asset-Backed Securities* (titres adossés à des actifs) Titres représentatifs d'un portefeuille d'actifs financiers hors prêts hypothécaires et dont les flux sont basés sur ceux de l'actif ou du portefeuille d'actifs sous-jacents.

Agence de notation Agence qui apprécie le risque de solvabilité financière d'une entreprise, d'une banque, d'un État, d'une collectivité locale (communes, départements, régions) ou d'une opération financière. Son rôle est de mesurer le risque de non-remboursement des dettes qu'émet l'emprunteur.

ALM *Asset and Liability Management* Gestion Actif Passif. Ensemble des techniques et outils de gestion visant à mesurer, maîtriser et analyser les risques financiers globaux du bilan et du hors-bilan (essentiellement risque de liquidité et risque de taux).

AT1 Additional Tier 1 Fonds propres additionnels de catégorie 1. Ces instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts de rémunération). Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un certain seuil.

B

Bâle II (les accords de) Dispositif prudentiel destiné à mieux appréhender et limiter les risques des établissements de crédit. Il comporte trois piliers complémentaires et interdépendants : - le Pilier 1, socle des exigences minimales : il vise à assurer une couverture minimale par les fonds propres, des risques de crédit, de marché et opérationnel ; - le Pilier 2 institue le principe d'un dialogue structuré entre établissements et superviseurs ; - le Pilier 3 est centré sur la discipline de marché. Il vise à améliorer la transparence financière des banques en leur imposant de communiquer les informations nécessaires pour permettre à des tiers d'apprécier l'adéquation de leurs fonds propres.

Bâle III (les accords de) Plusieurs séries de mesures prises par le Comité de Bâle en 2009 ayant pour objectif de renforcer la régulation et la supervision financière. De nouvelles règles ont été publiées afin de renforcer le dispositif Bâle II en matière de couverture prudentielle des risques de marché et des opérations de titrisation, gestion des risques dans le cadre du Pilier 2, transparence dans le cadre du Pilier 3.

Banking book ⁽¹⁾ Portefeuille bancaire. Ensemble des éléments d'actifs ou de hors-bilan qui n'appartiennent pas au portefeuille de négociation.

Broker Intermédiaire de bourse qui achète et vend pour le compte de ses clients.

Buffer de liquidité Réserve de liquidité permettant de faire face aux sorties de liquidité dans l'hypothèse d'une « fermeture » des marchés et de l'accès à toute liquidité.

C

CAD *Capital Adequacy Directive (exigences minimales de fonds propres)* Directive imposant des exigences aux fonds propres des entreprises d'investissement et établissements de crédit.

CCF *Credit Conversion Factor* Facteur de conversion des encours hors bilan. Il s'agit du rapport entre (i) le montant non utilisé d'un engagement qui pourrait être tiré et en risque au moment du défaut et (ii) le montant non encore utilisé de l'engagement. En méthode

standard, ce facteur est fourni par le régulateur. En méthode notation interne (IRB), il est calculé par la banque à partir de l'étude du comportement de sa propre clientèle.

CDS *Credit Default Swap* ⁽²⁾ Couverture de défaillance. Contrat par lequel un établissement désireux de se protéger contre le risque de non-remboursement du crédit qu'il détient verse à un tiers une somme régulière en contrepartie de laquelle il recevra, en cas de survenance de la défaillance redoutée, une somme prédéfinie.

CET1 *Common Equity Tier 1* Fonds propres de base de catégorie 1 correspondant au capital social et aux primes d'émission associées, aux réserves, aux résultats non distribués et aux fonds bancaires pour risque bancaire généraux.

CLO *Collateralized Loan Obligations* Titrisation de prêts de différentes tailles et structurés en tranches multiples.

CMBS *Commercial Mortgage-Backed Securities* Titre de dette adossé à un portefeuille d'actifs constitué de prêts immobiliers d'entreprises donnant lieu à une hypothèque.

Coefficient d'exploitation Ratio indiquant la part de PNB (produit net bancaire) utilisée pour couvrir les charges d'exploitation (coûts de fonctionnement de l'entreprise). Il se détermine en divisant les frais de gestion par le PNB.

Collatéral Actif transférable ou garantie apportée, servant de gage au remboursement d'un prêt dans le cas où le bénéficiaire de ce dernier ne pourrait pas satisfaire à ses obligations de paiement.

COREP *Common Solvency Ratio Reporting* Appellation du reporting prudentiel promu par le Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS).

Coût du risque avéré Dotations aux provisions nettes sur actifs dépréciés (créances douteuses).

Coût du risque non avéré Instauré par la norme IFRS 9 qui impose un nouveau modèle de dépréciation fondé sur le principe du provisionnement de tout ou partie des pertes attendues, c'est-à-dire un provisionnement statistique dès l'octroi du crédit.

(1) Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr> et notice relative aux modalités de calcul des ratios prudentiels dans le cadre de la CRD 4.

(2) Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr> et notice relative aux modalités de calcul des ratios prudentiels dans le cadre de la CRD 4.

Covered bond (Obligations sécurisées)

Instruments simples de la titrisation. Obligations sécurisées comparables à des obligations classiques à la différence d'une protection en cas d'insolvabilité de l'émetteur de l'obligation. Les covered bonds reposent sur un pool d'actifs, permettant alors de rémunérer les détenteurs. Les covered bonds sont adossés le plus souvent à des créances hypothécaires ou bien à des créances du secteur public (collectivités locales).

CRD 4 Directive européenne qui transpose les propositions des accords de Bâle III, encadrant notamment les règles en matière de fonds propres des banques. Elle présente une définition harmonisée des fonds propres, propose des règles relatives à la liquidité et cherche à lutter contre la procyclicité.

CRM Credit Risk Mitigation (Atténuation du risque de crédit) Atténuation du risque de crédit par la prise en compte de sûretés réelles, de sûretés personnelles et dérivés de crédit, ou de mécanismes de compensation ou de novation.

CRR (dans le cadre du Pilier 3) Capital Requirement Regulation Règlement européen sur les exigences de fonds propres (comme la CRD 4) qui vise à stabiliser et à renforcer le système bancaire en contraignant les banques à mettre davantage de capitaux de côté dont des capitaux de haute qualité pour atténuer les effets des crises.

CVA Credit Valuation Adjustment Ajustement de valeur de crédit. Ajustement comptable sur la valorisation à la juste valeur des produits dérivés de gré à gré (swaps de taux collatéralisés ou non...). Il consiste à intégrer à la valorisation des produits une décote d'un montant égal à la valeur de marché du risque de défaut des contreparties.

D

Dérivé^[1] Instrument financier dont le prix dépend de celui d'un autre instrument (une action, une obligation, etc.) que les professionnels appellent le « sous-jacent ».

Desk Tables spécialisées par produits ou segment de marché dans une salle de marché.

E

EAD Exposure At Default Montant d'exposition probable en risque au moment du défaut. Il s'agit des expositions inscrites au bilan et en hors-bilan de l'établissement en cas de défaut de la contrepartie. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires.

EFF Exigence en fonds propres Son montant s'obtient par l'application d'un taux de 8 % aux risques pondérés [ou RWA].

EL Expected Loss Perte attendue en cas de défaut. Elle s'obtient en multipliant l'exposition en risque [EAD] par la probabilité de défaut [PD] et par le taux de perte [LGD].

EMTN Euro Medium Term Note Titre de créance d'une durée généralement entre cinq et dix ans. Ces titres peuvent présenter des caractéristiques très diverses selon les programmes d'émission, notamment des montages plus ou moins complexes en termes de rémunération ou de capital garanti.

Entreprise à mission Notion introduite par la loi Pacte de 2019 permettant à une entreprise de déclarer sa raison d'être dans ses statuts à travers un ou plusieurs objectifs sociaux et environnementaux. Un organisme tiers indépendant doit être désigné pour vérifier de l'exécution des missions énoncées dans les statuts.

Eonia Euro OverNight Index Average Taux de référence quotidien des dépôts interbancaires en blanc (c'est-à-dire sans être gagés par des titres) effectués au jour le jour dans la zone euro.

ETF Exchange Traded Funds Fonds qui reproduit les variations d'un indice. En achetant un ETF, un épargnant s'expose aux variations à la hausse ou à la baisse des titres qui composent l'indice en question sans avoir besoin de les acheter. Un ETF peut être acheté ou vendu en bourse tout au long de la journée de cotation, comme des actions « classiques ». Les ETF sont soumis à l'agrément de l'AMF ou d'une autre autorité européenne.

Euribor Euro Interbank Offered Rate Taux interbancaire offert en euro. Taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

European Securities and Markets Authority « ESMA » (Autorité européenne des marchés financiers « AEMF ») L'ESMA réunit les régulateurs des marchés financiers des États membres de l'Union européenne. Cette autorité contribue à la création de normes et de pratiques communes en matière de réglementation et de surveillance.

Exposition brute Exposition avant prise en compte des provisions, des ajustements et des techniques de réduction de risque.

F

Fonds propres Tier 1 Ensemble des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et des fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT 1).

Fonds propres Tier 2 Fonds propres de base de catégorie 2 correspondant aux instruments de dettes subordonnées d'une durée minimale de cinq ans. Les incitations au remboursement anticipé sont interdites.

Front office Opérateurs dans une salle de marché qui traitent les opérations de marché, de change, de taux.

FRU Fonds de résolution unique Fonds destiné à aider les banques en difficulté à se refinancer pendant la phase de résolution. Cette phase consiste à appliquer le plan avalisé par le comité de résolution unique CRU et bloque, pour la banque en question, l'accès au marché interbancaire.

FSB Financial Stability Board Organisme regroupant 26 autorités financières, plusieurs organisations internationales et groupements élaborant des normes dans le domaine de la stabilité financière. Ses objectifs relèvent de la coopération dans le domaine de la supervision et de la surveillance des institutions financières.

G

GAAP Generally Accepted Accounting Principles^[2] Normes comptables en vigueur aux États-Unis, définies par le *Financial Accounting Standards Board*.

GAFI Groupe d'actions financières Organisme intergouvernemental qui a pour objectifs l'élaboration des normes et la promotion de l'efficace application de mesures législatives, réglementaires et opérationnelles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et les autres menaces liées pour l'intégrité du système financier international.

[1] Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr> et notice relative aux modalités de calcul des ratios prudentiels dans le cadre de la CRD 4.

[2] Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr> et notice relative aux modalités de calcul des ratios prudentiels dans le cadre de la CRD 4.

H

Hybride (titre) Titres ayant des caractéristiques d'actions et de dettes (obligations convertibles, obligations remboursables en actions...).

I

Iboxx Indice composé de titres obligataires de toutes maturités.

ICAAP Internal Capital Adequacy Assessment Process Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si les fonds propres sont suffisants pour couvrir l'ensemble des risques auxquels sont soumis les établissements bancaires. L'ICAAP doit décrire les procédures de calcul et de stress-tests des différents risques de l'établissement. La validation de l'ICAAP d'un établissement par le superviseur est annuelle.

ILAAP Internal Liquidity Adequacy Assessment Process Procédure réglementaire qui permet d'évaluer si la situation de l'établissement est suffisante pour couvrir le risque de liquidité. Le principe est notamment de savoir quelles sont les mesures que l'établissement met en œuvre pour maîtriser et atténuer ce risque.

Investment grade Notation long terme fournie par une agence externe allant de AAA/Aaa à BBB-/Baa3 d'une contrepartie ou d'une émission sous-jacente. Une notation de BB+/Ba1 et en dessous qualifie les instruments *Non Investment Grade*.

IRB Internal Rating Based Système de notation interne. La réglementation a fixé un système de notation standard mais chaque établissement peut développer en interne son propre système de notation.

ISR Investissement Socialement Responsable Processus de sélection, par les sociétés de gestion de portefeuille (SGP) des valeurs mobilières qui composent leur portefeuille, en se fondant sur des critères autres que financiers comme les pratiques environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG) de l'entreprise. Cette gestion s'accompagne idéalement d'un dialogue avec les dirigeants et d'un exercice actif des droits de vote attachés aux titres.

Itraxx Indice des dérivés de crédit. Il se compose des noms les plus liquides des marchés européen et asiatique.

K

KRI Key Risk Indicators Indicateurs clés de risques opérationnels. Éléments de la modélisation des méthodes internes (*AMA - Advanced Measurement Approach*) implémentées par les banques. Identifiés grâce aux cartographies des risques établies au préalable. Les indicateurs doivent être des données objectives, quantifiables et suivies en continu. À chaque indicateur est associé un seuil au-delà duquel des actions systématiques sont déclenchées. Les indicateurs doivent être revus sur une base périodique car de leur pertinence dépend l'efficacité des mesures de contrôle des risques mises en place.

L

LCR Liquidity Coverage Ratio Ratio à court terme sur 30 jours qui vise à demander aux banques de maintenir en permanence un stock d'actifs liquides permettant de supporter une crise aiguë. Ce ratio mensuel fait partie des dispositions Bâle III.

LGD Loss Given Default Perte en cas de défaut exprimé sous forme de pourcentage de l'EAD.

LGD* (lire LGD étoile) LGD spécifique pour les expositions « non Retail » en approche notation interne.

Liquidité Capacité à couvrir ses échéances à court terme. Un marché ou un titre est liquide lorsque les transactions (achat-vente) s'effectuent de façon fluide, sans forte variation de cours, en raison de l'abondance des titres négociés.

M

Marché secondaire Marché sur lequel se négocient et s'échangent des titres déjà émis, également appelé bourse des valeurs.

Mark-to-model Valorisation d'un instrument financier à la juste valeur sur la base d'un modèle financier, en l'absence de prix de marché.

Mezzanine Forme de financement se situant entre les actions et la dette. En termes de rang, la dette mezzanine est subordonnée à la dette dite « senior », mais reste senior par rapport aux actions.

Mid cap Capitalisation boursière moyenne.

MIF 1/MIF 2/MIFID 2/MIFIR Directive européenne sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF 1), entrée en vigueur le 1er novembre 2007, qui définit les grandes lignes du cadre d'exercice des activités de marché en Europe. La directive MIF 1 a été complétée, en 2018, par la MIF 2. MIF 2 vise à améliorer la sécurité, la transparence et le fonctionnement des marchés financiers mais aussi à renforcer la protection des investisseurs.

MREL Minimum Requirement Eligible Liabilities Niveau minimum de dettes éligibles au renflouement interne (MREL) dont doit disposer un établissement de crédit. De l'ordre de 8 % du passif selon la directive *Bank Recovery and Resolution Directive*, le taux reste toutefois à la discrétion de l'autorité de résolution nationale.

N

Netting Compensation. Les systèmes de *netting* permettent de réduire le nombre des règlements interbancaires, les risques encourus sur les contreparties et les besoins en liquidité des participants.

Notation Appréciation, par une agence de notation financière (*Moody's, Fitch Ratings, Standard & Poor's*), du risque de solvabilité financière, d'un État ou d'une autre collectivité publique ou d'une opération donnée : emprunt obligataire, titrisation, etc. La notation a un impact direct sur le coût de levée du capital.

O

OAT Obligations assimilables du trésor Emprunts effectués par le Trésor Public, donc par l'État. Ces obligations cotées en bourse sont dites « assimilables », car chaque nouvelle série (tranche) émise est rattachée à une série déjà existante dont elle possède les mêmes caractéristiques : taux d'intérêt, valeur nominale, échéance, modalités de remboursement.

OCI Other Comprehensive Income Autres éléments du résultat. Le montant correspond aux produits, charges, profits, pertes et autres éléments de même nature qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution des capitaux propres, mais qui sont exclus de l'état de compte de résultat. Il comprend notamment les profits et pertes latents sur les titres susceptibles de vente portés au bilan à leur juste valeur, et les gains ou pertes de change latents.

OPC Organisme de placement collectif Organisme de placement collectif (un « fonds d'investissement ») qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières (actions, obligations...) ou dans l'immobilier (pour les OPC). Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion) selon une stratégie annoncée.

OPE Offre publique d'échange Opération par laquelle une personne annonce publiquement aux actionnaires d'une société cotée (la société visée) qu'elle s'engage à acquérir leurs titres. L'acquisition des titres est proposée contre d'autres titres, émis ou à émettre.

Option Instrument financier qui permet à un investisseur d'obtenir le droit, à une date future, d'acheter (*call*) ou de vendre (*put*), un actif financier (action, obligation, devises...) à un cours fixé à l'avance. Une option est un produit risqué.

P

PD Probability of Default Probabilités de défaut (en %) à horizon d'un an calculées par la banque à partir de l'observation des taux de défaut sur longue période. La PD est calculée par type d'emprunteur et de créance.

Perte en cas de défaut (Loss Given Default – LGD) Voir LGD.

Production de crédits Montants des nouveaux crédits débloqués à la clientèle – source données de gestion, somme des données individuelles des entités du secteur « banque de détail – réseau bancaire ».

Produits dérivés Instruments financiers dont la valeur dépend d'un produit de base ou d'une valeur mobilière sous-jacents, comme le prix du pétrole ou des céréales par exemple, ou les taux d'intérêt et l'évolution monétaire. Ils peuvent être utilisés de différentes manières, notamment comme assurance contre certains risques ou à des fins d'investissement ou de spéculation.

PUPA Plan d'urgence et de poursuite de l'activité Ensemble de mesures visant à assurer, selon divers scénarios de crise, y compris face à des chocs extrêmes, le maintien, le cas échéant, de façon temporaire selon un mode dégradé, des prestations de services ou d'autres tâches opérationnelles essentielles ou importantes de l'entreprise assujettie, puis la reprise planifiée des activités et à limiter ses pertes.

R

Raison d'être Notion intégrée dans la loi Pacte de 2019, la raison d'être est une ligne de conduite que l'entreprise se donne à elle-même. Elle peut être insérée dans les statuts. Elle fournit « un cadre pour les décisions les plus importantes, afin de concrétiser l'intérêt propre de la société et de l'entreprise, et les considérations sociales et environnementales » selon le rapport Notat-Senard.

Ratio CET1 Rapport entre les fonds propres Common Equity Tier 1 et les actifs pondérés par les risques (RWA), selon les règles CRD 4/CRR.

Ratio Tier 1 Rapport entre les fonds propres Tier 1 et les actifs pondérés par les risques (RWA), selon les règles CRD 4/CRR.

RCC Risque de crédit de la contrepartie Risque de perte suite à la défaillance d'une contrepartie. Les APR et exigences de fonds propres relatifs au RCC incluent les montants relatifs à la couverture du risque d'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) inhérent aux dérivés de gré à gré autres que les dérivés de crédit reconnus comme réduisant les APR pour risque de crédit, ainsi que les APR et EFP afférents aux contributions au fonds de défaillance d'une contrepartie centrale.

Retail Activité de commerce de détail. *Retail banking* : banque de détail.

Risque de liquidité Risque pour un établissement à trouver les fonds nécessaires au financement des engagements à un prix raisonnable.

Risque de marché Risque lié aux activités de marché et à la volatilité des marchés (taux, change, liquidité, contrepartie) qui présente un risque de perte sur un instrument suite à une évolution défavorable des prix de marché, pendant la durée minimale nécessaire à liquider la position (un jour, un mois...).

RMBS Residential Mortgage-Backed Securities Titrisation de crédits hypothécaires résidentiels.

RWA Risk Weighted Assets Actifs pondérés par le risque. Montant des actifs calculé à partir des expositions des banques et du niveau de risque qui leur est associé, lequel est fonction de la qualité de crédit des contreparties, mesurée selon les modalités prévues par le dispositif Bâle II.

S

Senior (titre) Titre bénéficiant de garanties spécifiques et d'un remboursement prioritaire.

SFH Société de financement de l'habitat Filiales de banques généralistes dont objectif exclusif est celui de consentir ou de financer de prêts à l'habitat.

Sous-jacent Actif financier (action, obligation...) sur lequel est basé un placement. L'évolution de la valeur du sous-jacent détermine l'évolution de la valeur du placement.

Sponsor (dans le cadre des titrisations) ^[1] Un sponsor est un établissement, distinct de l'originateur, qui établit et gère un programme de papier commercial adossé à des actifs (ABCP), ou toute autre opération, ou montage de titrisation dans le cadre duquel il achète des expositions de tiers.

Spread (de crédit d'une obligation) Différence entre le taux de rendement de l'obligation et le taux d'un emprunt sans risque de durée identique pour lequel on peut prendre en référence soit un taux d'emprunt d'État soit le taux du swap.

SREP Supervisory Review and Evaluation Process L'objectif du SREP est de s'assurer que les entités ont mis en place des dispositions, stratégies, procédures et mécanismes adéquats ainsi que du capital et de la liquidité qui permettent une gestion saine et prudente des risques auxquels elles peuvent être exposées, notamment ceux identifiés par les stress-tests ainsi que les risques systémiques.

Stress-test (test de résistance) Tests de résistance des résultats et des fonds propres ayant pour objet d'évaluer la capacité de résistance de l'entreprise à différents scénarios de crise et de dégradation de l'économie. La réalisation de stress-tests est obligatoire dans le cadre du Pilier 2 de Bâle II.

Sûreté réelle Garantie qui engage un bien déterminé sur lequel pourra se faire payer le créancier en cas de défaillance de son débiteur. (Ex. : gage sur un bien mobilier ou hypothèque sur un bien immobilier).

Swap Contrat d'échange qui revient à s'échanger uniquement le différentiel de valeur.

[1] Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr-et-notice-relative-aux-modalités-de-calcul-des-ratios-prudentiels-dans-le-cadre-de-la-crd-4>.

T

TCN Titre de créance négociable Formules de placements à court terme qui regroupent des bons à moyen terme négociables, des certificats de dépôts ou encore des billets de trésorerie négociés de gré à gré.

Titrisation (*securitization* en anglais)

Technique financière qui consiste à transférer à des investisseurs des actifs financiers tels que des créances (par exemple des factures émises non soldées, ou des prêts en cours), en transformant ces créances, par le passage à travers une société ad hoc (appelé Special Purpose Vehicle), en titres financiers émis sur le marché des capitaux.

TLTRO Targeted Long Term Refinancing Operation

Opérations ciblées de refinancement à long terme proposées par la BCE aux banques leur permettant d'emprunter (pour le TLTRO2) jusqu'à trois fois le montant net des prêts accordés aux agents privés non financiers (hors prêts immobiliers aux ménages).

Trading/négociation

Le trading qualifie des opérations d'achats et de ventes sur différents types d'actifs (actions, matières premières, devises...) ayant pour finalité la réalisation d'un profit. Le trading s'effectue généralement par un trader qui achète et vend des produits financiers à partir de la salle des marchés d'une institution financière.

TSS Titres super-subordonnés Émission subordonnée de caractère perpétuel entraînant une rémunération perpétuelle. Leur durée indéterminée provient de l'absence d'un engagement contractuel de remboursement qui s'effectue au gré de l'émetteur. En cas de liquidation, ils sont remboursés auprès des autres créanciers.

V

Value at Risk (VaR)^[1] Se définit comme la perte potentielle maximale consécutive à une évolution défavorable des prix du marché, dans un laps de temps spécifié et à un niveau de probabilité donnée (appelée aussi seuil de confiance). Elle constitue une mesure globale et probabilisée du risque de marché.

[1] Source : <https://acpr.banque-france.fr/glossaire-acpr> et notice relative aux modalités de calcul des ratios prudentiels dans le cadre de la CRD 4.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.

Cette page a été laissée blanche intentionnellement.

Sites Internet :
www.bfcm.creditmutuel.fr
www.creditmutuelalliancefederale.fr

Responsable de l'information financière

M. Alexandre Saada
Directeur financier de Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Directeur général adjoint de la BFCM

Édition

BFCM

Créations graphiques
Couvertures, cahier introductif, infographies

O'communication

La Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'engage aux côtés de celles et ceux qui œuvrent pour construire une société plus juste et plus durable.
Retrouvez quelques-unes de ses actions en images au fil de ce présent document.

Crédits photos

Photos de couverture : Adobe Stock
Photos de Messieurs Théry et Baal : Antoine Doyen
Autres photos : Adobe Stock

Le document d'enregistrement universel est également édité en version anglaise.



Ce document est imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier certifié PEFC
issu de ressources contrôlées et gérées durablement.



Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Société anonyme au capital de 1 715 115 100 €

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tél. 03 88 14 88 14

Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00

Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 238

N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92